



160-54907

Falken spelt  
16.0

4° 4145

Bewelet

M 10.729

*1682*

*Doublet, prêtre, chapelain et vouchantre  
de l'Eglise de S<sup>t</sup> Malo*

MATH

LECO<sup>TE</sup>

M. DCCC. XVIII.



# MEDITATIONS

SVR

## LES PRINCIPALES

VERITEZ CHRESTIENNES

*Les Lois pour Doublet et Presbitres subcentris Ecclesie  
Macedoniensis.*

## ECCLESIASTIQUES,

POUR TOVS LES DIMANCHES,  
FESTES, ET AVTRES IOVRS DE L'ANNE'E.

Avec cinquante & vne Meditations, pour seruir de sujets aux Con-  
ferences Spirituelles qui se font dans le cours de l'Année.

*Composées pour l'usage de la Communauté & Seminaire estably  
par Monseigneur l'Archeuesque de Paris en l'Eglise  
Paroissiale de Saint Nicolas du Chardonnet.*

Par M. MATTHIEV BEVELET, Prestre dudit Seminaire.

NOUVELLE EDITION.

*Reuenë, corrigée & augmentée d'une Octaue du S. Sacrement : Avec la  
Table des Matieres.*

Ouvrage tres-vtile, non seulement aux Communautéz & Seminaires Ecclesiasti-  
ques, à toutes sortes de Clercs, Beneficiers ou non, Seculiers ou Reguliers,  
mais encore à toutes sortes de laïques, pour y connoistre la grandeur de leur estat,  
pour en prendre l'esprit & les maximes, pour s'instruire de la nature & du me-  
rite de chaque Ordre, des dispositions pour les recevoir; & des moyens de s'ac-  
quitter dignement des fonctions qui y sont annexées.

*Enrichy à la marge de passages choisis de l'Escruture, des Conciles & des PP.*



A PARIS,

chez GEORGES IOSSE, rue Saint Iacques, à la Couronne  
d'Espines.

---

M. DC. LXIX.

*Avec Approbation des Docteurs, & Privilège du Roy.*

MEMORANDUM

TO THE DIRECTOR

FROM THE ASSISTANT SECRETARY

DATE

SUBJECT

RE: [Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

A MONSEIGNEVR  
MONSEIGNEVR

L'ILLVSTRISSE ET REVERENDISSE

CESAR DESTREZ,  
EVESQVE ET DVC DE LAON,

Pair de France, Comte d'Anisy, &c.



MONSEIGNEVR,

*Le tres-saint & tres-sçauant Concile de Trente qui n'a pû former ses décisions, & prononcer ses oracles que par les mouuemens de l'Esprit de Dieu, duquel estoient animez ces Illustres Prelats qui le composoient, ayant si puissamment recommandé sur toutes choses l'institution des Seminaires dans tous les Dioceses, ie croy qu'il n'y a personne qui ne se laisse aisément persuader que le plus necessaire & le plus important remede pour reparer les ruines de l'esprit & de la discipline Ecclesiastique, ne soit l'establissement de ces lieux destinez pour l'éducation & la conduite des Clercs. Il ne suffit pas de donner des Ministres aux Autels, il faut qu'ils soient reuestus de toutes les qualitez que Dieu exige de ceux qu'il appelle à son seruice. Souuent qui multiplie le nombre des Prestres, multiplie le nombre des offenses. Arsenius ce grand solitaire, le Maistre auparauant de deux Empereurs, mais beaucoup plus fameux par ses larmes que par sa science, voyant le lieu de*

## E P I S T R E.

sa solitude & de sa retraite ruiné par les Barbares, interrompant son silence, & meslant sa voix avec ses soupirs, prononça ces paroles si remarquables dans l'antiquité : La trop grande multitude du peuple Romain, dit-il, a esté la cause de la destruction de Rome, & la trop grande multitude de Solitaires a esté le suiet & l'occasion de la perte de Sceté ; c'est pour obuier à ce mal-heur si redoutable dans l'Eglise, que les Peres de ce Concile apprehendans avec raison que les Ecclesiastiques croissans en nombre, mais diminuans en pieté, au lieu de fléchir la misericorde de Dieu, n'irritassent plustost sa Iustice, estant peu conuenable, comme dit saint Bernard, que les enfans de cholere soient les ministres de la grace, & que les flambeaux de la guerre deuiennent les mediateurs de la Paix : Pour ce suiet ces saints Prelats assemblez se sont excitez les vns les autres pour procurer des ouuiers pieux, capables, fideles, qui trauaillassent à la vigne du grand Pere de famille, & n'ayant point connu de voye plus prompte & plus facile que celle de l'institution des Seminaires, ils l'ont commandée & recommandée avec tant d'instance & d'empressement. C'est dans ces lieux qu'ils ont iugé que l'innocence de la ieunesse trouueroit un azyle assure pour se deffendre contre la deprauation du siecle : que leur esprit seroit formé dans tous les exercices qui concernent leurs obligations : que leur zele seroit embrazé par la ferueur & l'exemple de leurs semblables : qu'ils apprendroient par la sagesse de ceux qui les conduiroient, à regler leurs actions avec prudence. Aussi le Concile pressé par toutes ces considerations, semble n'auoir rien omis qui peust favoriser cette entreprise, & engager ceux qu'il a pleu à Dieu d'appeller au souuerain gouvernement de l'Eglise, de s'appliquer à vn dessein si utile & si necessaire. L'experience a fait connoistre l'importance de cette institution, le fruct & les auantages que l'Eglise a desia receus & reçoit tous les iours des Seminaires particuliers, qui par le soin & la vigilance de quelques Euesques ont esté establis en plusieurs Dioceses



dedans & hors de ce Royaume, ont fait aduouër que c'estoit le moyen le plus assureé pour procurer la sanctification des peuples, & l'vnique voye de restablir le lustre & la splendeur de cette ancienne discipline que nous ne pouuons enuisager dans les siecles passez, sans gemir, la voyant en nos temps si abbatuë, & si flétrie. Ces sentimens, MONSEIGNEVR, depuis plusieurs années m'auoient fait resoudre de consacrer le peu d'estude & de lumiers qu'il a plû à Dieu me donner, au seruice de quelque Seminaire particuliers; i'auois trauaillé pour ce suiet, & m'estois efforcé d'assembler toutes les matieres les plus considerables qui regardent les Ecclesiastiques pour leur représenter la grandeur de leur estat, l'éminence de leurs fonctions, & en mesme temps la sainteté avec laquelle ils les doiuent traiter, & afin de les leur faire entendre avec plus d'application & de profit, ie les auois distribuées en quelque ordre & par forme de Meditations. Ce trauail que ie m'estois proposé deuoit estre particulier, a este rendu public, & ne l'ayant destiné premierement dans ma pensée qu'à l'vtilité du Seminaire seul où i'auois esté esleué, ie me suis veu obligé de l'abandonner à tous en general. Dieu a voulu qu'il ait esté receu avec assez de succez, & que plusieurs ayent approuué mon dessein, de sorte que ie me suis senty pour la seconde fois engagé de souffrir que l'on trauaillast à vne seconde impression. Mais i'ay tousiours crû que les Seminaraires estant l'ouurage des Euesques, que tout ce qui deuoit contribuër à leurs reglemens deuoit ou sortir de leur main, ou du moins porter pour frontispice le sceau & le caractere de leur approbation: ainsi quelque accueil que ce Liure ait receu de ceux qui ont quelque affection pour les choses Ecclesiastiques, i'ay estimé qu'il n'auroit iamais grande force, si l'authorité de quelque Prelat ne se trouuoit iointe à celle des veritez qui y sont proposées. C'est dans cette pensée, MONSEIGNEVR, que i'implore auioird'huy la vostre, parce qu'il rencontre en vous toute celle qu'il pouuoit iamais espe-

EPISTRE.

rer: l'éclat dans la naissance, l'éminence dans le sçavoir, la pieté dans la conduite: tout ce que les hommes ont d'illustre, & de remarquable se trouvant heureusement vny en vostre personne. Rien ne luy peut manquer pour luy donner tout le poids, & l'appuy necessaire, si vous agreez qu'il paroisse reuestu des marques de vostre bien-veillance. L'inclination toute particuliere que vous auez témoignée d'abord que vous auez esté nommé à l'Episcopat, pour establir vn Seminaire en vostre Diocese, me persuade aisément que vous ne luy denierez pas cette puissante protection; ie ne pouuois, sans trahir mon deuoir & ma conscience, en rechercher d'autre. Dieu qui m'a fait naistre sous cette charge Pastorale qu'il vous a confée entre les mains, m'a imposé en mesme temps cette heureuse necessité d'implorer vostre secours & vostre assistance; i'espere que cette condition auantageuse de ma naissance excusera en vostre endroit tous les defauts de mon Ouvrage: & si dans la contestation fameuse de ces deux ouuriers de l'antiquité, la statuë d'Alcamene, quoy que moins acheuée, fut par vn iugement public & solemnel preferée par cette seule consideration que cet homme estoit natif d'Athenes; quelque imperfection qui se rencontre dans ce petit travail, i'ose me flatter qu'il sera plus agreable à vos yeux que celuy de plusieurs autres, puis que celuy qui vous le presente, a l'honneur d'estre nay soumis à vostre conduite & autorité. C'est ce qui me donne encore aujourdhuy l'asseurance de me dire,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, tres-affectionné,  
& tres-obeissant seruiteur,  
MATTHIEV BEVVELET.

# P R E F A C E.

**L**A multitude des Liures excellens qui ont esté faits depuis dix ans, touchant les matieres Ecclesiastiques, m'auroit fait iustement apprehender de mettre celuy-cy au iour, si ie n'y auois esté obligé par le commandement exprés de ceux à qui ie ne dois ny ne puis rien refuser.

Le premier dessein de ce petit Ouurage, n'auoit esté que pour seruir à vn Seminaire particulier d'Ecclesiastiques: mais quelques personnes de pieté, d'experience & d'autorité l'ayant veu, ont iugé à propos de le donner au public, considerans qu'encore que beaucoup d'Autheurs ayent traité ces matieres, il n'y en a point qui l'ayent fait dans l'ordre & dans la methode qui paroist en ce Liure, & avec les instructions pratiques qui s'y rencontrent.

La fin de cét Ouurage, & la raison principale a esté pour instruire les Ecclesiastiques touchant les choses qu'ils sont obligez de sçauoir & de faire dans leur condition; l'experience ayant fait voir que la pluspart de ceux qui entrent dans les Seminaires, n'en ont aucune ou tres-peu de connoissance.

Et dautant que ce seroit peu de conuaincre l'entendement, si on ne venoit à la pratique; pour animer la volonté & la faire resoudre puissamment à embrasser le bien & les obligations qui luy sont proposées en ce Liure: on l'a reduit en forme de Meditations qui seruent pour tous les iours de l'année afin que les veritez qui

y sont contenuës, ayant esté meurement examinées & considérées deuant Dieu en l'Oraison, puissent faire plus d'impression sur les esprits.

Pour y proceder avec ordre & éuiter la confusion, cecce Oeuure est diuisée en deux Parties principales; sçauoir en la vie Chrestienne & la vie Ecclesiastique, qui sont comme les deux bras, avec lesquels nous deuons embrasser l'affaire de nostre salut, & qui tendent toutes deux à l'vniõ de l'ame avec Dieu, sous-diuisées apres en d'autres Parties.

La vie Chrestienne contient la voye Purgatiue & Illuminatiue, retranchant par la premiere tous les empeschemens de cecce vniõ, qui sont les pechez, & y apportant par la seconde les dispositions requises, à sçauoir les Vertus. Et la vie Ecclesiastique comprend la voye Vnitiue, entant qu'elle s'exerce tres-particulierement en l'vniõ avec Dieu par l'excellence, le merite & la diuersité de ses fonctions & des vertus qui luy sont propres.

A ces deux parties de la vie Chrestienne, a esté adioustée vne troisieme des Festes qui arriuent dans le cours de l'Année, laquelle comprend les instructions necessaires aux Ecclesiastiques pour les bien celebrer, & les moyens de remedier aux abus qui se commettent par le Peuple en certains iours & vigiles de Festes.

La vie Ecclesiastique ayant pareillement diuers degrez qui obligent à des choses differentes, & qui demandent plus ou moins de perfection en ceux qui y sont engagez, est sous-diuisée en quelques autres parties, pour instruire chaque Ecclesiastique en tel ordre qu'il puisse estre, de ce qu'il doit à Dieu, à soy-mesme & au prochain,

prochain, en toutes ces qualitez.

On parle premierement de la vie Chrestienne avant que de parler de la vie Ecclesiastique, parce que l'une est le fondement de l'autre, & la seconde s'appuye sur la premiere; estant impossible d'estre iamais bon Clerc qu'on ne soit bon Chrestien. Ce qui a fait dire à saint Hierosme, que la perfection d'un Religieux qui est l'estat le plus parfait entre les Chrestiens, estoit de meriter d'estre admis au nombre des Clercs.

L'ordre qui s'observe dans cette vie Chrestienne, c'est de traiter de la fin de l'homme en cette vie & en l'autre, parce que le principe de toute la Morale est la fin. Puis venant aux promesses du Baptesme où le Chrestien prend naissance, on luy declare quelles sont ces promesses, & les obligations qu'il a contractées en ce premier de tous les Sacremens; entre lesquelles, comme la principale est est de fuir tout peché, pour luy en donner plus d'horreur, on luy en decouvre la malice, les chastimens & les mauuais effets. Puis descendant dans le particulier, on luy fait voir ceux qui sont les sources de tous les autres, & qu'il doit éviter avec plus de soin. Et parce qu'il ne suffit pas de connoistre le mal, on propose les moyens de s'en preserver, & les remedes pour se guerir, quand on y est tombé.

De cette premiere Partie de la vie Chrestienne, qui forme la Purgative, & qui retranche les pechez, on vient à l'illuminative, dans laquelle on fait voir au Chrestien l'obligation qu'il a à la vertu, le modele qu'il doit suivre, les Vertus en particulier qui luy doiuent estre plus recommandables, & qu'il doit cultiver avec plus de soin, & les moyens afin de les acquerir & de les conseruer.

## P R E F A C E.

La vie Ecclesiastique a tout de mesme ses progresz, & supposant comme pour fondement toutes les vertus Chrestiennes dans vn homme, elle va dans la premiere partie considerer le merite de l'estat Ecclesiastique, & les dispositions pour y entrer : Dans la seconde elle traite de la Tonsure & des Benefices : Dans la troisieme, du Sacrement de l'Ordre en general, & des Mineurs en particulier : Dans la quatrieme, des Ordres Sacrez en general, & specialement du Souf diaconat. Dans la cinquiesme, des fonctions & des vertus du Diacre : Dans la sixieme de la Prestriſe, & de ses obligations. Dans la septiesme, des moyens pour s'en bien acquiter. Et dans la derniere des deuoirs d'un Curé.

A ces deux premiers Tomes ou principales Parties de la vie Chrestienne & Ecclesiastique, qui dans leur total composent vn cours de trois cens quatre-vingt-six Meditations, ont esté encore adioustées dans vn troisieme Tome cinquante autres Meditations sur les Euangiles des Dimanches propres pour les Ecclesiastiques, & cinquante-vne autres pour les Conferences spirituelles, qui se font vne fois chaque semaine dans le Seminaire.

Lesauthoritez de l'Ecriture, & des Conciles & des Peres, desquelles toutes les marges sont remplies, & dont la pluspart des Meditations sont vn tissu continuel, ont esté mises exprez pour deux raisons. 1. Parce qu'il s'en trouue plusieurs qui trouueront plus de goust, & tireront plus de profit d'une maxime de l'Euangile, ou d'une sentence des Peres, que de tout autre discours ou raisonnement qu'on leur pût proposer. 2. Pour mettre hors de doute & de contestation toutes les veritez & les propositions qui y sont auancées.

Il n'y a que les cinquante & vne Conférences où ne se trouvent pas d'authoritez ou apostilles en marge, parce que comme elles ne sont proprement qu'un abrégé, un pressis ou un raccourcy de toute la vie Chrestienne & Ecclesiastique; On pourra en voir la preuue plus estenduë dans les deux premieres parties, comme elles sont renuoyées sur la fin de chacune.

Outre la fin principale de ce petit Ouvrage, qui est d'instruire les Ecclesiastiques, leur faire connoistre leurs obligations, les remplir des maximes & des sentimens de la grandeur de leur estat, les disposer à recevoir les saincts Ordres, & à s'acquitter dignement de leurs obligations, il pourra seruir encore à cinq ou six choses. 1. A ceux qui aspirent à l'estat Ecclesiastique, & qui veulent connoistre s'ils y sont appelez.

2. A ceux qui desia y estant engagez, desirent de faire espreuue de leur vocation, ou se renoueller dans la ferueur de l'esprit Ecclesiastique.

3. Aux parens qui destinent leurs enfans à l'Eglise pour ne les y porter pas inconsiderement.

4. A ceux qui dans les Villes ou dans la campagne veulent establir quelques Conférences sur les matieres spirituelles ou Ecclesiastiques, à quoy si cét Ouvrage ne peut entierement satisfaire; au moins leur donnera-il la methode, l'ouverture & la facilité pour les entreprendre.

5. Il sera tres-vtile aux Curez & autres personnes qui ont à parler en public, à cause de toutes les obligations de la vie Chrestienne & Ecclesiastique, qu'ils trouueront expliquées bien au long, diuisées dans les Sommaires pour plus grande facilité d'ordinaire en trois points, & prouuées par l'authorité de l'Escriture & des Peres, qui pourront faire la diuision de leurs discours.

## P R E F A C E.

Enfin, il pourra suppléer aux lieux, où ne se font pas les exercices que nous voyons par la grace de Dieu establis en plusieurs Dioceses auant que de receuoir les Ordres, & donnera des lumieres, sinon avec tant de perfection, au moins tres-suffisantes, pour ne s'en approcher pas inconsiderément & sans reflexion.

Quelques-vns se plaindront peut-estre de ce qu'elles sont quelquefois vn peu longues, & que d'autres ne sont pas si affectueuses.

Pour le premier, il est vray qu'encore que ie me sois estudié autant que i'ay pû à la briefueté, ie n'ay pû faire neantmoins que d'aucunes n'ayent vn peu excédé les termes ordinaires, sur tout, dans la vie Ecclesiastique & dans celles des Dimanches ou bien à cause des raisons pressantes des Conciles & des Peres, qui traittoient ces matieres, ou bien par la multitude & la varieté des pratiques qui se trouuent sur vn même suiet, que ie croyois estre de trop grande consequence & vtilité pour les omettre; estant d'ailleurs beaucoup plus aisé de retrancher que d'y adjouster, & n'estant pas necessaire de prendre touûjours pour sujet d'Oraison tous les trois points de la Meditation.

Pour le second, j'auouë encore qu'il y en a quelques-vnes plus speculatiues que pratiques, mais deux choses m'ont obligé à cela. Premièrement, l'ordre de la doctrine que ie m'estois prescrit de suiure, où il ne se rencontre pas tousiours des sujets d'où on puisse si aysément tirer des affections, & qui auroient d'ailleurs rendu la Meditation trop longue. Secondement la qualité des personnes à qui ie parle, lesquelles ayant comme ie suppose, l'exercice de l'Oraison familier, peuuent à l'ayde de la grace tirer, comme parle l'Escriture, le miel de la pierre, & l'huile d'vn rocher. Et c'est la raison pour-



quoy icy on ne prescrit point de methode d'Oraison, y en ayant d'ailleurs si grand nombre, & de si excellentes, imprimées dans tous les Liures spirituels, & en ayant desia donné la conduite dans vn autre petit Liure qui a paru au iour de l'Année passée, avec la maniere de bien faire tous les autres Exercices spirituels, & les fonctions Ecclesiastiques.

Au reste, i'ay bien crû que vous trouueriez en ce petit Ouvrage vne élocution basse & raualée; mais les Veritez assurement y sont solides & éleuées. Elles sont toutes tirées de l'Escriture, des Conciles & des Peres. Ne vous arrestez donc pas s'il vous plaist aux paroles, mais à la substance des choses qui y sont traitées. Quoy que le stile d'Isaye soit noble & éloquent, celuy d'Amos rude & grossier, les Prophetes marquées dans celuy cy ne sont pas moins infailibles, que celles qui ont esté reuelées dans l'autre, elles meritent toutes deux vne égale autorité. Vn ancien Orateur disoit de Seneque, que son esprit luy plaisoit, son stile luy déplaisoit. Pour moy ie seray satisfait que mon esprit & mon stile vous déplaisent, si les veritez icy rapportées peuuent vous agréer & vous plaire.

*Approbation des Docteurs.*

**L**A Discipline, dit saint Cyprian, maintient la Foy, conserue l'esperance, nourrit & entretient les bonnes inclinations. C'est la maistresse de la vertu : La suiure, c'est le chemin du salut, luy resister ou la negliger, c'est la cause de la mort. Cette discipline est necessaire en toute condition, mais elle est sans doute principalement requise dans l'estat Ecclesiastique. Quand elle y est maintenüe, l'Eglise est dans sa splendeur, quand elle y est troublée, elle gemit dans sa confusion. L'amour de la vigueur de cette discipline ayant donné suiet a M MATTHIEV BEVVELET Prestre du Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet, dans vn Liure intitulé; *Meditations sur les principales Vertez Chrestiennes & Ecclesiastiques, pour tous les Iours, Festes, & Dimanches de l'année, &c* de représenter aux Ecclesiastiques d'vne maniere pleine d'esprit & de pieté, non seulement les Vertus Chrestiennes qu'ils doiuent posseder dans vn degré plus élevé que les plus parfaits des Laiques; mais encore de leur faire particulièrement connoistre l'éminence de leur vocation, la dignité de leurs ordres, la sainteté de leurs fonctions, l'obligation de leurs charges & cette grande œconomie de l'Ordre Ecclesiastique, qui fait toute la beauté de la Maison du veritable Salomon : N'ayans rien trouué en cét Ouurage, qui ne fust tres-orthodoxe, tiré de l'Escriture, appuyé sur les Décisions des Conciles & les sentimens des saints Peres, nous l'auons iugé tres-vtile pour estre donné au public. En foy dequoy nous auons signé à Paris, ce troisiéme Decembre mil six cens cinquante-trois.

I. PEROY, G. CHAMILLARD.



TABLE

DES MEDITATIONS

DE LA VIE CHRESTIENNE.

Qui comprend les Veritez de la vie Purgatiue & Illuminatiue, & les principales Festes de l'Année.

PREMIERE PARTIE,

Contenant les Veritez de la vie Purgatiue.

1.	<b>M</b> ÉDITATION. <i>De la Creation en general.</i>	page 1
2.	<i>De la Creation de l'homme en particulier.</i>	2
	De la fin de l'Homme, & premierement,	
3.	<i>De ce qui n'est pas sa fin.</i>	4
4.	<i>De ce qui est proprement sa fin en cette vie.</i>	5
5.	<i>Continuation de la Meditation precedente.</i>	7
6.	<i>De la fin de l'homme apres cette vie.</i>	8
7.	<i>Des moyens que Dieu a donnez à l'homme pour arriuer à sa fin.</i>	10
	De l'Homme Chrestien.	
8.	<i>De l'excellence du Christianisme (prouuée par le Baptisme.)</i>	11
	Des effets du Baptisme, & premierement,	
9.	<i>De la vie nouvelle &amp; divine qui nous y est donnée par la grace (premier effet de ce Sacrement.)</i>	13
10.	<i>De la filiation adoptiue (second effet de ce Sacrement.)</i>	15
11.	<i>Du droit que nous auons au Royaume des Cieux (troisième effet de ce Sacrement.)</i>	16
	Des promesses faites au Baptisme, & des obligations que nous y auons contractées, fondement de toute la vie Chrestienne.	
12.	<i>Et premierement de leur importance.</i>	17
13.	<i>De la premiere promesse qui est de renoncer aux pompes de Sathan.</i>	19
14.	<i>De la seconde promesse, qui est d'embrasser la foy de Iesus-Christ.</i>	21

15. De la troisieme promesse, qui est d'adherer à Iesus-Christ, & viure de sa propre vie. 22
16. Quel Chrestien doit estre saint ( Conclusion qui resulte de tout ce qui a esté dit insques icy du Baptesme ) c'est à dire, qu'il doit éviter le mal, & pratiquer le bien. 24
17. Que le mal unique que doiuent fuir les Chrestiens, c'est le peché: C'est pourquoy pour leur en donner de l'auersion, on traite de la griefueté des effets & des chastimens du peché, tant mortel que veniel. 26

De la griefueté du peché mortel.

18. Prise de sa nature. 28
19. Prise de la part de Dieu. 29
20. Prise du benefice de la Redemption. 30
21. Prise de la part de l'homme. 32

Effets du peché, qui sont,

22. Premièrement de souiller l'ame, la rendre ennemie de Dieu & esclau du diable. 33
23. Secondement de tner nostre ame, & la despoüiller de toutes ses richesses, & nous priuer des biens mesmes extérieurs. 34

Chastimens du peché.

24. En la personne des Anges, de nos premiers parens, & aux peines de l'Enfer. 36
25. Chastimens du peché en la personne de Nostre-Seigneur Iesus-Christ. 38
26. Repetition des Meditations precedentes, touchant l'horreur qu'un Chrestien doit auoir du peché mortel. 39

Du peché veniel.

27. Combien nous deuons fuir le peché veniel, à raison de l'iniure premierement qu'il fait à Dieu. 41
28. Secondement à raison de ses mauuais effets. 42
29. Troisièmement, à raison des chastimens que Dieu en a tirez, & en prend tous les iours. 44

Des pechez en particulier que doiuent éviter plus soigneusement les Chrestiens.

30. De l'ambition ou amour déreglé des honneurs. 45
31. De la vaine gloire ( qui en est vne fille. ) 47
32. De la vaine gloire en particulier dans les bonnes œuvres. 49
33. De la curiosité dans les sciences. 51
34. De l'auarice ou amour déreglé des richesses. 53
35. De l'amour déreglé des plaisirs. 54

# T A B L E

36. De l'Enuie.	56
37. Du Jugement temeraire.	57
38. De la Médisance.	59
39. De la colere.	60
40. De la Pareffe.	62

## Des remedes ou moyens generaux pour ne tomber dans le peché.

41. La meffiance de soy-mefme , c'est à dire , de son naturel , humeur , &c.	63
42. La fuite des occasions , & particulièrement des mauuaises compagnies.	67
43. Le fouuenir des 4. fins dernieres. Comme par exemple de la mort.	69
44. De la mort des méchans.	70
45. De la mort des bons.	72
46. Du Jugement particulier.	73
47. De l'Enfer.	75

## Du moyen pour fe releuer du peché ; La Penitence.

48. De la neceffité de la Penitence en general.	76
49. Du Sacrement de Penitence.	77
50. De l'examen prealable au Sacrement de Penitence.	78
51. De la contrition , I. Partie de la Penitence.	79
52. Motifs de contrition tirez de la griefueté du peché en soy.	80
53. Motifs de Contrition tirez de la griefueté des pechez des Ecclefiastiques.	82
54. Du bon propos neceffaire pour vne vraye penitence.	83
55. De la fatisfaction sacramentale , 3. Partie de la Penitence.	85
56. De la Confefion en general.	86
57. Qu'il faut fe purger des affections au peché qui reftent apres la Confefion sacramentale.	88
58. Des fruits de la penitence.	89
59. Derniere Meditation de la penitence & de toute la vie Purgatiue , où il eft montré comme la penitence doit accompagner toutes les trois vies , purgatiue , illuminatiue & vnitue.	91

TABLE  
DES MEDITATIONS  
DE LA SECONDE PARTIE

de la vie Chrestienne,

Qui comprend les veritez de la vie Illuminatiue.

1. **M**EDITATION, De l'obligation des Chrestiens d'embrasser la vertu 93
2. Des auantages de la vertu en cette vie. Premier motif pour l'embrasser. 95.
3. Que la vertu est profitable & auantageuse, voire necessaire pour l'autre vie. Second motif pour l'embrasser. 96
4. Que la vertu est aisée. Troisième motif pour l'embrasser. 98
5. Quelle doit estre la vertu des Chrestiens, & de sa difference avec la vertu simplement morale. 99
6. Combien doit estre grande la vertu des Chrestiens. 101
7. Où consiste principalement la vertu. 103
- De l'imitation de nostre-Seigneur Iesus-Christ, qui doit estre le modele & l'exemplaire des vertus Chrestiennes.
8. De l'obligation que nous auons d'imiter Nostre-Seigneur Iesus-Christ, à raison de nostre Baptesme. 104
- Motifs pour imiter Nostre-Seigneur Iesus-Christ.
9. Premier, il est nostre original. 106
10. Second, il est nostre Maistre. 107
11. Troisième, il est nostre Chef. 109
12. Quatrième, il est nostre Pasteur. 110
13. Quelles qualitez doit auoir cette imitation. 112
- Du Sacrement de Confirmation qui doit estre donné aux Chrestiens, comme vn moyen efficace pour pouuoir imiter Iesus-Christ.
14. De l'excellence & necessité de la Confirmation. 114
15. Des effects de ce Sacrement. 116
16. Des auantages de la Confirmation, tirez de ce que les dons du saint

# T A B L E.

*Esprit nous y sont donnez d'une façon speciale, où il est traité de la nature de ces dons en general, & du grand besoin que nous en auons.*

117.

## Des dons du saint Esprit en particulier,

17. Du don de crainte.	119
18. Le petit nombre des Eleus.	120
19. Le nombre & la mesure des pechez.	122
<b>Motifs de Crainte.</b>	
20. La cheute des plus grands personnages.	123
21. Du don de Force.	124
22. Du don de Pieté.	126
23. Du don de Conseil.	127
24. Du don de Science.	129
25. Du don d'Entendement.	130
26. Du don de Sapience.	130

## Des vertus plus necessaires aux Chrestiens.

27. Et premierement des vertus Theologales, la Foy, l'Esperance & la Charité.	133
28. De la Foy viue & efficace.	135
29. Des effets de la Foy.	137
30. Repetition des Meditations precedentes de la Foy; par force d'examen.	138

## De l'Esperance.

31. De la nature de l'Esperance, & des raisons que nous auons d'esperer.	140
32. Des qualitez & des marques de l'Esperance vrayment Chrestienne.	141
33. Les grands biens que produit en nous la vertu d'Esperance.	143
34. En quoy nous deuons exercer l'Esperance.	144

## De la Charité.

35. De l'excellence de la Charité.	146
36. En quoy principalement consiste le Commandement d'aymer Dieu, & comment il s'oblige.	147
37. Quelles sont les qualitez du vray amour, tirées de S. Augustin.	147
38. Deux autres qualitez du vray amour.	150
39. Motifs pour nous porter à l'exercice de la Charité.	152
40. Effet de la Charité. La conformité à la volonté de Dieu.	153
41. Conclusion de tout ce qui a esté dit iusques icy de la Charité, où il est montré que la marque infailible de l'amour sont les œuures.	155

# T A B L E

## De la Charité du prochain.

42. De la nécessité d'aimer le prochain.	157
43. Que nous devons aimer nos ennemis.	158
44. Comment doit s'entendre le Commandement d'aimer nos ennemis, & à quoy il nous oblige.	160
45. Comment & combien nous devons aimer nostre prochain.	162
46. En quoy nous devons exercer la charité du prochain.	164
47. Effet de la charité du prochain, le support de ses deffauts.	165
48. Des vertus recommandées dans les 8. Beatitudes, & de quelle façon elles obligent les Chrestiens.	166
49. De la pauvereté d'esprit, combien de sortes il y a de pauvereté, laquelle nous est commandée, & les marques pour voir si nous l'avons.	168
50. De la recompense & du merite de la pauvereté de cette vie.	170
51. De la debonnaireté & douceur, & en quoy elle consiste.	172
52. De l'humilité, compagne inseparable de la douceur, & premierement, 174.	174
53. Des degrez d'humilité.	176
54. Des effets de l'humilité.	177
55. Des motifs de l'humilité.	179
56. Des larmes.	181
57. De la faim & soif de la Justice.	183
58. De la misericorde.	185
59. De la pureté de cœur.	186
60. De la paix.	188
61. De la concorde avec le prochain.	190
62. De la persecution & de la souffrance.	191
63. Continuation de la precedente Meditation.	193
64. De la recompense promise dans les Beatitudes, qui est le Paradis.	194
Les moyens generaux pour acquerir, faire progrès & perseverer dans la pratique des vertus Chrestiennes.	
65. I. Moyen, Avoir quelque principe dans la vie spirituelle, c'est à dire, quelque maxime fondamentale, par exemple,	197
66. La presence de Dieu.	199
67. II. Moyen, La pureté d'intention.	200
Troisième Moyen, la frequentation des Sacremens de Penitence & d'Eucharistie.	
68. De l'importance de frequenter le Sacrement de Penitence.	202
69. De l'importance de frequenter le saint sacrement d'Eucharistie.	204
70. Des dispositions necessaires pour s'en approcher comme il faut.	206



T A B L E

71. Quatrième moyen, <i>Avoir un Directeur.</i>	208
72. Cinquième Moyen, <i>L'exercice de l'Oraison.</i>	209
73. Sixième Moyen, <i>La fidélité à Dieu en toutes choses, grandes &amp; petites.</i>	211

---

T A B L E

# DES MEDITATIONS

## DE LA TROISIÈME PARTIE

de la vie Chrestienne.

Qui comprend les principales Festes de l'Année.

1. <b>M</b> EDITATION, <i>Des Aduents.</i>	214
2. Pour la feste de S. André, <i>De l'amour de la Croix, &amp; de la vie laborieuse des Ecclesiastiques.</i>	216
3. Pour la feste de saint Nicolas, <i>Du bon employ que nous devons faire des talens que nous auons receus de Dieu à l'exemple de ce Saint.</i>	219
4. Pour la feste de la Conception, <i>De la pureté necessaire aux Ecclesiastiques, à l'exemple de la Mere de Dieu.</i>	221
5. Pour la feste de S. Thomas, <i>de la consideration des playes de Iesus-Christ.</i>	223
6. Pour seruir de disposition à la feste de Noël, <i>De la venue de N. Seigneur dans les ames.</i>	225
7. Pour le iour de Noël, <i>De la pauureté que le Fils du Dieu nous enseigne en la Creiche.</i>	227
8. Pour la feste de S. Estienne, <i>De l'endurcissement, au suiet de l'Euangile.</i>	229
9. Pour la feste de S. Iean l'Euang. <i>De l'amour de la chasteté, &amp;c.</i>	231
10. Pour la feste des Ss. Innocens, <i>Des moyens de deuenir Saint.</i>	233
11. Pour la feste de la Circoncision, <i>Du retranchement des plaisirs que Nostre-Seigneur nous enseigne dans la Circoncision.</i>	235
12. Pour la feste de sainte Geneuiefue, <i>De l'humilité exalée.</i>	237
13. Pour la Vigile de l'Épiphanie, <i>Des dispositions à cette feste, au suiet des débauches de ce iour.</i>	239
14. Pour la feste de l'Épiphanie, <i>De la fidélité à correspondre aux inspirations diuines, &amp;c.</i>	241

# T A B L E.

15. Pour la feste de la Purification, *De l'offrande que nous devons faire de nous-mesmes à la sainte Vierge, comme elle offre son Fils au Pere Eternel.* 243
16. Pour la feste de saint Mathias, *De la vocation à l'estat Ecclesiastique.* 245
17. Pour le Mercredy des Cendres, *Des dispositions au Carefme.* 248
18. Pour la feste de S. Ioseph, *Des privileges de saint Ioseph.* 249
19. Pour le temps de la Passion, *De l'amour des souffrances à l'exemple de Nostre-Seigneur.* 251
20. Pour le Lundy de la semaine Sainte, *De la maniere de la bien passer.* 254
21. Pour le Ieudy Saint ou absolu, *De l'institution de la sainte Eucharistie.* 255
22. Pour le Vendredy Saint, *Des fruits que nous devons tirer de la mort & Passion de Nostre-Seigneur.* 258
23. Pour le Samedy Saint, *De la victoire que N. Seigneur a remportée, & qu'il nous apprend de remporter avec luy.* 260
24. Pour le saint iour de Pasques, *De la resurrection spirituelle.* 262
25. Pour le Lundy de Pasques, *Des marques de la resurrection veritable.* 264
26. Pour le mardy de Pasques, *De la paix avec Dieu, avec nous-mesmes, & avec le prochain.* 266
27. Pour la feste de l'Annonciation, *De l'incarnation, & de l'humilité du Fils de Dieu.* 268
28. Pour la feste de saint Marc, *A l'occasion de la Procession de ce iour.* 270
29. Pour la feste saint Iacques & saint Philippe, *De la connoissance amoureuse de N. S. Iesus-Christ.* 272
30. Pour le Lundy des Rogations. 274
31. Pour la feste de l'Ascension, *Du desir que nous devons avoir de suivre Nostre-Seigneur au Ciel.* 276
32. Pour l'Octaue de l'Ascension, *Des dispositions à la feste de la Pentecoste sur l'exemple des Apostres.* 278
33. Pour le iour de la Pentecoste, *Des proprietés du saint Esprit, figurées par le vent & par le feu.* 280
34. Pour le Lundy de la Pentecoste, *De la charité que produit le saint Esprit par sa venue dans une ame.* 283
35. Pour le Mardy de la Pentecoste, *Du bien des Communautéz Eccle-*

# T A B L E

<i>fiastiques.</i>	285
36. Pour le Dimanche de la tres-sainte Trinite, <i>De la sainteté que nous devons imiter en Dieu.</i>	287
37. Pour la feste du saint Sacrement, <i>Du bon usage de ce Sacrement.</i>	289.
38. Pour le Dimanche dans l'Octave du saint Sacrement, <i>Du saint sacrifice de la Messe.</i>	292
39. Pour le iour de l'Octave du saint Sacrement, <i>Du Sacrament Evangelique, &amp; de la dignité des Prestres.</i>	294
40. Pour la feste de saint Barnabé, <i>De la prudence &amp; simplicité Apostolique.</i>	296
41. Pour la Vigile de saint Iean, <i>A l'occasion du feu qui se fait le soir de ce iour.</i>	298
42. Pour la feste de saint Iean Baptiste, <i>De la retraite &amp; l'éloignement du monde.</i>	300
43. Pour la feste de saint Pierre & saint Paul, <i>Du respect que doiuent auoir les Ecclesiastiques pour la sainte Eglise Romaine.</i>	303
44. Pour la feste de la Visitation, <i>Des regles à obseruer dans nos visites.</i>	306
45. Pour la feste de sainte Marie Magdelaine, <i>De l'amour penitent</i>	308.
46. Pour la feste de saint Iacques, <i>De la vocation.</i>	311
47. Pour la feste de sainte Anne, <i>Des priuileges de cette Sainte.</i>	312.
48. Pour la feste de saint Laurens, <i>De l'esprit du Martyre, dans lequel les Chrestiens sont obligez de viure &amp; de mourir.</i>	314
49. Pour la feste de l'Assomption de Nostre-Dame, <i>Des faueurs qu'elle reçoit en ce iour.</i>	316
50. Pour la feste de S. Barthelemy, <i>De la vocation.</i>	318
51. Pour la feste de saint Louïs, <i>Des loix &amp; maximes du Christianisme.</i>	321
52. Pour la feste de la Natiuité de Nostre Dame, <i>Que nous devons remplir la signification du nom de Chrestien &amp; de Clerc, comme la sainte Vierge a fait celuy de Marie.</i>	323
53. Pour la feste de l'Exaltation sainte Croix, <i>Du chemin Royal de la Croix.</i>	325
54. Pour la feste de saint Matthieu, <i>De la promptitude de saint Matthieu à suiure Iesus-Christ.</i>	327

# T A B L E

55. Pour la feste de saint Michel , de la deuotion à nos Anges Gardiens. 330
- 56 Pour la feste de saint Denis, de l'obligation d'honorer cét Apostre de la France. 331
57. Pour la feste de saint Luc, des qualitez des hommes Apostoliques, dans la description des animaux que voidle Prophete Ezechiel. 333
58. Pour la feste de saint Simon & saint Jude , sur le suiet de l'Euan-gile. 336
59. Pour la Vigile de la Touffaints, des dispositions necessaires à cette Feste. 337
60. Pour la feste de tous les Saints , de la gloire des Bien-heureux. 339.
61. Pour le iour de la Commemoration des Trespassez, du Purga-toire , &c. 341
62. Pour la feste de saint Charles Borromée, des grands biens que Dieu a operez par saint Charles. 343
63. Pour la Vigile de saint Martin, A l'occasion des desordres qui se commettent ce iour là parmy le peuple. 346
64. Pour la feste de saint Martin, comme il a esté vne veritable lumiere dans l'Eglise. 348
65. Pour la feste de la Presentation Nostre-Dame, de l'offrande que nous deuons faire de nous-mesmes à Dieu. 351
66. Pour la feste de sainte Catherine, de la triple couronne qu'elle pos-sede dans le Ciel. 353
67. Pour la Vigile de la Dedicace, des dispositions à cette feste. 355
68. Pour la feste de la Dedicace, de la sain eté de l'Eglise. 357
- 69 Pour la feste des saints Patrons en general, de la maniere de bien celebrer leurs Festes. 360
70. Pour les Quatre-Temps, de la maniere de les bien passer. 362
71. Pour la feste de la Translation des Reliques de saint Nicolas, Euesque de Myre, de l'honneur qu'il faut porter aux Reliques. 364

O R D R E

ORDRE DES MEDITATIONS QUI  
peuvent servir aux retraites des Ecclesiastiques.

ADVERTISSEMENT.

**E**NCORE que l'on ne puisse pas donner de regle certaine & generale pour toute sorte d'Ecclesiastiques qui font la retraite, parce que cela dépend de la disposition d'un chacun, & de la fin qu'on se propose en y entrant: neantmoins pour faciliter l'usage de ce Livre, & faire voir les utilitez qu'on peut en tirer en ces rencontres; on a mis en quelque ordre les sujets de Meditations qui peuvent estre assignées à ceux qui se disposent à cette sainte entreprise, pour le temps qu'ils demeurent dans les exercices, desquels le Directeur se servira, s'il le juge à propos, ou les changera selon qu'il trouvera meilleur, en égard au loisir, à l'ordre, au dessein, & à la portée de celui qui se presente pour faire les exercices.

MEDITATIONS

Pour les dix iours de la Retraite:

Qui peuvent estre prescrites à ceux qui n'en ont pas encore fait.

PREMIER IOVR.

De la fin de l'Homme.

- |                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| 1. Medit. De la creation de l'homme. | Tome 1. page 2 |
| 2. Medit. De la fin de l'homme.      | Tome 1. p. 4   |
| 3. Medit. De la fin de l'homme.      | Tome 1. p. 5   |

Nota. Qu'au lieu de cette troisieme, on peut à ceux qui n'ont point encore fait de Confession generale, leur prescrire la 56. du 1. Tome p. 86.

La lecture pourroit estre des autres Meditations fondamentales de la Purgative, lesquelles ont rapport & enchainement à celles cy, pour s'establir plus fortement dans les Vritez qui y sont déduites, comme la 1. 5. 6. & 7

SECOND IOVR.

De l'horreur du peché.

- |   |               |
|---|---------------|
| 1. Medit. De l'horreur du peché mortel.                             | Tome 1. p. 39 |
| 2. Medit. Du chastiment du peché en la personne de nostre Seigneur. | Tome 1. p. 38 |
| 3. Medit. De l'horreur du peché veniel.                             | Tome 1. p. 41 |

La lecture pourroit estre prise dans la Purgative, depuis la 18. Medit. usqu'à la 39. au Tome 1.

# T A B L E T R O I S I E S M E I O V R.

De la Penitence.

1. Medit. *De la vertu de Pen. la 9. des 51. Conferences.* Tome 3. p. 146.
2. Medit. *De la douleur qu'on doit auoir de ses pechez, la 11. des 51.* Tome 3. p. 151.
3. Medit. *Des motifs de Contrition.* Tome 1. p. 82.  
*La lecture pourroit estre prise ce iour icy, & le suiuant dans la purgatiue, depuis la 48. insq' à la 59*

## Q U A T R I E S M E I O V R.

Continuation de la Penitence.

1. Medit. *De la necessité du bon propos, la 12. des 51.* Tome 3. p. 154.
2. Medit. *De la satisfaction enioinre au Sacrement de Penitence, la 13. des 51.* Tome 3. p. 156.
3. Medit. *Qu'il faut se défaire des affections & engagemens au peché.* Tome 1. p. 88.

## C I N Q U I E S M E I O V R.

Des fins dernières.

1. Medit. *De la mort.* Tome 1. p. 69.
2. Medit. *Du Jugement particulier.* Tome 1. p. 73.
3. Medit. *De l'Enfer.* Tome 1. p. 73. alias 75.

## S I X I E S M E I O V R.

Des moyens pour se preseruer du peché.

1. Medit. *Se méfier de soy-mesme.* Tome 1. p. 63.
2. Medit. *Fuir les mauuaises compagnies & autres occasions.* Tome 1. p. 67.
3. Medit. *Des fruicts de la vraye penitence.* Tome 1. p. 89.

## S E P T I E S M E I O V R.

Des promesses contractées au Baptesme.

1. Medit. *De la premiere promesse contractée au Bapt.* Tom. 1. p. 19.
2. Medit. *De la seconde promesse.* Tome 1. p. 21.
3. Medit. *De la troisiéme promesse.* Tome 1. p. 22.  
*La lecture pourra estre de la 8. 9. 10. 11. 12. & 16. de la vie purgatiue, & encore des 12. premieres de l'illuminatiue.*

## H V I C T I E S M E I O V R.

De l'estat Ecclesiastique.

1. Medit. *Des dispositions pour entrer en l'estat Ecclesiastique. 1. L'innocence de la vie.* Tome 2. p. 19.
2. Medit. *Seconde disposition, la science.* Tome 2. p. 21.

# T A B L E

3. Medit. *Troisiesme disposition, la vocation. La 15. des 51. Confer.* 162  
*La lecture de ce iour, & du iour suiuant, pourra estre prise dans la vie*  
*Ecclesiastique, depuis la 1. iusqu'à la 28. au Tome 2.*

## NEVFIESME IOVR.

Examen de la Vocation.

1. Medit. *Ce qui empesche de bien iuger de nostre vocation à l'estat Eccle-*  
*siastique.* Tome 2. p. 47
2. Medit. *De l'esprit Eccl. la 16. des 51. Conferences.* Tome 3. p. 165
3. Medit. *¶ ne grande estime de la vocation.* Tome 2. p. 340.

## LE DERNIER IOVR.

Parties necessaires à vn Ecclesiastique.

1. Medit. *Du zele de sa propre perfection.* Tome 2. p. 91
2. Medit. *Du zele de la gloire de Dieu.* Tome 2. p. 323
3. Medit. *Du zele du salut des ames, la 36. des 51. Conferences.* Tome  
3. p. 220

*Ou bien on pourroit assigner pour derniere Meditation, si on la reseruoit*  
*pour le lendemain matin, celle qui est de la perseuerance, la derniere des 51.*  
*& qui finit le Liure.* Tome 3. p. 257.

**A** ceux qui veulent éprouuer leur vocation à l'estat Ecclesiastique  
dans la retraite, & se disposer à la Tonsure.

*On peut pour suiets de Meditation leur assigner celles qui sont marquées*  
*pour le 7. 8. & 9. iour de la retraite: Choissant dans la seconde Partie de*  
*la vie Ecclesiastique, qui traite de la Tonsure, celles qu'on iugera plus pro-*  
*pres. Reseruant le reste pour en faire vne lecture attentive & serieuse,*  
*avec encore les 9. premieres qui traitent de l'excellence de l'estat Eccle-*  
*siastique en general.*

**A** ceux qui se disposent aux Ordres Mineurs ou Majeurs.

*On peut assigner pour suiets de Meditation, ies dispositions generales à*  
*l'estat Ecclesiastique, marquées au 7. 8. & 9. iour de la Retraite, & choi-*  
*sir d'entre cellis qui traitent de l'Ordre auquel ils aspirent, les Meditations*  
*qui semblent les plus propres, laissant le reste pour en faire lecture.*

Aux Beneficiers.

*On peut leur assigner la 13. 16. 17. 18. 19. 20. 28 des 51. Meditations*  
*sur les Conferences au 3. Tome, & l'observation touchant les Soutanel-*  
*les. La 162. & 163. Meditations de la vie Ecclesiastique, p. 325. & 327.*  
*Tome 2. Et la lecture tout au moins des 7. Meditations sur les Benefices,*  
*en la mesme vie Ecclesiastique, p. 110. & suiuanes, Tome 2.*

# T A B L E

## Aux Prestres.

*Entre les Meditations communes des dispositions à l'estat Ecclesiastique quand il est besoin ; On ne peut iamais , ce semble , manquer de leur prescrire celles qui concernent les fonctions Sacerdotales , comme la 28. 29. 30. 34. & 35. des 51. au 3. Tome, qui sont traitées plus au long, & renuoyées dans ces lieux-là mesmes à l'estat Ecclesiastique.* Tome 2.

A ceux qui sont desia Curez, qui s'éprouent, ou qui se disposent d'en accepter.

*On peut leur assigner, outre celles qui sont communes pour les Prestres, tout ou partie des 8. dernieres de la vie Ecclesiastique.* Tome 2. *Celle de la sobriété, qui est la 39. des 51. Conferences. Quelqu'une des benefices. Celle de l'habit Ecclesiastique, la 18. des 51. & l'observation sur les Soutanelles. Et quelques unes de la sixiesme.*

Aux personnes appliquées à l'estude.

*On peut leur assigner celles-cy qui suivent, De la curiosité dans les sciences*  
Tome 1. p. 51.

*Du zele du salut des Ames.*

Tome 2. p. 241

*De la science des Prestres.* Tome 3, la 37. des 51. Conferences. Celle du 4.

*Dimanche apres Pasques, & du 7. 14. & 16. apres la Pentecoste, au 3. Tome.*

A ceux qui ont desia fait la Retraite, & qui ont plus de connoissance des veritez Ecclesiastiques.

*On peut leur assigner pour disposition celle de la retraite annuelle. La 46. des 51. Confer. puis les 6. Dimanches apres Pasques, au 3. Tome. Et la 22. apres la Pentecoste.*

*Ou bien celle du zele de nostre propre perfection.*

2. Tome p. 91

*Du zele de la gloire de Dieu.*

2. Tome p. 323

*Du zele de salut des ames.*

3. Tome 36. des 51

*Celles des fonctions Sacerdotales marquées en la 28. 30. 34. 35. des 51. au 3. Tome.*

*Celles qui traitent de l'esprit de pauvreté & de sacrifice.* 2. Tome p. 325.

329

Fin de la Table.

MEDI-





# MEDITATIONS

DE LA

# VIE CHRESTIENNE.

PREMIERE PARTIE

*Qui comprend les veritez de la Vie Purgative.*

## PREMIERE MEDITATION.

De la Creation en general.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1. <i>L'estat du monde avant la creation, &amp; comme quoy Dieu l'a tiré du neant.</i> |  | 2. <i>Ce que nous estions dans ce neant.</i> |
|--|--|--|

*Ipsè fecit nos, & non ipsi nos. Psal. 99. 3.*

C'est la main de Dieu qui a tiré toutes choses du neant, & non pas les creatures, qui se sont faites d'elles mesmes.

### PREMIER POINT.



CONSIDEREZ l'abyfme du neant, auquel estoient toutes les creatures avant la creation du monde : car lors il n'y auoit ny ciel, ny terre, ny eau, ny feu, ny hommes, ny Anges, ny Roys, ny Royaumes, ny choses aucunes : il a plû à Dieu, qui de toute eternité auoit esté auffi heureux fans les creatures, qu'il l'est maintenant avec elles, faire de ce neant le monde & toutes les creatures, pour estre glorifié en elles, & faire paroistre en leur production sa puissance, sa bonté, & sa sagesse.

*Admirez cette bonté, estimez peu les creatures, puis que de soy elles ne sont rien.*

*Manus tuæ fecerunt me, & plasimauerunt me.*

*Iob. 10. 8.*

*Qui vivit in æternum creavit omnia simul.*

*Ecol. 18. 1.*

*Dominus creans cælos, ipse Deus formans terrâ & faciens eam : ipse plastes eius, non in vanum creavit eam*

*Isa. 45. 18.*

*Ex nihilo nati sumus.*

*Sap. 1. 1.*

*Manus meæ retenderunt cælos. Isa. 45.*

221

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, comme avant la creation du monde, & tant de milliers d'années après que le monde a esté créé, vous avez demeuré dans vostre neant, & y seriez encore, si Dieu par vn pur effet de sa bonté, sans qu'il eust besoin de vous, ne vous en eust retiré, y ayant laissé tant de milliers de creatures qui y sont encores, & qui l'auroient beaucoup mieux seruy que vous,

*Pensez vn peu attentiuement ce que vous estiez en ce neant, ce que vous sçauiez, ou pouuiez, ou faisiez, ou vouliez. Vous trouuerez par tout vn rien. Voilà vos richesses, ou plustost vostre extraction. Confondez-vous deuant Dieu à la veüe de vostre neant. Et pour fruit de cette premiere Meditation, faites auourd'huy resolution d'en auoir souuent la pensee deuant les yeux, & de vous la remettre en memoire, afin de prendre sujet de là, de vous humilier. Car l'humilité & la connoissance de soy mesme, est le fondement de toute la vie & perfection Chrestienne & Ecclesiastique.*

*Substantia mea tanquam nihilum ante te. Psal. 88. 6.*

*Si ego glorifico meipsum, gloria mea nihil est. 10. 8. 34.*

*Qui se existimat aliquid esse cum nihil sit; ipse se seducit.*

*Gal. 6. 3,*

## II. MEDITATION.

## De la Creation de l'Homme.

- |   |  |
|---|--|
| 1. <i>Combien l'homme est éleué au dessus des autres creatures.</i> | 2. <i>Excellence de l'homme en ce qu'il est l'image de Dieu, &amp; à quoy ce titre l'oblige.</i> |
|---|--|

*Quid est homo, quod memor es eius? Gloria & honore coronasti eum. Psal. 8. 5.*

Qu'est-ce que l'homme pour auoir vn amour si tendre, & des bontez si particulieres pour luy?

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que Dieu non content de vous auoir mis au monde, pouuant vous ranger au nombre des

creatures insensibles, ou dénuées de raison, vous a donné un estre le plus noble de tous, vous faisant homme, & par ce moyen il vous a aduantage par dessus le reste des creatures. Car c'est pour l'amour de vous & pour vostre seruice qu'il a fait ce grand vniuers, l'ayant assuietty tout entierement avec ce qu'il contient, au pouuoir de l'homme, *Omnia subiecisti sub pedibus eius.* Psal. 8. 8. C'est pour luy, Seigneur, que vous avez créé tout le monde visible; c'est pour sa santé, ses contentemens, & tous les autres vsages, que toute la nature traueille; en telle sorte que quand il n'y auroit qu'un seul homme au monde, le Ciel, la terre, & tous les elemens ne luy seruiroient pas moins à luy tout seul, qu'ils sont maintenant à tous. C'est pour ce mesme sujet, qu'il vous a donné ses Anges pour vous assister, pour vous défendre, & pour vous conduire. *Angelus suis Deus mandauit de te.* Psal. 9. 11. Si bien qu'on peut dire de tout ce qui est au Ciel & en la terre, *Omnia uestra sunt,* 1. Cor. 3. 22. Il n'y a rien qui ne soit à vous & pour vous.

Estonnez vous de cette bonté de Dieu en vostre endroit, & tirez cette consequence necessaire, que toutes les creatures corporelles & spirituelles estant employées ainsi à vostre seruice, vous estes tenu de vostre costé de rendre à Dieu avec toute sorte de diligence vos obeyssances & vos hommages.

## II. POINT.

CONSIDEREZ que pour comble de tout, vous faisant homme, il vous a donné la raison, par laquelle vous estes distingué de bestes, & a par ce moyen empreint, & buriné sur le fond de vostre ame, l'image de sa diuinité. 1. Pour vous apprendre à ne pas viure en beste, mais en homme raisonnable: c'est à dire, à conduire toutes vos actions, non point par passion, ny par humeur, mais par raison. 2. A porter vos pensées & vos desirs aux choses futures & immortelles, & vous releuer par dessus le commun des hommes, qui comme des bestes, ne s'arrestent qu'à la consideration des choses présentes & sensibles, & à la façon des raiques aveugles, sont tousiours en terre, & pour les choses de la terre.

Examinez vous comme vous avez vsé de ce precieux thesor, & dites avec saint Bernard.

*Erubescit anima, diuinam in pecorinam commutasse similitudinem.*

Opus magnificum est homo: magnum opus Dei es, ô homo, & magnum est quod tibi dedit Deus.

S. Amb. in Ps. 8.

Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine. Psal. 47.

Cognosce teipsum, homo, cognosce te ô anima, quia non de terra, non de luto es, quia infusit in te Deus & se, ite in animam uentem. S. Amb. in Tf. 18.

Faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram. Gen. 1. v. 6.

○ curæ in terras animæ & cœlestium inanes!

Omnes conuersi sunt ad cursum suum, quasi equus impetu vadens ad prælium.  
1er. 8. 6.

*Erubescere volutari in cæno, qua de cælo es.* Serm. 24. in Cantic.

*Homo cum in honore esset, non intellexit, comparatus est iumentis insipientibus, & similis factus est illis.* Psal. 48. 12.

### III. MEDITATION.

De la fin de l'Homme. Et 1. de ce qui n'est point sa fin.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p>1. Ce qu'on entend par la fin d'une chose.</p> <p>2. L'Homme n'a point esté fait pour les honneurs, richesses.</p> | } | <p>plaisirs, &amp;c.</p> <p>3. Aueuglement des hommes en ce point.</p> |
|---|---|--|

*Notum fero mihi Domine finem meum.* Psal. 38.

Seigneur, faites-moy connoître quelle est la fin où ie dois tendre, & à quoy vous m'avez destiné, pour voir si ie ne m'en éloigne point.

#### I. POINT.

CONSIDEREZ, que quand on parle de la fin de l'homme on entend parler de ce qui peut le rendre parfait, bien-heureux & content en ce monde icy, & en l'autre, parce que la fin, le bien & la beatitude ne sont que des termes differens qui signifient absolument le mesme, & c'est le propre de la fin de rendre vne chose bien-heureuse, & la mettre en repos.

#### II. POINT.

CONSIDEREZ suivant ce principe, que l'homme n'esté fait pour chose aucune qui se trouue icy bas, parce qu'il n'y en a pas vne qui puisse le rendre parfait & content. Car il n'a point esté fait pour les richesses, puisque ce sont des biens qui sont au dessous de luy, & bien loin de causer le bon-heur de l'homme, & luy donner du repos, ce sont des biens, dit saint Bernard : *Quæ possessa onerant, amata vulnerant, amissa cruciant* : d'où vient que nostre Seigneur les compare aux épines. Il n'a pû aussi estre fait pour les honneurs, les charges & dignitez du monde, pour la gloire & réputation parmi les hommes, puis qu'ils sont accompagnez, comme nous voyons, de beaucoup de troubles & d'inquietudes d'esprit, & que souuent ils sont donnez à ceux qui les meri-

*Auaris non implebitur pecunia.*  
Ecol. 5. 9.

*L. de Conuers. ad Cler.*

*Quod in spinas cecidit, hi sunt qui à sollicitudinibus, & studiis & voluptatibus vitæ cunctis, suffocantur.*  
Luc. 8. 24.

tent le moins. 3. Ce n'a pû estre aussi pour les voluptez & les plaisirs des sens qui se terminent tous en amertumes, & dont les bestes iouyissent autant ou plus que les hommes & qui ne touchent que le corps, qui est la moindre partie de l'homme. 4. Ce n'a point encore esté pour les sciences, & les connoissances de l'esprit, puisque nous voyons que les Demons estant très-sçauans, ne laissent pas d'estre miserablement damnez.

III. POINT.

CONSIDEREZ le mal-heur de la plupart des hommes qui s'occupent apres ces biens, comme s'ils estoient leur derniere fin, & comme s'ils n'estoient que p'dur amasser des richesses, pour remplir des charges, prendre leurs plaisirs, & pour deuenir sçauans.

Confondez-vous d'auoir recherché ces choses iusques à cette heure, peut-estre avec trop d'empressement. Renoncez courageusement à l'affection de tous ces biens vains, trompeurs & passagers.

*Filij hominum usquequo graui corde? ut quid diligitis vanitatem & queritis mendacium? Psal. 43.*

*Anima rationalis rebus creatis occupari potest, satiari non potest.*

Dives sùm interiorit, non sumet omnia, neque descendet cum eo gloria eius  
 Psal. m. 48. 18.  
 In ipsa misera iniquiudine delecte tibi s'irritum fati' ostendit, quam magis creaturam rationalem feceris, cui nullo modo sufficit ad beatam requir. n., quidquid te minus est, ac per hoc non ipsa sibi.  
 Hoc tantum scio, quia male est mihi prae erit, non solum extraneum, sed & in me ipso, & omni mihi copta quae Deus meus non est. regestas est.  
 S. Aug. 1. 13. Conf. c. 83

Beatum dixerunt populum, cui haec sunt, beatus populus cuius est Dominus Deus eius.  
 Psal. 143. 16.

Vanitas vanitatum; & omnia vanitas; quid habet amplius homo de vniuerso labore suo quo laborat sub sole? Eccl. 1. 2. 1.  
 S. Bernard super Eccl. nos reliquimus omnia.

IV. MEDITATION.

De la fin de l'Homme en cette vie.

1. Dieu estant la fin de l'Homme, 2. Toute nostre étude par consequent doit estre de le seruir.

*Deum time & mandata eius observa, hoc est enim omnis homo. Eccl. 12. 13.*

Crains Dieu, & garde ses commandemens, car c'est pour cela que l'homme est fait tout entier.

I. POINT.

CONSIDEREZ que puisque la fin de l'homme ne consiste, ny aux biens de fortune, ny aux biens du corps & de l'esprit, ny en tout ce qui se trouue dans la nature, il faut necessairement que ce soit Dieu mesme qui soit sa derniere fin, comme il est son principe, & c'est ce qu'il nous fait entendre, quand il dit, *Ego sum a, & a, principium & finis*, Apoc. 1. le

Ergo si hoc est omnis homo, absque hoc nihil omnis homo.  
 Cap. 13. vii. S. Bern.

Et nunc haec dicit Dominus creans te Iacob, formans te Israel: meus es tu.  
 Is. 43. 2.

Et omnem qui inuocat nomen meum, in gloriam meam creauit eum & feci eum.  
 Ibid. 9.  
 Propter me, propter me faciam, & gloriam meam alteri non dabo.  
 Isa. 48. 11.

Vniuer'a propter se-  
meipsum operatus est  
Do minus.  
Treu. 16. 4.

commencement pour produire toutes choses & la fin pour les rapporter toutes à luy : & c'est ce qu'on nous a appris dans les premiers Rudimens de nostre Catechisme, quand on nous a enseigné que nous estions au monde, pour connoistre, aimer & seruir Dieu. Faites vn acte ferme de foy de cette verité.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que puisque vous n'estes crée à autre fin, que pour connoistre, aimer, & seruir Dieu, tout vostre employ en cette vie ne doit tédre qu'à l'amour & au seruice, que vous pourrez rendre à sa diuine Majesté. C'est ce que nostre Seigneur nous a voulu enseigner quád il a dit, qu'il n'y auoit qu'une seule chose necessaire: car que toutes les autres viennent à manquer excepté celle-là, les plaisirs, les richesses, voire la vie mesme, rien ne nous manquera qui soit absolument necessaire, puis qu'il n'est pas necessaire mesme, que nous viuions, tant il est vray ce que disoit saint Augustin: *Ficisti nos Domine ad te, & inquitum est cor nostrum donec requiescat in te.* Remerciez Dieu de vous auoir crée pour vne fin si noble, disant par admiration avec Iob, *Quid est homo, quia magnificas eum?* Iob. 7. 1. Et avec le prophete Royal, *Quid mihi est in caelo, & à te quid volui super terram? Deus cordis mei & pars mea Deus in aeternum.* Psal. 72. 25.

Vz animæ audaci,  
quæ sperauit si à te re-  
cessisset, se aliquid  
melius habueram,  
Versa & reuera in ter-  
gum & in latera & in  
ventrem, & dura sunt  
omnia, & tu solus re-  
quies.  
S. Aug. 1. 6. Conf.  
c. 16.  
L. 1. Conf. c. 5.

## III. POINT

**C**ONSIDEREZ où en sont la plupart des hommes, qui au lieu de ne viure que pour seruir Dieu, semblent ne viure que pour seruir leurs appetits, qui pensent plustost en toutes leurs actions, comme ils se feront riches, comment ils se mettront à leur aise, ou comme ils deuiédront grands, que non pas comme ils plairont à Dieu.

Voiez si vous n'estes pas du nombre: ne faites-vous point l'accessoire du principal, ou le principal de l'accessoire? *Porro vnum est necessarium: quid turbatis erga plurima?* Luc. 10. 42.

*Quid prodest hominì si vniuersum mundam lucretur, anima vero sua detrimentum patiatur?* Matth. 16. 26.

*Nemo vestrum sibi viuunt, & nemo sibi moritur: siue enim viuimus, Domino viuimus; siue morimur, Domini sumus.* Rom. 14. 7. & 8.

Oculos suos statue-  
runt declinare in ter-  
ram. Sal. 16. 11.  
luxia proprias con-  
cupiscencias ambulauit.  
1Co. 3. Pet. 3. 3.

## CONTINUATION DE LA PRECEDENTE

## MEDITATION.

De la fin de l'homme en cette vie.

1. *Raisons qui nous obligent à servir.*  
*ne viure que pour Dieu, c'est à dire, pour l'aimer, & le*
2. *Qu'est-ce qu'aimer Dieu ?*  
 3. *Qu'est-ce que servir Dieu ?*

*Non defrauderis à die bono, & particula boni doni non te praterat. Eccl. 14. 14.*

Prenez garde de ne vous point priuer du bien que vous pouuez faire chaque iour, & qu'il n'y ait aucune partie de ce bien, tant petite soit-elle, qui vous échappe.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ en continuant la Meditation d'hyer, les obligations que vous auez de ne viure que pour Dieu: c'est à dire, de ne viure que pour l'aymer & le seruir. La raison principale est, que vous estes tout à luy, & que vous ne pouuez pas disposer de vous, n'y d'aucune de vos actions au preiudice de son honneur: *Non estis vestri*, dit S. Paul, 1. Cor. 6. *Ipsius factura sumus*, Ephes. 2. 10. Et par consequent il peut nous commander ce qu'il voudra, disposer de nous comme le Potier de son argile, & exiger de nous tel seruice que bon luy semblera.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que c'est que d'aimer Dieu: c'est de hayr ce qu'il hait, & d'aimer ce qu'il aime: c'est de procurer en tout & par tout de luy plaire: le faites-vous ?

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que c'est que de seruir Dieu. Ce n'est pas seulement de prier, ou ieusner ou faire quelque bonne œuvre: mais c'est de faire sa volonté; & accomplir tous ses desseins: en sorte que, comme il n'y a aucune action, ny aucun moment de nostre vie, où Dieu n'ayt vn dessein de tirer quelque seruice de nous, il faut aussi qu'il n'y ait aucune partie, ou action dans nostre vie, mesme des plus communes, qui ne soit faite à cette intention de luy plaire: car s'il

Quid tam tuum quæ tu, & quid tam non tuum, quam tu, si alicuius est id totum quod es?

S. Aug. Tract. 29. in 10. Quasi lutum figuli in manu ipsius; plasmare illud & dispo- nere.

Omnes viæ eius secundum dispositione eius; sic homo in manu illius qui se fecit.

Eccl. 33. 13 & 14.

Quasi si lutum contra figulum cogitet, & dicat opus factori suo: Non fecisti me, & figmentum dicat factori suo, Non intelligis, 1<sup>re</sup>. 5. 19.

In intelligentes quæ sit voluntas Dei.

Eph. 3. 17.

Perfecti & integri in nullo deficientes. 1<sup>re</sup>. 11. 4.

Vi stetit perfecti & pleni in omni voluntate Dei.  
Coloss 4. 11.

Creator quippe omnium in parte non est, & tunc minus inuenitur quando is qui totus ubique est, in parte quaeritur.  
S. Greg 1. 16. Mor. c. 15.

Aut Dei sumus, aut diaboli: nihil in medio.  
S. Aug.

De un peu de monde apres cette vie.  
y en a quelqu'une qui ne soit point pour luy, cette partie; pour petite qu'elle soit, qui en sera excluse, est vne espece de larcin, voire plustost de sacrilege, que nous commettons, comme vn Ouurier, qui deuant trauailler toute la iournée au profit de son Maistre, en déroberoit vne ou deux heures sans rien faire, ou ne les employeroit qu'à son profit au préiudice de son Maistre, seroit estimé trompeur.

Comptez maintenant si vous pouuez, les actions de vos iournées, depuis le leuer iusques au coucher: & voyez si de dix il y en a vne qui soit faite pour Dieu, ou avec la perfection qu'il la veut, & les neuf autres, où sont elles? N'est-ce pas vn grand compte que nous aurons à rendre, d'auoir dérobé autant d'actions à Dieu que nous en aurons employé à autre fin que pour sa gloire & son seruice? si nous ne pouuons faire restitution du passé, mettons remede au moins pour l'auenir.

*Non estis vestri.* 1. Cor 6. 19.

*Domino suo stat aut cadit.* Rom. 14. 4.

Si vos actions ne sont referées à Dieu, elles luy sont dérobées.

*Sive manducatis, sive bibitis, omnia in gloriam Dei facite.* 1. Cor. 10. 31.

## VI. MEDITATION.

De la fin de l'Homme apres cette vie.

1. *Quelle fin Dieu nous a destinée apres cette vie.*
2. *Importantes conclusions à tirer de là.*
3. *Reflexion à faire & resolution à prendre sur ce sujet.*

*Habetis fructum vestrum in sanctificationem, sinem veram vitam eternam.* Rom. 6. 22.

### I. POINT.

Quid mihi est in caelo, & à te, quid vobis super terram?  
Egal 72. 15.

**C**ONSIDEREZ, comme Dieu, non content de vous auoir mis en ce monde pour son seruice, vous reserve encore apres cette vie, la iouissance d'un bien infiny pour vne eternité, voulant que la recompense des petits seruices que vous luy devez rendre icy bas, ne soit autre que la gloire & la beatitude eternelle.

Remerciez



Remerciez cette diuine bonté, de vous auoir destiné à vne fin si excellente, & den'auoir pas voulu établir vostre bon-heur en la terre.

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, suiuant cette verité, que n'ayant pas à demeurer tousiours icy bas, nous ne deuons nous y regarder pendant la vie, que comme des voyageurs qui s'en vont en leur patrie, selon cette parole de l'Apostre, *Non habemus hic permanentem ciuitatem, sed futuram inquirimus.* Et ainsi comme des voyageurs ne s'attachent à rien de tout ce qu'ils voyent en chemin, nous ne deuons nous attacher d'affection à chose aucune de la terre. 2. Comme toutes leurs démarches, sont autant d'auances vers la fin du chemin où ils veulent aller, ainsi faut-il que chacune de nos actions soient autant de pas qui nous conduisent à nostre vie eternelle. 3. Comme toutes leurs pensées, leurs desirs, & leurs entretiens ne sont que du pais où ils vont, ainsi deuons-nous nous comporter à l'égard du Ciel, où nous allons, *Vbi enim thesaurus tuus, ibi cor tuum erit.* Matth. 6. 21. 4. Comme les difficultez du temps, des saisons, ny la longueur des chemins, ne les empeschent pas d'aller, & de continuer leur voyage, ainsi ne deuons-nous craindre, ny apprehender les difficultez de cettè vie, puisque S. Paul nous apprend que *Non sunt condigna passionis huius temporis ad futuram gloriam qua reuelabitur in nobis.* Ro. 8. 8.

Aduena ego sum apud te, & peregrinus sicut omnes patres mei.

*Psal.* 38. 31. Dies peregrinationis meæ parui & mali. *Gen.* 47. 9. Cantabiles mihi erūt iustificaciones tuæ, in loco peregrinationis meæ.

*Psal.* 118. 54.

Pater noster qui es in caelis.

III. POINT.

**E**st-ce ainsi que nous-nous sommés comportez iusques à cette heure? Si nous sommes des pelerins en ce monde au regard du Ciel, quelle auance faisons-nous vers cette heureuse patrie? Helas! les moindres objets nous diuertissent & nous dérobent la pensée de Dieu. Nos entretiens qui deuroient estre au Ciel, comme dit l'Apostre, sont tous en terre, & des choses de la terre. Faisons mieux à l'aduenir, & sur tout, quand il se presentera quelque difficulté au seruice de Dieu, pensons en nous-mesmes; le Paradis vaut bien cela. C'est la pensée qui animoit les saints Martyrs, & les faisoit souffrir avec tant de courage, *Aspiciēbant enim,* dit S. Paul, *in remunerationem,* Hebr. 11. 6. Et se souuenoient encore de ces autres paroles; *Momentaneum & leue tribulationis nostræ, æternum gloriæ pondus operatur in nobis.* 2. Cor. 4. 17. Ce qui faisoit dire à S. Leon;

Conuersatio nostra in caelis est. *Philipp.* 3. 20.

Ipse est Christianus qui & in domo sua peregrinum se esse cognoscit: patria nostra sursum est, ibi hospites non erimus. S; *Aug. sup. Ps.* 32.

10 *Des moyens que Dieu a donnez à l'Homme, &c.*  
*Nullus labor durus, nullum tempus longum debet videri, quo*  
*gloria eternitatis acquiritur.*

## VII. MEDITATION.

Des moyens que Dieu a donnez à l'homme pour  
 arriuerà sa fin.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1. Dieu a donné deux sortes de<br>moyens pour arriuer à luy. |  | bon ou mauuais usage.                                    |
| 2. Il est en nous d'en faire vn                              |  | 3. En quoy consiste le bon usage<br>qu'il en faut faire. |

*Vidit Deus cuncta quæ fecerat, & erant valde bona. Gen. I. 13.*

Ce qui se doit entendre, non seulement d'une bonté naturelle, mais encore d'une certaine bonté morale, qui les rend toutes tres propres pour executer le dessein que Dieu a eu de les faire, qui est de seruir à l'homme pour le sauuer.

### I. POINT.

*Opera Domini vniuersa bona valde.*

*Ecc. 19. 11.*

*Magna opera Domini, exquisita in omnes voluntates eius.*

*Psal. 110.*

*Quam magnificata sunt opera tua Domine! nimis profundæ factæ sunt cogitationes tuæ. Vir insipiens non cognosce: & stultus non intelligit hæc*

*Psal. 95. 6. & 7.*  
*Videmus nunc per speculum, & in ænigmate.*

*1. Cor. 13. 12.*

*Fideli homini mundustorus diuitiarum est. Bona bonis creata sunt ab initio: sic nequissimis bona & mala.*

*Ecc. 39. 10.*

*Fascinato mugacitatis obsecrat bona, & inconstantia concupiscentia transtulerit sensum siue malitia.*

*Sap. 4. 12.*

*Omnia munda mundis, conquinatis autem & infidelibus nihil est mundum.*

*Tit. 15.*

CONSIDEREZ que Dieu ayant créé l'homme pour estre Caimé, honoré, & seruy en cette vie, & pour se faire voir à luy en l'autre, il luy a donné vne grande quantité de moyens pour aller & paruenir à cette fin. Ces moyens sont en partie naturels, comme sont toutes les creatures de l'vniuers, qui sont comme autant de beaux Liures, qui nous apprennent ce qu'il est, & comme autant de miroirs, qui nous découvrent ses perfections; & en partie surnaturels; comme l'Incarnation de son Fils, les graces les Sacremens, &c.

### II. POINT.

CONSIDEREZ que toutes les creatures ( j'entends par les creatures, par exemple, les richesses, la pauvreté, les honneurs, les abaiffemens, la santé, les maladies, la reputation, la vie, & generalement tout ce qui arriue dans le cours de la vie humaine.) sont de soy indifferentes; & que leur bonté ou leur malice depend de nous qui les employons, c'est à dire, du bon ou du mauuais usage que nous en faisons; Car aux vns ce qui sera occasion de salut, sera aux autres suiet de leur perte. C'est pourquoy il importe extremement de sçauoir faire vn bon usage de tout ce qui nous arriue en cette vie. Et pour cela

### III. POINT.

CONSIDEREZ que le bon usage que nous deuous faire des creatures, consiste en deux choses. 1. A ne les regar-

*Paratum cor meum Deus, paratum cor meum.*

*1. Sol. 56. 8.*

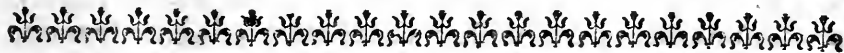
der que comme des aides, & des secours qui nous sont donnez pour arriuer à Dieu, & fuiuant cette raison nous tenir indifferens à leur vsage : Par exemple, estre indifferens à la pauureté comme aux richesses, aux abaiffemens comme aux honneurs, à la maladie comme à la santé, à la vie courte comme à la longue vie, parce que l'une & l'autre nous achemine à Dieu. 2. A nous seruir dauantage, & par preference de celles qui nous portent plus parfaitement & plus asseurement à nostre salut. Car encore que toutes nous y puissent seruir; neantmoins il y en a qui nous en approchent dauantage, & fuiuant cela, par exemple, preferer la pauureté aux richesses, les humiliations aux honneurs.

*Est-ce ainsi que vous en auez vsé iusqu'à present ? Vous estes-vous seruy des creatures pour aimer & seruir Dieu, ou peut-estre pour l'offenser ? Ne craignez-vous pas que les creatures de qui vous auez si souuent abusé, ne s'eleuent vn iour contre vous.*

*Omnia sanctis in bona, sic & impiis & peccatoribus in mala conuertuntur. Eccl. 36. 32.*

*Omnes creature Dei facta sunt in tentationem, & in musculam pedibus insipientium. Sap. 14. 11.*

*Vanitati subiecta est creatura non volens. Rom. 8. 20. Omnis creatura ingemiscit & parturit vsque adhac. Ibid. Peruersus est ordo; frui vtendis, & vti fruendis. S. Aug.*



# MEDITATIONS

## DE L'HOMME

### CHRESTIEN;

Et de l'excellence du Christianisme.

#### VIII. MEDITATION.

- |   |   |
|---|---|
| 1. Tout le mal des Chrestiens vient de ne pas connoistre l'excellence du Christianisme. | 2. Elle ne se peut mieux connoistre que par les effets du Baptesme. |
|   | 3. Et par les Escriptions.  |

*Videte vocationem vestram. 1. Cor. 1. 26.*

Mes Freres, prenez garde, & faites estime de l'estat auquel vous estes appelez par vostre Baptesme.

## PREMIER POINT.



CONSIDEREZ que la cause la plus vniuerselle de tous les desordres qui se voyent dans la vie des Chrestiens, c'est de n'auoir jamais refléchy vne bonne fois sur la grandeur, l'excellence, & les obligations du Christianisme: car comment sera-t-il possible, que le Chrestien rende à Dieu ce qu'il luy doit, & qu'il viue de la vie qu'il demande de luy, s'il ne connoist ce qu'il est, & à quoy il est obligé en qualité de Chrestien? C'est la plainte que Dieu fait chez le Prophete Ieremie, *Desolation desolata est terra, quia nullus est, qui recogitet corde*; Ierem. 12. 11. Et par ainsi il importe grandement de considerer avec attention les veritez suiuantes, qui traitent de la sainteté & obligation des Chrestiens: & d'autant plus aux Ecclesiastiques, qu'ils ne sçauroient estre bons Clercs, qu'ils ne soient premierement bons Chrestiens.

## II. POINT.

CONSIDEREZ que comme la porte pour entrer au Christianisme, c'est le Sacrement de Baptesme, nous ne pouuons mieus connoistre l'excellence & la grandeur du nom Chrestien, que par les effets merueilleux que ce Sacrement produit en nous, & par les titres d'honneur, que l'Esprit & les saints Peres luy donnent.

Ses effets sont trois principaux. 1. D'effacer les pechez par vne abondance de grace, que reçoit le baptisé en ce diuin Sacrement, qui en fait vne nouvelle creature, & luy donne vne vie toute diuine. 2. De le faire enfant adoptif de Dieu. 3. De luy donner droit au Royaume des Cieux, ce qui est marqué tres-parfaitement au Baptesme de nostre Seigneur, qui deuoit estre vne figure du nostre: car l'Euangile remarque, que nostre Seigneur estant baptisé au Iourdain, le saint Esprit descendit en forme de Colombe, que le Ciel fut ouuert, & que la voix du Pere fut ouïe, *Hic est filius meus dilectus*. Matth. 3. 17. pour remarquer ces trois aduantages qui nous arriuent par le Sacrement du Baptesme.

*Qui pourra iamais assez estimer ces qualitez d'enfans & heritiers de Dieu? Que de merueilles on découure d'abord en ce nom de Chrestien!*

Nescierunt neque intellexerunt; in tenebris ambulantes.

*Psal. 81. 5.*

Non est scientia Dei in terra, maledictum & homicidium, & furum, & adulterum inuidauerunt: populus non intelligens vapulauit.

*Osée 4. 1. & 2.*

Quia nullus intelligit, in æternum peribunt. *Iob 4. 20.*

Defecit sanctus, quoniam diminuta sunt veritates à filiis hominum. *Psal. 11. 1.*

Reuela oculos meos, & considerabo mirabilia de lege tua. Da mihi intellectum & viuum. *Psal. 118. 18.*

Christianismus est mors criminum, & vita virtutum.

*S. Cypr. ep. 2. ad Donatum.*

Baptizatus Iesus con festin ascendit de aqua, & ecce aperti sunt ei cæli, & vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, & veniente nuper se. Et ecce vox de cælis dicens: Hic est filius meus, &c.

*Matth. 3. 16. 17.*

III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que c'est pour ce mesme sujet que saint Paul les appelle des Saints, & que saint Pierre dit, que c'est vne nation que Dieu a choisie de toute eternité par vne predestination gratuite, *Vos genus electum.* 1. Pet. 2. 9. qu'ils sont Prestres & Roys tout ensemble, estant appelez à vne Royauté, qui ne finira point, *Regale sacerdotium.* Et enfin, qu'ils sont vn peuple tout saint, non d'une sainteté legale & exterieure, mais d'une sainteté veritable & interne, qui purifie les cœurs, & les consacre à la Diuinité, *Gens sancta.* Ibid. Pet. sup.

Omnibus Sanctis qui sunt Ephesi. Eph. 1. 11. Omnibus Sanctis qui sunt in Achaia, 1. Cor. 1. 1.

Auez vous iamais remercié Dieu de vous auoir appellé au Baptesme, où vous auez receu tous ces aduantages ? Mais viuez vous conformément à toutes ces grandes & glorieuses qualitez de Roy, de Prestre, & de Saint ? Quelle autorité auez-vous sur vos passions ? comment est-ce que vous vous commandez ? & en quoy ? Quels sacrifices presentez vous à Dieu tous les iours sur l'Autel de vostre cœur ?

Fide purificans corda eorum. Act. 15. 9. Non tantum liberi, sed & sancti, sed & iusti, sed & filii: nec solum filii, sed & hæredes; nec solum hæredes sed & fratres Christi: nec tantum fratres Christi, sed & cohæredes: non solum cohæredes, sed & membra: non membra tantum, sed & templum: nec tantum templum, sed & organa Spiritus sancti. S. Chrysostomus Neoph

*Agnosce, ô Chrestiane, dignitatem tuam & diuina consors factus natura, noli in veterem vilitatem degeneri conuersatione redire.* S. Leo Serm. de Natiu.

*Gratias Deo, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine.* Col. 1. 12.

IX. MEDITATION.

De la vie nouvelle & diuine, que l'on reçoit au Baptesme.

PREMIER EFFECT DE CE SACREMENT.

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| 1. En quoy consiste cette vie nouvelle. | 2. A quoy saint Paul la compare. |
|---|----------------------------------|

*Si qua in Christo noua creatura, vetera transierunt, ecce facta sunt omnia noua.* 2. Cor. 3. 17.

C'est ainsi que S. Paul nous exprime le premier effet du Baptesme, qui est de renouveler, & reformer l'homme tout entier & le faire deuenir vne nouvelle creature en Ies. Chr. Or pour connoistre à fond, & tirer du profit de ce mystere,

Ecce ego creo caelos nouos, & terram nouam: & non erunt in memoria priora, & non ascendent super cor. Isa. 65. 17. In Christo Iesu neque circumcisio aliquid valet, neque praeputium, sed noua creatura. Gal. 6. 15.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cette renaissancè & ce renouvellement interieur. Il cōsiste en deux choses, selon

14 De la vie nouvelle & diuine, que l'on reçoit au Bapt.

Duo homines sunt  
vetus & nouus: Ad am  
vetus & Christus nouus  
ille terrenus, iste  
ecclesiasticus; illius im  
ago nouas. 1. *1. 1. 1.*  
30. *inter paruos.*  
Vetus homo nouer  
simul crucifixus est.  
vt destruat corpus  
peccati. *Rom. 6. 6.*

le mesme Apostre. 1. A se dépoüiller du vieil homme, c'est à dire, renoncer à toutes sortes de vices, de pechez & de passions déreglées, qui sont comme autant de membres du corps de ce vieil homme, qui a esté crucifié avec nostre Seigneur, & qui est mort dans sa mort. 2. A se reuestir du nouveau, qui est Iesus-Christ, c'est à dire, mener vne vie conforme à la sienne, *Exspoliantes vos veterem hominem cum actibus suis, & induentes nouum,* Col. 2. 9.

II. POINT.

Lauacrum regenera  
tionis & renouationis.  
*Tit. 2. 5.*  
Si complantati facti  
sumus similiudini  
moris eius simul &  
resurrectionis criminis.  
*Rom. 6. 5.*

CONSIDEREZ que ce diuin Apostre, pour nous le faire conceuoir plus sensiblement, compare ce renouvellement à vne mort & à vne résurrection: d'où vient qu'il dit: si nous sommes entez en Ies. Chr. c'est à dire, si nous luy ressemblons en sa mort, nous participerons aussi à la gloire de sa resurrection. Car ressembler à nostre Seigneur en sa mort, n'est autre chose que renoncer effectiuement au monde, mourir à soy-mesme, & à toutes les affectiōs de la terre; bref à toute la vie sensuelle, comme nostre Seigneur est mort effectiuement à la vie naturelle: c'est à dire, en vn mot, ne viure plus selon les mouuemens déreglez de la nature, de nostre humeur, ou de nostre inclination. Et c'est encore le sens de ces autres paroles: *Mortui estis; & vita vestra abscondita est cum Christo in Deo.* Col. 3. C'est à dire, que vous estes entez par le Baptisme dans vn estat qui vous oblige d'estre morts à vous mesmes, & au monde, & de ne viure plus qu'avec Iesus-Christ, d'vne vie toute sainte & diuine, qui soit cachée en Dieu, telle qu'est la vie de Iesus-Christ.

Apparuit gratia Dei  
Saluatoris nostri om  
nibus hominibus, eru  
dians nos, vt aban  
dantes impietatem  
& secularia desideria,  
sobrii, pi, & in illi  
viamus in hoc secu  
lo, expectantes bea  
tam spem. *Tit. 2. 1. 1.*

Omnis qui baptis  
mum Christi deside  
rat, vitam nouam  
concupiscit. Transfert  
ergo à veritate vt  
perueniat ad nouita  
tem: prius enim fuit  
testamentum vetus,  
homo vetus. Nunc  
autem testamentum  
nouum, carnicum no  
uum, propter ho  
minem nouam Ve  
nera transierunt; ec  
ce facta sunt omnia  
noua. *S. Aug. de  
C. an. nouo.*

Auc<sup>z</sup>-vous iamais réfléchy sur ces obligations à pensez vn peu, si vous estes bien mort à vous-mesme: vn mort n'a point de ressentiment, si on luy iette de la bouë, ou si on luy presente des parfums, ce luy est tout vn; si on luy donne des iniures, ou des louanges, il y est insensible, en estes vous de mesme?

Voila ce que c'est qu'vn baptisé, c'est à dire, vn homme mort au monde; voila le premier pas pour entrer au Christianisme; voila ce que nostre Seigneur nous crie deslors que nous nous engageons à son seruice, *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum.* Luc. 9. 32. Voila cette nouveauté de vie, qui nous est si souuent inculquée dans les cahiers sacrez.

*Vt in nouitate vita ambulemus, & seruiamus in nouitate spiritus.* Rom. 6. 4. & 7. 6.

Renouamini spiritu mentis vestre, & induite nouum hominem,  
 &c. Ephes. 4. 23. & 24.

## X. MEDITATION.

Du second effet du Baptême. De la Filiation adoptiue.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Combien grand est ce titre<br/>         d'enfans adoptifs de Dieu.</p> <p>2. Les aduantages qui nous en</p> | <p>arriuent.</p> <p>3. Ce que nous deuons à Dieu en<br/>         cette qualité.</p> |
|---|---|

*Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, vt filij Dei  
 nominemur & sumus. 1. Io. 3. 1.*

## I. POINT.

CONSIDEREZ la grandeur, & l'excellence de ce glorieux  
 titre, d'estre faits par le Baptême enfans adoptifs de  
 Dieu, car en effet, si nous faisons tant d'estime des enfans des  
 Roys, & des Princes de la terre, à cause des personnes d'où  
 ils tirent leur extraction, que sera-ce d'estre enfans de celuy,  
 deuant qui tous les Roys de la terre sont moins que des  
 atomes? Les Iuifs l'appelloient bien Seigneur, mais ce nom  
 de Père estoit reserué pour les Chrestiens. C'est pourquoy S.  
 Iean racontant les graces, que nous auons receuës de Dieu,  
 par le mystere de l'Incarnation, met celle-cy toute la pre-  
 miere, comme le fondement des autres: *Dedit eis potestatem  
 filios Dei fieri.* Ioan. 1. 12. C'est à dire, d'entrer en commu-  
 nication des droicts, des biens, & des grandeurs de sa Filia-  
 tion, & d'estre faits par grace, ce qu'il est par nature.

## II. POINT.

CONSIDEREZ les aduantages qui nous arriuent de  
 cette Filiation diuine. 1. Nous auons droit d'appel-  
 ler Dieu nostre Pere, qualité iusqu'à lors inouïe, & du  
 tout ineffable: ensuite dequoy nous pouuons nous adresser  
 à luy avec grande confiance, comme des enfans à leur  
 pere, en toutes nos necessitez, ayant pour cela, dit saint  
 Paul, fait descendre l'esprit de son Fils dans nos cœurs,  
 pour nous en donner plus d'assurance, & de hardiesse,  
*Quoniam estis filij Dei, misit Deus Spiritum Filij sui in corda ve-  
 stra clamantem, Abba Pater.* Gal. 4. 16. 2. Dieu en cette  
 qualité prend vn soin tout particulier de nous, faisant  
 le deuoin d'vn pere à nostre regard, avec beaucoup plus

Non enim accepistis  
 spiritum seruitutis  
 iterum in timore; sed  
 accepistis spiritum  
 adoptionis filiorum  
 Dei, &c. Rom. 8. 15.  
 Omnes filij Dei estis  
 per fidem quæ est in  
 Christo Iesu. Gal. 3.  
 26.  
 Omnia dona excedit  
 hoc nomen, vt Deus  
 hominem vocet fi-  
 lium & homo Deum  
 nominet Patrem.  
 S. Leo ser. 9. de Nat.  
 Fastidium est nobilitatis  
 inier filios Dei  
 computari. S. H. S. P.  
 Chrisol. serm. in ora-  
 tionem Dominicam.

Maxima nobis &  
 pretiosa promissa do-  
 nauit, vt diuine per  
 hæc efficiamur con-  
 sortes nature. 2. P. 24  
 4.

Pater est omnium no-  
 strum. Rom. 4. 16.  
 Gloriamur in spe glo-  
 riæ filiorum Dei.  
 Ibid. . . .

Sicut Pater vester quia  
 his omnibus indigatis  
 Math. 6. 32.  
 Et si oblitus fuerit ma-  
 ter infantem suum,  
 ego tamen non obli-  
 uiscar tuum. Mat. 23. 14.

d'amour, de tendresse & de soin, que ne font les peres charnels à l'égard de leurs enfans; c'est pourquoy il dit ailleurs; *Patrem nolite vobis vocare super terram, unus enim est Pater vester, qui est in cælo.* Matth. 23. 9.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ce n'est point assez d'auoir Dieu pour Pere, mais qu'il faut le respecter, luy obeïr & l'honorer cōme tel, *Filius enim honorat Patrem*, dit Dieu même par son Prophete : *Si ergo Pater ego sum, ubi est honor meus?* Malach. 16. Or cēt honneur cōsiste en deux choses. 1. A auoir tousiours sa crainte deuant les yeux, pour ne point offenser vn si bon Pere. 2. A l'imiter autant que nous pourrons, suiuant ce precepte de l'Apotre, *Estote imitatores Dei, sicut Filij charissimi.* Eph. 5. 1. Car en vain nous flatons-nous du nom d'enfans de Dieu, si nous faisons des actions qui en soient indignes.

*Attendite ad Abraham patrem vestrum.* Isai. 51. 2.

*Si filij Abrahæ estis, opera Abrahæ facite.* Ioan. 8. 39.

*Omnis qui ex Deo natus est, non peccat: in hoc manifesti sunt filij Dei & filij Diaboli.* 1. Ioan. 3. 9. & 10.

## XI. MEDITATION.

Du troisieme effet du Baptesme. Du droit au Royaume des Cieux.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Le malheureux estat où l'homme estoit réduit par le peché du premier pere.</p> <p>2. La misericorde de Dieu à nous</p> | <p>en retirer.</p> <p>3. L'aneuglement des hommes; qui en sont si peu reconnoissans.</p> |
|--|--|

*Si filij, & heredes.* Rom. 8. 17.

Si nous sommes les enfans de Dieu; nous ferons infailliblement ses heritiers.

Natura non tantum facta est peccatrix, sed etiam genuit peccatores, S. Aug. 1. 2. de nupt. c. 34.

Sicut in Adam omnes moriuntur ita & in Christo omnes viuificabuntur, 1. Cor. 15. 22.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour mieux reconnoistre la grandeur de ce troisieme benefice, qui nous arriue par le Baptesme, le mal-hureux estat où nostre premier pere nous auoit mis par son peché, ayant priué par ce moyen toute sa posterité du droit



droict qu'elle auroit pû pretendre au Paradis, & engagé pour vne eternité, comme vne victime mal-heureuse de la iustice de Dieu, aux flammes eternelles.

Patres comederunt  
vnam acerbam & den-  
tes filiorum obtupescunt. *Exech.* 18. 2.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ la misericorde infinie de Dieu, qui pour reparer cette faute, & restablir l'homme dans ses anciens priuileges, n'y ayant aucune creature qui le pût faire, a bien voulu enuoyer son Fils vnique en terre, afin que se faisant homme semblable à nous & mourant en croix pour les hommes, il les deliurast des peines de l'Enfer, & leur acquist la gloire. *Igo veni, vt vitam habeant, & abundantius habeant.* Ioan. 10. 0.

Sic Deus dilexit mundum, vt filium suum vnigenitum daret. *Ioan.* 3. 16. Vbi ego sum, illic & minister meus erit. *Ioan.* 12. 26.

Et d'autrepart, estonnez-vous comme ce qui a tant cousté au Fils de Dieu, vous est donné à si petits frais, & que ce qu'il a achepté au prix de tout son Sang, vous est vendu à si bon marché; car il ne faut pas épandre vostre sang comme il a fait, ny comme il se faisoit en la Circoncision; mais c'est assez d'estre laué avec vn peu d'eau pour entrer en participation de tous ces biens infinis.

Pro nihilo saluos facies illos. *Psal.* 55. 8. Christus redemit nos de maledicto, factus pro nobis maledictum *Gal.* 3. 13. In quo habemus redemptionem per sanguinem eius. *Eph.* 1. 7.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'aveuglement dans lequel vous auez esté peut-estre iusqu'à present, d'auoir fait si peu d'estat de cet heritage celeste: auquel vous estes appellé par vostre Baptesme, y ayant renoncé tant de fois par vos pechez, ayant préféré si souuent les biens de la terre caducs & perissables, au bon-heur eternel qui vous attend dans ce diuin seiour.

Qui dedit semetipsum redemptionem pro omnibus. 1. *Tim.* 2. 6.

Regrettez ce temps. Méprisez ce monde, qui est l'heritage des enfans d'Adam, pour chercher celuy des enfans de Dieu, & dites courageusement avec vostre Sauueur.

Pro nihilo habuerunt terram desiderabilem. *Psal.* 105. 24.

*Regnum meum non est de hoc mundo.* Ioan. 18. 36.

*Adueniat regnum tuum.* Matt. 6. 10. Et avec S. Paul.

*Omnia arbitror vt stercora, vt Christum lucrifaciam.* Philip. 3. 6.

Seruiuerunt creaturæ potius quam creatori. *Rom.* 11. 25. Sufficit præteritum tempus. 1. *Pet.* 3. 8.

Primus homo de terra terrenus, secundus homo de cælo cælestis: qualis terrenus, tales & terreni; & qualis cælestis, tales & cælestes, &c. Hoc autem dico, caro & sanguis regnum Dei possidere non possunt, neque corruptio incorruptionem possidebit. 1. *Cor.* 15. 47. & seqq.

## XII. MEDITATION.

Des promesses en general, & des obligations contractées au Baptesme, fondement de toute la vie Chrestienne:

Et 1. de leur importance,

Maiore est contractus fidei, quam pecuniarum. S. Ambr. l. 10. in Luc.

I. *Quelle estime les Peres ont fait de ces promesses.* 2. *Quelles sont ces promesses.*

*Voüete & reddite Domino Deo vestro. Psalm. 85. 12.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, de quelle importance sont les promesses que nous auons faites au Baptesme. Tous les saints Peres en ont fait tant d'estime, qu'il ne s'en trouue pas vn d'entre les Grecs, ny d'entre les Latins, qui n'en ayt parlé avec des termes & des recommandations toutes particulieres; les vns disant, que c'est vn serment solemnel que nous faisons à Dieu; les autres, que c'est comme vne cedule & obligation tres-estroite; les autres, que c'est vn pact & vn contract, par lequel nous nous obligeons à la diuine Majesté: & les autres enfin, que ce sont des vœux, & le plus grand de tous les Vœux, adiouste S. Augustin: *Maximum votum nostrum.* Vœu, parce qu'il est fait solemnellement à Dieu mesme à la veuë de l'Eglise, & en presence des Anges. Vœu, parce qu'il nous fait Religieux de la Religion Catholique & commune, comme les vœux qui se font dans les Monasteres, rendent les personnes Religieuses d'un tel, ou tel Ordre: Religion qui a vn Dieu-homme pour Authour, pour Regle l'Euangile, & pour habit l'innocence. Et enfin, parce que comme le salut du Religieux dépend de l'obseruance de sa Regle; du violement, ou de l'accomplissement des promesses faites au Baptesme, dépend le bon-heur, ou le mal-heur eternel des Chrestiens: c'est sur ce pied-là que vous serez iugé; *De ore tuo te iudico.* Luc. 16. 22.

Estonnez-vous de l'auueuglement de la plupart des Chrestiens qui font si peu de cas de ces promesses, lesquelles ont esté de tout temps en si grande veneration dans l'Eglise. Mais admirez encore plus l'ignorance & la stupidité des Ecclesiastiques, qui n'en parlent quasi iamais au peuple.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que dans le Baptesme, nous auons promis 3. choses principales à Dieu. La premiere, de renoncer pour iamais à Sathan, à ses pompes, & à ses oeuvres, c'est à dire, à toutes les suggestions du Démon, à toutes les vanitez du siecle, & à toute sorte de peché, ou occasion qui nous y pourroit porter. La deuxieme, d'embrasser la Foy de

Recordare tyrocinii tui diem, quo Christo in Baptismate consepultus es & in sacramenti verba iurasti. S. Hier. ad Heliod.

Hæc tibi commendans, tu vicissim ipsi alia vouisti. S. Chrys. ad Illymin.

Paſſum quod cum Deo in Baptismate fit, à multis ex toto, à multis ex parte transgreditur. Conc. Paris. 6. l. 5. c. 9.

Venimus ad fontes, ingressus es; confidera quos uideris, quid locutus sis; confidera; repete diligenter.

Quando te interrogauit, abrenunciasti diabolo & operibus eius? quid respondisti? abrenuncio.

S. Amb. l. 1. de Sac.

c. 2. Ex uerbis enim tuis iustificaberis, & ex uerbis tuis condemnaberis.

Matth. 12. 37.

Sicut studendum est sacerdotibus, ut auditores sui mysterium sacri baptismatis intelligant & Deo operem ferente, operibus compleant, ita procurare debent, ut abrenuntiationes quas in diabolum suaque opera, eiusque pompas fecerunt, intelligant, & his intellectis ne ad eas denuò redeant, inuigilent.

Constat unumquemque fidelem Deo in baptismate duarum actionum nexibus se obligare: altera, qua abrenuntiare Diabolo & omnibus operibus eius, & omnibus pompis eius; altera, qua se in Patrem & Filium

Iesus-Christ, c'est à dire, s'affujettir aux loix, aux maximes, & à la conduite interieure & exterieure de son saint Esprit, & de son Eglise, tant pour la doctrine que pour les mœurs. La troisieme, de viure de sa propre vie, c'est à dire, viure dans vne parfaite pratique de ses vertus; de sa charité, humilité, chasteté, pauvreté, patience, &c. qu'il nous a enseignées de paroles & d'exemples.

Voilà les vœux que vous avez faits au Baptesme, voilà quelle est vostre cedula, voilà le serment que vous avez presté, y avez-vous iamais fait reflexion? Voyez vn peu comme vous vous en estes acquitté, & puis que vous n'avez pû le faire par vous mesme en ce temps-là, & qu'il a falu se seruir du ministre de vos parains; Ratifiez-les au moins à present, que Dieu vous les fait connoistre, & renouellez-en les protestations. Dites de bon cœur ces paroles que saint Chrysostome voudroit qu'on dist à tout moment, & repetez-les souuent aujourd'huy: *Abrenuntio tibi Sathana, & adhereo tibi Christe: nihil hâc tutius voce, si ipsam per opera exhibeamus: ne vnquam absque hac voce exeas; hæc erit tibi baculus, hæc armatura, hæc turris inexpugnabilis*; dit ce grand Saint.

& Spiritum sanctum credere profiteretur.

Necessè est ut Prædicatores in admonendo, & Auditores in discendo & opere cõplendo, ad hoc vt suum cauce periculũ possint, maius adhibeant studium.

Abrenuntiare igitur Diabolo, est penitus eum respicere, spernere, rejicere, eique contradicere, seque & vnumquemque ab eo alienare. Opera eius sunt, quæ vtrique operibus Saluatoris contraria existunt; primum superbia, cuius ille auther est, &c. Vid. reliq. in eod. Cõc. Paris. 6. l. 1. c. 9. & 10. præclara, ad Helium in hom. 21.

### XIII. MEDITATION.

De la premiere promesse, ou obligation contractée au Baptesme, qui est de renoncer aux pompes de Sathan, c'est à dire, au monde, & à ses vanitez.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p>1. Ce qu'on entend par le monde.</p> <p>2. Pourquoi nostre Seigneur nous oblige à renoncer au monde.</p> |  | <p>avant qu'estre baptisez.</p> <p>3. Conclusions importantes à tirer d'icy.</p> |
|---|--|--|

*Filioli, nolite digere mundum, neque ea qua in mundo sunt.* 1. Ioan. 2. 15.

#### I. POINT.

CONSIDEREZ ce qu'on entend par le monde, & par les choses du monde.

On entend par le monde, la vie corrompuë & déreglée qu'on meine dans le monde, les loix & les maximes pernicieuses selon lesquelles on s'y gouverne.

On entend par les choses du monde, les honneurs, les plaisirs,

Pompa diaboli, hæc est, quæ pompa mudi, id est, Ambitio, arrogantia, vana gloria, omnisque cuiuslibet rei superfluitas in humanis vitiis, unde crescit elatio, quæ multoties honestati

sirs, & les richesses, & c'est à tout cela que vous auez renoncé en vostre Baptesme, le sçavez-vous bien?

## II POINT.

**C**ONSIDEREZ pour quelles raisons nostre Seigneur nous a obligez de renoncer au Monde, avant que d'estre baptisez. C'est parce que celuy qui aime, & qui suit le monde, ne peut pas aimer & suiure Iesus-Christ, d'autant qu'ils ont des loix & des maximes toutes opposées, & leurs seruices tout contraires, & par consequent incompatibles; c'est pourquoy il nous declare par son Apostre, qu'il tient pour ses ennemis, tous ceux qui aiment le monde. *Adulteri nescitis, quia amicitia huius seculi, inimica est Dei, & quicumque voluerit esse amicus huius seculi, inimicus Dei constituitur?* Iac. 4.

Voyez-vous que ce n'est point le propre seulement des Religieux de renoncer au monde, comme vous auez crû iusqu'à present; mais que tout Chrestien y a renoncé dès son Baptesme, à l'exemple de son Maistre, qui dit en parlant de tous en general: *De mundo non sunt, sicut ego non sum de mundo.* Ioan. 17.

## III. POINT.

**C**oncluez d'icy, premierement, qu'en qualité de Chrestien, vous estes obligé de renoncer au monde, & de l'auoir en horreur; c'est à dire, de fuir son esprit & ses maximes: l'avez-vous crû iusques à cette heure?

2. Que vous ne deuez iamais cesser de bien faire, quoy qu'il dise, car c'est son ordinaire de s'opposer & d'empescher le bien autant qu'il peut, soit par médifance, soit par raillerie, ou autrement, *Si mundus vos odit, scitote*, dit nostre Seigneur, *quia me priorem vobis odio habuit.* Ioan. 15.

3. Pour derniere conclusion, que vous deuez tirer d'icy: c'est de viure au monde comme n'y estant point: *Qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur*, parce qu'aussi bien, *præterit figura huius mundi.* 1. Cor. 7. C'est à dire; que tous les biens du monde, n'ont qu'une fausse apparence, sont de pures illusions, vanitez, & afflictions d'esprit. *Mundus transiit & concupiscentia eius.* 1. Ioan. 2.

*Si de mundo essetis, mundus utique quod suum erat, diligeret.* Ioan. 15.

*In mundo pressuram habebitis, sed confidite, ego vici mundum,* Ioan. 16.

solet ascribi, &c.  
*Id. Conc. Par. l. 1. c. 10.*

Nemo potest duobus dominis seruire.  
*Matth. 6.*  
*Quæ conuentio Christi ad Belial? aut quæ participatio luci ad tenebras? 2. Cor. 14.*

Qui veraciter meminit se esse Christinum, eo animo accersit ad fidem, vt huic seculo non solum verbis renuntiare, &c.  
*S. Aug. Epist. 89.*  
Non pro mundo rogo.  
*Ioan. 17.*

Regnum meum non est de hoc mundo.  
*Ioan. 18. 89.*

XIV. MEDITATION.

De la seconde promesse contractée au Baptême, d'embrasser la Foy de Iesus Christ.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <p>1. Que nous sommes obligez par cette seconde promesse, de vivre de la foy, ou d'agir conformément à nostre Foy.</p> | <p>2. Ce que c'est que vivre de la foy, agir par la foy.</p> | <p>3. Cette pratique plus en particulier.</p> |
|--|--|---|

Nos sumus filij fidei. Hebr. 10.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que ce nom de Fidele soit commun à tous les Chrestiens, à cause de la Foy qu'ils ont professée au Baptême, il y en a pourtant tres-peu qui le portent iustement, & qui en remplissent la signification; car estre fidele, n'est pas seulement croire ce que Nostre Seigneur nous a enseigné, mais c'est de le mettre en pratique. *Fides*, dit saint Augustin, est vn nom composé de deux syllabes, *prima syllaba est à factō*, *secunda à dictō*. Ce n'est donc point assez d'embrasser la foy de Iesus-Christ, pour ce qui est de la Doctrine, mais il faut de plus se conduire selon ses maximes, & celuy-là n'agit point en Chrestien, qui agit autrement que par les maximes de la Foy, puis que c'est la Foy qui rend l'homme Chrestien & Fidele.

Renuntiandum est non solum vocibus, sed etiam moribus: non tantum sono linguæ, sed & actu vitæ: non tantum labiis sonantibus, sed & operibus pronuntiantibus. S. Aug. l. 4. de symb. ad Cath.

Ille verè credit, qui exerceat operando quod credit. S. Greg. Hom. 26. in Euang. Tu fidem habes? Oïstende mihi fidem tuam ex operibus. Luc. 24.

II. POINT.

CONSIDEREZ, qu'agir par la foy, pratiquer la foy, vivre de la foy, n'est autre chose, que regarder tous les objets naturels ou surnaturels, qui se presentent à nous, dans la connoissance que Dieu en a, & qu'il nous en donne par la foy, & en suite les examiner, & en iuger selon cette lumiere, pour apres y conformer nostre vie. Certes si l'on montre dans vn lieu obscur de l'étoffe à quelqu'un, il la tire de là, & la regarde au iour; il faut de mesme que nous regardions toutes les choses de ce monde, non pas à la lumiere de nostre esprit naturel, qui nous les represente toutes autres qu'elles ne sont, mais à la lumiere de la foy, qui les fait voir comme Dieu les voit, & qui nous empesche de nous tromper en leur estime ou en leur prix.

Habentes bonam conscientiam, quam repellentes, circa fidem naufragauerunt. 1. Tim. 1. Radix omnium malorum est cupiditas, quam quidam appetentes errauerunt à fide. Ibid. 6.

Considera quòd voceris fidelis, non rationalis; & accepto Baptismo hoc dicimus, fidelis factus est. S. Aug. serm. 1. in Festo S. Trini.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, pour descendre encore plus dans le particulier, que pour bien se servir de cette lumiere, & de cette regle infaillible de la foy, Premièrement, il faut sçauoir ce que la foy nous enseigne touchant l'obiet dont est question. Secondement, en produire vn acte interieur de foy. Troisièmement, agir en vertu de la connoissance, & de la persuasion de cette verité : Par exemple, si on se propose la presence de Dieu, il faut sçauoir ce que la foy nous en enseigne; puis croire cela par vn acte exprés, & apres regler nos actions & toute nostre vie, sur le niueu de ces enseignemens.

Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostræ. 1. Jo. 5. 4.

Vigilate, state in fide, 1. Cor. 16. 13.  
In fide fundati & stabiles. Coloss. 1. 25.  
In omnibus fidem bonam ostendentes, videlicet doctrinam saluatoris nostri Dei ornent in omnibus. Tit. 1. 10.

Si on prend les richesses & les grandeurs du monde, il faut voir ce que nostre Seigneur nous en a dit dans l'Euangile, & apres les tenir comme autant d'oracles d'une infaillible verité: Puis conformant nos iugemens aux siens, les mépriser & regarder comme des occasions dangereuses de nostre salut, & ainsi des autres choses. Au moyen de quoy le Chrestien fera profit de tout, il sera riche dans la pauvreté, glorieux dans les opprobres, & content dans les afflictions: & c'est ce qui faisoit dire à saint Paul, que tous les maux de cette vie sont legers, & ne durent qu'un moment, pourueu que nous les considerions avec les yeux de la foy.

*Momentaneum hoc & leue tribulationis nostræ, æternum gloria pondus operatur in nobis, non contemplantibus nobis ea quæ videntur, sed quæ non videntur. 2. Cor. 4. 17.*

Resoluons-nous donc de regarder d'oresnauant toutes choses en Chrestien, c'est à dire, avec les yeux de la foy, pour ne les estimer qu'autant que Dieu les estime.

*Quæ enim videntur temporalia sunt, quæ verò non videntur, æterna. 2. Cor. 4. 18.*

## XV. MEDITATION.

De la troisième promesse, ou obligation contractée au Baptesme, qui est d'adherer à Iesus-Christ & viure de sa propre vie.

1. Viure de la propre vie de Iesus-Christ, n'est autre chose que de l'imiter.
2. C'est en cette imitation que
3. Combien par consequent il y a peu de veritables Chrestiens.

*Quicumque in Christo baptizati estis, Christum induistis.*  
Gal. 3. 27.

Se reuestir de nostre Seigneur, au sens de l'Apostre, n'est autre chose que l'imiter & prendre la belle robe de ses vertus.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, qu'outre les renonciations que vous avez faites au Baptisme, & la promesse d'embrasser & de mourir pour la foy de Iesus-Christ, vous avez promis de viure de sa propre vie, comme vn membre d'vn corps naturel vit de la mesme vie que son chef, c'est à dire, faire ce que Iesus-Chr. a fait pour nostre exemple & instruction, pendant qu'il a esté sur la terre, en la mesme façon qu'il l'a fait, qui veut dire en vn mot, imiter sa vie, & s'exercer en la pratique des vertus, dont il nous a donné l'exemple, comme d'humilité, de pauvreté, de souffrance, & d'amour, & cela en la mesme façon qu'il les a pratiquées, c'est à dire, avec les dispositions & intentions qu'il a eues, & enfin d'estre vny à luy comme vn membre l'est à son chef.

Non potest viuere corpus Christi, nisi de Spiritu Christi.  
S. Aug. tract. 16. in Iean.  
Ego sum in Patre, & vos in me, & ego in vobis. Io. 14. 20.

In ipso enim viuimus: mouemur, & sumus, Act. 17. 18.  
Mist Deus filium suum, vt viuamus per eum. 1. Io. 4. 9.  
Cum Christus apparuerit vita vestra. Coloss. 3. 4.  
Viuo autem, iam non ego: viuunt vero in me Christus. Gal. 2. 24.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que c'est en cette imitation & ressemblance que nous auons avec Iesus-Chr. & avec toutes ses façons de faire, que consiste proprement l'essence du Chrestien; imitation qui n'est autre chose que la participation de l'Esprit de Iesus-Chr. Esprit qui est aussi necessaire pour faire vn Chrestien, comme l'ame raisonnable pour faire vn homme.

Christianum separat, qui Christianus esse aut confunditur, aut recedat. S. Cyr.  
Multi sunt qui Christiani videri appetunt, non esse. S. Greg. l. 12. Mor. c. 9.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, suiuant ce principe, combien il y a peu de veritables Chrestiens dans le monde, puis qu'il y en a si peu qui se mettent en peine d'imiter Iesus-Christ, & de suivre ses maximes: il y en a beaucoup de mine & d'apparence, mais il y en a bien peu d'effet, & à ceux-là on pourroit dire

Nemo se despiciat. Fratres charissimi, nemo se falsa spe circumueniat Christiani nominis: non facit sola dignitas Christianum: nihil prodest quod aliquis Christianus vocatur

In nomine, si hoc non ostendit in opere.  
S. Aug. serm. 38. de Sanctis.

ces paroles : *Nomen habes quod viuas, & mortuus es*; Apoc. 3. 2.  
Si nous faisons comparaifon de la vie de Iefus-Christ à la nostre : nous nous trouuerons bien éloignez de ce que nous deurions estre.

Virtus ipsa sancti nominis grauius fert & moleste, suum nomen à non suis amatoribus vsurpari.  
S. Iohannes in actibus.

N'estes-vous pas de ces gens-là ? où est l'humilité, la charité, le détachement, la patience que nous apprenons de nostre Seigneur ? aimons-nous ses maximas d'abaissement, de souffrance, d'abnegation qu'il nous a enseignées ? Faites comparaifon de vostre vie avec celle des infidelles ; n'est-il pas vray que vous y trouuez plus de rapport qu'avec celle de Iefus-Christ ? Confondez vous en sa presence, & ne vous flatez plus du nom de Chrestien, si vous n'en faites les œures.

*Non enim omnes qui ex Israël sunt, hi sunt Israëlita, nec qui semen Abraham sunt, omnes filij.* Rom. 9. 6. & 7.

*Si quis Spiritum Christi non habet, hic non est eius.* Rom. 8. 9.

XVI. MEDITATION.

De la sainteté des Chrestiens qui resulte de ce qui a esté dit iusques icy du Baptême.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Pourquoi les Chrestiens sont appellez Saints dans la sainte Écriture.</p> <p>2. Qu'est-ce que la sainteté, &amp;</p> | <p>en quoy elle consiste.</p> <p>3. Nous pouuons deuenir Saints avec la grace.</p> |
|--|--|

*Omnibus Sanctis, qui sunt Ephesi.* Eph. 1. 1.

C'est le titre ordinaire que donne saint Paul aux Chrestiens, dans ses Epistres.

I. POINT.

Christus dilexit Ecclesiam, & seipsum tradidit pro eâ, ut eam sanctificaret, mundans lauacro quæ in verbo vitæ.  
Eph. 5. 25. & 26.  
ἡ φεαγὲς ἀγία ἀκατάλυτος.  
S. Cyr.  
Ut societas nostra sit cum Patre, & cum filio eius Iesu Christo. 1. Ioh. 1. 3.

CONSIDEREZ en suite de tout ce que vous auez veu cy-deuant du Baptême, que ce n'est pas sans raison que saint Paul qualifie les Chrestiens du nom de Saints, puis qu'en effet ils sont sanctifiez dans les eauës du Baptême, & qu'un homme par ce Sacrement est appliqué, dédié, & consacré à la tres-sainte Trinité d'une façon particuliere, par le moyen du caractere ineffaçable de Sainteté, qui luy est imprimé par ces paroles : *Ego te baptiso in nomine Patris, & Filij, & Spiritus sancti.* Il est separé de tous les vsages communs & prophanes du monde, pour n'estre d'oresnauant plus employé qu'à son culte, & à son honneur.

*Si cela*



si cela est vray, que vostre corps, & vostre ame soient ainsi consacrez à Dieu par le Baptesme, avec quel respect & quelle retenuë deuez vous vser de vous même? si personne pour grád & puissant qu'il soit, n'ose sans sacrilege se seruir des choses sacrées, comme des Eglises, d'un calice, des habits sacerdotaux, à des vsages prophanes, comment est-ce que vous oserez d'oresnauant vous occuper qu'à ce qui regarde le culte & les interests de Dieu? *An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est, quem habetis à Deo, & non estis vestri?* 1. Cor. 6. 19. Regrettez d'auoir prophané si souuent ce saint Temple. Proposez de trauailler d'oresnauant à vous sanctifier, & afin que vous ne tombiez pas dans l'abus de plusieurs qui se figurent des chimeres quand on leur parle de sainteté,

Nescitis, quoniam membra vestra templum sunt Christi? totiens ergo membra Christi, faciam membra meretricis? abstitit. 1. Cor. 6. 15.

## II. POINT.

CONSIDEREZ, en quoy precisément gist la sainteté. La sainteté en general dit deux choses.

1. Vne exemption de tout peché. 2. Vn assemblage de toutes les vertus, que le Prophete a comprises en ces deux paroles: *Declina à malo, & fac bonum.* Psal. 36. 27. Paroles qui contiennent en abregé toutes les loix diuines & humaines, puisque toutes les loix ne font autre chose que deffendre le mal, & commander le bien: de maniere que quand il dit qu'un Chrestien doit estre saint, c'est à dire, qu'il doit éuiter toute sorte de pechez, en fuyr toutes les occasions, & faire tout le bien qu'il est obligé de faire dans sa condition.

Vocatis Sanctis.

Rom. 1. 7.

In his duobus vniuersa lex pendet, & Prophetæ.

Matth. 22. 40.

Hoc fac, & viues.

Luc. 10. 28.

Odite malum, & diligite bonum.

Amos. 5. 15.

Diuerse à malo & fac bonum.

Psal. 33. 15.

Discedit à me qui operamini iniquitatem. Psal. 7. 23.

Odiētes malum & adhærentes bono.

Rom. 12. 9.

Il est vray que vous ne pouuez pas cela de vous mesme, mais aussi,

## III. POINT.

CONSIDEREZ, que Dieu dans le Baptesme vous obligeant à viure saintement, il s'est obligé quant & quant de vous donner sa grace, toutes & quantesfois que vous en auriez besoin, faisant de vostre part ce que vous pourrez: c'est à dire, pourueu que vous la luy demandiez. C'est pour cela que Iesus-Christ est mort, afin de vous l'acquérir.

Remerciez Dieu d'auoir mis vostre salut entre vos mains, quand il a dit, *petite & accipietis*, & regardez en passant de quelle importance est l'oraïson; puisque c'est l'unique moyen d'attirer les graces du Ciel, qui nous font viure conformement à la sainteté de nostre vocation.

Omnis enim qui petit accipit, & pulsantem aperietur. Luc. 11. 10.

Quicquid orantes petitis, credite quia accipietis.

MATTH. 11. 24.

*Elegit nos ante mundi constitutionem, ut essemus sancti, & immaculati in conspectu eius. Eph. 1. 4.*

*Non quod sumus sufficientes cogitare aliquid ex nobis, quasi ex nobis, sed omnis sufficientia nostra ex Deo est. 2. Cor. 3. 5.*

## XVII. MEDITATION.

Que l'vnique mal que doiuent fuir les Chrestiens, c'est le peché.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Les Chrestiens sont obligez par leur Baptesme, de fuir non seulement tout peché:</p> <p>2. Mais encore toutes les occa-</p> | <p>sions de pecher.</p> <p>3. Et d'éuiter les moindres soupçons &amp; apparences de mal.</p> |
|---|--|

*Mortui sumus peccato. Rom. 6. 2.*

S'il est vray, que par le Baptesme nous sommes morts au peché, comme parle l'Apotre : il n'y a rien que nous deuions auoir dauantage en horreur.

### I. POINT.

*Ab omni peccato abstinete. 1. Cor. 1. 10.*

*Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc viuemus in illo; Rom. 6. 2.*

*Existimate vos mortuos quidem esse peccato: viuentes autem Deo. Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, &c. Ibid. 11. & 12.*

*Propterea iubemur dicere, abrenuntio tibi Sathana, ne amplius ad ipsum reuertamur. S. Chrys. Hom. ad pop. Qui faciunt peccatum, hostes sunt animæ suæ. Tob. 12. 10.*

*Quid est peccato mori, nisi damnandis operibus omnino non viuere; nihil concupiscere carnaliter, nihil ambire; vt sicut qui mortuus est carne, nullum iam detrahit, nullum aduersatur, aut despicit. &c. Ita & his, & talibus vitiis*

**C**ONSIDEREZ, que le premier degré de la sainteté des Chrestiens, suiuant le suiet de la Meditation precedente, estant de fuir le mal, c'est à dire, toute sorte de peché, vous le deuez éuiter avec tout le soin & la diligence possible, si vous voulez porter la marque d'vn vray Chrestien: 1. Parce que c'est la seule chose au monde qui puisse nous empescher d'arriuer à nostre fin, & par consequét à nostre beatitude en cette vie & en l'autre; vous y auez renoncé en vostre Baptesme, & vous auez promis de ne luy donner iamais entrée en vostre ame. 2. Parce que c'est comme vn nuage épais qui nous empesche de receuoir les lumieres & les graces d'enhaut, sans lesquelles nous ne pouuons faire nostre salut, *posuisti vt nubem peccatum. Thr. 3. 44.* Et c'est pour cela qu'on plongeoit autrefois le baptizé dans les eaux du Baptesme, pour représenter au naif, qu'estant mort au peché, suiuant la doctrine de S. Paul, il ne doit plus auoir de cōmerce avec le peché, ainsi que les morts n'en ont plus avec les viuans, c'est à dire, qu'il ne le doit plus commettre, ny luy donner aucun empire sur luy, tout ainsi que Iesus-Christ

estant mort vne fois, ne fut plus sujet à la mort. *Consepulti enim sumus cum Christo per baptismum in mortem.* Rom. 6. 4.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ce n'est pas assez de renoncer à tout peché, & n'auoir volonté d'en commettre iamais aucun, mais pour marquer l'horreur que nous en auons, il faut outre cela, fuir avec la mesme diligence, & éloigner de nous autant que nous pourrons, les occasions qui peuuent nous y faire tomber : c'est ce que nostre Seigneur nous veut insinuer dans l'Euangile : *si oculus tuus scandalszatte*, qui est vne des parties les plus necessaires du corps, *erue eum*, nonobstant tout le mal que vous en pourrez ressentir, & afin d'en perdre la memoire pour iamais, *proijte abste*, là il entend parler des occasions du peché; & la raison, c'est parce que, *Qui amat periculum, peribit in eo.* Eccl. 3.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que l'horreur que doit auoir le Chrestien du peché, passe encore plus outre dans les termes de Saint Paul : car non content d'éuiter le peché & ses occasions, il veut que la vie des Chrestiens soit si pure, que l'ombre seulement, l'apparence, ou le soupçon du peché leur fasse peur, *Ab omni specie mala abstinete vos.* 1. Thes. 5. Et c'est pour luy marquer cette pureté qu'on luy donne vne robe blanche, & vn cierge allumé au Baptisme.

*Est-ce ainsi que vous en auez vsé iusques à cette heure ? Voyez les occasions plus ordinaires où vous tombez, & les moyens de vous en faire quitte.*

*Cognouit Dominus qui sunt eius, discedat ab iniquitate omnis qui inuocat nomen Domini.* 1. Tim. 2.

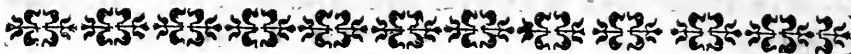
omnino non viuunt, qui viuentes Deo carniem suam cum vitiiis & concupiscentiis cruciungunt. S. Trasp. l. 2. de vir. ar. c. 21. Vid. plura ibid. & praet.

Si dextera manus tua scandalizat te, abscinde eam & proice abste. Matth. 18. 6. &c.

Accipe vestem candidam, sanctam, & immaculatam, quam perferas ante tribunal Christi sine macula, vt habeas vitam æternam. Accepisti vestimenta candida, vt esset indicium quod exueris inuolucrum peccatorum, & indueris innocentiae castæ velamina. S.

Ambr. l. de ijs qui inuoluntur. c. 7.

Accipe lampadem ardentem, & irreprehensibilis custodi baptismum tuum, vt cum Dominus ad iudicium venerit, possis ei occurrere, &c.



DE LA  
GRIEFVETÉ  
DV PECHÉ.

XVIII. MEDITATION.

De la griefveté du Peché, prise de sa nature.

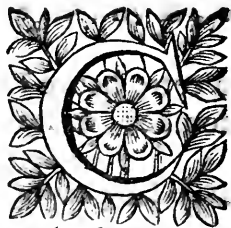
1. *Le peché est vn neant.* | *soit & puisse estre.*  
2. *C'est le plus grand mal qui*

*Sine ipso factum est nihil : ( id est peccatum. )*

Malum itaque nihil est, quia sine ipso factum est nihil, S. Aug. Solil. c. 5.

Puisque le premier pas du Christianisme, c'est la renonciation au peché, on n'en scauroit assez considerer la griefveté, pour s'imprimer viuement l'horreur & la crainte qu'on en doit auoir : c'est pourquoy dans le

PREMIER POINT.



CONSIDEREZ combien le peché est grief. Si vous le regardez dans sa nature, vous verrez 1. que c'est vn vray neant, puis que c'est vne priuation, vne foiblesse & vn defect essentiel, & par consequent que celuy qui commet le peché est moins que le neant, par cette regle de l'Apostre : *A quo quis superatus est, huius & seruus est* ; Vous succombez au peché, vous estes donc son esclau, vous estes donc au dessous de luy, & moins que luy, & partant moins que le neant ; puis que le peché est vn vray neant.

II. POINT.

CONSIDEREZ que le peché est le plus grand mal qui soit, & qui puisse estre : c'est à dire, plus que ne sont tous les maux de peine de cette vie & de l'autre, & que tous ceux que Dieu, pendant l'eternité pourroit inuenter & produire : & la raison c'est, parce que tous les maux de peine ne priuent la personne que d'un bien finy, comme de l'honneur, des

Auersio ab Incom-  
mutabili bono, & in-  
ordinata conuersio ad  
bonum commutabile.  
S. Th. 1. 2. q. 24. a. 4.  
Initium superbiæ ho-  
minis defectio à Deo,  
quoniam ab eo qui fe-  
cit eum, recessit cor  
eius. Eccl. 5.  
Cum videritis abomi-  
nationem desolatio-  
nis, i. peccatum,  
stantem in loco sancto,  
e. i. in anima quæ sedes  
est spiritus sancti, erit  
tunc tribulatio ma-  
gna Matth. 24.  
Dentes leonis dentes  
eius, interficientes ani-  
mas hominum : quali  
romphæa bis acuta  
omnis iniquitas. Pla-  
gæ illius non est sani-  
tas, Eccl. 21.

richesses, de la santé, de la vie; mais le peché luy empesche la iouïssance d'un bien infiny, qui est Dieu. Dauantage, parce que Dieu est cause des maux de peine, *Si erit malum in ciuitate, quod non fecerit Dominus.* Amos 3. 6. C'est pourquoy, N. Seigneur les a pris en sa personne, mais il ne peut estre la cause du peché: Et enfin parce que les maux de peine sont iustes & raisonnables, où le peché est essentiellement contraire à la raison & à la iustice, puis qu'il n'en est que le renuersement; de sorte que toutes les creatures, ny Dieu mesme avec tout son pouuoir ne sçauroit faire tant de mal à vn homme, qu'il s'en fait à soy-mesme, quand il commet vn peché.

Malorum omnium nostrorum causa, peccatum est. S. Aug. Bona & mala, vita & mors, paupertas & honestas, à Deo sunt. Eccl. 14. 11.

*Helas!* Que ne sçauions nous cela, il y a tant de temps, quand nous offensions Dieu si librement! & que ces pecheurs, qui boient l'iniquité comme l'eau, ne connoissent-ils le mal qu'ils se font!

Bibite iniquitatem quasi aquam. Job, 15. 16.

*Vtinam intelligerent!* Deut. 32. 29.

*Qui facit peccatum, seruus est peccati* Io. 8. 34.

*Ad nihilum reductus sum & nesciui.* Psal. 72. 22.

### XIX. MEDITATION.

De la griefueté du peché, prise de la part de Dieu.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. <i>Pourquoy le peché est appelle l'ennemy capital de Dieu.</i></p> <p>2. <i>L'iniure qu'il fait à Dieu: de la vient,</i></p> | <p>3. <i>Qu'un seul peché déplaist plus à Dieu, que toutes les bonnes œures faites &amp; à faire ne luy plairont iamais.</i></p> |
|--|--|

*Odio est Deo impius, & impietas eius,* Sap. 14. 9.

#### I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ que le peché est l'ennemy capital de Dieu, parce qu'il offense sa diuine Maïesté, & la contrarie en tout ce qu'il peut; il l'attaque en son propre estre, & s'efforce de le détruire, d'où quelques-vns l'appellent vn aneantissement de Dieu: il choque toutes ses perfections diuines, sa bonté, & sa beauté, qui le rendent infiniment aimable, comme si elles n'estoient point dignes d'amour, mais de haine; sa liberalité, se seruant par vne prodigieuse ingratitude, de ses biens pour luy faire du mal; sa sagesse, troublant le bel ordre qu'elle a estably.

Tastis dolore cordis intrinsecus, pernituit eum.

Gen. 6. 6. Abominatio est Domino via impij.

Pro. 15. 9. Qui maledixerit patri suo, vel matri, morte moriatur.

Exod. 21. 17. Maledictus qui non honorat patrem suum, & matrem, & dicit omnis populus, Amē. Leut. 27. 6.

Numquid non ipse est pater meus, qui profectus, & factus, & creatus est? Deut. 32. 6.

II. POINT.

Quomodo possum  
hoc malum facere &  
peccare in Deum meū;  
Gen. 36. 5.

Subfannauerunt me  
subfannatione. P. sal.  
34. 16

Filios exaltaui & enu-  
triai, ipsi autem spre-  
uerunt me 1. a. 1. 2.

Quare contempſisti  
verbum moum, vt fa-  
ceres malum in con-  
ſpectu meo? 1. Reg.  
12. 9

Rursus crucifigentes  
ſibi metipſis Chri-  
ſtum & offerunt ha-  
bitus. Hebr. 6. 6.

**C**ONSIDEREZ combien l'iniure qui est faite à Dieu par le peché, doit luy estre sensible, estant coniointe avec vn mépris que fait le pecheur de ses Ordonnances; mépris qui passe iusqu'à l'infini, à cause de l'excellence infinie de Dieu, & qui est d'autant plus sanglant, qu'il porte le pecheur à commettre sa méchanceté, non seulement contre Dieu; mais encore en sa sainte presence.

*Si cela est, ce monstre du peché, ne merite-t'il pas que nous le detestions & l'ayons plus en horreur que tous les maux du monde? Ouy sans doute puis qu'un seul fait plus de mal à Dieu & luy déplaist dauantage que toutes les bonnes œuures qui ont iamais esté ou qui seront faites, ne luy rendront d'honneur & de gloire.*

III. POINT.

Etiam me præſente  
Reginam valè oppri-  
mere. Heſt. - 8.

Hæc dici. Dominus:  
Quid inuenerū in me  
patres veltri iniquita-  
tis, quia elongauerun-  
ſe à me, & ambulau-  
erunt poſt vanitatem,  
& vani facti ſunt?  
Jerem. 1.

Obſtupeſcite cœli  
ſuper hoc, & portæ  
eius venementer deſo-  
lamini: Duq enim  
mala fecit populus  
meus. Dereliquerunt  
me fontem aquæ vi-  
uæ, & foderunt ſibi  
ciſternas diſſipatas.  
Ibid. 2. 5. & 12.

**F**AITES de cette conclusion vostre derniere considera- tion; & pesez bien ce que ie dis. Que si on mettoit dans vne balance l'iniure qu'un seul peché fait à Dieu, & dans l'autre toutes les bonnes actions qu'ont fait, & que feront pendant toute l'éternité toutes les pures creatures, l'iniure emporteroit seule de son poids, celuy de toutes les actions vertueuses.

*Ne faut-il pas estre apres cela forcené, pour commettre de gayeté de cœur vn peché?*

*Si peccauerit vir in virum, placari ei potest Deus: ſi autem in Deum peccauerit vir, quis orabit pro eo? 1. Reg. 2. 25.*

*Scito & vide, quia malum, & amarum eſt, reliquiſſe te Domi- num Deum tuum. Ier. 2. 19.*

XX. MEDITATION.

De la griefueté du Peché prise du benefice de la Redemption.

1. L'emphasis qui se trouue en ces paroles: Sic Deus dilexit mundum.

2. Extreme bonté de Dieu, pre-

ferant la reparation des hom- mes à celle des Anges.

3. Et les rachepant avec de si cruelles douleurs.

*Sic Deus dilexit mundum, vt Filium suum unigenitum daret. Ioan. 3. 16.*

Dieu a aimé l'homme iusqu'à cette extremité, que de luy donner son Fils pour le rachepter.

I. POINT.

CONSIDEREZ, & pesez bien ces mots, Dieu, d'une maie-  
sté infinie, qui n'a aucun besoin de nous, nous a donné,  
à nous chetifs vers de terre, qui ne le meritions aucunement,  
mais qui en estions tres-indignes; donné, non pas loiié, non  
pas vendu, non pas presté; mais donné, & pour iamais, son  
Fils, naturel, ce qu'il a de plus cher, & vn Dieu comme luy,  
unique, apres lequel il n'en a plus. Et pourquoy? Pour vous  
rachepter du peché, & vous délivrer de tous maux.

Propter scelus popul  
mei percussum :  
Isai. 53. 6.  
Quid commisisti, dul-  
cissime puer, vt sic  
iudicaberis; quid co-  
misisti, amantissime  
iuuenis, vt adeo dure  
tracteris; quod scel-  
lus tuum : quæ noxa  
tua; quæ causa mer-  
tis; quæ occasio tuæ  
damnationis; Ego.  
ego sum tui plaga do-  
loris, tuæ culpa occi-  
sionis, ego tuæ mor-  
tis meritum, tuæ vi-  
dictæ flagitium; pec-  
cat iniquus & puni-  
tur iustus; delirquit  
reus, & vapulat in-  
nocens, quod me-  
etur malus patitur bo-  
nus, &c. S. Aug.

Auriez-vous bien encore le cœur de vous rendre esclau de  
peché, & de mépriser vn don si precieux, que Dieu vous a  
fait pour vous en retirer?

II. POINT.

CONSIDEREZ, qu'encore que les Anges eussent autant  
de besoin de redemption que les hommes, pour auoir  
offensé Dieu les vns aussi-bien que les autres, neantmoins  
Dieu a aimé les hommes par preference, leur enuoyant vn Re-  
dempteur, pour les releuer de leur cheute; ce qu'il n'a pas fait  
aux Anges, qu'il a laissez sans aucun remede, les condamnant  
pour vne eternité aux peines de l'Enfer,

Medit. c. 7.  
Deus erat in Christo  
mundum reconcilians  
sibi, non reputans il-  
lis delicta ipsorum.  
2. Cor. 5. 19.

Qu'avez-vous fait à Dieu pour vous aimer de la sorte? quel  
besoin auoit-il de vous? Remerciez-le de cette faueur infinie.

III. POINT.

CONSIDEREZ, que ce Fils de Dieu pouuant vous ra-  
chepter par la moindre de ses actions, a neantmoins vou-  
lu attacher vostre redemption à des douleurs extrêmes qu'il a  
souffertes & endurées pour vous, iusqu'à mourir en vn pôteau  
infame pour vous faire voir la haine que Dieu portoit au pe-  
ché, & son enormité qui ne pouuoit estre ostée que par de si  
cruels tourmens.

Oblatus est quia ipse  
voluit. Isai. 53 7.  
Factus obediens vsque  
ad mortem, mortem  
autem crucis. Philip.  
2. 8.  
Popule meus quid fe-  
ci tibi; aut quid mo-  
lestus fui tibi; respo-  
de mihi. Mick. 6. 3.  
Deduc quali torrei-  
tem lac ymas, per  
diem, & noctem, non  
desrequiem tibi, ne-  
que acceat pupilla  
oculi tui. Iren. 2. 18.

Pouuez vous penser à cela, & ne mourir pas de regret, d'a-  
uoir esté cause par vos pechez de la mort d'un Dieu? Mais à  
l'aduenir, voudriez-vous le crucifier de nouveau, & renou-  
ueller toutes ses douleurs? car c'est ainsi que parle saint Paul  
de ceux qui commettent vn peché: parce qu'ils cōmettent ce

32 *De la griefueté du peché, prise de la part de l'homme.*  
pourquoy il a esté crucifié, & pourquoy il faudroit qu'il le fût,  
s'il ne l'auoit esté.

*Rursum crucifigentes sibi metipsos Filium Dei, & ostentui habentes.*  
Hebr. 6. 6.

## XXI. MEDITATION.

De la griefueté du peché, prise de la part de l'homme.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <p>1. <i>Qui est-ce qui offense ?</i></p> <p>2. <i>La dépendance que l'homme a de Dieu, au temps mesme</i></p> |  | <p><i>qu'il l'offense.</i></p> <p>3. <i>L'indignité du sujet pour lequel il l'offense.</i></p> |
|--|--|--|

*Ve qui contradicit sibi suo. If. 45. 9.*

Malheur à celuy qui estant deuant mon infinie Maiesté, comme l'argile entre les mains du potier, se bande contre moy.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, pour entrer plus auant dans l'horreur que vous deuez auoir du peché en qualité de Chrestien, qui est la personne qui offense: c'est l'homme, c'est à dire vn ver de terre, dont la conception n'est que peché, & sale-té, la naissance que larmes & foibleffes, la vie que peché & mi-feres, la mort que pourriture. C'est vous, mais qui estes-vous, quant au corps, quant à l'ame, quant à la science? Si vous vous examinez bien, vous trouuerez que vous serez comme celuy del'Apocalypse, *Etnudus, & cæcus, & pauper, & miser, & miserabilis*: Apoc. 3. 17. Estant donc si peu de chose, comment oferez-vous attaquer, offenser, & outrager par vn peché, celuy deuant qui tout l'Vniuers n'est rien? se peut-il conceuoir vne insolence pareille?

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ la dépendance nécessaire & absoluë que l'homme a de Dieu, au temps même qu'il est offensé de luy. Quelle manie! si vn hōme estoit suspendu par vn autre avec vn filet sur vn precipice, où s'il tomboit, il se briseroit indubitablemēt en mille piéces, que dirions-nous si celuy-cy, sans considerer l'extrême danger où il est, & quelle dépendance il a de celuy qui le tient, venoit à le mépriser, iniurier, & luy cracher au visage? Nous n'auons pas de noms assez significatifs pour bien exprimer cet aucuglement enragé: c'est pour-

tant

Radix tua & generario tua de terra Chanaan, pater tuus Amorrhæus, & mater tua Cerhæa & quando natus es, in die ortus tui non est præcisus umbilicus tuus, &c. *Ezech. 16. 1. & 4.*  
Umbræ transitus est tempus nostrum. *Sap. 2. 5.*

Homo sicut fœnum dies eius, tanquam flos agri sic efflorebit. *Psal. 92. 15.*  
Ecce gentes quasi stitula stitula. *Isai. 40. 15.*

Vidit Dominus, & ad iracundiam concitatus est. *Deut. 32. 29.*  
Perichitainur omni hora. *1. Cor. 13. 10.*



De la griefueté du peché, prise de la part de l'homme. 33  
 pourtant ce que fait vn homme qui offense Dieu, ô quelle fu-  
 reur !

### III. POINT.

**M**AIS encore, pourquoy voudriez-vous l'offenser? pour  
 vne fumée d'honneur, pour vn chetif contentement,  
 pour vn peu de bien? *Propter pugillum hordei violabant me.*  
 Ezech. 13. 19 Si c'estoit pour vn autre Dieu, aussi honorable  
 que celui qu'on méprise par le peché, si pour acquérir vn Pa-  
 radis remply d'autant de gloire, de plaisirs & de richesses,  
 comme est celui que l'on perd, l'on feroit plus excusable: mais  
 pour si peu de fuyet, & pour vn rien, l'iniure en est inexpli-  
 cable.

Momentum est quod  
 delectat.  
 S. Petr. Chrysolog.  
 Gustans gustauit pau-  
 lulum mellis, & ecce  
 ego morior.  
 1. Reg. 14. 43.  
 Habet omnis hoc  
 voluptas, vbi grata  
 mella fudit, fugit &  
 nimis tenaci ferit ista  
 corda mortis. *Boetius.*

*Dereliquisti Dominum Deum tuum eo tempore quo ducebas te per  
 viam.* Ier. 12. 17.

## XXII. MEDITATION.

### Des effets du peché.

- |  |  |                                       |
|--|--|---------------------------------------|
| 1. Le peché souille l'homme.               |  | 3. Et le rend esclaué du Dia-<br>ble. |
| 2. Il luy fait perdre l'amitié de<br>Dieu. |  |                                       |

*Obscuratum est aurum, mutatus est color optimus, & egressus est à  
 filia Sion omnis decor eius.* Thren. 4. 1. 16.

Cette belle ame n'a plus son éclat, cette viue couleur est tou-  
 te effacée; enfin la fille de Sion a perdu toute sa beauté, & est  
 deuenüe hideuse & vilaine au possible.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que de tous les maux que produit le pe-  
 ché, il n'en est point de leger. Le premier, c'est qu'il  
 souille l'ame, & la rend extrêmement difforme, c'est à dire,  
 qu'il la dépouille de tous les aduantages de la grace, luy oste  
 toute sa beauté, la défigure entierement, & la couure toute  
 d'ordure: c'est pourquoy le S. Esprit nous le declare fort bien  
 par la lepre, qui est vne maladie vilaine & infame, qui défi-  
 gure vn homme, & en fait vn monstre horrible à voir, en sorte  
 qu'il n'y a corps pourry, gasté, gangrené, & rongé de lepre qui  
 en approche.

Denigrata est super  
 carbones facies eo-  
 rum. Thren. 4. 8.  
 Tu signaculum si-  
 militudinis Dei, ple-  
 nus sapientiâ, & per-  
 fectus decore, donec  
 inuenta est iniquitas  
 in te. Ezech. 28. 12.  
 & 13.  
 Ambulauerunt et  
 cæci, quia Dominus  
 peccauerunt. Soph. 1.  
 11.  
 Ecce quomodo de  
 grege facta est creatu-  
 ra egressa! heu miseris

## II. POINT.

*Et lacrymosa mutatio! S. Bern. serm. 95. in Cant.*

*Peccata vestra absciderunt faciem eius à vobis, ne exaudiret. Isa. 59. 9.*

*Omnis qui peccat, non vidit eum. 1. Io. 3. 6.*

*Qui gloria, & honore coronatus erat, & constitutus super opera manuum plasmatoris, magis autem ob hoc inigne præcellerat, mutavit (diuinæ similitudinis) istam gloriam Dei, in similitudinem vituli comedentis fœnum. S. Bern. serm. 35. in Cant.*

*Quomodo cecidisti de cælo Lucifer, qui mane oriebaris? Isa. 14. 12.*

*Pilij Belial. 1. Reg. 1.*

*Et desideria patris vestri vultis facere. Joan. 8. 44.*

**C**ONSIDEREZ qu'un autre effet du peché, c'est de nous faire perdre l'amitié de Dieu, & nous le rendre ennemy; perte qui passe toutes nos pensées, & pour en concevoir quelque chose, il faut ietter les yeux sur l'estime que font les hommes de l'amitié des Roys de la terre, & combien la priuation leur en est sensible, & par ce moyen nous rait la qualité tres-honorable de Fils de Dieu, en suite dequoy il nous retranche les careffes, les témoignages de bonne volonté, les soins particuliers, les secours & les graces avec les autres appanages des enfans de Dieu.

*Pensez* quelle perte c'est de perdre Dieu : la plus redoutable menace qu'il fit iamais aux Iuifs, fut quand il dit, *Va cum recessero ab eis. Osee 9. 12.*

## III. POINT.

*Quomodo cecidisti de cælo Lucifer, qui mane oriebaris? Isa. 14. 12.*

*Pilij Belial. 1. Reg. 1.*

*Et desideria patris vestri vultis facere. Joan. 8. 44.*

**C**ONSIDEREZ que le peché ayant chassé Dieu de nostre came, il la precipite dans le plus profond de l'infamie, qui est de la rendre serue & esclave du Diable, & Diable mesme, parce que comme celuy qui s'attache à Dieu est fait vn mesme esprit que Dieu, *Qui adheret Domino vnus spiritus est. 1. Cor. 6. 17.* de mesme celuy qui s'attache au Diable, est fait vn mesme esprit, meschant, vil, sale, & defectueux, suiuant quoy nostre Seigneur disoit aux Iuifs, *Vos ex patre diabolo estis. Io. 8. 44.* Et parlant à ses Apostres il marqua ainsi le traistre Iudas, *Nonne ego vos duodecim elegi, & vnus ex vobis diabolus est? Io. 6. 71.*

*Pensez* maintenant aux rigueurs & cruautez que le Diable exerce en l'ame, dont le peché l'a rendu maistre, & coniecturez-les de celles qu'il fait sur les corps qu'il possède.

*Va eis, quoniam recesserunt à me. Osee: 7. 13.*

Malheur à eux, parce qu'ils se sont separez de moy : il adiouste; *vastabuntur. Ibid.* ils seront affigez, perdus & ruinez de fond en comble.

## XXIII. MEDITATION.

Autres effets du peché,

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Le peché dépoüille l'ame des biens spirituels.</p> <p>2. Il luy rait les biens mesme</p> | <p>exterieurs &amp; temporels.</p> <p>3. Et enfin il tue l'ame,</p> |
|--|---|

*Scito & vide quia malum & amarum est, reliquisse te Dominum Deum tuum. Ier. 2. 19.*

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ, que le peché dépouille l'ame, & la réduit à vne pauvreté extreme : car il luy fait perdre avec la grace, & la charité, les dons du saint Esprit, & toutes les vertus surnaturelles, qui accompagnent inseparablement la charité comme leur Reyne. Il luy fait perdre le droict qu'elle auoit à la possession du Ciel, la part qui luy venoit des suffrages de l'Eglise, & de toutes les bonnes œuvres des iustes, la paix & le repos de la conscience, tous ses merites, & tous les fruits de ses trauaux, de toutes ses Confessions, Communion, Ieûnes, Aumônes, & de toutes ses autres bonnes œuvres : de sorte que ( pesez bien ce point ) si par l'espace de quatre vingt ans, il auoit tousiours tres-saintement vécu, & exercé à chaque moment de sa vie, des actes heroïques de vertus, amassant continuellement graces sur graces, richesses sur richesses; il feroit naufrage de tout cela par vn seul peché mortel.

*Si on a tant de peur de perdre vn peu d'argent, & vn point d'honneur, comment n'apprehendera-on de perdre tant de biens & d'honneur ensemble?*

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ, que non seulement il nous dépouille des biens interieurs, & eternels; mais mesme des biens extérieurs, & temporels. C'est ainsi que les Prophetes rapportent les secheresses & les sterilitez, au peché; & que le Sage dit que comme la iustice, & la vertu releuent les peuples, & les remplissent de biens; le peché les rend miserables, & les ruine : & enfin que saint Paul dit que le peché seul est cause de la mort, *Per unum hominem peccatum intravit in mundum, & per peccatum mors. Rom. 5. 12.*

*Et en effet si le peché du premier homme est cause de la mort de tous les hommes, ce n'est pas merueille si le peché que chaque particulier commet, luy auance la mort. Anni impiorum breuiabuntur, dit Salomon, Prou. 10. 27. Sublati sunt ante tempus suum, dit Iob. 2. 16.*

*Qui faciunt peccatum, & iniquitatem, hostes sunt animæ suæ. Tob. 12. 10.*

*Viuo ego, dicit Dominus, quia si fuerit Iechonias filius Ioadchim Regis Iuda annulus in manu dextera mea, inde euellam eum. Ier. 12. 24.*

*Stauererit se iustus à iustitia sua, & c. omnes iustitiæ eius quas fecerat, non recordabuntur. Ezech. 18. 24.*

*Iustitia iusti non liberabit eum in quacumque die peccauerit, & c. Ezech. 33. 12.*

*Cum recesserit iustus à iustitia sua, feceritque iniquitates, morietur in eis. Ibid. 18.*

*Iustitia eleuat gentem, miseros autem facit populos peccatum. Prou. 11. 34.*

*Polluisti terram in fornicationibus tuis, & in malitiis tuis: quamobrem prohibeant stillæ pluiarum, & serotinus imber nõ fait. Ierem. 3. 2. & 3.*

*Regnum à gente in gentem transfertur, propter iniustitias. Eccl. 10. 8.*

## III. POINT.

Mors, sanguis, contentio, romphæa, oppressiones, fames, & contritio, & flagella: super iniquos creata sunt hæc omnia.

*Eccles. 10. 9.*

Nomen habes quod viuas, & mortuus es. *Apoç. 8. 2.*

Frater tuus hic mortuus erat, & rouixit. *Luz. 15. 32.*

*Luz. 15. 32.*

Moritur corpus cum recedit anima, moritur ergo anima cum recedit Deus: recedit anima cum corpus percutitur gladio, & putas quia non recedat Deus; cum ipsa anima feritur perituro. &c.

Vis videre quia peccator mortuus est: Lege scripturam. Os quod mentitur occidit animam. *Sap. 1. 11. 5.*

*Aug. ibid. serm. 18. de verbis. Apost.*

Quoniam non obediimus præceptis tuis, idcirco traditi sumus in direptionem, & in captiuitatem & in mortem & in famulam &c. *Tob. 1. 3. 4.*

**C**ONSIDEREZ, que le peché ne s'arreste pas encore là, mais son effet le plus funeste, c'est qu'il tuë nostre ame.

*Anima que peccauerit, ipsa morietur.* Ezech. 8. 20. D'où vient qu'il est appelé mortel parce qu'il luy donne la mort en la separant d'avec Dieu, qui est sa vie; ny plus ny moins que celuy-là est dit tuer vn homme, qui cause la separation de l'ame d'avec le corps, par ce que, dit saint Augustin, *sicut anima est vita corporis, sic anime vita est Deus. Sicut expirat corpus cum animam emittit, ita expirat anima cum Deum amittit.* Serm. 28. de verbis Apost.

Après cela, vous estonnez-vous de tant de maux, de tant de maladies, tant de guerres, tant d'autres fleaux, quand le peché est si public, si commun, qu'on l'aualle comme l'eau? quand les Prestres se taisent, quand dans la chaire, & dans le Tribunal ils ne disent mot? Apprenez à attribuer d'oresnauant la cause de tous nos malheurs, non pas aux hommes, comme on fait d'ordinaire; mais aux pechez que vous auez commis; & offrez vous comme vne victime à Dieu pour estre immolé à sa iustice pour les vostres en particulier, & pour ceux du peuple, disant, *Desinat in me ira tua. Quoniam ego in flagella paratus sum.* Psal. 37. 18.

## XXIV. MEDITATION.

## Chastimens du Peché.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Chastimens du peché en la per-<br/>sonne des Anges,</p> <p>2. En la personne de nos premiers<br/>parens.</p> | <p>3. En d'autres punitions que<br/>Dieu en a tiré, &amp; sur tout aux<br/>peines d'Enfer.</p> |
|--|--|

*Horrendum est insidere in manus Dei viventis.* Heb. 10. 31.

Pour verifier cette parole de l'Apostre, il ne faut que considerer les chastimens que Dieu a pris de temps en temps des pecheurs, & pour le voir en l'experience d'autruy,

## I. POINT.

Gmnis lapis pretiosus operimentum tuum, sardius, topazius, & iaspis, &c. aurum opus decoris tui, donec

**C**OMMENCEZ par le chastiment qu'il tire de ses Anges, & remarquez-y pour le mieux conceuoir, trois circonstances notables. 1. Les Anges estoient les plus nobles, & ac-

complies creatures que Dieu eût fait. 2. Leur peché n'a esté qu'un & d'orgueil; vne ambitieuse pensée, qui leur passa par l'esprit, à laquelle ils consentirent, mais qu'ils ne peurent exécuter. 3. Dieu aussi-tost apres, sans leur donner vn moment pour s'en repentir, & luy en demander pardon, les chassa du Ciel, & les precipita en Enfer, pour y endurer des tourmens horribles en leur griefueté, & eternels en leur durée.

inue ne aect in te int quitas. *Lecl. 18. 16*  
 & 15.

Si enim Deus Angeli peccantibus non pepercit, sed rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos. *2. Petr. 2. 4*

II. POINT.

CONSIDEREZ en suite les chastimens que Dieu prend de nos premiers Parens : vous sçauvez que leur peché fut pour auoir mangé d'une pomme contre sa volonté, qu'est-ce que cela ? Et cependant voila que Dieu se met en vne telle colere contre Adam & Eue, qu'il les dépouille de la iustice originelle, les chasse du lieu de delices où il les auoit mis, & les condamne eux & leur posterité, (c'est à dire, tous les hommes qui sembloient n'auoir en rien trempé dans ce peché) à vn nombre innombrable de maux, & à la mort ! qu'elle auerison ! quelle rigueur ! *Tu terribilis es, & quis resistet tibi ? P'sal. 75. 18.* Que vos iugemens sont terribles à l'endroit des pecheurs. Passez encore plus auant, & pour

Maledicta terra in opere tuo, in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ. Spiritus & tribulos germinabit tibi, in sudore vultus tui vesceris pane tuo, donec reuertaris in terram, de qua sumpsis es, &c. *Gen. 3. 17.*  
 Eiecit Adam de Paradiso voluptatis, & collocauit ante Paradisum Cherubim & flammieum gladium atque versatilem. *Ibid. 23. & 24.*

III. POINT.

CONSIDEREZ les autres chastimens qu'il a tirez de temps en temps, des Villes & des Royaumes tout entiers. Les eaux du Deluge, *Gen. 7.* les flammes de Sodome & Gomorre; *Gen. 19.* les Egyptiens abyfmez dans la mer, *Exod. 14.* sont des preuues manifestes de cette rigueur : mais ce qui surpasse toutes nos imaginations, sont les peines d'Enfer qu'il reserue aux pecheurs, là où les peines sont si cuifantes & si excessiues, que toutes celles de cette vie, les roües, les feux, les huiles boüillantes, les tenailles, les déchiremens de membres, les tourmens des Martyrs, & toutes les maladies ne sont rien en comparaison, que des peines en peinture.

Omnis dolor irruet super eum. *Iob 20. 22.*  
 Mors depascet eos. *P'salm. 48. 19.*  
 Bibet de vino iræ Dei, quod mixtum est mero in calice iræ ipsius. *Apec. 14. 4.*  
 Ibi erit fletus & stridor dentium. *Matth. 3. 5. 22. 13.*

Croyez-vous que Dieu vous traite plus doucement, si vous venez à l'offenser, ou si vous ne faites penitence ? *Existimas, ô homo,* dit Saint Paul Rom. 2. 3. *quod tu effugies iudicium Dei ?* auoüez que vous auez meritè toutes ces peines, & que si vous n'y estes pas presentement, c'est à la misericorde de Dieu que vous en estes redeuable. Si vn damné retournoit au môde, que feroit-il ? mettez vous en sa place : Car si Dieu vous a attèdu : ce

38 *Du chastiment du peché en la personne de N. Seign.*  
 n'est que pour vous donner loisir de faire penitence.  
*Misericordia Domini, quia non sumus consumpti. Thren. 3. 22.*

## XXV. MEDITATION.

Le chastiment du peché en la personne de Nostre-  
 Seigneur.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. La plus grande marque de la colere de Dieu sur le peché, est la Passion de nostre Seigneur.</p> | <p>2. Quelques circonstances de cette Passion, d'où l'on tire</p> <p>3. Deux consequences infailibles.</p> |
|---|--|

*O vos omnes qui transitis per viam, attendite, & videte, si est dolor sicut dolor meus. Thren. 12.*

*Ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra: disciplina pacis nostrae super eum, & liuore eius sanati sumus. /sai. 53. 5.*

C'est Nostre-Seigneur qui parle du haut de la Croix, où il est attaché pour nos pechez, qui nous fait cette demande, si vous vistes iamais aucune douleur qui puisse estre comparée à la sienne? Non certes il n'y en a point. Et pour le bien connoistre,

### I. POINT.

*Eum qui non nouerat peccatum, pro nobis peccatum fecit. 2. Cor. 5. 21.*  
*Sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus. Hebr. 7. 27.*  
*Cum sceleratis reputatus est: non erat ei aspectus neque decor. /sai. 53. 12.*

*Qui peccata nostra pertulit in corpore suo super lignum. 1. Petr. 2. 24.*

*Ut peccatis mortui iustitiae viuamus, eius liuore sanati ellis.*

**C**ONSIDEREZ, que Dieu n'a iamais montré en vn plus grand iour combien il hait & deteste le peché, qu'en la Passion de son Fils, luy ayant fait souffrir tant de maux: son Fils vnique, dis-ie, qu'il aimoit infiniment comme vn autre luy-mesme, qu'il scauoit estre tres-innocent, & la mesme innocence, qui ne l'auoit point offensé, au contraire qui luy auoit plû & obeï en tout, n'ayant point eu de repos qu'il ne l'eust rendu le plus affligé de tous les hommes, & qu'il ne l'eust veu attaché à vn gibet au milieu de deux larrons, pour ce seulement qu'il auoit sur foy nos pechez. Mais afin que cecy vous entre bien auant en l'esprit;

### II. POINT.

**R**epresentez-vous Nostre-Seigneur, ou dans tout le cours de sa Passion, ou dans tel point de ses plus douloureux, & plus ignominieux tourmens que vous croirez vous deuoir toucher dauantage, examinant les principales circonstances qui donnent du relief à la chose. Comme qui est celuy qui endure? Qu'endure il? Pour qui? comment? & pourquoy? Et de ces considerations,

III. POINT.

Tirez ces deux consequences infaillibles. 1. La haine furieuse que Dieu porte au peché; puis qu'il le persecute, & le chastie épouuentablement iusqu'en la personne diuine de son Fils vnique, & innocent, à cause seulement qu'il s'est porté pour caution de son méchant seruiteur, & de son esclau rebelle. 2. La malignité horrible du peché; en ce que pour l'effacer, il a falu que Dieu se soit fait homme, & vn homme de douleurs, qu'il ait souffert, & soit mort par les mains des bourreaux, de sorte que tous les Anges, ny les hommes ensemble n'eussent iamais pû, ny par prieres, ny par larmes, ny par supplices, ny par penitences, ny mesme par leur mort eternelle satisfaire dignement à la Iustice de Dieu pour vn seul peché mortel.

Sera-t'il bien possible, que connoissant ces veritez, vous vous laissiez aller à en commettre vn seul? Remerciez Dieu Nostre-Seigneur, de cette faueur infinie. Priez-le instamment de vous appliquer les effets salutaires de ses tourmens.

*Si in viridi hæc faciunt* (c'est à dire, si le pere courroucé chastie avec vne telle rigueur son propre fils pour la faute de son esclau; *in arido quid fiet?* c'est à dire, avec quelle furie chastiera-il l'esclau mesme? Luc. 23. 31.

*Ipsè autem vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra.* Isai. 53. 5.

Qui filio suo non peperit, sed pro omnibus nobis tradidit illum. Rom. 8. 22.

Initam quis faciens legem Moyti sine vlla miseratione duobus vel tribus testibus moritur: quanto magis putatis ætiora mereri supplicia, qui filium Dei conculcauerit & sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est?

Hebr. 10. 28. 29. Terribilis autem quædam expectatio iudicij & ignis æmulationis, iuxta consumptura est aduersarios.

Ibid. 27. Hæcine reddis Domino, popule stulte & insipientis? Deut. 32. 6.

XXVI. MEDITATION.

L'horreur qu'un Chrestien doit auoir du peché.

*Repetition des Meditations precedentes.*

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Le peché est la chose la plus abominable aux yeux de Dieu: &amp; la cause de tous les maux temporels &amp; eternels, d'où l'on tire</p> | <p>2. Trois consequences importantes, comme autant de fondemens de la vie Chrestienne.</p> |
|---|--|

*Iste omnis fructus, ut auferatur peccatum.* Isa. 27.

Tout le fruit de nos meditations precedentes, aussi bien que de la vie, & de la mort de Nostre-Seigneur, est que le peché soit destruit & exterminé.

## PREMIER POINT.

**R**Emettez vous en memoire en gros ce que vous auez cy-deuant medité touchant l'horreur du peché, & vous souuenant, 1. Qu'il n'y a rien de plus abominable aux yeux de Dieu que le peché, qu'il choque ses infinies perfections, & l'aneantit autant qu'il peut. 2. que c'est la cause vniue de tous les malheurs de cette vie & de l'autre; qu'il est directement opposé à la sainteté du Chrestien;

## II. POINT.

**T**irez ces trois consequences importantes, commé autant de fondemens de la vie Chrestienne.

La 1. si Dieu hait infiniment le peché, ses affections deuant nous seruir de regle, nous deurons luy porter vne haine extrême par dessus tout ce qui peut estre haï en l'Vniuers. 1. en consideration de Dieu, à qui il est si contraire. 2. pour nostre propre interest.

La deuxiême, si le peché est ennemy de Dieu, & le nostre; s'il a damné les Anges Apostats: s'il a banny nos premiers perens du Paradis terrestre, & les a rendu miserables, & tout le genre humain: si vne éternité des peines d'enfer n'est point capable de l'expier; si enfin il est cause que le Fils de Dieu mesme ait esté decouppé de foyers, couronné d'épines, percé de clouds & soit mort en vn infame gibet, nous le deurons craindre vniquement, c'est à dire, plus que la pauureté, les affronts, les calomnies, les des-honneurs, les bannissemens, les prisons, les maladies, voire la mort mesme.

La troisiême, puis que le peché cause tant de desordres, & dans le corps, & dans l'ame; Il faut (si par malheur on vient à en commettre) n'estre iamais en repos, qu'on n'y ait remedié par vne bonne penitence, à laquelle on se doit exciter par tous les motifs qui ont esté déduits és meditations precedentes, & prendre resolution de ne se iamais coucher avec vn tel hoste en son cœur, que l'on n'ait au moins tasché de le chasser par vn acte de contrition, dans le dessein de se confesser le lendemain.

Voudriez-vous vous endormir sur le bord d'un précipice au milieu d'une forest toute remplie de bestes feroçes? voudriez-vous garder vne vipere dans vostre sein?

*Tanquam à facie colubri fuge peccata.* Eccl. 21. 2. C'est la seule

In ipsum, horribile didu, defauit aurorem. Nam quantum in ipsa est, ipsum Deū perimit voluntas propria, omnino enim vellet Deum peccata sua aut vindicare non posse, aut nolle, aut nescire: vult ergo Deū non esse Deum, &c. Crudelis plane, & execranda malitia, quæ Dei potentiam, sapientiam, iustitiam perire desiderat.

S. Bernard. serm. de Resurrex.

Iratus est furore Dominus.

Psal. 105. 40.

Exacerbauit Dominum peccator.

Pf. 10. sec. Hebræ. 4. Misere animæ tuæ, placens Deo.

Eccl. 30. 24.

Gravior apud me peccatorum crux in qua inuitus perdeo, quam illa in quam tui miseratus ascendi.

S. Aug. serm. 181.

Iudæi qui cum crucifixerunt ambularem in terris, minus peccauerunt, quam qui offensus sedenem in cælis. Ibid.

Cum ergo adimus afflictionem afflicto; magis aggraunt Christi vulnera peccati nostri, quam vulnera corporis sui.

S. Bern.

Non tardes conuerti ad Dominum, & ne differas de die in diem, subito enim veniet ira, & in tempore vindictæ disperdet te.

Eccl. 5. 8. & 9.



L'horreur qu'un Chrestien doit auoir du peché. 41  
le chose à craindre. Tout le reste, dit S. Chrysofome, ce ne  
sont que ieux & fables.

## XXVII. MEDITATION.

De l'horreur du peché veniel de la part de Dieu.

1. Que le Chrestien doit éuiter le peché veniel, parce qu'il est contraire à Dieu.
2. Pourquoi le peché veniel est contraire à Dieu.
3. Deux sortes de pechez veniels.

*Qui timet Deum, nihil negligit. Eccl. 7. 19.*

Celuy qui craint Dieu, comme doit faire tout veritable Chrestien, ne negligie rien. C'est à dire apprehende en tout de luy déplaire, aussi bien aux choses legeres comme en celles qui sont de consequence.

### I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il ne suffit point au Chrestien pour estre parfait, de ne pas commettre de peché mortel; mais il doit encore auoir vne extrême auersion du veniel; la raison c'est parce que le peché veniel offense la diuine Majesté, & par consequent luy déplaist, voire le plus petit, vne parole, ou vne pensée inutile, *Odio sunt Deo impius & impietas eius. Sap. 14. 9.*

*Mundi sunt oculi tui; ne videas malum, & ad iniquitatem respicere non poteris. Habacuc 11. 13.*

*Qui diligitis Dominum, odite malum, Psal. 96. 10.*

### II. POINT.

CONSIDEREZ les raisons pour lesquelles le peché veniel est contraire à Dieu. 1. C'est parce que Dieu est la sainteté essentielle, & la souueraine pureté, qui ne peut souffrir aucune impureté, non plus que le Soleil aucunes tenebres, ny vne souueraine chaleur aucune froidure. Secondement, pource que tout peché est l'unique & irreconciliable ennemy de Dieu, & son seul mal, par lequel il seroit détruit, s'il estoit capable de destruction: d'où vient que les Docteurs assurent, qu'il vaudroit mieux que tout l'Vniuers perist, qu'un seul peché veniel se commist contre Dieu, & qu'il se dist vne parole oiseuse; d'autant que le moindre mal du Createur est incomparablement plus grand, & plus à craindre que le plus grand de la creature.

*Singuli illiciti motus animi mei, sunt quædam in te Deus conuicia, vt puta iracundiæ motus in mansuetudinem tuam, inuidiæ in charitatem, turpitudinis in castitatem, & innumera his similia, quæ de cernoso lacu pruriētis pectoris mei, etiam nunc incessanter ebulliunt exundantes & impingentes in serenitatem præfulgentis vultus tui.*

*S. Bern. epist. 44. ad Henric. Senonen. Archiepisc.*

Helas! combien peu font-ils l'estat du peché veniel qu'il faudroit en faire, le commettant si librement? Voudriez-vous estre de ce nombre apres ce que vous en connoissez?

## III. POINT.

Ellis peccatis licet occidi animam non credimus; ita tamen eam velut quibusdam pustulis & horrenda labe replentia deformem faciunt, vteam ad amplexus illius sponsi cœlestis, sine grandi confusione venire non permittant. S. Aug. Serm. 11. de Sordis.

Delicta quis intelligit? ab occultis meis munda me. Psal. 18. In multis offendimus omnes, Iac. 3.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a 2. sortes de pechez veniels : les vns de pure foiblesse, & qui se font par surprise, dont les plus SS. ne se garantissent pas en cette vie. Les autres qui se commettent par deliberation, attache & malice : & c'est de ceux-là qu'on entend icy parler, comme sont vne multitude de paroles inutiles, des menfonges legers, des iugemens temeraires en choses menuës, des mépris, des auersions de son prochain, des petites médifances, des murmures de ses Supérieurs, vne paresse enracinée à chasser les distractions en ses prieres, communier lâchement, faire ses exercices de deuotion par routine & sans fruit, vne vanité, & vne secreete estime de soy, vne recherche de ses commoditez que l'on pallie du titre de necessité, vn amour propre qui regne en tout ce que l'on fait, & semblables.

Vous estes bien parfait, si vous ne vous sentez coupable en rien de tout cecy. Prenez-y bien garde : car si vous en estes entaché; nostre Seigneur vous menace que vous n'aurez point de part avec luy. Car il n'estoit question que de pechez veniels, quand il dit à S. Pierre.

*Si non lauero te, non habebis partem mecum.* Ioan. 13. 8.

## XXVIII. MEDITATION.

## Des effets du peché veniel.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 1. Le peché veniel met obstacle aux graces efficaces, & empesche l'ame d'arriuer à sa perfection. |  | 2. Il conduit & achemine au mortel,                      |
|   |  | 3. Il met l'ame dans vn estat de tiedeur tres-dangereux. |

*Ecce quantus ignis quam magnam syluam incendit!*

Iac. 3. 5.

Il ne faut qu'une bluette pour mettre vne forest toute en feu,

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'entre les effets que produit le peché veniel; le premier est, qu'il met obstacle, & ferme les aduenues aux graces efficaces de Dieu, & ainsi empesche l'ame

d'auancer au chemin de la perfection, la reduit par ce moyen en vn estat semblable à ces personnes qui ne sont iamais en pleine fanté, quoy qu'elles mangent beaucoup, qu'elles dorment, qu'elles se promettent, &c. parce qu'il y a quelque maladie habituelle en eux. Le second est, qu'il conduit & achemine l'ame au peché mortel, tout ainsi que la maladie à la mort. Mais le plus mal-heureux & le plus à craindre, c'est qu'il amortit & refroidit la Charité, ou du moins en diminue la ferueur, & cause dedans nous vn estat & vne habitude d'esprit & de conscience, qui s'appelle tiedeur, dont nostre Seigneur nous declare assez le danger, quand il dit qu'il aymeroit mieux que nous fussions tout froids ou tout chauds, que d'estre ainsi tièdes : *Vt inam esses frigidus aut calidus, sed quia tepidus es, incipiam te euomere ex ore meo*, Apocal. 3. 15. & 16. Comme vn estomach se décharge des viandes dont il est incommodé, & pour mieux entendre cette épouuantable verité,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que c'est que d'estre tiède. Nous appellons tiède celuy qui n'est pas si méchant, qu'il voulust consentir au peché mortel, comme iurer, mentir, blasphemer, entretenir des haines; mais qui est lasche dans le seruice de Dieu, qui n'a nul soin de s'auancer dans la vertu & la piété.

C'est vn homme qui entend tous les iours la Messe, frequente les Sacremens, qui est mesme Ecclesiastique, si vous voulez, vivant en Communauté; qui vse de la Meditation, & fait quelques autres bonnes œuvres: mais qui nourrit dans son cœur des cupiditez & des attaches; qui ne voudroit pas faire vn peché mortel, mais pour les veniels n'en fait point de scrupule; qui est humble quand on ne le méprise point; qui est doux & affable, à ceux qu'il aime naturellement; qui est patient quand il n'endure rien, pour les inspirations & conseils de Dieu, il en prend & en laisse autant qu'il luy plaist; en vn mot, fait la deuotion à sa fantaisie.

Voila ce que c'est que d'estre tiède: c'est à dire, ny chaud ny froid, ny bon ny mauuais, ny vertueux, ny vicieux: mais on tient vn peu de l'vn, & vn peu de l'autre.

En quel estat vous trouuez-vous? n'est ce pas vous qui ne voudriez pas penser à ces actions noires? Mais n'est ce pas vous aussi, qui ne voulez pas penser à cette perfectiõ de vostre estat,

*Pessulum ostij mei aperui dilecto meo.*  
*Cant. 5. 6.*

*Modicum & non videbitis me. Io. 16. 17.*  
*Modicum fermentum totam massam corrumpit, 1. Cor. 5. 6.*

*Capite nobis vulpes paruulas quæ demoliuntur vineas; Cant. 2. 15.*

*Qui spernit modica, paulatim decidet.*

*Eccel. 1. 9.*

*A minimis incipiunt qui in magna prorunt. S. Bern. tract. de orat. vitæ.*

*Nec frigidus nec calidus, &c. Apoc. 3.*

*Quantum ad dispositionis majorem facilitatem, non optat frigidum simpliciter, sed talem de quo spes maior habeatur. Gios.*

*Volumus esse sine despectu humiles, sine coarctatione obedientes, sine defectu pauperes, sine maceratione carnis, continentes.*  
*S. Greg. 7. Mor. 6. 12.*

où la grace vous appelle tous les iours ? si vous n'estes pas dans la froideur & le grand peché ; aussi n'estes-vous pas dans la ferueur & dans la grande perfection où vous deuriez estre selon vostre estat , & selon les graces qui vous y font données. Que reste-t'il donc , sinon que vous ne foyez dans ce dangereux estat de tiedeur ? Prenez garde : car c'est pour des pechez semblables aux vostres que nostre Seigneur dit à ses Apostres. Matth. 18. 3. *Nisi conuersi fueritis , non intrabitis in regnum cælorū.*

## XXIX. MEDITATION.

## Chastimens du peché veniel.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1. Divers exemples des punitions différentes que Dieu a prises des pechez veniels sur terre. |  | 2. Punitions qu'il en tire apres cette vie dans le Purgatoire. |
|  |  | 3. Moyens d'effacer le peché veniel.                           |

*Iustus es Domine , & rectum iudicium tuum.* Psal. 118. 137.

Seigneur, vous procedez en tout tres-iustement, & vos plus rigoureux chastimens sont toujourns accompagnez de Iustice.

## I. POINT.

Vt prudentes erudiret exemplo. S. Aug. Serm. 27. de verbis Domini.

**S**I vous n'avez pas encore suffisamment reconnu la malice du peché veniel par ses effets, & la haine que Dieu luy porte en consequence: pesez les terribles & les épouuantables chastimens qu'il en a pris. Num. 20. Moïse, l'amy intime de Dieu, pour vn peché veniel de défiance, est priué de l'entrée de la terre promise. Gen. 16. la femme de Loth pour auoir seulement tourné la teste contre la deffense de l'Ange, est changée en statuë de sel. 1. Reg. 6. les Bethsamites au nombre de cinquante mille avec 70. des plus qualifiez du peuple, pour auoir regardé l'Arche avec quelque curiosité, furent mis à mort sur le champ. 1. Reg. 14. Daudid pour auoir fait nombrer ses suiets avec vn sentiment leger de vanité, en fut chastié d'vne tres-cruelle peste, qui en moins de trois iours, moissonna soixante dix mille de son peuple.

## II. POINT.

Ipsæ autem saluauerit, sic tamen quasi per ignem. 1. Cor. 3. 15.

**C**ONSIDEREZ que la Iustice de Dieu ne s'arreste point encore là, comme si les chastimens de cette vie n'estoient pas

suffisans, mais elle referue encore en l'autre les peines du Purgatoire pour l'expiation des pechez veniels : peines si horribles, qu'il n'y en a point en cette vie qui en approche, & que ne peuuent pourtant éuiter ceux d'entre les plus grands seruiteurs, & mesime fauoris de Dieu, qui meurent avec le moindre peché veniel; de sorte que si vn homme l'espace de 80. ans auoit vécu tres-saintement, si neantmoins il meurt avec vne parole inutile, Dieu ne luy ouurira pas la porte du Ciel qu'il n'ait esté brûlé dans le Purgatoire, & n'ait par des douleurs inexplicables satisfait à sa iustice pour ce peché: & si dans l'Enfer il se trouue ioint avec vn peché mortel, il y fera eternellement puny comme le mortel.

*Verbar omnia opera mea, & sciens quod non parceres delinquenti.*

*Job. 5. 28.*

*Grauior erit ille ignis quam quidquid homo potest pati in hac vita. S. Aug. in l'lib.*

*17.*

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que de nostre part estant si suiets au pechez veniels, & ne pouuât éuiter la peine qui leur est deuë, soit en ce monde, soit en l'autre; nous auons grand interest de les effacer pendant cette vie par la reception des Sacremens, par les actes de contrition, ou d'amour de Dieu, par quelque bonne œuvre faite à cette intention, ou par les peines volontaires que nous souffrirons, & ce d'autant plus qu'une petite penitence faite à présent de nostre plein gré, vne heure de patience en nos maladies, vne victoire de nostre colere, de nostre paresse, de nostre vanité, effacera plus de pechez veniels, & payera plus de debtes que ne fera pas vn, & deux mois, & peut-estre vn an des flammes de Purgatoire; par ce que l'estat de cette vie est l'estat des misericordes de Dieu, où celuy de l'autre est celuy de sa Iustice.

*Noli illa contemnerre, quia minora sunt; sed time, quia plura sunt: quotidiana sunt ista que dico, sed tamen peccata sunt, & non sunt leuia, quia plura; quia vero quotidiana & plurima, timenda est iuina multitudinis. S. Aug. lib. de 10. Cord. c. 13.*

Que direz vous à cela? Priez Dieu, & dites avec saint Augustin, *Hic vre, hic seci: modo in eternum parcas.* Dites souuent cette courte, mais excellente priere que nostre Seigneur nous a laissée, & laquelle a la force d'effacer les pechez veniels, au dire de S. Augustin *Dimitte nobis debita nostra, &c.* Mat. 6. 12.

### XXX. MEDITATION.

Des pechez en particulier que doiuent éuiter les Chrestiens.

*De l'orgueil ou ambition: c'est à dire de l'amour déreglé des honneurs.*

1. Le premier vice à fuyr au Chrestien, c'est l'ambition. Et pourquoy.

2. Qu'est ce qu'ambition ?  
3. Moyens de remedier à cette conuoitise.

*Quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum.*

LUC. 16. 15.

Ce qui est grand & élevé au iugement des hommes, est abominable deuant Dieu.

## I. POINT.

Initium omnis mali superbia. *Ecccl. 10. 15.*

**C**ONSIDEREZ que comme la vie Chrestienne commence par la separation des biens de ce monde, & par le mépris de foy-mesme, des honneurs, des richesses & des plaisirs : le 1. vice par consequent que doit fuir vn Chrestien, c'est l'orgueil, ou l'ambition, qui va contre le mépris de foy-mesme, & des honneurs. Et si outre la promesse que vous en auez faite au Baptesme, vous voulez des raisons pour vous conuaincre; considerez que c'est l'occasion de la cheute du plus beau des Anges, qui non content des auantages dont Dieu l'auoit ennobly, s'éleua insolemment contre son autheur, & dit; *Similis ero Altissimo*, Isa. 14. 14. Et ce fut le piege duquel il se seruit par apres, pour seduire le premier homme. *Eritis sicut Dii*. Gen. 3. 5. Et cet amour & conuoitise de deuenir grands, de paroistre deuant les hommes, d'estre en honneur, en faueur, en reputation de capacité, de saincteté & de merite, est si ardente parmy les hommes, que pour nous en apprendre la vanité & le danger, il a falu qu'un Dieu se soit abaissé iusqu'ou nous sçauons qu'il s'est humilié. C'est pour cela qu'il est né dans vne creiche, qu'il a demeuré 30 ans inconnu, qu'il a voulu qu'on le creust enfant de Ioseph, qu'il s'en est fuy quand on le voulut couronner Roy, & enfin qu'il a choisi la mort la plus ignominieuse de toutes.

Et erat subditus illis. *Luc. 2. 15.*  
Nonne hic est fabri filius? *Matth. 13. 55.*  
&c.

Nonne hic est Iesus filius Ioseph curus nos nouimus patrem & matrem? *Ioan. 9. 42.*  
Cum cognouisset quod uenturi erant ut raperent eum & facerent eum Regem, fugit in montem ipse filius. *Ioan. 6. 15.*

## II. POINT.

Quasi qui apprehendit umbram & persequitur uentum, sic & qui attendit ad uisa mendacia *Ecccl. 14. 2.*  
In uestitu ne gloriaris vnquam, nec in die honoris tui extollaris. *Ibid. 31. 4.*

Numquid gloriabitur securis contra eum qui fecit in ea & exalabitur scissa contra

**C**ONSIDEREZ, & pesez ce que c'est qu'ambition. Ambition est vn appetit deregé d'honneur: or cet appetit est deregé, 1. Si on veut estre honoré à raison de quelque bien que l'on n'a pas. 2. Si on cherche de l'honneur de ce qui n'en merite pas comme des habits, des meubles precieux, &c. 3. Si on reçoit tellement l'honneur, comme si on le meritoit sans le rapporter à Dieu. 4. Enfin si on s'y arreste trop, si on l'estime

plus qu'il ne faut ; quoy qu'on le merite , & qu'on le rapporte à Dieu ; c'est à dire , si on en fait plus d'estat que Dieu n'en fait luy-mefme , & qu'il ne veut qu'on en fasse.

*eum à quo trahimus  
Ifa. 10. 15.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de remedier à cette conuoitife. Le 1. c'est d'en confiderer le danger , & voir qu'en cherchant les honneurs , on cherche fouuent fa perte , & fuiuant cela n'en rechercher iamais aucun : que l'honneur est de la nature de l'ombre qui fuit celuy qui la fuit , & fuit au contraire celuy qui la fuit , & s'il s'en presente , le refuser plustost que de le prendre : Et si l'on est obligé d'en receuoir quelques vns par la necessité de nostre condition , ou par quelque autre disposition de la Prouidence de Dieu : que ce soit puremēt parce que Dieu le veut , & comme il veut sans en prendre dauantage que la necessité n'en permet , comme si c'estoit vn vin fūrieux , & qui enyure : Et si Dieu nous y veut ; en vser comme si nous n'en auions pas , & en estre d'autant plus humbles.

*Noli querere à Domino ducatum, neque à Rege cathedram honoris; noli querere fieri iudex, nisi valeas virtute irrumperè iniquitates. Eccl. 7. 4. & 6.*

*Prosperis huius sculi ex sola iussione, aduersis autem etiam ex deuotione militamus. S. Aug. ep. 48. Domine, tu scis necessitatem meam, quod abominer signum superbitæ & gloriæ meæ quod est super caput meum in diebus ostentationis meæ. Eph. 14. 16.*

*Comment en auez-vous vsé iusqu'à present ? N'auuez-vous pas recherché les charges & les honneurs dont vous voyez bien que vous estiez incapable ? N'est-ce pas vous qui tirez de la vanité d'vn habit, d'vn discours, d'estre de plus noble maison, & qui vous preferez aux autres pour cela ?*

*Omnis qui se exaltat humiliabitur. Luc. 14. 11.*

*Et tu Capharnaum vsque ad cælum exaltata, vsque ad Infernum, demergeris. Luc. 18. 15.*

## XXI. MEDITATION.

## De la vaine Gloire.

- |   |  |
|---|--|
| 1. Ce que c'est que vaine gloire,<br>& d'où elle se tire. | & de plus iniuste que la vaine gloire. |
| 2. Il n'y a rien de plus ridicule,                        | 3. Remedes à ce mal.                   |

*Non efficiamur inanès gloriæ cupidi. Gal. 5.*

Ne foyons point amoureux de la gloire & de l'estime des hommes.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que la vaine gloire, qui est vne estime déreglée de nostre propre excellence, manifestée au de-

*Nolite multiplicare loqui sublimia gloriantes. 3. Reg. 22.*

Superbia in tuo sermone. u. nquam sit in ipsa enim initium sumptit omnis perditionis. *Tib. 4. 34.*

hors, se peut tirer, ou de nostre propre bouche, ce qui s'appelle venterie, dequoy nostre Seigneur reprend les Pharisiens; *Vos estis qui iustificatis vos coram hominibus.* Luc. 16. 15. c'est à dire, qui vous donnez des loüanges en leur presence, comme celuy-là qui disoit: *Non sum sicut ceteri hominum;* Luc. 18. 11. ou bien elle se tire des loüanges d'autrui, comme nostre Seigneur dit encore des mesmes Pharisiens, *Omnia opera sua faciunt ut videantur ab hominibus,* Matth. 23. 5. c'est à dire pour estre veus & estimez des hommes.

En passant, examinez-vous si vous ne tenez pas vn peu en cela des Scribes & des Pharisiens.

## II. POINT.

Dicente se esse sapientes, stulti facti sunt. *Rom. 1. 22.*

Disperdat Dominus vniuersa labia dolosa, & linguam iniquitatis. *Psal.*

Siego glorifico me ipsum, gloria mea nihil est. *Ioan. 8. 54.*

Ponentes tenebras lucem & lucem tenebras, ponentes amarum in dulce & dulce in amarum. *Isais. 20.*

Qui absconditis est cordis homo, quæ est in conspectu Dei locuples. *1. Petr. 1. 4.*

Qui cæcus nisi feruus natus? *Isa. 4. 10.*

**C**ONSIDEREZ que pour ce qui est de la gloire que nous donnons à nous-mesmes, il n'y a rien au monde de plus ridicule; c'est pourquoy le Sage disoit, *Laudet te os alienum.* Prou. 27. 2. car il n'y a rien qui rende vne personne plus contemptible & plus méprisable que de se venter; & cela est si vray, qu'il n'y a point de glorieux qui ne fust honteux, & ne receust vne confusion tres-grande d'estre estimé tel. Et si cela est deuant les hommes; il le doit estre beaucoup plus deuant Dieu, *Odibilis coram Deo & hominibus superbia:* Eccl. 10. Et pour l'estime ou la loüange que nous tirons des hommes; il n'y a rien souuent de plus iniuste que leurs loüanges, aussi bien que leurs blasmes, parce qu'ils loüent souuent ce qu'ils deuroient blasmer, & blasment ce qu'ils deuroient loüer; *Dicunt bonum malum, & malum bonum:* Et la raison est qu'ils ne connoissent pas le fondement de la iuste loüange, à sçauoir la vertu & l'intention droite, qui est cachée au fond du cœur.

Voudriez-vous prendre des aueugles pour iuger des cou- leurs?

## III. POINT.

Sinite illos, cæci sunt. *Matth. 23. 17.*

Ita sit opus in publico, ut nemo intencionea neque in occulto. *S. Greg.*

Qui humilicatus fuerit, erit in gloria. *1. Iob. 22. 29.*

Nulla fere est pagina sanctorum librorum, in qua non sonet quod Deus superbis resistit.

**C**ONSIDEREZ que le moyen de remedier à ce mal si subtil, est de cacher nos actions autant que nous pourrons, & celles que nous serons obligez de faire en public, ne les faire iamais par respect humain: mais chercher toute nostre gloire de Dieu seul, & dire avec nostre Seigneur, *Claritatem ab hominibus non accipio.* Ioan. 5. 41. y renonçant tousiours deuant & apres l'action.

Si vous aimez l'honneur, & voulez estre en estime parmi les



les grands; Méprifez l'estime & l'honneur des grands du monde, car vous ferez dans l'honneur, puisque vous ferez dans l'estime de Dieu.

*Qui autem gloriatur, in Domino gloriatur; non enim qui seipsum commendat, ille probatus est, sed quem Deus commendat.* 2. Cor. 10. 17. *V. a. cum benedixerint vobis homines.* Luc. 6. 26.

*S. Aug. de doct. Christ. c. 13.*  
 Qui iudicat me, Dominus est. 1. Cor. 4. 4.  
 Quicumque humiliaverit se sicut paruulus, hic est maior in regno caelorum, Matth. 18. 4.

## XXXII. MEDITATION.

De la vaine gloire dans les bonnes actions.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p>1. Combien la vanité est à craindre dans les bonnes œuvres.</p> <p>2. L'injustice que l'on fait à Dieu par là.</p> | } | <p>3. Que nous avons apres tout plus de sujet de nous confondre, que de nous en faire accroire de nos bonnes actions.</p> |
|---|---|---|

*Non quero gloriam meam.* Ioan. 8. 50.

Je ne cherche pas ma gloire, encore que mes actions soient si glorieuses; dit nostre Seigneur.

## I. POINT.

CONSIDEREZ combien la vanité est à craindre dans la pratique des bonnes œuvres, & avec quel soin nous la devons par consequent éviter. 1. C'est que ce vice a cela de particulier au dessus des autres, qu'il respand son venin généralement sur toutes sortes de bonnes œuvres, & mesmes sur plusieurs mauvaises, dont les hommes font gloire, & cela si imperceptiblement, qu'à peine le peut on remarquer. 2. C'est qu'il fait perdre tout le mérite de la bonne œuvre où il se trouue, *Amen, dico vobis*, disoit nostre Seigneur de ceux qui font leurs actions par cet Esprit, *receperunt mercedem suam.* Matth. 6. 2. Les voila payez, quel malheur! pour vne pure complaisance, de perdre des thresors immenses de richesses, que peuvent nous acquerir les oraisons, les ieunes, & les aumosnes.

*T*ime sagittam, leuiter volat, leuiter penetrat, sed non leue infligit vulnus, cito interficit; nimirum sagitta hæc vana gloria est. *S. Bern. serm. 6. super Qui habitat.*

*I*psa in peccato prima, in conflictu postrema, *Idem de ord.*

## II. POINT.

CONSIDEREZ l'injustice que l'on fait à Dieu de s'attribuer quelque chose de ses bonnes actions; car si vous auez les facultez naturelles pour les faire, c'est de luy comme au-

*Q*uis credat parietem si fedicac parturire radium quem susceperit per fenestram, aut si gloriantur nubes quod generent imbres; quid non irrideat? *S. Bern. serm. 13. in Cant.*

*A*peruisti mihi oculos lux mea, & vidi

quod gloriari non valeat ante te omnis caro, quia si quid boni est parui vel magni, donum tuum est, & nostrum, non nisi malum est. S. Aug. serm. in Ps. 55.

Quis tibi enumerat merita sua, quid tibi enumerat nisi munera tua? Aug. l. 8. Conf. cap. 19.

Tua sunt omnia, & quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi. 1. Paralip. 29. 14.

Luna non splendet, & stellæ non sunt mundæ in conspectu eius: quanto magis homo peccator. & filius hominis verus? Job. 15. 6. & 7.

Omnis iustitia nostra iniusti in esse conuincitur, si districtè iudicetur.

S. Bern. serm. in Fest. omn. Sanctor. Vatable.

Verè scio quod non iustificetur homo eompositus Deo. si habero quippiam iustum, non respondeo, sed meam iudicem deprecabor. Verè habet omnia opera mea Job. 9. 1. & 15. 28.

Magna tua fecit quicquid minas. Luc. 19. 18.

theur de la nature, que vous les auez receües; s'il vous vient vne bonne pensée, vne bonne affection pour exercer quelque bonne œuvre, c'est de luy, comme autheur de la grace. Qui y a-il donc du vostre auant que commencer l'action? c'est la grace qui vous preuiet auant que la faire, elle vous accompagne en la faisât, qu'est-ce que vous pouuez donc vous en attribuer? La bonne intention? N'est-ce pas encore vn benefice de Dieu; dont souuent vous diminuez le prix par des recherches secrettes de vous-mesme, des satisfactions de la nature, des petits respects humains? Et puis qui vous dit que vous auez la grace sanctifiante, sans laquelle il n'y a point de bonnes œuvres, c'est à dire meritoires? Et quand tout cela seroit, & que de vostre part vous y auriez apporté tout ce que Dieu peut desirer de vous; oserez vous bien vous comparer à l'Apostre qui dit, *Nihil mihi conscius sum, sed non in hoc iustificatus sum?* 1. Cor. 4. 4. Et pour acheuer de vous confondre,

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, & pesez ces paroles du Prophete, *Quasi Spannus menstruata omnes iustitie nostra.* Isai. 64. que nos iustices ne paroissent deuant Dieu, que comme des linges chargez d'ordures, ou selon vne autre version, cōme vn vieil haillon rapetassé de plusieurs meschantes pieces de diuerses couleurs, qui seroit plustost vn sujet de honte à qui le porteroit que de vanité: Comparez vos actions avec celles des Saints, & pour comble de tout, quand vous auriez fait autant qu'un saint Iean Baptiste, voyez ce que dit nostre Seigneur à ses Apostres, *Cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite, serui inutiles sumus, quod debuimus facere, fecimus.* Luc. 17. 10.

Après cela oserez-vous bien vous preferer aux autres, si vous faites quelque chose à vostre aduis de plus qu'eux? oserez-vous bien vous vanter de vos bonnes œuvres, quand à les bien discuter il ne s'y trouue de vous que vostre cooperation, laquelle encore vient de Dieu entant qu'elle est vne action physique?

*Domine omnia opera nostra operatus es in nobis.* Isay. 26. 12.

Seigneur, vous auez fait en nous & par nous, tout ce que nous auons fait.

*Dextera Domini fecit virtutem.* Psal. 117. 16.

*Magis placet Deo humilitas in malis factis, quam superbia in bonis factis.* S. Aug. l. 14. de Ciuit. c. 13.

XXXIII. MEDITATION.

De la curiosité dans les Sciences.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Le dommage qu'apporte la curiosité dans les sciences.</p> <p>2. Moyens de remedier à ce mal.</p> | <p>3. Abus de quantité de personnes Laïques &amp; Ecclesiastiques. en ce point.</p> |
|--|---|

*Ministrate in fide vestra virtutem, in virtute scientiam, in scientiâ abstinentiam.* 2. Petr. 1. 6.

L'Abstinence que S. Pierre nous recommande icy de joindre avec la science ; n'est pas vne abstinence de la bouche : mais vne moderation & vne sobriété, comme parle S. Paul, dans le desir de sçauoir, & d'apprendre. *Sapere ad sobrietatem*: Rom. 12. 3.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les dommages qu'apporte la curiosité ; c'est à dire le desir immodéré de sçauoir, & d'apprendre tous les jours choses nouvelles. Premièrement l'entendement estant occupé par trop, & appliqué à cette multitude de connoissances, la volonté qui est la puissance, que nous deurions cultiuier dauantage, demeure à sec, & sans produire aucun fruit. De là vient l'indeuotion, la froideur & la tepidité dans les exercices spirituels, que l'on neglige, que l'on retranche, & que l'on obmet absolument ; de là vient la precipitation à dire le Breuiaire, à celebrer la Messe, pour se porter aussi-tost à l'estude : le second, c'est que comme cet amour déreglé, & cette demangeaison de sçauoir, prend sa source de l'orgueil, il sert aussi beaucoup à l'entretenir, à le nourrir & à l'augmenter chez nous : C est ce qui faisoit dire à l'Apstre que le propre de la science, si elle n'est bien réglée, c'est d'enfler, & que sans la Charité elle est plus nuisible que profitable.

Habent & in epulis suis animi quandam luxuriam, si ultra modum in eas voraciter irruant: ita enim male quodammodo digerunt, vnde valetudini mentium non minus, quam ab ipsa fame metuendum est. S. Aug. l. de bear. vit.

Scientia inflat ; Charitas autem ædificat. 1. Cor. 8. 1.

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de remedier à ce mal, & d'arrester ce desir immodéré de sçauoir. 1. C'est de considerer que la science sans la vertu n'est rien deuant Dieu, quelque estime que le monde en fasse, *Minimus vocabitur in regno celo-*

Qui autem fecerit & docuerit hic magnus vocabitur. *Mat. 5. 19.*

*Dulcius id est sciens.*

Dico per gratiam qua data est mihi, omnibus qui sunt inter vos, non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem. *Rom. 12. 3.*

Quid est autem sapere ad sobrietatem? vigilantissime obseruare, quid scire magis, priusque oporteat: tempus enim breue est. *S. Bern. ser. 36. in Cav.*

*S. Bern. ser. 36. in Cav.*

Qui se existimat aliquid scire, non dum cognouit quomodo oporteat eum scire. *1. Cor. 8. 2.*

Vides quoniam non probat multa scientia, si sciendi modum necierit: vides inquam quomodo fructum & modum constituit. *S. Bern. ibid. sup.*

*Gerfon. lib. 12. de Im. Christ. c. 8.*

*rum*, dit nostre Seigneur, c'est à dire qu'il n'y aura point de place, & la raison est que la science est vne qualité qui ne rend pas de foy la personne agreable aux yeux de Dieu: mais qui est de foy indifferente; & qui ne vaut qu'autant qu'elle nous rend vertueux: *sic lingua hominum loquar, &c. charitatem autem non habeam, nihil sum.* 1. Cor. 15. 1. Aussi les Saints ne sont-ils pas Saints par leur science, mais par leur vertu. Le Prince des tenebres c'est le prince de science, qui avec toutes ses belles connoissances ne laisse pas d'estre damné. 2. C'est de regler nos estudes en telle sorte qu'elles ne preiudicent iamais aux exercices qui nous conduisent à la perfection; n'estudiant par iour qu'un certain temps déterminé, que nous pourrons accourir pour autres occupations occurrentes & non iamais estendre; afin par ce moyen de ne dérober iamais le temps, ny de l'oraison; ny d'autres pratiques spirituelles. 3. ne se mettre pas à l'estude, que l'on ne sente cette inclination naturelle de paroistre, mortifiée, & que l'on ne se soit donné pour cela à Iesus-Christ, pour entrer dans ses dispositions, dans ses lumieres & ses sentimens, & desauouer toute curiosité, vanité & amour propre, pour n'estudier que pour son pur amour.

### III. POINT.

**C**ONCLVONS d'icy l'abus de plusieurs, tant laïcs qu'Ecclésiastiques, qui pensent faire grand sacrifice à Dieu d'employer & de consommer toute leur vie dans l'estude: negligent cependant le salut de leur ame que Dieu a plus à cœur que toute leur science, ne les ayant pas mis au monde précisément pour sçauoir, mais pour se sauuer, faisant ainsi de l'accessoire le principal, & faisant seruir de fin ce qui ne doit seruir que de moyen, qui pensent qu'on ne peut deuenir sçauant sans obmettre l'oraison, les lectures, les examens & semblables exercices; comme si vn S. Thomas, vn S. Bonauenture: & tous ces Saints Docteurs, en auoient esté moins sçauans & moins estimez, pour auoir donné plus de temps à l'estude du Crucifix, qu'à l'estude des autres liures.

Voyez comme vous vous estes comporté iusqu'à present dans vos estudes; on ne dit pas que vous les retranchiez, mais que vous en moderiez l'ardeur, & que vous les regliez en sorte qu'elles soient compatibles avec le soin de la vertu, & qu'elles seruent d'acheminement pour y arriuer.

*Quid prodest alta de Trinitate sentire, sic areas humilitate,*

Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem. Rom. 12. 3. *Va vobis quia tulistis clavem scientie, & ipsi non introistis.* Luc. 11. 52.

XXXIV. MEDITATION.

De l'Auarice, ou de l'Amour des Richesses.

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| 1. Combien le desir des biens est contraire à l'esprit du Chrestien. | 2. Qu'est-ce qu'Auarice? |
|  | 3. Remedes à ce mal.     |

*Va vobis divitibus, quia habetis consolationem vestram:* Luc. 6. 24.

Malheur à vous, riches; dit nostre Seigneur, parce que vous avez vostre consolation en terre.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien cét amour déreglé des biens & des richesses de ce monde, est contraire à l'esprit & à la sainteté du Chrestien. 1. Parce que comme S. Paul a remarqué, *Radix omnium malorum est cupiditas, quam quidam appetentes erraverunt à fide, & inseruerunt se doloribus multis,* 1. Tim. 6. 10. La conuoitise des richesses est la racine de tous les maux. 2. Parce que nostre Seigneur l'a condamnée, & par paroles & par exemple: par paroles, quand il a fulminé anathème contre les riches, *Va vobis divitibus!* quand il a dit, *Non potestis servire Deo & mammona,* Matth. 6. 25. *Dives difficile intrabit in regnum cælorum.* Matth. 19. 23. quand il dit dans la parabole du mauvais Riche, *Mortuus est dives, & sepultus est in inferno,* Luc. 16. 22. Par son exemple, quand pour venir au monde, il choisit vne pauvre mere, des pauvres Apostres; quand il gagne sa vie du travail de ses mains, & en vient iusques à n'auoir pas où reposer sa teste.

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que celuy-là ne doit pas estre seulement appellé avaricieux, qui contre la Iustice, à tort & à droit, prend du bien & des richesses où il en peut auoir: mais celuy encore qui les aime, qui les desire, qui les recherche avec empressement, qui s'en resioiit, qui en fait estime comme de quelque chose de grand, qui les conferue avec trop d'auidité,

Avaro nihil est scelerius. Luc. 19. 6.  
 Auaritia nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos, Eph. 5. 5.  
 Attendite vobis ne grauentur corda vestra curis huius vitæ; Luc. 21. 34.  
 Nolite solliciti esse in crastinū, crastinus dies sollicitus erit sibi ipsi, sufficit diei malicia sua. Mar. 16. 34.  
 Nolite solliciti esse dicentes quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur? Ibid. 31.  
 Quærite primum regnum Dei, & hæc omnia adiicientur vobis. Mar. 6. 53.  
 Filius hominis non habet vbi caput reclinet. Math. 8. 22.

Non rapit villam alienam, sed sic amat suam, vt si perdidit conuertetur: non appetit vxorem alienam, sed sic inhæret suæ, vt modum non teat præscriptum tabulis: non tollit aliena, sed

repetit sua, & habet cum fratre suo iudicium. Talibus dicitur: omnino delictum est in vobis, S. Aug. in Psal. 8.

Beatus dives qui inuētus est sine macula, & qui post aurum non abiit, nec sperauit in pecuniā thesauris, quis est hic? Eccl. 31. 8

Diuitibus huius sæculi præcipe, non superbe sapere, nec sperare in incerto diuitia, rum. 1. Tim. 6. 17.

Diuitiarum iactantia quid contulit nobis? Sap. 5. 8.

Relinquet alienis, diuitias suas. Psal. 48. 12. Thesaurizat & nescit cui congregabit ea. Psal. 38. 7.

Vidi impium super exaltatum & eleuatum sicut cedros Libani: transiit, & ecce non erat. Psal. 36. 35. 36.

Stulte anima non tuam hac nocte repetent à te, & quæ parasti, cuius erunt? Luc. c. 12. 20.

Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra, &c. Mat. 6. 19. & 20.

& qui à la moindre perte est inconsolable. Non solum ille avarus est, dit saint Augustin, qui rapit aliena, sed qui nimis cupide seruat sua. Serm. 106.

Examinez-vous, qui que vous soyez, là dessus, parce que mesme avec fort peu de biens on peut estre entaché de ce vice, lequel est d'autant plus difficile à remarquer qu'il est spirituel, & que sous pretexte de necessité, il entretient aisément les superfluitez.

III. POINT.

CONSIDEREZ que le moyen d'arrester cette conuoitise, c'est de faire reflection sur la vanité des biens de ce monde, & le danger où ils nous iettent, Cum enim interierit diues, non sumet omnia, neque descendet cum eo gloria eius. Psal. 48. 18.

Videte & caute ab omni auaritiâ, quia non in abundantia cuiusquam vita ei est ex his que possidet. Que pour estre riche, vn homme ne vit, ny plus long-temps ny plus ioyeux.

Qui volunt diuites fieri, incidunt in tentationem, & in laqueum Diaboli. 1. Tim. 6. 9.

XXXV. MEDITATION.

De l'Amour defordonné des plaisirs.

- |                                 |                     |
|---------------------------------|---------------------|
| 1. Pourquoi le Chrestien doit   | plaisirs.           |
| éviter toute sorte de plaisirs. | 3. Remedes à ce mal |
| 2. En quoy consiste l'amour des |                     |

Va vobis qui ridetis nunc, quia lugebitis & flebitis. Luc. 6. 25.

Mal-heur à vous qui riez, & prénez vos plaisirs en ce monde; parce que vos ris se changeront en deuil & en larmes.

I. POINT.

CONSIDEREZ que comme tout ce qui est en ce monde, au dire de saint Iean, se reduit à la conuoitise de la chair, à la conuoitise des yeux & à la superbe de la vie, il ne suffit pas à vn Chrestien qui n'est point de ce monde, de se faire quitte de l'ambition signifiée par cette superbe de la vie, ny de l'avarice exprimée par cette conuoitise des yeux; mais il faut encore

Quid prodest posse fore, nisi quod cernat diuitias oculis? Eccl. 10.

qu'il évite toutes sortes de plaisirs illicites ou dangereux. 1. parce qu'il n'y a rien de plus contraire à l'esprit du Christianisme : car la vie du Chrestien, dit le Concile de Trente, *continua pœnitentia est*, c'est à dire, vn renoncement de tout ce qui peut chatouïller les sens. 2. parce qu'il n'y a rien de plus opposé à la doctrine, & à la vie de nostre Seigneur : à sa doctrine, quand il nous parle sans cesse de porter la Croix, quand il donne malediction à ceux qui prennent icy leurs plaisirs: à sa vie, chacun le sçait.

## II. POINT.

CONSIDEREZ, que cét amour des plaisirs, consiste à creusser sa chair au preiudice de son ame, chercher en toutes commoditez, fuir toutes les occasions de souffrir, & quand on en est priué, de s'inquieter, de s'impatienter, murmurer, estre de mauuaise humeur, entretenir les autres dans cét esprit-là, ne parler d'autre chose que de se mettre à son aise, & rechercher curieusement que rien ne nous manque.

## III. POINT.

CONSIDEREZ que le moyen de regler cét amour : c'est de s'arrester en la meditation de la profession du Chrestien des exemples des Saints, & du Saint des Saints, que c'est vne chose hôteuse sous vn Chef couronné d'espines, de voir des membres si delicats. Et pour en venir à la pratique; c'est, 1. de fuir tous les plaisirs mauuais ou dangereux, quels qu'ils soient, petits ou grands. 2. Quand mesme les plaisirs ne sont pas mauuais, comme de voir, entendre, parler; s'en abstenir pourtant quelquesfois, si particulierement on y sent trop de plaisir; dans les plaisirs mesme necessaires comme au boire & au manger, les prendre comme Dieu le veut, & parce qu'il le veut, mais nullement parce qu'ils sont nos plaisirs.

*N'est-ce pas vostre resolution d'en vser ainsi à l'advenir?*

*Ducunt in bonis dies suos & in puncto ad inferna descendunt.*  
Iob. 21. 13.

*Homo per totam vitam pendere debet in cruce, non enim est in hac vitâ tempus euellendi clauos.* S. August. Sermon. 8. de diuers.

*Va vobis qui saturati estis, quia esurietis : quanto magis crapulati?* Luc. 6. 25.

Maluit leoni tradidam quam lenoni. Tertul. de Christianis dissens. Qui vult venire post me, tollat crucem suam quotidie. Luc. 9. 23. Induimini Dominum Iesum Christum : & carnis curam ne feceritis in desideris. Rom. 13. 14.

Qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis, & concupiscentiis suis. Si spiritu viuimus, spiritu & ambulemus. Gal. 5. 24. & 25.

Si præstes animæ tuæ concupiscentias eius, faciet te gaudium inimicis tuis. Eccl. 18. 31.

A scintilla vna augetur ignis. Eccles. 11. 5.

Sapiens timet & declinat à malo, stultus transiit & confidit. Prov. 14. 16.

Sive manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite. 1. Cor. 10. 31.

In omnibus rebus non vsum rerum, sed libidinem vitæ in culpa est. S. Aug. 3. de doctr. Chr. cap. 12.

*Diuitias quas deuorauit enomet, & de ventre extrahet eas Deus.*  
Iob. 20. 15.

## XXXVI. MEDITATION.

De l'Enuie.

1. Combien l'enuie est indigne d'un Chrestien. | 2. Ce que c'est quel'enuie.  
3. Remedes à ce mal.

*Charitas non emulatur.* 1. Cor. 13. 4.

La Charité du Chrestien ne porte enuie à personne.

## I. POINT.

*Liuor iners vitium, mores non exit in altos.*

*S. Basil. oratione in Laciferi.*

*ιδίων ἐστὶ κενὸν τῷ διαβόλῳ.*

*Abelem occidit inuidia : fratres contra Ioseph armauit : Dannielem in lacum leonum misit : caput nostrum cruci affixit.* S. Aug. *serm.* 18. de temp.

**C**ONSIDEREZ combien ce vice est indigne d'un Chrestien, 1. parce qu'il combat directement la Charité qui nous fait vouloir, & procurer du bien à nostre prochain, & nous complaire en celuy dont il est pourueu ; où ce peché porte l'ame non seulement à ne luy en faire aucun, mais mesme à conceuoir du déplaisir & de l'ennuy de tous ceux qu'il luy voit. 2. parce que l'enuie est le propre vice du Diable, qui au Ciel enuia la gloire de l'vniou hypostatique à la nature humaine, & en terre à Adam & sa posterité, la beatitude eterne. *Inuidia diaboli mors intrauit in orbem terrarum, imitantur autem illum qui sunt ex parte eius.* Sap. 2. : 4.

Voudriez-vous estre du party du diable ?

## II. POINT.

*Qui in ruina letur alterius, non erit impunitus.* Prou. 37. 5.

**C**ONSIDEREZ, que l'enuie est vn peché par lequel nous cauons du déplaisir du bien que nous voyons arriuer à quelqu'un, comme estant vn déchet & vn amoindrissement du nostre : qu'elle iniustice ! *An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum ?* Matt. 20. 15 dit Dieu à vn enuieux. Estre triste du bien d'autruy, & ioyeux quand il luy arriue du mal, n'est-ce point le fait des ennemis du genre humain, *Qui letantur, cum male fecerint ?* Prou. 2. 14.

Voyez si vous n'estes point tombé dans ce vice execrable, si vous n'avez pas desiré du mal à vostre prochain, si vous n'avez point apprehendé qu'il vous fût égal ou superieur ? Et si par malheur vous y estiez engagé,

## III. POINT.

*Id ipsum pro inimicem sollicita sunt membra, & si quid patitur vni membrum, compatiuntur omnia membra, siue gloriatur vni membrum, congaudent omnia membra.* 1. Cor. 12. 25. & 26.



## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de vous en défaire, qui sont, 1. de voir les grands maux que cause l'enuie; car elle tue nostre ame la priuant de la grace, & puis ronge le cœur de ce luy qu'elle possède, de fascherie & d'ennuy, l'accable de tristesse; & luy desséchant les os, le rend maigre & ethique; déchirant comme vne vipere les entrailles où elle a esté conçuë; elle porte les hommes à d'horribles extremittez; de là naissent les haines secrettes, les susurrations, les détractions. 2. Ne rien estimer de grand icy bas, dit S. Basile; car ce qui n'est pas estimé n'est pas enuie, on n'enuie pas la condition d'un forçat, parce qu'elle est pleine de souffrances, & aussi n'estimant point les richesses, la science, les honneurs, nous n'en ferons iamais jaloux en qui que ce soit que nous les rencontrions; & d'autant moins les estimerons-nous, que nous regarderons les biens eternels, qui par leur communication ne se diminuent point.

Vita carnum, fanitas cordis; putredo ossium, inuidia, *Prov. 14. 30.*

Propter quid Cain occidit Abel? quia opera eius erant maligna, fratris autem eius iusta. 1. *Ioan. 3. 10.*  
Vt illis, quia in viam Cain abierunt, *Iude. 11.*

*ibi enim zelus & contentio, ibi inconstantia & omne opus prauum.* *Iac. 3. 16.*

Non in contentione & amulatore. *Rom. 13. 15.*

## XXXVII. MEDITATION.

Du iugement temeraire.

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| 1. Combien il est iniuste de iuger nostre prochain. | } le iugement temeraire. |
| 2. Comment on peut pecher par                       |                          |
|   | 3. Remedes à ce mal.     |

*Nolite iudicare & non iudicabimini: nolite condemnare & non condemnabimini.* *Luc. 6. 37.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien il est iniuste & dangereux de iuger nostre prochain. 1. Parce qu'il n'est point à nous, mais à Dieu. *Tu quis es,* (dit saint Paul) *qui iudicas seruum alienum? Domino suo stat aut cadit;* *Rom. 14. 4.* Laissez donc au Maistre le soin de son domestique: s'il fait bien ou mal, il ne vous importe; il a son Seigneur & son Iuge, à qui il doit rendre compte de ce qu'il fait, & non à vous. 2. C'est que nous vsurons en iugeant nostre prochain, le pouuoir que nostre Seigneur s'est reserué, *Tu qui d iudicas fratrem tuum? aut quare spernis*

*Homo (dit nostre Seigneur) quis me constituit iudicem aut diuisorem super vos?* *Luc. 12. 14.*

*Tu quis es qui iudicas proximum tuum?* *Iac. 4. 13.*

*fratrem tuum?* Rom. 14. 10. Vous vous ingerez en vne chose qui ne vous appartient pas : *omnes enim stabimus ante Tribunal Christi*, c'est luy qui est nostre Iuge & non pas les hommes, *ibid.*

La Sainte Eglise mesme, quoy qu'éclairée du Saint Esprit, *non iudicat de internis*. Et vn homme particulier, ignorant, vicieux, passionné, se donnera la liberté d'en iuger? quelle superbe!

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le Iugement temeraire a trois degrez. Le 1. c'est de douter de la méchanceté de son prochain, le 2. d'en soupçonner, & le 3. d'en iuger. En toutes les trois sortes il y a du mal, car nous sommes obligez d'auoir bonne opinion de nostre prochain : Or comme les vns iugent par aigreur, les autres par orgueil, les autres pour se flatter dans les pechez où ils sont enclins, les autres pour le seul plaisir qu'ils prennent à éplucher la vie de leur prochain, les autres enfin par passion, desquels estes-vous? Si vous y prenez garde, vous trouuerez que vous mettez sans comparaison plus de temps à examiner la vie de vostre prochain que la vostre : Quelle iniustice!

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens & remedes à ce vice, qui sont; 1. En choses douteuses, d'interpreter tousiours en meilleure part : si vne action pouuoit auoir cent visages, il la faut tousiours regarder en celuy qui est le plus beau. En choses manifestemēt mauuaises, si on ne peut excuser le fait, excuser l'intention; si on ne peut encore excuser l'intention, en laisser le iugement à Dieu; & au plus, rendre tousiours le mal digne de compassion, l'attribuant à la cause la plus supportable qu'il puisse auoir, comme à l'ignorance ou infirmité, à l'exemple de nostre Seigneur, qui ne pouuant excuser en tout la malice des luifs en sa mort, en rieette au moins la faute sur leur ignorance. 2. C'est de considerer que celuy dont vous iugez est peut-estre meilleur, & sera plus grand en Paradis que vous, si encore Dieu vous fait la grace d'y aller.

*Charitas non cogitat malum.* 1. Cor. 13. 3.

*Nolite ante tempus iudicare, quoad vsque veniat Dominus, qui illuminabit abscondita tenebrarum, & manifestabit consilia cordium.* 1. Cor. 4. 5.

Sapientia quæ defursum est, plena est misericordia, non iudicans, sine simulatione *Iac. 3. 17.*

Venit Ioannes non manducans, nec bibens, & dicunt, dæmonium habet. Venit filius hominis manducans & bibens, & dicunt, ecce homo vorax & potator vini, Publicanorum & peccatorum amicus. *Matt. 11. 18. & 19.*

Aliena discutientes, propria non aspicientes. *Chrysost. hom. 41. in Matth.*

Etiamsi perperam actum quid deprehendas, nec sic iudices proximum, magis autem excusa : excusa intentionem, si opus non potes; puta ignorantiam, puta surprisorem, puta casum; quod si omnem omnino dissimulationem rei certitudo recusat, suade nihilominus ipse tibi & dicitur, vehementer sit nimis tentatio, quid de me illa fecisset, si in me accepisset similiter potestatem? *S. Bern. serm. 40. in Cant.*

Sic Luc 18. Descendit publicanus iustificatus in domum suam, à Pharisæo qui se iu-

*Nolite iudicare secundum faciem, sed rectum iudicium iudicate.*

## XXXVIII. MEDITATION.

## De la Médifance.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Combien la médifance est à fuir au Chrestien.</p> <p>2. En combien de façons elle se</p> | <p>peut commettre.</p> <p>3. Remedes à ce mal.</p> |
|--|--|

*Nolite detrahere alterutrum, fratres: qui detrahit fratri, detrahit legi. Iac. 4. 11.*

Fuiez la médifance comme vn poison mortel, & sçachez que celuy qui detracte de son frere, fait iniure à la Loy, & en mesme temps la condamne; elle qui ne defend rien avec tant de soin que la detraction.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien la médifance, qui est la vraye peste des conuersations, doit estre éloignée du Chrestien.

1. Parce que les médifans sont odieux à Dieu & aux hommes. *Detraكتورis Deo odibiles*, dit S. Paul, Rom. 1. 30. & le Sage, *Abominatio hominum detractor*. Prou 24. 9. La raison c'est, que le médifant, par vn seul coup de langue, fait ordinairement trois meurtres. Il tuë son ame, & celle de celuy qui l'écoute, d'vn homicide spirituel, & oste la vie ciuile à celuy duquel il médit. 2. Parce que qui oste iniustement la bonne renommée à son prochain, outre le peché qu'il commet, est obligé à en faire la reparation: car nul ne peut entrer au Ciel avec le bien d'autruy, & entre les biens extérieurs la renommée est le meilleur.

Si c'est vn si grand mal de médire d'vn particulier, que fera-ce de médire des Princes & des Superieurs, comme on fait souuent?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la médifance se peut commettre directement, ou indirectement en quatre façons. Directement, imposât à quelqu'vn vne faute qu'il n'a pas faite, la faisant plus grande qu'elle n'est, la découurant si elle est secrette, & in-

*Detractionis vitium multos lædit, tantaque huius mali libidines hominum inuasit, ut etiam qui procul ab aliis vitiis recesserunt, in istud tamen tanquam in extremum diaboli laqueum incidant. S. Hier. ep. ad Cæsar.*

*Filij hominum detraكتورum arma & sagittæ, & lingua eorum gladius acutus. P'salm. 56. 5.*

*Acuerunt linguas suas sicut serpentes venenum aspidum sub labiis eorum.*

*P'salm. 139. 4. Si inuicem mordetis & comedetis, videte ne ab inuicem consumamini. Gal. 5. 25.*

*Sermo eorum vt cancer serpit. 2. Tim. 2.*

*Detrahentem secreto proximo suo, hunc persequerbar. P'salm. 100. 5.*

*Mulliti sunt sermones eius super oleum, & ipsi sunt iacula. P'salm. 54. 22.*

terpretant ses actions à mal. Indirectement, quand on nie qu'il ait les perfections qu'on luy donne, qu'on les diminue, qu'on les diffimule quand il seroit temps de les dire; ou si on le fait, ce n'est qu'à demie bouche. Il y a outre cela vne autre façon de médire plus dangereuse que toutes les autres, quand pour médire plus librement apres, on fait auparauant des prefaces d'honneur en louant la personne.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les remedes qui sont, 1. Peser les grands maux qu'elle cause. 2. Nous examiner premier, & nous remettre en pensée cette parole de Nostre Seigneur; *Qui sine peccato est vestrum, primus in illam lapidem mittat.* Ioan. 8. 7. 3. Ne prester iamais l'oreille aux médifans, *Detrahente vel detrahentem audire*, dit S. Bonaventure, *utrum grauius sit, penitus ignoro*: Au contraire, leur témoigner que cela nous déplaist, car le vent d'Aquilon, dit le Sage, dissipe la pluye, *Et facies tristis linguam detrahentem.* Prou. 25. 28. Ecartez ces propos; rappelez le médifant par quelque douce maniere: Dites quelques autres biens de la personne offensée, si vous en sçaez.

*Si quis non offendit in verbo, is perfectus est.* Iac. 3. 2. Si vous estes exempt de ce vice, vous pouuez bien louer Dieu.

*Mors & vita in manu linguæ.* Prou. 18. 21. La mort & la vie sont au pouuoir de la langue.

*Quid vides festucam in oculo fratris tui, trabem autem, que in oculo tuo est, non consideras?* Luc. 16. 41.

## XXXIX. MEDITATION.

## De la Colere.

Vide præclara de incommodis iræ in Episcopo apud S. Chryf. Lib. 3. de Sacerd. c. 5.

Nolite contendere verbis: ad nihil enim vtile est, nisi ad subuersionem audientium.

2. Tim. 2. 14.

Ne sis velox ad irascendum, ira enim in sinu stulti requiescit. Est. 7. 16.

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| 1. Raisons qui obligent les Chrestiens à fuir la colere. | 2. Ce que c'est que la colere. |
|  | 3. Remedes à ce mal.           |

*Ego dico vobis, quod omnis qui irascitur fratri suo, reus erit.* Matth. 5. 22.

Je vous dis que quiconque se met en colere contre son frere, sera coupable.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent vn Chrestien à fuir ce vice. 1. Parce que cette passion défigure horriblement le corps, elle trouble l'ame, nous dérobe à nous-mesmes, nous empesche de connoistre la verité, & cause enfin de grands maux & à nous & à nostre Prochain; c'est pourquoy le saint Esprit nous defend de frequenter avec vne honime colere, *Noli esse amicus homini iracundo.* Prou. 22. 24. 2. Parce que ce vice déplaist extremement à Dieu; qui aime la paix sur toutes choses, & qui ne peut demeurer aucunement dans vne ame turbulente, *Non in commotione Dominus.* 3. Reg. 19. 11.

Zelus & iracundia minuunt dies. *Ecdl.* 10. 62.  
Deponite iram, & indignationem de ore vestro. *Coloff.* 3. 8.  
Seruum Domini non oportet litigare, sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem. *1 Tim.* 2. 24.  
Factus est in pace locus eius *Psal.* 75. 34.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la colere est vn appetit déreglé de se vanger de celuy, de qui nous pensons auoir esté offensez. Si bien qu'il y a touiours plus d'imagination que de verité. *Nemo enim leditur nisi à seipso;* S. Chrysostom. Vice d'autant plus dangereux qu'il en tire apres soy vne infinité d'autres, dou S. Gregoire l'appelle, *Ianuam omnium vitiorum*: car c'est de là que viennent les rancunes, les paroles iniurieuses, les imprecations, les maledictions, les blasphêmes, les indignations.

Admone illos neminem blasphemare. *2 Tim.* 3. 1. & 2.  
Non litigiosos esse, sed modestos, omnem ostendentem mansuetudinem ad omnes homines. *Tir.* 3. 2.  
Homo iracundus incendit litem. *Ecdl.* 28. 10.  
Cor hominis immutat faciem illius. *Ecdl.* 13. 31.

Voudriez vous vous priuer de plein gré, voire vn seul moment de la raison? C'est pourtant ce que vous faites par la colere, qui vous en oste l'vsage autant de temps que vous y demeurez.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de se faire quitte de ce vice. C'est 1. De faire quantite d'actes de douceur hors la colere. 2. De ne iamais rien dire, faire, commander, ou résoudre en colere, mais surseoir le tout, & attendre que vostre esprit soit plus en repos, parce qu'un homme fasché, & le mesme estant hors de la colere, sont deux hommes tout differens. 3. De la repousser viftement, & ne point marchander avec elle. 4. D'implorer le secours de Dieu. Enfin, si apres tout cela, vous vous laissez emporter, aussi tost que vous vous en apperceurez, reparez la faute par vn acte de douceur, exercez promptement à l'endroit de la personne, cõtre qui vous vous estes irrité. Les playes fraîchement faites sont plus aisées

Date locum ire. *Rom.* 12. 19.  
Inter superbos semper sunt iurgia. *Prou.* 13. 10.  
Honor est homini qui separat se à contentionibus, omnes autem stulti miscentur contumeliis. *Pr.* 20. 3.  
Si quis videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei. *1 Cor.* 11. 16.

à guerir, & deuant que le soleil se couche, reconciliez-vous.

*Sol non occidat super iracundiam vestram.* Eph. 4. 27.

*Ira viri iustitiam Dei non operatur.* Iac. 1. 20.

*Fatuus statim indicat iram suam.* Prou. 12. 16.

## XL. MEDITATION.

### De la Paresse.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Combien la paresse est indigne d'un homme.</p> <p>2. Quest-ce que la paresse.</p> | <p>3. Qu'elle doit estre l'occupation principale d'un Chretien.</p> |
|---|---|

*Homo nascitur ad laborem, & auis ad volatum.* Iob. 5. 7.

Le vol n'est pas plus naturel à l'oyseau, que le trauail l'est à l'homme, qui n'a point de plus mortel ennemy que le repos.

### I. POINT.

*Desideria occidunt pigrum: noluerunt enim quidquam manus eius operari: tota die concupiscit & desiderat.* Irem. 21. 24. & 25.

*Regunt celorum vim paritur, & violenti rapiunt illud.* Matth. 1. 12.

*Omniem palmitem in me non ferentem fructum, tollet eum.*

*Si quis in me non manserit, mitte'ur foras & arefic.* Ioa. 15. 2 & 5.

**C**ONSIDEREZ qu'il n'y a rien de plus indigne d'un homme raisonnable que la paresse & l'oïsiueté. 1. Parce que l'homme dans sa premiere institution n'a esté crée que pour trauailler: *Pesuit Deus Adam in Paradiso, ut operaretur,* Gen. 12. 15. Et apres le peché, ce fut le chastiment que Dieu nous ordonna à tous en sa personne, quand il luy dit, *In sudore vultus tui vesceris pane tuo.* D'où vient que nous voyons toutes les creatures insensibles & autres, nous faire leçon; & que le Sage nous enuoye mesme au plus petit des animaux. *Adi ad formicam, ô piger.* Prou. 6. 6. 2. Parce qu'il n'y a rien qui déplaïse tant à Dieu que l'oïsiueté, *Inutilem seruum eijcite;* Matt. 25. 30. *Omnis arbor que non facit fructum, excidetur,* Ibid. 7. 19. *Ut quid etiam terram occupat?* Luc. 13. 7.

Pourquoy Dieu vous a-il donné vn corps & vne ame, avec toutes leurs facultez si ce n'est pour les employer?

### II. POINT.

*Sic non potuisti vna hora vigilare mecum?* Matth. 26. 40.

*Lazarus amicus noster dormit, sed ego vado, vt à somno excitem eum.* Ioa. 11. 1.

*Maledictus qui facit opus Dei fraudulenter.* Ierem. 48. 10.

*Magna pars vitz elabitur male agentibus: maxima nihil agentibus.*

**C**ONSIDEREZ que la paresse ne consiste point seulement à ne rien faire; mais encore à faire ce qu'on est obligé de faire, avec lâcheté & negligence; ou bien à faire toute autre chose, que ce que l'on doit faire.

Combien y a il de paresseux de cette nature, qui font toute autre chose que ce qu'ils doiuent faire, ou qui trauaillent avec

lâcheté & negligence ? N'estes-vous pas de ces gens-là ? Prenez-y garde ; Et pour le mieux connoître ,

bus, tota aliud agē:  
tibus. Senec. 2. Epist.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que l'exercice & l'occupation vnique du Chrétien est, de trauailler à son salut ; si bien que s'il s'occupe à autre chose, quelle qu'elle soit ; ou s'il y trauaille laschement & negligemment, il doit estre mis au nombre des oysifs & paresseux, & sera infailliblement relegué avec eux dans les tenebres exterieures. Vous n'avez point de temps à perdre ; tous les momens vous doiuent estre precieux ; la mort vous iouera d'un mauuais tour, si vous n'y prenez garde ; il s'agit d'une eternité ; tous les momens de la vie de Nostre Seigneur n'ont butté qu'à cela, la vostre est-elle meilleure, & plus noble que la sienne ? A quoy trauaillerez-vous, si vous ne trauaillez à cette affaire ? A amasser des richesses, à bastir des maisons ? N'avez-vous point encore veu la vanité de toutes ces choses ?

Rogamus vos, fratres, vt abundetis magis, & vt negotium vestrarum agatis, & operemini manibus vestris sicut præcepimus vobis. 1. Theff. 4. 11.

Dicendum cum sancto, anima mea in manibus meis semper. Eligimus potius arde-re quam cædere, & sicut quod in manibus nostris tenemus, non facile obliuiscimur, sic nunquam obliuiscamur negotium animarum nostrarum, & illa cura principaliter viget in cordibus nostris, S. Bern. serm. 3. in vigil. Nat. Dom.

Qui sibi nequam est, cui bonus? Eccl. 14. 6. Quæ sote, si tam sollicitus es, si nec minima negligis, si tam prudēt seruas palcas tuas, etiam horreum tuum seruare memento, imo vero non exponas thesaurum tuū, qui sic incubas sterquilinio, thesauri nostri, animæ nostræ sunt. S. Bern. Porro vnum est necessarium. Luc. 10. 42.

Prenez donc resolution de trauailler d'oresnauant, mais de trauailler en Chrestien, c'est à dire, vniquement, à vostre salut.

*Quam dabit homo commutationem pro anima sua? Matth. 12. 9.*

*Dum tempus habemus, operemur. Gal. 6. 10.*

*Venit enim nox quando nemo potest operari. Ioan. 9. 4.*

DES MOYENS EN GENERAL,

pour ne pas tomber dans le peché.

## XLI. MEDITATION.

Se meffier de soy-mesme, c'est à dire, de son naturel.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| 1. De tous les ennemis de nostre salut, il n'y en a pas de plus dangereux que nous-mesmes, c'est à dire nostre propre inclination. | 2. Le danger qu'il y a de suivre nos propres inclinations. | 3. Qu'entre toutes il y en a vne qui predomine, à laquelle il faut prendre garde. |
|--|--|---|

*Perditio tua, ex te, Israël, tantummodo in me auxilium tuum. Osec. 13. 9.*

Ta perte vient de toy, Israël, c'est en moy seulement que tu dois mettre ta confiance.

## I. POINT.

Vnusquisque in via sua errauerunt.

Isa. 47. 15.

Omnes nos quasi oues errauimus: vnusquisque in viam suam declinauit. *Ibid.* 5. 6.

Vnusquisque tentatur à concupiscentia sua abstractus & illectus. *1as.* 1. 14.

Sensus & cogitatio hominis in malum prona sunt ab adolescentia sua. *Gen.* 8. 21.

Quasi bos ductus ad victimam, & quasi agnus lasciuens & ignorans, quod ad vincula stultus trahatur; donec transfigat sagitta icceureius, velut qui festinat ad laqueum, & nescit quod de periculo animæ illius agitur.

*Prou.* 22. & 23.

Tergenos suum dicit, non sum operata malum. *Prou.* 30. 20.

**C**ONSIDEREZ que de tous les ennemis de vostre salut il n'y en a point de plus dangereux que vous-mesme: & ainsi que la premiere chose que vous devez faire pour vous empêcher d'offenser Dieu, c'est de vous méfier extrêmement de vous-mesme, & de veiller bien soigneusement sur vostre naturel & vostre humeur, qui estant déreglée par la corruption de la nature, déregle par apres souuét toutes vos actions. Et en effet, regardez tous les biens que vous auez omis, & tous les maux que vous auez commis; vous verrez que tous ces malheurs n'ont point d'autre source que vos inclinations naturelles, & vos mauuaises humeurs, que vous auez suivies au preiudice des inspirations du Ciel, & des mouuemens de la grace; c'est ce que vouloit dire nostre Seigneur quand il dit, *Inimici hominis domestici eius.* Mich. 7. 6. & Matth. 10. 36.

Qui le pourroit croire, si nostre Seigneur ne l'auoit dit?

## II. POINT.

Cor suum posuerunt ad amorem, & facta est indignatio magna à Domino. *Zach.* 7. 10.

**C**ONSIDEREZ le danger qu'il y a de suivre ses propres inclinations naturelles, c'est à dire, d'agir par les mouuemens de la nature. 1. En agissant de la sorte, souuent où nous ne pensons pas qu'il y ait de peché, d'autant que nous n'en ressentons pas de scrupule (la nature nous faisant accroire qu'il n'y a point de mauuaise intention, que ce n'est que pour rire, ou pour passer le temps) Dieu toutefois ne laisse pas d'y en voir; & le mal est d'autant plus grand que nous l'apperceuons moins. 2. C'est qu'on ne se releue pas si facilement de ces pechez d'attache & d'affection naturelle, on differe tousiours de s'en retirer, parce qu'on estime que c'est peu de chose; & ce delay est suiuy d'une obstination & d'un tel endurcissement, qu'on ne peut quasi plus par apres s'en defaire quand on le voudroit, en punition de ce qu'on ne l'a pas voulu quand on le pouuoit facilement. Ainsi, dit S. Paul, *Qui volunt diuites fieri, incidunt in tentationem, & in laqueum diaboli, & desideria multa nocua, que mergunt homines in interitum & perditionem.* 1. Timoth. 6. 9. Au commencement ce ne sont que des simples desirs, mais voyez combien les suites en sont funestes.

## III. POINT.



## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'entre toutes vos inclinations, vos humeurs, vos attaches, vos affections naturelles ( si vous y prenez bien garde ) il y en a vne certaine qui predomine au dessus des autres, & qui est la source de tous les dereglemens de vostre vie : & souuenez-vous qu'il n'est pas necessaire que cette attache soit tousiours mortelle, ny à quelque chose de criminel : mais vne simple attache & affection dereglee, mesme à quelque chose de bon, ou au moins quelquefois indifferente, peut causer tous ces desordres.

Examinez-vous serieusement là dessus, & voyez quelle affection predomine en vous. N'est-ce point l'attache trop grande peut-estre à l'estude, à vos petits plaisirs & satisfactions naturelles, au boire & au manger, à sçauoir des nouvelles, à vous mettre hors de la necessité, à estre loüé & estimé des hommes ? Priez Dieu qu'il vous la fasse connoistre, & l'ayant reconnuë, foyez sur vos gardes, ne vous y fiez iamais, entreprenez de la combattre & surmonter, ou du moins de la regler, faites vous vn petit de violence; car sans cela, vous ne profiterez de rien : *Regnum enim cælorum vim patitur & violenti rapiunt illud.* Matth. 11. 12.

*Dixisti, absque peccato, & innocens ego sum. Ecce ego iudicio contendam tecum, eo quod dixeris, non peccaui.* Ierem. 2. 35.

## XLII. MEDITATION.

SECOND MOYEN POVR EVITER LE PECHE',  
fuir les mauuaises compagnies.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <p>1. Combien les mauuaises compagnies sont dangereuses &amp; à fuir.</p> <p>2. Trouvées de personnes de</p> |  | <p>qui on doit fuir la compagnie.</p> <p>3. Ce qu'il faut faire quand on est obligé par necessité de s'y rencontrer.</p> |
|--|--|--|

*Fili, si te lactauerint peccatores, ne acquires eas.* Prou. 1. 18.

Mon fils, si les pecheurs te veulent attirer au mal par leurs paroles emmiellées, garde toy bien de leur prester l'oreille.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien les mauuaises compagnies sont dangereuses, & par consequent à fuir à vn Chrestien. 1.

*Quasi vestimentum quod comeditur à tinea.* Job. 13. 12.

*More tinea carnem tentatio de qua exit confusio. In semetipso quippe habet homo vnde tentetur.*

*Sciendum quoque quod tinea sine tonitu perforat vestimentum, & plerumque cogitatio ipsa transfigit mentem, ut mens ipsa non sentiat, nisi postquam fuerit eius aculeo transfixa.* S. Greg.

*Moral. 12. c. 25. Expedi vobis ut ego vadam, si enim non abiero, Paraclitus non veniet ad vos.*

*Iuan. 16. 7.*

*Si carni carnaliter hæseritis, capaces spiritus non eritis: non potestis capere spiritum quamdiu secundum carnem persistitis: non Christum, &c.* S. Aug.

*Si secundum carnem vixeritis, moriemini.* Rom. 8. 13.

Nemo diu tutus est periculo proximus. S. Cyr.

Parum est serpentis non sentire contagium; periculosum est vel habere vicinum.

Beatus vir, qui non abiit in concilio impiorum. Psal. 1. 1.

Parce qu'ordinairement nous deuenons tels que ceux avec qui nous conuersons, *Amicus stultorum similis efficietur*. Prou. 13. 10. Qui frequente avec vn estourdy, avec vn insensé, se rendra tout semblable à luy. 2. Parce que c'est le moyen le plus efficace, dont le diable se sert pour nous faire tomber dans le peché, & l'attire le plus puissant qu'il ait pour seduire les âmes, se seruant des méchans comme d'instrumens de ses malices, ce qui luy reüssit d'autant mieux, que de nous mesmes nous sommes enclins naturellement au mal : c'est pourquoy, *Longè à peccatoribus salus*, dit Dauid, Psal. 118. 153. Si vous voulez vous empêcher d'offenser Dieu, fuiez les mauuaises compagnies, c'est le premier auis du Sage. *Ne ambules cum eis, prohibe pedem tuum à semitis eorum*. Prouerb. 1. 15.

## II. POINT.

Venite, fruamur bonis, nullum pratum sit quod non pertrauset luxuria nostra, opprimamus pauperem & non parcamus viduæ; circumueniamus iustum, quoniam contra-rus est operibus nostris, Sap. 2. 5-8. 10. & 11.

Veni nobiscum, infidiamur sanguini, tendamus iudiculas contra infonem. Prou. 1. 11.

Lætantur cum malè fecerint & exultant in rebus pessimis. Prou. 2. 14.

Essentiam inter nocentes innoxium, crimen est; malos quisquis nõ imitatur, offendit. S. Cyr. epist. 1.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a trois sortes de personnes, dont vous deuez fuir la compagnie, parce que toutes trois sont fort dangereuses. Les 1. sont ceux qui ouuertement & impudemment font trophée de la malice, dont parle S. Augustin, quand il dit, *O contagiosa res, sodales mali, dum dicitur, eamus, faciamus, & pudet non esse impudentem !* l. 2. Confess. c. 9. Les 2. sont ceux qui dissuadent le bien, & se moquent de ceux qui le pratiquent, appellant les deuotions & actes de pieté, bigotteries, &c. Les 3. sont ceux qui se transfigurant en Anges de lumiere, sous quelque beau pretexte & couverture, enseignent le mal, & retirent du bien; *Speciem quidem pietatis habentes, virtutem autem eius abnegantes*. 2. Tim. 3. 5.

Si vous y prenez garde, ie m'asseure que les desordres de vostre vie ne sont venus que des mauuaises compagnies que vous auez frequentées.

## III. POINT.

Et tu adhuc in simplicitate tua permanes? benedic Deo & morere Tob. 2. 9.

Veniunt ad vos in vestimentis i in, intrinsecus autem sunt lupi rapaces, Mat. 7. 15

In omni conuersatione sancti sitis, 1. Petr. 1. 16.

**C**ONSIDEREZ que quand par necessité vous serez contraint de demeurer en la compagnie de ces sortes de gens comme il est impossible que l'on ne s'y rencontre quelquefois, *Alioquin de hoc mundo exisse debueratis*, dit saint Paul, 1. Cor. 1. le monde estant mélangé de bons & de méchans, vous ne deuez pas vous contenter de ne recevoir aucun dommage de leur entretien : mais il faut encore que le vostre leur soit profitable. Et les moyens de leur profiter sont, 1. De prier Dieu & leurs bons Anges pour eux, 2. de les aduertir quand vous

verrez qu'ils offenseront Dieu en vostre presence, avec toute charité & douceur, suivant le conseil de l'Apôtre, *Fratres, se preoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, instruite huiusmodi in spiritu lenitatis*, Gal. 6. 1. Et témoigner que cela vous déplaist. 3. Faire couler adroitement quelque bon mot pour leur instruction, & vous comporter en sorte que vostre presence leur donne suiet de rougir de honte, & de se taire; & par ce moyen vous gagnerez vostre frere, dit nostre Seigneur, & vous aurez la recompense que saint Jacques promet de la part de Dieu.

*Qui conuerti fecerit peccatorem ab errore viae suae, saluabit animam eius à morte, & operiet multitudinem peccatorum (suorum.)* Jac. 5. 20.

Si peccauerit in te frater tuus, argue illum inter te & ipsum solum. *Matth. 18. 18.*

Christi bonus odor sumus in omniloquo, *1. Cor.*

### XLIII. MEDITATION.

TROISIÈME MOYEN POUR ÉVITER  
Le péché; Le fouuenir des quatre fins dernières,  
& premierement de la mort.

1. Ce que c'est que la mort, qui est la premiere des quatre fins dernières.
2. Quatre veritez épouuantes-  
bles, que la foy nous enseigne de la mort.
3. Aueuglement deplorabile des hommes qui n'y songent point.

*Memorare nouissima tua, & in aeternum non peccabis Eccli. 7. 4.*

#### I. POINT.

CONSIDEREZ que la premiere chose qui arriue à l'homme à la fin de sa vie, & que le saint Esprit nous propose icy pour le remede le plus efficace que nous puissions auoir contre le péché, c'est la mort, qui n'est autre chose que la separation du corps, & de l'ame, & en suite la priuation de tous les honneurs, de toutes les richesses, & de tous les biens de cette vie.

Non potuisti hæc super eorum tuum, neque recordata es nouissimam tuam. *Isai. 47. 7.*

Omnes morimur, & sicut aquæ dilabimur in terram, quæ non reuertuntur. *2. Reg. 14. 14.*

Memor esto quoniam mors non tardat.

*Eccli. 14. 12.*

Quid est homo quæ uiuet, & non videbit mortem? *Psal. 88. 49.*

Vigilate: nescitis enim quando Dominus domus ueniat, sero autem media nocte, aut galli cantu, aut mane, ne cum uenit reper-

#### II POINT.

CONSIDEREZ quatre veritez épouuantes que la foy nous enseigne de la mort: La premiere c'est qu'elle est tres-certaine & ineuitable; *Statutum est omnibus hominibus semel mori.* Hebr. 9. 27. Et comme Dieu a marqué le iour & l'heure

nē inueniat vos dormientes : quod autem vobis dico, omnibus dico, vigilate. *Marc. 13. 35. & seq.*  
Vigilate, quia nescitis diem neque horam, *Matth. 25. 13.*

Dies Domini sicut fur in nocte ita veniet; cum enim dixerint, Pax, & securitas, repentinus eis superueniet interitus. 2.

*Theff. 5. & 5.*  
Ecce venio sicut fur, beatus qui vigilat.

*Apoc. 16. 15.*  
Sicut fulgur exit ab oriente, & parer vsque in occidentem, sic erit aduentus filij hominis. *Matth. 24. 27.*

Si ceciderit lignum ad Austrum aut ad Aquilonem, in quocumque loco ceciderit, ibi erit. *Eccl. 11. 3.*

Rex hodie est, & cras morietur: cum morietur homo, hæreditabit serpentes, bestias & vermes.

*Eccl. 10. 12. & 13.*  
Sicut in diebus Noë, ita erit aduentus filij hominis; sicut enim erant in diebus Noë ante diluuium comedentes, & bibentes, nubentes, & nuptui tradentes vsque ad eum diem quo intrauit Noë in arcam, & non cognouerunt donec venit diluuium, & tulit omnes. *Matth. 24. 37. & seq.*

Latet vltimus dies, vt obseruentur omnes dies. *S. Aug.*

En morior, quid mihi proderunt primogenita?  
*Gen.*

de nostre naissance en ce monde, ainsi a-il déterminé le iour & l'heure de nostre mort. *Acceptez cét Arrest.* La seconde, c'est qu'elle est incertaine à nostre égard, pour l'heure, pour la façon, & pour le lieu: car nous ne sçauons si ce sera aujourd'huy ou demain, ce mois, cette année, ou l'autre; si icy ou ailleurs, si dans vn liét ou autrement, si de mort naturelle ou violente, *Sero, an media nocte, an galli cantu.* Faites vn acte de Foy sur ces veritez, & aggréez dès maintenant le genre de mort, qu'il plaira à Dieu vous enuoyer. La troisième, c'est qu'elle vient ordinairement lors que nous y pensons le moins, nous surprenant, dit nostre Seigneur, comme le larron qui prend son temps dans le milieu de la nuit. La quatrième, c'est qu'elle n'ariue qu'une fois; *Semel mori*, d'où il arriue que le dommage de la mauuaise mort est sans remede, comme le bien de la bonne est assuré pour iamais: C'est cét épouuantable moment duquel depend tout nostre bon-heur ou mal-heur eternal.

### III. POINT.

**E**STONNEZ-VOUS de l'auéglement estrange des hommes; de s'attacher si fortement à des bagatelles, dont ils doiuent estre bien tost dépouillez par la mort, & avec d'autant plus de peine qu'ils y auront eu plus d'affection; & viure comme s'ils ne deuoient iamais mourir: oubly effroyable, digne de compassion. Ne les imitez point: mais pensez-y serieusement pendant qu'il est encore temps: hastez-vous de faire penitence, & pratiquez la vertu auant que la chandelle s'esteigne; & pour pratique d'aujourd'huy & de tous les iours, tâchez de faire chacune de vos actions, comme si c'estoit la dernière de vostre vie, afin que la mort ne vous surprenne point. *Si enim non vigilaueris*, dit nostre Seigneur, *ueniam ad te tanquam fur, & nescies quâ horâ ueniam.* *Apoc. 3. 3.*

### XLIV. MEDITATION.

De la mort des Méchans.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>1. Trois choses rendent la mort des meschans tres mauuaise, premierement la consideration</p> | } | <p>des choses passées.<br/>2. Secondement des presentes<br/>3. Troisièmement des futures.</p> |
|--|---|---|

*Mors peccatorum pessima.*

La mort des pecheurs est tres mauuaife.

### I. POINT.

**R**epresentez-vous vn méchant homme, qui meurt abandonné de Dieu, de Nostre-Seigneur, de Nostre-Dame, de son bon Ange, des Saints, & inuesti d'un grand nombre de Diabes, & de ses pechez, qui l'épouuentent, & qui luy donnent des sueurs mortelles.

Angeli pacis amare flebunt. *1. Sai. 33. 7.*

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que ce qui rend sa mort tres mauuaife, est la consideration des choses passées, des choses presentes & des futures. Parce que se voyant prest de mourir, il se souuient de ses plaisirs qui sont passez comme vne fumée; de ses pechez énormes, dont il n'a pas fait de penitence, du peu de bonnes œuures qu'il a exercées pendant sa vie, du mépris qu'il a fait de tant de graces, de la perte du temps qu'il a faite, qui ne reuiendra iamais plus. 2. Les douleurs presentes & violètes de son corps qu'il ressent pour lors, les tristesses & les déplaisirs de son ame, de se voir reduit à quitter tout ce qu'il a tant aimé au monde, luy causent des gehennes terribles, *Siccine separat*, dit-il, *amara mors*? *1. Reg. 15. 3. 3.* La pensée des choses futures luy donne de furieuses trenchées; car il va en vn país inconnu, où sont tous ses ennemis, dont le premier est Dieu; il connoist que nostre Seigneur est vn Iuge inflexible, il voit son bon Ange prest à former de grandes plaintes contre luy, le diable qui n'attend qu'à le traifner dans les Enfers, deuant soy vne eternité de peines. O Dieu qu'elle extremité!

*Si* vous fussiez mort il y a tant de temps, la mort ne vous aueroit-elle pas trouué peut-estre en cét estat? mais maintenant comment vous sentez-vous? Auez-vous peur de mourir mal? vivez bien, & vous aurez bonne mort; *Mori male times; male viuere non times.* Faites à present ce que vous voudriez auoir fait pour lors.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que c'est vne grande grace que Dieu fait à vne personne de receuoir les Sacremens au liét de la mort, & de mourir dans de grands sentimens de deuotion, & neantmoins que toutes ces morts ne sôt pas toujourns assurees pour le salut, comme elles semblent, parce que souuent, qui attend

Venient in cogitatione peccatorum suorum timidi, & traducunt illos ex aduerso iniquitates ipsorum. *Sap. 4. 40.*

Quid nobis profuit superbia, aut diuitiarum iactantia quid contulit nobis? transierunt omnia illa tanquam vmbra & tanquam nuncijs percurrentes. *Ibid. 5. 8. & 9.* Tempus non erit amplius. *Apoc. 10. 7.*

Diabolus stat à dextris eius. *Psal. 28. 6.* Sol obscurabitur & luna non dabit lumen suum. *Matth. 24. 29.* Mortem timeas, quare non caueris? Illud potius time, quod si nolis non erit: peccare time, quia si amaueris peccata, in alia mortem irrues, quod posses non venire si non amare peccare. Mori male times, male viuere non times. Corrige male viuere, time male mori. *S. Aug. fasé l. de discip. Chrysi. c. 11. & 12.*

à l'heure de la mort à estre deuot, à estre humble, à estre vertueux, attend trop tard pour bien mourir.

Nanquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus?

Matth. 7. 16.

Si vis agere pœnitentiam tunc quando peccare non potes, peccata te dimiserunt, non tu illa.

S. Aug. l. 50. hom. 45.

Si vous ne tâchez d'acquérir plus de vertu, que vous n'en auez, ne craignez vous pas qu'on vous dise :

*Non inuenio opera tua plena coram Deo meo.* Et la raison est, *Quia modicam virtutem habes,* Apoc. 3. 3. & 8.

*O mors quam amara est memoria tua, homini pacem habenti in substantiis suis!* Eccli. 41. 1. N'attendez donc pas à l'heure de la mort à faire penitence. *Pœnitentia enim que ab infirmo petitur, infirma est,* dit S. Augustin : *& pœnitentia que à moriente petitur, timeo ne & ipsa moriatur.* Serm. 77. de Temp.

## XLV. MEDITATION.

De la mort des bons.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Ce qui arriue à la mort des bons.</p> <p>2. Pourquoy la mort des bons est</p> | <p>appelée precieuse.</p> <p>3. Moyens d'obtenir la bonne mort.</p> |
|---|---|

*Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum eius.*

Psal. 115. 15.

La mort des Iustes est precieuse deuant Dieu.

### I. POINT.

**R**Epresentez-vous vn homme iuste au liêt de la mort, & considerez qu'en ce dernier passage tout le contraire luy arriue de ce que nous auons remarqué en la précédente de la mort des meschans. Voyez nostre Seigneur qui luy vient au deuant, les Anges entourent son liêt, les couronnes toutes prestes pour luy mettre sur la teste. Voila l'heureux estat de ceux qui meurent en la grace de Dieu.

### II. POINT.

Homo natus de muliere, breui uiuēt tempore, repletur multis miseriis Job. 4. 1.

Infelix ego homo quis me liberabit de corpore mortis huius? Rom. 7. 24.

Beati qui in Domino moriuntur; amodo iam dicit spiritus, ut requiescant à labori-

**C**ONSIDEREZ pourquoy la mort du Iuste est appelée precieuse. 1. Parce que c'est la fin de ses trauaux, le commencement de sa vie, & l'entrée en son repos assésuré. 2. Parce qu'elle le met à couuert de tous les pechez, qu'elle esteint pour iamais la rebellion de la chair, la guerre des passions, & luy donne ouuerture à vn estat, où il aymera, seruira, & honorera Dieu parfaitement.

O qu'il est vray qu'une telle mort est precieuse deuant Dieu, les Anges, & les hommes !

bus suis : opera enim illorum sequuntur illis. Apoc. 14. 13.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les moyens d'obtenir vne bonne mort. Le meilleur & le plus efficace de tous les moyens que l'on peut proposer, & sans lequel tous les autres ne sont que des amusemens; c'est de mener vne vie vertueuse, car pour mourir de la mort des Iustes, il faut viure de la vie des Iustes, c'est à dire, s'adonner à l'exercice des bonnes œuures, & à la pratique de la vertu : car c'est vn abus de penser qu'on puisse trouuer à l'heure de la mort, les oraisons, les Confessions, les Communions, les ieusnes, les actions d'humilité, de patience, de mansuetude, d'obeissance, de charité ; & les autres œuures de vertus, qui sont les dispositions & les causes de la bonne mort, ) qu'on n'aura pas produites durant la vie, comme ce seroit folie à vn homme de penser trouuer en son champ le bled qu'il n'y a pas semé, *Numquid colligunt de spinis vuas, aut de tribulis ficus?* dit nostre Seigneur ; Matth. 7. 16.

Quæ seminauerit homo, hæc & metet. Gal. 6. 8.

**Demandez** instamment cette bonne mort à Dieu par les merites de la sainte Vierge, parce qu'elle a pouuoir de nous assister particulièrement à cette heure dernière. Offrez luy à ce dessein tous les iours quelque priere; comme les Litanies dressées en son honneur, ou bien cette autre que luy adresse l'Eglise : *Maria mater gratiæ, mater misericordiæ, tu nos ab hoste protege, & horâ mortis suscipe* : & mettez-vous tous les jours au soir au mesme estat que vous voudriez estre trouué à l'heure de la mort.

Moriatur animâ mea morte iustorum. Num. 23. 10.

*Si ceciderit lignum ad austrum, aut ad aquilonem, in quocunque loco ceciderit, ibi erit, Eccl. 11. 3.*

Timentî Dominû bene erit & in diebus consummationis illius benedicetur, Eccl. 19.

## XLVI. MEDITATION.

## Du Iugement particulier.

1. Le Iugement suit apres la mort. | & rigoureux.
2. Combien ce iugement est exact | 3. Combien il est à craindre.

*Statutum est omnibus hominibus semel mori, post hoc autem iudicium. Heb. 9. 27.*

Il est arresté, dit S. Paul que les hommes mourront vne fois, & qu'après suiura le Jugement.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que quand vn homme est mort, & que son ame est sortie de son corps, Dieu procede aussi-tost, & au mesme lieu à son Jugement, & luy demande compte de tout ce qu'il a iamais fait depuis qu'il a eu l'usage de raison.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien ce compte est exact, seure, & redoutable, parce que, 1. Il est de toutes les pensées, paroles, & œuvres de la vie, pour petites qu'elles soient. 2. Il est de tous les biens de nature & de grace qu'il luy a donnez, de l'usage qu'il a fait de son corps & de tous ses membres, de son ame & de toutes ses facultez, & enfin de toutes les creatures, des inspirations, des instructions, des afflictions, des bons exemples. 3. Il est non seulement de ses pechez, mais encore des pechez de ceux qui sont sous sa charge; il est de tous les momens du temps de sa vie. 4. Il luy faut rendre compte, non seulement des pensées, paroles, ou actions mauuaises, mais aussi des bonnes, recherchant le motif avec lequel il les a faites, *Cum accepero tempus, ego iniustitias iudicabo.* P<sup>sal.</sup> 74. 3. Je iugeray les iustices, c'est à dire, les oraisons (prenez garde à celle que vous faites maintenant) les Communions, les Sacrifices, les Sacremens receus & administrez, les ieûnes, les aumosnes, comment elles ont esté faites, si avec la pureté d'intention, & accompagnées des conditions requises & necessaires.

O qu'alors on verra d'actions mauuaises, & tachées de grands défauts, que l'on estimoit parfaites & tres-saintes!

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ce compte est extrêmement à craindre. 1. D'autant qu'il se fait par vn Iuge qui est infiniment sage, à qui rien ne peut estre caché, inexorable, souuerain, de qui il n'y a point d'appel. 2. D'autant qu'en la reddition de ce cōpte, il s'agit de la consequence de vne eternité de bon-heur, ou de mal-heur, & que l'arrest doit estre executé à la même heure.

*Vouslez-*

Memor esto iudicij mei, sic enim erit & tuum, mihi heri & tibi hodie. *Eccle.* 18. 22. Scitote esse iudicium. *Iob.* 19. 29.

Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit siue bonum siue malum. 2. *Cor.* 5. 10.

Cuncta quæ sunt ad hæcet Deus in iudicij, pro omni errato, siue bonum siue malum illud sit. *Eccle.* 12. 14.

De omni verbo otioso quod locuti fuerint nomines, reddent rationem. *Math.* 12. 36.

Redderationem: villicationis tuæ. *Luc.* 16. 2.

Si lotus fuerio quasi aquis niuis, & saltuisti velut manducame manus meæ, tamen sordibus intrinsece me. *Iob.* 2. 30. & 31.

Non enim iuxta intuitum hominis ego iudico. 1. *Reg.* 16. 7.

Quid faciet Deus de iniustis iudicij qui ipsas quoque iniustias iudicabit? *Bern.* ep. 1.

Scrutabor Hierusalem in lucernis.

*Seph.* 1. 12.

Quid erit in Babylone tutum, si tale Ierusalem manet securitium? *S. Bern.*

Quid faciam cum surrexerit ad iudicandum Deus, & cum quaesierit, quid respondebo illi? *Iob.* 31. 14.

Semper quasi tumentis super me fluxus ti-



Voulez-vous sçavoir vn bon moyen pour éuiter la rigueur de ce Iugement ? Iugez-vous-mesme, & ne iugez personne.

*Nolite iudicare & non iudicabimini, nolite condemnare, &c.* Luc. 6. 37. Si vous auez pratiqué ces paroles, vous pourrez demander à Nostre-Seigneur d'estre iugé au pied de la lettre.

*Si nosmetipsos diiudicauerimus, non utique iudicauerimur.* I. Cor. 11. 31.

## XLVII. MEDITATION.

### De l'Enfer.

1. Le lieu de l'Enfer. | 3. Et leur éternité.  
2. Les peines qu'on y endure.

*Descendant in infernum viuentes.* Psal. 54. 16.

Descendez par pensée là bas dans les Enfers, & voyez attentivement ce qui s'y passe: Car il y faut descendre durant sa vie, pour n'y pas descendre apres sa mort:

#### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ le lieu. L'Enfer est la prison de la Justice de Dieu, située au centre de la terre, pleine de flammes tres-ardentes, & d'vne infinité d'autres tourmens tres-violens. Prison tres-obscur, où il n'entre iamais aucun rayon de lumiere qui puisse consoler; le feu mesme qui y brusle n'y éclairant point. Prison tres-étroite où les damnez seront entassez les vns sur les autres dans les flammes comme des briques dans vn fourneau, sans qu'ils puissent se tourner ny remuer. Prison enfin remplie d'infections & de puanteurs intolerables. O quel tourment, d'estre & de demeurer toujourns en vn lieu obscur, étroit, étouffant, & infect.

En faut-il dauantage, pour vous détourner de mal faire? Nostre-Seigneur n'a-t'il pas raison de dire: *Time te eum qui potest animam, & corpus perdere in gehennam: Ita dico vobis, hunc time te.* Matth. 10. 28. Luc. 12. 5.

#### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les peines. On endure deux sortes de peines en Enfer, la peine du dam, & la peine du sens. La peine

moi Deum, & pondus eius ferre non potui.

*Ibid.* 11.

Quis resistere poterit vultui meo? *Job.* 41. 1.

Pondus & statera iudicia Domini sunt.

*Prou.* 15. 11.

Non acquiescet cuiusquam precibus.

*Prou.* 6. 33.

Ego Dominus & non mutator. *Malach.* 3. 6.

Sic loquimini, & sic facite, sicut per legem libertatis incipientes iudicari,

Terra tenebrosa, & operata mortis caligine, terra miseria, & tenebrarum, vbi vmbra mortis & nullus ordo, sed sempiterna horror in habitat.

*Iob.* 10. 21. & 22.

Pones eos vt cibatum ignis. *Psal.* 20. 10.

Congregabimur in congregatione vnius fascis in locum, & claudentur ibi in carcere. *Isai.* 14. 12.

Quis poteris habitare de vobis cum igne deuorante aut quis habitabit ex vobis cum ardoribus sempiternis? *Isai.* 31. 14.

Ventis eorum non morietur; & ignis eorum non extinguetur, & erunt vsque ad satisfactionem visionis omni carni. *Isai.* 66. 24.

Non videbit gloriam Domini. *Isai.* 26. 10.

Vsque in aeternum non videbit lumen.

*Psal.* 48. 20.

Famem patienter vt canes. *Psal.* 58. 7.

Calix in manu Domini vini meri plenus mixto, & inclinabit hoc in hoc, verumtamen fax eius non est exinanita, bibent omnes peccatores terram. *Psal.* 74. 9.

Fel draconum vinum eorum, & venenum aspidum insanabile. *Deut.* 32. 33.

Ignis succensus est in futuro meo, & ardebit vsque ad inferni nouissima. *Ibid.* 22.

Quarent homines mortem, & non inueniunt eam, & desiderabunt mori & fugient mors ab eis. *Apoc.* 9. 9.

Sagittae tuae trans-

seuat, vox tonitruui cui  
in rotâ *Psal. 76. 19.*  
Sicut oues in inferno  
positi sunt, mors de-  
pascet eos. *Psal. 48. 15.*  
Anticipauerunt vi-  
gilias oculi mei, turba-  
tus sum, & non sum  
locutus. Cogitavi dies  
antiquos, & anno æ-  
ternos in mente habui.  
*Psal. 76. 5. 6.*  
Dabunt pœnas in in-  
feritu æternas à facie  
Domini. *2. Thest. 1. 9.*  
Scientes ergo timo-  
rem Domini, homini-  
bus suademus,  
*2. Cor. 5. 11.*  
Cum metu & tre-  
more salutem vestram  
operamini, *Philip. 2.*

du dam, qui consiste en la priuation d'un bien infiny qui est Dieu, qui causera aux damnez des tristesses, des regrets, des soupirs, & des haines furieuses; *vermis eorum non morietur.* La peine du sens, c'est à dire les tourmens dont sont affligez tous les membres du corps, fera dans vn tel excez que toutes les maladies les plus aiguës, qui nous affligent icy bas; le mal des dents, la migraine, la goutte, la colique, la pierre, & les autres de ce genre ne sont que des ombres de douleur; & neantmoins en quel estat sommes nous reduits; quand nous les auons seulement vn iour sans relâche? que ferions nous s'il les falloit souffrir toutes ensemble vn an durant? Non, iamais les damnez ne verront Dieu, iamais ils ne l'aymeront, ne le loueront; mais le maudiront, & blasphemeront eternelle-ment; & qui plus est, *cruciantur die ac nocte in secula seculorum: Ignis eorum non extinguetur* Apoc. 20. 10. Isai. suprà. Qui apres cela n'est émeu à craindre l'Enfer, & à faire son possible pour l'éuiter.

### III. POINT.

CONSIDEREZ que ce qui est de plus effroyable en ces peines, est leur eternité, c'est à dire qu'elles ne finiront iamais, de sorte qu'apres auoir souffert des millions d'années, ce sera toujours à refaire & à recommencer: parce que cét estat mal-heureux doit durer autant que Dieu, *in æternum Domine, omnia iudicia iustitia tua* Psal. 118. 160.

Vous n'avez rien moins merité que cét Enfer, & vous pouuez croire qu'il y en a beaucoup en ce lieu, qui n'ont pas tant offensé Dieu que vous; voyez ce qu'ils voudroient faire pour n'y point retourner, si on les en faisoit sortir; & iugez par là ce que vous auez à faire: or le meilleur moyen est celuy du Sage.

*Quodcumque facere potest manus tua, instanter operare, quia nec opus, nec ratio, nec sapientia, nec scientia, erunt apud inferos, quò tu properas.* Eccl. 9. 20.

---

DV REMEDE QUE DIEU A LAISSE  
pour nous releuer du peché, qui n'est autre  
que la Penitence.

### XLVIII. MEDITATION.

De la necessité de la Penitence.

1. La bonté de Dieu de nous pour-  
voir du remede de la Peniten-  
ce, pour effacer nos pechez.
2. Nécessité de la Penitence à  
ceux qui ont offensé Dieu par  
le peché mortel.
3. Nécessité de la Penitence à  
ceux mesme qui sont iustes.

*Filioli, hæc scribo vobis ut non peccetis, & si quis peccauerit, aduocatum habemus apud patrem, Iesum Christum iustum.* 1. Ioan. 2. 1.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ la bonté de Dieu en nostre endroit, qui connoissant bien nostre fragilité, ne nous a point voulu laisser sans remede, en cas que nous vinssions à violer les promesses de nostre Baptisme. Ce remede n'est autre que la Penitence, que les Peres appellent pour ce suiet, *secunda post naufragium tabula*; & comme vne espece de Baptisme qui nous engendre de nouveau, & nous fait venir comme des petits enfans en innocence, ayant la force de foy, si elle est veritable, de reparer l'innocence perduë par le peché.

Remerciez Dieu de vous auoir encore laissé ce remede.

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ la nécessité de la Penitence, à ceux qui sont tombez dans le peché mortel. On ne la scauroit mieue connoistre, que par les paroles de nostre Seigneur, qui sont si absoluës, que nous ne croyons point autrement le Baptisme, & l'Eucharistie: car comme il a dit du Baptisme, *Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu sancto*, Ioan. 3. 3. & de l'Eucharistie, *Nisi manducaueritis carnem filij hominis*, &c. Ioan. 6. 54. ainsi il a dit de la Penitence, *Nisi pœnitentiam habueritis*, &c. Et apres, *si non pœnitentiam egeritis, omnis peribitis*; Luc. 13. 3. & 5. Si bien que c'est vn article de Foy, que sans la Penitence, on ne peut point pretendre au Paradis.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que par la Penitence on n'entend icy autre chose qu'une vertu, par laquelle nous nous conuertissons à Dieu de tout nostre cœur, detestant les pechez passez, proposant amendement de vie, avec desir de satisfaire à la

Baptismus laboriosus.

Maior ac potentior Baptismate post Baptisma (et si audax dictu id videatur) fons lachrymarum est: illud enim præcedentia nostra delicta purgavit, hoc vero posteriora. Atque illud quidem ab infantia acceptum inquinamus: per hoc autem & illud repurgamus. Quod nisi diuino munere datum esset hominibus, rarissimi omnino qui saluarentur inueniri potuissent. S. Climacus, scal. Parad. gr. 7.

Non patitur Deus exigua etiam pœnitentia amitti mercedem. S. Chrys. Epist. 5. ad Theod. lapsum

Nisi conuerſi fueritis & efficiamini sicut paruuli, non intrabitis in regnum cœlorum. Matth. 18. 3.

Contritio est conuersio à perversitate atque inordinatio-  
ne animi, & ad de-

tam ordinem conueniens dispositio.

Guill. Paris.

Non est homo qui non peccet.

3. Reg. 1. & 1. Paral. 6. 46. 36.

Si impius egerit penitentiam, viuet & non morietur: omnia peccata eius quæ peccauit, non imputabuntur.

Exech. 33. 14. 15. & seqq.

Si verò penitentiam non egerimus, incidemus in manus Dei, & non in manus hominum, Eccl. 22.

diuine Iustice: vertu à laquelle tout Chrestien est obligé, les Iustes aussi-bien que les pecheurs, puis qu'il n'y a personne qui ne peche: d'où vient que S. Paul dit sans exception, *omnes ubique agant penitentiam*; Act. 17. 30. & le Concile de Trente, que la vie du Chrestien est vne continuelle penitence.

Taschez de bien approfondir cette necessité, & si vous voulez sçauoir la manière de pratiquer cette vertu, c'est d'entrer dans la douleur & la detestation de vos pechez, dans des sentimens d'humiliation & de zele pour la iustice de Dieu offensé; taschez d'en produire aujourd'huy les actes & de les continuer souuent.

## XLIX. MEDITATION.

### Du Sacrement de Penitence.

- |   |   |
|---|---|
| 1. Necessité du Sacrement de Penitence. | la rendre bonne.                                |
| 2. Conditions nécessaires pour          | 3. Combien il importe d'en instruire le peuple. |

Non confundaris confiteri peccata tua. Eccl. 4. 31.

Narra si quid habes vt iustificeris. Iſai. 4. 31.

4. 31.

Docet præterea, esti contritionem aliquando Charitate perfectâ esse contingat, hominemque Deo reconciliari, priusquam hoc Sacramentum actu suscipiatur, ipsam nihilominus reconciliationem, ipsi contritioni sine sacramenti voto non esse ascribendam. Conc. Tril. sess. 4. de contrit. circum. 4.

4. 31.

4. 31.

4. 31.

4. 31.

4. 31.

4. 31.

4. 31.

4. 31.

4. 31.

4. 31.

4. 31.

4. 31.

4. 31.

4. 31.

*Quorum remisistis peccata, remittuntur eis; & quorum retinueritis, retenta sunt.* Ioan. 20. 32.

Ce sont les paroles dont nostre Seigneur se seruit, instituant le Sacrement de Penitence, marquant par là & la necessité de ce Sacrement, & les biens qui nous en reuiennent.

### I. POINT.

CONSIDEREZ de quelle necessité est ce Sacrement en la nouvelle Loy, puis que la vertu mesme de penitence, & ce zele de la Iustice Diuine, avec lequel nous vangeons sur nous les iniures faites à sa diuine Maieſté, quoy que d'ailleurs tres puissant, n'opere neantmoins qu'en veuë du Sacrement: c'est à dire, dans le dessein que nous auons de nous confesser en temps & lieu, & que tous les regrets & l'amertume que nous pourrions conceuoir de nos pechez, est inutile & inefficace, si elle n'est iointe à ce Sacrement, qui estant assorty de ses conditions, a la force de reparer l'innocence qu'on a perduë.

Faites vn acte de Foy de cette verité, qu'il y a dans l'Eglise vn remede pour remettre les pechez, que nostre Seigneur establit quand il dit à ses Apostres, *Accipite spiritum sanctum*, &c. Ioan. 20. 22.

Si confiteamur peccata nostra, fidelis est & iustus vt remittat nobis, & mundet nos ab omni iniquitate, 4. Ioan. 1. 2.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le Sacrement de Penitence, c'est à dire, comme on l'appelle communément, la Confession, pour estre bonne, doit estre precedée d'un examen suffisant de l'estat de nostre ame, accompagnée d'une douleur interieure & cordiale d'auoir offensé Dieu, & d'une ferme resolution de ne plus retourner à nos pechez, ny aux occasions prochaines qui nous y ont portez; & enfin on doit s'accuser entierement de toutes ses fautes, au moins mortelles, avec la volôté d'en faire satisfaction à Dieu & à ceux que nous pouuons auoir offensez. Examinez-vous sericusemēt, si vous auez touiours iusqu'à present obserué toutes ces conditions en vos Confessiōs passées. Si vous auez māqué à vne seule, vous n'auiez rié fait qui vaille; vos penitences ont esté fausses, & vos confessions sacrileges. Cōbié de fois auez vous esté à Confesse sans examé, mais par routine? Combien de fois sans douleur, & sans ferme propos, puis qu'incontinent apres vous estes retourné à vos mauuaiseshabitudes?

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ & apprenez par vostre experience, combien il est necessaire d'estre instruit de la maniere de se bien confesser; puisque si vous l'auiez sçeu, vous l'auriez plus exactement obserué; prenez resolution ensuite d'en instruire le peuple comme de la chose la plus necessaire à son salut, soit dans les Predications, dans les Profnes, dans les Catechismes, dans les Confessionaux, soit dans les entretiens familiers; ou autrement, faute de quoy ils font autant de sacrileges que de confessiōs, desquelles si vous auez la charge, vous en respondrez, suiuiāt cette parole de l'Escriture qui est pour les Pasteurs.

*Dentem pro dente, oculum pro oculo*, Leuit. 4. 20. C'est à dire, que vous payerez la perte d'une ame au prix de la vostre. Et ailleurs: *Erit anima tua pro animâ eius*. 3. Reg. 20. 39. & 42.

## L. MEDITATION.

2. Necessité de l'examen auant lesquels il faut s'examiner. la Confession. 3. Moyens de bien faire cēt examē.
2. Deux sortes de pechez, sur men.

*Cogitavi vias meas, & conuerti pedes meos in testimonia tua.*

Psal. 118. 59.

Le Prophete nous apprend par là, que le moyen le plus efficace pour se conuertir à Dieu, est de rentrer dans soy-mesme pour voir le rauage qu'y a fait le peché,

Non manet in iudicio  
condemnandum quod  
fuerit confessio pur-  
garum. S. Greg.

Constat in Ecclesia  
nihil aliud à peniten-  
tibus exigi, quam vt  
postquam quisque di-  
ligentiùs se excusserit,  
& conscientie sue se-  
nus omnes, & latebras  
explorauerit, ea pecca-  
ta confiteatur, quibus  
se Dominum & Deum  
suum mortaliter offen-  
disse meminerit. Reli-  
qua autem peccata que  
diligenter cogitanti  
non occurrunt, in vni-  
uersum eadem confes-  
sione inclusa intelli-  
guntur. *Ibid. c. 3.*

Vera penitentia ve-  
niam meretur, simula-  
ta verò Deum irritat,  
quia Spiritus sanctus  
disciplinâ effugit. *Ibid.*

Iudas penituit, sed  
male, laqueo namque  
se suspendit: Et ai-  
magis iste neque pec-  
nituit, lacrimarum eius  
quippe non erant pec-  
nitentiæ, sed animi  
violenti, & indigna-  
tionis intereæ. S. Chrys.

Orabat autem hic  
sceleratus ( sc. Antio-  
chus ) Dominum, à  
quo non erat miseri-  
cordiâ consecutus,  
2. *Mach. 9. 13.*

Propterea captiuus  
ductus est populus  
meus, quia non habuit  
scientiam. Propterea  
dilarauit infernus ani-  
mam suam, & aperuit  
os suum absque villo  
termino: & descendet  
fortes eius, & popu-  
lus eius & sublimos  
glorieturque eius ad  
cui. *Isay. 5. 13. & 14.*

## I. POINT.

Statue tibi speculam,  
pone tibi amaritudi-  
nes: dirige cor tuum  
iu viam rectam, in quâ  
ambulasti Ier. 31. 24.  
Attende tibi, 1. Tim.

4. 16.  
In se reserfus ait,  
( se prodigus )  
Quâti mercenarii! &c  
Surgam, & ibo ad pa-  
trem meum. Luc. 12.  
15. 17. & 18.

**C**ONSIDEREZ que la connoissance de foy-mesme est le fondement de la vraye Penitence, laquelle on ne peut acquerir que par vn soigneux examen de ses pechez passez: Examen qui est si necessaire; que sans cela on ne fait rien qui vaille dans la Penitence, n'estant possible de conceuoir de la douleur de ses pechez, si on ne les connoist auparauant, ny de les declarer tous, comme le S. Concile de Trente nous y oblige, si on n'a tâché de se les remettre en memoire.

## II. POINT.

Initium salutis est  
horiticia peccati.  
Senec. Epist. 18.  
Quomodo dicis, non  
sum polluta post Baal?  
Vide vias tuas in con-  
ualie, scito quid feceris  
ego iudicio contenda  
secum, eò quòd di-  
xeris, non peccaui.  
Ierem. 12. 23.

**C**ONSIDEREZ qu'entre tous les pechez que nous pouuons commettre, il y en a de deux sortes, sur lesquels nous devons nous examiner. Les vns qui nous sont communs au ec tous les Chrestiens: les autres qui sont particuliers à chaque estat ou condition, sur lesquels nous devons principalment nous arrester, parce qu'ils sont moins connus & apprehendez de la plupart. Comme si vous estes Prestre, vous arrester sur les pechez qui sont propres à vostre estat, qui sont, ou contre la vocation, pour n'estre pas entré dans les Ordres avec les dispositions necessaires, telles que sont la science, la droite intention, &c. Ou bien contre l'usage de vos ordres & fonctions, pour en auoir negligé l'exercice, ou y auoir commis beaucoup de fautes: ou bien pour auoir mené vne vie toute contraire à la modestie, chasteté & pieté requise à vostre condition.

N'est-il pas vray que l'on ne pense guere à ces pechez-la? Recherchez les à l'aduenir plus curieusement que vous n'avez encore fait.

## III. POINT.

Delicta quit intelligit  
Ipsalm 12. 1

Vias meas in conspe-  
ctu eius arguam Iob.  
23. 15.

Considerauit semitas  
domus suæ. Pro. 31. 27.

**C**ONSIDEREZ que les moyens de bien faire cét examen, sont, 1. De demander à Dieu lumiere pour pouuoir connoistre ses pechez, disant tantost avec Dauid, *illumina Domine oculos meos*, Psalm. 12. 9. Tantost avec cét auetugle, *Domine vt videam*: Luc. 13. 41. ou avec Iob, *Quantas habeo iniquitates; & peccata, scelera mea atque delicta ostende mihi*. Iob. 13. 23.

2. Examiner nos inclinations & nos humeurs, qui sont la source & la racine de tous nos desordres, dans lesquels on se fiate d'ordinaire, pour y apporter les remedes conuenables, & en fin en considerer l'enormité, le nombre, la durée, & les

autres circonstances qui nous peuuent exciter à la douleur de les auoir commis.

N'est-il pas vray que dans vos Examens il y a bien du manque ? Vous vous contentez de connoître la superficie, sans vouloir approfondir, ny penetrer iusqu'au fond de vostre cœur, où vous trouueriez cette passion, cette attache qui pulule continuellement, & fait tous les iours de nouveaux rauages en vostre ame.

Voulez-vous sçauoir le moyen de bien faire vostre examen, quand vous serez obligé d'aller à confesse ? c'est de le bien faire tous les iours au soir. Voyez donc comme vous vous y comportez ; n'est-ce pas souuent par routine, ou par maniere d'acquit ? s'il vous falloit rendre compte de vostre vie pendant cette nuit, comment voudriez-vous l'auoir fait ? C'est ainsi que vous y deuez proceder.

*Vigilate, quia nescitis diem, neque horam, Matth. 25. 13.*

## LI. MEDITATION.

### De la Contrition.

1. *Necessité de la Contrition.* | rendre bonne.  
2. *Conditions nécessaires pour la* | 3. *Moyens d'en produire des actes.*

*Scindite corda vestra, & non vestimenta vestra, Ioël. 2. 18.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la Contrition est vne partie si nécessaire à la vraye penitence, qu'elle en est comme l'ame & l'esprit : sans elle nous ne pouuons nous conuertir à Dieu parfaitement, parce qu'il faut que le peché sorte de nostre cœur, avec vne sainte douleur, tout ainsi qu'il y est entré avec vn mauuais plaisir : & c'est l'ouurage de la seule contrition. D'où vient que les autres parties de la penitence se peuuent bien quelquesfois suppléer : mais iamais celle-cy : c'est pourquoy en la loy de nature, & en la loy écrite, elle a esté aussi nécessaire, qu'à present. *Quantum in deliciis fuit, tantum date illi tormentum, &c. Apoc. 18. 7.*

*Si tu temetipsum ad  
lumé veritatis, & sine  
dissimulatione respici-  
as, & sine palpatione  
diuidices : non du-  
bito quin humiliteris  
in oculis tuis, factus  
villior tibi ex hac  
verâ cognitione tui.  
S. Bern. serm. 41. in  
Cant.*

*Omnis dolor in amore  
fundatur. S. Aug.  
Magna est velut mare  
contritionua. Thren.  
2. 13.*

*Sacrificium Deo spi-  
ritus contribulatus,  
cor contritum & hu-  
miliatum Deus non  
despicies, Psal. 50. 19.  
Noli extrinsecus pe-  
cusquod macies inquirere,  
habes in te quod  
occidas : sacrificium  
Deo, spiritus contri-  
bulatus. S. Aug. in  
illum locum.*

*Fuit quouis tempore  
ad impetrandam ve-  
niam peccatorum hic  
contritionis motus ne-  
cessarius. Conc. Trid.  
sess. 14. cap. 4. de con-  
trit. in prime.*

## II. POINT.

Contritio est animi dolor, ac deservitio de peccato commisso, cum proposito non peccandi de cætero. *Conc. Trid. ibid.*

Non est reuera ad me præuaricatrix in toto corde suo, sed in mendacio. *Ierem. 3. 10.*

Conuerimini ad me in toto corde vestro. *Ioel. 2. 12.*

Qui gehennas meruit, non peccare timet, sed ardere. *S. Aug. epist. 144.*

Dolor super omnia. *Conc. Trid.*

Ad omnia manda tua dirigebar, omnem viam iniquam odio habui. *Psal. 118. 13.*

Spiritus postulat pro nobis gemitibus innarrabilibus. *Rom. 1. 3. 26.*

Conuertere nos Domine ad te, & conuertemur. *Thren. 5. 21.*

Postquam conuertisti me, egi penitentiam, & postquam ostendisti mihi, percussisti femur meum. *Ierem. 31. 26.*

Impossibilis, aiebam, tanta conuersio est, sed postquam desuper se lumen infudit, mirum in modum cæperunt protinus confirmare se debia, patere clausa, lucere tenebrosa, geri posse quod impossibile putabarur.

*S. Cyr. ep. ad Don.*  
Oculi amici mi, vulnerastime, iam sana me, tu vidisti, & ego concupui; tu aspexisti, & ego exarsi, exprime ergo liquorem, & sana me. *Hugo à S. vlt.*

**C**ONSIDEREZ que cette douleur d'auoir offensé Dieu, pour estre legitime, doit auoir quatre conditions, toutes quatre également necessaires. La premiere est, qu'elle soit interieure & cordiale, c'est à dire, que ce ne soit pas seulement du bout des levres, que nous protestions à Dieu d'auoir regret de l'auoir offensé, mais que ce regret soit conceu du fond de nostre cœur. La seconde, qu'elle soit souueraine; c'est à dire, plus que de tous les maux du monde. La troisieme, qu'elle soit de tous nos pechez, au moins mortels, sans reserue d'aucun. La quatrieme, qu'elle soit excitée par vn mouuement du saint Esprit, & des consideracions que la Foy nous enseigne.

*Examinez*-vous sur vos contritions: car si elles ont manqué d'une seule de ces conditions, elles ont esté fausses, & vos penitences par consequent inutiles.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens d'exciter en soy-mesme cette douleur: 1. comme c'est vn don de Dieu, il faut le luy demander, *Quis dabit capiti meo aquam, disoit le Prophete, & oculis meis fontem lachrymarum? & plorabo die ac nocte. Ierem. 9. 1.* 2. Considerer les plus puiffans motifs que la foy nous enseigne, touchant le tort que nous faisons à Dieu par le peché, comme sa grandeur & sa bonté infinie d'un costé: & de l'autre nostre bassesse & nostre ingratitude. Enfin produire souuent le long du iour des actes de contrition, & s'en rendre l'usage familier.

Toute l'Ecriture en est pleine, prenez en aujourd'huy quel qu'un, auquel vous vous sentiez plus affectionné.

*Ab oculis meis munda me, & ab alienis parce seruo tuo. Psal. 118. 13.*

*Delicta iuuentutis mea, & ignorantias meas. ne memineris, &c. Ibidem.*

## LTI. MEDITATION.

Motifs de Contrition, tirez de la griefuete du peché en soy.



- |  |   |
|--|---|
| <p>1. La griefueté du peché se tire<br/>premierement de la personne<br/>offensée.</p> <p>2. Secondement de la personne</p> | <p>qui offense.</p> <p>3. Troisièmement de l'ingratitude<br/>de de celui qui offense.</p> |
|--|---|

Popule meus quid feci tibi, aut quid melestus fui tibi? responde mihi. Mich. 6. 3.

C'est Dieu qui par ces paroles pleines de bonté, vous veut porter au regret de l'auoir offensé, en vous faisant considerer la griefueté de vos pechez.

I. POINT.

CONSIDEREZ que la griefueté du peché se tire principalement de trois chefs. 1. De la dignité de la personne offensée: or celui que vous avez offensé par vos pechez, c'est vn Dieu d'une Majesté redoutable & infinie; luy qui vous a aimé & voulu du bien de toute éternité, qui vous a mis au monde, qui vous conserue, qui vous pouruoit de tout ce qui vous est nécessaire pour le corps & pour l'ame; luy qui est vostre Pere, vostre Maistre, vostre Seigneur & vostre Espoux, qui vous souffre depuis si long-temps dans vos desordres, vous pouuant punir, qui vous attend à penitence avec vne patience extrême, qui avec vne bonté indicible vous y conuie, & mesme qui vous en prie; celui qui iamais ne vous a fait que du bien, qui est souverainement aimable, parfait & accompli: c'est celui-là que vous avez offensé, iniurié, mesprisé par vos pechez: quel creue-cœur à vn enfant bien nay, d'auoir offensé vn si bon Pere, à vn espouse d'auoir faussé la foy à vn Espoux si accompli!

II. POINT.

CONSIDEREZ que la griefueté du peché se tire, 2. de la bassesse & indignité de la personne qui offense: or voyez vn peu qui vous estes en comparaison de Dieu, regardez ce que vous avez, ce que vous pouuez: voyez vostre extraction quant au corps, & quant à l'ame, ou pour mieux dire, vostre neant; & d'ailleurs considerez la grandeur, la puissance, la Majesté de Dieu deuant qui les Anges se cachent. Ne craignez vous pas, en vous representant seulement la face? *Sicut fluit cera à facie ignis, sic pereant peccatores à facie Dei?* Psal. 67. 3.

Da Domine Deus meus cordi meo penitentiam. Spiritui contritionem, oculis lachrymarum fontem, S. Aug.

Talem patrem offendere, contra eius voluntatem aliquid committere, quam aduerentibus quam est crudele! S. Aug. l. de vera & fals. pan. c. 8.

Multa bona opera ostendi vobis, propter quod eorum vultis me lapidare? Ioan. 10. 31.

Fornicata es cum amatoribus multis: tamen reuertere ad me, dicit Dominus, & ego suscipiam te.

Ierem. 6. 3. 1.

Conuertimini, conuertimini à viis vestris pellimis, & quare moriemini domus Israël? Ezech. 33. 11.

Distimulas peccata hominū propter penitentiam. Sap. 11. 24.

Miseratur & misericors Dominus, longanimitis & multum misericors, Psal. 102. 8.

Quantam fronte attollo oculos ad vultū tam boni Patris, tam malus filius? Exitus aquarum deducāt oculi mei, operiat confusio faciem meam, deficiat in dolo: vita mea, & anni mei in gemitibus. S. Bern.

Serm. 16. in Cant.

Ecce qui seruiunt ei, non sunt stabiles, & in Angelis suis reperit prauū aīem: Quanto magis qui habitāt domos luteas, qui terrenum habent fundamentum, cōsumentur velut à tinea? Iob. 4. 18. & 19.

## III. POINT.

Numquid redditur  
pro bono malum, quia  
foderunt foueam ani-  
mæ meæ? *Ierem.* 18,  
20.

**C**ONSIDEREZ que la griefueté du peché se tire de l'in-  
gratitude du pecheur. Hé qu'elle ingratitude est pareille à  
la vostre? Ecoutez Dieu luy-mesme qui parle par son Prophete.  
*Quid debui facere vineæ meæ, & non feci?* *Isai* 5. 4. Il n'auoit  
qu'un Fils, il vous l'a donné pour vous rachepter, & l'a liuré aux  
plus cruels tourmens qui se puissent imaginer: *Haccine reddis  
Domino?* Voyez par le menu les biens que Dieu vous a faits d'un  
costé, tant pour le spirituel, comme pour le temporel, & de  
l'autre, vostre ingratitude: vous vous étonnerez comme vous  
estes encore sur la terre: & vous aurez peine à vous souffrir  
vous-mesme, aussi n'y estes vous resté que pour faire penitence  
de vos pechez.

Non tardes conuerti  
ad Dominum Deum  
tuum. *Ecl.* 5. 8.  
Non enim fanicari  
credédum est aut eta-  
ti, in remedia salutis  
sue semper tardus est,  
qui vitæ suæ incertus  
est. *Casarij hsm.* 20.

N'avez-vous pas sujet apres ces motifs d'en conceuoir vn re-  
gret bien picquant? Mais parce qu'il ne peut pas venir de vous-  
mesme; demandez-le à Dieu, & tous les iours, & plusieurs  
fois, & offrez luy à cette fin toutes vos deuotions & vos  
bonnes œures, afin qu'il en remplisse vostre cœur, &  
dites:

*Propitius esto mihi peccatori.* *Luc.* 18 13,

*Miserere mei Deus secundum magnam, &c.* *Psal.* 50. 1.

*Pater peccauit in cælum & coram te.* *Luc.* 15. 21,

## L III. MEDITATION.

Motifs de Contrition, tirez de la griefueté des pechez  
des Ecclesiastiques.

1. Preuve de la griefueté des pe-  
chez des Ecclesiastiques.

2. Autre raison qui prouue cette  
Griefueté.

Quid sunt plagæ istæ  
in medio manuum  
tuarum? Et dicit: His  
plagatus sum in domo  
eorum qui diligebant  
me. *Zach.* 13. 6.

Si inimicus meus ma-  
le dixisset mihi, susti-  
nuissem vtique: tu ve-  
ro homo vnanimis,  
dux meus & notus  
meus, qui simul me-  
cum dulces capiebas  
cibos. *Psal.* 54. 13.

*Quid est quod dilectus meus in domo mea fecit scelera multa?*  
*Ierem.* 11, 15,

D'ou vient que celuy que l'ayme, & que ie chers si tendre-  
ment, a esté si osé que de commettre plusieurs crimes dans ma  
propre maison?

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour vous faire conceuoir vne plus viuë  
douleur des offenses que vous auez commises cõtre Dieu,

& pour motif particulier de contrition qui vous soit propre, que les pechez des Ecclesiastiques sont beaucoup plus énormes que ceux du peuple à cause de la dignité & sainteté de leur estat, des connoissances plus grandes, que Dieu leur a données des mysteres de sa Loy, de la necessité qu'ils ont à viure saintement, estant déliurez de plusieurs occasions de pechez où sont engagez les laïcs, & des remedes qu'ils ont entre les mains & à toute heure, pour s'en retirer s'ils y estoient tombez, & principalement encore à cause du scandale qu'ils causent par leur mauuais exemple.

*Examinez-vous si iamais vous auez bien pesé ces veritez en vos confessions passées, & pour vous exciter à vne plus viuë & vne plus iuste douleur de vos pechez,*

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que c'est pour les mesmes raisons que les pechez des Ecclesiastiques qui paroissent souuent legers, sont tres-griefs au iugement de Dieu; pour preuue dequoy il les a si rigoureusement punis en l'ancienne Loy, & en abandonne encore à present plusieurs en vn sens repprouué, les rendant auégles à ses lumieres, & sourds à toute sorte de remonstrances, & qui en suite mourront miserables sans estre corrigez.

*Ne craignez-vous pas d'estre ce mal-heureux, sur qui, apres auoir méprisé les inspirations de Dieu, apres vous estre rendu incorrigible iusques à present, tomberoit ce iugement épouuantable de l'abandonnement final? Prenez y garde, & l'ayant reconnu, remediez-y de bonne heure.*

*Qui in terra sanctorum iniqua gessit, non videbit gloriam Domini. Isay. 26. 10.*

Et pour expier les fautes de la vie passée, faites resolution d'en produire des actes de contrition au moins trois fois le iour, le matin, à midy, & au soir, tousiours auant que faire aucune fonction Ecclesiastique.

*Cor enim contritum & humiliatum Deus non despiciet. Psalm. 50. 19.*

Dico vobis, Nisi abundauerit iustitia vestra plusquam Scribarum & Phariseorum, non intrabitis in regnum caelorum. *Matt. 5. 10.*

Quid est quod debui vltra facere vineæ meæ, & non feci? Exspectaui vt faceret vvas & fecit labruscas. Et nunc ostendam vobis, quid ego faciam vineæ meæ, auferam sepem eius, & erit in concultationem, & ponam eam desertam: non putabitur, & non fodietur, & ascendent vepres & spinæ, & nubibus mandabo, ne pluant super eam in bræ. *Isay. 5. 4. & seqq.*

Homo pacis meæ, in quo speraui, qui edebat panes meos, magnificauit super me supplantationem. *Psal. 40. 10.*

Amici mei & proximi mei, aduersum me appropinquauerunt & steterunt: & qui iuxta me erant, de longe steterunt. *Psal. 37. 12. & 13.*

Transite ad insulas Cethim, & videte, & in Cedar mittite, & considerate vehementer, & videte si factum est huiusmodi, *Jerem. 2. 103*

LIV. MEDITATION.

Du bon propos necessaire pour vne vraye Penitence.

## 86 Du bon propos necessaire pour vne vraye Penitence.

1. Necessité du bon propos.
2. Ce que c'est que ce bon propos.
3. Moyen de le rendre efficace.

*Iuravi & statui custodire iudicia iustitie tue. Psal. 118. 106.*

C'estoient les paroles que saint Augustin eust désiré estre écrites en lettres d'or sur tous les Confessionaux.

### PREMIER POINT.

**C**ONSIDEREZ que la contrition ayant comme deux visages : le premier, avec lequel elle regarde les pechez passez, pour les detester; & le second, avec lequel preuoyant les pechez futurs, elle forme vne résolution déterminée de ne les plus commettre; il n'y a pas de vraye contrition sans le bon propos : car comme nous témoignons nostre haine vers les pechez, par le regret de les auoir commis, nous la témoignons encore des pechez à venir par le bon propos que nous faisons de ne les plus commettre.

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ce bon propos est vne ferme résolution de ne plus iamais offenser Dieu par aucun peché, moyennant sa grace, & d'euiter toutes les occasions qui nous y pourroient porter, comme aussi de satisfaire à ceux que nous auons cy-deuant commis.

*Examinez* - vous maintenant si vos confessions passées ont esté accompagnées de ce ferme propos : auez-vous eu cette ferme résolution, ou seulement des foibles volontez, & des desirs inefficaces? Vos résolutions sont elles de quitter tout peché, ou seulement vne partie? Auez-vous appuyé vos résolutions sur la grace de Dieu, plustost que sur vous-mesme? Estes vous sorty des occasions du peché? Quand est-ce que vous auez pleinement satisfait à Dieu par penitences, bonnes œuvres; & au prochain, vous reconciliant avec luy de cœur & d'affection & luy restituant l'honneur ou le bien, si vous luy auez fait quelque tort? car voilà les marques du ferme propos. N'auuez-vous pas bien suiet de craindre d'auoir manqué à plusieurs de ces conditions, & qu'ainsi vos contritions & confessions n'ayent esté fausses?

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le meilleur moyen de rendre ce bon propos efficace, c'est de penser serieusement aux moyens

*Et iam si oportuerit  
memori tecum, non  
te negabo.*

*Matth. 26. 15.*

*Os meum aperui ad  
Dominum, & iam  
aliud facere non pos-  
sum.*

*Iud. 1. 35.*

*Inclinaui cor meum  
ad faciendas iustifica-  
tiones tuas in æternū.*

*Psal. 118. 112.*

*Vbi commendatio nulla,  
ibi profecto peniten-  
tia vana.*

*Tertul. de Penitent.*

*Si penitens es, peni-  
tenteat te: si penitente  
noli facere: si adhuc  
facis, penitens non es.*

*S. August.*

*Vade & iam amplius  
noli peccare.*

*Ioan. 8. 11.*

*Fili peccasti, non ad  
iudicium iterum, sed & de  
peccatis deprecare, vt  
tibi dimittantur.*

*Ecl. 1. 1.*

*Eccc sans factus es,  
iam noli peccare, ne  
deterius tibi aliquid  
contingat.*

*Ioan. 5. 14.*

*Conuersio peccatoris  
non est in humilitate  
Confessionis, sed in re-  
nouatione interioris  
hominis, cum pecca-  
tori iam diuinā inspi-  
ratione correcto &  
malum displicere quod  
amauit, & bonum  
placet quod odit, quia  
vera Confessio non in  
ore accipitur, sed in  
corde.*

*S. Greg. 1. 2. in Reg.*

*6. 3.*

*Stabiles esto, &  
immobiles.*

*1. Cor. 15. 28.*

*Inanis est peniten-  
tia quam sequens*

de se défaire de ses pechez, & de ses habitudes vitieuses, & proposer de s'en servir. 2. Prevoir les difficultez qui pourront s'opposer à l'execution de ces bonnes resolutions, pour demander à Dieu la force & le courage de les surmonter. 3. Les renoueller souuent, principalement à l'égard des pechez, auxquels nous sommes plus enclins, & ce dans le temps de l'Oraison, le soir, & le matin, & dire avec Iob;

*Pepigi fœdus cum oculis meis. Iob. 31. 1.*  
*Non mouebor in æternum. Psal. 29. 7.*

coinquinat culpa. S. Bern.  
 Excranda fictio est. peccatum superbie tenus radere, non in trinssecus eradicare. *Ibid.*  
 Expoliam me tunica mea, quomodo adhuc induar eam? *Cant. 5. 3.*

LV. MEDITATION.

De la satisfaction Sacramentale, troisième partie de la Penitence.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <p>1. Trois sortes de satisfactions.</p> <p>2. Nous devons toujours adjoindre quelque penitence volontaire à celle qu'on nous enjoint au</p> | } | <p>Sacrement.</p> <p>3. Quelles sont ces penitences volontaires.</p> |
|--|---|--|

*Obsecramus pro Christo, reconciliamini Deo.*

C'est S. Paul qui vous parle de la sorte de la part de Dieu pour vous porter à vous reconcilier avec sa diuine Bonté, par vne veritable & sincere conuersion, qui ne se fait iamais mieux paroistre que par la satisfaction que l'on fait à Dieu.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le peché d'Adam nous a rendus redevables à Dieu de trois satisfactions. La 1. pour la coulpe du peché. La 2. pour la peine eternelle qui suit. La 3. pour la peine temporelle à laquelle nous demeurons obligez, apres qu'il a pleu à Dieu nous dispenser de l'éternelle. Or comme les deux premieres sont de rigueur, c'est à dire qu'elles doiuent estre proportionnées à l'offense, Dieu qui est offensé par le peché estant infiny, il a falu pour y satisfaire, les peines & les souffrances d'vne personne infinie, & c'est ce qu'a fait nostre Seigneur par le prix infini de son sang, nous deliurant de la coulpe & de la peine eternelle que nous meritions pour nos pechez.

Ne passez pas au second point sans remercier cette Bonté & sagesse infinie, d'vn si souuerain benefice.

In hac penitentiã maiorem in se quisque seueritatẽ debet exercere, vt à seipso iudicatus non iudicetur à Deo. S. Aug. *hom. 50.*

Pro mensura peccati erit & plagarum modus. *Deut. 25. 2.*

Vnius lauacri vis & plenitudo, soli Christo dicabitur, facturo in tertris, sicut compensatum sermone, ita & lauacrum. *Tert. l. 4. cont. Marc.*

Iniquitas omnis, parua magnaue sit; puniatur necesse est, aut ab homine penitente, aut à Deo vindicante: vis non punit Deus? punit tu. S. Aug. *Conc. 1. in Psal. 58.*

Digeat sanè peccate, sed penitere non pigeat, pudeat periclitari, sed non pudeat liberari. S. Pacianus.  
 Neque enim vulnera sufficit ad salutem, tantummodo spicula de corpore euellere; sed etiam remedia adhibere vulneribus.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la satisfaction temporelle qui reste à payer apres la coulpe & la peine eternelle remise, estant de grace & de misericorde, peut & doit estre faite par nous-mesmes en accomplissant la penitence eniointe par le Confesseur : mais comme ces satisfactions, pour l'ordinaire, ne sont gueres proportionnées au nombre & à l'enormité de nos pechez, nous ne deurions aller de fois à confesse que nous ne nous imposassions quelque penitence volontaire, outre celle qui nous est ordonnée par le Confesseur pour l'expiation de nos pechez; car ce n'est point assez, dit S. Augustin, de renoncer à son peché, & de quitter ses mauuaises habitudes, si avec cela on ne satisfait à Dieu pour les fautes commises, par les larmes & les gemiffemens, par le sacrifice d'un cœur contrit, & par le moyen des aumosnes & autres saintes actions.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les meilleures satisfactions que vous pouuez vous imposer de vous mesme, sont, comme de vous assuiettir volontiers au reglement du Seminaire en esprit de Penitence, garder le silence au temps prescrit, & de vous mortifier quelque peu dans les repas & les recreations, assister à l'Eglise avec reuerence, deferer volontiers aux autres, faire quelque visite au S. Sacrement, & semblables. *Que* ce soit donc là vostre resolution, non seulement d'agréer volontiers la penitence qui vous est eniointe par le Confesseur, mais d'en faire encore quelque vne de vous-mesme: autrement vous obligerez Dieu de vous en reseruer vne qui seroit infiniment plus rigoureuse que celle que vous sçauriez faire icy.

C'est ce que veut entendre le Prophete Iob par ces paroles:

*Qui timet pruinam; irruet super eum nix. Iob. 6. 16.*

## LVI. MEDITATION.

## De la Confession Generale.

1. La Confession generale est quel- | 2. Mais elle est toujours tres-  
quesfois necessaire, & à qui? | vile.

*Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine anime  
mea. Isai. 38. 15.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encore que la Confession generale ne soit pas necessaire absolument à tous les Chrestiens, elle l'est neantmoins à ceux qui ont commis quelque défaut notable en leurs confessions precedentes. Or ces défauts sont, 1. De celer quelque peché mortel volontairement en confession. 2. De n'auoir point regret de son peché. 3. De n'auoir point de ferme propos de s'amender. 4. De ne vouloir point quitter les occasions prochaines. 5. De ne restituer pas l'honneur, ou le bien d'autrui. 6. De ne vouloir pardonner à ses ennemis. 7. De se confesser à vn Prestre qui n'a pas pouuoir de nous absoudre.

*Examinez si quelqu'un de ces manquemens là ne se trouue dans vos Confessions, parce que quoy que la Confession faite depuis le temps que vous estes tombé dans quelqu'un de ces défauts, puisse estre suffisante, neantmoins la Confession generale est le remede le plus asseuré.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que quand mesme nous n'aurions, ce nous semble, commis aucun de ces manquemens dans nos Confessions passées, & ainsi que la Confession generale ne nous seroit pas necessaire absolument, elle est toujours neantmoins tres-vtile; car 1. Nous donnant connoissance de tous les pechez que nous auons commis, elle nous fait entrer dans vne confusion salutaire. *Operuit confusio faciem meam.* Psal. 68. 8. 2. A la veüe de tant de pechez amoncelez les vns sur les autres, elle nous fait conceuoir vne plus viue & plus sensible douleur. 3. C'est qu'elle nous cause vne ioye inestimable de la bonne conscience, qui est la seule ioye solide & veritable que nous pouuons posseder en ce monde, puis qu'elle procede du vray & solide bien qui est Dieu, & qu'elle ne nous peut estre rauie; c'est pourquoy il n'y a point de personne tant soit peu curieuse de son salut; qui ne deust en sa vie au moins vne fois, & lors principalement qu'il prend estat, faire vne bonne Confession generale, pour se mettre l'esprit en repos, & mesme tous les ans pour les mesmes raisons que dessus, en faire vne nouvelle.

*Que vous en semble? N'en auez vous iamais fait? Le cœur ne vous dit-il point, que si vous auiez passé par là, vous seriez*

*A facie tua Domine  
concepimus, & partu-  
riuius spiritum.*

*Isa. 26. 17. & 18.*

*Secura mens quae  
iuge conuiuium.*

*Prou. 15. 15.*

*Gloria nostra hæc  
est, testimonium con-  
scientiæ nostræ. 2.*

*Cor. 1. 11.*

*Si cor nostrum non  
reprehenderit nos, ha-  
duciam habemus ad  
Deum 1. Ioan. 3. 21.*

90 *Qui il se faut purger des affections au peché, &c.*  
ce semble bien en repos? Vous n'aurez peut-estre iamais si belle occasion qu'à present, ne la laissez pas échapper: Autrement nostre Seigneur vous le reprocheroit vn iour.

*Milvus in caelo cognouit tempus suum, populus autem meus non cognouit iudicium Domini. Jerem. 8. 7.*

## LVII. MEDITATION.

Qu'il se faut purger des affections au peché, qui restent encore apres la Confession Sacramentale.

- |   |   |
|---|---|
| 1. Il faut se faire quitte des affections au peché, & pourquoy? | 2. Ce que l'on entend par ces affections. |
|   | 3. Moyen de s'en faire quitte.            |

*Proiçite à vobis omnes prauaricationes vestras, in quibus prauaricati estis, & facite vobis cor nouum, & spiritum nouum. Ezech. 18. 21.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il ne suffit pas d'auoir quitté l'acte du peché, & de s'en estre purgé par vne veritable confession: mais pour acquerir ce cœur nouveau, qui nous est recommandé par le Prophete; il faut de plus se faire quitte de toute habitude & affection qui dependent du peché. La raison est, que les affections font le mesme mal à l'ame que feroit la fièvre à vn corps, elles luy causent de grandes langueurs, des ennuyes, & des dégoufts excessifs, & la mettent à tout moment en danger de tomber plus dangereusement qu' auparauant. Et le plus grand mal de ce febricitant, est qu'il ne craint pas assez son mal, & que mesme il ne le connoist pas.

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que l'on entend par ces affections. C'est vne certaine complaisance volontaire, soit au peché mortel, soit au veniel, desquels on s'est desia confessé, que l'on explique par la comparaison d'vn vaisseau rempli d'vne puante liqueur, laquelle mesme apres estre iettée dehors, laissera toujours neantmoins quelque mauuaise odeur au fond du vaisseau, pour y auoir croupi & demeuré trop long-temps.

Ainsi vne ame apres s'estre purgée, & vuidée de ses pechez par la Confessiõ, ne laisse pas de retenir encore quelque temps certaine



certaine odeur mauuaise qu'elle a contractée par la demeure que le peché a fait chez elle; qui n'est autre que ces affectiōs, ces attaches, & ces complaisances secrettes, qui restent apres nos confessions aux choses qui nous ont fait pecher: & c'est de ces attaches qu'il faut se faire quitte entierement. Car quoy que vous en iuriez, que vous vous en confessiez, & que vous fassiez les penitences les plus austeres, on ne croira iamais que vous ayez quitté vostre peché, si vous ne quittez quant & quāt les affectiōs déreglées des choses qui vous ont fait pecher.

Voyez donc quelle affection predomine en vous, pour vous en purger. Est ce l'affection des biens, des plaisirs, des honneurs, ou des autres choses du monde? Car voila où se reduisent toutes les affectiōs de peché: Et apres que vous l'aurez reconuë,

III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de vous en faire quitte. Le premier, c'est vne viue & forte apprehension du grād mal que le peché nous apporte, par le moyen de laquelle nous entrons dans vne profonde & vehemente contrition qui a la force d'effacer le peché, & les affectiōs du peché. Ainsi la Magdelaine en sa conuersion perdit tellemēt le goust des pechez & des plaisirs qu'elle y auoit pris, que iamais plus elle n'y pensa. Le second, c'est de la prendre à tâche pour la combattre & la vaincre, faisant pour ce sujet des examens particuliers & frequentes reflexions sur vous mesme, disant avec le Prophete: *Persequar inimicos meos & comprehendam eos, donec deficiant.* Psalm. 17. 38.

Est-ce là vostre resolution? Trauaillez y donc promptement, car si vous tardez dauantage, comme vous estes encor foible dans la grace, l'ennemy de vostre salut ne manquera pas de vous faire retomber bien-tost, & plus dangereusement que la premiere fois.

*Ne tibi deterius aliquid contingat.* Ioan. 5. 14.

*Ecce enim Satanas expersit vos vt cribraret sicut triticum.*

LUC. 23. 31.

Cum imundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca inaquosa querens requiem, & non inueniens dicit, Reuertar in domum meam, vnde exiui. Et cum uenerit, inuenit carnem scopis mundatam & ornata: tunc vadit, & assumit septem alios spiritus nequiores se, & ingressi habitant ibi. Et sunt nouissima hominis illius prioribus. Luc. 11. 24. & 39.

LVIII. MEDITATION.

Des fruits de la vraye Penitence.

1. Le premier fruit de la Penitence est vne haine souueraine du peché. 3 plaira à Dieu.  
 2. Le second fruit, vne disposition à souffrir tout ce qu'il | Le troisiéme, vne grande apprehension de plus iamais retomber.

*A fructibus eorum cognoscetis eos. Matth. 7. 16.*

Voilà la marque que Nostre Seigneur donne, au sentiment de saint Gregoire, pour connoître si nous sommes véritablement penitens.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le premier fruit qu'opere la vraye penitence dans nos cœurs, est vne haine souueraine du peché, & vne resolution d'éviter toutes les voyes & occasions qui nous y ont portez, *Omniem viam iniquam odio habui. Psal. 118. 125.*

Interrogez vostre cœur s'il est bien resolu à cette haine. Examinez s'il n'a point encore quelque attache ou quelque consolation à penser à quelqu'un de ses pechez, ou aux occasions & compagnies qui vous ont fait tomber. Renoncez-y presentement, & protestez à Dieu que vous les voulez fuir absolument. *Ecce elongavi fugiens & mansi in solitudine. Psal. 54. 8.*

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'un autre fruit de la vraye penitence, c'est vne disposition de nostre cœur à souffrir toutes les peines qu'il plaist à Dieu de nous enuoyer, & la souffrance actuelle de celles qui sont annexées à la vie Chrestienne & Ecclesiastique, & à l'exercice de nos charges, les endurent pour honorer la Iustice de Dieu, & luy satisfaire pour nos pechez & ceux du peuple, *Quoniam ego in flagella paratus sum, & dolor meus in conspectu meo semper. Psal. 37. 18.*

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le dernier & principal fruit de la vraye penitence est vne grande crainte, & apprehension de plus iamais retomber au peché. *Verebar omnia opera mea, sciens quia non parceres delinquenti, disoit Job. c. 9. 28.* Voulez-vous voir si vous avez cette crainte? Voyez 1. Si vous évitez les occasions qui vous ont fait tomber, & si vous ne faites pas trop du resolu. 2. Si vous ne voudriez pas commettre un peché veniel à vostre escient & de sang froid, pour quoy que ce fust: car ne se soucier

*Certam penitentiam non facit, nisi odium peccati, & amor Dei. S. Aug. ser. 7. de tēp.*

*Ad emendanda peccata peccatoris vox sola non sufficit: nam in satisfactione ingentium peccatorum, non verba tantum, sed opera quaeruntur. Idem serm. 57. de Tēp.*

*Renuntiandum saeculo est, somno ipsi minus indulgendum quam natura postulet, interpellandum est genicibus, interimpedum est suspitibus, sequelradum est orationibus, seipsum homo abneget & totus erit s. Ambr. de Paur.*

*Nusquam est securitas nec in caelo, nec in paradiso, nec in mundo: nam de caelo Angelus, de paradiso Adam, & de schola Christi Iudas excidit. S. Bern. ser. de lign. fan. & stipul.*

pas de faire vn peché, pourueu qu'il ne soit pas mortel, c'est vne marque qu'on ne craint pas beaucoup, & qu'on n'ira pas loin sans tomber dans le precipice, puis qu'on en approche de si près, & puis qu'il est si difficile par fois de discerner le peché mortel d'avec le veniel. 3. Si vous combattez fortement la mauuaise humeur, & l'inclination la plus violente qui est en vous. Voilà quels sont les fruits de la penitence.

Examinez-vous là dessus. Demandez la grace à Nostre-Seigneur de vous y bien affermir, & pour obuier à l'inconstance de vostre naturel, & à l'infidelité ordinaire de vos resolutions: taschez d'auoir toujourns cette crainte salutaire deuât les yeux, qui vient de vous estre marquée, & prenez ces resolutions principales aujourd'huy. 1. De fuir soigneusemēt les occasions du peché. 2. De ne point faire de distinction de peché pour l'éuiter, s'il est grand ou petit. Et enfin d'auoir tousiours les armes à la main, & d'estre tousiours sur vos gardes, vous souuenant que la vie de l'homme est vn combat perpetuel, &

Qui stare se existimat, videat ne cadat. 1. Cor. 10. 12.  
Columnæ cœli continentium & paucit. Iob. 26. 11.  
Ecce inter Auentia & labentia constituit, vix quisquam raptus à flamine, si tenere linguam poterit, euadet. S. Aug. Psal. 106.  
Sicut securitas vel desidia, causa est & mater omnium malorum, sic timor Domini radix est & custos omnium bonorum. Vnde scriptum est, Si non in timore Domini tenueris te instanter, cū d' laboreretur domus tua. Omne namque virtutum ædificium, illic d' vergit in præcipitium, si huius gratiæ amiserit prædium. S. Bern. tract. de don. Spiritus sancti.

Militia est vita hominis super terram. Iob. 7. 1.

Vigilate, quia aduersarius vester diabolus circuit tanquam leo rugiens, querens deuoret. 1. Pet. 5. 8.

LIX. ET DERNIERE MEDITATION.

DE LA PENITENCE, ET DE LA VIE Purgatiue.

Que le Chrestien ne doit iamais quitter l'esprit de Penitence pour auancé qu'il soit dans la vie Spirituelle.

- 1. Il faut conseruer toute sa vie l'esprit de penitence, & en faire les actes.
2. Quels sont les actes de penitence qu'on doit pratiquer toute sa vie.

Facite ergo fructus dignos Pœnitentiæ, Matth. & Luc. 3. 8.

Ce sont les paroles que Saint Jean adresse à tous les Chrestiens en general, en tel estat qu'ils puissent estre.

I. POINT.

CONSIDEREZ que pour estre sorty du Sacrement de Penitence, & auoir obtenu peut-estre la remission de ses pechez, il ne faut pas laisser d'en conseruer l'esprit toute sa vie, & d'en faire les actes. Parce que telle confusion que nous ayons

Castigo corpus meum, & in seruitutem redigō ne forte cum aliis prædicauerim ipseme probus efficiar. 1. Cor. 9. 27.  
Nescit homo virtutum edicere, vel amore dignatus sit. Ecdi. 9. 1.  
Quid prodesse consi-

teri flagitia, si confessionis vocem non sequitur afflictio poenitentiae? tunc namque bene conuersum peccatorem certissimum, cum digna afflictionis austeritate delere nititur, quod loquendo confitetur: vnde Dominus arborem foliis decoram, fructu sterilem maledixit, quia Confessionis ornatum non recipit sine fructu afflictionis. S. Greg. lib. 5. in c. 15. lib. 1. Reg. Siquis vult venire post me, tollat crucem suam. Luc. 9. 32. Mortificate membra vestra, que sunt super terram. Coloss. 3. 5. Qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis suis. Gal. 5. 24.

Semper mortificationem Iesu in corpore nostro circumferetes. 2. Cor. 4. 10.

Poenitentiam agite; appropinquabit enim vobis regnum caelorum. Matt. 4. 17.

Nisi poenitentiam habueritis, omnes similiter peribitis. Luc. 11. 32.

Si enim rediret homo ad primitiam beatitudinis, iudicium illi esset peccando cadere in mortem. S. Aug. serm. 14. de trinitate.

In quantum non pepercit tibi, in tantum tibi Deus crede, parcat. Tertul. lib. de poenit.

Si exceptus es a passione flagellorum, exceptus es a numero hitorum. S. Aug.

Plura sunt que nos tenent, quam qua peccamus, & saepius opinionione, quam re laboramus.

Beliqui in Deum, & periclitor in aeternum perire: itaque nunc maccor, & ex tractor, ut Deum reconciliet mihi que delinquendo laesi. Tertul. lib. de poenit.

Plerumque vero ieiunium precibus alere, in gemiscere, lacrymari & iugire dies noctes, que ad hominem Deum tuum, hoc est poenitentiam sumus.

Idem ibid.

faite, nous auons tousiours sujet de craindre, suiuant l'auis du Sage : *De propittato peccato non esse sine metu* Eccli. 5. 5. 2. Parce qu'apres la confession bien faite, il reste tousiours le peché, lequel nonobstât qu'il en soit chassé, y laisse encor quelques reliquats, qui ne se peuuent purger que par des actes & des exercices de Penitence. De là vient que les saincts Peres ont appellé la Penitence vn Baptisme laborieux, & que le Concile de Trente veut que la vie des Chrestiens soit vne continuelle Penitence.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que cette necessité de faire penitence est si grande à toutes sortes de personnes, que quâd même nous n'aurions iamais offensé Dieu, en qualité de Chrestiens simplement, nous sommes obligez de viure, & de mourir dans cét esprit de penitence, d'autant que Nôtre-Seigneur a estably la grace de l'Euangile, & de la Loy nouuelle sur ce fondement, lors qu'il l'a preschée, & qu'il l'a si rigoureusement pratiquée.

Concluez d'icy l'abus de la pluspart des Chrestiens, qui s'imaginent qu'il ne faut parler de penitence qu'aux gros pecheurs, & qu'apres la Confession il n'y faut plus penser, comme si la grace vne fois réparée se pouuoit si aisément conseruer, à laquelle, dit le Concile, *sine magnis fl.ribus, & laboribus, peruenire nequaquam possumus.* Sess. 14. c. 2.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ si vous voulez en venir à l'exercice, que les Actes de penitence sont de deux sortes: interieurs ou extérieurs: les interieurs sont les actes de cōtrition qui nous doiuent estre les plus familiers de tous, de cōfession, d'aneantissement & d'autres semblables. Les extérieurs sont encore de deux facôs; les vns qui viennent de nostre choix, comme les Ieufnes, les Oraisons, les Aumosnes & les mortifications volontaires en quoy que ce puisse estre: les autres qui viennent de la part de Dieu, comme les maladies, les afflictions, les pertes de biens & semblables; & c'est ainsi qu'en ont vsé tous les Saincts, mesme apres auoir oüy que leurs pechez leur estoient pardonnez.

Voyez vn peu quelle vie vous auez menée depuis vostre Baptême; mais depuis que vous estes dans l'Eglise, & vous trouuerez cōbien vous estes obligé de demeurer en cét esprit de penitence.

*Numquam credat sufficere, semper coram Deo erubescat, dolorem cum vita finiat. Apostolus peccata per baptismum remissa, quotidie plerat, nobis super fundamentum Apostoli, quid prater plorare restat? S. Aug. de vera & falsa poenit.*



# MEDITATIONS

DE LA

# VIE CHRESTIENNE

SECONDE PARTIE,

*Qui comprend les veritez de la Vie Illuminative.*

---

## PREMIERE MEDITATION.

[ De l'obligation des Chrestiens à la Vertu.

- |   |  |   |
|---|--|---|
| 1. Il faut qu'un Chrestien pratique la vertu. |  | 3. L'abus de la plupart des hommes en ce point. |
| 2. Pourquoi?                                  |  |   |

*Qui escite agere perversè, discite bene facere. Isai. 1.*

Cessez de faire du mal, & apprenez à faire le bien.

### I. POINT.



**C**ONSIDEREZ qu'il ne suffit pas pour estre véritable Chrestien de fuir le mal, c'est à dire, de ce commettre point de peché; mais il faut s'exercer encore à la pratique des vertus cōmunes à tous les Chrestiens, & particulieres à la condition d'un chacun. Si vn seruiteur, dit saint Chrysostome, estoit tout le iour assis, où les bras croisez, n'est-il pas vray qu'il seroit punissable, en-

*Christianus iustitiz, bonitatis, integritatis, patientiz, innocentiz, castitatis, prudentiz, humilitatis, humanitatis, pietatis nomen est. De vir. Christ. in cert. Auth. c. 6. apud S. August.*  
*Fidelis vocaris, quoniam & credis Deo, & ab eo creditam iustitiam habes, sanctitatem, munditiam ani-*

in filium adopti-  
onem, regnum celo-  
rum; & hæc tibi com-  
mendans tu vicisti n  
ipſi alia vouiſti, elce-  
moſynam, orationem,  
modestiam & omnem  
aliam virtutem.  
S. Chryſt. Hom. 21. ad  
Illum.

Christianitas est  
mors vitiorum & vi-  
ta virtutum.

S. Cyr. epi. ad Donat.

Deus qui nocentis  
mundi crimina per  
aquas ablucens, regene-  
rationis speciem in ip-  
ſa diluuii effuſione ſi-  
gnasti, vt viciis eius-  
demque elementi my-  
ſterio, & ſinis eſſet vi-  
tius, & origo virtuti-  
bus.

Elegit nos, vt eſſe-  
mus ſancti Ephes. 2.

Sanctitas autem di-  
cit virtutum omnium  
aggregationem & ſir-  
mitatem.

Induite nouum ho-  
minem, qui ſecundum  
Deum creatus eſt in  
iustitia, & ſanctitate  
veritatis. Ephes. 4.

Dicis, diues ſum, &  
nullius egeo, & neſcis  
quia miſeres, & miſe-  
rabilis, & pauper, &  
cæcus, & nudus.

Ages. 3

Fides ſi non habeat  
opera, mortua eſt in  
ſe ipſa. Iac. 2.  
Inanis, & vana eſt fi-  
des veſtra.

2. Cor. 13.

Eſt vita que videtur.  
homini recta, & no-  
viffima eius ducunt ad  
mortem.

Prou. 15.

Non enim cogita-  
tiones moræ cogitatio-  
nes veſtræ, neque viæ  
moræ, viæ veſtræ.  
Iſai. 56. 8.

Sic nos decet imple-  
re omnem iuſtitiam,  
Galath. 3. 12.

core qu'il ne renuerſaſt point la maiſon, & ne fiſt pas de tort à  
ſon maiſtre, d'autant qu'il obmettroit le bien qu'il eſt obligé de  
faire? Dites en le meſme d'un Chreſtien qui ſe contente de ne  
pas faire grand mal: mais qui ne s eſtudie point à faire du bien,  
& pratiquer la vertu.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raiſons qui vous obligent en qualité de  
Chreſtien d'embrasser la vertu. La principale eſt, que vous  
vous y eſtes obligé dans voſtre Bapteſme, quand apres auoir  
renoncé à Sathan, & à ſes œuvres, vous auez promis de ſuiu-  
re Jeſus-Chriſt: Or la vie de Jeſus-Chriſt n'eſt pas vne ſimple  
excluſion du peché, mais vne pratique continuelle de toute-  
forte de vertus. C'eſt pourquoy Noſtre-Seigneur nous iugera  
là deſſus: *Eſurui, & non dediſtis mihi manducare.* Matth. 26.

Voyez-vous qu'il s'agit là des bonnes œuvres, & qu'il ne dit  
pas; Vous auez fait du mal, mais vous n'auetz pas fait de bien?  
parce que ne point faire de bien; comme vous venez de voir  
en la perſonne de ce ſeruiteur, c'eſt vn tres grand mal.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'abus de la pluſpart du monde, qui eſti-  
me ceux-là de grands Saints, meſme dans les conditions  
obligées pluſ particulièrement à la ſainteté que les autres,  
comme dans l'Eſtat Eccleſiaſtique, qui ne font pas de grand  
mal. C'eſt dit-on; vn homme de bien, il ne fait tort à perſon-  
ne, il ne iure point, il n'eſt point yurogne, ny impudique:  
Mais quelles ſont ces vertus? combien de payens ont veſcu  
mieux moralement que ces gens là, & qui cependant ſont  
de meuz? Il eſt vray que c'eſt autre a la foy: mais vous ſçau-  
ez bien que ſans les œuvres, elle eſt inutile.

N'auetz-vous pas eſté autrefois dans ces ſentimens là, que  
poureu que vous ne commiffiez pas de pechez apparemment  
mortels, c'eſtoit aſſez, ſans vous mettre en peine d'acquérir  
les vertus qu'un Chreſtien eſtoit obligé d'auoir? Voſtre eſpe-  
rance a eſté bien mal fondée, ſi vous auez aſſeuré voſtre ſalut  
là deſſus; les penſées de Dieu ſont bien éloignées des voſtres:  
Ne demeurez pas dauantage dans cette erreur, commencez à  
changer aujourd'huy de ſentimens; & prenez quant & quant  
Reſolution de ne vous pas contenter de ne faire point de mal:

mais d'embrasser encore la pratique des vertus qui vous seront marquées dans cette seconde Partie de la vie Chrestienne, afin d'accomplir par ce moyen toutes les parties de la justice, que S. Paul recommande aux fideles en ces paroles :

*Odiētes malum, adherentes bono, Rom. 12. 19.*

## II. MEDITATION.

### DES AVANTAGES DE LA VERTU en cette vie.

Premier motif pour l'embrasser.

- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| <p>1. La vertu est honorable en<br/>cette vie.</p> <p>2. Elle est profitable, produi-</p> | <p>3. Qu'est-ce que ce centuple.</p> |
|---|--------------------------------------|

*Venerunt mihi omnia bona pariter cum illa. Sap. 7. 11.*

Toute sorte de biens, & de bon-heurs, me sont venus en suite de la vertu.

#### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le premier avantage de la vertu en cette vie, c'est qu'elle est honorable, si bien que si vous estes amoureux de l'honneur, comme sont naturellement tous les hommes, vous devez vous persuader que vous ne le trouverez jamais ailleurs que dans la vertu. Quiconque fera la volonté de mon Pere qui est au Ciel, dit nostre Seigneur, c'est à dire, qui sera vertueux, celui-là est mon frere, ma sœur, & ma mere.

Quel honneur de toucher de si près à celui devant qui toutes les creatures sont moins que des atomes ? *Ipsē meus frater, & soror, & mater est.* N'est-il donc pas vray que les hommes sont bien aveugles, qui sont si peu de cas de la vertu, & que leurs balances sont bien trompeuses ?

Amen dico vobis  
vbicumque prædica-  
tum fuerit hoc Euan-  
gelium in toto mun-  
do, dicetur & quod  
hæc fecit.

*Math. 26. 13.*  
Quicumque fecerit  
voluntatem Patris  
mei, qui in cælis est,  
ipse meus frater, & soror,  
& mater est.

*Math. 12. 50.*  
Conuertimini, &  
videbitis quid sit in-  
teritum, & impiū.  
& inter seruientem  
Deo, & non seruientem ei.

*Malach. 3. 18.*  
Mendaces filii huius  
minum in stateris.  
*Psal. 61. 10.*

Dixitque : Vanus est  
qui seruit Deo : & quod  
emolumentum quia  
custodiuimus præce-  
pta eius, & quia am-  
bulauimus tristes corā  
Domino ?

*Malach. 3. 14.*

#### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que le second avantage de la vertu, c'est qu'elle est profitable, c'est encore N. S. qui nous en assure ; *Amen dico vobis, nemo est, qui reliquerit domum, vel fratres,*

Metamini cum Ierusalem, ut fugatis, & repleamini ab vberibus consolationis eius, ut mulgeatis & delictis affluatis ab omnino dâ gloriâ eius. Ecce ego declinabo super eam huiusmodi partem. Ad vbera facitabimini, & super genua blandientur vobis. *Ijai. 66. 10. & seqq.*

vel patrem, vel filios, aut agros propter me, & propter Euangelium, c'est à dire pour defendre l'Euangile, ou pour l'executer, & acquerir la perfection & la vertu qu'elle enseigne, *Qui non accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc.* Dés maintenant en cette vie. Marc. 10. 29. & 30.

*Vous n'oseriez douter de cette promesse; puisque le Ciel & la terre bouleueront plustost qu'un seul point, ou quelque vne de ses paroles manquent, pour impossibles qu'elles paroissent.*

### III. POINT.

Domos, & fratres, & sorores, & matres, & filios, aut agros cum possessionibus, & in seculo futuro vitam æternam. Marc. 10. 30. Iota vnum, aut vnus apex non præteribit à lege, donec omnia fiant. Cæli & terra transibunt, verba autem mea non transibunt. *Matt. 5. & 17. 18. & 33.* Dominus illuminatio mea, & salus mea. *Psal. 26. 1.*

**C**ONSIDEREZ quel est ce centuple promis dès cette vie à la vertu: Ce centuple; disent les Saints Peres, sont les graces & les richesses spirituelles que Dieu donne à l'homme vertueux, les lumieres & les connoissances surnaturelles, les consolations interieures du saint Esprit, la ioye de la bonne conscience, qui, au dire du Sage, est vn festin continuel; la confiance & l'esperance en la diuine misericorde, la vraye liberté dont il iouyt, affranchy des liens de ses passions, du monde, & du demon.

Oculi sapientiæ tuæ manifestasti mihi. *Psal. 50. 8.*

Tous ces motifs ne sont-ils pas de puissans attraits pour nous porter à la vertu, & nous la faire desirer avec ardeur? *Gloria & honor, & pax omni operanti bonum,* dit l'Apostre, *Rom. 2.* Et au contraire, *Tribulatio & angustia in omnem animam hominis operantis malum.* *Ibid. 9. & 10.*

*Dicite iusto quousam bene: ve impio in malum.* *Isa. 3. 10. & 11.*

Cum venerit Spiritus veritatis, ipse vos docebit omnem veritatem. *Ioan. 13. 16.*

Lux orra est iusto, & reus corde legitima. *Psal. 69. 11.*

Quam magna multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quâ abscondisti timentibus te!

*Psal. 30. 20.* Memor esto verbi tui seruo tuo, in quo mihi speram dedisti. *Psal. 118. 49.*

Vbi spiritus Domini, ibi libertas. *1. Cor. 3. 17.* Liberati à peccato serui facti estis Deo. *Rom. 6. 22.*

Concepit et anima mea desiderare iustificationes tuas. *Psal. 118. 20.*

### III. MEDITATION.

**QUE LA VERTU EST PROFITABLE ET**  
avantageuse, voire necessaire pour l'autre vie.

2. Motif pour l'embrasser.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>1. Le Ciel est la recompense de la vertu pour l'autre vie.</p> <p>2. Quelle est cette recompense, &amp; combien est grand ce bon-</p> | } | <p>heur.</p> <p>3. L'unique chemin pour y arriver est la vertu.</p> |
|--|---|---|

*Mandatum eius vita æterna, Ioan. 12. 50.*

**L'exécution**



L'execution des Commandemens de Dieu a pour son salaire la vie eternelle.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que le profit que nous retirons de la vertu en cette vie soit tres-grand, neantmoins le principal auantage en est en l'autre vie, où Dieu la recompense au delà ce que nous pouuions pretendre. *Venite benedicti Patris mei, possidere regnum; esurui enim, & dedistis mihi manducare, &c.* Matth. 23. 34. Va - la chose qui approche du prix de la vertu, puis qu'un morceau de pain, vn verre d'eau, vn méchant haillon donné à vn pauvre, merite le Royaume du Ciel?

II. POINT.

PESSEZ bien ce que c'est que ce Royaume du Ciel. C'est en peu de mots la iouissance de Dieu, la veuë de nostre Seigneur, la compagnie de Nostre Dame & de tous les Saints, les souverains honneurs, les plaisirs ineffables de l'ame & du corps, les richesses immenses du Paradis, & pour iamais. Si les Marchands n'épargnent ny peine ny industrie pour vn petit gain temporel, pour se mettre eux & leur famille hors de la necessité, que ne devons nous pas faire, pour acquerir la vertu qui est l'unique chemin du Ciel?

III. POINT.

CONSIDEREZ bien cette parole, *unique*: car il n'y en a point d'autres. Il faut estre ou vertueux ou vicieux, il n'y a point de milieu; car vous ne voudriez pas estre du nombre des tiedes qui sont condamnez par la bouche du Fils de Dieu, comme vous avez veu: les vicieux ne peuuent rien pretendre au Ciel, & partant il faut embrasser la vertu à quiconque se resout d'y auoir part. Declarez-vous maintenant & pressez-vous viuement sur ce choix, ou tout vn, ou tout autre. Il n'y a point icy de neutralité.

La recompense ne vaut-elle pas bien la peine? Resoluez-vous donc d'embrasser la vertu, quoy qu'il couste, & dites;

*Inclinavi cor meum ad faciendas iustificationes tuas in aeternum propter retributionem.* Psal. 118. 112.

Desiderabilia super aurum, & lapidem pretiosum multum, & dulciora super mel & fauam. Psal. 18. 21.

Omnis qui biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in aeternum. Ioan. 4. 18.

Quicumque potum dederit vni ex minimis istis calicem aquae frigidae, tantum in nomine discipuli, amen dico vobis non perdet mercedem suam.

Matth. 10. 42.

Mellior est dies vna in atriiis tuis super milia. Psal. 83. 114.

Inebriabuntur ab veritate domus tua, & torrente voluptatis tuae potabis eos. Psal. 35. 9.

Quae lingua dicere, aut quis intellectus capere sufficit quanta ciuitatis illius supernae sint gaudia? Angelorum Choris interesse, cum beatissimis spiritibus gloriae conditoris assistere, praesentem Dei vultum cernere, in circumscriptum lumen videre, nullo mortis metu affici, incorruptionis perpetuae munere laetari? S. Gr. hom. 37. in Eu.

Negotiamini dum venio. Luc. 19. 13.

Primas apud nos curas quae prima habentur obtrineant, summasque sibi sollicitudinibus artes salus, quae summa est, vendice: haec nos occupet in praesidium & tutelam sui, iam non plane prima, sed sola. S. Eucher. ad Valer.

Vnica virtus est, via,  
multa malis.

Non declines ad dex-  
teram neque ad sini-  
stram. *Prov.* 4. 27.

Quia tepidus es inci-  
piam te euomere ex  
ore meo. *Apoc.* 3. 19.

Discedite à me omnes  
operarij iniquitatis:

*Luc.* 13. 27.

In ignem æternum. *1.*  
*Malach.* 21. 41.

Neque fornicarij, ne-  
que idolis seruientes,  
neque molles, neque

fures, neque ebriosi,  
neque maledicti regnū  
Dei possidebunt. *1.*

*Cor.* 6. 10.

Vtinam dirigatur vix  
mez ad custodiendas  
iustificaciones tuas.

*Psal.* 118. 5.

Quam dilecta taber-  
nacula tua, Domine  
virtutum, concupis-  
cit & deficit anima

mea in atria Domini.

*Psal.* 83. 2.

Dilexi Domine de-  
corum domus tuæ &  
locum habitationis  
glorix tuæ. *Psal.* 5. 8.

Si videtur homini du-  
ra via virtutis, quia  
continū nos oportet  
pugnare contra car-  
nem, diabolum &

quandū, recordetur  
quod quacūque ele-  
gerit viam, etiam se-  
cundum mundum,

multa illi aduersa,  
tristia, laboriosa, to-  
leranda sunt. Recor-  
detur, quod in

rebus mundi diutius  
pugnet & laborio-  
sius & infructuosius,  
in quibus labor est fi-  
nis laboris & tandem

pœna æterna. Re-  
cordetur stultum  
esse credere ad cælum  
pōsse peruenire, nisi

per huiusmodi pug-  
nam, sicut & caput nostrum  
Christus non ascendit  
in cælum, nisi per cri-  
cem, nec debet ser-  
uare se in cælum, nisi  
per crucem. *Psal.* 118. 148.

*Picus Mirand.* de spi-  
ritualis pugna.

## IV. MEDITATION.

### QUE LA VERTU EST AISEE.

#### 3. Motif pour l'embrasser.

1. La Vertu est aisée, & pour-  
quoy ?
2. Qu'est ce qui rend la vertu  
aisée.

3. Quand il y auroit quelque dif-  
ficulté, celle qui se trouue dans  
le vice, est incomparablement  
plus grande.

*Mandata eius gratia non sunt*, 1. *Ioan.* 5. 3.

## I. POINT.

CONSIDEREZ qu'outre l'honneur & le profit qui se trou-  
uent dans la vertu, il y a encore de la facilité : c'est no-  
stre Seigneur qui nous l'assure, disant que nous ne faisons pas  
de difficulté de porter son ioug, *Iugum enim meum suauē est,*  
& *onus meum leue.* *Matth.* 11. 30. Ou s'il nous semble lourd &  
pesant, ce n'est qu'à cause de nos appetits dereglez, tout de  
mesme qu'un malade trouue les meilleures viandes dégou-  
stantes & ameres, à cause qu'il a la langue chargée de bile, &  
l'estomac remply d'humeurs peccantes, lesquelles estant o-  
stées, aussi-tost le malade retrouve les viandes de bon goust.

Si bien que si vous voulez que la vertu vous soit facile, vous  
n'avez qu'à vous défaire de vos concupiscences.

## II. POINT.

CONSIDEREZ que ce qui rend la vertu facile, c'est 1.  
La grace que nostre Seigneur nous donne pour la prati-  
quer, grace qu'il nous a acquise au prix de son sang pretieux,  
au moyen de laquelle il a aplany le chemin du Ciel, & nous  
fait courir dans la voye de ses Commandemens. 2. L'amour,  
*Amanti nihil difficile*, & il n'y a personne qui ne sçache par sa  
propre experience, ou que ce que l'on ayme ne fait point de  
peine, ou qu'aumoins on ayme la peine que l'on a en l'aymant:  
si bien que si nous aymons nostre salut, le peu de peine qu'il  
nous faudra souffrir pour l'acquérir, nous semblera plus doux  
incomparablement que les sept ans que seruit Iacob pour Ra-

III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que quand mesme il y auroit quelque difficulté en la pratique de la vertu, celle qui se trouue dans le vice, est incomparablement plus grande, *Via peccantium complanata lapidibus*, dit l'Ecclesiastique. Eccli. 21. 11. Si bien que les méchans ont souuent plus de peine à se damner que les Justes à faire leur salut, c'est pourquoy le Sage s'ecrie au nom des pecheurs : *Lassati sumus in via iniquitatis, ambulauimus vias difficiles, viam autem Domini ignorauimus; quid nobis profuit superbia, aut diuitiarum abundantia quid contulit nobis? Ergo errauimus* Sap. 5. 6. & 7. Voila la conclusion : mais où est l'antecedent? C'est la vie : il vaut donc bien mieux dire maintenant, *Ergo erramus*, Ouy vous vous trompez, si vous croyez la vertu si difficile.

*Mandatam hoc quod ego precipio tibi hodie, non supra te est, neque procul positum, nec in caelo situm, neque trans mare positum, sed iuxta te est sermo valde in ore tuo, & in corde tuo vt facias illum.* Deuter. 30. 11. & seq.

*Sana & immania quaeque, facilia & propè nulla reddit amor.* Sainct Augustin.

V. MEDITATION.

QUELLE DOIT ESTRE LA VERTU des Chrestiens.

Et sa difference d'avec la vertu simplement Morale.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Il y a peu de vertus Chrestiennes.</p> <p>2. Differences d'entre les vertus des Philosophes &amp; celles des</p> | <p>Chrestiens, &amp; par consequent,</p> <p>3. Entre les Morales &amp; les infuses.</p> |
|--|---|

*Non ambuletis sicut & gentes ambulat in vanitate sensus sui.* Eph. 4. 17.

Gardez vous bien dans la recherche de la vertu d'imiter les Philosophes Payens, qui ne la recherchent que par vanité, ou par interest.

Vnumquodque in quantum amatur, efficitur delectabile. S. Th. 1. 2. q. 33. a. 1. Verus amari non sentit amaritudinem, sed dulcedinem. S. Aug. Fateor, non sustinui pondus diei & aestus, sed iugum suauè & onus leue pro beneplacito patris familias porto: onus meum vix vnus horæ; & si plus, præ amore non sentio. S. Bern. serm. 35 in Cant. Nihil est tam durum atque ferreum quod non amoris igne vincatur. Dionys. Cael. Hier. c. 15. Nulla maior voluptas quam voluptatis fastidium. Tertul. lib. de Spectacul. Ecce ego sepiam viam tuam spinis. Osee. 16. Velut somnium surgentiū Domine, imaginem ipsorum ad nihilum rediges Psal. 72. 20. Omnes isti felicitates: tes scilicet, somnia sunt dormientium. S. Aug. in Psal. 138. Via impiorum tenebrosa: nesciunt vbi corruant. Prou. 4. 19. Si cognouisses & tu, & quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi, nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis Luc. 19. 42. Iussisti Domine, & sic est, vt omnis inordinatus animus ipse sibi sit pœna. S. Aug. Patiebar in eis cupiditatibus amarissimas difficultates. Te proptio tanto magis, quanto minus sinebas mihi dulcescere quod non eras tu. S. Aug. Conf. l. 1. c. 6.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encore que plusieurs personnes estiment, desirent, & recherchent la vertu, neantmoins on en voit fort peu qui soient ornez des vrayes & solides vertus Chrestiennes. Et la raison est, qu'ils se conduisent plustost en cette recherche en Philosophes & en Politiques, c'est à dire, par l'esprit, les sentimens, & la lumiere de la nature & de la raison humaine, que par l'esprit & la lumiere de la grace & du Christianisme.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ la difference qu'il y a entre ces deux esprits. La 1. C'est que ceux qui recherchent la vertu par principe seulement de Philosophie, la regardent simplement en elle-mesme, comme vne chose tres-excellente, conforme à la raison, & necessaire à la perfection d'un homme: mais vn Chrestien la regarde en son principe & en sa source, c'est à dire en Iesus-Christ, qui est la source de toute grace, & dans l'estime qu'il en fait. La 2. C'est qu'un Philosophe se persuade de pouuoir acquerir la vertu par ses propres forces naturelles; c'est à dire, par ses soins, ses vigilances, ses considerations: Mais vn Chrestien reconnoist que c'est vn don du Ciel, qu'il ne peut rien de luy-mesme, & dans ce sentiment il la demande à Dieu instamment avec confiance & perseuerance, sans pourtant s'appuyer sur ses prieres, mais sur la pure misericorde de Dieu. La 3. c'est qu'un Philosophe n'ayme la vertu & ne la recherche que pour se satisfaire soy-mesme, pour plaire aux hommes, & pour estre estimé d'eux: mais vn Chrestien ne la recherche que pour l'interest de Dieu, pour s'en rendre plus agreable, & plus conforme à son chef qui est Iesus-Christ, pour le glorifier, & pour continuer l'exercice des vertus, qu'il a pratiquées sur la terre.

## III. POINT.

**C**ONCLVEZ de là l'extreme difference qu'il y a entre les vertus morales & les vertus Chrestiennes, en ce que les premieres ne sont que des vertus humaines & naturelles, des vertus feintes & apparentes, fondées sur l'amour propre & la vanité; Au lieu que les vertus Chrestiennes sont des vertus di-

Quia de plenitudine  
gratiae omnes accepimus.

Joan. 1. 16.

Scivi quoniam aliter  
non possem esse conti-  
nens, nisi Deus deret,  
& hoc ipsum erat sa-  
pientia, scire cuius  
esset hoc donum; adiu-  
vatum Dominum & depre-  
catum sum illum.

SAP. 18. 27.

Vera virtutes esse non  
possunt, nisi in iis qui-  
bus vera pietas inest.  
S. Aug. l. 19. de Civit.  
6. 4.  
Vos estis in me & ego  
in vobis. Joan. 14. 20.

aines & surnaturelles, en vn mot ce sont les vertus mesmes de Iesus-Christ, lesquelles il va communiquant à ceux qui adherent à luy.

Quittez donc les façons de faire des Philosophes Payens, & leurs Maximes, *Induite vos nouum hominem, qui secundum Deum creatus est in iustitia & in sanctitate veritatis.* Ephes. 4. 24.

Conduisez-vous en la recherche de la vertu par l'esprit du nouuel homme, qui est Iesus-Christ, *Qui non sibi placuit,* dit l'Apostre. Rom. 15. 3. Entrez auiourd'huy dans cette pratique, & renonçant à vous-mesme; offrez toutes vos actions uniquement à nostre Seigneur pour luy plaire, non pas pour plaire aux hommes, ou à vous-mesme, comme faisoient ces Philosophes Payens, & ne souffrez point le reproche que leur fait l'Apostre.

*Cum cognouissent Deum, non sicut Deum glorificauerunt.* Rom. 2. 21.

Vos in me quasi palmite in vico, & ego in vobis quasi vitis in palmitic. *Gloss.*  
Christus enim tanquam caput in membra & tanquam vitis in palmites, in iustificatos iugiter virtutem inluit. *Conc.*  
*Trid.* sess. 6. c. 16. circa med.

Vos autem non ita didicistis Christum, Eph. 4. 20.

## VI. MEDITATION.

Combien grande doit estre la vertu des Chrestiens.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. C'est à tous les Chrestiens que ces paroles s'adressent : <i>Nisi abundauerit iustitia vestra, &amp;c.</i></p> <p>2. En quoy la iustice des Chre-</p> | <p>tiens doit surpasser celle des Pharisiens.</p> <p>3. Jusqu'à quel point de perfection va la vertu Chrestienne.</p> |
|---|---|

*Dico vobis, nisi abundauerit iustitia vestra plus quam scribarum aut phariseorum, non intrabitis in regnum caelorum.* Matth. 5. 20.

### I. POINT.

CONSIDEREZ que c'est à tous les Chrestiens que nostre Seigneur parle, & dit, que si nostre iustice & vertu ne surpassasse celle des Scribes & des Pharisiens, qui neantmoins estoient tenus parmy les Iuifs pour les plus pieux & plus vertueux, nous n'entrerons pas au Royaume des Cieux, Et il en rend la raison luy-mesme en vn autre lieu, où il dit, *Omni cui multum datum est, multum quaeretur ab eo.* Luc. 12. 48. Comme on exige bien dauantage d'vn seruiteur à qui on a donné dix écus, que de celuy à qui on n'a donné que dix sols. Et partant les Chrestiens à qui Dieu confere d'autres dons en graces actuelles, en connoissances, en instructions, en Sacremens, & en tant d'autres manieres qu'il n'a jamais fait aux autres Nations,

Non fecit taliter omni nationi. *Psal.* 147. 20.  
Succide illam, et quid etiam terram occupat! *Luc.* 11. 7.  
Vae tibi Corozain, vae tibi Bethsaida, quia si in Tyro & Sydone factae essent virtutes quae

ny mesme aux Iuifs, sont obligez à vne perfection bien plus grande, & se doiuent aussi attendre à vne recherche beaucoup plus rigoureuse que les autres.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en abregé iusques où va la vertu Chrestienne que l'on peut voir estalée bien au long au chap. 5. 6. & 7. de S. Matth. & au chap. 6. de saint Luc, & de combien vous en estes éloigné. Cette perfection vous oblige à donner pour Dieu à quiconque vous demandera, & à ne redemander les choses qu'on vous emporte. *Omni petenti retribue, & qui aufert qua tua sunt, ne repetas.* Luc. 6. 30. A prester sans aucune esperance, ny demander de profit. *Mutuuum date, nihil inde sperantes.* Ibid. 35. Cette perfection va à n'apporter point de resistance à qui vous fait du mal, au contraire si on vous frappe sur vne iouë, à tendre l'autre, *Noli resistere malo, sed si quis te percusserit in dexteram maxillam, prebe illi & alteram,* Matth. 5. 39. A quitter vostre manteau, si quelqu'un vous met en procès pour l'auoir, voire mesme abandonner vostre robe. *Qui vult tecum iudicio contendere, & tunicam tuam tollere, prebe ei & pallium.* Ibidem 40. Enfin cette vertu va à estre parfait comme nostre Pere celeste est parfait, c'est à dire, à exprimer en nous, autant qu'une creature en est capable icy bas, les perfections diuines, *Estote perfecti sicut pater vester celestis,* &c. Ibid. 48.

Ces actes signalez de vertu, & ces conseils de perfection Chrestienne, à vostre aduis, ont ils esté enseignez par nostre Seigneur. pour estre seulement mis dans vn Liure, sans que personne les exerçast iamais? point du tout. Où en est neantmoins la pratique en ce temps? Certes quand ce ne seroit que pour rendre de l'honneur, du respect, & de la reuerence à vne si sainte, & si veritable doctrine, nous ne deurions iamais manquer de les pratiquer es occasions.

Faites-en la resolution, & voyez les cas particuliers où vous les pourrez pratiquer.

*Non enim auditores legis iusti sunt apud Deum, sed factores legis iustificabuntur.* Rom. 2. 13.

VII. MEDITATION.

En quoy consiste principalement la vertu.

- 1. La vertu consiste au dedans.
- 2. Les marques pour discerner vn homme vertueux d'avec celui qui ne l'est pas.

Regnum Dei intra vos est. Luc. 17. 21.

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant la parole de nostre Seigneur, que la vertu des Chrestiens ne consiste point en ceremonies ou en pompes exterieures; c'est pourquoy il auoit dit immediatement deuant, *Non venit regnum Dei cum obseruatione*, Luc. 17. 20. Le Royaume de Dieu ne vient point avec apparat; *Regnum Dei intra vos est*, ibid. 21. Mais il est en vostre cœur, en vostre ame. Et c'est la difference qu'il y a entre le Christianisme & le Iudaïsme. La loy des Iuifs estoit ceremonieuse & exterieure, dans laquelle on s'appliquoit avec beaucoup plus de soin à ce qui frappoit les yeux & les oreilles, qu'à ce qui pouuoit rendre l'ame agreable à Dieu: mais la Loy nouvelle s'estudie principalement, à l'interieur, à adorer, aimer & seruir Dieu, *In spiritu & veritate*, dit nostre Seigneur. Ioan. 4. 24.

Condeletor legi Dei secundum interioretm hominem. Rom. 7. 22.  
 Dico autem, spiritu ambulate. Gal. 5. 16.  
 Venit hora & nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in Spiritu & veritate.  
 Nam & Pater tales querit qui adorent.  
 Spiritus est Deus; & eos qui adorant eum, in spiritu & veritate oportet adorare.  
 Ioan. 4. 23. & 24.  
 Omni custodia custodi cor tuum, ab ipso enim vita procedit, Prov. 4. 23.

II. POINT.

APPRENEZ en suite de cette verité à discerner vn homme vertueux d'avec celui qui ne l'est pas. En voicy les marques. 1. Si la vertu est au dedans, il s'ensuit qu'un homme n'est pas vertueux par l'habit, non plus que par la montre exterieure, ny par les discours & les entretiens de pieté, ny par la profession de la vie; car de là il faudroit inferer que toutes les personnes Ecclesiastiques & Religieuses seroient vertueuses, ce qui n'est pas; Iudas nonobstant le titre d'Apostre, & l'apparence de pieté, estoit pourtant, au dire de nostre Seigneur, vn demon. 2. Vn homme n'est point vertueux precisément pour se confesser & communier souuent, pour dire force prieres, & assister souuent aux Eglises, parce que toutes ces choses exterieures se peuent faire par mine & par ceremonie, & elles ne sont d'aucun merite, si elles ne sont animées au dedans par l'Esprit diuin, où est le siege de la vertu & la source de toute la

O quam rari sunt qui spirituales te & nomine censendi? vocabulum hoc denunciatione fortiantur multi, effectum vero ipsius pauci. S. Laur. iustit. l. de obedi. c. 16.

Vnus ex vobis diabolus est. Ioan. 6. 17.

Omnis gloria eius filii regis ab iara. Mat. 4. 14.  
 Tertu est, nisi Deus, cui seruo in spiritu meo, in Evangelio. Ius eius. Rom. 5. 9.

Miser homo qui totius pergens in ea que foris sunt, & ignarus interiorum suorum, putans aliquid se esse, cum nihil sit, ipse se seducit. Comederunt alieni robar eius, & ignorauit Exteriorum quippe superficialium inueniens, salua sibi omnia suspicatur, non sentiens vermem oculorum, qui interiora corrodit: manet tonsura, ieiuniorum regula custoditur, statutus psallitur horis, sed cor longe est à me; dicit Dominus. Attende folerter quid diligas, unde meruas, unde gaudeas; aut contristeris. S. Bern. serm. 2. in cap. Igiun.

perfection de l'homme, comme l'est la perfection de son corps: mais qui veut auoir & meriter iustement la qualité d'un homme vertueux, doit mener vne vie interieure, vne vie qui se passe dans l'ame & dans le cœur, & accompagner toutes ses actions exterieures de cét esprit; autrement il méritera ce reproche de Dieu dans le Prophete. *Populus iste labijs suis me glorificat: cor autem eius longè est à me.* Isai. 29. 23. Matth. 15. 8.

Voyez si vos actions exterieures, vos fonctions, vostre Breuiaire, &c. sont accompagnées & viuifiées de cét esprit. Et si vostre vie ne tient point vn peu en cela de celle des Iuifs.

*Immola Deo sacrificium laudis.* Psal. 49. 14.

*Spiritus est qui viuificat, caro non prodest quicquam.* Ioan. 6. 64.

## VIII. MEDITATION.

### DE L'OBLIGATION QUE NOUS AVONS d'imiter nostre Seigneur Iesus-Christ,

#### A raison de nostre Baptesme.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p>1. Le modele des Chrestiens n'est autre que Iesus-Christ.</p> <p>2. Celuy-là n'agit pas en Chrestien, qui n'agit pas par l'es-</p> | } | <p>prit de Iesus-Christ.</p> <p>3. Combien peu de Chrestiens par consequent.</p> |
|---|---|--|

*Quicumque baptisati estis in Christo, Christum induistis.*

## I. POINT.

Induimini Dominum nostrum Iesum Christum, Rom. 13.

**S**UPPOSE' que vous soyez fortement conuaincu & resolu d'embrasser dorefnauant la vertu, en suite des Meditations precedentes, & que vous en ayez le desir bien formé, apres en auoir considéré les aduantages, la facilité, & la necessité, voyez maintenant quel doit estre le modele que vous deuez suiure en la pratique des vertus, & en la conduite de toute vostre vie.

Vostre modele & vostre patron n'est autre, en qualité de Chrestien, que Iesus-Christ, & pour connoistre cette verité, vous n'avez qu'à interpreter vostre nom: car vn Chrestien n'est autre que celuy, qui en sa foy & en ses mœurs suit la doctrine & la vie de Iesus-Christ, comme on appelle vn Epicurien, qui conque se conforme en ses mœurs & en sa doctrine, aux maximes d'Epicure.

Omnia vestra sunt, vos autem Christi. 1. Cor. 3. 21. Ipse est Christianus qui non aspernatur niam Christi. 3. Aug. in Psal. 10. in Christo signi. est. Ezech. 3. 13. Ego sum via, veritas, & vita. Ioan. 14. 6.



Si donc vous prenez resolution d'une vie Chrestienne, il faut en prendre l'idée & la forme parfaite de Iesus-Christ. Et pour vous y porter,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant ce principe, qu'autant que vous estes obligé d'agir en Chrestien, autant estes-vous obligé d'imiter Iesus-Christ, parce que la vie Chrestienne estant necessairement fondée sur luy, comme sur son principe, celuy-là ne doit point passer pour vn Chrestien, qui n'agit pas par l'esprit de Iesus-Christ, c'est à dire, à son imitation; & cette action seule par consequent doit estre estimée Chrestienne, qui est faite sur ce patron, qui est animée de cet Esprit, & operée par son mouuement; ce qui est fondé sur ce que la raison n'est pas la réglé de nos actions, entant que nous sommes Chrestiens, & beaucoup moins la passion, mais c'est Iesus-Christ qui seul en est le niveau, & la loy que vous vous estes obligé de suiure & imiter en tout & par tout, dès vostre Baptesme.

Christianus ille est; qui non non in ueritate, sed & opere Christum imitatur & sequitur, qui sanctus, innocens, impollutus, intactus est. *Apud S. Aug. incert. aush. de. vita christi c. 6.*

sanctus in Christo Iesu. *Philipp. i. 1.*  
Quicumque hanc regulam fecerit uerint, pax super illos & misericordia, *Gai. 6. 6.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ ( si cela est vray, que pour rendre vne action Chrestienne, il faut necessairement qu'elle soit faite suiuant les ordres de Nostre-Seigneur, & animée de son esprit, & si pour estre Chrestien il est besoin d'exercer des actions Chrestiennes) combien peu dans vn nombre presqu'infiny d'actions, y en a-t'il de Chrestiennes, & combien peu souuent dans tout le cours de nostre vie sommes-nous vrayement Chrestiens. La pluspart des hommes pendant toute leur vie ne vivent & n'agissent qu'en bestes: parce qu'ils n'operent que par passion; de fois à autres, quoy qu'assez rarement, ils sont hommes, d'autant qu'ils se conduisent par raison; mais qu'ils paroissent Chrestiens, c'est tres-rarement, parce qu'ils n'operent presque point par l'esprit & par le mouuement de Iesus-Christ.

Homo comparatus est iumentis & similibus factus est illis.

*Isai. 48. 12. 13.*

Desquels estes-vous? examinez-vous, & considerez, si vous desirez estre vn véritable Chrestien, si toutes vos pensées, toutes vos paroles, & toutes vos actions sont semblables à celles de nostre Seigneur: car c'est en cela que gist le point du Christianisme.

Sicut accepistis Iesum Christum Dominum, in ipso ambulare radicati & super edificati in illo.

*Colos. 2. 6. & 7.*  
Hæc est uia; ambulare in ea, & non declinetis neque ad dexteram, neque ad sinistram.

*Isai. 30. 21.*

Si quis spiritum Christi non habet, hic non est eius. Rom. 8. 9.

## IX. MEDITATION.

AVTRES MOTIFS POVR IMITER  
Nostre-Seigneur.

## 1. C'est nostre Original.

1. *Iesus-Christ est nostre Original.* | *c'est à dire, luy ressembler.*  
 2. *Nous devons estre ses copies,* | *3. En quoy gist cette ressemblance.*

*Inspice, & fac secundum exemplar, quod tibi in monte monstratum est. Exod. 25. 40.*

Regarde attentivement, & fais suiuant l'original, qui t'a esté montré en la montagne.

## I. POINT.

Omnis homo mendax. *Psal. 115. 11.*  
 Omnes declinauerūt, simul inutiles facti sunt. *Psal. 13. 3.*

Misit Deus filium suum in similitudinem carnis peccati; & de peccato damnauit peccatum in carne. *Rom. 8. 3.*

Sequendus Deus erat qui uideri non poterat, sequendus homo non erat qui uideri poterat: Deus factus est homo quem sequeretur homo. *S. Aug. ser. de Nat. Christi.*

**C**ONSIDEREZ que Dieu ayant fait les hommes à son image pour luy ressembler, non seulement en leur essence, mais encore en leurs operations, & eux faisant tout le contraire, il leur a de temps en temps enuoyé des hommes saints pour leur seruir de patron de son dessein: mais ces hommes, pour saints qu'ils fussent, estoient tousiours hommes, & par conséquent suiets à faillir; il leur a pour cette cause, par vne grace & misericorde infinie, enuoyé son propre Fils pour se faire homme comme eux, afin de leur estre par ce moyen vn patron parfait, sur lequel ils se formassent exactement pour penser, parler, prier, conuerser, boire, manger, dormir, & faire tout comme luy. Ainsi le Fils de Dieu Incarné est deuenu nostre original, & nostre prototype, & son Pere nous commande pour cela de tenir toujours les yeux sur luy pour l'imiter. Le faites vous?

*Remerciez Dieu de vous auoir donné vn si rare exemple de vertu.*

## II. POINT.

Quos enim præde-  
 stinauit conformes fieri imaginis filij sui. *Rom. 8. 29.*

Exemplum dedi uobis, ut sicut ego feci, ita & uos faciat, *1. Cor. 11. 1.*

**C**ONSIDEREZ que si Iesus-Christ est nostre original, nous devons estre ses copies & ses images: car, *Imago dicitur ab imitando*, il faut donc que le Chrestien, pour deuenir l'image de Iesus-Christ, luy soit semblable, qu'il porte ses traits & ses

lineamens; si Iesus-Christ est humble, s'il est patient, obeissant, chaste & parfait, il faut qu'on voye reluire en luy ces belles vertus; Certes, vn homme superbe & vicieux ne peut estre l'image de Iesus-Christ, qui est humble & vertueux, non plus que la figure d'une femme laide & hideuse, ne fera iamais le portrait d'une Esther ou d'une Iudith.

III. POINT.

CONSIDEREZ que comme toute la gloire du Fils de Dieu consiste en ce qu'il est l'image viuante, & la figure substantielle de son Pere; de même toute nostre excellence & tout nostre salut gist en ce que nous soyons les Images de cette Image viuante, les expressions de cette belle figure, & les portraits veritables de ce Fils diuin. *Qui dicit se in Christo manere, debet, sicut ille ambulauit & ipse ambulare.* Ioan. 2. 6.

Figura substantiarum Hebr. 1. 1.  
Pone me vt signaculum super cor tuum, vt signaculum super brachium tuum. Cant. 8. 6.

Pechez sur cette parole ( *debet* ) parce qu'elle nous marque vne necessité de deuoir, & pour en venir à la pratique : faites auiourd'huy Resolution de vous le representer deuant vous dans toutes vos actions comme vn diuin modele, sur lequel vous conformiez chacune en particulier : car tous tant que nous sommes, dit saint Gregoire de Nyffe, nous sommes peintres de nostre vie, la volonté tient le pinceau en main, les couleurs qu'elle couche sur la toile de l'ame, sont les vertus; & Iesus-Christ est le modele & l'original dont elle tire les traits l'un apres l'autre.

Sux quisque vitæ pincior est, artifex huius operis est voluntas, colores sunt virtutes, exemplar Christus. Epist. 1.

*Igitur sicut portauimus imaginem terreni, portemus & imaginem celestis.* 1. Cor. 15. 49.

X. MEDITATION.

SECOND MOTIF POUR IMITER Nostre Seigneur.

Il est nostre Maistre.

1. Iesus-Christ est nostre Maistre.
2. Quelle est sa doctrine?
3. Le moyen de la mettre en pratique.

*Magister vester vnus est; ( Christus sc. )* Matth. 23. 8.

I. POINT.

CONSIDEREZ que Iesus-Christ est nostre Maistre, entant qu'homme, parce que Dieu son Pere nous l'a enuoyé à

Multifariam multisque modis olim loquens Deus Patribus

in Prophetis, nouissimè locutus est nobis in Elio suo. Hebr. 1. 7.

dessein de nous enseigner comme de pauures ignorans, & qu'après nous auoir parlé long-temps par ses Anges & par ses Prophetes, il nous a enfin parlé par son Fils, comme dit saint Paul, & pour cela il nous commande de l'ouyr & de le croire. *Hic est filius meus dilectus, ipsum audite.* 1. Petr. 1. 17. Mais il est encor nostre Maistre d'une maniere plus sublime, à cause qu'il est par preciput & personnellement la verité & la sagesse de Dieu.

Ego sum veritas.  
Ioan. 14. 6.

Apprenez ce diuin Maistre, & appliquez-vous à faire plutost qu'à écouter ce qu'il vous dit.

## II. POINT.

Christus Dei virtus & sapientia.  
1. Cor. 2. 24.

Christus eo tempore, quod opportunissimè ipse nouerat, & ante secula disposuerat, uenit hominibus magisterium & adiutorium ad capeendam æternam salutem. S. Aug. epist. 3. ad Volusian.

Omnis qui audit uerba mea, & facit ea, assimilabitur uiro sapienti, qui edificauit domum suam super petram, & descendit pluuia, & flauerunt venti, & uenerunt flumina, & iruerunt in domum illam, & non cecidit, &c.

Matth. 18. 28. & 29.  
Vos uocatis me magister, & Domine, & benedicitis: si ergo ego magister laui pedes uestrorum, & uos debetis alter alterius lauare pedes. Ioan. 13. 13. & 14.

**C**ONSIDEREZ que toute sa doctrine & ses diuerfes paroles émanées de sa bouche, n'ont pour leur fin autre chose que la pratique. Ce sont les regles infailibles de nostre vie, qui nous ont esté données, non pas simplement pour speculer & pour mediter, mais pour corriger nos vices, & nous former à la vertu; & c'est ce qu'il nous a fait entendre, quand luy-même a mis le premier en pratique cè qu'il nous a enseigné, *Cæpit facere, & docere*; & c'est pourquoy il compare celuy qui les écoute, & qui s'y applique, à vn homme prudent qui a basti sa maison sur le roc, laquelle ny les pluyes, ny les vents, ny les inondations des eaux, ny aucun orage ne sçauroient renuerfer; & dit que celuy au contraire qui les écoute sans les pratiquer, est semblable à vn homme qui a basti sur le sable.

Si donc vous voulez estre vn veritable disciple de Iesus-Christ il faut mettre en pratique sa doctrine: Or pratiquer sa doctrine, n'est autre chose, sinon de l'imiter, parce qu'il n'a rien dit qu'il n'ait fait le premier.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que pour mettre ces sacrées paroles en pratique, il faut 1. Les lire ou les écouter avec grande attention & consideration, *Qui legit intelligat.* Matth. 24. 15. 2. S'y affectionner & les aimer, *Ponite uos in cordibus uestris sermones istos.* Luc. 4. 44. 3. Demander à Dieu la grace pour le pouuoir faire.

*Non enim omnes capiunt uerbum illud, sed quibus datum est.* Matth. 19. 11. c'est à dire à qui la grace en est donnée.

*Verba quæ ego locutus sum uobis, spiritus & uita sunt.* Ioan. 6. 64. c'est à dire, elles operent ces effets dans vne ame, elles la

viuissent, & luy font mener vne vie spirituelle.

*Estote factores verbi & non auditores tantum. Iac. 1. 22.*

*Non enim auditores legis iusti sunt apud Deum, sed factores legis iustificabuntur. Rom 1. 13.*

### XI. MEDITATION.

## IESVS-CHRIST EST NOSTRE CHEF.

3. Motif pour le suiure & l'imiter.

- 1. L'Eglise est vn corps dont Iesus-Christ est le chef.
- 2. Ce que nous deuons à Iesus-Christ en cette qualité.

*Ipsam dedit caput supra omnem Ecclesiam, qua est corpus ipsius. Ephes. 1. 22.*

Le Pere Eternel a estably son Fils chef de l'Eglise, qui est son Corps.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, conformément à ce que saint Paul nous enseigne en plusieurs lieux de ses Epistres, que l'Eglise est vn corps, dont Iesus-Christ est le Chef, & les fideles, les membres : *Ipsè est caput corporis Ecclesie. Coloss. 1. 18.* Or en vostre baptesme vous auez esté fait membre de ce corps, & auez promis d'adherer à Iesus-Christ comme à vostre chef, ce qui n'est autre chose que l'imiter.

*Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi ? 1. Cor. 6. 15.*  
*Membra sumus corporis eius, de carne eius & de ossibus eius. Ephes. 5. 10.*  
*Memor cuius cepit sis membrum. S. Leo. serm. 2. de Natiuitate.*

Granez bien auant dans vostre cœur cette grande & importante verité, que vous estes membre de Iesus-Christ. Et pour

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que vous luy deuez en cette qualité : vous luy deuéz quatre choses principales. La premiere, c'est de l'aimer, l'honorer & defendre ; c'est à dire, prendre ses interests, au preiudice mesme des vostres, ainsi que les membres naturellement font pour leur chef. La seconde, c'est d'estre vny à luy en tout temps, en tout lieu, comme le membre est vny à la teste, ce qui se fait par la grace sanctifiante, par nos affections & intentions qui soient conformes aux siennes, par la conformité de nostre volonté que nous apportons à ses ordres, enfin prenant exemple sur luy pour faire chacune de

*Pro se inuicem sollicita sunt membra. 1. Cor. 12. 25.*  
*Bonum mihi si dignetur me vti proclyo : quis mihi det gloriari in voce illa. Quotiam propter te sustinui opprobrium, operuit confusio faciem meam ? S. Bern. l. 2. de Consid. c. 1.*  
*sicut palmes non potest ferre fructum nisi manerit in vite, sic nec vos nisi in membra*

seritis Ego sum vitis,  
vos palmites. *Ioan.* 15  
4. & 5.  
Manete in me, & ego  
in vobis. *Ioan.* 15. 4.

Qui viuunt iam non  
sibi viuunt, sed ei qui  
pro ipsis mortuus est  
& resurrexit. 2. *Cor.*  
5. 15.

Viuo autem iam non  
ego; uiuit uero in me  
Christus. *Gal.* 2. 20.  
Si quis spiritum Chri-  
sti non habet, hic non  
est eius. *Rom.* 8. 9.

Non sicut ego uolo  
sed sicut tu. *Matth.*  
26. 36.

Domine aperuit mi-  
hi aures, ego autem  
non contradico, re-  
trorsum non abii.

*Isai.* 50. 5.

nos actions, comme il a fait les siennes. La 3. c'est de viure de son esprit: *Non enim potest uiuere corpus Christi, nisi de spiritu Christi*, dit saint Augustin. C'est à dire, n'auoir qu'un cœur, qu'une ame, qu'une volonté, qu'une pensée, qu'une deuotion & disposition avec luy. Ne feroit-ce pas vne chose monstrueuse, de voir vn membre dans le corps d'un homme, viure de la vie d'un pour ceau, quine se plairoit que dans les bouës, ou de la vie d'un dragon, ou d'un Lion, qui ne se plût qu'au carnage? C'est vne chose incomparablement plus horrible, de voir des Chrestiens se plaire dans l'ordure & l'infamie du peché. La dernière chose enfin que vous deuez à Iesus-Christ; comme à vostre chef, c'est de luy estre obeïssant, c'est à dire, exécuter sans aucun delay, sans aucune resistance, en toutes choses, mesme tres-difficiles, tout ce qu'il vous commande.

*Est ce ainsi* que vous vous estes comporté iusques à present à l'égard de nostre Seigneur Iesus-Christ?

*Examinez-vous* sur ces quatre devoirs.

*Demandez-luy* pardon des manquemens que vous y auez commis, & offrez-vous dorensauant à luy, pour faire tout ce qu'il voudra de vous. *Paratum cor meum Deus, paratum cor meum.* *Psal.* 56. 8. Le voilà prest pour les aduersitez, aussi bien que pour les prosperitez. *Vias tuas Domine demonstra mihi, & semitas tuas edoce me.* *Psal.* 24. 4.

*Notam fac mihi viam in qua ambulem, quia ad te leuani animam meam.* *Psal.* 142. 2.

*Perfice gressus meos in semitis tuis, ut non moueantur vestigia mea.* *Psal.* 16. 5.

## XII. MEDITATION.

### QUATRIESME MOTIF POUR imiter Nostre-Seigneur.

Iesus-Christ est nostre Pasteur.

1. *Nostre-Seigneur a dignement fait l'office de Pasteur.*
2. *Nous deuons nous comporter comme ses ouailles.*

*Ego sum pastor bonus.* *Ioann.* 10. 14.

Je suis le bon Pasteur, dit nostre Seigneur. Je suis venu pour chercher mes brebis égarées, & leur frayer le chemin, afin quelles n'ayent pas peine de me suiure.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme Nostre Seigneur a fait excellentment cét office de bon Pasteur à nostre égard. Le 1. office de bon Pasteur est de deffendre son troupeau, & le preseruer de peril, mesme au hazard de sa propre vie, & Nostre-Seigneur a donné son ame pour ses brebis, il les a viuifiées par sa mort, & les a deliurées de la puissance de l'enfer & du Diable. Le 2. office est de conduire son troupeau, & n'est-ce pas ce qu'il fait tous les iours par tant de voyes interieures & exterieures? *Dominus regit me & nihil mihi deerit.* Psal. 22. 2. Le 3. office est de nourrir & repaistre ses brebis; & Nostre-Seigneur nourrit nos corps & nos ames de sa propre chair & de son propre sang, en la sainte Eucharistie, car il nous a enfantez en la Croix comme nostre Pere; mais il nous nourrit à l'Autel comme nostre mere & nourrice.

Ego sum pastor bonus. Bonus pastor animam suam dat pro ouibus suis. Ego veni ut vitam habeant & abundantibus habeant. Ioan. 10. 10. & 11.

Proprias oues vocat nominatum, & educit eas, & cum proprias oues emiserit, ante eas vadit. Ioan. 10. 3. & 4.

In loco pascuæ ibi me collocavit. Psal. 21. 2.

Per me si quis introierit saluabitur, & egredietur, & ingredietur & pascua inueniet. Ioan. 10. 9.

Qui manducat meam carnem in me manet. Ioan. 6. 57.

In pascuis berrimis pascam eas. Ezéch. 34. 14.

Non me mutabis in te sicut cibum carnis tuæ, sed tu mutaberis in me. S. Aug.

Pesez bien cette consideration, pourquoy il se donne ainsi luy mesme en nourriture. Ce n'est pas pour se changer en nous, mais pour nous changer en luy, comme l'aliment se change en la chose alimentée: or nous ne pouons nous changer en luy que par vne parfaite imitation.

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que si Nostre-Seigneur est vrayment nostre Pasteur, puis qu'il en a si bien exercé les offices, nous deuons nous comporter comme ses brebis. 1. Les brebis doiuent connoistre leur Pasteur, *Cognoscunt me mea.* Ioan. 10. 14. C'est donc nostre premier deuoir de connoistre Nostre-Seigneur comme nostre souuerain Pasteur, & en cette qualité luy soumettre nos ames pour estre reconnues de luy. 2. Les brebis entendent la voix de leur Pasteur, *Oues mea vocem meam audiunt.* Entendez-vous bien la voix de Nostre-Seigneur qui vous dit, *Sequere me?* Matth. 8. 22. *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum, tollat crucem suam, &c.* Luc. 9. 32. Mais prenez garde qu'écouter; en terme d'Ecriture, n'est pas seulement prester l'oreille du corps, mais embrasser de cœur ce que nous entendons de l'oreille. 3. Les ouailles suiuent leur

Hæc est vita æternæ ut cognoscant te solum Deum verum, & quem misisti Iesum Christum. Ioan. 17. 5. Nostete, consummata iustitia est. S. Sep. 15. 5.

Multi sunt qui foris adiunt. S. Aug. Audi, filia, & vide, & oblitiscere. Psal. 44. 18 Sed fugiam ab eo, quia non nouerant vocem alienotum. Ioan. 10. 5.

114 *Quelles sont les qualitez de cette imitation, &c.*

Pasteur, & s'affuiettissent à luy, *Sequensur me*, & n'en suiuent jamais d'autre, *Alienum autem non sequuntur*, suiuez-vous ce souuerain Pasteur, ou ne suiuez-vous pas quelque estranger ? C'est le fruit de cette Meditation, de se resoudre principalement de suiure & d'imiter Iesus-Christ, à moins que de renoncer à la qualité d'estre de ses ouailles.

*Si vous le suiuez icy bas par l'imitation de ses diuins exemples, vous le suiurez par apres dans la possession de la gloire ; car c'est luy qui dit ;*

*Et ego vitam aeternam do eis, & non peribunt in aeternum.* Ioan. 1. 28.

### XIII. MEDITATION.

Quelles sont les qualitez de cette imitation de Nostre-Seigneur Iesus-Christ.

1. *L'imitation de Iesus-Christ doit estre 1. affectueuse.*
2. *Vniuerselle, c'est à dire, tant pour l'interieur que pour*
3. *l'exterieur. Cette imitation pour l'interieur consiste en deux choses.*

*Si quis mihi ministrat, me sequatur.* Ioan. 12. 26.

Si quelqu'un veut estre mon Disciple, qu'il fasse comme moy c'est à dire, qu'il me suiue. *Quid est, me sequatur ?* demande saint Augustin, *nisi me imitetur ?* Tract. 51. in Ioan.

#### I. POINT.

*Vix eius, vix pulchre ? & omnes semitæ eius pacificæ.*  
*Prou. 1. 17.*  
*Sine causa sum Christianus, si Christum non sequor. S. Ma. ach. apud. S. Bernard.*

**C**ONSIDEREZ, si vous desirez imiter nostre Seigneur que cette imitation doit auoir deux qualitez principales. La 1. qu'elle soit affectueuse, animée de l'amour de nostre-Seigneur, & prise dans le dessein de luy plaire, de le contenter & de l'honorer. Certes, vn Maistre sent de grandes ioyes & des complaisances nonpareilles, quand il voit que son écolier & son apprentif comprend sa doctrine & le suit de près.

*Hclas !* combien d'entre vos actions en auez-vous fait pour plaire aux hommes, & non pas à Iesus-Christ ? Mal-heur à ceux-là, dit l'Euangile, qui font des bonnes œuures pour estre veus & estimez des hommes. *Prenez garde* si vous n'estes pas de ce nombre.

#### II. POINT.



II. POINT.

In omnibus factis & verbis tuis sepe quaesieris exemplar illum respicias, incedens, itans, sedens, & comedens, tacens & loquens, solus & cum aliis.  
S. Bonau. de Iustit. Nouis. c. 32.

**C**ONSIDEREZ que la secõde qualite que doit auoir cette imitation, c'est qu'elle soit vniuerselle en tout & par tout, pour l'interieur, & pour l'exterieur, au corps & en l'ame, ayant perpetuellement ce noble Patron deuant les yeux, se formant de fortes & de profondes idees de ses actions pour servir de modele aux nostres, comme en la priere se le representant priant au iardin des Oliues, en mangeant & beuuant, se le representant comme aux nopces de Cana, quand on est dans la conuersation, auoir l'esprit sur la sienne, & ainsi du reste.

III. POINT.

Holocausta medullarum offeram tibi. Psal. 51. 15.  
Cum nomino Iesum hominem mihi proximum, & humiliter corde, benignum, sobrium, castum, misericordem; omni denique sanctitate ac honestate conspicuum.  
S. Bern. ser. 25 in Cant.

**C**ONSIDEREZ que cette imitation de Nostre-Seigneur pour l'interieur, 1. consiste à faire d'une façon excellente les actes intérieurs de la Foy de l'Espérance, de la Charité, les adorations, les remerciemens, les humiliations & les autres; enquoy Nostre-Seigneur estoit continuellement occupé. 2. A faire toutes ses actions exterieures avec esprit, comme parler, marcher, boire, manger, iusques aux plus petites, par les mesmes motifs & intentions qu'il faisoit les siennes, lesquelles estoient toutes tres-éminentes; & pour procurer tousiours de la gloire à Dieu son Pere, & en suite infiniment meritoires.

Examinez-vous en quoy vous manquez sur ce point, & proposez d'estre soigneux d'animer dorenavant vos actions exterieures comme Nostre-Seigneur, avec des intentions tres-pures & tres-nobles, pour les rendre glorieuses à Dieu, & à vous meritoires.

Pone me ut signaculum super cor tuum, disoit ce diuin Espoux, ut signaculum super brachium tuum, Cant. 8. 6. Le 1. pour l'interieur, & le 2. pour l'exterieur.

## MEDITATIONS DV SACREMENT

## DE LA CONFIRMATION,

## ET DES DONNS DV SAINT ESPRIT

qui nous y font données.

## XIV. MEDITATION.

De l'excellence & necessité de ce Sacrement.

1. Le Sacrement de Confirmation 2. Pourquoi ce Sacrement est appelé un moyen pour donner la force d'imiter nostre-Seigneur. 3. L'excellence de ce Sacrement.

*Qui autem confirmat nos Deus, & unxit nos, & signavit nos. 2. Cor. I. 21.*

## I. POINT.

Caro vngitur vt anima consecratur Tert. Christus à Chrismate dictus est, & ideo non solum nominis sui participes nos esse voluit, sed & vntionis. S. Cyp. de Vntion. Chrismat.

**C**ONSIDEREZ que Nostre-Seigneur nous obligeant à imiter sa vie de si près, a estably quant & quant des moyens dans son Eglise, pour nous en donner la force & la facilité. Or entre tous ces moyens, le Sacrement de Confirmation est vn des principaux, dans lequel nous sommes faits participans de l'onction de Iesus-Christ, comme dans le Baptesme nous sommes faits participans de son nom. C'est pourquoy il est dit de luy, *Vnxit te Deus oleo letitie pro consortibus tuis*, Psal. 44. 8. Laquelle Onction il fait découler sur nous avec abondance en ce diuin Sacrement, comme S. Iean nous apprend que nous auons tous puisé dans sa plénitude, *De plenitudine in eius omnes accepimus.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy ce Sacrement est appelé Sacrement de Confirmation. 1. Parce qu'il augmété la grace du Baptesme, & confirme les promesses que Dieu nous y a faites. 2. Parce que nous confirmons aussi & ratifions nous-mesmes en propre personne les Protestations que nous y auons faites

Omnes fideles per manum impositionem Spiritum sanctum post baptismum accipere debent, vt pleni Christiani inueniantur. Vrbanns ep. Decret.

par nos Pareins & Mareines, de renoncer à Satan, à ses pompes & à ses œuvres, & renouuellons en quelque façon le contract qui s'est passé pour lors entre Dieu & nous.

Spiritus sanctus in fonte plenitudinera tribuit ad innocentiam, in Confirmatione augmentum præstat ad gratiam. *Euseb. Emi*

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'excellence de ce Sacrement, en ce qu'il nous rend parfaits Chrestiens, nous marque pour Soldats de Iesus-Christ, nous donnant vne force spirituelle pour combattre genereusement contre nos ennemis, & pour faire les choses les plus difficiles, necessaires à salut, ce que le Baptisme ne nous donne pas dans cette perfection; mais proportionnément à l'enfance Chrestienne. C'est pourquoy il n'appartient qu'à l'Euesque de donner la Confirmation, parce que comme il est le Chef dans l'Eglise, il n'appartient qu'à luy de recevoir des soldats, recevoir leur serment, & donner la plenitude & la perfection de la vie Chrestienne, *Vi pleni Christiani inueniantur*, dit le Pape Urbain, & ainsi si nous comparons vn confirmé à celuy qui n'est simplement que baptizé, c'est comme vn ieune Clerc à l'égard d'un Prestre, vn Nouice à l'égard d'un Profez, vn enfant à l'égard d'un homme parfait. D'où vient, dit Sainct Thomas, qu'il n'y a point eu de figure en l'ancien Testament qui répondist à ce Sacrement, à cause de sa plenitude & de sa perfection.

Manus impositionis Sacramentum magna veneratione tenendum est. *Melchiodes epist. ad Episcopos Hispan. in qua totus est in commendatione Sacramenti Confirmationis.*

Oportet baptizatos post baptismum sacratissimum Christum percipere & celestis regni participes fieri. *Conc. Laod. can. 48.*

Omnibus festinandum est sine mora renasci, & demum consignari ab Episcopo. *S. Clem. 3. Cõst. 6. 20.*

Concluez d'icy 1. combien ce Sacrement est necessaire contre l'opinion d'une infinité de personnes. Aussi les Conciles & les saincts Peres en parlent-ils avec des termes obligatoires, quand ils disent, *debent, oportet, vngi necesse est cum qui baptizatus sit.*

2. Quelles dispositions il requiert, puis qu'il est d'une telle dignité: or entre ces dispositions la principale est d'estre en grace quand on le reçoit.

Remerciez Dieu de cette grace, & demandez la luy.

*Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis.* Psal. 67. 29. & 30.

Mais vous le premier, ratifiez ce que vous avez promis en vostre Baptisme & en la Confirmation.

## XV. MEDITATION.

## Des effets de la Confirmation.

1. Deux effets de la Confirmation. 3. Qu'est-ce qu'on entend par les œuvres d'un vray Chrestien,
2. Combien le mal du respect humain est vniuersel.

*Omnis qui confitebitur me coram hominibus, confitebor & ego eum.*  
 Matth. 10. 3. *Qui autem erubuerit me & sermones meos, hunc filius hominis erubescet.* Luc 9. 26.

## I. POINT.

Noli erubescere testimonium Domini non fleri. 2. *Tim.* 1. 8.  
 Non erubescio Evangelium. *Rom.* 1. 16.  
 Loquebar de testimonio. *id.* tuis in conspectu Regum & non confudebar. *Psal.* 118. 46  
 Christianum se purat qui Christianus esse aut confunditur aut vereatur? *Quomodo potest esse cum Christo qui ad Christum pertinere aut erubescit aut meruit?* S. *Cypr.*  
*Traict. de lapsis.*

**C**ONSIDÉREZ que la Confirmation a deux principaux effets. Le 1. De donner la force spirituelle pour confesser la foy deuant les Infideles, & la conseruer parmy les Heretiques. Le 2. De faire les œuvres d'un vray Chrestien sans crainte ny vergogne, c'est à dire que la grace qui nous est donnée par ce Sacrement, sert principalement à nous déliurer de ces deux empêchemens au salut, qui sont la crainte des maux de cette vie, & la mauuaise honte au seruice de Dieu & en l'exercice des vertus Chrestiennes.

## II. POINT.

Qui me confessus fuerit & verba mea in generatione ista aduertera & peccatrice, & filius hominis confitebitur eam cum venerit in gloria Patris sui cum Angelis sanctis. *Matth.* 8. 8.

**C**ONSIDÉREZ combien ce mal est vniuersel parmy le monde & combien de personnes par respects humains, sont empeschées de faire des œuvres vertueuses. Si vous voulez en iuger par vostre experience, n'est-il pas vray que souuent vous auriez fait certaines bonnes actions que vous n'avez osé faire, de peur que le monde ne parlât de vous, qu'on ne vous appellast bigot, & qu'ainsi vous auez fait plus d'estime de ce que disent les hommes que des sentimens de Dieu? Si les hommes sont presens, aussi est Dieu spectateur de vos actions, à qui deuez vous plustost plaire? Si vous rougissez de bien faire & de seruir Dieu deuant les hommes; que pouuez-vous attendre de luy, sinon qu'il vous rougisse deuant les Anges? C'est pour ce sujet, & pour vous oster cette hôte qu'on imprime en la Confirmation le signe de la Croix au front, qui est le lieu de la pudeur, pour montrer que s'il en faut auoir, c'est à cōmetre le mal: aussi est-il vray que la honte aussi bien que la crainte en

font compagnes inseparables. *Naturalia mali sunt pudor & timor*, Tertul. mais non pas du bien qui se doit faire teste leuée.

III. POINT.

CONSIDEREZ que par les œuvres d'un vray Chrestien, on entend celles que Nostre-Seigneur nous a commandées & conseillées dans l'Euangile, comme de souffrir & pardonner les iniures, fuir les mauuaises compagnies & les occasions prochaines du peché, enfin mener vne vie conforme aux maximes de Nostre-Seigneur Iesus-Christ.

Voyez maintenant si vous faites vos actions sans vous soucier de ce que diront les hommes, si pour leur complaire vous ne faites rien au preiudice de vostre deuoir. Resoluez-vous de vous soucier plustost de ce que l'on dira au Ciel, que de ce que l'on dira au monde. Si vous n'avez cela, vous n'estes pas dans les sentimens d'un Chrestien confirmé. Il faut dire avec Sainct Paul,

*Mihi autem pro minimo est ut à vobis iudicer, qui autem iudicat me, Dominus est.* 1. Cor. 4. 3.

C'est pourquoy sans nous soucier, dit-il, de tous les discours des hommes & qu'on pourroit faire de nous.

*Proudemus bona non tantum coram Deo, sed etiam coram hominibus.* 2. Cor. 8. 21.

*Si adhuc hominibus placerem, seruus Christi non essem.* Gal. 1. 10.

Crucem illam in qua Christus crucifixus est in corpore, nos gestamus & in fronte. S. Aug. serm. 2. in Parasce.

Vique aded de cruce non erubescio, vt non in occulto loco habeat crucem Christi, sed in fronte portem. Id. in Psal. 141.

Non line causa signum suum in fronte nobis figi voluit, tanquam in sede pudoris, ne Christi opprobria Christinus erubescat. Id. in Psal. 30.

Beati qui ex eorum numero esse merentur quos mundus pro stultis, Deus pro sapientibus habet. Lud. Bles. in Paradiso anima sibi. c. 7.

XVI. MEDITATION.

DES AVANTAGES DE LA CONFIRMATION  
tirez des sept Dons du S. Esprit qui nous y sont  
donnez d'une façon speciale.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Les dons du Sainct Esprit sont spécialement donnez en la Confirmation.</p> | <p>3. Qu'est-ce que ces dons?<br/>3. Le grand besoin que nous auons des dons du S. Esprit.</p> |
|--|--|

Cum imposuisset illis manus Paulus, (Il parle ici de la Confirmation,) venit Spiritus sanctus super illos, & loquebantur linguis & prophetabant. Act. 19. 6.

## I. POINT.

Req̄uiescet super eū  
Spiritus Domini, Spi-  
ritus sapientiae & in-  
tellectus, spiritus con-  
filiij & fortitudinis,  
spiritus scientiae &  
pietatis, & replebit  
eum spiritus timoris  
Domini.

*Ibid.* 11. 1. & 3.

Regula fidei est Ie-  
sum Christum misisse  
vicariam vim Spiritus  
sancti qui creden-  
tes agat. *Ternul. de  
Fides* 6. 12.

**C**ONSIDEREZ qu'encor que les dons du saint Esprit se donnent tousiours avec la grace sanctifiante, soit dans le Baptesme, soit dans les autres Sacremens, neantmoins ils se donnent d'une façon speciale au Sacrement de Confirmation: C'est ainsi qu'il est souuent fait mention dans les Actes, que ceux à qui les Apostres imposoient les mains, c'est à dire à qui ils conféroient le Sacrement de Confirmation, receuoient le saint Esprit, *Imponerant manus super illos, & accipiebant spiritum sanctum*, Act. 8. 17. Et quand S. Paul veut demander s'ils sont confirmez, il demande s'ils ont receu le S. Esprit, *Si spiritum sanctum accepistis?* Act. 19. 2.

## II. POINT.

Dona sunt habitus  
quidem perfectiores  
hominem ad hoc  
quod promptè sequatur  
instinctum Spiritus  
sancti: heur vir-  
tutes morales perfici-  
unt vires appetitiuas  
ad obediendam ratio-  
ni. *S. Thom.* 1. 2. 9.  
68. art. 1.

Domini aperuit mi-  
hi aurem, ego autem  
non contradico, re-  
trorsum non abij.

*Ipsi.* 40. 5.

Spiritualis vnctio.

Dona sunt habitus  
quibus disponimur ad  
sequendum instinctus  
Spiritus sancti, qui in-  
stinctus sunt memorię  
admonitio, intellectus  
illuminatio, & volun-  
tatis motio. *S. Bonau-  
t.* 7. de don. Spir. c. 2.

*Ipsi.* 7. de don. Spir. c. 2.

Ipsa enim dona sunt  
quasi septem radij spi-  
rituales, tam splendi-  
quam igniti, proceden-  
tes à sole ardentissimo  
charitatis, quibus spi-  
ritus edificauit sibi  
domum, exiit col-  
umnas sep. em.

*Ibid.* de S. mil. c. 111.

Istorum donorum  
& actuum tam excel-  
lentium & radiorum  
tam splendentium nō  
sunt capaces mundi-  
tiores, quia in eis  
datur Spiritus sanctus.

*Id.* 1. 7. de don. c.

**C**ONSIDEREZ que ces dons ne sont autre chose que certaines habitudes communiquées par le saint Esprit à l'ame iuste, pour la rendre souple & maniable à ses mouuements, lors qu'il la pousse aux actions de vertu, particulièrement aux difficiles & herôiques, & c'est pour marquer cette facilité que ce Sacrement se donne avec onction. Car comme les roues neuues mises à vn chariot, ne se tournent qu'avec bruit & avec peine, où quand elles sont ointes & graiffées, elles vont paisiblement, & se roulent avec facilité & promptitude; Ainsi le saint Esprit par la vertu de ce Sacrement, fait aller les rouës de nostre ame, c'est à dire ses puissances avec l'onction & le bausme de ses dons, qui autrement n'iroient qu'avec difficulté.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ en consequence de cette verité, le grand besoin que nous auons des dons du S. Esprit; car ce sont ceux qui nous communiquent la lumiere des vrayes connoissances; & les ardeurs du saint amour, & on ne peut bien sans eux se défaire de ses vices, arracher ses mauuaises habitudes enuieillies, ny resister aux rudes assauts du Diable, du monde, & de la chair, n'y enfin paruenir à la sainteté d'un parfait Chrestien.

Vouslez-vous maintenant sçauoir les moyens de les acquerir?  
1. C'est de les demander avec instance par la priere & Hymne  
*Veni Creator*, & cette belle Prose qui se lit à la Messe pendant

l'Octaue de la Pentecoste, *Veni sancte Spiritus*; prononcée avec grande affection. Prenez-en la Resolution; cela vous coustera-il tant à l'issuë de vos actions de graces, ou mesme auant la Messe, ou en autre temps cōmode? 2. De retrancher toutes les affections du monde, parce que Nostre Seigneur dit que le monde ne peut les receuoir

*Mundus non potest eum accipere, quia non videt eum, nec scit eum.*

Ioan. 14. 17.

## XVII. MEDITATION.

### DES DONNS DV SAINCT ESPRIT en particulier.

#### Du don de Crainte.

1. Deux sortes de Crainte. | 3. Reflexion sur soy.  
2. Les effets de la Crainte.

*Initium sapientie timor Domini. Eccli 1. 16.*

#### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a deux fortes de Crainte, l'une seruite, par laquelle on craint Dieu à cause des chastimens; l'autre filiale, par laquelle on craint l'offense de Dieu à cause qu'elle luy déplaist. La 1. nous est recommandée dans l'Euangile, quand Nostre-Seigneur dit, *Timeat eum qui potest animam & corpus perdere in gehennam. Matth. 10. 28.* Mais il n'y a que la seconde, c'est à dire, la chaste & filiale qui puisse meriter la qualité de don du S Esprit, parce qu'elle est la gardienne de toutes les vertus, & qu'elle est inseparable de la Charité & prend sa vie d'elle, & que chassant l'orgueil, qui est la cause de tous nos maux, elle engendre en nous l'humilité qui est la source de tous nos biens.

#### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les effets merueilleux que cette crainte produit dans nos ames. Le 1. C'est de nous dōner vne singuliere retenue, & vne composition tres-moderate, tant en l'interieur cōme en l'exterieur deuant Dieu, soit en la priere, soit ailleurs, nous tenant tousiours en sa presence avec vn tres-grād respect, qui passe mesme iusques au tremblement, comme dit

*Beae infima sapientię timor Domini: quia tunc primum Deus animę sapit. cum eam afficit ad timendum: times Dei iustitiam & times potentiam? sapit tibi iustus & potens Deus, quia timor & fapor est. Porro fapor sapientem facit, sicut scientia scientem, sicut diui ię diuitem. S. Bern. serm. 23. in Cant.*

*Radix sapientię timere Deum. Eccl. 1. 15.*

*Timor Domini gloria & gloriatio, & lætitia exultationis*

*Timor Domini delectabit cor.*

*Corona sapientię timor Domini, repleus pacem & salutis fructum. Eccl. 11. 12. & 11.*

*Primus contra negligentiam exurgit timor.*

*Nimirum ipse est quo concurrent animata, discutitur conscientia, inuentur sol-*

Heirudo, S. Bern. ser. de donis Spir. sanct.

Loquar ad Dominum, cum sim pulvis & cinis. Gen. 13. 27.

Tu dominator vir tutis cum magna reverentia disponis nos. Sap. 12. 18.

Timor Domini expellit peccatum. Eccl. 1. 17.

Si non te in timore Domini constanter tenueris, cito subvertetur domus tua. Eccl. 20. 4.

Sic S. Climacus describens penitentes.

Tota die contristati incelebant, oblitico medere panem suum, & potum aquæ lachrymis & fletibus miscebant, pulverem & cinerem pro pane comedebant, ossa cuti adhaerebant, & ipsi tanquam fornax exaruerunt. Grad. 5.

Servite Domino in timore, & exultate cum timore, Psal. 2. 11.

l'Escriture, des Anges qui sont les colonnes du Ciel, *Columnæ cali contremiscunt*, Iob. 26. 11. Le 2. C'est de produire en nous vne auersion extrême de tout peché, & ensuite vne très grande apprehension de la moindre offense de Dieu, & vne fuite très soigneuse de toutes les occasions qui nous y peuvent porter. Le 3. C'est de nous causer vne honte & confusion penetrante, quand nous auons offensé Dieu, mesme pour peu que ce soit.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ maintenant si vous auez ce don de crainte, & voyez tout du moins, 1. Si au lieu de respect, vous ne traitez peut-estre pas avec irreuerence, avec trop de priuauté & de familiarité avec Dieu. 2. Si au lieu de l'auersion du peché, vous ne faites point grand estat des petites fautes, vous n'apprehendez point les occasions de choir & ne vous en donnez pas autrement de garde. 3. Si quand vous estes tombé, vous n'estes point de ceux dont parle le Prophete, *Confusio non sunt confusi, & erubescere nescierunt*. Ierem. 6. 15.

Examinez-vous sur ces trois manquemens, & pour aller au deuant des maux qu'ils apportent & en receuoir les biens au contraire; ce que nous causera cette crainte, demandez à Dieu,

*Confige timore tuo carnes meas.* Psal. 118. 20.

## XVIII. MEDITATION.

### DÉS MOTIFS DE LA CRAINTE.

La crainte estant le 1. & le fondement des dons du saint Esprit qui nous est tant recommandé dans l'Escriture, nous en mettrons icy 2. ou 3. Motifs qui feront le suiet d'autant de Meditations pour nous en imprimer l'esprit bien auant dans l'ame, & fera le

#### I. MOTIF.

Le petit nombre des Eleus.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p>1. Puis que Nostre-Seigneur le dit, il est vray.</p> <p>2. Cette verité se confirme par quantité d'exemples de l'Es-</p> |  | <p>criture.</p> <p>3. Deux conclusions importantes à tirer de là</p> |
|---|--|--|

Multi



*Multi sunt vocati, pauci verò electi.* Matth. 22. 14.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que c'est nostre Seigneur qui parle, & par consequent qu'il est tres assurez qu'il y en aura bien peu de sauvez, puis qu'il dit encore ailleurs, *Quàm arcta via est & angusta porta, quæ ducit ad vitam, & pauci sunt qui inueniunt eam.* Matth. 7. 14. Et au contraire, en parlant de ceux qui se perdent, dit-il, *Quàm lata porta & spatiosa via est quæ ducit ad perditionem & multi sunt qui inueniunt eam.* Et puis qu'il le dit, assurement il est vray. O terrible & épouuantable verité ! Et d'autant plus que ces paroles se doiuent entendre, au sentiment de S. Gregoire & de S. Augustin, non seulement au regard de tous les hommes, y comprenant les Payens & ceux qui sont hors de l'Eglise ( ce qui est trop évident ) mais par rapport aux seuls fideles.

Et erit sicut congregans in messe quod restiterit, & brachium eius spicas leget : & erit sicut quærens spicas in valle Raphaim, & relinquetur in eo sicut racemus & sicut excussio oleæ duarum vel trium oliuarum in summitate rami ; siue quatuor aut quinque ; in cacuminibus eius fructus eius.

*Isai. 7. 4. & seqq. Et iterum.*

Quomodo si pauca oliuæ quas rami gerunt, excutiantur ex olea, & racemi cum fuerit finita vindemia ? *Cap. 14. 13. S. Aug. cont. Cresc. l. 3. c. 66.*

*S. Greg. hom. 19. in Euang.*

*Lyranus Carthus.*

Tanta erit Sanctorum paucitas, de quibus loquitur Dominus in Euangelio, Multi vocati & pauci electi, ut eorum paucitas bacis oliuarum rarissimis comparetur, quæ cum excussæ fuerint atque demessæ, vix pauca remaneant in ramorum cacumine, & quomodo cum fuerit finita vindemia, solent pauperes, egestate cogente vacuas circuire vites & pauca vuarum grana colligere.

*Hieron. in cap. 34. 11.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que nostre Seigneur non content de nous declarer par sa bouche cette grande verité, nous l'a confirmée par quantité de figures : car quand du temps de Noé, d'un nombre innombrable d'hommes qui estoient au monde, il n'y en eut que huit, qui ne furent point enuolpez & noyez dans les eaux du Deluge ; quand de dix-huit cent mille personnes qui sortirent d'Egypte pour aller en la terre promise, deux seulement y entrèrent, *Num. 14.* il nous vouloit par là faire connoistre le petit nombre de ceux qui se sauuent.

## III. POINT.

**I**NFEREZ de cette importante verité, deux conclusions. La 1. Que vous auez grand sujet de craindre que vous ne soyez pas de ce petit nombre, *Cum metu & tremore salutem vestram operamini.* Philipp. 2. 12. Car quand bien nous serions certains que de tant de millions de personnes qui sont en cette grande ville de Paris, il n'y en auroit qu'un seul repprouvé, nous deurions tous frissonner & apprehender que nous ne fussions cette malheureuse creature à qui il deuroit arriuer tant de maux. La 2. Puis que le nombre des hommes qui se sauuent est si petit, qu'il n'y en a qu'un de dix mille, prenons peine d'estre de ce petit nombre, attendu que nous le pouuons.

Vult Deus omnes saluos fieri, sed si accedant ad eum : non enim sic vult ut nolentes saluentur. S.

*Ambr. in. 1. ad Tim.*

Domine, si pauci sunt qui saluantur ? ipse autem dixit, Cœrendite, &c. *Luc. 13. 23.*

124 II. Motif de la crainte, le nombre des pechez, &c.

Contendite intrare per angustam portam. Luc. 13. 24.

Satagite, ut per bona opera, certam vestram vocationem & electionem faciatis. 2. Petr. 1. 10.

## XIX. MEDITATION.

### SECOND MOTIF DE LA CRAINTE

Le nombre des pechez, & des graces.

1. Le nombre des pechez, & des graces est déterminé.
2. Ce nombre est diuers.
3. Conclusion à tirer de cette vérité

*Super tribus sceleribus Damasci, & super quatuor non conuertam eum. Amos, 1. 3.*

J'auray patience pour souffrir trois crimes des habitans de Damas: mais s'ils passent outre & en commettent quatre, ie ne leur donneray point la grace efficace de se conuertir.

#### I. POINT.

Nec dum complerent iniquitates Amorrhæorum vique ad præsens tempus. Gen. 15. 16.

Implete mensuram Patrum vestrorum. Matth. 23. 32.

Est certum peccatorum modum atque mensuram, Dei ipsius testimonio comprobatur; & quia vnusquisque celerius vel tardius, prout peccatorum suorum modum expleuerit, iudicetur, euidentissime demonstratur. S. Aug. c. 4. de vit. Christ.

Hierusalem quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, & noluisti? Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. Matth. 23. 37. & 18.

Non addam ultra misereri. Osee. 1. 6.

Omnia in pondere & mensura & numero disposuisti. Sap. 11. 21. Percutiat te Domi.

**C**ONSIDEREZ que comme Dieu a dès l'eternité compté les ans, les mois, les semaines, & les iours de vostre vie; apres lesquels il faudra necessairement mourir, ainsi il a déterminé le nombre des graces qu'il veut vous donner pour arriuer au Ciel, & le nombre des pechez qu'il veut endurer de vous; de sorte qu'il y a vne certaine mesure de pechez qu'il a resolu de souffrir de chaque homme, laquelle estant pleine, c'est fait de son salut irreuocablement. C'est de cette mesure que parle le Prophete, quand il dit; *Impius cum in profundum venerit, contemnit.* Prou. 18, 3

#### II. POINT,

**C**ONSIDEREZ que ce nombre de pechez que Dieu a resolu de souffrir de chaque pecheur est diuers: car aux vns il est plus grand, & aux autres plus petit: A quelques-vns; comme aux Anges & à beaucoup d'hommes, le nombre n'est que d'un seul; à d'autres hommes que de deux; à d'autres que de trois; & ainsi plus ou moins selon que Dieu l'a ordonné: côme il y a des voleurs qui au premier vol tó bent entre les mains de la iustice, & ne laissent pas d'estre pendus, d'autres blanchissent dans les

forests, & ne sont apprehendez que bien tard, & bientard pendus.

III. POINT.

**C**ONCEVEZ d'icy, si vous n'avez pas grand suiet de craindre, puis que vous ignorez le nombre des graces que Dieu vous veut donner, & la mesure des pechez qu'il veut souffrir de vous; Sçavez-vous si le premier peché mortel que vous ferez, ne sera peut-estre le dernier de ce nombre? Ou si ne cooperant point à la grace qu'il vous donne maintenant, il vous en donnera iamais d'autre? c'est pourquoy,

*Hodie si vocem eius audieritis, nolite obdurare corda vestra.*  
 Psal. 94. 8. De crainte qu'il ne dise,  
*Curavimus Babylonem & non est sanata, derelinquamus eam.*  
 Ieremia 51. 9.

nus amentia & cæcitate ac furore mentis, & palpe in meridie, sicut palpe solet cæcus in tenebris, & non dirigas vias tuas.

*Deut. 28. 28.*  
 Illa est pœna peccatâ iustissima, vt amittat vnusquisque illud, quo bene vti noluit cum sine difficultate posset si vellet: vt qui sciens recte non facit, amittat scire quod rectum est. 3. Aug  
 Considera opera Dei quod nemo potest corrigere quem ille deliquit. Eccl. 7. 14.

XX. MEDITATION.

TROISIÈME MOTIF DE LA CRAINTE.

La cheute des plus grands Personnages,

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Grand suiet de craindre, à cause de</p> <p>2. Trois grands ennemis que</p> | <p>vous auons.</p> <p>3. Et de nostre extrême foiblesse.</p> |
|--|--|

*Militia est vita hominis super terram.* Iob. 7. 1.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la condition de cette vie estant vn exercice de guerre sur la terre, nous donne vn merueilleux suiet de craindre, veu nostre foiblesse d'vn costé, & la force de nos ennemis de l'autre, & pour le bien entendre,

Non est nobis celsitudo aduersus carnem & sanguinem ( tantum ) sed aduersus principes & potestates tenebrarum harum, contra spiritalia nequæ in cœlestibus.  
*Ephes. 6. 12.*

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que nous auons trois ennemis principaux sur les bras, le diable, le monde & la chair. Le diable qui rode continuellement comme vn Lion rugissant autour de nous, *Querens quem deuoret.* 1. Petr. 5. 8. qui est si fort, dit l'Escriture, qu'il n'y a puissance aucune sur terre comparable à la sienne: *Non est potestas super terram qua comparetur ei.* Iob.

41. 24. Le monde qui avec ses honneurs, ses vanitez & ses richesses, & autant de pieges qu'il contient de creatures, nous liure d'un autre costé de terribles assauts. Et enfin la chair qui avec ses delices, ses mignardises & ses attraits, combat & tiop souuent abbat nostre courage & nos plus fermes resolutions.

III. POINT.

Sensus & cogitatio hominis prona sunt in malum ab adulescentia sua. Gen. 1. 1. Scimus quia lex spiritualis est, ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato.

Rom. 7. 14. Cuius quot pene verba, tot sententiae sunt, quot sensus tot victorie.

Vincent. Lirin. de Tertul. c. 14. Cuius ex sinu innumeri Doctores, innumeri Sacerdotes, Confessores & Martyres extiterunt. Id Vinc. Lirin. de Origens loquens. c. 6. 13.

**C**ONSIDEREZ la foiblesse & l'infirmité de ceux qui doivent resister à de si puiffans ennemis; c'est à dire la nostre: Et voyez-la par l'experience dans la cheute deplorable des plus grands personnages du monde, des plus vertueux, des plus sçauans, des plus auantagez en toute sorte de graces: Car sans parler du premier Ange, le premier de tous les hommes, & la premiere de toutes les femmes, Adam & Eue sont tombez; & le plus pieux de tous les Roys, Dauid; le plus renommé entre les sages Salomon, & le prince des Apostres Vicaire de nostre Seigneur, saint Pierre, sont tombez. Adioustez-y si vous voulez Tertullien, Origene, vn Judas parmy les Apostres, vn Nicolas parmy les sept Diacres premiers.

Faites maintenant reflexion sur vous, & voyez si ces fortes colonnes de l'Eglise ont esté renuerfées, que feront de pauvres roseaux, foibles, vuides, inconstans & fluets comme vous? Craignez donc. Et pour estre plus à l'abry des secouffes de vos ennemis, fuyez-en les occasions; & pour cela regardez celles qui vous sont plus dangereuses.

*Quis enim miserebitur incantatori à serpente percusso, & omnibus qui appropiant bestiis? Eccli. 12. 13.*

Certes il n'y a point de suiet de porter compassion à vne enchanteur qui s'en va agaffer le serpent, s'il en est picqué: ainsi en est il de celuy qui ne fuit pas les occasions; car, *Qui amat periculum peribit in eo.* Eccli. 3. 27.

XXI. MEDITATION.

Du don de Force.

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| 1. Pourquoi la Force nous est donnée dans la Confirmation. | Chrestiens.                   |
| 2. En quoy gist la force des                               |                               |
|  | 3. Moyens d'acquerrir ce don. |

*Omnia possum in eo qui me confortat.* Philip. 5. 13.

C'est ce que vous devez dire avec saint Paul après le Sacrement de Confirmation receu.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, Qu'outre le don de crainte qui est donné en la Confirmation, le saint Esprit donne encore au confirmé par cette sainte Onction, le don de force, pour pouvoir combattre, & remporter la victoire sur les ennemis de son salut, comme autrefois les Athletes auoient coustume de s'oindre tout le corps, afin que leurs Antagonistes eussent moins de prise sur eux, *Hoc oleo uncti* (dit saint Cyprien,) *cum spiritualibus nequitiiis colluctamur*, & pour souffrir courageusement comme vn vaillant soldat à l'exemple de son Capitaine, toutes les confusions & toutes les difficultez qui se presentent au seruice de Dieu. C'est pour cela que l'Euesque donne vn petit soufflet en l'administration de ce Sacrement, pour monstrier qu'après cela il n'y a point d'affront signalé, ny d'iniure si sensible, que le Confirmé ne doie endurer pour nostre Seigneur.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, qu'encore que la force nous soit aussi bien donnée pour attaquer, comme pour souffrir, neantmoins la force du Chrestien consiste principalement à souffrir: C'est ce que nous voyons dans tous les Martyrs, & tous les autres Saints qui n'ont fait paroistre leur force & leur vertu que dans les tourmens & dans les afflictions, & c'est ce que fait en nous le Sacrement de Confirmation, c'est à dire, de nous rendre fermes & inébranlables dans les plus fascheux accidens de cette vie, les maladies, les pertes de biens, les iniures, les peines interieures & exterieures, voire mesme nous les faire supporter avec ioye, parce que par ce Sacrement nos croix sont ointes, c'est à dire, tres-aisées à souffrir, & sans lequel tout au contraire nous sommes foibles, lasches & tres-aisez à vaincre, comme il paroist en l'exemple des Apostres, qui auant la venue du saint Esprit estoient cachez, *Propter meum Iudeorum*, Ioan. 20. 19. Mais aussi-tost qu'ils eurent esté confirmez, sortirent pour prescher hardiment, & qui, quand ils auoient esté mal-traitez pour Iesus-Christ s'en resioüissoient, *Ibant Apostoli gaudentes à conspectu Concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Iesu contumeliam pati.* Act. 5. 41.

Dat lassō virtutem, & his qui non sunt, fortitudinem & robur multiplicat.

Mutabunt fortitudinem, assument penas sicut aquila, current & non laborabunt, ambulabunt & non deficient. *Isa. 40. 29 & 31.*

*De Fuditione Chris.*

Spiritus dat robur vitæ, vt quod per naturam est impossibile, per gratiam eius non solum possibile, sed & facile fiat, ita vt in laboribus, in vigiliis, in fame & siti, in omnibus obsequantiis, quæ nisi farinula ista dulcoraretur, prolixus mors in olla apparet.

*S. Ber. ser. in fest. Pent.*  
*Hoc spiritu erant præditi omnes, de quibus loquitur Apostolus; Sancti ludibria & verbera experti, in super & vincula, & carceres, lapidati sunt, scelti sunt. &c. S. Bern. ser. de don. Spir. sancti.*

Ne formides à facie eorum, nec enim time te faciam vulnari eorum. Ego quippe dedi te hodie in ciuitatem munitam, & in columnam ferream regibus Iuda, &c. Et bellabunt aduersum te, & non præualebunt, quia ego tecum sum, ait Dominus, vt liberem te. *Ierem. 1. 7. & 18.*

Loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum & non confundabar *Psal. 118. 46.*  
Lætissime & gloriantur ibat ad carcerem quasi ad epulas invitata. *In fest. S. Agathe 5. Febr.*

## III. POINT.

Caro corpore & sanguine Domini vescitur, vt anima de Deo saginetur. Tertul. de Rejurr carnis, c. 2.

Hoc Calice inebriati erāt Martyres quando ad passionem euntes suos non agnoscebant, non vxorem flentem, non filios, non parentes. S. Aug. in Psal. 22, Et de S. Laurent. loquens.

In illa longa morte, in illis tormentis, qui bene manducauerat, & bene biberat, tanquam illa esca saginatus, & illo calice ebrius, tormenta non sensit. Traict. 23. in Ioan.

**C**ONSIDEREZ que les moyens pour acquerir & conseruer ce don de force, sont, 1. de le demander avec humilité & confiance. 2. La digne participation du corps & du sang de nostre Seigneur au Saint Sacrement : car il l'appelle luy-mesme, *cibus fortium*, Psal. 77. & Saint Chrysostome dit, *Recedimus ab hac mensa, tanquam leones ignem spirantes, facti diabolo terribiles*. Hom. 46. in Ioan. 3. C'est de s'accoustumer à se vaincre tous les iours en des petites choses, comme par exemple à ne point tant parler, à ne regarder pas vn objet curieux ou dangereux, à fermer l'oreille à vne nouuelle inutile, à souffrir vn peu la faim, la soif, le froid, &c.

Prenez quelque resolution particuliere sur ce dernier moyen, & demandez avec Dauid à toutes les heures du iour;

*Redde mihi letitiam salutaris tui, & spiritu principali confirma me.* Psal. 50. 14.

Ou avec ces anciens Religieux. *Deus in adiutorium meum intende, &c.* Psal. 69. 2.

## XXII. MEDITATION.

## Du don de Pieté.

1. Le don de Pieté est excellent, 3. Reflexion sur soy pour s'examiner si on l'a.  
2. En quoy consiste ce Don.

*Pietas ad omnia utilis est.* 1. Tim. 4. 8.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien ce don de Pieté est excellent, puis que, comme dit Saint Paul, la Pieté est vtile à toutes choses, car elle nous vnit premierement avec Dieu en qualité de nostre Pere, & nous fait prendre vn esprit filial & vn cœur d'enfant enuers luy, suiuant les paroles de l'Apostre, Rom. 8 15. *Accepistis spiritum adoptionis*, Et nous donne en second lieu de fortes inclinations pour toutes les choses qui sont à luy.

promissionem habens vitæ quæ nunc est, & futuræ. 1. Tim. 4. 8.

## II. POINT.

In quo clamamus, Abba Pater. Rom. 8. 15.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cet esprit filial que nous deuons auoir enuers Dieu. 1. C'est de l'aimer & l'honorer

comme nostre vray Pere, le défendre dans les compagnies & auoir du zele pour sa gloire, prendre de sa main paternelle toutes les dispositions qu'il fait de nous, soit pour les honneurs ou le mépris, pour les richesses ou la pauvreté, pour la santé ou les maladies. 2. C'est d'auoir de grandes tendresses pour la sainte Eglise Catholique Apostolique & Romaine, nostre Mere, se soumettant avec vne simplicité d'enfant à ses ordres, estimant toutes ses ceremonies iusques aux plus petites. 3. C'est dit saint Thomas, d'honorer les Saints, & singulièrement la Sainte des Saints, Nostre-Dame, comme la Creature du monde qui touche à Dieu de plus près. 4. Enfin à l'égard des hommes, c'est d'auoir enuers eux vn vray amour fraternel, des paroles gratieuses, vn visage ouuert, estre prompt à faire plaisir, & compatir à leurs miseres.

Si ego sum pater, vb; est honor meus?

Matth. 1. 6.

Non recuso inglorius fieri, vt non irruatur in Dei gloriam, malo in nos murmur hominum quam in Deū esse. S. Bern. l. 2. de confid.

Non sicut ego volo, sed sicut tu.

Matth. 26. 39.

### III. POINT.

**E**XAMINEZ-VOUS si vous vous adressez à Dieu comme à vostre pere, si vous receuez les aduersitez & les maladies de luy, comme de vostre pere, ou comme d'un ennemy: Si enuers les hommes vous n'estes point d'un cœur dur, inhumain, d'une humeur seiche & malgratieuse. Si cela est, vous démentez la pieté par vos œuvres, encore que peut estre vous en portiez le masque, *Specim quidem pietatis habentes, virtutem autem eius abnegantes.* 2. Tim. 3. 5.

Commencez au moins auioird'huy à entrer dans cét esprit, C'est Dieu qui vous y conuie.

*Saltem amodò vocame, Pater meus.* Jerem. 3. 4.

Exercez-vous en vos prieres, & en toutes vos autres œuvres à cette pieté; car c'est à vous aussi-bien qu'à Timothée, que fait Paul recommande;

*Exerce teipsum ad pietatem.* 1. Tim. 4. 7.

## XXIII. MEDITATION.

### Du Don de Conseil.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. <i>Qu'est-ce que ce Don de Conseil, &amp; pourquoy il nous est donné?</i></p> <p>2. <i>Comment Nostre-Seigneur</i></p> | <p><i>l'a fait paroistre dans toute la conduite de sa vie.</i></p> <p>3. <i>Les manquemens que l'on commet contre ce don.</i></p> |
|--|---|

*Consilium custodiet te, & prudentia seruabit te, ut eruaris à  
via mala. Prou. 2. 11.*

Le Conseil te garantira de tous maux, & t'empeschera de  
faillir & de te fotrvoyer dans le chemin du Ciel.

### I. POINT.

Primum quidem ipsum fontem suum, id est, mentem, de qua oritur, purificat consideratio; deinde regit affectus, dirigit actus, corrigit excessus, componit more. vitam honestat & ordinat; Postremo diuinarum pariter & humanarum rerum sententiam confert; hæc est quæ confusa determinat, hiantia cogit, sparsa colligit, seere arimatur, vera vestigat, verisimilia examinat, ficta & fucata explorat.

Hæc est quæ agenda præordinat, acta recogitat, vt nihil in mente resideat aut incorrectum, aut correctione egens. *S. Bern. l. de Consid. c. 7.*

Et ipse Iesus erat incipiens quali annorum triginta. *1. uc. 3. 23.*  
Cœpit Iesus facere & docere. *Mat. c. 1.*

Sic enim decet nos implere omnem iustitiam. *Matth. 23. 15.*

Et Iesu baptifato & orante apertum est cœlum & descendit Spiritus sanctus. *Luc. 3. 21. & 22.*

Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus simplex fuerit totum corpus tuum lucidum erit, & sicu. lucerna fulgoris illuminabit te.

*Luc. 11. 34. & 35.*

**C**ONSIDEREZ que le don du Conseil donné dans la Confirmation, n'est autre chose qu'une lumiere surnaturelle, dont le saint Esprit eclaire l'entendement, pour pouuoir discerner le bien du mal, pour connoistre dans les cas particuliers & difficiles, où la raison est trop courte, ce qu'il faut faire & ne faire pas, & nous empêcher principalement d'agir par precipitation, par boutade & legereté d'esprit. C'est pourquoy il descendit sur les Apostres en forme de langue, qui discerne entre le doux & l'amer.

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ce n'est pas sans raison que le Prophete a dit de nostre Seigneur, qu'il seroit remply de cet esprit de Conseil: car pour nous donner l'exemple de faire toutes nos actions avec grande circonspection & deliberation, les siennes ont esté tellement compassées pour toutes les circonstances des temps, du lieu, & des personnes, qu'il ne se peut rien de plus. Il attend l'âge de trente ans, & se retire dans un desert auant que de se mettre à la Predication, & à conuerfer parmy les hommes, & y demeure quarante iours à considerer ce qu'il diroit, & ce qu'il seroit dans sa conuersation. Auoit il besoin de cette retraite? neiny, mais c'estoit pour nous apprendre, combien nous qui sommes naturellement si inconsiderez, auons besoin de cet esprit de conseil en toute la conduite de nostre vie.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que le principal manquement que vous auez commis en ce suiet, c'est de vous estre conduit iusqu'à present par vostre teste, sans prendre aduis, ny de Dieu, ny de ceux qui pouuoient vous instruire de sa part aux affaires de consequence que vous auez eues à traiter.

Si vous remarquez y estre tombé, demandez en pardon, & faites resolution de ne rien entreprendre que vous n'ayez auparavant



auparavant consulté l'oracle du Ciel, qui vous fera manifesté par vostre Directeur, de peur qu'il ne vous arriue comme à Iosué, qui fut deceu par les Gabaonites, pour ce que, dit l'Escriture,

*Os Domini non interrogauerunt.* Ios. 9. 14.

Et auant toutes vos actions, demandez touïours grace à Dieu, quand ce ne seroit que par vne éléuation de cœur. Dites avec le Prophete Roy ;

*Dirige me in veritate tua & doce me.* Psal. 24. 5. Enseignez-moy ce qu'il faut que ie fasse, ou que ie laisse maintenant.

*Vias tuas Domine demonstra mihi, & semitas tuas edoce me.* Psal. 24. 4.

## XXIV. MEDITATION.

### Du Don de Science.

1. *Quelle est cette Science.* | *savoir.*
2. *Combien elle nous est necessaire.* | 3. *Moyens de l'obtenir.*

*Beatus homo quem tu erudieris Domine, & de lege tua docueris eum.* Psal. 93. 12.

Bien heureux celuy que vous instruirez en vostre Loy par le moyen du don de Science.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, Que ce don de Science communiqué en la Confirmation, n'est point vne science semblable à celle des Philosophes ou des Theologiens, qui d'ordinaire s'acquiert par l'estude, mais c'est la Science que l'Escriture appelle des Saints, *Dedit illi scientiam sanctorum*, Sap. 10. 10. **Q**ui est vne lumiere surnaturelle que cét Esprit diuin répand en l'ame du Iuste, laquelle luy fait connoistre les creatures dans les desseins de leur creation, c'est à dire, comme des effets de la bonté de Dieu, des marques de son amour, & des aydes & instrumens de nostre salut.

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien cette Science nous est necessaire, que sans elle toutes nos sciences acquises, non seulement nous sont inutiles, mais mesme sont preiudiciables à nostre

Dispersantur cogitationes, vbi non est consiliū. *Prou. 15. 22.* Corboni consilii statue tecum, non est enim tibi aliud plurius illo.

In his omnibus deprecare altissimum, vt dirigat in veritate viam tuam.

Ante omnia opera verbum verax præcedat, & ante omnem actum consilium stabile. *Eclis. 37. 19. & 10.*

Oculi tui recta videant, & palpebræ tuæ præcedant gressus tuos: dirige semitam pedibus tuis, & omnes viæ tuæ stabilientur. *Prou. 4. 26. & 28.*

Hæc est discretio quæ oculus & lucerna cordis in Evangelio nuncupatur. *Cass. Colof.*

2. Co 1.  
Quod enim est oculus corpori, hoc intellectus est animæ.  
S. Chrysost.

Tot laudantium audit voces, quot creaturarum intuetur species, quandam quæque in corde spiritualem sentit harmoniam, quæ interiora omnia complet iubilatione: Non enim à conditoris se valet continere laude, cum vniuersa in diuinis præconis occupata intelligit opera. Omnia vocibus suis iucundissimè agunt concentum; vnde frequentissima resperfus suavitate animus, tacite vociferare compellitur, Domine quis similis tibi? *Laurent. Iustin. de Coniugio, c. 19.*

Tota mundi conspici-  
ratio & natura, est ve-  
lut liber diuinitate  
plenus & speculum  
diuinorum.

Et de his quæ viden-  
tur: bona non potue-  
runt intelligere eum  
qui est, neque operibus  
attendentes: agnoue-  
runt quis esset artifex.

*Ibid.* Sap. 13. 1.

Delectasti me Domi-  
ne in factura tua & in  
operibus manuum  
tuarum exultabo; vir  
insipiens non cognos-  
cet & stultus non in-  
telliget hæc. *Psal.* 91.  
5. & 7.

Videre ne quis vos  
decipiat per Philoso-  
phiâ & inanem fallaci-  
am, secundum tradi-  
tionem hominum,  
secundum elementa  
mundi, & non se-  
cundum Christum.  
*Coloss.* 2. 8.

salut, *Vani sunt omnes homines, in quibus non subest scientia Dei,*  
Sap. 13. 1. Et la raison c'est, parce qu'encore qu'ils connois-  
sent clairement les choses naturelles, leurs proprietéz & leurs  
effets, ils ignorent neantmoins pour quelle fin elles sont fai-  
tes, & à quoy elles doiuent seruir; Et suiuant cela, au lieu de  
les employer pour les fins pour lesquelles Dieu les a produi-  
tes, c'est à dire, pour le benir & le louer, souuent ils l'en of-  
fensent. N'est-ce pas vne chose étrange, que toute cette gran-  
de diuersité de connoissances tres-claires qu'ont les Demons  
de tant de choses, avec cét esprit prodigieux que Dieu leur a  
donné, ne leur sert que pour maudire, pour blasphemer, & pour  
hair Dieu? Toutes nos connoissances ne sont gueres meilleu-  
res, si elles ne sont accompagnées de ce don de Science. *Vide  
nelumen quod in te est, tenebræ sunt.* Luc. 11. 35. Or prenez garde  
que cette Science dont nous parlons, ne s'acquiert point par  
l'estude, mais par l'oraison.

*Demandez-la donc instamment à Dieu, & dites avec le Pro-  
phete:*

*Bonitatem, & disciplinam & scientiam doce me.* *Psal.* 118. 66.

*Renoncez à tout desir de sçauoir & d'apprendre qui pourroit  
estre contraire à cette science. Vous le connoistrez si vos estu-  
des ne préiudicient point aux exercices de l'Oraison. Et si tant  
plus vous auancerez dans les lettres, vous deuez toujours  
plus humble: Car la science des Philosophes & des Theolo-  
giens ense, mais celle des Saints qui est inseparable de la Cha-  
rité nous humiliant à nos yeux, affermit nostre salut.*

*Scientia inflat, charitas vero edificat.* 1. *Cor.* 8. 2.

## XXV. MEDITATION.

Du don d'Entendement ou d'Intelligence.

- |  |   |
|--|---|
| 1. <i>Qu'est-ce que ce don d'Intelli-<br/>gence.</i> | 2. <i>Combien il nous est nécessaire.</i> |
|  | 3. <i>Moyens de l'obtenir.</i>            |

*Intellectum tibi dabo, & instruam te.* *Psal.* 31. 8.

### I. POINT.

Intelligere, iatus lege-  
re. 5. *Thom.*

Incerta & occulta sa-  
pientiz tuæ manife-  
stasti mihi. *Psal.* 50. 8.

**C**ONSIDEREZ, Que le don d'Intelligence que le saint  
Esprit communique en la Confirmation, se donne prin-  
cipalement contre la foiblesse de nostre Entendement, pour

pouruoir penetrer & connoistre les mysteres de la Foy, & les choses de nostre salut, lesquelles sans cela nous seroient inconnuës. Et c'est par la vertu & l'efficace de ce don que nous en voyons plusieurs, qui quoy que grossiers & sans lettres, & qui d'ailleurs ne pourroient rendre raison des points de leur Foy, les croyent neantmoins avec telle fermeté, qu'ils semblent des rochers dedans leur creance, parce qu'en effet par cette lumiere ils les connoissent plus clairement, ne fût-ce qu'un villageois ou vn seruiteur, que les plus grands Philosophes & les plus sçauans Theologiens avec toute leur science.

Mirabilia testimonia tua: ideo scrutata est ea anima mea. Declamatio sermonum tuorum illuminat, & intellectum dat paruulis. *Psal.* 118. 129. & 130.

Non fatiabor illis diebus considerare altitudinem consilii cui super salutem generis humani. *S. Aug. in initio conuers. sua, l. 9. Conf. c. 6.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, combien ce don nous est necessaire, puis que sans luy nous ne decouurons rien dans les choses de Dieu, ny dans toute sa conduite; & qu'au contraire; à l'ayde de ce flambeau, les simples & les idiots deuiennent capables de contempler les merueilles de Dieu, & s'entretiennent doucement les heures & les iours entiers dans la consideration de ses ouurages.

Adhuc & vos sine intellectu estis? *Matth.* 15. 16.

Tunc videbis & afflues, & mirabitur, & dilatabitur cor tuum. *Isa.* 60. 5.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, Que le moyen d'obtenir ce Don, c'est

1. La foy ferme & simple, *non enim credideritis, non intellegitis*, dit le Prophete Isaïe, c. 7. *iuxta 70. vers. 9.*

2. Vne humilité profonde, dont le manquement fut cause, comme remarque saint Augustin, que les Philosophes Gentils eurent tant de difficulté à receuoir la lumiere de l'Euangile.

*Pudet videlicet doctos homines ex Discipulis Platonis, fieri Discipulos Christi.*

Humiliez vous donc, & soumettez vostre esprit, car, *Abcondisti hæc à sapientibus & prudentibus, & reuelasti ea paruulis.* *Matt.* 10. 25.

Qui piscatorem suo spiritu docuit sapere & dicere, In principio erat Verbum. *S. Aug. de ciuit. l. 10. c. 29.*

Et avec ces deux vertus de la Foy & de l'Humilité, demandez hardiment,

*Da mihi intellectum & scrutabor legem tuam.* *Psal.* 118. 34.

*Intellectum da mihi & viuam.* *Ibid.* 144.

*Reuela oculos meos, & considerabo mirabilia de lege tua.* *Ibid.* 18.

## XXVI. MEDITATION.

## Du Don de Sapience.

1. *Qu'est-ce que ce Don de Sapience.*      2. *Combien il nous est necessaire.*  
 3. *Moyens de l'obtenir.*

*Gustate & videte, quoniam suavis est Dominus. Psal. 33. 9.*

Sapida Dei diuino-  
rumque scientia.

Goustez, & sauourez combien le Seigneur est doux. C'est ce qui se fait excellemment bien par le don de Sapience.

## I. POINT.

Sapientiam præposui  
regnis & sedibus, &  
diuitias nihil esse du-  
xi in comparatione  
illius.

Nec comparauī illi  
lapidem pretiosum,  
quoniam omne aurum  
in comparatione il-  
lius arena est exigua,  
& tanquam lutum  
estimabitur, argentū  
in conspectu illius.

Est speciosior sole &  
super omnem dispo-  
sitionem stellarum,  
Iuci comparata inue-  
nitur prior. Sap. 7. 8.  
9. & 19.

Fortè Sapiencia à sa-  
pore denominatur,  
quod virtuti accedens  
quoddam veluti con-  
dimentum sapidam  
reddat, quæ per se in-  
sulsæ quodammodo &  
amara sentiebatur,  
Nec dixerim repre-  
hendendum si quis sa-  
pientiam saporem de-  
finiat. Hunc saporem  
perdidimus ab ipso  
penè exartu generis  
nostrī; Ex quo cordis  
palatum, sensu carnis  
præualente, infectis vi-  
rus serpentis antiqui,  
cepit animæ non sa-  
pere bonum, ac sapor  
noxius subintrare.  
S. Bern. serm. 85. in  
Cant.

CONSIDEREZ, Que le dernier & le plus excellent des dons du saint Esprit qui se communiquent en la Confirmation, c'est le don de Sapience, qui n'est autre chose qu'une connoissance sauoureuse de Dieu, & des choses diuines, c'est à dire, qui nous rend l'exercice de la vertu doux & agreable, laquelle nous sembloit d'ailleurs amere & insipide, qui nous fait gouster les choses de Dieu & nous y affectionner, qui nous fait prendre plaisir aux actions mesme les plus difficiles pour l'amour de luy, & nous fait au contraire auoir à dégoust toutes les grandeurs, les delices & les biens de la terre; ce qui faisoit dire à Dauid, *Iudicia tua Domine dulciora sunt super mel & fauum.* Psal. 18. 10. & 11.

## II. POINT.

CONSIDEREZ combien ce don nous est vtile & necessaire, puis que sans luy on n'estime point les choses de Dieu, on ne les gouste pas; & en fuitte on n'en a point de desirs, mais on les neglige, leur preferant indignement vne fumée d'honneur, & vn plaisir de bestes; sans ce don on n'a point de goust aux exercices de deuotion, tout y est sec & insipide, les chants, les oraisons, les fonctions, & les estudes, tout nous déplaist, où avec vn rayon de ce Soleil, les choses les plus communes, vne petite ceremonie de l'Eglise, vne priere ordinaire, vn mot que l'on aura dit ou entendu cent fois sans effet, frappe & entre bien auant dans nos cœurs. Et c'est pour nous faire prendre ce goust des choses diuines, & nous faire perdre celuy des choses de la terre, qu'au Baptesme on met du sel dans la bouche de l'enfant, en luy disant: *Accipe sal sapientia.*

Avez-vous ce goüst des choses de Dieu? Examinez-vous avec quelle affection vous vous portez aux exercices de pieté; & si vous voulez apprendre les moyens d'obtenir cette sauveuse connoissance;

Est hoc donum splendidiſſimum inſtar lucis & ſapidiſſimum inſtar mellis, non ſolum ſicut mel, ſed pluſquam mel.  
*S. Bonau. in dicta ſa- lis. tit. 6. de don. c. 4.*  
 Per ſapientiam ſanati ſunt, quicumque placuerunt tibi Domine à principio.  
*Sap. 9. 19.*  
 Guſtato ſpiritu deſſi- pi omnis caro.  
*S. Greg.*  
 Sapientia ſenſum carnis inſatuat, purificat intellectum, cordis palatum ſanat & reparat. *S. Bern ſerm. 85. in Cant.*  
 Si quis veſtrum indi- get ſapientia, poſtulet à Deo, qui dat omnibus affluentè & non improperat & dabitur ei. *Iac. 1. 16.*

III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que le 1. c'eſt la priere, diſant avec le Sage, *Da mihi Domine ſedium tuarum aſſuſtricem ſapientiam; mitte illam de cælis ſanctis tuis, & à ſede magnitudinis tue, ut mecum ſit & mecum labore.* Sap. 9. 10. Le 2. C'eſt de la deſirer ardemment. *Optavi & datus eſt mihi ſenſus; & inuocaui & venit in me Spiritus ſapientia.* Sap. 7. 7. Le 3. C'eſt vne grande pureté d'ame & de corps: *car in maleuolam animam non intrabit ſapientia, nec habitabit in corpore ſubdito peccatis.* Sap. 1. 14. Et pour dernier moyen, ſouuenez-vous que *non inuenitur ſapientia in terra ſuauiſſe viuentium.* Iob. 28. 13. C'eſt à dire, à moins d'eſtre éleué au deſſus de la chair & de tous les plaiſirs des ſens.

*Animalis homo non percipit ea que Dei ſunt.* 1. Cor. 2. 14.



DES VERTUS PLUS NECESSAIRES  
 au Chreſtien.

XXVII. MEDITATION.

Et premierement des Vertus Theologiques, la Foy, l'Esperance, & la Charité.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Les Vertus Theologiques ſont les plus excellentes de toutes, &amp; par conſequent plus à cultiver.</p> | <p>2. Combien la Foy, qui eſt la premiere, eſt neceſſaire.</p> |
|  | <p>3. Deux ſortes de Foy.</p>                                  |

*Nunc autem manent Fides, Spes & Charitas, tria hæc.*  
 1. Cor. 13. 13.

La Foy, l'Esperance, & la Charité ſont les trois vertus qui commencent & acheuent la perfection du Chreſtien.

## I. POINT.

Tria sunt hæc quibus  
& scientia omnis &  
Prophetia militat: fi-  
des, spes, charitas.  
S. Aug. lib. de doct.  
Chr. c. 37.

Homo fide, spe &  
charitate subnixus,  
cæque inœconusse re-  
tinetis, non indiget  
scripturis, nisi ad alios  
instruendos. Itaque  
multi per hæc tria  
etiam in solitudine  
sine codicibus viuunt,  
vnde in illis arbitror  
iam completum esse  
quod dictum est: Sive  
Prophetiæ euacuabun-  
tur, siue linguæ cessa-  
bunt, &c.

Id. ibid. c. 39.  
Accedentem ad Deum  
oportet credere, quia  
est. Hebr. 12. 6.

Fides est humana  
salutis initium, funda-  
mentum & radix om-  
nis iustificacionis, sine  
qua impossibile est  
placere Deo, & ad  
filiorum eius consor-  
tium peruenire.  
Conc. Trid. sess. c. 8.  
circa med.

Secundum fidem  
vestram fiat vobis.  
Marth. 9. 29.

Vade, fides tua te  
saluum fecit. Marc. 10.

Si credideris, videbis  
gloriâ Dei. Joan. 11. 40.  
Si potes credere, om-  
nia possibilia sunt ere-  
dent. Marc. 9. 22.  
Resperandæ sunt in  
fide, sicut arbor in  
femine, quæ per fidem  
iam exitum quodam-  
modo in nobis, sicut  
arborem modo quodam  
tenemus in femine.  
S. Thom.

Ille apud Deum plus  
habet meriti, qui plus  
attulerit non argenti,  
sed fidei. S. Aug.

Magnarum hic vigor  
est mentium & valde  
fidelium lumen est  
animarum, incunctan-  
ter credere, quæ corpo-  
reo non videtur intui-  
tu, & ibi figere deside-  
rium quo nequeunt in-  
ferre conspectum.  
S. Leo ferm. de Ase.

Habete fidem Dei,  
Marc. 11. 23.

Si h fueritis fidem  
sicut granum sinapi,  
dicetis huic arbori,  
eradicare, & obediet  
vobis. Luc. 17. 6.

**C**ONSIDEREZ qu'entre toutes les vertus Chrestiennes, les plus excellentes & les plus nécessaires, sont les Theologales, parce qu'elles regardent Dieu en droite ligne, comme leur propre objet, & qu'elles nous vnissent immédiatement à luy comme à nostre dernière fin & beatitude éternelle. Et partant l'exercice le plus nécessaire & continuel du Chrestien, doit estre à produire des actes de ces trois vertus, puis que ce sont les plus glorieuses & les plus agreables à Dieu, & à nous les plus vtils & les plus meritoires.

*Estonnez-vous de voir la plupart des deuots du siecle prendre tant de soin à recommander & à acquerir les vertus Morales & Ciuiles: Et ne parler & considerer que superficiellement les vertus diuines & absolument nécessaires.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la première des trois vertus Theologales est la Foy, qui nous donne la connoissance du vray Dieu, & assuiettit nostre entendement à croire fermement & simplement tout ce qu'il nous dit ou par foy immédiatement, ou par ses organes, & précisément parce qu'il nous le dit.

Vertu si nécessaire, que sans elle, dit l'Apostre. *Impossibile est placere Deo*, Hebr. 11. 6. & que nostre Seigneur nous recommande par dessus toute autre en vne infinité d'endroits de l'Escriture, d'autant que ce que la racine est à l'arbre, le fondement à l'édifice, la mere à l'enfant; cela est la foy à toutes les vertus, & à la vie Chrestienne, *Fides est sperandarum substantiarum*, dit l'Apostre, Hebr. 11. 1.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a deux fortes de foy: l'une ordinaire, commune à tous les fideles, qui leur a esté infuse au Baptesme, qui en plusieurs est tres-petite, languissante, & grandement defectueuse, & qui ne merite pas quasi le nom de Foy: L'autre est grande, extraordinaire & heroique, dont parle le Sage, quand il dit; *Dabitur illi fidei donum electum*. Sap. 3. 14.

Et c'est à celle-là que nous deuons butter, & d'autant plus les Ecclesiastiques, qu'ils la doiuent prêcher, & y affermir les autres.

*Vous*-vous sçauoir les qualitez, qu'elle doit auoir pour en venir à ce degré d'excellence? La premiere c'est qu'elle soit ferme sans douter: La seconde, qu'elle soit simple sans éplucher: Et la troisieme, qu'elle soit viue, c'est à dire, operante par charité.

Combien de fois auez vous manqué contre ces trois qualitez, soit en vous arrestant volontairement dans des pensées contre la Foy, soit en parlant trop librement, & disputant ou recherchant trop curieusement les raisons de nos Mysteres, soit en n'agissant point conformement à vostre foy?

*Humiliez-vous* deuant Dieu, & demandez-luy avec les Apôtres: *Domine adauge nobis fidem*, Luc, 17, 5.

## XXVIII. MEDITATION.

### De la Foy viue & efficace.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| 1. L'obligation que nous auons de rendre nostre foy effectiue. |  | speculatiues, & pratiques.                  |
| 2. Deux sortes de veritez de foy,                              |  | 3. Combien peu de foy parmi les Chrestiens. |

*Iustus meus ex fide viuit*, dit Dieu chez le Prophete Abacuc, chap. 2. 4.

Et S. Paul aussi le repete. *Rom. 1. Hebr. 1. 10. 38*. Le iuste vit de la Foy, comme on dit d'un Artisan qu'il vit de son mestier, quand il luy fait gagner sa vie.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant ces paroles, l'obligation & la necessité que nous auons de rendre nostre foy effectiue, c'est à dire, de produire de bonnes œuures. La premiere raison c'est, parce que la foy sans les œuures est morte, c'est à dire, du tout inutile à nostre salut. *Quid enim proderit, fratres mei*, dit S. Jacques, *si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat*: Jac. 2. 34. La 2. C'est parce que la foy ne nous est pas donnée pour connoistre & croire seulement, mais encor pour agir & mettre en pratique ce que nous croyons. *Ille verè credit qui exercet operando quod credit*, dit S. Gregoire, Hom. 26. in Euang. & pour micux entendre cette verité,

Inuisibilem tanquam videns sustinuit.

In spem contra spem credidit nec infirmatus est fide, &c.

Rom. 4. 18. & 19.

Nobis curiositas non opus est post Christum Iesum, nec inquisitione post Euangelium. Tertul. 1. de presc. c. 8.

Magna infania est Euangelio non credere, cuius veritatem sanguis Martyrum clamat, Apostolicæ resonant voces, prodigia probant, ratio confirmat, elementa loquuntur, dæmones consentunt. Pic. Mirand. Epist. 1.

Sicut modo geniti infantes attonabiles sine dolo sic concupiscite. 1. Petr. 2. 2.

Non est fides superbiorum, sed humilium. S. Aug. serm. de verbis Domini,

Fidem tuam dilectio atimet, probet actio. S. Bern. serm. 24. in Cant.

Fides sine operibus mortua est, sicut inutiliter que que nos apparet, ubi non sequitur fructus. Id. Ibid.

Fide plurimam hostiam Abel, quam Cain obrulit Deo. Fide Abraham obediuit in locum exire, & exiit nesciens quod iret.

Fide obsulit Isaac cum tentaretur.

Fide Moyses nega-

## II. POINT.

uit se esse filium filia  
Pharaonis.

Hebr. 11.

Fides sic est in ani-  
ma vt radix bona que  
pluriam in fructum  
ducit.

S. Aug. prefat. in  
Psal. 135.

Crederet in Christum  
fides, vocatur: dimici-  
le est vt male viuat,  
qui bene credit. Fides  
appellata est ab eo  
quia fit quod dicitur  
Dux syllabæ sonant  
cum dicitur fides. Pri-  
ma syll: ba ut à factio.  
Secunda à dictio. In-  
terrogo ergote, vtrum  
credas? Dices: credo;  
fac quod dicis & fides  
est. Id. ser. 237. de  
temp.

**C**ONSIDÉREZ, qu'entre les veritez que la Foy nous propose, les vnes regardent l'entendement, comme celles-cy, qu'il y a vn Dieu en trois personnes, que la seconde s'est faite Homme, qu'il y a vn Paradis, & vn Enfer, & semblables que nous appellons veritez speculatiues. Et d'autres qui regardent la volonté pour la police de nostre vie, & qui ne sont pas seulement à croire, mais encor à faire & pratiquer: par exemple, qu'il est necessaire à vn chacun pour se sauuer, de fuir le vice, exercer la vertu, garder les Commandemens de Dieu, aymer ses ennemis, & autres semblables maximes de l'Euangile. Or pour estre vrayment fidelle il ne suffit pas d'embrasser les premieres, mais il faut encor pratiquer les secondes; & nous témoignerons ne pas croire parfaitement celles là, si nous ne pratiquons celles-cy, car les vnes & les autres sont indubitables & infaillibles, dautant qu'elles sont émanées d'vn mesme principe, qui est la verité premiere.

## III. POINT.

Lucerna pedibus meis  
verbum tuum Domine.  
Psal. 118. 10.

Verbum Dei fides  
nostra est, verbum  
Dei lux est, lucerna  
est fides.

S. Ambry in e. 11. Luc  
Veritatem in iniu-  
sticia detrahit.

Rom. 2. 18.

Considera quod fide-  
lis voceris, non ratio-  
nalis, & accepto ba-  
ptismo h. e. diximus,  
fidelis factus est.

Aug. serm. 2. in Fest  
S. Trinit.

Si potes credere, om-  
nia possibilis sunt cre-  
deni. Marc. 9. 21.

Acedamus cum vero  
corde in plenitudine  
fides, cum fide per  
Charitatem operante.

S. Thomas in hunc  
locum.

**C**ONSIDÉREZ d'icy, combien il y a peu de foy au monde, & combien il est vray ce que Nostre Seigneur nous propose en saint Luc, *Veniens filius hominis, putas inueniet fidem in terra?* Luc. 18. 8. Car si on auoit examiné tous les Chrestiens, combien en trouueroit-on qui fussent vrayement fideles?

Mais sans sortir de chez vous, vos œuures répondent-elles à vostre creance? *Tu fidem habes*, dit saint Iacques, 2. chap. *ostende fidem: ex operibus*. Vous croyez aysément les Mysteres de la sainte Trinité, de l'Incarnation, du saint Sacrement, parce que cela ne vous couste rien: mais croyez-vous que pour aller au Ciel il faille fuir les occasions du peché, il faille porter sa Croix, il faille se faire violence, le croyez-vous? Certes, si vous croyiez qu'il y eust vn tresor dans vostre iardin, vous trauailleriez pour l'auoir, que si vous ne vous remuez pas, c'est que vous ne le croyez pas; Dites-en de mesme du Paradis & de l'Enfer: Car si vous croyiez que l'vn ou l'autre doit estre votre demeure pour vne éternité, vous trauailleriez plus que vous ne faites, pour acquerir l'vn, & éuiter l'autre. N'est-il pas vray?

*Quid vocatis me Domine, & non facitis que dico?* Luc. 6. 46.



## XXIX. MEDITATION.

## Des effets de la Foy.

1. Le premier effet de la Foy, | 2. Le second ; de purifier les  
c'est la crainte de Dieu. | cœurs.

*Beati qui non viderunt, & crediderunt. Ioan. 20. 29.*

Cela s'entend, à raison des grands biens & des effets merveilleux que produit la Foy dans vne ame.

## I. POINT.

CONSIDEREZ, que les principaux effets de la Foy sont deux, suiuant saint Thomas, 1. La crainte & la reuerence vers la diuine Maiefté, parce que la Foy nous fait apprehender Dieu; ou comme Iuge, ou comme Pere. Si nous le regardons comme nostre Iuge, nous craignons ses chastimens; si nous le considerons comme nostre Pere, nous apprehendons de l'offenser de peur de luy déplaire, & de la naist la crainte seruile ou filiale: en effet, puisque les Demons mesme par l'effort seulement de leur foy naturelle, *credunt & contremiscunt*, Iac. 2. 19. Si vous vous estiez bien persuadé que Dieu voit tout ce que vous faites, & écoute tout ce que vous dites, pour vn iour vous en faire rendre compte, ne vous tiendriez-vous pas dans les termes d'une grande modestie & d'une profonde reuerence deuant luy, qui passeroit mesme iusques au tremblement, comme il est dit, que *Tremunt Dominationes?*

Si donc vous voyez que dans l'Eglise, dans vos prieres, ou en toute autre rencontre vous perdez ce respect, dites que c'est manquement de foy.

## II. POINT.

CONSIDEREZ, que le second effet de la foy, c'est de purifier les cœurs des fideles, *Fide purificans corda eorum.* Act. 16. 9. dit S. Pierre, c'est à dire, en termes d'Escriture, l'entendement & la volonté: car la Foy purifie 1. L'entendement & le nettoye des ignorances & de ses erreurs, l'esleue par dessus luy mesme & le fait renoncer à toutes les sciences humaines, &

Fides est oculus cordis: videri qui credit & credendo intelligit. S. Aug. serm. de Casualismo.

Omnino habet oculos fides, & maiores oculos, & potentiores & fortiores. hi oculi neminem decepturunt. Id. in Psal. 145.

Fides est fortitudo & generositas nostri intellectus. Guill. Paris. l. de fid. c. 1.

Hæc est victoria que vincit mundum, fides nostra. 1. Ioan. 5. 4.

Vanitas vanitatum & omnia vanitas. Eccl. 1. 1.

Momentaneum & leue tribulationis nostræ, &c. 2. Cor. 4. 17.

Bonum est viro cum portauerit iugum ab adolescentia sua. Thren. 3. 27.

à toutes les experiences des sens pour le faire entrer en participation de la connoissance que Dieu mesme a des choses, & luy en faire porter le mesme iugement que Dieu fait : science & connoissance, qui estant infiniment assuree, pour estre vn rayon de la premiere verité, peut seule en ce monde rendre nostre entendement parfait & deiforme, & qui le rend par ce moyen diuinement sçauant & veritable, & luy fait meriter cet eloge de Beatitude que nostre Seigneur luy donne, *Beati qui non viderunt, &c.*

2. Elle purge la volonté de ses affections vicieuses, & de ses attaches déreglées, & luy fait aymer les choses, comme il est raisonnable, & comme Dieu le veut.

*Est-ce ainsi que vous en vsez ? Quel iugement faites-vous des honneurs, des richesses, des plaisirs de ce monde : Si vous vous en rapportez à la foy, elle vous enseigne que tout cela n'est que vanité. Le croyez-vous ? Et au contraire que pensez vous des mépris, des souffrances, des iniures ? Si vous consultez vostre nature; elle y aura repugnance, & c'est en quoy pourtant Dieu establit vostre salut. Raïsonnez ainsi de toute autre chose, & vous verrez combien il sera vray de dire,*

*Non sicut cogitationes meæ, cogitationes vestræ. Isay. 55. 8.*

Que les connoissances que nous auons des choses par la foy, sont bien differentes de celles que la nature, les sens ou la raison nous enseignent ! Voila pourquoy, Ne iugez pas des choses par leur exterior, mais iugez-en sainement, & selon la verité, dit nostre Seigneur, ce qui n'appartient proprement qu'à la Foy qui ne se trompe iamais.

*Nolite iudicare secundum faciem, sed iustum iudicium iudicate. Ioann. 7. 24.*

### XXX. MEDITATION.

#### REPETITION DES MEDITATIONS precedentes,

Touchant la Foy par forme d'Examen.

1. Reflexion sur ce qui a esté dit de la Foy. | 2. Sur quoy particulièrement nous deuous exercer nostre Foy.

*Vosmetipsos tentate si estis in fide, ipsi vos probate. 2. Cor. 13. 5.*

## I. POINT.

**A** PRES tout ce que vous auez veu de la Foy, de sa necessité, de son excellence & de son merite : Voyez, dit sainct Paul, si vous l'auez en effet & pour le reconnoistre, examinez-vous comme vous auez agy en cét exercice, si vous en faites des actes chaque iour, combien & avec quelle perfection, si vous regardez toutes les choses avec les yeux de la Foy, & si leur exterior ne fait point trop d'impression sur vous, mais si de l'exterieur vous passez à l'interieur, des choses presentes aux futures, & si enfin vous la rendez effectiue: car comme la Foy est vne chose spirituelle & cachée au fond de l'ame, elle ne se produit & ne se montre que par les œuvres.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encore que nous deuions exercer des Actes de foy sur toutes les veritez speculatiues & pratiques; Il y ena neantmoins certaines, sur lesquelles nous deuons nous arrester plus souuent; comme sont les quatre fins dernieres, croyant fermement tout ce que la foy nous en enseigne, & que nous auons veu dans les Meditations de la Vie purgatiue, & tirant tousiours apres ces actes quelques conclusions morales pour le reglement de nostre vie, comme sont encore nostre fin dernière & nostre beatitude: La presence de Dieu, qui nous seruira d'une forte bride pour ne nous point échapper, & d'un viséperon pour nous porter aux bonnes œuvres: L'estre de Dieu & nostre neant qui causera en nous un profond aneantissement; La Prouidence diuine qui nous fera soumettre à sa tres-sage conduite. Tous ces obiets sont ceux enuers lesquels nous deuons produire plus d'actes de foy & plus souuent, avec encore le tres-sainct Sacrement de l'Autel, qui doit estre d'autant plus familier aux Ecclesiastiques qu'ils l'ont presque tousiours en maniement. Ne former pas le signe de la Croix par coustume & à la haste, non plus que dire le *Credo*, mais le former & le prononcer avec les actes de foy des trois mysteres, qui y sont compris.

*N'est il pas vray* que vous ne vous estes iamais gueres auisé de produire ces Actes? C'est pourquoy il ne faut pas vous estonner, si vous estes si foible, car n'ayant que la foy habituelle que vous auez receuë au Baptisme & ne la viuifiant pas par les

Fides est bonorum omnium fundamentum, humane salutis initium; si quis non ambulauerit per fidem, non perueniet ad speciem. S. Aug. ser. 18. de temp.

Non enim viuunt ex fide quisquis præsetia quæ videntur cupit vel timet, quia fides ad invisibilia pertinet. S. Aug. in expof. cap. 3. epist. ad Gal.

Ideo ait Apostolus, Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur: quæ enim videntur, temporalia sunt; quæ autem non videntur, æterna. 2. Cor. 4. 18.

Vtinam (homines) saperent & intelligerent, ac nouissima prouiderent. Deut. 13. 19.

In omni-toto oculi Domini contemplantur bonos & malos.

Prou. 11. 3.

Viuat Dominus in cuius conspectu sto.

1. Reg. 17. 1.

Substantia mea tamquam nihilum ante te. Psal. 58. 6.

Ece gentes, quasi stilla titula & quasi momentu iteræ reputatæ sunt omnes gentes: quasi non sint, sic sunt coram te, quasi nihilum & inane reputatæ sunt ei. Isai. 40. 15. & 17.

Ego Dominus & non aliter, formans tenebras & creans lucem, faciens pacem & creans malum, ego Dominus faciens omnia. Isai. 45. 7.

Ego occidam & ego viuere faciam: percussam & ego sanabo. Deut. 32. 19.

Ideo accepimus lampadem ardentem in Baptismo.

actes, c'est de mesme comme si vous n'en auiez point; & vous estes iustement comme celuy qui auroit vne bonne espée, & qui se laisseroit tuer faute de la tirer hors du fourreau pour s'en défendre.

*Demandez ardemment à nostre Seigneur cette premiere & fondamentale vertu du Christianisme & pour entrer auourd'huy dans l'exercice, Souuenez-vous de ce conseil de l'Apôstre, Vigilate, state in fide. 1. Cor. 16. 13.*

*In omnibus fidem bonam ostendentes, vt doctrinam Saluatoris nostri Dei ornent in omnibus. Tit. 2. 1.*

Veillez, prenez bien garde à vous, à ce que vous vous teniez bien droit dans la Foy, que vous vous y affermissiez & y iettiez de iour en iour, de plus profondes racines, témoignant en toutes choses que vous auez vne parfaite creance, & y agissant par son esprit, afin de rendre illustre & éclatante deuant tous, la doctrine de Dieu nostre Sauueur, dont vous faites profession. Ce qu'il exprime encor ailleurs par ces paroles, *In fide fundati & stabiles, Coloss. 1. 23.*

### XXXI. MEDITATION.

De la seconde Vertu Theologale, qui est l'Esperance.

- |                                      |   |                             |
|--------------------------------------|---|-----------------------------|
| 1. <i>Qu'est-ce que l'Esperance.</i> | } | 3. <i>Motifs d'esperer.</i> |
| 2. <i>Deux sortes d'Esperance.</i>   |   |                             |

*Qui timetis Dominum, sperate in illum. Eccli. 2. 9.*

Après la Foy vient l'Esperance, qui procede de cette diuine lumiere, comme le rayon émane du Soleil.

#### I. POINT.

*Fidelis est qui repro-*  
*mit, Hebr. 10. 23.*

**C**ONSIDEREZ que l'Esperance est celle des vertus Theologales qui porte nostre volonté à Dieu pour esperer, & attendre de luy la possession de toutes sortes de biens, & la deliurance de toutes sortes de maux, tant de cette vie comme de l'autre, fondée sur sa bonté, sur sa misericorde, sur sa liberalité, sur sa fidelité dans ses promesses, sur sa puissance, & sur les merites infinis de son fils N. S. par où vous reconnoissez que l'obiet materiel de l'esperance sont tous les biens que nous pouuons esperer de Dieu, les temporels, les eternels, du corps, de l'ame, de la nature & de la grace; & le motif sur

lequel elle s'appuie est la puissance, la bonté & la fidelité de Dieu avec les merites de nostre Seigneur.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a deux sortes d'esperance: l'une qui est commune à tous les fideles, qui ne se perd que par le desespoir; l'autre est extraordinaire & heroïque, qui ne se trouve qu'en tres-peu de personnes, & c'est à celle-cy que nous devons viser; elle s'appelle confiance, c'est à dire, vne esperance forte & vigoureuse, & vne attente indubitable que la chose promise nous sera accordée, que S. Thomas appelle, *Modus quidam & robur spei.* 2. 2. q. 120.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons que nous auons d'auoir cette grande confiance en Dieu. 1. Parce que Dieu luy-mesme nous y conuie en vne infinité d'endroits de l'Escriture, & nostre Seigneur dans son Euangile, Matth. 14. 27. *Habete fiduciam, ego sum, nolite timere.* Certes, s'il n'auoit bien enuie de nous assister, il ne nous presseroit pas tant d'esperer en luy, & ce seroit luy faire vne iniure notable de s'en deffier en quoy que ce fust. 2. Parce que nostre foiblesse & infirmité nous y contraint, car n'estant rien de nous-mesmes, il faut que nous cherchions nostre secours & nostre appuy en Dieu, comme font les enfans qui n'ayant pas encore la force de marcher, ny mesme de se tenir debout, se prennent à quelque chose forte qui est proche d'eux, pour éviter leur cheute, qui autrement seroit inéuitable.

Imitez en cecy ces petits enfans, & appuyez-vous vniquement sur cette diuine Prouidence en toutes vos affaires petites & grandes, vous messiant tousiours de vos forces, & faisant tres-peu d'estat de celles des creatures, & dites avec Dauid,

*Mihi adharere Deo bonum est, & ponere in Domino Deo spem meam,* Psal. 72. 28.

*Omnes enim qui sperant in eo, non infirmabuntur.* Mach. 2. 61.

In verbum tuum se speraui.

*Psal. 118. 114.*

De te spem habeo, non sum fiduciam. *Seneca.*

Teneamus spei nostre confessionem indeclinabilem, fidelis enim est qui repromittit. *Hebr. 10. 23.*

Quare Dominus toties nos ad iocundandum sibi moneat, si supportare nos nolle? Non est illudus Deus; ut se ad supportandum nos offerat, & nobis innitentibus ei, se subtrahat. *S. Aug.*

Sperate in Domino in sæculis æternis, & in Domino Deo fortis in perpetuum.

*Isai. 29. Hebr. text. 4.*

Et ubescere debet adultus, si nesciat facere quod naturaliter facit infans. *S. Thom. l. 1. erudit. princip. c. 5.*

Qui ambulat in tenebris, & non est lumen ei, speret in nomine Domini & innitatur super Deum suum. *Isai. 50. 10.*

Vt quid cunctamur abicere spes miseræ, vanas, inutiles, seductorias & huic vni tantum solidæ, tam perfectæ, tantum beatæ spei tota deuotione animi, toto seruire spiritu inhærere? *S. Bern. serm. 116. in Psal. Qui habitat.*

## XXXII. MEDITATION.

Des qualitez, & des marques de l'Esperance  
vrayment Chrestienne.

Ut quid cuncta  
amur abicere spes miserās,  
vanas, inutiles, sedu-  
torias & huic vni  
tam solidæ, tam per-  
fectæ, tam beatæ spei  
tota deuotione animi,  
toto feruore spiritus  
inhæretæ? S. Bern.  
serm. 19. in Psal. Qui  
habitat,

1. Premieremēt qu'elle soit ferme.
2. Qu'elle nous porte au mépris  
des creatures, & à nous ré-  
joüir, quand nous en serons

abandonnez.

3. Moyens d'arriuer à cette con-  
fiance.

*Paratum cor eius sperare in Domino, confirmatum est cor eius, non commouebitur.* Psal. III. 7. & 8.

Vne ame animée de cette esperance, dit Dauid, est dispo-  
sée & resoluë d'esperer au Seigneur en toute sorte d'accidens:  
son cœur est fortifié, & tellement affermy, qu'il n'aura point  
de peur, quelque chose qu'il luy arriue.

## I. POINT.

Benedictus vir qui cō-  
fidit in Domino, &  
erit Dominus fiducia  
eius, & erit quasi li-  
gnum quod trans-  
plantatur super aquas,  
quod ad humorem  
mittit radices suas, &  
non timebit cum  
venerit ætus: & erit  
folium eius viride. nec  
aliquando desinet fa-  
cere fructum. Ierem.  
17. 7. & 8.  
Contra spem in spem  
credidit: in repromis-  
sione Dei non hæsitauit  
diffidentia. Rom.  
4. 18. & 20.  
Plens Susanna, suspen-  
dit in cælum, erat  
enim cor eius fiducia  
habens in Domino.  
Daniel. 13. 35.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a trois qualitez & marques prin-  
cipales de cette grande esperance, dont on vous parla  
hier. La 1. c'est qu'elle soit ferme & inébranlable, & qu'elle  
fasse paroistre sa force & sa constance au milieu des plus fas-  
cheux accidens de la vie, en sorte que ce soit comme dit saint  
Paul, *Sicut anchora axima tuta ac firma.* Hebr. 6. 19 La 2. c'est  
quand elle nous porte à faire peu d'estat de tous les secours  
des creatures, comme tres-foibles & incapables de nous ser-  
uir d'appuy, empêchant nostre ame de fonder ses esperances  
sur sa science, ses industries, ses richesses, ses amis, son cre-  
dit, ses parens, ny sur le pouuoir des Roys, des Princes de la  
terre, & generalement de toutes les creatures. 3. Mais le sou-  
uerain degré & la plus veritable marque, c'est de se réjoüir  
quand on se void dénué des secours humains, abandonné de  
ses amis & de toutes les creatures, qui ne peuent ou qui ne  
veulent nous ayder, & qui nous font dire avec Dauid, *Pater  
meus & mater mea, dereliquerunt me, Dominus autem assumpsit me.*  
Psal. 26. 10. Ou bien avec Iob, *Etiam si occiderit me, in ipso spe-  
rabo. & ipse erit saluator meus.* Iob. 13. 15. & 16. Quand Dieu  
m'affligeroit de toute sorte de maux, & qu'il me feroit mou-  
rir, ie ne perdray pourtant iamais l'esperance que j'ay en luy,  
ny l'assurance qu'il me sauuera.

## II. POINT.

Amen dico vobis, si  
quid petieritis patrem  
in nomine meo, dabit  
vobis. Ioan. 16. 23.

**C**ONSIDEREZ que les moyens d'arriuer à cette confiance  
heroïque sont, 1. De se défier entierement de ses forces  
par la connoissance de nostre neant & de nos pechez. 2. D'auoir

vne ferme creance du pouuoir infiny, de la souueraine bonté de Dieu, & des merites de nostre Seigneur, qui estant infinis nous donnent droit d'obtenir tout ce que nous pouuons demander, d'où vient qu'il nous dit luy-mesme avec de si fortes assurances, *Amen amen dico vobis, si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.* Ioan. 16. 23.

Examinez-vous où sont fondées vos esperances, sur quoy vous bâtissez vostre fortune, si vous auez cette méfiance de vous-mesme, si vous ne vous appuyez que sur la bonté de Dieu, & les merites de son Fils: car c'est sur ces deux appuis que vous pourrez dire avec l'Apotre;

*Omnia possum in eo qui me confortat.* Philip. 4, 13. Je peux tout, non pas en moy, qui ne suis rien, ny aux hommes les plus puissans, ny mesme aux Anges, mais en Dieu seul qui me fortifie, & au bras duquel rien ne peut resister, Et avec le Prophete;

*In ipso speravit cor meum & adiutus sum.* Psal. 27. 7.

Dominus mihi adiutor, non timebo quid faciat mihi homo,  
 Dominus mihi adiutor & ego despiciam inimicos meos.  
*Psal. 137. 6. & 7.*  
 Dominus illuminatio mea & salus mea, quæ timebo? à quo trepidabo? *Psal. 22. 5.*  
 Si ambulauero in medio vmbrae mortis, non timebo mala quoniam tu mecum es. *Psa. 22. 4.*  
 Non sumus fideles in nobis, sed in Deo.  
*2. Cor. 1. 9.*  
 Sperantem in Domino misericordia circumdabit. *Prou. 31. 10.*

XXXIII. MEDITATION.

Les grands biens que produit en nous la vertu d'Esperance.

1. Les biens de l'Esperance sont tres-grands, au contraire | 2. Des esperances des hommes qui sont fort trompeuses.

*Domine virtutum, beatus homo qui sperat in te.* Psal. 83. 13.

Bien-heureux est l'homme, Seigneur, qui espere en vous; car cette vertu luy est vne source inépuisable de toute sorte de biens,

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'entre les biens que produit cette vertu, le principal est, qu'elle nous acquiert des tresors inestimables de grâces & de richesses spirituelles. 1. Parce qu'elle obtient tout ce qu'elle demande, & il n'y a rien qu'elle n'emporte. *Quoniam in me speravit, liberabo eum; clamabit ad me & ego exaudiam eum.* Psal. 90. 14. & 15. 2. Elle nous donne vne assurance moralement certaine de nostre salut, & de la beatitude, dont elle est desia vne espece de iouissance & de possession anticipée, *Spe gaudentes*, dit S. Paul, Rom. 2. *Latentur omnes qui sperant in te, in aeternum exultabunt & habitabis in eis.*

Nolite amittere confidentiam vestram quæ magnam habet remunerationem. *Hebr. 10. 35.*  
 Spe salui facti sumus. *Rom. 8. 24.*  
 Saluos facis sperantes in te. *Psal. 15. 7.*  
 Dediisti lætitiã in corde meo, quoniam tu Domine singulariter in spe constituisti me. *Psal. 4. 7. & 10.*  
 Fortissimum solatium habemus, qui confugimus ad tenendum propositum spem, quæ sicut anchoram habemus animæ tutam & firmam. *Hebr. 5. 18. & 19.*  
 In tribulatione patientes. *Rom. 12. 12.*  
 Qui confidunt in Domino, sicut mons Sion. *Psal. 125. 1.*

In silentio & spe erit  
fortitudo nostra.

*Pfal. 30. 15.*

Labores non sunt sine  
gaudio, propter spe  
modo nos labores ipsi  
iuuandant, & lætos  
faciunt de spe. 5.

*Aug. in Psal. 127.*

*Pfal. 5. 12. 3.* Elle nous donne vn courage inuincible pour venir à bout de tout ; parce qu'elle fait que l'homme s'appuyé sur le Tout-puissant, & se sert de son bras, *in Domino sperans non infirmabor. Psal. 25. 11.* Si l'espere au Seigneur, rien ne m'abbatra, il n'y a rien qui me puisse renuerfer.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, pour mieux conceuoir les aduantages de cette vertu diuine par son contraire, combien sont trompeuses pour l'ordinaire les esperances fondées & appuyées sur les creatures. Bien loin de nous mettre en repos, elles nous iettent dans des inquietudes, & les biens que nous en pouuons attendre, sont si chetifs, que c'est vne chose étonnante, comme quoy nous prenons tant de peine pour les auoir. Dauantage l'esperoir que nous mettons aux hommes, est tres-souuent frustré de son attente, mais l'esperance en Dieu, dit S. Paul, ne fait point d'affront ny de confusion à personne, *Spe non confundit, Rom. 5. 5.* C'est pourquoy, dit Dauid : *Nolite considerare in principibus, in filiis hominum, in quibus non est salus. Psal. 145. 3.* Et Isaye l'a parfaitement bien exprimé, quand il a dit, *Ecce confidis super baculum arundineum, cui si innixus fuerit homo, intrabit in manum eius & perforabit eam, Isa. 36. 6.* Sçauiez-vous ce que vous faites esperant aux hommes ? vous vous appuyez sur vn roseau rompu, qui vous entrera dans la main & vous la percera.

Renoncez donc à toutes les esperances que vous pourriez auoir euës iusques à present, au pouuoir ou en l'amour des hommes pour dire avec Dauid ;

*Tu es Domine spes mea. Psal. 90. 9.*

*In te Domine speraui, non confundar in aeternum. Psal. 30. 1.*

*In te projectus sum ex utero, ne discesseris à me. Psal. 21. 11.*

## XXXIV. MEDITATION.

En quoy nous deuons exercer l'Espérance.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>1. Nous deuons attendre de Dieu<br/>les biens du corps &amp; del'ame.</p> <p>2. La victoire de nos imperfe-</p> | } | <p><i>ctions.</i></p> <p>3. Et le pardon de nos pechez.</p> |
|--|---|---|

Maledictus homo  
qui confidit in homi  
ne, & ponit carnem  
brachium suum ; & à  
Domino recedit cor  
eius. *Ierem. 17. 5.*

Væ qui descendunt  
in Ægyptum ad auxi  
lium, in equis spe  
rantes, & habentes fi  
da iam super quadri  
gis quia uulæ sunt, &  
super equitibus, quia  
preu aliditibus : &  
non sunt confisi super  
sanctum Israël. *Isa. 31. 1.*

Ecce Dominus tuus  
factus est tibi baculus,  
securus homo incum  
bit, quia ille non suc  
cumbit. 5. *Aug. Conc.  
3. in Psal. 32.*



*Dominus dat lassō virtutem, & his qui non sunt, fortitudinem & robur multiplicat. Isay. 40. 29.*

C'est ce que Dieu fait à vne ame qui espere, & qui se confie toute en luy.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que l'Esperance ayant pour objet tous les biens du corps & de l'ame, que Dieu nous peut départir en cette vie & en l'autre; & la déliurance de tous les maux dont nous pouuons estre affligez, pour commencer par les moindres, Nous devons attendre, 1. De sa bonté & de sa providence paternelle tout ce qui nous est nécessaire pour nostre conseruation en cette vie, nostre nourriture, nostre vestement, nostre logement, & le reste de nostre entretien, *Scit enim Pater vester, quia his omnibus indigetis.* Matth. 6. Et si quelquefois il nous les oste, ou bien c'est que nous y auons trop d'attache, ou qu'il preuoit que ces biens nuiroient à nostre salut.

N'auex-vous pas esté trop soucieux de ces biens, ne les auez vous pas recherchéz avec trop d'empressement contre le precepte de nostre Seigneur, *Nolite solliciti esse? &c.* Ibid. 31.

II. POINT.

**C**E que nous devons attendre en 2. lieu de la Bonté diuine & esperer d'elle, c'est la victoire de nos imperfections, sans nous laisser abbatre l'esprit, ny nous attrister, pour nous voir apres tant de temps & tant de bons propos, tomber toujours dans les mesmes defauts. Nostre nature en effet est bien gastée; & nostre infirmité tres-grande, mais pourtant les remedes le sont encore plus, *Qui sperant in Domino, mutabunt fortitudinem, assument pennas sicut aquila, current & non laborabunt: ambulabunt & non deficiet.* Isa. 40. 31. 3. Ce que nous devons esperer de Dieu, c'est le pardon de nos pechez, pour grands & énormes qu'ils soient, pourueu que nous le luy demandions, & nous mettions en estat de le receuoir, fondez sur ce que nostre Seigneur est venu au monde pour nous en deliurer, ayant pour cela recherché, accueilly, écouté les pecheurs avec toute la douceur & patience possible, comme il se void en la Samaritaine, en Zachée, en la femme adulate, en la Magdelaine & en d'autres. Enfin, la derniere chose, sur laquelle se doit porter nostre esperance, c'est le point de nostre

*Laeva eius sub capite meo; & dextera illius amplexabitur me. Cant. 1. 6.*

*Sinistra eius sub capite meo, non enim me deseret in temporalibus necessariis, sed tamen ita sinistra sub capite erit, vt dextera eius complectatur me; pollicens vitam aeternam. S. Aug. in Ps. 114.*

*Quartite primum regnum Dei & iustitiam eius, & haec omnia adicientur vobis. Matth. 6. 32. & 33.*

*Ego pasceam oves meas, quod perierat requiram, quod infortunum erat, consolidabo. Ezch. 34. 15. & 16.*

*Reconciliati sumus Deo per mortem filii eius. Rom. 5. 10.*

*Quid misericordius intelligi potest, quam cum peccatori aeternis poenis damnato, vnde se redimat non habentis, Pater dicat, Accipe vnigenitum Filium meum & da pro re, & ipse filius dicat, Tollite me, & redime te; quid ergo iustius quam cui datur pretium maius omni debito, vt peccatum dimittat illi, qui pro debito offert hoc pretium?*

*S. Aug. in illum loc. Fidelis sermo & om.*

ni acceptione dignus  
quod Christus testis  
venit in hunc mundum  
peccatores saluos facere,  
quorum primus  
ego sum. 1. Tim. 3. 15.

Acceptistis spiritum  
adoptionis filiorum:  
ipse enim spiritus  
testimonium reddit  
spiritui nostro, quod  
sumus filii Dei: si  
autem filii & hæredes. Rom.

Vult omnes homines  
saluos fieri. 1. Tim. 2.

Nolens aliquos perire.  
1. Per. 3. 9.

Christus pro omnibus  
morsus est.

2. Cor. 5. 15.

predestination, esperans que nous ferons du nombre des Eleus, & que Dieu nous sauvera, si nous correspondons à sa grace. *Vult (enim) omnes saluos fieri.* 1. Tim. 2.

Si donc il vous vient quelquefois des pensées au contraire, releuez vostre courage par ces paroles de verité infaillible, & encore par ces autres.

*Euntes discite quid est, misericordiam volo & non sacrificium: non enim veni vocare iustos, sed peccatores.* Matth. 9. 13.

## XXXV. MEDITATION.

### De la Charité, troisième vertu Theologale.

1. Pourquoi la Charité est la plus  
excellente de toutes les vertus. | 2. Dieu est la mesme Charité.

*Adhuc excellentiorem viam vobis demonstro.* 1. Cor. 12. 30.

Après les deux premières vertus Theologiques, la Foy & l'Espérance, suit en dernier lieu la Charité, comme la plus noble & la plus excellente des trois.

### I. POINT.

Nunc manent fides,  
spes, charitas, tria hæc,  
maior autem est Charitas. 1. Cor. 13. 13.

Charitas est verissima,  
plenissima, perfectissima  
que iustitia. S. Aug. 1. 1. de nar. & gr. c. 41.

Vinculum perfectionis,  
Coloss. 3. 14.

Iugum meum suauis  
est & onus meum leue.  
Matth. 11. 30.

Eccce venitur ad passionem,  
venitur ad sanguinis effusionem,  
venitur ad corporum incensionem,  
& tamen nihil prodest,  
quia Charitas deest. Adde  
Charitatem: profunt  
omnia: deest Charitas:  
nihil profunt cetera. Quale bonum  
est Charitas ista, fratres?  
quid pretiosius? quid  
luminosius? quid firmitus?  
quid verius? quid verius?  
quid securius? S. Aug.  
de verb. Domini ser.  
Ioan. serm. 50.

**C**ONSIDEREZ pourquoy l'Apostre appelle la Charité la plus excellente de toutes les vertus. 1. Parce qu'elle porte à Dieu d'une manière plus pure & desintéressée, qu'elle est l'ame, la vie, & la force des autres, les rendant viuantes deuant Dieu, & dignes d'une recompense infinie. 2. Parce qu'elle est la plus agreable, & la plus delicieuse de toutes. Car ce que la pesanteur est à la pierre, la legereté au feu, le mesme est l'amour à l'homme. *Amor meus, pondus meum*, S. Aug. 1. Conf. 13. cap. 9. *Vbi amor*, dit Saint Bernard, *labor non est*, Serm. 85. in Cant. 3. De toutes les vertus il n'y en a pas de plus profitable. Car sans elle nous sommes tres-pauvres, & avec elle tres-riches, parce qu'entrant en vne ame elle ameine quant & soy les graces & les vertus infuses, les dons du S. Esprit, & y estant, elle purifie, sanctifie, & perfectionne l'ame & le corps, rendant toutes nos actions iusqu'à la moindre meritoires du Paradis. D'où S. Paul disoit, que sans la Charité il n'est rien, eust-il tous les autres dons de science, de prophetie, de miracles, &c. 1. Cor. 13.

## II. POINT.

Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum qui datus est nobis.

Rom. 5. 5.

Quid amplius dici potuit fratres? si nihil de laude dilectionis diceretur per omnes istas paginas huius epistole, si nihil omnino per ceteras paginas scripturarum, & hoc solum vnum audiremus de voce Spiritus Dei, quia Deus dilectio est, nihil amplius querere deberemus. 1. 5. Aug. tract. 7. in 10. Iohann.

CONSIDEREZ que tous ces glorieux titres ne sont encore rien, en comparaison de celuy que donne Saint Iean à la Charité, quand il dit que Dieu mesme prend son nom, *Deus Charitas est*, 1. Iohan. 4. 8. Que peut on dire de plus grand & de plus releué? *Breuis laus, & magna laus*, dit saint Augustin à ce suiet, *Breuis in sermone, & magna in intellectu*.

Puis donc que la Charité est vne vertu si excellente, puis qu'aimer Dieu est vne chose si profitable, si delicieuse, & si agreable à sa diuine bonté, qui ne voudra s'y estudier dorenavant?

*Qui manet in Charitate, in Deo manet, & Deus in eo*. 1. Iohan. 4. 16.

Qui pourroit raconter les biens inestimables que cette demeure luy apportera? elle luy apportera la pureté au corps, la sainteté à l'ame, les lumieres à l'entendement, les affections pieuses à la volonté, la droiture à ses intentions, le reglement à ses passions, la grandeur de courage en ses difficultez, & la sagesse en toute sa conduite: donc

*sectamini Charitatem*. 1. Cor. 14. 1.

*Omnia vestra in Charitate fiant*. 1. Cor. 16. 14.

## XXXVI. MEDITATION.

En quoy principalement consiste le Commandement d'aimer Dieu, & quel est cét amour.

- |   |                                |
|---|--------------------------------|
| 1. Deux sortes d'amour, intensif & appretiatif. | } 3. La pratique de cét amour. |
| 2. C'est le second, qui est le seul             |                                |

*Qui amat patrem aut matrem plus quàm me, non est me dignus*, Matth. 10. 37.

Nostre Seigneur veut nous apprendre par là, que nous le devons aimer par preference à toutes les choses du monde.

## I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a vn amour qu'on appelle intensif, & l'autre appretiatif. L'amour intensif est vn amour de

tendresse & d'ardeur, qui touche les sens, comme est l'amour des parens enuers leurs enfans quand ils sont encore ieunes. L'amour appetiatif ou de preference, est celuy par lequel de deux choses qui nous sont proposées, nous en preferons l'une à l'autre, & la mettons à plus haut prix, nous sommes prests de faire, & de souffrir dauantage pour son sujet.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encore qu'il fust tres-raisonnable que nous aimassions Dieu d'un amour intensif, & qu'il peust en effet nous y obliger, neantmoins il se contente de l'amour de preference, voulant seulement que nous l'aimions par dessus toutes choses, que nous fassions plus d'estat de luy que de tout, & que nous choissions plustost de perdre l'Vniuers entier, que de le perdre & de l'offenser. Voila l'amour qu'il nous demande, qu'il nous a ordonné au premier & au plus grand Commandement de sa Loy, & c'est celuy que nous deuous pratiquer de toute nostre puissance, preferant Nostre Seigneur à tout ce qui est au monde, & ayant mieux estre priez de nos biens, de nos honneurs, & de la vie, que de rien faire contre sa volonte.

*Helas !* combien de fois auez-vous preferé vn petit plaisir brutal, vne fumée d'honneur à la volonte de Dieu ? Regrettez ce temps, & pour vn

## III. POINT.

**A**PPRENEZ que la pratique de cét amour de preference qui vous est commandé, consiste en deux choses. 1. A ne point offenser Dieu pour rien du monde. 2. Quand l'occasion s'en presente, & qu'il est question, ou de resister à vne tentation qui nous presse, ou de faire vne mortification ou quelque autre bonne œuure penible, il faut passer par dessus toutes les difficultez, pour témoigner à Dieu que nous faisons plus d'estat de luy que de nous-mesmes, & dire, par exemple; *le m'en vay faire cette action, que ie ne ferois pas, si ce n'estoit à vostre occasion, mon Dieu, mais ie m'en vay la faire pour vous, quelque resistance que j'y aye, quand ie deurois mourir en la peine.* Vous ne ferez en cela que ce qu'a fait deuant vous nostre Seigneur Iesus-Christ, lequel au Jardin des Oliues, se representant d'un costé sa capture, ses liens, ses fouets, ses clouds, & toutes les peines qu'il deuoit endurer en sa Passion; & de l'au-

tre, l'execution de la volonte de son Pere, & l'amour qu'il luy portoit, voulant montrer qu'il preferoit ce dernier à sa propre vie, dit : *Vt cognoscat mundus quia diligo Patrem, & sicus mandatum dedit mihi Pater, sic facio, surgite eamus*, Ioan. 14. 31. & de là il s'en alla gayement à la mort, c'est aimer que d'agir de la sorte. Mais vous

Quel combat auez-vous iamais ressenty ? & quelle violence vous estes-vous faite ? Pensez y.

*Probatio enim dilectionis exhibitio est operis.* S. Greg. hom. 10. in Euang.

## XXXVII. MEDITATION.

Quelles doiuent estre les qualitez du vray amour de Dieu ?  
Tirées de S. Augustin, *lib. de morib. Eccl. Cath.*

1. L'amour doit estre premiere-ment souuerain.
2. Et secondement temperant.

*Dilige Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & in tota anima tua, & in tota mente tua.* Matth. 22. 37.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant les termes de ce Commandement, que la premiere qualité du véritable amour est, qu'il soit souuerain, c'est à dire, au dessus de toutes choses; car Dieu ne souffre point de corriual ny de competeur dans vn mesme cœur, il veut tout nostre cœur, ou il n'en veut point du tout. Vous m'aymerez, dit ce diuin Amant de nos ames, de tout vostre cœur, de toute vostre ame, de tout vostre esprit, de toutes vos forces, de toute vostre vertu, & de tout vostre pouuoir, où il reitere par six fois ce mot de tout, pour montrer qu'il ne nous est pas loisible d'en retrancher aucune partie; qui dit tout ne laisse rien, & quelque partie que vous donniez, si vous ne donnez tout, vous ne donnez pas ce qu'il demande : si bien qu'il faut souffrir le reproche qu'on ne le veut pas aimer, ou il le faut aimer de tout le cœur, sans qu'il reste plus rien qui ne soit à luy, qu'en dites vous ?

Voudriez-vous bien accorder que vous n'aimez point Dieu ? Mais pourriez-vous bien iurer & signer que vous l'aimez de tout vostre cœur ? Et si ce n'est point l'aimez, que de ne l'aimez point de tout le cœur, que diriez-vous ?

Ex omnibus virtutibus, ex tota virtute tua. Marc. 12. 30.

Ex tota fortitudine tua. Marc. 12. 33.

Qui dicit in toto; nullam in res alias diuisionem admittit: quantum enim dilectionis in hæc inferiora insumpseris, tantum necesse est, vt demas de toto. S. Basil.

Goangultatum est stratum, ita vt alter decidat. 1. Sai. 28. 20. Quomodo dicis quod amas me, cum animus tuus non sit mecum ? Iudic. 16. 15.

## II. POINT.

Amor vult esse fir-  
sum. nec vllis infir-  
mis rebus retinetur:  
amor vult esse liber, &  
ab omni mundana  
affectuone alienus. 3.  
Imit. Chr. 5.

Nutrimetum Cha-  
ritatis est imminutio  
cupiditatis, perfecta  
Charitas, nulla cupi-  
ditas. Quisquis igitur  
eam nutrice vult, in-  
stet minuendis cupi-  
ditatibus. S. Aug. lib.  
13. q. 36.

**C**ONSIDEREZ que la seconde qualité de l'amour, est qu'il soit tempérant, c'est à dire, qu'il ne désire ny ne recherche les choses passageres de ce monde, mais plustost les méprise, telles que sont les honneurs, les commoditez, & les plaisirs du corps, l'estime & la louange des hommes, les superfluites, les bonnes cheres & semblables, que le Sage a compris sous ce mot de vanité, parce que toutes les choses sont au deffous de nous, & passent comme le vent, *Vanitas vanitatum & omnia vanitas, prater amare Deum.* Eccl. 1. 2.

*Examinez* vous maintenant, si c'est de la façon que vous avez aimé Dieu: Si ç'a esté de tout vostre cœur, ou si vous avez aimé quelque creature avec luy? si vostre amour est ainsi diuisé, prenez garde qu'il ne vous arriue ce qui est dit par le Prophete, *Diuisum est cor eorum, nunc interibunt.* Osée 10. 2.

*Omnis ex vobis qui non renunciat omnibus que possidet, non potest meus esse Discipulus,* Luc. 14. 33.

*Dominum Deum tuum timebis, & ei soli seruias, ipsi adharebis.* Deut. 10. 20.

*Minus enim te amat Domine, qui tecum aliquid amat, quod propter te non amat.* S. August.

## XXXVIII. MEDITATION.

Deux autres qualitez du vray Amour.

1. L'amour doit estre courageux 2. Et perseuerant.

*Fortis est ut mors dilectio.* Cant. 8. 6.

L'amour est fort comme la mort; parce que comme la mort separe les ames d'avec les corps, ainsi l'amour de Dieu separe totalement & pour toujourns, nos ames de l'affection des choses de la terre.

## I. POINT.

Sicut scriptum est,  
propter te mortifica-  
mur tota die, & stima-  
si sumus, sicut oues  
occisionis, Tsal. 43. 22

**C**ONSIDEREZ, Qu'une autre qualité de l'amour, est qu'il soit fort & courageux: force qui consiste à perdre genereusement tous les biens passagers de cette vie, à ne craindre ny la douleur, ny le des-honneur, ny la maladie, ny la paureté, ny la mort mesme, à l'exemple de S. Paul, qui dit:

*Certus sum, quia neque mors, neque vita, neque Angeli, &c. neque creatura alia poterit nos separare à Charitate Dei. Rom. 8. Et vn peu plus haut, il défie tout ce que les hommes apprehendent dauantage, de le pouuoir separer de cete Charité. Quid ergo nos separabit? tribulatio, an angustia, an fames, an nuditas, an periculum, an persecutio, an gladius? Ibid. Remarquez icy avec Saint Chrysostome, Hom. 63. in Epist. Rom. qu'il ne met point, An pecunia, an diuitie, an ornatus? parce que tout cela est extremement vil: mais: quæ videntur esse grauiã posuit, famem, persecutiones, & illa quidem, & hæc tanquam nihil esse contempsit.*

*N'est-il pas vray que vostre amour est bien éloigné de cette perfection? Et neantmoins c'est celle que S. Augustin demande de tous les Chrestiens Si vous ne sçauiez souffrir vn petit mal, vne petite fièvre, vn petit mépris, vne petite confusion, comment souffrirez-vous le martyre?*

In his omnibus fueramus propter eum qui dilexit nos. Rom. 8. 33. & seqq.

Ego non solum capite priuari, & in mare proici, sed etiam infinitos cruciatus pro Christo meo sustinere paratus sum. S. Basil. ep. ad Amas. 26. April.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la quatriéme & dernière qualité du vray amour est d'estre constant & perseuerant. Ce n'est qu'à la perseuerance que la couronne est deuë, *Esto fidelis vsque ad mortem, & dabo tibi coronam vite. Apocalyps. 2. 10. C'est peu de chose de commencer si on n'acheue; c'est en quoy principalement consiste la force de l'amour de nous faire continuer, nonobstant tous les dégousts, les amertumes, les secheresses & afflictions spirituelles qui nous arriuent au chemin de la vertu.*

Combien de fois auez-vous pris la resolution d'aimer Dieu, & cependant avec combien peu de fermeté & de confiance y auez-vous perseueré? Le moindre obstacle vous a fait tout quitter & perdre courage. Iugez de là quel estoit vostre amour, puis qu'au dire de S. Augustin & de S. Hierosime, *Amicitia que desinere potuit, nunquam vera fuit; Vous estes bien éloigné de l'amour de l'Espouse, de qui il est dit que toutes les eaux, ( Il entend par les eaux toutes les peines, les tribulations, & les obstacles que l'on peut former à l'amour, ) ne pourroient iamais en esteindre l'ardeur.*

*Aquæ multæ non poterunt extinguere Charitatem, neque flumina obruent illam Cant. 8. 7.*

*Omnia poma nouã & vetera dilecte miseravi tibi. Can. 7. 13. Virtus boni operis perseuerantia est, huic soli redditur corona iustitiæ; quid enim prodest esse bonum, esse sapientem, esse potentem, si non perseueraueris vsque in finem? S. Bern. de Pass. Domini c. 14.*

S. Fr. de Sales, l. 7. 26 ses Epist. 33.

## XXXIX. MEDITATION.

Motifs pour nous porter à l'exercice & à la pratique de l'amour de Dieu.

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| 1. Premier motif, c'est le Com- | Commandement.                                 |
| mandement de Dieu.              |   |
| 2. Le second, la facilité de ce | 3. Le troisiéme, l'amour que Dieu nous porte. |

*Plenitudo legis est dilectio. Rom. 13. 10.*

Tout ce qui se trouue dedans la Loy, dans les Prophetes & dans l'Euangile, est compris dans ce grand precepte de l'amour de Dieu.

## I. POINT.

Quid mihi es? Quid tibi sum ipse, vt amari te iubeas à me, & nisi faciam, irascaris mihi, & mineris ingentes miserias? parua-ne ipsa est, si non amem te?

CONSIDEREZ que la 1. raison que nous auons d'aimer Dieu, & qui sert de fondement à tous les autres motifs, est le commandement exprés que Dieu nous en a fait, qui pour cela est appellé le premier & plus grand de tous, auquel tous les autres se rapportent comme à leur fin, & qui ne sont donnez que pour faire plus parfaitement executer celuy-cy, *finis præcepti charitas*, 1. Tim. 1. 5. c'est là où se rapportent tous les deuoirs du Chrestien, à qui l'Esprit d'amour est aussi propre, comme celuy de crainte l'estoit aux Iuifs.

Diligam te Domine fortitudo mea.  
Dominus firmamentum meum, & refugium meum, & liberator meus;  
Psal. 17. 1. & 3.  
Clamaui ad te, Domine, dixi, tu es spes mea, portio mea in terra uiuentium Psal. 34. 6.

Pesez vn peu l'obligation que vous auez à Dieu de vous auoir donné ce Commandement. Les Roys n'ont pas coustume de dire à leurs subiets, Je vous permets de m'aimer, mais ie veux que vous me seruiez: Et Dieu ne se contentant pas de nous permettre de l'aimer, il nous le commande avec promesse de recompense si nous le faisons, & menace de chastiment si nous ne le faisons: Ne faut-il pas estre ennemy de son salut, pour luy refuser vn si iuste deuoir?

## II. POINT.

Numquid adhæret tibi sedes iniquitatis, qui singis laborem tu præcepto? Psal. 91. 20.  
Perfecta Charitas foras mittit timorem, & facit præcepti facinorosem, non solum non premete onere ponderum: verù etiam sub-

CONSIDEREZ que ce commandement n'est point seulement possible avec la grace; mais de plus, qu'il est très-facile: car il n'y a personne qui ne soit capable d'aimer Dieu, & s'il y a quelque pretexte d'excusé pour s'exempter de la pratique des autres vertus, en ce qui est de l'amour, aucun n'est receuable: on peut dire, ie ne scaurois ieusner: mais qui dira,



ie ne sçaurois aimer ? & en effet , si ce Commandement estoit facile aux Iuifs en leur Loy de crainte , comme leur declare Moyse , combien le fera-il aux Chrestiens dans la Loy d'amour , où Nostre-Seigneur dit , que son ioug est doux , & son fardeau leger ?

leuante vice pennam. S. Aug.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ enfin pour le dernier & plus puissant motif, que quand toutes ces raisons cesseroient, l'amour que Dieu nous porte, est seul plus que suffisant pour nous animer à l'aimer reciproquement; c'est luy qui vous dit, *Charitate perpetua dilexisti te*, Ierem. 31. 3. Si donc il vous aime de toute eternité, n'avez-vous pas bien du suiet de l'aimer, dans le peu de temps que vous auez à viure ? L'amour ne se peut payer que par amour, Dieu donc vous aimant le premier, comme dit S. Iean : *Quoniam ipse prior dilexit nos*, 1. Ioan. 4. 19. seriez-vous bien si dur que de ne luy rendre point la pareille ? *Nimis durus est animus qui si dilectionem volebat impendere, nolit rependere*, dit S. Augustin : Mais à quel point vous a-il aimé ? *Sic Deus dilexit mundum, ut filium suam unigenitum daret*. Ioan. 23. 25. Pour mourir pour vous, voila la mesure de son amour, de se donner luy-mesme tout entier & sans reserue, & vous refuserez de luy donner ce qu'il vous demande, quand il vous dit, que pour toute reconnoissance il ne veut que vostre cœur ?

*Fili præbe mihi cor tuum*. Prou. 23. 26. Non seulement mon cœur, ô mon Dieu, mais mon corps & mon ame, mes pensées, mes paroles, & mes actions, mes études, & mes souffrances; ie voudrois auoir mille vies pour vous les offrir, & en faire vn sacrifice à vostre amour.

*Suscipe Domine vniuersam meam libertatem, accipe memoriam, intellectum, & voluntatem, quidquid habeo vel possideo, mihi largitus es: id totum tibi restituo, ac tuæ prorsus trado gubernandum voluntati: amorem tuum solum mihi dones, & diues sum satis, nec ultra aliquid posco*. S. Ignatius.

Nos ergo diligamus Deum, quia prior dilexit nos. 1. Ioan. 4. 19.

Nulla maior est inuitatio ad amorem, quam præuenire amantem. S. Aug. de cath. rud.

In funiculis Adam traham eos, in vinculis Charitatis. Osee. 11. 4.

Quid retribuam Domino, pro omnibus quæ retribuit mihi ?

Nonne si conferrentur in me omnes vitæ filiorum Adam, & omnes dies sæculi, &c.

nihil esset ad comparationem corporis istius, quod spectabile & stupendum est virtutibus etiam supernis, in conceptu de Spiritu sancto, in ortu de Virgine,

in vitæ innocentia ? &c. Non habeo nisi minuta duo, imo minutissima, corpus & animam; vel potius,

vnun minutum, voluntatem meam, & non dabo illam ad voluntatem illius, qui tantis tantillum beneficiis præuenit, qui toto se, totum me comparauit ?

S. Bern. de quod debito.

### XL. MEDITATION.

Effets de la Charité, la conformité de nostre volonté avec celle de Dieu.

1. Pourquoi nous devons nous conformer à la volonté de Dieu.
2. En quoy consiste cette conformité.
3. Comment nostre Seigneur l'a pratiquée.

*Domine quid me vis facere ? Actor. 9. 6.*

Ce sont les paroles les plus ordinaires d'une ame enflammée du feu de la Charité.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que comme le vray effet de la Charité est la conformité, & l'union de nostre volonté avec celle de Dieu, nous devons d'autant plus souuent en faire l'exercice que les occasions en sont frequentes. 1. Pour luy témoigner l'amour que nous luy portons. 2. Pour le glorifier & l'honorer de la plus excellente maniere qu'il peut estre honoré en voulant ce qu'il veut, lors qu'il le veut, & comme il le veut, 3. Pour viure en vn parfait repos qui ne se peut jamais rencontrer, que dans vne ame, qui est parfaitement soumise aux volontez de Dieu : car, *Quis ei resistit, & pacem habuit ? Job. 9. 4.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, en quoy consiste cette conformité que nous devons auoir à la volonté de Dieu. 1. C'est de nous abandonner entierement à luy, pour faire de nous, de nos corps & de nos ames, au temps & en l'éternité, tout ce qu'il luy plaira. 2. C'est de recevoir avec resignation, sans murmure & sans resistance, mais plutôt avec action de graces, tout ce qui nous arriue, comme la faim, la soif, la pauvreté, les des-honneurs, les défauts mesme naturels, les maladies, les douleurs, comme autant de moyens de nostre salut, & la mort mesme de quelque part, & en quelque sorte que tout cela nous arriue. 3. Vouloir & approuver toutes les choses qui se font dans l'Vniuers, le froid, le chaud, les gresles, les tempestes, les guerres, les famines & semblables, en la maniere que Dieu les fait, & qu'il les veut, sans controller ses ordres, ny trouuer à redire à quoy que ce soit.

Fideles in dilectione  
acquiescerit illi. Sap. 3. 9  
Gloria magna est se-  
qui Dominum.

Ecl. 23. 18.

Hosiam & oblatio-  
nem noluit, corpus  
autem aprasti mihi :  
holocaustomara pro  
peccato non tibi pla-  
cuerunt: tunc dixiece  
venio. In capite libri  
scriptum est de me, vt  
faciam voluntatem  
ruam, Deus meus vo-  
lui. &c. Hebr. 10. 5.

Nihil gratius Deo  
possumus offerre, quã  
vt dicamus ei, quod di-  
citur in Isaia, Posside  
nos. S. Aug. in Ps. 11.  
Acquiesce Deo, &  
habeto pacem,

Job. 22. 21.

Vtinam attendisses ad  
mandata mea : facta  
fuisset sicut flumen  
pax tua. Isa. 48. 18.

Humiles sunt, hoc  
volunt, pauperes sunt  
hoc volunt, si que  
quidquid acciderit iis  
quicunque vere reli-  
giosi sunt, beati esse di-  
cendi sunt, quia inter  
quantumlibet aspera  
nulli leuiiores sunt quã  
qui hoc sunt quod vo-  
lunt. Sa'uian. l. 2. de  
Prouid.

Vt iumentum factus  
sum apud te. Ps. 73. 23  
Benedicite frigus &  
aeris Domino  
Benedicite glacies &  
nives Domino, &c.  
Dan 3. 60. & 70.

Discant ergo hanc  
vocẽ omnes Ecclesiæ

## III. POINT.

filij, magno pretio, redempti, gratis iustificati; Pater non mea voluntas, sed tua fiat.  
S. Leo serm. de Passioe  
16.

CONSIDEREZ comme nostre Seigneur a parfaitement pratiqué cette vertu, afin que vous puissiez l'imiter dans tous les plus fâcheux accidens de sa vie, quand il dit, *Non quero voluntatem meam, sed voluntatem eius qui misit me.* Ioan. 5. 27. *Meus cibus est, ut faciam voluntatem eius qui misit me.* Ioan. 4. 34. *Ita pater, quoniam sic placitum fuit ante se.* Matth. 11. 26. En son agonie. *Pater, non mea, sed tua voluntas fiat.* Luc. 22. 42. Nonobstant toutes les douleurs & tous les tourmens que ie souffre, n'importe.

Faites maintenant comparaifon de luy avec vous. Combien de murmures, combien d'impatiences, combien d'inquietudes, quand il faut vn peu souffrir, quand il faut obeïr? Confondez-vous de vous voir si peu conforme à la volonté de Dieu, & d'auoir par consequent si peu d'amour pour luy. Rendez-vous ces paroles de Nostre Seigneur familiares, pour vous en seruir au besoin à son imitation, pour glorifier Dieu avec luy le plus excellemment que vous pourrez?

*Hæc enim vox capitis, salus est totius corporis, hæc vox omnes fideles instruit, omnes Confessores accendit, omnes Martyres coronauit.*

## XLI. MEDITATION.

CONCLVSION DE CE QVI A ESTE' DIT  
iusques icy de la Charité.

Où principalement elle consiste, & quelle en est la marque plus infaillible & assurée.

- |  |   |
|--|---|
| 1. L'amour de nostre Seigneur<br><i>consiste aux effets.</i> | 3. En quoy specialement nous<br><i>deuons témoigner nostre amour.</i> |
| 2. Preuue de cette verité.                                   |   |

*Qui habet mandata mea & seruat ea, ille est qui diligit me.* Ioan. 14. 2.

Qui sçait mes commandemens, & les obserue, c'est celuy-là qui m'ayme.

## I. POINT.

Dulcis in Deum affectus quodammodo carnalis est & fallax, & humanitatis interdum potius quam gratiæ, cordis quam spiritus, sensualitatis quam rationis. *Richard à S. Vilt. Conc. 6. in Cant.*

Amor facit operari indelinetur S. Bern. Dilectio vacare non potest S. Aug.

Nunquam est amor Dei otiosus, operatur enim magna si est, si vero operari renuit, amor non est. S. Greg. hom. 59. in Euang.

Amor operatur magna & reputat parua, operatur multa & reputat pauca: operatur diu & reputat breue. S. Thom. opu. c. 81.

Videandum est quantum dilexit nos Deus, quia proprio filio suo non pepercit, &c. & quales nos dilexerit, quia iniustus & peccatores. Quantum ergo, ne desperemus? quales, ne superbiamus?

S. Aug. l. 4. de Trin. cap. 1.

Si dederit homo omnem substantiam domus suæ, pro dilectione (& iuxta Sept.) omnem viam suam in dilectione, quasi nihil despiciet eam.

Cant. 3. 7.

Æstimati sumus sicut oves occisionis, sed in his omnibus superamus, propter eum qui dilexit nos. Certus enim quia neque mors, neque vita, &c. poterit nos separare à Charitate Dei.

Rom. 8. 37. & 39.

**C**ONSIDEREZ, Suiuant ces paroles, & en suite de tout ce que vous auez vû, que le veritable amour que nous portons à Dieu, ne consiste pas aux simples desirs & affections du cœur, lesquelles peuuent venir aussi-tost d'une complexion tendre & sensible que du mouuement de la grace, en quoy plusieurs souuent s'abusent: ce n'est point encore aux paroles, lesquelles en la bouche des hommes sont bien souuent trompeuses, qui ne laissent pas de faire des protestations de seruices, & des demonstrations d'amitié à ceux qui leur sont fort indifferens; mais la marque necessaire & infaillible de l'amour de Dieu, sont les œuvres: & pour cela

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ Que quand nostre Seigneur en parle, il ne demande iamais d'autres preüues, *Si diligitis me, mandata mea seruate.* Ioan. 14. 15. *Qui non diligit me, sermones meos non seruat,* Ioan. 14. 24. *Vos amici mei estis, si feceritis quæ precipio vobis.* Ioan. 15. 14. Et en effet, comment nous a-il aimez? Nous a-il seulement aimez de parole? que n'a-il pas fait pour nous, & que ne nous a-il pas donné? Le Ciel, la terre, tous les biens de la nature, tous les thresors de la grace, son corps, son sang, son ame, sa Diuinité. Voilà le modele sur lequel nous le deuons aymer.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encore que nous deuions témoigner à Dieu, l'amour que nous luy portons généralement en toutes nos œuvres, grandes & petites sans aucune exception, les faisant toutes pour luy plaire, nous pouuons en quelque rencontre, luy en dōner des marques particulieres; en souffrant par exemple volontiers pour son amour, quoy que ce puisse estre, comme les mépris, les afflictions, les incommoditez du temps, la peine qu'il y a dans nostre estat, vne parole yn peu rude, *Charitas (enim) omnia suffert, omnia sustinet.* 1. Cor. 13. 7. En se faisant violence pour acquerir quelque vertu, pour resister à quelque occasion dangereuse, pour nous priuer de nos petits plaisirs, pour donner aux pauures ce que nous employerions en nos passe-temps. C'est de la façon que nous témoignons à Dieu que nous l'aymons veritablement.

Examinez-vous à present si vous avez ce veritable amour.

Vous en avez veu la marque qui n'est autre que les oeuvres.

Si precepta mea servaueritis, manebitis in dilectione mea, sicut & ego patris mei precepta seruavi, & maneo in eius dilectione.

Ioann. 15. 10.

XLII. MEDITATION.

De la Charité du prochain : Et premierement de sa necessité.

- 1. La marque principale de l'amour de Dieu, est l'amour du prochain.
- 2. La recommandation de ce pre-
- cepte en l'Euangile.
- 3. Comme nous deuons le pratiquer.

Secundum autem (preceptum,) simile est huic; Diliges proximum tuum sicut teipsum. Matth. 22. 39.

Nostre Seigneur apres auoir exposé le premier & le plus grand precepte d'aimer Dieu, adiouste aussi-tost celuy-cy de l'amour du prochain, comme inseparable l'vn de l'autre.

I. POINT.

CONSIDEREZ, Que la Charité estant vne vertu qui nous porte à aymer Dieu par dessus toutes choses, & nostre prochain comme nous mesmes pour l'amour de Dieu, la Charité ne peut estre parfaite en nous, que nous n'aymions tous les deux; voire il n'y a point de marque plus certaine pour connoistre combien l'on ayme Dieu, que de voir combien l'on aime son prochain, parce que ces deux amours ne font qu'vn mesme tout & vne mesme habitude, ce sont comme deux ruisseaux qui coulent d'vne mesme fontaine, & comme deux branches poussées d'vne mesme tige, dont l'vne ne va iamais sans l'autre, ainsi S. Jean dit en sa Canonique, Si quis dixerit quoniam diligo Deum, & fratrem suum oderit, mendax est. 1. Ioan. 4. 20.

Sunt duo ista amores  
 duæ quædam partes,  
 sed vnum totum est  
 ex vtriusque compositum;  
 duo annuli, sed  
 catena vna; duæ actio-  
 nes, sed vna virtus;  
 duo opera, sed vna  
 Charitas; duo apud  
 Deum merita, sed  
 vnum sine alio inue-  
 niri impossibile est.  
 S. Greg. 7. Moral. 10.  
 Ante omnia mutuam  
 in vobismetipsis Cha-  
 ritatem continuam  
 habentes. 1. Petr. 4. 8.  
 Mandatum nouum  
 do vobis vt diligatis  
 muicem. Ioan. 3. 14.  
 Hoc est preceptum  
 meum vt diligatis in-  
 uicem. Ibid. 15. 12.

II. POINT.

CONSIDEREZ que nostre Seigneur, non content de nous cauoir insinué en ce lieu, & fait connoistre l'obligation que nous auons d'aymer nostre prochain pour estre sauuez, par l'exposition de ce precepte de l'ancienne Loy, il nous a encore

Hæc autem mandati  
 repetitio, mandati  
 commendatio est.  
 S. Aug. tract. 38. in  
 Ioan.

*E*st enim dulce, suave præceptum. S. Jer. Omnis lex in uno sermone impletur, diliges proximum tuum, sicut teipsum. Gal. 5. 14. Diliste diligere Christum, si fratrem non diligis, quomodo eum diligis, cuius mandatum contemnis? S. Aug. Tract. 5. in 1. ep. Ioan.

voulu donner vn Commandement exprez dans la nouvelle, lors qu'il dit, *Hæc mando vobis ut diligatis inuicem.* Ioan. 15. 17. Je vous commande de vous aimer les vns les autres, en voila les termes, d'où nous apprenons que la Charité mutuelle est la marque, & le caractère du Chrestien, c'est pourquoy il dit ailleurs: *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad inuicem.* Ioan. 13. 35. C'est comme la principale & derniere difference, qui distingue le Chrestien d'avec ceux qui ne le sont pas, de sorte que s'il ne l'a, il n'est qu'un phantome de Chrestien.

III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, pour en venir à la pratique, que nous devons aimer le prochain en trois façons. La 1. c'est de l'aimer, parce qu'il est fait pour la gloire & le service de Dieu, que c'est sa creature & son ouurage. La 2. Parce qu'il est l'image de Dieu, & en qui par consequent Dieu se trouue. La 3. Parce que Dieu l'aime infiniment, & de ces trois façons là, Dieu nous commande d'aimer nostre prochain, ennuifageant Dieu & son interest en luy.

*N*on enim per Charitatem diligimus in proximo, nisi Deum. S. Thom. 2. 2. q. 101. a. 3.

*E*st-ce dans ces venës, & dans ces rapports à Dieu, que vous auez aymé vostre prochain, ou seulement à cause de ses perfections naturelles qui vous le rendoient aimable?

*D*ilectio sola discernit inter filios Dei, & filios diaboli. S. Aug. tract. 1. in 1. Ioan.

*I*n hoc manifesti sunt filij Dei & filij Diaboli. 1. Ioan. 3. 10. dit S. Iean, c'est cette charité seule par laquelle nous aimons nostre prochain en Dieu, qui met la separation, & fait le discernement entre les enfans de Dieu, & les enfans du Diable.

*N*os scimus quoniam translati sumus a morte ad vitam, quoniam diligimus fratres, qui non diligunt, manet in morte. 1. Ioan. 3. 14. Et plura in 4. cap. eiusdem. Ep.

*P*ensez souvent, & ne vous laissez pas de ces parolles de S. Iean aux fideles.

*F*ilioli diligite alterutrum, quia præceptum Domini est, & se solum fiat, sufficit.

XLIII. MEDITATION.

Que nous devons aimer nos Ennemis.

I. C'est le propre du Chrestien d'aimer ses ennemis.  
C'est ce que nostre Seigneur nous

a enseigné de paroles & d'exemples.  
3. Motifs pour nous y porter.

*Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos, & orate pro persequentibus & calumniantibus vos. Matth. 5. 44.*

Dominus in Euangelio, ut inimicos diligere debeamus, non dedit consilium, sed preceptum. S. Aug. serm. 593. de temp.

Ce n'est pas vn simple conseil, mais vn Commandement necessaire à salut, que nous trace nostre Seigneur en cét endroit.

I. POINT.

CONSIDEREZ, Que c'est le propre des Chrestiens d'aimer leurs ennemis, & de faire du bien à ceux de qui ils reçoivent du mal; *Amicos enim diligere omnium est, inimicos autem solorum Christianorum*, dit Tertul. Cap. 1. ad Scap. C'est en cela que consiste le vray esprit de la Loy nouvelle, dont il fait profession, qui est grace & amour, c'est pourquoy le Fils de Dieu dit vn iour à ses Apostres, qui vouloient se vanger des Samaritains, pour luy auoir refusé l'entrée de leur Ville, & faire descendre le feu du Ciel pour les punir, *Nescitis cuius Spiritus estis*. Luc. 9. 55. Comme s'il eust voulu dire, vous vivez maintenant sous vne Loy d'amour, & non de haine, de douceur, & non pas de rigueur, de grace, & non de chastiment.

Iubemur inimicos diligere ut hæc sit propria, & perfecta bonitas nostra non communis, amicos enim diligere, &c. Non reddentes malum pro malo, nec maledictum pro maledicto, sed è contrario benedicentes. quia in hoc vocati estis, ut benedictionem hæreditate possideatis. 1. Petr. 3. 9. Benedicite persequentibus vos. Rom. 12. 14.

Voyez vn peu de quel esprit vous estes porté. Si ce n'est pas encore de celuy de la Loy ancienne; car pour celuy des Chrestiens, & de la Loy nouvelle, il est tout d'amour & enuers tous les hommes; *Christianus nullius est hostis*, Ibid. dit Tertulien.

II. POINT.

CONSIDEREZ, que Nostre Seigneur ne nous a point seulement presché cela de parole, mais qu'il l'a encore parfaitement pratiqué toute sa vie, que toute entiere on peut dire n'auoir esté qu'vn continuel exercice de l'amour de ses ennemis, & sa mort vn sacrifice pour effacer leurs pechez, & procurer la vie à ceux qui le faisoient mourir. *Qui cum malediceretur, non maledicebat, cum pateretur non comminabatur*. 1. Petr. 2. 23.

Cum posset vicisci, maluit immolari, An. 17. Cum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem filij eius. Rom. 5. 10.

Quelle leçon pour des Chrestiens, de voir vn Dieu, qui du

seul souffle de sa bouche, ou du moindre de ses regards, pouvoit foudroyer ses persecuteurs, n'vfer pas seulement de menace ?

### III. POINT.

Magni animi est injurias despiciere, multo leues injurias altius demisere dum viaducant : ille magnus & nobilis est, qui more magnæ feræ, latratus minorum canum se curus exaudit. *Sene. l. de ira c. 2.*

Si diligiti eos qui vos diligunt quam mercedem habebitis ? Nonne & publicani hoc faciunt ?

*Matth. 5. 46.*

Aliud maius sacrificium non est, quid debemus Deo, nisi quidquid bonum est etiam malis hominibus fecerimus.

*S. Aug. l. 50. hom. 6.* Homo hominem vincit humana felicitate, diabolum autem vincit inimici dilectione. *S. Aug. in Psal. 54.*

**C**ONSIDEREZ enfin qu'il n'y a point d'action plus noble ny plus meritoire dans le Christianisme que celle-là d'aimer ses ennemis ; parce qu'il n'y en a point où la nature ait moins de part, ny par consequent où l'amour soit plus pur, d'ou vient qu'elle nous rend capables, plus qu'aucune autre, des misericordes de Dieu, *In qua enim mensura mensuraueritis, remittetur vobis*, *Matt. 7. 2.* Car en effet, dit encore ailleurs Nostre-Seigneur,

*Si diligitis eos qui vos diligunt, quæ vobis est gratia ? nam & peccatores diligentes se diligunt.* *Luc. 6 32.*

En faut-il davantage pour vous conuaince ? Le Commandement exprez de nostre Seigneur, l'honneur & le merite qu'il y a d'aymer ses ennemis, ne font-ce pas d'assez puissans motifs pour nous y porter ? Adioustez-y encore ce dernier qui porte avec soy promesse de récompense, & que nostre Seigneur nous marque en ces paroles :

*Vt sicut filij patris vestri qui in cælis est, qui solem suum oriri facit super bonos & malos, & pluit super iustos & iniustos.* *Matth. 5. 45*

### XLIV. MEDITATION.

Comment se doit entendre le Commandement d'aymer nos ennemis, & à quoy il nous oblige ?

1. Le Commandement d'aimer nos ennemis, consiste en quatre choses ;
2. Dont nostre Seigneur nous donne l'exemple.

*Diligite inimicos vestros, & eritis filij Altissimi.* *Luc. 6. 35.*

Voulez-vous donner vne marque infallible de vostre vertu ? C'est à l'imitation de la diuine Bonté, de rendre le bien pour le mal à vos ennemis.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ce Commandement nous oblige en premier lieu, à ne pas haïr ceux qui nous haïssent, à ne leur

Qui ergo bene vult inimico suo, Deo similis est. *S. Aug. ser. 2. in Psal. 70.*

Nulli malum pro malo reddentes.

*Rom. 12. 17.*

Si quis tibi cum ad ruinam eiusque me odeat, & exulta si quod inuenisset eum malum. Non enim dedi ad peccandum guttur meum, vt expeterem



leur rendre mal pour mal, à ne leur faire paroître aucun signe extérieur de mal-veillance, à ne leur point retrancher les Oraisons, les Aumosnes, & les autres témoignages de bonne volonté que nous rendons communément à tous, mais les étreindre avec les autres dans le lien d'une charité generale.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'une autre chose à quoy nous oblige ce Commandement, c'est de pardonner les iniures qui nous sont faites, sans quoy nous ne devons pas esperer de pardon de la Diuine bonté, *Dimittite & dimittimini*, Luc. 6. 37. C'est la condition avec laquelle nous le demandons tous les iours. Et certes, quand nostre ennemy ne le meritoit en aucune façon, nous deurions au moins l'accorder à nostre Seigneur qui l'a bien merité, qui nous en pardonne & beaucoup plus & incomparablement de plus grandes, qui nous le demande, qui nous le commande, & qui l'attend de nous, & pardonner non seulement de bouche & en apparence, mais *de cordibus vestris*, & non seulement pour la premiere ou la seconde fois qu'on nous offense, mais *vsque septuagies septies*, c'est à dire, autant de fois qu'il vous offenserá, dit S. Augustin. De plus, ce precepte nous oblige à nous reconcilier avec nos ennemis, iusques là que nostre Seigneur reiette nostre offrande, si premiere-ment nous ne sommes d'accord avec eux : & non seulement, mais cét amour qui nous est commandé, va encore à leur faire du bien & les assister dans leurs besoins, *si esurierit inimicus tuus, ciba illum; si sitierit, potum da illi*. Rom. 12. 20.

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'en ce point icy comme en tout autre, nostre Seigneur ne nous a rien recommandé qu'il n'ait pratiqué le premier. Voyez-le sur la Croix, la premiere parole qu'il pousse au plus fort de ses douleurs, est non pas pour se vanger, ny pour menacer mesme ses ennemis, mais afin d'obtenir pardon pour ceux qui en estoient tres-indignes, apportant encore des raisons pour les rendre excusables, *Pater dimitte illis; non enim sciunt quid faciunt*. Luc. 23. 34.

Voyez-maintenant, si c'est de la sorte que vous vous estes comporté envers vos ennemis; si vous ne leur auez point fait, ou du moins souhaité de mal; si vous ne les auez point haï; si vous vous estes reconcilié avec eux, si vous ne leur auez point refu-

mal edicens animam eius. Job. 31. 29. & 30. Qui in ruina lætatur alterius, non erit impunitus. Prou. 17. 5. Omnis iniuriæ proximi ne memineris, & nihil agas in operibus iniuriæ Eccl. 10. 6.

Donatus inuicem, sicut & Deus in Christo donauit uobis. Eph. 4. 34.

Que non vis contemnere, pretium eius attende, & cum morte Christi totum mundum appende.

S. Aug. de uerbis Domini.

Si offers munus tuum ad altare & tibi recordatus fueris, quia tracter tuus habet aliquid aduersum te, relinque tibi munus tuum ante altare, & vade prius reconciliari fratri tuo, & tunc ueniens offers munus tuum.

Math. 5. 23. & 24.

Hoc enim facies, carbones ignis congeres super caput eius, & Dominus reddet tibi. Rom. 12. 20.

Et pro transgressoribus rogauit. Isa. 53. 1.

Flagellatus in caelis, spini coronatus, clavis confossus, affixus patibulo, opprobriis saturatus, omnium tamen dolorum immemor; gnosce, ait illis, quia nesciunt quid faciunt. S. Bern. ser. 4. de Passione.

O Verbum magnæ patientiæ, magnæ dulcedinis, magni amoris, & inenarrabilis Charitatis! S. Anselm. de Passione.

se l'assistance que vous pouviez leur rendre, & prenez bien garde à ce que vous dites tous les iours plus d'une fois.

Ad tam magnum tonitru, qui non expergiscitur, non dormit: sed mortuus est.  
S. Aug. Enchirid. 7.

*Dimitte nobis, &c. Sicut & nos dimittimus, &c. Matth. 6. 12.*

Examinez bien, ce Comme, & ce que vous demandez à Dieu: car c'est comme si vous luy disiez, si ie pardonne, pardonnez-moy; mais si ie ne pardonne pas, ie vous prie que vous ne me pardonniez point non plus. Voilà la condition que vous mettez dans vostre priere. Faites donc le premier, à l'égard de vostre prochain ce que vous voulez que Dieu fasse à vostre égard.

*Si enim non dimiseritis hominibus, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra. Matth. 6. 15,*

## XLV. MEDITATION.

Comment & combien nous devons aimer nostre Prochain.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <p>1. Qui est nostre Prochain.</p> <p>2. Deux mesures pour aimer nostre Prochain, La premiere,</p> | } | <p><i>comme nous-mesmes.</i></p> <p>3. La seconde, comme Nostre Seigneur nous a aimez.</p> |
|--|---|--|

*Filioli non diligamus verbo, neque lingua, sed opere & veritate.*

1. Ioan. 3. 18.

Mes petits enfans, dit le Disciple bien aimé, n'aimons pas de parole, par compliment & par feintise, mais veritablement & effectiuement.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que par nostre prochain sont entendus generalement tous les hommes sans en exclure vn seul, comme nostre Seigneur l'a declaré en la parabole du Samaritain en S. Luc. & en S. Mathieu, quand il dit, *Vnus est Pater vester, omnes autem vos fratres estis*, Matth. 23. 8. & 9. Si tous les hommes sont nos freres, il s'ensuit qu'ils nous sont tous tres-proches.

### II. POINT.

Quid homini homine propinquus?  
S. Aug. de mor. Ecc. c. 26. Et in Tf. 110.  
Non est vlla cogitanda longinquitas generis, vbi est natura communis.

**C**ONSIDEREZ que nostre Seigneur, pour nous faire connoistre combien nous devons aimer nostre prochain, nous donne deux mesures. La 1. est de l'aimer come nous-mesmes; *Diligis proximum tuum sicut teipsum*, Matth. 22. 39. c'est à dire,

1. De l'aimer pour Dieu. 2. Ne l'aimer pas pour nostre interest ou nostre plaisir, mais pour son bien & son bien eternel, le luy desirant & procurant de tout nostre pouuoir : car de desirer à son prochain la santé, les honneurs & les biens temporels, sans les rapporter à son salut; ce n'est pas l'aimer d'une charité Chrestienne, & qui plaise à Dieu, mais d'un amour naturel ou humain.

Concluez-de là, combien peu il y a de vrais Chrestiens, le nombre estant si petit de ceux qui aiment leur prochain de cét amour épuré, & pour la vie eternelle. De quelle façon les aimez-vous ?

III. POINT.

CONSIDEREZ que la 2. mesure que nostre Seigneur nous ordonne en l'amour du prochain, est de l'aimer comme il nous a aimez, *Mandatum nouum do vobis, vt diligatis inuicem sicut dilexi vos.* Ioan. 13. 34. Or comment Iesus-Christ nous a-il aimez ? Il est certain qu'il ne nous a point aimez pour aucune qualité du corps ny de l'esprit, ny pour aucun auantage que nous eussions dans le monde, mais seulement en Dieu & pour Dieu, pour sa gloire & pour nostre salut, & nous a aimez nonobstant nos défauts, & iusques à souffrir la mort pour nous en la Croix. Voila comme le Chrestien doit aimer son prochain. Le faites vous ainsi ? ne l'aimez-vous point à cause qu'il est vostre parent, vostre allié, qu'il est de vostre pais, qu'il vous oblige, qu'il a bon esprit, qu'il est d'une conuersation agreable ? Cét amour n'est pas proprement un amour Chrestien, pris sur celuy de Iesus-Christ : car vous l'aimeriez pour ces mesmes suiets quand vous seriez Turc. Partant *Examinez-vous* bien là dessus, & purifiez vos affections : & voyez iusqu'à quel point monte l'amour du prochain parmy les Chrestiens, pour vous éuertuer d'en approcher, & pouuoir dire avec S. Paul, *Ego libentissime impendam & superimpendar ipse pro animabus vestris.* 2. Cor. 12. 15.

Te bailleray volontiers tout ce que j'ay, & ma vie mesme pour Dieu, & pour le bien de vos ames.

*In hoc cognouimus Charitatem Dei,* dit le Disciple bien aimé, *quoniam ille animam suam pro nobis posuit.* 1. Ioan. 3. 16.

C'est pourquoy dit-il ensuite qu'à son imitation, *Et nos debemus pro fratribus animas ponere. Maiorem hac dilectionem nemo habet, vt animam suam ponat quis pro amicis suis.* Ioan. 15. 13.

Omnes proximi sumus conditione terrenæ natiuitatis, & spæ cælestis hereditatis. *Id serm. 55. de temp.*  
 Quod agis tecum, id agendum cum proximo est; hoc est vt etiã perfectò amore diligas eum : non enim diligis tanquam teipsum, si non ad id bonum ad quod ipse tendis, adducere satagis. *Id de mor. Ecl. c. 26.*  
 Maxime propterea Christus aduenit vt cognosceret homo, quantum eum diligat Deus, & ideo cognosceret vt in eius dilectionem, à quo prior dilectus est inardesceret, proximumque illo iubente & demonstrante diligeret. *S. Aug. de catechis. rub. c. 4.*  
 Vix enim pro iusto quis moritur. *Rom. 5.*

## XLVI. MEDITATION.

En quoy nous devons exercer la Charité du Prochain.

1. La charité du prochain doit regner en nostre entendement, en nostre volonté, en nostre bouche, & en nos mains.
2. Quelles sont les principales œuvres de Charité.
3. Merite de ces actions.

*Omnia quaecumque vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis. Matth. 7. 12.*

Tous les services & toutes les assistances que vous desireriez, qui vous fussent rendus des hommes dans vos besoins spirituels & temporels, mettez vous en deuoir de les leur rendre, *Hac est enim proximi tota dilectio*, dit S. Prosper, *lib. 3. de vit. contemp. c. 15.*

## I. POINT.

Charitas operit multitudinem peccatorum proximi. 1. Petr. 4. 8.  
Dilectio proximi malum non operatur. Rom. 13. 10.

Charitas non agit perperam. 1. Cor. 13. 4.  
Charitas non se mulcum dolet errare. cum bene credit etiam de malo. S. Aug. in Psal.

147.  
Iusti misericordes sunt & miserentur. Prov. 31. 13.

Ab infantia mea crevit mecum miseratione, & de utero matris meae egressa est mecum. Job. 31. 18.

Induite vos sicut electi Dei facti, & dilecti, viscera misericordiae, benignitatem, humilitatem, &c. Coloss. 3. 12.

Necessitatibus Sanctorum communicantes. Rom. 2. 1.

Date eleemosynam & ecce omnia munda sunt vobis. Luc. 18. 41.  
Amen dico vobis, quoniam vidua haec pauper plus omnibus misit (miserat tantum

**C**ONSIDEREZ, pour descendre plus en particulier dans la charité du prochain, que cette charité doit regner dans nostre volonté, y aneantissant les mouuemens de l'enie : dans nostre entendement, y étouffant les pensées sinistres & les iugemens temeraires : dans nostre bouche en retranchant toutes les paroles aigres, les iniures, les mocqueries, les médifances, & retenant nos mains de toutes les actions mauuaises & iniustes, pour les porter à toutes sortes d'œuvres charitables, comme nous voudrions qu'il fust fait à nostre égard.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que de toutes les œuvres charitables il y en a 3. ou 4. particulièrement recommandées aux Chrétiens, la visite des prisonniers ou des malades, l'aumosne & l'hospitalité, lesquelles en certains cas sont de nécessité de salut. Estes-vous bien affectionné à ces œuvres de charité ? ne pouuez vous pas quelquefois visiter les malades & les prisonniers ? donnez vous l'aumosne autant que vos commoditez le permettent, au moins de vostre superflu, suiuant le precepte de nostre Seigneur, *Quod superest date eleemosynam* ? si c'est faute de connoistre le mérite de ces œuvres,

III. POINT.

duo minuta in Gazo  
phylacium. *Matth.*  
13. 43.

**C**ONSIDEREZ I. Que tout ce que vous donnerez ou ferez pour les pauvres, nostre Seigneur le tient fait à luy-mesme, *Amen dico vobis, quamdiu fecistis vni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.* Matth. 25. 40. parce que Iesus-Christ est en luy comme en son membre; & ainsi quand le pauvre vous tend la main, c'est Iesus-Christ qui vous la tend, qui vous demande l'aumosne en luy, il vous en prie par sa bouche, c'est à luy que vous la donnez, & c'est à luy aussi que vous la refusez. 2. C'est le merite de ces œuvres: de sorte que nostre Seigneur semble ne deuoir donner son Paradis qu'à ceux qui les auront exercées; car au iour du Iugement il dira aux bons, *Venite benedicti Patris mei, esuriui enim & dedistis mihi manducare, &c.* Matth. 25. 34. & seqq. Et aux méchans, *Discedite à me maledicti, &c. Esuriui enim & non dedistis mihi manducare, &c.* Ibid & seqq. Et la moindre de ces œuvres luy est si fort à cœur, qu'il proteste qu'un verre d'eau, yn morceau de pain sera compensé.

*Quicumque potum dederit vni ex minimis istis, calicem aquae frigidae tantum in nomine Discipuli, amen dico vobis, non perdet mercedem suam.* Matth. 6. 42.

XLVII. MEDITATION.

Effet de la Charité du prochain, le support de ses defauts.

- |  |  |
|--|--|
| 1. Ce qu'entend l'Apostre par ces paroles, Alter alterius onera portate. | 2. Raisons pour supporter les defauts du prochain. |
|  | 3. En quoy consiste ce support.                    |

*Alter alterius onera portate, & sic adimplebitis legem Christi,*  
Galat. 6. 2.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce qu'entend l'Apostre par ces fardeaux: il entend par ces fardeaux nos mauuaises humeurs, nos antipathies, nos maladies, nos passions & nos pechez, lesquels il nous faut supporter, dit-il, les vns des autres, si nous voulons accomplir la Loy de Iesus-Christ, qui est cette loy de Charité, dont nous auons parlé cy-dessus. En effet,

Charitas patiens est.  
1. Cor. 13. 14.  
Qui portant inuicem onera sua, nisi qui habent Charitatem? qui non habent Charitatem, graues sunt sibi, qui autem habent, portant se. S. Aug. 10  
1. Gal. 12.

plus on aime quelqu'un, plus on le supporte, & au rebours; moins on a d'affection pour luy, moins on a pour luy de patience.

## II. POINT.

Si dixerimus, quodiam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, & veritas in nobis non est.  
1. Jean. 1. 8.

Quid vides festucam in oculo fratris tui, & trabem in oculo tuo non vides?

Matth. 7. 3.

In Iudæis tolerantis & unanimitas quantæ, & quæta patientia? incredulus si adendo ad fidem flectere, obsequio ingratos fovere, contradicentibus respondere leniter, superbos sustinere clementer, humiliter persecuentibus cedere, &c. Iudam potuit longa patientia ad extremum sustinere, eum cum inimico sumere, hostem domesticum scire nec palam ostendere, traditoris osculum non recusare. S. Cypr. 1. de bono patient.

Estote autem inuicem benigni, misericordes, donantes iniuicem, sicut Deus in Christo donauit vobis  
Eph. 4. 34.

Deus autem patientiz & solatii, deo vobis, id ipsum sapere in alterutrum, secundum Iesum Christum, ut unanimes, vno ore honorificetis Deum.  
Rom. 15. 5.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui peuvent nous porter à souffrir les défauts de nos prochains. La 1. C'est de considérer qu'il n'y a en ce monde personne de parfait en qui il n'y ait rien à redire, & avec qui par conséquent il n'y ait à souffrir. 2. C'est de voir l'exemple de nostre Seigneur, avec quelle charité & compassion il supportoit les manquemens de ceux qui traitoient avec luy, l'ignorance, la rudesse, l'infidélité, la grossièreté des Apostres, la malice & la trahison de Iudas, laquelle encores qu'il conneust clairement, il ne le priua point de la dignité d'Apostre, il ne luy monstra iamais mauuais visage, ne luy dit aucun mot aigre & fascheux, mais il luy fit prendre place à sa table, & le qualifia du nom d'amy. Mais sans sortir de chez vous, combien de pechez, d'imperfections & de malices, faut-il qu'il en souffre? serez-vous donc plus rigoureux à l'égard de vostre prochain, que Dieu ne l'est en vostre endroit?

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy principalement consiste ce support de nostre prochain. C'est de souffrir avec patience & benignité ceux qui ont des imperfections spirituelles & corporelles, ne nous point rebuter ny aigrir de leurs humeurs, de leur importunitéz, de leurs demandes indiscrettes, de leurs réponses impertinentes, de leurs façons lourdes & inciuiles, & dans tout cela ne les pas crier ny rabrouer, mais avec tranquillité & affabilité, les écouter, leur répondre & les secourir, regardant ces défauts avec des yeux de compassion, comme des appanages inseparables de nostre pauvre nature, & des suiets de patience & occasions de merite.

C'est de cette façon que S. Paul nous ordonne de souffrir de nostre prochain.

*Cum omni humilitate & mansuetudine, cum patientia supportantes inuicem in Charitate.* Ephes. 4. 2.

## XLVIII. MEDITATION.

Des Vertus recommandées dans les huit Beatitudes: Et de quelle façon elles obligent les Chrestiens.

1. Pourquoi nostre Seigneur commence sa Predication par la Beatitude. | les hommes pour y arriuer.  
 2. Voyes differentes que tiennent | 3. En quoy gist le bon-heur de ces vertus.

*Elevatis Iesus oculis in discipulos suos, & aperiens os suum, dicebat, Beati pauperes, Beati mites, &c.*  
 Luc. 61. 20. Matth. 5. 2. & seqq.

Le Fils de Dieu voulant publier son Euangile, declare d'abord pour desabuser ses Disciples, que la Beatitude de cette vie ne consiste point où la plupart du monde pense. Escoutez-le, puisque c'est la Verité mesme qui parle, & pour le

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ce n'est point sans raison que Nostre-Seigneur commence sa premiere & plus excellente Predication par la Beatitude, faisant connoistre en quoy elle consiste en cette vie, parce qu'il n'y a personne au monde qui ne desire d'estre heureux, & qui travaille pour autre fin, *Quis enim unquam vel potest, vel potuit, vel poterit inveniri qui esse velit beatus?* dit S. Augustin, *in Ps. 18. Interrogez vostre cœur* pourquoi il recherche vne chose, & qu'il en fuit vne autre, ce n'est que pour trouver son bien, & son repos, & fuir ce qui luy est contraire.

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ d'où vient ce mal-heur, qu'encores que le desir d'estre heureux soit naturel à tous les hommes, néanmoins ils tiennent des voyes si differentes pour y parvenir; les vns poursuiuans les honneurs & y sacrifiant leur propre repos; les autres méprisant les honneurs, & ne cherchant que le plaisir; d'autres n'estant attentifs qu'à amasser du bien, qu'à le conserver & augmenter sans cesse; d'autres ne se plaisant qu'aux grandes dépenses, & à se signaler par des profusions excessives. La seule raison de cette diversité vient de ce que l'on écoute, on croit, on s'attache, on consulte tout autre Maître que Iesus-Christ. Le monde & sa concupiscence preuient tellement nostre esprit, que nous ne sommes plus capables d'entendre celui qui est le seul Maître, le seul Docteur, & la

*Nam quisquis libidinibus deditus, luxuria stuprisque corrumpitur, in hoc malo beatitudinem querit, & se miserum putat, cum ad suam concupiscentiam voluptatem non peruenit. Et quisquis auaritie facibus inardescit, ad hoc congregat quocumque modo ditias, et beatus fit. S. Aug. ser. 16. in Ps. 18.*  
*Beatiā vitam queritis in regione mortis, non est illic, quomodo enim beata vita ubi nec vita? S. Aug. l. 4. Conf. c. 31.*

*Omnes quidem beatitudinem concupiscunt, sed quomodo ad eam perueniatur, plerumque nesciunt. Ibid.*

seule voye qui nous est donnée pour nous conduire à la vraye Beatitude.

*Purifiez donc bien vostre esprit, & vous dégagez premierement de ces mauuais Maistres : Je veux dire des Maximes du monde, pour entendre de la bouche de Nostre Seigneur où consiste la Beatitude.*

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que nostre Seigneur nous disant, *Beati pauperes, &c. Beati misericordes, &c.* il nous veut faire connoistre que tout le bon-heur de cette vie est dans l'esperance d'une meilleure, puis que la raison qu'il apporte de leur Beatitude est, que le Royaume des Cieux leur appartient, qu'ils seront consolez, & autres semblables, qui regardent principalement l'aduenir; de sorte qu'il ne faut pas s'estonner, si ce que Iesus-Christ nous propose pour vn bon-heur & vne felicité, paroist plustost vn mal-heur aux yeux des hommes, qui ne considerent que cette vie presente, laquelle n'estant que misere, ne nous peut rendre heureux, qu'en la faisant seruir à l'acquisition d'une autre vie qui sera eternellement heureuse.

*Commencez donc à vous defabufer & à croire qu'il n'y a personne d'heureux en ce monde, que ceux à qui Iesus-Christ a donné ce nom, qui seul peut connoistre en quoy consiste la veritable Beatitude, aussi bien de cette vie comme de l'autre, & ainsi qu'il ne faut point penser la trouuer dans les richesses, les plaisirs, ny les honneurs, mais seulement dans les peines & dans les traux, entant que ce sont des dispositions pour arriuer vn iour dans l'éternelle felicité, comme il nous a appris par ses paroles & par son exemple.*

*Beatum dixerunt populum cui hæc sunt.* Psal. 143. 15. Les gens du monde ont estimé heureux ceux qui possèdent ces biens, mais en effet il n'y a que de la tromperie. Car il n'y a point d'heureux que ceux que le Fils de Dieu qualifie tels, comme sont les pauvres, les débonnaires, les misericordieux, & les autres que vous verrez dans les Meditations suiuiantes.

*Beatus populus cuius Dominus Deus eius* Ibid. 15.

---

## XLIX. MEDITATION.

De la pauureté d'Esprit.

I. Bea-



## I. Beatitude.

1. Trois sortes de pauvreté.  
 2. La seule pauvreté d'esprit est commandée.  
 3. Marques pour connoître si on l'a.

*Beati pauperes spiritu. Matth. 5. 5.*

Prenez garde à l'opposition formelle qui se trouue entre les Maximes de Iesus-Christ, & les maximes du monde, qui crie tout au contraire, qu'heureux sont les riches.

## I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a trois sortes de pauvreté. La 1. De ceux qui sont pauvres en effet, & riches en affection. La 2. de ceux qui sont pauvres en affection & riches en effet, comme ont esté tant de Patriarches & autres Saints. La 3. de ceux qui sont pauvres en affection & en effet, soit que la Providence diuine, ou leur propre élection les ait reduits en cet estat.

## II. POINT.

CONSIDEREZ que de ces trois estats de pauvreté, il n'y a que les deux derniers qui ont part au Royaume des Cieux : car la 1. sorte en souffrant la peine des pauvres, n'a que la malediction des riches pour partage, & encore de ces deux, il n'y a d'obligation ny de commandement que la seconde, qui consiste dans le dégagement interieur, qui s'appelle pour ce sujet pauvreté d'esprit, d'autant qu'elle nous oblige à n'auoir point l'esprit dans les richesses, ny les richesses dans l'esprit.

Croyez-vous cela comme article de foy, qu'il est impossible d'estre sauué sans estre pauvre d'esprit & d'affection ? Ne vous flatez pas, éprouuez-vous vous-mesme si vous auez cette foy, car pour l'auoir, il ne suffit pas d'en croire les paroles, mais encore d'en auouer l'explication; autrement vous ferez dans les Maximes de la Morale Chrestienne, ce que les Ariens, par exemple, estoient dans le Mystere de la Trinité, qui auoioient les paroles par où l'Escriture sainte exprime ce Mystere, mais qui conseruoient dans leur cœur un sens qui détruisoit ces mesmes paroles.

Non simpliciter pauperes nominat, propter plebeios pauperes, nec, cessitate miserabili, non laudabili voluntate. S. Ber. ser. in Fest. omnium Sancti.

Non tibi prodest, si eges facultate & ardes cupiditate, non enim quibuscumque pauperibus regnum caelorum promittitur; sed iis tantummodo in quibus diuitiarum inopiam animi humilitas comitatur. Pauper enim humilis, pauper spiritu appellatur, qui cum egenus foris cernitur, non quam intus per superbiam eleuatur; quoniam ad obtinenda regna caelorum plus ualeat mentis humilitas, quam praesentium diuitiarum temporalis paupertas. Etenim humiles qui diuitias bene possessas habent, possunt pauperes spiritu appellari, S. Aug. in Ps. 52.

## III. POINT.

Beati ergo pauperes  
spiritu suo, diuines  
spiritu Dei.

Id in Psal. 141.

Vosmetipsos tentate,  
si estis in fide, ipsi vos  
probate. 2. Cor. 13. 5.

Diuitibus huius sæ-  
culi præcipe, non su-  
blime sapere, nec e-  
sperare in incerto diui-  
tiarum, sed in Deo  
qui præstat nobis om-  
nia abunde ad fruend-  
um. 1. Tim. 6. 17.

Noli laborare ut di-  
teris, sed prudentia  
tuæ poue modum.  
Prou. 21. 3.

Si diues fueris non  
eris immunis à dei  
iusto. Eccl. 11. 10.

Homo qui prosperis  
rebus profecit, asperi-  
tatem profecerit, disci-  
cum enim mutabiliti-  
bonorum ad est copia,  
non eis confidit, sed  
agnoscitur, virtutem  
non ceperint, quia ple-  
rumque, cum adfunt  
nobis, putamur quod  
non ea diligamus, sed  
cum abesse ceperint,  
inuenimus qui timus:  
hoc enim sine amore  
nostro aderat quod sine  
dolo discedit.

S. Aug. de vit. Rel. c.  
47.

**C**ONSIDEREZ que les marques legitimes pour con-  
noître si on a ce dégagement interieur & cette pauvreté  
d'esprit, à laquelle sont obligez tous les Chrestiens, sont, 1.  
De faire tousiours plus d'estat de la pauvreté que des richesses,  
pour le respect que nous deuons à la parole de Nostre Sei-  
gneur 2. C'est de craindre d'auoir plustost trop de biens dont  
nous foyons redeuables à Dieu & aux hommes, que d'en auoir  
moins que la nature ne desire. 3. C'est de n'en desirer pas plus  
qu'vne necessité raisonnable le requiert. 4. C'est enfin si on en  
a, d'en faire part à Iesus-Christ en la personne des pauvres, &  
estre tousiours dans la disposition de les perdre, ou de les quit-  
ter, selon qu'il plaira à Dieu, afin d'estre Disciple de ce Mai-  
stre, qui dit, *Omnis ex vobis qui non renunciat omnibus que pos-  
sidet, non potest meus esse Discipulus*, Luc. 24. 33.

Pesez bien ces paroles: car il faut renoncer à l'affection de tous  
vos biens, ou renoncer à l'honneur d'estre disciple de Iesus-  
Christ. Choisissez.

*Affatim diues est*, dit S. Hierosme, *qui cum Christo pauper est*.  
Nous sommes assez riches si nous auons Iesus-Christ. Dites  
souuent avec vn grand Saint, *Diuitis mee Christus est*. S. Louis  
Archeuesque de Thoulouze,

## L. MEDITATION.

De la recompense & du merite de la pauvreté dès cette vie.

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| 1. <i>Recompense de la pauvreté,</i> | 3. <i>L'exemple de nostre Seigneur<br/>pour nous y seruir de motif.</i> |
| 2. <i>Sa grandeur.</i>               |   |

*Beati pauperes, quoniam vestrum est regnum Dei.* Luc. 6. 21.

Magna quedam pen-  
na est pauper as; que  
tam cito volatur in re-  
gnum celorum;

S. Bern. serm. 4. de  
Aduentu.

Formez vn acte de Foy de cette verité auant que passer plus  
oultre, & tâchez de vous en bien conuaincre, puis qu'il ne vous  
est pas plus permis d'en douter que des Mysteres de la Sainte  
Trinité & Incarnation.

## I. POINT.

**A**PREs auoir hier vû la necessité de cette vertu de la pau-  
vreté, & considéré en quelle façon elle oblige les Chre-

fiens; Voyez maintenant le prix & la recompense qui luy est promise. Nostre Seigneur aux autres Beatitudes se contente de promettre le Royaume des Cieux pour l'aueoir, quand il dit, *consolabuntur, saturabuntur, &c.* mais à celle-cy il dit, *ipforum est*, dès maintenant, dès cette vie, le Royaume des Cieux est à eux.

## II. POINT.

CONSIDEREZ quel est le Royaume des Cieux promis dès cette vie aux pauvres d'esprit. S. Paul nous apprend que c'est la iustice, la paix & la ioye au saint Esprit, *Iustitia & pax & gaudium in Spiritu sancto*, Rom. 1. 4. c'est à dire les vertus qui sont les vrais biens de l'homme, la paix du cœur, & la ioye de l'ame découlante de la presence du saint Esprit qui y fait sa demeure; car la pauvreté est vne exemption de soins, vn bannissement de chagrin & de tristesse, & vn chemin libre pour aller à Dieu & au Ciel, tout au contraire des richesses qui ne produisent que des épines, des soucis, & qui acheminent ordinairement à la damnation. *Ad eò quaedam est societas penè etiam nominis duabus his rebus vitiis & diuitiis.* S. Euch. ad Valeriam.

## III. POINT.

CONSIDEREZ, pour vn 2. & plus puissant motif, à quel point le Fils de Dieu, la Sageffe incarnée, & le Seigneur absolu de l'Vniuers a pratiqué cette vertu. On le peut voir euidentement dans le choix qu'il fit de sa Mere & de son pere nourriffier en sa naissance, au mestier de Charpentier qu'il exerça; en ses Apostres, en sa mort. Il fut touïours vestu pauuement, il n'eut iamais ny maison, ny heritage, d'où S. Paul dit de luy, *Iesus-Christus propter vos egenus factus est, cum esset diues.* 2. Cor. 8. 9. Et parlant luy mesme par la bouche du Prophete-Roy, *Ego, dit il, mendicus sum & pauper.* Plal. 39. 18.

Après vn tel exemple pouuons nous bien desirer & chercher encore avec tant d'empressement nos commoditez, nous plaire aux superfluitez, nous impatienter quand elles nous manquent, ou murmurer, & nous plaindre quand on nous les oste? Certes, s'il nous estoit permis d'auoir de la vanité, dit saint Gregoire de Nazianze, nous deuirions la tirer d'estre pauvres; parce qu'en cét estat nous sommes sommes reuestus des liurées de le-

Nos eos solum (pau-peres) asserunt sola caelestia possidere, quia ea sola audiunt in promissione possidere & terrena, & q. idem nihil habentes, & omnia possidentes, non mendicantes vt miser, sed vt domini possidentes: eo pro certo magis domini, quominus cupidi S. Bern.

serm. 11. in Cant. Reg. uni Denuntia vos est. Luc. 17. 21.

Habeamus thesaurum in vasis fictilibus. 2. Cor. 4. 7.

Verè diuitia non opes sunt, sed virtutes, quas idcirco conscientia portat vt in aeternum diues fiat. S. Bern. serm. in Aduers. Si sapi ti habes cor, d. sine ea sequi quæ & aequi miserum est; beatus qui post illa r. obit quæ possessa onerant, amata iniquitat amissa cruciatur, an nò ea fatius cum honore spernis, quam cum dolore perdis? S. Bern. Epist. 10. 3.

Scitis gratiam Domini nostri Iesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cum esset diues, vt illius inopia diuites essetis; confusum in hoc do, hoc enim vobis vile est. 2. Cor. 1. 9.

Christus elegit quod solum iudicium, vos dignis quod reprobatur. Quis proditor è duobus? cuius sententia sanior? S. Bern. serm. 3. in Nat. Dom.

Aut iste fallitur, aut mundus errat. Sed diuinam falli impossibile est sapientiam: merito prouidet, & carnis prudentia: mors quidem & optinimica est Deo, & seculari quoque prudentia inutilia nominatur. S. Bern. serm. 3. in Nat.

Nonne Deus elegit, pauperes in hac mundo diuites in fide, & heredes regni, quod reprobis Deus diligentibus se vos autem exhonoratis pauperem? Luc. 2. 5. & 6.

sus-Christ, & luy ressemblons de plus près,

Regardez les manquemens particuliers que vous faites contre cette vertu pour y remedier, & raschez d'entrer dans les sentimens de S. Paul, qui en tout éuenement, soit de disette, soit d'abondance estoit toüiours également content, *Ego didici in quibus sum sufficiens esse, scio & humiliari, scio & abundare: ( ubique, & in omnibus institutus sum ) & satiari & esurire, & abundare, & penuriam pati.* Philip. 4. 11. & 12.

Et c'est avec ces dispositions qu'il disoit de foy & de tous les autres Apostres: *Tanquam nihil habentes & omnia possidentes.* 2. Cor. 6. 10.

## LI. MEDITATION.

De la Douceur & débonnairété.

### II. Beatitude,

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Pourquoi les débonnaires sont<br/>dits bien-heureux.</p> <p>2. La douceur est le propre esprit</p> | <p>de Iesus-Christ.</p> <p>3. En quoy consiste cette douceur<br/>&amp; ses pratiques.</p> |
|--|---|

*Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram.* Matth. 5. 4.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons pour lesquelles nostre Seigneur recommande si souuent cette vertu dans l'Euangile & qu'il appelle icy bien-heureux les débonnaires: 1. Parce que cette vertu nous rend semblables à Dieu, & dignes de ses lumieres & communications, *Non in commotione Dominus, sed in sibilo aura tenuis.* 3. Reg. 19. 11. Dieu ne se plaist pas, dit le Prophete, dans les orages d'un esprit passionné, mais dans la serenité d'une ame tranquille, c'est pourquoy l'Escriture fait mention particuliere de la douceur de Moyse, & de Dauid, qui sont ceux qui paroissoient auoir eu plus de familiarité avec luy. 2. Parce qu'elle nous met en possession de nous-mesmes, & bannissant de nostre cœur les inquietudes, les impatiences, les ennuis, elle nous fait gouster vne grande paix & vne solide ioye, *Mansueti hereditabunt terram, & delectabuntur in multitudine pacis.* Psal. 36. 11. Et c'est le motif dont se sert nostre Seigneur pour nous y exciter, *Discite à me quia mitis sum, & inuenietis requiem animabus vestris.* Matth. 11. 29. 3. Parce qu'elle

*Quanta sit iracundie culpa cognoscitur, per quam dum manfuerit, superne imaginis similitudo vitatur.* Greg. 2. Mor. c. 10.

*Deus pacis.* 1. Cor. 14. 35.

*Erant enim Moyse vir mitissimus super omnes homines qui morabantur in terra.*

*Num. 12. 3.*

*Memento Domine Dauid, & omnis mansuetudinis eius.* Psal. 131. 1.

*Sic sibi Moyse totius plebis mentes deuicerat, ut plus eum pro mansuetudine diligerent, quam pro factis admirarentur.*

*S. Ambr. 2. Offic. c. 7.*

nous rend capables de conuerſer avec le prochain, de le contenter, de le conſoler, & de l'ayder pour le corps & pour l'ame, n'y ayant rien de plus aymable qu'une humeur douce & ſuaue, où au contraire il n'y a rien qui rebute dauantage qu'un eſprit aigre, impatient, dépiteux, & turbulent.

## II. POINT.

CONSIDEREZ, que cét eſprit de douceur eſt le propre eſprit de Jeſus Chriſt, qui l'a tellement fait paroître parmy les contradictions de tous ceux qui l'approchoient, qu'un Euangeliſte rapporte à ce propos vn paſſage fort remarquable du Prophete Iſaye, où il eſt dit de la part du Pere Eternel, que Jeſus auroit tant de douceur en ſon eſprit, en ſes paroles, en ſes actions, en ſon marcher & en toute ſa conuerſation, qu'il ne ſeroit point quaſi entendu parler, qu'il n'oſeroit quaſi marcher ſur vn roſeau, tant il parleroit & marcheroit doucement.

*Ecce puer meus quem elegis, ponam ſpiritum meum ſuper eum, non clamabit neque contendet, neque audiet aliquis in plateis vocem eius, arundinem quaſſatam non confringet, & linum fumigans non extinguet.* Matth. 12, Iſai, 42, 18. & ſeqq.

*Spiritus meus ſuper mel dulcis, & hereditas mea ſuper mel & fauum.* Eccl. 24. 27.

## III. POINT.

CONSIDEREZ en quoy conſiſte cette douceur que nous deuons auoir. 1. C'eſt à ne nous mettre pas en colere pour quoy que ce ſoit, ny la faire éclater au dehors, à ne témoigner point nos reſſentimens par paroles d'aigreur & de plainte, à ne rendre point mal pour mal, mais oublier les iniures receuës. 2. C'eſt à eſtre d'une conuerſation & d'un abord facile, doux & agreable, à ſupporter les défauts d'autrui, du corps & de l'eſprit, ſans trouble, ſans rebut, & ſans indignation; mais avec paix, avec condeſcendance & avec pieté, leur parlant avec un viſage guay, & des paroles toûiours obligantes, & obſeruer cela en tout temps, & à l'égard de tous, & ſur tout quand il eſt queſtion de corriger, car ſi vous auez de la douceur quand rien ne vous contrarie, ou que vous en ayez pour ceux ſeulement que vous aimez, & que vous eſtimez, eſtant ſeuere, rude, violent, impatient, contre ceux que vous n'aymez ny n'eſtimez, que faites vous que ne faſſent les Payens? Noſtre-Seigneur ny les Saints n'en ont pas fait ainſi: d'où S. Paul recommande à Tite d'aduertir les fidelles, *Non iriſoſos eſſe, ſed moſtoſos, omnem oſbendentis manſuetudinem ad omnes homines.* Tit. 3. 1. Car

*Ira in ſinu ſtulti quieteſcit.* Eccl. 7. 10.

*Verbum dulce multiplicat amicos, & mitigat inimicos, & lingua dulcoris in bono homine abundat.*

*Eccl. 6. 3.*

*Quod ſi zelum amarum habetis, & contentiones ſint in cordibus veſtris, non eſt iſta ſapientia de ſuſum deſcendens. Iac. 1. 4. 15. Sunt & alii mites, ſed quando nihil uicetur vel agitur, niſi pro eorum abſticio: patebit autē quam longē ſint à vera manſuetudine, ſi leuis oriatur occaſio, hæc manſuetudo quomodo hereditabit, quæ ante hereditatem deſicit? S. Be. n. ſerm. 4. de Aduert*

*Si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui ſp. ſuales eſtis, huiusmodi inſtruite in ſpiritu lenitatis Gal. 6. 1.*

en effet, dit le Sage, le moyen d'acquérir l'estime & l'affection, non seulement de Dieu, mais des hommes, c'est de faire toutes ses actions dans l'esprit de douceur.

*Fili in mansuetudine opera tua perface, & super hominum gloriam diligereis. Eccl. 3. 19.*

## LII. MEDITATION.

De l'Humilité compagne inseparable de la Douceur.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Pourquoi N. Seigneur ioint-il l'humilité à la douceur?</p> <p>2. Combien cette vertu est ne-</p> | <p>cessaire?</p> <p>3. Des aduantages de l'humilité.</p> |
|--|--|

*Discite à me quia mitis sum & humilis corde.*

Matth. 11. 29.

Discite à me, non quod sobrius aut castus, aut prudens, aut aliquid huiusmodi, sed qui mitis sum & humilis. S. Bera. ep. 42. ad Heur.

Nostre Seigneur ayant conioint l'humilité avec la douceur, apres auoir parlé de la douceur, il est à propos de voir le rapport qu'elle a avec l'humilité.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ la raison pour laquelle nostre Seigneur a ioint l'humilité à la douceur; c'est parce qu'il est impossible d'auoir l'une sans l'autre, l'humilité n'estant autre chose qu'une douceur interieure, comme la douceur n'est autre chose que l'humilité exterieure: l'une est comme le cœur du vray Chrestien, & l'autre en est comme le visage: *Collactanea sunt humilitas & mansuetudo*, dit saint Bernard, *in eo confederate germanix; qui dicebat, Discite à me, &c* Serm. de B. Mar. in verb. Apost. 12.

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien cette vertu d'humilité est nécessaire, puisque de toutes les vertus que N. S. nous pouuoit ordonner d'apprendre de luy, il s'est cõtenté de nous dire, Apprenez de moy que ie suis humble de cœur. Et que parlant ailleurs à tous les Chrestiens en la personne de ses Apostres, qui disputoiēt entr'eux à qui seroit le premier & le plus grand; il protesta hautement, *Amen dico vobis, nisi conuersi fueritis & efficiamini sicut paruuli, non intrabitis in regnum.* Ie vous dis en verité

Prima virtutum est humilitas, secunda humilitas, tertia humilitas & quous in terrogare, hoc dicebat. S. Aug. epist. ad Dusi. Quicumque ergo humiliauerit se, sicut paruulus ille, hic est maior in regno caelorum.

Matth. 3. 14.

que si vous ne vous conuertissez, c'est à dire, si vous ne renoncez à cette pensée ambitieuse, qui vous fait disputer pour la preffiance dans le Ciel, & ne deuez comme des petits enfans en humilité, vous n'entrerez point au Royaume des Cieux, c'est pourquoy il rebat cette mesme verité en vne infinité d'endroits de l'Escriture ne se pouuant lasser de nous inculquer, *Vade, recumbe in nouissimo loco.* Luc. 14. 10. *Qui maior est vestrum, eris vester minister.* Matth. 13. 11.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les auantages & les excellences de l'humilité : C'est elle qui est le principe & le fondement de toutes les vertus, comme la superbe, dit le Sage, est le commencement de tous les pechez, c'est elle qui en est la gardienne, & qui les met en assurance, c'est elle qui dispose parfaitement l'ame aux graces de Dieu : car comme dit S. Iacques, 4. 6. *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.* C'est elle qui nous rend capables des secrets & des Mysteres de Dieu, *Reuelasti ea paruulis,* Matth. 11. 25. *Qui met nostre volonté en paix & bannit de nous tous les troubles & toutes les fascheriés, qui n'ont autre source pour l'ordinaire que nostre orgueil, & enfin qui est la mesure de la gloire que nous attendons en l'autre vie, Omnis qui se humiliat exaltabitur.* Luc. 18. 14. Quand il n'iroit que de nostre interest particulier de pratiquer cette vertu, n'est-ce point vn assez puissant motif pour nous y porter ?

*Prenez-en aujour d'hy la resolution, & proposez-vous pour en pratiquer déjà quelque chose, en attendant que vous les appreniez tout au long dans les Meditations suiuantes, par exemple de ne rien dire iamais à vostre louange ny au desauantage du prochain. Et souuenez-vous que comme il n'y a rien de plus insupportable à Dieu que la superbe, aussi n'y a-il rien qui luy soit plus agreable que l'humilité; c'est pourquoy estant au monde il caresoit si fort les enfans, qui sont la vraye figure des humbles disant;*

*Sinite paruulos ad me venire.* Matth. 19. 14. Si vous aspirez au Ciel, en voila le chemin :

*Talium est enim regnum cælorum.* Ibid.

*Videbam Sathanam, sicut fulgur de celo cadentem.* Luc. 10. 18.

*Virtutum bona quoddam ac stabile fundamentum humilitas, nempe si nuret illa, virtutum aggregatio non nisi ruina est.* S. Bern. 1. de confid.

*Hic est primus religionis introitus, sicut in mundum primus Christi ingressus, vs quicumque pie vult viuere, humiliter de se sentiat, fundamentum sanctitatis semper fait humilitas, nec in celo stare potuit superba sublimitas.*

*S. Cyprian. tract. de Nativitate Domini.*

*Cogitas magnam fabricam construere celsitudinis, de fundamento prius cogita humilitatis.* S. Aug. ser. 10. de verb. Dom.

*Qui sine humilitate virtutes congregat, quasi in ventum puluerem portat.* S. Greg. in 3. Psal. penit.

*Confluit aqua ad humilitatem conuallis, denatate de tumoribus celis.* S. Aug. ser. 27. de verbis Domini.

*Noli altum sapere, sed time. Time ut implearis, noli altum sapere ne ficeris.*

*S. Aug. ser. 2. de verbis Apostoli.*

*Constituit Deus humilitate omnem montem excelsum, & rupes perennes, & conuallas replere in equalitatem terræ.* Hieron. 5 7.

## LIII. MEDITATION.

## Des degrez de l'Humilité.

1. Deux sortes d'humilité, d'esprit & de cœur.  
 2. Qu'est-ce qu'humilité d'esprit?  
 3. Qu'est-ce qu'humilité de cœur & ses pratiques?

*Discite à me, quia mitis sum & humilis corde.*

Math. 11. 29.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que par ces paroles Nostre-Seigneur nous fait entendre qu'il y a deux sortes d'humilité, l'une de l'esprit ou de l'entendement, l'autre du cœur ou de la volonté, qui sont comme les deux degrez pour pouvoir arriuer au sommet de cette vertu, tous deux également necessaires.

## II. POINT.

*Hæc humilitas est qua homo verissima sui agnitione sibi ipsi vilescit. Id. tract. de 32. grad. humil.*

**L'**HUMILITE' d'esprit, qui est la 1. & comme la racine de celle du cœur, & le premier degré de cette vertu, n'est autre que la connoissance que nous auons de nous, & de ce que nous sommes en verité deuant les yeux de Dieu, qui fait que nous sommes conuaincus de nostre bassesse & infirmité : car nous considerans dans les lumieres de la Foy, nous reconnoissons 1. qu'entant qu'hommes nous ne sommes qu'un neant tout pur, & consequemment que nous ne pouuons rien, & que nous ne valons rien: car il est clair que ce qui n'est point ne peut rien, & que ce qui n'est & ne peut rien, ne vaut rien. 2. Que comme enfans d'Adam nous sommes nez pecheurs, ennemis de Dieu, suiets à Satan, capables de tout mal, incapables de tout bien, & qu'en cette qualité nous ne méritons pas que la terre nous portè, ny que Dieu pense à nous; que nous auons en nous en principe & en semence tous les pechez de la terre, & de l'Enfer, la corruption que le peché originel a mis en nous, estant vne racine & vne source de toutes sortes de pechez. Et c'est en cette connoissance de nous-mêmes, de nostre misere, & de nostre neant, que consiste le premier degré de l'humilité, car en effet, apres cela quel moyen d'auoir bonne estime de nous-

*Si quis existimat se esse aliquid cum nihil sit, ipse se seducit. Gal. 6. 3.*

*Ego ad nihilum redactus sum & nesciui. Psal. 72. 22.*

*Ilil iræ. Ephes 2. 8.*

*Pœtredini dixi, pater meus es, mater mei, & soror mea verum bas. Job. 7. 14.*

*Quid sperabis terra & cinis? Ecl. 10. 9. Quamodo potestis credere, qui gloriam ab iniuicem accipitis? Psal. 5. 42.*



nous mesmes, d'aimer la grandeur, rechercher la vanité, nous complaire dans les loüanges des hommes ?

## III. POINT.

CONSIDEREZ que c'est peu de chose d'auoir l'humilité d'esprit, si nous n'auons quant & quant celle de cœur, c'est pourquoy nostre Seigneur ne fait mention que de cette dernière, comme de la principale; Les diables ont bien l'humilité de l'esprit, parce qu'ils connoissent fort bien leur indignité & malediction : mais ils n'ont pas l'humilité de la volonté ; laquelle consiste 1. A estre bien aises d'estre petits, abiets & mesprisables, nous traiter en nostre particulier comme tels; nous resioüir d'estre estimez tels par les autres, ne nous plaindre de personne, aimer & embrasser les mépris & les opprobres, & tout ce qui est capable de nous abaïsser. 2. A haïr & auoir en abomination toute grandeur & vanité, l'estime, & toutes les loüanges des hommes.

*Sont-cela les sentimens* que vous auez de vous-mesme, & que vous desirez que les autres ayent; car pour reconnoistre que nous ne sommes rien, qui est le premier degré de l'humilité d'esprit, il suffit de n'estre pas beste, mais se plaire dans ce neant, se traiter comme tel, se resioüir qu'on nous tienne & qu'on nous estime peu de chose, c'est ce qui fait la perfection de l'humilité Chrestienne, *Ami nesciri*. Nostre Seigneur ne pouuoit auoir cette premiere humilité d'esprit, *quoniam sciebat seipsum*, parce qu'estant Dieu il ne pouuoit s'estimer peu, mais il a eu celle du cœur s'estant voulu abbaïsser & humilier soy-mesme, *humiliauit semetipsum*, Philip. 2. 8. ayant desiré avec vne ardeur infatiable, & embrassé les des-honneurs & les mépris pour nous, d'où vient qu'il dit de soy-mesme par le Prophete :

*Improperium expectauit cor meum*. Psalm. 68. 21. Et les Saints à son exemple prenoient plaisir dans les humiliations, *Propter quod*, dit Saint Paul, *placeo tibi in infirmitatibus meis, in contumeliis, in persecutionibus, in angustiis pro Christo*. 2. Cor. 12. 10.

Humiles spiritu ual-  
uabit. Psal. 33. 16.

Humilia valde spi-  
ritum tuum.  
Eccl. 7. 19.

Verus humilis uilis  
uult reputari, non hu-  
milis predicari, &  
gaudet de contemptu  
sui. S. Bern. ser 16, in  
Cant.

## LIV. MEDITATION.

Des effets de l'Humilité.

- I. L'humilité de cœur gist en effets, & quels ils sont à l'égard de Dieu.
2. Ses effets à l'égard de nous-mêmes & du prochain.

*Qui cumque voluerit inter vos maior fieri, sit vester minister.*  
Matth. 20, 26.

Multi habent humilitatis speciem, virtutem non habentes, multi eam foris præterunt, & intus impugnant; ad fucum præferunt, ac virtutem abiurant. *S. Ambr. ad Constant. Ep.*

Substantia mea ranciam nihilum ante te. *Psal. 18, 5.*

Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram eo, quasi nihilum & inane reputat sunt ei. *Isai. 40, 17.*

Non sumus sufficientes cogitare aliquid ex nobis quasi ex nobis. *2. Cor. 3, 5.*

iram Domini portabo, quoniam peccavi ei. *Mich. 7, 9.*

Merito hæc patimur, quia peccavimus. *Gen. 42, 21.*

Quis poterit stare in conspectu Domini Dei sancti huius? 1.

Nisi quia Dominus adiuvit me, paulo minus habitasset in inferno anima mea. *Psal. 93, 17.*

Nostre-Seigneur nous apprend par là, que le chemin à la gloire n'est autre que l'humilité, non pas seulement de mine & de parole, mais qui se fasse connoître en ses effets.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la véritable humilité de cœur ne consiste pas en paroles, en complimens, ny en certaines petites ceremonies accompagnées de termes humbles & modestes; ce ne sont que des effets qui sortent bien souvent d'une fausse humilité: mais les effets d'une véritable humilité, sont les actions qui seules sont les marques legitimes & certaines de l'humilité de cœur. Or les effets que produit en une ame l'humilité, sont differens à l'égard de Dieu, à l'égard de nous, & à l'égard du prochain,

Premierement, envers Dieu les effets qu'elle produit, sont de nous faire adouïer que nous ne sommes rien devant luy, que nous ne pouvons rien, que nous ne valons rien, & que nous avons receu de sa main liberale tout ce que nous possédons, tant pour la nature comme pour la grace, & en suite nous fait l'en remercier, luy en rendre des hommages, luy en rapporter toute la gloire & l'employer à son service. Davantage nous faisant connoître que nous sommes pecheurs; dans ce sentiment, elle nous fait endurer toutes les afflictions extérieures & intérieures, que Dieu nous envoie, avec une parfaite soumission, tenant pour certain que nos pechez en méritent bien davantage, & enfin nous donnant connoissance de la grandeur de Dieu & de nostre petitesse, elle nous fait abysmer en sa presence avec une reuerence tres-profonde, un sacré tremblement, & une extrême modestie.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les effets que cette vertu produit en celuy qui la possède, à l'édroit de soy-mesme: Celuy qui est ve-

Non habet de suo nisi mendacium & peccatum. *Conc. Araus. 2. can. 21.*

ritablement humble se méprise en son cœur, est tres-vil à ses yeux, il desire & se réjoit que les hommes fassent tres-peu d'estime de luy, & qu'ils en parlent avec des termes bas & méprisans, il fuit les prééminences & les honneurs, & ne les accepte jamais que par contrainte, connoissant sa foiblesse, il se défie de soy-mesme, il ne se vante & ne se loüe jamais : il ayme grandement le silence, il croit volontiers les aduertissemens & les corrections & pratique les choses basses en conuersant avec les personnes simples.

Tiercement, à l'égard du prochain, si on est vraiment humble on ne méprise personne, on a bonne opinion de tous, on excuse les fautes d'autruy, on parle bien de chacun, & à chacun avec mansuetude, avec affabilité & l'honneur conuenable, on ne conteste iamais; on n'offense personne, mais on fait plaisir à tous, on estime tous les autres meilleurs que soy, & au contraire, on se repute le moindre, & le pire de tous.

*Voyez les marques de la vraye humilité que Nostre-Seigneur nous a enseignées. Voyez si vous les auez : quelle opinion auez vous de vous mesme ? comment en parlez-vous ? à quoy vous portez vous ? avec quelle disposition receuez-vous les petits mépris ? comment entendez vous vos loüanges ou vos blasmes ? comment conuersez-vous avec le prochain ? quelle estime en faites vous ? l'estimez-vous meilleur que vous, suiuant ce precepte de l'Apostre,*

*In humilitate superiores sibi inuicem arbitrantes ? Philipp. 2. 3.*

## LV. MEDITATION.

### Des Motifs de l'Humilité.

Premier motif à humilité, sa nécessité. | Nostre Seigneur.  
Deuxième, l'exemple de No- | 3. Moyen pour l'acquérir.

*Sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso, sic nec vos, nisi manseritis in me. Ioan. 15. 4.*

Nostre Seigneur nous veut faire entendre par ces paroles ; le besoin continuel que nous auons de luy, & en suite l'obligation que nous auons de nous humilier, puisque nous sommes impuissans pour le bien.

Charitas) cui, si vera est, annexa semper est humilitas (pattens est, benigna est, non æmulatur, non agit perperam, non inflatur, non est ambitiosa, non querit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum, omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet. 1. Cor. 13. 14. & seqq. Subiecti estote omni humanæ creaturæ propter Deum. 1. Petr.

2. 13. Iesus venit in hunc mundum peccatores saluos facere, quorum primus ego sum. 1. Tim. 15. 13. Quid dicis de teipso? quæra teipsum facis? Ioan. 2. 21. 53.

## I. POINT.

Sicut oculus corporis plenissime sanus, nisi candore lucis, non potest ceruere, sic & homo perfectissime etiam iustificatus, nisi æterna luce iustitiæ diuinitus adiuuetur, recte non potest viuere. S. Aug.

Non est peccatum quod fecerit homo, quod non possit facere alter homo, si desit rector à quo factus est homo. S. Aug. hom. 23. ex 50. hom.

Non ait, quia sine me parum potestis facere; sed nihil. Siue ergo parum, siue multum, sine illo non fieri potest, sine quo fieri nihil potest. S. Aug. in illud locum.

Verbum caro factum est. Ioan. 1. 14. Semeipsum exinaniiuit. Philipp. 2.

Ego sum ueris & non homo. Psal. 117.

A me, inquit, discite: non ad doctrinam Patriarcharum, non ad Prophetarum libros, ego uos mitto, sed me uobis exemplum, me formam humilitatis exhibeo: inuiderant mihi altitudinem quam habebam apud Patrem & Angelus, & scemina, ille potentie, ista scientiæ, uos autem emulamini charismata meliora, discentes à me, quia mitis sum & humilis. S. Bern. epist. 42. ad Henric. Senon.

Quæ superbia sanari potest, si humilitate filii Dei non sanatur? S. Aug. de agonia. Chr. c. 12.

Propterea non mediocre n, non uel penultimum, non ipsum saltem inter nouissimos eligere locum Dominus uoluit; sed

**C**ONSIDEREZ que le premier motif de l'humilité, c'est la nécessité continuelle que nous auons de la grace, qui n'est promise qu'aux humbles, *Ad quem enim respiciam*, dit Dieu par son Prophete, *nisi super humilem?* Isai. 66. 2. Nécessité si grande, que nous ne pouuons absolument nous sauuer, ny faire aucune œuvre meritoire de la vie eternelle sans son secours, ny mesme resister à la moindre tentation. *Non enim uolentis neque currentis*, dit l'Apostre, *sed misertis est Dei.* Rom. 9. C'est pourquoy le mesme Apostre parlant de foy, dit: *Gratia Dei sum id quod sum.* 1. Cor. 15. C'est la grace qui m'a fait ce que ie suis: nécessité encore si grande, que mesmes les plus saints & les plus parfaits en ont besoin pour negocier leur salut, & fuir le peché, & cela iusqu'au dernier soupir de leur vie, sans que toutes leurs bonnes actions, & les bonnes habitudes acquises depuis tant d'années, puissent les en affranchir, tant il est vray que nostre Seigneur a dit, *Sine me nihil potestis facere*, Ioan. 15. c'est à dire, sans la grace non seulement sanctifiante & habituelle, mais encore actuelle.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le 1. & le plus puissant motif de l'humilité, c'est l'exemple de nostre Seigneur: c'est pourquoy il veut que nous l'apprenions de luy, & non pas des autres, & certes avec grand suiet, puis qu'il a pratiqué cette vertu iusqu'aux abysses, s'humiliant dans le mystere de l'incarnation à l'estre de l'homme, & par consequent au neant de la creature, apres naissant dans vn abaissement extrême, puis prenant en la Circoncision la marque infame de pecheur, en suite vendu trente deniers, lauand & baissant les pieds à vn traistre, rauale au dessous d'un meurtrier, mocqué, souffleté, couronné d'épines, couuert de crachats, & enfin crucifié au milieu de deux Larrons par les mains des bourreaux. Que peut-on conceuoir de plus?

*O humilitas Christi! s'écrie S. Bernard: quantum confundis superbiam nostre uanitatatis?*

## III. POINT.

**C**ONSIDÉREZ enfin que pour pratiquer & acquérir l'humilité, le meilleur moyen sont les humiliations extérieures, & les exercices abieets, *Humiliatio*, dit S. Bernard, *est ad humilitatem, sicut patientia ad pacem*, Epist. 87. Si donc nous souhaitons véritablement la vertu d'humilité, ne fuions point, mais plustost aimons les humiliations & les abaissements, & cherchons tousiours le plus bas lieu.

*Et certes,* voyant le Dieu de la gloire & le Seigneur de Majesté infinie, humilié en l'estat que nous venons de voir, quel motif & quel exemple voulons-nous encore apres celuy-là pour nous humilier & mépriser ?

*Sufficit Discipulo, si sit sicut magister eius.* Matth. 10. 15.

Ne deurions-nous pas tirer gloire d'estre abaissez à l'exemple de nostre souuerain Maistre qui nous l'a voulu laisser ; dit saint Pierre,

*Vt sequamur vestigia eius.* 1. Petr. 2. 21.

*recumbe, inquit in nouissimo loco, ut solus videlicet omnium nouissimus sed eas, teque nemini non dico præponas, sed ne comperas ad præsumas.* S. Bernard. *serm. 37. in Cant.*

*Si ergo virtutem appetis humilitatis, viâ non refugias humilitationis, nam sic non poteris ad humilitatem prouchi.* Id. *ibid.*

*Inolerabili impudentia est, ut ubi exinanuit se maestus, verniculus inflatur, & intumescat.* Id. *serm. de Natu.*

## LVI. MEDITATION.

## DES LARMES.

## III Beatitude.

1. Nous sommes en ce monde comme des bannis.

2. Quatre causes de nos larmes,

3. En quoy gist cette beatitude de larmes.

*Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur.* Matth. 5. 5.

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ ( pour bien entendre cette verité, qui d'abord semble si étrange, & pour conceuoir combien il est vray que la Sagesse eternelle nous veut persuader en ce lieu que la beatitude de ce monde consiste dans les larmes) que nous sommes dans la terre comme des bannis, & que tout nostre bon-heur estant dans l'esperance de nostre retablissement, qui n'est accordé qu'à nos soupirs & à nos larmes, sans doute que les larmes sont le fondement de tout nostre bon-heur.

*Spe gaudentes.* Rom. 12. 12.

## II. POINT.

Occupatio magna  
creata est omnibus ho-  
minibus, & iugum  
graue super filios Adā,  
à die exitus de ventre  
matris eorum, vsque  
in diem sepulturæ in  
matrem omnium.

Ecclesi. 40. 1.  
Vallis lacrymarum  
mundus,

**C**ONSIDÉREZ, qu'ayant esté chassé du sejour de la ioye, du Paradis de volupté, nous auons esté condamnez à souffrir vne rebellion domestique, c'est à dire, à sentir la tyrannie de la concupiscence qui nous porte sans cesse au peché, & pour comble de misere à la necessité inéuitable de mourir.

*Ne sont-ce pas là* quatre causes suffisantes pour nous faire verser des larmes, le bannissement, la concupiscence, nos pechez, & enfin la mort que nous commençons avec nostre vie, & qui la precede en quelque façon, estant condamnez à la mort auant que de naistre ?

## III. POINT.

**C**ONSIDÉREZ que cette beatitude n'est pas dans toute sorte de tristesse, ny dans toute sorte de larmes, parce que comme dit S. Paul, *Saculi tristitia*, c'est à dire, la tristesse qui vient de l'attache à quelque chose du siecle, dont la priuation nous afflige, bien loin de nous purifier, *Mortem operatur.* 2. Corinth. 7. 10. Il n'y a que les larmes que verse la Charité, affligée de nos propres pechez & de ceux des autres, & desolée de nous voir si long-temps dans ce lieu de bannissement, qui nous purifient, qui nous consolent, & qui nous réioüissent, *Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent,* Psal. 125. 5. & la raison, c'est parce que cette tristesse estant selon Dieu, comme parle le mesme Apostre, *Pœnitentiam in salutem stabilem operatur.* Ibid.

*N'est-il pas* vray que vous n'avez gueres fait reflexion sur cette verité ? car si vous auiez esté fortement persuadé que la vraye ioye gist dans les larmes, vous n'auriez pas recherché avec tant d'empressement vos diuertiffemens. Regrettez ce temps, & apprenez auioird'huy à ne plus estimer heuruses les personnes qui passent, comme on dit, leur temps dans le monde, & dans les plaisirs, comme vous avez peut-estre fait iusques à present, à ne point les enuier, mais à leur porter plûtost compassion, & à faire plus d'estime d'un pauvre Religieux qui pleure ses pechez & ceux des autres, d'une personne affligée & desolée, que d'une autre qui aura toutes ses aises & ses commoditez en cette vie; car si elles semblent heuruses dans l'imagination des hommes, ce n'est qu'en attendant un malheur veritable & eternal, car c'est en leurs personnes que s'accomplira

Pili si ploras, piè plora,  
noli cum indignatione,  
noli cum typho  
superbire. S. Aug.

Ducunt in bonis dies  
saos. Iob. 21. 13.

Noli emulari in malignantibus,  
neque zelaueris facientes iniquitatem. I. sal. 36. 1.

Cette effroyable malediction qui s'accorde parfaitement avec le commencement de cette Meditation.

*Va vobis qui ridetis nunc, quia lugebitis & flebitis. Luc. 6. 26.*

Choisissez de la fin ou du commencement.

LVII. MEDITATION.

DE LA FAIM ET DE LA SOIF  
de la Justice.

IV. Beatitude.

- |   |                        |  |
|---|------------------------|--|
| 1. Pourquoi les fameliques sont<br>dits bien-heureux. | } tude, & ses marques. | 3. Examen pour connoistre si on<br>l'a |
| 2. En quoy consiste cette Beati-                      |                        |  |

*Beati qui esuriunt & sitiunt iustitiam, quoniam ipsi saturabuntur. Matth. 5. 6.*

I. POINT.

CONSIDEREZ que ce n'est pas sans raison que nostre Seigneur qualifie bien-heureux ceux qui ont faim & soif de la Justice, c'est à dire, qui sont remplis de saints & ardents desirs de servir Dieu, & de le voir seruy par les autres, parce que n'y ayant rien qui empesche plus nostre felicité, & qui nous rende plus malheureux que les passions & les desirs dereglez de nostre cœur, qui comme des fièvres violentes inquietent & affoiblissent nostre ame, & qui sont comme vne faim & vne soif de l'iniustice, il faut necessairement que les bons desirs qui ne sont autre chose que la faim & la soif de la Justice, dont il est icy parlé, fassent nostre beatitude & comme les mauuais desirs ne font pas seulement perdre la grace, & le bon-heur de cette vie, mais aussi s'opposent à la possession du bon-heur éternel, aussi les bons desirs ne nous font pas seulement heu- reux en cette vie, mais mesme nous disposent au bon-heur de l'autre.

*Facile videtur ( sapientia ) ab his qui diligunt eam, & inveniuntur ab iis qui querunt illam : preoccupat qui se concupiscunt, ut illis se prius ostendant. Sap. 6. 1. & 14.*  
*Febris nostra avaritia est, febris nostra ambitio est, febris nostra iracundia est. S. Ambr. l. 4. in Luc.*

*Desiderando capax efficietis, ut implearis. S. Aug. tract. 4. in ep. ap. Ioh. n.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que pour auoir cette faim & cette soif spirituelle, telle que Nostre-Seigneur la demande en ce lieu, il ne suffit pas de nourrir des simples desirs dans le fond de son cœur, mais il faut les faire connoistre par les effets & par les

*Non enim ad saturitatem iustitiae cum hinc extierit quaequam perveniet, nisi ad eam hic & esturiendo & sitiendo cucurserit. S. Aug. de persil. iust. cap 8.*

Non enim dat Deus spiritum ad mensuram. *Ioan. 3. 34.*

Ibunt de virtute in virtutem *Psal. 8. 8.* Iustorum semita quasi lux splendens, procedit & crescit usque ad perfectum diem.

*Prou. 4. 18.*

Tandem non relabimur, quod tandem ad priora contendimus: ubi experimus ita e. descendimus, nostrumque non progredi, reuerti est.

*S. Aug. epist. 141. ad Demetr. Vng.*

Quandiu ergo peregrinamur a Domino, per fidem ambulamus, non per speciem: unde dictum est, iustus ex fide vivit, hæc autem nostra in ipsa peregrinatione iustitia est, ut ad illam perfectionem plenam iustitiam, ubi in specie deo is cius iam plena & perfecta Christus erit, nunc ipsius cursus rectitudine & perfectione tadamus, castigando corpus nostrum & seruituti subijciendo, & eleemosinas in dandis beneficiis, & dimittendis quæ in nos sunt commissis peccatis hilariter, & ex corde faciendo, & orationibus indefinenter insistendo.

*Id. de perf. iust. c. 5.*

Quod si studere perfectum, esse perfectum est, profecto nolle proficere, deficere est. Vbi ergo sunt qui dicere vident, sufficit nobis, roimus esse perfectiores quam patres nostri: non vis proficere? vis ergo deficere, nequam: quid ergo? sic, inhi inquit, viuere volo, & manere in quo perueni, nec peior fieri patiar, nec michi cupio. Hoc ergo vis, quod esse non potest. Quid enim stat in hoc seculo?

*S. Bern. ep. 15.*

Nunquam dicit iustus, satis est, sed semper elurrit, sicutque iustitia, ita ut si semper viuere, semper quantum in se est, iustior esse conuideret, *Id. ibid.*

bonnes œuvres; ce qui se fait par ces deux moyens. 1. En aspirant au plus haut degré de perfection où nous pouuons arriuer dans nostre estat par les actions & exercices qui nous y conduisent plus immediatement, taschant tous les iours de nous aduancer de plus en plus, sans iamais nous lasser. 2. Souhaitant avec la mesme ardeur que Dieu soit seruy par toutes les creatures, comme nous desirons qu'il soit seruy par nous mesmes, pleurant pour ce suiuet les pechez d'autruy aussi bien que les nostres propres: & c'est en cela, dit S. Augustin, que consiste cette quatrième Beatitude, *Hæc est nunc nostra iustitia quæ currimus esurientes, & sitientes ad perfectionem plenitudinemque, ut possit à saturemur. Lib. de perfect. Iustit. cap. 8.* Et c'est aussi en ce point qu'a particulierement éclaté la charité de Nostre-Seigneur, lequel a eu vne telle faim & vne telle soif de la Iustice que nous deuions à son Pere celeste, qu'il n'est venu au monde que pour la restablir, ce qu'il a témoigné en tant de rencontres, & qui sur la Croix mesme l'a déclaré avec ces termes si exprez; *Sitio. Ioan. 19. 28.*

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ maintenât, si vous auez cette faim & cette soif de la Iustice, & si vous estes comme vn autre Daniel, 9. 23. sinon homme de grands effets, au moins de grands desirs, *Vir desideriorum*, & pour le mieux connoistre, faites comparaison de vous avec les gens du monde, & regardez quelle est la soif des mondains, pour les biens, pour les honneurs, ou pour les plaisirs du monde, combien elle est ardente, combien violente, combien insatiable, & en suite comme ils se comportent pour les acquerir: ainsi deuez-vous en faire pour la Iustice, & si vous faites autrement, vous témoignez que comme celuy qui n'a ny faim, ny soif, & ne desire aucune nourriture à son corps, fait paroistre clairement, ou qu'il est rassasié, ou qu'il est malade; ainsi vous n'ayant ny faim ny soif de la Iustice, vous donnez à connoistre ou que vostre ame est rassasiée, ou qu'elle est bien malade, & dans vn dégouft mortel: mais estant certain qu'on ne peut estre rassasié en cette vie, & que si on dit, c'est assez, on se met en estat de perdre ce qu'on auoit acquis; Il faut cōclure necessairement que vostre ame est malade, & que sans doute elle est trauaillée de la faim & de la soif des biens du monde, des honneurs & des plaisirs, ce qui la dégouste des choses de Dieu.

*Prenez*



Prenez-y garde de crainte d'encourir la peine menacée par ces paroles du Fils de Dieu.

*Vae vobis, qui saturati estis, quia esurietis.* Luc. 6. 21.

*Esurientes implevit bonis, & diuites dimisit inanes.* Idem cap.

2. 53.

## LVIII. MEDITATION.

### DE LA MISERICORDE.

#### V. Beatitude.

1. Pourquoy les misericordieux sont dits bien heureux. | de, & quelles en sont les marques.
2. En quoy consiste la misericorde.

*Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.*

Matth. 5. 7.

#### I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy nostre Seigneur appelle bienheureux les misericordieux : C'est 1. parce que ce sont les images viuantes de Dieu : *Cuius natura bonitas*, dit S. Leon, *cuius opus misericordia est*, & qui dans tous ses ouurages ne fait paroistre aucun de ses attributs avec tant d'éclat que sa misericorde, *Miserationes eius super omnia opera eius.* Psal. 144. 9. & c'est le motif que Nostre-Seigneur nous donne, *Ut sitis filij Patris vestri*, Matth. 5. 45. 2. Parce qu'il n'y a pas de moyen plus puissant pour attirer les graces de Dieu, en quoy gist tout nostre bon-heur en ce monde que d'exercer la misericorde : *Date & dabitur vobis* Luc. 6. 38. Et qu'à mesure que nous auons donné il nous fera rendre : D'où vient que nostre Seigneur semble la preferer au sacrifice, qui est l'acte de Religion le plus agreable à Dieu, *Euntes discite quid est, misericordiam volo, & non sacrificium*, Matth. 9. 13. Non pas en effet qu'il ne veuille le sacrifice, mais par là il nous declare qu'il n'y a point de sacrifice qui luy plaise dauantage que la misericorde.

*Qui facit misericordiam, & generatur proximo suo.* Eccl. 1. 19.  
*Iudicabo tibi, ô homo, quid sit bonum, & quid Dominus requirat à te, vtique, facere iudicium, & diligere misericordiam, & sollicitum ambulare cum Deo tuo.* Mich. 10. 8.

#### II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste la misericorde que nostre Seigneur nous recommande icy, & quelles en sont les

*Non diligamus verbo neque lingua, sed opere.*

rè & veritate.

1. Ioan. 3. 18.

Qui habuerit substantiam huius mundi, & viderit fratrem suum necessitate habere, & clausit viscera sua ab eo, quomodo charitas Dei manet in illo?

1b. 17.

Quis infirmatur, & ego non infirmor?

2. Cor. 11. 29.

Factus sum infirmus infirmus. 1. Cor. 9. 22. Flere cum ventibus.

Rom. 2. 15.

Infirmus fui & visitastis me hospes eram, & collegistis me; nudus, & cooperuistis me, &c.

Matth. 25. 35. & 36.

marques. C'est 1. de cherir & d'aymer les pauvres comme membres de Iesus-Christ, les secourir par aumosnes spirituelles & corporelles, autant que nous pourrons; retranchant non seulement de nostre superflu, mais mesme de nostre necessaire. 2. De procurer qu'ils soient assiste par d'autres, les recommander à Dieu dans nos prieres, les visiter malades, les consoler & compatir avec eux, & faire tout avec la joye que demande S. Paul: *Qui miseretur in hilaritate*, Rom. 12. 8. & dans les dispositions de nostre Seigneur Iesus-Christ, c'est à dire dans l'ardeur de son amour, *In visceribus Christi*, Phil. 1. 8. comme parle le mesme Apstre, & enreconnoissance des misericordes dont il a vse tous les iours enuers nous, qui non content de s'estre depouillé pour nous reuestir, d'auoir souffert la mort pour nous donner la vie, a trouué vn moyen apres s'estre donné à nous sur la Croix, de se donner encore à nous sur nos Autels.

Vous estes peut-estre assez conuaincu des auantages de cette vertu diuine; mais combien d'occasions se sont presentées que pouuant exercer la misericorde vous l'auiez negligée? Combien de fois nostre Seigneur en la personne du pauvre vous demandant l'aumosne, afin d'auoir occasion de vous faire l'aumosne de son Paradis, l'auiez-vous reietté?

Regrettez tant d'occasions perduës, & pour l'aduenir,

*Induite vos sicut electi Dei, sancti & dilecti, viscera misericordie.* Col. 3. 12. A faute de quoy, craignez cette épouuenteable parole de l'Apstre S. Iacques;

*Iudicium sine misericordia ei qui non fecerit misericordiam.* 2. Iac. 13.

## LXI. MEDITATION.

### DE LA PVRETE' DE COEVR.

#### VI. Beatitude.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p>1. Combien cette pureté est necessaire.</p> <p>2. En quoy elle consiste.</p> | } | <p>3. Nous deuous continuellement nous purifier.</p> |
|---|---|--|

*Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.*

Matth. 5. 8.

Amen dico vobis, quamdiu non fecistis vni de minoribus his, nec mihi fecistis, 1b. 4. 5.

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ combien cette pureté de cœur est nécessaire, puis qu'elle nous est marquée par nostre Seigneur comme vn moyen que nous deuons prendre nécessairement pour arriuer au salut, & entrer dans la Beatitude eternelle; qui consiste en la vision de Dieu: car si parce que le cœur est pur on verra Dieu, c'est vne consequence infaillible que tant que le cœur demeurera impur, on ne verra point Dieu.

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ en quoy consiste cette pureté de cœur. Ce n'est point seulement à estre exempt de toute impureté grossiere, charnelle & sensuelle, mais à n'auoir aucune attache à quoy que ce soit qu'à Dieu seul, comme nous appellons du vin pur, qui n'est meflangé d'aucune autre liqueur; car en effect, comme toutes nos afflictions ne viennent que de ce que l'on nous arrache les choses, auxquelles nous sommes attachez si nous n'estions attachez qu'à Dieu, personne ne nous pouuant faire perdre Dieu, nous serions veritablement heureux dès cette vie, & nous aurions vne ioye pareille à ce saint Solitaire, qui interrogé pourquoy il estoit si guay, respondit, que c'estoit parce que personne ne luy pouuoit dérober Iesus-Christ.

## III. POINT.

**C**ONSIDÉREZ que cette pureté estant si nécessaire, & n'estant pas possible d'ailleurs de viure icy sans amasser tousiours quelque mauuaise affection, qui comme vne poussiere s'attache à nos pieds, dit S. Leon, tout l'employ & tout l'exercice de nostre pieté doit estre à les nettoyer, c'est à dire, à purifier les affections de nostre ame, qui sont les pieds avec lesquels elle s'auance vers Dieu, & les purifier de toute attache.

*Ne connoïsez-vous pas encore combien vous auez d'attache au monde, à vos biens, à vos amis, à vostre reputation? Vous ne pensez peut-estre pas en auoir, mais voyez quelle est vostre douleur quád vous en faites quelque perte; car c'est là la vraye marque. Vous arrachez les cheueux d'vne perruque, & celuy qui la porte n'en a point de douleur, & ne le sent seulement pas: vous arrachez les cheueux qui tiennent à la peau, & vous*

*Quis ascendet in montem Domini: innocens manibus, & mundo corde. Ps. 24. 3. & 4. Emundate manus, & purificate corda.*

*Iac. 4. 8.*

*Inuisibilem Deum cõlimus, qui nullorum corporeis oculis, cordibus autem paucorũ mundissimis notus est: S. Aug. in Ps. 113.*

*Impuris non se ostendit veritas, non se credit sapientia. S. Berg. ser. 62. in Cant.*

*Quis potest dicere, mundum est cor meum, purus sum à peccato? Prov. 20. 9.*

*Dum per varias actiones vitæ huius sollicitudo distenditur, necesse est de mundano puluere etiam religio. sa corda tordescere. S. Leo serm. 4. de Quadr.*

*Si quis emundauerit se ab istis, erit vas in honorem sanctificationis, & utile Domino ad omne opus bonum paratum. 1. Tim. 2. 22.*

*Has ergo habemus, charitatem, promissiones, mundemus nos ab omni inquinamento carnis & spiritus, perfectentes sanctificationem in timore Dei. 1. Cor. 7. 1.*

*Nec quisquam sic sibi de puro, & immaculato pectore blandiatur, vt innocentia fretus, medicinam non putet*

adhibendam vulneribus. S. Aug. l. de perf. lust. c. 10.

faites grande douleur : cette difference ne vient que de ce que ceux-cy sont attachez & non pas ceux-là. *Aduouez* humblement que vous auez des attaches, que vous mesme ne connoissez pas. *Presentez* vostre cœur à Dieu, afin qu'il le purifie, qu'il l'embrase, & qu'il l'ocupe tout entier : en sorte qu'il n'y ait plus de place pour aucun autre amour. Car pour petite que puisse estre l'attache que nous auons aux creatures, elle nous empêche la claire veuë de Dieu.

*Modicum & non videbitis me.* Ioan. 16. 16.

## LX. MEDITATION.

### DE LA PAIX.

#### VII. Beatitude,

- |   |  |
|---|--|
| 1. Pourquoi les pacifiques sont<br>dits bien heureux. | 3. Difference entre la paix du<br>monde & celle des Chre-<br>stiens. |
| 2. Trois sortes de paix.                              |  |

*Beati pacifici, quoniam filij Dei vocabuntur.* Matth. 5, 9.

#### I. POINT.

Sicut nemo est qui gaudere nolit, ita & nemo est, qui pacem habere nolit. S. Aug. de Civ. l. 19. c. 12.

Cum quietum silentium tenerent omnia omnipotens sermo tuus à regalibus sedibus venisti. Sap. 4. 17.  
Pacem meam do vobis. Ioan. 4. 27.  
In terra pax hominibus, Luc. 2. 14.

**C**ONSIDEREZ que c'est avec grande raison que nostre Seigneur appelle les pacifiques bien-heureux, parce que la paix sans contredit est le plus grand de tous les biens, comme la Foy, la raison & l'experience nous l'enseignent, personne n'estant heureux ny mal-heureux en cette vie, que par la paix ou le trouble de son ame : mais nostre Seigneur l'a beatifiée en son Euangile pour vne raison particuliere, parce que depuis qu'il est venu au monde, c'est vn don qui est propre aux Chrestiens, & vne occupation qui leur doit estre en singuliere recommandation : *In pace vocauit nos Deus*, dit S. Paul. 1. Cor. 7. 15. & en vne autre version, *Ad pacem*, Dieu nous a appelez pour auoir la paix, & luy-mesme se nomme à ce dessein en Isaye, *Princeps pacis*, Isa. 9. 6. Il se fit homme pour nous l'apporter au monde, d'où le mesme Apostre le qualifie du titre de nostre paix. *Ipsè est pax nostra*, Eph. 2. Quand il nâquit, elle estoit generalement par tout l'Empire Romain, *Luc. 2.* Les Anges la publierent hautement avec chants d'allegresse, *Ioan. 14.* Vn peu deuant que de mourir il la laissa par testament à

ses Apostres, & apres sa Resurrection, il les salua plusieurs fois en ces termes, *Pax vobis*, Ioan. 20. 20. & seq. Il leur enioignit enfin que la premiere chose qu'ils diroient & qu'ils souhaiteroient en entrant dans vne maison pour y porter son Euangile, fust la paix. *Luc.* 10.

Intrantes autem in domum, salutate eam dicentes, Pax huic domui. *Matth.* 10. 13.

## II. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a 3. sortes de Paix. La 1. que nous auons avec Dieu. La 2. avec nous mesmes; & la 3. avec le prochain. La 2. depend de la premiere: de sorte que nous ne pouuons estre en paix avec nous mesmes, que nous ne le soyons premierement avec Dieu: *Qui enim pacem facit cum Deo habere voluit, secum pugnat infelix*, dit S. Augustin, *l. 21. de Ciu. Dei*, c. 15. Et ailleurs expliquant ces paroles du Propheete: *Iustitia & pax osculata sunt*. Psalm. 84. 11. il dit: *Vis habere pacem? fac iustitiam: due amice sunt, tu forte vnam vis, alteram non facis, nemo est qui nolit pacem, sed non omnes volunt operari iustitiam.*

In me pace habeatis. *Ioan.* 16. A quiete igitur ei, & habeto pacem, & habebis fructus optimos. *Iob.* 21.

## III. POINT.

CONSIDEREZ en suite de cette verité, combien la paix du monde est differente de celle des Chrestiens: celle du monde est dans les honneurs, les richesses, les plaisirs des sens, & les autres commoditez de la vie, mais la paix des Chrestiens n'est que dans la vertu & dans la ioye de la bonne conscience: *Pax multa diligentibus legem tuam*, dit Dauid. Psalm. 118. 165. paix si auantageuse, qu'apres d'elle toutes les autres ne sont que trouble & amertume.

Odit superbia iustam pacem Dei, & amat iniquam pacem suam. *S. Aug. de ciu. c. 2.* Pacem meam do vobis, non quomodo mundus dat, ego do vobis. *Ioan.* 14. 17.

Vous sçauoir le moyen d'acquérir cette paix excellente que S. Paul appelle *pax Dei*, la paix de Dieu, *que exuperat omnem sensum*? Phil. 4. 7. Nostre Seigneur nous apprend que c'est la patience; *In patientia vestra possidebitis animas vestras*. *Luc.* 21. 19. Et ailleurs, apres auoir salué ses Apostres avec ses paroles ordinaires, *pax vobis*, Ioan. 20. il leur montra aussitost ses mains & son costé, pour leur apprendre & à nous, que c'estoient les douleurs de sa Passion qui leur auoient acquis la paix. En effet, si vous y prenez garde, vous trouuerez que ce qui vous trouble dauantage, c'est la repugnance que vous auez à souffrir.

Sic pacificauit Christus per sanguinem crucis suæ, siue quæ in cælis, siue quæ in terris sunt. *Col.* 1. 20.

Idcirco possessio animæ in virtute patientiæ ponitur quia radix omnium vitijs est; virtutis, patientia est; per patientiam vero possidentur animas nostras, quia cum nobis ipsis dominari discimus; hoc ipsum incipimus possidere quod sumus. *S. Greg. hom. 55. in Euang.*

*Quis enim restitit ei & pacem habuit?* *Iob.* 9. 4 Et au contraire, *Patientia opus perfectum habet.* *Iac.* 1. 4.

## LXI. MEDITATION.

De la paix &amp; concorde avec le prochain.

- I. *Faut auoir la paix avec le prochain.* | 2. *Moyen de la conseruer & entretenir.*

*Pacem habete inter vos. Matth. 9. 49.*

## I. POINT.

Pacem habete inter vos. *Matth. 9. 49.*  
 Pacem habete. & Deus pacis, & dilectionis erit vobiscum. *2. Cor. 13. 11.*  
 Dabo eis cor vnum. *Ier. 31. 39.*  
 Omnes vos vnum estis in Christo Iesu: *Gal. 3. 28.*

Si qua consolatio in Christo, si quod solacium charitatis, si qua societas spiritus, si qua viscera miserationis, implete gaudium meum, ut idem sapientis, eandem charitatem habentes, vanitates idipsum sapientes. *Phil. 1.*

Vnum corpus, & vnus spiritus, sicut vocati estis in vna spe vocationis vestrae, vnus Dominus, vna fides & vnum baptismum. *Ibid. Paul.*

**C**ONSIDEREZ que pour arriuer au bon heur que Nostre Seigneur promet aux pacifiques, il ne fuffit pas d'auoir estably la paix au dedans de nous, mais il faut l'auoir encore avec le prochain au dehors de nous, c'est à dire, viure avec luy en vne tres-parfaite intelligence, & vne vnion tres-estroite d'esprit & de charité; à l'exemple des premiers Chrestiens, desquels il est dit : *Erat cor vnum & anima vna. Act. 4. 32.* C'est aussi ce que nostre Seigneur nous recommande en vne infinité d'endroits, quand il nous appelle freres, & dit que nous sommes membres d'vn mesme corps, mais principalement quand il desire qu'il y ait entre nous vne liaison semblable par proportion à celle qui se trouue entre les personnes Diuines: *Rogo dit-il, vt omnes vnum sint sicut tu Pater in me & ego in te, vt & ipsi in nobis vnum sint, vt sint vnum, sicut & nos vnum sumus, vt sint consummati in vnum.* Ioan. 17. 20. & seqq. Pouuoit on passer plus outre? Et les Apostres marchans sur ces traces, ne nous recommandent rien si expressement: *Ante omnia, dit S. Pierre, 1. Ep. 4. mutuam in vobismetipsis charitatem continuam habentis. Solliciti seruare vnitatem Spiritus in vinculo pacis, dit S. Paul, Eph. 4. 3.*

Après cela n'auons-nous point grand fuiet d'aymer & d'estimer soigneusement la paix & la concorde, & de la procurer par toutes les voyes possibles, & mesme de l'acheter à quelque prix que ce soit & enfin de la conseruer tres-soigneusement?

## II. POINT.

Vnde bella, & lites? nonne ex concupiscentiis? *1. Cor. 4. 1.*

**C**ONSIDEREZ les moyens de conseruer & entretenir cette paix. S. Paul nous en marque deux excellens en ce peu de paroles qu'il adresse aux Philippiciens, après leur auoir soigneusement commandé la paix: *Nihil per inanem gloriam, se-*

*in humilitate superiores sibi inuicem arbitantes, non quæ sua sunt singuli considerantes, sed quæ aliorum*, Phil. 2. 3. & 4. Oû il nous fait entendre qu'il n'y a rien qui trouble la paix, & qui desunisse les esprits comme le desir de la gloire & de ses commoditez, Le 1. moyen c'est de retrancher cette affection dereglee des biens temporels, d'oû naissent d'ordinaire les procès, les haines, les rancunes dont le monde est plein. Le 2. C'est vne humilité sincere, par laquelle nous estimions que chacun nous est en quelque façon superieur : car on void d'ordinaire que l'appetit de l'honneur & d'emporter le dessus, cause les noises, les débats, les contentions, les disputes, les aigreurs & vne infinité de semblables effets. Et partant tâchons de nous rendre exacts à ces pratiques ; pour conseruer ce pretieux thresor avec vn chacun : & si quelqu'un ne la vouloit point auoir avec vous, ayez-la pour le moins dans le cœur. *Si fieri potest quod in nobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes.* Rom. 12. 18. Et non contens encore de cela, tâchons de l'établir entre ceux qui ne l'ont pas, & nous meriterons par ce moyen la recompense promise à cette beatitude, & porterons à bon droit la qualité d'un veritable enfant de Dieu.

*Beati pacifici, quoniam filij Dei vocabuntur.* Matth. 5. 9.

## LXII. MEDITATION.

De la persecution & de la souffrance.

### VIII. Beatitude.

1. Pourquoi celle-cy est la dernière | 2. Il faut souffrir pour la iustice.  
des huit. | 3. Combié la souffrance est vile.

*Beati qui persecutionem patiuntur propter iustitiam; quoniam ipsorum est regnum cælorum.* Matth. 5. 10.

### I. POINT.

CONSIDEREZ pour quelle raison N. Seig. apres auoir proposé les 7. premieres Beatitudes qui consistent en l'action, a reserué en dernier lieu celle qui traite de la souffrance & de la persecution: C'a esté pour nous apprendre que dans le Christianisme, l'agir n'est pas si noble que le patir, & que tout le sommet de nostre perfection en cette vie ( dont il nous a voulu

Inter superbos semper sunt iurgia.  
Prov. 11.  
Custodienda præ omnibus virtutibus pax est, quoniam Deus semper in pace est.  
S. Chrysol. serm. 31.  
Itaque quæ pacis sunt sectemur. Rom. 14. 19.

Inter presentis vitæ pericula non tam optandum est nobis declinando ista effugere, quam tolerando superare. S. Leo ser. 16. de Passione.

Si exceptus es à passione filiorum, exceptus es à numero filiorum. S. Aug.

Flagellat autem omnē hlium quem recipit. Heb. 12. 6.

Vt quoniam bonorum inferiorum dulcedine decepti sumus, a martitudine peccatorum eradiamur. S. Aug. de vera Re. c. 13.

Ego quos amo arguo & castigo. Apoc. 1. 19.

Electorum est hic conteri, vt ad præmia debeat æternæ hæreditatis eradi: nostrū est hic flagella percipere, quibus struatur de æternitate gaudere. S. Greg. l. 4. mor. c. 17.

tracer comme autant de principes dans les 8. Beatitudes) consiste dans les souffrances : Aussi voyons nous qu'une des marques plus signalées de son amour envers ses élus, c'est la persecution, comme il paroist évidemment dans S. Marc, où faisant vn grand dénombrement des recompenses qu'il leur prepare, il adiouste qu'il leur donnera des croix & des persecutions pour vn surcroist de faueur : *Amen dico vobis, nemo est qui reliquerit domum aut fratres, &c. qui non accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc, domos & fratres, & agros cum persecutionibus, & in seculo futuro vitam æternam.* Marc. 10. 29. & 30. Ainsi, dit S. Paul, nous ne devons pas nous étonner quand elles arriueront : *Nemo moueatur in tribulationibus istis, ipsi enim scitis quod in hoc positi sumus.* Voila le partage des Chrestiens.

N'est-il pas vray que cette doctrine est bien opposée aux maximes du monde, qui estime la persecution comme le dernier mal-heur ? Excitez d'autant plus vostre foy que vostre raison & vos sens y forment plus d'opposition.

## II. POINT.

Quod duo cum Christo crucifixi sunt, ostēdit alios sibi dextros, alios sinistros esse passuros. S. Aug. ser. 36. de diuers.

Martyres enim non facit pœna sed causa, mors sceleratorū non est fidei gloria, sed pœna perdidit.

S. Aug. in Psal. 4. Melius est benefacientes (si voluntas Dei vult) parquam malefacientes. 1. Petr. 7.

**C**ONSIDEREZ que nostre Seigneur n'appelle pas simplement bien-heureux ceux qui souffrent, car il faudroit appeller bien-heureux tous les criminels & les mal-faicteurs : mais ceux qui souffrent pour la Justice, c'est à dire pour la vertu, ou pour quelque bon suiet, comme pour maintenir la Foy, pour deffendre la verité, pour s'opposer aux violences, pour pratiquer la vie deuote, pour ne vouloir point hanter les compagnies mondaines, pour se retirer de leurs festins & semblables choses, *si bene facientes patienter sustinetis, hæc est gratia apud Deum,* dit S. Pierre, 1. Petr. 20. Et ailleurs : *Si quid patimini propter iustitiam, beati.* 1. Epist. 3. 14. *Quæ enim est gloria, si peccantes & colaphizati suffertis ?* Ibid. 2. 20.

## III. POINT.

Vis nosse nulla pœna quanta sit pœna ? psalmum interroga, Exacerbauit Dominum peccator, exclamauit vehementer, attendit, considerauit, quare ? secundum multitudinem iræ suæ non quæret, ideo non exquirat quia multum irascitur. S. Aug. serm. 2. de verbis Domini.

Quis dei vt affligens,

**C**ONSIDEREZ combien la persecution est vtile à ceux qui se consacrent au seruice de Dieu : car n'y ayant rien de si perilleux pour eux que la vanité qui vient des applaudissemens, des approbations & des louanges des hommes, la persecution leur est donnée comme vn contre-poison excellent pour les empêcher de prendre de la complaisance en eux mesmes : Ainsi S. Paul dit de foy, *Ne magnitudo reuelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ. Angelus Satana qui me colaphizet, propter*



propter quod placeo mihi in infirmitatibus meis, in contumeliis, in tribulationibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo. 2. Cor.

12. 7. & 10.

Si le mesme vous arriue, si le monde se mocque de vous, par exemple, pour vouloir changer de vie, si on vous calomnie, si on vous iette des brocards, loïez en Dieu, & tenez ferme contre ces vains assauts, vous souuenant de cette belle sentence du mesme Apostre.

Omnes qui pié volunt viuere in Christo Iesu, persecutionem patientur. 2. Tim. 3. 12.

me dolore, non parcat  
Job. 6. 6. & 10.  
Donatum est vobis  
pro Christo non solum  
vt in eum credatis, sed  
vt etiam pro illo pa-  
tiamini Philipp. 1. 27.

## LXIII. MEDITATION.

Continuation de la precedente Meditation.

- |  |   |
|--|---|
| 1. De quelle persecution nostre<br>Seigneur entend parler en la<br>derniere beatitude. | 2. Il faut souffrir de tous.<br>3. A l'exemple de nostre Sei-<br>gneur. |
|--|---|

Beati qui persecutionem patientur. Matth. 5. 10.

### I. POINT.

CONSIDEREZ que quand nostre Seigneur parle icy de persecution, il n'entend pas seulement parler de celles qu'ont exercées les Tyrans autresfois à l'endroit des Martyrs, comme sont les prisons, les chaisnes, les foïets, les Croix, & tous les autres tourmens qu'on leur a fait endurer, mais il entend par les persecutions, tout ce que nous pouuons souffrir à l'exterieur de la part des hommes quels qu'ils soient, soit en nostre honneur, soit en nostre corps, soit en nos biens, en nostre personne, ou en celle de nos proches, pour quelque bonne œuure, ou en quelque bon sujet, c'est pourquoy, dit S. Leon, *Nunquam deest tribulatio persecutionis, si nunquam deest obseruantia pietatis.* Serm. 9. de Quadr. Et dés-là qu'on s'est engagé au seruice de Dieu, on s'est engagé en mesme temps à souffrir persecution, puisque c'est vne verité declarée par le S. Esprit, & qui s'accomplira infailliblement dans tous les seruiteurs de Dieu, que ceux qui veulent viure avec pieté en Iesus-Christ, souffriront persecution.

Estes vous bien resolu à cela? car c'est vne necessité qui nous est encore declarée ailleurs bien expressément, *Quoniam per*

Omnem palmitem sibi  
me non ferentem fructum  
toller eum, &  
omnem qui fert fructum  
purgabit eum, vt  
fructum plus afferat,  
Ioan. 15. 2.

Non veni pacem mittere,  
sed gladium: veni enim  
separare hominem  
aduersus patrem suum,  
& filium aduersus  
matrem suam, &c.  
Matth. 12. 34. & 35.

Quod si extra disciplinam  
estis cuius participes facti  
sunt omnes, ergo adulteri,  
& non filii estis. Heb. 12. 8.  
Omnes qui pié volent  
viuere in Christo Iesu,  
persecutionem patientur. 2. Tim. 3. 12.

II. POINT.

Non est verus patiens qui pati non vult nisi quantum sibi visum fuerit, & à quo sibi placuerit. L. 3. de Imit. Chr. c. 19.

In omnibus exhibeamus nosmetipsos in multa patientia.

2. Cor. 6. 4.

Nec dicas, non valeo hæc ab homine tali pati, graue enim intulit damnum, & improperat mihi que nūquam cogitaueram, sed ab alio libenter patiar, & sicut patiendū videro. Insuper est talis cogitatio, quæ vigilem patientiæ non considerat. L. 3. de Imit. Chr. c. 19.

Cohors ergo, & tribunus, & ministri ludæorum comprehenderunt Iesum & ligauerunt. Ioan. 18. 12.

Et surgens omnis multitudo eorum duxerunt eum ad Pilatum. Exclamauit simul vniuersa turba, dicens: Tolle hunc, & dimitte nobis Barrabam, Iesum tradidit voluntati eorum. Luc. 23. 18. & 25.

Quoniam ecce inimici tui sonuerunt, & qui oderunt te, extulerunt caput. Psalm. 82. 3.

Hæc est hora vestra, & potestas tenebrarū. Luc. 22. 53.

Omnes videntes me deriserunt me, locuti sunt labijs, & mouerunt caput. Psalm. 2. 8.

Turbe est sub spinosa capite tam delicata membra consistere, S. Bern.

CONSIDEREZ; Si vous estes dans cette preparation, il faut que vous le soyez à l'égard de toutes sortes de personnes, c'est à dire que vous soyez aussi prest de souffrir des petits que des grands, des bons comme des méchants, de vos parens & de vos domestiques, comme des estrangers; car ce seront ceux-là qui souuent s'opposeront dauantage à vos desseins salutaires, comme nostre Seigneur ne receut iamais tant de mauuais traitemens que des Scribes & des Pharisiens, *Inimici hominis domestici eius*. Matth. 10. 36. C'est pourquoy il dit ailleurs qu'il est venu separer le pere d'avec le fils, & que qui-conque venant à luy ne hait son pere, sa mere, sa femme & ses enfans, *Non potest, dit-il, meus esse discipulus*. Luc. 14. 26. Cela s'entend lors qu'ils s'opposent à nostre perfection; & pour vous y porter,

III. POINT.

CONSIDEREZ l'exemple de nostre Seigneur, & voyez comme il a esté persecuté d'un chacun, notamment en sa passion. Quand on execute en Iustice les criminels, il n'est permis qu'à vn ou deux officiers d'y mettre la main; mais en la Passion de nostre Seigneur, toute permission est donnée à qui voudra, de le tourmenter: que ce soit vn Capitaine ou vn Soldat, vn Iuif ou vn Payen, vn Prestre ou vn Laïque, vn de ses Disciples ou vn Estranger, vn homme ou vne femme, vn riche ou vn pauure: tous y sont bien venus.

Que dites-vous à cela? estes-vous innocent comme luy? ceux qui vous persecutent sont-ils plus criminels que ceux qui l'ont persecuté? Vous a-on fait les mesmes opprobres? vous a-on dit les mesmes iniures? vous a-on craché au visage? s'est-on attaqué à vostre honneur? C'est vne chose honteuse à la verité, que sous vn chef si mal traité, il y ait des membres si delicats.

Va cum benedixerint vobis homines, secundum hæc enim faciebant Pseudopphetis patres eorum. Luc. 6. 26.

LXIV. MEDITATION.

Quelle est la recompense promise dans les Beatitudes.

1. La mesme recompense promise à chaque beatitude.
2. Combien cette recompense est grande.
3. D'où vient qu'elle est ainsi appellée.

*Gaudete & exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cælis.*

Matth. 5. 12.

Ce sont les dernieres paroles avec lesquelles Nostre-Seigneur finit les Beatitudes, promettant à ceux qui les pratiqueront icy bas, vne recompense eternelle dans le Ciel.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, qu'encore que Nostre Seigneur semble attacher à chaque beatitude vne recompense particuliere, ce n'est pourtant que la mesme en effet dans toutes les huit, à sçauoir le Royaume des Cieux, la gloire, la vie, & la felicité eternelle, laquelle ne se pouuant expliquer en peu de mots, à cause des biens infinis qui s'y rencontrent, il a esté necessaire que Nostre Seigneur pour nous la faire mieux connoistre, nous la declarast par cette diuersité de biens qu'il promet dans chacune en particulier.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien cette recompense doit estre grande, puisque c'est la iouissance eternelle de Dieu, *Ego sum merces tua magna nimis*, Gen. 15. 4. Grande, puisque c'est la veue & la compagnie de Nostre-Dame, des Anges, & de tous les Saints; grande, puisque c'est l'establissement dans vn estat accompli par l'amas & le comble de tous les biens imaginables de l'ame & du corps, & pour iamais; grande, puisque l'on y est consolé, rassasié, qu'on y a tout ce que l'on peut desirer, & rien de tout ce que l'on peut craindre, *Beati qui habitant in domo tua, Domine*. Psal. 83. 5.

N'auons-nous pas donc grand suiuet, puisque la recompense est si grande, de nous réiouir. & tenir pour bien-heureux, lors que nous serons affligés, & persecutés, parce que ces afflictions que saint Paul appelle iustement, *Momentaneum & leu tribulationis, eternum gloria pondus operantur in nobis*? 2. Cor. 4. 17. N'est ce pas encore vn puisât motif pour nous faire embrasser la pauureté d'esprit, la mansuetude, la misericorde, la pureté de cœur, la paix & toutes les autres vertus? Mais parce

*Omnem sermonem atque omnem sensum humanæ mentis excedit decus istud, illa pulchritudo, illa gloria.* S. Aug. ser. de Sancto.

*Ibi videbimus, vacabimus, amabimus, laudabimus.* S. Aug. Adimplebis me lætitia cum vultu tuo, delectationes in dextera tua vsque in finem. Psal. 15. 10.

*Torrente voluptatis tuæ potabis eos.* Psal. 35. 6.

*Isti fulgebunt sicut sol in regno patris eorum.* Matth. 13. 41. Latet gloria, fratres mei, abscondita vobis est in tribulatione, in momentaneo hoc lætate æternitas, in hoc leui pondus sublimis, & supra modum. S. Tern. serm. 17. in 2. f. Qui habitat.

parce que plusieurs se trompent en la maniere & au chemin qu'ils tiennent pour arriuer à la iouïssance de tous ces biens.

### III. POINT.

Proposito sibi gaudio sustinuit crucem confusione contempta.

Hebr. 12. 2.

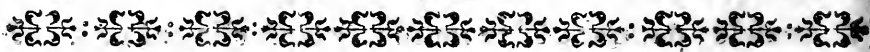
Multi volunt esse humiles, sed sine defectu esse contenti propriis, sed sine necessitate; esse casti, sed sine maceratione corporis; esse patientes, sed sine contumeliis; adipisci virtutes volunt, sed labores virtutum fugiunt. S. Greg. 4. 7.

Moral. cap. 12.

Guttatim pœna bibitur, aliquando sumitur, per minutias transit, ac in remuneratione torrens est volupratis, & fluminis impetus, torrens in undans lætitiæ, flumen gloriæ, flumen pacis. S. Bern. serm. de Diversis.

Vado parare vobis locum, ut vbi ego sum, & vos sitis. Ioan. 14. 2. & 3.

**C**ONSIDEREZ que ce bon-heur éternel préparé aux Chrestiens, est appellé *merces*, recompense, pour montrer que tous ces biens ne se donnent point par pure grace, mais qu'il les faut meriter. Or comment pensez-vous les meriter; sinon en trouuillant pour acquerir les vertus, & en portant vostre croix, comme ont fait tous les Saints? En effet; la recompense n'est promise qu'au travail, c'est pourquoy luy-mesme dit, *Regnum cælorum vim patitur & violenti rapiunt illud*, Matth. 11. 12. Et certes il auroit eu grand tort de prendre vn si fâcheux chemin, s'il y eust eu moyen d'y aller autrement, *Si ergo oportuit Christum pati, & ita intrare in gloriam suam*, Luc. 12. 26. C'est à dire, si le fils du logis & l'heritier vniuersel n'a pû entrer en son propre heritage que par la porte des souffrances: Les estrangers deuront-ils pretendre d'y entrer par la porte des plaisirs? Vous auez beau faire, tout ce que vous pourrez souffrir, quand ce seroit vne eternité toute entiere, n'approchera iamais dit S. Paul, de la gloire qui vous est promise, *Existimo quod non sunt condignæ passionis huius temporis ad futuram gloriam que reuelabitur in nobis*. Rom. 8. 18.



### DES MOYENS POUR ACQUERIR ET perseuerer dans la pratique des vertus Chrestiennes.

Nous marquerons icy six des principaux moyens dans ce qui reste à traiter de la vie Illuminatiue, dont

Le 1. est d'auoir quelque principe, qui nous serue comme de base & de fondement dans toute nostre conduite spirituelle, tels que sont la presence de Dieu, l'éternité du bien & du mal qui nous attend, & autres semblables.

Le 2. la pureté d'intention.

Le 3. la frequentation des Sacremens de Penitence & de l'Eucharistie.

Le 4. la soumission à vn Directeur.

Le 5. l'exercice de l'Oraison. Et le dernier, la fidelité en toutes choses,

## PREMIER MOYEN.

Qu'il faut auoir quelques principes de la vie Spirituelle.

C'est à dire,

Quelque Maxime fondamentale de nostre salut qui nous soit familiere.

## LXV. MEDITATION.

- |                                 |  |                                   |
|---------------------------------|--|-----------------------------------|
| 1. Qu'est-ce que ces principes? |  | 3. Moyen de les rendre efficaces. |
| 2. Force de ces principes.      |  | 4.                                |

*Vivus est sermo Dei & efficax, & penetrabilior omni gladio accipiti, &c. Hebr. 4. 12.*

Ce sont les avantages que S. Paul donne à ces principes & à ces veritez Chrestiennes, de dompter les cœurs les plus rebelles.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce qu'on entend icy par ces principes. Ces principes ne sont autre chose que certaines veritez fondamentales du Christianisme qui contiennent toutes les autres & qui sont les plus capables de faire impression sur nos esprits, comme sont qu'il y a vn Dieu tout puissant qui nous a faits pour luy, qui recompense les bons, & punit les méchans, qui est present par tout, qui a enuoyé son Fils au monde pour nous sauuer: comme sont encore les quatre fins dernieres, l'éternité bien-heureuse ou mal-heureuse qui nous attend, qu'il n'y a qu'vne seule affaire importante en ce monde, & semblables maximes de l'Euangile.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le pouuoir & la force de ces veritez viuement imprimées dans vn esprit, est si grande, qu'vne seule bien conceüe & souuent ruminée, est capable de changer & metamorphoser tout à fait vn homme si abandonné qu'il puisse estre, & de le rendre Saint, c'est pourquoy saint Paul dit quelles penetrent *vsque ad diuisionem anima ac spiritus*, Heb. 12. 4. & Daudid que les paroles de Dieu sont toutes de feu, *Ignitum eloquium tuum uehementer*. Psal. 118. 140.

*Super omnia vincens veritas. E. dr. 1*

*Verba que ego loquor vobis, spiritus & vita sunt. Ioan. 6. 64.*

*Verba vite eternæ habes. Ibid. 69*

*Anima mea li. i. facta est, vt dilectus locutus est. Cant. 5. 6.*

Nonne cor nostrum erat ardens, cū loqueretur nobis? *Luc. 14.* Jam vos mundi estis propter sermonem quem locutus sum vobis. *Ioan. 11. 1.*

Tanto tempore vobiscum sum, & non cognouistis me. *Ioan. 14. 9*

Videte qui audiatis. *Matth. 4. 24.*

Qui legit intelligat. *Matth. 24. 15.*

Nullus est qui cogitet corde. *Iere. 17. 11.*

Recogitate. *Hebr. 12. 3.*

c'est à dire, que comme le feu illumine, échauffe, bruste, détruit, reduit en cendres, resiouit & fortifie, les mesmes effets se produisent par les veritez Chrestiennes dans le cœur des fideles.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de rendre ces veritez efficaces, & pour faire qu'elles soient principes de nos operations, 1. Il faut les connoistre : aussi nostre Seigneur disoit-il, *Cognoscetis veritatem & veritas liberabit vos*, *Ioan. 8. 32.* autrement si vous ne la connoissez point, elle ne fera rien en vous. Or pour mieux connoistre & penetrer ces veritez, c'est de ne s'arrester qu'à vne ou à fort peu, pour se les rendre plus familiares & s'en seruir puissamment. 2. Il faut les considerer & les mediter souuent, d'autant que par vne suite naturelle, la consideration engendre la connoissance, la connoissance les affections, les affections les œures. 3. C'est de s'en seruir aux occasions, c'est à dire, quand il est question de resister à la tentation, ou de pratiquer quelque bonne œure.

Voyez maintenant laquelle de toutes les veritez Chrestiennes vous touche dauantage : Est-ce la presence de Dieu ? Est-ce la mort & passion de nostre Seigneur ? Est-ce le soutenir des quatre fins dernieres ? Est-ce la briefueté de la vie ? Est-ce l'éternité ? Est-ce la vanité des choses du monde ? Sont-ce ces paroles de Nostre Seigneur, *Querite primum regnum Dei, & cetera adijciuntur vobis? Quid prodest homini si uniuersum mundum lucretur, anima vero sua detrimentum patiatur?* *Matth. 6. & 16. 33. 26.* *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum & tollat crucem suam & sequatur me?* *Luc. 9. 32.* Quoy que c'en soit, choisissez-en quelqu'vne entre toutes celles-là, & tafchez de la bien entendre & de la bien posseder, voyez-en les suites, entretenez-en la pensée par tout, meditez-la souuent, & ne vous en laissez iamais. Enfin, seruez vous-en dans la consideration, & vous verrez par experience qu'vne de ces veritez ainsi conuë vous deliurera du pouuoir de vos ennemis, & vous donnera le courage de pratiquer la vertu.

*Cognoscetis veritatem & veritas liberabit vos.* *Ioan. 8.*

32.

*Nunquid non verba mea sunt quasi signis*; dit Dieu luy-mesme

Ponite vos in cordibus vestris sermones istos. *Luc. 9. 44.*

par le Prophete Ieremie, & quasi malleus conserens petras?  
Ierem. 23. 29.

## LXVI. MEDITATION.

De l'exercice de la presence de Dieu.

1. Effets de la presence de Dieu. } 3. Occasions où il la faut prati-  
2. Manieres de la pratiquer. } quer.

*Ambula coram me, & esto perfectus. Gen. 17. 1.*

C'est la pratique que Dieu donne luy mesme à Abraham pour le rendre bien-tost parfait.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour vous faire mieux connoistre ce que peuuent sur vn esprit les veritez Chrestiennes dont on vous parla hier, ce que peut la presence de Dieu, qui est vn de ces grands principes & de ces veritez fondamentales. 1. Cette presence sert à nous empescher d'offenser Dieu, & à dompter nos passions; car si la presence d'un Maistre, d'un Pere, d'un égal, d'un valet, peut nous retenir de mal faire, combien plus la presence de Dieu? Ainsi Ioseph & Suzanne n'ont point d'autre bouclier pour se deffendre de la tentation. Et tout au contraire, l'oubly de la presence de Dieu est l'ouverture à tous les pechez. 2. Elle nous fait pratiquer la vertu; car si la presence d'un Roy, d'un General d'Armée donne tant de courage aux soldats; que fera-ce de considerer Dieu present à toutes nos actions? 3. Elle sert à nous vnir à Dieu; car il est impossible que deux choses s'vnissent, si elles ne sont presentes: par cét exercice nous commençons sur la terre la vie des bien-heureux, & nous rendons semblables aux Anges, lesquels occupez icy bas, *semper vident faciem patris*; Matth. 18. 10. aussi est ce la pratique de tous les Saints, tant de l'ancien comme du Nouveau Testament.

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les manieres de pratiquer la presence de Dieu. La 1. c'est de nous figurer là près de nous,

Si Dominum presentem, & omnia videntem, & iudicantem semper cogitarem, aut vix, aut nunquam peccarem.

*S. Tho. opusc. 58. c. 2. Memoria Dei excludit omnia peccata.*

*Hier. in c. 22. Et cetera.*

Melius est mihi absque opere incidere in manus vestras, quam peccare in conspectu Domini. *Dan. 13. 23.* Non est Deus in conspectu eius, inquinatae sunt viæ illius.

*Pf. 9. 10. 5. sec. Heb. Seruavi mandata tua, & testimonia tua quia omnes viæ meæ in conspectu tuo.*

*Pf. 113. 168. Memor fui Dei & delectatus sum.*

*Isaï. 16. 4. Enoch ambulauit cum Deo. Gen. 5. 22.*

Moyles inuisibilem, tamquam videns sustinuit *Heb. 21. 27.*

Si occultabitur vix in abscondito, & ego non videbo eum? dicit Dominus. Nunquid non caelum & terram ego impleo? *Ier. 23. 24.* In omni loco oculi Domini contemplantur bonos & malos.

*Prou. 15. 3. Proccedens & videris. Mt*

tras & videris. Lucerna  
extincta est: & videt te  
Lucerna arde: & videt  
te. Cubile ingrederis  
videt te. In corde ver  
saris & videt te.

S. Aug. serm. 49. de  
verbis. Dem.

In ipso viuimus, mo  
uemur & sumus.

Act. 17. 28.

Maue aditabo tibi.

7f 1. 5.

Omnibus diebus vira  
tuæ in mente habeto  
Deum. Tob. 4. 6.

Qui timent Domi  
num, in conspectu il  
lius sanctificabunt  
animas suas.

Ecccl. 12. 20.

Nostre Seigneur Iesus-Christ qui regarde attentiuement tout ce que nous faisons, nous le representant tantost en vn Myste re, tantost en vn autre, selon que l'Eglise & l'inclination ou le besoin nous porte, & principalement dans ses douleurs, ses humiliations & ses souffrances. La 2. & la meilleure, c'est de se représenter l'essence diuine remplissant tout l'Vniuers, & la regarder en tout lieu presente deuant soy; derriere, à costé & dedans soy, & puis produire des actes de l'entendement & de la volonté: d'entendement faisant de grands & frequens actes de Foy de cette verité; de volonté s'vnissant à Dieu par des actes d'amour, de respect, de reuerence, d'abaissement, d'adoration; de crainte, de remerciement, de glorification, & semblables.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encore que nous deussions estre dans la pratique de ce diuin exercice en tous lieux, & à tout moment, s'il estoit possible, les occasions principales où il en faut produire les actes, sont 1. le matin quand nous rendons nos deuoirs à Dieu. 2. Au commencement de toutes nos oraisons mentales ou vocales; pour empêcher les distractions, inquietudes, &c. aux occasions de pécher; à l'exemple de Ioseph & de Susanne; quand il faut pratiquer quelque action de vertu, principalement si elle est difficile, pour s'animer comme faisoit Iudith sur le point de trancher la teste à Holopherne, disant avec elle; *Confirma me Deus in hac hora*; Iudith. 13. 7. Et avec Dauid,

*Prouidebam Dominum in conspectu meo semper: quoniam à dextris est mihi, ne commouear.* Psal. 15. 8.

*Oculi mei semper ad Dominum.* Psal. 24. 15.

*Viuu Dominus in cuius conspectu Ro.* 3. Reg. 17. 11.

## LXVII. MEDITATION.

Second moyen, pour faire progrez en la vertu.

La pureté d'intention.

*Lucerna corporis tui est oculus tuus, si oculus tuus simplex fuerit, totum corpus tuum lucidum erit; si autem oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebrosum erit.* Matth. 6. 22. & 23.



Cét œil, dit saint Augustin, dont parle icy Nostre Seigneur, est l'intention & le motif avec lequel nous faisons nos œuvres.

1. Importance de la bonne intention. | 2. Diverses sortes d'intention.

## I. POINT.

CONSIDEREZ que c'est icy le grand secret du Christianisme au suiet de nos actions, de sçavoir que l'intention fait tout, & que c'est elle qui leur donne le prix : si nostre intention est bonne, si elle est tres-bonne, nostre action est de mesme, comme au contraire si elle est mauuaise : donnez cent mille écus aux pauvres sans aucune intention, vostre aumosne est perdue, donnez-la par vn motif de vanité, elle est criminelles, & vous en ferez puny : donnez vn sol pour l'amour de Dieu, cette action est excellente & tres-meritoire.

## II. POINT.

CONSIDEREZ qu'entre les intentions que nous pouuons auoir en nos actions, les vnes sont bonnes, quoy que terrestres & temporelles, comme sont de faire quelque action pour obtenir de Dieu quelque bien temporel, le recouurement de la santé, le gain d'un procès, le succès d'un voyage : Les autres sont meilleures qui regardent nostre salut, le pardon de nos pechez, la victoire de nos passions, l'acquisition du Paradis : Mais les plus parfaites sont celles qui regardent uniquement l'amour, la gloire, & les interests de Dieu. C'est ce que Nostre Seigneur a pratiqué tres-parfaitement, n'ayant eu autre but en toutes ses actions que d'honorer son Père & de rétablir au monde sa gloire qui y estoit décheuë : Il ordonna à cette fin sa vie, sa mort, ses pensées, ses paroles, ses œuvres, ses ioyes, ses tristesses, ses biens, ses maux, & absolument tout & en tout temps, & en tout lieu, de iour & de nuit, iusques à vn pas, iusques à vn regard, & vn mouuement de doigt : d'où vient qu'il est appellé dans les saintes Lettres, *Gloria Dei*, Rom. 3. 23. parce qu'il le glorifie en tout, & luy dit de soy-mesme : *Honorifico Patrem meum. Ego non quero gloriam meam.* Ioan. 8. 49. & 50.

Voilà vostre modele : Formez vous là dessus, & certes n'est-

Si radix sancta, & rami. Rom. 11. 16.

Ecce tu pulchra es amica mea, oculi tui columbarum. Cant. 1. 14. Bonum opus inuenio factum: non valde attendas quid homo faciat, sed quid cum facit aspiciat, quo lacertos optimæ gubernationis dirigat. S. Aug. prof. in 1. f. 31.

Non perdet mercedem suam. Matth. 10. 42.

Inclinaui cor meum ad faciendas iustificationes tuas, propter retributionem. Ps. 118. 112.

Sic ad brauium curabat Paulus.

Phil. 3. 14.

Si proposito sibi gaudio Christus sustinuit crucem. Heb. 12. 2.

Sive manducatis, sive bibitis, omnia in gloriam Dei facite.

1. Cor. 10. 31.

Vidua cum videt Dominum non de patrimonio, sed de anima opus ejus examinat, & considerans non quantum, sed ex quanto dedisset, dixit: Vidua ista plus omnibus misit in dona Dei. S. Cyr. tract. de operib. & elemos.

il pas bien raisonnable, puisque vous n'êtes créé à autre fin que pour vous employer & vous consommer à sa gloire; & cependant combien d'actions produisez vous, où au lieu de l'honorer vous le des-honorez par vos pechez? combien où au lieu de prendre pour vostre fin sa gloire & ses interets, vous prenez les vostres ou ceux des creatures; combien en faites vous par routine, à l'étourdy, & sans aucune bonne intention? *Examinez-vous*, & regardez avec regret tant d'actions perduës, imitez d'oresnavant Nostre Seigneur & pour cela, comme vos actions sont d'elles-mêmes trop chetives & trop basses, *unissez-les* toutes avec les siennes, vos paroles à ses paroles, vos souffrances aux siennes, vos regards, vos pas, vostre boire & vostre manger avec les siens, offrant toutes ces choses à Dieu en general & en particulier, le matin en l'Oraison en vnion de celles de son Fils, & en renouvelant l'offrande quand il les faut commencer, & par ce moyen vos plus petites actions seront d'un merite tres-grand, comme Nostre Seigneur nous fait entendre dans cette Parabole de la Veuve, laquelle n'ayant mis que deux deniers dans le tronc, où les autres iettoient de l'argent à pleine main, il dit,

*Amen dico vobis, quoniam vidua haec pauper plus omnibus misit.* Marc. 12. 43.

## LXVIII. MEDITATION.

Troisième moyen, pour faire progrez en la vertu.

La frequentation des Sacremens de Penitence & d'Eucharistie: Et premierement de celui de Penitence.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 1. <i>Advantages de frequenter le Sacrement de Penitence.</i> |  | 2. <i>Dispositions avec lesquelles il faut s'en approcher.</i> |
|---|--|--|

*Qui iustus est, iustificetur adhuc.* Apoc. 22. 11.

Qui est iuste, dit le S. Esprit, tasche de se justifier de plus en plus: Or où peut-on mieux se justifier que dans le Sacrement de Penitence?

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les auantages & les vtilitez qui reuiennent de frequenter le Sacrement de Penitence, c'est à dire, de se confesser souuent. 1. C'est par ce que chaque confession vous causera vn nouveau degré de grace, de charité, & de toutes les vertus surnaturelles; vous nettoyera de vos pechez, vous acquittera, ou de tout, ou d'une partie de la peine que vous auez meritée, vous donnera de nouvelles forces pour ne les plus commettre, pour resister aux tentations, pour pratiquer les bonnes ceuures, & mener vne vie innocente. 2. Parce que les confessions frequentes ont beaucoup plus de certitude de l'integrité des pechez qui est necessaire, à cause que la memoire en est plus fraische que celles qui se font rarement: & si de plus elles affeurent moralement le salut d'un homme, contre les dangers de la mort subite, qui au cas qu'elle luy arriue, le trouuera en bon estat.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que quand on dit qu'il faut frequenter le Sacrement de Penitence, on entend tousiours avec les dispositions necessaires pour en receuoir le fruit; car d'y aller par routine, c'est le moyen de croupir dans ses imperfections, & vaudroit bien mieux n'y point aller que de s'en approcher en cet estat. Or les vrayes dispositions sont 1. De s'examiner soigneusement, sans inquietude pourtant & sans scrupule, sur tous les pechez mortels s'il y en a, & si ce ne sont que des veniels, sur ceux auxquels nous sommes plus enclins, ou qui nous pesent le plus, & qui nous détournent dauantage d'arriuer à la perfection où Dieu nous appelle, sans nous tourmenter pour decouuoir tous ceux que nous auôs faits. 2. c'est de les regretter tous, petits & grands, & former vn dessein déterminé de nous en corriger, qui est le point le plus important de tous. 3. C'est de declarer ses pechez, non avec vne certaine formule ordinaire, où on dit tousiours le mesme, & des choses fort generales & fort menuës, mais seulement ceux que l'on aura remarquez, le plus clairement, nettement, & briuelement que faire se pourra, vous souuenant que les Confessions les plus longues ne sont pas les meilleures, mais celles qui se font avec plus de regret, plus de honte & plus d'amendement. 4. Et enfin faire la satisfaction eniointe avec esprit de repentance &

d'humilité deuant Dieu.

*Prenez donc* auioird'huy resolution, si desia vous ne l'auiez faite, & n'estes dans la pratique, de frequenter ce Sacrement, puisque c'est vn remede si vtile, si aisé & si puissant contre la faute que nous commettons tous les iours: par exemple, si vous estes Prestre, d'y aller deux fois la semaine, si vous estes Clerc, tous les 8. iours, mais que ce soit tousiours avec les dispositions qui vous ont esté cottées. Et vous en connoistrez le profit par l'amendement de vie: *A fructibus eorum cognoscetis eos.* Matth. 7. 16.

## LXIX. MEDITATION.

De la frequentation du S. Sacrement de l'Autel.

Seconde Partie de la Meditation precedente.

1. *Importance de la frequente* | 2. *Par ses effects.*  
*Communion prouée.* | 3. *Et par autorité.*

*Accedite ad eum & illuminamini.* Psal. 33. 6.

*Aperi sunt oculi eorum, & cognouerunt eum in fractione panis.*  
 Luc. 24. 31.

**Qui** veut auancer dans la vie illuminatiue, doit s'approcher souuent de nostre Seigneur qui est la lumiere mesme, ce qui ne se peut faire plus parfaitement en cette vie, que par la frequente participation de son corps & de son sang au S. Sacrement de l'Eucharistie.

### I. POINT.

*Ego sum panis vitæ.*  
 Ioan. 6. 48.

*Panem nostrum super substantialiam, da nobis hodie.*

*Non ille panis est qui vadi in corpus, sed ille panis vitæ æternæ qui animæ nostræ substantiam fuleit.*

*S. Ambr. l. 3. de Sacram. cap. 4.*

*Parati in conspectu meo mensam aduersus eos qui tribulant me.*

*Psal. 22. 5.*  
*Hic vno contenti ferulo, omnes mundi huius delicias aspernantur, & possidentes*

**C**ONSIDEREZ combien il est important pour faire progresser en la vertu, de s'approcher souuent de la sainte Communion: car comme dans ce Sacrement on reçoit le corps, le sang, l'ame & la diuinité du Fils de Dieu en forme de nourriture & d'aliment, il opere en suite en nos ames les mesmes effects que la viande materielle sur les corps, c'est à dire, que comme celle-cy a la propriété de nourrir, de fortifier & de rassasier les corps avec plaisir, celle là conferue la vie spirituelle de nos ames, reparant le déchet qu'y fait tous les iours la concupiscence, luy donne de grandes forces pour resister aux pechez, pour vaincre les tentations, pour exercer les bonnes œuures, purifie l'entendement des tenebres de l'ignorance, enflamme la volonté de saintes affections, &

enfin rassasié avec contentement, remplissant l'ame d'une ioye inexplicable, luy faisant perdre le goust de toutes les creatures, suiuant cette parole : *Qui biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in aeternum.* Ioan. 4. 13. Et pour comble de tout, nous vnit à Iesus-Christ, mais si estroitement, que les Peres, pour expliquer cette vnion, se seruent de la comparaizon de deux cires fonduës & meslées ensemble, & de celle du leuain qui entre & penetre dans toute la paste; *S. Cyril.* & nostre Seigneur à celle qu'il a avec son Pere, *Sicut misit me viuens pater & ego uiuo propter patrem: & qui manducat me, & ipse uiuet propter me,* Ioan. 6. 56 Par où il nous fait entendre que dans ce Sacrement nous sommes incorporez, changez, transformez, & identifiez pour ainsi dire avec luy: se peut il dire ou penser quelque chose de plus? Car avec cela on reçoit à toutes les fois que l'on communie, vn accroissement de grace & de merite, l'abolition des pechez veniels, & l'acquit des peines qui sont deuës, on procure vn contentement nouveau, & vne nouvelle gloire à nostre Seigneur.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que c'est pour cette raison que le saint Concile de Trente, ayant meurement considéré ces grands biens, desiroit que tous les fideles communiaissent à toutes les Messes qu'ils entendent: & saint Chrysostome disoit à ce mesme sujet, *Hom. 24. in 1. ad Cor.* qu'il ne faut pas attendre ny vne solemnité, ny vne Feste pour nous approcher d'un Sacrement qui est si profitable, il est tousiours Feste pour cela si vous auez tousiours le cœur net. Voulez-vous donc estre parfait? Voulez vous estre fort? voulez-vous vous détacher du monde? allez souuent à la sainte Communion, car c'est le pain des forts. *In fortitudine cibi illius, 3. Reg. 19. 8.* vous irez à grands pas à la perfection, pourueu que vous y apportiez les dispositions qui vous seront demain marquées.

Faites cependant resolution de vous en approcher conformément aux sentimens de l'Eglise & des SS. Peres, le plus souuent que vous pourrez, & que vostre Directeur le iugera à propos, & sur tout, pour donner du contentement à nostre Seigneur qui vous prie avec des termes si affectueux:

*Venite ad me omnes qui laboratis & onerati estis, & ego reficiam vos.* Matth. 11, 28.

Christum, aliquam huius mundi pollidere suppellectilem dedignantur. *S. Cyr. de Can. Dom.*

Faciet Dominus exercituum omnibus populis in monte hoc, conuiuium pinguium, conuiuium uidentig, pinguium medullatorum, uidentig desecuræ. *Isa. 2. 23.*

Panis iste Angelorum omnia carnalium saporum irritamenta & omnium exsuperat dulcedinum voluptates. *S. Cyr. de can. Dom.*

Cibus ego sum grandium, cresce & manducabis me, nec tu me mutabis in te sicut cibum carnis tuæ, sed tu mu aberis in me.

*S. Aug. l. 7. Conf. 10.*

Optaret sacrosancta Synodus, ut in singulis Missis fideles altantes, non solum spiritali affectu, sed sacramentali etiam Eucharistia perceptione communicarent.

*Concil. Trid. sess. 12. c. 26.*

Si quotidianus est panis, cur post annum illum sumis? accipe quotidie, quod quotidie tibi profit.

*S. Aug. de uerbis.*

*Dom. Ier. 1.*

Percussus sum ut scrotonum, & aruit cor meum, quia oblitus sum comedere panem meum. *Psal. 101. 5.*

Hoc solum habemus in præsentia sæculi bonum, si vescamur carne eius, crucisque potemur.

*S. Hier. in 3. Ecc.*

Vincus sit nobis dolor, hac esca priuari, *S. Chr.*

LXX. MEDITATION.

Des dispositions necessaires pour s'approcher de la  
saincte Communion.

1. *Importance de se disposer à la sainte Communion.* | 2. *Ces dispositions sont trois principales.*

*Accedite cum fide, tremore, & dilectione. S. Greg.  
Dial. lib. 2.*

C'est ce que disoit anciennement le Diacre à haute voix dans  
l'Eglise à ceux qui vouloient communier.

I. POINT.

Mors est malis, vita  
bonis, vide paris sum-  
ptionis, quam sit dis-  
par exitus, Quam mul-  
ti de altari accipiunt,  
& moriuntur, & acci-  
piendo moriuntur. Vi-  
de Apostolus dixit, Iu-  
dicium sibi manducat  
& bibit: nonne buc-  
cella Dominica vene-  
num fuit Iudæ, & ta-  
men accepit, & cum  
accepit, in eum diabo-  
lus intravit, non quia  
malum accepit, sed  
quia bonum malè ma-  
lus accepit.  
S. Aug. tract. 16. in  
Ioan

Desiderio desideravi  
hoc pascha manduca-  
re vobiscum.  
Luc. 22. 15.

Neque gratis parem  
manducauimus, sed in  
labore, & fatigatione  
nostra, & die operantes,  
1. Thess. 3. 8.

**C**ONSIDEREZ combien il est important de se bien dis-  
poser pour s'approcher de la sainte Communion. 1.  
C'est parce que ce diuin Sacrement ne produit la grace  
& ses autres effects dans vne ame, qu'à mesure des dispositions  
qu'il y trouue, d'où vient qu'encore que ce soit vn moyen tres-  
puissant pour nous rendre parfaits, & qu'une seule commu-  
nion bien faite fust capable de nous rendre saints; faute neant-  
moins d'y venir avec vne conscience bien disposée, nous n'en  
remportons aucun fruit. 2. Parce que c'est faire iniure à Dieu  
en quelque façon, & à l'excellence infinie de ce diuin Myste-  
re, voire & à Nostre Seigneur mesme à qui il a tant cousté,  
qui dans son institution y a tant fait de preparatifs, pour  
nous montrer ce que nous y deuons apporter de nostre  
part.

3. Parce que si pour manger le pain materiel nous sommes  
tenus de trauailler & d'auoir l'estomac bien disposé pour en  
faire du profit, combien à plus forte raison l'vn & l'autre fe-  
ront-t'ils necessaires pour receuoir vtilement le pain spiri-  
tuel?

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ces dispositions avec lesquelles nous  
deuons nous en approcher pour y receuoir en quelque fa-

Accedamus in vero  
eode, in plenitudine  
fidei, Heb. 20. 22.

façon dignement Nostre-Seigneur, sont trois principales, qui nous sont marquées dans ces paroles, que disoit autrefois le Diacre dans l'Eglise. La 1. c'est la Foy, croyant fermement & simplement que Nostre Seigneur est en corps & en ame dans l'Hostie que l'on presente, aussi est-il appelé par excellence, *Mysterium fides, in Can. Miss.* Parce qu'entre tous les points de nostre Religion, cettuy-cy veut que nous captiuions dauantage nos discours, nos sens & nos raisonnemens. La 2. c'est vne sainte frayeur qui nous porte en premier lieu, à purifier exactement nos cœurs des moindres choses qui pourroient déplaire à cette Souueraine pureté, par vne bonne confession prealable, & des frequens actes de contrition. En 2. lieu, à nous humilier profondement en veüe de la grandeur infinie de Dieu, deuant qui les plus hauts Seraphins tremblent d'effroy. La 3. c'est d'y venir avec amour, pour reconnoistre en quelque chose celuy avec lequel Nostre-Seigneur s'est donné à nous en ce diuin Sacrement, où il se donne tout & sans aucune reserue, sa Diuinité & son Humanité, ses graces & tous ses merites; & produit pour cela huit ou neuf grands miracles. Ce que nous pourrons faire soupirant ardemment apres cette vñion, luy donnant tout ce que nous sommes, & tout ce que nous auons, faisant de grandes choses pour luy, & n'ayans rien contre le prochain, qui sont les effets de l'amour. Voyla ce qu'il faut faire auant la sainte Communion. Mais apres l'auoir receuë, il faut faire encore trois choses, sçauoir le remercier, luy offrir, & luy demander ce qui nous fait plus de besoin.

*Vous estonnez-vous maintenant si vous avez remporté si peu de fruit de vos Communions, y ayant apporté si peu de preparation; y estant allé par routine, par habitude, par respect humain, avec certaines attaches secretes, avec si peu de soin de la pureté qu'il y faudroit apporter, avec si peu d'humilité, avec tant de froideur, de lascheté, l'esprit embarassé dans d'autres affaires, avec si peu d'action de graces, en vn mot avec si peu de disposition interieure? Apprenez qu'il vaudroit bien mieux ne point communier que de cõmunier de la façon.*

*In sudore vultus tui vesceris pane tuo. Gen. 3. 19.* Cela ne s'entend pas seulement du pain qui nourrit le corps, mais encore de celuy qui soustient l'ame, à sçauoir, du saint Sacrement, autrement comme dit saint Paul, 2. Tim. 3. Si quelqu vn ne veut pas trauailler, ny prendre la peine qui est nécessaire pour vaincre sa colere, son enuie & les autres pas-

*Wque ad extremas imagines. S. Dion. Cum fuerit totus alteratus, & diuinus effectus, ira vt nihil videas nisi Deum, tunc accede. S. Bon.*

*Quando fides is vt comedas cum principe, diligenter attende quæ apponita sunt ante faciem tuam, & statue cultrum in gutture tuo. Prou. 23. 3. & 4. Quæ est mensa potentis, nisi vñ le cumur corpus & sanguis eius qui carnem suam posuit pro nobis? & quid est ad eam sedere nisi humiliter accedere? S. Aug. tract. 8. in Ioan.*

*Sacramentum amoris. S. Th.*

*Amor amorum, dulcedo dulcedinum.*

*S. Bern. Cum dilexisset suos, in finem exlexit eos. Ioan. 13. 1.*

*Utdiderum collium trernoram. an s. Quemadmodum desiderat ceruus ad fontes aquarum, ira desiderat anima mea ad te Deus. Psal. 42. 1. 2.*

*Qui mihi dette fratrem meum segentem vbera matris meæ, vt deosculer te foris, & iam me nemo despiciat? Cant. 8. 1.*

*Si veilet apud te habere hospitium aliquis Senator, & diceret. Offendit me quiddam in domo tua, etiam amares hoc, auferres tamen, nec enim offenderes, cuius amicitiam amares, S. Aug. in Ps. 31.*

*Is qui iuuisti odisse denotamus, & obsecramus in Domino Iesu Christo, vt eam silentio operantes suam patem manducant. 1. Thess. 5. 12.*

sions, & pour pratiquer la vertu, il ne doit pas aussi manger.  
*Siquis non vult operari, non manducet.* 2. Theff. 3. 10.

## LXXI. MEDITATION.

## QUATRIÈME MOYEN.

Pour faire progrez en la vertu.

De la nécessité d'un Directeur.

1. Nécessité d'un Directeur. | 2. Maniere de traiter avec luy.

*Va soli, quia cum ceciderit non habet subleuantem se.* Ecli. 4. 10.

Mal-heur à celuy qui chemine tout seul, & qui ne veut auoir qui le radresse quand il s'égare, qui luy enseigne ce qu'il ignore, & qui le corrige quand il faut.

## I. POINT.

Sibi enim de se sapa  
 mens ipsa mentitur, &  
 fugit se de bono ope  
 re amare quod non  
 amat, & de gloria mū-  
 di non amare quod  
 amat. S. Greg.

Confiteor tibi pater  
 Domine cæli & terre,  
 qui abscondisti hæc à  
 sapientibus, & prudē-  
 tibus, & reuelasti ea  
 paruulis ira Pater quia  
 sic placitum fuit  
 antere. Matth. 11. 25.  
 & 16.

Sic Paulus ad Ara-  
 niam missus est. Act. 9

Sic vltus est Moyses  
 consilio saceri sui le-  
 thro, Exod. 18.

**C**ONSIDEREZ combien est grande la nécessité d'auoir  
 vn Conducteur pour faire profit dans la vie Spirituelle.  
 1. Parce que pour l'ordinaire en nostre propre cause nous  
 sommes aueugles, & tousiours dans le danger de nous trom-  
 per, si nous ne sommes guidez par quelqu'un. 2. Parce que  
 telle est la conduite de Dieu, qui a voulu que les hommes fus-  
 sent conduits par leurs semblables, & qui non content de leur  
 auoir donné des Anges inuisibles, comme ils sont composez  
 de corps aussi bien que d'ame, a voulu qu'ils eussent aussi des  
 Anges visibles qui sont leurs Directeurs & leurs Pasteurs.  
 C'est pourquoy on ne peut iamais mieux apprendre la volonté  
 de Dieu que par cette voye. D'où vient que le Bien-heureux  
 Euesque de Geneue appelle celuy-cy l'auertissement des a-  
 uertissemens. 3. Parce qu'encore que le chemin de la vertu  
 nous pût estre connu par autre moyen, il est tousiours beau-  
 coup plus facile & plus assésuré par cettuy-cy. Et certes, si pour  
 l'apprentissage du moindre mestier, il faut passer par les mains  
 des Maistres, & si pour la santé du corps on consulte les Medé-  
 cins, ou les Aduocats pour les affaires temporelles, combien  
 plus deuous-nous consulter des personnes expertes pour l'af-  
 faire de nostre salut?



## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la façon de traiter avec son Directeur pour en faire du profit, c'est de le considerer comme vne personne qui nous est donnée de Dieu pour nous conduire au chemin de salut, comme nostre Ange tutelaire, qui par ses bons auis nous doit garentir des tromperies du malin esprit, nous consoler dans nos afflictions, & nous releuer dans nos infirmités. 2. De traiter en suite avec luy à cœur ouuert en toute sincerité & fidelité, luy manifestant clairement nostre bien & nostre mal, sans feintise & dissimulation, apprenant de luy la maniere de bien faire l'oraison, de bien communier, de bien assister à la Messe, de bien employer le temps, & en toutes choses auoir en luy vne extrême confiance, nous soumettans sans aucune résistance à ses ordres, comme venans de la part de Dieu, nous rendans en cela semblables aux petits enfans qui ne font rien d'eux-mesmes, mais tout par la conduite d'autrui, c'est ce que vouloit nous apprendre Nostre-Seigneur, quand il dit à ses Apostres : *Nisi efficiamini sicut paruuli, non intrabitis in regnum caelorum*, Matth. 18. 3. d'où le grand Apostre saint Paul dit aussi, *Nolite esse prudentes apud vosmetipsos*. Rom. 12. 16.

En quelque lieu donc que vous soyez, Faites resolution d'auoir quelqu'un qui vous conduise, avec qui vous puissiez communiquer de fois à autres de vostre interieur. Et pour cela demandez-le instamment à Dieu, car ce n'est point vne petite faueur; c'est de ces sortes d'amitié que parle le Sage, quand il dit :

*Amicus fidelis protectio fortis, amico fideli nulla est comparatio, amicus fidelis medicamentum vite & immortalitatis, & qui metuumus Dominum, inuenient illum*. Eccli. 6. 14. & seqq.

## LXXII. MEDITATION.

## CINQUIESME MOYEN.

Pour acquerir & conseruer les vertus Chrestiennes.

L'Exercice de l'Oraison.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p>1. Nécessité de la priere prouuée,</p> <p>2. Par l'exemple de N. Seigneur.</p> | } | <p>3. De quelles conditions doit estre accompagnée la Priere.</p> |
|---|---|---|

*Oportet semper orare, & nunquam desistere.* Luc. 18. 1.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, suivant cet oracle du Fils de Dieu, que la Priere n'est pas seulement de conseil & de bien seance, mais qu'elle est de necessité absolue à celuy qui veut estre sauué.

Ille semper orat, qui bene semper agit, & nunquam cessat orare, qui non cessat bene facere. *Glossa.*

Nullum credimus ad salutem, nisi Deo iuvante venire; nullum inuitatum salutem suam, nisi Deo auxiliante operari, nullum nisi orantē, auxilium promereri. *S. Aug. l. de Escl. dogm. c. 16.*

Constat Deum alia non orantibus, sicut inuitum fidei; alia, non nisi orantibus prestat, sicut vique in finem perseverantiam. *Id. l. 2. de bono perseu. c. 19.*

Vigilate omni tempore orantes. *Luc. 21. 16.*

Vigilate & orate.

*Matth. 26. 41.*

Videte, vigilate, & orate. *Marc. 13. 33.*

Sine intermissione orate. *1. Thes. 5. 17.*

Orationi inquit vigilantes in ea. *Coloss. 4. 1.*

Volo viros orare in omni loco. *1. Tim. 2. 8.*

Laraison est, que Dieu a resolu de ne point donner ses graces, ny ses assistances necessaires absolument pour faire son salut, si l'on ne l'en prie. Nous croyons (dit saint Augustin) que personne ne conçoit vn grand dessein de se sauuer, si Dieu ne le touche, que personne encore qu'elle soit touchée, ne fait effectiuement son salut si Dieu ne l'assiste, que personne ne merite & n'obtient de Dieu cette assistance, si elle ne la luy demande; & la cause de ce procedé c'est, qu'il veut nous tenir tousiours humbles & dépendans de soy, pour ce qui est de ses dons & de ses graces. Il veut que nous connoissions que de nous-mesmes nous sommes pauures & necessiteux, que de nos forces nous ne pouuons surmonter nos ennemis, fuir le peché, pratiquer la vertu & nous sauuer, & que luy seul nous peut donner les secours necessaires pour cela.

C'est pourquoy les saintes Lettres nous recommandent cet exercice avec tant d'instance, nous excitant de prier iour & nuit & sans relasche,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ce qui prouue encore dauantage cette necessité, c'est l'exemple de Nostre Seigneur, ioint à ses paroles, de qui la vie a esté vne oraison continuelle, quoy qu'il n'eust aucun besoin de prier pour soy. L'Euangile nous apprend, que pendant les trois années qu'il a paru en public. (outre l'entretien interieur de son ame avec Dieu son Pere, qu'il ne discontinua iamais,) il prenoit de certaines heures le iour, & quelquesfois les nuits entieres, pour vacquer à la priere.

*Dimissa turbâ ascendit in montem solus orare.* *Matth. 14. 23.*

*Diluculo valde surgens, egressus abiit in desertum locum, ibique orabat.* *Marc. 1. 35.*

*Exiit in montem orare, & erat persocians in oratione Dei.* *Luc. 6. 2.* surquoy dit S. Ambroise :

*Vide quid te pro salute tua oporteat facere, quando Christus pro te pernoctat in oratione. Libr. 5. in Lucam.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il ne suffit pas encore de prier, mais qu'il faut que l'Oraison pour auoir ses conditions nécessaires, soit accompagnée de respect, d'attention, de ferueur, qu'elle soit animée de Foy, d'Espérance de Charité, qu'elle soit enfin resignée & perseuerante.

*Voyez maintenant comment est-ce que vous aimez ce saint exercice? Combien de temps y mettez-vous? De quelle façon faites-vous vos Oraisons, avec quel respect, quelle attention; quelle ferueur, avec quelle foy, quelle esperance, quelle charité, quelle resignation, quelle perseuerance?*

*Helas! nous employons le moins de temps à l'Oraison que nous pouuons, le temps nous y semble si long, & si court en des bagatelles. Nous expédions nos Oraisons le plus viste qu'il nous est possible, nous nous y comportons avec tout plein d'irreuerence. Faut-il s'estonner apres cela, si nous auons l'esprit si lourd & si grossier pour les choses de nostre salut, ne demandans pas à Dieu des graces nécessaires à ce fuiet, qui a déterminé de ne les point donner si on ne les luy demande, & si l'on ne l'en prie?*

*Prenez resolution d'estre plus assidu à la priere que vous n'avez esté iusques à present, & de vous y comporter d'une autre façon que vous n'avez fait par le passé, & pour cela demandez en la grace à Dieu, disant avec les Apostres,*

*Domine doce nos orare. Luc. 11. 1.*

*Quid enim oremus, sicut oportet nescimus. Rom. 8. 26.*

*Sedete hic donec vadam illuc & orem.*

*Matth. 26. 36.*

*Nequaquam ille orat qui flexis etiam genibus euagatione cordis qualicumque distrahitur. Cass. coll. 9. c. 14.*

*Postulet in fide nihil hæsitans. Jac. 1. 6.*

*Omnia quæcumque orantes petitis credite quia accipietis, & euenient vobis.*

*Marc. 11. 21.*

*Pro certo se non exaudiendum quisque non dubitet, cum se dubitauerit exaudiri.*

*aff. Coll. 9. c. 34.*

*Si moram fecerit, expecta illum, quia veniens veniet, & non tardabit. Abac. 2. 3.*

*Diu desiderata dulcius obtinentur; cito autem data vilescunt.*

*S. Aug. ser. 3 de verbis Dom.*

*Peute, quærite, pulsate.*

*Matth. 7. 7. Luc. 11. 9.*

## LXXIII. MEDITATION.

Sixième & dernier moyen pour acquerir & conseruer les Vertus Chrestiennes.

La fidelité que nous deuons auoir dans les petites choses, aussi bien que dans les grandes.

1. Importance d'estre fidele à Dieu | 2. En quoy consiste cette fidelité.  
en toutes choses. | 3. Moyens de la pratiquer.

*Qui fidelis est in minimo & in maiori fidelis est, & qui in modico iniquus est, & in maiori iniquus erit. Luc. 16. 10.*

## I. POINT.

Minimum pro magno  
placeat tibi.  
Eccli. 19. 30.  
Nihil obiter.  
Lucius Verus.  
Non tam quod iustum  
sit, quam qui iusserit:  
nec quantitatem im-  
perii, sed imperantis  
cogitat dignitatem.  
S. Hier. ad Celant.  
Vulnerasti cor meum  
soror mea sponsa vul-  
nerasti cor meum. in  
vno oculorum tuorum  
& in vno crine colli  
tuih Cant. 4. 9.

**C**ONSIDEREZ, suivant cét oracle du Sauueur, combien il est important, pour faire progrez dans la vertu, d'estre fidele à Dieu dans les petites aussi bien que dans les grandes occasions. La raison, c'est parce que 1. nous ne pouuons luy donner vn témoignage plus clair de nostre amour, qu'en nous rendant exacts aux petites choses : car par là nous luy faisons connoistre en quelle estime nous auons son commandement, puis que ce n'est que sa consideration & son respect qui nous portent à le faire, non pas l'importance de l'obiet. 2. Parce que les choses petites, bonnes ou mauuaises conduisent insensiblement, & comme necessairement aux grandes, qu'elles font partie de nostre deuoir, & que Dieu nous en fera rendre compte. 3. Parce que comme les petites occasions sont plus ordinaires, & qu'elles se presentent à tout moment, c'est vn grand moyen pour assembler beaucoup de richesses spirituelles.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cette fidelité. 1. C'est à bien vser des moindres graces que Dieu nous enuoye, car le bon vsage d'vne grace pour petite qu'elle soit, dispose à la reception d'vne autre. *Colligite quæ superauerunt fragmenta, ne pereant.* Ioan. 6. 12. 2. A bien faire, c'est à dire, avec le plus de perfection qu'il nous est possible les actions ordinaires, mesme les plus communes, *In omnibus operibus tuis, praeclens esto.* Eccli. 33. 23. 3. A se prescrire vn certain reglement de vie, lequel on garde exactement & inuiolablement, autant que bonnement faire se pourra, n'omettant iamais quoy qu'il arriue, le temps pour l'exercice de l'Oraison, de la lecture spirituelle, & autres semblables.

## III. POINT.

Sic nos decet imple-  
re omnem iustitiam.  
Matth. 3. 15.  
Iosa vnum aut vnus

**C**ONSIDEREZ les moyens pour pratiquer cette fidelité. 1. C'est de faire estime de tout ce qui peut contribuer en quelque façon que ce puisse estre à nostre aduancement, n'en

négliger aucune pour petite qu'elle soit, croyant que nostre perfection est attachée là, *Quò timet Deum nihil negliges,* Eccli. 7. 19.

apex non præteribit à lege donec omnia fiant  
Math 5. 18.  
Qui sperni modica, paulatim decider, Eccli, 10,

2. Euitier également toute sorte de peché mortel ou veniel, pour la consideration de Dieu à qui il déplaist.

3. C'est de considerer l'exemple des Saints, qui se sont rendus plus admirables, & ont acquis plus de merites sans comparaison, par la fidelité qu'ils ont renduë aux petites choses, comme à bien faire leurs actions ordinaires, que par les miracles ou autres actions heroïques qu'ils ont faites, & c'est sur cela qu'est aussi appuyée leur recompense, *Euge serue bone & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam.*

Voulez-vous les suiure dans leur gloire? imitez-les dans leur fidelité.

Souuenez-vous de ce Saint, dont il est parlé dans l'Apocalypse, lequel pour s'estre priué du plaisir d'une seule parole d'impatience ( estoit-ce vne grande vertu? ) merita en consideration de son silence, de perseverer & d'emporter la palme du Martyre, que les autres perdirent pour auoir trop parlé.

*Quoniam seruasti verbum patientia mea, & ego seruabo te ab hora tentationis, que ventura est in orbem vniuersum.* Apoc. 3. 10.



# MEDITATIONS

## DE LA

# VIE CHRESTIENNE

### TROISIEME PARTIE,

*Qui comprend les principales Festes de l'année.*

#### MEDITATION DES ADVENTS.

1. Pourquoi l'Eglise a institué ce saint temps des Advents.
2. Les motifs pour porter les Ecclesiastiques à bien passer ce temps, & à se renouveler en
3. Les pratiques qu'ils doivent employer à cette fin.

*ce commencement de l'année Ecclesiastique.*

*Fratres, hora est iam nos de somno surgere. Rom. 13. 11.*

Adiurantes exhorramur ne in vacuum gratiam Dei recipiamus.

1. Cor. 6. v. 1.

Sic olim instituta fuerit festa Tubarum.

Leu. 23. v. 24.

Expiationis. Leu. 16.

Tabernaculorum.

Exo. 13.

Phorim.

Esth. 9.

Enceniorum.

Iean. 10.

Sabbatum. Gen. 2. 1.

Neomenia. Num. 28

Pascha. Exod. 12.

Pentecostes. Exod. 21

Parate viam Domini

rectas facite sentias

eius: omnis vallis im-

plebitur, & omnis

mons & collis humi-

liabitur, & erunt pra-

uia in directa, & aspe-

rain vias planas.

Luc. 3. v. 5.

morate celi desuper, &

Ce sont les paroles que l'Eglise emprunte de saint Paul, pour nous exciter au renouvellement interieur de nostre vie, en ce iour qu'elle renouvelle son année.

#### I. POINT.



CONSIDEREZ les raisons pour lesquelles l'Eglise a institué ce saint temps des Advents. La 1. C'est pour renouveler parmi les fideles la memoire du bien-fait ineffable de l'Incarnation (comme autrefois parmi les Iuifs il y auoit des Festes destinées pour se ressouuenir de diuers benefices que Dieu leur auoit faits à pareils iours,) afin premierement de nous obliger à en remercier Dieu, & 2. en veuë d'une faueur si signalée nous porter à son amour, & nous garder de l'offenser. La 2. C'est pour disposer les Chrestiens à vn entier changement de vie, & par ce moyen les preparer à recevoir

signément le Fils de Dieu venant au monde à la feste de Noël, ce qu'elle témoigne clairement par les Predications iournalieres ordonnées à cet effet, & par la disposition du seruice Diuin, qui ne butte en toutes ses Antiennes, Versets & Oraisons pendant ce saint Temps, qu'à demander cette venuë tant souhaitable dans les ames. Pleurez icy le mal-heur d'une grande partie des Chrestiens, qui honorent & affectionnent si peu le saint temps des Aduents, & en tirent si peu de fruit, par ce qu'ils n'en sçauent pas les raisons, & demeurent par la faute des Ecclesiastiques qui sont obligez de les en instruire, dans l'oubly & la méconnoissance du plus grand bien que nous ayons receu de Dieu.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs dont se sert l'Eglise pour nous exciter à ce renouvellement. 1. Elle se sert de la consideration du renouvellement passé que Iesus-Christ a fait au monde par sa premiere venuë, voulant nous montrer que comme Nostre Seigneur est venu au monde pour le renouveler & le reformer, c'est à dire, pour oster ses vieilles coustumes & ses anciens abus, afin de conformer les hommes aux volontez de son Pere: ainsi attend-il de nous en ce temps la reformation de nos mœurs & de nos mauuaises habitudes. 2. Elle nous y porte par la consideration du iugement dernier, & du renouvellement futur de tout le monde, qui se fera au second Aduenement de Nostre-Seigneur, pour nous apprendre que comme il doit venir à la fin des siecles, changer & renouveler entierement tout ce grand monde par la presence de sa Maiesté, & par l'effect de sa toute puissance, il ne desire pas en ce temps-cy faire vn moindre changement par sa grace dans le petit monde qui est l'homme. *Voudriez-vous* y mettre empeschement? Mais plütoist ne voudriez-vous pas y contribuer autant que vous pourrez? Si vous estes dans ce dessein,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les pratiques que doiuent employer les Ecclesiastiques pour ce renouvellement. 1. Pour eux, c'est de renouveler leur ferueur en ce commencement de l'annee Ecclesiastique, faire toutes leurs actions en la presence du Verbe incarné, & le remercier tous les iours de s'estre fait homme pour nous, & honorer la Mere conjointement avec le

nubes pluant iustum; aperitur terra, &c. *Collecta secunda, & quarta Dominica. Epistola prima & tertia Dominica.*

Sic fleuit Christus super Hierusalem, eo quod non cognouisset tempus uisitationis sue. *Luc. 19. v. 41.*

Nemo quod bonum est loquitur, nullus est qui agat penitentiam super peccato suo.

Miluis in celo cognouit tempus suum, populus autem meus non cognouit iudicium Domini. *Ier. 8. v. 6. 7.*

Dedit semetipsum pro peccatis nostris, ut eriperet nos de presentis seculo nequam.

*Gal. 1. v. 4.*

Nolite conformari huic seculo, sed reformamini in nouitate sensus uestri, ut probetis quæ sit uoluntas Dei bona & beneplacens & perfecta. *Rom. 12. v. 2.*

Erunt signa in Sole & Luna, &c.

Contemplantur cælum, animaduertent permutatum fore habitum totius creaturæ, nihil enim huiusmodi, ut nunc est manebit, sed multo pulchrius erit & præclarior.

*hrys. ep. 5. ad The.*  
Ecce creo cælo nouos & terram nouam, & non erunt in memoria priora. *Isa. 65. 7.*

Induite nouum hominem qui secundum Deum creatus est.

*Ephes. 4. v. 2. 4.*  
Si qua in Christo noua creatura, vetera transierunt, ecce facta sunt omnia noua.

*2. Cor. 5. 7.*

Fils, par quelque seruite ou deuotion particuliere. 2. A l'égard des peuples, c'est de trauailler par les Confessions, les Predications, les Entretiens, les Catechismes, les instructions à les ramener en leur deuoir, & les disposer à la venuë du Fils de Dieu au monde.

*Ecce caelum & aeglorum, & abyssus, & vniuersa terra, & quae in eis sunt in conspectu illius commouebuntur: & in his omnibus insensatum est cor. Eccl. 16. 18.*

*Vsquequo piger dormies? Quando confurges de somno tuo? Preu. 6. 9.*

*Euigilate iusti, & nolite peccare, ignorantiam enim Dei, quidam habent. 1. Cor. 15. 34.*

*Confirmate corda vestra, quoniam aduentus Domini appropinquauit. 1. Th. 5. 8.*

N'est-ce pas là vostre resolution de vous renoueller tout de bon? Serez vous plus dur que les creatures les plus insensibles? Sera-ce à vous que s'adressera ce reproche de l'Ecclesiastique? Comment? dit-il, Dieu venant, le Ciel & la terre se remuëront à la moindre de ses paroles, il arrestera le Soleil, & écroulera les montagnes au moindre de ses regards: Et il n'aura pas la puissance d'émouuoir & de toucher vostre cœur par l'excez de ses bien-faits, & de ses graces en sa sainte Incarnation? Faisons mieux, & nous réueillons à la voix de l'Apôstre.

*Abijciamus ergo opera tenebrarum, & induamur arma lucis. Hora est iam nos de somno surgere: Nunc enim propior est nostra salus quam cum credidimus. Rom. 13. 11. 12.*



## MEDITATION

Pour la Feste de saint André.

De l'amour de la Croix: & de la vie laborieuse des Ecclesiastiques.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p>1. <i>L'ardeur avec laquelle saint André se porte à la Croix; &amp; pourquoy.</i></p> <p>2. <i>Pourquoy Nostre-Seigneur a choisi pour ses Apôtres des per-</i></p> | } | <p><i>sonnes de fatigue, &amp; leur a inspiré cet amour de la Croix.</i></p> <p>3. <i>Que cet Amour doit estre perseverant.</i></p> |
|---|---|---|

*Adductus Andreas ad locum Martyrij, cum crucem vidisset, longè exclamare cœpit, O bona crux diu desiderata, sollicitè amata, sine intermissione quæsitæ, & aliquando cupienti animo preparata! &c.*

### I. POINT.

*Si dederit homo omnè substantiam suam pro dilectione, quasi nihil despiciet eam. Cant. 8. 7.*

**C**ONSIDEREZ l'ardeur avec laquelle saint André se porte auiourd'huy à embrasser la Croix; voyez avec quelle ioye cet homme desia tost rompu & cassé de vieillesse,

s'en



s'en va au lieu de son supplice : Vistes vous iamais vne personne plus passionnée pour les plaisirs , qu'il l'est pour les peines & pour les souffrances ? Si vous luy en demandez la raison, il vous dira que c'est l'amour & l'exemple de son Maistre , que c'est la leçon qu'il a apprise de luy pendant les trois années qu'il a demeuré dans son sacré séminaire, & qu'il a esté sous sa discipline ; que c'est le partage des hommes Apostoliques, & le plus grand honneur qu'ils puissent recevoir en ce monde : Voilà pourquoy il s'écrie avec vne impatience extrême , *O bona Crux qua decorem ex membris Domini suscepisti, suscipe discipulum eius qui pependit in te magister meus Christus.*

Mais vous qui succédez en qualité d'Ecclesiastique à ces hommes crucifiez, quels sont vos sentimens touchant les croix ? qu'estimez-vous de la vie Ecclesiastique ? auez-vous crû iusqu'à present que ce fût vne vie de peine, de traual, de fatigue ? ou bien vne vie oysive, faineante & delicate ? Voyez-le en l'exemple de tous ceux generalement qui ont esté employez au service des ames. Voyez-le dans le choix que Nostre-Seigneur fait de ses Apostres, lequel voulant dresser vne Compagnie capable de conuertir le monde, ne prit point des hommes delicats & oysifs, mais des pescheurs pour la pluspart, comme aujourd'huy saint André, gens de fatigue & rompus à la peine. Et si vous desirez sçauoir pourquoy cette conduite ;

## II. POINT.

**L**A raison c'est, parce que Nostre-Seigneur ayant resolu de sauuer les hommes par la Croix, & de les faire retourner à luy par les souffrances, il falloit qu'il choisist pour coadiuteurs d'un si grand ouurage, comme parle l'Apostre, des personnes qui pussent beaucoup souffrir à son exemple, qui fussent morts à eux-mesmes, & qui ne tinssent point à leurs corps. Et en effect, comment vn homme attaché à ses aises, qui sera employé au salut des ames, voudra-il prendre la peine qui y sera requise, soit à aller ou à venir, à veiller, à supporter le chaud & le froid ? Il dira qu'il n'en a pas la force, il fera difficulté de se retrancher de ses petites recreations, & commoditez. C'est bien loin de dire avec saint Paul, Que l'on se iette tous les iours dans les perils de la mort, & qu'on ne craint point de perdre la vie pour attirer les ames au service de Dieu, & de se vanter avec luy, des traux & des peines excessiues

*Hæc est gratia apud Deum : in hoc vocatus estis. 1. Petr. 2. 11.*

*Vobis donatum est pro Christo, non tantum vt in eum credatis, sed etiam pro illo patiamini. Ph. 1. 2.*

*Superabundo gaudio in omni tribulatione nostra. 1. Cor. 7. 4. Mihi absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Iesu Christi. Gal. 6. 14.*

*Isti sunt qui viuentes in carne, plantauerunt Ecclesiam sanguine suo. Ego non solum alligari, sed & mori paratus sum propter nomen Domini Iesu. Act. 21. 13.*

*Portauimus pondus dicit & cælus. Matth. 10. 12.*

*Ambulans Iesus iuxta mare, vidit duos fratres mittentes rete in mare.*

*Abstinentiam discipulorum admirat, quomodo nullam corporis curam, nullum studium habeant; sed sine præmeditatione aliqua ac præparatione ne aliqua mensam sibi sic constituunt, vt continua fere eogatur inedia premi, neque tamen à Christo discedant. Chrys. ho. 1. in Matth.*

*Si quis delicatus, aut remissus fuerit, dignus non est: nisi fuerit bos quispiam triturans, & contra gestu, & spinas iugum sustinens traxerit, neque ante discesserit, dignus non est. S. Chrys. 5. in 1. Tim. 5.*

*Quotidie morior propter vestram gloriam, fratres. 2. Cor. 15.*

*In laboribus plurimis in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequenter. 2. Cor. 17. 13.*

*In labore, & ærumna; in ieiuniis, in frigore & nuditate. Ib. 14.*

*o. 27.*

*In cruce per totam vitam pendere debet Christianus, non enim est in hac vita tempus euellendi clauos. S.*

*Aug. ser. 32. de Trin.*

qu'on auroit suby à leur occasion. Mais parce que plusieurs se pourroient flatter, & penseroient estre desia bien auancez pour auoir souffert quelque chose pour les ames ;

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que ce n'est pas assez d'en auoir donné quelque marque en quelque occasion particuliere : mais qu'il faut que cét amour soit perseuerant, & qu'il dure autant que vostre vie : car si la vie d'vn simple Chrestien, comme dit S. Augustin, est vne Croix continuelle : où il doit demeurer iour & nuit attaché, combien plus les Ecclesiastiques qui doiuent y estre cloüez, non seulement avec les clouds des Commandemens de Dieu & de l'Eglise, mais encore par l'estat & le genre de vie qu'ils professent, qui n'est institué que pour traualler & peiner pour les autres ? *Sicut misit me Pater*, dit Nostre Seigneur, & *ego mitto vos*. Or le Fils de Dieu auoit-il esté enuoyé pour autre chose que pour souffrir ? & a-il cessé de souffrir qu'en cessant à mesme temps de viure ? *Non est tempus in hac vita euellendi clauos*, dit saint Augustin. C'est pour cela que le bon saint André y estant vne fois attaché ne veut plus en descendre non plus que son Maistre : *Biduo uiuens pendebat in cruce, donec ad eum migraret, cuius similitudinem mortis concupierat*.

Voyez maintenant comme vous aimez la Croix ; & ne dites pas que si l'occasion se presentoit, vous la souffririez volontiers : car si vous ne pouuez souffrir vne petite injure, vn petit mépris, vn peu de froid, vn peu de sujettion à vn reglement, comme répandriez-vous vostre sang ? Il ne faut point tant trauerser de Prouinces comme saint André, ny aller chez les Infideles pour souffrir le martyre, tous les iours les occasions s'en presentent, mais si vous n'estes pas fidelle dans les petites occasions, comment le serez-vous dans les grandes ? Ne pensez-vous pas que saint André ny tous les autres Martyrs en soient venus tout d'vn coup à répandre leur sang pour Iesus-Christ ? Ils ont souffert beaucoup plus d'vn Martyre auant que d'estre couronnez de ce dernier Martyre. Il se sont offerts bien plus d'vne fois interieurement en sacrifice auant que d'estre sacrifiez réellement & par effet : Et ce qu'il ont souffert en leur mort n'a esté qu'vne recompense, vne conuommation, ou plütoft vne continuation de ce qu'ils ont fait pendant toute leur vie : C'est dans ce sentiment que saint Paul disoit ;

*Sicut totius est corporis pie viuere, ita totius est temporis, crucem ferre. S. Leo ser. 9. de Q. ad.*

*Nondum usque ad sanguinem restititibus. Heb. 12. 4.*

*Qui in modico iniquus est, in maiori iniquus erit. Luc. 16. 10.*  
*Semper nos qui viuimus in morem trahimur propter Iesum. 2. Cor. 4. 55.*

*Propter te mortificamur tota die, estimati sumus sicut oves occisionis.*

Mon Dieu ce n'est point d'aujourd'huy, ny de cette heure que nous souffrons : mais chaque iour & chaque heure de vie est vne mort perpetuelle.

Faites en de mesme, si vous voulez imiter ce grand saint André.

*- Solemnitates enim Martyrum, exhortationes martyriorum sunt, ut imitari non pigeat quod celebrare delectat. S. Aug. ferm. 47. de Sanct.*



### MEDITATION

Pour la Feste de saint Nicolas.

Du bon employ des talens que Dieu nous a donnez, à l'exemple de ce Saint.

- |   |  |
|---|--|
| <p>2. Trois grands &amp; principaux talens de S. Nicolas.</p> <p>2. Le bon usage qu'il en a fait.</p> | <p>3. Comment à son exemple nous devons examiner &amp; faire profiter les nostres.</p> |
|---|--|

*Domine quinque talenta tradidisti mihi, ecce alia quinque superlucratus sum. Matth. 25. 20.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les talens & les graces que Dieu auoit départies à S. Nicolas. Le 2. estoit vn naturel parfaitement bon, qui se portoit de luy-mesme avec la grace à toute sorte de bonnes œuures, à la priere, à l'aumosne, au ieusne, qu'il pratiqua dès le berceau les Mercredis, & les Vendredis, & qui luy donnoit vne horreur extrême des mauuaises compagnies, des lieux & des occasions tant soit peu suspectes. O que c'est vn grand don de Dieu d'auoir rencontré vne bonne ame ! Le 2. estoit vne grande docilité d'esprit pour se laisser conduire & gouverner par ses parens, par ses Maistres & Directeurs. Le 3. estoit vn esprit fort vif & capable des sciences : mais vn iugement meur dès sa premiere ieunesse, & vne force de parler & d'agir tres-puissante.

*Numquam cum latentibus miscui me, neque cum his qui in leuitate ambulat, participem me prebuif, Tob. 3. 8. Puer eram ingeniosus & fortitus sum animā bonam. Sap. 8. 10. Cor docile. 1. Reg. 3. 9. Disciplina intellectus repleuit illum : creauit illi scientiam spiritus. Ecl. 17. 6. Dominus dedit mihi linguam erudiam, vt sciam ostentare cum qui lapsus est verbo. 1j. 50. 42.*

Ecce alia quinque  
superlucratuſ ſum.  
*Math.* 25. 20.  
Ecce elongaui fugiens  
& manſi in ſolitudine.  
*Pſ.* 54. 8.  
Ab infantia mea cre-  
uit mecum miſericordia,  
*Iob.* 21. 18.

Audiens ſapiens ſa-  
pientior erit.  
*Prou.* 1. 14.

Contuli cum illis  
Euangelium quod  
predico in gentibus,  
ſecurum autem iis qui  
videbantur aliquid  
eſſe, ne forte in va-  
cuum currerem aut  
eucurriſſem. *Gal.* 2. 2.  
Ipſe eſt directus diui-  
nitus in penitentiam  
gentis, & tulit abomi-  
nationes impietatis.  
*Ecl.* 49. 3.

Ego dedi te hodie  
columnam ferream, &  
in muram areum, ſu-  
per omnem terram.  
Regibus Iuda, princi-  
pibus eius, & populo  
*Iſra.* 1. 18.

Remerciez Dieu d'auoir preueni ce grand Sainct de tant de faueurs & de graces ſignalées : Mais comme ce n'eſt pas aſſez de les auoir receuës, ſi on ne les fait profiter,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ le bon vſage qu'il en a fait. Il ne faut que lire ſa vie pour voir l'employ qu'il a fait de ce bon naturel, & de l'inclination qu'il auoit au bien, fuiant le monde, ſe retirant dans la ſolitude, & ne s'engageant qu'à regret dans la conuerſation des hommes : & apres auoir ouÿ le Commandement qui luy en eſtoit fait exprès du Ciel, & auoir receu l'Ordre de Preſtrife, chacun ſçait comme il paſſa ſa vie en de ſainctes a&ions, en ieufnes plus auſteres, en aumosnes plus grandes, & en prieres plus continuelles. Pour faire profiter cette docilité, il s'accouſtume ſi bien à ſe laiſſer conduire, qu'eſtant meſme Eueſque & tres-capable, comme il eſtoit, il ne faiſoit rien d'important, que par l'aduiſ de deux autres Eueſques qu'il auoit choiſis à cét eſſect, auſquels il rendoit autant de docilité & de déference, comme s'il euſt eſté leur écolier. Et pour faire valoir ſon eſprit, il s'adonne fort ſerieuſement à l'eſtude des ſainctes Eſcritures, qu'il ſe faiſoit lire à table: il preſche, il exhorte, il conſole, il corrige, il s'oppose aux Heretiques, il renuerſe l'idolatrie, il parle aux Empereurs, aux Gouverneurs, avec vne fermeté inbranlable. Voila comment S. Nicolas a fait profiter ſes talens.

## III. POINT.

Videte vocationem  
veſtram.

*1. Cor.* 1. 26.

Vniſquiſque donum  
habet ex Deo, alius  
quidem ſic, alius au-  
tem ſic. *1. Cor.* 7. 7.  
Non omnes Doctores,  
non omnes Prophete,  
&c. *1. Cor.* 12. 29.

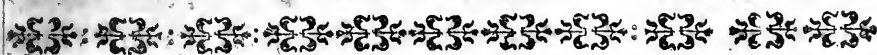
Obſeruo vos ego vin-  
ctus in Domino, vt di-  
gite ambuletis voca-  
tione qua vocati eſtis.  
*Eph.* 4. 1.

**C**ONSIDEREZ maintenant quels ſont vos talens pour voir le profit que vous en faites. Ces talens ne ſont pas égaux dans tous les hommes; les vns en ont plus, les autres en ont moins, il n'appartient qu'à Dieu d'en ordonner; auſſi ne nous demandera-il compte qu'à proportion de ce qu'il nous aura confié, *Vnicuique ſecundum propriam virtutem.* Voyez donc ce que vous auez receu : les graces naturelles & ſurnaturelles, la puiffance que vous auez eue en l'ordination d'adminiſtrer les Sacremens, de reconcilier les hommes à Dieu, de preſcher ſa parole, ſont autant de talens : quel vſage en faites-vous ? On ne vous demande pas que vous faſſiez ce qu'a fait vn ſainct Nicolas, ny que vous faſſiez autant que celuy qui aura plus de talens que vous, mais que vous taſchiez de faire auſſi fide-

lement ce que vous auez à faire en vostre condition, comme les Saints ont fait dans la leur.

Adressez-vous à saint Nicolas pour connoistre ce que Dieu demande de vous, & pour obtenir la grace de faire profiter vos talens à proportion, comme il a fait profiter les siens, afin que vous puissiez entendre vn iour ces belles paroles qui luy ont esté dites au iour de son trépas.

*Euge serue bone & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, supra multatē constitutum, intra in gaudium Domini tui. Matth. 25. 21.*



MEDITATION

Pour la Feste de la Conception.

De la pureté nécessaire aux Ecclesiastiques, à l'exemple de la Mere de Dieu.

- |  |  |
|--|--|
| 1. Comme ces paroles se trouuent parfaitement accomplies en la sacrée Vierge dès le moment de sa conception immaculée, To- | ta pulchra es, &c.   |
| sa   | 2. Combien à proportion doit estre grande la pureté des Ecclesiastiques. |

*Tota pulchra es amica mea, & macula non est in te. Cant. 7. 4.*

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme la verité de ces paroles se trouue parfaitement accomplie au iourd'huy par les auantages & les priuileges que Dieu fait à la sainte Vierge au iour de sa tres-heureuse & immaculée Conception. 1. Il la preserue du peché originel, & l'exempte de la malediction generale portée contre toute la nature humaine, où les autres enfans, au moment qu'ils sont conceus, deuiennent les obiets de la colere diuine. 2. Il la remplit d'une grace tres-abondante, & qui surpasse celle de tous les Anges, & de tous les Saints ensemble : *Fundamenta eius in montibus sanctis.* 3. Il estouffe en elle la rebellion de la chair, laquelle, comme dit S. Iacques, *incendit rotam natiuitatis nostrae*, au moyen de quoy elle ne sentira iamais aucun mou-

*Amica mea, columba mea, immaculata mea. Cant. 2.*  
*Vna est columba mea, perfecta mea. Ib. 5. 2.*  
*Nemo mundus à sorde, nec infans vnus diei. Job. 2.*  
*Ece enim in iniquitatibus conceptus sum, & in peccatis concepit me mater mea. Psal. 50. 7.*  
*Sanctificauit tabernaculum suum altissimus : Deus in medio eius, non commouebitur. Psal. 45. 5. 6.*  
*Gratia plena, Domine tu in mulieribus. Luc. 1. 28.*

Stimulus carnis meæ.

2. Cor. 11. 7.

Ipsa conteret caput serpentis antiqui.

Gen. 3. 15.

Mulier amicta sole, & luna sub pedibus eius.

Apoc. 12. 1.

Non permisit me Dominus ancillam suam conquinari. Iud. 13. 1.

Non enim pro te, sed pro omnibus hæc lex constituta est: accede igitur, & unge super

pirum. Es. 61. 10.

uement déreglé, ny au corps ny en l'ame : Enfin, il l'establit & la confirme si fortement dans sa grace, que tous les efforts de l'Enfer ne seront pas capables de l'ébranler : mais comme vn Soleil elle ira toujours auançant, & faisant de nouveaux progresz iusques à la fin de sa vie.

*Arrestez vous* quelque temps à considerer ces merueilles, & témoignez à cette diuine Vierge, la ioye que vous en receuez. O qu'il estoit bien raisonnable, Vierge sainte, qu'il n'y eust ny temps ny moment, auquel vous ne fussiez toute belle & agreable à Dieu, auquel l'ennemy du genre humain eust aucune part sur vous, qui luy deuez écrazer la teste, & renuerser tous ses desseins ! Mais dautant que ces grandeurs luy sont particulieres,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour nostre instruction & pour le fruit que nous deuous tirer de cette Feste, que si la diuine bonté a accordé tous ces priuileges à la Vierge, parce qu'elle estoit destinée pour estre vn iour sa Mere, parce qu'elle deuoit porter en ses chastes entrailles & enfanter le Verbe incarné ; quelle pureté doit auoir celuy qui s'approche de la sainte table, où on reçoit ce mesme Verbe, non plus mortel & passible, comme la sainte Vierge l'a conceu, mais immortel & impassible, & comme il est dans les Cieux ? Mais quelle doit estre la pureté & la sainteté d'vn Prestre, qui le produit tous les iours, & le rend present sur l'Autel, qui le porte en ses mains, qui le reçoit en sa bouche, qui le donne aux fideles, & leur en distribue les graces & les merites ? Ah quelle leçon pour nous ! pesez fort sur cette comparaison : Iesus-Christ ayme tellement la pureté, que voulant se faire homme, il choisit vne Mere Vierge qu'il remplit de toutes sortes de graces dès le moment de sa Conception ; & les Prestres qui luy font en quelque façon office de Mere, quand ils le reçoient, quand ils le consacrent, & qu'ils le donnent aux autres, oseront s'en approcher avec vne vietoute souillée de crimes, remplie de desirs seculiers, de pensées indignes & d'attaches aux creatures ? Voyez si vous n'estes pas de ce nombre.

*Quel sain* prenez-vous pour purifier vostre cœur de toutes les affectiōis mondaines, & de tous les mouuemens déreglez, pour en faire vne demeure digne de recevoir le Fils de Dieu au saint Sacrement de l'Autel ? que faites vous pour conseruer à

O qu'quis te intelligis in l'uius seculi profluio magis inter procellas, & tempestates fluctuare, quam per terram ambulare, ne auertas oculos a felgore huius syderis, si insurgant venti tentationum, si incurras scopulos tribulationum, respice stellam, voca Mariam, &c. *Fusiff.*

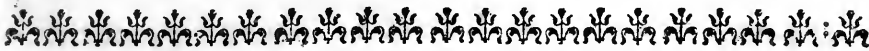
Ipsa tenente non corruis, ipsa propitia peruenis. S. Bern. ho. super. *Miff.*

Iesus-Christ la pureté de vostre corps, pour luy en faire vn sacrifice agreable? Conceuez aujourdhuy vn grand desir de cette pureté. Adressez-vous à la sainte Vierge au iour de sa Conception, pour l'obtenir de Dieu & le rendre efficace; elle ne manque ny de pouuoir ny de volonté, dit saint Bernard, & si dans cette occasion, comme encore dans vos autres besoins, vous auez recours à elle, vous obtiendrez infailliblement l'effect de vostre priere,

*Nec enim facultas ei deesse poterit, nec voluntas*, serm. 1. de Assum. dit ce grand & pieux Personnage. Et ailleurs.

Quos sæpe iustitia filij  
damnare potest. ma-  
tris misericordia libe-  
rat. S. Ansel. & alij.

*Non deest Maria potestas, quia mater est omnipotentia: nec impetrandi potestas, quia mater Sapientia: nec voluntas, quia mater est misericordia*, serm. 4.



## MEDITATION

Pour le iour de saint Thomas, Apostre.

De la consideration des playes de Iesus-Christ.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Pourquoi Nostre-Seigneur a voulu conseruer les cicatrices de ses playes apres sa Resurrection.</p> | <p>2. Il faut entrer dans ces playes par la consideration.</p> <p>3. Ce que nous devons faire y estant entrez.</p> |
|--|--|

*Infer digitum tuum huc, & vide manus meas, & affer manum tuam, & mitte in latus meum, & noli esse incredulus, sed fidelis.* Ioan. 20.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoi Nostre Seigneur a voulu conseruer les cicatrices de ses playes apres mesme sa Resurrection. Ce n'a point seulement esté pour marque de son triomphe, pour les représenter dans le Ciel à son Pere, afin de le fléchir plus aisément à misericorde enuers nous, ou pour confondre les reprouuez au iour du Iugement: mais la principale raison a esté, dit S. Bernard, pour par le moyen de ces ouuertes nous faire succer le miel de la pierre; & l'huile du rocher, &

Non ex impotentia curandi, cicatrices seruauit, sed ut in perpetuum victoriæ siq; circumferat triumphum. Bede c. 97. in. Luc. Ut appareat vultus Dei pro nobis Heb. 9. 24. Sciebat Christus quare cicatrices in suo corpore seruaret, sicut enim monstrauit Thomæ non credenti, nisi tangeret & vide-

ret, ita etiam inimicis vulnera demonstraturus est sua, vt conuincens eos veritas dicat: Ecce hominem quem crucifixistis, videris vulnera quæ infixistis, agnoscitis latus quod pupugistis, quoniam per vos & propter vos apertum est, nec tamen intrare voluistis. S. Aug. l. de sym c. 8. Columba mea in foraminibus petra. Cant. In his fere columba tutatur & circumuolitantem intrepida intuetur accipitrem: in iis passer inuenit sibi domum & turtur nidum vbi reponat pullos suos.

Bern. ser. 6. in Cant. O amantissima vulnera Domini nostri Iesu Christi: O cæcitas filiorum Adæ, qui per hæc vulnera in Christum nesciunt introire, supra suas vires laborant in vanum & aperta sunt ostia ad quietem. S. Bonau. O vulnera corda faxæ vulnerantia & mentes congelatas inflammantia & pectora adamantina liquefacientia præ amore! P. Per foramina corporis patent mihi arcana cordis: patet magnum pietatis sacramentum.

S. Aug. Per has rimas licet mihi gestare quam suavis est Dominus Deus meus. In omnibus aduersitatibus non inuenies tam efficacem remedium quam vulnera Christi: In illis dorso vis securus & requiesco intrepidus. S. Aug. Ezech. c. 21. 1. Manus tuæ Domine fecerunt me, & placauerunt me: manus, inquam, illæ, quæ affixæ sunt clauis pro me.

Opus manuum tuarum Domine ne despicias, vulnera manuum tuarum precor vt aspicias, S. Aug.

nous découvrir par les ouuertes de son corps les secrets de son cœur, & la grandeur de sa bonté & de son amour. Ces playes sont comme des citez de refuge, des citadelles imprenables, des ports de salut, des fontaines de vie; c'est là où la colombe se tient comme en vn lieu de seureté, & regarde sans peril & sans crainte l'épreuier qui vole a l'entour d'elle. O playes tres amoureuses de mon Sauueur Iesus-Christ: ô blessures capables de blesser des cœurs de pierre, d'enflammer des ames de glace, & de rompre des poitrines de diamant!

## II. POINT.

**A** P P R O C H O N S donc, mon ame, de ces ouuertes adorables avec vne ferme foy, pour en apprendre si nous pouuons, toutes les dimensions, pour nous cacher dedans comme en vn lieu d'azile, *Infer. digitum tuum huc & vide manus meas.* Vois tu ces mains qui ont fait le Ciel & la terre, ces mains qui par leur attouchement ont guery tant de malades, ces mains faites au tour, & qui ne se font iamais estenduës que pour répandre des benedictions, toutes percées à iour. Et qu'est-ce que ces playes, mon Seigneur, au milieu de vos mains? *His plagatus sum in domo eorum qui diligebant me.* Vois tu ces pieds sous qui la mer s'est affermie & s'est renduë solide, à qui toute la terre ne sert que d'escabeau, tous ouuerts de gros clouds? vois-tu enfin ce costé qui est vne fournaisé d'amour? *Affer manum tuam & mitte in latus meum.* O que ie ne m'estonne pas si saint Thomas approchant de là, change si-tost de langage, & si ayant veu de tels prodiges, il croit mesme ce qu'il ne voit pas, disant que c'est son Seigneur & son Dieu. Mais pourquoy toutes ces ouuertes, sinon pour nous faire entrer, comme par autant de portes dans le cœur de Iesus-Christ? *Aperite mihi portas iustitiæ, ingressus in eas confitebor Domino.*

## III. POINT.

**E** N t r o n s y donc, mon ame, pour n'en iamais sortir, entrons-y par esprit & par affection, pour y produire les actes de foy très-vigoureux de leur excellence & de leur prix infiny, pour adorer & remercier la diuine Bonté, & pour prier & coniuer Nostre-Seigneur, que puis qu'il a voulu recevoir



cevoir ces playes, & veut les regarder encore maintenant pour nous montrer l'amour qu'il nous porte ; il luy plaife en leur consideration de nous benir, de nous proteger, nous purifier, nous sanctifier, & nous sauuer, luy disant avec saint Augustin: Ne méprifez pas, Seigneur, l'ouurage de vos mains, mais pour le conseruer, ie vous supplie de regarder les playes que vous y auez.

*Ecce in manibus tuis, Domine Deus, descripsisti me, lege ipsam scripturam & salua me. S. Aug. Soliloq. c. 2.*



MEDITATION

Pour seruir de disposition à la feste de Noël.

De la venuë de Nostre Seigneur dans les Ames.

- 1. L'importance qu'il y a de se bien disposer à cette Feste, & d'y receuoir Nostre Seigneur comme il faut.
- 2. Comment Nostre Seigneur entre dans les ames, & les manieres differentes qu'il a de se donner à nous.
- 3. Les moyens de le receuoir comme il faut.

*In propria venit, & sui eum non receperunt. Ioan. 1.*

I. POINT.

CONSIDEREZ l'importance de bien receuoir Nostre Seigneur à la feste de Noël, & les raisons qui nous y obligent. La 1. parce que comme chaque feste du Verbe incarné a ses graces & ses benedictions particulieres, lesquelles sont comme attachées aux mysteres de sa vie qui nous y sont representez, nous ne pouuons les receuoir sans nous y disposer. Les graces ont leur temps, & nous ne sçauons pas si celle que nous refusons auiourd'huy, nous fera plus iamais presentée, & si peut-estre de là ne dépend pas le point de nostre bon-heur ou de nostre mal-heur éternel. 2. Parce que ceux qui se disposent comme il faut, reçoiaient les graces qui estoient preparées aux autres, mais qui s'en sont rendus indignes par leur negligence. Ainsi les richesses des Gentils viennent de la reprobation des Iuifs.

*Vobis oportebat primum loqui verbum Dei, sed quoniam repelliis illud, & indignos vos iudicatis aeternae vitae, ecce conuertimur ad gentes. Act. 13. 46.*

*Delictum ludæorum diuitiæ sunt mundi, & diminutio eorum diuitiæ gentium. Rom. 12.*

*Vox dilecti mei pulsanis, aperi mihi sonator mea. Cant. 5. 2.*

## II. POINT.

Ecce sto ad ostium, & pulso, si quis audierit vocem meam, & aperuerit mihi ianuam, intrabo ad illum.  
Apg. 3. 20.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a différentes manieres de receuoir Nostre Seigneur : car ce n'est pas seulement dans l'usage des Sacremens qu'il se presente à nous, ce n'est pas seulement en communiant que nous le receuons ; il a d'autres manieres de se communiquer, soit par l'oraison, soit par la lecture, soit par la predication ou autrement : ses grandes communications & ses familières visites se font par le moyen de certaines graces qu'il donne quelque iour de feste plus abondamment, & plus sensiblement qu'en vn autre temps,

Non erat ei locus in dieris. Luc. 2. 7.

Mais qu'il y a peu de personnes qui veulent receuoir cette grace ! Il n'y en a que trop qui ne reçoient pas mieux Nostre Seigneur, que ceux qui l'obligerent de se retirer dans vne estable. N'estes-vous point de ceux-là ? N'est-ce point de vous de qui on pourroit dire *In propria venit, & sui eum non receperunt ?* Voulez-vous éuiter ce reproche ?

## III. POINT.

Hoc est enim mandatum, ut quemadmodum audistis ab initio, in eo ambuletis.

S. Ioan. c. unico. 6.  
Hoc prę sepe clamat, hoc panni clamant, &c. S. Berr.

Dissolue colligationes impietatis, solve fasciculos deprimentes. Is. 58. 8.

Qui vtiuntur hoc mundo, tanquam non vtiuntur. 1. Cor. 7. 57.

**C**ONSIDEREZ les moyens de receuoir Nostre Seigneur à cette grande Feste. Ce n'est pas seulement d'aller à confesse & à la Communion, veiller toute la nuit, visiter les Eglises, prier & mediter comme font beaucoup de personnes ; mais l'accueil & la reception que nous luy deuous faire, consiste principalement à nous conformer à ses vertus, & à l'estat de sa Natiuité, autant que nous le pouuons dans nostre condition, c'est à dire, 1. de changer de pensée touchant les biens de ce monde faisant plus d'estat de la pauureté, des souffrances & de l'humilité, avec lesquelles il s'est fait voir à son arriuee au monde, que des richesses, honneurs & plaisirs qu'il a méprisés, reprobuez, condamnez par son exemple, 2. De chasser de nostre ame l'affection déreglée qu'elle pourroit auoir pour ces sortes de biens ; car quiconque fait estat de le receuoir, comme il ne va pas sans son humilité, pauureté, & souffrance, il faut qu'il se resoluë de receuoir tout ce qui est de sa suite & de sa compagnie.

*Hel. s!* combien peu le receurent de cette façon là ! faites en sorte, au moins en vostre particulier de n'estre pas du nombre de ceux qui le rebuteront. Et taschez de faire bien conceuoir à vos penitens cette verité, si vous estes Confesseur.

## MEDITATION

Pour le iour de Noël.

De la pauureté que le Fils de Dieu nous a enseignée  
en la Creiche.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. La Creiche est vne chaire, où<br/>Notre-Seigneur nous fait le-<br/>çon de toutes les vertus.</p> <p>2. L'extreme pauureté qu'il fait</p> | <p>paroiſtre en cét estat.</p> <p>3. Pourquoi il a voulu naistre<br/>dans cette pauureté? Et l'inſtru-<br/>ction que nous en deuons tirer.</p> |
|--|--|

*Christus propter nos egenus factus est, vt illius inopia diuites  
effemus, 2. Cor. 8. 9.*

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ & representez-vous Iesus-Christ en la  
Creiche, comme vn Maistre en sa Chaire, pour faire le-  
çon de toutes les vertus, & le Pere Eternel qui vous dit : *Hic  
est filius meus dilectus, ipsum audite.* Matth. 17. 5.

Apparuit gratia Dei  
Saluatoris nostri. eru-  
diens nos. Tit. 2. 11.  
Vnus est magister ve-  
ſter, Mat. 23. 8.  
Beati pauperes.  
Mat. 5. 3.

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ, que comme il deuoit commencer sa  
predication par la louange de la pauureté, aussi l'enseigne-  
il le premier dans la Creiche par son exemple. Et pour cela, il  
ne faut que remarquer ce qu'il y a dâs l'estable où il prend nais-  
ſance, dans laquelle on ne voit que misere & que pauureté,  
vne pauvre mere, vne pauvre retraite, vne compagnie de pau-  
ures bergers, de pauvres langes & drapelets; enfin, tout y est  
si pauvre & si difetteux, que la marque que donnent les Anges  
pour connoistre le Sauueur, c'est qu'on le trouuera dans vne  
pauvre Creiche, *In uicinetis infantem in præsepio pannis inuolutum:*  
ô quelle marque pour connoistre le Roy de l'Vniuers!

Pannis eum inuoluit,  
& reclinauit eum in  
præsepio. Et pastores  
erant in regione ea-  
dem, &c. Luc. 2. 7.

Et inuenerunt Mariâ  
& Ioseph & infantem  
positum in præsepio.  
Ibid. 16.

## III. POINT.

**C**ONSIDÉREZ pourquoy le Fils de Dieu pouuant naistre,  
s'il eust voulu, dans des Palais & des lits magnifiques,  
parmy des Princes & des Roys, & en vn mot dans l'affluence  
de toute sorte de biens, s'en est voulu neantmoins priuer abso-

Radix omnium ma-  
lorum est cupiditas,  
1. Tim. 6. 10.

Qui volunt diuites fieri, incidunt in tentationem & in laqueum diaboli, &c.

*Ibid.* 9.

Aur ille fallitur, aut mundus errat, sed diuinam falli sapientiam impossibile est: ego, &c. 5. *Bern. serm. in Nat. Dom.*

Si diues tueris, non eris immunis a delicto. *Eccles.* 10. 11.

Ut quid frustra deciperis? *Eccles.* 1. 2.

Noli laborare ut diueris, sed prudentiam tuam pone oculo, ne crigas oculos tuos ad opus. *Prou.* 23. 4.

Qui despicit pauperem exprobrat factori eius. *Prou.* 17. 5.

Quamdiu fecistis vni ex fratribus meis, minimis, mihi fecistis.

*Matth.* 25. 40.

Diuitiae si affluant, nescite cor apponere.

*Psal.* 61. 11.

Quae mihi fuerunt lucra, haec arbitratus sum propter Christum detrimenta.

*Phil.* 3. 7.

In conspectu eius, suadebimus corda nostra.

*Joan.* 3. 19.

Sicut mores sine auaritia contenti praesentibus: ipse enim dixit, non te deseram, neque derelinquam, ita videntes dicamus: Dominus mihi adiutor, &c.

*Heb.* 13. 5.

lument: 1. Pour nous apprendre par son exemple à arrester cette conuoitise insatiable de biens & de commoditez temporelles, qui, comme dit l'Apostre, est vne pepiniere d'où sortent tous les autres pechez. 2. Pour nous monstrier par le choix qu'il fait de la pauvreté, l'opposition formelle, qu'il y a entre ses maximes & celles du monde, qui ne cherche qu'à s'enrichir & se mettre à son aise. 3. Enfin pour nous apprendre, comme dit saint Bernard, que si la Sagesse choisit le contraire du monde, le monde se trompe, & c'est folie de s'en laisser tromper. Et que si nous voulons estre sages, nous devons nous abstenir de ces biens, comme Iesus & sa Mere s'en sont abstenus au temps qu'ils en auoient plus de besoin.

*Examinez-vous*, quelle estime vous auez fait des richesses iusqu'à present, quelles attaches vous y auez eu, quels soins & quels empressements vous auez pris pour les acquerir, quel regret il vous est arriué d'en perdre quelque chose. Confondez-vous à la veüe de la Creiche; Et pour honorer & imiter la pauvreté de Iesus, prenez ces resolutions. 1. De ne mépriser point les pauures, si par exemple il vous en vient à confesse à ce bon iour, mais de les recevoir avec affection, considerant Iesus en chacun d'eux. 2. D'endurer mesme parmy les richesses quelque pauvreté au vestir, au boire, au manger, au loger, au coucher, pour ressembler à Iesus-Christ. 3. De n'auoir rien de superflu. 4. Enfin de ne se plaindre pas, mais se réjouir si quelque chose nous manque. Ce sont les conseils & les aduis que vous pouuez donner à vos penitens. Mais auparauant raschez en la presence de Dieu, comme dit l'Apostre, de vous en persuader fortement le premier; c'est ce que doit operer en nous la venuë de Iesus-Christ au monde: Et c'est pour cela que la grace de Dieu nostre Sauueur, dit saint Paul, s'est fait connoistre à tous les hommes.

*Apparuit gratia Dei Saluatoris nostri omnibus hominibus, erudiens nos, ut abnegantes impietatem & secularia desideria, sobrii & iusti & pie viuamus in hoc saeculo.* Tit. 2, 11.



MEDITATION

Pour la feste de S. Estienne.

De l'endurcissement au suiet de l'Euangile.

Trois grandes veritez que N. Seigneur nous enseigne en ces parolles: Quoties volui congregare, &c. Dont la derniere est l'endurcissement.

2. Combien cét estat est mal-heureux & à craindre, sur tout aux Ecclesiastiques.

*Ierusalem, Ierusalem, que occidis Prophetas, & lapidas eos, qui ad te missi sunt; quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas & noluisti? Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta, &c. Matth. 23. 37.*

I. POINT.

CONSIDEREZ dans ces paroles trois grandes veritez que nostre Seigneur nous propose aujour d'huy dans l'Euangile. La 1. qui est toute pleine de consolation, c'est le grand desir & la volonté qu'il témoigne auoir de nostre salut, *Quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas?* En effet, combien de Prophetes auoit il enuoyé aux Iuifs pour les porter à faire penitence, auant que de venir luy mesme? Combien de miracles, combien d'effets de sa iustice & de sa misericorde n'auoit-il pas fait paroistre? Et sans sortir de chez vous, combien de fois vous a-t'il touché le cœur, combien d'inspirations, combien de bonnes pensées, combien d'affections saintes, combien de remords de conscience auez vous ressentis? Tout cela ne sont-ce pas des preuves indubitables du desir veritable qu'il a de vous sauuer? Remerciez-le de cette bonté à vostre égard, & à l'égard de tous les hommes, puis que, comme dit saint Paul, il a dessein de sauuer tous les hommes, & ne veut pas, dit saint Pierre, 2. *Petr. 3.* qu'aucun d'eux perisse. Seroit-il bien possible que Dieu ayant enuie de nous sauuer, nous voulussions de nostre part y mettre empeschement? Ah! c'est ce qui ne nous arriue que trop souuent, & c'est la 2. verité qui nous est marquée par cette parole, *Et noluisti*, par où Nostre Seigneur nous apprend, suivant l'explication qu'en fait le Concile de Trente, qu'au lieu

Fidelis sermo, & omnino acceptione dignus. 2. *Tim. 4. 9.*  
 Ecce ego mitto ad vos Prophetas, & sapientes, *Matth. 23. 34.*  
 Multifariam multisque modis olim Deus loquens patribus in Prophetis, &c. *Heb. 1. 2.*  
 Iudicare inter me, & vineam meam: quid ultra debui facere vobis neque mecum, &c. non feci vobis. *Isai. 5. 3. 4.*

Omne: homines vult saluos fieri. *1. Tim. 2. 4.*  
 Si quis dixerit, liberum arbitrium à Deo motum nihil cooperari assentiendo Deo excitant, à que vocanti, &c. neque possit dissentire si velit, anathema sit. *Sess. 6. de Iustif. 424.*

Quippe qui illam & abdicere potest.

*Ibid.* de reform. c. 5, Dura ceruice & in circumcisus cordibus vos semper Spiritui sancto resistitis. *Act.* 7. 51.

Væ tibi Corosain, & tibi Bethsaida, quia si in Tyro & Sidone factæ essent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, &c. *Matth.* 11. 21. *Luce.* 10. 13.

de correspondre à ses inspirations, souuent nous y faisons la sourde oreille & nous y resistons. C'est ainsi que saint Estienne reproche auiourd'huy publiquement aux Iuifs leur obstination & leur cõtumace en ce qu'ils s'opposoient & faisoient resistance au saint Esprit, *Act.* 7. Et que Nostre Seigneur menace de sa malediction deux Villes ingrates, obstinées & rebelles à sa parole. Mais voulez-vous sçauoir comment cette rebellion sera chastiee? par l'abandonnement & la reprobation de l'ame qui aura abusé de ses graces, qui est la 3. verité que nostre Seigneur nous marque par ces paroles, *Ecce relinquetur domus vestra deserta.* Et parce que celle-cy est la plus importante,

## II. POINT.

Ipsi rebelles fuerunt luminii, ne cernerent vias eius, nec reuerſi sunt per ſeruitas eius.

*Iob.* 23. 1.

Sic in tenebris quasi in luce ambulat.

*Iob.* 24. 17.

Palpabant in meridie, sicut palpare solet cæcus in tenebris.

*Deut.* 28. 29.

illa est pena peccati iustissima, vt amittat vniuersisque illud, quod bene vti noluit, cū sine difficultate posset. si vellet, vt qui serens recte nõ facit, amittat seire quod rectum est Auribus suis grauitè audierunt. *Matth.* 13. 15

*Psal.* 57. 5. Deus huius seculi excauit oculos eorum.

*1. Cor.* 4. 4.

Oculos suos clauerunt ne quando videat oculis, *Matth.* 13. 15. Amici aut altum, fac me audire vocem tuam.

*Cant.* 8. 13.

Quia vocaui, & renuisti, exaudi manum meam, & non fui qui aspiceret, despectisti omne consilium meum & increpationes meas neglexisti. Ego quæ quæ in interitū veſtro ridebo, & subsannabo cū vobis id quod in me habetis euenit. &c. *Prov.* 1. 24. 26. 29.

**C**ONSIDEREZ plus en particulier les suites malheureuses de ce déplorable estat. Vne ame ainsi abandonnée de Dieu tombe 1. dans vn aueuglement d'esprit, pour ne plus voir le Ciel ny les choses de son salut. Ils ont esté rebelles à la lumiere, dit le saint homme Iob; ils luy ont fermé les yeux, pour cela il les laissera enuelopper de tenebres, où ils ne verront goutte, & neantmoins croiront marcher en vn beau iour. Punition tres-juste, dit saint Augustin, que le pecheur perde ce dont il n'a pas voulu se seruir pour son bien, le pouuant faire, & qu'il ne sçache plus ce qu'il faut sçauoir, puis que l'ayant peu il ne l'a pas voulu executer. 2. L'ame en cét estat infortuné deuiet sourde aux semonces interieures, elle deuiet stupide & insensible, elle s'endurcit aux coups, elle se moque des bien-faits, & rien n'est plus capable de luy donner atteinte. Enfin elle vient à cette extremité de ne tenir plus compte de rien, *Impius cum in profundum venerit, contemnit.* *Prou.* 18. Voila où en estoient reduits les Iuifs au temps de Nostre Seigneur, & auiourd'huy que saint Estienne leur parle, *Dura ceruice & incircumcisus cordibus!* Mais combien y en a-il peut-estre parmi les Ecclesiastiques qui y sont plongez, sans pourtant le sçauoir, à qui les attaches du monde, les desirs seculiers, les engagements dans les Benefices creuent les yeux, comme dit l'Apostre, pour ne pas connoistre le mal-heur où ils sont?

*Voulons-nous* éuiter ce mal-heur? soyons fideles aux graces de Dieu d'ores-enuant: écoutons sa voix; & ouuirs-luy la porte quand il frappera, de peur que si nous la luy tenons fermée, il ne nous abandonne, & comme il dit luy mesme, il ne se rie

& ne se mocque de nostre perte, quand il nous verra plonger dans les calamitez & miseres extrêmes, dont si soigneusement il nous auoit aduertis.

## MEDITATION

Pour la Feste de saint Iean l'Euangeliste.

De l'amour de la Chasteté, &c.

1. Combien cette vertu est agreable à Dieu par l'exemple de saint Iean l'Euangeliste. | 2. Combien elle est necessaire aux Ecclesiastiques. | 3. Les moyens de la conseruer.

Hic est qui testimonium perhibet de his: Ioan. 11. 14.

*O quam pulchra est casta generatio cum claritate! Sap. 4.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien la vertu de Chasteté est agreable à Nostre Seigneur, puis qu'en cette consideration, il aduantage saint Iean de tant de prerogatiues au dessus des Apostres: Car si ce grand Saint est le fidele témoin des plus cachez mysteres de Iesus sur la terre, comme de sa Transfiguration & de son agonie, s'il repose sur sa poitrine sacrée en la Cene, s'il est l'unique qui l'accompagne au Caluaire, & qui luy rende vne fidele assistance, s'il est substitué comme en la place de Iesus pour estre le Fils de la Vierge, si enfin il est par excellence le Disciple bien aymé de son Maistre, tous ces titres honorables sont autant de priuileges de sa grande innocence & de sa pureté.

Pouuons-nous auoir vn plus puissant motif pour aymer la chasteté, que de sçauoir qu'elle plaist tant à Dieu, que Nostre-Seigneur l'aime singulierement, & que dès cette vie il la recompense si hautement? Remerciez Dieu de l'auoir renduë si recommandable en la personne de saint Iean; Et pour en venir à l'imitation;

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encore que cette vertu soit d'obligation dans le Christianisme en quelque estat qu'on viue, elle est neantmoins d'vne bien plus grande aux Ecclesiastiques. 1. Parce que par le vœu qu'ils ont fait en leur ordination, ils sont

Quod audiuius, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, & manus nostræ contractauerunt de verbo vitæ. Ioan. 1. 1.

Et recumbens vnus ex Discipulis eius in sinu Iesu, quem diligebat Iesus. Ioan. 13. 25.

Eccc filius tuus, ecce mater tua. Ioan. 19. 26.

Virgo est electus a Domino, atque inter ceteros magis dilectus.

Qui pascitur inter lilia. Cap. 5. 16.

Omnis ponderatio auri non est digna contingentis animæ.

Eccl. 16. 20.

Diligebat eum Iesus quia specialis prerogatiua castitatis ampliori dilectione fecerat dignus, quia virgo permanit, in cruce denique moriturus, huc matrem suam virginem virginum commendauit.

In off. diei 27 Dec.

Carnem suam crucifixerunt, Gal. 1. 24.

Respondi vos vni viro virginem castam exhibere Christo,

2. Cor. 11. 2.

Non habentem maculam, aut rugam, aut aliqui huiusmodi sed vti sit sanctus & immaculatus. Epist. 5. 27.

Sic nos existimet homo ut ministros Christi, & dispensatores mysteriorum Dei. 1. Cor. 4. 1.

Iam non dicam vos seruos, sed amicos, &c. Ioan. 15. 15.  
Et ego dispono vobis, sicut disposuit mihi pater meus regnum, ut edatis & bibatis, super mensam meam in regno meo. Luc. 12. 29.

morts à tous les plaisirs sensuels, & leurs corps ont esté consacrez à Dieu, non seulement comme des Temples, ce qui est commun à tous les Chrestiens, mais comme ceux qui doiuent consacrer les temples viuans & animez de la Loy nouvelle, comme les chefs du corps de Iesus-Christ, comme Iesus-Christ mesme, au nom duquel ils parlent, & qu'ils deuiennent par les fonctions de son Sacerdoce. 2. Parce que si saint Iean a deu auoir vne si grande pureté pour reposer sur sa poitrine, pour l'assister au Caluaire, & pour auoir sa sainte Mere comme en sa charge, & n'a merité ces auantages qu'en veüe de cette sienne innocence, combien grande deura estre celle d'un Prestre qui le reçoit tous les iours en sa poitrine, qui l'offre par ses mains à l'Autel, & qui contracte des liaisons si particulieres avec la sainte Vierge par l'ordre Sacerdotal, & le pouuoir qu'il a de produire le Corps de son Fils?

*Vouslez vous donc scauoir les moyens d'acquérir cette vertu en vn parfait degré, comme vous estes obligé de la conseruer?*

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'on n'en peut trouuer de meilleurs que ceux que Nostre Seigneur nous enseigne en saint Matthieu chapitre 5. où dans l'explication de ces paroles: *Non machaberis*, ayant dit qu'on ne pechoit pas seulement par l'action defenduë au precepte, mais encore par des regards & des pensées, il adiouste pour perfectionner ce Commandement.

Pepigi fœdus cum oculis meis vt ne cogitarem quidem de Virg. c. 10b. 11  
Semel species for cordi per oculos illigata vix magis lucet mihi manu forata. d. Greg. 11. Moral. 11.

*Si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum; si dextera manus tua scandalizat te, abscinde eam; si pes tuus scandalizat te, amputa illum.* Pour nous enseigner qu'il faut apporter vn tres-grand soin pour la conseruation de cette vertu, & qu'il ne faut rien épargner pour cet effet, quand il iroit de la perte de tout ce qui nous peut estre le plus cher & precieux: par l'oeil il entend toute sorte de regards qu'il faut éuiter tres-soigneusement, sans les arrester iamais sur quelque visage que ce soit, quoy que ce ne fust point à mauuaise intention, & que ce fussent d'honnestes personnes, parce qu'il y a tousiours quelque chose de malin & de venimeux qui se communique par la veüe, & penetre si auant dans le cœur, qu'on a bien de la peine de se defaire, & de se dégager des especes qui nous en demeurent dans l'esprit: par la main, il entend non pas seulement les dissolutions & dangereuses libertez, mais toutes

Egressa est Dina filia Lix, vt videret mulieres regionis illius, &c. Gen. 34. 1.



les priuautez qui se font entre les amis, les domestiques, les parens, & semblables, ou souuent il arriue qu'on se touche les mains & au visage, qu'on s'approche & qu'on traite trop familièrement: par le pied enfin il entend toutes les visites, les promenades, les allées, & les venuës qui se font purement par curiosité, ou par affection naturelle, ou par oyfuieté, lesquelles il faut absolument retrancher, si on veut posséder cette vertu en vn parfait degré.

Voyez quelle circonspection vous auez apportée iusqu'à present pour les regards, les attouchemens & les visites: si vous auez bien esté sur vos gardes dans toutes les occasions. On en a veu de plus forts que vous qui sont tombez pour s'estre fiez en eux-mesmes; La chasteté est si tendre & si delicate, qu'il ne faut qu'un peu de mauuais air pour l'infecter; Demandez-la auiourd'huy instamment à Nostre Seigneur par les merites de saint Iean, pour honorer le ministère où vous estes engagé, vous souuenant de cette parole du Sage.

*Nemo conuincens esse potest, nisi Deus det, Sap. 8. 21.*

## MEDITATION

Pour la feste des saints Innocens.

Des moyens de deuenir Saints.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. La cruauté d'Herodes dans le massacre des saints Innocens</p> <p>2. Pourquoi nostre Seigneur per-</p> | <p>met la mort de ces enfans.</p> <p>3. Les moyens de deuenir Saints.</p> |
|---|---|

*Herodes iratus occidit multos pueros, &c. Matth. 2.*

### I. POINT.

**R**EPRESENTEZ vous la cruauté d'Herodes dans le massacre de ces Innocens dont nous faisons auiourd'huy la Feste, & voyez en la conduite de ce Tyran, le mal de l'ambition & les furieux rauages d'une passion débordée: il se troubla tellement à la simple nouvelle d'un Roy nouveau né, que pour se mettre en assurance, il fait vne cruelle boucherie de toute vne Prouince, & fait nager toute vne cōtrée dans le sang de ses habitans. *O ambitio ambitientium crux!* s'écrie saint Bernard, quel plus grand martyre aux ambitieux que leur ambition mesme,

*Vnde bella & lités in vobis, nonne ex concupiscentis vestris?*  
Iac. 4.

*Sonus terroris semper in auribus illius & cum in pax sit, ille semper insidias suspicatur.*  
Iob. 13.

*Quasi mare feruens, quod quiescere non potest.* Isa. 57.

qui leur donne continuellement des allarmes, qui leur remplit le cœur de haines & d'ennuis, qui leur fait mediter toutes sorte de pernicieux desseins pour venir à bout de leurs pretentions ou pour s'empescher d'estre supplantez.

Helas, que ce mal-heur nous arriue souuent, & que sur de vaines & inutiles craintes, nostre esprit s'effarouche & s'allarme, & se rend incapable de raison! Autant de passions que vous auez sont autant de tyrans; voyez quel desordre cause ce tyran dans la Iudée, c'est l'image de ce qu'une passion cause dans nostre ame.

## II. POINT.

Ecce prophanus hostis  
nunquam beatis par-  
uulis tantum prodesse  
potuisset obsequio,  
quantum profuit odio.  
Nam quantum in bea-  
tos paruulos iniquitas  
abundauit, tantum in  
eis gratia benedictio-  
nis refudit. *S. Aug.*  
In paucis vexati in  
multis bene disponen-  
tur. Deus tentauit eos,  
& inuenit eos dignos  
se, & in holocaustum  
accepit eos. *Sap. 5. 9*  
Consummati in breui  
expleuerunt tempora  
mura. *Sap. 13. 1.*  
Rapti sunt me malitia  
mutaret eorum intel-  
lectum. *Sap. 4. 1.*  
Memor fui Dei & de-  
lectatus sum. *Psal.*  
*79. 4.*  
Tanquam ex mortuis  
vixentes. *Rom. 6. 1.*  
Ego veni vt vitam  
habeant & abundan-  
tius habeant. *Ioan. 10.*  
*10.*  
Ad hoc veni in mun-  
dum. *Ioan. 17. 9.*  
Natus de Maria Vir-  
gine; passus. Fugere  
istud est amoris inti-  
mi, non timoris &  
ignauit. *S. Petri, Chryf.*

**M**AIS pourquoy Nostre-Seigneur, de qui la naissance est occasion à ce furieux orage, permet-il que ces innocentes victimes soient ainsi égorgées? Il est vray qu'à qui nous considererions que la vie presente, ce spectacle seroit bien pitoyable. Mais sa Prouidence en ordonne ainsi pour trois raisons. 1. Pour le bien de ces enfans, lesquels il conduit par ce moyen par vn chemin si court à leur dernière felicité, le rendant bien-heureux auant qu'ils pussent sçauoir ce que c'estoit de misere, leur donnant la couronne sans auoir combattu les faisant triompher du monde auant que de le connoistre, & les affranchissant par cette mort precipitée du pouuoir malheureux de iamais offenser Dieu. 2. Pour le bien de l'Eglise qui les reconnoist pour la fleur & les premices des Martyrs, *enim stetit Christus, dit S. Chrysologue, haberet eos synagog filios; hos Ecclesia martyres non haberet.* De là vient, dit l'Euangile, que Rachel à la mort de ses enfans, c'est à dire l'Eglise *noluit consolari quia non sunt*, elle ne veut pas receuoir de consolation, parce qu'en effet ils ne sont pas morts, puisque leur mort n'a seruy que pour leur faire acquerir vne vie éternelle. 3. C'a esté pour nostre exemple, afin de nous apprendre par là qu'il n'est venu au monde que pour faire des Saints, (d'où vient que l'octaue de sa Naissance admet toutes sortes de Festes;) mais que cette sainteté ne s'acquiert que par les souffrances, & que ceux qui sont les plus grands SS. sont ceux qui endurent dauantage. Voila pourquoy, comme le premier de tous les Saints, il n'est pas plustost entré au monde qu'on l'a persécuté, & qu'on le cherche à mort, & s'il s'enfuit à present pour éuiter la mort, ce n'est que pour se reseruer à de plus cruels supplices & à vne mort plus sanglante & plus ignominieuse.

## III. POINT.

**A**V E Z-vous enuie de concourir avec Iesus-Christ, au dessein qu'il a fait venant au monde de vous rendre Saint? En voila les moyens. Le premier, c'est de bannir tout peché & toute affection déreglée de vostre cœur pour y faire place à l'innocence. *Beati mundi corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* C'est le priuilege des petits Innocens d'auioird'huy, qui leur donne dans le Ciel rang si proche de l'Agneau. Le 2. c'est de souffrir avec Iesus-Christ: *Beati qui persecutionem patiuntur, quoniam ipsorum est regnum celorum.* Oüy, ne nous y trompons pas: car il faut de deux choses l'vne, ou persecuter Iesus-Christ avec le monde, ou que le monde nous persecute avec Iesus-Christ. Choisissez, n'avez-vous pas grand suiet de consolation, que celuy qui nous sert de motif à nos souffrances, nous donne encore & la grace & l'exemple pour le pouuoir faire?

Quid diligitis Dominum, odite malum. Psal. 96.

Non priuabit bonis eos qui ambulant in innocentia. Ps. 83. 35.

*Si mundus vos odit, scitote quod me priorem vobis odio habuit, & si me persecuti sunt & vos persequentur.* Ioan. 15.

## MEDITATION

Pour la feste de la Circoncision.

Du retranchement des plaisirs, que Nostre-Seigneur nous enseigne dans sa Circoncision.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Parquoy Nostre-Seigneur s'est assuetty à la Loy de la Circocision.</p> <p>2. L'obligation que nous auons de</p> | <p>retrancher toutes sortes de plaisirs, &amp; de nous mortifier à l'exemple de Nostre-Seigneur.</p> <p>3. Pratiques de mortification.</p> |
|---|--|

*Circumcidite praeputium cordis vestri.* Deut. 10. 16.

Après que vous vous ferez représenté tout ce qui se passe en ce mystere douloureux de la Circoncision, où le Fils de Dieu imprint de souffrir pour nous, commence à faire office de Redempteur, en répandant desia vne partie de son Sang adorable

## I. POINT.

Misit Deus Filium suum factum sub lege, ut eos qui sub lege erant redimeret. Gal. 4. 4.

Circuncissi estis Circuncisione non manu facta in exspoliatione corporis carnis, sed Circuncisione Christi. Col. 2. 11.

Circumcidite præputium cordis vestri, & ceruicem vestram ne induretis amplius. Deut. 10. 16.

**C**ONSIDEREZ pour quelles raisons il s'est voulu assuiettir à vne Loy si rigoureuse, luy qui n'y estoit aucunement obligé. Ce n'a point esté seulement pour témoigner qu'il estoit de la race d'Abraham, pour rendre les Iuifs inexcusables, & pour confondre les Heretiques, qui deuoient nier la verité de sa chair, mais l'intention de Nostre Seigneur en s'assujettissant à la loy de la Circoncision, fut principalement de donner fin à la Circoncision corporelle des Iuifs, & d'establi la Circoncision spirituelle des Chrestiens, laquelle consiste proprement dans la mortification de la chair & le retranchement des plaisirs déreglez : *Non enim qui in manifesto Iudeus est, neque qui in manifesto est in carne circumcisio; sed qui in abscondito Iudeus est, & Circumcisio cordis in spiritu non littera, cuius laus non ex hominibus, sed ex Deo est,*

Remerciez Dieu de vous auoir appris vne Circoncision si releuée.

## II. POINT.

Nos sumus circumcisio, qui spiritu seruiamus Deo. Phil. 3. 3.

Si quis vult venire post me, tollat crucem suam quotidie, & sequatur me. Luc. 9. 21.

Qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitis, & concupiscentiis suis. Gal. 5. 24.

Ne obediatis concupiscentiis vestris Rom. 6. 12.

Crucifigatur, crucifigatur, reus est mortis. S. Bern.

**C**ONSIDEREZ l'obligation que nous auons de retrancher toute sorte de plaisirs, & de nous mortifier à l'exemple de Nostre Seigneur. 1. Parce que la grace de l'Euangile, que le Fils de Dieu est venu apporter au monde, est vne grace de croix & de mortification, que nous ne pouuons obtenir sans faire effort & violence sur nous-mesmes, comme il l'a témoigné, quand pour nous l'acquérir il a tant peiné & tant travaillé, d'où le grand Apostre a pris suiet de dire, *Quiconque est crucifigatur de Iesus-Christ, crucifige sa chair avec les vices & le conuoitises qu'elle foment.* 2. Parce qu'il y a peine & peine de mort eternelle à ceux qui vivent selon les mouuemens de la chair ou de la nature corrompue, c'est à dire, qui ne se mortifient pas : *Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini,* c'est à dire, si vous obeissez à vos conuoitises, si vous ne retranchez ces plaisirs, ces passe-temps, ces recreations inutiles & dangereuses qui nous sont toutes suggerées, par l'esprit de la chair.

*Voyez-maintenant ce que vous auez plus besoin de mortifier chez-vous pour vous resoudre à le retrancher impitoyablement & au plustost; S'il vous semble qu'il y a de a peine à s'abstenir de ces plaisirs & de ces commoditez naturelles: No-*

estre Seigneur a-t-il esté circoncis sans peine? & le Nom de IESVS qu'on luy donne auiourd'huy, & cette qualité de Sauueur qu'il achepte aux prix de son Sang, n'est ce point vne leçon qu'il nous fait; que si nous voulons estre sauuez, il faut qu'il nous en couste aussi bien comme à luy?

III. POINT.

COMMENCEZ donc dès auiourd'huy à vous mortifier, puis que c'est le 1. iour de l'année; & prenez ces trois resolutions pour fruiet de cette Feste, & pour tout le reste de vostre vie. 1. De vous abstenir de tous les plaisirs mauuais ou dangereux quels qu'ils soient, petits ou grands. 2. Quand mesme les plaisirs ne sont pas mauuais, comme de voir, entendre, parler, s'en abstenir pourtant quelquefois, particulièrement si on y sent trop de plaisir. 3. Dans les plaisirs mesme necessaires, comme au boire & au manger, les prendre comme Dieu le veut, & parce qu'il le veut, mais nullement, parce que ce sont nos plaisirs.

*Dixi aunc cœpl, Psal. 76. 11.*

*Fugientes eius que in mundo est concupiscentia corruptionem, 2. Pet. 1. 4.*

*Qui manducat, Domino manducat, Rom. 14. 6.*

*Qui non baiulat crucem suam, & venit post me, non potest meus esse discipulus, Luc. 14. 27.*

Taschez d'imprimer cette verité dans l'esprit de ceux que Dieu vous adressera auiourd'huy: qu'il n'y a rien de plus opposé à la profession du Christianisme, ny de plus contraire à la doctrine & à la vie de Nostre Seigneur, & de tous les Saints, que de prendre ses plaisirs, & auoir toutes ses aises en ce monde.

*Va vobis qui ridetis nunc, quia lugebitis & flebitis. Luc. 9. 25.*

*Va vobis diuitibus, quia habetis consolationem vestram. Ibid. 4.*



MEDITATION

Pour la Feste de sainte Geneuiefue.

De l'humilité exaltée.

L'humilité de Sainte Geneuiefue pendant sa vie.  
Comme cette humilité estre-  
leuée & recompensée apres sa

mort.  
3. Belle leçon qu'elle fait aux  
sçauans, qu'elle tient à ses  
pieds.

*Qui se humiliat exaltabitur.* Luc. 14. 11.

## I. POINT.

Hi sunt quos aliquando habuimus in derisum, & in similitudinem improperii. Nos in senectute vitam illorum æstimabamus in saniam, & finem illorum sine honore, ecce quomodo computati sunt inter filios Dei, & inter sanctos fors illorum est. *Sap. 5. 4.*

**C**ONSIDEREZ comme ces paroles se trouuent parfaitement verifiées en celle dont nous faisons aujourd'huy la Feste. Si nous regardons la naissance de sainte Geneuiefue, qu'y a-il de plus vil aux yeux du monde qu'une petite Villageoise ? qu'y a il de plus bas qu'une simple Bergere, nourrie dans la campagne avec des animaux ? Si on regarde sa vie, qu'y a-il de plus caché ? Elle garde les brebis iusqu'à l'age de quinze ans, elle demeure long temps inconnue dans Paris aux yeux des hommes ; si sa vertu éclatte, ce n'est que pour estre exposée à la calomnie des méchans, qui l'accusent d'hypocrisie & de fausseté en ses reuelations : Adioustez encore la lepre dont elle fut affligée, & les mocqueries que l'on fit de ses predications. Voila comme elle a esté humiliée en la terre.

## II. POINT.

Quis sicut Dominus Deus noſter, qui in altis habitat, & humilia respicit in celo & in terra; ſuſcitans de terra inopem, & de ſtercore erigens pauperem, ut colloquetur cum principibus? *Pſal. 113. 5.*

Sic honorabitur quicumque Rex voluerit honorare. *Eſth. 26. 9.*

Sicut exaltantur cæli à terra, sic exaltata sunt viæ meæ à viis vestris, & cogitationes meæ à cogitationibus vestris. *Iſa. 5. 9.*

Humilitas charitatis est meritum, & charitas humilitatis est præmium. *S. Aug. 11. 10. in Ioan.*  
Gloriam præcedit humilitas.

**C**ONSIDEREZ comme elle est maintenant exaltée : Voyez-la apres sa mort placée au lieu le plus éminent de cette grande ville de Paris, & élevée comme sur vn arc de triomphe dans vne Eglise bastie par Clouis, qui a changé son premier nom en celui de sainte Geneuiefue: Voyez les Roys, les Princes & les plus grands de la terre qui luy viennent faire hommage, & implorer son secours : Le miracle autrefois des Ardens, & ceux qui se font encores tous les iours à son tombeau, sont des preuues trop manifestes de ses grandeurs, de son credit, & de son éléuation. Qui auroit pu croire voyant sainte Geneuiefue sur terre, si petite à ses yeux & en l'estime des hommes, qu'un iour elle deust estre la Patrone de la plus grande Ville du monde & celle à qui dans les plus grandes necessitez de la guerre, de la peste, & de la secheresse, toute la France deust auoir recours ? Cela nous apprend bien que les pensées des hommes sont bien éloignées de celles de Dieu, & que l'humilité, comme dit saint Thomas, est vne veritable balance, de laquelle au mesme instant que l'un des bassins s'abaisse, à mesme temps l'autre s'eleue : Ainsi à mesure qu'on s'auilit en terre, on se rend estimable & on acquiert de la reputation & du merite dans le Ciel.

## III. POINT.

C'est là la leçon que nous fait sainte Genevieve, du haut de cette montagne, & du milieu de cette fameuse Université, ou il semble qu'elle n'a esté placée que pour confondre les Doctes & les Sçavans du siecle, & leur apprendre que toute leur sagesse n'est que folie deuant Dieu, si leur science sert à autre chose qu'à les humilier : En effet, ne sera-ce pas vne confusion à ces grands hommes que nous appellons, qui auront pris tant de peine, & employé tant de nuits à apprendre les Sciences, de voir qu'on leur opposera vne petite bergere, laquelle aura plus profité à l'Eglise que ne fera toute leur doctrine & capacité ? Ne semble-il pas que ce soit en la personne de sainte Genevieve, que s'accomplissent ces paroles de l'Apôstre : *Qua stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes, &c.* Que Dieu par vn admirable secret de sa Prouidence a voulu choisir ceux qui passoient pour insensés dans le monde, afin de confondre les Sages, & ceux qui estoient l'objet du mépris & des iniures, pour mettre par terre ces idoles publiques, sur qui les yeux de tout le monde estoient attachés ?

Allez donc aux pieds de cette grande Sainte, apprendre cette excellente vertu qui luy a seruy de degrez pour monter au Throsne où elle est maintenant assise ; car ce n'est que pour nous enseigner l'humilité, que Dieu s'est seruy de sa foiblesse pour triompher des plus grandes puissances, *Vt non gloriatur omnis caro*, dit l'Apôstre.

*Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia, & ignobilia mundi & contemptibilia elegit Deus, & ea qua non sunt, ut ea qua sunt destrueret.* I. Cor. I.

Nemo se seducat. Si quis videtur inter vos sapiens esse, stultus fiat, ut si sapienti sapientia enim huius mundi stultitia est apud Deum.  
I. Cor. 3. 18.

Scientia inflat : charitas vero ædificat, nisi quis autem exultimat se scire aliquid, nondum cognouit quemadmodum oporteat eum scire, I. Cor. 8. 2.

## MEDITATION

Pour la Vigile de l'Epiphanie.

Des dispositions à cette Feste.

1. Les motifs qui obligent les Chrestiens, & sur iours les Ecclesiastiques, à bien celebrer cette Feste.
2. Les moyens de la bien celebrer, & les fruits qu'il en faut tirer.

*Surge, illuminare Ierusalem, quia venit lumen tuum, &c.*  
Isa. 60. 1.

## I. POINT.

*Agnoscamus in Magis adoratoribus Christi, vocattonis nostre si dei que primitias, & ex tantibus animis beate. spei initia celebramus. S. Leo, ser. 2. de Epiph.*

*Hoc refert Baron de Julian & Valent.*

*Qui de tenebris vocavit nos in admirabile lumen suum.*

*1. Pet. 2. 9.*

**C**ONSIDEREZ les motifs qui nous obligent à bien celebrer la Feste de l'Epiphanie. Le 1. c'est parce que cette Feste est toute propre & particuliere aux Chrestiens, à cause qu'à pareil iour les Gentils, de qui nous sommes descendus, ont esté appelez à la Foy & à la connoissance du vray Dieu en la personne des Roys Mages, que les saints Peres appellent à ce suiet : *Primitias gentium, & progenitores Ecclesiæ*; Feste si solempnelle & en telle veneration en la primitive Eglise qu'és premiers siecles, quiconque s'absentoit du Service ce iour là, passoit pour Heretique, & qu'encore à present elle tient rang parmy les six plus grandes Festes de l'année. Le 2. qui regarde plus particulièrement les Ecclesiastiques, c'est à cause des débauches & des dissolutions qui se commettent en ce iour dans la pluspart des familles, pour lesquelles en qualité de Mediateurs ils sont obligez de prier.

*R*emerciez Dieu pour vous, & au nom de toute la gentilité, de la faueur qu'il vous a faite de vous appeller à la Foy. Mais pleurez en mesme temps de voir cette grace si peu prisee & reconnuë des Chrestiens, & de voir ce iour où ils deuroient estre plus deuots, prophané & violé par les excez, les crapules, les yurogneries, & les autres desordres qui semblent par vn aueuglement épouuantable estre comme permis ou moins punissables en ce iour.

## II. POINT.

*In quibus, & nos omnes conuersati sumus in deliciis carnis nostræ, facientes voluntatem carnis & cogitationum,*  
*Ephef. 2. 3.*

**C**ONSIDEREZ les moyens de bien celebrer cette Feste, & les fruits que nous en devons tirer. Le 1. c'est de voir si à pareil iour, suivant ies maximes dépravées du monde, on ne s'est point laissé aller à quelque excez pour en demander pardon



pardon à Dieu, faire à ce dessein quelque mortification, se priuant par exemple, des compagnies seculieres, faisant quelque abstinence, ou choses semblables. Le 2. c'est d'empescher ces desordres autant que nous pourrons parmy les laïcs, par les remontrances publiques & particulieres, par la connoissance que l'on leur donnera de la grandeur de la Feste, qu'ils n'ont jamais apprise, & prier pour ceux qui se laissent mal-heureusement emporter au torrent du siecle. Et le 3. c'est d'imiter ces Roys dans l'offrande qu'ils font au Verbe incarné, luy soumettant nostre entendement, nostre volonté & nostre memoire, pour ne rien apprendre, & ne rien vouloir que ce qu'il veut, parce qu'il le veut, & comme il le veut. Ce sont les trois presens plus agreables que nous luy puissions faire, puisque nous luy donnerons par ce moyen les trois plus nobles facultez de nostre ame.

Suscipe Domine vniuersam meam libertatem, accipe memoriam, intellectum, &c.

*Agnoscamus in Magis adoratoribus Christi, vocationis nostre, fideique primitias, &c. Et sicut illi de thesauris suis mysticas Domino munera species obtulerunt, ita nos de cordibus nostris, quae Deo sunt digna, promamus. S. Leo ser. 2. de Epiph.*



MÉDITATION

Pour la Feste de l'Epiphanie.

De la fidelité à correspondre aux inspirations diuines, &c.

- |  |  |
|--|--|
| 1. Raisons qui nous obligent à cette fidelité. | 3. L'exemple des Mages, qui serent aussi de motif. |
| 2. En quoy consiste cette fidelité.            |  |

*Vidimus stellam eius in Oriente. Matth. 2.*

Disent aujourdhuy les Mages, voila l'inspiration : Et aussitost sans aucun delay, *Veniimus adorare eum* ; Voila l'obeyssance.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui nous obligent d'estre grandement fideles à correspondre aux lumieres & aux graces  
Tome 1. Hh

*Vocavi & renouisti, Prou. 1. 25. Precium meum cogitauerunt repellere, P. sal. 61. 4.*

de Dieu signifiées auioird'huy par cette Estoile que virent les Mages. La 1. c'est qu'elles se donnent par compte, & nous ne sçauons si celle que nous receuons, par exemple, en cette Feste, ne sera pas la dernière de nostre vie, de laquelle dépend nostre bon-heur ou mal-heur eternal. La 2. parce que n'y pas correspondre, c'est s'opposer au dessein que Dieu a de nostre salut, & rendre sans effect la Mort de son Fils, lequel pour nous meriter les bonnes pensées, les saintes inspirations & les mouuemens de pieté qui nous viennent, a répandu tout son sang. Or pour connoistre en quoy consiste cette fidelité;

## II. POINT.

Alia claritas lunæ,  
alia claritas stellarum:  
Stella enim à stella dif-  
fert in claritate.

1. Cor. 15. 14.

Alius est ordo præ-  
dicantium, alius audi-  
torum, atque alius  
pœnitentium, alius  
virginum. S. Greg.  
30. Mor. 6. 10.

**I**L faut supposer qu'encore que Dieu donne des graces à tous, il ne les donne pas pourtant en mesme degré: *Vnusquisque*, dit saint Paul, *donum habet ex Deo, alius quidem sic alius autem sic.* 1. Cor. 7. 7. Car ces graces sont différentes, ou à raison des emplois & des conditions qui se trouuent dans le monde, où Dieu en départ ordinairement plus ou moins, à mesure que ceux qui y sont engagez, doiuent estre plus ou moins parfaits, ou bien à raison des personnes que Dieu veut eleuer dans vne mesme condition à vne plus haute & plus éminente perfection: pour donc estre fidele aux graces de Dieu, il faut auoir égard à l'estat dans lequel nous sommes, & au degré de perfection que Dieu y demande de nous, & auquel il nous appelle,

Faites maintenant reflexion sur vostre estat; que de graces vous sont présentées tous les iours en toute maniere! Quel profit en faites vous? Il est certain que Dieu vous appellant à l'estat Ecclesiastique, si vous y estes bien appelé, il vous demande plus de perfection qu'au reste des laïcs, car en vain vous auroit-il tiré du monde, s'il ne demandoit pas de vous autre chose, que ce que vous faisiez dans le monde; S'il vous demande cette perfection, il vous en donne les graces & les moyens, tels que sont, par exemple, les Oraisons, les Instructions, les Sacremens, & les autres exercices spirituels. Et cependant quelle correspondance de vostre part à toutes ces graces, combien en auez vous reietté, méprisé, négligé en vostre vie?

Regrettez auioird'huy toutes ces infidelitez: Et demandez la grace à Dieu de n'y iamais plus retomber: Et pour vous servir d'un dernier motif,

## III. POINT.

CONSIDEREZ avec quelle affection, quelle promptitude & allegresse les Mages aujourd'huy se mettent en chemin pour venir reconnoître le Sauueur du monde, *Ecce Magi ab oriente venerunt*, tout aussi-tost, dit l'Escriture, les voila que sans differer ils entreprennent le voyage: *vidimus, & venimus*, aussi-tost veu, aussi-tost fait; On sçait bien qu'il y auoit vne grace interieure, & vne lumiere qui éclairoit leur esprit, & attiroit plus puiffamment leurs cœurs que cette Estoil: ne faisoit par leurs yeux. Mais pouuez-vous vous plaindre que Dieu vous ait manqué de ce costé-là?

*Hclas!* vous n'avez pas veu vne Estoil seulement, mais mille lumieres ont éclairé vostre cœur, mille Estoilles vous paroissent deuant les yeux, il y a bien plus d'vn mois, & peut-estre plus d'vn an, & vous n'avez possible pas aduancé d'vn seul pas pour aller à Dieu; prenez garde que cette lumiere ne s'éclipse.

*Ambulate dum lucem habetis, ne vos tenebra comprehendant.*  
Ioan. 12. 13.

*Tribus Magis in regione orientis stellæ nouæ claritas apparuit, quæ illustrior cæteris pulchriorque Syderibus in se tuentium oculos animosque conuerteret, vt confestim aduenteretur non esset otiosum quod tam inag folitum videbarur.*

*Leo ser. 1. de Epiph. Præter illam speciem quæ corporeum incitauit obtutum, fulgentior veritatis radius eorum corda perdidit. Id. ser. 5.*

## MEDITATION

Pour la Feste de la Purification.

De l'offrande que nous deuons faire de nous mesmes à la sainte Vierge, comme elle offre son Fils au Pere Eternel.

- |  |   |
|--|---|
| 1. <i>Raisons qui nous obligent de nous offrir &amp; consacrer au seruice de la sainte Vierge.</i> | 2. <i>Quels sont les deuoirs que nous sommes obligez de luy rendre.</i> |
|--|---|

*Transite ad me omnes qui concupiscitis me. Eccl. 24. 26.*

## I. POINT.

CONSIDEREZ l'obligation que nous auons de nous offrir & de nous consacrer au seruice de la sacrée Vierge. i. C'est  
Hh ij

Alius inueniunt  
quanto deuotionis  
affectu à nobis eam  
uoluerit honorari, qui  
corius boni plenitudi-  
nem posuit in Maria.  
S. Ber. de aqua ductu.

Si quid spei in nobis  
est, si quid gratiæ, si  
quid salutis, ab ea no-  
uerimus redundare.

Serm. in Nat.

In me gratia omnis uic  
& ueritatis; in me om-  
nis spes uitæ & uirtu-  
tis. Eccl. 24. 25.

Sic Ecclesia. Maria  
mater gratiæ, mater  
misericordiæ, tu nos ab  
hoste proteges, & hora  
mortis suscipe. Nihil  
nos Deus habere uo-  
luit quod per Mariæ  
manus non transiret.  
S. Bern.

le dessein de Dieu, qui ne l'a ce semble ennoblie & auantagée des faueurs & des graces inestimables qu'elle possède, en l'éleuant au dessus de tout ce qui n'est pas Dieu, que pour la rendre plus venerable aux hommes. 2. Parce que tous les biens que la diuine bonté nous a communiquez, ou pretend nous communiquer, ont découlé & découleront par elle comme par vn canal, dit le grand saint Bernard. Et de là vient que le Pere Eternel aujourd'huy que son Fils luy est présenté par elle, au nom de toute la nature humaine, le luy remet entre les mains pour nous faire sçauoir que c'est à elle qu'il le donne, que c'est elle qui nous le doit donner, que nous deuons nous adresser à elle pour l'auoir, & que sans elle nous ne l'aurions pas. 3. C'est parce qu'elle prend vn soin tout particulier des ames qui luy sont deuotes, les assistant en leurs besoins, les preseruant des embusches & des pieges de l'esprit malin; & les secourant enfin puissamment à l'heure de la mort. Enfin à raison des titres excellens que luy donne l'Eglise l'appellant nostre Mere, nostre Reyne, nostre Dame, nostre mediatrice & Aduocate: Ce qui nous oblige de luy rendre les mesmes deuoirs qu'un enfant fait à sa mere, qu'un suiet doit à sa Reyne, vn seruiteur à sa Dame, & vn pecheur à son Aduocate.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les deuoirs que nous sommes obligez de luy rendre en ces qualitez. 1. Comme enfans d'une telle Mere, qui n'a pas seulement des hommes, mais vn Dieu mesme pour Fils, nous deuons vn amour & vne complaisance filiale à ses grandeurs: *Honorem habebis matri tuæ.* Tob. 4. 2. En qualité de suiets, comme elle est la Reyne des Anges & des hommes, nous sommes obligez de l'honorer d'un honneur particulier, qui passe de beaucoup celuy que nous rendons à tous les Saints. 3. Comme ses seruiteurs, nous luy deuons vn seruire particulier, & nous serions trop méconnoissans si nous laissons passer vne seule iournée sans luy en donner quelque témoignage. 4. Comme pecheurs nous deuons recourir à elle, nous confiant en son pouuoir, credit & bonté, que prenant nostre cause & deffence en main, elle ne la perdra point, & ne sera pas éconduite. Mais vn dernier deuoir en qualité d'Ecclesiastique, c'est d'attirer

Totus ergo medullis  
cordium, oris præcor-  
diorum affectibus, &  
uotis omnibus Mariæ  
hanc ueneremur, quia  
sic est uoluntas eius,  
qui totum nos habere  
uoluit per Mariam.

S. Ber. de aqua ductu.

Dominus iudex om-  
nium, discernens me-  
rita singulorum, dum  
à quouis suo nomine  
inuocatus, non ita  
exaudiat, profecto id  
iuste facit: inuocato  
autem nomine matris.  
et si merita inuocantis  
non merentur ut au-  
diatur, merita tamen  
matris intercedunt, ut  
exaudiatur. S. Ansel.

tous les hommes à son seruire, & à la connoissance de ses grandeurs.

Tu gloria Ierusalem  
tu lætitia Israël,  
et honorificentia populi  
nostri & ideo eius  
benedicta in æternitatis  
fiat, fiat, *Iud.* 15. 10.

Comment vous acquitez vous de ces devoirs ? quel amour avez-vous pour cette Mere de vostre ame ? quel honneur portez-vous à cette Princesse de vostre cœur ? quel service rendez-vous à cette Maistresse de vos affections ? quelle confiance avez vous en cette Aduocate des pecheurs ? mais que faites-vous pour augmenter sa gloire & sa deuotion parmy les Chrestiens ?

Qui elucidant me, vitam æternam habebunt, *Ecol.* 24. 31.

Renouuellez auiourd'huy l'offrande que vous pourriez luy auoir faite autrefois de vous-mesme, avec promesse de la renouueler tous les iours : Estant à la Mere vous serez au Fils, honorant la Mere, vous honorez le Fils : car la gloire de l'un, dit saint Bernard, retourne à l'autre.

*Omnia dona, virtutes, & gratia Spiritus sancti quibus vult, quando vult, quomodo vult, & quantum vult, per manus ipsius administrantur.* S. Bern. de Exalt. Virg. art. 2. c. 8.



## MEDITATION

Pour la Feste de saint Matthias, Apostre.

De la vocation à l'estat Ecclesiastique.

1. Trois veritez qui nous sont enseignées dans la vocation de S. Matthias. | 2. Combien peu d'Ecclesiastiques appellez de cette façon. | 3. Reflexion.

*Cecidit sors super Matthiam & annumeratus est cum undecim Apostolis.* Act. 1.

### I. POINT.

CONSIDEREZ dans l'histoire de la vocation de saint Matthias trois importantes veritez, qui nous y sont enseignées touchant la vocation à l'estat Ecclesiastique. La 1. qu'il ne nous appartient pas de nous ingerer nous-mesmes dans les ministeres Ecclesiastiques, mais qu'il faut y estre appellé de Dieu. Voila pourquoy les Apostres s'adressent auiourd'huy à luy : *Ostende quem elegeris ex his duobus unum.* La

Non vos me elegistis sed ego elegi vos.

*Ioan.* 15. 16.

Nemo sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo tanquam Aaron, *Hebr.* 7.

Ascendens Iesus in montem vocavit ad se quos voluit ipse, & venerunt ad eum. *Mat.*

112

Et statuerunt d'os: Ioseph qui vocabatur Barfabas qui cognomen eius est iustus, & Matthiam. Act. 1.

2. que cette vocation ne nous peut estre conuë que par la voye de la priere, *Orantes*, mais vne priere feruente & fait au nom de toute l'Eglise. La 3. que dans la prouision ou presentation des offices ou benefices Ecclesiastiques, on ne doit s' laisser conduire par aucun interest de la chair ny du sang; mais seulement par la consideration de la volonte de Dieu, ainsi que nous voyons que les Apostres au choix de saint Matthias n'eurent point egard que Barfabas qui auoit esté proposë au luy, estoit parent de Nostre-Seigneur, & frere de trois autres Apostres, mais seulement à la lumiere & à l'instinct du saint Esprit, qui les inspira de choisir Matthias, & laisser Ioseph qui auoit le nom & les œures de iuste.

## II. POINT.

**N**EST il pas vray que si l'on demandoit à la pluspart des Ecclesiastiques, qui vous a mis au nombre des Cleres: qui est-ce qui vous a tiré de ce bas estage, où vous estiez, il y a deux iours, & vous a mis en cette place si éminente? *Quis te pauperem de stercore eleuauit, ut cum principibus populi sedes* qu'il y en auroit bien peu qui pourroient dire que leur vocation est de Dieu, qu'ils ont prié pour cela, que ce n'est qu'en veuë de leur merite qu'ils sont placez si haut. Interrogez vostre cœur, & répondez à Dieu qui connoist mieux la verité que vous mesme. Si vous estes bien appellé, à la bonne-heure; mais ce n'est point encore tout, il faut viure conformiément à sa vocation. Iudas en la place de qui saint Matthias est au iourd'huy subrogé, estoit appellé & cependant il a tres-mal finy. Voyez donc à quoy vostre condition vous oblige, considererez-en la grandeur & la fin, ne vous mettez pas en peine quelle route tiennent les autres, mais taschez de vous perfectionner de iour en iour, & quoy qu'il arriue, tenez-vous toujours extrêmement bas, & regardez vous comme vn seruiteur inutile. C'estoit vn grand suiet d'honneur à saint Matthias d'estre admis au nombre des Apostres; mais d'ailleurs vn grand suiet de crainte & d'humilité de se voir au lieu qu'auoit tenu deuant luy vn apostat, vn reprobé, vn damné. Voila pourquoy considerant la cheute épouuanteable de son predecesseur, il craignoit de luy estre semblable, & prenoit de là de puissants motifs pour correspondre fidelement à sa vocation.

Digne ambuleis vocatione quia vocati estis,

Sine illos, excisus: 1. Act. 13. 15. 14.

Abundante in omni opere bono. 1. Cor. 15. 18.

Cum feceritis omnia que præcipio vobis, dicite, serui inutiles sumus, quod debuimus facere, fecimus. Luc. 17. v. 10.

## III. POINT.

Faites cette mesme reflexion. Je suppose que vostre vocation soit de Dieu, que vous soyez en communauté si vous voulez, comme estoit saint Matthias en celle des Apostres, *Ed nihil-ne vltiratimendum est* le lieu & la compagnie des Ecclesiastiques est vn grand auantage; mais ny l'vn ny l'autre ne nous sauueront iamais si nous ne trouuons. *Nusquam est securitas* (dit saint Bernard) *nec in caelo, nec in paradiso, nec in mundo: nam de caelo Angelus, de paradiso Adam, & de schola Christi iudas excidit.* S'il y a du danger par tout, il est sans comparaison plus grand dans vostre condition d'Ecclesiastique qu'en toute autre.

Cum timore & tremore salutem vestram operamini. *Phil. 2. v. 12.*  
Domine saluans, peccatum. *Matth. 8. v. 25.*

Seruez-vous de ce motif pour vous humilier, & pour recourir uiourd'huy à Nostre-Seigneur qui vous appelle dans l'Euan-gile. *Venite ad me omnes qui laboratis & onerati estis, & ego reficiam vos.*



## MEDITATION

Pour le Mercredy des Cendres.

Des dispositions au Carefme.

1. Importance aux Ecclesiastiques de bien passer ce saint temps de Carefme.

2. Pour quelles raisons l'Eglise

a institué cette sainte Quarantaine.

3. Les pratiques pour la bien passer.

*Sanctificate ieiunium. Ioël. 2. 15.*

## I. POINT.

CONSIDEREZ, combien il importe, principalement aux Ecclesiastiques, de bien passer le saint temps de Carefme: La raison, c'est que ce temps nous estant donné pour obtenir le pardon de nos pechez; pour satisfaire à la iustice diuine, & pour nous enrichir de graces & de biens spirituels, si nous negligons de le faire en ce temps, c'est nous mettre au hazard de n'en recouurer iamais l'occasion: c'est l'aduis que nous donne l'Eglise par ces paroles de l'Apostre; *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.* Et ailleurs, *Tempore accepto*

*Aduenerunt nobis dies penitentiae ad redimenda peccata, & ad saluandas animas.*

*exaudiuere, & in die salutis adiuuere.* 2. Cor. 6. Et Isai. 55. deuant luy auoit dit : *Quarite Dominum dum inueniri potest.* Comme s'il vouloit dire que ce temps passé on le cherchera inutilement sans le trouuer, d'autant que les graces ont leur temps, hors lequel Dieu ne les accorde que tres-rarement ; car comme il s'est choisi des lieux, & des iours pour estre honoré, aussi a-t'il choisi des heures & des faisons dans lesquelles il communique ses graces, & hors lesquelles il ne le fait pas.

Recommencez cette verité, & seruez-vous de cette consideration pour faire profit des moindres graces que Dieu vous presente & pour bien & vtilement passer ce temps de Carefme, qui sera peut-estre le dernier pour vous : Et afin de vous le rendre plus recommandable,

## II. POINT.

Decimas & primitias tuas, non tardabis offerre Domino.

Exod. 22. 29.

Vos confregistis me, & dicitis, in quo configimus te? in decimis & primitiis. Mal. 3. 8.

Vz vobis qui decimatis mentham & anethum, & cuminum, & reliquistis quæ grauiora sunt egis.

Mat. 23. 23.

Eratis in deserto quadragesima diebus & 40. noctibus. Marc. 1. 13.

Et ibi manducauit in diebus illis.

Luce. 4. 2.

Vide e quomodo euite ambuletis, non quasi insipientes, sed ut sapientes, redmentes tempus. Eph. 5. 15.

Conuertimini ad me in toto corde vestro. Joel. 2. 11.

Derelinquat impius viam suam, & vii iniquus cogitationes suas. Isa. 55. 7.

Sacerdotes peccata populi comedent. Osee. 4. 8.

Inier vestibulum, & altare plorabit sacerdos ministri Domini & dicent, Parce Domine, &c. Joel. 2. 17.

Animas emundari nolentiu plaga tacerdos imitatus Apostolum qui ait, *Ne luceam multos ex his qui ante peccant.*

**C**ONSIDEREZ outre son antiquité, qui vient de tradition Apostolique, les raisons principales pour lesquelles l'Eglise a institué ce saint temps de Carefme. 1. C'a esté pour donner à Dieu la dixme de l'année, les quarante iours que nous auons de ieuſne faifans, ou à peu près la dixième partie des 365. iours qui la composent : Si donc c'est vn si grand péché de ne payer pas les dixmes des fruits de la terre, ou d'en retrancher vne partie, combien plus offensera-on de ne payer la dixme du temps, qui est plus precieux deuant Dieu, que tous les fruits de la terre? 2. Pour honorer le ieuſne du Fils de Dieu dans le desert, qui passa 40. iours & 40. nuits sans boire ny manger. 3. Pour nous conuertir serieusement à Dieu, & pour nous renoueller & mourir à nous-mesmes par les exercices d'vne veritable & salutaire penitence, & rachepter par nos bonnes œuures, le temps mal employé le reste de l'année, & pouuoir par ce moyen ressusciter en Nostre Seigneur à Pasques, c'est à quoy butte vniquement l'Eglise dans tout le seruire de ce temps. C'est pour cela qu'elle ordonne le ieuſne & les Predications plus frequentes.

Concluez d'icy en passant l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de bien employer ce temps, puis qu'outre leurs pechez particuliers qui les obligent à faire penitence, ils sont encores obligez de la faire pour les pechez des autres. Or pour ſçauoir quelles sont les meilleures pratiques pour bien employer cette sainte Quarantaine,



## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la premiere chose, c'est de se mettre en estat de grace pour sanctifier le ieufne, comme parle le Prophete & rendre toutes nos actions & satisfactions meritoires deuant Dieu. La 2. c'est d'vser d'une plus grande moderation en toutes choses, comme dit l'Eglise: Par exemple, au manger, au boire, au dormir, és recreations & autres diuertissemens. Mais pour les Ecclesiastiques en particulier, c'est de faire plus d'oraison, & avec plus de ferueur qu'à l'ordinaire, obseruer le ieufne tres-exactement, & y adiouster quelque autre mortification; c'est de procurer autant qu'ils peuuent la conuersion des ames par les predications, les reconciliations & les catechismes, sollicitant les peuples de venir de bonne heure à confesse, & n'attendre pas iusqu'à Pâques, visiter les Hospitaux & les Prisons, se trouuer rarement en compagnie, & aux festins dans ce temps-là, celebrer tous les iours si on n'en auoit pas desia la coustume; faire grande attention au sens des paroles de l'office du Breuiare, afin de se reuestir & conformer au sentiment de l'Eglise qui y est si clairement manifesté. Enfin renoueller toutes les bonnes resolutions qu'on a iamais formé pour s'y rendre plus fidele que iamais.

vunt. & non egerunt penitentiam. 1. Cor. 11. Et iterum.

Quis infirmatur & ego non infirmor? Quis scandalizatur, & ego non vror?

Prosp. de vita cont. c. 20.

Vtatur ergo parcius verbis, cibis & potibus, somno, jocis: & arctius perstemus in custodia. Ecclesia in off. de temp.

Quid habes homo inanis conuertere? Quid turbide peccator potes contradicere exprobrantibus tibi, qui toties Deum offendisti, & infernum multoties meruisti? Sed pepercit tibi oculus meus, pretiosa fuit in conspectu meo anima tua, ut cognosceres dilectionem meam, &c.

3. Imit. Corr. 33.

*Ces pratiques* sont-elles si difficiles? combien y en a-t-il qui vont encore au delà? Et pourquoy ne les imitez-vous pas? vos pechez sont-ils moindres? y sont-ils plus obligez que vous? L'enfer que vous auez mérité, la bonté Diuine que vous auez offensée, les ames pour lesquelles il est mort, & qu'il vous a commises, ne sont-ce pas d'assez puissans motifs pour vous y porter? mais quand il n'y auroit que le souuenir de vostre neant & la memoire de la mort que vous met au iourd'huy l'Eglise deuant les yeux, en faut-il dauantage?

*Memento homo quia cinis es & in cinerem reuerteris.*

## MEDITATION

Pour la feste de saint Ioseph, Espoux de la Vierge.

Des priuileges de saint Ioseph.

Tome I.

ii

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Les prerogatives de S. Ioseph.</p> <p>2. Ce que nous luy deuons en uenü de ses faueurs.</p> | <p>3. En quoy les Ecclesiastiques doiuent particulièrement l'imiter.</p> |
|---|--|

*Constituit eum Dominus principem domus sue. Psal. 104*

## I. POINT.

*Ioseph virum Mariæ,  
Matth. 1.*

*Ecce pater tuus &  
ego dolentes quæreba-  
mus te. Luc. 1.  
Et erat subditus illis.*

**C**ONSIDEREZ auiourd'huy que toute l'Eglise celebre la feste de saint Ioseph, les prerogatives de ce grand Saint. La 1. c'est qu'il a esté tres-digne Espoux de la sainte Vierge, choisi par preciput pour estre le témoin & le gardien de sa chasteté. La 2. c'est qu'il est le Pere de nostre Seigneur Iesus-Christ, lequel il a nourry & élevé avec vn soin noppareil durant plusieurs années, avec qu'il a conuersé si familièrement, & vécu avec tant d'innocence.

Iugez par là de la vertu, de la sainteté & du merite de saint Ioseph, puisque toutes ses grandeurs ne peuuent estre mesurées que par les grandeurs de Ioseph & de Marie.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que nous deuons en suite de ces grandeurs, à ce Saint. 1. C'est la reconnoissance & pour tant de peines & tant de bons seruices qu'il a rendus à Nostre-Seigneur & à Nostre-Dame : car il a obligé tous les hommes en seruant & conseruant ces deux personnes sacrées, à qui tous les hommes sont redevables de la reparation & de la conseruation de leur vie éternelle. 2. C'est de luy porter vn honneur tout particulier, à cause de ses merites & de ses vertus. En 3 lieu, d'auoir recours à luy dans toutes nos plus pressantes necessitez, à cause de la puissance que Dieu luy a donnée, *Ite a Ioseph*, adressez-vous à luy assurement parce que ie luy ay mis en main la dispensation de tous mes biens : mais le principal est de l'imiter en ses vertus. Voulez-vous maintenant sçauoir quelles vertus vous pouuez particulièrement imiter en S. Ioseph?

## III. POINT.

*Qui confurgens accepit puerum & matrem eius nocte & secessit in Ægyptum. Matth. 2.*

**I**l y en a deux ; en quoy vous pouuez l'honorer beaucoup, & qui vous sont plus propres en qualité d'Ecclesiastique. La 1. est son obeïssance auugle qui luy fait quitter Nazareth pou

fuir en Egypte, sans examiner le commandement, sans considerer les difficultez, sans opposer aucune raison contraire: Quelle soumission de iugement & de volonte, quelle promptitude en l'execution d'une chose si fascheuse! La 2. est son humilite, laquelle fut si grande, dit saint Bernard, se voyant Pere d'un Dieu, & veritable Espoux de la Mere d'un Dieu, chef d'une famille ou un Dieu se portoit pour suiet, que ce fut ce qui le fit penser à sa retraite.

Approchez un peu vos vertus aupres des vertus de ce grand Saint; vostre obeissance est-elle semblable à celle de saint Ioseph? Obeissez-vous comme luy sans replique, sans murmure, à tout & en tout, ou plustost si ce n'est pas avec des remises, avec des contradictions, à regret & avec un iugement contraire: de sorte que pour vous faire executer les choses qu'on vous commande, il faille qu'elles soient faciles, aiustees & accomodees à vos humeurs, commandees avec des termes d'adoucissement & avec beaucoup de circonspection? Mais pour l'humilite, quel sentiment auez vous de vous-mesme? l'honneur ou vous estes eleue; vous sert-il de suiet pour vous abaisser davantage? Regrettez les fautes que vous auez faites par le passe contre ces deux vertus; & commencez auioard'huy de les pratiquer avec fidelite à l'exemple de saint Ioseph, qui vous peut estre témoin de ces deux veritez que Dauid & son fils auancent dans l'Escriture, que l'homme obeissant remportera des victoires; & que Dieu sauuera les humbles de coeur.

Ioseph cum esset iustus & nollet eam tradere, voluit occulte dimittere eam. *Matth. 12.*

*Virobediens loquetur victorias. Prou. 21.*  
*Humiles spiritu saluabit Dominus. Psal. 33.*

MEDITATION

Pour le Temps de la Passion.

De l'amour des souffrances à l'exemple de N. Seigneur.

- 1. L'importance aux Chrestiens, surtout aux Ecclesiastiques de mediter souuent la Mort & Passion de Nostre-Seigneur.
- 2. Ce que Nostre-Seigneur a souffert en sa Passion, & comme il l'a soufferte.
- 3. Comparaison de nous avec luy.

*Christo passio in carne, & vos eadem cogitatione armamini.*

1. Petr. 4: 1.

C'est l'aduertissement que nous donne l'Eglise par la bouche du Prince des Apostres, en ce temps qu'elle nous remet deuant les yeux le souuenir de la Passion de son Sauueur. Pour donc vous conformer à ses sentimens ;

## I. POINT.

Hæc meditari dixi sapientiam, in his iustitiæ perfectionem mihi constitui. hæc mea sublimior philosophia scire Iesum, & hunc crucifixum. *Bern. serm. 45 in Cant.*  
 Exequias Christi Ecclesia quotidie celebrat. *S. Ambr.*  
 Quotiescumque manducabitis, &c. mortem Domini annuntiabitis. *1. Cor. 11. 26.*  
 Prædicamus Christi crucifixum. *1. Cor. 2.*  
 Non enim iudicauimus scire aliquid inter vos, nisi Iesum Christum, & hunc crucifixum.

**C**ONSIDEREZ combien il importe aux Chrestiens, sur tout aux Ecclesiastiques de souuent mediter la Passion & la mort de Nostre Sauueur Iesus-Christ. 1. Parce qu'il n'y a rien qui nous soit plus vtile, & qui soit plus puissant de nous destourner du mal, de nous deffendre contre les ennemis de nostre salut, & de nous porter à toute sorte de vertus que la consideration attentiuë de ce mystere. 2. Parce que, comme dit saint Augustin, *In Psalm. 83.* les Chrestiens estant les enfans du Caluaire, & ayant esté engendrez par Nostre-Seigneur Iesus-Christ en la Croix, comme autant de Benonis dans l'excez de ses douleurs, il n'y a point de pensée qui leur doie estre plus familiere, s'ils sont des enfans legitimes: Mais la raison principale & speciale pour les Ecclesiastiques, c'est parce qu'ils en renouellent tous les iours la memoire à l'Autel, que les Sacremens qu'ils administrent n'ont leur force que des merites de la Croix, qu'ils doiuent la prescher aux autres, & que ce doit estre le Liure, dans lequel ils doiuent à l'exemple de l'Apostre estudier incessamment, & n'auoir autre science. Puis donc que l'Eglise nous propose auioird'huy & la prochaine semaine, cette sainte & douloureuse Passion de son Sauueur,

## II. POINT.

Expientes in eum acciperent arundinem & percutiebant caput eius. Et postquam illi iusserunt ei, exuerunt eum chlamide & duxerunt eum, ut crucifigerent. *Matth. 27. 30.*  
 Tristis est anima mea vsque ad mortem. *Matth. 26. 38.*  
 Factus est sudor eius sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram. *Luc. 22. 44.*  
 Vidimus eum despectum, & nouissimum virorum, virum dolorum, & scientem infirmitatem, & quasi

**C**ONSIDEREZ vn peu ce qu'il a souffert, & comment il l'a souffert: Il a souffert en ses biens ayant esté laissé tout nud, comme vous sçauuez, en la Colonne, & en la Croix; Il a souffert en son honneur, ayant esté iniurié, calomnié, traité outrageusement, & avec toutes les indignitez possibles: Il a souffert en son corps, n'y ayant eu aucune partie, qui n'ait eu son tourment particulier. Il a souffert en son ame qui fut noyée de tristesse & d'ennuy si violent, que de la grâde détresse il en sua iusqu'au sang: Enfin qu'on le regarde de quelque costé qu'on voudra, on verra que c'est à bon droict que l'Escrature sainte l'appelle l'homme de douleurs & de peines, quoy qu'il les ait toutes receuës paisiblement, embrassées amoureuse-

ent, & portées avec vn parfait courage & vne force indom-  
table.

absconditus vultus  
cius &c. *Isai.* 55. 5.  
Iesum tradidit Pila-  
tus voluntati eorum.  
*Luc.* 23. 23.

III. POINT.

**M**AIS nous en nos maux & en nos douleurs qui sont tres-  
petites, & comme des picqueures d'épingles en com-  
paraison des siennes, comment les souffrons-nous, & avec  
quelle patience? Helas! que nous sommes éloignez de celle  
de ce diuin Sauueur! Le cœur nous fault à la seule imagina-  
tion du moindre mal, & nous nous éuanouïssons à la mou-  
dre douleur, nous ne receuons les afflictions qu'avec inquietude,  
avec trouble & impatience, qui paroist au dehors, en la  
face, aux paroles, & aux effets: N'est-ce pas vne presumption  
insupportable de vouloir pretendre au Paradis sans auoir rien  
souffert en ce monde? Oserons-nous bien nous plaindre de-  
sormais dans les petites peines qui nous arriueront, mais  
lutoost ne les chercherons-nous point, puisque Nostre-Sei-  
gneur dans les siennes a purifié, sanctifié, ennobly, & enrichy  
es nostres, & les a renduës de grands obiets d'estime, de desir,  
d'amour & de ioye?

Prenez donc auioird'huy la resolution sur cét exemple, quoy  
qu'il vous arriue, non seulement de ne murmurer iamais ny  
contre Dieu ny contre les hommes; mais de souffrir volon-  
tiers & vous réjouir mesme de vos souffrances, les conside-  
rant comme vne marque necessaire de predestination.

*Si enim extra disciplinam estis, cuius participes facti sunt omnes; ergo adulteri & non filij estis.* *Hebr.* 12. 8.

Deponentes omne  
pondus, & circumstant  
nos peccatum, per pa-  
tientiam curramus  
ad propositum nobis  
certamen, aspicientes  
in auctorem fidei, &  
consummatorem Iesu-  
sum. *Heb.* 12. 1.  
Sed & gloriam in  
tribulationibus, scientes  
quod tribulatio  
patientiam operatur,  
&c. *Rom.* 3.  
Quos enim prædesti-  
nauit conformes fieri  
imaginis filij sui,  
*Rom.* 8. 29.



MEDITATION

Pour le Lundy de la Semaine Sainte.

De la maniere de la bien passer.

1. Raisons qui obligent les Chre-  
tiens, sur tout les Ecclesiasti-  
ques, à bien passer cette se-  
maine.
2. Pratiques pour la bien em-  
ployer.

*Commendat Deus charitatem suam in nobis, quoniam cum ini-  
mici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem filij sui.*  
*Rom.* 5. 8.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui nous obligent de passer cette semaine plus sainctement & plus religieusement que le reste du Carefme. 1. Parce qu'en icelle s'est accompli l'ouillage de la redemption des hommes. 2. Parce que le prix & le merite du Sang du Fils de Dieu s'applique plus abondamment en ces iours auxquels l'Eglise fait memoire plus speciale de sa Mort & Passion, & renouelle aux yeux des fideles tout ce qu'il a souffert pour nous en ce temps, leur faisant voir vne viue image de ses peines & de sa mort ignominieuse. C'est pourquoy les saints Peres ont donné diuers noms à cette Semaine, les vns l'appellent, *Hebdomada maior*, les autres *Hebdomada pœnosa*, & les autres communement *hebdomada sancta*. Elle est appellée par saint Chrysostome, la grande Semaine, à cause des grands Mysteres qui nous y sont representez, la grande misericorde de Dieu enuers les pauvres pecheurs, sa grande iustice à punir les pechez, le sacrifice adorable & incomparable de la Croix, les estranges prodiges qui arriuerent à la Mort de Nostre-Seigneur, & les fruiets admirables que nous cause cette Mort. Mais vne raison particuliere pour seruir de motif aux Prestres pour bien passer cette Semaine, c'est l'office que Dieu leur a donné de reconcilier les hommes à luy, qui les oblige à se sacrifier entierement au service du prochain, comme Nostre-Seigneur s'est luy-mesme sacrifié pour leur salut; Et pour cela,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les pratiques pour bien employer cette semaine Saincte, sont 1. De se tenir plus retiré, prenant quelque temps chaque iour pour faire oraison extraordinaire, lisant & meditant les principaux Mysteres de la Passion, se la proposant pour obiet le long du iour.

2. Se dispenser des compagnies & occupations exterieures, qui ne sont ny vtiles, ny necessaires, ieusnant plus rigoureusement, & faisant quelque autre mortificatiõ suivant l'auis de son Directeur. Mais pour les Ecclesiastiques qui doiuent employer presque toute la semaine à l'Eglise, outre cela c'est de prenoir exactement tout l'office de tous les iours, afin qu'en chan-

Posuit Dominus in eo iniquitatem omnium nostrum *Is.* 53. 6. Ante quorum oculos Iesu. Chr. præscriptus est in vobis crucifixus. *Gal.* 3. 1.

In misericordia sempiterna miserus sum tui. *Isa.* 54. 8.

Iustificati gratis per redemptionem que est in Christo Iesu.

*Rom.* 3. 24. Dedit nobis ministerium reconciliationis 2. *Cor.* 5. 18.

Ego pro eis, sanctifico nescipsum. *Iean.* 17. 10.

Quis tam irreligiosus qui non compungatur his diebus? Quis tam insolens vt non humilietur? Quis tam iracundus, vt non indulgeat? Quis tā deliciosus, vt non abstinereat? Quis tā flagitiosus, vt nō contineat? Quis tam malitiosus, vt non pœniteat?

Vniuersi Christiani sacra hac septimana, aut præ solito, aut præter solitum pietatem colunt, modestiamq; exhibent, humilitatem sectantur, in diuinam gratiam, vt Christo patienti quodammodo.

tant au Chœur ils puissent bien édifier le peuple qui y assiste en grand nombre : Et s'ils sont Confesseurs, renoueller leur zele, se rendre plus assidus au Tribunal, & s'estimer heureux de dispenser les thresors des graces & des merites que nostre Seigneur nous a acquis par sa Mort ; & appliquer aux pecheurs le fruit du Sang precieux qu'il a versé & repandu en ces iours pour leur salut.

modo compati videtur. S. Bern. ser. de hebdomada, 1.

Aurions-nous bonne grace de refuser le trauail en cette semaine, qui a esté si penible au Fils de Dieu, & vouloir nous reposer dans vn temps de moisson, comme celuy-cy : où la recolte est si grande, & ses ouuriers en si petit nombre ? Laissez-vous Nostre-Seigneur tout seul dans cette saison & souffrirez-vous le reproche qu'il fait à quelques-vns dans l'Escriture ;

Messis multa, operarij pauci. Matth. 9. 17.

Qui iuxta me erant de longè steterunt. Psal 37. 13.

Torcular calcanti solus. Isa. 63. 3.

Sustinui qui simul contristaretur & non fuit ; & qui consolaretur & non inueni. Psal. 68. 22.



MEDITATION

Pour le Ieudy Saint, ou Afolut.

De l'institution de la sainte Eucharistie.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Circonstances de cette institution, &amp; l'amour particulier que Nostre-Seigneur y fait éclater.</p> <p>2. Ce iour il ordonne les Prestres,</p> | <p>&amp; autres Ministres Ecclesiastiques.</p> <p>3. Ce que nous luy deuons en reconnaissance.</p> |
|--|--|

Sciens Iesus quia venit hora eius ut transeat ex hoc mundo ad Patrem, cum dilexisset suos qui erant in mundo, in finem dilexit eos. Ioan. 13.

I. POINT.

REPRESENTÉZ-VOUS NOSTRE-SEIGNEUR dans cette grande Sale au milieu de ses Apostres, où apres auoir fait avec eux le banquet & la ceremonie de l'Agneau Paschal, voulant

Saluator noster discessurus ex hoc mundo ad Patrem, sacramentum hoc instituit, in quo diuitias diuini sui erga homines amoris, veluc

effudit, memoriam faciens mirabilem suorum. *Conc. Trid. sess. 13. c. 6.*

laisser aux hommes vn dernier témoignage de son amour, il institué le tres-auguste & tres-adorable Sacrement de l'Autel, c'est à dire, qu'il se donne tout entier, sa Diuinité & son Humanité, par vn secret admirable & vne inuention tout à fait inouïe à des pauures & miserables creatures sous les especes du pain & du vin pour leur tenir lieu de Sacrement & de Sacrifice tout ensemble : de Sacrement quand ils viendroient à le receuoir pour la nourriture de leur ame, de sacrifice quand il seroit offert à Dieu sur nos Autels.

*Pridie quam patetur. 1. Cor. 1.*  
Cum diabolus iam misisset in cor vt traderet eum Iudas.  
*Ioan. 13. 2.*  
In finem dilexit eos.  
*1b. 1.*

*Pesez* bien toutes les circonstances de cette action : c'est à la veille de sa Mort, au temps mesme que les Iuifs coniurent contre luy, en presence de celuy qui le doit trahir, apres auoir laué de ses propres mains les pieds de ses Apostres, & prenoyant bien les prophanaions qu'on deuoit faire de ce diuin Mystere : ô Dieu ! quel excès de bonté de n'auoir point d'égard à toutes ces considerations pour se donner à nous, n'est-ce pas là aymer iusqu'au bout & à toute extremité ? comme parle S. Iean : Mais parce que les Ecclesiastiques sont ceux qui ont la meilleure part en ce sacré banquet, pour voir ce qui leur est de particulier en ce iour,

## II. POINT.

*Vna eademque est hostia, idemque nunc offerens sacerdotum minister: ille qui seipsum in cruce obtulit. Conc. Trid. sess. 22. c. 12.*  
Non sunt humane virtutis opera proposita: quæ tunc in illa cæna præstitit, ipse nunc quoque operatur: nunc perficit, nos ministro rum locum tenemus, qui verò sanctificat, & immutat, ipse est.  
*Chrys. hom. 83. in Matt. vid. Conc. Trid. sess. 22. c. 1.*  
Domine quid est homo, quia magnificas eum? *Job. 7. 17.*

**C**ONSIDEREZ ce souuerain Pontife de la loynouuelle, qui n'ayant point d'autre hostie plus precieuse à offrir à son Pere que son propre Corps, & ne pouuant toûjours demeurer parmy nous pour en faire l'offrande par luy-mesme, substitué les Prestres en sa place pour représenter sa personne, pour l'offrir en son Nom, & continuër par ce moyen son sacrifice iusques à la fin des siecles, donnant premierement ce pouuoir à ses Apostres, & en leur personne à tous ceux qui leur deuoient legitiment succeder par ces paroles : *Hoc facite in meam commemorationem.*

Quelle dignité ! quelle grandeur ! & quelle éléuation d'vne vile & chetiue creature, de se voir en la place du Fils de Dieu en ce monde, de parler en son Nom & d'entrer en participation de son Sacerdoce ! Admirez la bonté de Dieu en vostre endroit, remerciez-le de vous auoir destiné de toute éternité à vne fonction si noble. Et pour reconnoissance de ce bien-fait,



## III. POINT.

**C**ONSIDÉREZ que ce que vous pouuez faire de mieux pour correspondre en quelque façon à cet excès de bonté qu'il a eu pour vous ; C'est en 1. lieu d'auoir ce iour icy en singuliere deuotion , auquel l'Eglise en general & vous en particulier auez receu des faueurs si signalées , & en renouueller la memoire tous les Ieudis de l'année : car c'est en ce iour proprement qu'a esté establie la Hierarchie Ecclesiastique , & que tous les ministres Ecclesiastiques ont esté ordonnez , Nostre-Seigneur ayant pour lors presens deuant soy , non seulement les Apostres , mais toutes les personnes qui deuoient leur succeder , & tous les sacrifices qui deuoient estre offerts iusqu'à la fin du monde : C'est aujourd'huy qu'ont esté faits les Prestres , & quant & quant les Diacres , les Soufdiacres , & les autres Officiers inferieurs , comme des dependances du Sacerdoce : C'est aujourd'huy enfin que par l'institution de ce diuin Sacrement Nostre-Seigneur épouse l'Eglise , & qu'il fait le premier , pour nous donner exemple , toutes les fonctions Hierarchiques , la fonction d'Euêque en ordonnant des Prestres , la fonction de Prestre en consacrant le pain & le vin , la fonction de Diacre en distribuant le Calice entre ses Apostres , & celle de Soufdiacre en leur lauuant les pieds , & preparant luy-mesme la matiere de son Sacrifice. En 2. lieu , c'est de ne nous iamais approcher de l'Autel , soit pour celebrer , soit pour entendre la Messe que nous ne tâchions de nous reuestir de cet esprit de charité , d'humilité , de pureté , qui nous sont si nettement marquez par ce lauement des pieds , mais sur tout , entrer dans cet esprit de Sacrifice & d'Hostie qu'il auoit pour lors , & qu'il témoigna par ces mots , *quod pro uobis tradetur* ( lesquels il adiouste incontinent apres ceux-cy ; *Hoc est corpus meum* ) pour montrer que ceux qui prononcent ces saintes paroles en son Nom , doiuent estre disposez de donner leur sang & leur vie pour la gloire de Dieu , & les pechez du peuple , comme Nostre-Seigneur alla donner la sienne dès aussi tost apres ce festin mystereux.

*Est-ce ainsi que vous faites , quand vous allez à l'Autel sont-ce là les sentimens & les dispositions que vous y apportez ? demandez-les à Iesus-Christ , & commencez d'entrer dès aujour-*

*Hoc facite in meam  
commemorationem.*

*Luc 22. 19.*

*Hoc est corpus meum  
hic est sanguis meus.*

*Matth. 26. 27.*

*Accipiens Calicem  
dedit illis dicens , Bi-  
bite ex hoc omnes.*

*Matth. 26. 27.*

*Misit aquam in pel-  
uim , & cepit lauare  
pedes Discipulorum.*

*Ioan. 13. 5.*

d'huy dans cette pratique, afin d'estre conforme au premier & Souuerain Prestre, dont vous tenez la place,

*Sic enim decebat ut nobis esset Pontifex, sanctus, innocens, impollutus segregatus à peccatoribus, & excelsior caelis factus, &c.*  
Heb. 7. 29.



MEDITATION

Pour le Vendredy Saint.

Des fruits que nous devons tirer de la Mort & Passion de Nostre-Seigneur.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>1. L'estat pitoyable de Nostre-Seigneur en la Croix.</p> <p>2. Pourquoy il souffre toutes ces peines.</p> | } | <p>3. Le fruit que nous devons tirer de ce Mystere douloureux</p> |
|--|---|---|

*Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Phil. 2, 8.*

Après auoir passé en gros par vostre memoire tout ce que Nostre-Seigneur a souffert en sa Passion, arrestez vous au plus cruel & plus ignominieux de tous ses supplices, c'est à dire, à la Croix.

I. POINT.

Crucifixerunt eum, & cum eo alios duos hinc & hinc, medium autem Iesum. Ioan 19 18. Deus meus, Deus meus, v: quid dereliquisti me? Matth. 27. 46.

**C**ONSIDEREZ en quel estat est reduit cét homme-Dieu; ce Seigneur du Ciel & de la terre, ce Roy de gloire, attaché qu'il est à cét infame gibet, entre deux larrons, comme le plus méchant & le plus scelerat des hommes. Voyez-le abyssmé dans vne mer de douleurs, d'infamies, de peines du corps & de l'esprit, & de toute sorte de maux, persecuté du Ciel & de la terre, voire mesme des enfers: ce beau visage n'a plus ny grace ny beauté, ce corps parfaitement accompli, est si défiguré qu'il est méconnoissable, & on le prendroit plustost pour le corps d'un lepreux tant il est hideux, *Non est species ei neque decor, vidimus eum, & non erat aspectus, & nos putauimus eum quasi leprosum.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy il souffre toutes ces peines, quelle est la cause de sa mort, & la source de tous ses maux. Le voulez-vous sçavoir ? C'est l'amour, le zele, & la soif insatiable qu'il a du salut des hommes, c'est pour vous retirer de l'enfer que vous avez meritè par vos pechez, & vous meriter la grace & la gloire. Les chastimens que nous devons souffrir, pour faire en quelque façon nostre paix avec Dieu, & nous reconcilier avec luy, sont tombez sur son dos, & nous avons esté gueris de nos playes par les fiennes: Quelle forme de iugement, & quelle estrange conduite? s'écrite saint Augustin: *peccat iniquus & punitur iustus, delinquit reus & vapulatur innocens, quod committit homo, sustinet Deus.*

Confondez-vous, & vous aneantissez si vous pouuez, de voir vn Dieu d'une si haute maiesté endurer vn si horrible supplice, avec vn si prodigieux amour, & pour vous miserable creature, ver de terre & esclavé rebelle: Mais parce que tous les sentimens du cœur ne sont que des amusemens, s'ils ne sont suivis de quelque forte resolution,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les fruits que nous devons tirer de ce Mystere douloureux. Le 1. est vn propos ferme & efficace de changer absolument de vie, de renoncer absolument à nos pechez dans l'apprehension des chastimens de Dieu, *enim in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fieri?* dit Nostre-Seigneur luy-mesme, comme s'il vouloit dire, Si la iustice Divine punit avec vn tel excez de tourmens & de douleurs les pechez d'autruy, trouvez sur les épaules du Fils de Dieu tres innocent, comme les punira-elle, les trouvant sur les épaules du criminel? Le 2. c'est vn grand zele pour le salut des ames, puis qu'elles ont cousté la vie au Fils de Dieu, les considerant comme son bien & son acquisition, les estimant toutes également & en formant vne haute idée. Le 3. c'est de ne negliger aucune occasion pour faire nostre salut, & procurer celuy des autres, n'épargnant ny peine, ny sueur, ny temps, pour vne affaire de telle importance: car Nostre-

Pro nobis omnibus tradidit illum.

Rom. 8. 32.

Tradidit semetipsum pro me. Gal. 2. 20.

Vulneratus est propter iniquitates nostras, acerrimus est propter scelera nostra. Disciplina pacis nostræ super eum, & luore eius facti sumus: propter scelus populi mei percussit eum. Isai. 53. 5.

Ipsè est pax nostra.

Eph. 2. 14.

Peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum.

1. Petr. 2. 24.

Hoc scientes quia verus homo nostre crucifixus est, ut destrueret corpus peccati.

Rom. 6. 6.

Hunc proposuit Deus propitiationem per fidem in sanguine ipsius ad ostensionem iustitiæ suæ. Rom. 3

Christus dilexit nos, & tradidit semetipsum pro nobis oblationem & hostiam Deo.

Eph. 5. 2.

Optabam ego ipse anathema esse à Christo pro fratribus meis.

Rom. 9. 3.

Quis mihi tribuat, ut ego moriar propter

1. Reg. 18. 32

268 De la victoire que Nostre-Seigneur, &c.  
Seigneur ayant fait de sa part ce qu'il a dû, c'est à nous à faire de nostre costé ce que nous devons, autrement il n'y a rien de fait.

Prenez-en donc la resolution. *Christus enim passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia eius.*  
Et pour vostre entretien aujourd'huy à l'Eglise, & par tout, écoutez les reproches que fait Nostre Seigneur du haut de sa Croix.

*Popule meus, quid feci tibi? aut quid molestus fui tibi? responde mihi, &c. Mich. 6. 3.*



## MEDITATION

Pour le Samedi Sainct.

De la victoire que Nostre-Seigneur a remportée, & qu'il nous apprend de remporter avec luy.

1. Nostre-Seigneur par sa mort triomphe de la mort mesme, du diable & de l'enfer.
2. Comment nous devons vain-

cre nos ennemis sur cet exemple, & les armes dont il se faut servir.

*Christus exspoliatus Principatus & Potestates traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso. Coloss. 2. 15,*

### I. POINT.

*Deo mors tua, o mors: morsus tuus ero inferne. Osee. 13. 14.  
Absorpta est mors in victoria. 1. Cor. 15. 54.*

**C**ONSIDEREZ en ces paroles de saint Paul, l'efficace de la Mort & Passion du Fils de Dieu, qui le fait triompher glorieusement de ses ennemis, & le rend aujourd'huy maître de la mort, du diable, & de l'enfer. C'est cette victoire dont parlent les Apostres dans leurs Epistres, comme quand saint Paul dit, que la mort a esté entièrement vaincue, & qu'il ne luy reste plus de marque de son pouuoir, ny chose aucune qui luy soit suiette. Et passant plus outre, il dit, que non seulement la mort a esté destruite, mais que le diable mesme qui en estoit le Prince, a esté vaincu & mené en triomphe, *Per mortem destruxit eum qui habebat mortis*

*imperium ( id est diabolum. )* Heb. 2.

Quelle rage! quelle confusion au Prince des tenebres de se voir ainsi dépouillé, & condamné par celuy qu'il pensoit auoir deffait! Mais quel prodige de voir ce diuin Sauueur penetrer iusqu'au plus profond de la terre, & porter les lumieres de la gloire, iusques dans les ombres de la mort, & retirer de l'enfer, c'est à dire, de ces prisons souterraines, les ames de ces heureux captifs qui depuis si long-temps y estoient detenuës! Figurez-vous la ioye de ces ames bien-heureuses, que Nostre-Seigneur remplit d'vn incroyable contentement au mesme temps qu'il faisoit trembler l'enfer, & qu'il effrayoit les demons avec les reprouuez. Entrez en participation de leur ioye, & remerciez ce diuin Sauueur d'auoir bien voulu s'humilier iusques-là, & descendre dans vn lieu si peu conuenable à sa Maïesté; Et pour le fruit de cette Meditation,

## II. POINT.

**A**prenez auïourd'huy à vaincre vos ennemis sur l'exemple de Nostre-Seigneur. Si vous en voulez sçauoir le moyen, allez voir son Corps precieux sur le Caluaire, que Nicodeme & Ioseph détachent de la Croix tout couuert de son Sang, & voyez toutes les armes de sa Passion: Maniez ces clouds, ces épines, cette lance, & tous les autres instrumens de son supplice: Remarquez bien l'humilité, la patience, la charité & l'obeïssance qu'il y a fait paroistre iusqu'à la mort, & la mort de la Croix: Voila avec quoy il a terrassé les puissances de l'enfer, & ce sont les armes dont vous deuez vous seruir, & qu'il vous laisse pour heritage. Ce sera par le signe de la Croix; c'est à dire par les exercices de mortification que vous viendrez à bout de vos ennemis, *In hoc signo vinces.* Comment vous en estes-vous seruy pendant ce tēps de Carēme? Les Ieufnes, les Prieres, les Instructions, les Sacremens que vous y auez receus, vous ont ils fait mourir à vous-mesme & à vostre hūneur? prenez y garde. Et s'il restoit encores quelque chose de ce vieil homme & de ce vieil leuain; Renoncez-y de bon cœur auant que de vous approcher demain de la sainte Communion, où vous deuez manger la chair sacrée de l'Agneau qui s'est immolé pour vous sur l'Autel de la Croix. Allez avec ces Dames deuotes visiter le Sepulchre, & souuenez-vous tantost à la benediction des Fonts, que par le Baptēme vous auez au-

Nunc princeps huius mundi eicietur foras. *Ioan. 12. 31.*

O ineffabilis gloria passionis, in qua & tribunal Domini, & iudicium mundi, & potestas est crucifixi! *S. Leo.*

Descendit primum in inferiores partes terræ.

*Eph. 4. 9.*

Spiritus qui in carceres erat ventens prædicauit. *1. Pet. 3. 19.*

Et reduxit eos de tenebris, & umbra mortis, & vincula eorum dirupit, quia contriuit portas æreas, & vectes ferreos confregit.

*Psal. 106. 14. 16.*

Tu quoque in sanguine testamenti tui, emisti vinctos tuos de lacu in quo non est aqua. *Zach. 9. 11.*

Humiliauit semetipsum factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod & Deus exaltauit illum, &c. *Phil. 2. 8.*

Consequitur simul etiam illo. *Rom. 6. 4.*

Mortui estis, & vna vestra abscondita est cum Christo in Deo.

*Coloss. 3. 3.*

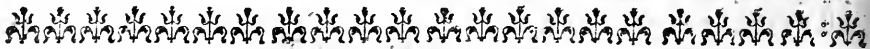
Ut qui viuunt iam non sibi viuunt, sed ei qui pro ipsis mortuus est. *1. Cor. 5. 15.*

Qui in carne sunt, Deo placeat non potest. *Rom. 8. 8.*

trefois esté enseuelis avec Nostre-Seigneur, & que vous estes morts à toutes les choses du monde, pour ne plus viure qu'à luy & pour luy. Renouuellez les protestations que vous auez faites en ce premier de tous les Sacremens, qui ne se donnoit autrefois qu'aux veilles de Pasques & de Pentecoste, ou vos pareins pour vous.

Mais dautant que nos resolutions sont tres-foibles, si elles ne sont appuyées & secondées de la grace; Demandez-la instamment à Nostre-Seigneur en ce iour de triomphe, & sur tout qu'il amortisse en vous tous les mouuemens de la nature corrompue, afin d'estre trouuez dignes de ressusciter demain avec luy.

*Si enim complantati facti sumus similitudini mortis eius, simul & resurrectionis erimus.* Rom. 6. 5.



## MEDITATION.

### POVR LE SAINT IOVR DE PASQVES.

#### De la Resurrection spirituelle.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Pourquoi la feste de Pasques est la plus grande de toutes parmy les Chrestiens.</p> <p>2. Comment il faut ressusciter</p> | <p>avec Nostre Seigneur.</p> <p>3. Et les marques pour connoistre si on est vraiment ressuscité.</p> |
|---|--|

*Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus & lætemur in ea.*

Psal. 17. 24.

#### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoi la feste de Pasques est estimée la plus grande, la plus sainte, & la plus solemnelle parmy les Chrestiens; 1. Parce que c'est l'accomplissement de tous les Mysteres qui se terminent en ce iour-là. 2. Parce que c'est le iour par excellence que Nostre-Seigneur a fait, dautant qu'il semble n'auoir pas esté fait comme les autres par la simple lumiere du Soleil, mais par les brillans de sa gloire, qui l'éclaira avec des rayons biens plus vifs & plus éclatans. 3. Parce que la Resurrection de Nostre-Seigneur, est le fonde-

*Si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus. Nunc autem Christus resurrexit à mortuis, priusquam dormiret;*

ment de toutes nos esperances, d'où vient que saint Paul dit, *Si Christus non resurrexit, vana est fides nostra.* 1. Cor. 15. Et plus bas, si le Fils de Dieu n'est point ressuscité, nous sommes les plus miserables du monde. Enfin, parce qu'outre le passage que Nostre-Seigneur fit de la mort à la vie que nous solennisons en ce iour, nous celebrons encore celuy que doiuent faire les Chrestiens du peché à la grace, & de cette vie mortelle à la vie immortelle de la gloire.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quel fruit nous deuons tirer de cette Feste. Tout le fruit que pretend, & que demande l'Eglise de ses enfans en ce iour, c'est de les voir reprendre vne nouvelle vie, & ressusciter spirituellement à la grace, comme Iesus-Christ est ressuscité à la gloire. Or pour connoistre si on est veritablement ressuscité avec Iesus-Christ; saint Paul nous en donne trois marques. Examinez les bien, pour voir si vous les auez. La 1. C'est estre mort à la vie sensuelle, *Si enim mortui sumus cum Christo, credimus, quia simul etiam viuemus cum illo.* Rom. 6. Car tout ainsi que Nostre-Seigneur n'est point entré en sa vie glorieuse, qu'apres estre mort de sa vie naturelle, aussi n'entre-on pas dans la vie spirituelle, qu'apres estre mort à la vie sensuelle. La 2. c'est de chercher & desirer les choses du Ciel, *Si consurrexistis cum Christo, que sursum sunt querite, ubi Christus est.* Coloss. 3. C'est à dire, mettez-là toutes vos esperances, tous vos thresors & vos richesses, trauallez uniquement pour l'éternité, & méprisez au contraire toutes les choses d'icy bas, ne vous y employant que par pure necessité, & dans la veuë de Dieu. Est-ce ainsi que vous faites? La 3. c'est d'auoir du goust pour les choses célestes: *Que sursum sunt sapite, non que supra terram.* C'est à dire, en parler volontiers & en ouïr parler avec ioye, y penser souuent, frequenter les Sacremens, mais avec les dispositions requises faire les lectures qui nous entretiennent, & qui nous enflamment dans ces saints desirs, se plaire dans les exercices de pieté, en faire grand estat, & auoir au contraire les entretiens, la compagnie & les emplois des mondains à dégoust. Ce n'est donc pas assez pour bien faire ses Pasques, d'auoir esté à confesse & à la sainte Communion, comme la plupart s'imaginent; mais il faut estre 1. vrayment mort au peché. 2. Rechercher les choses du Ciel. 3. Y prendre goust & plaisir,

quoniam quidem per hominem mors, & per hominem resurrectio mortuorum. 1. Cor. 15. 19.

Vt quomodo Christus surrexit à mortuis per gloriam patris, ita & nos in nouitate vitæ ambulemus. Rom. 6. 4.

Si complantari facti sumus similitudini mortis eius, simul & resurrectionis erimus. Rom. 15. 8. 6.

Fidelis sermo: nam si commortui sumus, & conuitemus, si sustinebimus, & conuergabimus. 2. Tim. 2. Oportet corruptibile hoc induere incorruptionem, & mortale hoc induere immortalitatem. 1. Cor. 15. 53.

Vbi thesaurus tuus, ibi & cor tuum erit. Math. 6. 21.

Qui vultur hoc mundotantum non vtantur. 1. Cor. 131.

Ex abundantia cordis os loquitur. Math. 12. 34.

Nonne cor nostrum erat ardens in nobis, dum loqueretur in uias. Luc. 24. 31.

Mortuos quidem peccato, viuentes autem Deo in Christo Iesu. Rom. 6. 11

Configuratus morti eius, si quomodo occurrat ad resurrectionem que est ex mortuis. Phil. 3. 10.

Vt absorbeat quod mortale est, à vitæ. 1. Cor. 5. 4.

Regardez combien d'années vous avez sur la teste sans avoir fait encores vne seule bonne Pasque, puis que vous vous laissez si aisément aller à vostre humeur, qui est la source de tous vos pechez, que vous avez si peu de pensées pour le Ciel, & en vn mot, que vous trauallez si peu pour vostre salut; puis que Dieu vous donne encore cette année, ne la negligez pas, mais faites le conseil de l'Apstre.

*Sicut portavimus imaginem terreni, portemus & imaginem celestis, (id est Christi.) Et continuant son discours il acheue, Hoc autem dico fratres, quia caro & sanguis regnum Dei possidere non possunt, neque corruptio incorruptelam possidebit. 1. Cor. 15. 49.*



## MEDITATION

Pour le Lundy de Pasques.

Des marques de la Resurrection veritable.

- |  |  |                                |
|--|--|--------------------------------|
| 1. La vie glorieuse a quatre principales qualitez. |  | maniere communiquées aux ames. |
| 2. Ces qualitez sont en leur                       |  |                                |

*Christus resurgens ex mortuis, iam non moritur: quòd enim mortuus est peccato, mortuus est semel, quod autem vivit, vivit Deo. Rom. 6. 9.*

### I. POINT.

CONSIDEREZ en continuant le suiet de la Meditation d'hier, & pour voir par des nouvelles marques si vous estes veritablement ressuscité, que la vie glorieuse à laquelle nous dispose la grande feste de Pasques, & dont elle est comme la figure, a 4. principales qualitez. 1. L'imp'ssibilité qui met nos corps à couvert de toutes les atteintes des maladies, des douleurs & de la mort. 2. La clarté qui les rend plus lumineux & plus éclatans que le Soleil. 3. L'agilité qui les transporte en vn clin d'œil du Ciel en terre, & d'un bout du monde à l'autre. 4. La subtilité qui leur donne le pouvoir de penetrer à la façon des Esprits les choses les plus solides sans les rompre: qualitez qui se retrouvent toutes en Nostre-Seigneur Iesus-Christ ressuscité

Qui suscitavit Iesum à mortuis, vivificabit & mortalia corpora vestra, propter inhabitantem spiritum eius in vobis. Rom. 8. 11.  
Non erit amplius, neque luctus neque clamor, neque dolor erit ultra. Apoc. 21. 4.  
Seminatur in corruptione, surget in incorruptione; seminatur in ignobilitate, surget in virtute; seminatur corpus animale, surget corpus spirituale.  
1. Cor. 15. 42.



suscité, & qui se trouueront dans tous les Bien-heureux au iour de la Resurrection generale.

Quel sujet de consolation pour ceux qui sont maintenant affligés dans le monde, qui ont des corps infirmes & fuyets à vne infinité de maladies de se voir pour lors affranchis de tout ce qui les incommodoit icy bas, de se voir déchargez de cette pesanteur & grossiereté naturelle, & iouïssans d'une santé parfaite, d'un repos inuolable & d'une ioye qui ne sera iamais trauerfée d'aucune affliction ?

## II. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que ces qualitez soient propres & particulieres des corps glorieux, elles sont neantmoins par la grace de Nostre-Seigneur ressuscité, communiquées à nos ames en leur maniere : vne ame est dite en quelque façon impassible & immortelle, quand elle ne tombe plus, ou tres-rarement dans le peché, ou si par mal-heur elle y tombe, qu'elle s'en releue avec promptitude, & son immortalité consiste à estre insensible aux obiets naturels, aux plaisirs des sens, & aux passions déreglées qui auoient coustume de l'alterer; sa subtilité à mépriser toutes les difficultez petites & grandes, qui se presentent au chemin de la vertu; son agilité à aller promptement & sans resistance, où Dieu l'appelle; sa clarté à ne connoistre pas seulement les veritez de salut, mais de plus à les aymer & à les mettre toutes en pratique.

## III. POINT.

CONSIDEREZ maintenant si vous estes véritablement, ressuscité : Auez vous cette horreur du peché que la nature merite ? Voyez-vous que vostre esprit soit moins émeu à la rencontre des plaisirs ? estes-vous resolu dans les occasions de rompre & de briser toutes les difficultez qui se presenteront dans les grandes & les petites choses; Allez-vous où Dieu vous appelle, & si tost qu'il veut ? Mais enfin connoissez-vous & penetrez-vous bien les veritez Chrestiennes, qu'il n'y a par exemple, qu'une seule chose necessaire au monde, que Dieu est par tout, que nous ne sommes faits que pour luy ? &c.

Savez-vous confus d'auoir iusqu'à présent vécu en la vie charnelle & sensuelle : Renoncez-y de bon cœur auioird'huy pour commencer vne vie spirituelle & diuine, pour ne viure plus qu'avec Iesus-Christ & pour Iesus-Christ ressuscité : Deman-

Non tanget illos tormentum mortis. Sap. 3. 1.

Flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo. Tsal. 9. 10.

Non esurient, neque sument, neque cadet super illos sol, neque vltis altus. Apoc. 7. 16. Vt sicut regnauit peccatum in mortem ita & gratia regnet per iustitiam in virtute per Iesum Christum Dominum nostrum.

Rom. 5. 21.

Lex spiritus vitæ in Christo, liberauit me à lege peccati, & mortis. Rom. 8. 2.

In Deo meo transgrediar murum. Ps. 117. 30. Conualuerunt animis, non solum in homines, sed & bestiis ferocillimas, & muros ferreos parati penetrare. 2. Mach. 11. 9.

Assument pennas sicut aquilæ. Isa. 40. 31.

In omnibus operibus tuis, esto velox. Eccles. 31. 27.

Omnis qui in eo natus est, non peccat.

1. Ican. 3. 6.

Spiritus omnia scrutatur, etiam profunda Dei, spiritualis autem iudicat omnia.

1. Cor. 2. 10.

Vt filii lucis ambulatis. Ephes. 5. 8.

dez cette grace pour vous & pour le peuple.

*Vt qui viuunt iam non sibi viuunt, sed ei qui pro ipsis mortuus est & resurrexit. 2. Cor. 5. 15.*



## MEDITATION

Pour le Mardy de Pasques.

De la paix que nous deuons auoir avec Dieu, avec nous mesmes, & avec le prochain.

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| 1. Nostre Seigneur arrive dans le Cenacle, donne la paix à ses Apostres. | 2. Il y a trois sortes de paix. |
|  | 3. Les moyens de les acquerir.  |

*Stetit Iesus in medio discipulorum & ait: Pax vobis. Luc. 24.*

### I. POINT.

*Écoutez clausis.*

**V**ous estant mis en oraison en la compagnie des Apostres assemblez dans le Cenacle; Representez-vous Nostre-Seigneur qui entre sans faire ouuerture des portes, & qui paroist au milieu d'eux comme le centre de leurs cœurs, & le corps mystique de l'Eglise militante, le viuifiant, l'animant & le gouvernant par sa presence, par son esprit, & par sa grace. Quel suiet de consolation aux Apostres, de voir ce diuin Maître duquel ils s'entretenoient pour lors, venir en propre personne, leur confirmer la verité de sa Resurrection, & leur donner vn salut si agreable que celuy qu'il leur donne. *Pax vobis, ego sum, nolite timere!* O qu'il fait bon s'entretenir de Dieu, & que vostre parole est veritable mon Seigneur que là où deux ou trois personnes seront assemblées en vostre nom, vous ferez au milieu d'eux. Quelle ioye à toute cette sainte compagnie de voir ses playes! *Videte manus & pedes.* Mais que pouuons nous enuier aux Apostres, quand nous le possedons au saint Sacrement de l'Autel, & que tous les iours nous le voyons au milieu de nous, comme vn diuin Soleil éclairant les ames de sa lumiere, & brûlant les cœurs de son amour?

*Ego sum lux mundi.*

Remerciez-le de ce qu'il se donne si souuent à vous, mais confondez-vous d'en faire si peu de profit,

## II. POINT.

**N**ostre Seigneur entrant dans le Cenacle, y fait aussi-tost ressentir les effets de sa presence, disant; La Paix soit avec vous; c'est le premier salut qu'il leur donne, comme le plus grand bien qui peut arriuer au monde. Receuez, dit-il, la Paix, non la paix de la chair, mais la paix de l'esprit, paix que j'ay apportée du Ciel en terre, paix que j'ay acquise par mes trauaux, & par ma Passion, paix enfin qui surpasse tous les sentimens de la nature. O le riche present que celuy de la paix! mais combien peu de personnes sont capables de la receuoir dans toute son estenduë? Les vns pour auoir la paix avec eux-mesmes, declarent la guerre à Dieu par leurs pechez; les autres font la guerre au prochain, & les autres sont dans des inquietudes & des mouuemens perpetuels.

Pour auoir la paix il faut l'auoir avec Dieu, avec soy-mesme & avec le prochain: mais comme il y a peu de monde qui veuille apporter les moyens pour acquerir cette paix, il y en a tres-peu qui l'obtiennent. Or quels sont ces moyens?

## III. POINT.

**L**e 1. moyen d'acquerir la paix avec Dieu, c'est l'humilité, la fidelité à ses graces, les hommages que nous rendons à sa Maïesté, & l'amour que nous auons pour luy. Le moyen d'acquerir la paix avec le prochain, c'est de mépriser les iniures; souffrir ses defauts & luy faire du bien. Le moyen enfin d'acquerir la paix avec nous-mesmes: c'est vn entier renoncement & vn parfaict aneantissement interieur qui se fait par la patience, *In patientia uestra pœsidentibus animas uestras.* Voila l'estat dans lequel estoient auourd'huy les Apostres, quand Nostre Seigneur leur donna la paix.

Voyez si vous estes en cette disposition, comme quoy vous aymez & seruez Dieu, comme quoy vous endurez du prochain, & comme vous renoncez à vous mesme: combien de fois peut-estre auez vous dit, *Pax, pax, & non erat pax*, comme dit le Prophete, soit en flatant le monde dans ses vices, soit en dissimulant le mal dans le tribunal, & donnant trop legerement l'absolution, soit en vous faisant accroire fausement que dans vostre vie lasche & negligenté, vous estes en assurance: & que Dieu ne demande pas dauantage de vous?

Demandez cette triple paix auourd'huy pour vous, pour

Pacem meam do vobis non quomodo mundus dat, ego do vobis. *Iuan. 14. 27.*  
 Pax Dei quæ exuperat omnem sensum. *Phil. 4. v. 7.*  
 Qui pacem cum Deo habere noluit, ipse se cum pugnat intellexit. *S. Aug.*

Quærite quod queritis, sed non est vbi queritis. *S. Aug.*

Pax multa diligentibus legem tuam. *Psal. 118.*

Non est pax impiis; dicit Dominus. *Is. 48.*  
 Iustitia & pax osculantur sunt. *Psal. 48.*  
 Donum & pax est electis Dei. *Sap. 3.*

*L. 1. m. 6. 143*

l'Eglise, & pour l'Estat, à celuy seul qui la peut donner.

*Da pacem Domine in diebus nostris, quia non est alius qui pugnet pro nobis, nisi in Deus noster,*



## MEDITATION

Pour la feste de l'Annonciation,

De l'Incarnation, & de l'humilité du Fils de Dieu,

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p>1. L'estat miserable du monde<br/>avant l'Incarnation du Verbe<br/>diuin.</p> <p>2. L'humilité paroist particulie-</p> | } | <p>rement en ce mystere.</p> <p>3. Comme nous deuons nous hu-<br/>milier à l'exemple du Fils de<br/>Dieu.</p> |
|---|---|---|

*Verbum caro factum est, & habitauit in nobis. Ioan. I. 14.*

### I. POINT.

*Vra ergores se habebat:  
iacebat in malis, vel  
etiam voluebatur, &  
de malis in mala præ-  
cipitabatur, totius  
humani generis massa  
damnata.*

*S. Aug. in Enchir.  
Non est qui faciat bo-  
num, non est vsque ad  
vnum. Psal. 13. 2.*

*Mutauerunt gloriam  
incorruptibilis Dei in  
similitudinem imagi-  
nis corruptibilis Lomi-  
nis, & voluerunt, &  
quadrupedum, &c.  
Rom. 1. 22. & 23.*

*Instaurari omnia in  
Christo, quæ in cælis,  
& quæ in terra sunt.*

**C**ONSIDEREZ le miserable estat où estoit reduit le monde auant l'Incarnation du Fils de Dieu. Il n'y auoit point de vraye Religion qu'en la Iudée, & encore n'estoit-ce quasi que ceremonie, que superstition, que corruption de mœurs, que libertinage, & que peché: Les creatures les plus viles & les plus infames y estoient adorées, comme des diuinitez, & le Createur vniuersel de toutes choses estoit méprisé, comme si personne n'eust dépendu de luy. O Dieu! que ie vous ay d'obligation de ce que vous ne m'avez pas fait naistre dans vn si mal-heureux siecle! Ce fut cette desolation extrême qui meut de compassion le Verbe Eternel, de venir au monde pour le reparer & renouveler, s'vnissant à cét effect personnellement à nostre humanité, & faisant que Dieu deuint homme, & que l'homme deuint Dieu: *O admirable commercium!*

### II. POINT.

*Cum in forma Dei ef-  
fret, semetipsum exi-  
nauit formam serui  
accipiens, in similitu-  
dinem hominum fa-  
ctus, & habitu inuen-  
tas vt homo. Phil. 2. 6.*

*Ego ex me ipso non  
sua locutus, sed qui*

**C**ONSIDEREZ qu'encore qu'en cét adorable mystere de l'Incarnatiõ, le Fils de Dieu fasse paroistre toutes sorte de vertus, celle neantmoins qui éclate dauantage est son humilité, c'est pourquoy l'Apostre dit, qu'il s'est aneanty luy-mesme, prenant la figure d'vn esclau: aneantissement qui pa-

roist 1. En ce qu'il cache sa diuinité sous le voile de son humanité, en telle sorte qu'estant Dieu & homme, il ne paroist qu'homme, comme s'il n'eust point esté Dieu. 2. En ce qu'estant maistre de soy-mesme & Fils de Dieu, il estoit aussi exact à garder les ordres de son Pere, qu'on eust dit qu'il n'estoit que son esclau. 3. En ce qu'estant la source de toute la sainteté du Ciel & de la terre, il representoit la personne de tous les pecheurs du monde, & a souffert la Mort & Passion en cette qualité.

*Mon ame!* as-tu veu ton Sauueur humilié pour l'amour de toy? mais l'as-tu pû voir sans t'humilier iusqu'au centre de la terre? ô que nostre superbe est criminelle apres vn tel exemple d'humilité!

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy il a choisi cette voye pour nous rachepter, l'ayant pû, s'il eût voulu, faire à moins de frais. C'a esté pour nous montrer la necessité que nous auons de nous humilier, & pour nous instruire que le premier pas à nostre reformation interieure, est l'aneantissement de nous-mesmes: C'est pourquoy saint Iean enuoyé pour preparer les fideles à la venue du Messie leur dit, que la premiere disposition c'est de faire mourir en eux l'esprit d'orgueil & de superbe; *Omnis mons & collis humiliabitur*. Matth. 3. Et entre toutes les femmes, il choisit pour sa Mere celle qui est la plus humble, *Ancillam humilem respexit Deus*. Où en estes vous pour ce point? quel sentiment auez-vous de vous-mesme? comment recherchez-vous les louanges des hommes, ou comment les receuez vous? N'aez-vous pas du suiuet assez de vous humilier? Vostre neant, vos pechez, l'estat Ecclesiastique où vous estes, l'incertitude de vostre salut, ne sont-ce pas d'assez puissans motifs, & plus que suffisans? Mais quand bien il n'y auroit que l'exemple de Nostre Seigneur? *Verbum caro factum est*.

Prenez-en la resolution, puisque c'est l'vnique moyen de participer aux biens que le Fils de Dieu nous est venu apporter au monde, non seulement pour vostre particulier, mais encore pour l'inculquer aux autres en ce iour de la feste la plus considerable, de la plus humble de toutes les creatures, & dites souuent avec elle dans le sentiment interieur d'humilité qu'elle pouuoit auoir en prononçant ces paroles;

misit me Pater, &c.  
Ioan. 12. 49.  
Ego seruus tuus.  
I. Ial. 115. 6.  
Aures perforasti mihi,  
Psal. 39. 7.  
In similitudinem carnis peccati. Rom. 8.  
Longe à salute mea,  
verba delictorum  
me rum Psal. 112.  
Factus pro nobis maledictum. Gal. 3. 13.

Vide humilitatem: ancilla se dicit quæ mater eligitur; decebat humilitatem præferre quæ humilem erat parturura.

S. Amb. in I. no.  
Cam essena parvula placui altissimo, & de meis visceribus genui Deum, & hominem.

Hæc sentite in vobis quod & in Christo Iesu. Phil. 2. 5.  
Paruus factus paruos quærit, hoc est humiles conuergat. S. Aug.

*Ecce ancilla Domini: fiat mihi secundum verbum tuum. Luc. 3:*



## MEDITATION

Pour la feste de faint Marc.

A l'occasion de la Proceſſion de ce iour.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Raisons pourquoy ont esté instituées les Proceſſions du temps Paſchal, &amp; principalement celle de ſaint Marc.</p> <p>2. L'obligation que nous auons</p> | <p>d'y aſſiſter avec deuotion.</p> <p>3. Ce que doiuent faire les Eccleſiaſtiques en cette occaſion, &amp; en toute autre proceſſion.</p> |
|--|---|

*Petite & accipietis, querite & inuenietis, pulſate & aperietur vobis. Luc. 11.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encores que les Proceſſions ordonnées de l'Eglife pendant tout le temps Paſchal, ſoient particulièrement pour honorer les diuerſes apparitions de Noſtre Seigneur apres ſa Reſurrection, & le retour qu'il fait de la terre dans le fein de ſon Pere: Neantmoins celle de ce iour a eſté. inſtituée pour d'autres fins, qui nous obligent de changer les ſentimens de ioye que nous deuons auoir aux autres Proceſſions, en ceux d'une veritable penitence. Il eſt vray que le premier inſtituteur de ces Proceſſions, fut S. Gregoire, lequel par ce moyen détourna la colere de Dieu, fit ceſſer les fleaux de la peſte, & autres mal heurs qui auoient dé-ja fait mourir vn grand nombre de perſonnes: mais l'Eglife les a retenuës pour deux principales raiſons. 1. Pour nous faire connoiſtre d'un coſté le ſoin & la vigilance extrême que nous deuons apporter à conſeruer la grace receuë à la feſte de Paſques, ce qui ne ſe peut mieux faire que par l'exercice de penitence, & de la priere continuelle. 2. Pour reparer les ſacrileges qui ont eſté commis par quantité de Chreſtiens à cette meſme feſte, leſquels d'ordinaire en cette ſaiſon attirent les calamitez & les fleaux publics; car c'eſt alors que les armées ſe mettent en campagne, que les tonnerres commencent à gronder ſur noſtes teſtes, que les campagnes ſont ſuiettes à eſtre rauagées,

*Greg. Tur. l. 10. h. ff. cap. 1.*

*Non minor eſt virus quam querere, parati iueri.*

que les biens de la terre sont exposez aux intemperies de l'air, enfin que les maladies commencent à regner, & souuent les mortalitez des hommes & des animaux. Et ce procedé de l'Eglise est fondé sur le sentiment de saint Paul, qui reprend les Corinthiens de son temps, des irruerences qu'ils commettoient vers la sainte Communion, & leur montre qu'elles sont chastiées mesme dès cette vie; Car d'où vient, dit-il qu'il ya tant de personnes malades & languissantes parmy vous & qu'on en void mourir vn si grand nombre en la fleur de leur âge, sinon du peu de respect avec lequel ils reçoient ce diuin Sacrement? *Ideo inter vos multi infirmi & imbecilles, & dormiunt multi.* I. Cor. II.

## II. POINT.

**C**ONCLVEZ d'icy l'obligation qu'ont tous les Chrestiens d'assister à cette Procession avec grande deuotion, puis qu'il s'agit d'appaïser la colere de Dieu qui nous pend sur la teste: mais combien plus les Ecclesiastiques qui ont les armes de la reconciliation en main, comme parle saint Paul, & à qui seront imputez, selon le sentiment des Peres, les fleaux & les chastimens publics que Dieu tire des peuples, s'ils ne taschent de les détourner par leurs prieres, leurs sacrifices, leurs instructions, & leurs bons exemples? Pour donc se conformer aux desseins de l'Eglise.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que les Ecclesiastiques doiuent faire en ce temps: Premièrement, c'est de garder l'abstinence prescrite par l'Eglise plus exactement que le reste des Chrestiens, se souuenant qu'autrefois il estoit enioint de ieuser. 2. c'est d'assister en esprit de penitence aux Processions qui se font, se considerans comme des victimes chargées de leurs propres pechez, & de tous ceux du peuple, s'aduouians coupables deuant la diuine Maiesté, de tous les crimes qui se commettent au monde, & de tous les chastimens imaginables, s'offrans à ce suiet en sacrifice pour les expier, & en faire amande honorable à Nostre-Seigneur: c'est la disposition principale que l'Eglise demande de ses enfans en cette Procession, qui avec celles des Rogations s'appellent *Processiones lugubres*, parce que chacun y doit venir en esprit & en habit de penitence. 3.

*Coimus in cœcum & congregationem, vt ad Deum quasi manu factâ, precationibus ambiamus orantes.*

*Hæc vis Deo grata est. Tertul. Apologetici cap. 29.*

*Quanto mundus gladio feriatur aspiciatis, quibus quotidie percussioibus intereat populus, videris, cuius hoc nisi nostro præcipuè peccato agitur? Ecce populatæ urbes, erecta sunt castra, Ecclesiæ ac Monasteria destructa; in solitudinem agri facti sunt.*

*Sed nos pereuntis populo auctores mortis existimus, cui esse debuimus duces ad vitam.*

*Ex nostro etenim peccato populi tuba prolata est, quia faciente nostre negligentia erudiri non est. S. Greg. hom. de cura Past.*

*Peccauimus, iniquitatem fecimus, impietatem egimus, &c. tibi Domine iustitia, nobis autem contritio faciet. Dan. 9.*

*Merito hæc patimur, quia peccauimus in fratrem, &c. ideo venit super nos ista tribulatio, Gen. 42.*

*In spiritu humilitatis, & in amara contritione processiones nigre.*

*Abi hinc in iugum, tibi grauias bouesta,*

& cura sollicita, & prae cetero modesta & Ecclesia unita, & Dei omnia. *Tertul. libr. de praeser. cap. 43.*  
 Modestia vestra nota sit omnibus hominibus. *Philipp. 4.*  
 Obsecrationes, oratione, postulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus, pro regibus, & omnibus qui in sublimitate sunt, ut tranquillam, & quietam vitam agamus, in omni pietate & castitate. *L. Tim. 2.*

C'est de garder en cette Procession vne tres-grande modestie de corps, principalement des yeux, ne se pressant pas pour marcher, mais ayant égard à celuy avec qui l'on marche, pour n'aduancer ou ne retarder point trop, ne regardant pas çà & là, mais tenant la veuë bien composée, afin que les seculiers puissent estre édifiez par leur exemple, & portez à cét esprit interieur de penitence qui se trouue en si peu de personnes. 4. C'est d'y prier, soit de cœur, soit de bouche, & implorer affectueusement les suffrages des Saints pendant qu'on chante les Litanies.

*Prenez en la resolution, puisque c'est ce que Dieu demande de vous, & que le peuple en doit attendre, & à quoy vostre deuoir vous oblige.*

*Vt in omnibus honorificetur ministerium nostrum, & praebeamus nos exemplum bonorum operum, & luceat lux nostra coram omnibus hominibus, ut videant opera nostra bona & glorificent Patrem.*  
 Rom. II. Tit. 2. Matth. 5.



## MEDITATION

Pour la feste de saint Iacques & saint Philippe, Apostres.

De la connoissance amoureuse de Nostre-Seigneur  
 Iesus-Christ.

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <p>1. Combien iustement nostre Seigneur pourroit faire à la plus part du monde, le reproche d'aujourd'hui, Tanto tempore, &amp;c.</p> |  | <p>2. Qu'est-ce que connoître Iesus-Christ, &amp; en quoy gist cette connoissance.</p> <p>3. Prerogatives de cette connoissance au dessus des autres.</p> |
|---|--|---|

*Tanto tempore vobiscum sum & non cognouistis me. Ioan. 14. 9.*

### I. POINT.

*In terris visus est & cum hominibus conuersatus est. Baruch. 3.*

**C**ONSIDEREZ combien il y a de Chrestiens & d'Ecclesiastiques à qui Nostre-Seigneur pourroit iustement faire encore aujourd'hui ce mesme reproche. Depuis tant de temps qu'il s'est donné à connoître par son Incarnation, par sa vie, par ses miracles, par sa conuersation, par ses predica-

tions



tions, combien peu qui ont fait profit de ces connoissances ? Jugez-en par vous-mesme, & dites en verité, si depuis que vous estes raisonnable, si depuis que vous estes Ecclesiastique, depuis tant de fois que vous auez receu Iesus-Christ au saint Sacrement, que vous en auez ouï parler, que vous vous estes entretenu avec luy, vous pouuez dire que vous l'ayez connu ?

## II. POINT.

**C**ONNOISTRE Iesus-Christ n'est pas seulement scauoir qu'il est vray Fils de Dieu, engendré de toute eternité dans le sein de son Pere, qu'il s'est fait homme pour nous, & qu'il est mort pour nous donner la vie, ce n'est pas auoir seulement l'intelligence des mysteres de nostre Religion ; mais il faut pour connoistre Iesus-Christ que la connoissance que nous en auons, nous porte à l'aymer, à l'honorer, & à nous rendre semblables à luy ; car que nous seruiroit de le connoistre, si nous ne l'aymions ? Quand ie verrois aussi clair que les Prophetes, dit l'Apostre, & que j'aurois vne parfaite intelligence de tous les mysteres & de toute sorte de sciences, si je n'ay la charité ie ne suis rien. C'est la difference qu'il y a entre la connoissance des Anges & des demons ; aux vns cette connoissance est seiche & sterile, aux autres elle est effectiue, c'est à dire, qu'éclairant leurs entendemens, elle incline puissamment leurs volonteés à l'aymer & à le seruir de tout leur cœur. C'est cette mesme connoissance qui a rendu si conforme saint Philippe à Nostre-Seigneur, & qui a fait que ce grand Saint ayant beaucoup souffert en sa vie pour l'amour de luy ; est mort à son exemple sur l'Autel de la Croix, & s'est offert à luy en parfait holocauste. C'est cette mesme conformité qui a donné vn tel credit à saint Iacques qu'on le prenoit pour Iesus-Christ mesme & pour le Messie, tant il s'estoit estudié par cette amoureuse connoissance à l'imitation de son Maistre. C'estoit à qui toucheroit par respect le bord de sa robbe, comme vn peu apres son martyre la ville de Ierusalem fut ruinée ; on creut que c'estoit en punition de sa mort, tant on l'estimoit vn grand Saint.

Voyez maintenant si la connoissance que vous auez de Iesus-Christ ; est de cette nature, si elle vous fait produire de bonnes œuures, si elle vous porte à son amour, & si vous desirez des motifs pour vous y porter,

Si habuero prophetiã  
& nouerim mysteria  
omnia, & omnem  
scientiam, charitatem  
autem non habeam,  
nihil sum.

Iosephus.

## III. POINT.

Electus ex millibus. Quid queris quod in illo non inuenias; si agrotuses, medicus est; si exulas, dux est; si desolatus, Rex est; si impugnaris, pugilest; si litis, potus est; si alges, vestimentum est; si tristaris, gaudium est; si obrebraris, lux est; si orphanus es, pater est. S. Bern. de pass. Do. 14.  
Hæc est vita æterna, vt cognoscant te solum Deum verum & quem misisti Iesum Christum. Ioan. 17.  
Nosse te consummata iustitia est, & scire iustitiam & virtutem tuam, radix est immortalitatis. Sap. 15.

**C**ONSIDEREZ trois qualitez & trois prerogatiues qu'a pardeffus toutes les autres la connoissance amoureuse de Nostre-Seigneur Iesus-Christ. 1. C'est le plus noble employ sans contredit que nous puissions auoir en terre, n'y ayant rien en beauté, en bonté, en sagesse, en puissance qui luy soit comparable. 2. C'est la plus agreable & la plus delicieuse de toutes les occupations du monde. Enfin, c'est la plus vtile & la plus necessaire de toutes. C'est cét vn necessaire si recommandé dans l'Evangile, & qui seul fait les Saints & les Bienheureux dans le Ciel. Mais comme cette connoissance est vn don de Dieu : Demandez-la luy avec humilité, le suppliant avec saint Augustin, de vous donner la connoissance parfaite de vostre neant d'vn costé, & de ses grandeurs de l'autre, afin de ne tomber point dans le reproche d'aujourd'huy.

*Domine Iesu nouerim me, nouerim te, nec aliquid cupiam nisi te, &c.* S. Aug.



## MEDITATION

Pour le Lundy des Rogations.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p>1. Pourquoi ont esté instituées les Rogations, &amp; qu'elles s'observent encores aujourd'huy.</p> <p>2. Qu'est-ce que les Ecclesiastiques</p> | } | <p>ques doiuent faire en ce temps &amp; comment ils se doiuent comporter és Processions.</p> |
|---|---|--|

*Petite & accipietis, &c. omnis enim qui petit accipit, &c.*  
LUC. 11. 9.

## I. POINT.

Mamertus, alias Mamercus, sanctissimæ vitæ, & beatissimi obitus, Viennensis Episcopus, qui vsum sa-

**C**ONSIDEREZ qu'encores que la premiere institution des Rogations vienne de saint Mamert Euesque de Vienne, qui ordonna les prieres publiques, les Litanies, les Procef-

sions, & l'abstinence qui s'obseruent pendant ces trois iours, pour destourner la colere de Dieu, & éuiter les fleaux dont sa Prouince estoit menacée : l'Eglise n'a pas laissé neantmoins d'en retenir l'usage pour d'autres bonnes raisons, qui nous doiuent rendre & faire estimer ce temps extrêmement precieux & considerable. 1. Pour faire protestation solempnelle que nous sommes pecheurs, & par l'effort de nos larmes & de nos prieres, iointes aux intercessions des Saints dont nous implorons l'assistance, obtenir de Dieu la remission de nos pechez, quant à la coulpe, & quant à la peine, & pour cela qu'il luy plaise detourner de nous les fleaux de la peste, de la guerre, & de la famine. 2. Pour le prier qu'il veuille donner sa benediction aux fruits de la terre, qui sont encores tendres & suiets à mil accidens. 3. Afin qu'estant déchargé du fardeau de nos pechez par la penitence, & la mortification, nous puissions, portez sur les ailles de nos prieres & de nos desirs, suivre plus librement au Ciel Nostre-Seigneur à ce prochain iour de sa triomphante Ascension, & demander avec plus de confiance ce qui est necessaire en ce temps, où il nous dit, *Petite & accipietis, quærite & inuenietis.* Matth. 7.

Concluez d'icy l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de bien passer ces iours des Rogations, puis qu'outre leurs pechez, pour lesquels ils doiuent faire penitence, ils sont encores obligez de prier pour ceux du peuple, afin de destourner les chastimens & les punitions dont Dieu les menace, & pour luy arracher les armes des mains, comme des autres Moyse, dont ils tiennent la place. Or pour le faire comme il faut,

## II. POINT.

CONSIDEREZ que ce que les Ecclesiastiques doiuent faire en ces iours des Rogations; c'est 1. De garder l'abstinence que l'Eglise ordonne, plus exactement que le reste des Chrestiens, se souuenant qu'autrefois il estoit commandé de ieusner pendant ces trois iours. 2. D'assister aux Processions qui se font, en esprit de penitence, nous considerant comme des victimes chargées de nos propres pechez, & de tous ceux du peuple, nous auoians coupables deuant sa diuine Maiesté, de tous les crimes qui se commettent au monde, & dignes de tous les chastimens imaginables, nous offrans à ce suiet en sacrifice pour les expier, & en faire amande honorable avec Nostre-

eratum Litaniarum in Gallis tempore Valentiniani tertii imp. an. Chr. 452. restituit. Sigib. ad an. 467. Rogationes quas ante Ascensionem Domini cæ triumphum celebramus, à Mamerto Viennensi Ep. scopo institutas dum vrbis illa multis terretur prodigiis. Greg. Tur. l. 2. c. 34. In multis offendimus omnes. Jac. 3. 2. Rogationes & Litaniæ ante Ascensionem Domini placuit celebrari: ita vt præmissum triduanum ieiunium in Dominicæ Ascensionis solemnitate soluantur, per quod triduum serui & ancillæ ab opere relaxentur, quo magis plebs uniuersa conueniat. Quo triduo omnes abstineant, & cibis quadragesimalibus videntur. Conc. Aut. l. c. 29. an. 107. Quod processiones per agros, & campos peraguntur, rationem quidem habet, nempe quod populus orer vt fruges ac fruges terræ à Domino conferrentur. Conc. Colo. 1539. p. 9. c. 8. Quiescat ira tua, & esto placabilis super nequitia populi tui. Exod. 31. 12. Aut dimitte eis hanc noxam, aut si non facis, dele me de libro tuo. Ib. 3. Sacerdos debet semper esse suspirans & lugens siue sua, siue aliena peccata, vt confundat eos qui nec peccare dubitant priusquam peccent, nec postquam peccauerunt. Ideo suspirer & plangat, vt per hoc ostendat quia grauis, & periculosus est mundus iste fidelibus. S. hys. ho. 10. op. imp. In his supplicationibus ieiunatur, oratur, psallitur, fletur. Siden. Apol. l. 5. c. 14. Omnia hoc este & fecundum or linem fiant. 1. Cor. 14. 40.

Seigneur : Voilà la disposition principale que l'Eglise demande de ses enfans dans ces Processions, lesquelles sont appellées *Processiones nigrae*, parce que chacun y doit venir en esprit, & en habit de penitence, d'où vient qu'elle-même se reuest de deüil & prend le violet. 3. De garder en ces Processions vne tres-grande modestie de corps, principalement des yeux, ne se pressant point pour marcher, mais ayant égard à celuy avec qui l'on va pour n'aduancer ou ne retarder point trop, ne regardant pas çà & là, mais tenant la veuë bien composée, afin que les seculiers en soient edifiez & portez par nostre exemple, à cét esprit interieur de penitence qui se trouue en si peu de personnes. 4. D'y prier, soit de cœur, soit de bouche, & implorer affectueusement les suffrages des Saints, pendant qu'on chante les Litanies.

*Prenez-en la resolution, puisque c'est ce que Dieu demande de vous, & que le peuple en doit attendre, & à quoy vostre deuoir vous oblige.*

*V. in omnibus honorificetur ministerium nostrum, &c. Rom, II, 13.*



## MEDITATION

Pour la feste de l'Ascension.

Du desir que nous deuons auoir de suiure Nostre-Seigneur au Ciel.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1. Pourquoi Nostre - Seigneur monte au Ciel.         |  | <i>quelles sont les marques de ce desir.</i> |
| 2. Que nous deuons desirer ardemment de le suiure, & |  | 3. Ce que c'est que le Ciel.                 |

*Videntibus illis eleuatus est, & nubes suscepit eum ab oculis eorum. Act. 1. 9.*

Representez-vous d'abord Nostre-Seigneur montant au Ciel en la presence de sa sainte Mere, & de ses Disciples, où il est receu du Pere Eternel & des Anges, avec vn triomphe digne de son merite, pour y establir sa demeure & son Royaume qui ne prendra iamais fin.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy ce diuin Sauueur estant encore si necessaire sur la terre, la quitte neantmoins pour aller au Ciel. Il est vray que ç'a esté en partie pour nous y aller preparer la place, qu'il nous a meritée par son Sang, suiuant la promesse qu'il en auoit faite, *Vado vobis parare locum.* Ioan. 14. Et encores pour nous feruir d'aduocat aupres de Dieu son Pere, *Ego rogabo Patrem pro vobis:* Ibid. c. 16. Mais vne raison principale a esté pour retirer nos cœurs de la terre, & nous faire desirer ardemment le Ciel, desir lequel, comme dit l'Apostre, fait gemir les Saints dans l'attente de cette felicité, & qui parmy toutes les miseres qui les affligent en cette vie, les rend desia bien-heureux par esperance.

*Resoufflez vous* avec luy de son triomphe, & le remerciez des biens qu'il vous est allé preparer : demandez-luy qu'il vous les garde, de peur que vous ne les perdiez. Priez-le qu'il soit vostre Aduocat aupres de son Pere; & qu'il destache vostre cœur des choses d'icy bas, pour le placer & le loger dans le Ciel. Et parce que ce desir est tout le fruit que nous deuous tirer de la feste de l'Ascension;

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les marques pour connoistre si veritablement on a ce desir. La 1. c'est quand on méprise les biens de ce monde, qu'on tient pour choses indifferentes les richesses, les plaisirs & les honneurs d'icy bas en comparaison de ceux que l'on attend au Ciel. La 2. quand on souhaite avec ardeur d'auancer en la perfection. La 3. quand on y trauaille de iour en iour passant par dessus toutes les difficultez qui se presentent, souffrant courageusement toutes les peines qui se trouuent au chemin, dans cette persuasion que les biens eternels ne s'acquierent point autrement qu'en trauaillant, puisque le saint-Esprit nous l'assure par ces paroles : *Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum celorum,* Act. 14. Voyez maintenant comme vous vous trouuez à l'égard des biens du monde : quelle estime vous en faites : Si vous ne les desirez point avec ardeur, comment endurez-vous

Ascendit pandens iras ante eos. *Alicb.* 2. 13.  
 Vt appareat vultus Dei pro nobis. *Heb.* 6. 24.  
 Aduocatum habemus apud patrem, Iesum Christum iustum. *1. Ioan.* 2. 1.  
 Ipsi intra nos gemimus adoptionem filiorum Dei expectantes, redemptionem corporis nostri, spe enim salui facti sumus. *Rom.* 8. 23  
 Nam & qui sumus in hoc tabernaculo ingemiscimus graui. *1. Cor.* 5. 4.  
 Sicut aquila prouocatur ad volandum pullos suos, & super eos voltans, expandit alas suas. *Deut.* 32. 1.  
 Vt tibi nostra fixa sint corda, vbi vera sunt gaudia. *Mihi* viuere Christus est, & mori lucrum, cupiens dissolui, & esse cum Christo. *Phil.* 1. 2.  
 Omnia arbitratus sum vtrercora. *Phil.* 3. 8.  
 Initium sapientie est veritissima disciplina concupiscentia. *Sap.* 6. 18.  
 Sicut dicitur, nisi erideritis, non intelligetis, sic, si non desideraueritis, non perfecte amabitur. *S. Ber. ep.* 18.  
 Qui seminant inlachrymis, in exultationem merent, &c. *Pf.* 125. 5.  
 Communicates Christi passionibus gaude, vt in reuelatione glorie eius gaudeatis exultantes. *1. Per.* 4. 13.  
 Nate, nate celum suscipe, memeto æternæ vitæ, & ibi regnantem intueri, tibi enim v. ta nō eripitur, sed mutatur in melius. *S. S. Imp.*

les contrarietez qui vous arriuent au chemin de la vertu ? Si vous pensez souuent à cette demeure eternelle qui vous est preparée. Si vous pensez à toute autre chose, qui pourra dire que vous desirez ; que vous voulez, & que vous esperez le Ciel ? Et si vous demandez des motifs pour vous exciter à ce desir,

### III. POINT.

Pro nihilo habuerunt terram desiderabilem. *Psal. 105. 24.*  
Redemisti nos, & fecisti nos Deo nostro regnum. *Apoç. 5. 9.*  
Accipiet regnum decoris, & diadema specie de manu Domini. *Sap. 5. 17.*

Pericipietis immarcescibilem æternæ gloriæ coronam. *1. Petr. 5. 5.*  
Si labore tanto, tantis impendiis, tanta cura agitur, ut aliquantò plus viuatur, quomodo agendum est, ut semper viuatur ?

*S. Aug. serm. 64. de verbis Do.*

Si quotidie oporteret nos tormenta perferre, si gehennam ipsam paruo tempore tolerare, ut Christum videre digni essemus venientem in gloria &c. Nonne erat dignum pati omne quod triste est, ut tanti boni participes haberemus : *Id. ser. 2. 37. 44. de Sanctis*

**C**ONSIDEREZ que le Ciel est le Royaume de Dieu qui nous est promis, où tous ceux qui y viuent sont Roys ; c'est où nous trouuons l'accomplissement de tous nos desirs, c'est enfin le lieu où sont tout nostre bien, tout nostre thresor, & toutes nos esperances.

*Si on prend tant de peine pour les biens de cette vie, quoy que petits & passagers, que deuõs nous faire pour ceux de l'autre, qui sont immenses & eternels ? Et si les hommes trauail- lent avec tant d'inquietude pour gagner ce qu'ils doiuent perdre dans peu de iours, pensons-nous auoir le Paradis pour rien ?*

*O stulte & tardi corde ad credendum, nonne hæc oportuit pati Christum, & ita intrare in gloriam suam ? Luc. 24.*



### MEDITATION

Pour l'Oc̄taue de l'Ascension.

Des dispositions à la feste de la Pentecoste, sur l'exemple des Apostres.

1. Combien il est necessaire de se bien disposer à recevoir le saint Esprit ?
2. Quelles preparations firent les Apostres à ce sujet ?
3. Quelles doiuent estre les nostres ?

*Dum complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco, &c. Act. 2. 1.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien il est necessaire de se bien disposer à receuoir le saint Esprit à cette Feste prochaine. 1. Parce que faute de preparation, l'on se priue des graces que Dieu communique ce iour là plus abondamment qu'aux au-

Effundã spiritum meũ  
super omnem carnem.  
*Ioel. 2. 28.*

tres. 2. Parce qu'en ce iour les hommes ont esté faits les enfans adoptifs de Dieu, par le moyen de la grace & de la charité que le saint Esprit a répanduë dans les cœurs. Dignité si grande, que S. Iean ne pouuant l'exprimer, se contente de dire avec estonnement: *Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut Filij Dei nominemur & simus.* 3. Parce que cette Feste est comme l'anniuersaire de la naissance de l'Eglise, dont nous sommes les membres; la loy Chrestienne y ayant commencé d'estre publiée, & d'obliger ceux à qui elle fut annoncée. Enfin, parce que celuy que nous auons à receuoir, est vn Dieu, *Deo preparatur habitaculum, non hominibus.* 1. Par. 29.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles préparations firent les Apostres pour receuoir le saint Esprit. Sainct Luc nous apprend dans leurs Actes, qu'estant tous assemblez avec les Disciples dans le Cenacle, ils y demeurèrent enfermez avec la sainte Vierge, perseuerans dans vne oraison continuelle; *Et cum introissent in cœnaculum, ascenderunt ubi manebant Petrus & Ioannes, &c. Hi erant perseuerantes in oratione cum Maria matre Iesu & fratribus eius.* Act. 1. Paroles esquelles nous sont marquées trois excellentes dispositions qu'ils y apportèrent. La 1. est le recueillement qui les retire des promenades & des visites de la ville, en les enfermant dans leur maison: qui les retire mesme des allées & des venuës qu'ils pourroient faire dans la maison en les enfermant dans vne chambre, & enfin qui les retire des pensées inutiles & de l'affection de toutes les choses créées, pour les renfermer dans leur cœur, pour ne penser qu'à Dieu & à eux-mesmes. La 2. c'est l'vniion fraternelle qui les vnit de cœur aussi estroittement, comme ils l'estoient de maison & de chambre, en sorte qu'on peut desia dire de ces premiers Chrestiens, ce qu'on dit apres des autres; *Multitudinis credentium erat cor vnum & anima vna.* La 3. c'est la priere feruente & continuelle qu'ils adressent au Ciel, encores qu'ils ne doutassent pas de la promesse qui leur en auoit esté faite.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant ce modelle que pour receuoir le saint Esprit, il faut de nostre part apporter ces trois dispositions que pratiquerent les Apostres: La premiere, la retraite, parce qu'on ne peut se rendre capable d'estre receu

Omnia dona excedit hoc donum, vt Deus hominem vocet filium & homo Deum nuncupet patrem. S.

*Ios. 6. de Test. Quid honorificentius Imperatori, quam vt Ecclesie filius dicatur? S. Ambr. in obit The. Dabo legem meam in visceribus eorum, & in corde eorum superscribam eam. Ier. 31.*

*Heb. 10. 16.*

Appositæ sunt in die illa anime circiter tria millia. *Act. 2. 41.*

Multi eorum qui audiebant verbum, crediderunt, & factus est numerus virorum quinque millia. *Act. 4. 4.*

Qui intendit ad interiora & spiritualia peruenire, oportet cum Iesu à turba declinare. *1. Imit. Chr. 9. 20.*

Vacate & videte *Psal. 45. 11.*

Venite scorsum in desertum locum, & requiescite pusillum. *Marc. 6. 31.*

Qui habitare facit vnus moris in Domo. *Th. 67. 7.*

Vt omnes vnum sint, sicut tu pater in me, & ego in te, vt ipsi in nobis vnum sint. *Ioan. 17. 21.*

Inuenit eos concordēs charitatē. *Os meum aperui, & attraxi spiritum.*

*Is. 118. 151.*

Quis dabit mihi pennas, sicut columbæ, & volabo, & requiescam? Ecce elongaui fugiens *Th. 14. 5.*

Mandatum nouum do vobis, vt diligatis inuicem sicut dilexi vos, vt & vos diligatis inuicem. *Ioan. 13. 34.*  
 Vt à carnali dilectione distingueret, addidit, sicut dilexi vos. *Aug. tr. 61. in Ioan.*  
 Dabit spiritum bonum peccatoribus se. *Luc. 11.*  
 Erant perseverantes in oratione. *Act. 1. 14.*  
 Oportet orare semper. *Luc. 18. 1.*

en la familiarité de Dieu, qu'en se retirant des affaires du monde. La seconde, l'vniõ & la charité qui fait que nous ne voulons faire tort à personne, ains au contraire que nous faisons du bien à tous autant que nous pouuons. La troisième c'est la priere : car encore que Dieu soit assez bon pour nous donner le saint Esprit sans le demander, & que par tous nos efforts nous ne le puissions meriter, neantmoins, il veut que nous le demandions : mais que nous le demandions avec instance & perseverance, au matin, sur le midy & au soir, au commencement, au progrès & à la fin de nos actions.

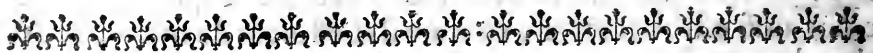
*Voyez* maintenant comme vous pouuez pratiquer cette retraite, ou en vous retirant effectiuement quelques iours de la semaine, pour penser vn peu plus serieusement à vous mesmes; ou en retranchant quelques entretiens moins necessaires, en parlant & en conuersant moins que vous ne faites; ou enfin, s'il faut tousiours agir, taschant d'agir avec moins d'empressement & d'attache naturelle à ce que l'on fait. Regardez en suite si vous auez cette vniõ de charité avec vn chacun, si vous n'auiez point d'enuie, de ialousie, ny d'auersion contre personne : Et enfin quelle priere vous auez dessein de faire : Vous n'en scauriez trouuer de plus belle que celle dont se sert l'Eglise en ce temps, *Veni Creator*, ou *Veni sancte Spiritus*. Seruez-vous-en & outre cela adressez souuent vos veux au Ciel, par de frequentes & courtes aspirations.

*Emitte Spiritum tuum & creabuntur.* Psal. 103. 30.

*Spiritum sanctum tuum innova in visceribus meis.* Psal. 50. 12.

*Spiritu principali confirma me.* Psal. 50. 14.

*Insiliat in me Spiritus tuus, & mater in virum alterum.* i. Reg.



## MEDITATION

Pour le iour de la Pentecoste.

Des proprietéz du saint Esprit, figurées par le vent & par le feu.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>1. <i>Après que les Apostres se sont préparez;</i></p> <p>2. <i>Le S. Esprit descend en forme de vent &amp; de feu, &amp; pourquoy.</i></p> | } | <p>3. <i>Marques pour connoistre si nous auons receu le S. Esprit en cette Feste.</i></p> |
|--|---|---|



*Dum essent in unum discipuli congregati, factus est repente de caelo sonus, tanquam aduentientis Spiritus vehementis, & replevit totam domum ubi erant sedentes. Act. 2. 2.*

## I. POINT.

**F**IGUREZ-vous estre dans cette Sale en la compagnie de Nostre-Dame & des Apostres, qui attendent depuis dix iours la venuë du saint Esprit, & qui se disposent à le recevoir par prieres, ieufnes & recollections : Et en passant, voyez vn peu quelles preparations, quelle retraite, & quelles prieres vous auez fait à ce suiet : car le saint Esprit ne se donne qu'à vn cœur bien préparé.

*Inuenit corda discipulorum receptacula munda, & tribuit eis charissimum dona,*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que l'heure estant venuë que Dieu auoit déterminé d'enuoyer son saint Esprit, & le répandre sur les fideles, voicy qu'il descend tout à coup comme vn vent impetueux, & paroist en forme de langues, mais de langues de feu, sur la teste de tous ceux qui estoient là presens. Pesez bien toutes ces circonstances. Il vient *tout à coup*, parce que les visites du saint Esprit n'ont point d'heure, elles se font quand il luy plaist, pour nous obliger à nous tenir tousiours prests. Il vient *en forme de vent*, parce que le vent rafraischit, & separe le grain d'avec la paille, le saint Esprit amortit les ardeurs de la concupiscence, & nettoye l'ame de ses moindres ordures. Il vient encore sous *la figure des langues*, parce que comme la langue fait le discernement d'entre les choses douces & les ameres, le saint Esprit nous fait discerner le bien d'avec le mal, nous faisant sauourer les choses du Ciel, & nous donnant du dégoust pour celles de la terre : mais ces langues sont des *langues de feu*, pour montrer que comme le feu outre les proprietéz naturelles qu'il a d'éclairer & d'échauffer, est encore le plus actif de tous les elemens, vne ame qui a receu le saint Esprit ne peut demeurer vn moment à rien faire, & faut necessairement que comme le feu ne peut demeurer caché, elle le fasse aussi-tost paroistre.

*C'est ainsi que sont aujourd'huy les Apostres, lesquels apres auoir esté réplis de ce feu celeste, & enuyez de ce vin nouueau*

*Et apparuerunt illis dispersitæ linguæ, tanquam ignis, seditque supra singulos eorum, Act. 2. 5.*

*Spiritus ubi vult spirat & vocem eius audis, sed nescis vnde veniat aut quo vadat. 1. Ioan. 3. 8.*

*Cuius ventilabrum in manu eius, & emundabit arcem suam. Matth. 5.*

*Effundam super vos aquam mundam, & mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris. Ezech. 36. 24. Nos non spiritum huius mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est, vt sciamus quæ à Deo donata sunt nobis. 1. Cor. 2. 12.*

*Repleti sunt omnes spiritu sancto, & ceperunt loqui. Act. 1. 4.*

qu'il auoit promis par son Prophete, *Ioel. 2. Isa. 44.* ne peuvent se tenir vn moment en repos, mais vont prescher hardiment la Foy de Iesus-Christ, à la face de ceux qui l'auoient mis à mort, & comme des enfans du tonnerre vont terrasser l'empire du demon, & triompher de l'enfer & du monde. Qui ne s'estonnera que ceux qui auparauant se tenoient cachez dans des maisons particulieres, aillent maintenant à la faueur de leur zele, porter par tous les coins de la terre la connoissance d'vn homme-Dieu crucifié?

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ maintenant si vous auez, se ne dis pas la plénitude de cét Esprit diuin, comme les Apostres, mais si vous en auez quelque petite portiõ. Les effets en sont les veritables marques: *Vbi Spiritus est, operatur magnas; vbi renuit operari, non est*, dit S. Gregoire. Helas! comment iriez-vous prescher comme les Apostres à des gens qui se mocqueroient de vous, & qui chercheroient à vous faire mourir; quand vous ne pouuez souffrir vn petit mot de trauers? comment feriez-vous librement la fonctiõ d'vn homme Apostolique, quãd vous ne vous estes pas encores bien ouuertement declare pour Chretien? Vous auez tant de peine en compagnie de dire vn mot de pieté, de reprimer vn blasphemateur, de souffrir vne petite raillerie. Quand nous voyons douze hommes seulement, & si mal pourueus des dons de la nature, comme estoient les Apôtres, attirer à Iesus-Christ quasi tout le monde, n'est-ce pas vne marque évidente que nous n'auons gueres de cét esprit de Dieu, puisque le nombre estant maintenant innombrable des Predicateurs & des Ecclesiastiques, ils ne peuuent attirer le peu qui reste, qui neantmoins deuroit suffire pour conuertir mille mondes? Mais faut-il s'en estonner quand on apporte des oppositions toutes formelles à cét Esprit diuin, par les attaches secrettes à ses aises, à ses plaisirs, par la recherche des biens & des honneurs, & par vne dissipation perpetuelle d'esprit qui bouche les auenuës aux graces de ce diuin Paraclete lequel ne se plaist que dans le silence & dans le secret du cœur?

*Purifiez donc vostre ame & vostre cœur de cét esprit du monde, parce que Nostre Seigneur dit luy-mesme, que le monde ne le peut receuoir.*

Boanerges filij tonitru. *Marc. 3. 17.*  
 Hunc definitio consilio  
 præscientia Dei traditum  
 per manus iniquorum  
 affligentes interemitit,  
*Act. 2. 21.*  
 In omni terram exiit  
 sonus eorum.  
*Psalm. 19. 18.*

Propter metum Iudeorum.  
 Discipulus Iesu, ocultus tamen propter metum Iudeorum.  
*Iean. 19. 38.*  
 Si omnes essemus huiusmodi, quot terrarum orbem attrahere & ipsi possemus? Nempe in reliquis artibus centum simul pueros vnus docere sufficeret. Hic autem cum plurimi magistri sint, atque ideo discipuli longe plures esse deberent, nullus tamen accedit, nullus attrahitur. Quippe discipuli semper Doctorum vitam intuentur. *S. Chryf. ho. 10. in 1. Tim.*  
 Peruersæ cogitationes separant à Deo, quoniam in maleuolam animam non introibit sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis: spiritus enim sanctus disciplinæ effugiet sicut, & auferet se à cogitationibus quæ sunt sine intellectu, & corripitur à superuacua iniquitate. *Sap. 1. 4.*

Mundus non potest accipere, quia non novit eum, nec scit eum.

Ioan. 14.

MEDITATION

Pour le Lundy de la Pentecoste.

De la Charité que produit le saint Esprit par sa venue dans vne ame.

- 1. Pourquoi l'Eglise nous propose aujourd'huy cét Euangile.
- 2. Cinq marques du veritable amour.
- 3. Les moyens de l'acquerir.

Sic Deus dilexit mundam, ut Filium suum unigenitum daret. Ioan. 3. 16.

I. POINT.

CONSIDEREZ, que l'Eglise en nous propofant aujourdhuy cét Euangile, nous veut apprendre que ceux qui ont receu le saint Esprit à la Feste de la Pentecoste, & qui ont esté regenerez par ce feu diuin, doiuent auoir de l'amour pour celuy qui en a tant eu pour eux : parce que l'amour ne peut-estre dignement recompensé que par amour : Voulez-vous donc connoistre à cette grande Feste, si vous avez receu le saint Esprit ? voyez si vous viuez & si vous agissez dans l'esprit de charité & d'amour : Et pour le connoistre,

Baptisabimus in Spiritu sancto. *Act.* 1. 5.  
 Si Spiritum sanctum accepistis? *Act.* 19. 2.  
 solum est charitatis donum quod diuidit filios perditionis a ceteris. *S. Aug.* 15. *de Trin.* 18.

II. POINT.

CONSIDEREZ que les marques du veritable amour que produit le S. Esprit chez nous, sont 1. Ne faire chose aucune volontairement qui déplaist à Dieu, soit grande, soit petite, n'estimant point de mal au monde que le peché. 2. Faire tout ce que l'on pense luy deuoir plaire & purement pour son respect. 3. Auoir vne grande dépendance de Dieu, & vne totale resignation & conformité à sa tres-sainte volonté. 4. Souffrir volontiers & pour l'amour de luy, ce qui se presente

Omnis qui natus est ex Deo, non facit peccatum. 1. *Ioan.* 3. 18.  
 Qui timet Deum, nihil negligit. *Ecl.* 7. 19.  
 Non ex tristitia aut ex necessitate. 2. *Cor.* 9. 7.  
 Diliges Dominum Deum tuum: Ex toto corde, id est intellectu vt nullum in confessione diuinitatis relinquas errori locum. *In tota anima, id est, yo*

sanctæ, vt nihil ei cõ-  
erarium velis. *In tota*  
*mente tua*, id est, me-  
moriam nihil remanif-  
cens quo minus de eo  
sentias. *Interlin.*

Charitas omnia suffert  
*1. Cor. 13. 7.*

Argumento nobis est,  
quam sint omnia per-  
ferenda ne deseramus  
Deum, tanta illi, vt  
deserant perferunt.

*Aug. 1. de Mor. Eccl. 11*  
Sustine sustentationes  
Dei, coniungere Deo,  
& sustine. *Eccl. 1. 3.*

Hæc omnia operatur,  
vnus atque idem Spiri-  
tus. *1. Cor. 12. 11.*

Ego rogabo Patrem,  
& alium paraclætum  
dabit vobis. *Iean. 2. 16*  
Si quis diligit mûdum  
non est charitas patris  
in eo. *Iean. 11. 15.*

Amicitia huius mundi  
inimica est Dei: qui-  
cunque ergo voluerit  
amicus esse sæculi hu-  
ius, inimicus Dei con-  
stituitur.

*Iac. 4. 4.*

Iugum meum suauè  
est. *Matth. 11. 10.*

Christi sarcina suble-  
uat te, Christi sarcina  
pennas habet.

*3. Aug. in Psal,*

de penible en l'ame, au corps, en la reputation ou aux biens de fortune. Enfin ressentir viuement par vn zeile de son honneur les iniures faites à sa diuine Maieité, tant par nous que par les autres.

*Si vous tronnez* ou toutes ou quelqu'vne de ces marques en vous, reconnoissez humblement que ce sont des effectz de cét Esprit diuin, & remerciez-en la diuine bonté: mais si vous en estes depourueu, ou que vous ne les ayez pas au degré que vous souhaitez bien, ne desesperez pas pourtant, mais apprenez dans le

### III. POINT.

**L**es moyens de l'acquerir. Le 1. est, de le demander sou-  
uent. S'il a esté necessaire que Nostre-Seigneur employast sa priere pour nous le meriter & nous l'enuoyer: N'est-il pas bien iuste que nous le demandions aussi? Le 2. est de s'exercer à produire quantité d'actes d'amour; car comme en chantant on apprend à chanter, aussi en ayment on apprend à aimer. Le 3. c'est de vuidier nostre cœur de tout amour du monde, & le purifier des moindres attaches que nous pourrions auoir aux creatures; car on ne sçauroit aimer Dieu & le monde tout ensemble.

Si cela vous semble difficile, considerez que l'on n'a rien sans peine: mais qui plus est, l'õction de ce diuin Esprit adoucira bien-tost toutes les difficultez.

*Presentez-luy* auourd'huy vostre cœur afin de le nettoyer de toutes les affectiõs dereglees, pour le brusler en suite du feu sacré de son diuin amour. Et pour cela, voyez quelle est l'affectiõ qui predomine en vous. Si c'est la vanité, l'auarice ou l'ambition, ou autre semblable, pour luy en faire vn sacrifice; en luy disant avec toute l'Eglise, & le plus humble sentiment que vous pourrez auourd'huy & tous les iours de cette Ostaue; ce bel Hymne de Tierce.

*Veni Creator Spiritus, &c.* ou cette Prose qui se dit à la Messe.

*Veni sancte Spiritus & emitte calisus, &c.*

MEDITATION

Pour le Mardy de la Pentecoste.

Du bien des Communautés Ecclesiastiques.

- |   |         |  |
|---|---------|--|
| <p>1. Le saint Esprit pour se donner<br/>demande qu'on soit assemblé<br/>dans un lieu.</p> <p>2. Les grands biens qui arriuent<br/>des Communautés Ecclesiasti-</p> | } ques. | <p>3. Les moyens de se plaire &amp;<br/>d'estre utile dans une Com-<br/>munauté.</p> |
|---|---------|--|

*Erant omnes pariter in eodem loco. Act. 2:*

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ en ces paroles la conduite admirable du saint Esprit en l'establissement de l'Eglise. Il veut bien se donner à chacun des fideles en particulier, il ne demande que d'éclairer & d'échauffer tout ce corps mystique de Iesus-Christ qu'il a enuoyé pour ce suiet, mais il veut pour entretenir ce feu, dont il desire les embraser aujourdhuy; qu'ils soient tous assemblez en mesme lieu, & qu'ils soient aussi vnis de demeure que de cœur & d'esprit. *Erant omnes pariter in eodem loco.*

Concluez d'icy la necessité qu'il y a sur tout aux Ecclesiastiques, de s'affectionner à la vie commune, puisque c'est là que le saint Esprit préd plaisir de répandre ses graces & se communiquer avec toute plenitude, puisque c'est la vie des Apostres dont ils tiennent la place, c'est la vie des premiers Chrestiens, & enfin celle que Dieu a de tout temps inspirée à ses Saints, & qu'il inspire encore tous les jours à tant de saintes ames dans le monde.

Remerciez-le de cette faueur si vous y estes appellé, & pour vous en donner plus d'estime,

*Comunis vita. Ceteros, omnibus necessaria est, maxime his qui Deo irreprehensibiliter militare cupiunt, & vitam Apostolorum eorumque discipulorum imitari volunt, &c. Unde consilium dantes vestram prudentiam hortamur ut ab Apostolicis regulis non recedatis, sed communem vitam ducentes & scripturas rite intelligentes, &c. Que Deo vouistis adimplete. S. Vrb. 31. Ep. unic. ante melior. Et infra.*

## II. POINT.

Scimus vos non igno-  
rare quia haec non. vi-  
tae communis inter  
bonos Christianos vi-  
guit & adhuc gratia  
Dei viget, & maxime  
inter eos qui in fortem  
Domini sunt electi, id  
est Clericos in ea viti-  
homo purius, e dit-  
rarius surgit velocius,  
incedit cautiis, rora-  
tur frequentius, quif-  
cit securus, moritur  
confidentius, purga-  
tur citius, praemiarur  
copiosius. S. Bern.  
hom. in Euang.  
Meum, cum, si gi-  
dum illud verbum.

S. Aug.  
Qui se colendae pietati  
desiderant, si in so-  
cietate cum aliis de-  
gunt in qua inter se  
vicissim aliter alterius  
suum propositum ad  
virtutem exauctat, se-  
que inter se recte fa-  
ctorum aemulatione  
ad maiores quotidie  
in studiis rerum ho-  
nestarum faciendos  
progressus impetunt,  
hi vix digne ter-  
minantur a re vera  
Angelorum vivendi  
ritum aemulantur.  
S. Basil. in Cen.

Clericus dum pro-  
fessus est, & sanctita-  
tam & Clericatum,  
Clericatum exierit  
interius sanctitatis,  
non-meritum pro  
per populum quem  
Deus imposuit, cer-  
cibus ipsorum, &c.  
Ergo professus est  
communem vivendi  
sanctitatem, professus  
est quam bonum &  
quam iucundum sit  
habitare fratres in  
vnum. Si ab hoc pro-  
posito ceciderit & ex-  
tra manens Clericus,  
dimidius cecidit &  
ipse, &c. Si foris ser-  
uat sanctitatem di-  
midius cecidit, si intus  
habuerit simulario-  
nem, totus cecidit.  
S. Aug. serm. 52. in  
Aquigran. Conc.  
10. 11.

**C**ONSIDEREZ les grands biens qui arriuent des Com-  
munautés Ecclesiastiques. On peut dire en ce point ce  
que Saint Bernard dit des Monasteres ; Que les cheutes  
sont plus rares, les graces plus frequentes, les bons exemples  
nous forcent heureusement de bien faire, la ferveur s'y entre-  
tient, la perfection y est plus grande. Dauantage l'esprit Ec-  
clesiastique s'y nourrit, la conuersation y est toute sainte, l'in-  
terest particulier estant banny on sert Dieu & le prochain avec  
plus de liberté, il n'y a point de *rien* ny de *rien*, qui diuise  
les esprits, qui refroidisse la charité, ny qui donne ialousie à  
personne; si cette Communauté se trouue dans vne Parroisse,  
chacun en est edifié, le Curé soulagé, les Paroissiens assiste  
dans leurs besoins, la ieunesse instruite, & infinis autres biens  
semblables. Ce n'est pas seulement vne vie Apostolique que  
la vie commune ; mais, dit saint Basile, vne vie Angelique  
& le spectacle le plus agreable aux yeux de Dieu & des hom-  
mes qu'on se puisse imaginer. C'est ce qui faisoit dire par ad-  
miration au Prophete, *Ecce quam bonum & quam iucundum ha-  
bitare fratres in vnum!*

Heureux ceux qui sont en Communauté, s'ils sçauoient  
estimer leur bon heur, mais aussi mal-heureux sont ceux qui  
les regardent comme des prisons : il n'y a rien de plus agreable  
à qui s'y plaist, il n'y a rien de plus penible & de plus intole-  
rable à qui s'y déplaist : c'est vne source abondante en toute  
sorte de bien & de mal, de bien à ceux qui en sçauent faire  
profit, de mal à ceux qui y sont mécontents. Voulez-vous éui-  
ter ce dernier, & y ressentir les biens qui viennent d'estre de-  
duits ? En voicy les moyens.

## III. POINT.

**L**E 1. moyen de se plaire & estre vtile dans vne Com-  
munauté, c'est d'aymer grandement & faire vne esti-  
me singuliere de ce genre de vie, & estre puissamment con-  
uaincu des biens qui en prouiennent, *Fraternitatem diligite,*  
dit l'Apostre. Le 2. c'est de fuir toute singularité, se rendre  
ponctuel aux moindres choses du reglement ; & contribuer  
par l'assiduité qu'on y apportera, à l'obseruance exacte de ce  
qui y est porté.

Le 3. est de preferer les exercices de la Communauté, comme les prieres publiques, la recitation du Breuiaire, les Conférences & autres semblables, aux exercices particuliers non necessaires qu'on pourroit faire. Le 4. c'est de se preuenir les vns les autres en honneur, compatir aux necessitez de ses freres, les soulager dans leurs besoins, deferer à leur sentiment, & s'il faut disputer quelque affaire, le faire sans aigreur, mais avec charité; C'est ainsi que viuoient les premiers Chrestiens, *quorum erat cor vnum & anima vna.*

Si Dieu vous a mis dans quelque Communauté, voyez de quelle façon vous vous y comportez; si c'est avec le bon exemple, avec obeysfance & soumission aux ordres de la maison, si vous ne vivez pas en vostre particulier au milieu de la communauté, si vous n'visez pas de reserue & de singularité, si vous n'entretenez pas des particularitez avec personne, & si vous estes prest de seruir vn chacun. Priez Dieu auioird'huy pour toutes les Communautés Ecclesiastiques & regulieres, qu'il luy plaise à cette feste les vnir par ensemble dans vn mesme esprit de charité, & qu'il n'y ait pas de contestation ny de diuision entre les membres d'vn mesme corps & les enfans d'vn mesme pere, que la robe de l'Eglise ne soit pas déchirée par diuerses factions, mais que nous ayons tous les mesmes sentimens.

*Id ipsum dicamus omnes & unanimes, id ipsum sentientes, & non sint inter nos schismata.* Rom. 12. 1. Cor. 1. Philip. 2.



## MEDITATION

Pour le Dimanche de la sainte Trinité.

De la sainteté que nous deuons imiter en Dieu.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| 1. Que Dieu est particulièrement appellé saint, afin que nous l'imitions dans sa sainteté. |  | 2. En quoy consiste cette imitation de la sainteté de Dieu? |
|  |  | 3. Examen sur nous-mesmes.                                  |

*Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth.*

*Isa. 6. 3.*

C'est le sacré Trifagion que chantent incessamment les Seraphins à la gloire de Dieu, par lequel ils nous apprennent 1. L'vnité de la Diuine essence par le nom de Saint, mis au nombre singulier. 2. La trinité des personnes par ce mot de Saint repeté par trois fois. La sainteté diuine qui emelope toutes ses perfections : Adorez-la avec eux, faites-en des actes de Foy : Et pour le

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy entre les perfections diuines qui sont toutes égales, les Anges adorent particulièrement sa Sainteté, C'est parce que Dieu veut que nous l'imitions spécialement en ce point : d'où vient qu'il nous dit, *Sancti estote, quia ego Sanctus sum.* Leuit. 11. N'est-ce pas bien de l'honneur à vne cheriue creature de pouuoir imiter cette adorable Trinité en la plus grande de toutes ses perfections ? C'est pour cela qu'il vous a fait à son image & semblance, & qu'il a mis en vostre ame où gist toute la sainteté, trois puissances differentes, la memoire, l'entendement & la volonté, pour mieux exprimer par la sainteté de ces trois facultez, celle qui se rencontre dans les trois Personnes diuines subsistantes en vne mesme nature : car la memoire représente la premiere personne, parce qu'elle est comme la source & l'origine de toutes les operations de l'ame : l'entendement répond particulièrement au Verbe qui procede par voye de connoissance ; & la volonté a du rapport au saint Esprit, qui est produit par amour des deux personnes, du Pere & du Fils. C'est dans ces admirables rapports que consiste nostre ressemblance avec Dieu : Mais comme tout le point de nostre perfection est de sanctifier ces trois puissances, sur l'imitation des trois diuines Personnes,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cette sanctification, & les moyens d'y arriuer. Pour sanctifier la memoire, il faut effacer de nôtre souuenir toutes les images du mode, & grauer en leur place vne viuue Image de la Majesté de Dieu, qui merite d'occuper

*Faciamus hominem ad imaginem, & similitudinem nostram.*

*Gen. 1. 26.*

*Fontana deitas.*

*S. Dion.*

*Splendor gloria, & figura substantiæ eius.*

*Heb. 1. 3.*

*Imago Dei inuisibilis.*

*Coloss. 1. 28.*

*In æternum non obliuiscar iustificaciones tuas.*

*Psal. 118. 93.*



d'occuper toutes nos pensées & tous nos soins à son seruice 2. Pour sanctifier l'entendement, il faut le purifier & l'éclairer par la clarté des veritez eternelles, & des maximes de la foy. Et enfin pour sanctifier la volonté, saint Paul nous apprend qu'on ne le peut faire que par la detestation du mal, par l'adherence au bien, & par la ferueur d'esprit.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ maintenant quel soin vous prenez pour sanctifier ces puissances de vostre ame, quelle estime vous faites de la Sainteté, est-ce ce que vous desirez le plus au monde? Ne seriez-vous pas plus content d'estre sçauant homme, & d'estre excellent en quelque perfection naturelle, qui eust de l'éclat deuant les hommes, que d'estre vn grand Saint deuant Dieu?

Certes, si vous en auiez vn desir bien formé, vous en prendriez les moyens. Entrez auiourd'huy dans vne grande confusion de voir que vous auez fait si peu d'estat, & que vous auez pris si peu de peine à correspondre aux desseins que Dieu auoit sur vous. Et parce que de vous-mesme vous ne pouuez rien, demandez instamment cette grace aux trois personnes de la Trinité: au Pere, qu'il sanctifie vostre memoire par vne continuelle pensée de sa diuine presence pleine de respect & de crainte; au Fils qu'il fortifie vostre entendement, & conduise vos pas dans les voyes de salut par le flambeau de la foy; & au saint Esprit qu'il sanctifie vostre volonté par vn amour si feruent, & vne charité si forte & si constante, que rien ne vous puisse separer de luy. C'est ce que vous souhaite l'Apostre par ces mots;

*Vt ambuletis dignè Deo per omnia placentes.* Col. 1. Et encores ailleurs,

*Gratia Domini nostri Iesu Christi, & charitas Dei, & communicatio sancti Spiritus, sit cum omnibus vobis: Amen.* 2. Cor. 13. 13.



### MEDITATION

Pour la feste du S. Sacrement.

Du bon vsage de ce diuin Sacrement.

Qui timent Deum  
preparabunt corda sua,  
& in conspectu illius  
sanctificabunt animas  
suas. *Ecl. 1. 20.*  
Lucerna pedibus meis  
verbum tuum, & lu-  
men semitis meis.  
*Pf. 118. 105.*  
Odientes malum, ad-  
herentes bono, spiritus  
tu seruatus. *Rom. 12. 4.*

Omne desiderium  
meum, antete. *Psal.*  
37. 10.

Confige timore tuo  
carnes meas. *Pf.*  
118. 120.

Timete Dominum  
omnes Sancti eius.

*Pf. 11. 10.*

Illuminare his qui in  
tenebris & in vmbra  
sedent, ad dirigendos  
pedes nostros in viam  
pacis. *Luc. 1. 79.*

Quis nos separabit à  
charitate Christi? an  
angustia? an fames?  
an nuditas? &c.

*Rom. 8. 35.*

1. L'excellence de ce bien fait, | *sirent,*  
 & sa grandeur. | 3. Les manquemens que l'on y  
 2. D'où vient que si peu en pro- | *commet.*

*Hoc est corpus meum, hic est sanguis meus. Matth.  
 26. 28. Luc. 22.*

Il n'en faut pas davantage, pour croire que le Corps & le Sang de N. Seigneur Iesus-Christ est au S. Sacrement de l'Autel, puisque c'est luy-mesme qui nous en assure : Faites-en un acte de foy tres-deuot & tres-affectueux ; & puisque la solemnité du Seruice & de la Procession d'aujourd'huy, se fait en memoire & en reconnoissance de ce diuin Sacrement,

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'excellence & la grandeur de ce bien-fait inestimable. Cette grandeur paroist en deux choses principalement : sçauoir en la qualité du don, & en la fin pour laquelle il se donne. La qualité du don est telle, que tous les esprits humains & Angeliques ne la peuuent comprendre; car Nostre-Seigneur nous donnant son Corps au saint Sacrement de l'Autel, il nous donne en nostre particulier autant de fois que nous le receuons, sa vie, son ame, ses merites, & en vn mot, tout ce qu'il est, & tout ce qu'il possède, comme il s'est donné vne fois à tous les hommes dans son Incarnation, & par sa mort, que peut-on penser de plus prodigieux ? La fin pour laquelle il se donne, c'est pour seruir de nourriture à nostre ame, pour nous vnr par ce moyen à luy aussi estroitement que l'aliment s'vnt à la personne qui le prend, qui est l'vniõ la plus grande, la plus parfaite, & la plus intime qui soit dans la nature, & où on passe mesme de l'vniõ à l'vnité : d'où vient qu'il dit, que ceux qui le reçoient demeurent en luy, & luy demeure en eux, à cause de cette vniõ intime qui fait que l'homme est tellement changé & transformé en Iesus-Christ, qu'il ne se fait plus qu'un des deux : en sorte que comme Iesus-Christ ne vit que de la vie de son Pere, le Chrestien qui communie ne vit que de la vie de Iesus-Christ : *Sicut ego viuo propter Patrem, & ipse viuet propter me.* Et c'est pour cette cause que ce Sacrement adorable porte le nom de Communion.

*Quelle grace ! & quel honneur aux fideles d'estre appelez*

Declarat præterea sancta Synodus pie, & religiose admodum in Dei Ecclesiam induam fuisse hunc morem vt singulis annis, peculiari quodam & festo die præcellum, & venerabile Sacramentum singulari veneratione ac solennitate celebraretur, vique in processibus reuerenter, & honorificè illud per vias, & loca publica circumferretur. Equillimum est enim, sacros aliquos statutos esse dies, quibus Christiani omnes singulari ac rara quadam significatione gratos & memores restentur animos erga communem Dominum, & Redemptorem, pro tam ineffabili, & plane diuino beneficio, quo mortis eius victoria, & triumphus representatur, acque sic quidem oportuit vetricem veritatem de mendacio, & hæresi triumphum agere; vt eius aduersarij in conspectu tanti splendoris & in tanta virtute se Ecclesie lætitia positi vel debilitati & fracti tabescant, vel pudore affecti & confusi relinquant. *Conc. Trid. sess. 31. c. 5.*

Sumi voluit sacramentum hoc tanquam spirituales animarum cibum quo alantur, & confortentur vt viuentis vita illius, qui dixit: qui manducat me, & ipse viuet propter me; & tanquam antidotum quo liberemur a culpis quotidianis, & a peccatis mortalibus præseruemur. Pignus

à la table des Anges & d'auoir effectiuellement la chair & le Sang de Iesus-Christ pour nourriture !

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ d'où vient que ce diuin Sacrement estant institué pour nourrir nos ames, & par ce moyen les purifier, les rendre victorieuses de leurs passions, & leur faire pratiquer excellemment la vertu, on void neantmoins si peu de personnes, mesme de celles qui communient souuent, qui en fassent profit : Cela ne peut venir du Sacrement, qui de soy est toujours également efficace, mais cela procede de l'indisposition que la pluspart y apportent, & des manquemens qu'ils y commettent : Les vns y viennent par coustume ou par respect humain, pour paroistre plus deuots, les autres avec attaches à leurs plaisirs & diuertissemens. Les autres y viennent l'esprit encôres tout remply des affections, & des pensées des choses du monde : d'autres avec precipitation sans aucune reflexion sur la grandeur de cét adorable Mystere : les autres aussi-tost fortis des pieds du Prestre vont se presenter à la table, le cœur encore tout plein des mauuaises vapeurs que les crimes qu'ils viennent de confesser, y ont laissées : d'autres enfin ne font aucunes actions de graces apres la Communion, faut-il s'estonner si avec ces dispositions on reçoit si peu de fruit des Communions frequentes, puisque pour prendre seulement vn morceau de pain qui puisse profiter, il faut que l'estomac soit bien disposé ?

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ maintenant quel fruit iusques à présent vous avez fait d'vn don si pretieux & si considerable : comment vous y estes vous préparé ? avec quel amour, quelle humilité, quelle pureté vous en estes vous approché ? Apres la sainte Communion, quelles actions de graces avez-vous faites, avec quelle ardeur, & quel sentiment de pieté ? Adouuez vostre ingratitude, demandez pardon des pechez commis contre ce Sacrement, des Communions mal faites, des irreuerences commises dans l'Eglise, des Messes indeuotement dites, ou entendues. Et pour satisfaction de tous ces defordres,

Offrez-luy la Procession d'aujourd'huy à laquelle vous assisterez le plus deuotement & modestement que vous pourrez :

præterea id esse  
vult futuræ glo-  
riæ & perpetuæ felici-  
tatis, adeoque sym-  
bolum illius viuis  
corporis, cuius ipse  
capui existit: cumque  
nos, tanquam mem-  
bra arctissima fidei,  
spei & charitatis con-  
nexionis alitros esse  
vult, vt id ipsum om-  
nes diceremus, nec  
essent in nobis schis-  
mata. *Ibid.*, c. 2.

Concorporei, vt ita  
dicam, & consanguine-  
i Christi facti estis.  
*S. Chry. Cath. myst.* 4.  
Caro mea vere est ci-  
bus, & sanguis meus  
verè est potus. *Iohan.*  
6. 56.

Quæ vilitas in san-  
ctineo, dum descen-  
dero in corruptionem.  
*Psal.* 29. 10

Dederunt in escam  
meam sel *Psal.* 68. 23.  
Quære pius quas so-  
cietates, suscipias  
studiose sanctæque  
vitas vt benedictio-  
nem participes *S.*  
*Chry. Alex. l. 4. in*  
*Iohan.*, c. 17.

Ecclesiastica autem  
consuetudo declarat,  
eam probationem nec  
cessariam esse, vt

nihil sibi conscius  
mortalis peccati,  
quantumvis sibi con-  
tritus videatur, abs-  
que præmissa Sacra-  
mental Confectione  
ad sacram Eucharis-  
tiam accedere de  
beat. Conc. Trid. sess.  
7. c. 13. cap. 6.

offrez-luy les visites que vous ferez plus frequentes pendant cette Octaue, & les Stations que vous rendrez au saint Sacrement exposé : offrez luy encore vostre assistance au seruire diuin, & les autres œures de pieté & de religion, que vous ferez à son honneur & à sa gloire, par ce moyen vous pourrez en approcher avec profit, suiuant en cela l'auis de l'Apostre, qui nous enioint de nous éprouuer auparauant,

*Probet autem seipsum homo, & sic de pane illo edat, & de Calice bibat.* 1. Cor. II. 28.



## MEDITATION

Pour le Dimanche de l'Octaue du saint Sacrement.

Du saint Sacrifice de la Messe.

1. La grandeur & l'excellence de ce sacrifice.
2. Ce qu'il faut faire pour correspondre aux desseins de Nostre Seigneur dans l'institution de ce diuin sacrifice.

*Hoc facite in meam commemorationem.* Luc. 22. 9.

La sainte Eglise a tousiours entendu ces paroles, dit le Concile de Trente, du sacrifice de la Messe, la tres-saincte & diuine Eucharistie n'estant pas seulement vn Sacrement pour nourrir nos ames, mais encores vn sacrifice pour offrir à Dieu. Et pour vous en faire connoistre l'excellence, & entrer d'abord dans l'estime que merite cét auguste Mystere,

### I. POINT.

In missæ sacrificio idem ille Christus cruciatur, & immolatur increuentè qui in ara crucis semel seipsum crucentè obtulit, quare non solum pro fidelium viuorum peccatis, pen- nis, satisfactionibus, & aliis necessitatibus, sed & pro defunctis in Christo nondum plenè purgatis ritè iuxta Apostolorum tradi- tionem offertur. Conc. Trid. sess. 22. c. 2.

**C**ONSIDEREZ sa grandeur, 1. En ce que c'est vn me- morial & vne representation naïsue de la Mort & Pas- sion du Fils de Dieu, dans lequel sont appliquez aux viuant & aux morts le prix & les merites du sacrifice de la Croix : Ce qui a fait dire à S. Ambroise, que l'Eglise celebre tous les iours les obseques de son Sauueur. 2. En ce que la victime sacrifiée, & le premier Prestre & principal offrant de ce sacrifice, n'est autre que Iesus-Christ mesme, Dieu & homme ; qui est d'vne dignité infinie, & qui s'offre avec amour infiny. 3. Parce qu'il est institué pour des fins tres nobles, à sçauoir, pour ho-

norer Dieu comme auteur de la vie, & de tous les biens du monde, pour luy rendre graces de toutes les faueurs qu'il nous départ, pour obtenir pardon des pechez, & des peines qu'ils meritent, & pour impetrer les graces & les biens dont nous auons besoin.

O Dieu! que de moyens de se sauuer! s'écrie saint Chrysostome, se plaignant du peu de profit qu'on en retire.

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ qu'est ce que nous deuous faire de nostre part pour correspondre aux desseins de Nostre Seigneur dans l'institution de ce diuin Sacrifice. 1. Si nous sommes Prestres, c'est d'offrir tous les iours, non pas comme font plusieurs, à la haste, par maniere d'acquit, & pour le lucre, mais avec vne grande reuerence & vne singuliere deuotion, tant pour l'interieur comme pour l'exterieur, gardant exactement toutes les ceremonies ordonnées de l'Eglise, prenant le loisir de se preparer auant que d'en approcher, & dans le dessein de procurer à Dieu vne gloire infinie, & aux ames des thresors de toutes sortes de biens. Et pour les autres fideles, c'est d'y assister tous les iours s'ils peuuent avec reuerence & attention, & conformer dans le cours du Sacrifice leur intention avec celle du Prestre, faire souuent dire des Messes, & quand ils ont dessein de donner quelque chose aux Eglises, donner ce qui est plus necessaire à la celebration de ce mystere, & ce qui touche plus immediatement le Corps & le Sang de Nostre Seigneur.

*Examinez-vous* sur les fautes interieures & exterieures que vous auez commises, ou en celebrant, ou en assistant à la Messe, comme sur la negligence à faire vos preparacions, le peu d'application aux mysteres durant la celebration, la froideur de la deuotion causée par des occupations, ou diuertissemens contraires à vostre profession, & par les attaches secretes de vostre cœur aux creatures, ou à certains pechez veniels, desquels vous ne voulez pas vous faire quitte. Proposez de vous en corriger moyennant la grace, & gardez vous d'estre du nombre de ceux qui s'excusent aujourdhuy dans l'Euangile, de ne pouuoir assister à ce festin, sur des pretextes & des excuses purement temporelles, car si elles ne sont pas mesmes tolerables dans les seculiers, combien moins le seront-elles dans les Ecclesiastiques, qui ne doiuent pas se mesler d'affaires tēporelles?

Quotidie exequias  
Christi Ecclesia cele-  
brat, S. Ambr  
Pro innumerabilibus,  
peccatis, offensionibus  
& negligentis meis, &  
pro omnibus fidelibus  
Christianis viuis at-  
que defunctis. Heu  
mihi quot ad salutem  
via: nos corpus suum  
effecit, nobis suum  
communicauit cor-  
pus, & horum nos  
nihil à malis auertit  
Hom. 6. ad. pep.  
Maledictus qui facit  
opus Domini fraudu-  
lenter, Jer. 48. 110.  
Qui quantum culti-  
mauit pietatem,

Non enim terribile  
tantum iudicium ha-  
ber, qui in carnis &  
spiritus inquinamento  
accedit ad sancta in-  
digentes & inuote.  
& inutiliter odens ac  
bibens; quomodo  
enim qui inutiliter  
tantum, ac tale bo-  
num irritum facit,  
iudicium Dei effugiet;  
qui innocuos non sinit  
eos, qui verbum ali-  
quod orisum profe-  
runt. 2. 2. 2. de bag.  
c.

Ceperunt simul om-  
nes excusare, primus  
dixit: Villam emi. Al-  
ter: dixit: iuga bouum  
emi quinque. Alius,  
Vxorē dixi. Luc.  
14. 18.

*Nemo enim militans Deo implicat se negotiis secularibus, ut ei placeat cui se probauit. 2. Tim. 2. 4.*



## MEDITATION

Pour le iour de l'Octaue du saint Sacrement.

Du Sacerdoce Euangelique, & de la dignité des Prestres.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. L'excellence du Sacerdoce Euangelique.</p> <p>2. Pour quelle fin Dieu vous a choisi pour estre Prestre, ce</p> | <p>qu'il pretend d'un homme en cette qualite.</p> <p>3. Les moyens qu'il luy donne pour arriuer à cette fin.</p> |
|--|--|

*Grandis dignitas Sacerdotum; sed grandis ruina si pereant.*

S. Hier. in Ezech.

La dignité des Prestres, dit saint Hierosme, est incomparable, mais s'ils n'ont pas les vertus rapportantes à vn si haut estat, ils ne doiuent attendre qu'une cheute déplorable.

*Accipite Spiritū sanctum: quorum remisistis peccata, remittentur eis, & quorum retinueritis retenta sunt. Ican. 20. 13. Hoc facite.*

*Quam dignitatem contulit vobis Deus: quanta est prerogatiua ordinis vestri? Prætulit vos Deus Regibus & Imperatoribus prætulit ordinem vestrum omnibus ordinibus imo vltis loquar prætulit vos Angelis, & Archangelis, Thronis & Dominationibus, sicut enim non Angelos sed semen Abrahamæ apprehendit ad faciendam redemptionem, sic non Angelis, sed hominibus solisque sacerdotibus Domini corporis & sanguinis commisit consecrationem S. Bern. ad Vast. in synodo congr.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ la grandeur & l'excellence du Sacerdoce Euangelique. Cette grandeur paroist aux deux pouuoirs qui sont donnez aux Prestres en leur ordination. 1. De remettre les pechez. 2. De consacrer le Corps & le Sang de Nostre Seigneur. Par le 1. ils font monter les hommes au Ciel dans le Sacrement de la Penitence, & par le 2. ils font descendre le Dieu viuant en terre au Sacrement de l'Eucharistie. Cette dignité est si grande, disent les saincts Peres, qu'elle surpassé incomparablement toutes les dignitez de la terre, des Roys, & des Empereurs, voire mesme celle des Anges; & ce pouuoir est si noble, que Nostre Dame, la tres-digne Mere de Dieu, si elle estoit en terre, ne pourroit pas exercer ces deux merueilles.

*Gardez-vous bien de vous laisser ébloüir à l'éclat de cette grandeur, mais réfléchissant sur vous mesme,*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour quelle fin Dieu entre tant de fideles, vous a choisi pour estre Prestre, & vous éleuer si haut : Certes ce n'est pas pour le seruir simplement, comme le reste des Chrestiens : mais c'est pour tirer de vous de tres-grands & tres-signalez seruices pour l'auancement de son honneur & de sa gloire : Et comme il vous fait approcher de sa diuine Maiesté par cette dignité suréminenté plus que tous les autres hommes aussi pretend-il que vous approchiez plus près de luy par vne vertu & sainteté extraordinaire : Et à vray dire, le Prestre ne doit-il pas estre extremement saint, & comme l'auertit le Prophete, se reuestir en ses paroles & en ses œuures, de iustice, veu que la Prestriſe le consacre entierement au culte du Dieu viuant ? Quelle bouche, & quelle langue doit-il auoir, qui est arrousée si souuent du Sang de Iesus-Christ ? combien pures doiuent estre ses mains, qui manient si familièrement son sacré Corps ! combien auguste, venerable, & diuine doit estre la vie de celuy qui a le pouuoir & sur le Ciel & sur l'enfer, pour les ouurir & les fermer ; & à qui Dieu a confié ses interets pour retenir, & pour relascher ses offenses ?

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens que Dieu donne au Prestre pour arriuer à cette fin : Et voyez quel vsage vous en faites. Ces moyens ne sont autres que les fonctions Ecclesiastiques bien faites, les Oraisons, l'office du Breuiaire, la Messe, les Confessions plus frequentes, les Instruções, l'administration des Sacremens, la décharge des affaires seculieres, & tout le temps donné pour vacquer à Dieu : D'où vient qu'à leur égard on appelle tous les iours de la semaine, Feries,

*Remerciez* Dieu de vous auoir appellé à vne fin si haute, & de vous auoir donné des moyens si propres pour pouuoir asseurement & facilement y atteindre si vous voulez vous en seruir. Examinez serieusement l'vsage que vous en auez fait iusqu'à present : demandez-luy pardon d'auoir fait si peu d'attention sur la sainteté à laquelle vous estes obligé par estat, & proposez pour l'aduenir de vous amender efficacement dans cette iuste apprehension, que si vous ne correspondez à vostre vocation, il ne vous condamne d'autant plus rigoureusement que

Sacerdotes qui induantur iustitiam.

1<sup>a</sup> Cor. 13. 9.

Qu'antam ab eo integritatem exigemus? quam religionem? considera enim quale manus hæc ad ministrantes esse oportet, qualem linguam, quæ verba illa effundat: qua denique te non puriorem, sanctiorem, que esse conueniat animam, quæ tantum illum tanquam dignum Spiritum receperit.

S. Chrys. lib. 6. de sacerdot. cap. 33.

Vide quantum pro te ipso facis. eris, ut scias quid desit tibi. Ut de tua taceam anima, vide quot animas de ore leuis, & de faucibus inferni eieceris: quantum lucri de talentis tibi commisso, opere verbo & exemplo retuleris, quam sollicitè carnem tuam purgaueris ignis & disciplina: quam fortiter pro domino Dei ex adverso alicui-

deris, ad omnia hæc factus es tua professione obnoxius. Petr. Bles. ep. 3.

vous aurez esté releué en honneur au dessus des autres, suiuant ces paroles du Sage, *Potentes potenter tormenta patientur*. Sap. 6. C'est pourquoy saint Hierosime dit, qu'il faut se réjouyr en l'ordination d'un Prestre, mais qu'à mesme temps, il faut craindre sa cheute.

*Lætetur ad ascensum, sed timeamus ad lapsum.* Car il arriue souuent à plusieurs, que

*Tolluntur in altum, ut lapsu grauiore ruant.*



### MEDITATION

Pour la feste de saint Barnabé.

De la prudence & de la simplicité Apostolique.

- |  |  |
|--|--|
| 1. Pourquoi Nostre - Seigneur demande-il à ses Apostres la vertu de prudence ? | 2. Pourquoi à la prudence ad-iouste-il la simplicité ? |
|  | 3. Reflexion.  |

*Estote prudentes sicut serpentes, & simplices sicut columbae.*  
Matth. 10.

### I. POINT.

*Habete sal vobiscum: Omnis victima sale salietur, omnis sermo veter sale sic cõditus. Cauete ab hominibus.*

**C**ONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur recommande tant d'endroits à ses Apostres, d'vser de prudence & de circonspection dans leur conduite. La raison qu'en apportent les saints Peres, c'est parce que sans prudence il n'y a point de veritable vertu. *Tolle prudentiam* (dit saint Bernard) *& virtus vitium erit*, c'est comme le flambeau & la lumiere qui montre le chemin par où il faut marcher, sans lequel on n'iroit qu'à tastons & en aueugles. De là vient que le saint Esprit l'appelle science des Saints, *scientia Sanctorum prudentia*, & ailleurs il dit qu'elle vaut mieux, & qu'elle est à preferer à toutes les forces imaginables, *mélior est sapientia quam vires, & vir prudens quam fortis*. C'est avec cette vertu que saint Barnabé a tant attiré d'ames à Dieu.

*Sanctorum actio ab omni parte circumspicienda est bona desideria vitiliter prouidens, & mala solenter cauens.*  
S. Greg. Mor. cap. 10.

*Voyez* si toutes vos actions sont réglées par les mouuemens de cette vertu, si vostre zele, si vos employes, si vos visites, si vos discours sont dans les termes de la prudence, si vous vous laissez

*Appetitã est multa ierba Domino,*



sez aller à l'impetuosité de vostre naturel.

## II. POINT.

**M**AIS pourquoy Nostre Seigneur, à la prudence du serpent adiouste-il la simplicité de la colombe; *simplices sicut columbae*? c'est pour monstrier à ses Apostres, que comme le serpent fait paroistre sa prudence en deux choses; 1. lors que ne pouuant éuiter sa perte absolument, il expose tout son corps, & se contente de se cacher la teste, où qu'estant desia vieil il se dépoüille de sa peau par la violence qu'il se fait à passer entre deux cailloux. 2. Lors qu'estant poursuiuy il lance son venin contre ceux qui l'attaquent: ils doiuent bien imiter le serpent en la premiere façon, c'est à dire, exposer leurs biens, leur honneur & leur vie pour conseruer la Foy, & marcher par la voye estroite pour faire leur salut: mais bien loin de ietter du venin, c'est à dire, se vanger, ou de resister à ceux qui les persecutent, ils ne doiuent auoir pour eux que des sentimens de douceur, d'amour & de tendresse, tout de mesme que les colombes, dit saint Augustin, qui sont des animaux sans fiel, ne nuisent iamais à ceux qui leur font tort: ne s'opposent pas à ceux qui déroben leur nid, & ne laissent pas de retourner quand on les a chassées.

Qui ambulat simplicitate, ambulat confidenter.

## III. POINT.

**C'**EST cette vertu qui a encore rendu saint Barnabé si recommandable, & qui a fait dire à l'Historien sacré que c'estoit vn grand homme de bien, remply du saint Esprit, & d'une viue foy, *erat vir bonus & plenus Spiritu sancto & fide*. C'est ce qui l'obligea pour estre vniquement à Dieu, comme les colombes sont toutes à leur patron, de se défaire de tous les biens qu'il auoit & les ietter aux pieds des Apostres, & qui luy fit laisser la vie dans vne Synagogue, d'où ayant esté si souuent chassé, il ne laissa pas de s'y aller exposer pour les exhorter à son ordinaire.

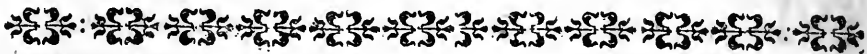
Remarquez-vous dans vostre conduite cette vertu de simplicité si agreable à Nostre-Seigneur? bien loin de cela, on n'est maintenant que de fourbe & d'astuce pour supplanter les autres, la simplicité passe pour niaiserie & pour stupidité, au lieu de regarder Dieu vniquement dans ce que l'on fait, on ne se gouuerne que par des considerations humaines & des interests temporels.

Deriderur iusti simplicitas, huius mundi sapientia est cor machinationibus tegere, sensum verbis velare; quae falsa sunt vera ostendere, quae vera sunt falsa demonstrare, haec nimirum prudentia vsu à iuuentibus, scientia hanc à pueris praediscit;

tur, hæc qui sciunt  
cæteros despiciendo  
superbiunt, hanc qui  
nesciunt subiecti & ti-  
midi in aliis mirantur,  
quia ab eis hæc eadem  
iniquitatis duplicitas  
simplicitatis no-  
mine palliata dili-  
gitur, dum mentis per-  
uerfitas, vrbauitas vo-  
catur, &c.

S. Greg. 1. Mor. 10. c. 16.

Regrettez les fautes que vous avez faites contre ces deux ver-  
tus, la prudence & la simplicité; pour les detester devant Dieu,  
preuoyez les occasions où vous en avez plus grand besoin.



## MEDITATION

Pour la Vigile de saint Iean,

A l'occasion du feu qui se fait le soir de ce Iour.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <p>1. Pourquoi il est dit, que plu-<br/>sieurs se réioüiront en la nais-<br/>sance de saint Iean.</p> <p>2. Quelle doit estre la ioye en</p> | } | <p>cette naissance.</p> <p>3. Ce que doivent faire les Ec-<br/>clesiastiques pour honorer saint<br/>Iean Baptiste.</p> |
|--|---|--|

*Multi in Natiuitate eius gaudebunt. Luc. 1. 14.*

Voila sur quoy sont fondées toutes les réjouyffances qui se  
font auiourd'huy par tout le monde.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons, pour lesquelles il est dit de  
saint Iean, que plusieurs se réioüyront en sa naissance. 1.  
Parce qu'il deuoit estre l'auant-courier & le Precurseur du  
Fils de Dieu, l'aurore de ce diuin Soleil, & que sa naissance  
nous annonçoit celle du Sauueur du monde. 2. Parce qu'il  
estoit sanctifié des le ventre de sa mere, & deuoit naistre avec  
vn plein vsage de raison & de grace. 3. Parce qu'il deuoit estre  
grand deuant Dieu, *Hic erit magnus coram Domino.*

Remerciez Dieu d'auoir auantagé son Precurseur de tant de  
graces & de prerogatiues. Entrez dans des sentimens de ioye  
& de congratulation. Mais parce que plusieurs se trompent  
en la maniere de se réioüyr en ce saint iour;

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la ioye que l'on doit faire paroistre en  
la naissance de saint Iean, n'est pas vne ioye de dissipation  
& d'extrauagance, comme font la pluspart des peuples qui boi-  
uent, qui jöient, qui dansent, & font mille autres insolences,  
soit en leurs maisons particulieres, soit dans les places publi-

Ecce ego mitto Ang-  
lum meum qui præ-  
parabit viam tuam  
ante te; Mal. 1. 2.

Ipsæ præcedet ante il-  
lum Spiritu, & vir-  
tute Eliæ, parare Do-  
mino plebem perfe-  
ctam. Luc. 1. 17.

Dominus ab vtero vo-  
cauit me, de ventre  
matris meæ, recorda-  
tus est nominis mei.

Isa. 49. 1.

Priusquam te forma-  
rem in vtero, nouite,  
& antequam exires de  
vulua, sanctificauite,  
& Propheta in gen-  
tibus dedi te. Ierem.

1. 5.

Inter natos mulierum  
non fuit tibi maior  
Ioanne Baptista.

Matth. 11.

Fuit homo missus a  
Deo. Ioan. 1. 6.

ques, à l'entour du feu qu'ils allument, qui seruira plütoft pour les brusler, que pour les éclairer & les purifier : Mais c'est vne réjouissance toute spirituelle, qui consiste en Prieres, en Cantiques & en assistance à l'Office diuin, qui se chante en l'honneur de saint Iean, qui doit estre comme vn petit rayon des réjouissances que nous attendons au Ciel, ainsi que nous marque l'Eglise dans l'Oraison de cette feste : *Da populis tuis quasumus Domine, spiritualium gratiam gaudiorum, & omnium fidelium mentes dirige in viam salutis eterne.*

Voyez icy l'astuce du malin esprit qui se fourre par tout, & qui a sceu trouuer moyen de mesler dans vne chose si sainte, tant d'abus, tant de superstitions, tant d'excez de bouche, & autres desordres que l'on void tous les ans en ce iour. Déplorez le malheur de ces pauures abusez, & parce que vous estes obligé en qualité d'Ecclesiastique, de faire ce que vous pourrez pour remedier à ce desordre,

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ce que vous pourrez faire à ce suiet, c'est de représenter au peuple, & luy faire entendre quelques iours auparauant dans les instructiōs publiques du Profne & du Catechisme, que le feu de saint Iean n'est pas vn feu profane, comme ceux qui se font aux autres réjouissances publiques, auquel on puisse assister avec insolence, avec clameur, & avec des excez de bouche, mais que c'est vne ceremonie toute sainte, pleine de religion, & que l'on doit faire avec deuotion, reuerence & pieté : que l'on des-honore plütoft saint Iean par ces façons de faire ridicules, que de luy rendre de l'honneur, & que bien loin d'attirer les graces, qu'il est venu annoncer, nous nous rendons dignes de sa disgrace & de sa malediction : Leur faire connoistre le grand mal que font ceux, qui à pareil iour vont cueillir des herbes avec certaines obseruâces diaboliques & superstitieuses : substituer à la place de ces réjouissances mondaines quelque ceremonie pieuse & d'édification, de laquelle il auroit aduertie le peuple auparauant : Par exéple, faire vn Salut sur le soir, à la fin duquel on iroit processionnellement, & en ceremonie allumer le feu, on y demeureroit pendant qu'il brusleroit, en chantant des Hymnes & autres Prieres, & le feu estant consommé & esteint, on retourneroit à l'Eglise.

Prenez-en auiourd'huy la resolution & faites tous vos efforts pour exterminer semblables abus aux lieux où vous vous ren-

contrerez. Informez-vous pendant que vous estes icy, des moyens qui pourront vous seruir pour en venir à bout: Aurons-nous moins de zele pour l'honneur de saint Iean, que le monde & le Prince du monde n'en ont pour le des-honorer? La chose n'est pas si difficile souuent qu'on s' imagine, vn peu d'adresse & de courage, nous fera surmonter toutes les difficultez, abattre toutes les considerations humaines, & leuer les oppositions & les obstacles que l'on croyoit inuincibles, & nous fera reüssir avec la gloire de Dieu. Que la coutume ne nous estonne point, elle peut estre changée en vne meilleure. Quoy qu'il en soit, & quoy qu'on vous dise; *Nolite effici participes eorum.* Et encores,

*Nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum, magis autem redarguite.* Eph. 5. 11.



## MEDITATION

Pour la Feste de saint Iean Baptiste,

De la retraite & éloignement du monde;

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 3. Pourquoi saint Iean se retire de si bonne heure dans la solitude. |  | 2. Comparaison de la retraite des Ecclesiastiques dans les Seminaires. |
|--|--|--|

*Erat Ioannes in desertis; vsque in diem ostensionis sue ad Israel.* Luc. 1. 80.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy le Fils de Dieu inspire à son Precurseur de se retirer de si bonne heure dans la solitude, & de fuyr la compagnie des hommes. La 1. raison & celle qu'en donne l'Eglise, c'est afin qu'il se püst plus aisement preseruer de la corruption du monde, pour se preparer pendant ce temps-là à la Predication qu'il auoit à faire: que ses paroles eussent plus de poids parmy les peuples, & qu'il püst receuoir avec plus d'abondance les lumieres d'en-haut qui luy estoient necessaires pour son ministere. Mais vne 2. principale raison, & de grande

*Antra deserti teneris  
sub annis, ciuium turmas  
fugiens petisti.  
no leui saltem macula  
re vitam fame posse.*

*Parate Domino plebem  
perfectam.*  
Luc. 1. 7.

*Vsque in diem ostensionis,  
&c. Cum adolescentium  
aetas, nisi recte instituat, prona*

considération pour nous ; c'est pour nous instruire & tous les Ecclesiastiques, qui devons faire l'office de Precurseur ; & preparer comme luy les voyes du Seigneur, de l'obligation que nous auons de nous separer du monde, & de nous retrancher de toutes les conuersations seculieres, & cela de bonne heure, iusqu'à ce qu'il faille paroître en public. C'est sur ce fondement que les Conciles ont ordonné des lieux pour mettre en seureté les ieunes Clercs, & les éleuer dans la pieté, qui ne sont autres que les Seminaires, dont la solititude de saint Iean a esté vne veritable Image. Et pour en voir plus naïsument le rapport,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que fait S. Iean dans le desert, & ce que l'on fait dans les Seminaires. Saint Iean dans le desert se reueit & se nourrit de l'esprit de penitence & de mortification, qui est le propre esprit de l'auant-courier du Messie. C'est-là qu'il se dispose à la Predication l'espace de trente-ans, & qu'il attend les ordres de Dieu, pour en aller faire l'office & la fonction : C'est-là qu'il écoute les oracles du Ciel, qu'il communique immédiatement avec Dieu, qu'il conuerse avec les Anges, & qu'éloigné de toutes les creatures, il reçoit avec plenitude les graces & les lumieres du Ciel, qu'il doit aller puis apres répandre dans toute la Judée. Et ainsi dans les Seminaires établis par l'Eglise, on puise l'esprit Ecclesiastique, qui y est répandu d'une façon toute particuliere, & qui s'y conserue comme dans vne source qui ne se tarit point : C'est-là que nous écoutons avec loisir la voix de Dieu dans le silence & la retraite, & que nous apprenons à ne point faire de violence à ses Mysteres adorables, par vne détermination precipitée : C'est-là que nous examinons meurement les marques de nostre vocation, non pas selon la corruption du siecle, ou la contagion du mauuais exemple, mais selon les regles de l'Euangile, & le sentiment des saints Peres qui en ont esté les Interpretes : C'est-là comme sur la montagne d'Horeb, que nous communiquons avec Dieu par le moyen de l'Oraison, & nous attirons les lumieres que nous devons communiquer puis apres au peuple : C'est-là où par le moyen des Directeurs qui sont comme des Anges visibles, nous apprenons à nous conduire

fit ad mundum voluntates sequendas, & nisi à teneris annis ad pietatem, & religionem informetur, antequam vitiorum habitus totos homines possideat, nunquam perfectè ac sine maximo, ac singulari Dei auxilio in disciplina Ecclesiastica perseueret, facta Synodus statuit, vt sing. lae Cathedralis Ecclesiae pro modo facultatum certum puerorum numerum in collegio alere, ac religio è educare, & Ecclesiastici disciplina instituire teneantur. Conc. Triu. sess. 24. de ref. c. 18.

Fuit Ioannes in deserto baptizans, & predicans baptismum penitentiae in remissionem peccatorum.

Et erat vestitus piliis Cameli & zona pellicea circa lumbos eius, & locustas & mel siluestre edebat.

Marc. 1. 16.

Factum est verbum Domini super Ioannem in deserto. Luc. 3. 2. Loquere Domine, quia audit seruus tuus.

1. Reg. 3. 9.

Probate spiritus si ex Deo sunt. 2. Ioan. 4. 4.

Nihil difficilius, nihil laboriosius, nihil periculotius Episcopi, aut Presbyteri, aut Diaconi officio, S. Aug. ep. ad Paul.

dans vne affaire si fascheuse, si difficile, & si perilleuse qu'est l'entreprise de l'estat Ecclesiastique : C'est là enfin que nous apprenons la science & la vertu nécessaire pour nous acquies de nos fonctions, & nous perfectionner dans tous nos ministeres. Quel bon-heur pour ceux que la Prouidence de Dieu a fait entrer dans ces Escoles de pieté, pour estre éleuez en sa crainte, & pour y prendre l'esprit; qui doit animer toutes leurs actions ! Mais quel mal-heur pour ceux qui ne sçauent pas faire vsage de cette grace, & lesquels au lieu d'obeyr aux Superieurs, forment des plaintes & des murmures contre leur conduite, qui au lieu d'attendre la vocation de Dieu, la preuiennent, & forcent en quelque façon l'Eglise de les receuoir, qui regardent ces saincts lieux comme des prisons, & y font toute autre chose, que ce pourquoy ils y estoient venus ! S'il a falu que saint Iean auantagé desia comme il estoit, pour conseruer la grace qu'il auoit receüe, ait demeuré trente ans dans la retraite pour estre seulement trois ans à conuerser parmy le monde, que deuroient faire les Ecclesiastiques, qui sont pour la pluspart tres-mal affermis dans la pieté, qui ont souillé leur robbe d'innocence souuent par tant de crimes, si foibles au bien, si portez au mal, auant que de s'aller ietter comme en pleine mer, pour tout le reste de leur vie ? Il est vray qu'un & deux ans d'apprentissage en vne entreprise si releuée & si difficile, sont bien peu de chose, mais encor si on vouloit y estre fidele pendant qu'on y demeure, on pourroit s'y rendre capable, & par apres seruir vtilement au public, pourueu qu'en estant forty, on obseruast 3. choses, que nous apprenons de la vie de saint Iean : qui sont 1. D'éuiter le plus soigneusement que l'on pourroit toutes les compagnies seculieres, & que l'on ne se rencontraist pas avec eux que dans le temps de necessité. 2. De se mortifier dans les habits, & se contenter de peu. 3. De se retirer de fois à autres quelque espace de temps pour prendre des forces nouvelles au seruice de Dieu. C'estoit cét éloignement, cette solitude, & cette mortification qui donnoient poids aux paroles de saint Iean : ce sont là les plus grands miracles qu'il ait fait, & ce sera par ce moyen pareillement que vous acquerrez du credit, & que vous honorerez vostre ministère.

Faites en aujourd'huy la resolution, & demandez-en la grace par l'intercession de ce grand Saint.

Pulli auium si ante pennarum perfectionem volare appetant, vnde ire in alta cupiūt, in ima merguntur. Si structuris recentibus, necdum solidatis, insignorum pondus superponitur, non habitaculum, sed ruina fabricatur. Cōceptas soboles scēniæ si priusquam plene fermentur, fr̄seruant, nequam domus, sed vumulos replent. S. Greg. 8. p. 3. cap. 26.

Quoties inter homines fui, vincti homo redi. Greg. Habentes alimenta, & quibus regamur, his contenti sumus. 1. ad Tim. 6. 8. Ecce elongaui fugiens & mansi in solitudine. Psal. 54. 8. Ioannes autem signū fecit nullum. Ioan. 10. 41.

## MEDITATION

Pour la feste de saint Pierre, & saint Paul.

Du respect que doiuent auoir les Ecclesiastiques, pour la sainte Eglise Romaine.

1. Pourquoi Nostre-Seigneur choisit saint Pierre & S. Paul pour Princes de son Eglise. & combien en particulier doit estre grand le respect qu'ils doiuent auoir pour la sainte Eglise Romaine.
2. Ce que les Ecclesiastiques doiuent à ces Princes de l'Eglise, 3. En quoy consiste ce respect.

*Constitues eos Principes super omnem terram.*

Psalm. 44. 17.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoi Nostre-Seigneur choisit auourd'huy pour Princes de ses Apostres, & pour les colonnes & les fondemens de l'Eglise, des personnes humbles & rualées aux yeux des hommes, tels que sont S. Pierre & saint Paul, si fameux par les crimes qu'ils ont commis, l'un en reniant son Maistre, l'autre en le persecutant. C'est pour enseigner à tous les fideles par cette conduite admirable; 1. Que l'humilité est la pierre fondamentale du Christianisme, & que pour estre veritablement Chrestien, il faut se faire petit, & ne se pas éleuer pour la grandeur, la noblesse, & les autres auantages du monde, puisque ce sont plustost des empeschemens, que des moyens pour nous approcher de Dieu. 2. Pour nous apprendre qu'il n'y a si grand pecheur qui ne puisse se conuertir & deuenir saint en l'Eglise, où les plus grands pecheurs sont les plus saints & les Princes de cette Eglise. C'est ainsi que saint Paul assure que Dieu luy auoit fait misericorde, nonobstant qu'il fust le premier des pecheurs; afin dit-il, que sa conuersion seruist de miroüer fidele, dans lequel les pecheurs voyant l'excez de sa bonté,

*Non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles, sed quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat fortia, &c.*

1. Cor. 1. 26.

*Cœpit anathematizare & iurare, quia nescio hominem istum quem dicitis. Marc. 14. 71.*

*Qui prius blasphemus fuit, & persecutor & contumeliosus.*

1. Tim. 1. 13.

*Vt non glorietur omnis caro 1. Cor. 1. 91.*

*Fides non est superborum, sed humilium.*

S. Aug.

*Qui voluerit in te rosmator fieri, sit vester ministrer. Mar. 20. 26.*

*Vtque ad finem Ecclesiam suam vult Deus humilitate crescere, & ad promissum regnum humilitate peruenire. Bed. 1. 4.*

*34 in Luc. 12.*

*Fidelis sermo & omnia acceptio dignus.*

quod Christus Iesus, venit in hunc mundum peccatores saluos facere, quorum primus ego sum: vt in me primo ostenderet Christus Iesus, omnem patientiam, ad informationem eorum, qui credituri sunt illi, in vitam eternam. 1. Tim. 1. 14.

Ipsi nos docuerunt legem tuam Domine. Hi sunt magistri, qui à magistro omnium vias vitæ plenus didicerunt, & docent nos vsque in hodiernum diem. S. Terent. ser. 1. de Apollolis. Fides vestra, id est Romanorum, annuntiatur in vniuerso mundo. Rom. 1. 3.

& la longueur de sa patience, appriissent à ne conceuoir iamais moindre doute de pardon.

Remerciez Dieu de vous auoir donné vn si grand suiuet de confiance, & vous auoir comme assurez par l'exemple de ses Apostres, pourueu que vous foyez fidele à la grace, comme ils ont esté, que vous pourrez arriuer au degré de perfection qu'il demande de vous.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que doiuent particulièrement les Ecclesiastiques, à ces Princes, ces Maistres, & ces Protecteurs de la Foy. 1. En cette qualité de Maistres, c'est de les imiter dans leur zele à publier l'Euangile, & en porter la parole au lieu où nous sommes appelez, sans craindre les mépris & les confusions, & mesme iusques à l'effusion de nostre sang. 2. En qualité de Protecteurs, c'est de les inuoyer, & enfin comme nos Princes, c'est de les honorer & respecter, honorant leurs puissances, leur vertu, leurs Epistres, leurs paroles, leurs images, leurs successeurs, & sur tout la sainte Eglise Romaine, où reposent leurs corps maintenant comme des sacrez déposts. Eglise qu'ils ont ennoblie par leurs trauaux, signalée par leurs Predications, & par la Foy qu'ils ont establie, & empourprée de leur sang.

Quand il n'y auroit pas d'autres raisons pour nous porter au respect de la sainte Eglise Romaine; ne seroit-ce point assez? *Propterea*, disoit S. Chrysostome, *admiror hanc Urbem, non propter copiam auri, non propter columnas, neque propter aliam quamcumque rerum speciem, sed propter columnas illis Ecclesie.* Adioustez-y, si vous voulez, les prerogatiues que luy donnent les SS. Peres, quand ils l'appellent la racine, le fondement, & la mere de toutes les autres Eglises, quand ils la comparent au Soleil, qui répand ses rayons de toutes parts, quand ils la nomment enfin la maistresse & la regle de la Foy, à cause de la puissance irreuocable & vniuerselle qu'elle a receuë de Dieu en la personne de saint Pierre; d'ouuir & de fermer le Ciel, sans aucune limitation, & pour l'infaillibilité qu'il luy a promise. Mais pour en venir plus à la pratique,

Quis mihi nunc dabit circumlucium corpori Pauli, affigi sepulchro, videre puluerem corporis illius, quæ adhuc in Christo decrant adimplentis, stigmata illius gestantis?

S. Chrys. in ep. ad Rom. ser. 32.

Tu es Petrus, & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, & portæ inferi non præualebunt aduersus eam; Et tibi dabo clauus regni cælorum, quodcumque ligaueris super terram, erit ligatum & in cælis, & quodcumque solueris super terram, erit solutum & in cælis. Matth. 16. 14.

Ego autem rogauero pro te, vt non deficiat fides tua, & tu aliquando



## III. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cét honneur que les Ecclesiastiques doiuent à la sainte Eglise Romaine. 1. C'est de receuoir tout ce qui vient de sa part avec grand respect, comme les Bulles d'Indulgences, les Dispenses, les Mandemens, Constitutions, & semblables. 2. Ne dire iamais rien qui puisse diminuer ce respect en parlant des puissances Ecclesiastiques, comme du Saint Pere, des Cardinaux, & autres Prelats de l'Eglise, & ne souffrant pas en nostre compagnie, que iamais les Laïcs fassent de semblables discours; mais au contraire porter les peuples à estimer, & auoir en veneration tout ce qui part de ce premier & souuerain Siege, & à obeyr & se soumettre à ses ordres avec vn cœur d'enfant.

3. C'est de se tenir à la pureté de sa doctrine, ne se separer iamais de ses sentimens, sous quelque pretexte specieux que ce puisse estre, & tenir pour suspects tous ceux qui taschent d'en diminuer l'estime; nous souuenant que c'est elle seule qui ne peut errer, comme il s'est veu en plusieurs rencontres, & que tant que nous serons Romains, nous serons Catholiques, nous nous reposerons assurement sur la Foy de nos Peres, & qu'estant attachez à cette colonne, nous ne serons iamais ébranlez.

Voyez les manquemens que vous auez commis en paroles ou en obmissions, contre ces deuoirs: proposez de vous en amander, & auourd'huy priant pour toute l'Eglise en general, demandez à ces Princes, qu'ils mettent la paix & l'vnion dans leur famille, qui est dés-vnie & démembrée par tant d'Infideles, d'Heretiques, de Schismatiques, & des-honorée par tant de mauuais Chrestiens, par tant de Prestres & de Religieux imparfaits, & commencez par vous-mesme à vous ranger le premier, & à suiure plus fidelement que vous n'auiez fait, les preceptes que vous auez receus de leur part, & celuy particulièrement que vous donne S. Paul, nous voulant porter à son imitation;

*Imitatoris mei estote, & obseruate eos qui ita ambulant, sicut habetis formam nostram.* Philip. 3. 17.

*Imitatoris mei estote, sicut & ego Christi.* 1. Cor. 4. 16.

conuersus confirma  
fiatres tuos.  
Luc. 22. 32.

Nolite tangere Chris-  
tos meos.

1. Petr. 16. 22.

Diis non detrahes; &  
principi populi tui  
non maledices.

Exod. 22. 28.

Hi traditi sunt nobis  
in Magistros, & in  
mediatores, quibus  
securè nos committe-  
re possimus. S. Ber-  
ter. 1.

Da Ecclesie tuæ co-  
rum in omnibus sequi  
præceptum, per quos  
Religionis sumpsit ex-  
ordium.



## MEDITATION

Pour le iour de la Visitation de la sainte Vierge.

Des regles à obseruer dans nos visites.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Trois vertus que nous enseigne la sainte Vierge à pratiquer dans nos visites. La pre-</p> | <p>miere, la deuotion.<br/>2. La seconde, l'humilité.<br/>3. La troisieme, la charité.</p> |
|---|--|

*Exurgens Maria abiit in montana cum festinatione in ciuitatem Iuda. Luc. 1.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ en la visite que fait auioird'huy la sainte Vierge vers sa Cousine Elizabeth, trois excellentes vertus qu'elle nous enseigne à pratiquer dans les nostres. La 1. est la ferueur & la deuotion. L'ange ne l'a pas plustost quittée, que nonobstant routes les considerations qui la pouuoient arrester à la maison, elle se met en chemin, il luy suffit de connoistre que c'est la voionté de Dieu pour la faire courir & voler avec vne vistesse incroyable dans des lieux tres fascheux: *Abijt in montana cum festinatione.*

*Vt quid clauilicatis  
in duas partes?  
3. Reg. 18, 21.*

*Est-ce ainsi mon ame, que nous seruons Dieu? allons nous où il nous appelle, & aussi-tost qu'il nous appelle? est-ce avec promptitude & sans deliberer que nous seruons vn si grand Maistre? hélas dans les commandemens qui nous sont faits, que de lascheté y apportons-nous, que de murmures & de resistances! dans les deuoirs de nos charges, combien de langueurs, & dans les inspirations, combien peu de correspondance & de fidelité! Demandez-en pardon auant que de passer plus outre.*

## II. POINT.

**L**A seconde vertu que nous enseigne la sainte Vierge en sa visite, c'est l'humilité, qui paroist 1. en ce qu'estant supe-

rieure, dit saint Ambroise, elle preuient son inferieure. 2. En ce que s'apperceuant que sainte Elizabeth, rauie des merueilleux effects qu'elle auoit ressentis à sa premiere entreueuë, se iettoit sur ses louanges, & disoit hautement qu'elle estoit la plus heureuse de toutes les femmes; Elle destourne adroitement ce propos, & renuoyant toute cette gloire à sa source, elle esleue vn glorieux trophée à la puissance de Dieu sur l'auueu & la confession de son neant. Mon ame, dit-elle, donne gloire à son Seigneur, qui n'a pas dédaigné de ietter ses yeux sur l'humilité de la moindre de ses seruantes. Ce sont là les effects de l'humilité, d'auoir peu d'estime de soy-mesme, ne rechercher point la reputation des hommes, ne receuoir point leurs louanges, ou quand on les reçoit, en faire retourner toute la gloire à Dieu.

Helas que nous sommes éloignez de ces pratiques, quand nous nous preferons aux autres, quand nous sommes bien-aises d'estre estimez des hommes, & quand nous nous flatons si souuent d'vne vaine opinion de nous-mesmes!

### III. POINT.

**L**A troisieme vertu que fait paroistre la sainte Vierge en sa visite d'aujourd'huy, c'est la charité qui la presse d'aller se conioüir avec sa cousine du bon-heur qui luy est arriué, & la rendre par ce moyen participante de la plenitude de ses graces iusques à la remplir du saint Esprit, & sanctifier le fruit quelle porte dans ses entrailles.

Remarquez maintenant les differences qu'il y a entre les visites que vous faites tous les iours, & celle que la sainte Vierge fait aujourd'huy. La Vierge ne va voir sa cousine que par l'inspiration qu'elle en reçoit de Dieu, & vous dans les visites mesme les plus pieuses, comme celles des malades, des prisonniers, des parens, souuent n'y estes porté que de l'esprit de curiosité, de vanité, interest, amour propre, & tout au plus d'vne ciuilité purement mondaine. La Vierge n'y va que pour profiter à sainte Elizabeth, & remplir sa maison de benedictions; Et souuent les visites des Ecclesiastiques qui deuroient sanctifier les autres, sont plustost vn suiuet de scandale que d'édification. Chez Zacharie on n'y parle que de Dieu, & dans les compagnies on n'y parle que du monde, de nouvelles, de la mode, du prochain, & de choses semblables. Là

Cito aduentus Mariae & presentie Domini: et beneficentia declarantur. S. Ambr. sup.

Quoties intrer homines sed, minor homo redit. Gerson.

Os eorum locutum est nequitiam. Ps. 10, 10.

on y donne des loüanges, & ceux qui les meritent ne peuuent les souffrir; icy on y médit des autres, & si on parle de foy, ce n'est qu'avec arrogance, & en s'attribuant des choses qui ne nous sont pas deuës.

Negotium istud suscipit necessitas charitatis. S. Aug.  
In omni conuersatione sancti sitis. Per.  
Exemplum esto fidelium in conuersatione.  
Tim.  
Siquis loquitur, quasi sermones Dei.  
1. Petr. 14. 11.  
Væ qui consuunt puluillos sub omni cubito manus. Ezéch. 13. 19.  
Sinite mortuos sepelire mortuos suos.  
Matth. 8. 22.  
Amicus vsque ad aras.

Reformez aujourd'huy vos visites, soit actiues, soit passives sur ce modele qui vous est proposé. N'allez iamais en visite, que la necessité ou la charité ne vous y oblige, soyez-y le plus court que vous pourrez, que vos entretiens soient de Dieu & de choses profitables à ceux que vous entretenez, n'vsez iamais de flatterie enuers personne, soyez ignorant des nouvelles du siecle, & negligez de les apprendre, ne souffrez pas qu'on médise de personne, ny que Dieu soit aucunement offensé en vostre presence. C'estce que l'on attend d'un Ecclesiastique qui ne doit auoir autre veuë en toutes ses actions que la gloire de Dieu & le salut du prochain, & qui par l'odeur de ses vertus doit estre autant redouté des méchans, qu'il doit estre aymé & honoré des bons, c'est pourquoy ils sont comparez avec la sainte Vierge, à l'odeur de vigne qui charme si agreablement l'odorat, & qui donne à mesme temps la chaffe aux serpens & aux autres bestes veneneuses.

*Ego quasi vitis fructificauit suauitatem odoris.*



## MEDITATION

Pour le iour de sainte Marie Magdelaine.

De l'amour penitent.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <p>1. Sainte Marie Magdelaine a beaucoup aymé au commencement de sa conuersion.</p> <p>2. Elle a beaucoup aymé au pro-</p> | } | <p>grez de sa vie.</p> <p>3. Mais elle a fait paroistre spécialement cet amour dans sa solitude de trente ans.</p> |
|--|---|--|

*Dilexit multum. Luc. 7.*

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ comme ces paroles ont esté parfaitement vérifiées en la personne de sainte Marie Magdelaine, en la louange de qui Nostre-Seigneur les auoit proferées. Sainte Magdelaine a beaucoup aymé, dit le Fils de Dieu : ô grande louange en peu de mots, *Breuis laus & magna laus*. Mais en quoy se connoist la grandeur de cét amour? c'est que non seulement elle a aymé au commencement de sa conuersion, mais encore au progres & iusques à la fin de sa vie. 1. En l'instant de sa conuersion elle a beaucoup aymé, lors que de tout son cœur, de tout son esprit, de toutes ses puissances & de toute son ame, elle s'est entierement conuertie & humiliée aux pieds de Iesus-Christ, elle a detesté tous ses pechez, & produit vn acte d'vne tres-parfaite contrition : lors que pleine de honte & de confusion, elle n'ose paroistre à la face de son Seigneur; lors qu'elle pleure amerement, qu'elle arrose de ses larmes les pieds de son IESVS, les essuye avec ses cheveux, & les oingt avec de precieux onguents : car elle a fait tout cela pour l'amour de son Maistre, & par le motif de cét amour: aussi Nostre-Seigneur ne dit pas, elle a beaucoup pleuré, mais elle a beaucoup aymé.

Stans retro secus pedes eius, lachrymis cepit rigare pedes eius & capillis capitis sui tergebat, & osculabatur pedes eius & unguento ungebat. Luc 7. Cura leues le quantur, ingentes stupent.

Que ne doit-on pas esperer d'vne si belle conuersion? Faut-il s'estonner si nous sommes si peu feruens dans la suite de la vie, quand les commencemens en ont esté si tièdes?

## II. POINT.

**S**Ainte Magdelaine n'a pas seulement aimé dans le commencement, mais elle a fait paroistre dans le progres de sa vie que son amour alloit tousiours croissant. Il ne faut que la voir aux pieds de son Maistre toute rauie hors de foy; écoutant sa parole avec tant d'attention, *Maria sedens secus pedes Domini, audiebat verbum illius*, voila le partage de Marie. Là elle auoit oublié le monde & toutes les creatures: là elle ne pensoit, elle n'aymoit que cét obiet qui seul est nécessaire, c'est à dire, son IESVS. Là elle estoit toute occupée & toute possédée de luy, & elle le possédoit autant qu'il peut estre possédé en cette vie par amour. O quelle difference de cette Sainte avec nous, depuis vn an qu'elle est conuertie, quel admirable changement,

Porro vnum est necessarium, Maria optima partem elegit quæ non auferetur ab ea. Luc. 10.

Erat intenta Maria dulcedia verbi Domini, intento quomodo passeretur a Domino. S. Aug.

quel auancement dans la vertu, quel profit dans l'exercice du saint amour ! & nous depuis tant d'années que nous nous sommes donnez à Dieu, combien de fois sommes-nous retombés, & quelle lascheté n'apportons nous pas encore à son service ?

Humiliez-vous à la veüe de vos negligences & de vos insensibilités, demandez vne petite portion de cét amour. *O ignis qui semper ardes & nunquam extingueris ! ô amor qui semper ferues & nunquam tepescis, accendar totus abs te, & totus diligam te.* Mais afin que vous ne pensiez pas que ce soit assez d'auoir quelque sentiment d'amour sans en venir aux effets,

### · III. POINT.

**V**Oyez ce que l'amour fait faire à cette Sainte dans la solitude de la sainte Baüme, quelle satisfaction elle tire de soy-mesme pour les iniures commises contre son cher Maître, pendant trente ans qu'elle demeura dans vn effroyable desert, quelles penitences & quelles austeritez, & combien de ieufnes & de mortifications, couchée sur la dure, & éloignée du monde, se nourissant de racines, n'ayant d'autre compagnie que des bestes farouches. Voilà des effets de cette parole, *dilexit multum.* Mais pourquoy tant de penitences, après des assurances infaillibles du pardon de ses pechez ? c'est l'amour qui ne peut iamais se satisfaire, & qui tant plus il considere l'extrême bonté & la douceur infinie dont Dieu use à l'endroit du pecheur, tant plus il est marry de l'auoir offensé.

Où en estes-vous maintenant pour ce point ? après tant de pechez que vous auez commis, tant de recheütes, tant d'infidelitez, dans l'incertitude qu'ils vous soient pardonnez, quelle penitence auez-vous faite, quel changement de vie ? Confondez vous à la veüe de vos crimes, & apprenez, à l'exemple de sainte Magdelaine, à ne finir la penitence qu'avec la vie : de peur que si vous refusez de la faire pour vn temps, vous ne soyez contraint de la faire inutilement dans toute l'éternité : adressez-vous à cette Sainte pour en obtenir la grace de nostre-Seigneur par ses merites, afin que vous puissiez entendre vn iour comme elle,

*Remittuntur tibi peccata tua.*

Non diligamus neque verbo, neque lingua, sed opere & veritate.  
Ioan. ep. 3. 18.

Egentes, angustiati, afflicti, quibus dignus non erat mundus : in solitudinibus errantes, in montibus & speluncis & in cauernis terrę  
Heb. 10. 3.

Remittuntur ei peccata multa. Fides tua te saluam fecit, vade in pacc. Luc. 7.

## MEDITATION

Pour la feste de saint Iacques, Apostre.

De la Vocation.

1. Pourquoi nostre-Seigneur pour  
ses Apostres choisit des pescheurs. | nite post me.  
2. L'energie de ses paroles: Ve- | 3. Comme saint Iacques a obey  
promptement à cette voix.

*Venite post me, faciam vos fieri piscatores hominum.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ la conduite admirable de Nostre-Seigneur dans la Vocation de ses Apostres, & pourquoy luy qui pouuoit choisir des personnes releuées en science & en merite pour aller prescher sa parole, prefere de simples pescheurs, gens rudes & grossiers. C'est 1. pour montrer l'estime qu'il faisoit de l'humilité, & combien il faut estre humble pour estre capable de porter & receuoir l'Euangile. 2. Afin que venant à conuertir le monde avec ces ouuriers on ne pût en attribuer l'ouurage, ny à la sagesse humaine, ny au pouuoir & à l'éloquence des Predicateurs; mais à la force de la grace & de la verité. C'est ainsi qu'il appelle auiourd'huy S. Iacques de dessus le bord de la mer, & refusa autrefois Nathanaël, dit saint Augustin, parce qu'il estoit Docteur de la Loy.

videte vocationem vestram fratres, quia non multi potentes, non multi nobiles, sed infirma mundi elegit Deus vt confundat fortia, &c.

1. Cor.  
Reuelasti ea paruulis Math.

Non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, vt non euacuetur crux Christi.

1. Cor. 14.  
Ambulans Iesus iuxta mare Galliliæ vidit duos fratres mitentes rete in mare, erant enim piscatores. Math. 4. 18.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ le sens & l'energie de ces paroles: *Venite post me, faciam vos fieri piscatores hominum.* Venez apres moy: c'est comme s'il vouloit dire, Suiuez moy comme vostre Maistre & vostre Chef, ie veux vous apprendre vne façon de pescher bien plus excellente: au lieu que vous n'avez en but que de prendre des poissons, pour les faire mourir; ie veux vous apprendre à pescher des hommes pour leur donner la vie: mais côme le mestier que vous faites est vn mestier de fatigue, pour lequel vous souffrez le froid & le chaud, vous veillez les nuits, vous courez de grandes risques: il faut vous attendre que cet-

te pesche à laquelle ie vous destine, ne demande pas moins de vigilance, de trauail & d'assiduité. Et afin que vous ne trouuiez pas estranges les choses qu'il vous faudra souffrir, *Venite post me*, ie marcheray le premier deuant vous, ie vous donneray l'exemple, s'il y a du mal à souffrir, i'en auray le premier, & ie ne demande pas que vous fassiez autre chose que ce que vous me verrez faire.

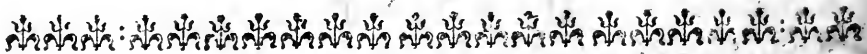
*Faites vous* l'application de ces paroles, & voyez comme vous les pratiquez.

### III. POINT.

Relictis rebus & patre secuti sunt eum.  
Matth. 4.

**S**aint Iacques n'a pas plustost ouy la voix de Nostre-Seigneur, que quittant tout ce qu'il auoit, il se mit à sa suite. L'attrait estoit puissant, mais aussi la correspondance est elle grande. Quitter à vne simple parole pere & mere, & toutes les pretentions du monde. Helas : on ne demande pas que vous quittiez tous vos biens en effet pour suiure Nostre-Seigneur ; mais que vous renonciez à l'attache & à l'affection trop grande que vous y pouuez auoir, & apres tant de lumieres, tant de voix & d'appels, vous faites tousiours le sourd. Vous voudriez bien suiure le Fils de Dieu avec saint Iacques sur le Thabor pour y voir sa gloire, ou lors qu'il ressuscita cette ieune Princeesse pour en voir le miracle ; mais d'aller au Caluaire, mais de donner vostre teste, comme il a fait la sienne ; c'est ce que vous ne pouuez faire ; *Potestis bibere calicem ?* c'est pourtant ce qu'il faut pour suiure Nostre-Seigneur : car si vous ne l'auiez suiuy dans ses humiliations, & dans ses souffrances, vous ne le suiurez iamais dans sa gloire.

*Si compatimur & conregnabimus.*



### MEDITATION

Pour la feste de sainte Anne

Des Priuileges de sainte Anne.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les graces que Dieu a faites à sainte Anne.</li> <li>2. Ce que nous deuons à cette</li> </ol> | } | <i>Sainte, en suite des Priuileges dont ill'a auantagée,</i> |
|---|---|--|



*Multæ filia congregauerunt diuitias ; tu supergressa es  
vniuersas. Prou. 31.*

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ les graces & les faueurs que Dieu a faites à sainte Anne. C'est assez de dire que c'est la Mere de Nostre-Dame, & l'ayeule du Fils de Dieu, pour croire qu'elle a plus de graces que nous ne pouuons nous imaginer : car s'il est vray que les eaux sont d'autant plus claires qu'elles sont voisines de leur source, & les choses d'autant plus parfaites, qu'elles approchent de leur principe : Iesus-Christ estant la source de toute grace au Ciel & en terre, & le principe de tout bien, quelle grace & quelle sainteté ne pouuons-nous concevoir en sainte Anne qui luy a appartenu de si près ?

Conjoüyffez-vous avec elle des graces qu'elle a receuës : entrez en la reconnoissance que fait aujourd'huy toute l'Eglise en l'Oraison du iour : *Deus qui beate Anna tantam gratiam conferre dignatus es ; vt genitricis filii tui mater effici mereretur.* O grande Sainte si la maison de Zacharie a esté remplie de benedictions, aussi-tost que la Vierge y entra, combien plus auez-vous esté comblée de graces, vous en qui a esté faite & où a demeuré cette Arche de nostre sanctification, & ce sanctuaire du saint Esprit : *O beatum par Ioachim & Anna, vere ex ventris vestri fructu immaculati agnoscimini.* Louiez Dieu de toutes ces faueurs. Et pour second point,

*Repleta est Spiritu  
Elizabeth, Luc. 1.*

*S. Ioannes Damasc.*

## II. POINT.

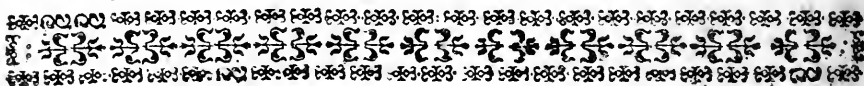
**C**ONSIDÉREZ ce que vous deuez à sainte Anne en veüe de tous ses merites. Le 1. deuoir, c'est de l'honorer aujourd'huy comme vn vaisseau d'élection que Dieu a choisi pour estre la Mere de la plus sainte, la plus parfaite, la plus digne & la plus aymée de toutes les creatures, la sainte Vierge Marie.

Le 2. c'est d'imiter sa longanimité à souffrir dedans son mariage si long temps l'opprobre de la sterilité, apprenant de là à nous confier tousiours en Dieu, quand nous sommes affigez, produisant des actes de foy, d'esperance, & de resignation en ces rencontres, & perseverant tousiours à prier cependant, comme faisoit sainte Anne. C'estoit Dieu qui rendoit cette

Non differt Dominus  
promissiones suas.  
1. *Ter.* 3. 9.

Sainte, sterile, afin que deuenant mere d'une fille en vn âge que la nature ne pouuoit plus produire, le fruit qu'elle mettroit au monde fust estimé vn fruit de grace. Et que nous apprenions par cét exemple à ne nous décourager iamais quelque chose qui nous arriue, puisque Dieu ne differe souuent à nous assister, que pour rendre sa Prouidence plus admirable, & nous recompenser avec vsure.

Concluez cette Meditation par l'aveu de cette verité, & par vne priere à cette grande Sainte en la qualité qu'elle a de Mere à l'égard de la sainte Vierge, qu'elle veuille bien nous offrir à elle & à son Fils, pour estre leurs esclaves, & nous accepter & introduire en leur sainte famille.



### MEDITATION

Pour la feste de saint Laurent.

De l'esprit du Martyre dans lequel les Chrestiens sont obligez de viure & de mourir.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| 1. L'obligation que nous auons de viure dans cét esprit. | } | 2. En quoy il consiste, & ce que c'est. |
|  |   | 3. Quelles en sont les pratiques.       |

*Qui amat animam suam perdet eam, & qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam aeternam custodit eam, Ioan. 12. 25.*

### I. POINT.

Potestis bibere Calicem quem sibi deditur sum? Usque ad finem te ducit, vsque ad Martyrium te profecit, ibi constituit beatitudinum palmam. S. Ambr. l. 3. in Luc. c. 6. Maiorem charitatem nemo habet, vt animam suam ponat quis pro amicis suis. Ioan. 15. 13

**C**ONSIDEREZ l'obligation que nous auons de viure continuellement dans l'esprit du martyre : C'est à dire, dans la disposition d'exposer & de sacrifier nostre vie au seruice de Dieu. La 1. raison en qualité de Chrestiens, c'est pour ce qu'estant obligez d'aimer Dieu du plus parfait amour qu'il est possible, ne pouuant y en auoir de plus grand, que de mourir pour la chose aymée, nous deuous estre disposez à cela dans les rencontres qui se presentent. Mais vne raison particuliere pour les Ecclesiastiques, c'est parce que tous les iours, & à toute heure, Nostre Seigneur s'immole par leurs mains sur nos Autels, & qu'il s'est liuré pour eux à la mort, d'une façon

speciale, comme il témoigne par ces paroles qu'il adresse à son Pere apres les auoir ordonnez Prestres, *Pro eis sanctifico me- ipsum.* Ioan. 17. 19.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que c'est que cét esprit du martyre, & en quoy il consiste. Cét esprit n'est autre qu'une certaine force & generosité que Dieu communique à ses seruiteurs, qui les dégage en 1. lieu, si absolument de toutes les choses du siècle, qu'ils ne les regardent plus, que comme des obiets de mépris & de haine. 2. Qui les rend inébranlables à toutes les attaques du monde & du demon : Et leur donne enfin vn si ardent amour vers Nostre-Seigneur Iesus-Christ, qu'ils sont toujours & en tout temps en disposition d'exposer leur vie pour sa querelle : D'où vient qu'ils recherchent & desirent avec passion pour l'amour de luy, tout ce qui est contraire à la nature. C'est ainsi que saint Laurent nous paroist auourd'huy disposé, quand il témoigne tant d'impatience d'endurer pour son Maistre; que ce luy est vn plus grand martyre de le voir differer de trois iours, que de le souffrir en effect, quand il se mocque de l'auarice & de l'impiété du Tyran, quand parmi ces grandes & ces longues douleurs, il paroist aussi constant & aussi tranquille, comme s'il eust esté dans son lit, quand il louë Dieu de l'auoir mis en cét estat, & que le feu materiel qui le brûloit au dehors, est moins actif que celuy qui le brusle au dedans.

*Nauric* vous point le desir, & ne vous estimeriez-vous pas heureux que l'occasion se presentast du Martyre ? si cela est,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il ne tient qu'à vous. Car encore que ceux là meritent proprement le nom de Martyrs, lesquels versent leur sang pour Iesus-Christ; neantmoins c'est estre martyr en quelque façon, d'endurer volontiers tout ce qu'il plaist à Dieu que nous endurons dans nostre condition, dans nos biens, dans nostre corps, dans nostre esprit, & de quelque façon que ce soit. C'est estre martyr, dit saint Cyprian, d'estre prest de mourir plustost que d'offenser Iesus-Christ. C'est estre martyr de mortifier sa chair & ses passions, de resister à ses appetits déréglez, & perseverer ainsi iusques à la fin pour l'amour de Iesus-Christ. C'est estre martyr, dit

*Mihi mundus crucifixus est, & ego mundo.* Gal. 6. 14.

*Tanquã leones ignem spirantes, facti diabolo terribiles.* S. *Chr.* Quo progrèderis sine filio Pater? quo sacerdos sancte sine Diacono properas? *In eius*

*Act.* Superari charitatis Christi flamma non potuit . . . segnior fuit ignis, qui foris arsit, quam qui intus accendit. S. *Leo in natal. S. Laur.*

*Esse martyres possimus, etiam si nullo percutientium ferro trucidemur.* S. *Greg. in Euang.*

*Sine ferro & flamma Martyres esse possumus, si patientiam in animo veraciter custodiamus.* S. *Bern. de modo bene viuendi.*

*Mortificationem Christi in corpore nostro circumferentes, & vita Iesu manifestetur in corporibus nostris. Semper enim*

nōs qui viuimus, in mortem tradimur, propter Iesum: vt & vita Iesu manifestetur in carne nostra mortali. 1. Cor. 4. 10.

Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum, vt sequamini vestigia eius. 1. Petr. 2. 2.

Si vnus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt, & pro omnibus mortuus est Christus. 2. Cor. 5. 14.

Volumus gaudere cum Sanctis, & tribulationes mundi nolumus sustinere cum illis. S. Aug. ser. 47. de Sanctis.

Numquid fratres vestri tribunt ad pugnam, & vos hic sedebitis? Num. 32. 6.

sainct Gregoire, de souffrir patiemment les necessitez & les miseres de cette vie, d'endurer les iniures, les calomnies, & les persecutions, de rendre le bien pour le mal, aimer ceux qui nous haïssent.

*Examinez maintenant*, si iusqu'à present vous auez vécu dans cét esprit du martyr, c'est à dire, si vous auez enduré de bon cœur tout ce qui vous est arriué de la part de Dieu, si vous auez souffert quelque violence ou quelque persecution pour la pratique des maximes Chrestiennes, & si à l'auenir vous seriez disposé de mourir, plustost que de ceder à la moindre tentation. N'y a-il pas grand suiet de s'estonner, de nous voir si lasches à souffrir pour l'amour d'vn si aimable Sauueur? de nous voir attachez à vne vie si chetiue & si miserable, & si éloignez de la vouloir sacrifier pour celuy qui a sacrifié vne vie si digne & si precieuse pour nous, & qui la sacrifie tous les iours sur nos Autels? Certes le Fils de Dieu estant mort pour tous les hommes, tous les hommes deuroient mourir pour luy. Faites donc en sorte que vostre vie soit vne mort perpetuelle, c'est à dire, vne hostie que vous presentiez à Dieu, sainte & immaculée. Demandez-luy cette grace par les merites de saint Laurent, afin d'estre fait participant de son bonheur, & pouuoir dire vn iour avec luy,

*Gratias tibi ago Domine, quia ianuas tuas ingredi merui.*



## MEDITATION

Pour la feste de l'Assomption de Nostre-Dame,

Des faueurs qu'elle reçoit en ce iour.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p>1. Son premier priuilege, c'est la façon toute nouvelle de mourir.</p> <p>2. Le second, son Assomption</p> | } | <p>dans les Cieux en corps &amp; en ame.</p> <p>3. Le troisieme, son Couronnement.</p> |
|---|---|--|

*Sic honorabitur quemcumque Rex voluerit honorare.*

Esth. 6. 9.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ en ce iour de triomphe trois grands aduantages & prerogatiues que la sainte Vierge reçoit de la diuine bonté, & dont l'Eglise fait auiourd'huy la feste. Le 1. c'est le genre de mort tout nouueau, qui separe cette belle ame d'avec son corps: Car ce n'est ny par la violence de la maladie, ny par défaillance de nature, mais par vn effort de l'amour qu'elle termine heureusement sa vie. O la precieuse mort que celle-là, où les douleurs n'ont point de part, d'où les pleurs & les regrets sont bannis, & où, s'il se trouue quelques langueurs, ce ne sont que des effects du plus saint & plus parfait amour qu'on puisse s'imaginer, *Nuntiate dilecto meo, quia amore languo.* Cant. 2. 5.

Pretiosa in conspectu Domini mors sancto- rum eius. *Psal.* 115. 15.

Il estoit bien raisonnable, Vierge sacrée, qu'ayant esté preseruée de la contagion du peché originel en vostre conception, qu'ayant vécu dans vn exercice continuel d'amour, & ayant souffert sur le Caluaire vn martyre si cuisant; vostre mort pour auoir du rapport avec tous ces auantages, fust exempte des frayeurs & des autres accidens qui l'accompagnent.

II. POINT.

**L**E second aduantage que reçoit auiourd'huy la sainte Vierge, c'est d'estre éluee au dessus des Cieux en corps & en ame à la droite de son Fils, *Assumpta est Maria in caelum.* Considerez les circonstances de cette glorieuse Assomption. Notre Seigneur qui la tient par la main, *Inmixta super dilectum suum*; les Anges ravis en admiration qui la suiuent, se demandans les vns aux autres, *Quae est ista quae ascendit de deserto deliciis affluens?* Cant. 8. 5. Adorez cette gloire avec ces Esprits Bienheureux, & ioignant vos pensées & vos affections aux leurs, dites-luy par vn sentiment de coniuissance; *Surge Domine in requiem tuam, tu & arca sanctificationis tuae.* *Psal.* 131. 8. Seigneur, la terre ne merite pas de posseder vn si precieux tresor, on n'en a sceu faire de compte pendant qu'elle estoit icy bas; il est temps à présent qu'elle reçoie la recompense des travaux qu'elle a soufferts en cette vie, & que comme ç'a esté vn Ciel animé, elle n'ait point de commerce avec la terre apres sa mort; non plus qu'elle n'en a point eu pendant sa vie.

Elevata est sancta Dei genitrix super choros Angelorum ad caelestia regna.

Vox dilecti mei: ecce iste venit saliens in montibus, transiliens colles. *Cant.* 2. 8.

Virgo immaculata quae nullis terrenis est inquinata affectibus, non in terram reuersa est, sed cum esse animatum caelum, in caelestibus tabernaculis collocatur. *S. Dam. de dorm. B. Vir.*

Dignus non erat mundus. *Heb.* 11. 38.

Mundus cum non cognouit 1. *Ioan.* 1. 10. Surge propterea amica mea, columba mea, formosa mea & veni. *Cant.* 2. 10.

## III. POINT.

Veni de libano, veni coronaberis. 4. Cant. 8.  
Ite ad Ioseph, & quid-  
quid ipse vobis dixe-  
rit facite. Gen. 41. 55.  
Peccatores non ab-  
horres, sine quibus  
nunquam fores tanto  
digna filio.  
Estote imitatores mei,  
sicut filii charissimi,  
Eph. 1. 5.

**L**A derniere de toutes les faueurs que la saincte Vierge re-  
çoit aujourd'huy, c'est d'estre couronnée Reyne du Ciel  
& de la Terre, des Anges & des Hommes, d'estre establie la  
Mediatrice & l'Aduocate pour les pecheurs auprès de la diui-  
ne Maiesté, & d'estre la Dispensatrice de toutes les graces qui  
nous sont données.

*Quelle consolation pour nous, d'auoir vn si puissant secours  
auprés de Dieu ! Remerciez-le de cette grace. Conioiuissez-  
vous avec la saincte Vierge, pour toutes ces faueurs: Rendez-  
luy les hommages qui luy sont deus pour les liaisons qu'elle a  
avec la tres-saincte Trinité, estant Fille du Pere, Mere du  
Fils, & Temple du saint Esprit. Honorez-la comme vostre  
Mere, vostre Dame, & vostre Aduocate. Et pour vous ren-  
dre digne d'estre admis au nombre de ses enfans, & de ceux  
qu'elle prend en sa protection particuliere, tafchez de l'imiter  
en quelqu'vne de ses vertus, & sur tout en son humilité, qui  
luy a seruy de degrez pour arriuer au lieu où maintenant elle  
est, faisant tres-petite estime de vous-mesme, & vous com-  
portant comme tel, en vos paroles & dans vos actions. C'est  
la conduite ordinaire de Dieu, de nous releuer à mesure que  
nous nous ferons abaissez, comme elle nous apprend elle-  
mesme dans son Cantique.*

*Quia respexit humilitatem ancilla sua: ex hoc enim beatam me  
dicent omnes generationes. Luc. 1. 48.*

*Deposuit potentes de sede: & exaltauit humiles. Luc. 1. 52.*



## MEDITATION.

Pour le iour de S. Barthelemy, Apostre.

De la vocation.

1. Pourquoi l'Eglise si souuent nous met deuant les yeux la necessité de la vocation.
2. Marques pour discernier les veritables d'auec les fausses vocations.
3. Reflexion.

*Cum dies factus esset, vocauit discipulos suos & elegit duodecim ex ipsis. Luc. 6. 1.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ la conduite admirable de l'Eglise à nous incliquer sans cesse la necessité de la vocation à l'estat Ecclesiastique. Il n'y a presque point de feste d'Apostre, où elle ne nous mette deuant les yeux, soit dans l'Epistre, soit dans l'Euangile cette verité si importante. Et la raison, c'est parce que leur vocation à l'Apostolat, est le fondement de tout leur bon-heur. Ce n'est pas que Dieu n'appelle aussi bien les Chrestiens à la grace du Baptesme, comme il fait les Ecclesiastiques à la grace de l'Apostolat : mais comme le Baptesme est absolument necessaire pour estre sauué, Dieu veut par consequent que tout le monde reçoie le Baptesme, au lieu que le ministere Ecclesiastique estant vne participation de la puissance de Iesus-Christ sur son corps naturel & sur son corps mystique, ce seroit vne vsurpation & vne temerité insupportable de s'y presenter de son propre mouuement. Mais il faut que Iesus-Christ luy-mesme par vn choix particulier prenne ceux à qui il veut communiquer cette puissance, & la conduite des brebis qui luy appartiennent. Voila pourquoy il est dit auourd'huy dans l'Euangile : *Vocauit discipulos suos, & elegit duodecim ex ipsis*, qu'entre tous ses Disciples il en choisit seulement douze. O que cette verité est épouuantable, & que peu de personnes y font reflexion. Faites-en vn acte de foy vigoureux, & dans le

Non vos me elegistis  
sed ego elegi vos.  
*Iuan. 1. 16.*

Vincula & tribulationes non marent, sed nihil horum vereri debemus. *Act. 22. 23.*  
Nolite possidere aurum neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris, non peram in via.

Ego mitto vos sicut oues in medio luporū.  
In Conciliis & Synagogis flagellabunt vos.  
Eritis odio omnibus hominibus propter nomen meū. *Matt. 10.*  
Satanas expetiuit vos ut cribetis sicut triticum. *Luc. 22. 31.*  
Cum esset iunior cingebat e. & ambulabas quod volebas, cum autem tenueris, altera cinget te, &c.  
*Iuan. 21. 18.*

## II. POINT.

**A**PPRENEZ à discerner les veritables vocations d'avec les fausses, pour iuger par là de la vostre. Quand Nostre Seigneur appelle ses Apostres, ce n'est pas pour les faire plus grands, plus riches, & plus honorez dans le monde : au contraire il les oblige à quitter tous leurs biens & toutes leurs pretentions, il ne leur promet que du mal, il les enuoye sans pain & sans argent, & pour toute recompense de leurs seruices, il ne leur promet en cette vie que le martyre : ainsi quand il appelle saint Paul pour marque de sa vocation, *Ostendam*, dit-il, *quanta illum oporteat pro nomine meo pati* : il predit à saint Pierre qu'il sera examiné comme le bled dans le crible, & qu'on le

menera malgré luy où il ne voudra pas aller, *alter ducet te quò tu non vis*. Il demande à saint Iacques & à saint Iean, *potestis bibere calicem, quem ego bibiturus sum?* Saint Mathieu est obligé de quitter sa banque & sa fortune. Saint Barnabé porte son bien aux pieds des Apostres, les autres quittent iusques à leurs filets, & auiourd'huy saint Barthelemy s'estant dépoüillé de toutes ses affections, ayant renoncé à tous ses biens, souffre mesme qu'on luy arrache la peau. Voilà à quoy sont destinez les hommes Apostoliques, & si ce n'est au martyre effectif comme les Apostres, à cause qu'il n'y a plus de persecution; au moins est-ce à la mort de nous-mesmes, & au renoncement de toute affection que nous pourrions auoir pour les creatures.

### III. POINT.

**V**Oyez maintenant combien ceux qui entrent en l'estat Ecclesiastique, sont éloignez de cét esprit. Je ne parle pas de ceux qui n'ont pour motif que les honneurs, les plaisirs & les commoditez, *horum certa damnatio est*, dit saint Bernard; mais mesme de ceux qui y entrent pour seruir Dieu & le prochain, combien en trouuera-on qui trauaillent en Apostres, c'est à dire, avec dégagement d'esprit, avec assiduité, avec zele & patience? Ils se contentent de ne point faire de mal, mais il ne falloit pas se faire Ecclesiastique, sinon pour faire du bien. L'estat Ecclesiastique n'est pas vn lieu de repos. *Posui vos ut eatis*, dit Nostre Seigneur, & *fructum afferatis*, quel chemin auez-vous fait iusques à present, & quel fruit auez-vous rapporté? Si vous estes appellé à l'Eglise, vous deuez estre appellé au trauail, si donc vous ne trauaillez point, que pouuez-vous conclure autre chose, ou que vous n'estes point appellé, ou que vous ne correspondez pas à vostre vocation? lequel vaut mieux? Examinez-vous là dessus, & si iusques à present vous y auez manqué, taschez au moins de commencer auiourd'huy, & offrez-vous à l'exemple de saint Barthelemy en sacrifice à Dieu. Et si vous ne pouuez pas donner vostre peau comme luy, au moins mortifiez vostre chair par quelque austerité, supportez les peines qui se rencontrent dans vostre condition, abstenez vous de tous les plaisirs dangereux, reglez vos yeux, vostre langue, vos démarches. C'est saint Paul qui nous y conuie.

Abneget semetipsum  
& tollat crucem suam  
& sequatur me. Luc.  
9. 23.  
Qui non odit patrem  
& matrem, &c non  
potest meus esse disci-  
pulus. Luc. 14. 26.

Ite in vineam meam.  
Mat. 22. 7  
Vt & ditices & plantas  
& disti, es & destruat.  
Ierem. 1. 10.  
Mortificate membra  
vestra quæ sunt super  
terram. Col. 3. 7.



*Obsecro itaque vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem.*  
Rom. 12.



## MEDITATION

Pour le iour de S. Louys, Roy de France.

Des loix & des Maximes fondamentales du  
Christianisme.

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <p>1. La premiere Loy du Christianisme, ne commettre iamais aucun peché mortel, &amp; fuir le veniel autant qu'on peut.</p> <p>2. N'auoir nulle affection dé-</p> |  | <p>reglée aux biens &amp; aux plaisirs.</p> <p>3. Faire toutes ses actions à dessein de plaire à Dieu uniquement.</p> |
|---|--|---|

*Iustum deduxit Dominus per vias rectas. Sap. 17.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont ces voyes dont parle icy le S. Esprit. Ces voyes ne sont autres que les moyens par lesquels il conduit les ames à la perfection du Christianisme, & dont le grand S. Louys s'est seruy pour arriuer à la beatitude dont il jouit.

*Si quis diligit dies vitæ  
dere bonos. Ps. 33. 13.  
Declina à malo,  
S. Pet. 2. 11.*

Ces moyens se reduisent à trois principaux, comme autant de maximes & de Loix fondamentales, sur lesquelles subsiste toute la religion Chrestienne. Le 1. est de ne commettre iamais aucun peché mortel, & fuir le veniel de toutes ses forces. Et n'est-ce pas ce que S. Louys a pratiqué si exactement toute sa vie, quand il auoit si grande horreur, & punissoit si rigoureusement les iniures faites contre Dieu, & qu'en son particulier il auroit mieux aimé mourir, que de voir son ame tachée d'une seule offense mortelle? Le 2. moyen est de n'auoir aucune affection déreglée aux biens de la terre & aux plaisirs quels qu'ils soient. Et quel plus grand détachement que celui de saint

*Beatus diues qui inuentus est sine macula, nec sperauit in pecunia & thesauris: quis est hic & laudabimus eum? fecit enim mirabilia in vita sua. Potuit transgredi & non est transgressus, facere mala & non fecit, ideo stabilita sunt bona illius in Domino & elemosynas eius enarrabit omnis Ecclesia Sanctorum, Eccl. 31. 8.*

Louys, qui au lieu d'abuser de ses richesses comme d'autres auroient pû faire, pour ses plaisirs, les employoit en aumônes, en fondations & en toutes sortes d'œuvres de charité; au lieu de faire gloire de sa table, il n'y exerçoit que des actes d'humilité en nourrissant les pauvres, en mangeant avec eux, en mangeant de leurs restes, en leur lavant les pieds; au lieu de se dispenser du ieûne, tenoit à faueur de ieûner tous les Vendredis de l'année, & souuent au pain & à l'eau, de porter le cilice tous les iours, & de dire les Heures Canoniales?

## II. POINT.

*Omnia in honorem  
Dei facite,  
1. Cor. 10. 31.*

**L**A 3. maxime du Christianisme, c'est de faire toutes ses actions, soit petites, soit grandes, à dessein de plaire à Dieu, & d'accomplir ses volontez dans toute l'estenduë de ses ordres, qui nous sont marquées par nostre estat & par nostre condition. Et voila en quoy saint Louys s'est rendu si admirable, ne faisant rien que pour la gloire de Dieu, ne butant qu'à establir son seruice dans le Royaume qu'il luy auoit donné, à maintenir ses suiets en paix, & n'entreprenant de guerre que pour la querelle de sa souueraine Maiesté, comme il parut aux deux voyages qu'il entreprit pour le recouurement de la Terre sainte, au premier desquels il fut fait prisonnier, & mourut de maladie contagieuse au second.

## III. POINT.

*Elegit nos ante mundi  
constitutionem vt es-  
semus sancti & imma-  
culati in conspectu  
Dei, Ephes. 1. 4.*

**Q**Velle idée de perfection se peut-on former plus excellente? Et neantmoins cette sainteté est pour tous, les fideles y sont appelez, & s'il y auoit de la difficulté à en venir à bout, ce deuroit estre particulièrement pour vn Roy, qui a d'autant plus de moyens de mal faire, qu'il a plus de biens, plus de plaisirs, plus d'honneurs, plus d'impunité, plus d'occasions, plus d'attaches; en vn mot, plus de moyens de faire tout ce qu'il veut. Et cependant voila vn saint Louys qui a combattu & surmonté toutes ces difficultez, qui a vécu au milieu du monde sans participer aucunement à son esprit.

Que pouuons nous dire à cela, nous qui sommes dans vne condition où il y a plus de moyens de bien faire, & qui outre la perfection des Chrestiens qui vient de nous estre marquée,

nous oblige à vne perfection encore plus éminente dans l'estat Ecclésiastique ? Quoy ? penserons-nous apres cela, qu'il nous suffira de dire nostre Breuiare & la Messe , & faire quelque priere , & du reste viure à nostre fantaisie , sans regle , sans discipline , & laisser comme on dit, le surplus aux Religieux, quand nous voyons des Roys au milieu de leur Cour pratiquer tant d'autres excellentes vertus ? Non, dit vn de ses Prophetes, mais sçachez , qui que vous soyez , que le dessein de Dieu est que vous le seruiez en toute sainteté & iustice. Souuenez-vous en , parce que c'est principalement à vous que s'adressent ces paroles :

*Seruiamus illi in sanctitate & iustitia, coram illo omnibus diebus vite nostre.* Luc. 1.



MEDITATION

Pour la feste de la Natiuité de Nostre-Dame.

Que nous devons remplir la signification du nom de Chrestien & de Clerc , comme la sainte Vierge a fait celuy de Marie.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Ce que signifie Marie , &amp; comme Nostre-Dame a parfaitement remply ce nom.</p> <p>2. Ce que c'est qu'un Chrestien</p> | <p>&amp; un Ecclesiastique , &amp; comme nous en devons remplir la signification.</p> |
|--|---|

*Ipsa est mulier quam preparauit Dominus filio Domini mei.*  
Gen. 24. 44.

I. POINT.

CONSIDEREZ comme Nostre-Dame a parfaitement remply la signification du beau nom de Marie , qui luy fut donné en sa Natiuité. 1. Marie signifie Dame ou Reine, & nous reconnoissons en la Vierge ces deux excellentes qualitez qu'elle s'est acquises par ses vertus heroïques & diuines, commandant absolument à soy-mesme, & sans aucune

Aue Maris stella.  
 Maris stella est super  
 hoc mare subleuata,  
 micans meritis, illu-  
 strans exemplis: ne  
 auertas oculos à ful-  
 gore huius syderis, si  
 non vis obtui procel-  
 lis. *S. Ber ho. 2. in  
 Miss.*

Christianus alter  
 Christus. Qui spiritu  
 Dei aguntur, &c.  
*Rom. 8. 14.*

Qui non est mecum  
 contra me est.  
*Matth. 12. 40*

Mortui estis, & vita  
 vestra absconaita est  
 cum Christo in Deo.  
*Col. 3. 3.*

De mundo non sunt.  
*Iean. 17. 16.*  
 Christo confixus sum  
 cruci. *Gal. 2. 19.*

Certus sum quia ne-  
 que mors, neque vita,  
 neque Angeli, neque  
 Principatus, neque  
 virtutes, &c. neque  
 vlla alia creatura po-  
 teat nos separare à  
 charitate Dei.  
*Rom. 8. 38.*

Diliges proximum  
 tuum sicut teipsum.  
*Matth. 22. 39.*

Dominus parsheredi-  
 tatis mex. *Psal. 119. 5.*  
 Duo sunt Christiano-  
 rum genera. est autem  
 vnum genus quod  
 mancipatum diuino  
 officio, & dedrum  
 contemplationi &  
 orationi; ab omni  
 stir-pitu tempor alium  
 cessare conuenit, vt  
 sunt Clerici. Aliud ve-  
 rò est genus Christia-

resistance de la partie inferieure, ensuite de quoy elle est esta-  
 blie 1. Reine du Ciel & de la Terre. 2. Marie veut dire Il-  
 luminante, & encores autrement quoy que dans la mesme  
 signification, Estoire de mer, dequoy la saincte Vierge nous  
 fait le veritable office; car comme l'Estoire de mer éclaire  
 ceux qui nauigent & les conduit au port; la saincte Vierge  
 par son exemple, par ses merites & ses prieres, éclaire  
 ceux qui font voile sur la mer orageuse de ce monde, & les  
 conduit heureusement au Ciel.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme vous remplissez le nom de Chre-  
 stien & de Clerc, que vous auez receu au Baptesme & à la  
 Tonsure. Vn Chrestien, dit saint Augustin, c'est comme vn au-  
 tre Iesus-Christ: Vn Chrestien, ce n'est pas seulement celuy  
 qui embrasse la Foy de Iesus-Christ; mais celuy qui vit de l'E-  
 sprit de Iesus-Christ, qui se conforme à ses maximes, & qui  
 suit ses exemples: Vn Chrestien est vn homme mort au mon-  
 de, c'est à dire aux plaisirs, aux richesses, aux vanitez, aux com-  
 moditez, aux grandeurs, & aux honneurs du monde: Vn Chre-  
 stien est vn homme crucifié avec Iesus-Christ, qui ne res-  
 pire que les peines, les souffrances, & les humilistions, qui  
 ne craint ny la pauureté, ny les maladies, ny les pertes de  
 biens, ny les mépris, ny les iniures, ny tous les autres maux  
 du monde, ny la mort mesme; en vn mot, qui ne craint rien  
 que le peché. Vn Chrestien est vn homme qui n'a pour son  
 prochain que des entrailles de misericorde, de douceur & de  
 charité, qui n'amasse des thresors que pour le Ciel, qui por-  
 te là toutes ses pensées & tous ses desirs, qui dresse là toutes  
 ses actions, & qui trauaille vniquement pour cette fin. Mais  
 le nom de Clerc encherissant encore là dessus, dit vn hom-  
 me qui a choisi Dieu pour sa part & son heritage, & qui est  
 reciproquement l'heritage de Dieu: C'est vn homme qui a  
 fait banqueroute, non seulement à tous les plaisirs, les hon-  
 neurs, & les commoditez du siecle, mais encores à tout  
 trafic, negoce & autres emplois seculiers: C'est vn homme  
 qui n'est au monde que pour honorer Dieu par les prieres,  
 & pour estre cooperateur avec Nostre-Seigneur au salut des  
 ames, qui ne connoist plus son pere ny sa mere, ny ses au-  
 tres parens charnels que pour les haïr: bref, c'est vn homme

de qui la vie doit eſtre autant éleuée au deſſus de celle des plus parfaits d'entre les laïcs, que le Ciel eſt éleuée au deſſus de la terre.

norum, vt ſunt Laïci, his licet temporalia poſſidere, vxorem ducere, agros colere, &c. S. Hier. Qui non odit patrem & matrem, &c. non poteſt meus eſſe diſcipulus. Luc. 14. 26. In his quæ patris mei ſunt, oportet meeſſe. Luc. 2. 49. Profeſſio Clericorum, vita cæleſtis eſt. Athalar. Geſth, rec.

Que vous en ſemble ? Eſtes-vous Clerc à preſent ? mais au moins eſtes-vous Chreſtien ? ſi vous eſtes Chreſtien où ſont vos vertus ? où eſt ce meſpris du monde, cette eſtime de la perfection Chreſtienne ? que craignez-vous ? qu'eſperez vous ? comment trauaillez-vous pour le Ciel ? où eſt voſtre humilité voſtre patience, & voſtre charité ?

N'eſt-il pas vray que vous ne rempliſſez gueres la ſignification de ce beau nom de Chreſtien, non plus que de celui d'Eccleſiaſtique ? Si vous eſtes Chreſtien, monſtrez-le par les œuvres pluſtoſt que par vos paroles.

Quid prodeſt homini ſi quis dicat fidem ſe habere, opera autem non habeat ?

Voyez ce qui vous fait plus de beſoin pour ſeruir Dieu comme il faut, en la condition & en l'Eſtat Eccleſiaſtique où vous eſtes. Et demandez-le par les merites & interceſſion de la ſacrée Vierge Marie. Taſchez de renaître auiourd'huy à la vie Chreſtienne & Eccleſiaſtique, comme cette ſainte Dame n'aiſt à la vie temporelle, & dites avec le Prophete,

Cor mundum creauit in me Deus, & ſpiritum rectum inuoua in viſceribus meis. Pſal 50. 12.



MEDITATION

Pour le iour de l'Exaltation ſaincte Croix.

Du chemin Royal de la Croix.

- |   |  |                                       |
|---|--|---------------------------------------|
| 1. Le deſſein de l'Egliſe en la Feſte de ce iour.             |  | la gloire.                            |
| 2. Parallele de Noſtre-Seigneur en Croix, & de luy meſme dans |  | 3. Comme il nous appelle de la Croix. |

Chriſtus humiliavit ſemetipſum uſque ad mortem crucis; propter quod & Deus exaltauit illum.

Philip. 2.

## I. POINT.

**L**E dessein de l'Eglise dans la Feste d'aujourd'huy, n'est pas seulement en memoire de ce que la vraye Croix qui auoit esté prise par les Infideles, fut restituée avec honneur, & portée en triomphe par l'Empereur Heraclius sur le mont de Caluaire: Mais la fin principale de cette institution est pour apprendre aux Chrestiens à faire mépris de tout ce qu'ils estiment, & faire estat de ce qu'ils fuyent le plus: c'est à dire, d'aymer autant les affronts, les iniures, les souffrances & la pauvreté, signifiées par la Croix, comme le monde recherche les grandeurs, les plaisirs & les commoditez de la vie. C'est pour cela qu'on appelle cette feste l'Exaltation de la sainte Croix; comme qui diroit la recompense, le couronnement & le triomphe de ceux qui cherissent la Croix & l'estendard qui nous montre le chemin à la gloire. De là vient que dans l'Eglise on nous met deuant les yeux ces paroles de l'Apostre, que Iesus Christ s'est humilié, à cause de cela qu'il a esté exalté, opposant l'humilité à l'exaltation, l'ignominie à la gloire.

## II. POINT.

Et crucifixi sunt cum eo duo latrones.

*Matth.* 28. 12.

Videte si est dolor si cut dolor meus. *Thren.* Torrente voluptatis tuæ porabis eos.

*Psal.* 59.

Vidimus eum quasi leprosum, non erat ei aspectus neque decor.

*Isai.* 53. 1.

In splendoribus Sanctorum. *Pf.* 109. 3.

Eum qui molico quam Angeli minoratus est, videmus Iesum propter passionem mortis, gloria & honore coronatum.

*Hebr.* 2. 9.

Medium autem Iesum crucifixerunt (quasi celeratissimum.)

*Ioan.* 19. 18.

Aspice & fac secundum exemplar quod ibi in monie monstratum est *Exod.* 25. 40. Quos prædestinavit

**E**N effet quelle difference de Iesus-Christ sur la Croix, & de luy-mesme élevé dans le Ciel? Là il est entre deux larrons; icy il est au milieu de tous les Anges: il souffre sur la Croix des douleurs indicibles, il iouit dans le Ciel, & resjouit les Bien-heureux de torrens de delices: là il estoit tout couuert de son Sang, icy il est reuestu des splendeurs de sa gloire: là il est iniurié, maudit & blasphémé, icy il est infiniment glorifié: là on le voit couronné d'épines, icy il paroist tout couronné de lauriers: il passe en la Croix pour le plus vil & le plus scelerat de tous les hommes; icy il est reconnu pour le Monarque du Ciel & de la Terre, & la mesme innocence: là on luy crache des iniures, icy on luy chante sans cesse des louanges. Qu'est-ce que cet équipage de gloire & d'infamie si different? c'est le miroir fidele, dans lequel les Chrestiens doiuent continuellement se mirer: Voulez vous donc sçavoir quel degré de gloire vous pouuez esperer dans le Ciel? autant que vous aurez d'abais-

fement icy bas. Ce sont les deux bassins de la balance, l'un monte à mesure que l'autre s'abaisse. Auriez vous crû iusques à cette heure que la Croix fust vn chemin necessaire pour aller à la gloire? Le Pere Eternel ne reconnoist pour ses enfans, que ceux qui sont conformes à son Fils, & pour estre du nombre de ces predestinez, il faut mourir avec IESUS-CHRIST en la Croix.

conformes fieri imaginis filij sui. Rom. 8. 29.  
Hæc est via regia, ambulante in ea.  
Isai. 40. 31.

## III. POINT.

C'Est pour cela qu'il dit aujourdhuy dans l'Euangile; que quand il sera exalté de la terre, c'est à dire, eslevé en la Croix, il tirera toutes choses apres soy, *omnia traham ad meipsum*. En effect, voyez-le comme de cet arbre funeste où il est attaché, il a attiré les Anges, les hommes, les Iuifs, les Gentils, les pecheurs, les pauvres, les Philosophes & les idiots. C'est de là qu'il a attiré les Martyrs à souffrir tant de tourmens, les Confesseurs à faire de si rigoureuses penitences, les Vierges & toutes les saintes ames comme à l'odeur d'un excellent parfum. C'est de là qu'il vous appelle, & où il desire se donner à vous. C'est là le lit nuptial où il traite avec ses espouses. Les Roys & les Empereurs se dépouillent de leurs habits Royaux pour s'en approcher; Toutes sortes de personnes, de tout âge, de tout sexe, & de toute condition vont pour faire hommage à la Croix, ferez-vous seul à vous en éloigner dans vne condition qui vous approche de plus près de sa Maïesté? Hé quoy! s'il y a de la difficulté, ne pourrez-vous pas faire, dit saint Augustin, ce que ceux-cy & celles-là ont fait? Si la peine vous estonne, que la gloire vous anime, & si le travail pour vn peu de temps vous ennuye, que l'eternité de la recompense vous console.

Dic mihi in pascas, vbi cubes in meridie.  
Cant. 1. 61  
Hæc crux in fronte Regum ita est. S. Leo  
Non poteris quod isti & iste? S. Aug.

*Nullum tempus longum, nullus labor durus videri debet, quo gloria aternitatis acquiritur. S. Leo.*



## MEDITATION

Pour la feste de S. Matthieu Apostre, & Euangeliste.

De la promptitude de saint Matthieu à suivre  
Iesus-Christ.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <p>1. La vocation extraordinaire de<br/>S. Matthieu.</p> <p>2. La correspondance parfaite de</p> |  | <p>ce Saint.</p> <p>3. Comparaison de nous avec luy.</p> |
|--|--|--|

*Vidit Iesus hominem sedentem in telonio, Matthæum nomine,  
& ait illi; Sequere me, & surgens secutus est  
eum. Matth. 9.*

## I. POINT.

**E**Ncore que dans toutes les vocations des Apostres, Notre-Seigneur ait témoigné des traits particuliers de sa diuine bonté, celle de saint Matthieu que nous propose au-iourd'huy l'Euangile, a neantmoins quelque chose de plus admirable que les autres, en ce que ce n'est pas seulement vn changement de bien en mieux, ny vn passage d'une vocation licite comme estoit la pesche à la plupart des Apostres, à quelque sainte occupation: mais c'est vne conuersion d'un estat de péché à vn estat de grace tres-éminente, des vsures, larcins, & oppressions qui s'exerçoient en l'office de Publicain, au délaissement de toutes choses & à la pauvreté volontaire.

Adorez & remerciez la bonté de Dieu, d'auoir choisi ce partisan entre vn million d'hommes pour en faire vn Apostre & vn Euangeliste. Quel bon-heur à ce Saint d'auoir esté preuenu si puissamment de la grace de Dieu en vn temps qu'il ne pensoit point à luy: mais que Iesus-Christ connoissoit bien la disposition de son cœur à suivre l'inspiration qu'il luy en donneroit! Le principe & le fondement du bon-heur de saint Matthieu vient en effet de sa vocation: mais ce n'estoit rien s'il n'eust cooperé, & la marque infailible de sa vocation, s'est fait paroistre en la fidelité qu'il y a apportée. Vous estes sorti peut-estre d'une vie assez déreglée dans le monde pour vous engager dans l'Estat Ecclesiastique: Mais voulez-vous voir si vous y auez esté véritablement appelé?



## II. POINT.

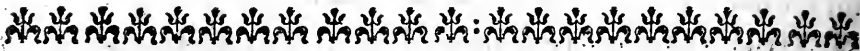
**V**ous n'avez qu'à examiner si vous vivez conformément à vostre estat. Saint Matthieu laisse tellement sa banque que jamais il n'y retourne, & demeure aussi fidele dans l'exercice de son Apostolat, qu'il estoit attaché auparauant à son trafic. Sa conuersion a esté si parfaite, que dès le premier iour qu'il s'est abandonné à la conduite de son Maistre, il ne se reserve quoy que ce soit; sa volonté estant gagnée, tout le reste ne tient plus à rien: sa ioye est si extrême qu'il l'a témoignée par vn banquet solennel. Depuis qu'il a connu le Fils de Dieu, jamais plus il n'est allé en arriere, il l'a suiuy dans ses voyages pendant trois ans, dans sa pauvreté & dans ses souffrances, luy qui pouuoit bien estre à son aise. Et apres la Resurrection il est allé iusques en Ethiope, où apres auoir conuertý grand nombre de personnes à la Foy, il a finy sa vie par le martyre pour la deffense de la virginité.

*Nemo mi tens manū  
ad aratrum & respiciens  
retro, apius est regno Dei  
Luc. 9. 62. Matthæus ad telonij  
negotium nunquam  
postea reuertitur. S. g.  
Surgens securus est  
eum: & factum est  
discumbente Iesu in  
domo, Ma th. 3.*

## III. POINT.

**V**oyez maintenant, & faites comparaison de vous avec saint Matthieu. Helas! vous n'avez point encore quitté vne bonne fois vos vieilles habitudes, & vos mauuaises humeurs pour suiure Iesus-Christ, & si vous avez dit que vous vouliez estre des siens, ç'a tousiours esté avec reserve & comme à regret. Il y a tant de temps que vous estes à la suite de Iesus-Christ, & vous ne le connoissez pas encore, vous traitez avec luy comme avec vn estrangier, & vous l'avez liuré souuent comme vn ennemy: vous estes bien éloigné de souffrir le martyre à l'occasion de l'Euangile, quand vous ne pouuez supporter vn mot de trauers. N'avez vous pas suiet d'appréhender de n'estre pas bien appellé quand vous enuifagez vos desordres? Pensez y vne bonne fois, & vous faites instruire des moyens de reparer ce defaut. Le plus certain, c'est de changer de vie, & de s'attacher inseparablement à Iesus-Christ, pour faire le plus parfaitement qu'il nous sera possible, dans nostre condition ce qui nous y est commandé, Prenez-en la résolution sur l'exemple du grand saint Matthieu anourd'huy, & demandez-le à Dieu par son intercession, pour vous, & pour tous ceux qui receuont les Ordres, ou qui les ont receus à ces Quatre-temps.

*Tanto tempore vobiscum  
sum, & non cognouistis  
me.  
Ioan. 14. 4.*



## MEDITATION

Pour la feste de saint Michel.

De la deuotion à nos Anges Gardiens.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. La bonté de Dieu à nous pour-<br/>uoir d'un Ange Tutelaire, &amp;<br/>les bons offices qu'il nous rend.</p> | <p>connoissance de tant de biens<br/>que nous en receuons tous les<br/>iours.</p> |
| <p>2. Ce que nous luy deuons en re-</p>   |   |

*Omnes sunt administratorii spiritus in ministerium missi, propter eos qui hereditatem capiunt salutis. Heb. 17. 14.*

## I. POINT.

Angelis suis Deus mādauit de te, vt custodiant te in omnibus viis tuis. Ps. 9. 11. Ecce ego mittam Angelū meū qui præcedat te, & custodiat in via, & introducat in locum quē parauit. Ex. 23. 10.

Vt custodiant te in omnibus indigentis tuis, in omnibus defectis tuis, alioquin facile est tibi incurere vias mortis, vt videlicet aut de necessitate in obstinationem, aut in præsumptionem de cupiditate prorumpas: An præsentē esse dubitas, quem non vides? Ad sunt, ad sunt tibi non modò tecum, sed etiam pro te, ad sunt vt protegant, ad sunt vt pro sint. S. Bern. ser. 82. super Qui habitat.

Ambulant nobiscum in omnibus viis nostris, intrant & exeunt nobiscum attentè considerantes quam piè quamque honestè in medio nationis prauæ conuersetur, quantoque desiderio ac studio queramus regnum Dei & iustitiā eius. S. Aug.

Piscinam depositum

**A**D O R E Z tout d'abord la bonté de Dieu à nous pouruoir dès nostre entrée au monde, d'un Ange Tutelaire pour la conduite de nostre vie, lequel exerce enuers nous des bontez & des charitez continuelles. Car 1. il nous instruit comme vn Pedagogue fait ses disciples, il nous apprend les choses necessaires à nostre salut, & nous pouffe aux bonnes œuures. Il prend singulierement garde à nous, lors que nous courons quelque hazard de l'ame, ou du corps. Il bride la furie des demons contre nous, & s'oppose à leurs mauuaises volontez, & aux efforts qu'ils font pour nous precipiter dans le peché. Il presente nos prieres à Dieu. Il prie luy mesme pour nous avec vne affection ardente. Si nous venons à faillir, il nous reprend interieurement, & nous represente la laideur & les mauuaises suites de nos fautes, afin de nous en corriger. Il nous assiste avec vn soin tout particulier au passage de la mort, & nous sert de second contre le diable en ce dernier combat, où il y va de nostre bonheur ou mal-heur eternel. Apres la mort il conduit tout ioyeux nostre ame au Ciel, si elle s'en trouue digne; ou en Purgatoire, si la vie passee l'y condamne, où il va de fois à autres la visiter, & la consoler dans ses peines, iusqu'à ce qu'ayant satisfait à la Justice de Dieu, il l'emmeine apres au lieu de sa felicité.

Remerciez Dieu de vous auoir pourueu outre les graces interieures, d'un tel secours pour l'exterieur: concluez d'icy, 1. le

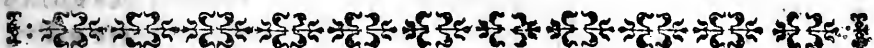
grand estat que Dieu fait de nostre ame, & le grand amour qu'il luy porte, de luy donner vne creature si excellente, & vn esprit bien-heureux pour la deffendre, pour veiller continuellement sur elle, & ne la point quitter de veuë. En 2. lieu, l'humilité & la charité admirable de cette tres-noble intelligence, de s'appliquer à nos besoins, & s'abaisser à prendre le soin de petits enfans tels que nous sommes.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que nous luy deuons rendre en reconnaissance de tant d'obligations. La 1. chose, c'est de le respecter. La 2. de l'aymer. La 3. de le remercier. La 4. de luy obeyr. Et enfin, de ne point offenser ses yeux tres-purs par aucune action meffante, ou deshonnefte.

Pesi & combien ces obligations sont iustes, & voyez si vous vous en acquittez, & si tous les iours vous ne commettez point beaucoup de manquemens enuers ce Prince de la Cour du Ciel: Corrigez-les; & vous rendez dorefnauant tout autre en son endroit, considerant sa qualité, la liaison que Dieu a mise entre vous deux, le besoin que vous auez de luy, l'amour qu'il vous porte, & les biens qu'il vous fait.

*Obserua eum & audi vocem eius, nec contemnendum putes, quia non dimittet te cum peccaueris, & est nomen meum in illo: quod si audieris vocem eius, & feceris omnia quæ loquor, inimicus ero inimicis tuis, & affligam affligentes te. Exod. 23. 21.*



## MEDITATION

Pour la Feste de saint Denis.

De l'obligation d'honorer cét Apostre de la France.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. <i>Raisons pour lesquelles il faut particulièrement honorer les Saints, qui ont les premiers annoncé le saint Euangile en nos Prouinces.</i></p> | <p>2. <i>Ce que saint Denis a souffert pour planter la Foy dedans Paris.</i></p> <p>3. <i>Quelle reconnoissance nous luy deuons à ce suiet.</i></p> |
|--|---|

*Illi sunt viri misericordie, quorum pietates non defuerunt, hereditas sancta nepotes eorum. Eccl. 44. 10.*

*nobis comiserat, fructum crucis sue, pretium sanguinis sui: non est contentus custodia hac tam parum tuta, &c. S. Bern. ser. 12. sup. Qui habitat.*

*Magna dignitas animarum, vt vnaqueque habeat ab ortu natiuitatis ad custodiam suam Angelum delegatum. S. Hier. in Matt. c. 18. Vt custodiant te.*

*Quantam tibi debes hoc verbu inferre reuerentiam, afferre deuotionem, conferre fiduciam? Reuerentiam pro presentia, deuotionem pro benevolentia, fiduciam pro custodia? in quouis diuersorio, in quouis angulo, Angelo tuo reuerentiam habere. Tu ne audeas illo presente quod videte me non aures. An presentem esse dubitas, quem non vides? Quid si audires? Quid si tangeres? Quid si olfaceres? &c.*

*S. Bern. in Psal. Quis habitas,*

Voilà des personnes, dit le saint Esprit ( en parlant des hommes Apostoliques, qui ont planté l'Euangile en quelque lieu ) qui n'ont esté faites que pour faire du bien aux autres, leur pieté & leurs bien-faits ne déperissent iamais : leur posterité est toute sainte,

## I. POINT.

Nam si decem millia pædagogorum habeatis, sed non multos patres. nam in Christo Iesu, per Euangelium ego vos genui. 1. Cor. 4. 15.

Filioli quos iterum parturio, donec formetur in vobis Christus. Gal. 4. 19.

Vt quid periclitamur omni hora? Quotidie morior propter vestram gloriam fratres. que est in Christo Iesu Domino nostro. 2. Cor. 15. 30.

**C**ONSIDEREZ l'obligation que nous auons d'honorer particulièrement les Saints qui les premiers ont annoncé le saint Euangile en nos Prouinces. 1. Parce que ce sont véritablement nos Peres spirituels qui nous ont engendrez à Iesus-Christ, qui nous ont esté enuoyez de Dieu pour nous tirer des tenebres de l'infidelité à la lumiere de la Foy. 2. A raison des peines, des travaux, des souffrances, & des persecutions qu'ils ont endurées pour nous annoncer l'Euangile, iusqu'à verser tout leur sang. 3. A cause du soin tout particulier qu'ils prennent encore dans le Ciel de nous assister de leurs suffrages auprès de Dieu.

## II. POINT.

Ego non solum alligati, sed etiam mori paratus sum propter nomen Domini Iesu. Mat. 23. 11.

Optabam ego ipse esse ana hema a Christo pro fratribus meis. Rom. 9.

Quidam viri adherentes ei crediderunt in quibus & Dionysius Arcopagita. Act. 7. 34.

**I**nferez d'icy l'obligation que toute la France, & particulièrement le peuple de Paris, a d'honorer auiourd'huy le grand saint Denys, que Dieu a d'une façon si admirable attiré à soy par la predication de saint Paul, à qui il a donné de si hautes & de si profondes connoissances de ses mysteres; par qui il a operé tant de prodiges pour le renuersement des idoles en tant de lieux, & qui pour planter l'Euangile en cette ville, apres auoir esté cruellement fouëtté, ietté dans vn four chaud, attaché à vne Croix, finit en fin sa vie par le tranchant d'une espée avec ses Compagnons sur cette montagne, qui pour cela a depuis porté le nom de Montmartre.

Louez Dieu des faueurs qu'il a faites à saint Denys auiourd'huy, & de ce que par son moyen vous estes venu à la conoissance de la vraye Religion. Remerciez ce grand Saint de ce qu'il a tant souffert à vostre occasion. Et si vous desirez scauoir ce que vous luy pouuez rendre pour de si grandes & étroites obligations,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que toute la reconnoissance & les devoirs que demandent de nous ceux, qui les premiers nous ont

annoncé l'Euangile, ne sont autres, sinon 1. Que nous ne soyons pas seulement Chrestiens de nom, mais que nous en fassions les œuvres en suivant les maximes de l'Euangile qu'ils nous ont enseignées de paroles & d'exemples. 2. Que comme ils ont souffert toute leur vie pour la querelle de Iesus-Christ, qu'ils n'ont apprehendé, ny les Tyrans, ny les demons, ny la mort mesme pour la défense de son Euangile, & pour les veritez qui y sont contenuës, nous en fassions de mesme quand il sera question de les soustenir & de les pratiquer: Et pour les Ecclesiastiques comme ce sont eux qui succedent proprement aux charges & aux fonctions de ces hommes Apostoliques; Il faut qu'à leur exemple ils n'épargnent chose aucune pour la conuersion des ames, pour extirper l'ignorance, & que dans les occasions ils soient prests de mourir plustost que de souffrir que rien se fasse contre Dieu,

*Si filii Aprahæ estis; opera Abrahæ facite. Ioan. 8. 39. Semper nos in mortem tradimur propter Iesum. 1. Cor 4. 11. Filii sanctorum sumus, Job, 23. 13.*

Voila tout ce que les Saints demandent de nous. Voulez-vous augmenter leur couronne dedans le Ciel? mais voulez-vous en bastir vne pour vous? en voila le moyen.

Voyez donc si iusqu'à present vous auez remply le nom de Chrestien que vous auez receu au Baptesme, si vous conformez vostre vie aux regles de l'Euangile; si vous estes aussi bien heritier des vertus de vos Peres, comme vous l'estes de leur foy, ce que vous souffrez à leur imitation. Confondez-vous de vous voir si éloigné de l'esprit & des sentimens qu'ils vous ont annoncez. Demandez à Dieu par leurs intercessions cét esprit primitif.

*Gaudium meum, & corona mea. Phil. 4. Quæ est enim nostra spes aut gaudium, aut corona gloriæ? nonne vos? &c. 1. Thes. 2. 19.*

*Mementote Præpositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei, quorum intuentes exitum conuersationis, imitami fidem. Heb. 13. 7.*



## MEDITATION.

Pour la feste de S. Luc, Euangeliste.

Des qualitez des hommes Apostoliques en la description des animaux que vid le Prophete Ezechiel.

- |   |  |
|---|--|
| 1. Les deux premieres remarques appliquées aux Ecclesiastiques. | 2. La troisieme appliquée tout de mesme. |
|   | 3. La quatrieme avec reflexion.          |

*Similitudo quatuor animalium ; & hic aspectus eorum.*

Ezech. 1.

Par ces animaux, dit saint Gregoire, sont entendus les Predicateurs & autres ministres Euangeliques. Cela posé,

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, entre plusieurs choses que remarque le Prophete en ces animaux mysterieux, quatre principales, qui se doiuent rencontrer par analogie aux hommes Apostoliques. La premiere c'est, que chacun de ces animaux auoit quatre faces, & quatre ailles, pour montrer que les Predicateurs doiuent auoir vne foy viue signifiée par la face, & se porter à Dieu par la contemplation qui nous est marquée par les ailles; ils sont tous vniformes en la façon de voler, pour marque de l'vniformité que doiuent auoir entr'eux les Predicateurs, les Confesseurs, & les autres Directeurs des ames, touchant les veritez speculatiues & morales: mais comme la foy ny la contemplation ne seruent de rien sans les bonnes œures, il dit en second lieu; que ces animaux auoient les pieds droits, *pedes eorum, pedes recti*, pour montrer que les hommes Euangeliques ne doiuent iamais ceder ny succomber aux menaces, aux respects, ny à aucune autre consideration du monde, que comme leurs actions doiuent seruir de regle aux autres, aussi doiuent-elles estre droites & sans aucun defect. Enfin, qu'ils doiuent estre inflexibles dans la morale Chrestienne & dans les veritez de l'Euangile. Ce sont les qualitez que nous remarquons en saint Luc, qui a penetré si auant dans le mystere de l'Incarnation, qui en a parlé si auantageusement, qui a esté si ferme en sa foy, & qui exhortoit les autres à la mesme fermeté.

## II. POINT.

**V**NE troisieme chose que remarque le Prophete de ces animaux, c'est que leurs yeux estoient estingelans, comme de l'airain qui sort de la fournaise. *Et scintille quasi aspectus aris candentis*, pour montrer qu'ils ne doiuent pas seule-

Quatuor facies vni & quatuor pennæ vni. Quid per faciem nisi notitia, & quid per pennas nisi volutus exprimitur? Quatuor facies vni quia si quæras quid Mathæus de Incarnatione Domini sentiat; hoc nimirum sentit quod Marcus, Lucas & Ioannes. Et quatuor pennæ vni, quia Dei omnipotentis filium Dominum nostrum Iesum Christum, simul omnes concorditer prædicant & ad diuinitatem eius mentis oculos leuantis, penna contemplationis volant. Sed quæ virtus esset si si dem atque contemplationem Domini habentes eius prædicatores sancta opera non haberent? Sequitur, pedes eorum pedes recti. Quid per pedes nisi gressus actuum designantur? Quia uerbo ergo animalium pedes recti esse describuntur, quia omnium perfectiorum opera ad sequendam iniquitatem non sunt reuertita. Hi autem pedes rectos non habent, qui ad mala mundi quæ reliquerunt reflectuntur. Aris metallum valde sonorus est. Et recte vocis prædicantium aris comparantur, quia in omni terram exiit sonus eorum. Bene autem res candens dicitur, quia vita prædicantium sonat & ardet; ardet enim desiderio, sonat verbo: Aris ergo candens est prædicatio accensa. Sed de candente res scintillæ procedunt, quia decorum exhortationibus verba flammantia ad aures audientium procedunt. Recte autem prædicatorum verba scintillæ appellata sunt, quia eos quos

ment faire du bruit dans leurs Predications ; mais qu'il faut de plus que leur vie soit toute embrasée, & leurs paroles comme des estincelles qui allument le feu de l'amour de Dieu dans les cœurs de leurs auditeurs, en sorte qu'on puisse dire d'eux comme de saint Jean Baptiste, que ce sont des lumieres ardentes & luisantes.

### III. POINT.

**L**A quatrième chose que vid le Prophete, ce fut vne main d'homme qui paroissoit dessous les aïsses de ces animaux, par où est entenduë ou bien l'humanité de Nostre-Seigneur, qui eleue nos cœurs, à la contemplation, ou bien la vie actiue soumise à la contemplatiue ; ce qui marque l'union que doiuent auoir les Ecclesiastiques avec Nostre-Seigneur Iesus-Christ, & comme ils doiuent s'employer à l'action s'ils veulent estre participans des trauaux & de la grace des Apostres. Mais la dernière remarque est, que ces animaux ne retournoient point en arriere, à cause que chacun marchoit deuant soy, *reuertebantur cum ambularent* ; ce qui nous donne à connoistre que les hommes de Dieu ayant vne fois commencé de bien faire, ne doiuent iamais retourner en arriere mais auancer tousiours à vne vie plus parfaite ; & méprisant les choses temporelles, soupirer vniquement apres les eternelles. C'est ainsi que faisoit le grand Apostre saint Paul ; *Ea qua retro sunt obliuiscens & in ea qua anteriora sunt me extendens, sequor ad palmam superna vocationis*. Et c'est ainsi que saint Luc son cher disciple & compagnon de voyage ayant vne fois embrassé la Croix de Iesus-Christ, l'a si constamment portée toute sa vie, que l'Eglise nous assure auourd'hui en l'Oraison quelle a dressée en l'honneur de ce Saint, qu'il portoit continuellement la mortification de la Croix sur son corps. Examinez-vous sur ces deux derniers chefs, & demandez à Dieu par les intercessions de saint Luc pour vous & pour les autres, ce que toute l'Eglise luy demande.

*Interveniat pro nobis, qui es sumus Domine sanctus tuus Lucas Euangelista ; qui crucis mortificationem iugiter in suo corpore pro tui nominis honore portauit.*

in corde tetigerint, incidunt. Quid per manus nisi vita actiua, & quid per pennas nisi contemplatiua vita signatur ? Manus ergo hominis sub pennis eorum est, id est virtus operis sub volatu cōtemplationis. Quod bene in Euangelio dicit ille mulieres designat. Martha scilicet & Maria. Sin vero hoc in

loco homo redemptor noster accipitur, manus hominis sub pennis eorum est, quia nisi Dominus homo fieret qui mentes prædicantium ad cælestia subleuasset, illa quæ apparent animalia non volarent. Nec immerito manus hominis esse sub penis dicitur, quia de eodem redemptore nostro scriptum est : Qui cum sit splendor gloriæ & figura substantiæ eius portansque omnia. Eius ergo manus corda nostra perat, eius manus in contemplatione nos subleuat. Nisi enim, vt dictum est, omnipotens Verbum propter homines homo fieret, humana corda ad contemplantam Verbi excellentiam non valeret. Vnumquodque ante faciem suam gradiebatur. Penna animalia, videl. prædicatores sancti, cum incedunt, miulme reuertuntur, quia sic à terrenis actibus ad spirituality pertranseunt vt ad ea que reliquerunt, vltorius nullatenus reuertantur, quasi enim per quadam viam eis incedere, est mente ire semper ad meliora. Quo contra de reprobis dicitur, qui reuersi sunt corde in Aegyptum. Qui cur non reuertantur, indicat cum subiungit.

*Vnum quodque ante faciem suam gradiebatur.*

An e nos enim æterna sunt, post nos temporalia, quia & illa

pergentes inuenimus & illa recedentes, quasi post dorsum relinquimus. Vnde & magnum illud penatum animal, quod vsq. e ad cæli terris secreta volauerat ait. Vnum verò, quæ retro sunt oblitus sequor ad anteriora, in anteriora enim exterus, eorum quæ retro sunt oblitus fuerat, temporalia despiciens, sola quæ sunt æterna quærebatur. S. Greg. hom. 1. in Ezech.



## MEDITATION

Pour la feste de saint Simon & saint Iude.

Sur le suiet de l'Euangile.

1. Pourquoi Nostre-Seigneur choisit ses Apostres. | 2. Il leur abrege tous ses preceptes. | 3. Reflexions

*Hæc mando vobis ut diligatis inuicem.*

## I. POINT.

*Sicut misit me pater  
& ego misit vos.  
Iean, 20, 21.*

**C**ONSIDEREZ que Nostre Seigneur voulant laisser apres luy des personnes qui pussent continuer l'image de sa vie sur la terre, & trauailler à l'ouurage de la redemption, qu'il estoit venu commencer icy-bas, il choisit pour cela les Apostres qui auoient esté témoins de ses actions l'espace de trois ans, auxquels il communiqua le mesme pouuoir qu'il auoit receu de son Pere, & vne abondance de graces proportionnées à leur ministere.

Vous ne doutez pas du pouuoir que vous auez receu en vostre ordination, & de la grace qui vous y a esté annexée, si vous n'y auez pas mis d'obstacle : mais quel profit en auez-vous fait ? en quoy vous estes-vous rendu semblable à Nostre-Seigneur ? Tous les Apostres estoient si conformes à leur Maistre, qu'on pouuoit dire en les voyant, Ainsi marchoit, ainsi faisoit, ainsi prioit, ainsi souffroit le Maistre qu'ils adorent. Pourroit-on dire quelque chose de semblable, en parlant de vous ? quel exemple donnez-vous au peuple ? quel reglement faites-vous paroistre dans vostre vie ? en vn mot ; quelle imitation des vertus de Iesus-Christ ?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que pour former les Apostres à cette imitation, encore que Nostre-Seigneur, outre son exemple leur eust tracé quantité de preceptes pendant sa vie, il semble les auoir tous abregez en deux, qui nous sont auourd'huy marquez dans l'Euangile. Le 1. c'est la dilection du prochain,

*Hæc mando vobis ut diligatis inuicem.* Le 2. c'est la souffran-



ce & le mépris du monde. *Si mundus vos odit, scitote quia me prior in vobis odio habuit, & si me persecuti sunt & vos persecuentur* Par le 1. il les oblige d'auoir de bons sentimens de leur prochain, de supporter & excuser ses defauts, & auoir compassion de ses miseres corporelles & spirituelles. Par le 2. d'endurer pour luy tout ce que la rage des tyrans peut iamais inuenter, & ne faire point d'estat de tout ce qui est au monde. Ce fut avec ce mépris que saint Simon & saint iude se rendirent si admirables, quand l'vn d'eux refusa les presens que le Roy de Babylone luy offrit apres l'auoir conuertý à la Foy. Ce fut par le principe de cette charité qu'il ne voulut pas permettre que ses plus grands ennemis & persecuteurs fussent mis à mort, comme le Roy l'auoit commandé, desirant plustost leur conuersion que leur perte; & enfin ce fut à la faueur de toutes ces vertus, qu'apres auoir fait vn fruit merueilleux, & engendré à Iesus-Christ vn nombre innombrab'le d'enfans dans vn pays tres-vaste & estendu, parmi des nations barbares, ils ont finy leur vie par vn glorieux martyre.

Cum innumerabiles filios Iesu Christi peperissent, fidemque in vastissimis illis regionibus & efferatis gentibus disseminassent, doctrina & miraculis ac denique glorioso martyrio simul sanctissimum Iesu Christi nomen illustrarunt, In aliis eorum.

### III. POINT.

**O**V en estes vous pour ces deux points? 1. Comment aimez-vous vostre prochain? sur quoy est fondé vostre amour? quel seruice luy rendez-vous? Pour le mépris du monde (qui a rendu les Saints plus admirables que tous les miracles qu'ils ont fait, & sans quoy, dit saint Chrysostome, ils auroient passé pour des enchanteurs.) voyez-le par l'estime que vous faites des biens, des honneurs, des benefices, des passe-temps; l'amour & la recherche de tous ces biens, n'est-elle pas aussi ardente chez vous que parmi les seculiers? Et enfin pour la souffrance, quelle inclination, ou quelle repugnance y auez-vous? C'est là le partage des hommes Apostoliques, & si vous voulez participer à leur couronne, il faut aussi necessairement prendre part à leurs travaux.

### MEDITATION

Pour la Vigile de la Toussaints.

Des dispositions necessaires à cette Feste.

1. Pourquoi l'Eglise a institué la feste de tous les Saints? | ste, & en remporter le fruit que l'Eglise desire.
2. Moyens de sanctifier cette Feste.

*Exultabunt Sancti in gloria, latabuntur in cubilibus suis.*

*Pfal. 149. 5.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour quelles raisons l'Eglise a institué la feste de tous les Saints. C'a esté . pour suppléer aux festes que l'on ne peut celebrer pendant l'année, à cause du nombre innombrable des Bien-heureux. 2. Pour reparer en quelque façon les manquemens commis en toutes les autres Festes, par les abus, par les profanations, par l'absence du seruice diuin, par negligence, ignorance, ou semblables. 3. Pour obtenir plus aisément & plus efficacement l'effet de nos prieres par cette multitude d'intercesseurs qui s'employent pour nous auprès de Dieu.

*Ne desideratam nobis  
euz propitiationis a-  
bandantiam, multi-  
plicatis intercessori-  
bus largiaris.  
In orat. 411.*

Concluez d'icy, que si les Ecclesiastiques sont obligez de bien celebrer la Feste de chaque Saint en particulier, pour donner bon exemple au peuple, pour remercier Dieu des graces qu'il leur a faites, pour se les rendre amis, & demander par leur moyen d'arriuer au port, où ils sont arriuez; avec quelle extraordinaire deuotion & preparation deuous nous celebrer celle de tous les Saints ensemble, veu mesme que parmy ceux dont nous faisons la Feste, il y en a quantité d'Ecclesiastiques de nostre profession mesme, de nostre connoissance, de nos parens & de ceux avec qui nous auions peut-estre contracté amitié dans le monde?

Quelle ioye à ces ames bien heureuses, apres estre déliurées des dangers de cette vie, de voir leurs amis qui prennent part en ce jour à leur triomphe?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de sanctifier cette Feste, & d'en remporter le fruit que l'Eglise desire. Le 1. c'est de considerer de quelle façon on a celebré les festes des Saints par le passé, remarquer les defauts que l'on y a cōmis, s'en confesser, pour uoir aux remedes cōuenables, & former vne resolution de les mieux celebrer. Le 2. c'est d'étudier à nous rendre sēblables par imitation à ceux dont nous faisons la feste, & trauailler à

*Militia est vita homi-  
nis super terram.  
Job. 7. 1.*

nostre sanctification de plus en plus par les mortifications, les penitences, les ieufnes, & autres voyes qui seront iugées les meilleures. C'est là le partage de l'Eglise Militante où nous sommes, dont nous pouuons dire que c'est auiourd'huy la feste, comme le iour de demain, sera celle de l'Eglise Triomphante, & apres demain sera celle de l'Eglise Souffrante. Et dautant que tous les Saincts sans exception d'vn seul, sont arriuez au comble de leur felicité, par les croix & les afflictions à la suite de leur Maistre & Sauueur; Le 3. moyen, c'est de nous faire violence, sans laquelle nous ne pouuons pretendre, ny à la vertu, ny à la perfection, ny à la beatitude. Cette violence sur nous-mesmes, est la regle & la mesure, sur laquelle nous deuons iuger de nostre auancement, parce que c'est vne regle generale, qu'autant que nous-nous surmonterons, autant nous profiterons, & suiuant la force que nous ferons pour destruire nostre nature gastée, nous ferons du progresz.

*Regnum cælorum vim patitur, & violenti rapiunt illud. Matth.*

II. 12.



### MEDITATION

Pour la Feste de tous les Saincts.

De la gloire des Bien-heureux.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 1. Combien est grand ce bon-<br>heur des Saincts? |  | cette gloire.                          |
| 2. Quelques circonstances de                      |  | 3. Les moyens d'y arriuer avec<br>eux? |

*Beati qui habitant in domo tua, Domine ! Psal. 83. 5.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ à ce iour que l'Eglise fait memoire de la felicité de tous les Saincts qui sont dans le Ciel, combien est grand ce bon-heur dont ils iouyffent. Ce bon-heur est si grand, que comme disent le Prophete Isaye, & l'Apostre saint Paul, l'œil n'a iamais veu, l'oreille n'a enten-

*Nec oculus vidit, nec  
auris audiuit, nec in  
cor hominis ascendit  
quæ præparauit Deus  
his qui diligunt illum;  
Iſa. 64. 1. Cor. 2.  
Intra in gaudium De-*

mini tui.

*Matth. 25. 25.*

Possidete paratum  
vobis regnum à con-  
stitutione mundi.

*Id. 34.*

Qui ego sum? aut quæ  
vita mea, vt fiam ge-  
ner Regis;

*1. Reg. 18.*

du, ny l'esprit humain n'a iamais conceu rien de pareil : si grand que toutes les richesses, tous les honneurs & les contentemens de cette vie ne sont en comparaison que des ombres & des phantomes de richesses, d'honneur & de contentement. *Quàm dilecta tabernacula tua Domine virtutum!* Psalm. 83. 2.

Ah! que nous sommes heureux d'estre creez pour vne fin si noble! Remerciez-en la diuine Bonté: Et pour vous animer encores dauantage au désir & à la recherche d'vn si grand bien;

## II. POINT.

Exultabit lætitia  
inennarrabili & glori-  
ficata.

*1. Petr. 1. 8.*

Quæ lingua dicere,  
aut quis intellectus  
capere sufficit, illa se-  
perna ciuitatis quan-  
ta sint gaudia? Ange-  
lorum choris interese,  
cum beatissimis  
spiritibus conditori  
assistere, præsentem  
Dei vultum cernere,  
&c.

*S. Greg. in Euang.*

Gloriosa dicta sunt de  
te, ciuitas Dei.

*Psalm. 86. 3.*

In sæcula sæculorum  
laudabun. te.

*Psalm. 83. 5.*

**C**ONSIDEREZ quelques circonstances particulieres de cét estat bien-heureux, tant à l'égard de l'ame qu'à l'égard du corps. 1. L'ame verra Dieu à nud, & à découuert, *Vidēbimus eum sicuti est*, 1. Ioan. 1. 3. Elle verra son essence, ses attributs, ses operations; elle l'aymera avec des ardeurs incomprehensibles: elle sera imbuë, remplie, penetrée, embellie, sanctifiée, & deifiée par la Diuinité mesme, *Cum apparuerit, similes ei erimus*. 2. Le corps participant à ce bon-heur, sera beau, éclatant & lumineux autant & plus que le Soleil. Il sera agile, subtile, affranchy de toutes les atteintes de la mort, des maladies & de toute sorte de douleurs. Tous les sens seront pleinement satisfaits, l'œil par la veuë des corps glorieux, & de cette diuine demeure, en comparaison de laquelle tous les Palais des Princes, & les Lourés des Roys, ne sont que des cachots puants & obscurs: l'oreille par l'harmonie, & ainsi des autres. Adioustez apres pour comble de tout, la duréeeternelle de toutes ces felicitez inexplicables.

Après cela saint Paul n'auoit-il pas raison de dire, *Omnia arbitratus sum vt hercora, vt Christum lucrifaciam?* Phil. 3. Mais dautant que ce n'est pas assez de connoistre ce bien, si on ne prend les moyens de l'acquérir;

## III. POINT.

Beati paupere, beati  
qui persecutionem pa-  
tiantur, &c. ipsorum  
est enim regnum ce-  
lorum.

*Matth. 5. 3. & seq.*

Per multas tribulatio-  
nes oportet nos intrare.

**C**ONSIDEREZ qu'il n'y a point d'autre moyen pour arri-  
uer au Ciel, ny d'autre chemin que celuy qu'ont tenu les  
Saints, & que Nostre-Seigneur nous presche auioird huy  
dans l'Euangile, qui se reduit tout à la souffrance, & au mépris  
du monde. Quelle peine prenez-vous pour cela? que souffrez-

vous pour de si grands biens ? qu'elle violence vous faites-vous ? D'entre les Saints, dit l'Apostre, *Alii ludibria & verbera experti sunt, insuper & vincula, & carceres, lapidati sunt, sciti sunt, tentati sunt in occisione gladij mortui sunt; circuierunt in melotibus, in pellibus caprinis, egentes, angustiati, afflicti, quibus dignus non erat mundus.* Et vous, croirez-vous y pouuoir aller par les delicateffes ?

re in regnum Dei; *Act. 14. 21.*  
Non coronabitur nisi qui legitime certauerit.  
*1. Tim. 2. 5.*  
Si compatimur & conglorificabimur. *Rom. 8. 17.*  
Omnis qui in agone contendit ab omnibus se abstinere; & illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, non solum incorruptam.  
*1. Cor. 9. 29.*  
Sic currite ut comprehendatis.

Vous avez beau faire, tout ce que vous pourrez souffrir, quand ce seroit vne eternité toute entiere, n'approchera iamais, dit saint Paul, du moindre degré de gloire qui vous est promise, *Existimo quod non sunt condigna passionibus huius temporis ad futuram gloriam quae reuelabitur in nobis.*

Les souffrances sont le chemin du Ciel.

*Hac est via bona, ambulate in ea. Ier 6. 16.*



MEDITATION

Pour le iour de la commemoration des Trépassés.

Du Purgatoire, &c.

- |   |  |
|---|--|
| 1. Des tourmens extrêmes que souffrent les Ames dans le Purgatoire. | 2. Les moyens de les soulager.                   |
|   | 3. Ce qu'il faut faire pour éuiter ces tourmens. |

*Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei.*  
Iob. 19. 21.

I. POINT.

Entrez par esprit dans cette prison effroyable de la Iustice de Dieu tres-obscur & tres-estroite, c'est à dire, dans le Purgatoire, pour y considerer les ames qui y sont tourmentées, & qui vous crient ces pitoyables paroles, *Miseremini mei, &c.* Regardez avec compassion les tourmens qu'elles y endurent, quelles peines pensez-vous qu'elles souffrent, de se voir priuées de la jouissance de Dieu pour vn temps, duquel elles connoissent pour lors les perfections si clairement, sur tout quand elles voyent que ce retardement est arriué par leur

*Spes quae differret affligit animam.*  
*1. Tim. 3. 12.*  
Non exies inde donec reddas nouissimum quadrans em.  
*Math. 5. 26.*  
Gravior erit ille gnis quam quidquid potest

homopati in hac vita  
s. Aug. in Psal. 17.

faute ? Mais combien grande est encore la peine qu'elles endurent par l'obscurité de la prison, & par le feu qui est le mesme que celuy de l'Enfer, qui agit comme instrument de la diuine iustice, continuellement sans aucun relasche, & avec tant de force que nostre feu comparé à celuy-là, n'est qu'un feu en peinture, outre que toutes ces peines ne sont aucunement meritoires ?

Qui n'apprehendera apres cela la diuine Iustice, qui punit avec tant de rigueur les moindres pechez ? *Iustus es Domine, & rectum iudicium tuum !* Psal. 118. 137.

## II. POINT.

Honorat Dominum  
qui miseretur pauperis  
Joan. 14. 31.

Qui seminar in benedictionibus, de benedictionibus, & merer.  
2. Cor. 9. 6.

Panem tuum & vinum tuum, super sepulcrum iusti conlittue.  
Tob. 4. 18.

Quæsi si ex eis virum qui ante poneret sepè & staret oppositus contra me pro terra, ne dissiparem eam & non inueni.  
Ezech. 12. 10.

Mundi sunt oculi tui, ne videant malum & ad iniquitatem respicere non poteris.  
Hebr. 1. 13.

Nihil conquinatum intrabit in illud.  
Apoc. 21. 27.

Horrendum est incidere in manus Dei viventis.  
Heb. 10. 31.

Sanus est aqua purgari quam illud si. tote quæ post hanc vitam in purgabilibus locis conuulsi. nec que sunt hic neglecta reddimus usque ad nouum si quæ tranté.  
S. Ven. in obit. Humbertii. Monachi.

**C**ONSIDEREZ quels fruits nous deuous tirer d'icy. Le 1. c'est d'auoir vne grande compassion pour ces pauures ames, & d'autant plus que nous y auons peut-estre des parens, des amis, & des personnes qui nous ont esté cheres au monde, tafchant de les soulager par prieres, aumosnes & sacrifices, non pas cōme ont coûtume de faire la plupart des Ecclesiastiques, quand il s'agit de quelque seruice des deffuncts, en courant & au plus viste ; en quoy ils font vne iniustice notable, & vn tort irreparable à ces pauures ames, mais deuotement, posément, & comme nous voudrions qu'on fist pour nous-mesmes si nous estions en leur place, ne passant aucun iour que nous ne prions pour elles. Le 2. c'est de faire penitence en ce monde icy : *Aut enim penitendum in hoc seculo, aut ardens in futuro*, dit saint Augustin. Le 3. c'est d'auoir vne horreur extrême du peché veniel, puisque les peines du Purgatoire ne sont que pour suppléer aux défauts de nos penitences, & nous purger de ces fautes legeres.

Voyez en quoy auez manqué iusqu'à present au soulagement que vous deuez à ces pauures ames. Si faute de prier pour elles, ou de prier comme il faut. Quelle estime faites vous du peché veniel ? mais quelle penitence faite-vous pour vos pechez passez & pardónez ? Certes il vaut bien mieux estre purgé en ce monde, & iouyr icy de l'effet de la misericorde diuine, que d'attendre en l'autre vie celuy de sa iustice. Et ce d'autant plus qu'une petite penitence faite à present de nostre plein gré, vne heure de patience dans nos peines, nos maladies, angoisses, tribulations, vne victoire de nostre colere, de nostre paresse, de nostre vanité, effacera plus de pechez ve-

aiels & payera plus de debtes, que ne fera pas vn & deux mois, & peut-estre vn an de flammes en Purgatoire, parce que l'estat de cette vie est l'estat des misericordes, & celuy de l'autre vie celuy de la Iustice. Demandez donc avec saint Augustin,

*Hic uere, hic seca, modò parcas, & in eternum parcas.*

MEDITATION.

Pour la feste de S. Charles Borromée.

Des grands biens que Dieu a operées par S. Charles.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Le miserable estat où estoit re-<br>duit le Clergé & le peuple à<br>la naissance de saint Char-<br>les. | 2. De quels moyens il se seruit<br>pour remedier à tous ces de-<br>sordres. |
|  | 3. Reflexion.   |

*Ecce sacerdos magnus qui in uita sua suffulsi domum, &  
in diebus suis corroborauit templum.*

Eccli. 50.

I. POINT.

**P**our mieux connoistre les obligations que toute l'Eglise a à la memoire de saint Charles, souuenez vous des desordres qui estoient répandus dans tout l'estat Ecclesiastique. & par vne suite nécessaire parmy tous les Chrestiens. Dans ce malheureux siecle, la pluspart des Pasteurs estoit dans l'ignorance, & menoit vne vie scandaleuse, l'heresie auoit desia infecté vne partie des Prouinces Chrestiennes par la non-chalance des Superieurs, le vice parmy eux y estoit en coustume, & les choses en estoient venuës à ce point dans le Diocese de Milan, que les Prestres ne croyoient pas estre obligez à se confesser, parce qu'ils confessoient les autres, & que l'on disoit en commun proverbe, que qui vouloit se damner il faloit qu'il se fist Prestre. Ce fut cette desolation extrême qui meut la diuine bonté de donner à l'Eglise vn autre S. Ambroise en la personne de S.

*Non potest ciuitas  
abscondi supra mou-  
tem posita, nec ponere  
lucernam sub modio.  
sed sup:r candelabrum  
ut luceat iis qui  
in domo sunt.*

*Marth. 5.  
Dilectus Deo & homi.*

nibus, cuius memoria  
in benedictione est.  
Ecol. 31. 8.

Charles son digne successeur, pour dissiper toutes ces tenebres pour soustenir la maison de Dieu, qui sembloit estre proche de sa ruine, & pour affermir les colonnes de cét édifice que la doctrine dépravée & les mœurs corrompuës auoient comme ébranlé. Ce fut pour ce sujet qu'il le remplit de toute sorte de graces dès sa tendre ieunesse, qu'il le rendit vn miroir de vertus autant redoutable aux méchans, qu'il estoit aymable & venerable aux bons, qu'il l'éleua au Pontificat pour estre comme vne lumiere ardente & luisante sur le chandelier de l'Eglise.

*Remerciez* Dieu d'auoir suscitè en nos iours vn si grand Saint pour le bien de son Eglise. Mais si vous auez le bon-heur de demeurer dans vn Seminaire; Adioustez à cette reconnoissance celle que luy doiuent tous les Seminaires du monde, lesquels doiuent considerer S. Charles comme l'autheur ou le reparateur de ces saintes familles, qui en a donné le premier exemple, qui en a dressé les reglemens & tous les exercices, & à qui Dieu auoit communiqué vn esprit tout particulier à ce sujet.

## II. POINT.

Hæc pura & defæc-  
ta inuentio voluntatis,  
quæ nihil habet de  
proprio, sed totum di-  
uinum. sic affici dei-  
ficari est.

S. Bern.  
Dixi Domino, Deus  
meus est, quoniam  
bonorum meorum  
non eges.  
Psalm. 15.

**C**ONSIDEREZ les moyens dont S. Charles s'est seruy pour trauailler à la reformation vniuerselle du Clergé & du peuple. Les vertus & les dispositions qui se trouuoient en saint Charles pour entreprendre ce grand ouurage peuent estre considerées en quatre differètes façons, à l'égard de Dieu, à l'égard de l'Eglise, du prochain & de soy-mesme. Sa principale disposition à l'égard de Dieu estoit vn amour tres-ardent qui le tenoit continuellement attaché à cét aymable obiet, qui luy donnoit tous les iours de nouveaux desirs d'accroistre son honneur, qui l'animoit à entreprendre des choses tres-difficiles, côme de s'opposer aux puissances seculieres, d'abolir les abus, corriger les mauuaises coustumes, & ne pas desister qu'il n'en fust venu à bout. Sa disposition à l'égard de l'Eglise estoit vn zele nōpareil pour former de bons Prestres, fonder des Seminaires & des Colleges, reformer le Clergé, & reestabli en tout la discipline Ecclesiastique. C'est ce qui l'obligea de procurer avec tant de soin, non seulement la conclusion du saint Concile de Trente, mais encore qu'il fust executé de point en point en tout son Diocèse. C'est ce qui luy dōnoit toutes ces lumieres que l'on void couchées dans ses six Conciles Prouinciaux, & dans



dans cegros volume des actes de Milan, recommandable à toute la posterité, qui luy donnoit le courage de soustenir la iurisdiction Ecclesiastique contre ceux qui la vouloient vsurper: c'est pour cela qu'il prioit & qu'il ieusnoit si souuent, qu'il auoit tant de correspondances par tout, qu'il faisoit ses visires si exactement, & qu'il ne souffroit pas vn mauuais Liure dans son Diocese,

A l'égard du prochain, il n'auoit d'autre pensée que de le soulager luy-mesme dans ses necessitez spirituelles & temporelles, & ne rien épargner pour l'assister en quelque façon & à quelque heure qu'il eust besoin de luy. Ce fut par ce motif que pendant la peste il exposa sa vie tant de fois, qu'il se dépoüilla si souuent pour reuestir les pauures, qu'il établit tant d'Hospitaux, qu'il alloit luy-mesme administrer les Sacremens dans les Villages, y prescher la parole de Dieu, & qu'il s'accommodoit à tous pour les gagner tous à Iesus-Christ.

Mais parce que ceux qui s'employent au salut des ames ont aussi bien vne ame à sauuer comme les autres, & qu'il y en a qui pour aymer les autres se sont perdus eux mesmes, la mortification, l'humilité & la patience le mettoient à couuert de ce mal-heur parmy les employes du prochain. Mortification dans le boire & le manger, dans le retranchement du sommeil, & dans la maniere de coucher, dans les ieusnes tres-frequens, dans les haïres & les disciplines, dans les fatigues & les tra-uaux des visites annuelles, & les pelerinages qu'il faisoit toujours à pied dans la chaleur du iour. Humilité à ne se rien attribuer de tout ce qu'il faisoit, humilité dans ses habits, là ou tout Cardinal & Archeuesque qu'il estoit, il ne se seruit iamais de foye: humilité dans les Liures & le reste de ses meubles; humilité en son abord, en sa conuersation, & en toutes les actions de sa vie. Patience dans les persecutions qui luy furent faites & dans les attentats sur sa personne, dans les entreprises où il y alloit de l'honneur de Dieu, dans ses maladies si frequentes, & dans les resistances que plusieurs faisoient à ses bons & louïables desseins.

### III. POINT.

**H**E bien, nous tiendrons nous les bras croisez apres vn tel exemple? *Nunquid fratres vestri ibunt ad pugnam & vos hic sederis?* Sommes nous de meilleure maison que saint

Idco ipsi iudices vestri erunt.  
Luc. 11. 19.

Charles ? auons-nous esté plus delicatement esleuez & nourris ? attendons-nous vne autre recompense ? auons nous vn autre Dieu ? auoit-il d'autres graces ? Il y a tant de temps que vous estes Prestre, qu'avez-vous fait pour l'Eglise ? on ne vous demande pas que vous fassiez ce qu'a fait saint Charles ; mais au moins ne pouuez-vous pas seruir d'exemple au peuple, l'instruire, catechiser, confesser, visiter, donner, l'aumosne ? & si vous avez charge, comment trauallez-vous à la vigne du Seigneur ? l'Eglise n'a-elle pas autant de besoin d'ouuriers comme elle auoit pour lors ? n'y a-il plus d'abus à reformer, ny de desordres à corriger ?

Demandez à saint Charles vne portion de son zele, pour le retablissement de la discipline, qu'il donne benediction à ce Seminaire, qu'il le prenne sous sa protection, & que tous ceux qui en sortiront, puissent aller continuer l'ouurage que Dieu a commencé par son moyen.



## MEDITATION

Pour la Vigile de S. Martin.

A l'occasion des desordres qui se commettent ce iour là  
parmy le peuple,

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| 1. Auueuglement déplorable du monde en ce iour. | uent faire pour y remedier. |
| 2. Ce que les Ecclesiastiques doi-              |                             |

*Expergiscimini ebrj, & flete, ululate omnes qui bibitis vinum  
in dulcedine. Ioël 1. 5.*

### I. POINT.

Cæna nostra de nomine sui rationem ostendit, vocatur enim Agape, id quod dilectio penes Græcos est, quantifcumque sumptibus constat, lucrum est, pietatis est, pietatis est, facere sumptum, si quidem inopes refrigerio iusto iuamur.

**V**Oyant les insolences & les desordres qui se commettent au iourd'huy, pleurez d'abord l'auueuglement du monde à se laisser surprendre aux fausses & damnables maximes du demon, lequel a sceu changer la sainte & louable coustume que l'Eglise auoit introduite parmy les Chrestiens, de faire autrefois

des banquets de charité aux veilles des Martyrs, en des recreations insolentes, telles que nous voyons auiourd'huy parmy le peuplè. & d'auoir si bien estably cette mal-heureuse coustume; qu'il semble comme impossible de la pouuoir détruire. La feste de saint Martin auoit autrefois esté de ce nombre, & plus celebre en cela que les autres, qu'il y auoit fondement de ces réjouyffances à cause de quelque miracle arriué à son sepulchre par vn changement d'eau en vin : mais ce qui se faisoit pour lors par principe de pieté & de religion, a degeneré maintenant en prophanation, & les choses sont venuës au point, que ce qui se faisoit au commencement pour abolir peu à peu la superstition des Gentils ( qui aux festes de leurs Dieux faisoient des excez inouïs ) semble ne se continuer à present, que pour en renouueller les pratiques impies. Et c'est pour cette raison que le Concile d'Auxerre deffend expressément de plus faire de Vigiles, c'est à dire, de plus solemniser comme on faisoit la veille de saint Martin.

Faites icy deux reflexions importantes : La 1. sur la ruse du demon, qui se trouue par tout, qui sçait trouuer le moyen d'auoir sa part dans les choses mesme les plus saintes de nostre Religion. C'est icy que l'on pourroit dire ce que saint Leon dit à propos des Princes des Apostres à la confusion des Chrestiens: *Pudet dicere, sed necesse est non tacere; plus impeditur demoniis quam Apostolis. Serm. 3. de Apostol.* La 2. sur la force d'une mauuaise coustume de long-temps enuieillie, afin de vous opposer fortement quand vous verrez les moindres apparences d'en introduire quelque nouvelle. Mais parce qu'il ne suffit pas aux Ecclesiastiques de n'en pas souffrir de nouvelles, mais qu'ils sont encore obligez de faire leurs efforts pour estouffer les anciennes,

## II. POINT.

CONSIDEREZ ce que les Ecclesiastiques doiuent faire à l'occasion de ce qui se passe auiourd'huy. 1. C'est de crier le Dimanche precedent contre ces abus, dans les Sermons, Profnes, & dans les Catechismes, faisant voir au peuple l'injure qui est faite à Dieu & aux Saints par ces débauches, & leur marquer les moyens pour passer Chrétiennement ce iour. 2. A leur égard c'est de ne se trouuer iamais en compagnie ce iour-là, & faire mesme quelque penitence extraordinaire, soit pour les excez qu'ils peuvent auoir faits à pareil temps, n'en

Nihil in modeste  
admittit, non prius  
decubitur quam ora  
tio ad Deum prægu  
stetur, editur quantum  
esurientes capiunt :  
hibitur quantum pu  
dicis est vile, ita sa  
crantur vt qui memi  
nerint etiam per nocte  
Deum adorandum  
sibi esse, ita fabulan  
tur, vt qui sciant  
Dominum audire  
Aqua oratio conuul  
ditur. *Tert. in Apol.*  
Omnia & inter su  
pradictas festiuitates,  
peruigilias quas in B.  
Martini honore obser  
uant, prohibere.  
*Conc. Anisiod. an.  
1578.*

Cum venissent filij  
Dei vt alisterent cor  
ram Domino, affuit  
inter eos etiam Satã,  
*Iob. 1. 6.*

Vulnere vetusto & ne  
glecto callus obduci  
tur, & in eo insana  
bile quod insensibile fit,  
&c. quid nos inuertat  
consuetudo; quid non  
assiduitate duretur,  
quid non vltus cedat?  
*S. Bern. de cons. l. 2. c. 2.*

Clama, ne cesses quasi  
tuba exalta vocem  
tuam, & annuntia  
populo meo scelera  
eorum. *Isaï. 58. 1.*  
Eratis enim aliquan  
do tenebræ, nunc  
autem lux in Domino,  
vt filij lucis ambulat.  
*Ephes. 5. 8.*  
Mundus gaudebit, vos  
vero contristabit inini  
*Ioa. 16. 19.*

estant pas instruits, ou pour ceux qui y sont mal-heureusement plongez. C'est ce que nostre Seigneur nous recommande en l'Euangile, quand parlant à ses Apostres il leur dit, qu'ils doiuent pleurer pendant que le monde se réjouit. Et pour vous y porter, & vous & les autres plus puissamment,

### III. P O I N T.

Vae vobis qui rideis, quia lugebitis & flebitis. Luc. 6. 26.  
Valde absurdum est nimia saturitate velle honorare Martyrem, quem scimus Deo placuisse. ciuiuis.

**C**ONSIDEREZ combien ces excez qui se font auioird'huy, sont iniurieux à Dieu, aux Saincts, & à nous-mesmes. 1. A Dieu, parce que c'est encore vn reste de la superstition Payenne, ce sont ces festes dont il est parlé chez les Prophetes, que Dieu ne peut souffrir, *Laborauit sustinens*. Isai. 1. 2. Aux Saincts : car n'est ce pas vne chose absurde, dit saint Hierosme, de vouloir honorer les Saints par les festins & bonnes cheres, que nous sçauons n'auoir esté agreables à Dieu que par les ieusnes; & saint Martin entr'autres qui a esté le plus grand ieusneur du monde, & qui ne but iamais de vin? 3. A nous-mesmes, à cause du peché que nous commettons, qui nous rend ennemis de Dieu, & indignes des suffrages des Saincts; mais plustost coupables de leur malediction.

In quibus & nos conuersati sumus in desideris carnis nostræ, facientes voluntatem carnis & cogitationum, Ephes. 2. 3. Pudet non esse impudentem. S. Aug. Vos qui spirituales estis, instruite huiusmodi. Gal. 6. 1.

Voyez maintenant si vous n'avez peut-estre pas offensé Dieu à pareil iour qu'auioird'huy, lors que vous estiez dans le torrent du monde, où souuent on a honte de ne pas faire comme les autres, & comme dit saint Augustin, de n'estre pas impudent : demandez-en pardon, & pour satisfaction, tafchez de leuer cet aueuglement parmy les peuples, & par tous moyens de l'empescher à l'auenir.

Mal-heur à ceux, dit Dieu par vn Prophete, qui boient délicieusement & avec excez, pendant que les pauures meurent de faim, desquels ils n'ont aucune compassion.

*Vae qui bibitis vinum in phyalis, & nihil patiebantur super contritione Ioseph. Amos. 6. 6.*



### M E D I T A T I O N

Pour la feste de saint Martin.

Comme il a esté vne veritable lumiere dans l'Eglise.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p>1. Pourquoi les hommes Apostoliques sont comparez à la lumiere ?</p> <p>2. Comme saint Martin a par-</p> | } | <p>faitement accompli cét office en toute sa vie.</p> <p>3. En quoy nous deuons particulièrement l'imiter ?</p> |
|---|---|---|

*Nemo accendit lucernam, & in abscondito ponit, neque sub modio; sed supra candelabrum, ut qui ingrediuntur, lumen videant.*

Luc. 11. 33.

Ce sont les paroles que l'Eglise prend de l'Euangile, pour appliquer à saint Martin au iour de sa Feste.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy dans l'Euangile les hommes Apostoliques sont comparez à la lumiere. C'est parce que comme la lumiere a deux principales qualitez, qui sont d'éclairer & d'échauffer; ainsi faut-il que les Ecclesiastiques à l'exemple de Nostre-Seigneur, qui est la veritable lumiere, & qui la communique aux autres, puissent éclairer les peuples par leur doctrine, & les porter au bien par leur vie exemplaire.

*Ego sum lux mundi, & participatione vobis estis lux mundi. Non potest ciuitas abscondi supra montem posita. Matth. 5. 14.*

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme saint Martin a accompli parfaitement cét office en tous les temps de sa vie. Vous n'avez qu'à vous souuenir quelle vie il a menée estant encore Catechumene, comme il s'est comporté estant Euesque, & ce qu'il fait mesme dans le Ciel apres sa mort. Les graces dont Nostre Seigneur l'a aduantage en tous ces estats, sont clairement voir que ce grand Saint estoit vne lampe qu'il auoit pris plaisir d'allumer pour le bien de son Eglise, & de qui on peut dire comme de saint Iean, *Erat lucerna ardens & lucens.* Il n'est pas encore baptisé qu'il fait des actions dignes d'estre reconnues du Ciel, estant fait Euesque malgré luy: sa vie fut vne pratique continuelle de charité, de pauvreté, d'humilité, de mortifications, de souffrances, mesme de la part de ses plus familiers; son oraison estoit si assiduë qu'on remarque qu'il ne s'en pouuoit diuertir. Son zele estoit si puissant, qu'apres auoir détruit l'Idolatrie dans toute sa Prouince, il va dans celles qui sont plus éloignées pour les conuertir à la Foy: Ses merites &

*Martinus catechumenus hac me veste contexit. Iuuium ab oratione spiritum non relaxabat. O beatum Pontificem, qui totis viscibus diligebat Christum Regem, & non formidabat imperii principatum.*

ses vertus sont en vn mot si grandes, que le Ciel, la Terre & les Enfers en rendent témoignage. Ses miracles sont en si grand nombre, que s'ils estoient tous écrits, dit saint Gregoire de Tours, *Non solum libros, sed nec ipsum mundaum capere posse existimo.*

O la belle lumiere que la vie de S. Martin, qui nous fait bien voir & decouvrir nos fautes.

Non decet Christianum, nisi in cinere & calicio mori.

Mais le plus agreable & plus instructif en saint Martin, c'est de le voir aux prises avec la mort : Il est couché sur la platterre, quelle pauvreté ! Il est couuert de cendre & de cilice; car il n'estimoit point qu'un Chrétien deust mourir autrement. *Et* *no* dit-il, *si aliud vobis exemplum relinquo, ipse peccavi.* Quelle penitence ! mais ce qui est aussi épouventable, c'est de voir qu'après tout cela le demon ne laisse pas d'assister à sa mort, pour chercher en sa vie de quoy l'accuser deuant Dieu.

Que dis-tu à cela, ô mon ame ? pourras-tu répondre à cette heure là comme ce grand Sainct, *Quid hic astas cruenta bestia? nihil in me funesti reperies.* Mets-toy en mesme estat, mon ame, comme si tu deuois présentement mourir : quelles sont tes craintes & tes esperances ? le souuenir de tes pechez d'un costé, l'horreur de l'Enfer de l'autre. O quel exemple & quel miroir que la mort de saint Martin ! ô que cette mort nous decouvre de superbe & de presomptions secretes & cachées dans nostre cœur ! Voulez-vous imiter saint Martin à la mort ? soyez luy semblable en la vie. Et pour cela,

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy particulierement vous auez besoin de l'imiter : Est-ce dans son zele, à procurer la gloire de Dieu, & à conuertir les ames ? Est-ce dans ses penitences & mortifications ? est-ce dans son humilité ? dans sa charité enuers les pauures ? dans sa patience à endurer les injures ? dans sa pauvreté extrême ? Seruez-vous de cette lumiere pour connoistre ce qui vous manque, c'est pour cela que l'Eglise vous le propose aujourd'huy. Et croyez enfin que l'honneur le plus signalé, & le seruice le plus agreable que vous pouuez rendre à Sainct Martin, c'est de l'imiter en quelqu'une de ses vertus, & empescher que sa Feste ne soit profanée par les autres comme elle est.

Vous y estes obligé non seulement par l'interest de vostre

salut, mais encores par la qualité que vous portez d'Ecclesiastique, qui vous fait estre la lumiere des autres pour les instruire de parole & d'exemple.

*Sic ergo luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona & glorificent Patrem vestrum, &c.*



## MEDITATION

Pour la feste de la Presentation de Nostre-Dame.

De l'offrande que nous devons faire de nous-mesmes à Dieu, à l'exemple de la sainte Vierge.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <p>1. Pourquoi Nostre-Dame à l'âge de trois ans va se presenter au Temple.</p> <p>2. Conditions avec lesquelles elle</p> | } | <p>fait cette offrande.</p> <p>3. Ce que nous devons faire pour nous offrir à son exemple.</p> |
|--|---|--|

*Fili praebe mihi cor tuum.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy Nostre-Dame va aujourdhuy se presenter au Temple. Ce n'est pas qu'elle ne sçache qu'elle est entierement à Dieu comme le reste des creatures; mais il luy donne cette inspiration particuliere en cét aage de trois ans, pour en faire vne protestation plus solemnelle, & nous apprendre par son exemple à nous donner à luy dès nostre tendre ieunesse. Y a-il quelque chose qui puisse nous empêcher de faire cette donation de nous-mesmes entre les mains de Dieu? si nous ne l'auons pas faite de si boane heure que nous estions obligez, au moins à present que nous en auons l'exemple, qu'il nous en donne la grace & l'occasion, ne le voulons nous pas faire? Il est nostre Createur & nostre Pere, il est nostre derniere fin, il nous a fait le commandement de l'aimer de tout nostre cœur, il nous a donné son Fils, il nous promet vne vie eternelle, nous luy sommes consacrez par le Baptesme, quels plus puiffans motifs voulons nous, pour nous donner entierement à luy? mais comme c'est l'exemple de la sainte Vierge qui vous porte à cette offrande volontaire;

Nunquid non ipse est pater tuus, qui fecit te & creauit te?  
*Deut. 32. 20.*  
 Ego principium & finis. *Apoç. 22. 13.*  
 Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, &c.  
*Deut. 6. 3.*

## II. POINT.

Vt se citatos reddant,  
curte debere recolunt  
virginem & profes-  
sionem. S. Hilarius.

**A**PPRENEZ aussi d'elle-mesme à la faire comme il faut. La 1. circonstance ou condition qu'elle y apporte, c'est vne profonde humilité fondée sur la grandeur de Dieu & la consideration de son propre neant ; c'est vn sacrifice qu'elle fait de soy-mesme, dans lequel comme l'hostie offerte doit estre détruite, elle s'aneantit deuant cette souueraine Majesté. La 2. condition, c'est vn tres-grand desir de plaire en tout à ce diuin Monarque, ce qu'elle luy témoigne 1. par la protestation qu'elle fait, que comme elle n'a de vie que de luy, elle ne la veut aussi employer que pour luy. 2. Par toutes ses paroles & pensées, qui ne buttoient qu'à son seruice; *ita ut*, dit vn saint Docteur, *indefinenter sic esset affixa Deo, ut in ea nihil esset, mundanus quod violaret affectus.*

Ecce ancilla Domini:  
fiat mihi secundum  
verbum tuum.  
Luc. 1. 38.

La troisieme est vne resignation tres-parfaite de soy & de sa vie entre les mains de Dieu, afin qu'il accomplist en elle ses diuines volontez. Enfin l'on tient qu'alors elle fit vœu de perpetuelle virginité, & que ce fut la premiere qui s'y obligea par vœu : Car dit saint Augustin, la Vierge ne diroit pas, *Quomodo fiet istud? nisi Deo Virginem se ante vouisset.*

## III. POINT.

Seruus tuus sum ego.  
Psal. 118. 125.  
Tuus ego sum. Qui  
me vis facere? Mat.  
9. 8.

**F**AITES ces trois actes à son exemple. 1. Renouuellez avec toute l'humilité possible l'offrande que vous auez faite autrefois de vous-mesme à Iesus-Christ & à sa sainte Mere; mettez-vous de nouveau sous sa protection, & priez-la de vous presenter elle-mesme. 2. Protestez de plaire à Dieu en tout & par tout, comme la sainte Vierge ne faisoit aucune action, ne proferoit aucune parole, & n'entretenoit aucune pensée qui ne fust pour son seruice. 3. Agreez dès à present toutes les dispositions qu'il fera iamais de vous dans le temps & dans l'eternité, pour la santé, ou pour la maladie; pour la pauvreté, les souffrances & semblables. Renouuellez luy si vous estes dans les ordres sacrez, le vœu solennel de chasteté, que vous auez fait au Souf diaconat. Et taschez enfin sur ce modele qui vous est donné, de porter les parens à éleuer de bonne heure leurs enfans dans la crainte de Dieu, & vous mesme d'y travailler autant que vous pourrez, & vous souuenez de cette parole du Sage,



*Adolescens iuxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea.* Prou. 22. 6.



MEDITATION

Pour la feste de sainte Catherine.

De la triple Couronne qu'elle possede dans le Ciel.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>1. La conduite de Dieu dans ses plus grands ouurages.</p> <p>2. Comme sainte Catherine a merité les trois aureoles de</p> | } | <p>Vierge, de Martyre &amp; de Docteur.</p> <p>3. Ce que nous deuons à cette Sainte, en qualité de Patrone.</p> |
|--|---|---|

*Quæ stulta sunt mundi elegit Deus vt confundat sapientes, & infirma mundi elegit Deus vt confundat fortia.* 1. Cor. 1.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme cette conduite de Dieu se trouue excellemment verifiée en la personne de sainte Catherine, de laquelle il se sert auiourd'huy pour terrasser l'empire & l'orgueil du demon. L'idolatrie estoit si fortement establie dans Alexandrie, que les Chrestiens n'auoient plus aucune liberté de leur Religion, la persecution y estant ouuertement declarée par vn Edict public, & Dieu pour arrester le cours d'vne entreprise si funeste ne se sert point de la puissance des Princes, ny de l'industrie des Sçauans; mais d'vne simple fille.

*Vbi nunc sunt sapientes tui annuntiant tibi & indicent.* Isa. 19. 17.

O le beau spectacle! de voir dans cette ville Royale vne fille toute seule aller affronter l'Empereur au milieu de sa Cour, au temps du Sacrifice, & luy reprocher sa cruauté & son impieté, de voir dis-ie vne fille de dix-huit ans faire teste aux plus forts esprits de la Grece, & mettre à neant toutes leurs raisons par la force & la simplicité de la Foy. O que la verité est forte quand elle est coniointe à la grace!

*Perdam sapientiam sapientum & prudentiam prudentium reprobo. Vbi sapiens vbi scriba? vbi conquisitor huius sæculi? nonne stultam fecit Deus sapientiam huius mundi? Nam qui in Dei sapientia non cognouit mundus per sapientiam Deorum, per*

## II. POINT.

*culit Deo per stulticiam  
prædicationis saluos  
facere credentes. Quia  
quod stultum est Dei,  
sapientius est homini-  
bus; & quod infir-  
mum est Dei, fortius  
est hominibus.*

*1. Cor. 1. 21.  
Fulgebunt iusti & si-  
cut scintillæ in arun-  
dinetis discurrent.*

*Sap. 17.  
Ipsam sequuntur a-  
gnus cantantes cau-  
ticum nouum.*

*Apoc.  
Qui ad iustitiam eru-  
diunt multos, fulge-  
bunt sicut stellæ in  
perpetuas æternitates.*

*Dan.  
Habetis in vna hostia  
duplex martyrium,  
pudoris & religionis,  
& virgo permansit &  
martyrium obtinuit.*

*S. Ambr. de sancta  
Agneæ.*

*Si linguis hominum  
loquar & Angelorum,  
charitatem autem non  
habeam, nihil sum.*

*1. Cor. 11. 1.*

*Vx vobis legisperitis  
quia tulistis clauem  
scientiæ, ipsi non in-  
troistis & eos qui in-  
troibant prohibuistis.*

*Luc. 11.  
Vanitas vanitatum dix-  
it Ecclesiastes,*

*Vanitas vanitatum &  
omnia vanitas. Quid  
habet amplius homo  
de vniuerso labore suo  
quo laborat sub sol?*

*Eccl. 1.*

*In maleuolam ani-  
mam non introibit sa-  
pientia, Sap. 1. 4.*

*In nullo terreamini ab  
aduersariis, quæ illis  
est causa perditionis,  
vobis autem salutis,  
& hoc à Deo, quia vo-  
bis donatum est pro  
Christo, non solum vt  
in eum credatis, sed vt  
etiam pro ipso patia-  
mini. Phil. 1.*

*Habemus thesaurum  
istum in vasis fictili-  
bus. 2. Cor. 4.*

**N**ous voyons difference entre les Saints pour leurs cou-  
ronnes : les vns portent la couronne du Martyre, les  
autres celle des Vierges, & les autres ont la récompense  
des Docteurs : mais sainte Catherine possède toutes les  
trois ensemble, & ce qui luy est particulier par dessus cel-  
les de son sexe, elle n'a pas seulement l'aureole des Vier-  
ges & des Martyres, mais mesme celle des Docteurs; &  
c'est pour marquer ces trois excellens titres, que par vne  
prouidence de Dieu speciale, on void sortir de son corps  
trois liqueurs differentes, du sang en son martyre, du lait  
en sa decolation, qui marque la pureté de son corps, &  
de l'huile de son tombeau, symbole de la sagesse & de la  
charité.

Voulez-vous sçauoir le moyen de luy rendre l'honneur que  
vous estes obligé, puisque vous la prenez pour Patrone?

## III. POINT.

**L**E 1. c'est d'accompagner à son exemple les lumieres &  
les connoissances que vous estes obligé d'auoir dans vo-  
stre estat, de l'humilité & de la chasteté; de l'humilité, par-  
ce que comme la science des Ecclesiastiques doit estre fon-  
dée & appuyée sur la Foy, ces connoissances que nous  
auons par cette vertu, ne se donnent qu'aux humbles; *Ab-  
scondisti hac à sapientibus & reuelasti paruulis.* De la pureté,  
parce que comme dit le Sage, iamais la sagesse ne pourra  
subsister dans vne ame, ny en vn corps infecté des ordu-  
res de la chair : C'est pour cela que les Anges auourd'huy,  
ausquels la science & la pureté nous rendent semblables, em-  
portent le corps de sainte Catherine sur la montagne de Sinai,  
de peur qu'un si precieux dépost ne fust prophané par les mains  
& l'attouchement des hommes.

Le second, c'est de l'imiter en sa force & en son courage,  
nous opposant genereusement aux abus, aux entreprises des  
grands, aux maximes & coustumes deprauiées du monde,  
souffrant avec patience toutes les contradictions qui nous  
pourront arriuer à ce suiet, sans nous lasser iamais d'instruire  
en public & en particulier, estant prests de perdre plu-

stost la vie que la fidelité que nous auons iurée à Dieu dans le Souf diaconat , & que de ceder à la moindre tentation contre le vœu que nous y auons fait de continence. Examinez-vous sur ces trois chefs principaux ; & voyez si vous pourrez pretendre à toutes ces couronnes. Quel combat auez-vous ressenty , & quelle victoire auez vous remportée contre les attaques de la chair pour meriter celle de la virginité ? Quelle peine auez-vous prise à destruire l'ignorance pour auoir l'aureole de Docteur ? Qu'auez-vous souffert pour l'Euan-gile, pour obtenir celle du martyre ? Regrettez les fautes que vous auez commises en toutes ces occasions, & demandez à Dieu par les merites de cette Sainte , la grace de pouuoir icy bas combattre à son exemple , pour estre vn iour couronné avec elle dedans l'éternité , vous souuenant toujours des paroles de l'Apostre , qu'on ne donne pas de prix qu'à celuy qui trauaille.

*Non coronabitur nisi qui legitimé certauerit.*



MEDITATION

Pour la Vigile de la Dedicace.

Des dispositions à cette Feste.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <p>1. Qu'est-ce que Dedicace ?</p> <p>2. Pourquoi on renouelle tous les ans la memoire de la Dedicace.</p> |  | <p>3. Que doiuent faire les Ecclesiastiques pour se conformer au dessein de l'Eglise en cette solemnité ?</p> |
|--|--|---|

*Dominus in templo sancto suo.*

I. POINT.

CONSIDEREZ d'abord , pour connoistre la grandeur & le merite de cette Feste , ce qu'on entend par le mot de Dedicace. La dedicace est proprement vne destination , & vne consecration qui se fait d'un lieu qui estoit auparauant profane , & qui pouuoit estre appliqué à toute sorte d'vsages,

*Sanctificauit domum hanc, quam edificasti, ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum, & erunt oculi mei, & cor meum ibi cunctis diebus.*  
1. Reg. 9. 3.

Facient mihi sanctuarium & habitabo in medio eorum, & inde præcipiam & loquar filiis Israël.  
Exod. 25. 8.

pour n'estre plus employé doresnauant qu'au culte & au seruice de Dieu, c'est à dire pour y presenter nos prieres à sa diuine Maiefté, pour la louer & glorifier avec les Anges qui y assistent, & pour y distribuer les choses saintes & sacrées de nostre Religion: Ceremonie qui tire son origine de l'ancien Testament, où Dieu commanda à Moÿse de luy bastir vn Tabernacle & de le consacrer avec toutes ses vstancilles, afin, dit-il, que de là comme du milieu de mon peuple, i'exauce plus aisément leurs prieres, & que ie leur fasse entendre mes volontez.

Concluez de là en quelle veneration nous deuous auoir cette Feste de la Dedicace; qui est le iour auquel Dieu a daigné prendre possession de cette Eglise, & de la destiner pour le lieu de sa demeure, & en faire comme vne salle d'audience pour y écouter nos vœux & nos prieres, & du milieu de nos Autels nous parler, nous écouter, nous consoler, nous fortifier, nous enseigner, nous donner moyen de iouir icy bas de sa tres-douce presence, & pouuoir en tout temps & en toutes nos necessitez estre trouué de nous; *Verè non est hic aliud nisi domus Dei, & porta cali, & vocabitur aula Dei.*

Remerciez-le d'vne si grande bonté; & dites par admiration avec Salomon; *Ergone credibile est vt habitet Deus cum hominibus super terram?*

## II. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy l'Eglise a voulu qu'on renouuellast tous les ans la memoire de la Dedicace de chaque lieu destiné au seruice de Dieu. 1. C'a esté pour le remercier de l'honneur qu'il daigne nous faire, de vouloir demeurer au milieu de nous. 2. Pour nous remettre deuant les yeux le respect & la reuerence que nous deuous porter aux lieux saints dequoy nous nous oublions si aisement. 3. Pour renoueller en nous la memoire & l'esprit de nostre Baptême, qui nous est signifié par la ceremonie de la Dedicace des Eglises, & nous faire souuenir, que comme ce lieu par sa consecration, ayant esté soustrait aux vsages profanes, pour ne plus seruir qu'au culte de Dieu, ne peut estre maintenant sans vn grand sacrilege employé en vn autre usage; de mesme, nos ames ayant esté par le Baptême dediées &

Holocausa eorum, & victimæ placebunt mihi super altari meo, quia domus mea, & domus orationis vocabitur cunctis populis.

Isa. 56. 7.

Sicælum & cæli cælorum non te capiunt, quanto magis domus ista quam ædificauisti ad hoc tantum facta est, vt respicias orationem serui tui, & obsecrationem eius, & audias preces quas fundit famulus tuus coram te.

2. Par. 6. 18.

Non est alia natio tam grandis quæ habeat Deos appropinquâtes sibi, sicut Deus noster adest nobis.

Deut. 4. 7.

Vere Dominus est in loco isto, & ego nesciebâ; pauensque, Quia terribilis est locus iste! non est hic aliud nisi domus Dei & porta cæli. Gen. 28. 16.

An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est, quem habetis à Deo, & non estis vestri?

1. Cor. 6. 19.

Deus qui fecit mundum, &c. non in manufactis templis habitat. Act. 7. 48.

consacrées à la tres-sainte Trinité, & faites épouses du Fils de Dieu, nous ne pouuons sans vn énorme sacrilege & vn infigne adultere nous prostituer ny nous abandonner au peché : *Templum Dei sanctum est, quod estis vos. 1. Cor. 3. 17.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant & conformément aux intentions de l'Eglise en la feste de la Dedicace, que ce que doiuent faire les Ecclesiastiques pour s'y conformer ; C'est 1. d'auoir vn grand zele pour l'honneur & la reuerence deuë aux Eglises, ny entrant iamais par coustume, ny à la haste, mais avec reflexion du lieu où l'on va, s'y comportant tousiours avec grande modestie, empeschant les irreuerences des laïcs, leur faisant voir que ce lieu est terrible, non seulement pour la Majesté de Dieu qui y reside, mais pour les punitions qu'il tire de ceux qui s'y comportent avec irreuerence. 2. De renouveler les promesses faites au Baptisme, se dedier & consacrer tout de nouveau au seruice de Dieu par vne donation irreuocable, & procurer le mesme auprès des fideles, rafchant de purger leurs ames qui sont les temples veritable du saint Esprit, des tenebres de l'ignorance & du peché.

*Pauere ad sanctuarium meum. Luc. 26. 2.*  
*Locus in quo stas, terra sancta est. Exod. 3. 5.*  
*Sanctum est templum tuum, mirabile in equitate. Psal. 64. 5.*  
*Intrauit Iesus in templum Dei, & eiecibat omnes vendentes, & cements. Matth. 18.*

*Examinez-vous* sur les manquemens que vous auez commis contre la reuerence & l'honneur que vous deuez aux Eglises, pour les reparer à ce bon iour, demandez pardon à Dieu de vos infidelitez, & de vos ingratitudez. Purgez vostre ame des moindres ordures, pour y preparer vn lieu digne de sa Maiesté, vous souuenant de ces paroles de l'Apostre saint Paul,

*An non cognoscitis, vestimetipfos, quia Christus Iesus in nobis est, nisi forte reprobi estis ? 2. Cor. 13. 5.*

*Si quis templum Dei violauerit, disperdet illum Deus. 1. Cor. 3. 17.*



## MEDITATION

Pour la feste de la Dedicace.

## De la sainteté des Eglises.

1. Pourquoi les Eglises sont ap- | de Dieu?  
 pellées Maison & Tabernacle | 2. 3. Fruits à tirer de cette Feste.

*Ecce tabernaculum Dei cum hominibus.* Apoc. 21. 3.

## I. POINT.

*Cælum & terram ego  
 impleo. Par. 23. 24.*

*Elegi locum istum  
 mihi in domum sacri-  
 ficii. Si clausero cæ-  
 lum & pluuia non flu-  
 xerit, & mandaero  
 & præcepero locustæ  
 vt deuoret terram, &  
 misero pestilentiam in  
 populum meum : in  
 conuersus autem po-  
 pulus meus exquisi erit  
 faciem meam, & ege-  
 rit penitentiam, &  
 ego exaudiam de cæ-  
 lo, & propitius ero  
 peccatis eorum, & sa-  
 nabo terram eorum.  
 Elegi enim & sancti-  
 ficau i mihi locum istum ;  
 vt sit nomen meum  
 ibi in sempiternum.*

*2. Par. 7. 12. & seq.  
 Oculi mei erunt aper-  
 ti, & aures meæ ere-  
 ctæ ad orationem eius  
 qui in loco isto ora-  
 rit. 2. Par. 15.*

*Vbi fuerit corpus, illic  
 congregabuntur &  
 aquilæ. Matth. 24. 28.  
 Domus mea deserta  
 est. Agg. 1. 9.  
 Domus mea, domus  
 orationis vocabitur.*

*Luc. 19. 46.  
 Sanctuarium meum  
 metuite, ego Dominus,  
 Leu. 19. 30.*

*Domum tuam decet  
 sanctitudo. Ps. 2. 5.  
 Custodi pedem tuum  
 ingrediens domum  
 Domini, & appro-  
 pinqua vt audias,  
 Eccl. 4. 17.*

**C**ONSIDEREZ pourquoy les Eglises des Chrestiens sont appellées Maison, Tabernacle, & demeure de Dieu. La raison est, parce qu'encore que Dieu soit par tout, il est toutefois d'une façon particuliere dans ces lieux saints. 1. Parce que ces lieux luy estant dediez & consacrez, il y doit estre reconnu tout particulièrement : Et c'est là qu'il attend de nous les respects, les hommages & les honneurs que nous luy de-uons rendre, & qu'il veut que nous le considerions present & attentif à nos prieres. 2. Il y est d'une façon plus particuliere, à raison du saint Sacrement où Nostre Seigneur reside effectivement, & d'une maniere toute pleine de merueilles. 3. A raison des graces & faueurs speciales qu'il nous y communique plus qu'en tout autre lieu ; car c'est là où les Sacremens nous sont conferez : c'est là où la reconciliation du Pecheur s'accomplit, c'est là où le Pere de misericorde attend son enfant prodigue, c'est là où Dieu nous parle, & où il entend nos prieres : Mes yeux, dit-il, seront ouverts, & mes oreilles attentives à écouter tous ceux qui me voudront parler.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels fruiets nous de-uons tirer de cette Feste. La 1. chose que nous de-uons à Dieu pour correspondre à l'excez d'affection qu'il nous témoigne de demeurer si près de nous dans nos Temples, c'est de l'y visiter le plus sou-uent que nous pourrons, puis qu'il ne s'y tient que pour nous. La 2. c'est de se comporter avec grandemodestie, & avec vne crainte respectueuse dans les Eglises, & n'y entrer que pour adorer Dieu, & rendre à sa souveraine Maieité les honneurs qui luy sont deus. Dauid n'approchoit iamais du Tabernacle

qu'avec cét esprit : *Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum in timore tuo.* Psal. 5. 8. Et comment y entrez-vous ? comment y demeurez vous ? comment en sortez-vous ? La 3. c'est de bannir de nostre cœur, qui doit seruir de temple au saint Esprit, & à nous de maison d'oraison, tous les desordres & le commerce que nous pourrions auoir avec quelque sorte de peché, que ce pût estre ; *Auferte ista hinc,* dit Nostre-Seigneur, & *nolite facere domum Patris mei, domum negotiationis.* Il est vray que par ces paroles il entendoit premierement parler du Temple où se passoient ces desordres, mais apres & dans la plus haute pensée, il les rapportoit à nostre cœur, qui luy doit seruir de Sanctuaire, & d'où nous de-uons bannir par consequent tout ce qui peut luy déplaire pour le luy rendre agreable. Le vostre n'est-il pas par fois vnere-traite de voleurs, c'est à dire, plein de l'amour des creatures, qui nous dérobent celuy que nous deurions auoir vni-que-ment pour Dieu ? *Vos autem fecistis illam speluncam latronum.* Luc. 19. Prenez y garde.

Nunquid spelunca latronum facta est domus iste, in qua inuocatum est nomen meum? *Jer. 7. 11.*

Voyez auquel de tous ces devoirs vous auez particuliere-ment manqué pour y remedier à l'aduenir, & prenez-en la resolution, taschant de les mettre dés aujourd'huy en'execution, afin que de cette dedicace temporelle, vous puissiez passer à la dedicace perpetuelle, qui se solemnise dans ce grand iour de l'eternité, où aboutissent toutes nos prieres, toutes nos louanges, & toutes nos affections.

Ah ! que ce Tabernacle est aymable, & que cette ville est heureuse, qui a ce Dieu de paix pour tousiours au milieu d'elle.

*Vrbs Ierusalem beata, dicta pacis visio, &c.*

Sauourez toutes les paroles de cét Hymne en le chantant, & que cela vous serue d'entretien pendant l'Octaue.

*Quam dilecta tabernacula tua Domine virtutum ! concupiscit & desiccit anima mea in atria Domini.* Psal. 83, 2.

Ipsi populus eius erūt, & ipse Deus cum eis erit eorum Deus.

*Apoc. 22. 3.*

Templum non vidi in ea, Dominus enim Deus omnipotens templum illius est & agnus. *1b. 21.*



## MEDITATION

Pour la Feste des SS. Patrons en general.

De la maniere de bien celebrer leurs Festes.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Pourquoi toutes les Eglises<br/>sont dediées à Dieu sous l'in-<br/>uocation de quelque Saint.</p> <p>2. Combien il importe d'estre de-</p> | <p>not aux SS. Patrons.</p> <p>3. Les devoirs que nous leur de-<br/>uons rendre.</p> |
|--|--|

*Hic est fratrum amator, & qui multum orat pro populo  
& pro vniuersa sancta ciuitate.*

2. Machab. 15. 4.

## I. POINT.

Fidelis plane & potens  
mediator Dei & ho-  
minum homo Chri-  
stus Iesus, sed diuinam  
in eo reuerentur ho-  
mines maiestatem,  
opus est mediatore ad  
mediatorem istum.  
*S. Ver. de verbis. Apoc.  
Signum magnum.*  
Ego sequester & me-  
dius sum inter Deum  
& vos. *Deut. 5. 5.*  
Illic non charorum,  
parentum, fratrum, fi-  
liorum numeros expe-  
ctant de sua immorta-  
litate securi, de nostra  
salute sunt solliciti.  
*S. 2. Cypr. l. de mort.*

**C**ONSIDEREZ que Dieu non content d'auoir luy-mes-  
me pris chair humaine, & conuersé parmy les hommes,  
afin de leur estre vn modele & vn exemplaire visible & infail-  
lible de toutes sortes de vertus, non content de nous auoir  
donné ses Anges pour nous seruir de guides dans le chemin  
de nostre salut, & de nous auoir donné des Patrons à imiter  
dés nostre Baptesme nous imposant le nom de quelqu'un de  
ses Saints, il a encores voulu qu'en chaque Parroisse il y eust  
vn Saint particulier, qui fust le Protecteur de tous ceux qui  
y demeureroient, qui fust leur Intercesseur, leur Media-  
teur & leur Aduocat auprès de sa diuine Maieité, & de qui  
les actions & la vie pûst leur seruir de regle pour arriuer à la  
beatitude : car ce sont là les principaux offices que font les  
Patrons pour leurs cliens, comme fait saint Pierre pour les  
Parroisses qui luy sont dediées, saint Nicolas pour les sien-  
nes, & ainsi des autres.

Admirez la bonté Dieu, qui vous donne tant d'excellens  
moyens pour negocier vostre salut, le Ciel, la terre, les An-  
ges, les hommes, *Omnia vestra sunt.* Tout cela nous est donné  
à cette fin.



## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ de là combien il importe de bien célébrer la Feste de nos SS. Patrons, & de leur estre deuots, puisque ce sont eux qui prient pour nous, qui s'opposent aux fleaux dont nous sommes menacez, qui nous deffendent de nos ennemis visibles & inuisibles, qui nous seruent de peres & de pedagogues en cette vie, & qui nous assistent particulièrement à l'heure de la mort. Voudrions-nous negliger vn si puissant moyen de faire nostre salut, & faute de bien célébrer la feste de nos Patrons, & de leur estre deuots, nous priuer de leurs suffrages, & de l'effect de leur pouuoir auprès de Dieu? Apres tout,

*Si nous desirons vn Protecteur, où en trouuerons-nous de plus puissant que dans le Ciel; si nous souhaitons vn Conseiller, qui nous en peut adresser de plus sage? si nous cherchons vn Aduocat, où en trouuer de plus éloquent? si nous auons besoin d'vn amy, s'en peut-on représenter de plus fidele? Puis donc que Dieu vous l'a donné pour Protecteur, Conseiller, Aduocat, & pour amy,*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les deuoirs que vous leur deuez rendre en toutes ces qualitez. Le 1. c'est de les aymer & respecter beaucoup. Le 2. que nous ayons vne grande confiance en eux, recourant à eux dans toutes nos necessitez, leur declarant & recommandant toutes nos affaires, nous souuenant que les Saints dans le Ciel connoissant tout ce qui appartient à leur estat, & ce qui les concerne, ils connoissent par conséquent ceux que Dieu leur a mis sous leur charge, qu'ils ont vne grande charité pour nous vouloir ayder, & qu'ils ont vn grand credit auprès de Dieu pour le pouuoir faire. Le 3. c'est de les imiter au plus près que nous pourrons, & pour cela, sçauoir ce qu'ils ont fait, & comme ils ont vécu. Le 4. c'est de sanctifier le iour de leur Feste, nous abstenant de toutes les promenades, jeux, compagnies mondaines, & autres diuertissemens pour vacquer au seruice de Dieu, à entendre la Predication, s'approcher des Sacramens, & faire d'autres bonnes œuures que la pieté nous sug-

Orate pro inuicem vt saluemini, multum enim valet deprecatio ista assidua. Elias homo erat similis nobis passibilis, & oratione orauit, vt non plueret super terram, & non plur annos tres & menses sex. Et rursum orauit, & celum dedit pluuiam, & terra dedit fructum suum. *Iac. 5. 16. & seq.*

Non transeunt rerum interpellationes, nisi cum traahit genius noster.

*S. Aug. in Ps. 85.*  
Quid de his quæ scientia sunt nesciunt, qui scientem omnia sciunt?

*S. Greg. 1. 1. mor. c. 20.*  
Aspice & fac secundum exemplar.

*Exod. 25. 40.*  
Imitatores mei estote sicut & ego Christi.

*or. 11. 7.*  
Debent aliquid de suis virtutibus in nobis recognoscere, vt pro nobis dignentur Domino supplicare.

*S. Aug. ser. 30. de sanctis.*

Non tantum illi prodest nostra laudatio, quam nobis eius imitatio: vera laudatio cordis; imitatio est operis. *S. Ildes. ser. 2. de Assumpt.*

gerera ; Et si nous sommes Ecclesiastiques, empescher les abus qui se commettent souuent en la campagne aux iours des festes des saincts Patrons, retranchant les danfes, les excez de bouche, les débauches, les superstitions, les foires & les marchez publics & semblables qui se glissent facilement parmy les peuples ; *Valde enim absurdum est nimia saturitate velle honorare Martyrem, quem scimus Deo placuisse ieiuniis*, dit saint Hierosme. Voyez quel deuoir vous auez rendu par le passé à vos saincts Patrons, soit à celuy de vostre Parroisse, soit à celuy dont vous portez le nom : comment vous auez celebré leurs festes ; en quoy vous les auez imitez.

Regardez les manquemens pour y remedier, afin d'oresnauant si vous l'auiez contristé par vostre vie mauuaise & déreglée, de le resiouir par vostre conuersion, & par vos saincts déportemens, augmenter sa beatitude & sa gloire accidentelle, en reconnoissance des soins qu'il prend pour vous.

*Filius enim sapiens latificat Patrem.* Prou, 10. 1.

*Implete gaudium meum.* Phil. 2. 2,



## MEDITATION

Pour les Quatre-temps.

De la maniere de les bien passer.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Pourquoi l'Eglise a institué les Quatre-temps, &amp; ce que c'est.</p> <p>2. Combien il importe aux Ecclesiastiques de bien employer</p> | <p>les iours des Quatre-temps.</p> <p>3. Qu'est-ce qu'ils doivent faire en ce temps-là pour se conformer à l'intention de l'Eglise ?</p> |
|--|--|

*Hac dicit Dominus : Ieiunium primi & ieiunium quarti, & ieiunium septimi, & ieiunium decimi, erit domui Iuda in gaudium & letitiam & in solemnitates praclaras.* Zach. 8. 19.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, qu'entre vn grand nombre de fins excellentes que l'Eglise a eues dans l'institution du ieufne des Quatre-temps, il y en a deux principales. La 1. c'est afin que les Chrestiens faisant quelque examen ou reflexion sur les trois mois qui s'écoulent d'vn des Quatre-temps à l'autre, rapportent les trois iours de ieufne accompagné de l'Oraison, & de l'aumosne, pour satisfaction des pechez commis en ces trois mois passez. La 2. c'est afin que comme les Euesques ont à faire choix pour lors des personnes qui doivent estre promotees aux ordres Ecclesiastiques, toute l'Eglise conspire à prier & à ieufner pour cela, à ce qu'il plaise à Nostre-Seigneur d'enuoyer des bons & fideles ouuriers en son Eglise, & que ce choix soit à sa gloire & à l'edification du prochain.

Rogate Dominum  
mellis vt mittat ope-  
rarios in messen suā,  
Matth. 9. 38.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en suite, combien il importe aux Ecclesiastiques de bien employer ces iours des Quatre-temps, non seulement parce qu'ils doivent reparer les fautes commises les trois mois precedens contre Dieu, contre eux-mesmes, ou contre le prochain, soit en leur ministere, ou autrement, mais principalement parce qu'ils doivent auoir vn zele tres-ardent du retablissement de la discipline Ecclesiastique, qui ne se peut iamais faire, que par le choix exact & rigoureux que feront les Euesques en ces iours, des personnes qui auront l'esprit vrayement Ecclesiastique, & qui soient capables & affectionnez pour rendre du seruice à l'Eglise. Adioustez qu'il n'y a point de Quatre-temps, où ils n'ayent receu peut-estre quelque ordre dans l'Eglise, qui la Touffure, qui les Mineurs, qui le Soufdiaconat, & ainsi qui ne soit vn fujet tres-legitime d'vne Feste particuliere pour eux.

Inter dispensatores  
queritur, vt fidelis  
quis inueniatur.

1. Cor. 4. 2.

Probabilem opera-  
rium, inconfusibilem;  
recte tractantem ver-  
bum veritatis.

2. Timoth. 2. 15.

Dona Dei debita gra-  
tiarum actione non  
frustrentur, non gran-  
dia, non pusilla: nun-  
quid non perit quod  
donatur ingratum?

S. Ber. ser. 51. in Cant.

Certes, si les Iuifs auoient tant de soin de reconnoistre les graces qu'ils auoient receues de Dieu, lesquelles estoient pour l'ordinaire temporelles, iusqu'à les écrire en leurs portes & sur leurs habits, afin que chacun en fust témoin: quelle reconnoissance luy deuons-nous pour vne puissance spirituelle, telle qu'est celle receuë en l'ordination? L'E-

glise a estimé cette reconnoissance si iuste, qu'elle a ordonné que les Souverains Pontifes, & les Euesques feroient vn Anniuerfaire de leur ordination.

### III. POINT.

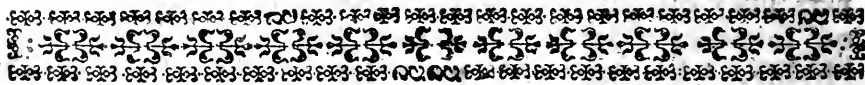
Multi ædificant parietes, & columnas Ecclesie substruunt; marmora nitent, auro splendent laquearia, gemmis altare distinguitur, & Ministrorum Christi nulla electio est.

*S. Hier. ad Nepot.*  
Magna cura eligendus est, qui domum Dei regendam accipiat, si enim terrestrium rerum dispensatores idonei querendi sunt, quanto magis celestium? *S. Ambr. in 1. Tim. c. 3.*  
Noli negligere gratiam quæ data est tibi per prophetiam, cum impositione manuum Presbyterij,  
*1. Tim. 4.*

**C**ONSIDEREZ qu'est ce que doiuent faire les Ecclesiastiques en cè temps-là, pour se conformer aux intentions de l'Eglise. 1. C'est de s'examiner sur les fautes commises les trois mois precedens, dans leurs fonctions Ecclesiastiques, pour les reparer par le moyen du ieusne & des prieres appliquées à ce dessein. 2. Faire quelque priere particuliere au saint Esprit, ou quelque'autre bonne œuure, à ce qu'il plaise à Dieu de bien inspirer les Euesques & les Examineurs, & que l'Eglise soit fournie de bons Ecclesiastiques. 3. Remercier Dieu de la grace qu'il nous a faite en pareil temps, & de l'Ordre que nous y auons receu, le priant d'en renouueller en nous la grace & l'esprit pour n'en point abuser; mais l'employer aux fins qu'il desire. C'est l'aduis que donnoit saint Paul à son cher Disciple; *Admoneo te, ut resuscites gratiam quæ est in te, per impositionem manuum mearum.* 2. Tim. 1.

Entrez dans cette pratique non seulement pour ces premiers Quatre-temps, mais encores pour tous les autres à venir, afin d'obtenir de Dieu de bons Ecclesiastiques, qui suppléent à vos manquemens.

*Rogate Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam,*  
Matth. 9.



### MEDITATION

Pour la Feste de la Translation des Reliques de S. Nicolas, Euesque de Myre.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p>1. Moïse d'honorer les Reliques des Saints.</p> <p>2. Abus à éviter en ce point.</p> |  | <p>3. Quels fructs nous en deuons tirer.</p> |
|---|--|--|

*Erit sepulchrum eius gloriosum. Isa. II. 10.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que Dieu nous inuite à cette pratique de deuotion, par vne infinité de miracles qu'il a operez par les sainctes Reliques de ses seruiteurs. Nous le voyons aux sepulchres des Martyrs, & des sainctes Confesseurs; Qui sont, comme disent les Conciles, des fontaines salutaires que Iesus-Christ nous a laissées, d'où découlent toutes sortes de soulagemens sur les infirmes, & où nous trouuons vne source de douceur qui guerit les maladies, rend la veuë aux aueugles, dissipe les tristesses malignes, & les tentations par la vertu de Iesus-Christ, qui demeure en elles. Nous le voyons en la Translation des Reliques d'vn saint Estienne premier Martyr, au tombeau de saint Nicolas, apres sa Translation de Myre en Lycie à Gacie, duquel on void decouler cét huile precieux, dont nous experimenterons la vertu dans toute sorte d'infirmité, si nous en vsons avec foy: De sorte que nous ne pouuons douter que Dieu selon sa parole n'honore les cendres & les ossemens de ses seruiteurs, qui ont esté les membres viuans de son Fils, & les temples animez de son saint Esprit: C'est par ce mesme principe qu'il depute ses Anges mesme pour enseuelir le corps d'vne sainte Catherine, & qu'il manifeste les saintes corps par des lumieres miraculeuses, afin qu'ils ne demeurent dans l'obscurité d'vne sepulture commune ou indecente, & que nous apprenions à les venerer pour le bien de nos corps & de nos ames.

O Dieu de bonté, si vous nous faites tant de biens dans la consideration des petits honneurs que nous rendons à ces reliques inanimées, quelles graces preparez vous à ceux qui se rendront imitateurs de ces grandes ames?

2. Le culte des saintes Reliques a esté en vsage dans l'antiquité, confirmé par les Ordonnances des Conciles, & par la pratique des plus saintes personnages des derniers siecles: l'exemple du grand S. Charles est considerable en ce point, on le peut voir dans l'histoire de sa vie.

3. Les Saints qui sont en gloire desirent iustement cét honneur, puis qu'ils s'ôt au Ciel les Protecteurs des viuans: nous le voyons

*Corpora Sanctorum in pace sepulta sunt. Ecl. 44. v. 4. Si opem ferre poterat umbra corporis Petri, quanto magis nunc plenitudo virtutis? si tunc supplicantibus proderat aura quædã petranscens, quanto magis nunc gratia permanentis? Aug. ser. 19. de Sanct. Ad sacrum cuius tumulum frequenter. &c.*

*Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum eius.*

*Custodit Dominus omnia ossa eorum, vnum ex his non conturbetur.*

*S. Clement. l. 6. Const. c. 19. Ex contactu cadaveris Elitæ: Prophecia: mortuorum suscitantis. 4. Reg. 13.*

dans l'exemple du grand S. Denys Apostre de nostre France ; d'un S. Sebastien, d'un S. Maurice & autres, qui demanderent vne sepulture honorable : Le 1. à Dagobert, le 2. à Lucine, le 3. à Auite, &c.

Honoremus beatos  
martyres, principes fi-  
dei, intercessores mun-  
di, præcones regni, co-  
hæredes Dei  
*Amb. ser. 92.*

Sanctorum memoria  
est ad virtutem via, &  
sanctificationis stimu-  
lus. *S. Anton, in eius  
vita.*

Enfin, c'est vn excellent moyen pour estre secouru de leurs intercessions ; car estant dans l'estat d'une charité consommée, ils recompensent abondamment les petits seruices que nous leur rendons, en venerant leurs Reliques par des Translations magnifiques en lieu plus decent, ils excitent par leurs prieres nostre deuotion, presentent nos prieres à Dieu, & nous conuient à vouloir estre comme eux des holocaustes viuans deuant la face de Dieu.

Adorez Dieu qui est si admirable dans ses Saints, confondez-vous aux pieds de sa Maiesié, & apprenez à vous sanctifier. Mal-heureux celuy qui apres tant d'exemples de pieté n'a point de sentimens que pour la vanité.

## II. POINT.

Iustè quod iustum est  
persequeris.

*Deut. 16. v. 10.*

Non ululatus, non  
planctus. vt inter sa-  
culi hominis fieri so-  
let, sed Psalmorum  
linguis diuersis exa-  
mina concrepabant,  
Translatoque Episco-  
porum manibus. &  
ceruicem secreto sub-  
iicientibus cum ali-  
Pontifices, lampades  
cereosque præferre et  
alii choros psallentii  
ducerent, in media  
Ecclesia spelunca Sal-  
uatoris est p. sira.  
*S. Hier. de S. Paulo.*

*Conc. Mediol. 1. tit.  
Reiq. no. 42.*

**C**ONSIDEREZ combien Dieu & les Saints sont des honorez par les tres-grands abus qui se voyent en nos iours à l'occasion des saintes Reliques, & qui tarissent ces sources de benedictions. Ces abus sont de les tenir en des lieux indecens, nō fermez à clef, ou dans la garde de personnes seculieres seulement, ou en maison particuliere sans permission de l'Euëque, les exposer deuant qu'elles soient reconnuës & approuuées de l'Ordinaire, les laisser exposées continuellement sans honneurs ny respects, les mettre sur l'Autel, lors que le saint Sacrement est en évidence, sans lampes ou cierges ardens, les faire porter par des laïques reuestus d'aubes ou de chappes, sur tout aux Processions publiques contre l'ordre de l'Eglise, qui veut qu'elles soient exposées par vn Prestre ou par vn Diacre, reuestu de surplis & d'estole, & portées en procession par les Euesques mesme, ou à leur défaut par les principaux du Clergé, reuestus de dalmatiques ou de chappes. D'exposer les saintes Reliques pour le lucre, & conuertir les aumosnes des fideles en débauches ou autres vsages prophanes par vne auarice sordide, au lieu de les employer à l'embellissement des Eglises ou des Chasses des Saints. De porter des Reliques aux malades sans necessité & permission de l'Ordinaire ; En faire l'office public sans permission de l'Euesque.

Examinez vostre conduite sur ce point, & iugez de la droiture de vos intentions, & de la solidité de vostre pieté à l'égard des saintes Reliques, & pour

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les fruits que vous devez retirer de ce que dessus; Le 1. est d'entrer auiourd'huy dans vne singuliere estime, & dans des sentimens tout particuliers de veneration au regard des saintes Reliques, lors qu'elles sont reconnuës & deuëment approuuées; en sorte que cela vous donne suiet de prendre vne grande confiance aux intercessions des Saints dont vous auez les Reliques près de vous. Le 2. est de prendre vne forte resolution, non seulement de ne contribuer à aucun de ces abus cy-dessus nommez, ou autres qui se pourroient introduire; mais encore de solliciter les Superieurs à retrancher ces pratiques indecentes ou superstitieuses, v'sant pour cela de tous les moyens possibles par vn veritable zele de la gloire de Dieu, & de l'honneur qui est deu à ses Saints. Le 3. est d'instruire les peuples de la maniere de venerer les saintes Reliques, pour empescher les prophanations & deuotions indiscrettes, honorant souuent les Reliques des Saints, plus que les Saints mesme, dont ils ne se mettent en peine d'imiter les vertus, leur culte estant exterieur seulement & ordinairement desordonné, veu qu'ils quittent facilement les obligations d'assister à leurs Parroisses les iours de Festes & Dimanches, pour aller en pelerinage visiter les Reliques des Saints sans permission de leurs Pasteurs, & sans preparation de cœur, en veuë de quelque benediction temporelle ou de guerison corporelle, plustost que du salut de leurs ames.

Le quatriesme & dernier fruit est de se rendre saintement ambitieux dans la veuë de ces honneurs, que Dieu mesme rend à ses seruiteurs. Qui ne se picque de vouloir estre grand amy de Dieu, par la fidelité à ses graces, & la perseuerance à chercher vniquement sa gloire, ne merite pas de porter le nom de Chrestien, beaucoup moins d'Ecclesiastique, veu qu'il est indubitable que nostre cœur ne pouuant estre sans quelque desir de l'honneur, si nous ne soupirons apres les veritables qui sont la recompense de la vertu, nous ferons sans doute esclaves de la vanité du monde, qui achemine par vne fumée d'honneur passager à vn opprobre eternal. O Dieu quelle infamie! & quel auen-

gument ! on veut estre honoré avec les Saints en l'autre vie, & on veut viure comme les mondains ; les Prestres de Iesus-Christ, les Anges visibles n'ont des pensées que pour la terre, ne sçauent discerner le precieux d'avec le vil, cherchent l'honneur de ce monde, & font des choses saintes les instrumens de leur auarice, n'est-ce pas chose digne d'estonnement & de compassion tout ensemble ? Que si les autres ayment leur desordre, n'en vsez pas ainsi, portez vos desirs vers le Ciel, & que la veuë des saintes Reliques vous serue d'un puissant motif, pour accroistre & allumer en vous l'esprit du martyr, le mépris du monde, & l'ardent amour de Iesus-Christ : C'est en cela que consiste la generosité Chrestienne, qui glorifie Dieu si hautement, & merite d'entendre ces paroles :

*Quicumque glorificauerit me, glorificabo eum. 1. Reg: 2. v. 30.*

**FIN.**

**MEDITATIONS**





# MEDITATIONS

POUR L'OCTAVE

## DV SAINT SACREMENT.

Sur l'explication du Psalme, *Dominus regit me*, qui peuvent servir à vne retraite qui se feroit dans ce temps-là.

### AVIS AV LECTEUR.

**C**es Meditations pour l'Octave du S. Sacr. ont esté aïoustées à cette Edition desia vn peu auancée, ce qui a fait que l'on n'a peu les placer dans leur rang, c'est à dire apres la Med. pour la feste, ou apres celle pour l'Octave du mesme S. Sacr. où il semble qu'il eust esté fort à propos de les mettre ; estant comme vne espeece de supplement du dessein de l'Autheur, qui neantmoins a creu satisfaire à ce qu'il s'estoit proposé par les trois Med. du iour, du Dimanche dans l'Octave, & de l'Octave qu'il nous a laissées. En sorte que l'on a creu que l'on feroit vn service agreable à Dieu, & auantageux aux Stes ames, d'inserer icy ces 8. Med. qui donnent vn modele pour faire Oraison sur les principaux effets du tres S. Sacr. Ioiïissez en Lecteur, à la plus grande gloire de Dieu, & à l'auancement de vostre salut.

#### I. POINT.

*Dominus regit me* ( en l'original il y a *pascit me* ) & *nihil mihi deerit*, in loco *pascuæ* ibi *me collocauit*.

**L**E Maistre donne du pain à son chien & cét animal en a tant de reconnoissance que pour vn morceau de pain que son Maistre luy iette comme par depit, il le suiura cent lieues loin, voire mesme par tout le monde ;

souffre les coups de baston, & deffend son Maistre au peril de sa vie. De plus le Maistre nourrit ses seruiteurs, mais s'il en nourrissoit quelqu'un des propres metz qu'il mange à sa table, sans doute on iugeroit qu'il aime & estime beaucoup ceux qu'il traiteroit de la sorte. Or le Fils de Dieu nous nourrit des propres metz dont il se nourrit luy mesme dans le Paradis, & dont il repaist les Anges, *Panem Angelorum, &c.* Mais il y a encor vne autre façon de nourrir; car les meres nourrissent leurs enfans non seulement des viandes de leur table, mais de leur propre substance. Et voila ce que Dieu nous promet disant qu'il y a des meres qui dōnent à nourrir leurs enfans à des seins estrangers, mais moy ie te nourriray de moy-mesme, *Replebimini ab uberribus consolationis mea.* Les bonnes meres croyant que leurs enfans ne sont pas encor assez forts pour manger du pain, elles le mangent elles mesmes, afin que le conuertissant en sang & puis apres en lait, elles puissent le donner à leurs enfans: Dieu en fait de mesme, nous nourrissant de sa Diuinité mesme, mais accommodée à nostre portée & à nostre capacité; voila pourquoy le Verbe s'est fait chair & puis estant Dieu & Homme il s'est couuert en ce saint Sacrement des accidens du pain & du vin, afin de pouuoir estre nostre nourriture.

Admirez icy la sagesse, la puissance & la bonté de Dieu qu'il fait éclater si hautement en ce diuin Mystere, consommez-vous tout en amour & en gratitude, produisant des actes vigoureux de foy de ce Mystere estonnant. Ah mon Dieu/ce m'estoit trop d'honneur que comme vn chien vous me donnassiez les miettes qui tombent de vostre table, mais vous ne vous contentez pas de nous donner si peu; vous ne nous donnez pas seulement comme vous fistes aux Apostres sur le mont de Thabor, vne miette, ou vn petit échantillon de ce qui se donne en la gloire, mais vous vous donnez vous mesme tout entier, vous donnez le mesme Dieu de la gloire, toutesfois caché, pour s'accommoder à nostre foiblesse, qui ne pourroit pas icy bas en supporter l'éclat.

## II. POINT.

**E**T *nihil mihi deerit* 1. Pour le temporel. 2. pour le spirituel. Pour le temporel il ne faut que se souuenir de ce que Nostre-Seigneur dit luy-mesme en l'Euangile, *Nihil solliciti sitis, respicite volatilia cæli, considerate lilia agri*, mais sans s'arrester à ces exemples, il faut ietter les yeux sur celuy qui nous peut

tout donner , qui reside dans nos Tabernacles : car c'est en la plenitude & en la suffisance de Dieu que doit estre toute nostre confiance. Ces exemples sont bons pour des seculiers, mais pour des ames éclairées il ne faut regarder autre chose que la suffisance de Dieu mesme que nous auons au S. Sacrement, car si Dieu ne nous suffit, qui est-ce qui nous pourra contenter, puis qu'il est suffisant à soy mesme ? Il est par tout par son immensité, il connoist tout par sa sagesse, il opere tout par sa puissance, il regit & gouuerne tout par sa prouidence: & puis qu'avec toutes ces grandeurs il s'est donné à moy au S. Sacrement, *Nihil mihi deerit.* Pour le spirituel, Dieu nous fait encor part de sa suffisance & de sa plenitude. Quand vous auriez les plus violentes & indomptées passions, les plus énormes pechez, ayez recours à l'Autel, tout Dieu y est, & non seulement comme Sacrement, pour nous donner la grace, mais aussi comme Sacrifice pour effacer nos pechez & estre offert pour tous nos besoins.

Apres cela pouuons-nous nous deffier de quelque chose ? Non ie ne seruiray iamais d'autre Maistre que luy, puis qu'il me nourrit dès ma ieunesse, *Dominus pascit me à iuuentute mea.*

### III. POINT.

**I** *N loco pascua ibi me collocauit.* Le lieu de Pasturage où Dieu nous a colloquez, est la saincte Eglise Catholique, disent les saincts Peres, où il nous nourrit & nous repaist des Sacramens & principalement du tres-auguste Sacrement de l'Eucharistie ; où Iesus-Christ s'est mis en forme de viande pour nous nourrir, & il a appellé les personnes qui viuent en communauté dans vn lieu particulier de pasturage, les obligeant par leur condition de s'approcher plus souuent du tres-sainct Sacrement. Dequoy elles luy doiuent aussi des respects particuliers, de l'amour & de la reconnoissance.

### II. MEDITATION

Que Nostre Seigneur doit operer nostre conuersion au  
sainct Sacrement.

*Super aquam refectionis educauit me, animam meam  
conuertit.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a deux sortes de conuersions: l'vne du peché à la grace, l'autre de la vanité à la verité; de la tepidité à la ferueur, du libertinage à la deuotion; & de la nature à l'esprit. Il est vray que l'Eucharistie ne fait pas ce changement, & premiere conuersion du peché à la grace; puis que c'est vn Sacrement des viuans & non pas des morts; au contraire ceux qui y vont en cét estat, s'endurcissent, s'obscureissent, & vont de tenebres en tenebres & de mal en pis; comme étant vne plus noire trahison que celle de Judas, puis qu'il doutoit encor de la Diuinité de Iesus-Christ quand il le vendit mais pour nous nous n'auons pas cette excuse; la foy du saint Sacrement estant trop bien establie: mais l'Eucharistie opere infailliblement cette seconde conuersion, si nous n'y mettons pas d'empeschement, si bien que si apres tant de communions nous nous voyons encor attachez à la vanité, au libertinage, aux recherches de l'amour propre, il faut conclure que nous resistons à Iesus-Christ & que nous ne voulons pas absolument nous conuertir, puis qu'il ne demande autre chose en ce Sacrement que de nous changer.

Adorez les bontez de Dieu en vostre endroit, considerant les moyens dont il se sert pour vous conuertir. Combien de touches interieures, combien de bons Liures, d'instructions? &c. mais non content de cela, son amour l'engage à se changer luy-mesme, afin d'estre tout ensemble le moyen & la fin de nostre conuersion, & se trauestir au saint Sacrement afin de nous faire changer à son exemple.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que Nostre-Seigneur au saint Sacrement est le modele & l'exemplaire de nostre conuersion. 1. Il commence par l'interieur & destruit la substance du pain & du vin en conseruant les accidens. C'est ainsi qu'il se comporte à l'égard d'vne ame, commençant par l'entendement, dont il change & aneantit toutes les maximes: De sorte que ce qu'elle

estimoit autrefois, comme le babil, le libertinage, maintenant elle prend de tout autres sentimens & cherche le silence & la solitude : puis venant à la volonté, il luy change ses affections luy faisant aimer ce qu'elle hayssoit, sans changer aucunement de l'exterieur, si bien qu'une ame conuertie ne laissera pas de faire tout ce qu'il faut comme se leuer, trauailler &c. & semblera que ce soit comme à son ordinaire, mais il s'en faut bien; car elle opere tout autrement en l'interieur, Dieu luy ayant changé ses pensées, ses desirs, & ses affections.

2. Nostre-Seigneur ayant destruit cette substance du pain & du vin, il se met en leur place; ainsi ayant destruit toutes les grossieretez & attaches d'une ame à la terre, il s'en saisit & en prend possession, s'insinuant en leur place.

3. Nostre-Seigneur est au saint Sacrement comme mort, n'vsant point de sa liberté, de ses sens &c. ainsi vne ame qui s'approche du S. Sacrement vit comme morte au monde par la mortification & par la retenue de ses sens &c.

4. Nostre-Seigneur y est caché, *Dens absconditus* : l'ame tout de mesme ne doit vouloir estre veüe ny connue de personne; il luy suffit que Nostre-Seigneur la voie, elle ne se soucie pas comme on explique ses deuotions, elle va tousiours droit à luy.

5. Les Peres disent que Nostre-Seigneur est au saint Sacrement d'une maniere spirituelle : De mesme la personne qui est conuertie doit estre toute spiritualisée, elle ne doit plus tenir à la terre, vous la voyez proceder tout d'une autre façon, elle ne vit plus selon ses sentimens & humeurs naturelles.

### III. POINT.

**C**ONSIDÉREZ que Nostre-Seigneur n'est pas seulement la cause exemplaire de nostre conuersion au saint Sacrement, mais encor la cause efficiente. Saint Jean nous assure que Nostre-Seigneur est venu destruire les pechez; Il l'a fait, dit-il, par deux voyes, par l'eau & par le sang : l'eau c'est le Baptesme qui nous laue par le dehors, & efface au dedans le peché : mais le sang que nous receuons au tres-S. Sacrement, racle & oste toute nos mauuaises habitudes & toutes les causes qui nous font retourner au peché & en arriere de la perfection, Saint Bernard disoit à ses Nouices qui estoient gens qui venoient du monde, Si vous comencez à dompter vos passions,

mortifier vos mauuaises inclinations, à trouuer la regle & la constitution moins dure, tous ces effects viennent de la reception du corps de Iesus-Christ, & de la manducation de sa chair deifée. Dites-en de mesme; si vous ressentez quelque effet pareil: sinon tremblez que ce qui deuroit seruir pour vostre bien ne serue à vostre ruine.



### III. MEDITATION.

Que Nostre-Seigneur au sainct Sacrement nous fait croistre en la grace.

*Deduxit me super semitas Iustitia propter nomen suum.*

#### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le sainct Sacrement n'est pas seulement pour nous conuertir, mais principalement pour nous faire croistre en grace & nous faire auancer en la voye de l'esprit. Or pour croistre il faut estre petit & pour estre de ce nombre il faut sçauoir qu'il y a deux sortes de petitesse & d'enfance: l'une qui s'attache à des bagatelles, *Vsquequo paruuli diligitis infantiam?* ce n'est pas de celle-là qu'il est icy question, & cependant combien de grandes personnes qui sont encor enfans de cette sorte, qui ont encor des pensées, des paroles, des desirs, & des actions d'enfans, desirent vne charge, vn benefice? &c. L'autre est celle que décrit sainct Pierre, *Quasi modo geniti Infantis,* &c. les petits enfans desirent & s'attachent naturellement au sein de leur Mere, duquel ils tirent vne substance corporelle, duquel ils ne sont pas seulement nourris, mais ils en tirent encor leur accroissement, c'est cette sorte d'enfance que nous deuons tascher d'imiter, & c'est ainsi que l'ame desireuse de croistre doit s'attacher à la mamelle de Dieu qui n'est autre que le S. Sacrement.

Voyez desquels vous estes; n'est-ce pas chose déplorable qu'apres tant de Communions nous soyons encor si foibles & si petits?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme quoy vne ame s'aggrandit par le moyen du saint Sacrement. La grandeur de l'ame qui approche souuent du saint Sacrement, consiste à pratiquer excellemment les hautes vertus de Iesus-Christ, dont il nous donne le modèle dans ce Sacrement, & en fait comme vne confection & vn pressis pour les distiller dans nos ames, nous les approprier & nous en faire participans. Or entre toutes ces vertus il y en a trois principales & qui nous sont les plus necessaires, en qualité d'enfans. La premiere est vne tres-haute humilité, car en ce Sacrement Dieu s'est aneanty soy-mesme plus qu'en l'Incarnation & en la Croix, se mettant sous des especes grossieres où il est maltraité tous les iours, pour nous apprendre à nous aneantir.

La 2. est l'obeissance que Nostre-Seigneur rend & rendra iusqu'à la fin du monde au plus mauuais Prestre, se rendant ponctuellement dans l'Hostie à sa parole & à son commandement.

La 3. est la charité qui fait que nous embrassons avec cordialité tous nos freres, sans auoir égard à aucun sentiment de la nature, les regardant également en Dieu & pour Dieu.

Voyez maintenant comme quoy vous estimez & pratiquez ces trois vertus, &c.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ le moyen d'aller ainsi croissant & de s'auancer tousiours. C'est celuy que nous donne saint Paul; qui est de nous considerer comme des voyageurs, & ne penser iamais que nous ayons rien fait, *Non arbitror me comprehendisse*: se resoudre à tousiours combattre; car si ie veux donner à mon corps ce qu'il demande aujourd'huy, demain il luy faudra vne autre chose, & ainsi de nos autres Passions qui ne sont iamais contentes & qui disent tousiours, *Affer, affer*; là où tout au contraire si ie veux écouter Dieu dans le saint Sacrement, il me demandera tous les iours quelque chose, aujourd'huy cela, demain cela; mais en ostant, il nous donne & nous donne iusqu'à luy mesme: la grace ne se contente pas de peu, elle veut qu'on luy donne tous les iours, afin d'auoir encor vne meilleure

grace. Donnons donc avec amplitude de cœur, & l'esprit de grace nous donnera tous les iours des choses nouvelles, c'est ainsi que le Saint Sacrement fait croistre; c'est ainsi qu'en perdant on gagne.

Voyez maintenant comme vous avez usé de ce Viatique, si il vous a serui pour vous faire auancer au chemin de la perfection, à quel point en estes vous? *Stare super vias vestras, reuertimini ad cor.* D'où vient qu'estant assis à vne si bonne table tous les iours, cependant nous n'engraissons point? C'est que nous n'y venons pas comme des enfans. *si quis est paruulus, veniat ad me, & insipientibus locuta est, Venite, comedite, &c.*



#### IV. MEDITATION.

Que le saint Sacrement nous sert pour surmonter les tentations.

*Nam etsi ambulauero in medio umbra mortis, non timebo mala, quoniam tu mecum es.*

##### I. POINT.

CONSIDEREZ que quand l'ame est conuertie & qu'elle s'est auancé en la vertu c'est alors que les tentations sont plus grandes & plus à craindre. *Fili accedens ad seruitutem Dei, prepara animam tuam ad tentationem.* La raison c'est que quand le cœur se retourne & qu'il se conuertit serieusement, la conuersion n'estant autre chose qu'un destour de la creature & un retour du cœur vers Dieu, tout l'Enfer, le monde & la nature s'y opposent. C'est en figure de cela que le peuple Iuif autrefois apres auoir beu de l'eau du rocher, & mangé de la manne, aussi-tost fust obligé de prendre les armes & entrer en guerre.

##### II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les tentations auxquelles d'ordinaire nous deuous nous attendre apres vne veritable Conuer-



uersion, & principalement les Ecclesiastiques. Il y en a 3. La 1. vient de l'Enfer, c'est à dire, du monde, des respects humains, des complaisances mondaines. On se rira de nous, on nous appellera reformez; ceux qui nous ont iusques icy fréquenté, fuiront nostre compagnie & tourneront tout en raillerie.

La 2. vient de la part du corps, c'est à dire, de l'attache que nous auons à nos ayfes & à nos petits plaisirs que nous auons peine de mortifier.

La 3. vient de la part de l'esprit & c'est la plus fascheuse, quand Dieu pour éprouuer vne ame la laisse dans vn estat de seichereffe, d'abandonnement interieur &c. & c'est contre toutes ces tentations que la sainte Communion nous fortifie & nous donne des armes. S'il il y a de la peine à quitter les creatures, & à surmonter le que dira-on? c'est à dire, les respects humains, Nostre-Seigneur nous dit comme faisoit Elcana à sa femme Anne qui se plaignoit de n'auoir point d'enfans; *Numquid melior tibi sum quam decem filij?* S'il faut se mortifier, il nous represente que les Saints ont traité leurs corps, comme leur plus cruel ennemy, que les mondains le traitent comme leur confident, & qu'au moins nous deuous le traiter comme nostre valet, luy donnant seulement ce qui luy est necessaire pour seruir à l'esprit qui est son Maistre. S'il faut entrer dans des voyes bien dures pour garder ses maximes, *Propter verba labiorum tuorum ego custodiui vias duras*, elle nous donne vne force incomparable; *Deus in medio eius, non commouebitur*: elle nous fait viure de la Foy, & tout ainsi qu'vne personne deuenüe aueugle ne laisse pas de sçauoir qu'il y a vn Soleil qui eclaire, l'Ame marche dans les ombres de la mort sans broncher, elle va tousiours gardant ses exercices de pieté quoy qu'elle ne sente aucune suauité, Nostre Seigneur dans le saint Sacrement luy donne de la force & de la fermeté.

### III. POINT.

**E**Xaminez-vous sur ces trois tentations comme vous y restez & iugez de là du fruit de vos Communions: car si vous auez encor le monde, si vous apprehendez ce que diront les hommes, si vous cherchez encor vos plaisirs & vos contentemens en ce monde; si vous n'allez que quand vous sentez des consolations, le S. Sacrement n'a point operé grande cho-

se en vous. Prenez-y garde & faites resolution pour l'aduenir.



## V. MEDITATION

Que le saint Sacrement nous sert de consolation dans nos souffrances.

*Virga tua & baculus tuus ipsa me consolata sunt.*

### I. POINT.

Supposé cette grande & importante verité, qu'il faut que chacun souffre & porte sa Croix;

**C**ONSIDEREZ qu'il y a trois sortes de souffrances & d'afflictions : les vnes qui viennent de la part de Dieu, comme sont les maladies, la pauureté, &c. les obscuritez, les autres de la part du prochain & de toutes les creatures, comme sont les humiliations, & les mépris qu'elles font de nous. Les troisièmes de nostre part mesme; car souuent nous sommes nostre plus lourd fardeau, & le plus difficile à supporter tant de foiblesses & de repugnances pour le lieu, tant de changemens & de vicissitudes en nos resolutions, chacun l'éprouue assez par sa propre experience.

### II. POINT.

Cela posé, que nous ne puissions éuiter les Croix;

**C**ONSIDEREZ la bonté de Nostre-Seigneur qui se met dans le saint Sacrement pour nous seruir d'ami & pour nous consoler dans vn si grand nombre de trauerfes & de déplaisirs qui nous arriuent tous les iours, & où nous auons vn besoin inexplicable de consolation & de soulagement. Car c'est là proprement qu'il fait office d'ami. Si nous allons nous plaindre à quelqu'un, les creatures au lieu de nous consoler ne feront qu'aigrir & rengreger nos playes, mais luy est vn ami incomparable qui ne nous trompera & ne nous abandonnera iamais.

Faites donc vn desauueu de tous les autres amis pour le conseruer seul, & quād il vous arriuera quelque affliction de quelque part qu'elle vienne, ne vous plaignez pas aux creatures,

mais taisez vous & venez le trouuer, deschargez luy vostre cœur, & assurement il vous consolera, ou il vous donnera ce qui vaut mieux, qui est la force de l'amour pour endurer, laquelle si vous estes si heureux que d'acquerir, vous n'aurez plus de peine à souffrir quoy que ce soit qui vous arriue en ce monde; car comme dit quelqu'un des saints Peres, *cum amatur, non laboratur: quòd si laboratur non amatur.* Et partant representez-luy fortement & avec confiance, tous vos besoins: prosternez vous deuant cét auguste Sacr. qui est plein de douceur & de suauité, & si vous en approchez avec le respect qui luy est deu, vous ne manquerez point d'en remporter quelque grace considerable.

### III. POINT.

**L**E moyen dont cét incomparable ami se seruira pour vous consoler, fera de vous dire trois choses au cœur, auxquelles vous n'aurez point de repliques.

La 1. sera le sentiment de vos pechez qui ont meritè l'Enfer qu'il vous remettra deuant les yeux. Quand vous n'auriez que le peché d'Adam, vous auez meritè d'estre priué de la vision de Dieu à iamais: n'est-ce pas vn assez puissant motif pour souffrir avec patience les afflictions que Dieu vous enuoye, & pour dire avec le Prophete, *Iram Domini portabo quia peccaui ei?*

La 2. sera la brieueté & la petitesse de ce que vous souffrez, avec l'éternité & la grandeur du bien qui vous attend: *Non sunt condigna passiones huius temporis ad futuram gloriam que reuelabitur.*

La 3. sera de vous représenter la soumission qu'il faut auoir aux volontez de Dieu. *Dominus est,* disoit le grand Prestre Hely, hélas qu'il ordonne & dispose tout comme il luy plaira.

N'y a-t'il pas de quoy se cōsoler en tous ces motifs? Adioustez que N. Seigneur est present & voit tout ce que nous souffrons pour nous ayder à le bien supporter: ioint que quand il veut conduire vne ame à vne haute perfection, il la conduit par la voie des afflictions & des souffrances. Et ne vous en estonnez pas: Il nous en a monstè l'exemple. *Oportuit Christum pati, & ita intrare in gloriam suam. Si compatimur, dit S. Paul, & conglorificabimur.* Qu'y a-t'il de plus glorieux à vn Disciple que de suiure ponctuellement les preceptes de son Maistre? à vn vassal, que d'observer les volôtez de son Seigneur, pour y déferer autant qu'il doit, & à vn suiet, que de témoigner par son obeysfance aueugle la soumission qu'il a aux ordres de son Roy? Mais si

ce Maistre, ce Seigneur & ce Roy aidoient ceux-cy à s'acquitter de leurs devoirs, quelle consolation ne leur seroit-ce point, & quelle douceur plus agreable se peut conceuoir? Or est-il que c'est ce que fait IESVS-CHRIST dans le saint Sacrement; & qui vous donne sujet d'écouter ce qu'il dit à vostre cœur comme estant vostre amy, avec vne parfaite resignation, & vn détachement general de toute autre chose que de luy.



## VI. MEDITATION.

Que le saint Sacrement donne ioye & suauité à l'ame qui le recoit.

*Impinguaſti in oleo caput meum, & calix meus inebrians  
quam præclarus eſt!*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'après qu'une ame est veritablement conuertie, accreüe en vertus, qu'elle a esté fidelle à Dieu en ses tentations, & que dans ses souffrances elle n'a point esté abattüe; Dieu ordinairement y verse avec profusion ses graces, qui rendent les choses les plus ameres tres-suaues. C'est ce que le Prophete veut dire par ces paroles, *Impinguaſti in oleo caput meum.* Car comme chaque Sacrement a son effet particulier, celuy de l'Eucharistie est proprement la ioye & la suauité de l'ame, & la raison c'est que c'est là que l'on gouste la fontaine de toutes les douceurs, à seruir Nostre-Seigneur I. C. autant qu'il le peut estre en ce monde. *Gustate & vedete quoniam suauis est Dominus.* Anciennement la manne estoit appellée la substance de Dieu à cause de sa douceur, & qu'elle auoit tous les gouſts que ceux qui la mangeoient pouuoient desirer. Nous auons icy tous ces biens avec vn auantage merueilleux; car la substance de Dieu y est non point en figure, mais en realité.

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cette suauité que Dieu cōmunique à vne ame au S. Sacrement. C'est 1. à luy rendre les pratiques de vertu de foy tres-difficiles, tres legeres, & non seulement legeres, mais même tres-agreables. O qu'une ame

est heureuse quād le silence luy plaît, que l'Oraison luy aggrée, que les examens ne la geshent plus; que les lectures luy sōt délicieuses, que la vie luy est vne mort, &c. *mori lucrum &c.* C'est ce qui est signifié par l'huile qui addoucit & porte Onction, *impinguasti in oleo &c.* 2. cette suauité consiste en certain embompoint que les ames tirēt du S. Sacr. qui fait que tout leur profite & quelles tirēt avantage de tout, elles sont cōme enyurées de ce Calice, que dit Dauid, *& Calix meus inebriat &c.* qu'elles oublient le monde, leurs parens, leurs amis, pour vniquement penser, s'appliquer & seruir à I. C. C'est encor vne autre propriété de l'huile, d'engraïffer.

## III. POINT.

CONSIDEREZ d'oū vient que si peu de personnes reçoivent ce goust & cette suauité en la Ste Communion. Cela viēt de ce qu'ils sont dégoustez des choses spirituelles, ou pour mieux dire, de ce qu'ils prennent trop de goust aux choses perissables. Ils sont comme ces Febricitans qui ont la langue chargée de mauuaises humeurs & qui ne trouuent rien de bon.

Voyez donc quelle est l'humeur picquante qui vous empesche de pouuoir gouster la suauité de Dieu au S. Sacrement; car pour gouster Dieu, il ne faut prendre goust en aucune creature; il n'y a pas moyen de iouir de l'vn & de l'autre tout ensemble. Renoncez à tous les gousts & plaisirs du monde, & vous verrez par experience, *quam suavis est dominus! & quam magna multitudo dulcedinis tua Domine!*

## VII. MEDITATION.

Que N. S. au S. Sacrement nous donne la perseuerance.

*Et misericordia tua subsequetur me omnibus diebus vite mea.*

## I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encor que tous les biens que nous auons dit iusques icy, que produit le S. Sacr. soient tres-grands, comme de conuertir vne ame, de la rendre fidele, patiente &c. ce n'est rien pourtant si nous n'auons la perseuerance. Voilà pourquoy le Prophete adiouste dans nostre Pseaume qu'apres auoir conduit vne ame iusqu'à ce point, il luy fait encore cette dernière grace, *Et misericordia sua subsequetur me &c.* Il l'appelle misericorde, parce que la perseuerāce est vne aumosne que no<sup>9</sup>

ne pouuons demander par iustice, n'estant pas en nostre pouuoir de la meriter iamais.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons pourquoy on dit que le S. Sacr. produit la perseuerance. C'est 1. que N.S. s'y est mis pour nous faire voir l'estenduë & la perseuerance de son amour, ayant promis de ne desister pas d'estre avec nous, *vsque ad consummationem seculi*; ce qui se fait proprement au S. Sacr. C'est pour cela qu'il est aussi vn Sacrement perpetuel en foy, que nous appellons permanent, à la difference des autres qui ne font que passer. Saint Iean nous fait euidemment voir comme le Fils de Dieu a institué ce Sacrement comme vn moyen de perseuerance, quand il dit, *Cum dilexisset suos, in finem, &c.* c'est à dire, en toutes façons, leur donnant en ce Sacr. tous ses biens & luy mesme, & cela iusqu'à la fin du monde. Aussi disoit-il à son Pere: *Pater quos dedisti mihi, seruaui*, & comment les a t'il gardez? 1. par ses prieres. 2. par sa protection interieure & speciale 3. par ses Sermons & ses parolles. 4. par ses exemples. Or il s'est mis en ce Sacrement pour faire les mesmes choses pour nous; il est là qu'il prie; & si S. Paul dit qu'és iours de sa chair il a esté exaucé pour la reuerence de sa personne; qu'est-ce que les iours de sa chair, sinon le tres-saint Sacrement où il a mis sa tres-precieuse chair & en suite son sang, son ame, & sa diuine personne; enfin tout Iesus-Christ qui non seulement prie pour nous, mais offre aussi de foy-mesme vn continuel Sacrifice? car il n'y a aucune heure ny moment, où Iesus-Christ ne soit sacrifié & présenté à son Pere à la sainte Messe.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ d'où vient qu'y ayant tant de personnes qui vont à la sainte Communion, cependant si peu perseuerent dans le bien: cela vient des infirmitéz de nostre nature corrompuë, de la foiblesse de nostre volonté, des occasions pressantes, & presque tousiours presentes selon l'estat & la condition où l'on est, mais le principal empeschement c'est l'instabilité de nos resolutions.

Le remede à cela c'est 1. la fidelité à la priere & l'attention sur nous-mêmes. 2. le Sacrifice perpetuel. 3. apposer le sceau à toutes nos bonnes resolutions. Ce sceau n'est autre chose que I. C. demandez luy au S. Sacr. *Pone te ut signaculum super cor meum & super brachium meum.* Il n'est pas permis de leuer le cachet du

Roy, ny de toucher au sceau du Prince à moins de punition ; à plus forte raison vne ame qui est scellée de la sainteté de Dieu demeurera inébranlable, & si apres auoir eu en la sainte Communion ce sacré sceau sur son cœur, on la voit retourner à ses défauts ordinaires, c'est signe qu'elle a leué le cachet & changé de volonté.

## VIII. MEDITATION.

Que le S. Sacrement cause vne bonne mort.

*Et ut inhabitem in domo Domini omnibus diebus vite mee.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'un des grands effets de l'Eucharistie, est de nous donner vne bonne & heureuse fin, c'est à dire, nous faire mourir entre les bras & au baiser de Dieu. C'est pour cela qu'il institua ce Sacrement comme il s'en alloit à la mort, pour montrer que nous nous en deuions seruir principalement à l'heure de la mort. Aussi la Ste Eglise suiuant l'intention de son fondateur, qui est I. C. le donne à ses enfans pour Viatique; & par là ils sont multipliez, c'est à dire, que par là plusieurs sont sauuez & reposent en paix. *A fructu frumenti, vini & olei, multiplicati fideles in pace Christi requiescant.*

Remerciez ce Diuin Sauueur & priez-le que vous ne soyez pas priué de cette consolation, quand vous viendrez à sortir de cette vie, agreez pourtant & adorez le genre de mort qu'il luy plaira de vous enuoyer.

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qui sont ceux à qui N. S. se cōmunique ainsi à la fin de la vie & à qui il cause cette heureuse mort. C'est à ceux qui ont fait de bonnes Communions pendant leur vie, qui s'en sont approchez avec respect & non par coustume, qui l'ont receu, comme le remede à leurs maux, & cōme celuy qui dōne force pour resister au peché. C'est à ces gens là qu'il vient pour leur seruir de Consolateur cōtre les douleurs de la mort, & de Protecteur contre les perils de l'Enfer: c'est chez ceux-là qu'il entre pour leur donner le baiser de paix au fond de leur cœur & cōmencer vne Cōmunion icy bas qui les doit vnir inseparablement à luy dans l'éternité: là où tout au contraire vne ame libertine se verra alors destituée de tout abry, & de toute

consolation; *Dolores mortis circumdederunt me.* On cherchera vn Consolateur & on n'en trouuera pas : on verra I E S U S-CHRIST irrité par nos pechez & nos amusemens, *pericula inferni inuenerunt me* : on ne verra que les ombres de la mort : quelle detresse pour lors ! que deuiendront toutes nos pensées ? *In illa die peribunt omnis cogitationes eorum.* Mettez vous en estat comme s'il vous falloit à present mourir, *quid sentis de teipso* ? combien de laschetes, d'infidelitez vous viennent au deuant ? les douleurs de la mort, les perils de l'Enfer ne vous font ils pas peur ? voulez vous les éuier ? dans le

### III. P O I N T.

CONSIDEREZ les moyens d'estre secourus de N. S. à cette heure épouuentable & de nous asseurer de sa protection. Le 1. c'est d'estre tres deuots au S. Sacrifice de la Messe, & y assister avec grande reuerence, cōme aux funerailles de N. S. dont le conuoy y est fort bien representé : car le corps du deffunt y est exposé comme s'il estoit mort, il est enseuely non seulement dans les Corporaux & purificatoires, mais aussi sous les especes Sacramentales : il est gardé dans le Sepulchre lorsqu'il est entré dans l'estomach du Prestre, & des autres Communians, *Sepulchrum patens est guttur eorum* : les parens y sont conuiez lorsque l'on prie la sainte Vierge & les SS. de prier & y assister : il y a des luminaires non seulement à cause des flambeaux qui sont sur l'Autel, mais à cause du Prestre, des assistés & des Anges qui y sont presens pour preséter leurs prieres : il s'y fait des distributions qui sont les graces & les faueurs que Dieu fait à ceux qui y assistent comme ils doiuent : & si nous auons accompagné N. S. en ses Funerailles, il nous accompagnera en nostre trépas : *in pace Christi requiescunt.* Le 2. c'est de communier toutes les fois, comme si c'estoit la derniere Communion que nous deussions faire & que nous fussions prests de conuerser avec les Bien-heureux ; oubliant toutes les choses de la terre, afin de pouoir dire avec S. Paul, *Nostra conuersatio in caelis est* : ou bien le receuoir comme faisoient les Israélites en la manducation de l'Agneau, pour retourner en la Palestine, c'est à dire, dans la disposition de partir de cette vie, de nous acheminer au Ciel & retourner en Dieu qui est nostre origine.

Prenez les resolutions conformes à ces moyens, & concluez par vn abandonnement total de vous-mesme & de tout ce que vous auez, entre les mains de I. C. au saint Sacrement.



# MEDITATIONS

SVR LES PRINCIPALES

## VERITEZ CHRESTIENNES

ET

## ECCLESIASTIQUES.

PRISES DANS LEVRS PROPRES  
Principes, c'est à dire, dans les obligations contractées par  
les Clercs en la reception de chaque Ordre en particulier;  
Et sur le modèle du Souuerain Prestre Nostre-Seigneur  
IESVS-CHRIST.

*Tu es Sacerdos in aeternum. Psalm. 109.*

Par M. MATTHIEV BEVELET, Prestre du Seminaire de  
Saint Nicolas du Chardonnet.

TOME II.



A. PARIS,

Chez GEORGES IOSSE, rue Saint Iacques, à la Couronne  
d'Espines.

---

M. DC. LXIX.

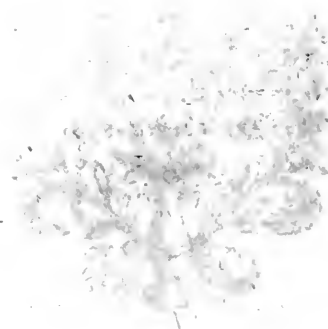
*Avec Approbation des Docteurs, & Privilège du Roy.*

# MEMORIALS

AND

## COLLECTIONS

of the



of the



T A B L E

DES MEDITATIONS

DE LA VIE

ECCLESIASTIQUE,

CONTENUES DANS CE

second Tome.

---

PREMIERE PARTIE,

De l'excellence & de la grandeur de l'estat  
Ecclesiastique.

1. **M**EDITATION. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, tirée de son ethymologie.* pag. 1
2. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, tirée de son auteur.* 3
3. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, prise de sa fin à l'égard de Dieu.* 5
4. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, prise de sa fin à l'égard des hommes.* 7
5. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, par comparaison à l'estat layque.* 9
6. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, par rapport à l'ordre Levitique.* 11
7. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, par rapport à celui des simples Religieux.* 13
8. *Conclusion des Meditations precedentes par forme de repetition.* 15

# T A B L E

## Des empeschemens Canoniques qui rendent vne personne inhabile d'entrer en l'estat Ecclesiastique.

9. <i>Les Irregularitez &amp; les Censures.</i>	17
Des dispositions requises pour entrer dignement dans l'estat Ecclesiastique.	
10. <i>La premiere disposition. L'innocence de la vie.</i>	19
11. <i>La seconde disposition. La capacite ou la science.</i>	22
12. <i>De grands maux que cause l'ignorance des Ecclesiastiques.</i>	24
13. <i>Quelle doit estre la science requise aux Ecclesiastiques.</i>	26
La troisieme disposition. La vocation.	
14. <i>Importance de la Vocation en toute sorte d'estats &amp; de conditions.</i>	27
Necessite de la vocation à l'estat Ecclesiastique, prouée.	
15. <i>Premierement, par l'autorite de l'Ecriture.</i>	29
16. <i>Secondement, par l'exemple de Nostre-Seigneur.</i>	31
17. <i>Troisiemement, par l'exemple des Saints.</i>	43
Des marques de la Vocation.	
18. <i>Marques de la fausse vocation.</i>	35
19. <i>Marques de la veritable &amp; legitime vocation. La premiere, estre appellé par son Euesque.</i>	37
20. <i>Autres marques de la vocation legitime.</i>	46
21. <i>De quel motif on doit estre poussé pour entrer en l'estat Ecclesiastique.</i>	47

# T A B L E

22. Autre marque fondamentale. <i>L'esprit Ecclesiastique.</i>	44
23. Des empeschemens à <i>l'esprit Ecclesiastique.</i>	46
24. Ce qui empesche de reconnoître & bien iuger de nostre vocation à l'estat Ecclesiastique.	47
25. Des mal-heurs qui arrivent à ceux qui entrent en l'estat Ecclesiastique sans vocation.	50
26. Des mal-heurs qui arrivent au peuple par l'intrusion des Ecclesiastiques.	52
27. Quel remede reste à ceux qui sont entrez dans l'estat Ecclesiastique sans ces marques de vocation.	54
28. Qu'il ne suffit pas d'estre legitimement appellé, si on ne correspond à sa vocation.	56

## S E C O N D E   P A R T I E

### D E S   M E D I T A T I O N S   D E   L A   V I E Ecclesiastique,

Qui traite de la Tonsure.

De son merite; de ses ceremonies, des dispositions  
pour la recevoir, & des obligations  
qu'on y contracte.

29. <b>D</b> E l'excellence de la Tonsure, tirée de quelques comparaisons.	59
30. De l'excellence de la Tonsure, tirée de son institution & de sa fin,	61
31. De l'excellence de la Tonsure, prise du nom de Clerc attribué au Tonsuré.	63
32. De l'excellence de la Tonsure, prise du rapport qu'elle a avec le Baptême.	65
33. Des conditions requises à celuy qui se presente à la Tonsure.	67

# TABLE

34. *Des dispositions requises pour bien recevoir la Tonsure.* 69

Des ceremonies de la Tonsure , & premierement ,

35. *De l'habit Ecclesiastique.* 73

Des obligations en particulier que contracte le Tonsuré , en  
receuant l'habit Ecclesiastique.

36. *La premiere, de le porter toujours,* 73

37. *La seconde, de mener une vie penitente , tant à l'interieur comme  
à l'exterieur , marquée par la Soutanne,* 75

38. *En deux Meditations ,* 77

De la coupure des cheveux. Seconde ceremonie.

39. *Les raisons de cette coupure, & les significations.* 79

40. *De l'obligation en particulier marquée au Tonsuré par cette  
coupure des cheveux , Qui est d'eniter toute sorte de superfluitez,*  
81.

De la Couronne du Tonsuré. Troisième ceremonie.

41. *Les significations de cette Couronne ,* 83

42. *De l'obligation marquée au Tonsuré par cette Couronne, Qui  
est de porter sa croix & de se mortifier,* 85

Du Cierge ardent que porte en main le Tonsuré,  
Quatrième ceremonie.

43. *Les raisons & les significations de ce Cierge.* 87

Des obligations marquées au Tonsuré par ce Cierge.

44. *L'unique obligation est le bon exemple,* 89

45. *Du Zele de sa propre perfection,* 91

De la promesse que fait le Tonsuré , en disant , *Dominus*

pars, &c. Cinquième ceremonie.

46. *Les significations de ces paroles,* 92  
 47. 48. *Des obligations marquées au Tonsuré par ces paroles, Qui est la fuite & le mépris du monde, prouvé en deux Meditations, 94. & 95.*

De l'imposition du Surplis, Sixième & dernière ceremonie de la Tonsure.

49. *Des significations du Surplis,* 96

Des obligations marquées au Tonsuré par le Surplis, qui ne sont autres que

50. *La pureté de conscience,* 98  
 51. *Et la pureté de corps, ou* 100

*La chasteté*

52. *De la vie que doit mener le Clerc Tonsuré,* 103  
 53. *De l'obligation qu'a le Clerc à raison précisément de la Tonsure, d'assister au service divin, au moins Fêtes & Dimanches,* 105  
 54. *De ce que doit faire le Clerc Tonsuré, assistant au service divin, & la façon qu'il s'y doit comporter,* 107  
 55. *De la studiosité nécessaire aux Ecclesiastiques, c'est à dire l'affection qu'ils doivent avoir à l'estude,* 108

Des effets de la Tonsure, dont le premier est de nous faire Ecclesiastiques.

56. *Le second, de nous rendre participans des privilèges & immunités Ecclesiastiques, & nous rendre capables de tenir des Benefices.* 110  
 57. *De la nature, de la fin & de l'institution des Benefices.* 113

Des voyes & des moyens pour entrer dans les Benefices.

58. *Et premièrement des voyes illegitimes, la simonie & confidence.* 114

# T A B L E.

59. De deux autres voyes illegitimes pour entrer dans les Benefices, l'ambition & l'avarice,	117
60. De la voye legitime pour entrer dans les Benefices,	119
61. Des obligations en general qu'ont tous les Beneficiers à raison de leurs benefices,	121
62. De l'obligation en particulier qu'ont les Beneficiers de faire bon employ des biens & reuenus Ecclesiastiques,	123

---

## TROISIÈSME PARTIE

### DES MEDITATIONS DE LA VIE Ecclesiastique,

Qui traite du Sacrement de l'Ordre en general, & des Ordres Mineurs en particulier.

63. <b>E</b> T premierement de l'excellence de ce Sacrement,	126
64. <b>D</b> es effets du Sacrement de l'Ordre,	128
65. Des dispositions generales pour recevoir les Ordres,	130
66. De ce qu'il faut faire apres l'Ordination pour action de graces,	132

#### Des fonctions des Ordres.

67. 68. De l'obligation qu'ont tous les Ecclesiastiques de vacquer chacun aux fonctions de son Ordre (traitee en deux Meditations)	134. 136.
69. Que les excuses & pretextes des Ecclesiastiques pour s'exempter de leurs fonctions, ne sont pas recenables, n'y d'alloy devant Dieu,	137
70. Des conditions requises aux Ecclesiastiques pour s'acquitter dignement de leurs ministres, & des fonctions de leurs Ordres,	139
71. De l'obligation qu'ont tous les Ecclesiastiques de vacquer	141



## T A B L E.

<i>quer aux fonctions spirituelles &amp; interieures de leurs Ordres , qui ne sont autres que de travailler pour les ames.</i>	141
72. <i>Du nombre &amp; de la distinction des Ordres ,</i>	143
73. <i>Des ordres Mineurs en general ,</i>	145

### Des Ordres Mineurs en particulier.

74. <i>Et premierement du Portier ;</i>	147
75. <i>De la vertu necessaire &amp; plus recommandable au Portier : le zele de la maison de Dieu ,</i>	148
76. <i>Du respect &amp; de la reuerence deuë aux Eglises ;</i>	151
77. <i>De quelques autres vertus necessaires au Portier ,</i>	153

### De l'Ordre du Lecteur.

78. <i>L'excellence de cét Ordre &amp; ses fonctions ,</i>	154
79. <i>De la premiere vertu recommandable au Lecteur : la deuotion à l'Escri- ture Sainte ,</i>	157
80. <i>De quelques autres vertus necessaires au Lecteur ,</i>	158

### De l'Ordre d'Exorciste.

81. <i>L'excellence de cet Ordre , &amp; ses fonctions ,</i>	160
82. <i>De la vertu d'humilité recommandable &amp; necessaire à l'Exorciste ,</i> 162.	162.
83. <i>De la façon d'exorciser les possedez ,</i>	164

### De l'Ordre d'Acolythe.

84. <i>Son excellence &amp; ses fonctions ,</i>	166
---	-----

### Des vertus plus recommandables à l'Acolyrhe.

85. <i>Et premierement du bon exemple ,</i>	168
86. <i>Du mauvais exemple des Ecclesiastiques , &amp; des malheurs qu'ils cau- sent par ce moyen ,</i>	170
87. <i>Secondement, la Modestie ,</i>	171

T A B L E.

88. *Troisièmement, la deuotion speciale au saint Sacrement de l'Au-  
zel,* 147

QVATRIESME PARTIE,

DES MEDITATIONS DE LA VIE  
Ecclesiastique,

Qui traite des Ordres Maieurs en general, & du Souf-  
Diaconat en particulier.

89. **D** *V* merite & de l'excellence des Ordres, qu'on appelle Maieurs ou  
Sacrez, 176
90. *Des conditions necessaires pour receuoir les Ordres Maieurs : bon té-  
moignage, titre suffisant,* 178

Vne autre condition requise pour receuoir les Ordres  
Maieurs.

91. *Auoir gardé les Interstices,* 180
92. *De la precipitation & empressement à receuoir les Ordres sans auoir  
gardé les Interstices,* 182

Du Souf-diaconat.

93. *Et premierement, de son excellence.* 184

Des fonctions du Souf-Diacre.

94. *Celles qui regardent le corps de Iesus-Christ,* 186
95. *Les fonctions du Souf-Diacre, qui vont plus immediatement à l'in-  
struction & à l'édification des fidelles,* 188
96. *Des conditions requises pour receuoir l'Ordre de Souf-diacre,*  
190.

Des obligations du Soufdiacre.

97. Ses obligations à l'égard de Dieu , L'Office diuin , ou le Breuiare ,	191
98. De l'institution de l'Office diuin ,	194
99 Des conditions necessaires pour dire l'Office diuin , tant en public qu'en particulier .	196
100. De deux autres conditions pour bien reciter l'Office diuin ,	198
101. Repetition des Meditations precedentes touchant l'Office diuin , par forme d'examen sur les defauts qu'on y commet plus ordinairement ,	200
102. Des obligations du Sousdiacre à l'égard de l'Eglise.	202
103. De l'obligation du Sousdiacre à l'égard de soy-mesme , qui n'est autre que la chasteté.	204
104. Du premier acte de chasteté , qui est d'auoir en horreur tout ce qui peut ternir tant soit peu cette vertu ,	206
105. Des incontinences secretes.	208
106. Des occasions que doiuent fuyr les Sous-diacres pour conseruer la continence. Et premierement l'yurognerie & la gourmandise ,	210
107. La frequentation des femmes ,	212
108. L'oisiueté , peste de la continence ,	214
109. Du second degré de la chasteté qui est d'auoir cette vertu en singuliere affection ,	216
110. Des moyens pour acquerir & conseruer la chasteté ,	218
111. Vn autre moyen : la mortification des sens ,	219

---

## CINQVIESME PARTIE

### DES MEDITATIONS DE LA VIE Ecclesiastique ;

Qui traite du Diaconat.

112. <b>E</b> T premierement de son Excellence , tirée de sa matiere , & forme principale ,	222
113. Excellence du Diaconat par rapport aux Leuites , ausquels on a succédé les Diacres dans l'Eglise ,	224
114. Excellence du Diaconat en ce que c'est vn ordre Hierarchique ,	226
115. Des fonctions principales du Diacre , tirées du Pontifical ,	226

## TABLE

116. *Des conditions requises pour recevoir l'Ordre de Diacre, prises du sixième chapitre des Actes, où est l'élection des premiers Diacres.* 230

### Des obligations du Diacre.

117. *Première obligation, bien sçavoir & bien pratiquer les ceremonies.*  
233.
118. *Seconde obligation: Faire le Catechisme,* 235
119. *De l'excellenc du Catechisme, & de la façon de le faire utilement,*  
237.
120. *Des qualitez requises au Catechiste,* 239
121. *Des vertus principales du Diacre, & premierement du zele qu'il doit avoir des ames,* 241
122. *Des qualitez qui doivent accompagner le Zele pour le rendre legitime & profitable,* 243
123. *Du soin des Pauvres propre aux Diacres,* 245
124. *Des obligations qu'ont les Ecclesiastiques de faire l'aumosne,* 247
125. *Troisième vertu du Diacre: La Force,* 249
126. *Que le modele que se doiuent proposer les Diacres dans leurs fonctions, sont les Anges,* 251
- 

## SIXIESME PARTIE

### DES MEDITATIONS DE LA VIE Ecclesiastique,

#### Qui traite de la Prestriſe.

127. **E***xcellence de la Prestriſe tirée de son ethymologie,* 253
128. **E***xcellence de la Prestriſe, prise des ceremonies principales qu'ils obseruent en l'Ordination du Prestre,* 255
129. *Autres ceremonies qui marquent l'excellence de la Prestriſe.* 257
130. *Excellence de la Prestriſe par comparaison avec les Prestres de l'ancien Testament,* 260
131. *Excellence de la Prestriſe par comparaison à la grace du Christianisme,* 261

# T A B L E

132. Excellence de la Prestriſe par rapport à la dignité de Mere de Dieu, 263.
133. Excellence de la Prestriſe par comparaison avec la dignité Royale, 265
134. Excellence de la Prestriſe tirée des noms differens qui ſont attribuez aux Prestres, tant dans le Vieil, comme dans le Nouveau Testament, 267
135. Excellence de la Prestriſe, tirée des ſentimens des SS. Peres, 269
136. De la ſainteté qui ſe doit rencontrer dans les Prestres, qui reſulte de ce qui a iuſques icy été dit du Sacerdoce, 271
137. Des diſpoſitions à la Prestriſe, 273
138. Du petit nombre des Prestres qui ſeront ſauuez, 275

Des fonctions Sacerdotales : Et premierement, du Sacrifice de la Meſſe, premiere fonction.

139. De l'excellence de ce Sacrifice, 277
140. Des quatre fins principales du sacrifice de la Meſſe, 279

Des preparations necessaires auant la Meſſe.

141. Et premierement de la preparation éloignée, la pureté de conſcience, 281.
142. Des mal-heurs qui arrivent à ceux qui celebrent en eſtat de peché, 283

Des preparations prochaines pour bien celebrier.

143. La premiere, l'Intention, 285
144. La ſeconde preparation prochaine, la deuotion du cœur, 287
145. Du lieu où il faut celebrier. Contre les Chapelles domeſtiques, 289
146. Des actions de graces apres la Meſſe, 292
147. Repetition des Meditations precedentes par forme d'examen ſur les fautes que l'on commet plus ordinairement en la celebration de la Meſſe, 294.

De la ſeconde fonction Sacerdotale : l'adminiſtration des Sacremens.

148. Et premierement, de l'adminiſtration des Sacremens en general, 296.

## T A B L E

149. De l'administration du Sacrement de Penitence en particulier : Et premierement de l'excellence & du merite de cette fonction,	299
150. Des qualitez d'un bon Confesseur,	301
151. La pratique pour bien entendre les Confessions,	303
152. De la difficulté qu'il y a de bien confesser,	305

### Troisième fonction Sacerdotale,

153. La predication de la parole de Dieu,	306
154. Des qualitez du Predicateur,	309
155. De l'obeyssance des Prestres vers leurs Euesques, & autres Superieurs Ecclesiastiques qui leur est marquée, & dont ils font vœux dans la dernie- re cceremonie de l'Ordination,	311

De certaines choses estimées indifferentes de la pluspart des Ecclesiastiques ; qui leur sont neantmoins ou deffenduës ou tres-dangereuses, & lesquelles par consequent ils doiuent fuir.

156. Et premierement de la chasse, des comedies, des ieux de hazard.	313
157. De l'amour deregé des parens,	315
158. Des procès,	317
159. Du soin des affaires seculieres, & du trafic,	319
160. Des festins,	321

### De quelques vertus particulieres requises pour former vn bon Prestre.

161. Et premierement, le zele de la gloire de Dieu,	323
162. De l'esprit de pauvrete dans lequel il doit viure.	325
163. De l'auarice des Prestres,	327
164. De l'esprit de sacrifice, dans lequel vn Prestre doit continuellement viure,	329
165. De la bonne conuersation des Ecclesiastiques,	331
166. Des choses qu'il faut bannir de la conuersation pour la rendre vtile & exemplaire,	333
167. Des railleries qu'il faut pareillement retrancher,	335
168. De la difficulté de la conuersion des Prestres.	337

# TABLE

## SEPTIEME PARTIE DES MEDITATIONS DE LA VIE Ecclesiastique,

Qui traite des moyens pour s'acquitter dignement de toutes les obligations d'un Ecclesiastique, & d'acquérir, conseruer & accroistre les vertus qui y sont necessaires.

169. <b>E</b> T premierement, <i>une grande estime de sa vocation,</i>	340
170. <b>S</b> econd moyen, <i>L'oraison mentale,</i>	343
171. <b>T</b> roisième Moyen, <i>Le reglement de son temps &amp; de sa maison,</i>	345
172. <b>Q</b> uatriesme moyen, <i>Le travail contre l'oyfueté,</i>	347
173. <b>C</b> inquième moyen, <i>La hantise des bons Ecclesiastiques, &amp; la direction qu'on en doit prendre,</i>	349
174. <b>S</b> ixième moyen, <i>La celebration frequente de la Messe,</i>	351
175. <b>S</b> eptième Moyen, <i>La deuotion à la sainte Vierge,</i>	353
176. <b>H</b> uictième Moyen, <i>La retraite annuelle,</i>	355
177. <b>N</b> eufiesme Moyen, <i>Demeurer quelque temps dans un Seminaire,</i>	357

## HVITIESME ET DERNIERE Partie de la Vie Ecclesiastique,

Qui traite des devoirs & obligations d'un Curé.

178. <b>E</b> T premierement de ce qu'il doit à Dieu & à soy-mesme,	360
179. <b>L</b> es devoirs d'un Curé enuers ses Paroissiens, & premierement la residence,	362
180. <b>S</b> econd deuoir ou obligation d'un Curé vers ses paroissiens, l'instruction de parole & d'exemple,	365
181. <b>T</b> roisième obligation d'un Curé vers ses paroissiens : la Correction,	367.
182. <b>Q</b> uatriesme obligation d'un Curé vers ses paroissiens, le soin des	

# T A B L E

- petites Escholes,* 369  
183. *Cinquième obligation du Curé envers ses paroissiens, le soin des malades,* 373

## Des devoirs & obligations d'un Curé vers son Eglise.

184. *Le grand soin qu'il en doit avoir,* 375  
185. *De ce que doit faire un Curé d'abord entrant dans une Cure pour se mettre en credit.* 376  
186. *De la difficulté & du danger qu'il y a dans une Cure:* 378  
187. *De la double recompense des bons Prestres en cette vie & en l'autre,* 380.

FIN.



MEDI-





# MEDITATIONS

DE

## LA VIE ECCLESIASTIQUE,

PRISES

SVR. LE MODELE DE IESVS-CHRIST  
SOVVERAIN PRESTRE, &c.

Fundamentum aliud  
nemo potest ponere,  
præter id quod positum  
est, quod est Christus  
Iesus. 1. Cor. 3. 11.

PREMIERE PARTIE.

DE L'ESTAT ECCLESIASTIQUE  
en general, & des Dispositions  
requisies pour y entrer.

Où pour fondement,

*Il est traité de l'excellence, du merite &  
de la grandeur de cét Estat.*

PREMIERE MEDITATION.

DE L'EXCELLENCE DE L'ESTAT

Ecclesiastique, tirée de son Ethymologie.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 1. Le Fils de Dieu fondant son<br>Eglise, a quant & quant estably<br>l'Estat Ecclesiastique pour la<br>gouverner & la defendre. | 2. Quel honneur aux Ecclesia-<br>stiques! | 3. Les parties necessaires à un<br>tel ministère. |
|---|---|---|

Super hanc petram edificabo Ecclesiam meam, & porta inferi non preualebunt aduersus eam. Matth. 16. 18.

Ce sont les paroles que Nostre-Seigneur dit à saint Pierre, establiissant son Eglise; pour montrer que la promesse qu'il luy faisoit de ne la laisser iamais perir, deuoit principalement subsister dans l'Estat Ecclesiastique, duquel saint Pierre estoit le Chef.

I. POINT.

Posuerunt me custodem in vineis. Cant. 1. 5. Super muros Ierusalem constitui custodes; tota die, & nocte, in perpetuum non tacebunt. Isa 61. Legimus & sanctissimam religionis Catholicæ ministri. Const. in ep. ad Caelium.



CONSIDEREZ que Nostre-Seigneur IESUS-CHRIST ayant fondé son Eglise, & establi la Religion qu'il venoit apporter en terre; il crea en mesme temps vn certain estat de personnes, lesquelles retirées de tout autre employ seculier, ne fussent occupées qu'à la garde, à la conseruation, à la deffense & augmentation de cette sienne Eglise & de sa Religion: Estat qui n'est autre que celuy des Clercs, qui de là ont pris le nom d'Ecclesiastiques, d'hommes d'Eglise, ou de gens d'Eglise, pour montrer que tout ce qu'ils ont de gloire & d'honneur, ils le tirent de l'Eglise, & qu'ils ne se doiuent employer qu'à son seruice.

II. POINT.

Ipsi sunt Ecclesie decus, in quibus amplius fulget Ecclesia. Ipsi columnæ firmissimæ, quibus in Christo fundatis nititur omnis multitudo credentium. Ipsi ianæ ciuitatis æternæ, per quos omnes qui credunt in Christum, ingrediuntur ad Christum: Ipsi ianitores, quibus datae sunt clauæ regni caelorum. Ipsi etiã dispensatores regis domus, quorum arbitrio in aula regis æterni diuiduntur gradus, & officia singulorum. S. Pros. de vit. alt. l. 7. c. 2. Castrorum acies ordinata. Cant. 6. 9.

CONCLVEZ de là combien est grande la dignité des Ecclesiastiques; puis qu'ils sont destinez pour estre les Gardiens de l'Epouse du Fils de Dieu, & comme les archboutans de sa Religion, Voyez à quel honneur ils sont esleuez en cette qualité; car si l'Eglise est vne belle armée rangée, ils en sont les Generaux, les Capitaines, & autres Officiers, chacun selon son degré. Si c'est vn Nauire bien équipé, ils en sont les Pilotes & les Conducteurs Si c'est ce bel édifice & cette excellente maison que la Sapience a bastie, ils en sont les colonnes. Si c'est vne tour, ils en sont les murs & les bouleuarts, les sentinelles & la deffense.

III. POINT.

MAIS ne vous arrestez pas tant à considerer ces titres excellens qui vous conuiennent comme Ecclesiastique,

que vous ne fassiez reflexion sur vous mesme, pour voir si vous auez les parties necessaires à tous ces offices. L'Eglise dont vous estes Ministre, & de qui vous portez le nom, est sans räche & sans ride, dit l'Apostre : luy ressemblez-vous ? auez-vous la pureté du corps & de l'esprit ? ou si vous estes souillé, ne craignez-vous pas que Dieu ne détourne les yeux de dessus l'espouse de son Fils, dont vous representez la personne ? Si vous auez charge dans cette armée, quelles sont vos armes, vos soins, vos veilles, vos victoires ? Si vous estes vne de ses colonnes, quelle est vostre fermeté, vostre fidelité ? Si vous estes vne de ses sentinelles ; que répondrez-vous quand on vous demandera par deux fois: *Custos quid de nocte ?* Isa. 21. 11. N'estes-vous pas de ceux-là, qui au lieu de la soulager, luy sont à charge, au lieu de l'honorer, la deshônorent par leurs mœurs, & au lieu de la soustenir la détruisent ?

Prenez garde de remplir toutes les significations de ces noms; faute dequoy, au lieu d'honneur & de louanges, n'attendez que des rebuts & des infamies de la part de Dieu & des hommes ; C'est luy-mesme qui vous en menace par son Prophete.

*Quia recessistis de via, & irritum fecistis pactum Leui: propter hoc & ego dedi vos contemptibiles & humiles omnibus populis. Mal. 1. 8. & 9.*

Sapientia ædificauit sibi domum, exciuit columnas septem. *Quis sentes 7. S. Ordres Prou 9. 1.*  
 Muri illius sunt sacerdotēs, cæterque Doctores. *S. Chryf. hom. 10. op. 1mp.*  
 Ego dedi te in ciuitatem munitam, & in columnam ferream, & in murum æreum super omnem terram. *Ier. 1. 18.*  
 Non habens maculam aut rugam. *Eph. 5. 27.*  
 Cum extenderitis manus vestras, avertam oculos meos à vobis; manus enim vestre sanguine pleenæ sunt. Lavamini, mundi estote, &c. *Isa. 1. 15. 16.*  
 Laboraui sustinens. *Isai. 1. 13.*  
 Vos autem inhonorastis me. *Iohn. 8. 49.*  
 Filii matris mee pugnaverunt contra me. *Cant. 1. 5.*  
 Quanta virtute non sua tantum vnus, sed & cælesti prædium esse conuenit, cui forte obtigit vt Christi sponsam colat, ornetque. *S. Chryf. l. 3. de sacerdot. c. 5.*

## II. MEDITATION

De l'excellence de l'Etat Ecclesiastique, tirée de son Auteur, qui est Iesus-Christ.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. C'est Nostre Seigneur qui est Auteur de l'Ordre Ecclesiastique, &amp; qui en crée les Officiers comme vn Roy fait les siens dans son</p> | <p>Royaume.</p> <p>2. Difference entre les Officiers de l'un &amp; l'autre.</p> <p>3. Quelle estime en suite on en doit faire.</p> |
|--|--|

*Eritis mihi peculium de cunctis populis, & in regnum sacerdotale, & gens sancta. Exod. 19. 5. & 6.*

C'est ce que Dieu dit autrefois à la Tribu de Leui, quand il la separa d'avec le simple peuple, pour marque de ce qu'il deuoit faire en la nouvelle Loy dans l'institution de l'Etat

4 *De l'Excellence de l'Estat Ecclesiastique.*  
Ecclesiastique, dont les Leuites n'estoient que l'ombre & la figure.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, pour vous faire mieux conceuoir l'estime & la reuerence que vous deuez auoir de l'estat Ecclesiastique: que cette condition suréminente dans la nouvelle loy, n'a point esté establie par les hommes ny par les Anges, mais par le Fils de Dieu mesme, en suite du pouuoir qu'il auoit receu de son Pere, suiuant ce que nous apprend S. Iean. En effect, comme il n'appartient qu'au Roy de créer des officiers dans son Royaume, aussi n'appartenoit-il qu'au Maistre absolu de l'Vniuers, de distribuer les differentes conditions des hommes.

II. POINT.

**M**AIS il y a bien de la difference entres les offices qu'un Roy peut créer & establi dans son Royaume, & ceux que Nostre Seigneur a fondez en l'Estat Ecclesiastique. Premierement, parce qu'un Roy creant des Officiers, ne leur donne qu'une petite partie de son pouuoir: Mais IESUS-CHRIST communique aux Ecclesiastiques tout autant de pouuoir qu'il en a receu de son Pere. 2. Le pouuoir que donne vn Prince à vn officier, est extrêmement limité, & n'est que pour des choses purement temporelles, mais celuy des Ecclesiastiques, qui sont les Ministres & officiers de Dieu, s'étend au delà de toutes les pensées des hommes, allant en quelque façon iusques dans le Ciel & dans les Enfers, & ne regarde purement que les choses spirituelles. 3. Vn office erigé par vn Prince est reuocable, quand il luy plaist; mais le degré d'honneur & de dignité, depuis le premier iusques au dernier, attaché à l'Estat Ecclesiastique, estant vne participation du Sacerdoce du Fils de Dieu, est eternal & irreuocable.

III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelle estime vous deuez faire en suite de l'Estat Ecclesiastique, par comparaison à celle que l'on fait dans le monde, des charges & offices establis par les Roys de la terre; puisque le vostre est fondé par le Roy des Roys, & avec des auantages si merueilleux. Voyez comme ces officiers doiuent estre soigneux de ne pas deshonorer leurs char-

Et enim sacerdotium ipsum in terris quidē peragitur, sed in reum cœlestium clafsem, ordineque referendum est. Atque id p. quam merito: quippe non mortalibus quifquam, non Angelus, non Archangelus, non alia quouis creata potentia, sed ipse Paraclētus cōdinem huiusmodi disposuit; qui mortalibus hominibus etiamnum in carne manentibus author fuit ut Angelorum ministerium animo conciperent. S. Chryf. l. 3. de Sac. c. 3. Ipse fecit nos regnum & sacerdotes Deo, & patri suo Apoc. 1. 6. Sicut misit me pater, & ego mitto vos Ioan. 20. 21.

Et enim qui terram incolunt, atque in ea versantur, his commissum est, ut ea quæ in cœlis sunt, dispendent: iis datum est ut potestatem habeant, quam Deus optimus neque Angelis neque Archangelis datâ esse voluit. Habent quidem & terrestres principes vinculi potestatem; verò corporum solum: id autem quod dico sacerdotum vinculum, ipsam etiam animam cōstringit, atque ad cœlos usque perducit. Er. post pauca. Pater omne iudicium Filio dedit: cæterum video ipsum omne iudicium à Dei Filio sacerdotibus traditum. S. Chryf. l. 3. de Sac. c. 4. Tu es sacerdos in æternum. Psal. 109. 4. Sempiternum habet sacerdotium. Heb. 7. 14.

Manet, in ordinatis sacramentum ordinationis. S. Aug. l. 2. cont. ep. Parm. c. 13. Ipse fundauit eam altissimus. Psal. 86. 5. Filii huius sæculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt. Luc. 16. 8. Numquid non filius Iominiego sum de mi-

ges : combien diligemment ils doiuent s'informer des deuoirs & obligations d'icelles, & combien ils doiuent estre ponctuels à s'en bien acquiter.

Confondez-vous d'auoir iusques à present fait si peu de cas de vostre Ministère, en comparaison de ces gens-là, quoy qu'infiniment plus releué que le leur : & pour le respect de ce luy qui l'a institué; Entrez dans de profonds sentimens de reuerence, & de vostre indignité vers ce diuin estat; car faute de cette estime, vous ne ferez iamais rien; au contraire, avec elle vous serez capable de faire tout ce qui regarde vos fonctions & tres-parfaitement.

Demandez-la auiourd'huy à Nostre-Seigneur, afin de pouuoir écouter & mediter avec plus de fruit & d'affection les veritez qui vous seront proposées d'icy à l'auenir, touchant la vie Ecclesiastique, auxquelles cette grande estime doit seruir comme de fondement. Presentez-vous à luy pour cet effet, parce que c'est luy, dit saint Paul, qui par la communication de son esprit,

*Idoneos nos fecit Ministros noui Testamenti, 2. Cor. 3. 6. Et dites-luy avec Samuel.*

*Loquere Domine, quia audit seruus tuus. 1. Reg. 3. 9.*

nima tribu Israël, & cognatio mea nouissima inter familias Benjamin ? 1. Reg. 9. 21. Audiam quid loquatur in me Dominus Deus. Ps. 84. 9. Dominus aperuit mihi aurem : ego autem non contradico. Isa. 50. 5.

Ecce ego, Domine; quia vocasti me. 1. Reg. 3. 7. & seq.

### III. MEDITATION

De l'excellence de l'Estat Ecclesiastique,

Prise de sa fin à l'égard de Dieu.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>1. Combien noble est l'Estat Ecclesiastique, à cause de sa fin à l'égard de Dieu.</p> <p>2. Tout l'employ des Ecclesiastiques</p> | } | <p>ques doit estre aux actes de Religion.</p> <p>3. Quels sont ces actes.</p> |
|--|---|---|

*Secundum altitudinem tuam multiplicasti filios hominum.*

Pfal. 11. 19.

Eleuasti, extulisti

Seigneur, vous avez, dit Dauid, élevé les enfans des hommes à vne merueilleuse dignité, leur faisant part de vos secrets & de vostre pouuoir, & les appellant pour conuerser familièrement avec vostre sacrée Maiesté, iusqu'au pied de vostre thrône.

ἐπαύξα, ὑψώσα  
Ista chrys. in Ps. 137.

Yam non dicam vos  
seruos; quia seruos  
nescit quid faciat  
Dominus eius. Vos  
autem dixi amicos,  
quia omnia quæcum-  
que audiui à patre  
meo, nota feci vobis.  
*Ioan. 15. 15.*  
Ego te clarificauit su-  
per terrâ, manifestauit  
nomen tuum homini-  
bus. *Ioan. 17. 4. & 6.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant ces paroles, combien est noble l'Estat des Ecclesiastiques, puis qu'ils approchent de si près la diuine Maiesté, & qu'ils sont spécialement destinez pour luy rendre les honneurs & les respects qui luy sont deus, à raison de son excellence infinie; à proportion de ce que faisoit icy bas Nostre Seigneur, qui n'y estoit, dit-il, venu que pour honorer son Pere, *Ego honorifico Patrem meum. Ioan. 8. 49.*

Et pour mieux entendre cette Verité,

## II. POINT.

Sibi eos ad seruiendū  
asciuit, & familiares  
in tantum sibi esse vo-  
luit, vt etiam aliorum  
hostias per eos acce-  
peret, atque eorum  
peccata condonaret,  
sibi que reconciliaret.  
*Pottianus sep. 1. ad  
Felicem.*  
Num parum vobis est  
quod separauit vos  
Deus, & iunxit sibi,  
vt seruiretis ei in cul-  
tu tabernaculi, & sta-  
retis coram frequen-  
tia populi & ministran-  
tis ei? *Num. 16. 9.*

Assumptio religiōni  
nominis, sponso est  
deuotionis, *Salu. 1. 1.*  
*de Eccl. Cath.*

**C**ONSIDEREZ, que la Religion estant celle d'entre toutes les vertus, qui rend à Dieu le culte & l'honneur souverain qui luy est deu, les Ecclesiastiques qui en font comme vous auez veu, les appuys & les fondemens, ne se doivent employer à autre chose, qu'à en exercer les actes: Et certes, c'est faire vne iniure tres-notable à Dieu & à nostre condition, de nous rabaïsser au soin des choses d'icy-bas, ayant des emplois incomparablement plus nobles: comme vn officier destiné pour conuerfer & se tenir auprès de la personne du Roy, luy feroit iniure, si negligeanst cét honneur il s'entretenoit avec des laquais, ou bien plus, avec des ennemis de son Maïstre.

*Aucz-vous* crû que l'Estat Ecclesiastique ne fust à autre fin que pour donner des Ministres à Dieu, & des personnes de qui la vie se consommast à son honneur? C'est pour cela qu'ils sont appellez dans les saints Canons, & mesme dans les loix, *Religiosissimi.*

## III. POINT.

Orationi instate vigi-  
lantes. *Col. 4. 2.*  
Conuersatio nostra in  
cælis est. *Phil. 3. 20.*  
Sicut manducatis, sicut  
bibitis, omnia in glori-  
am Dei facite. *1. Cor.  
10. 31.*  
Exemplum dedit vo-  
bis, v quemadmodū  
ego feci, ita & vos fa-  
ciatis. *Ioan. 13. 15.*  
Ego elegi vos de mun-  
do. *Ioan. 15. 19.*

**C**ONSIDEREZ que les actes de Religion, par lesquels les Ecclesiastiques doiuent rendre le culte & l'honneur à Dieu qui luy appartient, sont les oraisons bien faites, les sacrifices, l'office Diuin, la frequente veuë de Dieu, rapportant à sa gloire tout ce que nous sommes, & tout ce que nous faisons, à l'imitation de Nostre Seigneur, vray modele des Ecclesiastiques, qui pendant sa vie n'a visé à autre but qu'à honorer & glorifier son Pere par les loüanges, les benedictions, les adorations, les remercimens, les amours, & les intentions

souuerainement nobles, avec lesquelles il a produit toutes ses actions.

*Il est vray* que Dieu vous faisant homme, & vous faisant Chrestien, il ne l'a fait que pour sa gloire & son honneur, ne pouuant auoir d'autre dessein dans toutes ses œuvres : mais vous y estes bien plus étroitement obligé comme Ecclesiastique, vostre habit pour cela s'appelle l'habit de Religion, tous les iours de la semaine, sont appelez pour vous Feries, pour montrer que vous deuez vaquer & les employer tous au ser- uice de Dieu,

*Cui portio Deus est, nihil debet curare, nisi Deum, nec aliterius impeditur necessitatis munere: quod enim ad alia officia confer- tur, hoc Religionis cultui, atque huic officio nostro decer- pitur S. Amb. de sus- saculi. Refertur, l. 2. q. 1. c. eod.*

*Examinez-vous maintenant*, quel honneur est-ce que vous luy rendez? quel sacrifice luy offrez-vous de vostre corps, de vostre ame, de vostre temps, de vos emplois? quelles Oraisons, & de quelle façon les faites-vous? quelle repugnance auez-vous peut-estre quand il faut s'entretenir vne demie-heure avec Dieu?

*Quicumque glorificauerit me, glorificabo eum; qui autem contem- nunt me, erunt ignobiles. 1. Reg. 2. 30.*

#### IV. MEDITATION

De l'excellence de l'Estat Ecclesiastique,

Tirée de sa fin à l'égard des hommes.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Les Ecclesiastiques sont coope- rateurs avec Dieu au salut des ames.</p> <p>2. La grande difference qui s'en- suit de là, d'entre la grace des</p> | <p><i>simples Chrestiens, &amp; celle des Ecclesiastiques.</i></p> <p>3. Ce qu'ils doiuent au prochain en cette qualité.</p> |
|--|--|

*Dei adiutores sumus. 1. Cor. 3. 9.*

Nous sommes, dit S. Paul, appelez à l'Estat Ecclesiasti- que, pour cooperer avec Dieu au salut du prochain.

#### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que Nostre-Seigneur montant au Ciel, Ca estably les Ecclesiastiques ses Vicaires en terre, pour acheuer l'ouurage de la Redemption des hommes, pour lequel il y estoit descendu. C'est pourquoy saint Paul les appelle Mi-

*Grace omnipot.*

*Dominus noster Iesus Christus è terris ascen- surus ad cælos, sacer- dotes sui ipsius vica- ros reliquit, tanquam*

præfides & iudices,  
ad quæ omnia  
mortalia crimina  
deferantur in quæ  
Christi fideles ceci-  
derint. &c.  
Conc. Trid. Sess. 14.  
cap. 5. de Conf. in prin.

In opere creationis  
non fuit qui adiuvaret  
spiritu n. Domini, aut  
consiliarius eius esset,  
In mysterio vero re-  
demptionis nostræ,  
voluit habere coad-  
iutores. Pet. Bles. ser.  
9 de vit. & offic. Presb.  
& ser.

Parentes nos in præ-  
sen em, sacerdotes in  
vitam æternam gene-  
rant. S. Chrys. l. de sacer.  
c. 5.

Non sibi vnitantur,  
sed multis populis vi-  
vit clericus, S. Chrys.  
l. 3. de sacer c. 9.

Sacerdotes & suo, &  
Apostolorum loco  
funguntur, propter  
quod etiam Eccle-  
siarum Apostoli no-  
minantur, S. Hier in  
1. Cor.

nistres de Iesus-Christ, c'est à dire, comme ses Lieutenans icy bas, parce qu'ils y font comme luy l'office de Mediateurs entre Dieu & le peuple : D'où vient que parlant en la personne des Ecclesiastiques : *Legatione*, dit-il, *pro Christo fungimur*; Et c'est ce qui a donné sujet aux SS. Peres d'appeller les Ecclesiastiques du nom de Sauueurs, de Redempteurs, de Pasteurs & Medecins, de Peres spirituels des Chrestiens, & d'une infinité d'autres titres semblables : parce que si les Chrestiens reçoivent la grace, ceux-cy la doiuent donner; si ceux-la doiuent estre purgez, illuminez, & perfectionnez, c'est aux Ecclesiastiques que cela appartient : en vn mot, si les Chrestiens sont sauuez, c'est par l'entremise des Ecclesiastiques.

*Quel honneur maintenant d'estre fait Coadjuteur de Dieu, en vne affaire si importante que celle du salut ? d'entrer en participation de l'office le plus noble de Nostre-Seigneur IESVS-CHRIST ; Qui venit peccatores saluos facere ?* 1. Timoth. 1. 15.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ensuite de cette verité là difference qu'il y a entre la grace des simples Chrestiens, & celle des Ecclesiastiques, puis que celle-là ne produit que des SS. mais celle-cy des Sanctificateurs; celle-là fait des enfans, & celle-cy des Peres, celle-là absout des criminels, celle-cy establit des Iuges : Et conceuez de-là, combien vous estes redevable à nostre Seigneur, qui vous honorant du titre d'Ecclesiastique, vous a fait participant de cette grace abondante, dont il vous a remply à proportion du degré que vous auez dans l'Eglise.

## III. POINT.

Ego posui vos vitæ et  
& fructum afferatis  
& fructus vester ma-  
neat. Ioan. 15. 16.  
Vos estis lux mundi,  
Non potest civitas  
abscondi supra mon-  
tem posita. Matth. 5. 14.  
Vide ne lumen quod  
in te est tenebræ line.  
Luc. 11. 35  
Tu te omnibus exhi-  
be, cogitans te om-  
nium servum, nec ti-  
bi sed cunctis geni-  
rum te vivere credas;  
datum indoctis Do-  
ctoress, consolatio;

**C**ONSIDEREZ que tous ces glorieux titres se reduisent à deux choses que nous devons au prochain. La 1. c'est l'instruction; *Euntes*, dit Nostre Seigneur, vous faisant Ministres de son Eglise, *docete omnes gentes*, Matth. 28. 20. C'est à quoy vous oblige vostre qualité en quelque lieu que vous soyez aux champs, ou à la ville, en public ou en particulier; les occasions s'en trouuent par tout. La 2. C'est le bon exemple, parce que dit le mesme Fils de Dieu, vous estes pour éclairer les autres; & si cette lumiere vient à estre changée en tenebres, qui pourra les éclairer ?

*EXAMINEZ - VOUS sur ces deux points, puis qu'ils sont de de-  
voir*



## De l'Excellence de l'Estat Ecclesiastique.

voir & de necessité dans la condition où vous estes : Combien auez-vous obmis & negligé d'occasions d'instruire de pauvres gens qui en auoient grand besoin, pour ne pas dire, que vous l'ayez méprisé comme vne chose indigne de vous ? combien de mauuais exemples & de scandales donnez par vos paroles, par vos actions, par vos negligences & vos laschetes ? Proposez pour l'auenir, & souuenez-vous de cette parole de Nostre Seigneur.

*rem pauperum, solatium oppressorum, patrem orphanorum, defensorum viduarum, & omnibus debitorum.* *Pat. Bles de instr. ep. c. 4.* *Vz mihi, si non euangelizauero, necessitas enim mihi incumbit.* *1. Cor. 9. 16.* *Scandalizastis plurimos in lege. Mal. 2. 8.*

*Va ei per quem scandalum veni?* Matth. 18. 7. Luc. 17. 1.

Si cela est vray de tous les hommes, combien plus des Ecclesiastiques qui par leur office sont obligez de donner bon exemple aux autres ?

*Utilius est illi, dit l'Euangile; si lapis molaris imponatur circa collum eius & proiciatur in mare.* Luc. 17. 2.

## V. MEDITATION

### De l'Excellence de l'Estat Ecclesiastique,

#### Par comparaison à l'Estat Laique.

- |  |                                     |                               |
|--|-------------------------------------|-------------------------------|
| 1. Les auantages de l'Estat Ecclesiastique au dessus des Laics, en la separation que Dieu en fait. | 2. Pourquoi Dieu les a insi separé. | 3. Reflexion sur ces veritez. |
|--|-------------------------------------|-------------------------------|

*Vos de mundo non estis, ego elegi vos de mundo.* Ioan. 15. 19.

## I. POINT.

CONSIDEREZ en ce peu de paroles les auantages de l'Estat Ecclesiastique, au dessus de l'Estat Laique; car comme Nostre Seigneur a choisy & separé les Chrestiens de la grande multitude des Payens; aussi a-il choisi & separé les Ecclesiastiques de la grande multitude des Chrestiens: c'est la façon ordinaire de parler de l'Escriture, quand il est question de députer quelqu'un aux Ministeres Ecclesiastiques: *Segregate mihi Salsulum & Barnabam.* Act. 13. 2. Separez les du commun des hommes; & parlant des Leuites, il leur dit, *Ego Dominus Deus vester, qui separavi vos à ceteris populis.* Leu. 20. 24.

*Ego Dominus Deus vester, qui separavi vos à ceteris populis. Eritis mihi sancti, quia sanctus sum ego Dominus & separavi vos ut essetis mei.* *Leu. 10. 24. & 26.* *Audite filii Leui, nunc parum vobis, est, quod separavit vos Deus Israel ab omni populo?* *Num. 16. 8. & 9.*

## II. POINT.

Ut quid enim à populo segregantur, & minus Deo specialiter fiunt, nisi ut diuisam à populo viuendi regulam teneant, & ceremonialis diuinæ legis iugiter exubantes insistant? *Pet. Dam. ep. s. c. 2.*

Qualis erit edificatio discipuli, si intelligat se magistro esse meliorem? *S. Hieron. c. 1. ad Tit.*

**C**ONSIDEREZ que cette separation ainsi faite des personnes Ecclesiastiques, n'est pas simplement pour les releuer en dignité au dessus des Laïcs; mais pour les appliquer à des fonctions plus diuines, en les tirant des occupations basses & terrestres, auxquelles sont suiets les Laïcs par leur condition, & pour marquer par la pureté & la sainteté de leur vie, que ceux-cy ont de defectueux, ou de moins parfait; viuant dans le mépris & l'éloignement du mariage, des richesses, des honneurs, & de toutes les affectations & communications seculieres; D'où vient que S. Hierosme décrivant deux sortes de Chrestiens: *Vnum est, inquit, quod mancipatum diuino officio, & deditum contemplationi & orationi, ab omni strepitu temporalium cessare conuenit; Aliud autem, ut sunt Laici, quibus licet temporalia possidere, uxorem ducere, terram colere,* comme voulant dire que ces choses ne sont pas permises aux Ecclesiastiques, qui ont des emplois tout saints & incompatibles avec ces autres,

## III. POINT.

Sicut Dominus, sic seruus; sicut populus, sic sacerdos. *Cap. 24.*

Erubescite Sidon, ait mare. Erubescant sacerdotes, si sacratoris vitæ inueniuntur laici, qui huius mundi fluctibus sunt immergi. Reuera bobus aratrum antefertur, & in ruinam vergit domus, cum subditus prelato equalis, aut melior inuenitur. *Pet. Bles. ser. 12. de vit & mor. prel. & Cler.*  
Laicus in die iudicij stolam sacerdotalem accipiet, & ab ecclesiastico vngetur in sacerdotium; sacerdos autem peccator spolabitur sacerdotii dignitate quam habuit, & erit inter infideles & hypocritas. *h. Chrys. 40. ep. imp. c. 115. Matth. 21. 43.* Certes vous y auez interest non seulement

**C**ONSIDEREZ si cela est vray, que Nostre-Seigneur se comparant les Ecclesiastiques, & les diuisant d'avec les peuples, ait voulu leur faire sçauoir qu'ils doiuent estre éloignez des mœurs & occupations populaires & communes; où est maintenant reduit l'Estat Ecclesiastique, où on void vne infinité de Clercs, mener vne vie bien inferieure à quantité de Laïques? Ce leur deuroit tousiours estre vne grande vergoigne de se voir égaletz par eux; mais que sera-ce de s'en voir surpasser? Isaye déplorant le mal-heur de son temps, dit que la vertu estoit tellement décheuë, que le Prestre estoit comme le peuple: mais le mal est venu bien plus auant dans ce siecle, où souuent les Ecclesiastiques sont bien moins que le peuple. Quelle confusion pour nous, & quel suiuet d'apprehender que le merite & la recompense qui nous estoit préparée, ne soit donné aux Laïcs? car Dieu ne recompense pas en son Iugement le caractere, ny l'office, ny la dignité Ecclesiastique, mais seulement les merites & les vertus en quelque part qu'il les trouue.

Craignez cette Sentence effroyable du Fils de Dieu.

*Auferetur à vobis regnum Dei, & dabitur genti facienti fructus eius.*

*Matth. 21. 43.* Certes vous y auez interest non seulement

pour vous, mais encor pour l'Eglise; parce que, comme dit saint Hierosme,

Amen dico vobis; quia publicani, & meretrices præcedent vos in regno Dei, Matth. 21, 3.

Valde Ecclesiam Dei destruit, meliores esse Laicos quam Clericos. In cap. 2. ad Tit.

VI. MEDITATION

De l'excellence de l'Estat Ecclesiastique,

Par rapport à l'Ordre Leuitique.

- 1. *Auantage de la Clericature au dessus de la condition des Leuites de l'ancienne Loy.*
- 2. *Combien cét ordre des Leuites estoit venerable parmy les Iuifs.*
- 3. *Ce que doivent conclure les Clercs de cette comparaison.*

Magna erit gloria domus istius nouissima, plus quam prima.

Agg. 2. 10.

C'est ce que Dieu dit en parlant de nos Temples, à comparaison de celuy des Iuifs, & qui se peut appliquer fort à propos aux Ministres deputez aux vns & aux autres.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien grande est la difference entre ceux qui dans l'ancienne Loy estoient deputez au seruire de Dieu, & ceux qui y sont destinez parmy les Chrestiens. 1. C'est que comme cette Loy estoit imparfaite, & leur Sacerdoce charnel, aussi entroient-ils dans les fonctions sacrées par droit hereditaire & successif; mais le Sacerdoce de Nostre-Seigneur estant eternal & spirituel, il a voulu que ses officiers fussent creéz par eslection, en sorte que ce que ceux-là estoient par nature, ceux-cy le fussent par la grace & par l'onction du S. Esprit. 2. C'est que toutes les grandeurs & les prerogatiues de tous les anciens officiers, comme tous les autres mysteres n'estoient qu'une figure & une ombre de ce que nous auons maintenant; c'est pourquoy autant que la verité surpasse l'ombre, autant l'estat des Ecclesiastiques est il releué par dessus celuy des Leuites: Et neantmoins,

Nec sunt hereditaria successiones Pontificum, vel vni Leuiticæ tribui ministeria assignata, sed de omnibus tribu & gente, & lingua, quos dignos & idoneos diuina probat electio, secundum vitam, non generis meritum, statuit sacerdotibus. S. Cyr. ser. de vniuers. Chrys. Non quod caro & sanguis creauit, eligatur, sed cessante priuilegio patrum, & familiarum ordina prætermissis, eos rectores Ecclesia accipit, quos Spiritus S. præparauit, ut in populo adoptionis Dei, cuius vniuersitas sacerdotalis irregularis est, non prerogatiua terrenæ originis obtineat vultu.

sed dignatio cœlestis  
gratiæ gignat antisti-  
tium. *S. Leo ser. 1. in  
annu. Assum. suæ.*  
Quod illis fuit nasci,  
hoc nobis imbui; illos  
tabernaculo dabat na-  
tura, nos altaribus  
parcurit disciplina.  
*Hermisd. ep. 15.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien cét ordre des Leuites estoit venerable parmy les Iuifs, quel pouuoir ils auoient, & combien Dieu luy-mesme en faisoit de cas. 1. Quand il dit qu'il veut estre leur part & leur heritage. *Ego pars & hereditas tua in medio filiorum Israël.* Num. 18. 20. 2. Quand il les appelle ses Christs, *Nolite tangere Christos meos*, Psalm. 14. 13. Et qu'il repete l'iniure qui leur est faite, comme si elle estoit commise en sa propre personne, & les a aussi chers que la prunelle de son œil, *Qui vos tetigerit, tangit pupillam oculi mei.* Zach. 2. 5.

## III. POINT.

Amplioris enim glo-  
riæ iste præ Moyse di-  
gnus est habitus, quan-  
to honorem amplio-  
rem habet domus qui  
fabricauit illam.

*Heb. 3. 3.*

Qualis terrenus, tales  
& terreni; qualis cœ-  
lestis, tales & cœlestes.  
*1. Cor. 15. 18.*

Proh pudor! maior à  
filiis Leui seruabatur  
reuerentia synagogæ,  
quam nunc à ministris  
Christi deferatur Ec-  
clesiæ.

*Pet. Dam. opus 8. c. 4.*

Homō qui habuerit  
maculam, non accedet  
ad ministerium. *Leu.  
2. 17. & 18.*

Cum lex illa data fue-  
rit per seruum, Euan-  
gelica vero gratia sit  
collata per Dominum,  
necessè est ut aliud à  
Leuitis synagogæ,  
aliud nunc à Clericis  
exigatur Ecclesiæ.

*Pet. Dam. opus. c. 2.*

Ne percutiat eos Do-  
minus. *Exod. 12. 22.*

Nonne, cum esses par-  
uulus in oculis tuis,  
caput factus es in tri-  
butis Israël? *1. Reg. 15.*

**C**ONCLVEZ d'icy qu'elle estime Dieu peut faire des Ecclesiastiques de la nouvelle Loy, à comparaison de ceux cy; car si pour raisonner avec sain& Paul, le nouveau Testament est d'autant plus releué par dessus l'ancien, que les Chrestiens ont pour Legislatteur Iesus-Christ, comme les Iuifs auoient Moyse; Il s'ensuit que la même distance qui se trouue entre ces deux Legislatteurs, Iesus-Christ & Moyse, se doit trouuer par proportion entre les Ministres establis par l'vn & par l'autre: Voyez maintenant la disproportion de la Synagogue avec l'Eglise, des ceremonies anciennes avec les nostres, & iugez de là, quelque degré que vous ayez dans l'Eglise, combien vostre dignité est plus grande que celle des Leuites; combien vous estes cher à Dieu & à son Fils. Et par consequent, que si Dieu nonobstant l'imperfection de cette Loy, demandoit en eux vne si grande pureté pour s'approcher de ses Autels; quelle pureté pourra-il exiger de vous, pour correspondre à l'excellence de vostre Ministère?

Tremblez de vous en voir tant éloigné, & tafchez par toutes les voyes de l'acquiescer; de crainte que Dieu ne mette la main sur vous, comme il dit luy-mesme, & pour cela obseruez le precepte du Sage.

*Quanto magnus es; humilia te ipsum in omnibus.* Eccl. 3. 20

## VII. MEDITATION

De l'Excellence de l'Estat Ecclesiastique,

Par rapport à celuy des simples Religieux.

1. Difference de l'Estat des Religieux & des Clercs.
2. Quelle consequence il faut

tirer de cette comparaison.

*Domini est assumptio nostra.* Psalm. 88. 19.

C'est ainsi que s'appelle la promotion aux Ordres, & l'entrée en l'Estat Ecclesiastique, à la difference de la profession que fait vn Religieux dans vn Monastere; laquelle est plustost vne oblation volontaire de soy-mesme, que non pas vne assumption; parce qu'il est en sa liberté de se donner & s'offrir à la Religion: mais il n'appartient qu'à Dieu & à l'Eglise en son nom, de prendre & choisir les Ecclesiastiques.

*Ideo Eui interpretatur assumptus: Beatus quem assumpsisti. 1. sal. 64. 5. Segregare mihi Saul lum & Barnabam, in opus, ad quod assumpsit eos. Act. 13.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ la difference qu'il y a entre ces deux Estats. La 1. c'est que celuy-cy, c'est à dire, des Religieux, est vn Estat proprement de penitence; & celuy des Ecclesiastiques est vn Estat de perfection; perfection qui paroist dans la sainteté & dans la stabilité de cet Estat, & dans la consecration qui se fait des Ministres qui y sont destinez, à raison dequoy dans les premiers temps de l'Eglise la penitence publique estoit vn empêchement pour entrer au Clergé quoy qu'après la penitence on eust mené vne vie sainte: ce qui ne s'est jamais pratiqué dans les Monasteres, qui ont tousiours esté des aziles pour les plus grands pecheurs, & où estoient mesme releguez les Ecclesiastiques mal viuans. La 2. c'est que la premiere & principale fin des Religieux, n'est proprement que pour penser à faire leur salut: s'ils procurent encore celuy des autres, ce n'est que par delegation, & par motif de charité: mais les Ecclesiastiques ne sont pas tant pour eux, que pour les autres: tellement qu'ils doiuent dire avec Nostre-Seigneur

*S. Thom. 1. 2. q. 184. a. 8. Hoc videre est in Conc. Agath. c. 50. Epauens. c. 22. Tolos. 4. c. 13. & 44. Tolos. 6. can. 7. Antistiod. c. 16. & alijs passim. Et annuerunt sociis, qui erant in alia nauis, ut venirent, & adiuerent eos. Luc. 5. 8.*

*Monachorum certamen ingens, ac labor multos est: verum si conferre quis volent in tribu illius sudores, cum recte administrato sacerdotio; certe tantum esse inter illa duo discrimen comperiet, quantum est inter priuatum ac Res*

gem intervallum.  
S. Chriſt. l. 6. de ſacr. 4.  
Monasticus ordo de-  
bet ſequi ſacerdotales  
ordines, & ad eorum  
imitationem ad diu-  
na aſcendere. S. Dion.  
6. Hier. Eccl.

quand ils ſe ſanctifient : *Pro eis ſanctifico meipſum*, Ioan. 17. 19.  
Et avec ſainct Paul, *Querens non quod mihi utile eſt, ſed quod  
multis*. 1. Cor. 10. Parce qu'ils ſont obligez à cela par iuſtice &  
par deuoir.

Portez maintenant voſtre iugement, voyez lequel des deux  
Eſtats confiderez en foy, eſt le meilleur & le plus excellent,  
dans l'un deſquels Dieu deſtinant vne perſonne à l'Eſtat Eccle-  
ſiaſtique, l'oblige en meſme temps à la perfection par la con-  
ſecration qu'il en fait, où dans l'autre au contraire l'obligation  
ne vient d'ailleurs que de la volonté de celui qui ſ'y eſt obli-  
gé. Mais auſſi ſi cela eſt vray,

II. POINT.

At his qui in monaſte-  
rio permanent, non  
niſi probatores atque  
meliores, in clerum  
aſſumere ſolent, niſi  
forte ſicut vulgares di-  
cunt, malus chorau  
la bonus Symphonia-  
cus eſt: ita iidem ipſi  
vulgares de nobis io-  
cabuntur; dicentes,  
malus Monachus, bo-  
nus Clericus eſt, &c.  
Vix bonus Monachus,  
bonum Clericum fa-  
cit. S. Auguſt. ep 75.  
reſert. 16. q. 1. c. legi.  
Sicut Laicus ſic &  
clericus; vterque cu-  
pit, vterque diligit  
mundum, & ea que in  
mundo ſunt. S. Bern.  
in Sin. Rom.  
Reſpiramus eodem  
euigilemusque ſo, ca-  
leſtem in terris con-  
uerſationem exſer-  
mus. S. Chryſoſt. o.  
in 1. Tim.  
Nemo eſt qui recogit  
ter corde. Jer. 12. 11.  
Sic viue in Monaſte-  
rio, vt merearis fieri  
Clericus. S. aiebat S.  
Hier.

CONSIDEREZ quelle conſequence nous deuoins tirer  
d'icy, ou plutôt quelle confuſion nous deuoins en empor-  
ter : Où ſont maintenant les Eccleſiaſtiques qui viuent com-  
me des Religieux? où fait-on épreuue pour entrer dans l'Eſtat  
Eccleſiaſtique, comme on fait pour entrer dans vn Monaſte-  
re? où eſt le mépris des plaiſirs & des honneurs parmy les  
Eccleſiaſtiques? A peine penſent-ils à eux, comment penſe-  
ront ils aux autres? qui eſt-ce d'entre nous qui penſe à cette  
perfection à laquelle nous ſommes obligez? Ce n'eſt pas ſans  
raison qu'on nous appelle Seculiers; car nous viuons en Se-  
culiers, & ne croyons pas eſtre tenus à dauantage qu'eux; &  
de toutes les conditions, ſi vous y prenez garde, il n'y en a  
point où la vie ſoit ſi éloignée de ſa fin, & de ſon inſtitut.

Qu'en dites vous? n'eſt-ce pas vn deſordre extrême, que  
nous deürions pleurer avec des larmes de ſang? On reforme  
tous les iours des Monaſteres, ne pourriez-vous pas contri-  
buer à reformer l'Eſtat Eccleſiaſtique? Ne pourriez-vous pas  
vous rendre ſolliciteur auprès de quelqu'un de nos Seigneurs  
les Eueſques, à ce qu'ils érigeaſſent des Seminaires, qui eſt  
l'ynique moyen de reformer le Clergé? que ſi vous n'auéz  
aſſez d'accez auprès d'eux, priez Dieu inſtaamment pour cela,  
& commencez au moins par vous-meſme, mettez-vous en  
l'Eſtat où Dieu & l'Eglife vous deſirent, afin de pouuoir ſeruir  
d'exemple & de modele aux autres: car

Qui ſibi nequam eſt, cui bonus erit? Eccli. 14. 5.

VIII. MEDITATION.

Conclusion des precedentes Meditations ;

Par forme de repetition.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Recapitulation de ce qui a esté dit iusques icy de l'excellence de l'Etat Ecclesiastique.</p> <p>2. Trois conclusions à tirer pour les Ecclesiastiques , &amp; sur tout</p> | <p>l'estime qu'ils doivent faire de leur condition.</p> <p>3. Les moyens de nourrir &amp; entretenir cette estime.</p> |
|---|--|

*Hac meditare, in his esto, ut profectus tuus manifestus sit omnibus. 1. Tim. 4. 15.*

Si vous desirez faire du profit dans la vie Ecclesiastique ; establissez-vous fortement dans les veritez qui vous ont esté proposées iusqu'à cette heure , ruminez-les souuent. Et pour cela,

I. POINT.

**R**Emettez-vous en memoire en gros ce que vous auez medité ces iours passez de l'Etat Ecclesiastique en general, & apres auoir consideré ses excellences ; 1. A raison de son autheur , qui n'est autre que Iesus-Christ. 2. A raison de sa fin qui est pour donner accez aux hommes auprès du Throsne de la souueraine Maieité ; afin de luy rendre le culte & l'honneur qui luy est deu, & procurer au peuple par ses fonctions toutes diuines , ce qui luy est necessaire pour son salut. 3. A raison de ses auantages & prerogatiues , au dessus de tous les autres Estats : Tirez-en ces trois conclusions importantes, comme autant de pratiques & de veritez fondamentales, qu'il faut fortement imprimer dans vostre esprit : pour faire fruit de tout ce qui sera dit dorefnauant de chaque Ordre en particulier.

*Sacerdotes & Leuitæ ipsi accedent ad me, vt ministrarent mihi & stabant in conspectu meo, vt offerant mihi. Ecce 44. 15.  
Spiritus S. oracula, Patres animarum, Pastores Ecclesia, Prophetarum filii, peccatorum populi spongie, p'aux doctrina hostes. &c. S. Greg. & S. Aug. Jer. 36. ad 1. re. b*

II. POINT.

**F**ormez en premier lieu vne haute estime, & ayez vn tres-grand sentiment de l'Etat Ecclesiastique, voire iusqu'aux

*Elegi abiectus esse in domino Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum, Psal. 83. 11.*

Quantò anima corpo-  
re p. a. stantior est, tan-  
to est tacerdotium re-  
gio excellens. ius.  
S. Clem. de Conf.  
Alp. l. 2. 4  
Tabescere me fecit  
zelus meus,  
Psal. 118. 149.  
Idcirco nempe nos  
illelegit, vt simus  
quali luminaria, vt ve-  
luti fermentum eu-  
damus, vt magis reg-  
torum efficiamur, vt  
tanquam Angeli cu  
hominibus veremur  
in terris, vt tanquam  
viri cum infantibus,  
pueris, quali spirita-  
les cum animabus,  
&c. Nil opus est  
verbis, si in vno mo-  
dum vita nostra tan-  
sitatis luce fulgere.  
S. Chrys. hom. 10. in  
1. Tim.  
Indignos vos iudica-  
tis. Act. 13. 46.  
Nomen Dei per vos  
blasphematur inter-  
gentes. Rom. 2. 24.

moindres choses qui s'y rencontrent, faisant plus de cas de  
Tonsure, par exemple, que des plus hautes dignitez du monde  
& prisant dauantage la couronne que vous portez en cette  
qualité de Tonturé, que toutes celles des Roys & des Em-  
pereurs de la terre. En 2. lieu, voyant la discipline Ecclesia-  
stique si abastardie en la plupart des Ecclesiastiques, déplore  
leur auenglement, & ayez vn grand zele pour son rétablisse-  
ment, y contribuant de vostre costé tout ce qui vous sera pos-  
sible, par le bon exemple, les exhortations, & autres moyen-  
que Dieu vous inspirera. En 3. lieu, ne vous contentez pas  
d'auoir ce zele & ces sentimens en vous mesme, mais tal-  
chez encore de les communiquer aux autres, leur faisan-  
voir la grandeur de leur Ministère, le scandale qui arriue  
l'Eglise de la vie des mauuais Ecclesiastiques, & semblables  
motifs.

*Auez-vous* eu iusques à present cette haute estime des cho-  
ses Ecclesiastiques ? N'en auez-vous pas méprisé quelques-  
vnes, les croyant indignes de vous ? N'auéz vous pas auily  
pour ainsi dire, l'Estat Ecclesiastique par vostre vie plustost  
que de contribuer à le restablir en sa premiere splendeur ?  
Regrettez ces fautes ; & pour

III. POINT.

Non sapieat quæ Dei  
sunt, sed quæ homi-  
num, Math. 16. 23.  
Quæ carnis sunt.  
Rom. 8. 5.

**C**ONSIDEREZ, que pour nourrir cette estime & entrete-  
nir ce zele ( ce qui est assez difficile, viuant parmy les se-  
culiers, qui n'ont point les yeux assez éclairés dans ces ma-  
tieres ) le meilleur moyen pour le renouveler, c'est de s'en  
entretenir souuent dans l'Oraison, dans les lectures, dans les  
communications particulieres avec ses confreres, se dire quel-  
quefois dans l'exercice actuel de son Ministère, *Quo sum vo-  
catus ?* Et ce sera le moyen de pouuoir dire avec saint Paul,  
d'effet, aussi bien que de parole ; *Honorificabo ministerium meum.*  
Rom. 11. 13.

IX. MEDITATION.

Des empeschemens Canoniques, qui rendent vne  
personne inhabile d'entrer en l'Estat.  
Ecclesiastique.

Qui



Qui sont les Irregularitez, & les Censures.

1. Deux sortes d'empeschemens rendent vne personne inhabile à l'Estat Ecclesiastique.
2. Les irregularitez & les censures.
3. Ce que les Ecclesiastiques doivent conclure de là.

*Homo de semine tuo*, dit Dieu parlant à Aaron, qui habuerit maculam, non accedat ad ministerium: si cecus fuerit, si claudus, si gibbus, si albuginem habens in oculo, &c.

Leu. 21. 17. & seqq.

Voilà sur quoy sont fondez les empeschemens Canoniques qui sont auioird'huy dans l'Eglise.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a deux sortes d'empeschemens, qui rendent vne personne inhabile à l'Estat Ecclesiastique,

Le 1. c'est la Censure, qui n'est autre chose qu'une peine spirituelle & medicinale, ordonnée de l'Eglise, qui priue les Fideles, principalement de l'usage des biens spirituels, laquelle se diuise en trois: l'Excommunication, la Suspension & l'Interdit.

Le 2. c'est l'irregularité, de laquelle aussi bien que de la censure, il faut estre exempt, non seulement pour receuoir les Ordres; mais mesme pour receuoir la Tonsure, qui n'en est que la porte. Or d'autant que les irregularitez sont en grand nombre,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les Irregularitez se peuvent diuiser en deux: les vnes qui procedent de quelque défaut qui est en nous: les autres, de quelque delit que nous auons commis. Or les défauts plus ordinaires, qui rendent vne personne inhabile à l'Estat Ecclesiastique, sont encore sept en nombre.

1. Les défauts de l'ame: comme ceux qui n'ont l'usage de raison, les furieux, les lunatiques, ceux qui tombent du mal caduc, les énerguemenes & obsedez, ceux qui n'ont aucune con-

*Si cecus fuerit, si claudus, si vel paruo vel grandi, & torto naso, si fracto pede vel manu, si gibbus, si lippus, si albuginem habens in oculo, si iugem scabiem, si impetiginem in corpore vel ponderosus. Ib.*

*Cecus est qui supernæ contemplationis lumen ignorat.*

*Claudus qui quidem quo pergere debeat, aspicit, sed per infirmitatem mentis, vitæ iam perfectæ viam non valet tenere quam videt. Paruo nato quo ad tenendam menturam discretionis idoneus non est. Fracto*

*pede vel manu est, qui viam Dei pergere omnino non valet: atque*

*à bonis actibus funditus excors vacat. Gibbus, quem terrenæ sollicitudinis pondus deprimit, ne vquam ad superna respiciat. Lippus, cuius quidem ingenium ad cognitionem veritatis emicat, sed tamen hoc carnalia opera, &c. S. Greg. Pap. 1. c. 10. ubi videtur*

*re. q. suscit*  
*Qui non promouentur ad sacerdotium ex regulis Canonum. Qui in aliquo crimine des*

centi sunt, qui infamiz nota aspersi sunt. Qui, &c. defectu membrorum, &c. qui secundæ vxoris coniunctionem, &c. qui viduam, qui concubinarias aut fornicarias habuerunt, qui ignoti sunt, qui curiz nexibus obligati sunt, qui nesciit litterarum suarum.

noissance des lettres, les neophytes, ceux qui sont en penitence publique. Faites attention sur ces defauts, pour ne permettre, ny contribuer iamais entant qu'il vous sera possible, que semblables personnes soient reçeuës dans l'Eglise.

2. Les defauts du corps: comme d'auoir quelque membre tranché, ou d'auoir deformité ou debilité, qui rende inhabile aux fonctions des Ordres, ou mesme qui empesche de les exercer avec vne notable indecence comme d'estre muet, aueugle, ou priué de l'œil gauche, lepreux, &c.

3. Le defaut de naissance: de n'estre pas nay de legitime mariage, d'estre nay de parens qui soient morts heretiques.

4. Le defaut de bonne renommée: comme les basteleurs, bouffons, comediens, & autres qui sont declarez infames par les loix Ciuiles & Ecclesiastiques, ou qui sont reputez tels pour quelque crime notoire & scandaleux qu'ils ont commis, comme les sacrileges, les concubinaires, &c.

5. Le defaut de l'age, qui doit estre au Soufdiacre de vingt-deux ans, au Diacre de vingt-trois, au Prestre de vingt-cinq.

6. Les defauts de douceur: d'auoir cooperé directement ou indirectement à la mort, ou à la mutilation de quelqu'un, soit iustement, soit iniustement, si la mort ou la mutilation s'en sont ensuiuies; comme les Iuges, les accusateurs, les témoins, les greffiers, les soldats, &c.

7. Le defaut de Sacrement: comme les bigames, c'est à dire, ceux qui se sont mariez deux fois, ou qui ont épousé vne veue, ou qui apres le vœu solemnel de chasteté, se sont mariez, quoy qu'ils ayent obtenu dispense. Or entre les delits pour lesquels on encourt l'irregularité, il y en a cinq principaux.

1. L'homicide volontaire, ou d'auoir iniustement mutilé quelqu'un à son escient.

2. D'auoir rebaptisé, ou d'auoir esté rebaptisé à son escient, scachant bien que le premier Baptisme estoit valide: ou d'auoir sans necessité receu le Baptisme d'un heretique.

3. D'auoir violé les censures de l'Eglise, apres les auoir encouruës.

4. D'auoir exercé solemnellement la fonction de quelque Ordre que l'on n'a pas receu, ou furtiuement en auoir receu

quelqu'un ; ou de s'estre fait pouruoir à vn Ordre superieur, sans auoir receu l'inférieur.

5. D'auoir fait profession exterieure de l'heresie, avec intention de l'embrasser.

### III. POINT.

**C**ONCLVEZ d'icy combien est grande la sainteté de l'Eglise, qui ne peut souffrir aucun de ses Ministres avec aucun de ces defauts, quoy que la pluspart soient sans peché. Admirez la sagesse du S. Esprit lequel pour nous monstrier que son Espouse est toute belle, & sans aucune tache ny macule, exclud du nombre des Ecclesiastiques, ceux qui ont les moindres de ces manquemens.

*Examinez-vous*, si vous n'y estes point entré avec quelqu'un de ces defauts, & sur tout avec l'ignorance : car encore qu'il y ayt plusieurs irregularitez, dont le Pape ou l'Euesque puissent dispenser, ils ne peuuent pourtant point dispenser vn ignorant, non pas mesme pour la simple Tonsure, ainsi qu'assure le Cardinal Tolet.

Ego Dominus qui sanctifico eos. Leu. 21. 23.

Irregulares ex defectu animæ sunt illiterati Episcopus autem non potest dispensare cum penitus illiterato, qui nesciat legere, nec ad primam Tonsuram, l. 1. Inst. c. 64.

Au surplus, tafchez de correspondre & de contribuer à la beauté & à l'ornement de l'Eglise, par la sainteté de vos mœurs. Et si vous n'estes pas irregulier deuant les hommes prenez garde de l'estre encore moins deuant Dieu par des pechez occultes : car c'est de ces irregularitez qu'il est dit :

*Omnis homo in quo est immunditia, qui accesserit ad ea quæ consecrata sunt, peribit coram Domino. Leuit. 22. 3.*

### X. MEDITATION.

Des dispositions requises pour entrer dignement dans l'Estat Ecclesiastique.

*La premiere Disposition.*

#### L'INNOCENCE DE LA VIE.

1. *Raisons pour lesquelles il faut auoir mené une vie innocente,* ou l'auoir réparée par la Penitence, pour s'approcher de

l'Etat Ecclesiastique.

2. En quoy consiste cette innocence, suivant le sentiment

des Peres.

3. Reflexion sur ces veritez.

*Sancti estote, quia ego sanctus sum. Leuit. 19. 2.*

Talis enim decebat vt nobis esset Pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus, & excellior cælis factus, &c. *Hebr. 7. 26.*

Si la maxime est veritable qu'en chaque genre de choses, la plus parfaite est la mesure des autres, puis que IESVS-CHRIST est le modele des Ecclesiastiques, il faut pour entrer dans cet estat, auoir les mesmes dispositions qu'il a eues; Et premierement il faut l'auoir imité dans la pureté de sa vie, qui a esté la premiere disposition à son Sacerdoce.

## I. POINT.

Longa debet vitam suã probatione monstrare cui gubernacula committuntur Ecclesiæ. *Hormisda. ep. 3. c. 1.*

CONSIDEREZ les raisons pour lesquelles on dit que la premiere disposition pour entrer dans l'Etat Ecclesiastique, c'est d'auoir mené vne vie pure & innocente, par proportion à celle de Nostre-Seigneur.

Si homo apud hominẽ de quo minime præsumit, fieri in excessu erubescit, quã mente apud Deum intercessoris locũ pro populo accipit, qui familiarẽ se eius gratiã esse per vitã merita nescit? aut ab eo quomodo aliiis ventũ postulat, qui vtrum sibi sic placatus ignorat? quã in re adhuc aliud sollicitudine formidandum, ne qui placare iram posse creditur, hanc ipsẽ ex proprio reatu mereatur: Cuncti enim liquido noxi sumus, quia cum is qui displicet, ad intercedendum mittitur, irã animus ad te deteriorã prouocatur. S. *Greg. past. p. 1. c. 11.* Qui non nouerat precationem.

La 1. c'est parce que n'y pouuant auoir dans le commun des Prestres, ou autres Ministres dediẽz au seruice des Autels, vne égalité ou identité de perfection entre le Sacrificateur & le sacrifice, comme elle se trouue en Iesus-Christ, il faut pour le moins qu'il y ayt vne ressemblance la plus grande qu'il se peut. La 2. c'est parce que les Ecclesiastiques estant en quelque façon des Redempteurs des ames, de mesme que Iesus-Christ nous a rachetez par la puissance de son innocence, ils ne peuuent entreprendre sans temerité de racheter les autres, & les tirer de captiuité, s'ils sont eux-mesmes du nombre des captifs,

## II. POINT.

Me autem propter innocentiam suscepisti. *Psal. 49. 11.*

Si qui sine examinatione promoueri Presbyteri sunt, & postea examinati confessi sunt peccata sua, & cum consensu sunt,

CONSIDEREZ en quoy consiste cette innocence. Si nous voulions suivre en cela le sentiment des SS. Peres, ce seroit d'auoir mené vne vie exempte de tout peché mortel depuis le Baptisme, comme celle de Iesus-Christ l'a esté de tout peché veniel, & de toute concupiscence; ce que S. Paul appelle estre sans reproche, *Irreprehensibilem, inconfutabilem, sine crimine*, 2. Tim. 2. 15, qui sont les qualitez qu'il requiert pour entrer en l'Etat Ecclesiastique: paroles sur lesquelles se

Tout fondez les SS. Conciles d'Elüir & de Nicée, pour excludre des Ordres, ceux qui auroient commis quelque crime, mesme apres en auoir fait vne longue penitence, & deux differens de Toledé, pour ordonner que celuy qui se preparoit à la Clericature, fust dès son bas aage retiré du monde, & nourry dans le Clergé, pour estre éloigné des occasions du mal. *Ut adolescentiam suam, dit S. Hierosme, nulla sorde commaculet; sed ad altare Christi, quasi de thalamo virgo procedat. Ad Rusticum Ep. 4.*

contra regulam venientes homines, manus eis tenere imposuerunt: hos Ecclesiasticus ordo non recipit. In omnibus enim quod reprehensibile est, sancta defendit Ecclesia. *Conc. Nic. c.* Quicumque ex lapsis per ignorantiam sunt ordinati, vel contemptorum qui eos ordinauerunt, hoc non præiudicat regulæ Ecclesiasticæ: cum enim compertum fuerit, deponuntur. *Ib. Can. 10.*

Si quis Diaconum s. permiserit ordinari, & postea decessus fuerit in crimine mortis quod aliquando confessus fuerit, placuit eum acta legitima penitentia, post triennium accipere communionem: quod si illius eum dederit, post quinquennium acta penitentia, accipere communionem Laicam debere. *Conc. Eliber. Can. 76.* Subdiaconos eos ordinari non debere, qui in adolescentia sua fuerint maritati, eo quod postmodum per subreptionem ad alterum gradum promouentur, vel si qui sunt in præteritum ordinati, amouentur. *Ib. Can. 39.* Infantes mox cum detenti fuerint, vel ministerio Lectorum contraditi, in domo Ecclesie, s. in seminario, sub Episcopali præsentia debent erudiri. *Conc. Tol. 2.* Sic Ieremias sanctificatus ex viro: Sic Ioan. Bapt. prius compos. detortionis quam naturæ, inquit S. Ambr. Deputati probato seniori, quem magistrum doctrinæ, & testem vi q̄ habeant. *Conc. Tol. 4. c. 24. Referunt. C. omnis aas. 12. q. 1. sic Vajen. 2. Parochiis v. iunior. lectores solum in domo recipiant, & eos quomodo boni Patres spiritaliter nutriendos, erudire fatagant, vt & sibi dignos successores prouideant & à Domino æterna præmia recipiant. *Can. 1.**

### III. POINT.

**F**AITES icy reflexion sur la vie de la pluspart de ceux qui s'approchent des Ordres, combien s'en trouuera il dans cette innocence que demande l'Eglise; mais au moins combien peu qui ayent fait Penitence, qui se soient retirez quelque temps de leurs desordres, qui se soient vuides de l'esprit & des maximes du monde? *Non ieiunauerunt, dit S. Leon, non fluxerunt, non se correxerunt, pauperibus non erogauerunt.* Et les mains encores toutes pleines de sang, c'est à dire, la conscience chargée de pechez quelquefois scandaleux & d'habitude, ils s'en vont avec vne effronterie insupportable, forcer, pour ainsi dire, l'Euesque de leur accorder ce qu'ils demandent. N'est-ce pas le mesme Dieu que nous seruons, les mesmes Mysteres que nous traitons, le mesme estat, aussi saint & sacré auquel nous nous lions, & cependant quelle difference de ceux qui s'en approchent auioird'huy?

Neomenis & Sabbatum, & festiuitates a ias non feram: solumnitates vestras odit anima mea ... Et cū extenderit manus vestras, auertam oculos meos: manus enim vestre sanguine plene sunt. *Lauamini, &c. Isa. 1. 13. & seq.*

Regardez maintenant si vous auez vécu par le passé dans cette innocence, ou du moins si l'ayant perduë vous auez tasché de la reparer par des fruiçts dignes de Penitence: Car ce n'est qu'aux Iustes & aux Saints qu'il est permis d'entrer en l'Estat Ecclesiastique, & d'en faire les fonctions.

*Ego autem in innocentia mea ingressus sum, in Ecclesiis benedicam te Domine. Psalm. 25. 11. & 12.*

## XI. MEDITATION.

La seconde disposition, la capacité ou la science.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'estre sçavans.</p> <p>2. D'où vient qu'une bonne partie des Ecclesiastiques, sur</p> | <p>tout de la campagne, sont ignorans.</p> <p>3. Moyens de remedier à l'ignorance.</p> |
|---|--|

*Magnus questus est pietas cum sufficientia.*

1. Tim. 6. 6.

C'est beaucoup pour entrer comme il faut en l'Etat Ecclesiastique, d'avoir conserué l'innocence depuis le Baptême, ou de l'avoir réparée par la penitence; mais ce n'est point encore assez, si elle n'est accompagnée d'une capacité suffisante & proportionnée à l'Ordre où Dieu nous appelle.

## I. POINT.

Pones in Rationali iudicii doctrinam, & veritatem quæ erunt in pectore Aaron.

Exod. 28. 10.

Præceptum sempiternum est in generationes vestras, ut habeatis scientiam discernendi inter sanctum & profanum.

Lev. 10. 9. & 10.

Parati semper ad satisfationem omniposcenti vos de ea quæ in vobis est spe.

1. Pet. 3. 16.

Interroga sacerdotes legem. Agg. 2. 11.

Vobis datum est nosse mysterium regni Dei, cæteris autem in parabolis, Luc. 8. 10.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'avoir de la science & de la capacité. La 1. Parce qu'ayant reçu la clef de la science, ils ne peuvent demeurer dans l'ignorance, sans estre coupables devant Dieu, qui menace de les reietter de son Ministère à faute d'estre sçavans: *Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne Sacerdotio fungaris mihi.* Osée 4. 6. Paroles qui emportent vne suspension generale de toutes les fonctions, non seulement du Sacerdoce; mais encore de toutes les fonctions qui luy sont subordonnées. La 2. c'est parce qu'ils sont obligez d'expliquer & d'enseigner la Loy aux autres, & par consequent ils doivent la sçavoir, *Quomodo credent ei quem non audierunt, quomodo autem audient sine predicante?* Rom. 10. 14. C'est pourquoy, encores que l'ignorance puisse quelquefois estre excusable dans les Laïcs, elle ne le sera iamais dans les Ecclesiastiques qui doivent avoir la science, comme en dépost, pour en pouvoir faire part à ceux qui en auront besoin.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que c'est pour cela mesme que Nostre Seigneur leur dit : *Vos estis lux mundi*, Matth. 3. 14. qu'ils sont appelez Anges de Dieu, pour monstrez, comme dit S. Denys, l'excellence de la doctrine, & la facilité qu'ils doiuent auoir d'enseigner; c'est pour cela que dans la Loy ancienne l'aveugle estoit reietté du Sacerdoce, *Non accedet ad ministerium si cecus fuerit*, Leu. 21. 17. où par l'aveuglement est entenduë l'ignorance.

Voyez si vous n'estes pas de ces aveugles; car vivez si bien que vous voudrez, dit S. Hierosme, si vous n'avez la doctrine jointe avec la bonne vie, vous ne ferez pas excusé.

*Labia Sacerdotis cui studium scientiam, & legem requirent de ore eius, quia Angelus Domini exercituum est. Mal. 2. 7.*

*Vbi sunt qui innocentiam sacerdoti dicunt posse sufficere? Hieron. ad Fabiolam.*

*Boni sacerdotis conuersatio sine verbo, tenet quidem Sanctos in sanctitate per suum exemplum, adducere autem ignorantem ad scientiam non potest. S. Chrysostomus in Mat.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ d'où vient cette ignorance dans les Ecclesiastiques. C'est que la plupart n'ont d'autre pensée que de receuoir quelque Ordre ou Benefice, se souciant fort peu d'acquérir la capacité requise pour s'en acquitter, negligant toutes estudes, apres auoir obtenu ce qu'ils fouhaitoient.

Or le remede à ce mal-heur, c'est 1. de se persuader quelque capacité qu'on puisse auoir, qu'en fait de science, comme en la voye de salut, dit S. Bernard, n'auancer pas c'est reculer, ne gagner pas c'est perdre. 2. C'est de faire en suite resolution ployer tous les iours quelque temps à l'estude, non seulement pendant que vous estes icy, mais tout le temps de vostre vie. Vous en employez tant en des choses inutiles, pourquoy ne voudrez vous donner vne, deux ou trois heures selon vôtre loisir & vostre besoin à vn exercice si important, pour vous bien acquiter de vos fonctions? Il n'y a point d'autre moyen que cettuy-là.

Prenez-y donc garde, de peur qu'on ne vous dise comme aux Iuifs.

*Vae vobis quia tulistis clauem scientia, & non introistis. Luc. II. 52.*

*Si quis ignorat, ignorabitur, 1. Cor. 14. 38.*

*Ociositas inimica est animæ. Si non legeris, si non studueris, dormitabit anima tua præ tædio, & hostes tui, animæ tuæ Sabbara deridebunt. Pet. Bles. de Inst. Episc. 4.*  
*Vtilis proinde lectio, utilis eruditio est, sed multo magis vntio necessaria, quippe quæ sola docet de omnibus. S. Bern. decl. super Eccenoz. c. 6.*

## XII. MEDITATION.

Des grands maux que cause l'ignorance des  
Ecclesiastiques.

1. L'ignorance des Ecclesiastiques est nuisible au peuple & à la Religion. | 2. Elle cause encore de grands maux à toute l'Eglise.

*Si cecus caso ducatum praestet, ambo in foueam cadent.*

Matth. 15. 14.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que l'ignorance des Ecclesiastiques n'est pas seulement nuisible à eux-mesmes ; mais encore aux peuples , à la Religion , & à toute l'Eglise ; car à l'égard du peuple , il arriue que les Ecclesiastiques estant ignorans , il ne peut estre instruit des choses necessaires à salut , n'ayant point d'autre moyen de les apprendre , que ceux que Dieu a destinez pour ce suiet , qui sont les Ecclesiastiques , & dans cet aueuglement vne grande partie du peuple s'abandonne au libertinage , les autres à l'heresie , les autres à l'Atheïsme , les autres croupissent toute leur vie dans leurs ordures , les autres dans l'indeuotion & le mépris des choses saintes , & tous generalement perissent par la faim & la soif de la parole de Dieu , c'est à dire , faute d'instruction ; Il ne faut que sortir la Ville pour voir ces excez & ces desordres , répandus presque dans tous les peuples de la campagne.

Faudroit-il d'autres motifs pour nous porter à chasser loin de nous l'ignorance , qui produit des effects si funestes ?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les autres maux que cause à toute l'Eglise se cette ignorance des Ecclesiastiques ; car de là vient la profanation des Sacremens , & bien souuent la nullité , par le défaut ou omission des ceremonies essentielles qu'ils ignorent ; de là naissent les Confessions sacrileges , les Communions

*Vbi non est scientia animæ, non est bonū.*

*Prou. 19. 2.*

*Propterea captiuus ductus est populus meus, quia non habuit scientiam, & nobiles eius interierunt fame, & multitudo eius filii exaruit. Is. 5. 10.*

*Errauerunt caeci in plateis, cumque non possent, tenuerunt lacinias suas.*

*Thr. 4. 14.*

*Vnaquæque gens fabricata est Deum suum, posteruntque eos in fano excelsis, 4. Reg. 17. 29.*

*Ignorantia mater cunctorum errorum, maximè in sacerdotibus Dei vitanda est, qui docei officium in populis susceperunt*  
*Gen. Tol. 4. c. 24.*



mions indignes, les mariages incestueux, la susception temeraire des Ordres, qui ne peuuent estre au moins licitement receus en cét estat, & enfin le desordre general, s'il se pouuoit faire, de la Religion Chrestienne, le diable n'ayant iamais eu tant de pouuoir pour infecter les peuples; ny de plus specieux pretexte pour les détourner de l'Eglise Catholique, que l'ignorance de ses Ministres. C'est ainsi que l'heresie de Luther, quoy que grossiere, s'est prouignée en Allemagne, & celle de Caluin en France: *Cum dormirent homines*, dit Nostre Seigneur *venit inimicus eius, & superseminauit zizania*, Mat. 13. 25. c'est à dire, lors que les Ecclesiastiques estoient enseuelis dans le sommeil de l'ignorance: c'est pourquoy il ne faut pas douter qu'on ne leur en fasse rendre vn compte bien exact.

Après cela oserez-vous bien vous presenter aux Ordres sans auoir cette partie de la science si necessaire aux Ecclesiastiques? Vous pouuez bien tromper les Examineurs: mais vous ne pouuez pas tromper Dieu ny l'Eglise; ne vous flattez point de quelque bonne intention, ou de quelque bonne vie que vous pourriez auoir menée; car encore que la science ne doie estre mise en autre chose en comparaison avec la sainteté de vie, elle a toutesfois cela de particulier, que ne se pouuant acquerir que par vn long & continuel exercice, il n'est pas aisé de deuenir docte aussi-tost qu'on se repent d'auoir mal employé le temps, & qu'on reconnoist son ignorance, comme on peut avec la grace de Dieu changer de mœurs en vn moment. Voudriez-vous bien estre l'opprobre & le scandale de la Religion & des peuples par vostre ignorance?

*Si lumen quod in te est, tenebra sunt, ipse tenebra quanta erunt?*  
Matth. 6. 23.

Si la connoissance que vous deuez auoir des Mysteres de la Religion est si foible, & si ce manque de connoissance produit tant de desordres en vous, quelle pourra estre celle des Laiques, & quels pourront estre en suite leurs déreglemens, eux qui ne doiuent emprunter cette lumiere que de vous? Voila pourquoy les saints Canons ont sagement ordonné,

*Vt nullus presumat ad Clericatus ordinem illiteratos promouere; quia literis carens, sacris non potest esse aptus ministeriis.* Gelas. 8. quæst. 1.

Quid enim periculi sit, ubi non inuenitur pastor pascua, ignorat: dux itineris viam, vicarius nescit Domini voluntatem; Ecclesia quotidie multipliciter expetit, S. Bern. decl. super eccenos, c. 5. Speculatores eius cæci omnes, nescierunt vniuersi, canes muti non valentes latrare. Isa. 5. 29. Deus non irridetur.

Gal. 6. 7. Si in Laicis videtur intolerabilis inscitia, quanto magis, in iis qui præsumunt, nec excusatione digna est nec venia? S. Leo. Per Episcopalis torporis ignauiam, ita nunc Presbyteri literarum reperiuntur expertes; ut non modo eorum quæ legunt intelligentiam non attingant, sed syllabam quoque vix ipsa decurrentis articuli elementa balbutiant. Et quid iam pro populo in suis precibus supplicat, qui quod loquitur ipse, velut alienus ignorat? Pet. Dam. epusc. 6. contra idem scitiam Cler.

## XIII. MEDITATION.

Quelle doit estre la science requise aux Ecclesiastiques.

1. Les liures qu'un Ecclesiastique ne doit pas lire ny estudier.
2. Ce qu'un Ecclesiastique doit sçauoir.
3. Les Auteurs & les Liures où il doit puiser sa science.

*Ascende lectioni, exhortationi, & doctrina.* 1. Tim. 4. 13.

Estudiez avec grande attention, & lisez, dit S. Paul écrivant à Timothée, les saintes Escritures, non par curiosité, ou pour vostre propre satisfaction, mais afin de pouuoir instruire & exhorter les autres.

## I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles que la science des Ecclesiastiques estant précisément pour l'instruction des peuples, leur principale estude doit estre des matieres qui sont à ce suiet, & par ainsi, que dès leur entrée en la Clericature, ils doiuent bannir toute estude, non seulement contraire à cétte fin, comme sont tous les mauuais Liures, mais encore toute connoissance curieuse, vaine & inutile.

## II. POINT.

CONSIDEREZ quelle est donc la science que Dieu commande des Ecclesiastiques. La 1. chose que doit sçauoir vn Ecclesiastique, c'est de connoistre à quoy il est obligé en qualité de Chrestien, & en qualité d'Ecclesiastique, & apres auoir connu ces deux obligations;

La 2. chose qu'il doit faire, c'est de chercher les moyens pour se bien acquitter de l'vn & de l'autre; Et suiuant cela il doit premierement trauailler à son propre salut; apprenant comme il faut faire l'oraïson, l'examen, & la lecture spirituelle pour en tirer du profit, qui sont les exercices les plus propres pour se perfectionner. En 2. lieu, il se doit estudier pour l'instruction des autres, à bien faire vn Catechisme, vn

Binas scripturas lege, imo de manibus tuis sacra lectio nunquam deponatur: disce quod doceas: obtine eum, qui secundum doctrinam est fidelem sermonem, vt potens sis exhortari in doctrina sana & contradicentes reuincere. S. Hier. ad Nepot. Scientia que sit à mundo abstrahens: & ad Deum adducens. S. Greg. Naz. or. 7. Sacerdotes Dei omnes Euangelis, & prophetis comedias legere, amatoria Bucolicorum versuum verba canere, Virgilium tenere, id quod in pueris necessitatis est, crimen in se facere voluptatis. S. Hier. ep. 146.

Vnde enim scire videbitur quæ sit voluntas Dei bona, beneplacés & perfecta, qui nec pulsare, nec querere, nec petere consuevit? Qui donec alienarum curam susciperet animarum, nunquam suæ gessisse curam, sed in vano eam visus est accepisse? S. Bern. decl. in Ecce nosc. 9. Nulla ars doceri præsumitur, nisi intentius meditatione distatur, &c. Et tamen sæpe qui nequaquam spiritualia præcepta cognouerunt, cordis se medicos profiteri non metuant, dum

Profne, à refoudre les cas de conscience, à bien administrer les Sacremens, chacun fuiuant le degré, l'office, ou le benefice qu'il a dans l'Eglise; car cette science ne doit pas estre égale en tous,

## III. POINT.

CONSIDEREZ que les sources & les Autheurs où est contenuë cette science & cette doctrine, sont les SS. Canons de l'Eglise, les écrits des SS. Peres, mais sur tous les autres, la sainte Escriture, qui est proprement le Liure des Ecclesiastiques, où ils trouueront tout ce qui leur sera necessaire, & pour eux & pour les autres, parce que dit saint Paul, *Omnia Scriptura diuinitus inspirata, uilis est ad arguendum, ad corripiendum, ad eradiendum in iustitia.* 2. Tim. 3. 16. Et entre tous les Liures de l'Escriture sainte, le Nouveau Testament duquel vous ne deuriez iamais omettre de lire tous les iours vn chapitre, pour vous pouuoir rendre parfait vous-mesme, comme dit saint Paul, & auoir dequoy instruire chacun par ce moyen des devoirs de sa condition: *Ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.* Ibid. 17.

Faites-en la resolution, si deia vous n'estes dans cette pratique, & vous en verrez l'experience. Et pour les autres, prenez encore tous les iours quelque temps pour y estudier, soit de la Theologie morale, soit des SS. Peres, ou autres qui vous auront esté conseillez, vous persuadant que l'estude ne vous est pas moins necessaire que l'Oraison, & remplissez-vous le premier l'esprit de ces veritez, & conuaincu que vous en ferez, vous les persuaderez aisément aux autres.

*Bibe in primis aquas de cisterna tua: & apres, Deriuentur fontes tui foras, & in plateis aquas tuas diuide.* Prou. 5. 15. & 16.

## XIV. MEDITATION

La troisieme disposition, pour entrer en l'Estat Ecclesiastique,

## La Vocation

Et 1. De son importance en toute sorte d'estat & de condition.

qui pigmentorum  
vini nesciunt, videri  
medici carnis erubescunt. S. Greg. past. 1. c. x  
Scriptura sacra, in  
nocte vitæ præsentis,  
quasi quædam nobis  
lucerna est posita.  
S. Greg. past. 3. p. c. 15.  
Nulli Episcopo liceat  
canones, aut librum  
pastoralem à B. Greg.  
Papa editum, si fieri  
potest, ignorare: in  
quibus sese debet vnus  
quisque quali in quo-  
dam speculo assidue  
considerare. Conc. Tur.  
3. can. 3.  
Nunquam à manibus  
eorum, liber legis, hoc  
est Biblia, deponatur  
Conc. Colo. de off. publ.  
& priu.  
Hæc est enim scientia  
scientiarum Angelo-  
rum ferculum Apo-  
stolorum gloria, Pa-  
triarcharum fiducia,  
Prophetarum spes,  
Martyrum corona.  
S. Aug. ep. 37. ad Er.  
Eremi.  
Tam doctrina quam  
vitæ clarere debet Ec-  
clesiasticus doctor.  
Nam doctrina sine  
vitæ arroganté reddit,  
vita sine doctrina  
inutilem facit. Conc.  
Aquisgran. Can. 2.  
Enutritus verbis fidei  
& bonæ doctrinæ quæ  
assécutus es. 1. Tim.  
4. 6.

- 1. *Raisons qui prouuent cette importance.*
- 2. *Qu'est-ce qu'on entend par ce mot de Vocation.*
- 3. *Conclusion importante à tirer d'icy.*

*Scio Domine quia non est hominis via eius, nec viri est ut ambulet & dirigat gressus suos. Jer. 10. 23*

Il n'appartient qu'à vous, Seigneur, disoit Ieremie, de disposer de la fortune & de l'auanture des hommes, c'est à vous de nous mettre en telle condition que vostre prouidence trouuera bon, & non pas à nous de la choisir.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant ces paroles, combien il est important d'estre appellé de Dieu en quelque estat que ce soit, & ne s'y porter pas de soy-mesme. 1. Parce que tout nostre bon-heur ou mal-heur dépend de cette vocation diuine, laquelle sert comme de racine & de fondement à tout l'édifice de nostre salut, & à toute la conduite de nostre vie: de sorte que comme pour iuger de la solidité, & de la durée d'un bastiment, il faut en considerer le fondement; ainsi pour iuger de l'esperance que l'on doit auoir de se sauuer dans vne vacation; il faut voir si on y est legitimement appellé 2. Parce qu'en toute profession, la marque la plus assurée de nostre predestination, & en suite la plus grande consolation qu'on puisse posseder en cette vie, c'est d'estre dans le lieu & dans l'estat où Dieu nous veut, & cependant combien peu de personnes pensent à cette verité ?

II. POINT.

*Fuillum & magnum ipse fecit, & illi aequaliter cura est de omnibus. Sap. 6. 8. Dives & pauper obuiauerunt sibi, vtriusque operator est Dominus. Frois. 12. 2. Vnusquisque proprium donum habet ex Deo, at us quidem hic, alius vero sic. 1. Cor. 7. 7. Si totum corpus oculis, vbi auditus? Si totum auditus, vbi odo-*

**C**ONSIDEREZ que la vocation de Dieu n'est autre chose qu'un acte de sa diuine Prouidence, par lequel il fait connoistre aux hommes, par de certaines marques, le choix qu'il a fait d'eux pour le seruir en telle ou telle condition; car encore qu'il veuille estre seruy par toutes ses creatures, il ne veut pas neantmoins que ce soit dans la mesme condition, ny par les mesmes exercices: & partant quand il les met au monde, il fait connoistre à chacun s'il s'en rend digne, le genre de vie & la condition à laquelle il veut l'employer, attachant à cette

Condition, & non à d'autres, certains moyens propres & nécessaires pour y faire leur salut.

## III. POINT.

ratus? Nunc autem  
pessuit Deus membra  
vnumquodque in cor-  
pore sicut voluit.

1. Cor. 12, 17. & 18.

CONCLVEZ de là, combien de personnes sont en danger de leur salut, qui n'ont iamais pensé à demander ny à consulter Dieu, lors qu'il a falu entrer dans la condition où ils sont: mais qui s'y sont portez par passion, par ambition, par avarice, & enfin par toute autre voye que celle que Dieu demandoit d'eux: car comme il est nécessaire, pour se bien acquitter de ses obligations en quelque estat qu'on soit, d'auoir des secours & des graces actuelles; qui peut s'imaginer que Dieu donne des secours particuliers pour nous acquitter d'un employ qu'il ne veut pas que nous fassions, & où il ne nous appelle pas? qui est le Capitaine qui donne le casque & la cuirasse à celui dont il ne veut pas se seruir? si nous voyons tant de desordres dans les armées, dans les charges, & enfin dans toutes les conditions seculieres, pour ne parler point encore des Ecclesiastiques, il faut les rapporter à ce défaut de vocation, comme à sa premiere source.

Fili sine consilio nihil  
facias, & post factum  
non pœnitebit: in via  
ruinæ non eas, & non  
offendes in lapides,  
nec credas te vitæ labo-  
riosa, ne ponas animæ  
tuæ scandalū, & à do-  
mesticis tuis attende;

Ecol. 31, 25. & 26.

Væ fili desertores, di-  
cit Dominus, vt face-  
retis concilium, & non  
ex me, & ordiremini  
telam & non per spiri-  
tum meum, & adde-  
retis peccatum super  
peccatum, & os meum  
non interrogastis,

Isa, 20. 12. & 23.

Propterea nolite fieri  
imprudentes, sed intel-  
ligentes, quæ sit volun-  
tas Dei, Ephes. 5. 17.

Déplorez ce desordre si generalement répandu parmy les Chrestiens, & pour y apporter quelque remede, faites resolution d'annoncer cette verité si peu connuë au peuple, & de conseiller à tous ceux que vous pourrez, auant d'embrasser aucune condition, de faire instante priere à Dieu pour connoistre sa sainte volonté; de crainte qu'il ne leur arriue comme à Iosué, qui fut duppé par les Gabaonites, parceque, dit l'Escripture,

Os Domini non interrogauerunt. Ios. 9. 14.

## XV. MEDITATION

De la necessité de la Vocation, prouuée par l'autorité de l'Escripture.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1. Que le S. Esprit a marqué cette necessité dans tous les li-<br>vres de l'Escripture, conformé-<br>ment à la raison. |  | 2. Preuves de l'ancien Testa-<br>ment. |
|  |  | 3. Preuves du nouveau Testa-<br>ment.  |

*Ascendens Iesus in montem, vocavit ad se quos voluit ipse, & venerunt ad eum. Marc. 3. 13.*

Voilà la regle, que nostre-Segneur par son exemple a establie dans l'Eglise, pour n'admettre pas indifferemment toutes sortes de personnes au service des Autels; mais ceux qui seroient choisis de Dieu à cet effet.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que si la grace de la vocation est si importante à toute sorte d'estat & de condition, mesme particuliere, comme vous vistes hier; combien elle est plus necessaire sans comparaison à l'Estat Ecclesiastique. 1. à cause de sa hauteur & de son excellence, lequel ayant quelque chose en soy de diuin, surpasse infiniment toutes les dignitez de la terre. 2. à cause de la sainteté & des vertus éminentes, qui sont necessaires pour s'en approcher comme il faut. 3. pour les obligations tres-estroites qu'il y a d'y viure sainctement, & y trauailler sans relasche pour ceux qui y sont engagez. Et enfin pour le grand danger où on est de s'y perdre. C'est pourquoy le S. Esprit pour imprimer ce sentiment dans l'esprit des hommes, a voulu, ce semble, par cette providence toute particuliere, en marquer la necessité dans tous les liures de l'Escriture sainte. Et pour en voir la preuue dans l'vn & l'autre Testament;

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme Dieu se comporte dans l'ancien Testament. Pour auoir vn peuple qui le seruist en la façon qu'il luy prescriroit, il choisit les descendants d'Abraham entre tous les peuples de la terre, comme il auoit choisi Abraham pour estre leur Pere. Des douze Tribus qui composoient tout le corps de ce peuple, il choisit celle de Leui pour en tirer les Ministres de son Tabernacle, & dans cette mesme Tribu il fait vn autre choix pour la Prétrise & pour le Pontificat en la personne d'Aaron, & dit que tout autre qui s'en ingerera, mourra de mort. Ainsi furent choisis & appelez Iosué, Gedeon, Samson, Samuël, Saül, David, Salomon, sans parler de Moÿse, qui se laisse appeller plus de 3. ou 4. fois, resistant toujours à la voix manifeste de Dieu, nonobstant qu'il sceust bien

*sacerdotium principatus est, ipso enim regno venerabilis ac maius Ne mihi narres furpura, neque diadema neque vestes aureas, vmbra sunt ista omnia, vernisque flosculis leuioa, &c.*

*Medius stat sacerdos inter Deum, & naturam humanam, illinc venientia beneficia ad nos deferens, & nostras petitiones illuc perferens, Dominum iratum reconcilians vtrique naturæ, nos qui offendimus eripiens ex illius manibus, S. Chrys. ho 21. in illud Is. In anno quo mortuus est Rex Ozias.*

*In terra sanctorum iniqua gessit, non videbit gloriam Domini. Isa 26. 10.*

*Nec enim mediocri virtus sacerdotalis est, cui cauendum non solum, ne grauioribus flagitijs sit affinis, sed ne minimis quidem. Amb. ep. 25. ad Ver.*

*Vt sit pater omnium credentium Per praprium. Rom. 4. 11.*

*Te elegit Dominus Deus tuus, vt sis ei populus peculiaris de cunctis populis, qui sunt super terram. Deut. 7. 6. Leu. 1. & 17. Num. 17.*

*Quisquis exterrorum accesserit, occidetur. Num. 2. 31. 3. 10. 18. 7.*

*Spiritus Domini inquit Gedeon. 1ud. 7. 34.*

qu'il auoit esté miraculeusement preserué de la mort, & adopté par la fille de Pharaon, pour estre vn iour le Libérateur du peuple Iuif. Voilà pour ce qui est de l'ancien Testament.

*Pouuons-nous* en douter ayant vne si grande foule de témoins, & autant de preuues, qu'il y a de pages dans l'Escripture? mais pour acheuer de vous conuaincre,

Cæpit spiritus Domini esse cum Samson.  
Iud. 1. 25.  
Samuel, 1. Reg. 1. & 3.  
Saul, 1. Reg. 9. & 10.  
Dauid, 1. Reg. 16.  
Salomon, 1. Par. 18.  
Habent ergo nos tantam inpositam nobem testium. Heb. 13. 13.

### III. POINT.

**V**Oyez maintenant la mesme conduite dans le nouveau Testament. Le Pere Eternel appelle son Fils, le Fils appelle les Apostres, les Apostres ceux qui depuis leur ont succédé: saint Mathias, saint Barnabé, les 7. premiers Diacres, & tous les Saints qui les ont fuiuis. Et pour en alleguer vn pour tous, l'Apostre saint Paul au commencement de toutes ses Epistres, dit, qu'il est appelé à l'Apostolat, non pas par les hommes; mais par la vocation de Dieu. Dans l'Epistre aux Galates, il marque particulièrement qu'il a esté separé par le choix de Dieu, dès le ventre de sa Mere pour prêcher l'Euangile.

Filius meus est tu.  
Psal. 2. 7.  
Tu es sacerdos in æternum, Psal. 109. 4.  
Vocauit discipulos suos, & elegit duodecim ex ipsis. 1. Mc. 6. 13.  
Segregate mihi Saulum & Barnabam.  
Act. 13. 2.  
Paulus seruus Iesu Christi, vocatus Apostolus, segregatus in Euangelium Rom. 1. 1.  
Qui me segregauit ex utero matris mee, Gal. 1. 1.

Après cela se peut-il rencontrer des personnes assez temeraires pour entrer en l'Etat Ecclesiastique, sans reconnoistre en eux aucune marque de Vocation? Pleurez sur cét auuglement, & priez Dieu, qu'il en enuoye qui soient selon son cœur, pour reparer les manquemens des autres, lesquels ne s'y iettent pas d'eux mesmes; mais qui attendent la voix du Pere de famille qui leur dit,

*Amice ascende superius.* Luc. 14. 10.

### XVI. MEDITATION.

De la Necessité de la Vocation.

Prise de l'exemple de Nostre-Seigneur.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <p>1. Pourquoi le Fils de Dieu, non semetipsum clarificauit vt Pontifex fieret.</p> <p>2. Qu'il a pratiqué le mesme,</p> | } | <p>appellant ses Apostres.</p> <p>3. Comparaison de nous avec luy.</p> |
|--|---|--|

Saint Paul apres auoir estably la necessité de la vocation, par ces fameuses paroles : *Nec quisquam sumit sibi honorem*, Heb. 5. 4. Et apres l'auoir confirmée par l'exemple du Souuerain Pontife de l'ancien Testament, adiouste encore celuy de Nostre-Seigneur, disant, *Sic & Christus non semetipsum clarificauit ut Pontifex fieret*, Ibid. 5. comme pour mettre cette verité hors de doute par les exemples des deux premiers chefs, & des deux grands Prestres du vieil & du nouveau Testament, Aaron & Iesus-Christ.

## I. POINT.

Filius meus tu Ps. 1.  
Ipse Dei hominum  
que mediator regnum  
percipere vitauit in  
terris, qui supernorum  
quoque scientiam sen  
samque transcendens,  
ante secula regnat in  
caelis. Quis enim prin  
cipari hominibus tam  
sine culpa potuisset,  
quam is qui hos nimirum  
regeret, quos ipse  
creauerat? sed quia idcirco  
in carne apparuit,  
vt non solum nos  
per passionem redimeret,  
verum etiam per  
conuersationem doceret,  
exemplum se sequentibus  
prebens,  
Rex fieri noluit: ad  
crucis vero patibulum  
sponte peruenit, oblatam  
gloriam culmibus  
lygit, poenam probris  
mortis appetit, vt  
discerent membra  
eius, &c. S. Greg. Past.  
p. 1. c. 30.

**C**ONSIDEREZ que le Fils de Dieu, non content d'auoir engraué dans tous les Liures de l'Escriture comme avec les rays du Soleil cette verité importante de la vocation, à ce que personne n'en pût pretendre d'exemption, il a voulu luy mesme s'assuiettir à cette regle, & la garder exactement, ne prenant le Sacerdoce que par l'ordre de son Pere, & attendant que celuy qui le reconnoissoit pour son Fils, luy signifiast qu'il l'appelloit à cét estat par ces paroles, *Tu es Sacerdos in aeternum*. Psalm. 109. 4.

## II. POINT.

Neque enim proposita  
militaris dignitatis  
electione, si uis quibus  
prouincia ista deman  
data foret, fibro arario,  
aut cerdoni, aut  
cuiquam id genus opif  
ficum in medium tra  
cto, honoré huiusmodi  
ad illum deserent,  
laudaret utique miser  
ac stolidi iustius consilium,  
qui oblatum munus non statim de  
traheret, nihilque non  
faceret, vt ne se ipse in  
praesens conciteret periculum  
Et si nauem quis agens ampli

**C**ONSIDEREZ que pour ce mesme suiet, quand il est question d'enuoyer ses Apostres, il ne les appelle point aux fonctions auxquelles il les auoir destinez, qu'il ne leur fasse entendre auparauant que luy mesme y est appellé & enuoyé, *Sicut misit me Pater, & ego mitto vos*. Ioan. 20. 21. Et afin de leur faire souuenir qu'ils tenoient de luy leur vocation, il leur dit, *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos*. Ioan. 15. 16.

## III. POINT.

**A**Rrestez-vous icy à considerer avec estonnement & confusion, l'exemple de Nostre-Seigneur, & sans faire de comparaison avec luy, pensez vn peu, quand vous estes entré dans l'estat Ecclesiastique, estiez-vous plus zelé que luy? desiriez-vous dauantage la gloire de Dieu? auiez-vous plus grande charité? estiez-vous plus sage, plus chaste, plus sçauant, plus



plus éclairé, plus saint ? Il ne s'est pourtant pas appelé soy-mesme : mais, comme dit saint Cyrille, il attendoit que son Pere l'appellast ; & vous avez pensé peut-estre sans qu'il vous appellast interieurement, ny personne de sa part exterieurement, de vous presenter, de faire instance, de poursuiure & de vous procurer la Tonsure, les ordres Mineurs, & le Soudiaconat, le Diaconat, & iusqu'au Sacerdoce : Que luy répondrez-vous ? L'ignorance est criminelle, quand on n'apprend pas ce qu'on doit sçauoir. Il n'y a personne dans le monde qui s'engageant à quelque office, ne tafche d'en connoistre les obligations, & de s'acquerir la capacité que requiert cette condition : mais pour les Ordres ; *Curritur passim ad sacros Ordines : & reuerenda ipsis quoque Angelicis spiritibus ministeria homines apprehendunt sine reuerentia, sine consideratione*, dit S. Bernard, *De conuers. ad Cleric. c. 29.*

Portez compassion à ceux qui y sont entrez de la forte, & priez Dieu pour eux, qu'ils puissent par la penitence & la sainteté de vie qu'ils meneront en fuite, obliger la diuine bonté à leur dire,

*Vosabo non plebem meam, plebem meam. Rom. 9. 25. & Dicam non populo meo, populus meus es tu. Osée. 2. 24.*

mam, & quæ decem millia pondo ferat : quæque eadem remigibus suis sit instructa, ac sumptuosâ mercium pondere onerata, me illius gubernaculo præfectum, iuberet Ægeum mare traicere: nimirum fiet, vt ad primam statim auditionem mandatum id detrectarem, ac me si quis interrogaret: Quid ita? ne nauem submergam: vti que responderem. Ita ne igitur vbi pecuniarum tantum iactura subest? &c. S. Chrys. l. 3. de sac. c. 6.

Quando excusare possit ignorantia hominem, qui se magistrum infantium, doctorem inhiptentium probetur? S. Ber. des. sup. Ecce nos.

## XVII. MEDITATION.

### De la Necessité de la Vocation

#### Prise de l'exemple des Saints.

1. Il ne se trouuera pas vn Saint dans l'histoire Ecclesiastique, qui se soit ingeré de luy-mesme.
  2. Au contraire, ils ressoient,
- |  |   |
|--|---|
| <p>3. Ils ne se trouuera pas vn Saint dans l'histoire Ecclesiastique, qui se soit ingeré de luy-mesme.</p> | <p>fuyoiert, &amp;c. comme prouue l'exemple des quatre Peres de l'Eglise.</p> |
| <p>2. Au contraire, ils ressoient,</p>   | <p>3. Comparaison d'eux avec nous.</p>  |

*Paulus vocatus Apostolus Iesu-Christi, segregatus in Euangelium. Rom. 1. 1.*

C'est ainsi que S. Paul parle de soy-mesme, pour monstrez que personne ne se doit introduire, ny ingerer dans les fonctions Ecclesiastiques sans vocation.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme sur ce diuin exemplaire du Fils de Dieu souuerain Prestre de la Loy nouvelle, se sont comportez tous les Saints qui l'ont suiuy, quand il a esté question de les faire entrer dans les ministeres de l'Eglise: quelques marques ils ont eu de la vocation diuine, & avec quels sentimens d'humilité & de bassesse ils en ont suby la charge: sans parler des Apostres, & des premiers Diacres, de qui nous voyons la vocation si manifeste dans l'Escriture. Voyez dans toute l'histoire Ecclesiastique entre tous les SS. s'ils ont desiré, recherché, poursuiuy pour estre admis dans le Clergé, ou s'ils s'y sont offerts d'eux-mesmes; vous trouuerez qu'ils ont tousiours crû que c'estoit à Dieu seul à faire le choix de ses Ministres, comme il n'appartient qu'à luy d'en donner la grace & l'esprit. Ils ne faisoient pas de difficulté d'entrer dans des Monasteres, sçachant que Dieu veut que chacun se sauue, en faisant penitence, qui est le but principal de ces saintes Maisons: Mais pour l'Estat Ecclesiastique, ils craignoient tousiours de n'estre pas appelez de Dieu, s'ils ne voyoient quelque marque extraordinaire; parce que cét estat estant pour la perfection des autres, & faisant approcher les hommes plus près de Iesus-Christ, demande vne vocation toute particuliere.

## II. POINT.

**C'**EST pourquoy, bien loin de desirer & ambitionner la Clericature, ils ont tous fuy l'ordination avec plus de soin & de diligence, qu'elle n'est maintenant recherchée avec ardeur; les vns se retirant dans des cauernes, les autres se coupant les pouces & les oreilles, les autres demandant à Dieu la mort avec instance pour eüiter le Sacerdoce. Il ne faut que voir l'exemple, les paroles, les Escrits des quatre Peres de l'Eglise: chacun sçait les resistances, pour ne dire les excez & les violences que fit Saint Ambroise, pour n'estre point élu Euesque: S. Hierosme fut ordonné par S. Paulin, quoy qu'il fist protestation qu'on luy faisoit violence, & qu'il menaçast de ne point garder les Loix Ecclesiastiques. Possidonius raconte combien S. Augustin versa de larmes, quand S. Valere l'ayant surpris, luy imposa les mains par force. S. Gregoire s'enfuyt

Quos elegit Dominus  
appropinquabunt et.  
Num. 16. Per quem  
accepimus gratiam &  
Apostolatam.

Rom. 1. 5.  
Tam multi, vt Epif-  
copatum suscipiant te-  
nentur inuiti, perdu-  
cuntur, includuntur,  
custodiuntur. S. Aug.  
p. 184. ad Donat.

Reperio omnes San-  
ctos dinini ministerii  
ingentem veluti mo-  
lem formidantes.  
S. Cyr. Alex. hom. 1.  
de fest. Pasch.

Marcus Euangeliista,  
Ammonius Monachus,  
Nilammon, foga  
sibi consulunt, Cy-  
prianus, Athanas.  
Martinus, Greg. Naz.  
Chrysof. Fulgentius  
coguntur: Nicolaus  
Myrensis, Alexander:  
Anatolius, Eustach.  
Dioscor. Iacobus Ni-  
sibensis, Helladius: ipse  
Ambr. l. 1. ep. 25.  
Manu iniecta. In suis  
vita. c. 7.  
Et ipse ad Valerium  
scribens, Vis, inquit,  
mihi facta est, merito

déguisé en Marchand, & se cachoit encore, voyant que Dieu le découvroit par des miracles.

*Ces peres*, à vostre aduis, estoient-ils mal fondez dans leurs apprehensions, & tous ceux qui les ont imitez? Si donc apres tant de prieres, tant de lumieres, tant de sainteté, ils n'ont osé s'approcher de ces sacrez ministeres, ou si ce n'a esté que par crainte & par violence, quelle temerité & quel auement de se precipiter dans cet estat? s'y porter & s'y presenter de soy mesme, sans auoir égard ny à l'ordre estably de Nostre-Seigneur, ny à l'exemple des Apostres, ny à ces grandes lumieres de l'Eglise, ny à l'Euangile, ny aux regles des Conciles?

*Prenez garde* de n'estre pas de ce nombre, de peur que le degré que vous demandez, ne soit vne occasion de vostre ruine; & si vous vous y estes engagé par ignorance de ces veritez, ne permettez pas au moins que d'autres en fassent de mesme; Et faites resolution de ne contribuer iamais à ce que quelqu'un soit receu aux Ordres, si vous ne reconnoissez en luy vne vocation legitime, de peur d'estre fait participant, comme dit S. Paul, des pechez qu'il y pourroit commettre.

*Ne communicaueris peccatis alienis. 1. Tim. 4. 22.*

## XVIII. MEDITATION.

### Des marques de la Vocation.

Et premierement des marques de la fausse Vocation.

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| <p>1. Deux sortes de Vocation: l'une vraye &amp; l'autre fausse.</p> <p>2. Cinq ou six marques pour</p> | <p>connoistre la fausse Vocation.</p> |
|---|---------------------------------------|

*Non respicias vultum eius, neque altitudinem statura eius, quoniam abiecti cum. 1. Reg. 16. 7.*

C'est ce que Dieu dit à Samuël, lorsqu'il l'enuoya sacrer vn Roy, afin qu'il ne se laissast pas tromper par l'apparence extérieure; & c'est ce qu'on peut bien dire de ceux qui se presentent aux Ordres, lesquels quoy qu'ils ayent de belles apparen-

*peccatorum meorum? Ioannes Diaconus in eius vita.*

*Tantum ab ambitu debet esse sepositus vt quærat cogendus, rogatus recedat, inuitatus fugiat, sola isti suffragetur necessitas excusandi. Leo & Auth. op. imp. l. quemquam c. de Ep. & Cl.*

*Omnia probate, quod bonum est tenete. 1. Thess. 5. 11.*

ces, souuent ne sont pas choisis, ny appelez de Dieu.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a deux fortes de vocation. L'vne véritable & legitime qui vient de la part de Dieu, l'autre fausse & apparente qui vient, ou de nous-mesmes, ou de la part des hommes, ou du malin esprit, & qui nous est suggerée par l'auarice, par l'ambition, par la faineantise, ou par quelqu'autre motif interessé.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que comme il y a des marques pour connoistre la vraye & legitime vocation, il y en a aussi pour connoistre la fausse & apparente seulement. Or ces marques sont, 1. lors que nos parens nous ayant destinez à l'Eglise, nous conduisent & nous menent par la main dans le Sanctuaire, pour décharger la famille, pour succeder à vn parent Beneficier, pour estre aydez, & assistez, &c. Car comme celuy qui n'a point d'autre foy que celle de ses parens, n'en a point, aussi celuy qui n'a point d'autre vocation au seruice des Autels que celle de ses parens, n'en a point du tout. 2. Quand on entre en l'Estat Ecclesiastique pour se soustraire de la Iurisdiction seculiere, s'exempter de tailles, de subsides, ou pour auoir simplement dequoy viure, faisant seruir par vn desordre épouuentable le ministere de IESVS-CHRIST à vne fin profane. 3. Quand on y entre pour mener vne vie oisive & faineante, & esloignée du bruit & du soin d'vne famille, comme si l'Estat Ecclesiastique estoit vn lieu de repos, où on vécut sans peine, sans soin, & où sequestre du tracas & de l'embaras du monde, en ne faisant rien, on gagnast aisément le Ciel. 4. Quand on y entre pour viure plus à son aise, pour auoir plus de temporel, pour entretenir & augmenter son luxe, pour auoir plus grande suite, pour en faire plus grande chere, ou pour enrichir & esseuer ses parens, au moyen de quelque benefice que l'on y attend; comme s'il ne deuoit pas suffire aux Ecclesiastiques, de ne pas quitter leur patrimoine pour receuoir la grace de l'Ordre, que les Chrestiens abandonnoient autrefois pour faire place à la grace du Baptisme; mais que pour le receuoir ils trouuent dauantage de biens, & que ce soit pour cela qu'ils

Vaiuetos siquidem in Ordinibus Ecclesiasticis constitutos, honorem querentes proprium, & diuitias seu corporis voluptates, postremo quæ sua sūt, non quæ Iesu Christi, manifestè prorsus & indubitatè, non ea quæ à Deo est gratia, sed quæ omnium radix malorum est, cupiditas introducit. S. Ber. de cl. super Ecce nos vel. Indignum est dare Deo quod dedignatur homo. S. Hier. com. in e. Mal.

Hæreditate possideamus sanctuarium Dei. Ps. 82. 12.

Scholares pueri & impubes adolecentuli, ob sanguinis dignitatem promouentur ad Ecclesiasticas dignitates, & de sub ferula transferuntur ad principandum Presbyteris; dum huic paruulo aut forsitan nec dum nato Ecclesiastica beneficia, prouida sane iam parentum sollicitudo parat. Hunc nos inquentes illi vel illi tradamus Episcopo, vt dicitur de bonis Domini. nec in tot liberis nostra diuidatur hæreditas. S. Bern. super Ecce nos.

Qui non iudicii secularis fugiendi fraude. Cone. Tr. sess. 25. c. 4. sub. fin.

Tanquam non virtutis exenplum, sed virtus parandi occasionem & subsidium, hunc Ordinem esse iudicantes. S. Greg. Naz. or. 1.

Si quis Ordines eo querit animo, eoque intuitu, vt huius vitæ habeat necessaria, euangelizat vt manducet, peruerso nimis ordine celestis b<sup>e</sup> terræa meretur. S. Bern. ubi sup. Obsecro te, & repetè iterum, iterumq; monèbo, ne officium clericatus genus antiquæ militæ putes. i. ne lu-

s'y presentent. 5. Quand on y entre apres vne vie toute souillée de crimes, comme pour y faire penitence ; car on la doit auoir faite auparauant. 6. Enfin quand on se fait Ecclesiastique pour estre plus honoré, pour auoir les preseances & les dignitez de l'Eglise, *Purum enim esse Clericum erubescitur in Ecclesia*, dit S. Bernard, *seque viles estimant & inglorios, si quocumque eminentiori loco non fuerint sublimati*: Matth. 23. 5. Semblables en cela aux Pharisiens, *Qui amant primos accubitus in cœnis, & cathedras in Synagogis, qui glorificant se captantes fauorem humanum ut Pontifices fiant*, au lieu que IESVS-CHRIST, *Exinanauit semetipsum, sicque per humilitatem, & crucem declaratus est Pontifex*.

era sæculi in Christi quæras militia: ne plus habebas quam quando Clericus esse coepisti. & dicatur tibi, clericorum non proderunt eis, Nonnulli enim sunt ditiores monachi, quam fuerunt sæculares, & Clerici qui possideant opes sub Christo paupere, quas sub locuplete, & fallace diabolo non habuerant, ut suscipiet eos Ecclesia diuites, quos tenuit ante mendicos. S. Hier.ep. ad Nepor.

Honorati incedere volunt, delectari & superbire, & huic sæculo per omnia conformari Bern. Ep. 4. ad Henr. Senon.

Nonnulla quoque bona opera animo proponunt, & quamuis hoc intentione elationis appetant, operatos tamen se magna pertrahant, si que ut aliud in imis intentio supprimat, aliud tractantis animo superficies cogitationis ostendat, S. Greg. 2<sup>o</sup> Past. 146, 2<sup>e</sup>

Examinez-vous, si quelqu'une de toutes ces marques ou de ces motifs interessez, ne s'est pas trouuée dans vostre entrée en l'Estat Ecclesiastique, afin d'y renoncer presentement, de rectifier vostre intention, & de vous resoudre à faire tout le contraire de ce qui vous y auoit porté : par exemple si la faïneantise, trauailler fortement ; si l'ambition, viure pauurement, &c. Mais en cette discussion ne vous flatez point, comme la pluspart qui s'imaginent que pourueu qu'on ayt l'esprit de dresser son intention, & qu'on tasche de se persuader que c'est purement pour la gloire de Dieu, c'est assez pour demeurer en assurance de sa vocation: vous pouuez bien tromper l'Eglise, qui ne iuge que de l'exterieur, mais vous ne pouuez pas tromper Dieu,

*Neque enim secundum intuitum hominum ego iudico; homo videt ea qua parent, Dominus autem intuetur* cor. I. Reg. 16. 7.

## XIX. MEDITATION.

Des marques de la veritable & legitime Vocation.

Premiere marque.

Estre appellé par son Euesque.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Deux sortes de vocation, ordinaire &amp; extraordinaire.</p> <p>2. Entre les marques ordinaires,</p> | <p>la premiere &amp; la plus inuisiblement obseruée dans l'Eglise, est d'estre appellé de</p> |
|--|---|

son Euesque. | pluspart pour entrer dans l'Eglise.  
 3. Combien est contraire la voye  
 que tiennent aujourdhuy la

*Dixit dominus vinea, procuratori suo: Voca operarios.*  
 Matth. 20. 8.

Ce Seigneur, c'est IESVS-CHRIST, la vigne c'est son Eglise, le Procureur c'est l'Euesque, les ouuriers sont les Ecclesiastiques, qui doiuent estre appelez de IESVS-CHRIST à l'Eglise par l'organe de l'Euesque.

## I. POINT.

*Secundum precedentes in te prophetias. 1. Tim. 1, 18.*

**C**ONSIDEREZ que Dieu appellat quelqu'un à l'Estat Ecclesiastique, se sert de deux sortes de marques, pour luy faire connoistre sa volonté, les vnes sont extraordinaires comme les Propheties, les miracles, les prodiges, qui ont paru en l'ordination de quantité de Saints, par exemple d'Aaron, de Saint Paul, Saint Timothée, S. Ambroise qui fut nommé par vn enfant, Saint Gregoire decouvert par vne colonne de feu, Saint Nicolas, Saint Nicetius & beaucoup d'autres, Dieu voulant par ce moyen les autoriser dauantage parmy les peuples, tirer d'eux quelque seruice extraordinaire, & leur donner plus de confiance en sa grace parmy les difficultez: Les autres sont ordinaires, establies pour maintenir l'ordre, & s'accommoder suauement à la nature des choses differentes, pourtant selon les temps & les aages de l'Eglise.

*Disponit omnia superior. Sap. 8. 1.*

## II. POINT.

*Qui iudicio sui Episcopi sit utilis, aut necessarius suis Ecclesiis. Conc. Tr. sess. 13. de ref. 2. 16. in princ.*

**C**ONSIDEREZ, qu'entre les marques ordinaires, la 1. & principale que nous voyons plus inuiolemēt obseruée dans l'Eglise, c'estoit autrefois d'y estre appellé de son propre Euesque, non par interest & affection charnelle; mais enuè de ses merites & de la necessité ou vtilité de l'Eglise: car encores que l'Euesque qui nous appelle, ne nous donne pas la vocation; mais la suppose (comme le Parlement ne me donne pas droit sur les biens qu'il m'adiuge par Arrest; mais interprete simplement le droit que i'y auois, & declare qu'ils

m'appartiennent (neantmoins l'Euesque est la voix exterieure, l'interprete & le truchement dont Dieu se sert, pour nous faire entendre les desseins qu'il a sur nous. C'est la regle qui a esté obseruée fort long-temps, & que le S. Concile de Trente auoit eu dessein de remettre en vigueur en instituant des Seminaires : Ainsi voyons-nous que le Pere Eternel a appellé son Fils, le Fils a appellé les Apostres, les Apostres ont appellé ceux qui leur ont succédé du depuis. Ainsi fut faite l'élection de S. Matthias. Ainsi furent appelez les 7. Diacres, & depuis S. Paul appelle Timothée & Tite : S. Pierre appelle S. Clement, S. Lin, & ceux qu'il vouloit enuoyer par les Provinces. Et ainsi par la Vocation, comme par vn canal, dont la source est dans le sein du Pere, se transmettent à ceux qui sont appelez les richesses & les thresors dont ils doiuent faire part à leurs peuples.

Tu es sacerdos in æternum. *Psal.* 109. 4.  
Venite faciam vos fieri piscatores hominum. *Matth.* 4. 19.  
Non vos me elegistis, sed ego elegi vos. *Ioan.* 15. 16.  
Tu Domine qui corda nosti enitum, ostenda quem elegeris. *Ath.* 1. 14.  
Considerate viros boni testimonij. &c. Et elegerunt Stephanum, virum plenum fide, & spiritu S. & Philippum, &c. *Ath.* 6. 3. & 5.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien est contraire maintenant la voye que la pluspart tiennent pour aller aux Ordres, à cette ancienne tradition. N'est-il pas vray de dire que les fideles appellent plustost l'Euesque qu'ils ne sont appelez de luy? Et que bien loin d'estre forcez par luy, ils l'engagent, pour ainsi dire, à les faire Clercs & Ministres de l'Eglise, & en suite Prestres? Il est vray que cette sorte d'assomption n'est plus en vsage; mais au moins si l'Eglise tolere le contraire, & vous permet de vous presenter à l'Euesque, elle vous fait assez entendre par là avec quelle crainte, quel tremblement & quelles dispositions vous deuez vous en approcher.

*S. Cyp. de Corn. scilicet quitur.* Episcopatum ipsum nec postulauit, nec voluit, nec vt cæteri, quos arrogantia, & superbia sue tumore inflat, inuasit: sed quietus & modestus, quales esse consueverunt, qui ad hunc locum diuinitus eliguntur, & pro pudore virginis conscientia suæ, & pro humilitate iugentia sibi, & custodia verecundia, non vt quidam vim fecit, vt Episcopus fieret, sed ipse vim passus est. vt Episcopatum coactus exciperet.

Certes, si l'Apostre demande vne si grande épreuve de nous pour vne seule Communion au Corps du Fils de Dieu, combien plus grande la demandera-il (principalement s'il s'agit du Sacerdoce) pour entrer dans la Communion, pour le dire ainsi, & dans la participation de la puissance Sacerdotale & Iudiciaire de Iesus-Christ, qui est celle qui produit son corps sur l'Autel, auquel on a tant de crainte de communier indigne-ment?

*Ep. 52. ad Anton.*  
Videte vocationem vestram, ait vocatus Anostolus. consideremus & nos an vocati venerimus & vocati à Deo, cuius nimirum hæc vocatio est. *S. Ber. super Eccenoi.*

*Probet itaque seipsum. 1. Cor. 11. 28.*

## XX. MEDITATION

Autres marques de la Vocation legitime.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Vn autre que l'Euesque peut nous declarer la Vocation de Dieu ; c'est pourquoy comme cette voye n'est plus gueres en usage ,</p> | <p>2. Quelles sont les autres marques pour connoistre si on est appellé.</p> <p>3. Ce qu'il faut faire pour n'y estre pas trompé.</p> |
|--|---|

*Domine , si tu es , iube me venire ad te super aquas ,*  
Matth. 14. 28.

C'est ce que nous deuons dire avec S. Pierre à Nostre-Seigneur , quand nous nous sentons pouffez d'entrer dans l'Estat Ecclesiastique , afin qu'il luy plaise nous faire connoistre par des marques veritables , si c'est luy veritablement qui nous y appelle.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encore qu'estre appellé par son propre Euesque , qui est comme la bouche de l'Eglise & l'Interprete des volontez de Dieu au fait de ses Ministres , ce soit la meilleure voye comme vous auez veu , & la plus assuree pour entrer dans l'Estat Ecclesiastique , neantmoins comme elle n'est plus en pratique depuis desia plusieurs siecles , il y a certaines marques par lesquelles on peut probablement connoistre si on est legitimement appellé ; car encores que ce soit vne verité de foy qu'il faille estre appellé de Dieu , il n'est pas toutesfois specifié que la declaration n'en puisse estre faite par autre que par l'Euesque.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la 1. de ces marques , c'est l'inclination que Dieu donne , par exemple , à certaines personnes dès leurs tendres années , à d'autres vn fort long-temps durant , avec vne haute estime & sentiment qu'il leur imprime de cét estat , & vn grand zele de ses fonctions , qui est le moyen

Dixit quidam ad illū ,  
Sequar te quocunque  
ieris. Dixit illi : cū  
Vulpes foueas habeat ,  
&c. ait autem ad alte-  
rum ; Sequere me : Vade  
& annuntia regnum  
Dei. Luc. 9. 57.



le plus connaturel & le plus suau, dont il se sert ordinairement pour acheminer les creatures à leurs fins : inclination pourtant qui doit estre bien réglée, bien ferme, bien constante & desinteressée ; car faute de ces conditions, nous en voyons dans l'Euangile, lesquels ayant volonté de suiure Nostre-Seigneur & le luy demandant, n'y furent pas receus.

La seconde, c'est la pure intention qu'on a de seruir Dieu en cét estat, & d'y procurer selon ses forces le salut du prochain. La 3. c'est quand on a beaucoup de respect & d'affection pour la discipline Ecclesiastique. Et la 4. quand outre l'aptitude & les dispositions de la nature, comme du corps & de l'esprit, on a encore les qualitez requises pour s'acquitter dignement des fonctions de cét estat, comme la sainteté, la bonne renommée, le zele, le courage, le mépris des richesses & de l'honneur, l'affection au trauail, la science, la prudence, la modestie, la chasteté au moins en quelque degré, avec desir de s'y perfectionner.

*Voilà les marques*, par lesquelles on peut discerner les bonnes d'avec les mauuaises vocations. Mais pour connoistre si on les a en effect,

### III. POINT.

**C**OMME il arriue souuent qu'en nostre propre cause nous y sommes aueugles, il faut 1. s'adresser à Dieu pour connoître sa volonté, se retirer à ce suiet quelque espace de temps, comme fit Nostre-Seigneur au desert, auant la vocation de ses Apostres, pour faire instante priere, purifier sa conscience par vne bonne Confession generale, & apres tout cela demeurer encore indifferent, iusques à ce que nous soyons déterminez à embrasser cét estat, principalement par ceux qui ont quelque superiorité à nostre égard en l'Eglise ; ou si nous n'en pouuons auoir que difficilement l'accez, par vne personne Ecclesiastique, prudente, desinteressée, & zelée pour la discipline de l'Eglise (marquez bien toutes ces qualitez) que nous deuons consulter pour ce suiet, & luy donner connoissance de tout nostre interieur : laquelle en ce cas suppléera à leurs défauts & à celuy de l'hesque, & luy seruira d'interprete & de truchement. pour nous manifester la volonté de Dieu sur nous. C'est pour cette mesme raison que le Concile de Trente pour suppléer à cette sorte d'assomption qui se fai-

Cuius enim finis malum est, ipsum quoque malum est. *Boetius.*  
Quis enim volens turrim ædificare, nō prius sedens cōputat sumptus, qui necessarij sunt ad perficiendum : ne posteaquam posuerit fundamentum, & non potuerit perficere, omnes incipiant illudere ei dicentes : quia hic homo cepit ædificare, & non potuit consummare. *Luc. 14. 18.*  
& seq.

Exiit in montem orare, & erat pernoctans in oratione Dei. Et cum dies factus esset, vocauit discipulos suos & elegit duodecim ex ipsis quos & Apostolus nominauit. *Luc. 6. 12. & 13.*

In diuina voluntate indaganda, necessariū est nosita comparare, vt nostra omnis voluntas cesset, & in neutram partem magis vergat : nam cum ea ab omni affectu purgata ac mundata fuerit, apta est ad diuinum instinctum percipiendum. *S. Cyprianus de fuga inanis vite.*

Quando mudi sapientia maledicta supplantat, & conceptum in eis extinguit spiritum, quem voluerat Dominus vehementer accendi : Noli præcipitantly agere, diu considera, diligentius inuere : magnum est quod proponis, & opus habes multa deliberatione : experire quid possis, amicos consulte, ne post factum poenitere

contingat. S. Ber. in  
decl. super Ecce nos.  
Quæri namque magis  
quam quærere debue-  
rat. Idem.

soit anciennement par l'Euesque, ordonne que ceux qui as-  
pirent au Sacerdoce, se mettent sous la direction & obeis-  
sance des SS. & anciens Prestres pour suiure leur conseil,  
obeir à leur voix, & estre choisis & presentez par eux au nom  
de l'Eglise.

Quelle consolation à ceux qui y font entrez de la sorte ! &  
quel suiuet de crainte pour ceux qui ont pris vn chemin tout  
contraire ! Faites donc resolution de ne iamais y entrer, qu'a-  
uec ces dispositions, & sur tout par l'aduis & la direction  
d'autruy ; car c'est le chemin le plus seur. Ainsi S. Paul fut en-  
uoyé à Ananias, quand Dieu luy dit, *Surge ingredere ciuitatem,*  
& *ibi dicetur tibi quid te oporteat facere.* Act, 9. 7.

## XXI. MEDITATION.

En quoy consiste la pureté d'intention qu'il faut auoir  
pour entrer en l'Estat Ecclesiastique, & de quels  
motifs nous y deuous estre portez,

- |  |  |                               |
|--|--|-------------------------------|
| 1. L'importance qu'il y a d'épu-<br>rer ses intentions entrant dans<br>l'Estat Ecclesiastique. | 2. Quelles doiuent estre les bon-<br>nes intentions. | 3. Reflexion sur nous-mesmes. |
|--|--|-------------------------------|

*Nemo potest duobus dominis seruire.* Matth. 6. 24.

Comme l'Estat Ecclesiastique est vn estat de seruitude, estant  
d'ailleurs impossible de seruir à deux Maistres : Les Clercs ne  
doiuent auoir autre intention en y entrant, que de rendre  
seruice à Dieu & à son Eglise.

Filius hominis non  
venit ministrari, sed  
ministrare. Matth. 10.  
23.

### I. POINT.

Non dominamur fi-  
dei vestra. 1. Cor. 1. 23.  
Nos serui vestri per  
Christum. 2. Cor. 4. 5.  
Si oculus tuus fuerit  
simplex, totum corpus  
tuum lucidum erit : si  
autem oculus tuus fue-  
rit nequam, totum  
corpus tuum tenebro-  
sum erit.  
Mat. 6. 22. & 23.  
Oculus noster intentio  
est : quæ si recta fuerit

CONSIDEREZ que s'il est important d'épurer ses inten-  
tions dans la conduite de la vie, c'est principalement  
lors qu'il est question d'entrer en l'estat Ecclesiastique. Et la  
raison de cela est, 1. parce que nous faisons souuent, dit S.  
Gregoire, monter sur la surface de l'imagination tout le con-  
traire de ce qui est caché au fond du cœur, tant nous sommes  
ingenieux à nous tromper nous-mesmes, nous faisant ac-  
croire que c'est purement pour la gloire de Dieu que nous

embrassons cét estat, quoy qu'en effect nostre interest soit le premier mobile qui nous y porte. 2. Parce que, comme d'une source infectée, il n'en peut sortir rien de purifié, nostre nature estant si corrompue, il y a tousiours à craindre, quelque bonne intention que nous taschions d'auoir, qu'il n'y ayt quelque orgueil secret, ou quelque cupidité cachée sous ces belles apparences.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles doiuent estre donc les intentions & les motifs de ceux qui se disposent aux Ordres. Vous auez desia veu que ce ne deuoit estre, ny la vanité, ny l'auarice, ny les plaisirs sensuels, qui sont les trois generales tentations des Ecclesiastiques, dont se sert le malin esprit pour y en appeller plusieurs, & les eleuer sur le pinacle du Temple, pour les precipiter en leur ruine: mais que ce doit estre purement pour rendre seruice à Dieu & à l'Eglise. Or pour connoistre cette fin encore plus en détail, & dans toute son estendue, & voir si vous l'auiez bien imprimée,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ par forme de reflexion sur vous mesme & examinez vous, si vous faisant Ecclesiastique, vous auez vn grand desir de faire vostre salut, si vous estes porté d'un zele Chrestien à suiure la loy Euangelique, à prendre l'esprit de paureté, à fuyr toute auarice, à porter les iniures avec ioye; à viure en humilité & pénitence, à porter la Croix avec Nostre Seigneur & le suiure dans le chemin estroit de son Euangile; si vous estes zelé à procurer la gloire de Dieu & le salut du prochain, à exercer avec pieté & estime les moindres fonctions Ecclesiastiques; si vous auez dessein de donner chaque iour que' que temps à la Meditation, si vous ressentez vn amour de la pureté & chasteté: si enfin vous sentez vn puissant instinct de renoncer au monde & à toutes ses vanitez; de viure comme vn anathème au regard des creatures, & comme vne chose consacrée vniquement à Dieu.

Voilà les marques d'une sainte vocation, & les motifs qu'il faut auoir: *Iugez-vous maintenant vous-mesme* & confondez-vous, si vous reconnoissez y auoir manqué, faisant resolution de vous en corriger, & d'en faire penitence: car c'est là la seule voye & l'unique moyen de salut qui vous reste: Et si vous

& simplex, opera nostra munda facit; Deo que placencia: si vero appetitum rerum temporalium inquinatur, ipsum quoque opus intentione susceptum fordescit. *S. Aug. de ser. Dom in monte.* Lippientes oculi solēt lucernas videre numerosas, simplex oculus & purus, simplicia intuetur & pura. *S. Hier. in c. 6. Matth.* Nam sepe sibi de se mens ipsa mentitur, & fingit se de bono opere amare quod nō amat, & de mundi gloria nō amare quod amat. *S. Greg. Past. p. 1 c. 9.* Ut fidelem Deo cultum præstent. *Conc. Trid.*

Quia intentione gradus Ecclesiasticos & ministeria sanctorum quaerit, imo quaeritur, & sine curis seculi in sanctimonia cordis & corporis viuis illuminandus accedat ad Dominum, & suam pariter ac proximum operetur salutem; orationis studio deditus & verbo praedicationis. *S. Bern. decl. super ecc. nos.* Nec enim negligendam gratiam, nobis Dominus dedit, sed fideliter exercendam tribuit. *Alen.*

n'estes pas encore engagé dans les Ordres, pensez-y serieusement plus d'une fois, & sans vous flater : & si on iuge que vous ayez ces dispositions, pour lors vous pourrez en toute humilité vous presenter à l'Euesque, & luy dire avec le Prophete Isaye ;

*Ecce ego, mitte me. Isa. 6. 8.*

## XXII. MEDITATION.

Autre marque fondamentale de la Vocation, & supposée à toutes les autres, qui est d'auoir l'esprit Ecclesiastique.

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| 1. Combien il est necessaire d'auoir l'esprit Ecclesiastique. | } 3. Les marques de cét esprit. |
| 2. Qu'est-ce que cét esprit Eccle-                            |                                 |

*Ecce puer meus, quem elegi ; ponam Spiritum meum super eum.*  
Isa. 42. 1. Matt. 12. 18.

Voilà mon Fils bien-aimé, dit le Pere Eternel, à qui ie communiqueray mon esprit pour marque que ie l'ay veritablement choisi & appellé au Sacerdoce.

### I. POINT.

Secundum regulam  
mensuræ qua mensus  
est nobis Deus, 2.  
Cor. 20. 13.

**C**ONSIDEREZ, suiuant le modele qui vous a esté proposé à l'abord de ces Meditations Ecclesiastiques, que la meilleure marque & le plus infallible témoignage que l'on puisse auoir de sa vocation à l'estat Ecclesiastique, c'est de regarder si on l'estime beaucoup, si l'on en fait volontiers les fonctions, si on y prend plaisir : Car comme Dieu ne donne iamais l'esprit particulier d'aucune condition, qu'à ceux qu'il y appelle : Il s'ensuit que si nous remarquons en nous l'esprit de nostre estat, que nous appellons à ce suiet Clerical ou Ecclesiastique, nous pourrons fauorablement conclure que nous y sommes legitimement appellez. Or pour mieux entendre cette verité,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que l'esprit Clerical ou Ecclesiastique n'est autre chose qu'une grace abondante, ou vne certaine vertu de l'esprit de Dieu, receuë en plenitude dans l'Ordination, au moyen de laquelle nous faisons avec affection, facilité, volontiers, & avec adresse les fonctions de l'Estat Ecclesiastique. Vertu si necessaire, que sans elle nous ne sommes que des ombres & des fantosmes d'Ecclesiastiques, ny ne pouuons seulement en porter le nom; Et c'est ainsi qu'autresfois Dieu commandant à Moÿse de choisir Septante des plus auisez d'entre les Israëlites pour iuger le peuple avec luy, dit, *Auferam de spiritu tuo*, qu'il auoit receu avec plenitude, *tradamque eis, ut sustentent tecum onus populi.* Num. II. 17. Et luy ayant encore ordonné ailleurs, de bastir le Tabernacle, il donna vne adresse toute particuliere pour en faire toutes les vstenciles à vn nommé Beseleel. Et c'est en veuë de cette necessité que l'Eglise demande cét esprit, dans la premiere Oraïson pour les Tonsurez; *Vt donet illis Spiritum sanctum.*

Ecce vocauì ex nomine Beseleel, & impleui eum spiritu Dei, sapientia & intelligentia, & scientia in omni opere. *Exod. 31. 2<sup>e</sup> & 3.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les marques de cét esprit. La 1. c'est d'auoir vn grand sentiment de l'Estat Ecclesiastique, voire de ses moindres degrez, faisant plus de cas, mesme de la Tonsure, que des plus hautes dignitez du monde. La 2. de porter volontiers les marques de sa condition, par exemple la soutanne, les cheveux courts, &c. La 3. d'en faire volontiers les fonctions, iusques aux moindres, comme de porter vn chandelier, seruir à vne Messe, s'en estimant tousiours indigne. La 4. c'est d'auoir vn grand zele de la discipline Ecclesiastique, & de son reſtabliſſement, y contribuant de nostre costé en ce qui sera de nostre possible, par le bon exemple, les exhortations, & autres semblables moyens.

*Examinez vous maintenant sur ces marques, & si vous les connoissez en vous, remerciez-en Dieu; car c'est vn témoignage que vous estes bien appellé: Mais si vous ne les auez pas, il y a bien à craindre pour vous: car comme il est vray de dire de tous les Chrestiens, que qui n'a point l'esprit de I. Christ, n'est pas veritablement Chrestien: si vous n'aez aussi l'esprit Ecclesiastique, qui consiste en ces marques, c'est en*

*Si quis Spiritum Christi non habet, hic non est eius. *Rom. 8. 9.**

vain que vous en portez le nom. Et ces paroles de Nostre-Seigneur s'effectueroient en vous, dont il menaçoit autres-fois les Pharisiens, *Omnis plantatio quam non plantauerit Pater meus caelestis, eradicabitur.* Matt. 15. 10,

## XXIII. MEDITATION.

Des empeschemens à l'esprit Ecclesiastique.

Et les moyens de l'acquérir.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p>1. Le grand empeschement à l'esprit Ecclesiastique, est l'esprit mondain.</p> <p>2. En quoy consiste cét esprit du</p> | } | <p>monde.</p> <p>3. Moyens d'acquérir &amp; conseruer l'esprit Ecclesiastique.</p> |
|---|---|--|

*Ego rogabo Patrem & alium Paraclitum dabit vobis, quem mundus non potest accipere, quia non videt eum, nec scit eum.* Ioan. 13. 16. & 17.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ fuiuant ces paroles, que le plus grand & l'vnique empeschement à l'esprit Ecclesiastique, c'est l'esprit mondain; car encore que cela s'entende à la lettre, de la troisiéme Personne de la sainte Trinité, neantmoins comme l'esprit Ecclesiastique est vne abondante participation de ses graces, on peut dire que ce qui est contraire à l'Esprit diuin, est contraire à l'Esprit Ecclesiastique, qui est vne participation de cét Esprit diuin.

## II. POINT.

*Omne quod in mundo est, aut est concupiscentia carnis, aut concupiscentia oculorum, aut superbia vitæ.* 1. Ioan. 2. 16.  
*Recede à tabernaculis impiorum, & nolite tangereque ad eos pertinent, ne inuoluamini in peccatis eorum.* Num 16. 26.  
*Nolite conformari huic sæculo.* Rom. 12. 2

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cét esprit mondain. Saint Jean nous apprend que cét Esprit du monde n'est autre chose, que la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, & la superbe de la vie. Et partant qui veut acquérir l'esprit Ecclesiastique, doit premierement s'éloigner de ces trois concupiscences, c'est à dire, de l'amour déreglé des richesses, des plaisirs & des honneurs, qui sont la source de tous les maux qui sont au monde, & fuiuere les vertus contraires; sçauoir, la mortification, se priuant d'estre bien vestu, traité, couché,

meublé, de voir les compagnies mondaines : la pauvreté se contentant des choses nécessaires, ne poursuivant pas les Benefices avec passion, ny par procès, ny autres voyes encore moins legitimes, ne se servant des biens de la terre qu'en passant, & comme dit l'Apostre, sans les posséder. Et enfin, l'humilité, ne poursuivant point les charges, les dignitez & les honneurs, soit seculiers, soit Ecclesiastiques, mais souffrant volontiers les deshonneurs, les iniures & les mépris.

Voyez iusqu'à quel point de perfection & de dégagement monte cét esprit Ecclesiastique, examinez quelle affection vous auez pour vos commoditez & satisfactions naturelles; n'est-il pas vray que tout vostre soin & vostre estude iusques à present, n'ont esté que de vous mettre à vostre aise, & hors de la necessité? mais n'est-ce point peut-estre là le motif qui vous a porté à l'Eglise? si cela est, renoncez y à l'heure mesme, & en demandez pardon à Dieu. Et pour

Habentes alimenta; & quibus tegamur, his contenti simus. 1. Tim. 6. 8.  
 Pro terrena gleba innumeris excitatis lites S. Chryf. hom. 10. in 1. Tim.  
 Qui hoc mundo vultur, tanquam non vltantur. 1. Cor. 7. 31.  
 Videmus nunc omnē Ecclesiasticum zelum feruere sola prodignitate tuenda: vel diuitiis conquirendis, honori totum datur, sanctitati nihil aut parum. S. Bern. l. 4. de Cons. c. 2.  
 Nihil non faciunt, ad gratiam dormire cupiunt, velut ad quietem accedunt ad negotium. S. Chryf. hom. 3. in Act.

### III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'acquérir & de conseruer l'esprit Ecclesiastique, sans lequel nous ne sommes proprement que des idoles. 1. C'est la priere, rapportant à cela toutes celles que vous faites d'obligation & de deuotion. 2. Faire souuent l'exercice de ses fonctions; car les habitudes se contractent par les actes de mesme espece, pourueu que l'on les fasse avec attention. 3. Conuerser avec les bons Ecclesiastiques, comme Saül deuint Prophete avec les Prophetes, Enfin lire les Vies des saints Ecclesiastiques, sur tout de ceux de nostre temps, pour leur auoir deuotion.

Dabit spiritum bonū petentibus sc. Luc. 11. 14.

*Memento prepositorum vestrorum, qui vobis locati sunt verbum Dei, quorum intuentes exitum conuersationis, imitamini fidem. Hebr. 13. 17.*

Cum sancto sanctus eris. 7. f. 17. 25.  
 Etiam Saül inter Prophetas, 1. Reg. 10. 11.

### XXIV. MEDITATION.

Ce qui empesche de reconnoistre, & de bien iuger de nostre Vocation à l'Estat Ecclesiastique.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. <i>Le 1. empeschement, l'engagement dans un Benefice, ou l'esperance d'en auoir bien-tost.</i></p> <p>2. <i>Le 2. le desir violent d'estre Ecclesiastique à quelque prix</i></p> | <p><i>que ce soit.</i></p> <p>3. <i>L'indignation de Dieu pour les pechez du peuple, ou pour ceux mesme des Ecclesiastiques.</i></p> |
|--|--|

*Quis cecus nisi seruus meus? & surdus nisi ad quem nuntios meos misi? Isa. 42. 16.*

## I. POINT.

*Per diem incurrent tenebras, & quasi in nocte, sic palpabunt in meridie. Ioh. 5. 1. Excaeca cor populi huius, & aures eius grauata & oculos eius claudet, ne forte videat oculis suis, &c. & conuertatur & saluetur eum. Isa. 6. 10.*

*Plena est ambitioſis Ecclesia, non est iam quod exhorreat in studiis, & molitionibus ambitionis, non plusquam spelunca latronum spoliis viatorum. S. Bern. l. 1. de Consid. c. 10.*

**C**ONSIDEREZ qu'entre les empeschemens, qui font que l'on ne peut sagement iuger de sa vocation à l'Estat Ecclesiastique, il y en a trois principaux. Le 1. c'est l'engagement dans quelque Benefice, ou l'esperance d'en posseder vn iour, qui fait que dans le plus grand iour, c'est à dire, au milieu des connoissances les plus claires qu'ils peuuent auoir, ou par la lecture, ou autrement des veritez Ecclesiastiques, ils demeurent dans l'insensibilité, & dans l'auenglement. C'est ce malheureux estat dont l'Euesque prie Dieu de nous deliurer dès la Tonſure, *Vt ab omni cecitate (spirituali & humana oculos eorum aperiat*, & que nous voyons répandu sur l'esprit de la pluspart des Clercs, qui les tient non seulement en assurance, pour les benefices qu'ils ont desia; mais qui les porte avec tant d'ardeur & d'empressement à en pourſuiure tous les iours des nouveaux.

*Ne peut-on pas dire de ces mal-heureux Clercs, qu'en voyant ils ne voyent pas, qu'en écoutant ils n'entendent point, & qu'ils sont dans les tenebres, tout éclairés qu'ils pensent estre d'ailleurs?*

## II. POINT.

*Videntes non vident, & audientes non intelligunt. Mar. 13. 11. Species decepit te. Dan. 11. 56. Sibi enim ipsi imens ipsa scæpe de se mentitur, & fingit de bono opere amare quod non amat, & de mundi gloria nõ amare quod amat. S. Greg. l. 1. pall. In quibus Deus huius sæculi excæcauit mentes, 2. Cor. 4. 4.*

**L**E 2. empeschement, c'est le desir violent, & la volonté arrestée d'estre Ecclesiastique, à quelque prix que ce soit: ce qui ne peut venir que du peu de sentiment que l'on a de son salut, ou d'un amour propre tres-subtil, qui nous faisant voir les choses qui sont en nous & hors de nous, d'une façon trompeuse, nous fait croire que nous auons, par exemple, de tres-bonnes intentions, que nous serions vtiles à l'Eglise: en vn mot, que nous y sommes veritablement appelez.

*Helas*



Helas ! combien y en a-il de ceux-là , à qui cette Idole que saint Paul appelle le Dieu du siècle , a creué les yeux pour ne pas connoître des veritez si claires , ou s'ils les connoissent , pour les mépriser , les contredire , ou s'en mocquer ?

III. POINT.

**L**A troisiéme chose , qui empesche de iuger sainement de sa Vocation , c'est l'indignation de Dieu pour les pechez passez des Ecclesiastiques qui s'en veulent approcher , qui respand , dit saint Augustin , des tenebres penales pour punir les conuoitises illicites , que nous nourrissons dans nostre cœur , & que nous cachons aux hommes. C'est dans ce sentiment que saint Augustin craignoit que l'ordination violente qui auoit esté faite de sa personne , ne fût en punition de ses pechez : indignation qui fait que les personnes quelquesfois les plus spirituelles , que nous consultons , contribuent à nous auégler , sans le vouloir faire ; Dieu leur refusant la clarté qui est nécessaire pour cela , comme nous voyons clairement en l'Escriture. O Dieu quelle épouuanteable punition , de trouver vn esprit d'erreur dans la bouche où nous pensions trouuer la verité ! Ou bien enfin , si ce n'est point pour punition des pechez des Ecclesiastiques , c'est quelquesfois pour ceux du peuple. C'est ainsi que Dieu menaçoit autresfois son peuple , *Dabo eis vulnam sine liberis , & vbera arenia*. Osée 9. 14. C'est à dire des Pasteurs ignorans. Et ailleurs. *Mittam famem in terram , non famem panis , neque suam aqua , sed audiendi verbum Domini*. Amos. 8. 11.

*Qui ne tremble à ces menaces ?* Voyez si aucun de ces empeschemens ne vous regarde , & si iusques à present vous auez esté sourd & auégle à toutes ces veritez , ouurez pour le moins à present les yeux. Regrettez d'auoir demeuré si longtemps dans les tenebres. Priez & pleurez pour vostre temerité , & pour satisfaction tâchez de faire connoître ces memes veritez , à ceux qui vous demanderont conseil pour entrer en l'Etat Ecclesiastique , & leur apprendre ce grand mot de l'Euangile.

*Nemo potest venire ad me , nisi Pater qui misit me , traxerit eum.*  
Ioan. 6. 44.

Spargens penales castitates super illicitas cupiditates. S. Aug.  
Vis mihi facta est, merito peccatorum meorum ; nam quid aliud existimen nescio , vt secundus locus gubernaculorum mihi tradere ur , qui remum tenere non noueram ? S. Aug. sep. ad Valer. 143.  
Quis decipiet Achab , ait Dominus , vt ascendat , & cadat ? Ego decipiam illum , egrediar & ero spiritus mendacii in ore omnium Prophetarum. Nunc igitur ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium Prophetarum , &c. 3. Reg. 22. 20. Dabo tibi regem in furore meo , & auferam in indignatione mea. Osée. 13. 11. Pastorum imperitia meritis saepe congruit subditorum , qui quamuis lumen scientiæ sua culpa exigente non habeant , districtio tamen Dei iudicio agitur , vt per eorum ignorantiam , hi etiam qui sequuntur , offendant. S. Greg. past. p. 1. c. 2. Idem habet ban. de Cur. in intro. Circuibunt quærentes verbum Domini , & non inuenient. Amos. 8. 12. Ecce ego suscitabo Pastorem in terra , qua derelicta non visitabit , dispersum nõ quæret , & contritum non sanabit. Zach. 10,

## XXV. MEDITATION.

Des mal-heurs qui arriuent à ceux qui entrent sans Vocation à l'Estat Ecclesiastique.

1. Sur ces paroles (Ipsi regnauerunt & non ex me, &c. iratus est furor meus in eos) | cette colere de Dieu.  
 Le 1. effet de cette fureur & de | 2. Le second effet de cette mesme  
 fureur.  
 3. Le troisieme effet.

*Ipsi regnauerunt & non ex me, principes extiterunt, & ego non vocaui eos*, dit Dieu par le Prophete Osée; c'est pourquoy il adiousté en suite, *Iratus est furor meus in eos*. Osée 8. 4. & 5.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'elle est cette fureur & cette colere, dont Dieu menace ceux qui s'ingerent & s'introduisent d'eux-mesmes dans l'Eglise, & quelles en sont les suites & les effets. 1. Dieu ne leur donne pas les graces & les secours necessaires, pour se bien acquiter de leurs fonctions, d'où il arriue qu'ils ne peuent iamais y reüssir. quoy qu'ils fassent, parce que la grace de l'Ordre ne se donne qu'à ceux qui sont appelez à l'Ordre, n'y ayant point de grace en vne profession qui suppose la Vocation comme son fondement, si cette Vocation ne s'y trouue: c'est pourquoy l'Apostre dit, *Accipimus gratiam & Apostolatam*. Rom. 1. 5. Et ailleurs, *Quos vocaui, hos & iustificauit*, Ibid. 8. 30. Donc ceux qu'il n'a point appelez, il ne les a point iustifiez, si cela est, à vostre aduis, que peuent-ils faire?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que Dieu pour nous instruire sur cette verité, nous en a voulu donner des marques en tous les lieux presque de l'Ecriture: Ainsi quand il appelle Moyse, Iosué, Isaye, Ieremie, Samuël, les Apostres, il leur promet la grace, parce qu'il leur donne la vocation. Ainsi voyons

Tunc inuocabunt me, & non exaudiam: mane confurgent, & non inuenient me, eo quod exorsam habuerint disciplinam, nec acquirerint consilio meo.

*Trou. 1. 28. & seq.*  
 Vt qui profundi ellis corde, vt à Domino abscondatis consilium! *Isa. 19. 16.*

*Pro eo quod vocaui, & non respondistis, quæ nolui elegistis, propter hoc hæc dicit Dominus; Ecce serui mei comedent, & vos esurietis, Ecce serui mei bibent, & vos sitietis, &c.* *Isa. 65. 12. & 11.*

Et non audiuit populus meus vocem meam: & dimisi eos secundum desideria cordis eorum, ibunt in adinventionibus suis. *Pf. 80. 12. & 13.*

Ero tecum. *Exo. 3. 12.*  
 Scito quod miserim te. *Iud. 6. 14.*

Ad omnia quæcûque mittam te, ibis. *1er. 1. 7.*  
 Ne timeas, quia ego tecum sum. *Is. 4. 10.*  
 Faciam vos fieri piscatores hominum. *Mat. 4. 19.*  
 Audeatne aliquis

nous que saint Pierre qui auoit marché sur les eaux à pied sec, quand Nostre-Seigneur l'auoit appellé, fait vn triste & funeste naufrage en la maison de Caïphe, parce qu'il y vint de luy même. En effect, qui est le Prince qui assiste de son autorité ce luy qui passe dans vne Prouince pour Gouverneur; mais que le Prince sçait estre vn vsurpateur?

vestrum terrent cuiuslibet Reguli, non præcipiente aut prohibente eo, occupare ministeria, præcipere beneficia, negotia dispensare nec tum Deum putet, qui in magna domo sua à valis iræ, aptis in interitum, sustinet approbare. S. Bern. de Conn. ad Cler. c. 27.

## III. POINT.

**C**ONSIDÉREZ que le 2. effect de cette colere de Dieu contre ceux qui entrent sans vocation, c'est que toutes leurs prieres & leurs sacrifices luy sont des-agreables & en abomination; c'est pourquoy plus bas il adiouste chez le mesme Prophete, *Hostias offerent, immolabunt carnes, & Dominus non suscipiet eas.* Et ailleurs: *Incensum abominatio est mihi. Projiciam,* dit-il, *super vultum vestrum stercus solemnitatum uestrarum.* Et en rapporte la raison. Parce que *non est mihi voluntas in vobis, dicit Dominus, idè munus non suscipiam de manu uestra.* Mais le 3. & plus funeste effect de tous, c'est la damnation eternelle signifiée par ces paroles, *Quisquis externorum accesserit, occidetur.* Num. 1. 51. Ce qu'il a fait connoistre par des punitions exemplaires, mesme dès ce monde, qu'il a tirées de tous ceux qui anciennement auoient voulu s'ingérer de faire les fonctions de Prestre. Coré avec ses complices pour l'auoir voulu entreprendre, n'estant pas de la famille d'Aaron qui auoit receu pour ce, vocation priuatiuement à toutes les autres, fut deuoré par le feu que Dieu lança contre eux, *Descenderuntque viui in infernum,* dit l'Escriture, *operti humo.* Numer. 16. 33. Ozias pour ce mesme suiet est frappé de lepre, & Saül est reprobé de Dieu. 1. Reg. 16.

*Osee 8. 13. Isa. 1. 17. Mal. 2. 3.*

*Ibid. 1. 10. Non videbitur gloria Domini, Is. 26. 10.*

In sapientia sua reliquerunt hominibus memoriam. Sap. 10. 8. In exemplum iusti iudicii Dei. 2. Thess. 5. Orta est lepra in fronte eius coram sacerdotibus in domo Domini super altare thymiamatis. 1. Par. 26. 19. Paveat ad sanctuariū meum. Leu. 26. 29.

Qui n'apprehendera apres cela d'entrer en l'Estat Ecclesiastique sans Vocation? Certes il vaudroit bien mieux se sauuer avec le peuple que de se damner avec les Clercs, puis qu'aussi bien, comme dit le Fils de Dieu,

Esset sine dubio melius saluari in humili gradu fidelis populi, quam in Cleri sublimitate & deterius viuere, & dicitur iudicari. S. Bern. de Conn. ad Cler. c. 11.

*Quam dabit homo commutationem pro anima sua?* Matth. 16. 26.

## XXVI. MEDITATION.

Des mal-heurs qui arriuent au peuple par l'intrusion  
des Ecclesiastiques.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. <i>Sur ces paroles, A Prophetis Hierusalem egressa est pollutio super omnem terram, quels sont ces desordres &amp; cette pollution dont parle</i></p> | <p><i>icy le Prophete ?</i></p> <p>2. <i>D'où vient cette corruption si generale dans le peuple.</i></p> <p>3. <i>Reflexion salutaire.</i></p> |
|---|--|

*A Prophetis Hierusalem egressa est pollutio super omnem terram. Jer. 23. 15.*

C'est ce que Dieu disoit autrefois par le Prophete Iemie, considerant le desordre qui regnoit parmy le peuple, & que nous pouuons dire avec raison, du siecle où nous viuons à present.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont ces desordres & cette pollution dont parle icy le Prophete, qui a inondé toute la terre. C'est 1. l'ignorance de Dieu, des Mysteres de nostre Religion, des principes de salut, si generalement répandue dans les villes & les campagnes. 2. Par vne suite comme necessaire, le mépris & la profanation des choses saintes, comme des Sacremens, des iours de Festes & Dimanches, les libertinages, les iuremens, les blasphemes, les larcins, les vsures, le desir & la soif insatiable des honneurs & des richesses, dont toutes les conditions des hommes sont infectées, & qu'un autre Prophete a compris en ce peu de mots : *Non est scientia Dei in terra, maledictum & homicidium & furtum & mendacium & adulterium inundauerunt.* Osée 4. 1. & 2.

*N'est il pas vray que c'est dequoy le monde est remply à present, en sorte qu'il semble que nous pouuons dire iustement avec Dauid, que depuis le plus petit iusqu'au plus grand, Omnes declinauerunt, non est qui faciat bonum, non est vsque ad vnum ?* Psal. 15, 12.

*Egressa est iniquitas à senioribus populi. Non est hodie qui moneat, qui doceat, qui hortetur ad bonum : omnes sacerdotes canes muti sunt, non valentes latrare. Pet. Blas. ser. 14. de vit. & off. Episc. & Cler.*

*Non mittebam Prophetas & ipsi currebāt non loquebar ad illos, & ipsi prophetabant.*

*Jer. 23, 31.*

*Forus mundus in malo ligno positus est. 1. Ioan. 5. 19.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, d'où vient cette corruption si generale dans le peuple, *A Prophetis eorum*, répond Ieremie. Et si vous voulez sçauoir, pourquoy les Prophetes, c'est à dire, les Prestres sont cause d'un tel desordre; Il adiouste incontinent apres que c'est manque de vocation, & parce qu'ils s'estoient intrus d'eux-mesmes dans cette charge, sans y estre appelez, *Ipsi currebant, & ego non mittebam eos.* Ibid. Et Nostre-Seigneur dans son Euangile nous le fait assez connoistre, quand il compare ces personnes à des larrons, ou à des mercenaires qui ne viennent pas pour édifier, mais plûtost pour destruire, & qui ne cherchent dans la conduite des ames que leur propre satisfaction, vn suiuet de plaisir, vne matiere de vanité, & vn appas de guain fordide & infame, se mettant fort peu en peine si le loup entre dans la bergerie, qu'il disperse, qu'il égorge, & qu'il mette les ouïailles en déroute; Et c'est là le déplorable estat où estoit la Synagogue depuis desia long-temps, quand Nostre-Seigneur vint au monde, qui ne prouenoit d'ailleurs, dit saint Chrysostome, que de ceux qui estoient dans l'estat Ecclesiastique, lesquels pour n'auoir point attendu la vocation par la voye ordinaire, mais s'estre introduits dans le Sacerdoce, & y estre montez par les degrez de l'auarice & de l'ambition, estoient la cause de toute l'abomination qui estoit parmy le peuple Iuif. C'est pourquoy Nostre-Seigneur semble ne s'en prendre qu'à eux seuls, quand il déclare la guerre si ouuertement aux Prestres, Scribes & Pharisiens, & qu'il fulmine contr'eux tant de maledictions.

## III. POINT.

**P**ENSEZ *vn peu mainenant*, que si le Fils de Dieu a traité de la sorte, à son premier aduenement, qui estoit tout plein de douceur & de benignité, les Prestres de l'ancienne Loy, & les a rendus responsables des fautes du peuple, pour auoir pris le Sacerdoce d'eux-mesmes, qu'est-ce qu'il pourra faire au iour du Iugement à ceux de la nouvelle Loy, lesquels pleins de malice & d'ignorance, se feront saisis du gouuernail sans sçauoir ce qu'ils faisoient? N'a-

Qui non intrat per ostium in ouile ouium, ille fur est & latro. Fur non venit nisi vt furetur, & mactet & perdat. *Ioan. 10. 1. & 10.* Honorem quærentes proprium, aut diuitias, seu corporis voluptates, postremo quæ sua sunt, non quæ Iesu Christi. *S. Bern. hom. 38. in S. Mar.*

Mercenarius, & qui non est pastor, videt lupum venientem, & dimittit oues, & fugit, & lupus rapit, & dispergit oues. *Ioan. 10. 12.* Omnes quotquot venerunt, fures sunt & latrones. *ib.*

Væ vobis Scribæ & Pharisei hypocrite, quia clauditis regnum celorum ante homines; vos enim non intratis, nec introeuntes finitis intrare. *Væ vobis. Mat. 23. 13. & seq. Vid. rel. vbi Dominus vallibus minatur.*

Quid istud temeritatis est? imo quid insanitiæ? vbi timor Dei? vbi mortis memoria? vbi gehennæ metus & terribilis illa expectatio iudicii? sponsa nec cubiculum, nec cellam ingredi, nisi rege introducente præsumit: tu irreuerenter irruis, nec vocatus, nec introductus. Trahe me post te, ait illa, in odorem yugentorum tuorum: nunc autem trahit sua quemque voluptas, & odorem turpis lucri tentantes, quæstum æstimant pietatem, quorum certa damnatio est. *S. Bern. diel. super Ecce nos.*

Vnusquisque Christianorum pro suo peccato reddet rationem: sacerdotes autem non solum pro suis, sed & pro omnium peccatis. *S. Chryso. 8. in Mat.* Vitiam homines sapient & intelligent. *Deut. 32. 29.*

uons-nous pas assez de nos pechez propres, sans nous charger encore de ceux des autres ? Ne faut-il pas estre apres cela forcené, pour auoir seulement la pensée d'entrer dans l'Estat Ecclesiastique, sans voir manifestement qu'on y est appellé ?

*Compatissez* à cét extremes auueuglement de la plupart des Ecclesiastiques, & pour obuier aux desordres que cause dans la Republique Chrestienne cétte intrusion mal-heureuse ;

*Rogate dominum messis, vt mittat operarios in messem suam,*  
Matth. 9. 38.

## XXVII. MEDITATION.

Quel remede reste à ceux qui sont entrez dans l'Estat Ecclesiastique, sans marque de vocation.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. <i>Qu'il ne faut pas legerement exciter des scrupules dans l'esprit de ceux qui desia sont engagez dans l'Estat Ecclesiastique ; touchant leur Vocation.</i></p> <p>2. <i>Neantmoins il est bon de</i></p> | <p><i>nostre part de nous en asseurer autant que nous pouvons.</i></p> <p>3. <i>Les moyens de ce faire, &amp; de remedier à nostre Vocation, si elle est defectueuse.</i></p> |
|--|---|

*Scrutemur vias nostras & reuertamur ad Dominum.*

Thren. 3. 40.

### I. POINT.

*Vnuscuique nostrum pro se rationem reddet Deo, non ergo amplius iniucé iudicemus, sed hoc iudicete magis, ne ponatis offenculum fratri vel scandalum.*  
*Rom. 14. 12. & 13.*  
*Charitas omnia credit Non agit perperam. 1. Cor. 13. 4. & 7.*  
*Quod ergo laudabiliter alter appetiit, hoc laudabiliter alter ex paut. S. Greg. Paph. p. 1. c. 7.*  
*Noli cibo tuo illum perdere, pro quo Christus mortuus est. Rom. 14. 15.*

**C**ONSIDEREZ, qu'encores que la Vocation soit vne partie si necessaire, comme vous auez veu, pour entrer legitiment dans l'Estat Ecclesiastique, il ne faut pas pourtant exciter legerement des scrupules touchant cette matiere, dans l'esprit de ceux qui y sont desia engagez : principalement si ce sont des personnes que nous voyons marcher avec foy & simplicité dans l'ordre qu'ils ont receu. 1. Parce que la charité nous oblige de croire pour lors qu'ils ont esté appelez. 2. Parce que si l'vn refuse avec vertu l'Estat Ecclesiastique, l'autre le peut souhaïter avec la mesme vertu, dit saint Gregoire, comme il est arriué à Isaye, lequel

souhaitant d'estre enuoyé, a merité autant de veritable loüange, que Ieremie en le refusant. 3. Parce qu'apres tout, le iugement des bonnes ou des mauuaises Vocations est reserué à Dieu seul; En sorte que si (comme dit l'Apostre) nous ne deuons pas scandalizer les foibles pour les viandes, nous sommes bien dauantage obligez d'estre discrets & reseruez dans les discours, que nous tenons aux Ecclesiastiques touchant leur Vocation.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encores que cela soit veritable à l'égard des autres, & qu'il ne faille pas condamner d'abord celuy qui s'est presenté de soy-mesme à l'Euesque: Il est neantmoins tres-important en nostre particulier, pour nostre consolation, & nostre assurance, d'examiner serieusement avec Dieu, par le moyen de quelque personne intelligente, de quelle façon nous sommes entrez dans l'Eglise; & pour cela donner quelques iours à la retraite, afin que si on iuge nostre Vocation bonne, nous puissions en remercier Dieu, comme d'un bien-fait tres-rare, & nous ietter en suite avec plus d'ardeur, plus de dégagement, & d'amour dans les emplois Ecclesiastiques. Où au contraire, si on trouue nostre Vocation defectueuse, nous puissions la reformer & reparer par les moyens propres qui nous seront conseillez.

In his omnibus depre-  
care altissimum, vt di-  
rigat in veritate viam  
tuam. Eccl. 37. 19.  
Notam fac mihi viam  
in qua ambulem: eripe  
me de inimicis meis,  
& doce me facere vol-  
untatem tuam, quis  
Deus meus est tu.  
Ps. 142.

## III. POINT.

**O**R ces moyens ne sont autres, que 1. de faire aman- de honorable à Dieu toute nostre vie, d'auoir pris chez luy vne qualité, qu'il ne nous eust iamais donnée. 2. Si nous y sommes entrez non seulement sans l'innocence Baptis- male, mais mesme apres auoir mené vne vie dans le monde toute noircie de crimes, sans auoir fait prealablement peni- tence, c'est de faire en sorte suiuant le conseil de saint Ber- nard, *Vt si vite sanctitas non processit, saltem sequatur.* 3. Si nous y sommes entrez avec l'ignorance de ce que nous estions obligez de sçauoir, c'est de nous abstenir des fonctions qui requierent nécessairement la science, iusqu'à ce que nous l'ayons acquise par l'estude. 4. Si on y est entré avec des

Quid ergo faciendum  
est? ingemiscendum  
scilicet. Vix enim orbis  
minima pars seruatur,  
omnesque fere sunt æ-  
ternæ mortis periculo  
expositi S. Chrys. hom.  
10. in 1. ad Tim.  
Bonas fac de cætero  
vias tuas, & studia tua  
& ministerium san-  
ctum. Ep. 17. ad Ardu.  
Dominus pars here-  
ditatis meæ, & calicis  
mei. Ps. 15. 5.

Exi à me Domine, quia  
homo peccator sum.  
Luc. 5. 8.  
Elegi abiectus esse in  
domo Dei mei, magis  
quam habitare in ta-  
bernaculis peccato-  
rum, 77. 83. 11.

motifs interessez, & autres que celuy de la gloire de Dieu, il faut purifier & redresser son intention, luy demander pardon de ce desordre & renoncer à tout son interest, pour embrasser vniquement celuy de Dieu. 5. C'est enfin de ne s'approcher iamais de son ministere, qu'avec grande confusion & humiliation dans la veuë de son indignité, tâcher par les labeurs de la penitence, d'obtenir de Dieu que par misericorde, il vous appelle, vous establisse, & vous confirme dans l'estat où vous vous estes engagé, & duquel vous ne pouuez maintenant vous dédire; C'est à quoy vous pourrez l'obliger, si dans vn esprit de penitence & de satisfaction pour vos crimes vous ne cherchez iamais les charges & les dignitez de l'Eglise, comme vous en estimant indigne: mais au contraire dans cette veuë, si vous vous employez en certaines choses Ecclesiastiques qui sont abandonnées, comme, de faire les fonctions des petits Ordres, instruire la ieunesse & semblables, estimant les moindres emplois incomparablement au dessus de vous, quoy que vils en apparence; *Alioquin si altiores quam meliores esse delectat*, dit saint Bernard, *non primum, sed precipitium expectamus.* Ep. ad Arduon.

## XXVIII. MEDITATION.

Qu'il ne suffit pas d'estre appellé legitiment, si on ne correspond à sa Vocation.

- |   |                    |  |
|---|--------------------|--|
| <p>1. <i>Quelle marque de Vocation que nous reconnoissons en nous, il faut apprehender.</i></p> <p>2. <i>Et quand nous en serions assurez, il faut encore corres-</i></p> | <p>  . pondre.</p> | <p>3. <i>En quoy gist cette correspondance, &amp; le moyen de rendre comme dit S. Pierre, nostre Vocation assuree.</i></p> |
|---|--------------------|--|

*Fratres satagite, ut per bona opera certam vestram vocationem & electionem faciatis.* 2. Pet. 1. 10.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encores que toutes les marques de Vocation qui ont esté cy-deuant rapportées, puissent donner



donner grand repos en l'ame d'un Ecclesiastique, en qui elles se retrouvent, cela n'empesche pas qu'il ne doive encore apprehender, & il a tout sujet après cela, comme dit l'Apostre, d'operer son salut avec crainte & avec tremblement. 1. Parce que l'esprit humain, dit saint Gregoire, est ingénieux à se tromper soy-mesme, & souuent l'homme se veut faire croire qu'il n'agit que pour la gloire de Dieu quand il n'agit que pour son interest. *Et aliud in imis, aliud in superficie ostendit.* 2. Parce que la grace de l'Ordre est extrêmement rare en ce temps, puisque nous en voyons si peu de tous ceux qui courent aux Ordres que nous voulussions proposer pour successeurs des Apostres, & pour modeles de vrais Ecclesiastiques.

Verum etsi irreprehensibilis videatur ingressus & intentio casta, nihiline vltimum est? Timendum quidem & maximè: neque enim quicumque spiritu ceperint, etiam spiritu consummantur, sed carne nonnulli; denique & Saül princeps constitutus à Domino; & Iudas non ab alio in Apostolum memoratur: Nonne ego, inquit vos decem elegi, & vnus ex vobis diabolus est? S. Bern. de cl. super Ecce nos Cum metu & tremore salutem vestram operamini. Phil. 2. 12. Ecce mundus sacerdotibus plenus est, sed tamen in messe Dei rarus valde inuenitur operator, quia officium quidem sacerdotalem suscepimus, sed opus officii non implemus. S. Greg. hom. de cur. past. Ostède mihi Paulum, aliumque Ioannem. Nunc enim vel pro obolo occidi, atque occidere parati singuli estis, &c. S. Chryf. ho. 10. in 1. Tim. Vsq̃uequo luges Saül, cum ego proiecerim eum? 1. Reg. 16. 1. Qui prodessit si canonicè eligamur, & canonicè non viuimus? S. Ber. in Syn. Rom. Deus est qui operatur in nobis & velle, & perficere, pro bona voluntate. Phil. 2. 13. Qui cepit in vobis opus bonum, perficiat. Ib. 1. 6. Fugite eius quæ in mundo est concupiscentia corruptionem, 2. Tim. 1. 4.

## II. POINT.

CONSIDEREZ que quand nous aurions vne assurance encore plus grande, voire mesme par reuelation, que nous sommes bien appelez, ce n'est point encore assez, si nous ne correspondons avec fidelité à la vocation diuine: *Multi enim sunt vocati, pauci verò electi.* Matth. 21. 14. Saül fut bien appellé, mais faute de correspondre, il ne fut pas esleu; Iudas fut appellé par Iesus-Christ mesme, *Nonne*, dit-il, *vos duodecim elegi*, & cependant, *Vnus ex vobis diabolus est?* Plusieurs, dit l'Apostre, commencent bien par l'esprit, mais ils acheuent par la chair: gardez-vous donc bien, quelque iuste, & bien appellé que vous soyez, de vous en faire à croire, parce que c'est Dieu qui donne la bonne volonté, & la fait reüssir iusques au bout.

## III. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette correspondance, & le moyen, comme dit saint Pierre, de rendre nostre Vocation certaine: c'est 1. de nous éloigner & détacher de tout ce qui nous peut empescher d'arriuer à la sainteté, & à la perfection de nostre estat, comme les compagnies & les affaires seculieres, & les estudes profanes & semblables. 2. De faire avec fidelité, avec plaisir & persuerance, tout ce qui est de nostre deuoir, sans en omettre ou negliger quoy que ce soit. Voyons-nous que saint

Sic nos decet implere  
omnem iustitiam.

Matth. 5. 19.

Iota vnum aut vnus  
apex, non præteribit à

lege, donec omnia

fiant. Matth. 5. 18.

Surgens secutus est

eum. Mar. 5. 18.

Illi relictis retibus, &

patre, secuti sunt eum.

Ibid. 4. 22.

Domine quid me vis

facere? Act. 9. 16.

Magna confusio est sa-

cerdotum, & omnium

Clericorum, quando

Làici inveniuntur si-

deliores eis aut iustio-

res; quomodo autem

non sit confusio, illos

esse inferiores Làicis,

quos etiam æquales

esse confusio est? S.

Chryf. vel author. op.

imp. hem. 40. in

Matth.

Matthieu, à la voix de Nostre-Seigneur, quitte aussi-tost sa banque & sa maison, saint Pierre & saint André leurs filets, saint Paul sa commission, pour suivre celui qui les auoit appellez.

N'avez-vous pas grand suiet de craindre de vous voir si éloigné de la perfection de vostre estat? *A fructibus eorum cognoscetis eos.* Matth. 7. Faites comparaison de vos œuvres avec celles des Làiques, que faites vous plus qu'eux? Vous estes dans vne condition qui vous oblige à estre autant separé du monde, que la terre est separée du Ciel, & cependant combien y auez-vous encore d'attache?

*Obsecro vos itaque in Domino, ut dignè ambuletis vocatione quæ vocati estis.* Eph. 4. 1.

*Vnumquemque sicut vocauit Deus, ita ambulet, & sicut in omnibus Ecclesiis doceo.* 1. Cor. 7. 17.

*Oramus semper pro vobis, ut dignetur vos vocatione sua Deus voster.* 2. Theff. 1. 11.





# MEDITATIONS

DE

LA VIE ECCLESIASTIQUE.

SECONDE PARTIE,

QUI TRAITE

DE LA TONSVRE, DE SON

Merite, de ses ceremonies, des dispositions pour la recevoir, & des obligations qu'on y contracte.

---

## XXIX. MEDITATION.

De l'excellence de la Tonsure, tirée de quelques comparaisons.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. La Tonsure est à l'Etat Ecclesiastique, ce que les fiançailles sont au mariage, les Exorcismes au Baptême, le Nourriat aux Religieux.</p> | <p>2. Application de cette dernière comparaison, à la confusion de ceux qui estiment si peu la Tonsure.</p> |
|---|---|

*Hæc est generatio quarentium faciem Dei.*

*Psal. 23. 6.*

Ce sont les paroles dont se sert l'Eglise en la solennité de la Tonsure, pour presenter à IESVS-CHRIST ceux

qui se destinent par ce moyen à luy rendre vn seruice plus particulier en l'Estat Ecclesiastique.

## I. POINT.



Nihil est in hac vita  
& maxime hoc tem-  
pore difficilius, labo-  
riofius, & periculosius,  
Episcopi aut Presby-  
teri, aut Diaconi offi-  
cio.

S. Aug. ep. 148. ad Val.  
In vita tua, tenta ani-  
mam tuam.

Ecol. 37. 30.

Ut enim homines ad  
Baptismum Exorcis-  
m, ad matrimonium  
sponsalibus preparari  
solerent: ita cum tonsio  
capillo Deo dedican-  
tur, tanquam aditus ad  
Ordinis Sacramentū  
illis aperitur.

Cauch. Conc. Trid.

CONSIDEREZ que l'Estat Ecclesiasti-  
que estant si noble en luy-mesme, si ex-  
cellent en sa fin, si saint en tous ses exer-  
cices, si pur & si diuin dans toutes ses fon-  
ctions, comme vous auez veu iusqu'à pre-  
sent, & d'ailleurs le peril y estant si grand,  
il a esté à propos qu'il y eust comme vn  
certain estat, & vn certain degré parmy les Ecclesiastiques,  
où se püssent éprouer ceux qui se sentiroient appelez à  
cette condition si releuée & si dangereuse, auant que de s'y  
engager absoiument. Cét estat est la Tonsure, que l'Eglise a  
instituée comme vne disposition & vne preparation necessai-  
re au Sacrement de l'Ordre, tout ainsi que les fiançailles  
seruent de preparation au Sacrement de Mariage, & les  
Exorcismes à celuy de Baptesme, ou comme le Nouitiat  
parmy les Religieux, est vne preparation à la Profession re-  
guliere.

## II. POINT.

Difficile est vt bono  
peragantur exitu, quæ  
malo sunt in choara  
principio S. Leo ep.  
31. ad Episc. Afr.  
Bene autem vniuersa  
geruntur, & compe-  
tenter, si rei principiu  
fiat decens & amabile  
Deo. Iust. in pres. non.  
6. Errauerunt ab vtero  
Ps. 57. 4.

ARrestez-vous à cette derniere comparaison, & consi-  
derez de quelle importance est la Tonsure, puisque c'est  
comme l'entrée, le fondement, & la base sur laquelle le ba-  
stiment du Clergé est appuyé. Voyez comme on se comporte  
pour receuoir vn Nouice, comme on examine sa Vocation,  
de quelle fin & de quel motif il doit estre porté, combien il  
doit estre détaché & des-interessé, où il se met s'il commence  
mal, & s'il n'entre point par la bonne porte. C'est ainsi qu'il  
en prend à ceux qui entrent dans la Tonsure; car si dès la por-  
te on vient à faire vn faux pas, ce n'est pas pour bien reüssir  
en suite, si on bastit sur vn mauuais fondement, le bastiment  
ne peut point subsister, & l'experience iournaliere nous ap-  
prend, que le defaut qu'on commet dans le commencement  
d'vne entreprise, mesme seculiere, ne se peut que tres-diffi-  
cilement reparer.

## III. POINT.

**C**ONCLVEZ de là combien sont abusez & aueuglez ceux qui regardent la Tonsure, comme vne puerilité, ou seulement comme vne chose qui ne nuit pas ; mais qui peut seruir pour auoir vn Benefice, & à rien autre chose ; ne considérant pas, comme dit le Concile de Trente, que de là vient le vray déreglement de l'Estat Ecclesiastique, parce que de la mesme façon qu'on s'est presenté à la Tonsure, on se presente aux Ordres, & telle vie qu'on a menée estant Clerc, on la continuë estant Prestre, la fin répondant ordinairement à son principe.

*N'auyez-vous pas autrefois esté dans ces sentimens là ? si cela estoit, changez les à l'aduenir, & taschez d'imprimer dans l'esprit des autres plus d'estime de la Tonsure ; puisque comme pour estre bon Religieux, il faut auoir esté bon Nouice : Aussi pour estre bon Prestre faut-il auoir esté bon Clerc ; Le dire du Sage estant tres-veritable.*

*Adolescens iuxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea. Prou. 22. 6.*

## XXX. MEDITATION.

De l'Excellence de la Tonsure

Tirée de son institution &amp; de sa fin.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1. <i>Qu'est-ce que la Tonsure ?</i>   |  | <i>tution !</i>  |
| 2. <i>Combien authentique &amp; digne de veneration pour les Auteurs de son insti-</i> |  | 3. <i>Combien sa fin est noble de consacrer vne personne à Dieu, &amp;c.</i> |

*Hac porta Domini, iusti intrabunt in eam. Psal. 117. 20.*

## I. POINT.

**A** Pres auoir veu en general que la Tonsure est comme la porte pour entrer en l'Estat Ecclesiastique, & vne

To. scilicet Ecclesiasti-  
ce usus ab Apostolis  
introductus est. Conc.  
Aquil. g.

Eschole de Pieté, où l'on se forme pour remplir les charges de l'Eglise; Considerez sa definition maintenant plus en particulier, afin que de sa nature vous puissiez mieux connoistre & estimer dauantage son merite. La Tonsure est donc vne ceremonie sainte & sacrée, instituée des Apostres, par laquelle vne personne est consacrée à Dieu d'une façon speciale, pour luy rendre seruice en l'Estat Ecclesiastique, & se disposer à recevoir les saints Ordres.

## II. POINT.

S. Dion. Ecl. Hier.  
c. 2. S. Aug. ser. 50.  
ad Fr. in Exemo. S.  
Hier. in c. 4. Ex. g.

**C**ONSIDEREZ en cette definition que ce qui est de plus remarquable, & qui fait reconnoistre dauantage l'excellence de la Tonsure, c'est son institution & sa fin. Et en 1. lieu, par là vous apprenez qu'elle est d'institution & tradition Apostolique; ce qui nous la doit rendre extrêmement venerable, puisque dans le monde on fait tant de cas des moindres offices establis par les Princes de la terre.

Si: nos existimer ho-  
mo vt ministros Chri-  
sti. 1. Cor. 4. 1.  
De sero Ecclesiaz sa-  
ci estis. Pont.  
Constitues eos princi-  
pes super omnem ter-  
ram. Psal. 44. 17.

Quel cas en auez-vous fait iusqu'à present? n'estoit-ce pas assez pour vous la faire estimer, de dire que d'estre Tonsuré, c'est auoir place parmy les Ministres de l'Eglise & destinez au seruice de Dieu; puisque, comme on dit, il n'y a point de petit office chez le Roy? mais quand on dit que ce sont ces Princes, ces Maistres & ces colonnes de l'Eglise, ie veux dire les Apostres, qui l'ont instituée, son antiquité seule ne la rend-elle pas recommandable?

## III. POINT.

Vos elegit Dominus,  
vt stetis coram eo, &  
ministretis ei colatis-  
que eum & creme is,  
si incensum. 1. Par.  
29. 11.

**A**PREZ l'institution, considerez la fin de la Tonsure: Sa fin c'est de consacrer vne personne à Dieu, c'est à dire, la tirer du commun des hommes pour l'affuettir & la dédier à son seruice d'une façon speciale, parce que le Tonsuré n'appartient pas seulement à Dieu par les titres de sa Creation, Redemption, & de son Baptesme, comme le reste de Chrestiens; mais encore par le titre de sa vocation & de son election à l'Estat Ecclesiastique, en vertu de laquelle il est obligé de s'employer vniquement aux actions de Religion, & de s'appliquer aux fonctions Ecclesiastiques, & pour cela de renoncer entièrement à toutes les autres conditions seculieres, menant vne vie autant éloignée de celle des laïcs, que le Ciel est éloigné

Nemo debet ad hoc  
fieri Clericus, vt se-  
uiat voluptati, studeat  
curiositati, inhiat au-  
bitanti, nec aliud que-  
rar, nisi vt hæredita-  
tem Domini possideat  
quem elegit, & à quo  
electus est, cum in  
Clericum assumptus  
est. Pont. Rom. vetus.

de la terre, à raison de quoy S. Gregoire de Nazianze les appelle *Celestes*, à la difference des Laïcs qui sont appellez *Mundani*, en quoy il fait allusion à ces paroles du Fils de Dieu. *Vos elegi de mundo, & de mundo non estis.* Ioan. 15. 19.

Est-ce donc si peu de chose à vostre auis d'estre Tonsuré? sont-ce des ceremonies inutiles, d'examiner si serieusement la vie & la fin de ceux qui s'en approchent, quand par là nous voyons qu'on ne deuroit choisir pour la Tonsure que ceux qui sont les plus vertueux parmy les Laïcs, afin qu'ils les surpassent en sainteté de vie, autant comme ils les surpassent en grandeur de leur condition.

Quel estiez-vous quand vous auez esté Tonsuré? mais à présent quel estes-vous? quelle vie menez-vous, & combien differente de celle des Laïcs? prenez-y garde, car on peut appliquer aux Tonsurez à l'égard des Laïcs par proportion, ce que Nostre-Seigneur dit à tous les Chrestiens à l'égard des Scribes.

*Nisi abundauerit iustitia vestra plusquam Scribarum, & Pharisaeorum, non intrabitis in regnum caelorum.* Matth. 5. 20.

### XXXI. MEDITATION.

De l'Excellence de la Tonsure,

Prise du nom de Clerc, attribué au Tonsuré.

- |                                     |  |                                     |
|-------------------------------------|--|-------------------------------------|
| 1. Ce que signifie le nom de Clerc. |  | Etions que fournit le nom de Clerc. |
| 2. Deux importantes instru-         |  | 3. Reflexion.                       |

*Vocabitur tibi nomen nouum quod os Domini nominauit.*

Isa. 62. 2.

Ce nom est proprement celuy que donne l'Eglise au Tonsuré, l'appellant Clerc, nom vrayement nouveau pour les mysteres & les significations qu'il contient, & qui nous découvre mieux que tout autre, l'excellence de la Tonsure. Et pour le connoistre,

*Paris. Monin. 16.*  
*Isa nou. 6. c. 1.*  
 Qui in Clerum alleguntur, rem proficuum minime ridiculum, nempe se particulariter in sortem Domini ascitos, quibus post hæc omnia terrena fordescant. *Bellar.*  
 Non enim Episcopi tantum, Presbiteri & Diaconi debent magno opere prouidere, ut cunctum populum custodiant, conuersatione ac scientia præcedant: verum etiam, & inferioris gradus, Exorcistæ, Lectores, Acolithi, Aditoi, & omnes omnino qui domui Dei deseruiunt, quia valde Ecclesiam Dei destruit, meliores esse Laicos quam Clericos. *Hier. in c. 1. Tit.*

## I. POINT.

Sublegit vos cum in  
 sortem sanctorum vo-  
 cavi, & in ordinem  
 Clericatus pro nojens  
 characteristica quadā  
 Tonsura capitis, à  
 com nunt g ege hite  
 lium vos fegregavit.  
 Pet. Bles. ser 4 in hec  
 verba. Ioan. 15. 19.  
 Ego elegi vos, &c.  
 Cecidit foris super  
 Mat. Ium. 23. 1. 16  
 Non acquiesci carni  
 & sanguini. Gal. 1. 16.  
 Non est personarum  
 acceptio apud Deum.  
 Col. 3. 25.

Clericus qui Christi  
 seruit Ecclesie, inter-  
 preteatur primo, voca-  
 bulum suam, & no-  
 minis definitione pro-  
 priata, nitatur esse quod  
 dicitur. Si enim

κλῆρος Græce  
 fors Laine a, pelatur,  
 propterea vocatur  
 Clericus, vel quia de  
 sorte sunt Domini,  
 vel quia ipse Domi-  
 nus fors, i. pars Cleri-  
 corum est: qui autem  
 vel ipse pars Domini  
 est, vel Dominum  
 patrem habet, tale  
 se exhibere debet, vt  
 & ipse possideat Do-  
 minum, & possideat-  
 ur à Domino: qui  
 Dominum possidet, & cum propheta dicit: Pars mea Domini, nihil extra Dominum habere potest: quod si quidpiam aliud  
 haberit præter Dominum, pars eius non erit Dominus: v. g. si aurum, si argentum si possessiones, si variam suppellectilem,  
 cum istis partibus, Dominus pars eius fieri non dignabitur. S. Hier. ep. ad Nepot. O stultudo Clericalis dignitatis? quæ totum munus  
 de renuntiat, vt solum Deum possideat, & vicium à solo Deo possideatur. Idem.

Qui non vocatus inter-  
 rius atriū Regis intra-  
 uerit, absque vlla con-  
 cessione itaum inter-  
 ficiatur. Ep. 4. 17.  
 Vt notum faceret no-  
 bis sacramentum vol-  
 untatis suæ, secun-  
 dum beneplacitum  
 eius. Eph. 1. 2.

**C**ONSIDEREZ que ce nom de Clerc, qui est fort du  
 Grec, signifie tantost sort ou auanture, quelquefois part  
 ou heritage: si nous prenons le nom de Clerc en sa 1. signifi-  
 cation; Clericus vaut autant à dire que sorte electus, parce que  
 la premiere election des personnes pour le Clergé, a esté faite  
 par sort, ou plustost parce que l'élection au Clergé, ne doit  
 pas venir de la prudence humaine, mais de la vocation de  
 Dieu, laquelle est appellée sort ou auanture, parce que Dieu  
 appelle sans acception de personne, *In quibus & nos sorte vo-  
 cati sumus secundum consilium voluntatis sue.* Si nous considerons  
 le nom de Clerc en sa seconde signification, il vaut autant à  
 dire, que celuy qui a Dieu pour son partage & son heritage, &  
 qui reciproquement est le partage, l'heritage & le *peculium* de  
 Dieu: C'est dans ce premier sens que le Prophete Roy disoit,  
*Portio mea Domine; hereditas mea præclara est mihi; pars mea  
 Deus in æternum:* & dans l'autre sens, Dieu auoit dit autresfois  
 à la Tribu de Leui, *Ego pars & hereditas tua;* Quelle merueil-  
 le s'écrie S. Hierosme, & combien est grande la dignité des  
 Clercs, qui renonçant à tous les biens de la terre, ne veulent  
 rien posséder que Dieu pour estre aimez, chers & possédez de  
 luy?

*Remerciez-le de cette faueur signalée. Et pour le*

## II. POINT.

**T**irez d'icy deux importantes instructions que vous four-  
 nit l'etymologie de vostre nom. 1. Que la Clericature  
 estant vn estat de personnes tirées & choisies de Dieu par di-  
 uine auanture, c'est à dire, par sa volonté de bon-plaisir, c'est  
 vne grande temerité de s'y ingerer de soy-mesme, & sans y  
 estre appellé. 2. Que dans la Tonsure ayant choisi Dieu pour  
 vostre lot & vostre heritage, vous auez renoncé aux richesses,  
 aux plaisirs, aux honneurs, aux soins des affaires seculieres;  
 en sorte que vous ne pouuez plus, dit S. Hierosme, posséder  
 ny or, ny argent, ny meubles, ny autres biens semblables,  
 qu'autant



qu'autant que la pure necessité du viure & du vestir le requiert:  
*Cum istis enim partibus Dominus pars eius fieri non dignabitur.*

### III. POINT.

**O**V en estes-vous maintenant pour ce 1. point, sans parler de vostre vocation? Est-ce donc vn ieu d'enfant que la Tonsure? pensez vous que c'est sans suiet que l'Eglise a imposé ce nom de Clercs aux Tonsurez? quelle estime faites-vous des biens de la terre apres cela? N'est-ce pas vn aueuglement épouuantable de voir des personnes entrer dans la Tonsure, pour amasser des richesses, pour viure plus à leur ayse, & qui toute leur vie ne font que marchander, trafiquer, pour chasser, plaider, briguer des benefices?

Pleurez sur ces mal-heurs, & protestez à Dieu que vous voulez remplir la signification de vostre nom, & que vous ne voulez auoir dorefnauant aucun commerce avec le monde, ny la chair, & que vous renoncez à tout interest, qui auroit pu vous porter dans l'Estat Ecclesiastique.

*Quid mihi est in calo & à te quid volui super terram? Deus cordis mei & pars mea Deus in aeternum. Psal. 72. 25.*

*Omne sublime videat oculi tui: Festina multiplicare præbendas, inde ad Archidiaconatus euola, demum aspira ad Episcopatum, ne ibi quidem requies habiturus; quoniam nō sic itur ad altera, Quo progredieris, miser? &c. S. Bern. deest. Super Ecce nos.*

## XXXII. MEDITATION.

### De l'Excellence de la Tonsure

#### Prise du rapport qu'elle a avec le Baptesme.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Des rapports qu'il y a entre les effets du Baptesme, &amp; ceux de la Tonsure.</p> | <p>2. Les rapports qui se trouuent pareillement entre les ceremonies de l'un &amp; de l'autre.</p> |
|--|--|

*Si qua in Christo noua creatura, vetera transferunt, ecce facta sunt omnia noua. 2. Cor. 5. 16.*

Encore que ces paroles s'entendent principalement des Chrestiens, qui par leur Baptesme deuiennent des creatures nouvelles, elles peuuent neantmoins tres-bien estre expliquées de ceux qui de l'estat Laic, passent à l'Estat Ecclesiastique; Et pour le voir clairement,

## I. POINT.

*Eph. 3. 9.* Ab omni seruitute secularis habitus hos famulos tuos emunda, vt dum ignominiam secularis habitus deponunt, tua semper in xuium gratiā perfruancur.

*Pont.*  
Dignos nos fecit in partem sortis Sanctorum in lumine. *Col. 1.*

*12.*  
Quid tam regiū quam subditum Deo animū corporis sui esse rectorem; & quid tam sacerdotale, quam vouere Domino conscientiam puram, & immaculatam pietatis hostiam de altari cordis offerre? *S. Leo. ser. 3. in annū assumpt. suæ.*

Vnusquisque nostrum habet in se holocaustum suum, & holocausti sui ipse succendit altare. *Orig. hom. 9. in c. 16.*  
Constitui te super gentes & regna. *1. ser. 0*

**C**ONSIDEREZ les rapports qu'il y a entre le Baptesme & la Tonsure, & 1. entre les effets de l'vn & de l'autre; Dans le Baptesme on se dépoüille du vieil homme pour se reueffir du nouveau, comme dit saint Paul *Explicantes vos veterem hominem cum actibus suis & induentes nouum qui creatus est in iustitia & sanctitate veritatis*, afin dit-il ailleurs, que nous menions vne vie nouvelle, *Et in nouitate vite ambulemus*, Rom. 6. 4. Et dans la Tonsure on quitte avec l'ignominie de l'habit seculier, la façon de viure commune & ordinaire des Laïcs, pour viure dans vn estat plus pur & plus détaché de la terre pour marque de quoy l'Euesque se sert de ces mesmes paroles en luy donnant le surplis, luy disant; *Induat te Dominus nouum hominem, qui secundum Deum creatus est, &c.* 2. Par le Baptesme nous deuenons membres de l'Eglise, aggregez au nombre des Fideles, & nous participons à leurs suffrages, & par la tonsure nous sommes écrits au Catalogue des Clercs, & faits participans des droicts & priuileges d'honneur qui leur sont accordez. 3. Par le Baptesme nous sommes faits des Roys & des Prestres spirituels; mais qui n'auons pour Sujet que nous-mesmes; & pour toute victime que nostre cœur; mais par la Tonsure nous sommes faits Roys des peuples, & desia en chemin d'offrir en sacrifice le Fils vnique de Dieu; en signe de quoy nous portons la couronne. 4. Par le Baptesme nous sommes dédiés à la sainte Trinité, pour estre employez à son seruice: Et que fait autre chose la Tonsure que de consacrer d'vne façon toute particuliere vne personne au culte de Dieu & de ses Autels? 5. Le Baptesme nous rend capables de recevoir les autres Sacremens: Et la Tonsure de recevoir les Ordres: qui seuls donnent pouuoir de conferer tous les autres Sacremens. Et si vous n'estes pas encore satisfait,

## II. POINT.

Signum sanctæ Crucis in frontem, & in pectus tuū pono. *Ritual Epheræ* quod est ad aperire. Abreuantur Sacram, & omnibus pompis eius, & omnibus operibus eius?

**C**ONSIDEREZ les rapports qui se trouuent entre les ceremonies du Baptesme & celles de la Tonsure. 1. Au Baptesme on forme quantité de croix sur le corps du baptisé, pour marquer la vie penitente & mortifiée que doit mener vn Chrestien; Et à la Tonsure on coupe les cheueux en forme de

Croix; on donne vn surplis qui a forme de Croix, on prend vne soutane qui par sa couleur marque la penitence. 2. Au Baptisme on touche avec la saluie les oreilles, pour marquer que le Chrestien doit estre tousiours prest d'entendre la voix de Dieu; on oint le dessus de la teste, parce qu'il doit auoir ses pensées continuellement au Ciel; Ainsi dans la Tonsure, pour les mesmes raisons on coupe les cheueux au dessus des deux oreilles, & au sommet de la teste. 3. Il faut auant qu'estre baptizé, renoncer à Satan, à ses pompes, & à ses œuures, & c'est ce qui se fait, quand dans la Tonsure on dit, *Dominus pars, &c.* 4. Dans le Baptisme, pour marque de son innocence nouvellement receuë, on donne au baptizé vne robe blanche. Et dans la Tonsure on donne vn surplis blanc, pour marque de son innocence conseruée, ou du moins réparée par la penitence. 5. Enfin, dans le Baptisme, on donne vn cierge au baptizé, pour marque de la Foy qu'il vient de recevoir, & des bonnes œuures qu'il doit pratiquer: Et dans la Tonsure il se donne pour éclairer les autres, par doctrine & par bon exemple: A ceux-là il est dit, *Accedite & illuminamini.* Psal. 33. 9. & à ceux-cy, *Vos estis lux mundi.* Matth. 5. 14. Après cela, pensez-vous quelle est la dignité de la Tonsure? En faut-il dauantage pour vous la faire estimer? prenez garde à toutes ces saintes ceremonies, & pratiquez ce qu'elles signifient, faute de quoy vous serez relegué avec les hypocrites. Car il n'y a point de plus grande hypocrisie, que quand la vie ne répond point à la condition.

*Partem eius cum hypocritis ponet.* Matth. 24. 15.

### XXXIII. MEDITATION.

Des conditions requises à celuy qui se presente à la Tonsure.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Les conditions que demande le Concile de Trente sont expliquées.</p> <p>2. On s'arreste aux dernières</p> | <p>paroles du Concile: <i>Vt hoc vitæ genus eligant, &amp;c.</i> d'où on tire trois conséquences.</p> |
|---|---|

*Hi accipient benedictionem à Domino.* Psal. 23. 5.

C'est la promesse que fait l'Eglise de la part de Dieu, à ceux qui reçoivent la Tonsure; mais c'est à la charge qu'ils ayent les conditions necessaires.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les conditions que requiert l'Eglise de ceux qui se presentent pour recevoir la Tonsure. 1. Qu'ils soient de legitime Mariage. 2. Qu'ils soient exempts de toutes censures & irregularitez. 3. Qu'ils soient de bonne vie. 4. Qu'ils sçachent lire & écrire. 5. Qu'ils soient bien instruits des choses necessaires à salut. 6. Qu'ils soient Confirmez. 7. Qu'il y ayt esperance & coniecture probable qu'ils seront vn iour vtiles à l'Eglise, & propres aux Ministres Ecclesiastiques. Mais la principale c'est, dit le Concile de Trente, *Vt hoc vita genus elegant*, non pas pour se soustraire de la Jurisdiction seculiere, ny pour iouir des priuileges Ecclesiastiques, ny pour mener vne vie oysive & faineante, ny pour l'honneur, ou le bien temporel; *sed vt fidelem Deo cultum present*; mais avec vne droite & sincere intention, de seruir à Dieu dans les ministeres Ecclesiastiques.

## II. POINT.

**A**RRESTEZ-VOUS à ces dernieres paroles, & tirez-en ces consequences: 1. Que si ceux qui se sentent portez à recevoir la Tonsure, doivent choisir ce genre de vie, il faut qu'ils soient en âge de faire ce choix, c'est à dire, de faire comparaison d'un estat avec l'autre, & ainsi preferer l'estat Ecclesiastique à l'estat seculier, ce qui suppose vn âge desia raisonnable. 2. Que ceux qui reçoivent la Tonsure, doivent auoir volonté de viure toute leur vie dans l'estat Ecclesiastique, tout ainsi que celui qui fiance vne fille, doit auoir volonté de l'épouser, & que celui qui entre en Religion, doit auoir dessein d'y demeurer, à moins que de rendre fausse, ridicule, inutile & méprisable cette sainte ceremonie, & de commettre selon les Docteurs à ce suiet, vn peché tres-énorme avec obligatiō si on estoit Beneficier, de restituer les fruits du benefice; 3. Que le motif & la fin principale de celui qui reçoit la Tonsure, doit estre de seruir à Dieu, & partant que ceux là péchent qui entrent dans l'Eglise, *ditari volunt de*

Prima Tonsura non inhiuentur, qui Sacramentum Confirmationis non susceperint, & fidei rudimenta edocti non fuerint; quique legere & scribere nesciant, & quibus probabilis coniectura non sit, eos non secularis iudicii fiau de, sed vt Deo fidelem cultum præsent hoc vitæ genus elegisse. Conc. Trid. sess. 25. de ref. c. 4.

Prima Tonsura non inhiuentur, nisi qui in scriptis attulerint fidele testimonium à Parocho, quod nati sunt de legitimo matrimonio, &c. Conc. Rothom. ann. 1581.

Nulli Tonsura deur nisi idoneo, & poitea ad sacros Ordines probabiliter ascensuro, quid enim opus mittere panem filiorum capibus, & spiritualia mundi amatoribus? Conc. Remen. an. 630. Quicumque ad primam Tonsuram eligi petuerit, eius fiat ætatis, in qua quid agant, & quam viam sibi aperiant, plenè dignoscere possint, oportet; cumque ea sit quæ circa duodecimum annu versatur, statim nullo deinceps ad primam Tonsuram admitti debere, quin duodecimum suæ ætatis annura attigerit, &c. Concil. Burd. an. 1624. c. de Ordin. Etiam si non sit peccatum mortale, iudicium contemptu, recedere à professione primæ Tonsuræ, vel minoru Ordinū; tamen mortale est, ex suo genere

*Des conditions requises à celuy qui se presente, &c. 69*  
*bonis Domini*, dit S. Bernard, qui s'y laissent conduire par leurs  
 parens, ou par leur propre cupidité.

*Faites-icy vn peu de reflexion sur ce qui se pratique par*  
 la pluspart de ceux qui se presentent à la Tonsure: les vns y  
 sont choisis & appelez par leurs parens, & les autres y  
 sont poussez par l'interest d'auarice ou d'ambition: faut-il s'é-  
 tonner apres cela si ces mauuaises racines ne produisent que  
 de mauuais fruits? Mais vous comment y estes-vous entré?  
 prenez-y garde, *Si radix sancta*, dit S. Paul, & *rami Rom.*  
 11. 16. C'est ce qui se peut tres-bien appliquer à la Ton-  
 sure; car si vous y entrez saintement, cette racine pro-  
 duira de tres-bons fruits; si au contraire la racine est infectée,  
 elle ne produira que des fruits de mesme nature corrompus  
 & gastez.

*Aut facite arborem bonam, & fructum eius bonum: aut facite*  
*arborem malam & fructum eius malum; si quidem ex fructu arbor*  
*cognoscitur.* Matth. 12. 33.

*Quæstum existimantes esse pietatem, i. Tim. 6. Hi non ex Deo, sed ex sanguinibus & ex voluntate carnis nascuntur. Non mira-*  
*mur quicumque præsentem statum Ecclesiæ miseramur, de radice colubri regulum orientem: non miramur si videremur vineam*  
*Donum, qui institutam à Domino prætergreditur viam, &c. S. Ber. de conu. ad Cler. c. 10.*

*fi qui is Tonsuram vel*  
*minores ordines, eo*  
*animo suscipiat, vt po-*  
*stca ad secularia nego-*  
*tia reuertatur, interim-*  
*que ad tempus gau-*  
*deat priuilegio Ecclē-*  
*siastico ad tenendum*  
*beneficium. Et ratio*  
*manifesta est, cum sit*  
*abusus rerum sacra-*  
*rum ad res temporas;*  
*les. Gamach. in. 1. 2.*  
*D. Th. 9. 1. c. 36.*  
*Compluribus qui pri-*  
*ma Tonsura initiantur,*  
*satius esset ipso Or-*  
*ditionis die sibi frā-*  
*gere crura quā Tonsu-*  
*ra insigniri, eo quod se*  
*ad finem debitum non*  
*ordinant. Nau. Man-*  
*ual. c. 7. de orat. &*  
*hor. can. num. 12.*  
*Hæreditate possidea-*  
*mus sanctuarium Dei.*  
*Psal 82. 13.*  
*Turpe lucrum sociat;*  
*tes. 1. Tim. 3. 8.*

### XXXIV. MEDITATION.

*Des dispositions requises pour bien receuoir la*  
 Tonsure.

1. *La vocation diuine.*
2. *Estre en grace.*
3. *La priere & la modestie ex-*  
*terieure, en la receuant, qui*

*se doiuent rencontrer dans la*  
*susception de tous les autres*  
*Ordres.*

*Hominis est preparare animam, sed Domini est dirigere gressus.*  
 Prou. 16. 19.

#### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant ce que vous auez veu de l'Estat  
 Ecclesiastique en general, que la premiere & plus im-  
 portante disposition pour bien receuoir la Tonsure, qui en est  
 la porte, c'est la vocation diuine, laquelle est d'autant plus

*Multi quidem veni-*  
*sed considera quis vo-*  
*cetur, ordinem ipsum*  
*Dominici sermonis ar-*  
*tende. Præ mundo cor-*  
*de quoniam ipsi seum*  
*videbunt. Mundo cor-*  
*de vique v. cal. patet*

caelestis eos qui non  
querant quæ sua sunt,  
sed quæ Iesu Christi.  
S. Hier. l. de Conu. ad  
Cl. c. 1.  
Illum præpositus aut  
decanus, ut sibi succederet  
plurquam mater-  
no educavit affectu, in  
deliciis enutrius & deli-  
ciosis; Ille dignus Archidiaconatu,  
ut pote filius Principis; magis  
autem si sit Episcopi  
consobrini, in quo ni-  
mirum tota est Episcopi  
progenies S.  
Bar. de cl. super esse nos.

nécessaire en ce temps icy, que nous voyons la pluspart de ceux qui sont desia auancez en l'age, ne se presenter à la Tonsure que dans le dessein d'estre ordonnez Prestres au plus tost, & faire comme vn enchainement & vne suite nécessaire de tous les Ordres, ne croyant pas qu'il y ayt de meilleure disposition pour estre Tonsuré, que d'estre Catholique, & pour les Ordres Mineures que d'estre Tonsuré, & pour le Sousdiaconat, que d'auoir receu les ordres Mineures, & ainsi des autres, quoy que chacun d'eux ayt tousiours eu besoin d'une vocation particuliere & differente, comme il paroist par l'ancienne tradition de l'Eglise: ou bien si ce sont des enfans, il est tout certain que ce n'est que pour auoir des benefices.

## II. POINT.

D. D. Gamach, Helior.  
Ut sicut immutantur  
in vultibus, ita dextra  
manus eius virtutum  
eis tribuat incrementum, Pont.

**C**ONSIDEREZ, qu'une autre disposition pour receuoir la Tonsure, c'est d'estre en la grace de Dieu; car encore que ce ne soit pas vn ordre, ny vn Sacrement, ce seroit neantmoins prophaner vne ceremonie tres-sainte, & abuser d'une faueur tres-particuliere que Dieu nous fait, de nous admettre dans l'Estat Ecclesiastique, & se mettre en danger de commettre vn peché mortel, selon le sentiment des Docteurs. Et partant il est nécessaire de nettoyer son âme au parauant par le Sacrement de Penitence, & faire mesme, s'il est possible, vne confession generale, puis que l'on change de maniere de vie, & qu'on embrasse vn estat plus parfait.

*Estiez-vous en cette disposition quand vous l'auiez receuë?*

## III. POINT.

Paratum cor meum,  
Deus paratum cor  
meum. P. sal. 55. 8.  
Vis duceem constituere  
populorum? paratum  
cor meum: vis pasto-  
rein ouium: paratum  
cor meum. S. Aug.  
Duce me facere volū-  
tatem tuam, quia Deus  
meus es tu. P. J. 142. 10.  
Non ad mensuram dat  
Deus spiritum.  
Ioan. 3. 34.  
Sed secundum pro-  
priam cuiusque dispo-  
sitionem. Com. Trid.  
sess. 6. c. 7. circ. med.  
Deus cuius magnifi-

**C**ONSIDEREZ qu'outre ces 2. premieres dispositions, il y en a encore vne qui est grandement importante: c'est la priere qu'il faut faire à Nostre-Seigneur, afin d'obtenir pour soy & pour les autres l'esprit Ecclesiastique à l'exemple des saints Apostres, & des plus grands Saints de l'Eglise. Et la derniere enfin consiste en la modestie exterieure qu'il faut obseruer durant toute la ceremonie de la Tonsure, & en l'attention particuliere qu'il faut apporter aux prieres & aux exhortations de l'Euesque.

*Examinez bien ces quatre dispositions, 1. La vocation, 2. Estre en estat de grace, 3. la priere, 4. la modestie, parce*

qu'elles se doiuent pareillement rencontrer dans la reception de tous les Ordres, & ne plaignez pas la peine que vous prendrez à vous bien disposer : Car d'où pensez vous, que si peu de personnes remportent le fruit que l'on deuroit attendre des Sacremens? C'est du peu de disposition que l'on y apporte, & c'est pour cela que Dieu dit par son Prophete, qu'à mesure que vous ouurirez vostre cœur, il le remplira, *Dilataos tuum, & implebo illud.* Psal. 8. 11.

centiz non est numerus, non dat spiritum ad mensuram, sed iuxta mensuram vasculorum infundit illi quorem, tantum muneris largiens, quantum potest illi cui donatur accipere. S. Hier. in c. 4. Ep.

### XXXV. MEDITATION.

#### Des ceremonies de la Tonsure.

##### Et premierement de l'habit Ecclesiastique.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p>1. Qu'est-ce que ceremonie dans l'Eglise.</p> <p>2. Comme l'habit Ecclesiastique est appellé dans le Pontifical,</p> |  | <p>&amp; par les saints Peres.</p> <p>3. Les mysterieuses significations de cet habit.</p> |
|---|--|--|

*Ad regis imperium, eductum de carcere Ioseph totonderunt, & veste mutata, obtulerant ei.*

Gen 41. 14.

C'est vne tres-belle figure de ce qui se passe à la Tonsure, là où l'Euesque, comme Ministre des volontez de Dieu, luy offre les Tonsurez, apres leur auoir fait changer d'habit, & leur auoir rasé la teste.

#### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que c'est que ceremonie dans l'Eglise; Ceremonie n'est autre chose qu'un acte exterior de Religion, par lequel nous rendons à Dieu quelque culte & reuerence, & qui signifie quelque chose d'interieur; de sorte qu'il n'y a si petite ceremonie dans l'Eglise, qui n'ayt sa signification & son mystere caché, & qui ne soit pour nous donner quelque instruction en particulier, ou pour nous imposer quelque obligation.

Adorez icy la sagesse Diuine, qui pour s'accommoder à

Si homo corporis conciectione caruit, nuda ipsa bona nullique integumentis inuoluta ei oblata essent; quoniam vero anime corpori coniuncta est, omnino opus fuit, ut rerum que sentiuntur ad nunculo, ad ea intelligenda vteretur. S. (In) schem. S. 3. in Act.

notre foiblesse a trouué le moyen par des signes sensibles de nous faire venir en reconnoissance des secrets les plus releuez de nostre Religion.

## II. POINT.

**C**ette verité supposée : La premiere ceremonie qui se presente à considerer dans la Tonsure, est l'habit Ecclesiastique, c'est à dire, la soutanne dont on doit estre reuestu, quand on s'approche de l'Euesque, laquelle est appellée dans le Pontifical & ailleurs chez les saints Peres, *Habitus Religionis, habitus sancti nominis, habitus religiosus, sacra vestis*, pour montrer avec quel sentiment nous devons la recevoir, & avec quel respect nous devons la porter, & quelle estime nous en devons faire. Car si nous regardons son institution, nous verrons 1. Que c'est la marque extérieure de nostre profession, par laquelle nous sommes distinguez d'avec les Laïcs. 2. Que c'est la marque de nostre autorité, comme nous voyons qu'il a esté vniuersellement obserué, & de tout temps, que les personnes releuées en dignité, estoient vestuës d'habit long.

*Qui habitum Religionis in eis in perpetuum conferuet. Quibus in tuo sancto nomine habitum sacre religionis imponimus. Post Habitum sancti nominis. Salu. ad Ecccl. Cath. c. 4. Habitus Religiosus. Sid. ep. turno. 1. 4. Sacra vestis. Balsam.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les significations mystérieuses de l'habit Ecclesiastique. 1. Cét habit par sa simplicité nous marque que nous devons renoncer à tous les aiustemens & les superfluités que les mondains apportent dans leurs. 2. Par la qualité de l'estoffe qui est de laine commune, il nous marque la pauvreté & la modestie. 3. Par sa couleur, la mortification, & la penitence, que les Ecclesiastiques doiuent faire pour eux & pour les peuples, & par sa longueur la perseverance. 4. Enfin cette nouveauté d'habit nous apprend que comme nous sommes changez à l'exterieur passant dans vne profession plus parfaite, comme dit S. Denys, par le dépouillement de l'habit seculier; aussi devons nous changer à l'interieur, prenant de nouveaux sentimens, de nouvelles affections, de nouveaux soins, & menant vne vie plus innocente que le reste des Chrestiens & plus parfaite en tout, & c'est ce que demande l'Eglise à Dieu pour les Tonsurez, quand elle le prie que *Vt sint immutantur in vultibus, ita dextera*

*Cernitur in nonnullis Sacerdotibus vestium cultus puritatis, virtutum aut nullus, aut exiguus. S. Ber. ad Henr. Sen. c. 81. Quid miramur, quod Christus vocat iniquum mammona? quid suscipimus, & amamus, quod verus se non habere gloriose testatur? S. Hier. ep. ad Neg. Mortificationem lesu in corpore nostro circumferentes. 2. Cor. 10. Prioris vestis detractione, & alterius inductione, significat, à sancta vita ad perfectionem translationem, quemadmodum in diuina regeneratione vestis mutatio significat, translationem à vita purgante ad contemplaticem seu imitatricem. S. Dion. c. 6. Ecccl. Hier.*



*dextra manus eius, virtutibus tribuat eis incrementa.*

Examinez vn peu quel changement vous remarquez en vous, depuis vostre Tonsure. Combien de fois peut-estre auez-vous des-honoré vostre habit par des actions indignes d'un Clerc ? Faites resolution de le respecter dauantage à l'auenir, & de le considerer comme vn frein qui vous est donné pour ne vous pas échapper ny licentier, & pour donner de la retenüe mesmes aux autres.

*Vetera transferunt, ecce facta sunt omnia noua.* 2. Cor. 5. 17.

### XXXVI. MEDITATION.

Des obligations en particulier, que contracte le  
Tonsuré en receuant l'habit  
Ecclesiastique.

La premiere, c'est de le porter tousiours.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <p>1. Les raisons qui obligent les<br/>Tonsurez à porter l'habit de<br/>leur Profession.</p> | <p>2. Les obuictions que l'on fait</p> | <p>d'ordinaire, refutées.</p> <p>3. Resolutions à prendre sur ce<br/>suiet.</p> |
|--|--|---|

*Exspoliam me tunica mea, quomodo adhuc induar ea?*  
Cant. 5. 3.

C'est ce qu'un Tonsuré doit dire avec l'Espouse, depuis qu'une fois il a quitté l'habit seculier.

#### I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques, en qualité de Tonsurez, de porter l'habit de leur profession, c'est à dire, la soutanne Ecclesiastique. 1. C'est le dessein de l'Eglise qui paroist en cete priere que fait l'Euesque à Dieu, en son nom pour les Tonsurez, *Vt habitum religionis in eis perpetuum conseruet.* Ce qui se doit entendre de la soutanne & non du surplis; parce que peu apres il dit encore, *Benedicere dignare hos famulos tuos quibus sacra religionis habitum imponimus;* auant mesme que de donner le surplis: ce qui seroit vne pure mommerie, si l'Eglise n'auoit dessein & volonté de

*Vnicum pro omnibus  
sufficiat Trid.*  
Quia vero et si habitus non facit Monachum, oportet tamen clericos vestes proprio congruentes ordinis semper deferre, vt per decentiam habitus extrinseci morum intrinsecam honestatem ostendant. Ita autem hodie aliquorū inoleuit temeritas, Religionisque contemptus, vt propriam dignitatem & honorem Clericalem paruipendentes

vestes etiam publice  
deferant laicalis ; pe-  
dem in diuersis ponentes,  
vnum in diuinis,  
alterum in carnalibus ;  
Propterea omnes Eccle-  
siasticæ personæ,  
&c. Sess. 14. de ref. c.  
6. in princ. Ecclesia-  
sticis omnibus est lege  
statutum, vt qui Clerici  
nomē sunt consecuti,  
etiam in minoribus  
Ordinibus constituti,  
Clericali tātum caractere  
insigniti, quāuis  
exempti, Clericalem  
habitum, hoc est, ves-  
tes alares, cōuenienter  
deferre debeant, inobedi-  
entibus pœnis impositis ; sic enim de-  
cet, vt a secularium  
habitu differant. Con-  
stit. Sixt. c. 1.  
Etsi eloquium quiescat,  
ipse habitus sonat :  
sic auditor Philosophus  
dum videtur :  
occurso meo vitia sus-  
fundo, grande pallii  
beneficium, sub cuius  
recogitatu reprobi  
mores erubescunt.

*Tertul. de pallio. c. ult.  
Eten suis auertissimē  
aux Confessours.*

Num de vestibus cura  
est Deo, solum, dicere,  
& non magis de moribus  
? at forma hæc  
vestium, deformitatis  
mentium & morum  
iudicium est. S. Ber. l.  
3. de cons. c. 5.

Veritati nemo præ-  
scribere potest, non  
spatium temporum,  
non patrocinia perso-  
narum, non priuile-  
gia regionum. Ex his  
enim fere consuetudo  
initiu ab aliqua igno-  
rātia, vel simplicitate  
sortita in vsū per suc-  
cessionem corroboratur,  
& ita aduersus ve-  
ritatem vindicatur.

*Tert. l. de virg. velc. 1  
Statuit sancta Syno-  
dus, vt quæ alias à S.  
Pōsiticibus, & à sacris  
Conciliis de Clerico-  
rum vita, honestate  
cultu, doctrina, & de  
luxu, comestationibus,  
choræis, aleis, iustibus,  
ac quibuscumque cri-  
minibus, nec non sa-  
cularibus negotiis fu-  
giēdis, quæ copiose ac  
salubriter sancta sue-  
runt, eadem in posse-*

nous obliger de le porter tousiours. C'est pourquoy de temps en temps elle en a renouuellé les Constitutions & l'obligation, dans les Conciles generaux & particuliers, comme ceux de Carthage, Toledé, Soissons, Sens, Mets, Paris Rheims, Milan, Latran, Trente, & vne infinité d'autres, dont le dernier Oecumenique a renouuellé tous les anciens Canons. 2. Il y va de nostre interest, estant certain que cét habit donne de la retenuë, & à nous & aux autres, empêche beaucoup de desordres, & fait que l'on nous en estime dauantage : où au contraire quand on s'en dispense, c'est vn sujet de scandale aux Laïcs, de mauuais exemple à nos confreres, vn témoignage du mépris que l'on fait des Loix Ecclesiastiques, & de la volonté qu'on a de se licentier au mal; D'où vient que le bien-heureux Euesque de Geneve dit, que les Ecclesiastiques qui font métier de ne se vestir Ecclesiastiquement, ne doiuent estre absous, s'ils ne promettent de corriger ce défaut, & de s'en abstenir à l'auenir.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en suite combien sont vaines & frivoles les objections que l'on fait ordinairement en cette matiere : L'habit, dit-on, ne fait pas le Moyne : A cela le saint Concile de Trente répond, par ce que dit-il, *Etsi habitus non facit Monachum, oportet tamen clericos vestes proprio congruentes Ordini semper deferre, &c.* Remarquez ces deux mots, *oportet & semper.* La coustume est contraire. Il est vray, parmy les libertins, & mondains, les chasseurs, les joüeurs & semblables : mais est ce d'eux que nous deuous prendre la regle des habits, non plus que des mœurs ; ou plustost des bons, sçauans & vertueux Ecclesiastiques, lesquels font tant d'estat de leur habit, qu'ils estimeroyent auoir failly, voire griëuement, s'ils auoyent manqué vn seul iour à le porter ? A l'heure de la mort qui voudriez-vous auoir suiuy de ces deux sortes d'Ecclesiastiques ? Les Canons sont abrogez. Tant s'en faut, ils sont tous renouellez par le Concile de Trente. Cela est bon dans la ville, mais de le porter aux champs, cela est trop incommode. Comment dites-vous cela sans l'auoir iamais éprouué ; demandez à ceux qui le portent par tout ; Et puis, posé qu'il y ayt quelque petite incommodeité, vn Religieux se plaint-il de son habit ? Et qui verroit vn Chartreux vestu en habit seculier, que diroit-on ? & cependant,

est-il plus obligé que vous ; & son habit est-il plus honorable que le vostre ? Quelle vergogne pour des Ecclesiastiques de chercher à se dispenser d'une chose qui leur est si glorieuse ! de se forger des raisons imaginaires pour détruire les Loix de l'Eglise, eux qui les deuroient proteger & deffendre au peril de la vie !

## III. POINT.

**F**AITES mieux doresnavant : Et si vous n'estes point suffisamment convaincu de cette verité, faites-vous-en instruire en particulier. N'en croyez point si vous ne voulez ce qui vous en est icy rapporté. Voyez les Canons dans leur source ; & prenez en suite ces trois resolutions 1. De porter toujours en tout temps, & en tout lieu la soutanne, qui est vostre habit Ecclesiastique. 2. De la porter avec respect & reverence. 3. De souffrir volontiers toutes les confusions qui vous seroient faites pour ce suiet, de crainte que Dieu au iour de sa fureur, comme parle le Prophete, vous trouvant reuestu d'habits estrangers, ne vous exterminie pour jamais.

*Et erit in die hostie Domini, visitabo super omnes, qui induti sunt veste peregrina.* Soph. 1. 8.

rum iisdem peccatis, vel maioribus arbitrio Ordinarii imponendis obferuentur. *Conc.*

*Trid. sess. 22. paulò post. med. de ref. c. 1. Ad excusandas excusationes in peccatis. P. f. 140. 4.*

*Ilta vmbra pietatis, de foliis illius arboris venit, quibus se parentes nostri in illa damnabili nuditate texerunt. S. Aug. c. p. 30.*

*Verũ tu sacerdos Dei altissimi, cui ex his placere gestis mundo an Deo? si mundo, cur sacerdos? si Deo cur qualis populus talis & sacerdos? Nam si placere vis mundo, quid tibi prodest sacerdotium? S. Ber. ad Henr;*

*Sen. c. 2. Quis mihi det gloriari in voce illa; quoniam propter te*

*scilicet opprobrium, operuit consilio faciem meã? Gloria mihi est confors fieri Christi, cuius illa vox est, Opprobria exprobrantiũ tibi ceciderunt super*

*me. S. Eer. l. 2. 48 confid. c. 1.*

## XXXVII. MEDITATION.

De la vie penitente que doit mener vn Tonsuré,  
qui luy est signifiée par l'habit  
Ecclesiastique.

1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à cette vie penitente. 2. En quoy elle consiste.

*Mundus gaudebit, vos autem contristabimini.*

Ioan. 16. 28.

Disoit Nostre-Seigneur à ses Apostres, voulant instruire en leur personne tous les Ecclesiastiques qui viendroient apres eux, & leur apprendre que leur vie doit estre vn continuelle penitence & mortification.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à cette vie penitente. Parce que, 1. ils doivent suppléer au défaut de tous les Chrestiens qui y pensent si peu. 2. Parce que Nostre Seigneur a estably la grace Euangelique & de la nouvelle Loy sur le fondement de la penitence, quand il a commencé sa Predication par ces paroles, comme auoit fait son Precurseur, *Penitentiam agite; appropinquauit enim regnum celorum.* Matth. 3. 2. Paroles qui nous marquent la necessité absolüe de faire penitence: car 1. si par le Royaume des Cieux nous entendons la gloire eternelle, comme nous sommes décheus de l'innocence, & que nous sommes tous pecheurs, il n'y a point d'autre chemin pour aller en Paradis que la penitence. 2. Si par le Royaume des Cieux nous entendons l'Euangile & la grace Chrestienne; elle ne se peut acquerir que par la penitence, sans laquelle nous ne sommes pas vrayment Chrestiens; car l'Euangile ne nous prêche que la haine de nous-mesmes, que l'abnegation, que la croix, que les souffrances, que la pauureté, &c. qui sont autant de parfums, ou de parties de la Penitence. 3. Si par ce Royaume celeste il faut entendre le Royaume de Dieu qui est dedans nous, c'est à dire, la grace & la charité qui nous rend agreables à Dieu, c'est la seule penitence qui nous y introduit; c'est la conuersion interieure de nos cœurs, la vraye contrition qui nous la fait obtenir & nous reconcilier à Dieu.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour bien connoistre en quoy consiste cette vie penitente que doivent mener les Ecclesiastiques, qu'elle consiste en deux choses, qui en sont comme le corps & l'ame. Le corps de la penitence sont les exercices extérieurs de mortification. L'ame & l'esprit de la penitence est dans les actes ou affections interieures que la grace interieure produit en nous, qui tous composent ce don & cet esprit de penitence. La 1. affection est vne auersion, vne haine & horreur du peché, plus que de toutes les choses du monde. La 2. vn éloignement de tout ce qui nous peut estre occasion du peché, comme du monde & de ses vanitez, des biens

Cur non comedistis  
hospitium in loco sancto  
quæ sancta sanctorum  
est, & data est vobis  
vt portetis iniquitatē  
multitudinis & rogeris  
pro ea in conspectu

Domini? *Leu. 10. 17.*

Omnes peccauerunt  
& egent gloria Dei.  
*Rom. 3. 23.*

Si penitentiam non  
egeritis, omnes simili-  
ter peribitis. *Luc. 1. 5.*

Simile est regnum ca-  
lorū homini negotia-  
tori, quærenti bonas

Margaritas, inuenta  
vna, &c. *Mat. 13. 45.*

Qui odit animam  
suam in hoc mundo,  
in vitam æternam

custodit eam.  
*Ioan. 12. 25.*

Si quis vult venire  
post me, abneget  
semetipsum, *Luc. 9*

32, *Mat. 6. 14.*

Iniquitatem odio  
habui, & abominatus  
sum *Psal. 118. 161.*

Odiui omnem viam  
iniquitatis. *Ib. 101.*

Risum repuravi eric-  
tem, & gaudio dixi,  
Quid fructus decepi-

ti? *Ecol. 2. 2.*

perissables & plaisirs sensuels. La 3. vne profonde humiliation, en laquelle le pecheur doit estre & demeurer toute sa vie, n'y ayant rien de plus humiliant que le peché. La 4. vne grande douleur d'auoir offensé Dieu, plus que de toute chose possible & imaginable, & par le pur motif de son saint amour, avec vne égale volonté de ne le plus offenser. La 5. est vn zele pour la iustice de Dieu interessée, qui imprime vn ardent desir de luy satisfaire par des fruits dignes de penitence, & de vanger sur nous ses iniures. Et voilà le propre esprit des Ecclesiastiques, qu'ils doiuent à ce suiet demander à Dieu avec instance, & s'exercer fort souuent en ces actes, afin qu'un iour Nostre-Seigneur leur puisse dire :

*Tristitia vestra vertetur in gaudium; & gaudium vestrum nemo tollet à vobis.* Ioan. 16. 20. & 22.

### XXXVIII. MEDITATION.

De la mortification extérieure, en laquelle doiuent viure les Ecclesiastiques.

- |   |  |                                  |
|---|--|----------------------------------|
| 1. Qu'est-ce que la mortification extérieure ?            |  | aux Ecclesiastiques.             |
| 2. Comme Nostre-Seigneur a esté en cela vn parfait modele |  | 3. Comparaison de nous avec luy. |

*Castigo corpus meum & in seruitutem redigo, ne forte cum aliis predicauero, ipse reprobus efficiar.*

1. Cor. 9. 27.

Si vn Apôstre tel que saint Paul se sentoit obligé à cela, que pouuons nous dire nous autres ;

#### I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ que la mortification qui fait la partie extérieure de la penitence, est vne vertu par laquelle nous affligeons nostre corps pour des bons suiets, nous endurons patiemment, courageusement & ioyeusement les maladies, le chaud, le froid, les exercices penibles de nos fondations, & les autres choses extérieures qui donnent de la

*Miser factus sum, & curuatus sum vsque in finem, tota die contristatus ingrediebar. Afflictus sum, & humiliatus sum nimis. Ps. 37. 7. Certam penitentiam non facit, nisi odium peccati & amor Dei. S. Aug. Facite fructus dignos penitentia. Luc. 3. 8.*

*Nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsa solum manet: si autem mortuum fuerit, multum fructum offert. Ioan. 12. 24. Propter te mortificamur tota die. 2e. 8. 16.*

peine; pour rendre nostre chair pure, pour amortir ses appetits, pour l'affuettir à la raison, pour faire penitence de nos pechez, pour imiter Nostre-Seigneur, pour témoigner à Dieu nostre amour & autres bons desseins.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme Nostre Seigneur a esté en cela vn parfait modele aux Ecclesiastiques, ayant dès sa naissance iusqu'à sa mort, traité tres-rudemment son corps. Il voulut naistre au milieu de l'hyuer, de la nuit & dans vne estable, exercer vn mestier fort laborieux, ieusner 40. iours; durant le cours de ses predications il alloit à pied, il estoit mal nourri, mal logé, mal couché: Il enduroit la faim, la soif le chaud, le froid, & les autres iniures de l'air, la lassitude, il prioit des nuits entieres: Et en sa Passion comment laissa-il souffrir son corps (vous le sçauéz) qui estoit pourtant tres-pur, exempt de rebellion contre l'esprit, vny personnellement à la Diuinité, & saint par sa sainteté infinie?

## III. POINT.

**F**AITES maintenant comparaison de vous avec Nostre Seigneur: Est-ce ainsi que vous traitez vostre chair, qui neantmoins est gastée & corrompuë, qui vous sert d'vn grand empeschement à la vertu, qui se reuolte souuent contre la raison, & qui vous fait commettre beaucoup de pechez? Tant s'en faut, vous l'aymez, vous la caressez, vous luy donnez toutes ses aydes, & vous ne la laissez souffrir que le moins que vous pouuez.

*Confondez-vous, voyant vn tel exemple deuant vos yeux.*

Regrettez le passé; & faites resolution de vous mortifier en certaines occasions, comme dans le boire & le manger, dans la veuë, la tenant touiours modeste sur tout dans l'Eglise & dans la ruë, soit dans le dormir, soit dans le parler. Enfin qu'il ne se passe iour, que vous n'ayez pratiqué quelque petite mortification, vous souuenant tousiours de cette parole de saint Paul, que ceux qui sont seruiteurs, disciples, & amis de Iesus-Christ tels que sont ou doiuent estre les Ecclesiastiques, ont crucifié leur chair avec ses vices & ses concupisces.

Congregata sunt super me flagella. *Pf. 14. 5.*  
In laboribus à iuuentute mea. *Tf. 87. 16.*  
Corpus autem aptalti mihi. *Heb. 10. 5.*  
Filius hominis non habet vbi caput reclinaret. *Luc. 9. 58.*  
Nec spatium manducandi habebat. *Mar. 6. 31.*  
Iesus fatigatus ex itinere sedebat sic supra fontē: hora erat quasi sexta. *Joan. 4. 6.*  
Erat pernoctans in oratione Dei. *Luc. 6. 22.*

Corpus meum dedi percutientibus, & genas meas velle itibus, faciem meam non auerti ab increpantibus & conspuentibus in me. *Isa. 50. 6.*  
Scio quia non habitat in me, hoc est, in carne mea, beuum. *Rom. 7. 18.*

Caro concupiscit aduersus spiritum, & spiritus aduersus carnem: hæc enim sibi inuicem aduersantur. *Gal. 5. 17.*  
Carnis curam ne feceritis. *Rom. 13. 14.*  
Mortificate membra vestra, quæ sunt super terram. *Col. 3. 5.*  
Vsq̃ in hanc horam, & esurimus & sitimus, & nudi sumus, & colaphi: cædimur, & instabiles sumus, & laboramus operantes manibus nostris. *1. Cor. 4. 11. & 12.*  
In carne ambulantes, non secundum carnem, militamus. *2. Cor. 10. 3.*

Qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis suis. Gal. 5. 24.

### XXXIX. MEDITATION.

De la coupure des cheveux qui se fait en la Tonsure.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p>1. Pourquoy on coupe les cheveux à celuy qui entre dans l'Eglise.</p> <p>2. Pourquoy cette coupure en forme de croix, &amp; en quatre dif-</p> | } | <p>ferens endroits.</p> <p>3. L'obligation en suite qu'on les Tonsurez de porter les cheveux courts.</p> |
|---|---|--|

*Fili hominis, sume tibi gladium acutum, & duces per caput tuum. Ezech. 5. 11.*

C'est ce que dit autrefois Dieu au Prophete Ezechile qui estoit de la lignée Sacerdotale, en figure de ce qui se devoit faire aux Ministres de la nouvelle Loy, car l'Euesque admettant vne personne dans l'Eglise, la 1. chose qu'il luy fait, c'est de luy couper les cheveux, d'où la Tonsure a pris son nom.

#### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy l'on coupe les cheveux à celuy qui entre dans l'Eglise. C'est 1. pour signifier qu'il doit dès l'abord retrancher les conuoitises, les inclinations & les habitudes vicieuses; quitter les superfluites du monde, & renoncer à toutes les choses de la terre, les cheveux n'estant proprement que des excremens. 2. Pour luy marquer que les Clercs sont les Nazareens du Seigneur, comme parle l'Ecriture, c'est à dire, separez, segregez, sanctifiez & consacrez à sa diuine Majesté, pour mener vne vie plus pure, que le reste des Chrestiens, dautant que les Nazareens qui faisoient profession d'vne vie plus parfaite parmy les Iuifs, auoient coustume au iour de leur consecration, de se raser la teste. 3. Pour signifier la soumission & la fidelité qu'ils promettent à Iesus-Christ, la coupure des cheveux ayant esté autrefois vne marque de seruitude & d'esclavage.

Sacerdotes caput suum non radant; neque comam nutriant, sed tondentes attondeant capita sua. Ezech. 44. 20. Vid. S. Greg. in hunc locum past. p. 2. c. 7. ubi praed. & hic apposte.  
Capillorum detonso declarat puram, nullaque figura adumbratam vitam, non fictarum figurarum, aut colorum inductione, deformitatem mentis decorantem, sed ipsam in seipso, non humanis speciebus, seu pulchritudinibus, verum propriis & sanguinibus ad diuinam similitudinem traductis.  
S. Dion. c. 6. Eccl. Hier. Caput radere est cogitationes superfluas, & terrenas à mente relecare. S. Aug. de cons. temporum mundi.

Rasio capitis est temporalium omnium depositio S. Hier. ad quemdam leuitam.

Ista lex cōsecrationis. Cū dies quos ex voto decreuerit, complebuntur, adducet eum ad ostium tabernaculi fœderis, & offeret oblationem eius Domino: tunc raderet Nazareus ante ostium tabernaculi, tolleret capillos eius, ponetque super ignem. Num. 6. 13 & 18.

Remedii & decuris nouacula, nobis Christus Deus est, qui cor nostrum circumcidit, vitia radit, animæ caput leuigat, & faciem mentis accurat; nosque ut illam in lege captiuam pergit & liberat horrido miseræ carnis capillis, ut coniungentur Domino veluti in ista ræthæ vitæ nuptias transiura, criminibus carnis nostræ, quasi barbari criminibus exuamur S. Paul. Ep.

4. *Seuere.* Est autem Clericis tonsuræ signum, quod in corpore figuratur, sed in animo agitur, scilicet ut hoc signo in religione vitia raseantur, & criminibus carnis nostræ, quasi criminibus exuamur, atque inde iniquitatis sensibus, & comis radibus emittelcamus, expoliantur nos iuxta Apostolum, veterem hominem, & induentes nouum, qui renouatur in agnitione Dei, quam renouationem in mente oportet fieri, sed in capite demonstrari, ubi ipsa mens noscitur habitare. (enc. Aquif. c. 4. ex Isid. de off. c. 1. Nolite solliciti esse dicentes, quid manducabimus, aut Quid bibemus, aut quo operiemur? hæc enim omnia gentes inquiunt. Mat. 6. 21. & 31. Sonet vox tua in auribus meis Cant. 2. 14. Sapientis oculi in capite eius. Eccl. 1. 14.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy cette coupeure se fait en forme de croix, & en quatre differens endroits. 1. Elle se fait au derriere de la teste où est le siege de la memoire, pour montrer que le Tonsuré doit s'oublier des niaiseries & puerilitez de l'enfance. 2. Elle se fait au deuant de la teste pour signe que le Tonsuré ne doit pas se tant mettre en peine, ny trauailler à l'auenir pour les necessitez de la vie. 3. Elle se fait au dessus des oreilles, pour nous apprendre que nous deuous tousiours estre prests d'entendre la voix de Dieu, & d'obeyr promptement à ses Commandemens, & à ses saintes inspirations. 4. Elle se fait au sommet de la teste, pour montrer que nous deuous marcher en la presence de Dieu, & dans toutes nos actions ne chercher autre chose que sa gloire, ou bien comme dit S. Thomas: *Ne mens clericorum temporalibus occupationibus à contemplatione diuinorum retardetur.*

## III. POINT.

Si quis ex Clericis relaxauerit comam, anathema sit. Et respondunt omnes rectio: scilicet patres illius. Conc. Anathema Conc. Rom. 1. sub. Greg. 2. c. ult. an. 7. 11. Idem statuitur in Conc. Mog. Constant. sess. 4. & innum. alij. Conc. Triu. Reliqui autem capilli ordinate præcidi debent ut oculos & aures, & alios sensus capitis liberos reddat, & curam exteriorum non in superfluis desiderijs carnis, sed in necessarijs tantum exercendam cognoscat. Cont. Bull. Apost.

**C**ONCLVEZ de là l'estroite obligation qu'ont les Tonsurés de porter les cheveux courts, & quelle iniure font à leur profession ceux qui se licencient à les porter aussi grands que les Laïcs. De tout temps l'Eglise a esté aussi austere en ce point qu'elle le peut estre: elle a deffendu aux Clercs en plus de 60. Conciles, & dans la plupart sous les censures & les peines les plus griefues, comme d'excommunication & d'anathême, de porter de grands cheveux, & prescriuant la façon & la modestie qu'on doit obseruer, elle veut qu'il soient coupez en sorte que les oreilles soient toutes decouvertes, *patentibus auribus*: En effet, sans accuser semblables personnes d'apostasie, de desobeyffance & de preuarication, y a-il rien, parlant humainement, de plus indecent qu'un Ecclesiastique avec de grands cheveux; N'est-ce pas vne chose



chose estrange, que ce qu'on a plus de peine à obtenir d'ordinaire des Clercs, soit de se mettre dans le deuoir, que l'Eglise demande d'eux en ce point là? Certes, si le Diable ou le mauvais exemple de certains Ecclesiastiques, a tant de force sur nous, pour nous faire en si maigre suiet, transgresser les Loix & les Canons de l'Eglise, quel pouuoir aura-il en chose de plus grande consequence?

Regardez & confondez-vous d'auoir esté peut-estre attaché iusques à présent à si peu de chose, de vous estre plaint, & d'auoir murmuré si on vous a prié de vous mettre en vostre deuoir: Et faites resolution en quelque lieu que vous soyez, de vous soumettre à vne si iuste obligation, & pour vous souuenir de tous les mysteres qui vous sont representez par là, & pour vous rendre obeyssant à l'Eglise; car, dit saint Clement, expliquez le, comme il vous plaira.

*In iudicio Dei ignis aeterni tormenta sustinebit qui Ecclesiastica Decreta neglexerit.* Ep. 1. in fine.

Quisquis vel abolitio-  
ne Tonsuræ, vel se-  
cularis vestis assum-  
ptione detectus fuerit  
attigisse transgressio-  
nem, excommunica-  
tionis censuram acci-  
piat. Conc. Tol. 10.  
Præcipitur Præbyteris,  
vt Clericos cui-  
uscumq; sint Ordinis,  
in Parochia sua com-  
morantes moneant,  
quod Tonsuram con-  
gruentem & honestam  
habeant habitū, iuxta  
Canones, & si aliqui in  
hoc inobedientes vel  
rebelles fuerint, mo-  
nitione præmissa ab  
ingressu Ecclesiæ ar-  
ceantur. Quod si ali-  
quis de eiusmodi præ-  
sumptoribus, tantæ  
sit potestatis, quod sine  
scandalo à Præbytero  
prædicto modo coerceri  
non possit, Episcopo  
nuntietur. Const.  
Guill. Pa. Refertur in  
Rit. Par. c. v. r. de Sacr.  
Ordinis.

## XL. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont les Clercs Tonsurez d'éuiter  
toutes superfluitez :

Ce qui leur est principalement marqué par la coupure  
des cheveux.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à éuiter toute superfluité.</li> <li>2. Exemple de Nostre-Seigneur</li> </ol> | } | <p style="text-align: center;"><i>&amp; des Saints.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. En quoy les Ecclesiastiques doivent éuiter la superfluité.</li> </ol> |
|--|---|---|

Nudas nudam crucē  
sequar. S. Hier. ad  
Nep.

*Habentes alimenta & quibus tegamur, his contenti simus.*  
1. Tim. 6. 9.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à éuiter toute superfluité. 1. C'est la promesse qu'ils ont faite au Baptême, & qu'ils ont renouuellée en la Tonsure. C'est que de la superfluité on passe d'ordi-

Abrenuntio Satanae, &  
omnibus pompis eius.  
Dominus pars heredi-  
tatis meae, & Cali-  
cisme. Qui delicatē  
nutrit seruum suum,  
sentiet eū contumacē,  
Troy, 26. 21.

clamant nudi, clamant famelici, con-  
gurguntur & dicunt :  
dicite Pontifices, in  
fratno quid facit aurū  
Nobis frigore & fame  
laborantibus quid con-  
ferunt tot mutatoria :  
&c. S. Bern. ad Henr  
Sen. c. 2.

Vbi enim conscientia  
mordet reatus crimi-  
nis, lingua ligat metus  
confusionis. Súpuo-  
fis dapibus grauidus,  
non potest abstinentia  
laudare quam calcat,  
&c. S. Greg. & S.  
Prospl. de vit. contem.  
c. 15.

Clericus professionem  
suā, & in habitu, & in  
incessu probet, & nec  
in vestibus, nec calcea-  
mentis decorem qua-  
rat. Conc. Carth. c. 4. 5.  
Argentum & aurum  
non est mihi. *Al.* 3. 6.  
Operantes manibus  
nostris. 1. Cor. 2. 4. 12  
Eph. 4. *Tositiāus in  
eius vita Sener. Sulp.  
Vt Episcopus vilem  
& suppellectilem, &  
mensam ac victum  
pauperem habeat, &  
dignitatis suę autho-  
ritatem, fide & vitę  
meritis quærat. Conc.  
Carth. 4. can. 15.*

naire à l'excès 3. C'est le scandale & l'occasion que l'on donne  
aux Laïcs de calomnier l'Eglise, voyant ses Ministres dans  
l'abondance, pendant que les autres souuent sont dans la dis-  
fette. 4. C'est qu'ils se priuent du droit de reprendre les secu-  
liers qui viuroient dans semblables superfluités, comme ils y  
sont obligez.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il n'y a rien de plus contraire à l'es-  
prit Apostolique que la superfluité, soit dans les habits,  
soit dans le viure, soit dans les meubles. Il ne faut que voir le  
chef des Ecclesiastiques Nostre Seigneur IESVS-CHRIST,  
qui manque des choses, mesme necessaires, n'ayant pas seu-  
lement où reposer sa teste : Les Apostres n'ont ny or ny ar-  
gent, mais gagnent leur vie du trauail de leurs mains. Saint  
Augustin n'auoit pour tous meubles d'argent qu'une seule  
cueilliere. Saint Martin a pour tout Palais vne cellule de bois.  
Saint Nicolas se seruoit d'un habit fort vil. Et l'Eglise a estimé  
ce point si important qu'elle ordonna en vn celebre Concile de  
Carthage, que les Euesques eussent vne pauvre maison, &  
qu'ils se seruissent de meubles de peu de valeur.

*Si cela fut conclu pour les Euesques, qu'auroit-on ordonné  
pour les autres Clercs ?*

## III. POINT.

Ecce ipse habitus nos-  
ter, quod & dolens  
dico, qui humilitatis  
nostrę solebat esse in  
signe à Monachis  
( Clericis ) temporis  
nostri in signum ge-  
statur superbia.  
Vix iam in nostris  
provinciis inuenimus  
quod vestiri digne-  
mur: quiuis de sæculo  
quatum libet honora-  
tus, etiam si Rex, etiam si  
Imperator ille fuerit,  
non tamen nostra hor-  
rebit indumenta, si  
suo sibi modo præpa-  
rata fuerint & aptata.  
Mollia indumenta,  
animi mollietiem indi-  
cant: non tantò cura-  
geur corporis cultus,  
nisi prius neglecta  
fuisse mens inculca  
virtutibus. S. Bern.  
Apol. ad Guill. Abb.  
c. 2.

**C**ONSIDEREZ en quoy les Ecclesiastiques doiuent éui-  
ter la superfluité. Ils la doiuent éviter 1. dans leurs habits,  
ne se vestant iamais de soye ny d'étoffe si curieuse, mais d'estof-  
fe simple & modeste, n'ayant iamais la soutanne flotante, ny  
trop longue, ny ouuerte par deuant, ne se seruant pas de ra-  
bats, ny de manchettes, ny de fouliers, à la façon des Laïcs;  
ne souffrant iamais que les cheueux couurent les oreilles ; A  
peine pourroit-on croire que les Conciles ayent voulu descen-  
dre si fort dans le particulier touchant les habits des Ecclesiasti-  
ques; voicy pourtant ce qu'en dit le Concile de Sens, *Vestes sint  
talares, nec nimia amplitudine superflue, in quibus scilicet Clericalis  
ordinis honestas, non fastus iactantia vel elationis vitium deprehen-  
datur, &c. Non etiam camisas gestent: quod dicunt franciatas.* Et  
celuy de Carthage, *In vestimentis & in calceamentis decorem non  
querant.* 2. Ils doiuent éviter la superfluité dans le viure;

& observer la frugalité dans leur table, se servant de viandes communes, & mesme quand il eschet qu'on a compagnie, pour éviter la façon de traiter, des Laïcs, & pour répandre la bonne odeur de Iesus-Christ en tout & par tout. 3. Ils doivent enfin éviter la superfluité dans les meubles, ne se servant point de tapifferie pretieuse, de liêt de parade, d'une quantité de vaisselle d'argent, de cabinets, & choses semblables, mesme dans les meubles de l'Eglise, sur tout dans les surplis : où les Conciles demandent vne grande simplicité & modestie, comme celuy de Tours, celebré en l'an 1583. lequel défend expressément qu'on y mette ny passément ny entretoile, ou qu'on y fasse d'autres dépenses excessives, lesquelles seroient beaucoup mieux employées à des pauvres, & bien plus agréables à Dieu : sur quoy saint Augustin avoit coutume de dire: *Bivrum pretiosum fortè decet Episcopum, sed non Augustinum, pauperem de pauperibus natum.*

Voyez si vous n'avez pas recherché jusques à present ces superfluités ; & faites resolution de les retrancher absolument, pour vivre conformément à vostre profession: c'est le conseil que donnoit l'Apôstre à Timothée, apres luy avoir représenté le danger des richesses.

*Tu autem homo Dei, hæc fuge : Nihil enim intulimus in hunc mundum, haud dubium quod nec auferre quid possumus.* 1. Tim. 6. 7. & 11.

Taceo de illis qui vndante lapsabundi corporis motu, destuentibus in talos vestimentis incedunt, & vagis laterum flexibus quodammodo fluctuantes, maioram dissolutionum vestigiis sinuosa mobilitate nutantibus procedunt. S. Prosp. l. 2. de vit. A. 7. c. 41.

Quidquid sine quo potest viui percipitur, non sustentandæ vitæ, sed fouendæ luxuriæ carnis impenditur. S. Prosp. de vita A. 7. l. 2. c. 7.

Quodam specimen humilitatis est, cum tanta pompa & equitatu? Dicas si videas eos transeuntes, non rectores esse animarum, sed principes provinciarum. Vix quatuor leucis à sua quispiam domo recedit, nisi cum tota suppellectili sua, tanquam iturus ad exercitum, vel transiturus per desertum, vbi non valerent inueniri necessaria.

An non possit eodem vesiculo, & aqua manibus, vergi, & vinum bibi? An non possit ardens lucere lucerna nisi in tuo quod portas

candelabro, & hoc aureo vel argenteo? An non possit dormire, nisi supra varium stratum, aut sub peregrino coopertorio? An non vnius minister aliquis possit, & iumentum ligare, & ad mensam seruire, & lectulum præparare? & c. S. Bern. Apol. ad Guill. Abb. c. 10. Canonice tam Cathedralium quam Collegiarum Ecclesiarum; aliæque Ecclesiasticis omnibus, tam secularibus, quam regularibus, superpellicis parulis, curiosius acu elaboratis, & veluti acutioribus pinnis ornatis, vti non licere decernit. Ridiculum est enim ad fastum & ostentationem aburi, eo quod ad demonstrandum simplicitatem animorum & corporum puritatem, est religiose introductum. Conc. Tur. tit. de Cap. dign. & Canonic.

XLI. MEDITATION.

De la Couronne du Tonfuré.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Quelles sont les significations de cette Couronne pour le passé, pour le present, &amp; pour l'auenir.</p> | <p>2. L'obligation en suite qu'ont tous les Ecclesiastiques de la porter, &amp; l'estime qu'il en faut faire.</p> |
|--|---|

*Scuto bonæ voluntatis tuæ; coronasti nos Domine.* Psal. 5. 13.

## I. POINT.

Iner omnes quas in Ecclesia, vel vniuerso hominum genere reperimus Tonfuras nullam in agis sequendam amplectandâque iure dixerim ea, quâ in capite suo gestabat ille cui se confiteri Dominus ait, Tu es Petrus. Et paulo post.

Neque obi tantum in coronâ attondemur quia attonsus est Petrus, sed quia Petrus in memoriam Dominiæ Passionis, ita attonsus est. *Bed. l. 1. Hist. Angl. c. 121.*

Duplex corona circumposita capiti sacerdotis capillorum tonsione, imaginem refert veterandi capitis Apost. Petri, qui cum missus esset ad prædicationem Domini & magistri, ei tonsa est coma ab his qui sermoni eius non credebant, ut illuderetur ab ipsis, eique Christus Magister benedixit, & infamiam in honorem, illusionem in gloriam conuertit. *S. Ber. Conf. Bib. SS. PP. T. 2. Regnum Dei intra vos est. Luc. 17. 21. In ea parte capitis pilos incidimus, in qua nouam sapientiam I. Christi inesse cognoscimus, per hoc signantes malam terrenarum rerum sollicitudinem, nostræ mentis oculos ad Deum cõtemplandum impedire. S. Aug. de contempt. mundi.*

**C**ONSIDEREZ ce que l'Eglise nous veut donner à entendre par cette couronne, qui se donne entre les ceremonies de la Tonsure : Cette couronne a trois excellentes significations : l'une qui regarde le passé, l'autre qui regarde le present, & la 3. consideré l'auenir. Pour ce qui est du passé, cette couronne nous represente la couronne d'épines de Nostre-Seigneur, & celle qui fut faite autres-fois à saint Pierre par les Gentils, afin que ce qui a seruy de marque de folie & d'infamie au Sauueur de nos ames, & au Prince des Apostres, tienne lieu d'honneur & de dignité aux Ecclesiastiques, & qu'ils apprennent par là que toute leur gloire consiste à souffrir l'ignominie, la confusion & le mépris, à l'imitation du Fils de Dieu. Pour le present, cette couronne signifie 1. Que les Clercs receuans la Tonsure, triomphent du monde, & que le foulant aux pieds, ils en sont Roys, d'une maniere plus excellente que ceux qui y regnent; car nous sommes Seigneurs de tout ce que nous méprisons. 2. Qu'ils ont vn Royaume à gouverner au dedans d'eux memes, dans lequel ils doiuent tenir leurs passions, leurs sens & leurs affections en bon ordre; mais principalement pour faire voir que les Tonsurez commencent déia à participer en quelque façon au Royal Sacerdoce de Iesus-Christ, par le pouuoir qu'ils ont sur les peuples. Et enfin pour l'auenir, cette couronne est en figure & memoire de celle qui les attend dans le Ciel, s'ils menent vne vie conforme à la perfection & à la sainteté de leur estat. Et c'est ce que demande l'Eglise en la derniere Oraison de la Tonsure, *Vt sicut similitudinem coronæ tuæ gestare facimus in capibus; sic tua virtute, hereditatem subsequi mereantur æternam in cordibus.* Les ceremonies de l'Eglise ne sont-elles pas bien venerables, de renfermer tant de mysteres en si peu de chose?

## II. POINT.

Vt significetur regale esse Christi sacerdotium, cuius gubernatores tali corona redimitos esse oporteat: vel etiam vt significetur Ecclesiasticum animû, qui est in homine sicut vertex in capite, esse mundarum à vitis debere, spoliatarumque superfluitatibus, ac

**C**ONCLVEZ de là l'estroite obligation qu'ont tous les Ecclesiastiques de porter la couronne, chacune proportionnée à leur Ordre, & combien sont vaines, friuoles, mais de plus iniurieuses à Dieu & à l'Eglise, les excuses de ceux qui s'en dispensent, pour ne pas dire, de ceux qui la mépri-

sent, & lesquels sous pretexte que les Canons n'en ont pas, disent-ils, déterminé la grandeur, parce qu'ils ne les ont pas leus, se contentent au moins d'en porter vne beaucoup moindre que celle qui leur est prescrite, & qui ont confusion de ce dont ils deuroient tirer de la gloire.

*Examinez-vous*, & voyez quel cas vous avez fait iusques icy d'une marque si glorieuse & si mystérieuse, & si vous accomplissez toutes ses significations. 1. Souffrez vous volontiers les peines & les confusions? 2. Est-ce tout de bon que vous méprisez le monde? avez-vous soin du Royaume de Iesus-Christ qui est au dedans de vous? c'est à dire, de commander à vous-mesme & à vos passions? Prenez-y garde, & faites résolution à l'aduenir de porter continuellement la marque de vostre Royauté; & d'en accomplir les significations, à moins que de vous priver de la Couronne de gloire qui vous est préparée. Offrez vous pour cela à Nostre Seigneur, & demandez-luy en la grace par le merite de la sienne.

*Non enim coronabitur nisi qui legitime certauerit.* 2. Tim. 2. 5.

demum, apertum, & expeditum, ad diuinas inspirationes facile percipiendas, *Isid. l. 2. de off. Bab. l. 2. de Inst. Cleric. c. 1.*

Tonsuræ formam ad omne ambiguitatis tollendum dubium per singulos Prælatos, seu coram vicariis vel Officialibus, inuenimus imperiti, loco vtique publico & patenti in valuis Ecclesiis Cathedralium, & aliarum maiorum Ecclesiarum, locorum insignium, Diocesium eademdem, *Conc. Valent. sub Vrbe. 6.*

Prohibete fratres per vniuersas regionum vestrarum Ecclesias vt Clerici qui laici & simplicibus, virtutis, honestatis, puritatis, & grauitatis exemplar esse debent, ac seipso tanquam signum purioris vitæ, rudiioribus ad imitationem prudenter exhibere, iuxta Apostolum comam

non nutriant, sed desuper caput in modum spheræ radant, quia sicut discreti debent esse in conuersatione; ita & in Tonsura; & in omni habitu discreti debent apparere. *Anicet. Ep. vnic. ad Ep. Gall.* Non recuso inglorius fieri, vt non irruatur in Dei gloriam. *S. Ber. l. 2. de conf. c. 1.* Tonsura fit conspicua non ea quidem in omnibus Clericis vna; sed maior sacerdotalis digitis tribus vndequaque à vertice pateat, duobus Diaconalis, semidigito Subdiaconalis angustior, minorum Ordinum omnium minima, & digito vndique fit educta. *Conc. Thol. an. 159. de Presb. & Cler. n. 5.* Clerici ac sacerdotis singulis hebdomadibus tondentur, ita vt corona recenter abrasa omnia capita Ecclesiasticorum exornentur. *Anicetus ad Ep. supra.*

## XLII. MEDITATION.

De l'obligation aux Clercs de porter leurs Croix  
& de se mortifier,

Marquée par la Couronne qu'ils portent.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Raisons qui obligent les Clercs à souffrir &amp; porter leurs Croix.</p> <p>2. Exemple de Nostre-Seigneur.</p> | <p>3. Reflexion sur ce que nous auons plus besoin de mortifier sur nous.</p> |
|--|--|

*Absit mihi gloriari, nisi in Cruce Domini nostri Iesu-Christi, propter quem omnia detrimentum feci.* Gal. 6. 14.

Philip. 3. 8.

C'est ce que doit dire vn Tonsuré, quand apres auoir renoncé au monde, il se void sur la teste la representation de la couronne d'épines de Nostre-Seigneur.

## I. POINT.

*Arcta via quæ ducit ad vitam. Mat. 7. 14. Tollat crucem suam quotidie. Luc. 9. 23. Regnum cælorum vim patitur, & violenti rapiunt illud. Mat. 11. 12. Carnem suam crucifixerunt. Gal. 5. 24. In laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in uertibus frequenter, &c. 2. Cor. 11. 23. Non est facile stare loco Pauli, tenere gradum Petri cum Christo regnantium. S. Hier. ep. 1.*

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Clercs à souffrir & porter leurs croix. 1. Ils y sont obligez comme Chrestiens; car le Christianisme est vn estat d'affliction & de mortification continuelle: pour cela nostre Seigneur dit, que c'est vn chemin estroit, il publie que qui veut le seruir, doit porter sa Croix, que le Royaume des Cieux doit estre forcé, & qu'il n'est que pour les hardis & pour les courageux. S. Paul declare que ceux qui sont disciples de Iesus-Christ, ont crucifié leur chair avec ses appetits. S. Augustin, *Tota hominis Christiani uita, crux est.*

2. Ils y sont obligez comme Ecclesiastiques, à cause qu'ils sont dans vn estat plus parfait, & par consequent plus difficile & plus dangereux. Ils ont de plus puissans ennemis sur les bras, ayant à viure parmy le monde, comme s'ils n'y estoient point, éloignez des conuaitises, & des richesses & des honneurs; ayant à garder le Celibat, & semblables; ce qui ne se peut sans souffrir & se mortifier beaucoup, & sans se priver de quantité de choses, mesme licites, & renoncer à ses ayfes.

## II. POINT.

*Vbi Christus mactatur morte cruce turpatur, quis suorum delicias seu gloriam sustinere querat, nedum audeat querere? Flagellatus Christus, spum. illitus, baiulatus sibi crucem, & ludibrio factus. irrisoria veste, arundineo scepro, coro a spinea, foditur clauis, annumeratur sceleratis, in ligno extenditur, & iam mortuus vulneratur, & hæc intus qui dicitur Christianus propriis nihilominus voluptatibus indulgere & florere uelle in sæculo, nullatenus erubescit? Cæterum omnis qui dicit se in Christo manere, debet sicut ille ambu-*

**C**ONSIDEREZ, pour vous y exciter plus puissamment; l'exemple de Nostre-Seigneur Iesus-Christ, qui nous ayant donné des modeles tres-parfaits de toutes les vertus, nous en a particulierement tracé de celle-cy, sa vie n'ayant esté qu'un continuel exercice de souffrances, & vn tissu de toute sorte de peines. Vous les sçauiez, sans qu'il soit besoin de vous les dire; mais seulement ie vous demande, y a-il de l'apparence, que nous faisant particuliere profession de le suiure, & luy marchant deuant nous pour aller au Ciel, non à cheual, ny en carosse, mais à pieds, & à pieds trouuez de gros clouds, avec vne teste couronnée, non d'une couronne d'or ny de roses, mais d'épines; reuestu d'une robe, non de satin ny de velours; mais d'une robe de mépris, de honte & d'infamie, ayant le corps déchiré de foüets, tout hideux

de son sang, & chargé d'une croix tres-lourde & tres-pesante, nous dis-je, qui nous disons ses imitateurs, & qui dans la Tonsure l'avons pris pour l'obiet de nos souffrances, en disant, *Pars calicis mei*, nous le suivons avec les delices & les contentemens?

III. POINT.

**R**EGARDEZ maintenant ce que vous avez plus de besoin de mortifier sur vous : est-ce la langue, la veüe, la curiosité, la bouche la vanité, la superfluité? Voyez ce qui vous rebutte davantage, & qui vous fait plus de peine dans vostre condition; car c'est contre cela proprement qu'il vous faut roidir : sont-ce les mépris, les petites confusions qu'on souffre dans le monde, mesme de nos propres confreres, pour ne vouloir pas s'accommoder à leurs façons de faire? Certes quand vous aurez pris vne bonne resolution, cela ne coustera plus gueres.

Prenez-la donc, puis qu'aussi bien est-elle absolument necessaire, & dites d'oresnavant avec saint Paul :

*Absit mihi gloriari, nisi in cruce Domini nostri Iesu Christi, propter quem omnia detrimentum feci.* Gal. 6. 14. Phil. 3. 8.

lavit & ipse ambulavit multò magis qui pro eo manere se dicit, qui pro eo legatione fungitur, qui ei ministrat, si cum non sequitur, inexcusabilis est. Sanè nisi abnegaverit semetipsum, & tulerit crucem suam, sequi eum omnino non potest: quid verò crucem tollere est, nisi laborem amplecti, & humilitatem sicut scriptum est: *Elegi abiectus esse in domo Dei mei* S. Ber. decl. super *Ecce nos reliquimus.*

Per infamiam & bonam famam. 1. Cor. 6. 8. Mihi pro minimo est, ut ab illis iudicem qui dicunt bonum malum, & malum bonum, ponentes lucem tenebras & tenebras lucem. S. Bern. l. 2, de conf. c. 11

XLIII. MEDITATION.

De la ceremonie du Cierge ardent qui est donné au Tonsuré.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Pourquoi on donne vn Cierge ardent à celuy qui reçoit la Tonsure.</p> | <p>2. Autre raison assez pressante avec reflection sur nous-mesmes.</p> |
|---|---|

*Sint lucerna ardentes in manibus vestris.* LUC 12. 31.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy on donne vn Cierge ardent à celuy qui reçoit la Tonsure. 1. Pour montrer qu'il a conserué l'innocence baptismale, & le feu de la charité qu'il y auoit receu, ou du moins, qu'il l'a rallumé par les larmes de la penitence, & par vn entier changement de vie. 2.

Vos estis lux mundi, Mat. 5. 14. Tantum lucere vanum est, tantum ardere parum, lucere & ardere perfectum. S. Ber. ser. in Nat. S. Ioan. Bapt.

Comme il y a deux choses dans le feu, la lumiere & la chaleur, cela marque au Tonsuré qu'il doit estre, comme il est dit de S. Iean, *Lucerna ardens & lucens*. Ioan. 5. 35. c'est à dire, qu'il doit estre la lumiere de l'Eglise, par sa doctrine & par son exemple, & qu'il doit enflammer vu chacun par la ferueur de son zele.

## II. POINT.

Vt ab omni cæcitate spiritali & humana oculos eorum aperiat. Pont.

Sunt nonnulli qui intra sanctam Ecclesiam per speciem regimini, gloriam affectant honoris: videri doctores appetunt, transire concæteros concupiscunt, atque attestante veritate, *primas solutiores in foro, primos acubitus in cænis, primos in concionibus quarunt cathedras*. S. Greg. *past. 1. c. 10.*

Virtutibus pollens coactus accedat, virtutibus vacuus, nec coactus accedat. S. Gr. *ib.* Qui nullis fultis virtutibus, nequaquam diuinitus vocati, sed sua cupidine accensum regimini rapiunt potius quam assequuntur. *Id. ib. c. 1.* Hæc est ambitio & auaritia, quæ non recipit disciplina, curari renouit, medelam non sustinet, vlcus pessimum quod nec summis salte n digitis paritur atrectari. S. Ber. *decl. super ecce nos.* Quis vidit aliquando Clericum citò penitentiam agentem? sed etsi deprehensus humiliauerit se, nõ ideo dolet, quia peccauit, sed confanditur, quia per-

CONSIDEREZ qu'outré ces deux raisons il y en a encore vne troisiéme, qui se tire de la premiere Oraison du Pontifical qui se lit pour les Tonsurez, là où l'Euesque demande à Dieu qu'il luy plaise les déliurer de tout aueuglement spirituel & humain. En sorte que ce Cierge semble estre donné aux Tonsurez, pour les conduire dans vn pas si glissant qu'est ordinairement celuy de la Tonsure, & pour les preseruer de ces deux sortes d'aueuglement, desquels si on n'y prend bien garde peu de mōde se trouue exempt; car par ce premier aueuglement de l'esprit, l'Eglise entend, ou bien vne secrette estime que nous auons de nous-mesmes, croyant que la Tonsure est quelque chose au dessous de nous, & que l'Eglise sera bien honorée de nous auoir; ou bien vne certaine presomption qui nous fait imaginer; sans voir aucune marque de vocation en nous, & sans en auoir communiqué à personne, que nous y serons vtiles, & que nous y reüssirons; fondez sur quelque auantage, ou quelque qualité naturelle ou acquise, qui d'ordinaire est l'amusement des Sçauans, & vne des plus fines tromperies du Diable. Car combien y en a-il, par exemple, dans les Parlemens & dans les Vniuersitez d'irreprochables dans leurs mœurs, estimez tres-sages & tres-prudens, qui sont capables du gouvernement de l'Estat, & qui neantmoins n'en font aucun exercice, parce que le Roy ne les y appelle pas? dites-en de mesme de l'entrée en l'Estat Ecclesiastique. Par l'aueuglement humain s'entend cette prudence mondaine & charnelle, suggerée par le Prince du monde, par l'ambition ou l'auarice, c'est à dire, quand on entre en l'Eglise, ou bien pour obtenir les charges & les dignitez Ecclesiastiques, ou bien pour s'enrichir, soy, ou ses parens, du patrimoine du Crucifix; aueuglement si general, que de tous ceux qui se presentent à la tonsure; on peut dire qu'il n'y en a presque point qui n'en soient atteints, & qu'ils sont de ceux à qui le Dieu du siecle a creué les yeux, pour ne pas voir le danger où ils se mettent.



Voyez un peu maintenant comme vous y estes entré, & demandez lumiere à Dieu pour le connoistre. Car ceux qui d'abord se sont égarez; ne reuiennent que tres-difficilement, & c'est ce qui rend la conuersion des Ecclesiastiques, si difficile.

didit gloriam suam. Oper. imperf. h. 4. 6. ill. Ma.

Preniz-garde d'auoir estouffé par vos intentions sinistres la clarté du Cierge qui vous a esté donnée en la Tonsure. Et si cela estoit, tâchez de le rallumer.

*Ne lumen quod in te est tenebra fiat.* LUC. II. 35.

### XLIV. MEDITATION.

De l'obligation qu'a le Tonsuré de donner bon exemple au prochain.

Signifiée par le Cierge qu'il porte en main.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <p>1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à ce bon exemple.</p> <p>2. En quelles occasions ils doi-</p> | } | <p>uent donner bon exemple.</p> <p>3. Les moyens, ou considerations pour les y porter.</p> |
|--|---|--|

*Luceat lux vestra coram hominibus, vt videant opera vestra bona, &c.* Matth. 5. 16.

#### I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à estre de bon exemple parmy le peuple. 1. Parce qu'ils ne sont esleuez sur le chandelier de l'Eglise, comme parle l'Escriture, que pour éclairer les hommes & les porter au bien. Or il n'y a rien qui ayt plus de force pour persuader que le bon exemple, & quelque chose qu'on puisse dire, il est rare que les paroles ayent leur effect, si elles ne sont accompagnées de l'exemple: & la raison c'est, parce que les hommes ont plus de croyance à ce qu'ils voyent de leurs yeux, qu'à ce qu'ils entendent de leurs oreilles. 2. Parce qu'ils sont obligez de retrancher toute occasion de scandale aux seculiers; or il n'y a rien qui scandalise plus les seculiers que les déportemens des Ecclesi-

Non accendunt lucernam, & ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, vt luceat omnibus qui in domo sunt. Mat. 5. 14. Validiora sunt opera quam verba; & plus opere docetur quam voce. S. Les: illa vox namque libentius auditorum corda penetrat, quam dicentis vita commendat: quia dum loquendo imperat, ostendendo adiuvat vt fiat. S. Greg. past. p. 2. c. 3. Si elca scandalizat fratrem meum, carnem non manducabo in

æternum. 1. Cor. 8. 13.  
 In omnibus præbe te-  
 ipsum exemplum bo-  
 norum operum, in doc-  
 trina, in integritate.  
 Tit. 2. 7. Deo gratias  
 qui semper triumphat  
 nos in Christo Iesu,  
 & odorem nostræ suæ  
 manifestat per nos in  
 omni loco. 1. Cor. 2. 11.  
 Omnia ad ædificatio-  
 nem faciunt. 1. Cor. 14.  
 26. Proquidem bona;  
 non tantum coram  
 Deo, sed etiam coram  
 hominibus. 1. Cor. 8.  
 21. Rom. 12. 17.

stiques, s'ils sont tant soit peu déreglez.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quelles occasions les Clercs doiuent donner bon exemple. *In omnibus*, répond saint Paul, c'est à dire, en toutes choses, petites & grandes, en toute rencontre, en toute compagnie, en toute conuersation, avec toutes sortes de personnes, Seculieres ou Ecclesiastiques, hommes ou femmes. *In omnibus*, dans l'Eglise, dans la rue, à l'Autel, hors de l'Autel, à la table, à la recreation. *In omni- bus*, dans vn Seminaire, hors du Seminaire, en son exterieur, dans son port, dans son marcher, dans ses regards, dans ses habits, dans ses discours, dans ses actions, dans ses prieres. En vn mot, il ne faut pas qu'il y ayt vn seul moment, ny vne petite action dans sa vie, qui ne soit capable d'exemple & d'édification, parce qu'il ne suffit pas à vn Clerc d'estre bon pour luy; mais il faut qu'il le soit encore pour les autres.

Voyez maintenant les manquemens plus ordinaires que vous commettez contre le bon exemple, & en quelles occasions. Est-ce à l'Eglise par défaut de modestie, regardant peut-estre çà & là, deuisant pendant le seruice diuin? Est-ce dans les visites, dans la recreation, où peut estre on tient des discours impertinens, où l'on deuiet tout seculier, où l'on iouë à des jeux défendus ou au moins dangereux, où on rit par excez. & choses semblables? Quoy que ce soit, regardez auquel de tous ces poincts vous manquez dauantage. Et pour y apporter du remede,

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ-en les moyens, qui sont, 1. De faire sou- uent reflexion sur ce que nous sommes, & sur l'obligation que nous auons d'édifier le peuple par nostre exemple. 2. De considerer les mal-heurs qui arriuent du scandale des Ecclesiastiques, lesquels pour ce suiet, dit S. Gregoire, sont dignes d'autant de morts qu'ils donnent de mauuais exemples aux autres. Et enfin se souuenir tousiours de ces belles paroles de S. Paul.

*Christi bonus odor sumus in omni loco. 2. Cor. 2. 14. 15.*

Nihil est, quod alios  
 magis ad pietatem, &  
 Dei cultum assidue  
 instruat, quam eorum  
 vita & exemplum,  
 qui se diuino ministe-  
 rio dedicauerunt; cum  
 enim à rebus sæculi in  
 altiore sublimi loca  
 cõspiciuntur, in eos tã  
 quã in specula reliqui  
 oculos conticiunt, ex  
 eisq; sumunt quod imi-  
 tãtur. Quapropter de-  
 cer omnes, vitam,  
 moresq; ita compon-  
 nere, vt incessu, ser-  
 mone, aliisque om-  
 nibus rebus, nihil nisi  
 graue, moderatum ac  
 religione plenum præ-  
 se ferant; leuia etiam  
 delicta, quæ in ipsis  
 maxima essent, effu-  
 giant, vt eorum actio-  
 nes, cunctis afferant  
 venerationem. Conc.  
 Tr. sess. 12. de ref. c. 1. in  
 princ. Misera sacerdo-  
 tum conuersatio, sit  
 misera plebis Domini-  
 cæ subuersio S. Ber-  
 ser. 1. de conu. S. Pauli.  
 Tor moribus digni  
 sunt, quos à aliis præ-  
 uitatis exempla trans-  
 mittunt. S. Greg. past.  
 2. 3. 5. 5.

## XLV. MEDITATION.

Du zele de sa propre perfection.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à ce soin & à ce zele. | 2. En quoy il consiste.                       |
|  | 3. Les moyens de l'acquiescer & le conserver. |

*Miserere anima tua placens Deo. Eccl. 30. 4.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à ce zele & à ce desir. 1. Apres Dieu nous n'avons rien de plus cher que nous mesmes, & que profite, disoit Notre-Seigneur, de gagner tout le monde, si on se perd? Certes, nous ne devons rien acheter à tel prix, & c'est aussi le premier article duquel Dieu nous demandera compte, & ceux, dit vn grand Saint, qui manquent à ce principe, s'oubliant eux memes pour épouser les affaires d'autrui, quoy que spirituelles, sont freres germains de ceux qui se damnent pour plaire aux hommes. 2. Parce que ce soin que nous auons de nostre propre perfection, sert merueilleusement pour la gloire de Dieu & pour le salut des ames, estant tout constant par experience; qu'un homme en opinion de sainteté dans vne mediocrité mesme de talens naturels, fera plus de bien, qu'un grand nombre d'autres qui en feront mieux pourueus.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste ce soin que nous devons Cauoir de nostre perfection. 1. C'est de considerer l'œuvre de nostre salut, comme le principal que nous ayons à faire en ce monde, & le reste seulement comme accessoire. 2. Ne rien estimer leger de ce qui nous y peut conduire, comme sont tous les exercices spirituels, la Meditatio, les Examens frequens, les lectures pieuses, les Oraisons iaculatoires & semblables. 3. Ne s'arrester iamais, comme si on auoit atteint au point que Dieu demande de nous; mais tous les iours autant que nous pourrös auancer & trauailler de plus en plus; car si l'Apostre, apres tant

Quid prodest homini  
hinc totum mundum lu-  
cretur; animæ vero  
suz detrimentum pa-  
tiatur? aut quam dabit  
homo commutatio-  
nem pro animâ suâ?  
Matth. 16. 26. Opi-  
mus rerum aestima-  
tor, qui nihil aliud sibi  
preferendum putat.

S. Ber. 2. in Cant. Qui  
sibi nequam, cui ho-  
mus? Eccl. 14. Rectus  
otio requirit, vt prius  
propram, deinde alie-  
nas curare studeas  
conscientias. Primus  
quippe pietatis gradus  
est, de quo scriptum est.

*Miserere anima tua  
placens Deo.* Ex hoc  
autem ad miseran-  
dum proximum recto-  
iam tramite charitas  
ordinata procedit;  
quippe quem ad sui  
mensuram quisque a-  
mare præcipitur.

Quod si in hunc  
modum, quotæ hacten-  
us ipse amasti, & tibi  
committendos a-  
matorus es: malo ego  
quidem tibi non com-  
mitti, quam sic diligi.  
Si autem prius te dili-  
gere didicisses, & me  
forsitan scires amare.  
S. Ber. ad Brun. ep. Si  
sapiens fueris, tibi-  
meipsum eris. Pro. 9. 12.  
Porro vnum est neces-  
sarium. Luc. 10. 42.

Primus apud nos curas, quæ prima habentur obtineant, sum-  
masque sibi sollicitu-

ditis partes, salus, quæ  
 summa est, vendicet.  
 S. Euch. ep. ad Valer.  
 Fratres, ego me non  
 arbitror comprehendi-  
 disse. Vnū, autem quæ  
 retro sunt obliuiscens,  
 ad ea vero quæ sunt  
 priora extendens me  
 ipsum, ad destinatum  
 persequor, ad brauium  
 supernæ uocationis  
 Dei in Christo Iesu.  
 Phil. 3, 13. & 14.  
 A te incipiat conside-  
 ratio tua, & in te fini-  
 tur, quocumque uage-  
 tur, ad te reuocaueris  
 eam, cum salutis fru-  
 ctu, tu tibi primus, tu  
 ultimus. Summe exem-  
 plum de summo om-  
 nium Patre Verbum  
 suum emittente & re-  
 uertente: uerbum tuum  
 consideratio tua, quæ  
 sic procedat, ut non re-  
 cedat: sic progredia-  
 tur, sic exeat, ut non  
 desinat in acquisitione  
 salutis, nemo tibi ger-  
 manior unico maris  
 uiz S. Ber. l. 2. de consi.

de combats & de victoires, n'estimoit point encore estre arriué où il faloit, & se comportoit, comme s'il n'eust encore rien fait; Que deuous-nous faire, nous autres qui à peine auons commencé?

III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens d'acquérir & de conseruer ce zele. 1. C'est de le demander à Dieu humblement & instamment, auoüant nostre insuffisance; & reconnoissant que c'est vn don singulier de sa diuine bonté.

2. Faire souuent reflection sur la grandeur de nostre estat, qui nous oblige à la perfection plus particulièrement que les seculiers.

3. Faire peu d'estime de toutes les autres estudes, en comparaison de celle-cy, fondé sur ce iugement pratique, qu'un homme parfait vaut mieus & donne plus de gloire à Dieu, qu'un million de sçauans & imparfaits par les attachemens aux creatures. 4. Voir l'exemple de Nostre-Seigneur en meditant sa Passion, lire les vies des Saints qui l'ont aymé le plus.

*Hé bien que vous en semble? Auez-vous iamais pensé serieusement à vostre salut iusqu'à present? Auez vous desia commencé d'y trauailler? vous en auez pris peut estre la resolution dans vne retraite, mais quel effet s'en est ensuiuy? Regrettez vostre lascheté, commencez tout de nouveau: & pensez que cette affaire est le talent de l'Euangile, dont Dieu vous demandera compte vn iour. Vous sçauuez qu'il y a bien peu de monde sauué; & ce ne seront que les parfaits, pourquoy de vostre part, ne ferez-vous pas tout ce que vous pourrez pour en estre du nombre? *Contendite intrare per angustam portam, quia multi, dico uobis, quarent intrare & non poterunt.* Luc. 13. 14.*

XLVI. MEDITATION.

De la promesse & renonciation solemnelle que fait le Clerc à la Tonfure, pendant que l'Euesque lay coupe les cheueux, en disant, *Dominus pars, &c.*

1. Deux circonstances qui rendent cette promesse fort considérable.
2. Ce que nous promettons à Dieu par ces paroles : Dominus pars, &c.

*Dominus pars hereditatis meae & calicis mei : Tu es qui restitues hereditatem meam mihi. Psal. 15. 5.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que signifient ces belles paroles, & ce que vous avez promis à Dieu quand vous les avez dites. 1. Par le mot d'heritage, sont entendues les richesses & les biens temporels, & par le Calice sont marquées les delices de cette vie, au lieu desquelles vous avez pris Dieu pour vostre bien, vostre heritage & vostre plaisir unique ; car le Tonsuré prononçant ces paroles, c'est comme s'il disoit : Ouy, Je renonce à toutes les richesses, trafics, vanitez, plaisirs, & pretentions du monde, & prends I E S U S - C H R I S T pour ma portion & mon partage ; ou bien, Je proteste de n'vsfer jamais des biens, honneurs & plaisirs du monde que pour le service de mon Dieu, & pour la necessité de cette vie.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encores que cette promesse n'ayt pas force proprement de vœu, il se trouue neantmoins deux ou trois circonstances qui la rendent extrêmement considérable, & de plus grande importance qu'il ne semble à la pluspart du monde. La 1. C'est parce que cette protestation est vne espece de pact & de conuention, que le Tonsuré fait avec Dieu, dans laquelle il renonce à toutes les pretentions du monde pour auoir l'honneur d'estre admis au Clergé, & Dieu le reçoit au nombre de ses Ministres, à cette mesme charge & condition de se dépouiller de toute esperance mondaine, pour s'adonner uniquement à son service, comme nous voyons qu'il se fait dans le Baptême, où Dieu nous oblige de renoncer à Satan, à ses pompes, & à ses œuvres, premier que de recevoir la grace de ce Sacrement ; n'est-ce pas vn heureux & glorieux échange pour nous ?

La seconde, C'est parce qu'elle se fait en face du saint

Quid ergo ultra quaerit, cui omnia eius conditor sit ? aut quid ei sufficit, cui ipse non sufficit ? hunc possidebat, & ab illo possidebatur ille, qui dicebat in spiritu ; Portio mea Dominus : sed & ipse cum dicit : Filiis Levæ non dabitur partē inter fratres suos, ego Dominus portio eorum. Satis ostendit quod hi qui terrenæ hereditatis contentemur portionem, Deum spiritaliter accipiunt possidere. S. Hieron. l. 1. de vit. alt. c. 16. Eligant sibi alii partes quibus fruantur, terrenas & temporales, portio mea Dominus est : bibant alii mortiferas voluptates, pars Calicis meæ Dominus est. S. Aug. in Ps. 15.

Vis scire quid intersit inter sacerdotes Dei, & sacerdotes Pharaonis ? Pharaon concedit terræ sacerdotibus suis : Dominus autem sacerdotibus suis partem non concedit in terra, sed dicit eis : Ego sum pars vestra. Obseruare ergo qui hæc legitis, omnes Domini sacerdotes, & videte quæ sit distantia sacerdotum, non forte qui partem habent in terra, & terrenis cultibus ac studiis vacant, non tam Domini, quam Pharaonis sacerdotes esse videantur. S. Bacher. l. 3. comment. in Gen. c. 42.

Autel, en presence des Anges & des hommes, qu'elle est acceptée de l'Euesque au nom de I E S V S C H R I S T & de toute l'Eglise & enfin qu'elle est ratifiée par quantité de prieres tres-saintes & tres-efficaces. D'où s'ensuit que si tous les saints Peres pressent si viuement, & font si grande force sur les renonciations faites au Baptisme, celle-cy se trouuant en mesmes termes, on peut par les mesmes raisons, prouuer que la promesse faite par le Tonsuré, n'est pas si peu de chose que l'on pense, & qu'elle ne peut estre changée, sans tres grande & vrgente necessité.

Quomodo non erubescunt dicere; Dominus pars hereditatis meae? ubi est illud Apostolicum: Quae conuentio Christi ad Belial? qui terrenas possessiones relinquere nolunt, cur peccata populi comedunt? S. Aug. de ciuitate mundi.

*Qu'en dites vous?* Auez vous bien memoire d'auoir dit autres-fois ces paroles? y auez-vous iamais fait reflexion? Pesez-les bien maintenant: examinez-les serieusement, & vous verrez que pour rentrer en possession de l'heritage que vous auez perdu, c'est à dire, le paradis, vous ne deuez auoir autre dessein, que de seruir Dieu dans l'Estat Ecclesiastique, éloigné au moins de cœur & d'affection, de toutes les conuoitises du monde, à l'exemple du Prophete Roy, qui au milieu de toutes ses grandeurs, ne faisoit cas de rien tant, que d'appartenir à Dieu, ce qu'il témoignoit par ces paroles, que tous les Clercs deuroient auoir souuent en bouche;

*Funes ceciderunt mihi in praclaris, etenim hereditas mea praclara est mihi.* Psal. 15. 6.

## XLVII. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de fuyr & de mépriser le monde.

- |  |  |
|--|--|
| 1. <i>Raisons qui obligent les Ecclesiastiques de faire mépris du monde.</i> | 2. <i>Ce que l'on entend par le mépris du monde.</i> |
|  | 3. <i>Reflexion.</i>                                 |

*Ego non sum de mundo.* Ioan. 8. 23.

C'est ce que doivent dire tous les Clercs avec Nostre-Seigneur, d'abord qu'ils sont Tonsurez.

### L. POINT.

Oportet, ut qui Deum hereditate possident, absque impedimento

**C**ONSIDÉREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques de faire mépris du monde. C'est, 1. parce qu'ils en

ont fait la promesse au Baptesme, laquelle ils ont renouvellee en la ceremonie de la Tonsure, quand ils ont dit, *Dominus pars hereditatis mea*, &c. 2. Parce que tout ce qui est en ce monde, est vne pure vanité, *Vidi cuncta que sunt sub sole*. Eccli. 1. 14. disoit celuy qui l'auoit appris par sa propre experience, & *ecce vniuersa vanitas*; Car soit que vous consideriez ses grandeurs, ses richesses, ou ses passe-temps, tout cela n'est qu'une fumée qui passe. Quel auuglement & quelle folie, de s'empresser si fort apres du vent? 3. Parce qu'il est impossible d'estimer le monde qu'on ne l'aime, & il est impossible de l'aimer, & aimer Dieu tout ensemble. Et en effet le moyen d'aymer deux Maistres si opposez? Si donc vous estes obligez d'aymer & de seruir Dieu,

*concluez* qu'il vous faut mépriser le monde.

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que c'est que mépriser le monde. On n'entend autre chose par le mépris du monde, que renoncer d'affection pour l'interieur, & d'execution pour l'exterieur, aux honneurs, aux dignitez, à la renommée, aux pompes, aux magnificences, aux richesses & à tout ce que le monde estime: De sorte qu'on ne les desire point, on ne les recherche point; si on ne s'en peut exempter, qu'on les possede sans attache de cœur, & si on les perd, que ce soit sans tristesse. Tous ces sentimens suivent par necessité le mépris que l'on fait d'une chose.

*Ecco nos reliquimus omnia, & sequuti sumus te. Mat. 19. 27.*

III. POINT.

**E**XAMINONS maintenant sans nous flatter, les sentimens que nous auons pour les honneurs, pour la gloire, pour les preéminences, pour l'estime & les loüanges des hommes, pour la vanité & les ébats du monde, & nous trouuons qu'ils ne sont pas morts en nous, que nous les desirons, nous les pourchassons, nous les receuons à bras ouuerts, si on nous en donne, nous les conseruons avec ardeur, & nous ne les perdons qu'avec regret & avec larmes, n'est-il pas vray? Regrettez l'affection que vous y auez eüe: demandez-en pardon à Dieu, & dites avec S. Paul.

*Mundus mihi crucifixus est; & ego mundo.* Gal. 6. 14.

*Cum tantum factum in suppellectili Clericorum videant Laici, nonne potius per nos inuitantur ad mundum diligendum, quam negligendum? Si mundum prædicas contemnendum, contemnetu prius, & ad ipsum efficacius alios inuitabis. Da vocem tuam vocem virtutis, consonet vita verbis.* S. Bern. serm. ad Paf. in Syn. Rom.  
*Ne excidat, quomodo in Tonsura capitis, quando electus est in sortem Domini, renuntiali ignominie sæculi.* Per. Blet. l. de Ing. Ep.

## XLVIII. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de mépriser le monde, à l'exemple de Nostre-Seigneur

IESVS-CHRIST.

- |  |  |                      |
|--|--|----------------------|
| <p>1. L'exemple de Nostre-Seigneur propose, &amp; les paroles dont il se sert pour nous détacher du monde.</p> | <p>2. Pourquoi il nous sollicite si puissamment à ce mépris.</p> | <p>3. Reflexion.</p> |
|--|--|----------------------|

*Nos autem non spiritum huius mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est. 1. Cor. 2. 12.*

Cet esprit qui nous a esté donné de Dieu, si contraire à ce-luy du monde, n'est autre que celui de IESVS-CHRIST, c'est pourquoy pour vous affermir dauantage dans le mépris que vous deuez faire du monde; Voyez comme Nostre-Seigneur vous en a le premier donné l'exemple.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que iamais il ne se vid vn tel mépris des grandeurs, de la gloire, des louanges, & de tout ce que les hommes admirent, que celui que Nostre-Seigneur en fit. Cela se void en sa Naissance, en sa Vie, en sa Mort encores qu'il meritaist par toute sorte de droit, tout ce que le monde peut donner de precieux & d'excellent; Combien puissamment au premier pas qu'il fit au monde, en foulant il le faste & l'orgueil? apres, quelle vocation prit-il? celle de Charpentier, encores qu'il fust nay Prince du Sang Royal de Dauid: pendant qu'il parut en public, comment se comporta-il? Il ne vouloit point qu'on manifestaist ses actions, qui estoient pour luy acquerir de la reputation. Il les tenoit cachées tant, qu'il pouuoit; il s'éloigna du lieu où il sçauoit qu'on le deuoit constituer & proclamer Roy de Judée. C'est pourquoy il eut grand suiet de dire de soy, Je ne suis pas de ce monde, c'est à dire, mes desirs, mes affections, mes desseins, mes esperances, mes

*In hoc vobis signum; Inuenietis infantem pannis involutum, & positum in præsepio. Luc. 2. 12. Nonne hic est fabri filius? Mat. 23. 31. Nonne hic est fabri filius Mariæ? Marc. 6. 3.*

*Nonne hic est Iesus Ioseph, cuius nos nouimus patrem & matrem?*

*Luc. 6. 24. Nemini dixeritis visionem. Math. 17. 6. Vide nemini dixeris.*

*Marc. 8. 4. Cum cognouisset, quia venturi esset, ut raprent eum, & faceret eum regem, fugi in montem ipse solus. Joan. 6. 15.*

*Ego non sum de hoc mundo. Joan. 8. 23.*



mes poursuites ne sont pas pour les choses de la terre ; mais pour celles du Ciel.

*Est-ce là où buttent les vostres ?*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour quelles raisons particulièrement Nostre-Seigneur nous sollicite si puissamment par son exemple & par ses paroles, à mépriser & à fuir le monde. C'est à cause des grands perils qui s'y rencontrent, & de l'impossibilité morale, qu'il y a quasi d'y faire son salut. 1. Pour les loix & les maximes damnables qui y regnent, & qui sont directement opposées à celles de l'Euangile : telles que sont celles-cy, de ne rien souffrir, se vanger de tout, se mettre à son aise, prendre ses plaisirs, regarder le present, & autres semblables. 2. Pour les mauuaises compagnies qui s'y trouuent, parmi lesquelles on fait gloire du vice, on se raille de la vertu, & d'où l'innocence est absolument bannie. 3. Pour les scandales & les mauuais-exemples qu'on y void tous les iours ; ce qui a fait prononcer à Nostre-Seigneur anathème contre luy, *Pe mundo à scandalis*. Matth. 18. 7.

*Est-ce donc sans suiuet que Nostre-Seigneur nous porte & nous presse à mépriser le monde ?* Le moyen de garder l'innocence, comme les Ecclesiastiques sont obligez de faire, parmi de si grands perils, & où tant d'autres ont fait naufrage ?

## III. POINT.

**Q**V'HEUREUSE est la condition des Clercs qui les oblige, s'ils le pouuoient connoistre, à fuir & à mépriser le monde ; c'est à dire, tous les biens vains & passagers pour posseder vn Royaume éternel remply de biens immenses !

*Voyez si dans vostre cœur il n'y a point encore quelque attache au monde, & retranchez-la, à moins de quoy vous ne pourrez pas attendre de Dieu, ny dire avec Nostre-Seigneur à son Pere ;*

*Tu es qui restitues hereditatem meam mihi*. Psal. 15. 5. Car cét heritage celeste ne se donne qu'à ceux qui ont delaisé celuy de la terre, en la façon que vous auez veu.

*Nolite ergo diligere mundum, neque ea que in mundo sunt.* 1. Ioan. 2. 18.

Qui nauigant mare  
 enarrent pericula eius.  
*Ecl. 43. 26 Filioli  
 quam difficile confi-  
 dentes in pecuniis in-  
 troire in regnum celo-  
 rum ! facilius est ca-  
 melum per foramen  
 acus transire, quã di-  
 uitem intrare in reg-  
 num Dei. Marc. 10.  
 24 & 25. Venit frua-  
 mur bonis, vino pre-  
 cioso & vnguentis nos  
 impleamus. Corone-  
 mus nos rosis, oppri-  
 mamus pauperem iu-  
 stum, &c.  
 Sap. 2. & seq.*

Corrumpunt bonos  
 mores colloquia ma-  
 la. 1. Cor. 15. 33.

Plena in statu Laïco  
 omnia periculis, plena  
 laqueis, instant cupi-  
 ditates, insidiantur il-  
 lecebræ, blandiuntur  
 luera, damna deter-  
 rent, amaræ sunt eb-  
 loquentium linguæ.  
*S. Leo. ser. 5. in Quadr.*  
 Totus mundus in ma-  
 ligno positus est, ple-  
 nus periculis, plenus  
 laqueis, plenus scan-  
 dalis, plenus colloquiis  
 prauis, exemplis ma-  
 lis, proditoriis verbis  
 & iniquis consiliis.

*Petr. Bless. ep. 12. ad  
 Rodigin. Abb.*  
 Beatus vir qui inuen-  
 tus est sine macula,  
 & qui post aurum  
 non abiit, nec sperauit  
 in pecunia thesauris :  
 quis est hic & lauda-  
 bimus eum ? fecit enim  
 mirabilia in vita sua.  
*Ecl. 31. 8.*

## XLIX. MEDITATION.

De la Ceremonie du Surplis qui se donne par l'Euesque à la Tonsure.

*Omni tempore sint vestimenta tua candida. Eccl. 9. 8.*

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Combien le Surplis est vn habit honorable.</p> <p>2. Quelles sont les significations</p> | <p>du Surplis.</p> <p>3. Quel vsage en doiuent faire les Cleris.</p> |
|--|--|

C'est l'instruction que nous donne l'Euesque tacitement, en nous reuestant du Surplis en la Tonsure.

## I. POINT.

Bissus est genus lini candidissimi, & ad summum candorem multa vexatione & ablutione perducti, significat autem perfectam carnis munditiam, secundum illud quod in Apoc. legitur. Bissus sunt sanctificationes Sanctorum: hanc munditiam caro sacerdotis ex se non habet, sicut nec linum ex se est candidum, sed sicut dictum est; multis castigationibus redditur candidum, ut aptum fiat indumentis Pontificum; forma est sacerdotalis munditiæ, ut secundum Apost. sacerdotes carnem suam castigent, & in seruitutem redigant, & præcunte gratia, habeant per industriam, quod non poterunt habere per naturam. Iuo. Carn. de vest. sac. nou. & antiq. test.

Hæ albæ vestes, munditiam vitæ indicant, quæ iustum est vt

**C**ONSIDEREZ combien le Surplis est vn habit honorable & digne de veneration, tant à cause de son antiquité que pour les significations mystérieuses qu'il contient. Son antiquité se void clairement dès le commencement de l'Eglise, là où les Apostres à l'exemple des Prestres & des Levites de l'ancienne Loy, qui se seruoient de certain vestement de lin, qu'ils appelloient *Ephod lineum*, introduisirent parmy les Ecclesiastiques l'vsage d'vn semblable vestement, comme conforme à leur profession & à la sainteté de leurs ministeres; ainsi que nous voyons qu'il fut pratiqué par saint Iacques Apostre, Euesque de Ierusalem, & par saint Marc Euesque d'Alexandrie, lequel vestement parce qu'il estoit fait de lin tout pur, & sans aucun meslange est appelé chez les anciens, *Tunica byssina*, *Tunica linea*, & quelquefois simplement *linea*, Vsage qui a tousiours continué iusques à maintenant, sans autre difference que de la forme; les vns ayant porté les manches de cét habit closes & ferrées, comme les rochets des Euesques; les autres plus larges, les autres tout ouuertes & étenduës comme des aisles, & les autres sans aucunes manches,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, maintenant queiles font les significations du Surplis. 1. Cét habit se donne au Tonsuré, pour luy marquer le nouveau genre de vie qu'il entreprend, suivant ces paroles de l'Euesque, *Induat te Dominus nouum hominem*, ainsi qu'il se fait à celuy qui est baptisé. 2. Pour monstrier par la blancheur de cet habit, la pureté de cœur & de corps que doit auoir celuy qui s'approche de la tonsure. 3. Le soin & la diligence avec laquelle il la doit conseruer, n'y ayant rien plus susceptible d'ordure que la blancheur; d'où vient que selon la pratique de saint Charles, il s'en doit déuestir lors qu'il va à confesse, comme s'aduoiant indigne de le porter pour lors. 4. C'est pour marquer l'honneur & la gloire dont le Tonsuré sera reuestu dans le Ciel, si l'innocence de sa vie répond à la sainteté de sa profession. C'est ainsi que l'Escripture assure que ceux qui suivent l'Agneau, *amicti sunt stolis albis*. C'est en cet habit que parut Nostre-Seigneur en la Transfiguration, & à saint Iean dans l'Apocalypse. Et c'est encore l'habit ordinaire avec lequel les Anges ont apparu aux hommes.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quel vsage doiuent faire les Clercs du Surplis, puisque c'est vn habit si saint & si venerable. 1. C'est de ne s'en seruir iamais en lieu ny en chose profane; mais seulement en l'Eglise & dans les ministeres & fonctions Ecclesiastiques: telles que sont de dire la Messe, conformément à la rubrique, ou bien y seruir, soit en qualité de Diacre, Sousdiacre, Acolyte, ou de Tonsuré; pour administrer les Sacrements, prêcher, confesser, catechiser, mesme pour ballayer & orner les Eglises, parce que ce sont autât de fonctions d'Ordre. 2. De le prendre & le porter avec reuerence, se souuenant de ses significations, & prononçant ces paroles que luy a dit l'Euesque en le luy donnant: *Induat me Dominus*, &c. par où nous demandons, que comme nous sommes reuestus des liurées de Iesus-Christ, nous puissions aussi participer à son esprit, & imiter son innocence à l'interieur, dont nous portons les marques à l'exterieur.

Voyez les mes-vsages & le peu d'estime que vous en auez

Clerici in sanctitate, & iustitia Deo seruiant. *Honor. in gem. anim. l. 1. c. 231.* Malo mori quam scdari. *Mat. 23.* vxor eius præparauit se, & datum est illi vt cooperiat se hyssino splendenti, & candido. *Apoc. 19. 7. & 8.* Vestimenta eius facta sunt alba sicut nix. *Mat. 17. 2.*

Caput eius & capilli candidi, tanquam lana alba & tanquam nix. *Apoc. 1. 14.* Viderunt iuuenem sedentem cooperitū stola candida. *Marc. 16. 5.*

Ne sacerdos, neque Clericus, curus ordinis pro foribus Ecclesie iter, aut officinas obeat, aut vias incedat, aut extra Ecclesiam abeat superpelliceo indutus, nisi cum processiones, aut aliud ecclesiasticum munus ebit, quod superpellicium requirat.

*Conc. Med. 3.*

Clericus sacerdoti Missam celebranti ministrans semper indutus sit superpelliceo puro & mundo, coque non lacerato, nec villaratione indecenti: si contra fecerit, tum ipse, tum sacrilla, tum Ecclesie præfectus, tum sacerdos etiam qui sibi ministrare permiserit, episcopi arbitrio pleciatur. *Conc. Med. 3. c. de iis qua pertinent ad Missa sacr. um superpellicium, qui amictus*

ex tela linea candida  
constat, Clericus in-  
duit, cogiter quam  
personam sustineat,  
nempe à fordibus, la-  
beque puram, quale  
vestitus, ille indicat.  
Conc. Med. s. tit. que  
ad diu. off. pertinent.  
Hæc sunt lineamina,  
quæ te acuosabunt, dū  
maiestas venerit iudi-  
cantis, quid facturus es  
miser cum serui patris  
familias ad cœnam  
egregiam congregare  
cœperint inuitatos: tunc  
te vocatum aliquando,  
terribiliter indignatus ex-  
utum, stolam rex conspiciet  
nuptialem, dicetque tibi,  
Amice quomodo huc venisti  
non habens nuptialem? non  
video quod contuli, non  
cognosco quod dedi, &c.  
Munus  
Diocel. hæc improprietat,  
exhibens illi baptismalem  
vestem, quam apud se quasi  
patrinus offeruauerat.

fait par le passé, pour vous en corriger : mais arrêtez-vous  
dauantage à examiner si vous auez conserué la pureté qui vous  
est marquée par cét habit, depuis que l'Euesque vous l'a don-  
né la premiere fois. Que pourrez-vous répondre, quand Dieu  
vous en demandera compte au Iugement, si vous l'auiez saly  
par vos crimes : Et qu'il vous dira,

*Amice quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem?*  
Matth. 22. 12.

## L. MEDITATION.

De la pureté de conscience requise aux Ecclesiastiques;  
marquée par le Surplis.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. <i>Raisons qui obligent les Ec-<br/>clesiastiques à trauailler pour<br/>acquérir &amp; conseruer cette pu-<br/>reté de cœur.</i></p> | <p>2. <i>En quoy elle consiste.</i><br/>3. <i>Les moyens de l'acquérir &amp;<br/>de la conseruer.</i></p> |
|--|---|

*Qui diligit cordis munditiam, habebit amicum Regem,*  
Prou. 22. 21.

## I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiasti-  
ques de trauailler à acquérir & à conseruer cette pureté  
de conscience. La 1. c'est parce qu'ils l'ont promis non seule-  
ment au Baptême, comme tous les autres Chrestiens; mais  
encore specialement dans la Tonsure, quand on leur a imposé  
le Surplis, comme vous vistes hier.

Monstruosa res est  
gradus sumus, & ani-  
mus infimus; sedes  
prima, & vitima,  
lingua magniloqua, &  
manus otiosa; ingens  
authoritas & nutens  
stabilitas. S. Bern. l. 1.  
de consid. ad Eug. c. 7.  
Perfectus eris & absq;  
macula coram Dom-  
no Deo tuo.  
Deut. 18. 13.

2. Parce que l'Estat Ecclesiastique estant esleué au dessus de  
tous les Estats du monde, en honneur & en dignité : aussi re-  
quierit il vne vie la plus pure & la plus innocente qui se puisse  
dire, voire vne vie toute Angelique.
3. Parce qu'estant mediateur entre Dieu & les hommes,  
ils doiuent par consequent estre plus vnis à Dieu, & auoir vne  
pureté plus grande que tous ceux pour qui ils doiuent prier.

C'est pourquoy, pour nous reconcilier parfaitement avec Dieu, il nous a falu dit l'Apostre, vn Pontife qui fust saint, innocent, sans tache, éloigné des pecheurs, qui n'eust aucun besoin d'offrir pour ses pechez comme les autres.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette pureté de conscience. Ce n'est point à estre exempt de toute sorte de pechez puisque la condition mesme de Iustes est de tomber dans plusieurs fautes d'infirmité & pechez veniels tous les iours; mais c'est, 1. A estre deliuré & affranchy de tout peché mortel. 2. A estre dégagé mesme de toute affection ou complaisance volontaire, tant au peché mortel que veniel: de sorte qu'apres auoir bien purifié vne fois son ame, iamais on n'y ayt plus aucune attache ou affection, on n'y pense que pour les detester, on en fuye & abhorre les occasions.

Voyez maintenant en quel estat vous estes. Ne sentez-vous pas vostre conscience chargée de quelqu'vne de ces ordures? Si cela est, comment osez-vous paroître en la presence du Saint des Saints?

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'acquérir & de conseruer cette pureté de conscience. C'est 1. d'en faire vne tres-haute estime. 2. C'est le trauail & la mortification continuelle: car de mesme que le lin qui est la matiere du Surplis, par où leur est marquée l'innocence de la vie qu'ils doiuent mener, ne deuient blanc qu'apres vn grand trauail, vne quantité d'alterations, & qu'à force d'estre broyé, filé, tissu, laué, desseiché au Soleil, & qu'il ne s'entretient dans sa blancheur apres tout cela, que par quantité de lexiues, & vn grand soin qu'on y apporte; ainsi doiuent faire les Ecclesiastiques, lesquels comme ils accueillent tous les iours quantité d'ordures conuersant avec le monde, sont obligez de se laüer souuent & de se purifier. Ce qui se peut faire par les actes de contrition souuent reïterez, & par les Confessions frequentes.

*Qui iustus est, iustificatur adhuc, & sanctus sanctificatur adhuc.*

Apoc. 22. 11.

Ab immundo quis mundabitur. *Ecl. 10. 1.*  
 4. Qui nõ habet necessitatẽ quotidie, quemadmodum alii facerent, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populo; *Heb. 7. 27.*  
 In multis offendimus omnes. *Iac. 1. 2.*  
 Non est iustus qui non peccet. *7. 21.*  
 Qui peccata etiam minima flere ac debilitate negligit, à statu iustitiæ, non quidem repente, sed gradibus totus cadit. *S. Greg. Tasi. p. 3. c. 34.*

In eius conspectu cæli non sunt mundi, & in Angelis suis reperit prauitatem. *Iob. 15. 15.*  
 Præposui illam renis & sedibus: & diuitias nihil esse duxi in comparatione illius: nec comparauit illi lapidem preciosum quoniam omne aurum in comparatione illius arena est exigua, & tanquam lutum æstimabitur argentum in conspectu illius.  
 Infinitus enim est thesaurus hominibus, quo qui vti sunt, participes facti sunt amicitie Dei. *Sap. 7. 8. & seq.*  
 Exercitabar, & scorbam spiritum meum *Psal. 76.* Lauamini mundi estoie, auferete malum cogitationum vestrarum. *Isa. 1. 16.*

## LI. MEDITATION.

De la pureté de corps ou de la chasteté,

Requise au Tonsuré, &amp; qui luy est encore marquée par la blancheur du Surplis.

Quid per byssum nisi candens decore munditiæ corporalis castitas designatur?

S. Greg. pass. p. 2. c. 3.

I. L'obligation qu'ont les Tonsurez d'aymer cette vertu. | 2. Les moyens de s'y conseruer.

Glorificatez, & portate Deum in corpore vestro. 1. Cor. 6. 20.

## I. POINT.

Nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus S. qui est in vobis, quem habetis à Deo, & non estis vestri? 1. Cor. 6. 19.

Respondi enim vos vni viro virginem castam exhibere Christo 2. Cor. 11. 2.

**C**ONSIDEREZ l'obligation qu'ont les Tonsurez d'aymer la vertu de chasteté, & de s'y conseruer soigneusement. 1. Parce que nous ne pouuons porter, suiuant cette parole de l'Apostre, le saint Esprit dans nos corps, s'ils ne sont veritablement chastes & exempts de toute impureté. 2. Parce que l'Eglise, à qui se sont desia voüez les Tonsurez, est appellée toute belle & sans tache, qui vaut autant à dire qu'estre Vierge; donc il faut que ceux qui sont à son seruice, & qui doiuent inspirer cette pureté aux autres, la possèdent eux-mesmes en éminent degré. 3. Parce que les Tonsurez doiuent s'éprouuer de bonne heure pour reconnoistre s'ils pourront, quand il sera temps, faire voeu de chasteté; D'où vient que les Conciles ordonnent que personne ne soit receu aux Ordres sacrez, *nisi aut Virgo fuerit, aut probate sit castitatis*: & d'autres deffendent d'admettre à l'Ordre de Soudiacre ceux qui ont commis le peché de la chair.

*Iugez en passant*, si cette vertu est si necessaire à celuy qui simplement Tonsuré, combien plus au Prestre est, au Diacre & au Soudiacre?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de se conseruer dans cette pureté de corps & cette vertu Angelique de la chasteté. C'est 1. de fuyr tres-soigneusement la compagnie des femmes & des filles, éuiter ceux d'entre nos compagnons que nous reconnoissons libertins & débauchez, auoir en horreur tous les discours lascifs & à double entente, les chansons des-hon-

Pont. Rom. sub. P. r. b. P. 2. Subdiaconos ordinari non debere, qui in adolescentia sua fuerint moerhari. Conc. Eliber. c. 30. an. 305.

Nullus ad ministerium altaris accedat, nisi cuius castitas ante susceptum ministerium fuerit approbata. S. Greg. l. 1. ep. 42.

Mulierum congressus quantum potes fuge, quod si etiam ut cumi splis congressiaris necessitas aliqua te obstringit, oculos humi deiectos habe, &c. Ihd. Pel. s. l. ep. 284.

nestes, les danſes, les feſtins, l'oysiueté & autres occasions dangereuſes. 2. Eſtre fort deuot à la ſainte Vierge, & luy demander tous les iours cette grace. 3. Frequenter ſouuent les Sacremens de Penitence & d'Eucharistié. 4. Garder vne grande modeſtie dans la veüe & dans le parler, pour inspirer par ce moyen cét eſprit de pureté aux autres, & éloigner par là ceux qui voudroient s'emanciper en noſtre preſence, comme on dit de S. Bernard, que ſon ſeul maintien donnoit de la retenuë aux plus effrontez.

Prenez donc bien garde, ſi vous n'eſtes pas encore dans les Ordres ſacrez, & voyez ſi vous pourrez vous contenir. N'y entrez pas que vous ne ſoyez bien éprouué; car autrement il vaudroit mieux ſuiuſſe le conſeil de l'Apoſtre. *Qui non continent, nubant.* Or pour connoiſtre ſi vous aurez aſſez de force, voyez ſi vous pourrez bien vous ſeparer de toutes les occasions qu'on vient de vous coter. Car ſi vne fois y eſtant engagé, vous venez à corrompre ce corps que le ſaint Eſprit aura choiſi pour ſon Temple, vous ſçauſſez bien l'anathème de ſaint Paul: *ſi quis templum Dei violauerit, diſperdet illum Dominus.* I. Cor. 3. 17.

Saplaures tuas ſpintu.  
Eccle. 28. 28. Ne dica-  
tis vos animos habere  
pudicos, ſi habeatis  
oculos impudicos,  
quia impudicus oculus  
impudici cordis eſt  
nuntius. S. Aug. 32.  
q. 5. c. eod. Mort aſ-  
cendit per fenestras.  
Ier. 9. 21.  
Vtinam turrim ma-  
gnâ inchoaturi, ſeden-  
tes cõputarent, ne forte  
ſumptius non habeant  
ad perficiendũ.  
Vtinam qui continere  
non valent, perfectioni  
temerariè proſig-  
terent, aut cõſultati  
dare nomina vererentur.  
Sumptuoſa ſiquidem  
turris eſt, & vortum  
grande, quoddã  
nõ omnes capere poſ-  
ſunt. Eſſet autem ſine  
dubio melius nubere  
quam vri. S. Bern.  
de conu. ad Cl. c. 21.  
Hactenus liberi eſtis;  
licetque vobis pro ar-  
bitrio ad ſæcularia vo-  
ta tranſire. Pont.

## LII. MEDITATION.

De la vie que doit mener le Clerc Tonſuré.

1. *Vn Clerc eſt obligé à vne plus haute perfection que les ſimples Chreſtiens.* 2. *Ce qu'il doit faire en qualité de Chreſtien, & en qualité d'Eccleſiaſtique.*

*Omni cui multum datum eſt, multum quæretur ab eo, & cui mandauerant multum, plus petent ab eo.* Luc. 12. 48.

### I. POINT.

CONSIDEREZ, ſuiuſſant cét oracle du Fils de Dieu, que l'eſtat de Clerc Tonſuré eſtant ſi releué, comme vous auez veu iuſques à preſent, il exige auſſi en luy vne perfection bien plus grande que dans le reſte des Chreſtiens. 1. Parce qu'il doit leur ſeruir de modele & d'exemple en toute ſorte de vertu, *Nihil eſt autem quod alios magis ad pietatem ac Di-*

Cum ſacerdotalis dignitas aliis videatur dignitatibus eminere, ita quiſquis ea ordinatus eſt, cõſpectus ſe imitandum debet offerere. S. Greg. 1. 2. regiſt. epiſt. 117.  
Vobis peccatores non exaudivit. Ioan. 9. 31.  
Hermifid. 1.

*culum assidue instruat*, dit le saint Concile de Trente, *quam eorum Vita & exemplum qui se ministerio diuino dedicauerunt.* 2. Parce qu'il doit prier pour eux, *Emendatiorem autem esse conuenis populo, quem necesse est orare pro populo.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le Clerc pouuant estre considéré, ou comme Chrestien, ou comme Ecclesiastique, a aussi différentes obligations en ces deux qualitez. 1. Entant que Chrestien, il est obligé d'aimer Dieu de tout son cœur, & le prochain comme soy-mesme pour l'amour de Dieu, croire & esperer fermement en luy, approcher de luy par la sainte Communion, le prier incessamment, faire penitence, se mortifier, s'humilier, & souffrir tout ce qu'il luy plaira en ce monde. Mais en qualité d'Ecclesiastique, il doit 1. faire vne tres grande estime de son estat, le preferant à toutes les conditions seculieres. 2. En porter les marques exterieures comme la soutane, la couronne, les cheueux courts & modestes. 3. S'appliquer aux fonctions Ecclesiastiques, selon son pouuoir, assistant en Surplis & avec deuotion au seruice qui se fait en la Paroisse où il est demeurant, suppléant aux fonctions des Acolytes pour seruir à la Messe, pour orner les Eglises, &c. 4. Communier plus dignement & plus souuent que les Laïcs, & employer plus de temps qu'eux à la priere; car encore que l'Eglise n'en ayt déterminé aucune pour les Tonsurez, disent les Docteurs, ils ne laissent pas d'y auoir pourtant quelque obligation. 5. Euitier soigneusement les choses prohibées par les SS. Canons de l'Eglise, comme la chasse, les comedies, les cabarets, les ieux de hazard, la hantise des femmes, le trafic, les affaires seculieres, &c. 6. Enfin c'est de faire vne estude conuenable à sa profession pour se rendre capable des Ordres superieurs.

*Respectez* bien ces obligations l'vne-apres l'autre. Et voyez où vous auez le plus manqué; car c'est la regle sur laquelle vous serez iugé. Efforcez-vous de dire vn iour de ces obligations, comme disoit Nostre-Seigneur à son Pere vn peu deuant sa mort:

*Opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam.* Ioan. 17. 4.

Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & proximum tuum sicut te ipsum. *Mat. c. 2. 37. & 39.*

Accedite ad eum & illuminamini *Pf. 11. 6.* Oportet orare semper, & non deficere. *Luc. 18. 1.*

O sacerdos Dei, clericus; si altitudinem cæli contemplanis, altiores: si pulchritudinem solis & Lunæ, & stellarum, pulchrior es: si omnium dono, si sublimitatem, sublimior es: solo creatore tuo inferior es. *Io. Cass. in catat. glor. mundi poësi. 4.*

Quisquis vel ab initio Tonsuræ, vel secularis vestis assumptione, de cæcis fuerit attigisse transgressionem, excommunicationis censuram accipiet. *Conc. Tol. 10.*

Prima Tonsura insigniti iure naturali & diuino tenentur ad aliquas preculas, vel gratias Deo maiores, quam Laïci, agendas, ob beneficium Clericatus, & obligatio predictas gratias agendi, etiam vbi nulla lege consuetudine, vel statuto sunt determinata, iudicio nostro obligati ad plusquam veniale. *Nau. c. de or. & hor. c. nu. 5.*

Quomodo enim poterit homo sacerdotii magisterium acquirere, cuius nec officium tenuit, nec disciplinam cognouit, aut quid docere poterit cum ipse non didicerit? *Conc. Aquisq. ex sã,*



## LIII. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont les Clercs, à raison précisément de la Tonfure; d'assister au service Diuin, au moins Festes & Dimanches.

Tota ratio damnationis, est peruersa administratione conditionis. Terr.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| 1. Raisons qui obligent les Tonfurez d'assister aux offices publics. |  | 2. Réponses aux excuses de ceux qui s'en veulent dispenser. |
|  |  | 3. Reflexion.   |

*Vide ministerium quod accepisti, ut illud impleas. Col. 4. 7.*

## I. POINT.

CONSIDÉREZ les raisons qui obligent les Clercs Tonfurez d'assister aux offices publics du moins les Festes & Dimanches. C'est 1. Parce que l'Eglise leur donnant la Tonfure, semble leur insinuer ce deuoir quand elle use de cette prière pour eux: *Vt deuoti in Ecclesia persistant.* 2. Parce que la fin de la Tonfure n'estant autre que de consacrer & appliquer vne personne aux offices diuins, comme parle S. Hierôme, il s'ensuit que n'y ayant pas de fonction déterminée pour les Tonfurez, ils doiuent au moins assister aux offices publics qui se chantent en l'Eglise. C'est pourquoy elle souhaite que personne ne soit admis à la receuoir, qu'en mesme temps il ne soit écrit en quelque Eglise, pour y rendre seruic. D'où vient que le Concile de Trente priue ceux-là des priuileges Ecclesiastiques, *Qui clericalem habitum, & Tonsuram deserentes alicui Ecclesie ex mandato Episcopi non inseruiunt.* Et cette obligation est si étroite, que plus de 12. Conciles en ont parlé; & l'ont ainsi tres-expressément recommandé, sous de grieues peines, non seulement aux Clercs, mais encore aux Euefques & aux Prestres: & la raison qu'en apporte celuy d'Aquilee, c'est parce que, dit-il, *Nihil potest videri absurdius, quam ut seculares officiorum diuinorum tempore Ecclesiam frequentent Clerici refugiant: Illi Deum vel tacitis vocibus in Ecclesia laudant; Isti in vicis, & publicis locis, tempus vaniloquiis terant, & boni auersione scandalum praebeant.*

Cum nullus debeat ordinari, qui iudicio sui Episcopi non sit utilis, aut necessarius suis Ecclesiis, sancta Synodus vestigiis 6. Can. Conc. Calced. inhærendo statuit, ut nullus in posterum ordinetur, qui illi Ecclesiae aut pro loco, pro cuius necessitate, aut utilitate assumitur, non ascribatur, ubi suis fungatur muneribus. Conc. Tr. sess. 23. de ref. c. 28. in princ. Carth. 4. c. 49. Tol. 1. c. 5. Agat. c. 1. & 19. Aurel. 1. c. 10. Aur. 2. c. 13. Tarrac. c. 7. 6. Syn. c. 8. Aquil. parre 8. tit. De diuinis off. Sardis. c. 11. dist. 3. de consec. 2.

## II. POINT.

Si ergo quilibet Ecclesie deputatus Clericus intra ciuitatē uiuit, uel in loco in quo Ecclesia est, aut capella, aut uici sunt, aut uilla, si ad Ecclesiam, aut ad sacrificiū quotidianum non uenerit, Clericus non habear. *Conc. Tol. 1. Medice cura te ipsum. Luc. 4. 23.*

Fidem prædicant, & infideliter agunt: Paucos alios dant, & sibi non habent; ueritatem laudant & mendacia diligunt; auaritiam calligant, & auaritiam exercent. *Oper. Imp. hom. 43. in Macch.*

Id prius scire oportet, quod maius ad salutem; id ardentius quod efficacius ad salutem. *S. Ber.*

Clericus prima Tonfura initiatus, Clericulis uicē instituta obear, doctrinæ Christianæ exercitationes adiue; Missæ sacrificio ministrandi, ceremonias usumque accurate edificat: in Ecclesia sibi ascripta, sacerdoti celebranti rite ministrat, Ecclesiæ solemnitatibus interfit, ut diuinorum officiorum ritibus ac ceremoniis, disciplinæque Ecclesiasticæ usum erudiat: Psalmorum Pœnitentialem septem, pensum quotidianum persoluit. *Syno. Ferrariens. decr. 105. tit. Cler. &c.*

Prouidentes non coarctæ, sed spontaneè secandum Deum: neque turpis lucri gratiâ, sed uoluntariè: & ut forma facti gregis ex animo. *S. Pet. 1. 1. & 3.*

**C**ONSIDEREZ combien sont vaines & friuoles les excuses de ceux qui pour se dispenser de ce deuoir, disent qu'ils ne sont écrits en aucune Eglise. Le Concile de Toledo leur répond, que nonobstant ils ne doivent pas estre tenus pour Clercs, si se trouuant en lieu où ils puissent assister au seruice diuin qui s'y fait, ils ne s'y rendent presens. Si vous dites aussi que vous n'y estes pas obligé apres tant de preuues, que pourront dire les Laïcs? Et si vous vous absentez, de la grande Messe, du Sermon, des Vespres, sur tout es festes & Dimanches, comment pourrez-vous leur persuader d'y assister? Mais vous estes, dites-vous, dans les Ordres: & par consequent d'autant plus obligé de donner bon exemple aux Clercs inferieurs: Mais il faut que i'estudie? ouy; mais sans preiudice du seruice diuin. Sainct Thomas a-il esté moins sçauant, pour n'auoir iamais manqué à tout l'office Conuentuel, lors qu'il auoit le plus d'affaires sur les bras? Cela a-il empesché qu'il n'ait composé 18. gros volumes? On ne vous demande pas tant à beaucoup près; mais on se contente, qu'au moins es iours de Festes & Dimanches vous assistiez à la grande Messe, à l'Instruction & aux Vespres,

## III. POINT.

**V**Oyez comme vous vous estes acquité de ce deuoir de bien assister au seruice diuin. Si vous ne l'auiez pas negligé, si vous n'auiez point preferé vos estudes à cette obligation: si vous n'y estes point allé comme par force & par maniere d'acquit. Et formez la resolution en suite de vous y rendre plus fidele, en tel lieu que vous puissiez vous rencontrer, pour l'édification des autres, & l'acquit de vostre deuoir; car quoy que vous puissiez apporter pour excuse, ce ne doit pas estre le temps d'autres emplois & occupations.

*Hæc oportuit facere, & illa non omittere, Matth. 23. 23.*

## LIV. MEDITATION.

De ce que doit faire le Clerc Tonfuré, assistant au service diuin; & de la façon qu'il doit s'y comporter.

- |  |  |
|--|--|
| 1. Qu'il y doit paroistre en habit long, & en Surplis, & y chanter & psalmodier. | 2. Les moyens de psalmodier avec profit, pour soy & pour les autres. |
|--|--|

*Holocausa medullata offeram tibi. Psalm. 65. 15.*

Les sacrifices moielleux, sont ceux où l'interieur correspond à l'exterieur, suiuant quoy,

## I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il ne suffit pas d'estre present de corps aux Offices diuins, pour s'acquitter de l'obligation que nous y auons en qualité de Clercs; mais il faut y paroistre en habit de Tonfuré, c'est à dire, y assister reuestu de Soutanne & de Surplis, & rendre service selon son pouuoir, & selon que l'on y sera employé par les Superieurs, & particulièrement y psalmodier & chanter volontiers autant que l'on pourra. Obligation qui n'est pas moins estroite que la premiere, depuis que la fonction du Psalmiste n'estant plus en vſage dans l'Eglise, semble auoir esté confuse & annexée à la Tonfure: c'est pourquoy le Concile de Mayence recommande indifferemment à tous les Clercs, *Vt in doctrina & lectionibus, Psalmis & Hymnis & Canticis exercitio ingi incumbant.* Il s'est veu des Ecclesiastiques, voire des Euesques en nos iours, faire tant de cas de cet employ, qu'ils n'ont pas eu honte de prendre vne chappe dans vn village, & faire office avec le Clerc du lieu. Penseriez vous estre des-honoré d'en auoir fait autant?

*Sub. Car. Mag. san. 301  
Lingua Clerici diuinæ  
melodiæ electrum est.  
S. Greg. Naz.*

## II. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de s'acquitter dignement de cet office, c'est à dire, de chanter ou psalmodier avec profit pour soy & pour les autres. 1. Il faut, dit le celebre Concile d'Aix en Allemagne, estre attentif à ce que l'on

*Cantantes & psallentes in cordibus vestris Domino. Audiant hæc adolescentuli; audiant iis quibus psallendi in Ecclesia, officium est à Deo, Nō voce, sed cor.*

de cantandum, nec in tragædorum modum guttur & fauces dulci medicamine linienda sunt, ut in Ecclesiæ theatrales moduli audiantur: sed in timore, in opere, & scientia scripturarum.

Dist. 92. c. cantantes In conspectu Anglorum psallam tibi. Ps. 137. 2. Maledictus

homo qui facit opus Dei fraudulenter: vel iuxta aliam versionem, negligenter. Jer. 48. 10. Denique in ipso canendi genere, prima disciplina, verecundia est: imo etiam in omni vû loquendi. In ipsa quoque oratione nostra, multum verecundia placet, multum conciliat gratiam apud Deum nostrum.

Conc. Carth. c. 10. Reuerenter & alacriter Domino assistatis, non pigri, non somnolenti, non oscitantes, non parcentes vocibus, non præcedentes verba dimidia, non integra transilientes, non tractis, & remissis verbis muliebres quidam balba de nare sonantes, sed virili, &c.

Serm. 47. in Cant. Vide hæc de re Conc. Aquisq. supra citatum c. 11. 2. vbi præclara habet decantatoribus & tan-

tandi modo.

chante, Mens concordare debet cum voce, ut impleatur illud Apostoli, psallam spiritu, psallam & mente. La raison, c'est parce que Dieu y est luy-mesme présent, parce que les Anges y chantent avec nous, parce que Dieu menace ceux qui s'y comportent sans attention. 2. Il faut que ce soit avec modestie & reuerence, dit S. Ambroise; *Vocis sonum libri modestia, ne cuiusquam offendat aurem vox fortior.* Ou bien comme dit S. Hierosime, *In timore, in opere, in scientia scripturarum.* Voila pourquoy, quand on destinoit autresfois quelqu'un pour estre Psalmiste, le Prestre luy disoit: *Vide ut quod ore cantas, corde credas, & quod corde credis, opere comprobas.* 3. Ne chanter pas avec precipitation, mangeant la moitié des mots, sans faire ny meditation, ny pause, ny avec trop de delicatesse, comme pour plaire aux hommes, ny avec tiedeur & lascheté: *Sed virili ut dignum est sonitu, & affectu voces sancti Spiritus depromentes,* dit S. Bernard.

Peut-estre vous estes-vous trouué souuent au chœur avec les autres; mais comment vous y estes vous comporté? y auez-vous psalmodié, ou fait quelque autre office, quand vous l'avez pû, & qu'on vous en a chargé, auez-vous eu cette attention? n'a-ce point esté avec precipitation, avec irreuerence & immodestie, & par consequent avec scandale? Prenez-y garde, de peur que Nostre-Seigneur ne dise de vous, comme il disoit des Iuifs. Que c'est en vain que vous chantez de bouche ses loüanges, ayant le cœur ailleurs, & que bien loin d'en espérer de la recompense, vous ne deuez en attendre que de la confusion & du chastiment.

*Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè est à me, In vanum autem me colunt.* Marc. 7. 6. & 7.

## LV. MEDITATION.

De la studiosité necessaire aux Ecclesiastiques, c'est à dire, de l'affection qu'ils doiuent auoir à l'estude.

1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'estre affectionnez à l'estude.
2. Quelles conditions sont requises pour rendre les estudes des Ecclesiastiques viles & agreables à Dieu.
3. D'où vient que si peu d'Ec-

desastriques, principalement  
ceux de la campagne, s'adon-  
nent à l'estude.

*Qui enitat discere, incidet in mala.* Prou, 17. 16.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à estre affectionnez à l'estude. 1. Ils ne peuvent acquerir ny conseruer la science, qui leur est necessaire dans l'estat où ils sont, par autre moyen que par celuy-là. Car comme la foy se communique par l'ouye, la science ne s'acquiert aussi que par l'estude. 2. Ils y sont obligez, pour éviter les maux dont les paresseux sont menacez par ces premieres paroles du S. Esprit, *Qui enitat discere, incidet in mala.* Car par l'application à l'estude ils éviteront l'oisiveté, qui est vne pepiniere de toutes sortes de pechez; ils s'entretiendront dans la sobrieté; car rarement voit-on des hommes d'estude débauchez; ils seront exemplaires par la retraite & la solitude, qu'on est obligé de garder en estudiant; les compagnies des seculiers tousiours dangereuses aux Ecclesiastiques, ne leur feront de rien: s'ils aiment les bons Liures, ils se rendront, par ce moyen plus capables de seruir Dieu & l'Eglise; & enfin ils seront en veneration au peuple, & en bonne odeur auprès de leurs confreres. Mais parcé qu'il ne suffit pas d'estudier, si on ne sçait la façon d'en faire profit pour soy & pour les autres,

*Fides ex auditu* Rom.  
Multam malitiam  
decurt otiositas.

*Eccel. 31. 29.*

Otiositas mollissimum  
pulvinar diaboli.  
*Tribemius.*

Qui sedatur otium  
stultissimus est.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles conditions sont necessaires, pour rendre les estudes des Ecclesiastiques vtils & agreables à Dieu. S. Bernard dit, qu'il y faut obseruer trois choses principales, à sçauoir l'ordre, l'affection & la fin: l'ordre qu'il y faut garder, c'est de preferer aux autres la science des choses necessaires au salut, ou qui nous y acheminent de plus près, En second lieu, nous deuons nous porter avec plus d'ardeur & d'affection, à ce qui peut nous toucher & exciter plus efficacement à l'amour de Dieu; Et la fin de nos estudes doit estre, non pas pour acquerir de la vaine gloire, ou pour faire paroistre que l'on est sçauant; mais pour nous édifier

Modus sciendi est, ut  
scias quo ordine, quo  
studio, quo fine scire  
quæque oportet: quo  
ordine ut id primum,  
quod maturius ad salu-  
tarem: quo studio ut id  
ardentius, quod effica-  
cius ad amorem: quo  
fine ut non ad inanem  
gloriam, vel curiosita-  
tem, sed ad edifica-  
tionem sui & proximi.  
Sunt namque qui  
scire volunt eo fine  
tantum, ut se aut, &  
curiositas est: quidam  
ut scientiam vendant,  
& turpis est quæstus:  
quidam ut adificemur.

tur, & prudentia eſt:  
quidam vt ædiſcent,  
& charitas eſt. S. Ber.  
ſerm. 36. in Cant.

Les premiers, & inſtruire les autres: Il y en a beaucoup, dit ce ſaint Docteur, qui ne veulent ſçauoir, que pour ſe ſatisfaire eux-mêmes, & c'eſt vne pure curioſité; d'autres pour acquérir de l'eſtime auprès des hommes, & c'eſt vanité; d'autres pour en faire trafic, & c'eſt vne turpitude, & d'autres enfin pour enſeigner le prochain, & c'eſt charité.

III. POINT.

**C**ONSIDEREZ d'où vient que ſi peu d'Eccleſiaſtiques, principalement de ceux de la campagne, s'adonnent à l'eſtude. 1. C'eſt qu'ils n'y ſont pas accouſtumez. 2. Ils s'imaginent quand ils ſont vne fois Preſtres, qu'il ne faut plus eſtudier, il leur ſuffit d'auoir atteint où ils buttoient; ils n'ont point enuie, diſent-ils, d'eſtre ſi grands Docteurs; cela leur fait perdre de leurs petits plaiſirs; mais dauantage, c'eſt qu'il y a de la peine, & il ſ'y rencontre beaucoup de difficultez. Mais à voſtre aduis, y-a-t-il aucun de ces pretextes qui puiſſe rendre vn Eccleſiaſtique excuſable? Ils ſont ſi hors de raiſon, qu'ils ſe détruifent eux-mêmes: Ne vous y arrêtez donc point; mais prenez la reſolution, nonobſtant ces difficultez imaginaires, de donner tous les iours certain temps à l'eſtude. Si vous n'eſtes pas capable d'vne haute Theologie, ou que vous ayez peine à entendre les langues eſtrangeres, contentez-vous de lire des Liures en voſtre langue maternelle, il n'y a point quaſi de bon Liure qui ne ſoit à preſent tourné en François. Eſtudiez-vous à bien faire vn Catechiſme; il n'y a point d'Eccleſiaſtique, dit le Bien-heureux Eueſque de Geneue, qui puiſſe ſ'en excuſer ſur ſon inhabilité, & que toutes vos eſtudes ſoient pour la fin, que vous preſcrit ſaint Bernard, c'eſt à dire, pour en deuenir meilleur en voſtre particulier, & communiquer par apres ces lumieres aux autres.

Si Clericatus te  
tillat deſideriū; diſcas  
quod poſſis docere &  
rationabilem Chriſto  
hoſtiam offeras, ne  
miles antequam tyro,  
ne prius magiſter ſis,  
quam diſcipulus,  
S. Hier. ep. 4. ad Euſt.

*Si quis ignorat, ignorabitur. 2. Cor. 14. 38.*

LVI. MEDITATION.

Des effets de la Tonsure.

1. Le premier effet est, de nous faire Ecclesiastiques.
2. Le 2. de nous rendre participans des priuileges & immunitiez Ecclesiastiques.
3. Sur quoy sont fondez ces priuileges.

*Clericus, qui Christi seruit Ecclesie, interpretetur uocabulum suum, & nominis definitione prolata, nitatur esse quod dicitur. S. Hier. Ep. ad Nepot.*

## I. POINT.

CONSIDEREZ que le 1. effet de la Tonsure, c'est de nous faire Ecclesiastiques, c'est à dire, de nous faire passer de la condition & de l'estat Laïc à l'Estat Ecclesiastique, & de nous transferer de la Iurisdiction seculiere à la Iurisdiction de l'Eglise. C'est ce que nous fait entendre l'Euesque dans l'aduertissement qu'il donne à la fin aux Tonsurez, quand il leur dit, *Hodie de foro Ecclesie facti estis*; car ce qui nous donne droit d'estre appelez Clercs ou Ecclesiastiques, ce qui nous donne pouuoir de porter le Surplis, & ce qui nous soustrait du pouuoir des Iuges seculiers, pour nous soumettre aux Iuges Ecclesiastiques, ce ne sont pas les Ordres, ny Majeurs, ny Mineurs, mais principalement la Tonsure; en sorte qu'un Tonsuré est aussi veritablement Ecclesiastique comme vn Prestre, voire comme vn Euesque, tout ainsi qu'un Neophyte est aussi bien suiet & enfant de l'Eglise, comme le plus parfait d'entre les Chrestiens.

## II. POINT.

CONSIDEREZ que le 2. effet de la Tonsure, c'est de nous rendre participans des priuileges & immunitiez de l'Eglise, ce que l'Euesque insinuë encore en son aduertissement: *Et priuilegia Clericalia sortiti estis*, priuileges qui consistent, 1. A estre exempt de toute charge publique, comme tutelle, impost, tailles, subsides, & autres contributions personnelles. 2. A pouuoir tenir toutes sortes de benefices qui ne requierent pas les Odres. Et enfin, en ce que leurs personnes sont renduës sacrées, en sorte que ceux qui les frappent sont excommuniez, parce qu'ils font iniure à Dieu, qui

*Subiicit terram Pharaoni & cūctos populos eius, præter terram sacerdotum, quibus & statuta cibaria ex hereditibus publicis præbebantur.*

*Gen. 47. 21. & 22. Si quis suadente diabolo huius sacrilegii reatum incurserit, quod in Clericum vel Monachum violentas manus iniecerit, anathematis vinculo subiacet. Innoc. 2. 17. 4. 4. c. cod. Si quis temer-*

plum Dei violauerit,  
dispudet illum Deus,  
1. Cor. 3. 17.

les a choisis & consacrez à son seruice : mais si vous-mesmes vous profanez vostre corps ou vostre ame, pensez-vous éuite l'anathème fulminé contre les autres ? Prenez y garde.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ sur quoy sont fondez ces priuileges. L'Empereur Constantin, qui le premier a confirmé par vne Loy expresse les priuileges & immunitéz, dont les Clercs sont naturellement iouyssans, par la concession du Fils de Dieu, & par la qualité de Peres & de Maistres qu'ils ont à l'égard des fideles, reconnoissant par sa propre experience les grands biens qui arriuent à la Republique, du seruice que l'ortend à Dieu dans la Religion Chrestienne, & au contraire les mal-heurs qui en viennent, quand il est negligé, publia cette Loy en ces termes : *Visum est ut illi homines qui debita cum sanctimonia & assidua diuine Legis obseruatione, sua ministeria huius diuine Religionis excolenda imperiunt, pro laboribus suis digna premia reportent; quare eos, &c.*

Voyez-vous maintenant les conditions avec lesquelles vous deuez iouyr des priuileges Ecclesiastiques, & en veuë de quoy ils vous ont esté octroyez ? 1. C'est à la charge de trauailer & de seruir, quel seruice rendez-vous à l'Eglise, ou quelle peine au moins prenez-vous pour vous en rendre capable ? Est-il iuste que toutes les autres conditions des hommes soiēt dans le trauail, comme les Laboueurs, les Marchands, les soldats, & qu'ils portent les fardeaux & les charges de la Republique, & que vous seul ayez le priuilege de demeurer cependent à rien faire ? 3. Ce ministere & ce seruice que vous deuez rendre, doit estre fait, dit la Loy, *Debita cum sanctimonia* : est ce ainsi que vous seruez à Dieu ? Enfin, c'est à la charge que leur vie soit, *Assidua diuina legis obseruatio* : Si vous transgressez la Loy de Dieu, au lieu de l'observer, ne fera ce point pour apporter autant de dommage à la Republique, comme on en deuoit attendre de secours & de soulagement ? Voila pourquoy l'Euesque vous dit,

*Cauete ne propter culpas vestras, priuilegia illa perditis, sed habitu honesto, bonisque moribus atque operibus Deo placere studeatis.*



## LVII. MEDITATION.

De la nature, de la fin, & de l'institution des Benefices.

1. Providence de l'Eglise à l'égard de ses Ministres. | a ainsi assigné des reuenus aux Ecclesiastiques.
2. Pour quelles raisons l'Eglise

*Decimarum oblatione contenti (erunt) quas in usum eorum & necessaria separauit. Num. 18. 24.*

On peut remarquer en ces paroles l'origine & la fin des Benefices.

## I. POINT.

CONSIDEREZ que l'Eglise non contente d'auoir détourné l'iniure qui pouuoit estre faite à la personne de ses Ministres, par l'excommunication fulminée contre ceux qui frapperoient iniustement les Clercs, non contente de les auoir exemptez de toute charge publique & seculiere, qui pourroit les diuertir de l'exercice de leurs fonctions, a voulu pouruoir encore à leur viure par le moyen des biens Ecclesiastiques & autres Benefices, comme Dieu auoit autresfois pourueu à celui des Prestres & des Leuites en l'ancien Testament, par les dixmes, les oblations & les premices qu'il auoit commandé leur estre données.

## II. POINT.

CONSIDEREZ pour quelles raisons l'Eglise a esté si prouide à l'endroit des Clercs, & à quelle fin elle leur a assigné ces biens & ces reuenus Ecclesiastiques. C'est 1. afin que ceux qui seruent à l'Autel viuent de l'Autel: L'Eglise n'ayant iamais esté emeuë de donner aucun Benefice qu'à ceux qui trauailleroient pour elle, estant aussi peu raisonnable que celui qui ne trauaille pas pour vn autre, viue de son pain, comme il est iuste que celui qui s'y employe, en soit sustenté. Aussi ces sortes de biens s'appellent-ils Benefices, à l'instar des

*Eccc dedi tibi custodia primitiarum mearum, omnia quæ sanctificatur à filiis Israël tibi tradidi, & filiis tuis pro officio sacerdotali: Filius Leui dedi omnes decimas Israël in possessionem pro ministerio, quo seruiunt mihi in tabernaculo fœderis.*

*Num. 18. 8. & 21; Omnes primitiæ quas offerent filii Israël, ad sacerdotem pertinent, & quidquid in sanctuarium offertur à singulis, & traditur manibus sacerdotis, ipse erit.*

*Num. 5. 9. & 10. Quis militat suis stipendiis vnaquam? quis plantat vineam, & de fructu eius non edit? quis pascit gregem & de lacte gregis non manducat? Nescitis quoniam: qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt edunt; & qui altari deseruiunt, cū altari participant? 1. Cor. 6. 7. 8. & 13.*

*L'anipridis id asserit de Alex. Scuero. Dignus est operarius cibo suo. Mar. 10. 20. Propter hoc ipsum be-*

beneficium eis indulgemus, vraliis omnibus deiectionis, Dei omnipotentis ministeriis inbreant. *C. de ep. & Cl. l. Generaliter & C. 6. q. 1. c. Generaliter.*

Quidquid prater necessarium victum ac simplicem vestitum de altario retines, tuam no est, rapina est, sacri legium est. *S. Bern. ep. ad Fulcon. 2. Clericos illos conuenit Ecclesie stipendiis sustentari,*

quibus parentum & Propinquorum nulla bona suffragatur, qui autem bonis parentum, & operibus sustentari possunt, si quod pauperum est accipiunt, sacrilegium profectio committunt. *16. q. 1. c. vlt. & c. 1. q. 2. c. Cler. Ep. 50. ad Bonif. Comitem. c. 2. De vita contempl. c. 9. & 10.*

Communicate volunt cupiditati & superfluitati hominum, sed non labori. *S. Ber. serm. ad past. in Syn.*

Videte & caueat ab omni auaritia, quia non in abundantia cuiusquam vita eius est. *Luc. 12. 15.*

Possessio Ecclesie sumptus est egenorum; numerate licet quot sedemeriat templa nostra captiuos; quae contrulerint alimenta pauperibus; quibus exulibus viuendi subsidia ministrarint. *S. Amb. ep. 2. ad Val.*

possessiones que donnoient autresfois les Romains aux soldats; pour les obliger à deffendre plus courageusement la Republique, qu'ils appelloient *beneficia*, pour montrer combien est iuste cette parole de l'Apostre, *Si quis non vult operari, nec manducet. 2.* Afin qu'ayant par ce moyen à suffisance les choses necessaires, pour la vie & l'habit, ils ne puissent pas estre diuertis de leurs emplois par les choses temporelles. 3. Afin qu'ayant pris pour eux ce qui leur est necessaire, ils puissent, comme des fideles dispensateurs, distribuer le reste aux pauvres, & l'employer aux reparations & aux ornemens des Eglises. Et cette obligation est si estroite, que les saints Peres n'estiment point qu'un Ecclesiastique ayant du patrimoine suffisamment pour sa nourriture & son entretien, eu égard à sa condition, puisse s'attribuer aucune chose du reuenue de son Benefice; mais qu'il le doit partager aux pauvres. C'est S. Hierosme, S. Augustin & S. Prosper, qui l'asseurent.

*Pleurez icy, 1.* l'aueuglement de la plupart qui regardent les Benefices, non pas pour y trauailler, selon le dessein & l'intention de l'Eglise, & des Fondateurs, mais plustost pour s'y reposer. 2. De ceux qui bien loin d'estre satisfaits de celuy qu'ils peuuent auoir, en cherchent tous les iours de nouueaux, avec des inquietudes & empressements nonpareils. 3. Enfin, pleurez sur la misere des pauvres, de qui le patrimoine est si iniustement dissipé :

*Prenez garde si vous n'estes pas de ces gens-là : & ne croyez pas que l'exemple des autres ny la coustume vous excuse : car rien ne peut prescrire contre la verité, dit Tertullien.*

*Veritati nemo prescribere potest, non spatium temporum, non patrocina personarum, non priuilegium regionum.* Lib. de Virg. vel. cap. 1.

## LVIII. MEDITATION.

Des voyes & des moyens pour entrer dans les Benefices.

Et premierement des voyes illegitimes.

1. Y entrer par confidence, & | 2. Par simonie, & comme elle  
comme elle se commet. | se commet.

*Qui non intrat per ostium, ille fur est & latro.*

Ioan. 10. 1.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que de tous ceux qui entrent dans les Benefices par des voyes & des moyens illegitimes, il y en a principalement de quatre fortes : 1. ceux qui y entrent par confidence, ce qui se fait quand quelque Ecclesiastique prend vn Benefice en faueur d'vne autre personne, qui en reserve les fruiçts ou partie d'iceux, ou quelque droit sur iceluy, par quelque pact tacite ou exprès, sans autorité du S. Siege. Ou bien comme il se pratique à present dans le siecle, quand on donne vn Benefice à vn aîné, iusques à ce que le cadet soit en âge, pour le perpetuer par ce moyen dans la famille, on qu'on prend le nom d'vn Gradué aux mois affectez aux Graduez, & qu'on luy fait passer vn Benefice par les mains, seulement pour en signer la demission, ou permutation au profit d'vn autre : ou qu'en vertu d'vn indult, comme il se fait souuent, on nomme vn Religieux avec pact tacite ou exprès de remettre le Benefice, pour le tenir en Commande, deuant estre possédé en regle, ou plusieurs autres voyes approchantes & semblables : Abus qui est tellement accru dans ce siecle corrompu ; qu'il a obligé les Papes Pie IV. & V. de fulminer de nouveau excommunication contre ceux qui le commettent, de les priuer des fruiçts de leurs Benefices, & d'ordonner que les presomptions & coniectures en ce cas puissent seruir de preuve. Et la raison, c'est que de là vient la desolation de la maison de Dieu, l'abandonnement des Parroisses, & l'vsurpation déplorable des biens Ecclesiastiques, dequoy il faut attribuer la principale cause aux personnes mesmes Ecclesiastiques, lesquelles au lieu de s'opposer à telles entreprises, y presentent la main & en montrent l'exemple, par les abus qu'ils y commettent ; se seruent eux mesmes de confidenciers & de Prestres à leur poste, pour leur garder des Benefices, qu'ils ne peuuent tenir, & pour en trafiquer plus librement.

*Vide de hac re opus E. Petri Dam. contra Clericos aulicos, dignitatatum cupidos.*

*Filios exaltati & enutriati, ipsi autem spreuerunt me. Spreuerunt & inuauerunt à turpi vita, à turpi quaestu, à turpi commercio.... Omnes amici & inimici, omnes necessarii, omnes domestici, & nulli pacifici, & quæ sua sunt quaerunt: omnes Ministri Christi sunt & seruiunt Antichristo.*  
*S. Ber. ser. ad Cl. in Conc. Rom.*

## II. POINT.

Dant alii nummos, isti dant pretium semetipfos, an non est pretium sedulum subiectionis obsequium: Sicut Laban filias vendidit Labanumque comedit, non quia recondidit pecunias lucrum, sed quia laboriosæ servitutis præcepit impendium. Et sicut Saul nupturæ filiarum, non auri donaque fuit, sed laboris belli, vel insignis triumpho vice dotis accepit, sic ille necessario Ecclesiæ venditor esse convincitur, qui subiectionis obsequium de male sperata eius largitione mercatur. *Per. Dam. opusc. c. 2.* Quid enim refert, si non das pecuniam, sed pecuniæ loco adularis, subornas, multaque machinaris? *S. Crisostom. 3. in Act.* Execrabile flagitium; *J. 9. 1. c. reperitur.* Simoniaca pestis, sui magnitudine alios morbos vincit. *c. Sicuti 9. 1.* Instar publici criminis læsæ maiestatis enim puniendæ. *15. 9. 12. c. Sane. S. Th. 2. 2. p. 100.* Donum Dei existimasti pecunia possideri. *Act. 8. 20.* Gratis accepistis gratis dare. *Mat. 10.* Volebat emere Spiritum S. quia volebat vendere Spiritum sanctum *S. Augustin. tract. in Ioan. Domine quis habitabit in tabernaculo tuo? Psal. 14.* Qui excutit manus suas ab omni munere, se à munere quod vocatur à manu, à lingua, & ab obsequio, *Isa. 32. 15. In extrau.* Cum detestabile: *de simon. C.* nobis fuit de simonia & c. penult. d: electione. Indurauerunt facies suas super petram: & noluerunt reverti. *Lar. 5. 5.* Confessione non sunt confusi, & erubescere nesciunt, quamobrem essent inter sacras. *Lar. 6. 15.*

**C**ONSIDEREZ que le second moyen illegitime d'entrer dans les benefices, c'est la Simonie, qui n'est autre chose, qu'une volonté de vendre ou d'acheter ce qui est spirituel, ou ce qui luy est conioint, par prix d'argent ou d'autre chose qui se puisse estimer par argent: ce qui se fait ou mentalement, qu'on appelle, ou par pact & conuention, soit tacite ou expresse, ou enfin réellement, comme si quelqu'un donne ou preste vne somme d'argent à vn autre, à dessein d'auoir vn benefice; quand on rend seruice, ou qu'on fait quelque plaisir temporel dans certe attente; quand on fait quelque present, soit de la main, soit de la langue à cét effect, quand on donne de l'argent à l'entremetteur des benefices, & à celuy qui les fait obtenir, quand on les resigne par accommodement, & par articles secrets de mariage, crime qui dans tous les siecles a esté estimé si enorme, que les saints Peres & les Canons ne le nomment iamais qu'avec imprecation, & à qui ils n'ont pû donner de nom plus odieux, que celuy de son autheur qui est Simon Magus, qui voulut acheter de saint Pierre le don de faire des miracles pour en faire trafic. Enormité qui se tire, 1. de ce que le spirituel qui est toujours conioint & annexé au benefice, comme le principal à son accessoire, est de si grand prix, que toutes les choses temporelles les plus pretieuses ne le peuuent iamais égaler. 2. Parce que les Clercs ne sont qu'administrateurs, & non pas propriétaires des benefices, & partant ils n'en peuuent point disposer au preiudice de Dieu, à qui ils appartiennent. 3. Parce que les receuant gratuitement, ils doiuent les donner de mesme façon. C'est pourquoy, outre le droit naturel, les loix Ecclesiastiques & Ciuiles ont tousiours deffendu ce damnable trafic, sous des peines atroces.

*Examinez-vous serieusement sur ces points, si vous auez quelque benefice; car encore que ce peché soit tres detestable, neantmoins il est tres-subtil, & souuent on se flate par l'exemple des autres, on étouffe les remords de conscience; & pour iouyr plus paisiblement on resiste à la synderesse. Mais quelque diligence que vous fassiez pour vous en faire quitte, & quelque exemple que vous ayez, cela n'empeschera pas qu'on ne fulmine contre vous les paroles de S. Pierre,*

*Pecunia tua tecum sit in perditionem, quoniam donum Dei existimasti pecuniâ possideri. A&. 8. 20.*

LIX. MEDITATION.

Continuation de la precedente Meditation.

Des voyes illegitimes pour entrer dans les Benefices.

- 1. L'ambition, & pourquoy cette voye n'est pas legitime.
- 2. L'avarice.

*In nouissimis diebus instabunt tempora periculosa, erunt homines seipsos amantes, cupidi, elati. 2. Tim.*

3. 1. & 2.

Il semble que l'Apostre ne pouuoit mieux décrire le siecle où nous viuons, là où les hommes idolâtres d'eux mesmes, ne cherchent que leur propre gloire, & ne sont attirez dans les choses mesme les plus faintes que par des interests temporels.

*V'ide D. 1. extra. Joan. 12. c. 4. Excorsibilis ubi de ambitione.*

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'outre la simonie & la confidence, il y a deux autres voyes pour entrer dans les Benefices, qui ne sont pas moins dangereuses que ces precedentes; encores qu'elles ne soient pas si decriées, ny si manifestement mauuaises. La 1. c'est l'ambition, quand vne personne de son propre mouuement, ou à la persuasion de la chair & du sang, desire, recherche, ou reçoit vn Benefice à dessein d'en estre plus honoré & considéré dans le monde, pour auoir plus d'authorité, plus grande suite, & pour commander aux autres, soit en qualité de Curé, de Chanoine, de Prelat, &c. Et la raison pourquoy cette voye n'est pas legitime, c'est 1. Parce qu'encores qu'une personne eust tous les talens imaginables, la moindre dignité Ecclesiastique est tellement élevée au dessus de nostre portée, que nous ne pouuons sans vne insigne temerité & vn aueuglement épouuantable nous y presenter; puisque, comme dit saint Gregoire, quand on auroit toutes les vertus, encore deuroit on y estre forcé. 2. A cause du danger extrême qu'il y a dans les charges Ecclesiastiques

*Genus, ætas, scientiâ, Cathedra, & quod maius est, primatus prærogatiua, cui non essent insolentis fomes & elationis occasio? Meditantibus quidem honores blandiuntur, sed onera pensantibus tædio sunt atque formidini, Multi enim non tanta fiducia & alacritate currerent ad honores, si esse sentirent & onera, grauari profecto metuerent, nec cum tanto labore, & periculo quarumlibet affectarent infulas dignitatum. Nunc vero quia sola attenditur gloria, & non parna, purum esse Clerici cum erubescitur in Ecclesia, seque viles æstimant & inglorios si quocumque eminentiori loco non fuerint sublimati. S. Bern. ep. ad Henr. Sen. c. 7.*

Qui rogat pro se, iam iudicatus est, nec interest per se, an per alium quis roget. *Id. l. 4. d. conf. c. 4.*

Nescitis quid petatis. *Mar. 10. 11.*

Magnum proflus & mirabile est, mini strum esse Christi & mysteriorum Dei esse dispensatorem : Longè super vos est ordo pichicorum. *S. Bern. de conu. ad Cl. c. 2.*

car si vn homme à grande peine peut rendre compte pour foy, comment se chargera-il des pechez d'autruy? dit sainct Chrysofome : C'est pourquoy, ie m'étonne, dit-il, si de ceux qui sont en dignité dans l'Eglise, il y en a vn seul de sauué. Et certes, si Dieu dans l'Escriture condamne ceux qui ambitionnent les charges seculieres, quel iugement peut-il faire de ceux qui recherchent les dignitez Ecclesiastiques? *O ambitio ambientium crux*, s'ecrie S. Bernard, *quomodo omnes torquens omnibus places?* *Lib. 3. de Confid. c. 1.*

## II. POINT.

*Δυναμίς ἐστὶ τῆς  
ἐν τῶν ἀρχόντων  
συνήσει.*

*Hem. 34 ad Hebr.*

Noli querere ab homine ducatum, ne que à regibus etiam honori. *Ecl. 7. 4.*

Quam cerè dignus, ampliusque confens a neum rationi, ut pro carnali victu carnalia magis opera & negotia exerceat, nec ferret inuerfor rerum, aut inhonoraret ministerium suum? *S. Bern. decl. in illud. Ecce nos, Bonum erat magis fodere, aut etiam mendicare. Ibid.*

Nec enim ordinavit Deas his qui Euangelio seruiunt, de Euangelio querere, aut habere felicitas, vel ornatum; sed vivere, ait Paulus, ex eo, ut viderentur contenti alimentis corporis, non irritamenta gulae ac incontinentia libidinis, & quibus tegantur, non quibus orientur, acciperet. *S. Bern. decl. in illud. Ecce nos.*

Vniuersis qui est in sinu Patris, nonne de secreto suo prodit ad publicum nostrum? Nonne de caelo descendit ad terras, ut praedicatione & conuersatione sua persuaderet hominibus contemptum mundi? Nonne vos estis vicarii eius? Nonne quod praedicauit, & vos debetis praedicare? quod

**C**ONSIDEREZ que le dernier moyen d'entrer contre l'ordre dans les Benefices, c'est l'auarice : 1. Quand vne personne recherche vn Benefice simplement pour viure; car on ne deuroit pas regarder, s'il a besoin des biens d'Eglise pour viure; mais si l'Eglise a besoin qu'il viue pour se seruir de luy, ou bien s'il est necessaire au Benefice, & non pas si le Benefice luy est necessaire. Quand on y entre pour en deuenir plus riche, pour amasser des thresors pour foy ou pour autruy, pour estre plus à son aise : C'est contre cét abus que tous les saincts Peres, & S. Bernard principalement dans ces derniers siecles ont si fort inuectiué. Et la raison, c'est qu'il n'y a rien de plus contraire à l'esprit Ecclesiastique, lequel au dire de S. Paul, doit porter les Ecclesiastiques à se contenter des choses simplement necessaires pour la vie & l'habit, & à pratiquer plus parfaitement qu'aucun autre, la paureté d'esprit, comme la premiere vertu que Nostre-Seigneur a pratiquée en naissant, la premiere, qu'il a enseignée à ses Apostres, & la premiere aussi que nous auons professée en la Tonsure. 2. Parce qu'en cela ils donnent l'exemple aux Laïcs de faire de même, eux de qui tout le soin doit estre d'éleuer les ames de la terre au Ciel, & d'arracher les cœurs humains de cette mal-heureuse conuoitise d'auoir, que sainct Paul appelle idolatrie, ou seruitude des idoles.

*Examinez-vous*, si vous auez des Benefices, de quelle façon vous y estes entré? Car ceux qui s'y fourrent par l'ambition, ou par l'auarice, ne doiuent point esperer que le portier, c'est à dire Nostre Seigneur, leur ouure la porte du Ciel, parce qu'il ne connoist que ceux qu'il appelle. Et si vous n'en auez point,

faites resolution de iamais n'en rechercher ny accepter par ces damnables motifs & ces intentions sinistres.

*Nonit Dominus viam inſtorum & iter impiorum peribit. Pſal.*

I. 6.

vicarii conuerſari? Ita planè niſi fortè doctiores fueritis, vel ſanctiores. *Sanct. Bern. ſerm. ad paſt. in Syn.*  
Hoc ſciote intelligentes, quod omnis fornicator, aut immundus, aut auarus, quod eſt idolorum ſeruitus, non habet hæreditatem in regno Chriſti & Dei. *Eph. 5. 5.*

*diſſuaſit diſſuaderè;*  
quod perſuaſit perſuadere? A Chriſto dicti eſtis Chriſtiani; nonne ea via qua Chriſtus ambulauit, & vos debetis ambulare? Nonne ſicut conuerſatus eſt, & vos debetis eiuſ

LX. MEDITATION.

De la voye legitime pour entrer dans les Benefices.

Ego ſcio quos elegerim. *Iuan. 13. 18.*  
Cognouit Dominus qui ſunt eius, *2. Tim. 2. 19.*

- I. Premièrement y eſtre appellé,
- ſecondement, auoir la volonté d'en accomplir toutes les charges.
- 2. Les moyens de reconnoiſtre ſi quand on preſente vn Benefice, on a cette vocation & intention.

*Qui intrat per oſtium, huic oſtiarius aperit.*  
*Ioan. 10. 2. & 3.*

I. POINT.

CONSIDEREZ, que pour entrer legitiment dans vn Benefice, il ne ſuffit pas d'eſtre eſloigné de tout eſprit d'auarice & d'ambition, de ne le demander point par forme de recompence, de ne point uſer de fauſſetez, de tromperies, de procès, de ſurpriſe pour l'obtenir, moins encor de ſimonie, ny de confidence, comme vous auez veu; mais il faut de plus y eſtre appellé, principalement ſi le Benefice que l'on recherche, ou que l'on nous preſente; eſt à charge d'ames. La raiſon c'eſt, que ſans vocation, 1. On ne peut pas eſperer de ſauuer les autres; car comme il n'appartient qu'à Dieu de donner benediction à la ſemence, il ne l'accordera iamais à la parole de ceux qu'il n'aura point enuoyez, *Quomodo enim predicabunt, niſi mittantur?* Rom. 10. 13. Cela ſ'entend pour faire fruit dans les ames. Dauantage, c'eſt qu'en perdant les autres il ſe perd le premier; car ſi ceux-meſme qui y ſont veritablement appelez ſ'eſtiment encore eſtre en tres-grand danger de leur ſalut,

Nemo poteſt venire ad me, niſi pater meus traxerit eum. *1. Iuan. 6. 44.* Dabit Dominus Verbum euangelizantibus virtute multa. *Pſ. 67. 12.* Dabit voci ſuę vocem virtutis. *Ib. 55.*  
Neque qui rigat eſt aliquid; neque qui plantat, ſed qui incrementum dat Deus. *1. Cor. 3. 9.* Ne forte cum al iſ predicauerim, ipſe reprobus efficiar. *1. Cor. 9. 17.*  
Perichlitamur omni hora. *1. Cor. Beneficium datur propter officium,*

que peuuent entendre ceux qui sans adueu, mais plustost contre la volonté du Maistre, s'ingerent d'aller trauailler à sa vigne ? 1. Pour entrer comme il faut dans vn Benefice apres la vocation; Il faut auoir la volonté d'accomplir toutes les charges & conditions du Benefice, suiuant l'intention de l'Eglise & des Fondateurs.

## II. POINT.

Probet seipsum homo.  
2. *Cor.* 1. 28.

Si quis sine crimine est, &c. *qua* 1. ad *Tim.* 3. & *Tit.* 1. referuntur. Vbi minus requirit Apostolus quam par sit, inquit *S. Chr. cho.* 10. in 1 *Tim.* 1. 9. 1. esse non putanda.

Vnusquisque suum nouerit ingenium, & ad id se applicet, quod sibi aptum elegerit: itaque quid sequatur prius consideret, non solum nouerit bona sua, sed etiã vitia cognoscat, æqualemque iudicem se sui præbeat.

*S. Amb.* 1. *off.* c. 44

Quid tibi insipiens delicia sapient? Quid diuitiæ illi cæcos delectant oculos, quibus mercaris tã graue iudicium, tam durã temetipsum obligas rationi? Vniuersa liquidem vsque ad quadrantem nouissimum exigeris. *S. Bern.* *decl. in illud: Ecce nos.*

Ipsæ enim Satanas, transfigurat se in Angelum lucis.

2. *Cor.* 11. 14.

Apud nos non desunt qui nec Christum induti, nec visceribus misericordia commo- ti, nec ad imperandum vocati, vltro venire non verentur.

*Prosop.* in c. 4. 1f.

**C**ONSIDEREZ que pour reconnoistre, si quand on nous presente vn Benefice, nous auons cette vocation & cette intention legitime; Les moyens pour ne s'y point tromper, sont, 1. De mesurer ses forces, dit saint Gregoire, & les comparer avec la charge que l'on propose, considerant si on a les parties & les talens requis, soit pour la science, soit pour les mœurs: Car Dieu n'appellera iamais les personnes ignorantes, vicieuses, & les apprentifs en la vertu, & partant si on se trouue foible de ce costé-là, on doit se retirer.

2. C'est de considerer le danger qu'il y a dans le maniment des biens Ecclesiastiques, & le compte exact qu'il en faudra rendre à Dieu.

3. C'est de n'en accepter iamais, sans prendre l'aduis de personnes sages, zelées, & sans interest; car encore que l'on sente souuent de violens desirs, ce semble, de seruir Dieu dans les charges Ecclesiastiques, que l'on colore d'apparence de zele & de charité, ce sont plustost pour l'ordinaire des suggestions du diable, de l'esprit d'ambition & d'auarice, qui se repaist de l'honneur & du profit, que des mouuemens du S. Esprit, Nostre-Seigneur ayant coustume d'inspirer plustost à ses élus la fuite de semblables charges, que le desir & la poursuite, fauorisant en cela la vertu d'humilité, qui est la pierre de touche des vrayes inspirations.

*N'est-il pas vray* qu'il y en a bien peu qui entrent dans les Benefices par cette porte?

*Neque enim signum regni occupare cælestis, aut illius timent imperij gestare coronam, in quibus auaritia regnat, ambitio imperat, dominatur superbia, &c.* *S. Ber. de Conuers. ad Cler.* cap. 21.



## LXI. MEDITATION.

Des obligations en general qu'ont tous les Beneficiers,  
à raison de leurs Benefices.

1. Se contenter d'un seul, suffisant pour son entretien, & n'en avoir point d'incompatibles.
2. Dire le Breviaire convenable tous les iours, satisfaire à toutes les charges & fondations, & employer le surplus apres son entretien pris, en aumosnes.

*Qui sentit commoda, sentire debet & onera.*

C'est la maxime de droit receüe generalement par tout, qui entre toutes les autres personnes, oblige particulièrement les Ecclesiastiques, comme les plus releuez en honneur, & souuent plus auantagez en biens, mesme temporels, que les Laïcs.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'entre les obligations des Beneficiers, il y en a quatre ou cinq principales. La 1. C'est de se contenter d'un seul Benefice suffisant pour son entretien, parce que d'en auoir, ou d'en rechercher plusieurs, c'est agir directement contre toutes sortes de raison & de iustice. Cette pluralité ne pouuant auoir ordinairement d'autre source qu'une insatiable auarice, & vne execrable ambition: C'est sur quoy le S. Concile de Trente, pour oster tout pretexte, & retrancher les grands desordres qui s'estoient glissez dans l'Eglise; a deffendu à toute sorte de personnes de quelque qualité & condition éminente qu'elles fussent, de posseder plusieurs Benefices, non seulement obligeans à residence, mais mesme Benefices simples, & qui sont tenus en commande. Car si on a tant de peine de s'acquiter des charges d'un seul; comment pourra t'on satisfaire à plusieurs tout à la fois? La 2. C'est de n'en auoir point d'incompatibles, & qui obligent à residence en mesme temps, quand mesme vn ne seroit suffisant, parce qu'autrement c'est faire iniure à l'Eglise, estant impossible de seruir en mesme temps en deux lieux

Vsqve ad mortem Domini, amor lucri se ingerit, nec vitæ Saluatoris quæ sitis desiderium parcit. *Titel. de ieiun. ad finem operum B. Cyp. Ex. de prob. c. execrabilis.* Sic definiere Theologi Paris.

Neminem posse duo beneficia, si vnus sufficeret ad eum alendum, obtinere sine peccato mortali. Cum Ecclesiasticus ordo peruertatur, quando vnus plurimum officia occupat. sanctæ sacræ Canonibus cautum fuit, neminem oportere in duabus Ecclesiis ascribi: verum quoniam multis improbræ cupiditatis affectu seipfos, non Deum decipientes, ea quæ bene cõstituta sunt variis artibus illudere, & plura simul beneficia obtinere non erubescunt, sancta Synodus debitam regendis Ecclesiis disciplinam

fituere cupiens, pr-  
fenti decreto, quod in  
quibuscumque perso-  
nis, quocumque titulo  
etiam Cardinalatus  
honore fulgeant, man-  
dat obseruari, statuit,  
vt in posterum vnum  
tantum beneficium  
Ecclesiasticum si-  
ngulis conferatur, quod  
quidem, si ad vitam  
eius cui conferitur,  
honestè sustentantè  
non sufficiat, liceat ni-  
hilominus aliud sim-  
plex sufficiens, dum-  
modo vitium per  
sonalem residentiam  
non requirit, eidem  
conferri. Hæcque non  
modo ad Cathedrales  
Ecclesias, sed etiam ad  
alia omnia beneficia,  
tam secularia, quam  
regularia quæcumque  
etiam commendata,  
pertineant; cuiuscun-  
que tituli, ac qualitatibus  
existant. Conc. Tr. sess.  
24. de ref. c. 17. vsque

Admod. Si consuetudi-  
nem opponas, aduer-  
tendum quod Domi-  
nus dicit: Ego sum  
veritas. Non dixit, ego  
sum consuetudo, sed  
veritas. Dist. 8. can. si consuetudinem.

Errauerunt cæci in plateis, & cum non possent, tenuerunt lacinias suas. Thr. 4. 14. Omnes principes eorum, qui dice-  
runt: hæreditate possideamus sanctuarium Dei. Deus meus ponit illos vt rotam, & sicut stipulam ante faciem venti, sicut  
ignis qui comburit siluam, & sicut flamma comburens montes: tu persequeris illos in tempestate tua, & in ira tua turbabis eos,  
imple facies eorum ignominia, & quærent nomen tuum Domine, erubescant & conturbentur in sæculum sæculi, & con-  
fundatur & pereant, Psal. 32. 23. & seq.

*Nemo enim potest duobus dominis seruire*, Matth. 6. 24. 3. C'est  
soustraire au peuple le secours qu'il pourroit attendre de celuy  
qui est obligé de résider. C'est enfin contreuenir à l'autorité  
de l'Escriture, aux definitions des Conciles; aux Decrets des  
Papes, & se mettre par ce moyen en danger infailible de  
son salut. Et ne pensez pas vous excuser sur la coustume: *Con-*  
*suetudo enim sine veritate, vetustas erroris est*, dit S. Cyprien;  
*Epist. 74. ad Pompeium*. Ne vous appuyez pas aussi sur l'e-  
xemple de qui que ce soit, grands ou petits: car s'ils se per-  
dent, & s'ils sont aueugles à cause de leur passion, & du des-  
sir d'en auoir, voulez-vous les suiure? Le Prophete Ieremie  
semble auoir tres-bien décrit ces personnes, quand il dit qu'ils  
sont tous semblables à vne troupe d'aueugles qui marchent  
à tastons, & sans conduite au milieu des ruës, & ne sça-  
chant que faire, ils se tiennent tous par le coin de la robe,  
& se suiuent les vns & les autres: Helas! où peuuent aller  
des aueugles, sinon de fosse en fosse, de mal en mal, & tous  
enfin en vn funeste precipice?

Après tout ne vaut-il pas mieux prendre le plus seur?  
seront-ils vos garands à l'heure de la mort?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la troisieme obligation des Bene-  
ficiers, est de dire le Breuiare conuenable, tous les  
iours sans y manquer: car c'est pour seruir, louer, & glorifier  
Dieu que sont fondez les Benefices, & qu'ils leur sont con-  
ferez, ce qui a donné lieu à cét axiome, *Datur Beneficium pro-*  
*pter officium*. D'où vient qu'il y a obligation de restituer les  
fruits quand on y manque: mais il faut que cette recitation  
se fasse avec la modestie, l'attention, la deuotion: en vn  
mot, avec l'intention que requiert l'Eglise. La 4. est de sa-  
tisfaire tres fidelement à toutes les charges & fondations, ce-  
lebrations des Messes & Offices diuins, reparations des Egli-  
ses, aumosnes publiques & pensions congruës, & prendre  
pour cét effet les premiers & plus clairs deniers du reuenu;

Diuinum officium  
dicitur priter ac  
nocturnum studiose,  
ac deuote celebrare.  
Conc. Lat. sub Inno-  
cent. p. c. dolentes.

d'autant qu'ils n'ont rien au Benefice, que ces choses ne soient prealablement acquittées. La 5. & dernière, c'est d'employer le surplus de ces reuenus Ecclesiastiques en aumosnes & en œuvres de pieté, & principalement aux lieux où sont assis les Benefices.

Examinez-vous sur la 3. & 4. obligation, principalement si vous auez quelque Benefice; & voyez comme vous auez dit vostre Breuiaire, & comme quoy vous vous estes acquitté des chargés, des fonctions, & des aumosnes que vous estes obligé de faire, de crainte que la plainte que Dieu fait dans Isaye, ne tombe sur vostre teste:

*Populum meum exactores sui spoliauerunt. Quare averteritis populum meum, & facies egenorum confunditis? in domo vestra rapina pauperis inuenitur. Isa. 3. 12. & 15.*

Non gutture vel inter dentes, seu deglutendo & syncopando dictiones, sed reuerenter verbis distinctis officium persoluatur. Conc. Basil. sess. 21. c. qualiter hora Canonica sint recitanda.  
O miseranda sponsam talibus creditam paranympsis, qui assignata cultui eius, proptio retinere quatuor non verentur. Non amici profectio sponsi, sed amuli sunt.  
S. Bern. l. 3. de cons. c. 5.  
Hoc est possidendo contemnere, non tibi, sed aliis possidere, nec habendi cupiditate, Ecclesiæ facultates ambire, sed eas pierere subueniendi suscipere.  
S. Prosp. l. 2. de vit. act. c. 9.

LXII. MEDITATION.

De l'obligation particuliere qu'ont les Beneficiers de faire bon employ des biens Ecclesiastiques.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire bon employ de leurs biens Ecclesiastiques.</p> <p>2. Quels sont les mauvais usages.</p> | <p>ges que l'on en fait d'ordinaire.</p> <p>3. En quoy consiste ce bon usage selon le sentiment des Peres.</p> |
|--|--|

*Quis, putas, est fidelis dispensator & prudens, quem constituit Dominus super familiam suam; ut det illis, id est, aux pauvres, in tempore tritici mensuram? Luc. 12. 42.*

Certes, si cela s'entend des Beneficiers, on peut répondre qu'il n'y en a gueres.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Beneficiers, à faire bon employ des biens Ecclesiastiques. 1. Parce qu'ils ne sont qu'Administrateurs, Dispensateurs, Procureurs,

Res pauperum non pauperibus dare, par facilem crimen esse dignoscitur: sane patrimonium pauperum;

facultates sunt Ecclesiarum & sacrilega eis crudelitate surripitur quicquid sibi ministri & dispendatores, non utique domini vel possessores, utraque visum accipiunt & vestit. S. Bern. decl. in illud. Ecce nos.

His sancti viri, facultates Ecclesiarum, non ut possessores, sed ut procuratores possidebant, non eas in suos usus vendicantes, ut proprias, sed ut commendatas, pauperibus distribuabant. S. Prepp. de Hilaris, Paul. & aliis loquens l. 2. de vit. cont. c. 9. 10. Amico quippiam rapere furtum est, Ecclesia non fraudate, sacrilegium est: accepit quod pauperibus erogandum sit, & esurientibus plurimis, vel cautum esse velle vel timidum, aut quod apertissimi scelestus est, aliquid inde subtrahere, omnium prædonum crudelitatem superat. S. Hier. ep. ad Nepor. De aliarum viuat, non luxurietur, non superbiat, denique non dicitur. Non sibi de bonis Ecclesiarum ampla palatia fabricet, inutans quadrata rotundis: nec loculos inde congeret, nec in vanitate aut superfluitate dissipat, non extollat de facultatibus Ecclesiarum consanguineos suos aut nepotes: ne filias dixerim, nuptui tradat. S. Bern. decl. in illud. Ecce nos.

Omnino interdicunt sancta Synodus, ne ex rebus Ecclesiarum, Clerici, consanguineos familiaresve suos augere studeant, cum & Apostolorum canones prohibeant, ne res Ecclesiasticas, quæ Dei sunt, consanguineis donent, sed si pauperes sint, iis ut pauperibus distribuât, nec dissipent illorum causa. Conc. Tr. sess. 15 q. 2, de res. post. med.

ou Oeconomies de ces biens, & non pas les propriétaires & les Maîtres. C'est la qualité que leur donnent tous les anciens Auteurs, & tous SS. Peres dans leurs écrits, & la sainte Eglise dans les Canons de ses Conciles, 2. Parce que tous ces biens quels qu'ils soient, comme les dixmes, les offrandes, les premices, ou les autres reuenus temporels, sont de leur nature & de leur institution, disent les saints Docteurs, *Vota fidelium, pretia peccatorum, & patrimonium pauperum.* Qualitez qui marquent assez la fin pour laquelle ils doiuent estre possédez: c'est pourquoy les saints Peres ne font point de difficulté d'accuser de larcin & de sacrilege ceux qui en abusent, ou qui les diuertissent ailleurs: tels que sont saint Augustin, saint Chrysostome, S. Hierosime, S. Bernard, & vne infinité d'autres que vous prendrez plaisir de lire sur ces belles matieres.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les mauuais vsages que l'on en fait d'ordinaire. 1. C'est de les employer en des choses profanes, comme à bastir des maisons, à entretenir des cheuaux, à nourrir des chiens, à acheter de meubles inutiles, à acquerir des heritages, à faire des festins & dépenses superflues. 2. Quand vn enfant par exemple, ayant vn Benefice, le pere en reçoit le reuenu, & s'en sert à entretenir sa famille, pouuant viure d'ailleurs, à marier ses autres enfans, recompenser ses domestiques, à grossir son train ou sa cuisine, & choses semblables; car encore que les parens soient preferables en toute autre rencontre, toutes-fois en la distribution des biens Ecclesiastiques, ils ne doiuent estre considerez que comme les premiers pauvres, ainsi qu'apres tous les autres Conciles, nous enseigne notamment le Concile de Trente.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour remede, en quoy consiste le bon vsage des biens Ecclesiastiques. C'est disent les SS. Peres, de les employer au secours des pauvres & aux necessitez de l'Eglise, au lieu mesme où est assis le Benefice, apres que le Beneficier aura pris son entretien ce qui luy est necessaire, en regard à sa condition: *Non enim debent in alijs vrbibus quam in Ecclesiasticis, Christianorum fratrum vel indigentium conuertri,* dit le Pape Urbain.

Voyez en quoy vous auez manqué iusques à present dans les distributions de vos biens Ecclesiastiques ; si vous n'en auez point fait de dépenses superflües pour vous ou pour autruy, ou si vous en auez fait l'aumône : car si vous n'auuez point esté fidele dans la dispensation des biens temporels, qui pourra vous confier la dispensation des biens spirituels, des thresors, des graces & des merizes du sang du Fils de Dieu, dont l'administration est beaucoup plus difficile & plus dangereuse que celle des choses temporelles & perissables ?

*Quin modico iniquus est, in maiori iniquus est : Et si in alieno fideles non fuistis,* tels que sont les reuenus Ecclesiastiques que vous auez mal employez ; qui vous donnera les richesses & les biens eternels qui sont proprement vôtres, puisque vous n'estes créez à autre fin ?

*Quod vestrum est quis dabit vobis ?* Luc. 16. 12.

*Gloria Episcoporum pauperum opibus prouidere, iugominia sacerdotum est propriis studere diuitiis S.) Hier. Ep. ad Nepot. Ep. Decr. ad omnes Christianos. Clamant nudi, conquerantur & dicunt, nostrum est quod effundis, nobis crudeliter subtrahitur quod maniter expeditus. Et nos etiam Dei plasmatio, & nos sanguine Christi redempti sumus, nostris necessitatibus detrahitur quidquid accedit vanitatibus vestris: duo denique mala de vna procedunt ra dice cupiditatis, dum & vos vanitando peritis, & nos spoliando perimitis. Iumenta gradiuntur onusta gemmis, & nostra non curati: crura nuda cal gulis. Et*

hæc pereres modò quidem coram Deo tantum, cui corda loquuntur. Cæterum in futuro stabunt in magna constantia aduersus eos, qui se angustiauerunt; itante quippe pro eis patre orphanorum, & iudice viduarum. Ipius enim tunc vox orit, *Quamdiu non fecistis, vni de his minimis meis, nec mihi fecistis. S. Bernep. ad Hæc. Sen. cap. 2.*





MEDITATIONS  
 DE  
 LA VIE ECCLESIASTIQUE  
 TROISIÈSME PARTIE,  
 QUI TRAITE  
 DV SACREMENT DE L'ORDRE  
 EN GENERAL,  
 ET DES ORDRES MINEURS  
 en particulier.

---

LXIII. MEDITATION.

DE L'EXCELLENCE DV SACREMENT  
 de l'Ordre, estably par Nostre-Seigneur  
 dans son Eglise.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Pour quelles raisons Nostre-Seigneur a voulu qu'il y eust un Ordre dans l'Eglise.</p> <p>2. En quoy consiste l'excellen-</p> | <p>ce &amp; la beauté de cet Ordre.</p> <p>3. Conclusions à tirer d'icy.</p> |
|--|--|

*Qua à Deo sunt, ordinata sunt. Rom. 13. 1.*

## I. POINT.



**C**ONSIDEREZ pour quelles raisons Nostre-Seigneur a voulu qu'il y eust vn ordre dans l'Eglise. C'est, 1. Parce que toutes les choses ne sont bonnes, qu'entant qu'elles sont ordonnées, & ne peuvent se maintenir, ny subsister que dans l'ordre, c'est à dire, que par la soumission des inferieures aux superieures; comme nous voyons dans l'estat de la nature, & celuy de la gloire. Voyla pourquoy l'Estat Ecclesiastique estant comme mitoyen entre ces deux estats, & l'Eglise deuant tousiours durer, & seruir comme de fondement inébranlable de la verité, il a esté necessaire qu'il y eust vn ordre. 2. C'a esté pour faire remarquer d'autant plus l'admirable vnté de son Eglise, dans la diuersité & la distinction de ses Ministres, & donner par là vne marque infaillible, pour connoistre la veritable d'auec la fausse religion, c'est à dire les Catholiques d'auec les heretiques, lesquels ne reconnoissent point de chef, mettent tout en desordre & en confusion. 3. Parce que, comme il auoit remedié à toutes nos autres playes dans l'institution des autres Sacremens, par exemple, au peché originel par le Baptême, aux pechez actuels par la Penitence, aux reliquats des pechez par l'Extreme-onction, à nostre infirmité par la Confirmation, à la pente que nous auons au peché, par l'Eucharistie, à la concupiscence par le Mariage; Il estoit à propos qu'il remediait à ce grand mal d'ignorance par le moyen de l'Ordre.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste l'excellence & la beauté de cét Ordre, estably par N. Seigneur dans son Eglise. 1. C'est en la subordination merueilleuse, & en la dépendance que tous les Ecclesiastiques ont les vns des autres; les inferieurs des superieurs, par exemple, les Prestres des Euesques, les Diacres des Prestres & ainsi des autres. 2. Au rapport que toutes leurs fonctions, & leurs ministeres ont à vne mesme fin, qui est le tres S. Sacrifice de la Messe, le plus auguste de tous nos mysteres. 3. En l'estédué du pouuoir, que ce Sacremēt

Omnia quanto magis ordinata sunt, tanto magis vtique bona sunt: quanto autem minus moderata, minus prociua, minus ordinata sunt, minus bona sunt. S. Aug. Ad hoc diffinitionis diuinae prouilio gradus diuisos & Ordines voluit esse distinctos, vt dum reuerentiam minores potioribus exhiberent, & potiores minoribus dilectionem impenderent, vna concordia fieret, ex diuersitate contextio, & recte officiorum gereretur administratio singulorum. Neque enim vniuersitas alia poterat ratione subsistere, nisi huiusmodi magnus eadem differentie ordo seruaret: quia vero creatura in vna, eademque æqualitate gubernari vel viuere non potest: cælestium militiarum exemplar nos instruit, quia dum sunt Angeli & Archangeli, liquet quia non sunt æquales, sed in potestate & ordine, sicut notis, differunt atque ab altero. Si ergo inter eos qui sine peccato sunt, ista conlat esse distinctio, quis hominum abnuat hinc se libenter dispositioni submittere?

Dion. P. ep. ad Securum ep. Ordo modum tribuit ac decorem, etiā & perpetuam. S. Bern. A Subdiacono vsque ad Lectorem omnes subditi sunt Diacono, Pontifici Presbyter, Presbytero Diaconus; Diacono Subdiaconus; Subdiacono Acolythus, Acolytho Exorcista, Exorcista Lector, Lectori Ostiarius, Ostiario Abbas, Abbati Monachus, in omni loco representantem obsequium sive in publico, sive in gremio Ecclesie. Conc. Rom. sub Sylu. c. 7. habetur d. 37. 92. Sacramentum Sacramentorum, aliorum

ignorum hierarchico-  
ru efficacitas atq; per  
fectio. Dion. c. 3. Ec  
Hier. Adeo ut quæ Do-  
mino erant potestate  
propria, Petro & eius  
successoribus, voluerit  
esse participatione  
communis. S. Leo ser.  
in ann. assumpt. sua. &  
serm. 2. in nat. S. S.  
Apostolorum Petri &  
Pauli. Benedictus  
Deus, qui dedit pote-  
statē talē hominibus.  
Mat. 9. 8. Si quis igno-  
rar, ignorabitur. Cor.  
14. 18. Clerici aliud  
esse, aliud videri vo-  
lunt. Nam habitu mi-  
lites, quæstū Clericos,  
læu neutrum exhibent:  
Nam neque p gnant  
ut milites, neq; evan-  
gelizant ut Clerici.  
Cuius ordinis sunt, cū  
vtriusq; esse cupiunt,  
vtrumque deserunt,  
vtrūque confundunt.  
Vnusquisque in su-  
ordine resurget, illi in  
quo Vereor illos non  
alibi ordinandos, quā  
vbi nullus ordo, sed  
semperternus horror  
inhabitat. S. Berol. 3.  
de cons. c. 19.

donne aux hommes, tant sur le corps naturel, comme sur le  
corps mystique de Iesus-Christ; d'où il tiré aussi sa difference,  
quand on le definit, *Signaculum quoddam quo spiritualis potestas  
traditur Ordinato.*

Louez Dieu qui a donné ce pouuoir aux hommes, & remer-  
ciez-le en quelque degré que vous soyez, de vous en auoir fait  
participant.

### III. POINT.

**C**ONCLUEZ d'icy quelle iniure font les Clercs à eux &  
à l'Eglise. 1. Ceux qui demeurent dans l'ignorance. 2.  
Ceux qui vivent dans le desordre & avec scandale, se mé-  
lant, dit saint Bernard, de tout mestier horsmis du leur,  
3. Ceux qui ne sont sujets à personne, ny attachez à aucune  
Eglise; mais veulent viure independans de tout le monde,  
& ne s'occuper à aucun employ ny fonction Ecclesiastique,  
que les Canons appellent *vagi & acephali*, vagabonds & sans  
chef.

Voyez si vous ne trempez point ou dans l'ignorance, ou dans  
le scandale. Si vous rendez à vos superieurs, c'est à dire, à  
tous ceux qui sont plus éleuez que vous dans l'Ordre, le res-  
pect que vous leur deuez: Car si vous avez peruertey & desho-  
noré l'ordre en ce monde, par quelqu'un de ces manquemens,  
vous ne pourrez attendre vn iour d'autre lieu que celuy-là, dit  
saint Bernard,

*Vbi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat. Iob. 10. 22.*

## LXIV. MEDITATION.

### Des effets du Sacrement de l'Ordre.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| 1. Les deux effets principaux,<br>la grace & le caractère.         |  | tesme & en l'Ordre.                               |
| 2. La difference entre la puissan-<br>ce spirituelle donnée au Ba- |  | 3. Deux importantes conclusions<br>à tirer d'icy. |

*Noli negligere gratiam quæ est in te, quæ data est tibi cum  
impositione manuum Presbyterij*

1. Tim. 4. 14.



C'est à vous aussi bien qu'à Timothée que s'adresse cét aduertissement, pour vous induire à cultiuer la grace receuë en vostre Ordination.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a deux effets principaux de l'Ordre, la grace & le caractere, tous deux produits par le saint Esprit; lequel outre la grace habituelle & sanctifiante, commune à tous les Sacremens, dont il donne l'accroissement, communique encore à chacun de nous en l'Ordination, les vertus, les dons & les secours surnaturels, conformément & proportionement au pouuoir & au degré que nous auons dans l'Eglise, que l'on appelle grace Sacramentale, pour nous acquiter dignement des fonctions & ministères, auxquels il nous employe; & pour marque de cette puissance, il imprime en nos ames vne certaine qualité spirituelle ineffaçable, que nous appellons communement caractere, qui fait que ce Sacrement ne peut point se reïterer.

De gratia sanctificante sic loquitur. S. Greg. Nisi. in Bapt. Christi. Eadem verbi vis, sacerdotem augulum, & honorandum facit, nouitate benedictionis à cōmunitate vulgi segregatum: quum enim neri ac tempore superiore vnus ē multitudine ac plebe esset repente redditus præceptor, præses, doctor pietatis, mysteriorum latentium præsul, & licet nihil quoad speciem externā attinet, vel corpore, vel formamucatus ille sit; inuisibili quadā gratia animam in melius transformatā gerit. S. Greg. in c. 10. l. 1. Reg. Samuël Saül in principē vnxit; Deus autem ei cor aliud innotauit, vt qui sacrosū ordinū sacramēta ab Ecclesiæ doctoribus foris accipimus, sed sacramentorum virtute ab omnipotenti Deo interiorius roboramur. Virtus verè sacramēti gratia est spiritus septiformis quam certè gratiam qui accipiunt, quasi alio accepto corde immutantur, quia quos gratia sua sanctus Spiritus roborat, esse eos facit primum quod non erant. S. Dion. c. 5. Eccl. Hier. Manus impositio, simul quidem diuinum auxilium sacramento annexum declarat, quo tanquam sancti pueri, aut filii patris charitate fouentur, ita vt quidem eis habitum & virtutem sacerdotalem largiatur, contrarias autem ab eis potestates simul amoueat. De gratia sacramentali loquitur

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encore que dans quelques autres Sacremens, avec la grace sanctifiante, soit conferée certaine puissance spirituelle, comme dans le Baptême; il y a pourtant bien de la différence d'avec celle qui se donne en l'Ordination. 1. Parce que par exemple celle qui se donne au Baptême, est purement passive, c'est à dire; qu'elle donne droit au baptisé de recevoir les autres Sacremens: mais celle de l'ordination est active, c'est à dire qu'elle se donne, pour administrer les autres Sacremens; d'où vient que cette puissance est l'effet principal de l'Ordination, au lieu que ce n'est qu'un effet éloigné dans le Baptême. 2. C'est parce que le Baptisé ne reçoit cette puissance que pour soy, mais celuy qui est ordonné, la reçoit pour l'vtilité de toute l'Eglise.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ & tirez d'icy deux importantes conclusions. 1. Que si le pouuoir que vous auez receu en vostre Ordination est spirituel, vous ne devez point employer

*Cong. Meg. r. p. eorum  
qua ad doctrinam spe  
stant. c. 35. dum ait:  
Rite ordinatis gratia  
diuinitus confertur, qua  
ad Ecclesiastica munera  
rite & viriliter ex  
ercenda apti, & idonei  
efficiuntur, & quia rata  
sunt & efficacia quae  
à rite ordinatis in Ec  
clesia, iuxta Christi  
& Ecclesiae institutio  
nem, geruntur. Hanc  
que gratiam esse. Ordini  
tis & muneris, non  
hominum aut perfor  
narum. De caractere  
loquitur. S. Aug. l. de  
homo. c. 14.  
Ad ait. Manet in illis  
(ordinatis) Sacramen  
tum Ordinationis, &  
si aliqua culpa, aliquis  
ab officio remoueat,  
Sacramentum Domini  
semel imposito non ca  
rebit; quantum ad iu  
dicium permanente.  
Item l. 2. contr. Parm.  
c. 11. Sermon. de gestis  
cum Emerico. Conc.  
Tol. 8. c. 7.*

pour des fins basses & temporelles, pour vous insinuer dans la bien-veillance des hommes, ny pour des gains fordidés & choses semblables. 1. Si ce pouuoir est actif, c'est à dire, qu'il vous soit donné pour agir, vous ne pouuez demeurer dans l'oïssueté, sans encourir la peine de celuy qui auoit enterré son talent, & le reproche que Dieu fait aux Gentils, *Qui veritatem in iniustitia detinent.* Rom. 1. 18. *Examinez-vous*, comme vous auez vsé iusqu'à present du pouuoir que vous auez receu dans vostre Ordination, en quoy vous l'auuez employé & si vous l'auuez mis en œuvre, en exerçant les fonctions de vostre Ordre. Prenez-en la resolution, si vous y auez esté negligent iusqu'à cette heure; car pour empêcher que ce feu celeste de la grace receuë en l'Ordination, ne s'éteigne dans nos cœurs, & pour correspondre à toute son étendue, nous de uons le rallumer de temps en temps, par vne fidelle & diligente pratique de toutes les fonctions de nostre ministère, sui uant cette parole de l'Apostre à son cher Disciple.

*Admoneo te, ut resuscites gratiam qua est in te per impositionem  
manuum mearum.* 2. Tim. 1. 6.

Gratiam Dei nostris transferentes in luxuriam. Iud. 4. Tollite ab eo talentum & date ei qui habet decem talenta, omni enim habenti dabitur & abundabit: ei autem qui non habet, & quod videtur habere, auferetur ab eo. Et inutilem seruum proficite in tenebras exteriores. Mat. 13. 12. & seq. Serue male & piger, oportebat committere pecuniam meam nummulariis, &c. Ibid.

## LXV. MEDITATION.

Des dispositions generales pour recevoir les Ordres.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. L'importance qu'il y a de se bien disposer pour recevoir les Ordres.</p> <p>2. En quoy consistent ces disposi-</p> | <p>tions éloignées, &amp; prochaines.</p> <p>3. Les moyens d'entrer dans ces dispositions.</p> |
|--|--|

*Preparate corda vestra Domino.* 1. Reg. 7. 3.

### I. POINT.

*Hic est enim ordo  
naturalis purgari prius,  
deinde purgare; su  
pientia instrui atque  
ira demum alios sa  
pientia instruere; lux  
heri & alios illumina  
re, ad Deum appro*

**C**ONSIDEREZ l'importance qu'il y a de se bien disposer pour recevoir les Ordres. 1. Parce que ne se pouuant recevoir qu'une seule fois, ce seroit vne profanation horrible & vn sacrilege detestable de les recevoir indignement. 2. Parce que ce Sacrement ne se donne pas pour l'utilité parti-

culiere de celuy qui le reçoit; mais pour le bien de toute l'Eglise, d'où saint Leon conclud que, *Nullum est Sacramentum quod magis accuratè & dignè dandum vel accipiendum sit: cetera enim Sacramenta unicuique propter se dantur, istud solum, non propter se solum, sed propter alios datur.* C'est pourquoy nous voyons que Nostre-Seigneur s'est preparé luy-mesme auant que d'en faire les fonctions, & a employé trois ans entiers pour y preparer ses Apostres, afin de nous donner exemple. 3. Parce que le receuant indignement on ne reçoit pas la grace Sacramentale, c'est à dire que Dieu n'est point obligé de nous donner les secours actuels, necessaires pour nous acquiter dignement de nos fonctions, dans tout le reste de nostre vie.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consistent ces dispositions; Il y a deux sortes de dispositions necessaires pour bien recevoir les Ordres: les vnes éloignées, les autres prochaines: Les dispositions éloignées sont la vocation, la pureté d'intention, auoir bon témoignage, estre en estat de grace & estre instruit de l'ordre que l'on va recevoir. Les dispositions prochaines sont celles qui precedent ou qui accompagnent l'Ordination: Or ce qu'il faut faire auparauant, c'est 1. de considerer la vie qu'on a menée depuis le Baptême, ou le dernier Ordre receu & se confondre dans la veüe de ses crimes. 2. De considerer l'excellence de ce que l'on va recevoir, & s'humilier dans la veüe de son indignité. 3. Demander à Nostre Seigneur la grace de les bien recevoir.

Pendant l'Ordination il faut 1. dresser son intention à recevoir l'Ordre pour la fin, à laquelle Nostre-Seigneur l'a institué, & reietter toute autre mauuaise intention que l'on pourroit auoir. 2. Estre tres modeste à l'exterieur, & fort attentif aux prieres, aduertissemens & ceremonies que fait l'Euesque, specialement à celles par la vertu desquelles l'Ordre est donné & conferé.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les moyens d'entrer dans ces dispositions, sont 1. De se retirer quelque temps à part pour examiner les motifs de son cœur deuant Dieu, & luy recommander cette affaire par instantes prieres, comme tres impor-

pinquare & ita alios deducere, sanctificare, & postea sanctificare. S. Greg. Naz. or. 1. *Causa 1. q. 1. c. si qui Epif Quo affectu ac proposito accedat ordinandi. videndū, accuratèque intelligendum: num videl Dei causa tantum, an potius lux communitatis gratia ad Ordines accedentes aspirant, quatenus quæ sua sunt, non quæ Iesu Christi: quid est enim sua querere, nisi cum tales, non gratis Deū diligant, non Deum propter Deū querunt, temporalia commoda sequentes, locris inhiantes, & honores ab hominibus experiret* Conc. Col. 1. par. c. 91. *Sive vir, siue mulier qui non vocatus, interiori atriū Regis intraverit, absque vlla cunctatione statim interficiatur, nisi forte Rex auream virgum ad eum tetenderit pro signo Clementiæ, atque non possit viuere. Ell. 4. 11. Quis ego sum seruis tuus, quoniam respexit super canem mortuum similem mei? 1. Reg. 9. 8. Qui enim honoris est auctor, ipse fiet admittitrationis adiutor, & ne sub magnitudine gratiæ succubat infirmis, dabo virtutem, qui contulit dignitatem. S. Ier. ser. 1. in die assumpt. sua.*

*Subdiaconatum suscepurus, quod idem dicitur Habita proportionem, de aliis Ordinibus, que diligentius vitæ perpendat rationem, cui se illum recipiēdo sanctè astringit, ac proinde reuera accuratius deliberata, parioinēte ardentiōtque animi voluntate ad rem tanti momenti accedat: priusquam eo sacro Ordine institetur, aliquem sermōnem locum adeat, vbi ab omnibus curis, & occupationibus liber, cum omni ante actæ vitæ sūe diligentī conscientiæ diffusione, peccata rite confitea-*

tur, rum in salutaribus meditationibus, aliis. que spiritualibus exercitationibus totus versetur, duce & moderatore sibi adhibito religioso viro, earum visu perito, quem Episcopus in primis probavit. In illis autem vel mense, vel longiori brevioribus tempore persistat, prout de moderatoris consilio, Episcopus expedite censuerit, quas item exercitationes præcipuo & modo & tempore, Diaconi cû ad Sacerdotii gradum accesserunt sunt, pie ineanit. Conc. Med. 4. cens. p. 1. Tit. quæ pertinent ad Sacram. Ord.

tante à nostre salut. 2. Faire quelques bonnes œuvres, quelque ieusne, quelque aumosnes à cét effet. 3. Prendre auis de quelque personne prudente, zelée & experimentée en ces matieres pour ne rien faire precipitamment.

*Si vous* n'avez pas apporté ces dispositions quand vous avez esté ordonné, il ne vous reste que le regret, ou la resolution, en cas que vous ayez encore quelque Ordre à recevoir, de vous y rendre fidele. Vous y avez interest, car à proportion que vous ferez bien disposé, vous receurez aussi plus de grace.

*Dabit enim Deus unicuique secundum propriam virtutem.*  
Matth. 25. 15.

## LXVI. MEDITATION.

De ce qu'il faut faire apres l'Ordination, pour action de graces.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. <i>Qu'il est important de reconnoître le Benefice de l'Ordination.</i></p> <p>2. <i>En quoy consiste cette recon-</i></p> | <p><i>noissance.</i></p> <p>3. <i>Quelles sont les pratiques pour renouveler tous les ans la memoire de ce Benefice.</i></p> |
|---|--|

### I. POINT.

Quoniam. etsi necessarium est trepidare de merito religiosum est tamen gaudere de dono. S. Leo ser. 1. in die assumpt. sue.  
Peremptoria si quid est ingratitude, hostis gratiæ, inimica salutis. S. Bern.  
Ingratitudo, ventus vrens, siccat, sibi fontem pietatis, rorem misericordiæ, fluentia gratiæ. Idem. ser. 51. in Cant. Vide serm. integrum apud eundem, contra pessimum vitium ingratiudinis.

**C**ONSIDEREZ que ce n'est point assez d'avoir reçu l'Ordre, avec les dispositions marquées dans la Meditation precedente; mais comme ce Benefice est grand, & infiniment au dessus de nostre merite, ne fût-ce que la Tonfure ou les Ordres Mineurs, il faut en estre extrêmement reconnoissant; de peur de tomber en ce mal-heureux vice de l'ingratitude, qui est, dit S. Bernard, vn vent chaud & bruslant, qui seiche les fontaines des graces, & tarit les ruisseaux des misericordes de Dieu.

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que cette reconnoissance que nous devons à Dieu pour quelque Ordre reçu, consiste en deux ou trois choses principales qu'il faut faire; l'une aussi-tost apres

l'Ordination, l'autre tous les iours de sa vie, & la 3. vne fois tous les ans. 1. Ce qu'il faut faire incontinent apres l'Ordination, c'est d'employer vn temps, dans le mesme iour & quelques autres suiuaus, à considerer la grandeur du bien-fait receu de la main de Dieu, l'excellence & la sainteté de l'Ordre & du degré ou nous sommes éleuez, & ensuite les obligations que nous auons contractées, pour former de là les actes de remerciement, d'humilité, de reuerence & de resolution d'exercer les fonctions. 2. Ce qu'il faut faire tous les iours, c'est de remercier Dieu soir & matin, de nous auoir choisis pour les Ministres, & éleuez à vne si haute dignité dās son Eglise, sans que nous l'ayons meritē. 3. Enfin ce qu'il faut faire tous les ans; c'est vne memoire & vne feste annuelle, au iour que nous auons receu l'Ordre, conformément à ce que Dieu demandoit autresfois des Iuifs en l'ancien Testament, & au sentiment de l'Eglise, laquelle prescrit au souuerain Pontife & aux Euesques, de faire tous les ans l'anniuersaire de leur Ordination, pour renoueller & comme resusciter en eux la grace qu'ils y ont receuē, pour reïterer l'offrande qu'ils y ont faite à Dieu, & se déuotier tout de nouueau aux sacrez Ministres. Or pour bien faire cette memoire annuelle,

III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les meilleures pratiques sont celles-cy. 1. D'examiner comment on s'est comporté pendant toute l'année dans l'exercice de ses Ordres, comme on s'est acquitté vers Dieu, vers le prochain, & vers soy-mesme. 2. Voir de quel esprit on est poulsé dans ses fonctions. 3. Si on y remarque quelque defaut en demander pardon, y mettre ordre à l'aduenir, & enfin renoueller le bon propos de deuenir meilleur Ecclesiastique.

*Si vous n'estiez point dans cette pratique, prenez en auourd'huy la resolution, & commencez dès à present à faire cet examen.*

*Et renouellez icy les bons sentimens que vous auez eus en l'Ordination, disant avec Dauid,*

*Et dixi nunc capi. Psal 79. 11.*

*Ceterenda posteriora prioribus: profecerit ne in virtute, in sapientia, in intellectu, in suauitate morum: at ab his forte, quod abest, defeceris: patientior sis an impatientior solito, iracundior, lentior, insolentior an humilior, affabilior an austerior, exorabilior an difficilior, pusillior animo an magnanimior, serius magis an plusculum discolor, timorator an forte fidentior quam oportet. Qualis in donandis iniuriis, qualis in viciscendis, quam in vitioque prouidus modi, loci, temporis observator. S. Bern. l. 2. de confid. c. 12.*

## LXVII. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont toutes sortes d'Ecclesiastiques,  
de vacquer aux fonctions exterieures de  
leurs Ordres.

1. Raisons qui obligent genera- | ction de leurs Ordres.  
lement tous les Ecclesiastiques, | 2. Les grands biens qui arrivent  
même les Mineurs, de faire fon- | de l'exercice des Ordres.

*Vocatis decem servis suis, dedit eis decem mnas, & ait ad illos, Ne-  
gotiamini dum venio. LUC. 18. 13.*

C'est ce que Nostre-Seigneur dit à tous ceux qu'il appelle à l'Etat Ecclesiastique, les obligeant par là à faire valoir ses graces, les talens & les assistances qu'il leur donne, ce qui ne se peut faire, qu'en s'acquittant chacun des fonctions de son Ordre.

## I. POINT.

*Suscipite mihî sacer-  
dorem fidelem. 1. Reg.  
2. 35.  
Quis putas est fidelis  
servus? Mat. 24. 45.  
Euge servus bone & fi-  
delis, quia super pau-  
ca fuisti fidelis, super  
multa te constituam.  
Mat. 25. 21. & 23.  
Inter dispensatores  
queritur, vi fidelis  
quis inveniat. 1. Cor.  
4. 2.  
Namarre, Hallic, &  
Nurini alij.*

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent generalement les Ecclesiastiques, mesme ceux qui n'ont receu que la Ton-  
sure, ou les Mineurs, de faire les fonctions de leur Ordre. 1. C'a esté l'intention de Nostre-Seigneur **IESVS CHRIST** en l'institution de ce Sacrement, lequel ne nous donne la puissance de l'Ordre, ny ne nous promet ses graces que pour en faire un bon usage, & en exercer dignement les fonctions. C'est pourquoy entre toutes les qualitez qu'il requiert dans ses Ministres, c'est la fidelité, mesme dans les moindres choses, comme il paroist en vne infinité d'endroits de l'Ecriture. Or cette fidelité consiste vniquement à s'acquiter de son minis-  
tere. 2. C'est parce que nous l'avons promis dans nostre Ordination, car quand l'Euesque en nous conferant l'Ordre, nous en a marqué les fonctions en particulier, c'a esté à dessein de nous y obliger, & nous y avons suffisamment consenty & acquiescé par nostre silence; ce qui est si veritable, que si quel-  
qu'un s'approchoit, disent les Docteurs, mesme des Ordres mineurs, n'ayant pas la volonté d'en faire les fonctions, il com-  
mettroit un peché énorme, d'autant qu'il profaneroit & vio-

Ieroit vn Sacrement le frustrant de sa fin; c'est à dire, le receuant pour vne autre fin que celle pour laquelle il est institué, qui n'est autre que l'exercice.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les grands biens qui arriuent de l'exercice des Ordres, premierement à Dieu, puis à l'Eglise, & enfin à celui qui les exerce. 1. La sainte Trinité y est souuerainement glorifiée, d'autant que toutes nos fonctions sont autant d'actes de religion tres-parfaite, & parce que si les hommes sont iamais portez de rendre gloire & louange à Dieu, c'est principalement en veü de si saints & sacrez ministeres qui les oblige de dire avec ceux de l'Euangile, *Benedictus Deus qui dedit potestatem talem hominibus.* Matt. 9. 8. 2. Toute l'Eglise est remplie de graces, à cause de l'application des merites de la Mort & Passion de Nostre-Seigneur qui se fait aux fideles par ce moyen. Tout le peuple en est édifié, les ames du Purgatoire en sont soulagées, & c'est pour lors que cette armée de l'Eglise Militante estant si bien rangée, parce que chacun se tient dans son ordre, est renduë terrible & redoutable à tous ses ennemis. 3. Celuy qui les exerce, y a grand auantage, en ce qu'il reçoit tousiours de nouvelles graces, qu'il imbibe peu à peu l'esprit Ecclesiastique; il se forme pour les Ordres superieurs, il apprend les ceremonies & leurs significations, il s'instruit insensiblement de tout ce qui regarde son estat & sa condition, comme l'Office diuin, l'administration des Sacramens, &c.

*Terribilis vt castrorum acies ordinata Cant. 6. 9. Nauticam legem laudo, quæ gubernatori futuro, primum remos tradit, deinde, ad proram eum collocat, sicque prioribus muneribus ipsi commissis, tandem cum post diurnam remigationem ac ventorum obseruationem ad gubernacula constituit. Greg. Naz. 10.*

Voudriez-vous priuer Dieu de la gloire qu'il pretend retirer de vostre ministere, vous qui estes obligé de la luy procurer par toutes sortes de voyes? Voudriez-vous frustrer Nostre-Seigneur & l'Eglise de son attente, & vous rendre pariure, allant contre la promesse que vous auez faite en receuant l'Ordre? Si tout cela n'est pas suffisant, pour vous en faire prendre la resolution, au moins considerez la recompense qui y est attachée.

*Qui enim bene ministraverint, bonum gradum sibi acquirent, & multam fiduciam in fide qua est in Christo Iesu. 1. Tim. 3. 13.*

## LXVIII. MEDITATION.

Continuation de la précédente Meditation.

1. Combien la negligence & le non-exercice des fonctions Ecclesiastiques est contraire à l'intention de l'Eglise.
2. Les grands maux qui naissent de cette negligence.

*Inutilem seruum eiicite in tenebras exteriores. Matt. 25. 30.*

Pesez icy combien est grande cette obligation des Ecclesiastiques, à faire les fonctions de leurs Ordres; puisque Nostre Seigneur dans l'Evangile, condamne aux tenebres extérieures, le seruiteur qui n'a point fait profiter l'argent de son Maistre & le traite avec la mesme rigueur, comme s'il l'auoit perdu & dissipé; & pour encore vous en conuaincre dauantage;

## I. POINT.

*Ut sanctorum ordinū à Diaconatu ad Ostiariatum functiones ab Apollolorum temporibus in Ecclesia laudabiliter receptæ, & pluribus in locis aliquandiu intermissæ in usum iuxta sacros Canonēs reuocentur, nec ab hæreticis tanquam profane traducantur, illius pristini motus restituendi delirio flagrans sancta Synodus, decreuit, vt in posterum huiusmodi ministeria, non nisi per constitutos in dictis ordinibus exercerentur, omnesque & singulos Prælatos Ecclesiarum in Domino hortatur, & illis præcipit, vt quantum fieri commode poterit, in Ecclesiis Cathedralibus, Collegiatis & Parochialibus, sive d'ocelis, si populus frequens, & Ecclesie prouentus id ferre queant, huiusmodi functiones curant restituendas, & ex aliqua parte reddituum aliquorum simplicium beneficiorū*

**C**ONSIDEREZ combien ce peu de soin & cette negligence, pour ne pas dire ce mépris que font les Ecclesiastiques de s'appliquer aux fonctions de leurs ordres, est contraire à l'intention de l'Eglise: si vous prenez garde aux paroles dont elle se sert dans la collation de tous les Ordres, elle ne nous inculque & ne nous marque autre chose qu'exercice, office & pratique. 1. Dans la Tonsure. *Vt fidelem Deo cultum præsent.* 2. Pour les portiers elle prie, *Vt famulos suos benedicere dignetur, quos in officium Ostiariorum eligere dignatus est, vt sibi eis fideleissima cura in domo Dei diebus ac noctibus.* 3. Aux Lecteurs, *Officium vestrum agnoscite & implete,* 4. Aux Exorcistes, *Vt studeant, noscant, & discant vitiiis imperare.* 5. Aux Acolytes, *Sacris altaribus fideliter subministrent.* 6. Aux Soudiacres, *Vt in conspectu eius fideliter seruiant.* 7. Aux Diacres *Emitte meos spiritum tuum, quo in opus ministerii tui fideliter exequendi septiformis gratie tue munere roborentur.* 8. Enfin aux Prestres, *Vt sint prouidi cooperatores Ordinis, vt bonam rationem dispensationis sibi credite reddant, eterna beatitudinis premia consequantur.* De sorte qu'à moins d'imputer des mensonges à l'Eglise, & regarder toutes ses ceremonies comme vne mommerie, les Ecclesiastiques ne peuvent aucunement se dispenser



penſer de faire leurs fonctions; car c'eſt à ce meſme ſuiet qu'elle a ordonné les interſtices, c'eſt pour cela qu'elle reſuſoit les Ordres ſuperieurs à ceux qui n'auoient point exercé les inferieurs: & ſi vous voulez ſçauoir quelques raiſons de ces ordonnances, & connoiſtre combien elles ſont iuſtes;

vel fabricæ Eccleſiæ, ſi prouentus ſuppertant, aut ex vtriſque illorū cas fundiones exercētibus ſtipendia aſſignant, quibus, ſi negligentes fuerint, Ordinarii iudicio, aut ex parte mulctari, aut in totum priuari poſſint, Conc. Tr. ſeſſ. 2. 3. c. 17. de reſ. in prin. Idem Conc. ſeſſ. 23: c. 11. idipſum (atis inuuit Cōc. Rom. ſub Sylueſt. Aſſ. 2. c. 11. Sardie. c. 13. Brach. 1. can. 3. Caius, Innoc. & alii innumeri. Conc. Trid ſeſſ. 7. c. 11. 13. 14. 16.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les grands maux qui naiſſent de cette negligence: les miniſteres ſacrez ſont vilipendez, mépriſez & tenus pour non neceſſaires à l'Egliſe. Les Heretiques s'en mocquent, & ne peuuent s'imaginer qu'ils ſoient d'inſtitution diuine, les voyant ſi fort mépriſez des hommes; les Laiques meſme les femmes s'ingerent de les exercer, à la honte & à la confuſion, & ſouuent au ſcandale des Chreſtiens, & à la condamnation de ceux qui y ſont obligez d'Office: bref, l'Egliſe deuiet vn horrible Babylone pleine de deſordres par la faineantife & l'oysiueté de ſes ouuiers.

*N'eſt-il pas vray qu'il n'y a point de Maiſtre au monde qui ſoit plus mal ſerui que Dieu, quand nous voyons ſi peu de perſonnes de ſa maiſon qui s'acquittent de leur miniſtere, & qui entrent chez luy pour y trauailler?*

*Entrez bien auant dans ces penſées & pleurez amerement ces miſeres, & voyez de n'en augmenter point le nombre, de crainte qu'on ne vous oſte voſtre talent, pour le donner à vn autre qui s'en ſeruira mieux que vous, & que Noſtre-Seigneur ayant attendu du ſeruice de vous, ſans en receuoir, ne diſe de vous comme de cét arbre inutile;*

Auferre ab illo mnam & date illi qui decem mnas habet. Luc. 19. 24.

*Suoci de illam, vt quid etiam terram occupat? Luc. 13. 7.*

## LXIX. MEDITATION.

Que les excuſes & pretextes des Eccleſiaſtiques, pour s'exempter de leurs fonctions; ne ſont pas receuables deuant Dieu.

1. Que la pluspart de nos excuses sont excuses de nature & de peché.  
 2. La source de tous ces pretextes, est un orgueil insupportable.  
 3. Ou vne humilité desordonnée, lesquels sont refutez tous deux.

*Non declines cor meum in verba malitia ad excusandas excusationes in peccatis. Psal. 140. 4.*

## I. POINT.

*Tergens os suum dicit, Non sum operata malam. Prou. 30. 20. Quisquis iniuste agit, facti defensionem in promptu habet. S. Greg. Naz. or. in sancta lumina.*

**C**ONSIDEREZ que ce n'estoit point sans suiet que le Prophete Royal faisoit cette priere à Dieu, puis qu'en effet la malice & l'aveuglement des hommes est venu à ce point, que non contens de commettre le mal, ils cherchent encore des excuses pour le couvrir, & se persuader qu'il n'y en a point.

Combien de fois auez vous cherché le moyen de vous excuser dans vos fautes, & principalement pour ce qui regarde vos fonctions Ecclesiastiques; ne fust-ce que des Ordres Mineurs, auxquelles vous vous estes fait accroire que vous n'estiez point obligé? Regrettez ce desordre, & pour connoistre combien vous estiez mal fondé,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que tous les pretextes que peuuent apporter les Ecclesiastiques, pour se dispenser de leurs fonctions, n'ont d'autres sources qu'un orgueil intolerable, ou vne humilité desordonnée, & partant qu'ils ne sont pas du tout receuables; car si vous auez de la honte & de la confusion, quand il faut vous appliquer à vos ministeres, ou si vous les méprifez, comme choses trop basses & indignes de vostre personne, n'est-il pas vray que c'est vn trait de superbe, de faire si peu d'estime de ce que Dieu, l'Eglise, les Anges & les SS. prisent plus que toutes les grandeurs de la terre? Ces fonctions que les SS. Peres appellent Angeliques; que les Empereurs nomment *Beatissima ministeria*, qui nous eleuent par dessus toutes les dignitez du monde, qui font courber deuant nous les Roys & les Princes, sont-elles auilies depuis le temps des apostres? Sommes nous meilleurs qu'un S. Estienne,

*Lib. 26. l. de Episc. & Cl. S. Cyp. Celerinum Confess. Lectoris honorat. munere. Quia, inquit, nec fas fuerat, nec decebat sine honore Ecclesiastico esse,*

saint Laurens, saint Vincent, si celebres dans l'Eglise? Estes-vous de meilleure maison que quantité de Roys, qui tenoient à grand honneur de seruir à la Messe? Mais oseriez-vous sans blasphème vous comparer à Nostre-Seigneur, lequel, dit saint Ambroise, sic ad omnia se curuauerit officia, ut ne Lectoris quidem aspernaretur officium? In cap. 4. Luc.

quem sic Dominus honorauerat celestis gloria dignitate: ideoque, subiungit, hunc ad me cum tanta Domini dignatione uenientem, testimonio & miraculo eius qui se persecutus fuerat illustrare, quid aliud quam super pulpitem in tribunal Ecclesie oportebat imponi? Lib. 4. ep. 5.

O aueuglement effroyable!

III. POINT.

CONSIDEREZ vn autre empêchement qui retient les Ecclesiastiques de s'addonner aux fonctions de leurs Ordres, mais qui est bien plus rare que le precedent: c'est le pretexte d'humilité que quelques-vns prennent, s'estimans indignes de s'approcher des saints Autels: mais voyez combien cette excuse est frivole, car ou vous estes capable, ou vous ne l'estes pas: si vous ne l'estes pas, vous n'avez pas deu receuoir l'Ordre, & vous deuez en tout cas en acquérir la capacité, au moins pour en exercer les moindres offices: si vous en estes capable, vous ne pouuez, à moins d'encourir la peine de celuy qui auoit enfoiuy son talent, frustrer l'Eglise de l'office dont elle vous a chargé.

Illam est ueram humilitatem quae ad respuendum quod uiliter praecipitur pertinax non est, & sic secunda est humilitas, ut non soluatur iura regiminis. S. Greg. past. p. 1. c. 6. Cum feceritis omnia quae praecipita sunt uobis, dicite, quia serui inuiles sumus, quod debuimus facere, fecimus. Luc. 17. 16.

Renouuellez donc icy la resolution que vous auez faite les deux iours precedens, touchant les fonctions de vos Ordres, & ne preferez point le respect des hommes au seruice que vous deuez à Dieu.

Qui enim me confusus fuerit in generatione ista adultera, & peccatrice, tel que le siecle d'apresent; & filius hominis confundetur eum, cum uenerit in gloria Patris sui, cum Angelis suis, Marc. 8. 38.

LXX. MEDITATION.

Des conditions requises aux Ecclesiastiques, pour s'acquitter dignement de leurs ministeres, & des fonctions de leurs Ordres.

1. Les dispositions éloignées. | deuant, pendant, ou apres l'a-  
 2. Les dispositions prochaines | ction.

*Sancta sanctè. Sanctificabor in iis qui appropinquant ad me.*  
 Luc. 10. 3.

## I. POINT.

*Omnia honestè & secundum ordinem fiant.* 1. Cor. 14. 40.

*Sepl. 13. c. 13. de ref. Carth. 4. c. 50. Tol. 1. c. 5. Agat. c. 10. & 35. c. 13. 6. Syn. c. 80. Aur. 1. Lat. sub. Innoc. 3. c. 13. Eccl. Hierarc. c. 3. Hom. 8. in Math. Damoniaci longè austeriores. Sacrosancta religio quæ Catholicam continet disciplinam, tantam sibi reuerentiam vendicari, vt ad eam quilibet, nisi pura conscientia nõ audeat accedere. c. Gelas. 19. q. 1. cap. Properea enim vos Deus hoc insigniuit honore: hoc vestra dignitas est, hoc securitas, hoc omnis corona est. S. Chryf. hom. 8. in Mat.*

*Quicumque Clericus alicui Ecclesiæ ascriptus, ibi Ordinis a susceptis functionibus obeat, memor cõplacitiũ sanctorum, qui vel toro vitæ suæ tempore, vel multis saltem annis in alicuius, etiam minoris ordinis ministerio, munere ve vestiti, ad altiorum ordinis gradum prouehi passi non sunt: eorum recordatione exéploque excitatus, illud se dulo curet, atque ad eo efficiat, vt ordinis, quo proximè initiatus est præscriptas functiones non cõte, sed humiliter, non raro, sed frequenter, non negligentis studio, sed accurata, verique Clericali sollicitudine & disci-*

**C**ONSIDEREZ qu'il y a deux sortes de dispositions que doit apporter vn Ecclesiastique, pour s'acquiter dignement de son ministere: les vnes esloignées, les autres prochaines. Les dispositions esloignées sont 1. D'en sçauoir les ceremonies & leurs significations, pour les pratiquer exactement. 2. C'est de les exercer le plus souuent qu'il est possible, pour témoigner par là, l'affection & l'estime qu'on en a: ce que le Concile de Trente semble desirer, quand parlant des Soufdiacres, il dit: *Ita tantum ad hunc gradum promouendi sunt, qui Ecclesiis quibus adscribuntur inserviant, scianteque maximè decere, si saltem diebus Dominicis, & solemnibus cum altari ministrauerint, sacram Communionem perceperint.* 3. C'est d'estre en grace: *immundis enim*, dit Saint Denis, *neo symbola tangere fas est.* Et saint Chrysostome assure que ceux-là sont pires que des demons, qui seruent à l'Autel avec vne conscience criminelle. 4. Enfin c'est de les exercer avec courage & perseuerance, sans que ny la puissance des grands, ny les prieres, ny les menaces, ny tous les respects humains puissent nous en empêcher.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les conditions plus prochaines qui sont celles qu'il faut obseruer deuant, pendant, ou apres l'action: Deuant l'entreprendre, considerer ce que l'on va faire, quelle pureté Dieu exige de nous, comme les Saints s'en sont approchez, de combien nous en sommes esloignez, implorer la grace du S. Esprit, & ne s'y ietter point par precipitation ny par accoustumance; pendant l'action estre attentif à ce que l'on fait, ne pensant à autre chose, auoir vne grauité bien seante, traiter les mysteres avec reuerence & modestie, prononcer distinctement toutes les paroles: Et enfin, apres l'action, ou son office acheué, faire vn petit examen des defauts que l'on peut y auoir

commis : ce qui se peut faire en tres-peu de temps, & tout en allant, & s'enioudre pour cela quelque petite penitence. *Et in his omnibus*, dit S. Bernard, *honorificabitur ministerium vestrum, ministerium, inquam, non vos.*

*plina piē, recte, atque  
ric prester: alioquin  
si in sanctis his functio-  
nibus negligenter, con-  
traque ac precepta una  
est se gesserit, aliud no-  
rit, eo voluntatis suę  
testimonio libri apud  
Episcopum aduū præ-  
ludere, ad altiorem  
gradum ascendendi.  
Conc. Med. 5. par. 9.  
tit. de iniurijs Ordinis  
sacram.*

Examinez-vous maintenant sur tous ces chefs : Auez-vous souuent exercé vos Ordres ? en sçauiez vous bien les fonctions & les ceremonies ? Vous estes icy pour cela, & quand vous les auez exercées, a-ce esté avec la sainteté requise; avec modestie & grauité, ou plustost par coustume & à la haste ?

Regrettez, & proposez pour l'aduenir, vous souuenant que dans l'exercice de vostre ministere,

*Spectaculum facti estis mundo, & Angelis & hominibus. 1. Cor. 4. 9.*

LXXI. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont tous les Ecclesiastiques de vacquer aux fonctions spirituelles & interieures de leurs Ordres,

Qui ne sont autres que de trauailler pour les Ames.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>1. Il y a deux sortes de fonctions: exterieures &amp; interieures.</p> <p>2. Que nous sommes bien plus obligez aux fonctions interieures.</p> | } | <p>rieures.</p> <p>3. Quelles sont ces fonctions interieures &amp; spirituelles, suivant le Pontifical.</p> |
|--|---|---|

*Ego posui vos ut eatis & fructum afferatis & fructus vester maneat. Ioan. 15. 16.*

I. POINT.

CONSIDEREZ, que comme tous les Ordres Ecclesiastiques regardent d'un costé le culte exterieur que nous rendons à Dieu, par le plus parfait de tous les actes de religion, qui est le Sacrifice; & de l'autre la sanctification des ames: aussi y a-il dans chaque Ordre des fonctions correspondantes à ces differentes obligations; les vnes purement exterieures, qui concernēt le seruice des Temples & des Autels: les autres interieures & spirituelles, qui ont pour obiet la dire;

*Docentes omnem hominem in omni sapientia, vt exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Iesu: in quo & labore: Col. 3. 28.*  
*Omnes ordines Ecclesiastici ad consumptionem sanctorum creati sunt,*

II. POINT.

CONSIDEREZ que si nous sommes si étroitement obligés à ces fonctions exterieures ; dont on a traité iusques icy ; par exemple , de faire l'office de Portier , de Lecteur , de seruir à la Messe ; de chanter l'Epistre & l'Euangile , de celebrer la sainte Messe ; nous le sommes bien dauantage à celles qui regardent la sanctification des ames. 1. Parce que ces fonctions icy sont beaucoup plus precieuses & sacrées deuant Dieu, attendu que les ames ne sont pas faites pour le Temple, & l'Autel : mais le Temple & l'Autel le sont pour les ames. 2. Parce que ces fonctions exterieures ne sont que des figures, qui designent les fonctions interieures & spirituelles que chaque Ordre est obligé d'exercer enuers les ames ; comme il paroist par les paroles que prononce l'Euesque dans la collation de tous les Ordres ; si bien que ce seroit estre hypocrite & Pharisien , de faire ces premieres fonctions, & negliger les autres.

III. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont ces fonctions que nous appeillons interieures & spirituelles : Ces fonctions selon le Pontifical , se reduisent à trois ; Le bon exemple , l'Instruction & l'administration des Sacremens , à quoy tous les Ecclesiastiques , chacun selon sa mesure & l'étenduë de son Ordre , est obligé de s'employer. C'est à quoy l'Eglise , ou plutôt le S. Esprit , nous oblige dans le contract que nous passons avec elle, quand nous nous donnons à son seruice ; car incontinent apres qu'elle nous a déclaré les fonctions exterieure de nos Ordres , pour ce qui regarde le ministere de ses Autels ; elle nous charge de faire les mesmes choses sur les ames, par des propositions intelligibles & morales, disant ainsi aux Portiers : *Studete, ut sicut materialibus clauibus, Ecclesiam visibilem aperitis & clauditis ; sic & inuisibilem Dei domum ; corda fidelium, dictis & exemplis vestris, claudatis diabolo & aperiatis Deo.* AUX Lecteurs, *Quatenus auditores vestros, verbo pariter & exemplo vestro, docere possitis.* AUX Exorcistes, *Ut probabiles sint medici Ecclesie tuae.* Pour les Acolytes elle demande *lumen scientie & rorem pietatis.* AUX Soudiacres, *Studete, ut ista visibilia ministeria qua dixi-*

Τὸ δὲ πένταθετον  
 τῶν θεῶν συντάξας  
 γίνεσθαι.

Dion. c. 2. cal. Hier.  
 Nihil est anima dignius, neque mundus ipse totus potest ei comparari. S. Chrys. ho. 2. in 1. ad Cor. Redempti enim fumus non corruptibilibus auro, aut argento, sed pretioso sanguine filii Dei. 1. Pet. 18. & 19. Quid enim maius est aurum, an templum quod sanctificat aurum? Math. 23. 17.

*mus, nitidè ac diligentissimè complentes inuisibilia horum exemplo perficiatis.* Elle dit aux Diacres, qu'ils doiuent soustenir l'Eglise, *ornatu sancto, pradicatu diuino, exemplo perfecto.* Lisez le reste dans le Pontifical. Et en effet croirons-nous estre obligez par nostre caractere, d'orner & sanctifier des prierres mortes d'un temple inanimé, & non pas à sanctifier les temples viuans du saint Esprit, qui sont les fideles? à prendre soin des vases consacrez, qui ne sont que de métal, ou de matiere corruptible, & estre déchargez du soin des predestinez, qui sont les vases d'honneur en la maison de Dieu? qu'il suffit d'allumer des flambeaux, & preparer les choses du sacrifice, sans se soucier d'allumer la foy & preparer les cœurs à l'intelligence, & à l'imitation du mesme sacrifice?

Tirez de tout cecy la conclusion, & iugez maintenant, s'il n'est pas vray, que tout Ecclesiastique, en quelque Ordre qu'il soit, est obligé de traouiller au salut des ames, & par exemples & par paroles: Et pour vostre particulier prenez-en la resolution, si vous ne voulez vous rendre coupable deuant Dieu, de la perte des ames pour lesquelles vous n'aurez point traouillé.

*Omnis enim arbor que non facit fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur.* Matth. 7. 19.

*Ad Presbyteros. Tu Domine super hos famulos tuos, quos ad Presbyterii honorem dedicamus, munus tuę benedictionis infunde, vt grauitate actuum, & censura viuendi, probeat se seniorer, his instituti disciplinis quas Tito, & Timotheo Paulus exposuit, vt in lege tua, die ac nocte meditantes, quod crediderint doceant, quod docuerint iurentur; iustitiam, constantiam, misericordiam, fortitudinem, ceterasque virtutes in se ostendant, exemplo præbeant, admonitione confirmet, ac purum & immaculatum ministerii sui donum custodiant, & in obsequium plebis tuę, panem & vinum in corpus & sanguinem filii tui immaculata benedictione transforent.* Pont.

LXXII. MEDITATION.

Du nombre & de la distinction des Ordres.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p>1. Pourquoi Nostre-Seigneur a voulu qu'il y eust plusieurs Ordres dans l'Eglise.</p> <p>2. Que tous ces Ordres ne font</p> |  | <p>qu'un Sacrement.</p> <p>3. Admirable vniité qui se trouue dans la sainte Eucharistie.</p> |
|---|--|--|

*Vidi septem candelabra aurea, & in medio filium hominis habentem in dextra sua stellas septem.*  
Apoc. 1. 13. & 16.

Ce nombre mysterieux de chandeliers & d'étoiles, que vid S. Iean dans l'Apocalypse, est vne parfaite image des sept Ordres que Nostre-Seigneur a instituez dans l'Eglise mais auant que d'en voir la subordination,

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur a voulu qu'il eust plusieurs Ordres dans l'Eglise. C'est 1. afin que par ce nombre & cette varieté d'officiers & de Ministres, qui sont appliquez à son seruice, Dieu en soit d'autant plus honoré. 2. C'a esté pour la gloire & l'honneur du Sacerdoce, lequel à cause de son excellence, & que c'est vne chose toute diuine, a besoin de quantité d'officiers, pour estre exercé avec plus de maiesté & de reuerence. 3. C'a esté pour rendre l'Eglise Militante en quelque façon semblable à la Triomphante, & bastir la Hierarchie Ecclesiastique, sur le modele de la Hierarchie celeste; afin que comme il y a certain ordre & police, établie parmy ces esprits bien-heureux dans le Ciel, où les vns sont subordonnez aux autres, & diuisez en diuerses classes, qui ont tous chacun leurs noms, leurs rangs, leurs offices & leurs fonctions particulieres, & où les inferieurs sont purgez, illuminez & perfectionnez par ceux qui leur sont superieurs; ainsi dans l'Eglise Militante, il y eust entre ses officiers vne dépendance & vn rapport des moindres Ordres aux plus grands, & que par cette soumission des vns aux autres & l'application continuelle, que chacun auroit à ses fonctions, on püst voir dans le seruice, qui se rend à Dieu par les hommes sur la terre, vne image de celuy qu'il reçoit des Anges dans le Ciel.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encore qu'il y ait sept Ordres, sçavoir, le Portier, le Lecteur, l'Exorciste, l'Acolythe, le Soufdiaque, le Diacre & le Prestre, qui tous sont Sacremens, parce qu'ils conferent la grace & impriment caractère, neantmoins ces differens degrez ne font qu'un seul Sacrement, parce qu'ils se rapportent tous à vne mesme fin, qui est de consacrer & administrer le corps & le sang de Nostre-Seigneur IESVS-CHRIST, & preparer le peuple à le recevoir.

## III. POINT.

Nonnulli Diaconi in tantam erumpunt superbiam, vt se Presby-

**C**ONSIDEREZ d'icy, 1. Quelle estime vous deuez faire de vos ministres Ecclesiastiques, puis qu'ils ne sont en

rien



rien differens de ceux que les Anges exercent dans le Ciel. 2. Combien vous deuez honorer le Sacerdoce qui est l'acheuement & la consommation de tout le Sacrement de l'Ordre. 3. Quel respect & quelle soumission vous deuez à ceux qui vous sont Superieurs en ordre, pour rendre la Hierarchie d'icy-bas semblable à celle qui est dans les Cieux, là où les Anges sont soumis aux Archanges, les Archanges aux Throsnes, & ainsi des autres. Et enfin admirez cette merueilleuse vnité qui se trouue dans la tres-sainte Eucharistie, qui consiste en ce que c'est vn mesme pain, duquel nous participons tous, c'est le mesme corps de IESVS-CHRIST, qui est en plusieurs lieux, auquel nous sommes vnis & incorporez, qu'elle nous fait viure d'une mesme vie, & d'un mesme esprit, qu'elle nous fait tous vn avec IESVS-CHRIST, & enfin par le rapport que tous les Ordres ont à elle, ils ne sont qu'un mesme ordre & un mesme Sacrement.

Demandez en veuë de toutes ces vnitez, qu'il plaise à Notre-Seigneur verifier & effectuer en vous, la priere qu'il fit à son Pere la veille de sa mort.

*Pater unum sint, sicut tu & ego unum sumus. Ioan. 17. 22.*

teris antepoñant, & que in primo choro, ipsi priores illare præsumant, ergo vt sublimiores sibi Presbyteros agnoscant, tam hi quam isti in vtroque choro consistant. Conc. Tol. 4. can. 38. Quoniam non oportet Diaconum sedere præserte Presbytero, sed ex iussione Presbyteri sedeat. Similiter autè honorificetur Diaconus à ministris inferioribus, & omnibus Clericis. Conc. Agat. can. 6. Vnum corpus & vnus panis multi sumus, omnes qui de vno pane, & de vno calice participamus. 1. Cor. 10. 17.

Multi vnum corpus sumus in Christo, singuli autem, alter alterius membra.

Rom. 12. 5.

In vno spiritu omnes nos in vnum corpus baptizati sumus, 1.

Cor. 12. 13. Omnes vnus estis in Christo Iesu. Gal. 3. 28.

## LXXIII. MEDITATION.

### Des Ordres Mineurs en general.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Pourquoi ces Ordres sont appellez Mineurs.</p> <p>2. Pourquoi non sacrez.</p> | <p>3. Quelle conclusion à tirer pour ceux qui les ont receus, ou qui sont pour les recevoir.</p> |
|---|--|

*In domo Patris mei mansiones multe sunt. Ioan. 14. 23.*

### I. POINT.

CONSIDEREZ, que comme dans l'Eglise Triomphante, il y a differens degrez parmy les Bien-heureux: Aussi dans l'Eglise Militante, y a-il des offices & des degrez differens parmy les Ecclesiastiques; les vns plus, les autres moins esleuez. C'est pourquoy l'Eglise distingue ces degrez & ces ordres, en Mineurs & Majeurs. Les Mineurs sont quatre, sçauoir, le Portier, le Lecteur, l'Exorciste, & l'Acolythe. Les Majeurs

Quoniam qui Minores vocantur Ordines, tam exactam curam non requirant, suo tamen modo pro gradu & excellentia Ordinis, omnium eorum quæ diximus, ratio habenda est. Quid enim in decorum magis quam admoueri infantes, qui non intelligant

quid agatur, imò non capiatur quid Clerici nomen, & reliqua Minorum Ordinum vocabula significant?

Quid turpius quam quod analphabeti, ac interdum flagitiosi, qui vt legum censuras, ac poenas eludant, sese impudentissime ingerunt in maximam Ordinis Ecclesiastici ignominiam? qua de te post-hac, nemo hìsce ordinibus insigniendus est nisi & quem vita commendet & literatura, ætatis quique sit pro ratione suscipiendi ordinis sufficientis, ac rectæ, sinceræque voluntatis. *Conc. Col. t. parte 1. c. 17.*

Ad minores ordines promovendi, bonum à parochis vel magistris scholæ testimonium habeant. *Conc. Tr. sess. 21. c. 5 in princ.*

Minores ordines ita qui saltem linguam Latinam intelligit ut per temporis interiticia, nisi aliud Episcopo expedire magis videbitur, conferantur, vt eo accuratius quantum sit huius disciplinae pòdus possint edoceri, ac in vnoquoque munere, iuxta præscriptum Episcopi se exercent, idque in eorum à scriptis erunt Ecclesiæ, nisi forte causa studiorum ab sit, atque ita de gradu in gradu ascendant, vt in eis eorum ætate vitæ meritum & doctrina maior ac crescat, quod & bonorum morum exemplum & assiduum in Ecclesiæ ministerium, atque maior erga Presbyteros & superiores ordines reverentia & crebitur quam antea corporis Christi communitio, maxime comprobant. Cumque hinc ad altiores gradus, & sacratissima mysteria sit ingressus, nemo ita imitetur nisi quem scientia spes, maiorem ordinibus dignum ostendat. *Conc. Tr. sess. 23. c. 11.*

font trois, sçavoir le Sousdiacre, le Diacre, & le Prestre: Or la raison pourquoy ceux-là sont appellez Mineurs, ce n'est pas qu'ils ne soient tres grands en foy, puis qu'absolument parlant, & confiderez comme des degrez de l'Ordre Ecclesiastique, ils surpassent sans comparaison, toutes les grandeurs & les dignitez de la terre; mais on les appelle Mineurs, par comparaison aux trois autres, dautant que leurs fonctions ne sont pas si importantes ny releuées, que celles de ceux que nous appellons Majeurs.

## II. POINT.

CONSIDEREZ que les Ordres Mineurs sont encores appellez non sacrez, non pas que leurs ministeres ne soient tres-saints, puisque ce sont autant de Sacremens, lesquels tous conferent grace & impriment caractere: mais dautant qu'ils ne nous donnent pas le pouuoir de toucher aux vaisseaux sacrez, ny au sacrifice, & ne nous obligent pas au voeu de chasteté comme les autres, & qu'ils se donnent sans aucune onction, consecration ou imposition des mains.

## III. POINT.

CONSIDEREZ si vous auez receu ces Ordres Mineurs; Combien vous estes obligé à la diuine bonté, qui s'est communiquée à vous en tant de manieres, & qui vous a choisi entre tant d'autres, pour exercer avec autorité, tant & de si excellens ministeres dans son Eglise. Voyez quel vsage vous auez fait de ces graces; & si vous ne les auez pas encore receus, voyez quelles dispositions vous deuez apporter, si on vous les donne tous quatre à la fois. 1. Parce que ce sont quatre Sacremens, avec autant de graces differentes que vous receurez. 2. Parce qu'ils ne se conferent qu'une fois, & partant le defaut que vous y commettrez sera irreparable. 3. Parce que ceux qui s'en approchent, doiuent outre les conditions requises aux Tonsurez, donner esperance de se rendre dignes d'estre promoteus aux Ordres sacrez.

Vne bonne disposition pour les bien recevoir, & pour en renouueller l'esprit, est vne grande estime & vne profonde humilité, nous en reconnoissant tres-indignes avec vn grand desir d'en voir les fonctions rétablies, & de s'y appliquer autant qu'on pourra.

*Mens enim Christo dedita, aequae in maioribus ac in minoribus intenta est, sciens etiam pro otioso verbo reddendam esse rationem.*  
S. Hier. Epist. ad Heliod.

## LXXIV. MEDITATION.

Des Ordres Mineurs en particulier.

Et premierement, du Portier.

I. Son excellence.

] 2. Ses fonctions.

*Sic agite quasi reddituri Deo rationem pro iis rebus, quibus clauibus recluduntur.*

Pontificale in Ordine  
Ostiariorum.

C'est ce que dit l'Euesque en presentant les clefs au Tonsuré, pour le faire Portier; où vous remarquerez, que la matiere de cét Ordre sont les clefs de l'Eglise, lesquelles s'il s'acquitte bien de son deuoir, luy doiuent estre quelque iour changées en clefs spirituelles, en la collation de l'ordre de Prestre, & la forme sont ces mesmes paroles que prononce l'Euesque.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour vous faire entrer d'abord dans l'estime de cét ordre, en quoy consiste l'excellence & la dignité du Portier dans la maison de Dieu: Cette excellence se tire de trois ou quatre chefs principaux.

1. De ce que Nostre-Seigneur **IESVS-CHRIST** l'a non seulement institué; mais en a voulu faire luy mesme l'office, lors qu'il chassa les vendeurs & acheteurs du Temple.

2. De ce qu'il luy a confié les choses plus diuines, qui soient dans l'Eglise; telles que sont son Corps & son Sang adorable contenus au S. Sacrement, les saintes Escritures, les Autels, les vaisseaux & ornemens sacrez, les Reliques des Martyrs & autres Saints, les sepultures des fideles, le thresor de l'Eglise; & les aumosnes des pauvres.

3. De ce que cét Ordre releue de telle sorte vn Tonsuré au dessus de tout l'état des simples Religieux, qu'anciennement le premier Abbé des Moynes, receuoit le baiser de paix du dernier Portier de l'Eglise.

Ascendit Iesus Ierosolymam, & inuenit in templo vendentes boues & oues, & columbas, & numularios sedentes, & cum fecisset quasi flagellum defuniculis, omnes eiecit de templo, oues quoque & boues, & numulariorum effudit in mensas subuertit, & his qui colubas vendebant, dixit: Auferre ista hinc, & nolite facere domum patris mei, domum negotiationis *Joan. 2. 13. & seq.*  
Ostarii sunt qui in veteri testamento, ianitores templi vocabantur, qui praerant portis templi Ierusalem, quique ordinati per vices suas omnia interiora templi, vel exteriora custodiebant,

Hilidenique inter san-  
ctum & iniquū discer-  
nentes, eos tantum  
qui sunt in Ecclesia fi-  
deles recipiunt. Intra-  
re enim in templum  
nisi per eos non possumus;  
habent enim in  
potestate tam bonos  
recipiendi, quam re-  
cipienti in dignos.

*Conc. Aquif. ex 1<sup>o</sup> fid. c. 2. Diff. 9. c. 4. Sub-  
diacono.*

Videte quæ in domo  
Dei agere debeatis. O-  
stiarium operiet per-  
cutere cymbalum, &  
campanam, aperire  
Ecclesiam & sacrariū  
& librum aperire et  
qui prædicat. Provi-  
dētigitur ne per ne-  
gligentiam vestram,  
illarum rerum quæ in-  
tra Ecclesiam sunt,  
aliquid depercat, cer-  
tisque horis domum  
Dei aperiat fidelibus,  
& semper claudatis  
infidelibus. *Ponē.*

Nolite sanctum dare  
canibus, neque mit-  
tis margaritas vestras  
ante porcos. *Mat. 7. 6.*  
Foris canes *Apo. 2. 2.*  
15. Exibunt angeli &  
separabunt malos de  
medio iustorum. *Mar.*  
3. 49.

Constituit Ioiada ia-  
nitores in portis do-  
mus Domini, ut non  
ingrediretur eam im-  
mundus in omni re.  
*2<sup>a</sup> Par. 23. 19.*

Entrez icy en admiration avec cette Reyne de Saba, voyant le pouuoir & l'authorité des derniers officiers de l'Eglise, & écriguez-vous avec elle; *Beati serui tui qui assistunt coram te omni tempore. 2. Par. 9. 7.* Et pour le faire encore avec plus de raison,

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ quelles sont les fonctions de cét Ordre. Le Pontifical en marque six principales. La 1. ouvrir & fermer les portes de l'Eglise. La 2. sonner les cloches aux heures conuenables pour appeller le Clergé & le peuple fidele aux diuins offices. La 3. auoir soin de la Sacristie & de parer l'Autel. La 4. empêcher les immodesties & irreuerences qui se commettent dans l'Eglise, sur tout au temps de la sainte Messe. La 5. faire sortir tous ceux qui sont indignes & incapables d'y assister, comme les Infideles, les Heretiques, les Energumenes, les excommuniez, les pecheurs publics. En quoy ils sont semblables aux Anges bien-heureux, qui se pareront les bons d'auec les mauuais, & les reprouuez d'auec les predestinez au Iugement dernier. Et la sixième, c'est d'ouuir le liure à l'Euesque, quand il presche la parole de Dieu.

*En verité,* auez vous iamais fait les fonctions de cét ordre, si vous l'auiez receu? ou auez vous dessein de les faire quand vous l'aurez receu? Si vous ne pouuez les exercer toutes, au moins tafchez d'en faire quelques-vnes. Est-ce quelque chose trop bas pour vous de parer vn Autel, de sonner vne cloche, d'orner vne Eglise? Et qu'aurez vous dit donc, si vous eussiez veu l'Empereur Constantin porter sur ses espauls royales 12. hottées de terre pour bastir vne Eglise? Si vous auez tant soit peu de foy, vous en iugerez bien autrement.

*Que enim per se vilia sunt, fides efficit pretiosa,* dit le grand saint Leon.

## LXXV. MEDITATION.

De la premiere vertu qui est necessaire & recom-  
mandable au Portier.

Le zele de la maison de Dieu.

1. L'importance de ce zele.  
2. En quoy il consiste.

3. Les moyens de le mettre en pratique.

*Zelus domus tue comedit me. Psal. 68. 10.*

Ce sont les paroles, qui doivent servir de devise au Portier, à l'exemple de Nostre-Seigneur & du Prophete Dauid.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, combien ce zele de la maison de Dieu est necessaire au Portier, pour se bien acquitter de son ministere. La raison est d'autant que ce zele est comme l'esprit qui nous anime, & nous excite à remedier à tous les desordres que nous voyons commettre dans l'Eglise, & qui fait que nous ne pouuons souffrir que la Majesté de Dieu y soit deshonoree en façon quelconque; si bien que si nous en sommes depourueus, tout sera en desordre & en confusion, & nous verrons deuant nos yeux mille irreuerences, sans que cela nous touche le cœur.

*Tabescere me fecit zelus meus. Defectus tenuit me pro peccatoribus derelinquentibus legem tuam. Psal. 118.*

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste ce zele de la maison de Dieu, & quelles en sont les marques. La 1. C'est à n'y souffrir pas les insolences & les immodesties qui s'y commettent: par exemple, les ris, les caquets, les promenades, les postures indecentes, les bruits que causent souuent les paueres, empêcher que les Laïcs, sur tout les femmes, n'approchent si près de l'Autel, ny qu'elles entrent dans le chœur, que l'on ne vende ny étale aucune marchandise, non pas mesmes au portail, ny dans le Cemetiere, où il ne doit permettre, ny d'y seicher le linge, ny de paistre les animaux: que l'on n'y fasse point de festin, que l'on ne s'en serue point comme d'un chemin passant; de plus, enuoyer les mendians & les enfans qui courent, à la porte, chasser les chiens & autres animaux, éveiller ceux qui dorment pendant la predication, procurer le silence pendant le seruice diuin, separer les femmes d'avec les hommes, ne permettre à personne d'y entrer avec armes, oyseaux de chasse, ny que les enfans fassent aucune insolence alentour des cloches, puis qu'elles sont benites, saluer tousiours les Eglises quand on passe deuant. La 2. c'est vne grande affection pour la decoration & la netteté de l'Eglise,

*Obstaculus ut nomine præ se fert, ostia Ecclesie custodire debet: caque debitis temporibus reterare & claudere; eiusdem curam ab Ecclesie limine excommunicatos & inter eos, hereticosque & infideles prohibere; mulieres item quæ capite non velant Ecclesiam ingrediuntur. canes etiã ab Ecclesia arcere, ementes aut vendentes in atrio Ecclesie, aut pro illius foribus, aut propius quam deceat ab illius foribus expellere, cœmeteria custodire, ne quid in eis indogore fiat, sed illa in Ecclesia disponere. Laicos à choro arcere, ac præterea quodcumque de pia in Ecclesia versandi ratione præscriptum est, curare, vti omnia seruentur, singulis octo diebus Ecclesia scopis verat, atque omnium sordium generis expurget; pulu-*

rem à sacris imagini-  
bus efficiat, parietes de-  
tergendos curet, cam-  
panas pulser, silentii  
curam habeat, dum  
cōcio, aut sacra lectio  
habetur; mares à for-  
minis in Ecclesia, di-  
stincto loco esse curet,  
altraria pariet, atque in  
dies pallia pro colo-  
rum ratione lingulis  
diebus conuenientium  
apert, à puluere purget  
ni euerentia ac pietate  
ligiose & ex ordine fiat.  
mus ista deserta? Agg. 1, 4.

qui consiste à parer les Autels, conformément aux iours, pro-  
curer qu'il y ayt des ornemens; y contribuer, & remonstrer  
au peuple la necessité de l'Eglise, oster soigneusement les arai-  
gnées, & toutes autres ordures, tenir les images & les table-  
aux biens nets, ballayer fort souuent le paué, empêcher qu'on  
ne mette des placards aux portes, enfin estre tres-curieux de  
tout ce qui peut contribuer à son ornement exterieur.

conueniant, atque assistant, ac presertim sanctissimæ Eucharistiæ sacr. curer vt astantes cum omni  
Stracuta Io. Bohemij Vicell. Ep. Numquid tempus, vobis est, vt habitetis in domibus laqueatis & do-

### III. POINT.

Cum augmentur dona,  
rationes etiam cre-  
scent donorum,  
S. Greg. in Euang.  
Sic agite quasi reddi-  
turi rationem. Pont.  
Efficiebat omnes ven-  
dentes, & e. nentes in  
templo, & mensas nā-  
mulariorum, & cathedras  
vendentium columbas  
cuertit, & dixit,  
Scriptum est:  
Domus mea, domus  
orationis vocabitur,  
vos autem fecistis eam  
speluncam latronum.  
Matth. 21. 12. & 13.  
Si Dominus nec ea vo-  
lebat vñdandi in  
templo que volebat  
offerri, quanta putas  
animaduersione puni-  
ret, si inuenisset ibi ali-  
quo risui, vel vauillo  
quo vacantes, aut ali-  
cuiuslibet vitio manci-  
patos? Bed. ho. 7. in  
Quad.

**C**ONSIDEREZ les moyens pour obtenir ce zele, & le  
mettre en pratique. C'est 1. De considerer que nous ne  
sommes Portiers à autre fin; que nous auons promis en l'Or-  
dination de faire ces ministres selon nostre possible; que nous  
serons responrables au Iugement de Dieu, de n'auoir point  
fait profiter les graces qu'il nous auoit données à cét effet. 2.  
De regarder l'exemple du Fils de Dieu, entrer dans son esprit,  
quand vous en ferez quelque fonction, & dans vn grand senti-  
ment de l'excellence de cét Ordre; & dautant que ce zele est  
vne participation de celuy qu'il fit paroistre quand par deux  
fois il chassa les vendeurs & acheteurs du Temple, le luy de-  
mander instamment. 3. C'est de s'en faire instruire par ceux  
qui en ont l'experience.

Voyez à quoy vous auez plus d'apritude, & ce que vous pou-  
uez introduire & pratiquer de ces fonctions, au lieu de vostre  
residence, afin de vous y appliquer à bon escient. N'auriez  
vous pas de honte de voir en vostre presence qu'un Laic fist  
dans l'Eglise ce que vous pouuez faire vous mesme: par  
exemple, qu'il ballayast, qu'il parast l'Autel? &c. Nous  
auons veu encore dans nostre siecle des Euesques s'appliquer  
à ces offices que vous estimez si peu, aussi sont-ce ceux là qui  
peuuent veritablement dire avec le Prophete-Roy:

Domine, dilexi decorem domus tue, & locum habitationis gloria  
tua. Psal. 25. 8.

## LXXVI. MEDITATION.

Du respect & de la reuerence que le Portier doit porter  
aux lieux Saints.

1. Les raisons qui l'obligent à  
cette reuerence. | ordinairement.  
2. Les defauts qu'on y commet | 3. Les moyens d'y remedier.

*Sanctuarium meum metuite, Ego Dominus.*

Leu. 19. 30.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent particulièrement  
les Ecclesiastiques de se comporter avec modestie &  
reuerence dans l'Eglise. La 1. Parce que l'Eglise est la mai-  
son de Dieu, qu'il appelle luy-mesme, maison d'Oraison, &  
par consequent de silence & de respect; c'est son Paradis en  
terre, & où comme il se plaît à communiquer plus liberalement  
ses graces à ceux qui s'en approchent comme il faut; aussi  
y fait il paroistre dauantage ses chastimens sur ceux qui s'y  
comportent mal. 2. Parce qu'estant obligez, comme vous  
auez veu dans les Meditations precedentes, d'empêcher les ir-  
reuerences des Laïcs, avec quel front pourroient-ils reprendre  
aux autres le mal qu'ils commettroient eux-mesmes? La  
3. & principale raison, c'est parce que le tres-saint Sacrement  
de l'Autel y repose iour & nuit, alentour duquel vn grand  
nombre d'Ange assistent continuellement avec crainte &  
tremblement.

Scriptum est: domus  
mea, domus orationis  
vocabitur. *Mat. 21. 13.*  
Te decet silentiū Deus  
in Sion, *Ps. 61. 2.*  
Et vocabitur aule  
Dei,

Domini omnipotentis  
angelus est: angelus  
autem risum nescit:  
Deo cum metu & pa-  
uore ministrans. *1. Pet. 1. ep. 12.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les defauts que commettent  
ordinairement les Ecclesiastiques contre cette reueren-  
ce deuë aux Eglises. 1. C'est d'y entrer sans reflexion, & com-  
me si on entroit dans sa chambre, s'y entretenir, soit avec d'au-  
tres Ecclesiastiques, soit avec des Laïcs sans nécessité; s'y pro-  
mener, comme il arriue souuent, ou en attendant, ou apres le

Quando conuenit  
ad Ecclesiam, pro pec-  
catis vestris orate,  
nolite scandala con-  
citare, aut otiosas  
fabulas dicere; in Ec-  
clesia stantes nolite  
verbofare, Melius fue-  
rit talibus ad Eccle-  
siam non venire, quam  
tot malis contra se

gram diuinam prouocare. Ipsi enim etiam cum minoribus peccatis ad Ecclesiam veniunt, cum multis criminibus ab Ecclesia reuertuntur. *S. Aug. in homiliis ad pop.*

Cum in choro fuerint, grauiatē seruent, quā & locus & officii exigunt, non inter se, aut cum aliis confabulantes, seu colloquentes, non dormientes, aut litteras seu scripturas alias legentes: ne ubi peccatorum est venia petenda, ibi grauius peccati derat occasio. *Conc. Tur. de capite dign. & canon.*

Clerici simul conueniant in choro nec confabulentur... Omne denique in templo ita se, suasque actiones componant, vt non cum homine, sed cum Deo sibi esse intelligant. *Conc. Rom. ar. 158j. Prouidebam Deum in conspectu meo semper. Ps. 118. 2.* Loquar ad Dominum meum, licet sim solus & cinis. *Gen. 18. 27.* Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum in timore tuo. *Psal. 138.*

Studendum solentur est, vt cum Ecclesia vel ad diuinę laudis debita soluenda, vel ad agenda missarum solemniam intramus, semper angelicę presentię memores, cum timore & ueneratione competenti cęlestē compleamus officium. *Conc. Aquis. 4. c. 119. 121.* Dum in Ecclesia esis, memores citote adesse Christum, te sum Dominum, seruare cum timore & tremore. Instruite etiā eos quam religiosē nō solum in Missa sacro, verum etiam in diuinis aliis officiis versandum: Quando standū, quando genua flexendum, quando assurgendum, &c. *Rur-*

seruice diuinacheuē; y traiter des affaires du monde, y faire les assemblées des Marguilliers, redditions de compte, & choses semblables, y courir, regarder çà & là, y parler trop haut, s'appuyer ou accouder indecemment, croiser les jambes, quand on est assis, dormir, &c.

*Nest il pas vray que vous auez souuent manqué à ce respect? Examinez-vous; Et pour*

### III. POINTE.

**C**ONSIDEREZ les moyens de remedier à tous ces manquement. **Le 1.** C'est de ne l'entrer iamais dans l'Eglise, sans faire au moins cette reflexion (où vas-tu?) & dans cette pensée prenant de l'eau benite, s'exciter à vn acte de contrition pour effacer les pechez veniels, puis apres saluër le S. Sacrement, pour obtenir la grace de ne l'offenser pas dans le lieu où nous deuous sanctifier & nous & les autres. **Le 2.** C'est de renouveler souuent les actes de foy de la presence de Dieu & des Anges dans l'Eglise, sans quoy il y a danger aux Ecclesiastiques de perdre le respect, parce qu'ils y sont tres-souuent, & il est à craindre que la familiarité, comme on dit, n'engédre le mépris. **Le 3.** C'est d'instruire le peuple de la façon qu'il doit s'y comporter, & leur apprendre que pour traiter les lieux Saints avec reuerence, il ne faut iamais y entrer avec vn peché mortel, sans y essayer au moins de nous en faire quittes, & bien moins encore pour en commettre de nouveaux par immodesties, insolences, distractions volontaires, mais seulement pour penser à Dieu & traiter avec luy de l'affaire de nostre salut, leur faisant voir que ce lieu est vrayment terrible pour les chastimens que Dieu y exerce contre ceux qui s'y comportent avec irreuerence.

*Prenez-en la resolution, afin que Nostre-Seigneur qui est dans nos Eglises, ne vous puisse pas faire reproche que pendant qu'il honore son Pere, par ses humiliations & aneantissements prodigieux, dans le S. Sacrement, vous le deshonoriez par vostre peu de respect.*

*Ego honorifico Patrem meum, vos autem inhonorastis me. Ioan. 8. 49.*

quam sanctē, quam religiosē, & quam demisso humilique habitu in supplicationibus, litanis & Stationibus, versandum sit, qua reuerentia, quoque peractis studio, in Ecclesiis, locisque sacris manendum sit. *Conc. Mod. 4. sub. 3. n. Terribilis est locus iste; non est hic aliud, nisi domus Dei & porta cęli, Gen. 18. 17.*



## LXXVII. MEDITATION.

De quelques autres vertus recommandables au Portier.

1. La vigilance, & en quoy elle consiste. | 2. La crainte de Dieu.  
3. Et la douceur.

*Beatus qui vigilat ad fores meas quotidie. Prou. 8. 34.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'outre le zele de la maison de Dieu que doit auoir le Portier, il y a encore quelques autres vertus qui luy sont necessaires pour acquerir la couronne & la recompense qui luy est promise par l'Eglise. La 1. C'est la vigilance qui luy est marquée, 1. Par les clefs que luy presente l'Euesque, lesquelles dans le droit signifient le grand soin que nous deuous prendre des choses qui sont renfermées sous ces clefs. 2. Par ces paroles du Pontifical, *Sit eis fidelissima cura in domo Dei diebus ac noctibus.* Vigilance qui consiste à prendre garde qu'il n'y ait rien dans l'Eglise ny à la porte qui puisse offenser la veüe, ou empêcher la deuotion des fideles, à estre exact à ouuir & fermer les portes, & sonner aux heures réglées, à bien ranger la Sacristie & tous les ornemens qui y sont, à reparer ceux qui en auroient besoin, les nettoyer & les changer à certains iours, à mettre chaque chose en son ordre, & tenir le tout proprement, à en faire la visite tous les iours, & remarquer soigneusement ce qui a besoin de reparation, d'embellissement, & semblables, pour imiter en cela Nostre-Seigneur, lequel, dit l'Euangile, *Non senebat ut quisquam trnsferret vas per templum*, Marc. 11. 16. Regardant soigneusement de tous costez, comme remarque S. Marc quand il y entroit, *Et circumspexit omnibus.* Ibid. 11. C'est à dire, comme pour examiner, & qui estoit bien si curieux de l'agencement, que dans le vieil Testament, il ordonne que iusques aux lampes tout y soit ordonné & rangé, *Locatis per ordinem lucernis, iuxta preceptum Domini.* Exod. 40. 23.

*Sic laudat Nepotianum. S. Hieron. Erat sollicitus, si niteret altare, si parietes absque fuligine, si pauimenta tersa, si ianitor creber in porta, vel semper in ostiis, si sacrarium mundum, si vasa luculenta, & in omnes ceremonias pia sollicitudo disposita, non minus, non maius negligebat officium. Ep. ad Heliod.*

Illud etiam quantæ confusionis opprobrium est, quod nonnulli circa sacri altaris vterfilia tantæ negligentia sunt, & tam segniter incuria, ut stanneos, vel etiam supparis cuiuscumque metalli calices longo situ scabredinis inhorrescere patienter aspiciant, in squallido lineo dominicum corpus offerant & inuoluant, & quod non dignaretur potius quilibet, qui tamen vermis est, propriis adhibere labiis, in hoc istius corpus non venientur imponere Saluatoris, quid porro de cõfessis ac putrescentibus sacrorum altariu prandens, quid de diuersis vasis ad Ecclesiastica ministeria necessariis, quid deniq; de sacerdotalibus eloquiis indumentis quod postremo de codicibus dicæ, in quibus quimur hæc

quoque legere inoffense non possumus, quatenus tenaci adhuc memoria referuamus? que nimirum omnia oculis subiecta, cernentibus, & leuibus excipiunt risum, & sapientes prouocant ad lachrymas. *Pet. Dam. episc. 6 in inscriptam & ignau. Cl.*

Si on a tant soit peu de zele, cela ne semblera pas bien difficile.

## II. POINT.

*Timete Dominum omnes sancti eius.*

*Pf. 33. 10.*

Quis est qui uobis non ceat, si boni & mulatores fueritis? timorem eorum ne, timueritis & non conturbemini. *1. Pet. 3. 11. & 15.*

Ne paucas repentino terrore, & irruentes tibi potentias impiorum. Dominus enim erit, in latere tuo. *1. Pet. 3. 15. & 16.*

Nolite timere opprobrium hominum, & blasphemias eorum ne metuatis. Ne timeas a facie eorum, quia ego secum sum, ut eruiam te. *1. Jer. 8. Non iracundum. Tit. 1. 27. Ecce uera nihil est fortius preceptore furioso, qui cum debeat esse uanuetus, & secundum istud scriptum est: Serpium autem Domini non oportet rixari, sed humilem esse ad omnes, docilem, patientem, in mansuetudine erudientem eos qui contra ueniunt; ille est diuerso, toruo uultu, tremantibus labiis, rugata fronte, effrenatis conuiciis, facie inter pallidum ruboremque variata, clamore perstrepat, & errantes non tam ad bonum atrahatur, quam ad malum sua saeuitia precipiter. S. Hier. c. 1. Ep ad Tit.*

**C**ONSIDEREZ qu'une autre vertu necessaire au Portier; c'est la crainte de Dieu: 1. Pour ne pas perdre le respect qu'il doit à sa souueraine Majesté, deuant qui il a à faire toutes ses fonctions. 2. Pour ne pas se soucier des mépris & des petites confusions, des blasmes, des brocards qu'il faut quelquefois souffrir en l'acquit de ces ministres, & pour ne pas redouter les grands plus que les petits, quand il est question de les aduertir de leur deuoir, & de les reprendre de leurs irreuerences, ou de leurs insolences dans l'Eglise.

Demandez cette grace à Dieu, & vne petite portion de ce courage qu'il donnoit autrefois à ses Prophetes, & aux hommes Apostoliques en pareilles rencontres.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ enfin que la derniere vertu necessaire au Portier; est la douceur & la mansuetude, qu'il doit faire paroistre principalement dans ses auertissemens & ses reprehensions, pour ne pas rebutter les personnes, soit Laïques, soit Ecclesiastiques, avec trop de rigueur. C'est pourquoy S. Denys employe vne Epistre toute entiere qu'il adresse à Demophile, pour montrer combien elle leur doit estre recommandable.

**C**ONSIDEREZ enfin que la derniere vertu necessaire au Portier; est la douceur & la mansuetude, qu'il doit faire paroistre principalement dans ses auertissemens & ses reprehensions, pour ne pas rebutter les personnes, soit Laïques, soit Ecclesiastiques, avec trop de rigueur. C'est pourquoy S. Denys employe vne Epistre toute entiere qu'il adresse à Demophile, pour montrer combien elle leur doit estre recommandable.

Examinez vous sur ces trois points, & quelque degré que vous ayez dans l'Eglise, ne pensez pas estre du tout exempt de ces obligations; car pour auoir receu vn caractere plus éminent, vous conseruez toujours celuy de Portier, & deuriez consequemment en conseruer l'esprit, le zele, la vigilance & la douceur, & en bien pratiquer les fonctions. Ne vous est-ce pas beaucoup d'honneur, puisque le saint Esprit vous nomme bien-heureux?

*Beati qui habitant in demo sua Domine. Psal. 83. 6.*

## LXXVIII. MEDITATION.

Du Lecteur;

## Second Ordre des Mineurs.

1. Son excellence.
2. Ses fonctions.

3. Les moyens de s'en bien acquitter.

*Accipe &c. & esto zelator Verbi Dei.*

C'est la forme que prononce l'Euesque presentant au Portier qu'il veut faire Lecteur, le Liure des Propheties, qui est la matiere de cét Ordre.

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ l'excellence & la dignité de cét Ordre. Cette excellence se reconnoist 1. En ce qu'il tire sa forme & son origine des Prophetes. 2. En ce que Nostre-Seigneur luy mesme en a fait la fonction, lors que prenant en main les Propheties d'Isaye en la ville de Nazareth, il en fit la lecture & l'explication au peuple. 3. En ce que cét ordre dans les persecutions de l'Eglise a esté estimé vne grande recompense du martyre, comme nous apprenons de Saint Cyprien. 4. En ce que les Grecs qui n'admettent point les Ordres Mineurs, recoiuent celuy-cy. 5. En ce que l'Eglise, par la bouche de l'Euesque, leur promet que s'ils s'acquittent fidelement & vtilement de leurs ministeres, ils auront la mesme recompense que les Apostres & les Disciples, qui ont esté les premiers Predicateurs de l'Euangile.

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ quelles sont les fonctions du Lecteur. La 1. C'est de chanter les Antiennes & les Leçons, soit à l'office Diuin, soit à la Messe. La 2. de lire les actes des Martyrs, reciter quelque chose de la Vie des Saints, les Homelies des Peres, les Lettres circulaires enuoyées aux Eglises, le Symbole & l'oraison Dominicale. La 3. d'instruire le simple peuple des elemens de la doctrine Chrestienne. La 4. de benir les fruicts nouveaux; laquelle seule des quatre, semble n'estre plus en pratique; d'autant que cette benedictio qui se faisoit pour lors dans les maisons, ne se fait maintenant que dans l'Eglise, où il n'appartient qu'au Prestre de la donner.

*Pontifical de ordinat. Lectorum.*

Lectores sunt qui verbum Dei predicant, quibus dicitur; Clama ne celles, &c. *Isid. l. 2. de off. c. 11. Gratianus dist. 25. c. perfellit. (one Aquisg c. 1. Al. cui. de off. Lorobar. 4. sent. dist. 24. Et intravit in Synagum, & traditus est illi liber Isae Prophetae, & ubi reuoluit librum, inuenit locum vbi scriptum erat; Spiritus Domini super me, &c. Sedit & omnium in synaga oculi erant intuentes in eum; cepit au em dicere, &c. Luc. 4. 16. & seq. Præco, expolitor mysterium Christi, doctor audientium. Sic vocatur à St. Amb. Habitu, si fideliter, & vtiliter impleuerit ministerium vestrum, partem cum his, qui verbum Verbi à ministrisauerunt ab initio. Tons*

*Lectorem oportet legere ea quæ predicat, & lectiones cantare, & benedicere panem, & omnes fructus nouos. Pont. Ad Lectorum pertinet quæ interdu in Missa & in matutino officio lectiones recitari solent, legere, distingere quæ legenti pronunciant; accentuam rationem legendo seruare, concionanti cum opus est, de libro legere, Antiphonas in choro prædicare, festis diebus doctrinam Christianam, in illa schola quæ tibi à Pa. rocho assignata est;*

vel Ecclesia cui ascrip-  
tus est, pueros edocere,  
atque iis ipsi diebus  
ante vel post vesperas,  
aut cum commodius  
rectori videbitur, ali-  
quid de vita sanctorum,  
atque illius sancti præ-  
cipue, cuius dies festus  
agitur, aut homiliam  
quæ statis iis diebus  
legitur aut aliquid ex  
Catechismo Romano  
in linguam Latinam  
conuerso recitare: E-  
dicta præterea vel li-  
teras pastorales Reuer.  
Episcopi, pari ratione  
populo legeat atque  
euulgare *Scatura Io.*  
*Bohem. Nere. Ep. Stu-*  
*dere igitur verba Dei,*  
*vide!* lectiones sacras  
distinctè, & apertè ad  
intelligentiam, & ædi-  
ficationem fidelium,  
absque omni menda-  
cio salutaris proferre.

*Petr.*  
Qui ad Lectoris pro-  
uenit gradus iste erit  
doctrina, & libris im-  
butus, sensumque ac  
verborum sciètia per-  
ornatus sit aut distin-  
ctionem sententiarum  
intelligat, vbi finia-  
tur iunctura, vbi ad-  
huc pædeat oratio,  
vbi sententia extrema  
claudatur, sicque ex-  
peditus, vim pronun-  
tiationis tenebit, vt ad  
intellectum omnium  
mentes, sensumq; pro-  
moueat, discernendo  
genera pronuntiationum,  
atque exprinendo  
proprios sententia-  
rum affectus, modò  
inerepantis, modò ex-  
horrantis, siue his li-  
milia, &c. Propterea  
& accentuum vim o-  
porter Lectorem scire,  
vt nouerit in qua syl-  
laba vox protendatur  
pronuntians, plerū-  
que enim impediti  
Lectores in verborum  
accentibus errant, &  
soleat nos invidere im-  
peritise, hi qui videntur  
habere notitiã arti-  
s Grammaticæ, de-  
trahentes, & iurantes  
penitus se nescire  
quod dicimus. *Con-*  
*sequi cap 3 ex l'fid.*  
*l'3 de off. Eccl. c. 11.*

*Agnoscite ergo ministerium vestrum & implete.* Le connoistre  
c'est quelque chose, mais le principal, c'est de le mettre en  
pratique: Et pour le faire comme il faut,

### III. POINT.

**C**ONSIDÉREZ que dans l'exercice de ses fonctions le  
Lecteur doit obseruer deux choses pour s'en acquitter  
dignement. La 1. C'est de lire posément & distinctement ce  
qui luy est ordonné; prenant garde de mettre les accens où  
il faut, obseruant les virgules, les poincts, les titres, &c.  
Car on ne sçauroit croire, combien c'est chose indigne à vn  
Ecclesiastique, de mal prononcer ce qu'il doit lire ou chanter  
dans l'Eglise: cela peruertit le sens de l'Escriture, trouble  
l'esprit des Auditeurs, en rend l'intelligence difficile, blesse  
l'oreille des assistans, excite souuent à rire, & tourne à blasme  
au Lecteur & à toute l'Eglise. C'est pourquoy saint Cyprien  
dit qu'autresfois auant qu'ordonner vn Lecteur; on l'exami-  
noit pour connoistre s'il sçauoit parfaitement lire, pour n'ex-  
poser pas temerairement ce ministere à la risée d'vn chacun.  
La 2. C'est de mettre le premier en pratique, ce qu'il ensei-  
gne aux autres par ses lectures.

*Concluez-d'icy, 1.* Combien il est important aux Ecclesiasti-  
ques de sçauoir lire à la façon que l'on vient de l'exposer, & si  
cela est si blasmable dans vn Lecteur, que sera ce d'vn Prestre?  
2. Combien il est encore necessaire d'apprendre le chant Gre-  
gorien, pour sçauoir bien entonner, & fléchir la voix confor-  
mement à ce que l'on chante, & ne point scandaliser tout vn  
peuple, qui se gagne souuent par là, plustost que par autre  
chose; c'est dequoy vous rendrez compte à Dieu. Prenez gar-  
de de ne le pas negliger pendant que vous en auez là commo-  
dité. Que ce soit donc là vostre resolution. Et pour faire  
moins de fautes en lisant ou en chantant publiquement, de  
preuoir tousiours vos lectures, plusieurs fois mesme s'il est ne-  
cessaire: Certes si vous auez vne harangue à faire en quelque  
grande assemblée, vous ne l'entreprendriez pas que vous ne  
l'eussiez souuent leuë auparauant. Mais sur tout, ne vous  
oubliez point de ce beau mot de l'Euesque;

*Memento vos in alto virtutum gradu debere conuersari, quate-  
nus cunctis à quibus audimini & videmini, celestis vita formas  
præbeatis, Pont.*

## LXXIX. MEDITATION.

De la premiere vertu plus recommandable au  
Lecteur.

La deuotion particuliere à l'Escriture Sainte.

1. Son importance. | tirer profit.  
2. Les moyens de la lire pour en

*Comede volumen & vadens loquere ad filios Israël.*

Ce Liure n'est autre que la parole de Dieu contenuë  
es saintes Escritures, que nous deuons manger, c'est à dire ru-  
miner, & mediter souuent, comme il fut commandé à Eze-  
chiel dans l'ancien Testament, & à S. Iean dans le Nouveau;  
pour pouuoir deuenir parfaits, & proposer de la part Dieu aux  
peuples avec courage, les veritez qui y sont contenuës.

*Ezec. 3. cap. 1. Apoc.  
10. vers. 9.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien il est important aux Ecclesiasti-  
ques, de s'affectionner & d'étudier à l'Escriture Sainte,  
& sur tout au Nouveau Testament.

1. Parce que là sont contenues la vie & les maximes du Fils  
de Dieu, qu'ils doiuent parfaitement sçauoir pour eux &  
pour les enseigner aux autres. N'est-ce pas vne chose pi-  
royable de voir des Ecclesiastiques, sçauoir vne infinité d'hi-  
stoires prophanes, de Romans & choses semblables, & igno-  
rer la vie & les actions de Iesus-Christ? 2. Parce que cette  
lecture faite comme il faut, produit de tres-grands biens, &  
nous sert en toute rencontre, dans la santé, dans la maladie,  
dans les mépris, dans les opprobres & tous les autres acci-  
dens fascheux; à cause que ce sont des paroles de Dieu, & de  
la Sageffe increée & incarnée, desquelles il auoit dit autrefois  
pour imprimer leur force: *Verbum meum non reuertetur ad me  
vacuum, sed faciet quecumque volui & prosperabitur in his, ad  
que misi illud.* Paroles qui ont tant de force & d'efficace,  
qu'vne seule bien grauée en l'ame, & sauourée de la volon-  
té, est capable de toucher vn cœur, voire le plus endurey,

*Scrutaminè scriptu-  
ras, quia illa testimo-  
nium perhibet de meo  
Ioan. 1. 39.*

*Si iuxta Ap. ostolum;  
Christus Dei virtus est  
& Dei sapientia &  
qui nescit scripturas,  
nescit Dei virtutem,  
eiusque sapientiam.  
Scripturarū ignoran-  
tia, Christi est igno-  
rantia. Hier. in Is.*

*Scriptura sacra in  
nocte vitæ presentis  
quasi quedam noctis,  
lucerna est. S. Greg.  
past. 3. p. cap. 25.*

*Hæc est vita æterna vt  
cognoscant re Deum  
verum & quem misisti  
Iesum Chr. Ioan. 17.  
3. Cogitare de sapien-  
tia, sensus est consum-  
matus. Sap. 6. 6.*

*Sacra lectio vobis est  
necessaria; ipsa enim  
est mensa tabernaculi,  
quæ ad aquilonem po-  
sita est, quod plinui-  
sta insinuans dicit. Ios.  
Iussu in conspectu  
meo mensam. Sacra,*

lectio cibus est. si quia  
 ueste Veritate. Non in  
 solo pane viuunt homo,  
 sed in omni verbo, quod  
 procedit de ore Dei.  
 Per hunc cibum spiri-  
 mus & viuimus.

Verba qua ego loquor,  
 ait Dominus, spiritus  
 & vita sunt. Certe so-  
 lo sacri eloquii testi-  
 monia Christus con-  
 tra omnes diaboli  
 tentationes vsus est in  
 deserto. *Ter. Bless.*  
*cap. 15.*

Verba vitæ æterna  
 habes. *Ioan. 6. 69.*  
 Sermo tuus veritas  
 est. *Isa. 17.*  
 Stultus autem & sine  
 disciplina quæstiones  
 deuita. *2. Tim. 1. 23.*  
 Semper discenes &  
 numquam ad scientiã  
 veritatis peruenientes.

*Ibid. 3. 7.*  
 Qui verba legis intel-  
 ligunt, priusquam  
 aliis ea proferant, se  
 metipfos requirant, ne  
 insequentes aliorum  
 facta, se deserant. *S.*  
*Greg. pass. p. 3. c. 25.*  
 Temeritatem illam  
 reprimere volens, sa-  
 era Synodus qua ad  
 prophana, &c. *Conc.*  
*Ty. sess. 4. dicit, deca-*  
*none scrip. paulo ant.*  
*finem.*

Caro & sanguis non  
 reuelauit tibi, sed pa-  
 ter meus. *Mat. 16. 17.*  
 Aperuit illis sensum  
 vt intelligerent Scrip-  
 turas. *Luc. 24. 45.*  
 Hoc primum intelli-  
 gentes quod omnis  
 prophetia non sit pro-  
 pria interpretatione.  
*1. Petr. 1. 10.*  
 Susceperunt verbum,  
 cu n' omni auiditate,  
 quotidie scrutantes  
 Scripturas, si hæc ita  
 se haberent. *Act. 17.*

de l'éclairer, échauffer, enflammer, fortifier & le changer tout  
 entierement, comme Dieu avec vne seule parole, *fiat*, a fait  
 tout ce grand Vniuers.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que pour tirer du fruit de ces diuines pa-  
 roles, il ne suffit pas simplement de les lire : mais il faut  
 que cette lecture soit accompagnée de certaines circonstances  
 & dispositions, dont la 1. est vne grande estime & vn profond  
 respect vers ces diuines paroles, les considerant comme au-  
 tant d'oracles d'infaillible verité. La 2. ne les lire iamais avec  
 vn esprit de curiosité, ou de subtilité, mais dans la simpli-  
 cité de la foy. La 3. ne se pas contenter d'en faire vne étude,  
 pour se rendre sçauant : mais sur tout pour se sanctifier soy-  
 mesme, & rendre sa vie conforme aux regles qu'elles nous  
 donnent. La 4. n'en faire aucun vsage profane & sacrilege, les  
 faisant seruir à des railleries, ou à des médiances. La 5. en  
 conferer souuent avec ceux de nostre profession. La sixième  
 & principale, c'est de prendre tous les iours quelque temps,  
 pour mediter deuant Dieu ce qu'elles nous enseignent, & re-  
 courir aux prières, aux larmes, aux sentimens des Peres, à  
 la tradition de l'Eglise, à l'exemple des Saints, pour en auoir  
 l'intelligence, & sur tout pour les mettre en pratique, ce qui  
 en est la fin principale.

Examinez comme vous les auez leuës iusqu'à present : Re-  
 grettez les manquemens que vous y auez commis, soit en ne-  
 gligeant de les lire, ou ne les lisant pas comme il faut : Propo-  
 sez-vous de ne passer aucun iour sans en lire pour peu que ce  
 soit, & vous éprouuerez les mesmes effets que ces bons dis-  
 ciples d'Emäus qui disoient,

*Nonne cor nost. um ardens erat, dum loqueretur nobis in via? Luc.*  
 24. 32. Ou bien avec l'Espouse,

*Anima mea liquefacta est vt dilectus meus locutus est mihi. Cant.*  
 5. 9.

## LXXX. MEDITATION

De quelques autres vertus nécessaires au Lecteur.

1. Vne foy viue des maximes de l'Euangile.  
 2. Vn grand zele pour l'instruction du peuple.  
 3. En quoy consiste ce Zele.

*Credidi propter quod locutus sum. Psal. 115. 1.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le Lecteur ayant à parler au peuple, pour s'acquitter dignement de cette charge, & pour le faire avec profit tant pour soy que pour les autres, a besoin de deux principales vertus. La 1. suiuant ces paroles du Prophete, c'est vne foy viue des veritez de l'Euangile, & de toutes les maximes de Iesus-Christ. Et la raison, c'est qu'il est impossible de persuader aux autres vne verité, de laquelle nous ne ferons pas fortement conuaincus, & encore plus de la mettre en pratique pour en donner l'exemple, comme le S. Esprit nous y oblige dans nostre Ordination.

*Croyez-vous donc fermement tout ce qui est couché dans l'Escriture & sans douter ? le croyez-vous simplement sans examiner ny pointiller, & avec vn parfait repos d'esprit ? Mais croyez vous également toutes les veritez que Nostre-Seigneur nous y enseigne ? Pour marque que vous auez cette creance, mettez-les en pratique, & puis vous pourrez les annoncer aux autres, & dire avec raison,*

*Credidi prepter quod locutus sum. Psal. 115. 1.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que l'autre vertu necessaire au Lecteur, c'est vn zele tres-ardent du salut des ames, lesquelles il doit amener à Iesus-Christ : Vertu, sans laquelle ny luy, ny tout autre Ecclesiastique, n'est proprement qu'une idole & vn corps sans ame. Et la raison, c'est parce que l'Estat Ecclesiastique est principalement pour procurer le salut des ames & que qui n'a point d'amour pour elles, témoigne n'en auoir gueres pour Iesus-Christ qui se les a acquises par mille travaux, & les a rachetées au prix de tout son sang.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste ce zele dans la personne du Lecteur 1. Il consiste à attirer par ses instructions

In captiuitatem redē-  
gentes omnem intella-  
dum in obsequium  
Christi. 1. Cor. 10. 5.  
Quod ore legitis, cor-  
de credatis, atque  
opere complectis, quā-  
tenus auditoris vestros  
verbo pariter & exem-  
plo docere possitis.  
Ideoque dum legitis,  
in alto Ecclesie loco  
stetis, sicut antes posi-  
tione corporali, vos in  
alto virtutum gradu  
debere conuersari, &c.  
Oremus, &c. vt super  
hos famulos suos bene-  
dictionem suam effun-  
dat, quatenus distin-  
cte legant quæ in Ec-  
clesia Dei legēda sunt,  
& eadem operibus,  
impleant, vt assidui-  
tate lectionum instru-  
ti sint, atque ordi-  
nati, & agenda dicant  
& dicta opere impleant  
vt in viroque sanctæ  
Ecclesie exemplo  
sanctitati suæ consu-  
lant. *Tert. in ord. Lect.*  
Ostende mihi fidem  
tuam ex operibus. *1. Jo.*  
1. 18. Nomen habes  
quod viuas, & mortuus  
es. *Apoc. 3. 1.*  
Non te Christi repue-  
tabat anicum, nisi  
animas foueret, quas  
ille redemit. *S. Bon.*  
*in vit. S. Eusebii*

si tantæ mercedi, est  
a morte triplex cura

nem, quandoque mo-  
 rituram, quanti meriti  
 orit, à morte animam  
 liberare in caelesti pa-  
 tria visuram. S. Greg.  
 Circuibat Iesus ciuita-  
 tes, & castella, do-  
 cens in Synagogis &  
 prædicans Euangelii  
 regni. Mat. 9. 35.  
 Titus sine querela &  
 simplices filii Dei, si  
 ne reprehensione in  
 medio nationis prauæ  
 & peruersæ. Phil. 2. 17.  
 Rom. 20. in Euang.  
 Verè dico vobis, quia  
 vidua hæc pauper plus  
 quam omnes, misit,  
 Luce. 11. 3.  
 Si voluntas prompta  
 est, secundum id  
 quod habet accepta  
 est; non secundum id  
 quod non habet, 2.  
 2. Cor. 13. 12.

familieres & les Catechismes, les enfans & toute autre per-  
 sonne à la connoissance de Dieu; leur enseignant les rudimens  
 de la foy, & les principaux mysteres, le Symbole, l'Oraison  
 Dominicale, les Commandemens de Dieu &c. non seulement  
 dans les villes & dans l'Eglise, où peut-estre il reside; mais  
 dans les villages, & par les chemins; faisant voyage. Et pour  
 cela s'affectionner à bien faire vn Catechisme, s'en instruire  
 pendant qu'on est icy, assister les Dimanches à ceux qui se  
 font dans l'Eglise. 2. Ce zele consiste à donner bon exemple,  
 qui est vn moyen tres-efficace pour amener les ames à I E S U S-  
 C H R I S T & souuent beaucoup plus puissant que toutes les  
 Predications.

Voyez-maintenant si vous auez ce zele, & considerez en quoy  
 vous le voulez dorefnauant témoigner, & ne dites pas, dit  
 saint Gregoire: *Admonere non sufficio, exhortari idoneus non  
 sum, quantum potes exhibe.* Il n'y a personne qui ne puisse donner  
 bon exemple & qui ne puisse faire vn petit Catechisme. Vous  
 auez grace pour cela. Si vostre talent est petit, Dieu se con-  
 tentera de peu, & vous recompensera autant à proportion,  
 que celuy à qui il en auoit donné beaucoup, vous disant aussi  
 bien qu'à luy.

*Engle serue bone & fidelis, quia super pauca fuisi fidelis, super  
 multa te constituam.* Mat. 25. 21. & 23.

## LXXXI. MEDITATION.

De l'Exorciste,

Troisième Ordre des Mineurs.

1. Son excellence.

2. Ses fonctions.

3. Quelques vertus en suite,

auxquelles il est obligé.

La mortification & la pureté de  
 cœur.

*Accipe & commenda memoria, & habeto potestatem imponendi  
 manus super energumenos, siue baptisatos, sine Cate-  
 chumenos.* Pontific.

Ce sont les paroles dont se sert l'Euesque pour ordonner  
 les Exorcistes, où le liure des Exorcismes sert de matiere.

I. POINT.



## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ la dignité de l'ordre d'Exorciste. 1. Son pouuoir s'étend sur les demons, lesquels il fait fuir & trembler, n'vsant pas de prieres, promesses, ou d'aucun pacte comme font les Sorciers & les Magiciens; mais leur commandant imperieusement, & avec vn pouuoir absolu: d'où vient qu'ils sont appellez *Spirituales Imperatores*. 2. Il semble que l'Exorciste fasse particulierement l'office de Nostre-Seigneur, qui n'estoit venu que pour chasser le demon: *In hoc apparuit filius Dei ut dissoluat opera diaboli*. 1. Ioan. 3. 8. Office qu'il exerce en vne infinité de rencontres.

Res spiritualis nequitiae, non inuitatoria operatione, sed expurgatoria dominatione, non socia conscientia, sed inimica scientia, tractamus. Tert. l. de anima c. 57. Spiritum immundum; auferam de terra. Zac. 13. 2. Matt. 1. 7. 84 11. 15. 17. Marc. 1. 30. 5. 9. Luc. 4. 7. 8. 11. 33.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les fonctions de cet ordre. La 1. est de chasser les demons, encore que pour le refroidissement de la charité, & le peu de sainteté des Clercs, il soit maintenant permis seulement aux Prestres d'exercer cette fonction avec approbation de l'Euésque. La 2. c'est de faire retirer de l'Autel ceux qui ne communient pas; afin que les autres qui communient s'en puissent approcher. La 3. c'est de preparer l'eau, que l'Eglise a coûtume de benir tous les Dimanches, & d'employer contre les esprits immondes, & assister au Prestre dans tous les Exorcismes, luy respondant & tenant le Liure ouuert deuant luy. La 4. c'est d'auoir soin que l'eau benite ne manque pas dans les benitiers.

Exorcistam oportet abigere demones & dicere populo, vt qui non communicat, det locum, & aqua in ministerio fudere. Tont. Exorcistae cura erit vt nunquam in valis aqua benedicta deficiat, atque vt in tempore aqua renouetur, & benedicatur a sacerdote, eique benedictioni assistere vel ministrare, atque aquam ad benedictionem parare, valis tamen ipsi primum bene lo is ac diligenter aspersis; cū baptis<sup>9</sup> sacer à parochie ministratur, ad sit sal ipsi in tempore exhibiturus, libumque de quo parochus exorcismos legere possit, ante illius oculos sustineat. Nunciet is qui non communicat, locum dent comicanicantibus vt librum aut quo ordais Rom. caput est. Quamvis autem exorcistandi officium vix hodie committi cetò possit, nisi sacerdotibus, propter refrigerentem Clericorum charitatem & deficientem in dies magis Ecclesiae ministris sanctis e, non absre erit tamen minores aliquos Clericos diuinae charitatis

## III. POINT.

**C**ONVELVEZ d'icy l'obligation que vous auez en qualité d'Exorciste d'estre 1. extrêmement mortifié; puisque, comme dit Nostre-Seigneur, *Hoc genus non eiicitur nisi per orationem & ieiunium*, Matt. 17. 29. 2. D'auoir vne grande pureté de cœur; car si vous estes en peché, vous estes sous la tyrannie du demon: Or comment sçauriez vous commander à ce luy dont vous estes esclaué? Comment sçauriez-vous guerir les autres; si vous estes malade vous mesme? & d'autant plus malade, que la possession spirituelle est incomparablement plus dangereuse que celle du corps, en ce que l'vne est inuolontaire; & quelque fois avec la grace de Dieu, & l'autre

zelo, spiritualisque virtute studio ardentioribus, ad hanc etiam functionem præstandam constitueret. *Statuta Ecc. ref. Franc. Bohem. ep. verc.* Quomodo quisquam potest vasa fortis diripere, nisi prius fortem alligauerit? *Mat. 12. 29.*

Nemo potest vasa fortis diripere, nisi prius fortem alliget. Probabiles sunt Medici Ecclesiarum, gratia curationum virtuteque cælesti confirmati. *Pont. In Admon. ad ordinand.*

Ne in moribus vestris aliquid sui iuris inimicus valeat vindicare, tunc etiam res de demonibus in aliis imperabitur, cum prius in vobis eorum multimodam nequitiam superaueritis *16. Pont.*

Quomodo potest Satanas Satanam eicere *Marc. 3. 23.*

Vigilate, quia aduersarius vester diabolus circuit quærens quem decoret, *1. Pet. 5. 8.*

toufours volontaire, laquelle nous rendant ennemis de Dieu; nous separe pour iamais d'avec luy ?

*Studete ergo, vt sicut à corporibus aliorum demones expellitis, ita à mentibus & corporibus vestris omnem immunditiam & nequitiam eiiciatis, ne illis succumbatis quos ab aliis vestro ministerio effugatis; Discite per officium vestrum vitis imperare, &c.* Et pour cela prenez garde quels sont les vices auxquels vous estes plus sujet, quelle est la passion qui predomine en vous afin d'y mettre ordre; car autant de vices dans lesquels vous tombez, ce sont autant de demons qui vous possèdent; & quand vne fois vous en ferez deuenu maistre avec la grace de Dieu, tenez vous sur vos gardes,

*Spiritus enim immundus, dit Nostre-Seigneur, cum exierit ab homine, dicit, Reuertar illuc vnde exiui, & assumit secum septem spiritus nequiores se, & intrantes habitant ibi; & sunt novissima hominis istius peiora prioribus. Mat. 12. 43. & seq.*

## LXXXII. MEDITATION.

De la vertu d'humilité tres-recommandable & necessaire à l'Exorciste.

1. Les raisons qui obligent les Exorcistes à l'humilité.
2. Les marques del'humilité.
3. Reflexion.

*Veruntamen, in hoc nolite gaudere, quia spiritus subiacent vobis: gaudete autem quod nomina vestra scripta sunt in celis. Luc. 10. 20.*

Nostre-Seigneur par là nous fait entendre, que ce n'est rien de commander aux diables, si nous n'auons l'humilité, par laquelle s'acquiert le Royaume des Cieux,

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques & entr'autres les Exorcistes à acquerir cette vertu. C'est 1. parce qu'ayant à chasser le demon, qui est l'esprit le plus superbe qui soit, non seulement des corps, mais bien plus des ames; il n'y a rien que cet esprit orgueilleux redoute dauantage, & qui le puisse dompter plus aisément que l'humilité; comme on ne chasse ordinairement vn cōtraire que par son contrai-

re. 2. Parce que comme cette autorité est vne participation de celle qu'a fait paroître Nostre-Seigneur si souuent sur la terre, il faut se preparer à ce combat par les mesmes voyes qu'il s'y est disposé : Or il n'y a rien qui ayt plus puiffamment destruit le Royaume de Satan ; que l'aneantissement du Fils de Dieu, d'où vient que les demons ne le pouuant souffrir s'écrioient, *Quid tibi, & nobis Iesu Nazarene? venisti perdere nos? scio te quis sis, sanctus Dei.* Et comme ses Disciples venoient tout ioyeux luy dire, *Etiā dāmones subiiciuntur nobis in nomine tuo.* Luc. 10. pour leur apprendre cette leçon de l'humilité, *Videbam,* leur dit-il, *Satanam sicut fulgur de celo cadentem,* comme voulant leur dire, qu'ils se donnassent de garde de l'imiter en sa faute, de peur d'encourir sa peine.

Christus semetipsum exinanuit formam serui accipiens, in similitudinem hominū factus, & habitu inuentus vt homo : humiliavit semetipsum factus obediens vsque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod & Deus exaltavit illum, & donauit illi nomen quod est super omne nomen, vt in nomine Iesu, omne genu flexatur cęlestiū terrestrium & infernorum. *Phil. 2. 7. & seq.* Abcondisti hæc à sapientibus, & prudentibus, & reuelasti ea paruulis. *Luc. 10. 21.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les effets & les marques de l'humilité. Cette vertu nous fait connoître & aduoïer, que nous ne sommes rien, que nous ne pouuons rien, mais que tout vient de Dieu, & ainsi qu'il faut luy en rapporter toute la gloire & l'employer à son seruice. Elle fait se défier de soy, n'en parler qu'avec vne grande retenue & modestie, receuoir volontiers les aduertissemens & les corrections, pratiquer les choses basses, & conuerser avec les personnes simples. Elle fait qu'on ne méprise personne, qu'on a bonne opinion de tous, qu'on excuse les fautes, qu'on parle bien d'vn chacun, & à chacun, avec douceur, avec affabilité & avec l'honneur conuenable.

Substantia vna, & natura quam nobilem accepit. *1. Cor. 3. 6.* Non sumus sufficientes cogitare aliquid ex nobis, quasi ex nobis. *2. Cor. 3. 5.* Omnia opera nostra operatus es nobis Domine. *1. Cor. 16. 11.* Cum simplicibus sermocinatio eius. *Peou.*

## III. POINT.

**E**XAMINEZ-vous sur ces points qui vous sont proposez. Quelle opinion auez vous de vous-mesme? Comment entendez-vous vos loüanges ou vos blasmes? comment conuersez-vous avec le prochain?

Quid dicis de teipso? *Ioan. 1. 21.* Quem teipsum facis? *16. 8. 33.*

Proposez à l'aduenir, de ne passer pas vn iour, sans exercer quelque acte d'humilité, afin d'en acquerir l'habitude; car quelque talent que vous ayez d'ailleurs; si celle-là vous manque, vous n'avez rien, & quand vous auriez la grace de faire des miracles, comme vous en auez le pouuoir, cela ne peut pas suffire.

*Mullis enim mihi dicent in illa die,* dit Nostre-Seigneur; *Non-*

164 De la maniere d'exorciser les 'possedez:  
ne in nomine tuo prophetauimus? Nonne in nomine tuo demonia  
eiecimus? & tunc confitebor illis, Quia numquam noui vos. Dis-  
cedite à me qui operamini iniquitatem. Matth. 7. 22. & 23.

### LXXXIII. MEDITATION.

De la façon d'exorciser les possedez.

Et ce qu'il y faut obseruer pour le bien faire.

1. Que cette fonction est dan-  
gereuse, & comment se peut  
connoistre vne veritable pos-  
sion.
2. Quelle precaution doit ap-  
porter l'Exorciste, & quelles  
preparations.

Dedit illis Iesus potestatem curandi infirmitates, & eiecendi  
demonia. Marc. 3. 6. & 15. 7.

#### I. POINT.

Primo ne sacerdoti  
Clericoue seculari, aut  
Regulari exorcismum  
adhibere liceat, nisi is  
exorcisandi faculta-  
tem scripto exaratum  
ab Episcopo impetra-  
rit. 1. antequam exor-  
cisare aliquem aggre-  
diatur, perquirat im-  
primis energumeni  
energumene mores,  
tum explore actiones,  
& medicam, si expedi-  
re videbitur, consulat  
adhibeatque, vt videat  
an quod ab isto agi-  
tur, fiat moribaliu-  
ius aut bilis atrae vi,  
an vero sponte ac dis-  
simulante, an deni-  
que daemoneis vinculo  
inretitus vnquam fue-  
rit, atq; absolutionem  
rite acceperit. 4. in  
hoc exorcisandi mu-  
nere, eiusue occasione,  
non modò quæstum  
fugiat, sed ne doni

**C**ONSIDEREZ que comme cette fonction est dan-  
gereuse, aussi est-il nécessaire d'y apporter quelques  
precautions pour y bien reüssir. 1. Il faut que la possession  
soit bien auerée, ce qui se peut connoistre par 3. ou 4. mar-  
ques. 1. Si le possédé blasphème & dit des vilénies, encores  
que la malice d'vn homme puisse proferer tout cela sans estre  
possédé, au moins corporellement. 2. S'il est esleué en l'air, qui  
est vne marque infaillible, d'autant qu'vne chose pesante  
comme est nostre corps, est tousiours portée en bas, d'où ils  
sont appelez *Arreptiui*. 3. S'il dit à mesme temps ce qui se  
passe en d'autres lieux. 4. S'il parle des langues inconnues,  
ou s'il deuine les pensées formées des hommes. 2. La posses-  
sion estant ainsi reconnuë, il faut auoir mandement & appro-  
bation de l'Euesque pour faire les Exorcismes, non pas en  
toute sorte de lieux. mais seulement en l'Eglise qui sera nom-  
mée à cét effect. 3. Il faut que tous les assistans ayent vne gran-  
de foy, & demeurent cependant en prières, sinon quand l'E-  
xorciste aura besoin de leur ayde, n'y allant pas par simple cu-  
riosité.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que de la part de l'Exorciste trois choses pareillement sont requises. 1. Qu'il soit en grace, de peur qu'il ne luy arriue le mal-heur que décrit saint Luc aux Actes des Apostres, de ces deux enfans de Sceua, qui furent si mal traittez du demon, & qu'il soit muni de ces deux autres vertus, l'humilité & la mortification. C'est ainsi que saint Martin en vsoit, lequel entré qu'il estoit dans l'Eglise, ne vouloit y souffrir personne; mais se iettant par terre couuert d'un cilice, apres auoir ieüné plusieurs iours auparauant, faisoit sa priere à Dieu, & sans autre exorcisme chassoit ainsi les diables les plus obstinez, qui à ce suiet menoient vn tintamarre enragé, deslors que le S. homme mettoit le pied hors de sa cellule pour venir à l'Eglise. 2. Il faut que l'Exorciste soit prudent & scauant, pour reconnoistre les possessions veritables d'avec les obsessions & illusions; car il y a des maladies qui tourmentent les malades, comme s'ils estoient possedez, & dont le diable se sert quelquefois, cachant sa malice sous la domination des Planetes, comme le Lunatique que Nostre-Seigneur guerit. 3. L'Exorciste ne doit pas estre porté, ny d'esperance de gain, ny d'aucune curiosité, se gardant bien de faire des questions inutiles, curieuses & impertinentes au diable, car à cause de cette curiosité ou de celle des assistans, & de leur peu de foy, il arriue souuent que les Exorcismes n'ont pas leur effet; mais que ce ministere tourne plus tost en risée. La où, quand on y apporte les dispositions & les precautions requises, le diable est obligé de ceder; ou s'il ne le fait, Dieu le permet ainsi quelquefois afin que la possession soit mieux auérée, quelquefois afin que la puissance de l'Eglise paroisse dauantage, ou bien parce qu'il est plus expedient à l'Exorciste, & à celuy qui est possedé, pour exercer sa patience & son humilité, & d'autres-fois pour accroistre les peines & les tourmens des demons, les contraignant de dire & d'auancer plusieurs choses pour la gloire de Dieu, la Religion & le salut des ames qu'ils ont en horreur.

*Remerciez* Dieu du pouuoir qu'il a laissé à son Eglise. Adorez le S. Nom de I E S V S si redoutable aux demons, & seruez-vous en contre les tentations qu'il vous liure; & pour cela, souuenez-vous de ce beau mot de saint Antoine, qu'il disoit à ses Religieux souuent.

aut muneris quicquam vel minimū accipiat, 5. nec in adibus laicalibus, locisque priuatis, sed in Ecclesia, loco aperto & conspicuo, nec in omnī Ecclesia, sed in iis solum, quas certas Episcopus statuere, neque in conspectu multitudinis, non remotis tamen arbitris, sed praesentibus viris honestis atque aetate grauis, in iisque vno saltem aut duobus Ecclesiasticis hominibus. 7. multum autem enervatur cum ex vestimū adhibet, id praestet coram duobus aetate virisque probatis viris & sceminis totidem. itq; omnibus si fieri potest, enervatur consanguineis aut affinibus. 8. inares autem alios adesse omnino non patitur; nisi vnum Ecclesiasticū ordinis hominem, 9. ne auctortum neve post occasum solis quemquam exorciset. 10. ne duo simul eodem tempore, sed vnumquemque, si gillatim ac reparatim: 11. in huius muneris functione grauetur, 12. & religiose imperitis se gerat, 13. quāvis obrem praedicti huius dicitur quo alicui exorcismum adhibere coeperit, ieiunium & oratione se preparare studeat; 14. tū cōscilium conscientia ab omni culpa pura ac munda, magna cū humili ac & hinc memoret potestatis quam à Domino accepit expellendi demonum, ad id munus obundum accedat. 14. h. sacerdos est, antequā exorcismum inchoet, nullā lacrum faciat, si id commode praestare potest. 15. Eurgumentis vero exorcismum adhuc bene incipiat, nisi prius si contesti fuerit, ad hocque eos adhorreuerunt omnia vt antea dicitur: vt & peccata digne confiteantur dicit Ieronimus in e. i. i. 16. tui lacrimosae vt praecibus, orationi &

sanctis meditationibus, & pietatis studiis atque exercitationibus se dent, Ecclesias ubi Sanctorum reliquiae reconditae sunt, certis diebus pie visitent, ieiunia praeterquam in 6. quaque imprimis feria religiose amplectantur. 17. Caveat dum exorcizat ne energumene mulieris capiti, corporive, nisi cum magna honestate atque cautione manum adhibeat; neque energumenum altari imponat. 18. Ne aliis vero exorcismis, precibus, ritibusque ad id munus utatur, nisi ad libri Episcopi iudicio comprobati rationem praescriptam. 19. Cui nihil ab eo addi, detrahi, aut mutari possit. 20. praescriptas has regulas quo diligentius seruet, tabulas descriptas eo loco sibi proponat, ubi potissimum id munus geret, Conc. Treu. 4. Med. par. 2. tit. que ad Sacram, &c.

*Mihi credite, pertimescit Satanas piorum vigiliis, orationes, &c. maxime vero ardentem amorem in Christum Dominum, cuius unico sanctissima Crucis signo debilitatus aufugit. S. Athan. in eius vita.*

## LXXXIV. MEDITATION.

De l'Acolythe.

Quatrieme Ordre des Mineurs.

1. Son excellence.
2. Ses fonctions.

3. Avec quel sentiment il les fait faire.

Il y a en cet ordre double matiere : sçavoir les burettes vuides, & le chandelier avec vn cierge : & semblablement il y a double forme que l'Euesque exprime en ces termes :

*Accipite cerosferarium cum cereo ; & sciatis vos ad accendendam Ecclesie luminaria mancipari.*

*Accipite urceolum ad suggerendam aquam & vinum in Eucharistiam Sanguinis Christi in nomine Domini. Amen.*

Sic luceat lux vestra coram hominibus. Mar. 5. 19. Ecce dedi te in lucem gentium. Isa. 49. 6. *αλαβωδον* non prohibitus.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'excellence & la grandeur de l'Acolythe. Cette excellence paroist 1. En cette double matiere qu'il reçoit en son ordination, qui marque la double puissance qui luy est conferée, l'une sur le Corps mystique de Iesus-Christ, qui est l'Eglise, pour exciter les fideles à la pieté par son exemple, l'autre sur son corps naturel, preparant la matiere du Sacrifice. 2. En ce qu'il peut approcher de l'Autel, & y rendre service en vertu de son caractere, ce qui n'est pas permis aux autres.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les fonctions de l'Acolythe.

La 1. C'est d'allumer les cierges au temps du Sacrifice & de l'office Diuin, de preparer du feu & de l'encens, quand il est necessaire, & faire office de Thuriferaire.

La 2. C'est de porter les chandeliers à la Messe solennelle deuant l'Euangile, aux Processions, à l'élevation, à la Communion des malades, aux Conuois, &c.

La 3. c'est de preparer l'eau & le vin dans les burettes.

La 4. & principale de toutes, c'est de seruir solennellement & en Surplis, à la sainte Messe, & en l'administration de tous les Sacremens, suiure le Prestre, comme porte l'étymologie de son nom.

## III. POINT.

**C**ONCLVEZ d'icy premierement, avec quel sentiment & quel esprit les Acolythes doiuent faire toutes ces fonctions, quoy que basses en apparence, puisque ce sont autant de fonctions d'ordre, & qu'il y a grace pour les bien faire. Et principalement avec quelle deuotion ils doiuent porter vn cerge, puisque c'est la figure de Nostre Seigneur IESVS-CHRIST, qui dit de luy mesme, *Ego sum lux mundi*, Ioan. 8. 2. Secondement, combien ils doiuent estre soigneux & zelez, à l'exemple de ce qui se faisoit par leurs predecesseurs dans l'ancien Testament, d'entretenir iour & nuit au moins vne lampe ardente deuant le S. Sacrement, de faire contribuer les Paroissiens à cette sainte dépense; leur remontrant; que c'est vn acte de Religion tres-ancien & tres-myserieux. Et enfin, puisque les Acolythes sont personnes toutes de lumieres: combien ils sont obligez de viure exemplairement, & de bannir toutes les œures des tenebres.

*Abiiciamus opera tenebrarum.* Rom. 13. 12.

C'est à dire toute auarice, toute ordure, superbe, raillerie.

*Et induamur arma lucis.* Ibid.

C'est à dire, la pieté, l'humilité, le mépris du monde, & l'amour de Dieu.

*Sicut in die honeste ambulemus.* Rom. 13. 13.

Acolythum oportet ceroferaum ferre, luminaria Ecclesie accendere, vinum & aquam ad Eucharistiam ministrare. *Pons.*

Acolythus Diaconum & Subdiac, ad ministerium procedentes antequam debent, et sic prout res exigit, ministrare, luminaria quoque in altari accendere, in processionibus cruci duo luminaria auferre, ut colores nitidos, cum aqua & vino, cum peluicula pro missæ sacrificio præparare. Cum missam solemnem celebrari oportet, duo Acolythi præire debent duo luminaria cerofera, aut candelabris præferentes Cum legitur Euangelium, cum isdem luminibus vel aliis duobus intortitiis, Diacono ab utroque latere assistere. Cum item sanctissimum Christi corpus & sanguinem in Missæ sacrificio eleuari oportet, cum duobus aut ter intortitiis quot in altari erunt cerei accessi, rite assistere; eiusdem etiam cura, erit accersa, & thuribulum cum igne præparare, & Subdiacono cum opus est præsto esse, omnium sacramentum administrationi præsentem esse; eos qui confirmantur nominatim de scripto vocare, nominatim rursus describere, in Confirmat, sacram, & in baptisimi sac, mares à feminis distinguere, Episcopum commitari, à quo Acolythi nomen accepit Sacerdotibus etiam celebrantibus, in aliis omnibus ministrare debet. *Statuta Ecol. ref. Franc. Boloni ep. Verge.* Qui sequitur me, non ambulat in tenebris, Ioan 8. 12. Videte ergo ut cuius typum gestatis in manibus, eius fidem gestetis in mente, confessionem nominis in ore, imitationem in opere. *Pet. 1. 13.* Ardeat lucerna semper in tabernaculo testimonio, et collocabitur eam.

Aaron & filii eius; vt vsque mane luceat coram Domino. Exo. 7. 20. 21. Ignis in altari semper ardebit, quem nutriet sacerdos, subiciens ligna mane per singulos dies. Len. 6. 11. Vt filii lucis ambulare, Eph. 5.

## LXXXV. MEDITATION.

Des vertus recommandables à l'Acolythe : Et premierement du bon exemple.

1. Que les Ecclesiastiques sont obligez par droit naturel, diuin & Ecclesiastique, de donner bon exemple.
2. En quoy consiste le bon exemple.

*In omnibus prabe te ipsum exemplum bonorum operum.*

2. Tim. 6.

C'est l'aduertissement que nous donne l'Eglise avec S. Paul quand elle nous met vn cierge en main pour nous faire Acolythes.

## I. POINT.

Sic natura comparatum esse videmus, vt subditorum multitudo, magis quidem ex parte principum suorum mores tanquam imaginem spectent, sequad illos formare studeant. S. Chryf. 1. 3. de sac. c. 10

**C**ONSIDEREZ combien est étroite l'obligation qu'ont les Clercs de donner bon exemple, puis qu'elle est fondée sur le droit naturel, diuin, & Ecclesiastique. 1. De droit naturel ils y sont obligez, parce qu'ils sont les modeles, les miroirs, les exemplaires, & la regle des autres: or il faut que toute regle pour estre vtile & de seruice, soit droite, soit iuste, & sans aucun defect; c'est pour cela qu'il a falu que Nostre-Seigneur luy-mesme soit venu au monde, pour estre la regle de nostre vie; dautant que tous les hommes, comme dit Dauid, s'estoient égarez du droit chemin Et ce mesme Seigneur se retirant du monde, a laissé en sa place les Ecclesiastiques, leur disant en la personne de ses Apostres: *Exemplum dedit vobis, vt sicut ego feci ita & vos faciatis.* Ioan. 13. 15. Et ailleurs: *Vos estis sal terra, vos estis lux mundi.* Mat. 13. & 14. 2. Ce qui prouue assez comme ils y sont encores obligez de droit diuin: Adjustez y de plus ces preceptes de l'Apôtre en plusieurs de ses Epistres; a *Exemplum esto fidelium.* b *Forma facti gregis.* c *In omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros.* Et quantité d'autres. 3. Ils y sont obligez de droit Ecclesiastique, comme il paroist par vn grand nombre de Conciles. C'est pourquoy entre les Peres, les vns les appellent les yeux de l'Eglise, les autres les comparent

Omnes declinaverit: non est qui faciat bonum, non est vsque ad vnum. Saluum me fac Domine, quoniam defecit sanctus.

Tsal. 13. 3. 11. 2.  
21. Tim. 4. 12. Tit. 2.  
Phil. 1. 6. 7. Pet. 5. 3.  
Rom. 12. 1. Cor. 4. 6. 2.  
Cor. 6. 4. Tur. an. 32.  
cap. 1. Foroiu. an. 6. 71.  
6. 13. Senon. an. 1518.  
6. 23. Cabil. an. 113. c. 1.  
& quis. 8. 18 c. 12. Trid.  
sess. 12. de perf. c. 2.  
Multitudo sapientium sanitas est orbis terrarum. Sap. 6. 26.



comparent au Soleil & à la Lune; pour montrer que comme ces Astres ne sont faits que pour éclairer; ainsi les Clercs ne sont establis dans l'Eglise, que pour seruir aux autres d'exemples, & que comme en l'absence du Soleil, dans l'Eclypse, la terre demeure couverte de tenebres, ainsi les Seculiers demeurent dans l'ignorance & dans le desordre quand les Clercs ne vivent pas comme ils doivent.

Quatenus lumen visibile præferentes, lumen quoque spirituale moribus præbeant. Pont.

N'est-ce pas vn grand honneur pour nous, de pouvoir seruir de modele aux autres; & ne devons-nous pas reconnoistre cet effet signalé de la misericorde de Dieu, par vne fidelité inuio-  
lable?

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce bon exemple. Ce bon exemple, dit S. Paul, doit paroistre en toutes choses: *In omnibus*, mais principalement, *In doctrina, in integritate & in gravitate*, Tit. 2. 7.

Omnia in Clerico debent esse vocalia, vt veritate mente concipiat, non inanem virtutis speciem & toto eam habitu resonet & ornatu, vt quidquid agit, quidquid loquitur, in doctrina populorum, &c. S. Hier. Seniore ne increpaueris, sed obsecra vt patrem, iuuenes, vt fratres, anus vt matres, iuenculas vt sorores. 1. Tim. 5. 1. Prædica verbum, in-sta, opportune, importune, argue, obsecra, incepta, in omni patientia & doctrina, 1. Tim. 4. 1. In castitate. Tim. 4. 12. Te ipsum castum custodi, 1. Tim. 5. 21.

1. *In doctrina*, c'est à dire, par les instructions publiques & particulieres, corrigeant charitablement les égaux, priant en humilité les Superieurs, & reprenant avec seuerité, quand il est besoin, les inferieurs.

2. *In integritate*, c'est à dire, par vne grande chasteté qu'ils doivent témoigner dans leurs paroles dans leurs actions, & dans leurs conuersations.

3. *In gravitate*, c'est à dire, par vne modestie & vne gravité bienfaisante, ne souffrant rien, ny en leurs habits, ny en leur logement, ny en leur famille, qui ne soit dans la simplicité & la frugalité de leur condition.

C'est à quoy vous a obligé l'Eglise vous faisant Acolythes, quand elle vous a dit avec l'Apstre.

*In medio nationis praua & peruersa lucete sicut luminaria in mundo verbum vita continentes: sint lumbi vestri præcincti & lucerna ardentes in manibus vestris, vt sicut lucis sitis.* Phil. 2. 15. & 16.

Qui sapiens & disciplinatus inter vos, ostendat ex bona conuersatione operationem tuam. 1. Cor. 11. 33. Quæ veto sit illa lux quam tanopere inculcat Apostolus, ipse demonstrat subdens: fructus enim lucis est in omni bonitate & iustitia & veritate. Ettore ergo solliciti, vt & vos & alios, & Dei Ecclesiam illumineris. Tunc etenim in Dei sacrificium digue vinum suggereris, & aquam, si vos ipsi sacrificium Deo per castam vitam & bona opera oblati fueritis. Pont. in adm, ad Acol, ord.

Luc. 3. 5. Ioan. 12. 36. Examinez-vous sur ces paroles, & prenez garde qu'elles ne vous ayent point esté dites en vain.

*Eratis enim aliquando tenebra, nunc autem lux in Domino, vt filij lucis ambulate.* Eph. 5. 8.

## LXXXVI. MEDITATION.

— Du mauuais exemple des Ecclesiastiques; & des mal-  
heurs qui s'en ensuiuent,

1. Les mal-heurs que traïsne apres soy le mauuais exemple des Clercs, 2. Les menaces effroyables que Dieu fulmine contr'eux.

*Nemini dantes ullam offerensinem, vt non vituperetur ministerium nostrum. 2. Cor. 6. 3.*

## I. POINT.

Cuius vita respicitur, quid restat nisi vt prædicatio contemnatur? Nullum purò ab alijs maius præiudiciũ tolerat Deus, quã quando eos quos ad aliorũ correctionem posuit, dare exempla prauitatis cernit; quando ipsi peccamus qui compefcere peccata debuius. S. Greg. de Cur. past.

Sacerdos meus qui vnus est, si peccauerit delinquere faciet populum meum. *Leu. 4. 1. in quem locum S. Greg. ait: Scire sacerdotes debent, quod si peruersa perpetrãt tot mortibus digni sunt, quot ad subiectos suã perditionis exempla transmittunt. 1. p. past. c. 5. Audite hoc sacerdotes, quonia laqueus facti estis speculationi & sicut rete expansum super Thabor, & victimas declinatis in profundum. Osee. 1. Propheta laqueus ruinae factus est super omnes vias eius, infania in domo Dei eius, &c. profundè peccauerunt. Ib. 9. 8.*

Laqueus ruinae populi mei sacerdotes mali. *Exec. 4. Sanguinem eius de manu tua requiram. Ezec. 7. 18. 20* Vousquisque Christianorum pro suo peccato reddet rationẽ, sacerdotes autem non solum pro suis, sed & pro omnium peccatis reddent rationem. S. Chri. hom. 38. in Mat.

**C**ONSIDEREZ combien le mauuais exemple des Clercs traïne de mal-heurs apres soy. 1. Il rend, suiuant ces paroles de saint Paul, leur ministere méprisable. 2. Il fait que la foy Catholique est bafouée par les Libertins & les Heretiques. C'est de cette source que l'heresie est née en ces derniers siecles, & c'est là le plus fort argument, dont les personnes simples sont ordinairement battuës par ceux qui les veulent seduire. 3. Le mauuais exemple cause autant d'homicides spirituels, qu'il y a de personnes témoins des mauuaises actions des Clercs; parce que le peuple qui est bien plus prompt à suiure le mal que le bien, imite aisément; voire surpasse bien-tost le mal qu'il leur void commettre. Et c'est de quoy Dieu se plaignant par son Prophete, dit que tels Ecclesiastiques sont comme autant de filets tendus pour prendre les ames, pour les mettre sous la tyrannie du diable, & les envelopper dans ses lacs. Et pour voir encore cette verité dans vn plus grand iour,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les menaces effroyables que Dieu fulmine contre ces Ecclesiastiques scandaleux. 1. Il les charge de tous les crimes de ceux qu'ils auront corrompus par leur mauuais exemple, pour leur en faire porter la peine. Quel desespoir à l'heure de la mort, quand toutes les ames

ausquelles nous aurons seruy d'occasion de peché, demanderont vengeance contre nous? 2. Non content de ces chastimens particuliers; il enuoye souuent des fleaux publics, pour faire connoistre combien il a en horreur les déreglemens des Clercs; ainsi voyons-nous, que pour le chastiment des pechez d'Elie & de ses enfans, les Philistins emportent la victoire, les Israëlités sont défaits, & l'Arche est mise entre les mains des estrangiers: & saint Cyprien déplorant les calamitez qui ruynoient de son temps toute l'Afrique, en attribue pareillement la cause aux pechez des Ecclesiastiques. 3. Il les menace de pauüreté, de misere, de deshonneur & d'infamie: N'est-ce pas ce que nous voyons en partie accompli auourd'huy, où l'estat Ecclesiastique est si raualé, & si peu estimé? Mais à qui en est la faute qu'à nous-mesmes, qui par nos mauuais exemples deshonorons le ministere de IESVS-CHRIST, & nous rendons infames & indignes de tout respect, puisque l'infamie n'est pas moins attachée au vice, que le respect est inseparable de la vertu?

*Lisez* à ce suiet auourd'huy le chap. 2. de Malachie, qui vous confirmera encore plus dans cette verité. Voyez en quoy vous auez pü donner mauuais exemple,

*Demandez-en pardon,* & proposez amendement; de crainte que ces mal heurs ne tombent sur vostre teste. Et soyez extrêmement reserué en ce fait, mesme pour les moindres choses quelquefois indifferentes.

*Ne forte* dit saint Paul, *hac licentia vestra offendiculum fiat infirmis.* 1. Cor. 8. 9.

Quanto mundus gladio seruiatur, aspiciunt, quibus quotidie percussionibus intereat populus; videtis. Cuius hoc, nisi nostro præcipue peccato agitur: ecce depopulatae vrbes, euersa sunt castra, Ecclesie ac monasteria destructa, in solitudinem agri redacti sunt. Sed nos pereunt populo auctores mortis exitimus, cui esse debuimus duces ad vitam, &c. S. Gre. hom. de Cur. Pass. Vapulaumus & meremur, cum nec illi, qui exemplo cæteris ad bonos mores esse debuerant, teneant disciplinam, S. Cyp. de mort.

Mittam in vobis egestatem &c. quia scandalizastis plurimos in lege, propterea ego dedi vos contemptibiles & humiles omnibus populis, Mal. 2. 2.

Quomodo obscuratus est aurum, mutatus est color optimus? Aurum obscuratum est, quia sacerdotum vita quodam per gloria vir. uti clara, nunc per actioes infirmas ostenditur reprobata. Color optimus est mutatus, quia ille sanctitatis habitus per terrena, & abiecta opera ad ignominiam despectionis venit. S. Gr. Hom. de Cura past. Percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis, 2. Cor. 8. 12.

LXXXVII. MEDITATION.

D'une autre vertu-très recommandable à l'Acolythe,

La Modestie,

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p>1. Raisons qui obligent les Clercs à cette vertu.</p> <p>2. Ce que c'est, &amp; en quel lieu</p> | } | <p>il faut pratiquer la modestie.</p> <p>3. Les moyens de l'acquiescer &amp; de la pratiquer,</p> |
|---|---|---|

*Modestia vestra nota sit omnibus hominibus.* Phil. 4. 5.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à la pratique de cette vertu. La 1. est son excellence, qui fait dire à Saint Ambroise, Qu'elle est comme vn rayon de la Diuinité, & vne portion de Dieu mesme. La 2. c'est nostre interest, parce qu'elle rend vne personne agreable à Dieu, aimable aux Anges, venerable aux hommes, & sert merueilleusement pour la netteté du cœur, pour le recueillement de l'ame, & generalement pour acquerir la vertu & la perfection. La 3. c'est l'interest de nostre prochain, parce que comme il ne voit que l'exterieur, il se forme là dessus des idées de l'interieur & de la vertu ; Nous sommes, si nous auons cette modestie, pour seruir grandement à son salut, le bien édifiant & acquerant auprès de luy de l'estime. Et si elle nous manque, nous sommes pour luy nuire beaucoup. C'est pourquoy le mesme Saint Ambroise ne voulut pas receuoir dans son Clergé vn certain personnage, quoy qu'il l'en priaist fort, & qu'il fist profession de luy estre amy : *Hoc solo quod gestus eius plurimum dedeceret.* Et à vn autre qu'il y auoit trouué, il defendit de marcher deuant luy aux ceremonies, parce que dit-il, *velut insolentis incessus verberare oculos feriret meos.* Sa façon d'aller auoit quelque chose d'insolent qui luy offensoit la veuë.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que c'est que la modestie, & en quel lieu nous deuons l'exercer. La modestie est vne vertu, qui compose avec bien-seance tous les mouuemens extérieurs le parler, le marcher, les regards, la posture, les gestes, & generalement tout ce qui est du maintien du corps : Or encore que cette vertu pour estre solide & veritable, doiuë nous accompagner par tout, soit seuls, soit en compagnie, soit que nous nous retirions dans nos chambres, soit que nous allions en public ; neantmoins elle doit singulierement éclatter, quand nous seruons à l'Autel, parce que là, *Spectaculum facti sumus mundo & Angelis & hominibus.* 1. Cor. 4. 9. & qui plus est à Dieu mesme.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de se comporter par tout avec cette modestie. Le 1. c'est d'auoir la memoire continuelle de la presence de Dieu : C'est pourquoy Saint Paul apres ces paroles, *Modestia vestra nota sit omnibus*, adiouste, *Dominus enim prope est*. Le Seigneur est près de vous qui vous regarde, & qui en son iugement lequel approche, vous fera rendre compte de tous vos gestes. Le 2. c'est de se mettre deuant les yeux l'exemple des Saints, & principalement de Nostre-Dame, & de Nostre-Seigneur, en qui cette vertu a semblé si aimable à Saint Paul, que voulant obtenir quelque chose des Corinthiens, il les en prie par la modestie de IESVS-CHRIST: *Obsecro vos per modestiam Christi*, 2. Cor. 10. 1.

Prenons le pour nostre Patron, puis qu'aussi l'a-il voulu pratiquer à ce dessein, & formons-nous des profondes idées de la façon qu'il tenoit à parler, à regarder, à marcher, à s'asseoir, à manger, & au reste de ses actions, & du gouvernement de son corps, sur lesquelles nous ayons continuellement les yeux pour nous dresser, iusques à tant que nous exprimions Iesus-Christ en nous. *Donec formetur Christus in nobis*. Gal. 4. 19.

Clerici à vulgari vita seclusi, non vagis oculis, non effræni lingua aut perulanti flidoque gestu, cum doque gestu incedant, sed pudore & verecundia mæris, simplici habitu incessuque ostendant. *Conc. Mog. de vir. Cl. cap. 1.*

Quid magis incongruum quam vi immoderatè agit homo conscius propriè infirmitatis, quandoquidè apparuit in er homines modestus Dominus maiestatis; S. Bern. Vita coccinea, labia tua, *Cant. 4. 3.* Cum quis spiritualiter viuít, huius incessus, habitus ipse, & verba & actus, & omnia protus audientibus profunt. S. Chrys. *pres. in Ep. ad Philem.*

## LXXXVIII. MEDITATION.

De la troisieme vertu necessaire à l'Acolythe.

La deuotion speciale au Saint Sacrement de l'Autel.

- |   |                           |                                |
|---|---------------------------|--------------------------------|
| 1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à cette deuotion. | 2. En quoy elle consiste. | 3. Les moyens de la pratiquer. |
|---|---------------------------|--------------------------------|

*Vbi thesaurus tuus, ibi & cor tuum erit.* Matt. 6. 21.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à estre extrêmement deuots au Saint Sacrement de l'Autel.

La 1. c'est, parce que c'est le plus grand, le plus diuin, & le

Miraculorum ab ipso factorum maximum. S. Th. *opus. 57.*

Potest ne æstimari quale vel quantum sit hoc sancta sanctorum.

& sacramentū sacra-  
mentorū, amor  
amorum, dulcedo  
omnium dulcedinum/  
14. apuse 33 Sic sa-  
crificium istud insti-  
tuit, cuius officium  
committi uoluit solis  
Presbyteris, quibus se  
congruit ut sumant, &  
dent cæteris. S. Th.

plus auguste de tous nos Mysteres, & qui merite par con-  
squent dauantage nos adorations, nos respects, nos seruices  
& nos deuotions.

La 2. c'est, parce que les Ecclesiastiques tirent toute leur  
gloire de luy, & l'Etat Ecclesiastique n'a d'éclat & de gran-  
deur, qu'autant que ce Sacrement luy en donne.

La 3. c'est, parce qu'ils ont ce thresor en maniemēt à l'ex-  
clusion de tout autre, il en tiennent la clef, ils le donnent aux  
Laïques, & doiuent leur en imprimer l'estime, le respect & la  
deuotion.

## II. POINT.

31 Religiosa cupiditas  
est loca uidere, in qui-  
bus Christus ingressus  
& passus est, & aut de  
ipsis locis exiguum  
puluerem, aut de ipso  
crucis ligno aliquid,  
saltem festiue simile  
fumere, & habere  
benedictio est, si præ-  
sepe nati, si fluuius  
baptisati, si hortus  
orantis magistri, si  
atrium iudicati, si  
lignum suspensi, si  
saxum sepulci, quanto  
magis? &c. S. Paul  
ep. 34. ad Mar.  
Filii tui sicut nouellæ  
oluarum in circuito  
mentis tuæ; Ps/127. 3.  
Vbicumque fuerit cor-  
pus, illic congrega-  
buntur, & aq̄ilæ.  
Luc. 17. 37.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cette deuotion specia-  
le, que les Acolythes doiuent porter au saint Sacrement  
de l'Autel. 1. C'est à le visiter le plus souuent qu'ils peuuent  
dans les Eglises, hors les heures mesmes du seruice, pour luy  
faire hommage, comme à nostre Souuerain Seigneur, pour  
le remercier de ses bien-faits, pour luy decouurir nos besoins  
particuliers, ou ceux du public, pour iouyr de luy; enfin pour  
luy témoigner que nous sommes tout à luy, & que luy seul est  
tout nostre vnique thresor : y a il si grand' peine à demeurer  
l'espace d'un Miserere dans l'Eglise?

2. C'est de se comporter avec grandissime reuerence & mo-  
destie, tout le temps que l'on y demeure.

3. Et principalement, c'est de seruir volontiers au saint  
Sacrifice de la Messe, soit basse, soit solemnelle; pourueu  
que cela se fasse avec les conditions requises, comme la plus  
noble & la plus releuée de toutes les fonctions de l'Acolyths.  
Or entre toutes ces conditions,

## III. POINT.

Ne clericus sacerdoti  
ministrare, priusquam  
in illius ministrum  
functione rite instru-  
tus sit, & ab eo pro-  
batus qui in vrbe, au-  
etiam in singulis vrbes  
regionibus, & in vna-  
quaque plebe cereoni-  
narium muneris præ-  
secus sit. Conc. Med.  
4. onff. p. 1. iis qua  
pertinent. ad sac. Ord.  
Angeli sacerdoti assi-  
dent & celestium po:

**I**L y en a trois ou quatre principales, sans lesquelles on ne  
peut s'acquitter dignement de cette fonction.

La 1. c'est de sçauoir bien les ceremonies & la façon de seruir  
à la Messe, & pour cela les étudier, s'en instruire & estre pon-  
ctuel d'observer iusques à la moindre de celles qui seront præ-  
scrites, puis qu'il n'y en a pas vne qui ne soit mysterieuse.

La 2. c'est d'estre fort attentif, & ne faire aucune lecture ou  
prière vocale; car si pendant ce temps là, dit saint Chryso-  
me, les Anges sont prosternez contre terre; avec quel tremble

ment deuous nous y assister, nous qui tenons la place, & faisons l'office des Anges? L'exemple de ce Page d'Alexandrie, qui se laissa brusler la main d'un charbon ardent, plustost que d'interrompre le sacrifice des faux Dieux ne deuroit-il pas nous faire honte?

La 3. qui n'est pas seulement de bien-seance, mais qui semble auoir esté commandée par vn Concile d'Auxerre, c'est d'estre à ieun : Ce qui a esté depuis confirmé quand il a esté défendu mesme aux Laïcs; *Ve anse publicum peractum officium, ad cibum non accedant.*

La 4. & dernière, c'est d'y communier, comme il estoit expressément commandé aux premiers siècles de l'Eglise, sinon sacramentalem, au moins spirituellement.

Voyez si vous auez esté deuot iusques à cette heure au saint Sacrement; & prenez les resolutions & les remedes conuenables aux manquemens que vous y auez commis.

*Et hac faciens, bonus eris minister Christi Iesu.* 1. Tim. 4. 6. Et si vous vous estes rendu fidele dans les fonctions, & dans les vertus des ordres Mineurs, vous le ferez encore plus dans les Majeurs.

*Qui enim in minimo fidelis est, & in maiori fidelis erit.* Luc. 16. 10.

testatum vniuersus ordo clamores excitat, & locus altari vicinus in illius honorem, qui immolatur, angelorum choris plenus est. S. Chrysol. de sacerdot. c. 4. Clericus qui in Missæ sacrificio ministrat, dum eam functionem obit, ne preces horarias, neque aliud quidpiam de libro alioque officio recitet, sed toto animæ pietatis studio ad ministerium attentus sit, quod tunc piè religioseque exequi debet. Conc. Med. 9.

Tanta fuit in puero reuerentiæ disciplinæque vt naturam vinceret. S. Amb. Sub. Greg. r. can. 19. Theodulphus. c. 7. Can. 8. Apost. Anacl. Ep. 10.





MEDITATIONS  
 DE  
 LA VIE ECCLESIASTIQUE.  
 QUATRIESME PARTIE,  
 QUI TRAITE  
 DES ORDRES MAIEVRS  
 EN GENERAL,  
 ET DE L'ORDRE DE SOVSDIACRE  
 en particulier.

LXXXIX. MEDITATION.

DV MERITE ET DE L'EXCELLENCE  
 des Ordres qu'on appelle majeurs  
 ou sacrez.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Cette excellence prouuée par le pouuoir qu'ils donnent, &amp; de ce qu'ils sont appellez sacrez.</p> <p>2. Par les effets qu'ils pro-</p> | <p>duisent, sçauoir la grace Sacramentale, le caractere, &amp;c.</p> <p>3. Conclusion à tirer de là.</p> |
|---|--|

*Quam pulchri sunt gressus tui, filia principis! Cant. 7. 1.*  
 Cette



Cette Princeſſe dont parle icy le S. Eprit, n'eſt autre que l'E-gliſe ; ſes démarches ſi agreables ſont les ſept Ordres par leſ-quels, comme par autant de degrez, elle monte iuſqu'au Thrô-ne de ce diuin Salomon, aſſis ſur nos Autels.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ſi la conduite de Dieu nous a paru ſi admirable iuſques à preſent, dans la ſubordination des moins Ordres, elle éclate beaucoup plus encore dans la diſpoſition des Maieurs, leſ-quels, pour marque de leur excellence ſont auſſi nommez Ordres ſacrez, 1. Parce qu'ils approchent plus près de la ſainte Euchariftie, d'où tous les Ordres Eccleſiaſtiques tirent leur beauté & leur ſainteté. 2. Parce qu'ils obligent ceux qui les reçoivent, par vœu irrevocable à vne perpetuelle continence & chaſté. 3. Parce qu'ils conſacrent vne perſonne à Dieu, pour luy rendre ſervice en ſon eſtat, ſi abſolument, qu'ils la dépouillent du droit qu'elle auoit d'vſer & de diſpoſer de ſoy, pour eſtre vniquement appliquée à ce qui regarde le culte diuin, & le miniſtere des Autels ; en ſorte qu'incontinent apres le premier de ces Ordres receu, il n'eſt plus loiſible de penſer à l'eſtat du mariage, ny à aucune condition ou vocation ſeculiere, qui nous ſont tout à fait interdites, dès que nous ſommes faits Soudiacres. Voilà d'où ſe tire en 1. lieu l'excellence, & l'eſtime que l'on doit faire conſequemment de ces Ordres. Mais pour augmenter encore plus,

*Vt exhibeatis corpora veſtra, hoſtiam viuentem, ſanctam, Deo placentem. Ro. 12. 10.*

*Nefciis, quoniam membra veſtra, templum ſunt Spiritus S. qui in vobis eſt, quem habetis à Deo & non eſtis veſtri? 1. Cor. 6. 19*  
*Hactenus liberi eſtis, licetque vobis pro arbitrio ad ſæcularia vota tranſire: quod ſi hunc ordinem ſuſceperitis, amplius non liberabit à propoſito reſeruire, ſed Deo, cui ſervire regnare eſt, perpetuo famulari, & caſtitatem illo adiuuante ſeruare oportebit, atque in Eccleſiæ miniſterio ſemper eſſe mancipatos. Pont. in admon. ad Suddiac. Hanc vocat S. Dion. Habitum & efficaciam gratiæ ſacerdotibus dignam & vim diuini ſacerdotii, qua qui illud attingerit Deus fiat, iuſque qui ipſi parent, diuinam ſimilitudinem, quæ ei diuinitus ineſt pro ſua cuique dignitate imperiat. Cap. 5. Eccl. Hierarchy.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels ſont les effets qu'ils produiſent dans ceux qui les reçoivent. Le 1. eſt la grace ſanctifiante, par laquelle noſtre ame deuiet plus agreable à Dieu, qu'elle ne luy eſtoit auparauant, au moyen d'vne plus grande effuſion qu'il nous fait de ſon amour. Le 2. eſt la grace ſacramentale, qui conſiſte en certains ſecours actuels que Dieu nous donne, & que nous auons droit de luy demander dans les occaſions, ſoit pour garder le celibat, & conſeruer

*Dabit virtutem qui contulit dignitatem. S. Leo ſer. 1. in die Aſſump. ſua. Hanc S. Dion. ait, docere eos qui conſecrati ſunt omnia officia, & munera ſacri Ordinis exequi, vt ſub Deo agentes, eumque ſuarum actionum habentes ducem in omnibus. L. 5. Eccl. Hier. In baptiſmate, Chriſto tanquam capiti noſtro, in confirmatione tanquã duci, in Ordinatione tanquam legiſlatori ſummoque Pontifici conformamur, S. Th*

Qui sacris Ordinibus  
intendi sunt, sicut ad  
altiorum dignitatis  
gradum ascendunt, ita  
virtutum & probitatis  
& doctrinæ quodam  
quali ascensu præstare  
debent, quamobrem  
hoc imprimis videant  
examinatores, an per  
singulos ordinum gra-  
dus, & in vitæ spiritua-  
lis disciplina maio-  
rem progressionem fe-  
cerint, an Breviarium,  
atq; sacra Biblia, Con-  
cilium Trid. & Pro-  
uincialia quoq; Cate-  
chismus Rom. Ratio-  
nale diuinorum Offi-  
ciorum, & libros ali-  
quos de vitæ spiritua-  
lis rationibus cõscrip-  
tos, sui muneris vsui  
accommodatos ha-  
beant, *Conc. Med. 5,*

la chasteté, comme nous sommes obligez, soit pour viure con-  
formément aux Loix & à la discipline Ecclesiastique, & la  
maintenir enuers & contre tous, soit enfin pour nous acquiter  
dignement des fonctions qui y sont annexées. Le 3. est le cara-  
ctere ineffaçable, c'est à dire, certaine qualité spirituelle & di-  
uine, qui nous rend 1. capables d'exercer avec autorité ces  
fonctions sacrées, 2. semblables à Iesus Christ d'une façon  
toute speciale, c'est à dire, considéré comme Prestre. 3. Qui  
nous distingue de tous ceux qui n'ont pas reçu ce mesme ca-  
ractere.

### III. POINT.

**V**Oyez maintenant si vous auez fait estat de ces Ordres  
tel qu'ils meritent : Si depuis que vous en auez receu le  
premier, vous vous estes tousiours considéré comme vne per-  
sonne qui n'auoit plus de droit sur elle mesme ; mais qui ap-  
partenoit vniquement à Dieu & à l'Eglise : Si vous vous estes  
comporté comme tel, si vous auez conserué vostre corps & vo-  
stre ame pure & sans ordure. Si vostre vie est autant differente  
de celle des Laïcs, comme vostre caractere vous distingue  
d'eux. Si à mesure que vous auez crû en dignité & en honneur,  
vous auez tasché de croistre en sainteté. Si vous vous estes ren-  
du de plus en plus semblable à Nostre-Seigneur Iesus-Christ,  
ou du moins en cas que vous n'y soyez pas encore engagé, si  
vous estes dans ce dessein ;

*Cui enim commendauerunt multum, plus petent ab eo. Luc.*

12. 48.

## XC. MEDITATION.

Des conditions necessaires pour recevoir les  
Ordres Maieurs.

1. Le bon témoignage de vie & | 2. Vn titre suffisant.  
mæurs.

*Oportet autem illum testimonium habere bonum ab iis qui foris  
sunt. 1. Tim. 3. 7.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'entre les conditions requises pour recevoir les Ordres Majeurs; La 1. & principale, suivant ces paroles de l'Apostre, est d'auoir bon témoignage de ses vie & de ses mœurs, c'est à dire, auoir mené vne vie si innocente, que ceux qui ont esté témoins de nos actions, n'ayent rien à nous reprocher. Or la raison de cette Constitution Apostolique, est celle que le mesme S. Paul adiouste tout incontinent apres, de crainte, dit-il, qu'il ne tombe dans le mépris: ce qui luy feroit perdre toute autorité, & le porteroit aisément dans le piege du desespoir que le diable luy tend. C'est ce qui se void auoir esté obserué en l'ordination des Diacres. Et que long-temps apres quand il estoit question de choisir vn Prestre, ou vn Euesque, on demandoit mesme le suffrage des peuples, lequel n'estoit ordonné qu'apres les acclamations & les applaudissemens d'vn chacun. Et dauantage, qu'on faisoit mettre publiquement en écrit leurs noms, avec commandement exprés à vn chacun de dire librement ce qui pourroit les en rendre indignes.

*POUR VOUS* esperer de ceux avec qui vous auez conuersé, ce témoignage honorable & cette approbation de vos mœurs? Vous estes-vous rendu irreprehensible, & pour parler avec l'Apostre, inconfusable dans les compagnies, où vous vous estes rencontré, auant qu'estre Ecclesiastique, mais mesme depuis que vous l'estes?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'vne autre condition que l'Eglise requiert de ceux qui s'approchent des Ordres Majeurs, c'est qu'ils ayent vn titre, c'est à dire, vn reuenu temporel suffisant, soit en benefice ou en patrimoine pour se nourrir & pour s'entretenir, lequel soit certifié sans fraude par deuant le Iuge ordinaire, ou autres personnes du lieu dignes de foy, & capables d'en répondre. C'est ainsi que l'ont ordonné, non seulement les saints Canons de l'Eglise; mais mesme les Edicts de nos Roys, lesquels à ce-suiet ont rendu ce temporel inalienable, & exépt de toute obligation ou hypotheque, iugeans bien qu'il seroit tres-mal feant à ceux qui sont appellez à vn estat si honorable, qu'ils fussent contraints par pauvreté de mendier leur vie, ou

Qui maximè digni fuerint, quorumque prior vita ac omnis ætas, à puerilibus exordiis vsque ad perfectiores annos, per disciplinæ stipendia Ecclesiasticæ laudabiliter acta, testimonium præbeat, secundum venerabiles beatorum Patrum sanctiones assumantur, *Conc. Tr. sess. 6. de res. c. 1.*  
 Vt non in opprobrium incidat & in laqueum diaboli, 1. *Tim. 3. 7.* Eligite viros boni testimonii septem, *Act. 6. 3.* Apud S. Aug. ep. 110. in illu. ordinar. *Eradii Metaph. in vita Dan. Si'it.*  
 Si quis habet aliquid contra illos, pro Deo & propter Deum cum fiducia exeat & dicat, *Pour.* Si quis est sine crimine, *Tr. 1. 6.* Omnes virtutes in vno sermone comprehendit, & pene rem contra naturam exigit. Si enim omne peccatum, etiam in otioso verbo reprehensione dignum est; quis est ille qui ab ipso peccato, 1. sine reprehensione versetur in mundo? *S. Hier. ep. ad Ocean.* Operetur Episcopus irreprehensibilem esse, 2. *Tim. 1.* Hoc unico verbo omne genus virtutum expressit, *S. Chr. in illud Operarium inconfutibilem.* 2. *Tim. 2. 15.* Ne quis deinceps Clericus secularis, quauis aliàs sit idoneus moribus, scientia & ætate ad sacros ordines promoueat, nisi prius legitime constet beneficium Ecclesiasticum quod sibi ad victum honeste sufficiat, pacifice possidere, &c. Patrimonium vero vel pensionem obtinentes, ordinari non possunt, nisi illi, &c. *Trid. sess. 25. c. 2. circ. med. Conc. Calced. c. 65. Charles. 9. ex États d'Orleans. Conc. Lat. sub Alex. 3. Cum non deceat eos,*

bien de la gagner en quelque exercice indigne de leur profession.

Voyez comme vous vous estes comporté en ce point : Car si vostre titre est faux, & si vous auez vsé de fallace, de fiction, de tromperie, de pact illicite, si vous auez baillé des contre-promesses, si vous auez stipulé à celuy qui vous a titré de ne luy en rien demander ; 1. Vous auez peché griefuement. 2. Vous estes suspens dès là : *Ipsa facto*. 3. Vous estes Simoniaque. Pensez-y ; & si vous en estes en doute, faites-vous éclaircir en vne matiere si importante. Mais ne passez pas si legèrement le 1. poinct, considerant, si touchant le bon témoignage que vous auez veu estre necessaire, vous n'auiez rien à reparer. Car si vous auez esté de mauuais exemple auant vostre Ordination, il faut que par des actions toutes contraires, vous rachiez au moins à present de faire que l'on ayt bonne estime de vous.

*Vt vereatur is qui ex aduerso est, nihil habens malum dicere de nobis. Tit. 2. 8.*

*Hac est voluntas Dei, dit S. Pierre, vt beneficientes obmutescere faciatis imprudentium hominum ignorantiam. 1. Pet. 2. 15.*

## XCI. MEDITATION.

Autre condition pour receuoir les Ordres Maieurs,

Qui est d'auoir gardé les Interstices.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Pour quelles raisons l'Eglise a voulu qu'il y eust interualle entre les Ordres, qu'elle appelle Interstices.</p> <p>2. Combien l'Eglise a tousiours</p> | <p>esté exacte &amp; rigoureuse en cette matiere.</p> <p>3. Conclusion à tirer pour ceux qui se pressent si fort.</p> |
|---|---|

*Nemini cito manus imposueris. 1. Tim. 5. 22.*

Voila sur quoy sont fondez les Interstices, c'est à dire, cet interualle de temps, ordonné de l'Eglise entre chaque Ordre.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour quelles raisons l'Eglise a voulu qu'il y eust interualle entre les Ordres. 1. C'est afin que ceux qui sont ordonnez, puissent acquerir pendant ce temps, la vertu, la science & l'experience que requiert le Sacerdoce, se dégager de l'esprit du monde & de ses fausses maximes, & se remplir de l'esprit Ecclesiastique. Car en effet, n'est-ce pas vne chose déplorable, dit saint Augustin, de voir prendre le gouvernement du vaisseau à ceux qui ne sçauent manier la rame, & de les voir ietter en pleine mer, sans auoir appris iamais à nager? Y a-il Monastere qui n'ait son Nouitiat? y a-il mestier si chetif, où il ne faille faire vn apprentissage? ou bien l'Estat Ecclesiastique, le plus noble & le plus perilleux, sera-il seul entre tous, où on entrera sans faire aucune esprouue? 2. C'est afin qu'on puisse exercer l'Ordre receu, & en faire les fonctions. 3. C'est afin que l'Eglise puisse mieux connoistre ceux à qui elle doit conferer la conduite de ses enfans: *Miserum est enim, cum fieri Magistrum, qui nec dum didicit esse discipulus*: autrement il seroit à craindre, dit Cassian, *Ne ex discipulo nequam, detestabilis magister efficeretur*. 4. C'est afin que es Seculiers, les Ecclesiastiques, & mesme les Infideles & ennemis de la foy; estiment dauantage nos mysteres, nostre Religion & nostre Sacerdoce, considerant le soin, la peine, & le trauail qu'il faut prendre pour s'en rendre dignes.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la sainte Eglise, en veuë de toutes ces raisons, a esté si soigneuse & si exacte en cette matiere, que presque en tous les siecles elle en a renouuellé les Ordonnances: Et dans le dernier Concile Oecumenique, quand elle donne pouuoir aux Euesques d'en dispenser, & de ne garder le temps des interstices, c'est tousiours avec l'vne de ces deux conditions: *Si Ecclesia necessitas aut utilitas postulauerit*.

## III. POINT.

**C**ONCLVEZ d'icy, combien sont éloignez des sentimens de l'Eglise, ceux qui se pressent si fort pour receuoir les Ordres, qui demandent dispense des Interstices sans raison,

Quid est cito manus imponere, nisi ante aetatem maturitatis, ante tempus examinis, ante experientiam disciplinæ, sacerdotalem honorem non probatis tribuere? S. Leo, ep. 57. c. 1. Ut quantum sit huius disciplinæ pondus, possint edoceri. *Trid. sess. 23. de ref. c. 11.*

Ut in eis vitæ meritum & doctrina maior accrescat. *ib. Dominum aliquam se ædificaturum polliceri nemo audeat, qui Architectus non sit, neque ægrotantia contingere corpora quiscquam aggrediat, qui ipse medicinam nuda didicerit, quisimo vel pluribus vim asferentibus deprecabitur, neque enim illius suæ pudebit ignorantia: at vero, &c. S. Chryst. l. 4. de sac. c. 2. Hæc sacrilegi, hodie sacerdores; hæc prophani, hodie sacrorum antistes, veteres vitio, pietate rudes & recantes, discipuli similes, magistrisque pietatis circantur. S. Greg. Naz. or. 21. & orat. 29.*

Vno die sanctos velut ex argilla fingimus, eosque sacerdotes & eruditos esse iubemus, qui nihil didicerunt. Ac in eo iuxta præscriptum Episcopi se exerceant. *Tr. Innoc. Epist. ad Arce. l. 11. c. 10. Ne extrema quidem senectus rei præstuta longum tempus censi debet. S. Greg. Naz. or. c. 10. Hi autem non nisi post annum à susceptione potestatis gradus minorum ordinum, ad sacros ordines promoveantur, nisi necessitas aut Ecclesiæ utilitas, iudicio Episcopi alius exposcat. Subdiaconi & Diacon. ordinentur habentes bonum testimonium, & in minoribus iam probati.*

comme s'ils estoient fort necessaires à son seruice : Et ceux q u ne pouuant pas l'obtenir sous des pretextes imaginaires, font venir des *extra tempora*, afin de forcer en quelque façon, pour parler avec saint Chrysostome, l'Eglise de les recevoir, malgré elle.

*Gardez-vous* d'estre de ce nombre, & avant de passer d'un ordre à l'autre, voyez si vous auez acquis la vertu de celuy où vous estes, ou au moins si vous y auez tâché, si vous en auez fait les fonctions : Si vous vous estes rendu plus capable, depuis que vous l'auuez receu : A moins de quoy, c'est avec iniustice que vous demandez vn ordre Superieur, n'estant pas seulement digne de celuy qui est inferieur.

*Vis fieri magnus?* dit S. Augustin, à *minimis incipe*. *Hereditas enim ad quam festinatur in principio, neuissimo beneuolentia carebit.* Prou. 20. 21.

Promoti ad sacrum Subdiaconatus ordinem, si per annum saltem in eo non sint versati, ad altiorem gradum ascendere non permittantur, nisi, &c. Qui pie & fideliter in ministeriis antea factis se gesserint, & ad Presbyteratus ordinem assumuntur, bonum habeant testimonium, & hi sunt, qui non modo in Diaconatu annu integram ministrauerint, nisi &c. sed etiam, &c. *Tr. fest. 23. c. 11. 13.*

Qui statim dux esse desiderat, cum tyro non fuerit, & qui velit prius docere quam discere, *Zoz. ep. ad Hefse*. Qui potestatem facit, volenti Ecclesiam corrumpere, is certe author fuerit omnium quæ perdita audacia turbauerit, *l. 4. de sac. & Nicip. l. 11. c. 34.*

Tempora à maioribus constituta seruentur, ne cito quilibet Iector, cito Acolythus, cito Diaconus, cito Sacerdos fiat, quia in minoribus officiis, si diu perdurent, & vita eorum pariter & obsequia comprobantur, & ad sacerdotium post hæc, emittis stipendiorum meritis veniant, nec præcipiant quod vicia probata incretetur accipere. *S. Innoc. 1. ep. 4. 5. Vide in hanc rem. ep. eximiam Zoz. Pap.*

## XCII. MEDITATION.

De l'empressement & precipitation à recevoir les Ordres sans auoir gardé les Interstices.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. D'où vient que si peu d'Ecclesiastiques font estat des Interstices.</p> <p>2. L'exemple de N. Seigneur,</p> | <p>qui confond ces Prestres momentanez.</p> <p>3. Les grands maux qui viennent de cette precipitation.</p> |
|---|--|

*Qui festinus est pedibus, offendet.* Prou. 19. 2.

Ceux qui se hastent par trop dans des affaires importantes, souuent se precipitent & font de lourdes cheutes.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ d'où vient que si peu d'Ecclesiastiques font estat des Interstices, & que la pluspart se iettent precipitement dans les Ordres : Entre plusieurs chefs, d'où peut naistre cette precipitation, il y en a deux ou

Casum appetit, qui ad summa Christi fastigia, postpositis gradibus per abrupta querit ascensum. *S. Greg. Ep. 100. ad Syag. l. 7.* Quod vult, non quod est, audit semper qui decreuit errare. *S. Per. Chrysol.* Quidam desiderio honoris inflatis desuperatis Episcopis

trois principaux. Le 1. c'est l'ambition, qui fait, que ne regardant que l'honneur dans les Ordres, ou dans les dignitez Ecclesiastiques, ils se soucient peu que les regles de l'Eglise soient obseruées, pourueu qu'ils ayent ce qu'ils desirent. Le 2. C'est la conuoitise des biens temporels, qui les fait ietter comme à corps perdu sur le patrimoine du Crucifix, qui seul, au dire de saint Bernard, de tous les biens est exposé. Mais la cause la plus vniuerselle, c'est l'ignorance & l'aveuglement des Ecclesiastiques, qui fait que ne connoissant point l'excellence de leurs ministeres, ils s'y portent avec moins de preparation qu'ils ne feroient pour la plus chetive condition du monde.

## II. POINT.

C'EST de là que Nostre-Seigneur qui n'estoit conduit par aucun interest, ny d'honneur, ny de bien, & qui connoissoit le merite du Sacerdoce; pour nous instruire sur cette verité, n'a voulu paroistre qu'à l'âge de 30. ans, employant tout ce temps là à se preparer: Et c'est sur ce modele, que les Conciles ordonnerent autrefois 30. ans pour estre fait Prestre. Mais si l'Eglise au moins restraint encore ce temps à 25. ans, ordonnant seulement quelque interualle entre les Ordres, pourquoy ne vous y soumettez-vous pas? pourquoy vous presser en vne chose que vous deuriez plustost fuyr & apprehender que rechercher?

## III. POINT.

CONSIDEREZ les grands maux qui arriuent de cette precipitation. L'Eglise en souffre grand scandale & prejudice, en ce que ceux qui se font Ecclesiastiques, demeurent tousiours dans l'ignorance, & continuënt ordinairement la vie qu'ils ont menée dans le monde, & pour auoir changé d'estat, ils ne changent point de mœurs, ce qui faisoit dire à vn grand Euesque: *a Nonus Clericus, peccator antiquus; scientialeni, graui conscientia.* Des Prestres qui viennent, pour parler avec Saint Gregoire, comme des potirons tout en vne nuit, *Sapientes dici vnus momento exortos ac Theologos, electione & suffragiis effectos & initiatos.* Dauantage ils rendent les Euesques qui les ordonnent, coupables d'autant de fautes qu'ils en commettent par leur ignorance ou mauuaise vie: Ne

tonsurantur, & sunt repente ex Laicis sacerdotibus, atque inuercundè propositi religiosi ducatum accipiunt, qui non adhuc esse milites didicerunt. Necessè est ut quamuis inculpati quisque sit meriti, antè tamen per distinctos ordines Ecclesiasticis exerceatur officio, videat quod imitetur, discat quod doceat, informetur quod teneat, &c. S. Greg. Ep. 100. ad Siag. l. 7.

Quæ sola ex omnibus hodie inueniuntur expolata. S. Bern. decl. in illud: Ecce nos. Hinc fit, ut admittantur ad Clerum, qui nec inter laicos locum habere merentur, Innoc. Ep. 6.

Quis est, qui veritatis propugnator vnus dieculæ spatio, velut è luto statim fingatur? Illum inquam, qui cum angelis glorificabit, cum Christo sacerdote vna fungetur, & ut quod matris est dicam, qui Deus erit alioque efficiet Deus? S. Greg. Na. or. 1.

Ve presbyter ante triginta annos non ordinetur, etiam si sit homo valde dignus, sed referretur: Dominus enim Iesus Christus, 30. annos natus baptisatus est & cepit docere, Conc. Const. 1. can. 14.

Hinc multi sacerdotes & pauci sacerdotes: multi nomine, pauci opere: hinc sacerdotales viros querimus, quia plures habemus sacerdotes, plures inquam numero, non merito; simulatione, non fide; peccie, non veritate; dignitate, non merito, titulo, non officio. Op. imper. Henr. 43. in Martii.

a Sicer. Apoll. l. 9 Ep. 2

Modo idiotâ ; modo Clericus ; deinde paruum aliquid tempus præteriens Episcopus apparet ; *Iustin. au- thent. quom oper. Ep. Momentaneos sacer- dotes ois vocat. S. Leo. Non ieiunauerunt, inquit, non fleuerunt, non se correxerunt, non pauperibus erogauerunt. S. Leo. Simul factus & editus quemadmodum poëte gigantes finxerunt, qui nihil didicerunt, nec ad dignitatem quidquam contulerunt præter velle, S. Greg. Naz. or. 20. Hom. 3. in ad. & 10. 4. defac. c. 2. Quid est illud cito? non ex prima probatione nec secunda, nec tertia, sed vbi consideratio diuturna præcessit, exactissima- que discessio, tunc imposito manus. Neque enim ea res periculo cauet: eorum quæ ille peccauerit, tu quoque penam dabis, qui initium dedisti etiam omnium præcedentium, S. Chrys. hom. 16. in 1. t. Tim. Prudenter admodum & diuinitus factum est, vt per eos gradus ad sacerdotium ascenderent Ecclesiæ ministri, in quibus si punctuatum seruatis temporum interstitiis consisterent pro mori, exercitii ordinum proxime susceptorum sedulo vacantes, angelicæ profectio v. itæ viros ecclesiasticos haberemus, Conc. Burd. sub. Card. de Sourd. c. 6. n. 3.*

*mihî dixeris, Peccauit Presbyter, aut Diaconus; omnium horum crimina redadant in caput eorum qui elegerunt.* C'est pourquoy l'Apostre apres ces paroles, *Nemini cito manus imposueris, adioute, neque communicaueris peccatis alienis.* 1. Tim. 5. 22. Si vous sçauiez la consolation qu'il y a en ce point d'auoir obey aux loix de l'Eglise, vous les voudriez exactement obseruer. Mais ie dis plus, que si vous connoissiez l'excellence des Ordres, & le danger qu'il y a, vous demanderiez plustost de prolonger les Interstices, que de les accourcir; mais le mal'heur, c'est que la pluspart sont comme les enfans de Zebedée, à qui on pourroit dire quand ils se presentent aux Ordres :

*Nescitis quid petatis. Mat. 20. Marc. 10. 22. 38.*

## XCIII. MEDITATION.

### De l'Ordre de Soufdiaconat.

#### Et premierement : De son excellence.

- |  |                            |   |
|--|----------------------------|---|
| 1. La grandeur de eét Ordre se tire des ceremonies & du changement qui s'y fait. | 2. Du pouuoir qu'il donne. | 3. La premiere vertu correspondante à son office. |
|--|----------------------------|---|

Subdiaconus cum ordinatur, quia manus impositionem non accipit, patenam de manu Episcopi accipiat vacuum, & calicem vacuum, de manu vero Archidiaconi vrecolum cum aqua, & mantili, Conc. Carth. 4. can. 5.

Comme il y a double matiere en l'ordre du Soufdiaconat, sçauoir, le Calice avec la Patene vuides; & le liure des Epistres, aussi y a-il double forme exprimée par ces paroles :

*Videte cuius ministerium vobis traditur, &c.  
Accipe librum Epistolarum, &c.*

### I. POINT.

Vr idoneos faciat ministris noui testamen-  
ti, 2. Cor. 3. 6.

**C**ONSIDEREZ la grandeur & la dignité des Soufdiaconat; Cette grandeur paroist 1. Dans les ceremonies qui s'obseruent en leur ordination : car auant que d'y proceder, toute l'Eglise militante & triomphante se met en priere & implore pour eux l'assistance de Dieu, ce qui ne se fait



fait pas dans les Mineurs. 2. Elle paroist, en ce que les Sousdiacres en vertu de leur Ordre, sont absolument sequestrez de toute condition seculiere; pour estre irreuocablement appliquez aux choses de Dieu, au service duquel ils sont consacrez tout entiers; quant au corps & quant à l'ame, par le moyen du vœu de chasteté, qui y est annexé; ce que l'Euêque témoigne en les présentant à Dieu au nom de l'Eglise, par ces paroles reiterées par trois fois: *Vt hos electos benedicere, sanctificare, & consecrare digneris.*

Pesez attentiuement ces paroles l'une apres l'autre; car vous verrez que comme la benédiction prepare la victime, la sanctification la separe des choses profanes, & que par la consecration elle est appliquée, & pour ainsi dire, confisquée à la Majesté diuine: De mesme en doit-il estre de vostre corps & de vostre ame, depuis que vous estes fait Sousdiacre.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la grandeur des Sousdiacres paroist encore excellemment dans la sainteté de leurs ministres, qui les font approcher de plus près des Autels, & leur donnent pouuoir de toucher les vaisseaux sacrez, & les rendent en quelque façon consacrateurs avec le Prestre, par l'office qu'ils ont de preparer & porter sur l'Autel, la matiere qui doit estre offerte & consacrée à Dieu, & de verser de l'eau dans le Calice, pour le sacrifice du sang adorable de IESVS-CHRIST. C'est pourquoy les souuerains Pontifes n'ont pas trouué de plus grande prerogatiue, & n'ont iamais pensé faire plus grand honneur aux Empereurs anciennement en reconnoissance des seruices signalez qu'ils auoient rendus à l'Eglise, pour les obliger d'en auoir le mesme soin à l'auenir, qu'en leur donnant non pas l'Ordre, mais seulement le priuilege & le pouuoir de faire office de Sousdiacre, lors que le Pape ou quelque Euêque officeroit. Enfin la derniere preuue des excellences du Sousdiaconat, c'est que Nôtre-Seigneur en a fait luy-mesme les fonctions, lors qu'en la derniere Cene il prepara ce qui estoit nécessaire pour le sacrifice de son corps & de son sang, & que s'étant ceint d'un linge, il versa de l'eau dans vn bassin, & luala les pieds de ses Apostres: D'ou vous deuez conclure pour le

Pontificem ad altare descendentem sequitur imperator & illi in locum Subdiaconi Calicem & patenam cum hostiis offert, deinde aquam infundendam in vino, *L. sacr. cerem. & Pont. vetus de coron. Imper. de qua nihil habetur in Pont. de nouo edito.* Cum accepisset linteam, præcinxit se, deinde misit aquam in peluum & cepit lauire pedes discipulorum, & extergere linteo quo erat præcinctus. *Joan. 13. 4.*

## III. POINT.

Subdiaconi qui apud  
Græcos *ἐπιδιά-  
κονοι*, in Esdra  
inueniuntur, appel-  
lanturque ibi Nathi-  
næi, i. in humilitate  
Domino seruientes.  
Ex eorum Ordine fuit  
ille Nathanaël qui in  
Euangelio, diuina præ-  
dicatione communi-  
tus, Saluatoresem me-  
ruit confiteri, quique  
etiam ad primum di-  
uinitatis indicium fi-  
delis enituit, prote-  
stante Domino ac di-  
cente, Ecce vere Israë-  
lita, in quo dolus non  
est, *Conc. Aquisg.*  
c. 6.

**Q**UE la premiere vertu du Soufdiacre est l'humilité, la-  
quelle luy est marquée dans l'étymologie mesme de son  
nom par cette particule, *Sub*, qui signifie le respect & la sou-  
mission, qu'il doit porter au Diacre & au Prestre, & de plus  
par le rapport qu'il a en cette qualité, avec les Nathineens,  
aux offices desquels ont succédé les Soufdiacres dans le Nou-  
veau Testament, dautant que le mot *Nathinai*, vaut autant à  
dire, que *in humilitate Domino deseruientes*.

Prenez-donc auourd'huy la resolution de cette vertu d'hu-  
milité. Et pour en venir à la pratique, proposez-vous 1. de  
respecter grandement la personne & les offices de ceux qui  
vous sont Superieurs en Ordre. 2. De vous appliquer volon-  
tiers aux moindres fonctions du Soufdiacrat. Et cela sur l'e-  
xemple du Fils de Dieu qui disoit.

*Non ueni ministrari, sed ministrare.* Matth. 20. 28.

## XCIV. MEDITATION.

## Des fonctions du Soufdiacre,

Qui regardent le corps naturel de Iesus-Christ, & les ver-  
tus correspondantes.

- |                                |                  |
|--------------------------------|------------------|
| 1. Quelles sont ces fonctions  | à ces fonctions. |
| 2. Deux vertus correspondantes |                  |

*Solve calceamentum de pedibus tuis; locus enim in quo stas, terra  
sancta est.* Exod. 3. 5.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que comme le Soufdiacre reçoit deux  
puissances differentes dans son ordination, l'une sur le  
corps naturel, l'autre sur le corps mystique de Iesus-Christ;  
aussi y a il deux sortes de fonctions; les vnes qui ont rapport  
immédiatement au Sacrifice, les autres à l'instruction ou é-  
dification des fideles. Les premieres qui ont rapport au Sa-  
crifice; sont 1. de lauer les palles & les corporaux. 2. De tou-  
cher les vaisseaux sacrez, auoir soin de les tenir propres & nets,  
& les porter quand il faut à l'Autel. 3. Seruir & contribuer au

Subdiaconum oportet  
aquam ad ministeriū  
altaris preparare, Dia-  
cono ministrare pallas  
altaris, & corporalia

Sacrifice de la Messe au dessous du Diacre, luy presentant la Patene & le Calice, versant de l'eau dans le Calice, receuant les oblations des fideles, & mettant sur l'Autel autant de petits pains, qu'il en est besoin pour ceux qui doiuent y communier.

Quel honneur au Sousdiacre d'approcher si près des Autels, qui sont les sieges du corps & du sang adorable du Fils de Dieu?

*Ugez en suite*, quelle obligation vous avez pour reconnoistre vne telle faueur, de faire souuent les fonctions de cet ordre, puis qu'elles sont si nobles & si releuées : Mais dauant que pour s'en bien acquiter, il ne suffit pas de les faire ellement quellement,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a deux vertus qui doiuent correspondre à ces excellens ministeres. La 1. c'est vne sainte fraieur, qui nous doit tousiours accompagner, lors que nous approchons des SS. Autels, à cause de la reuerence & de la maiesté de celuy qui y reside, lequel de son seul regard fait trembler toute la machine du monde, & qui a ses Anges l'entour de luy, qui bien tost puniroient nos effronteries, si la Justice n'en differoit la vengeance, pour en tirer des charimens proportionnez. O si nous pouuions voir cét Ange que vid Dauid au coin de l'Autel armé d'vne épée flamboyante ! Certes, nous n'aurions pas le courage non plus que luy de nous en approcher. La 2. c'est vne grande pureté de corps & d'ame, qui nous est signifiée par la blancheur des Corporaux, par l'éclat & le brillant des vaisseaux sacrez où il a en maniement, par l'eau qu'il verse dans le Calice, où vient que qui feroit l'office de Sousdiacre en peché mortel, pecheroit selon la plus commune opinion des Docteurs, mortellement. Et certes s'il ne fut pas permis à Moÿse de s'approcher de ce buisson ardent, sans au prealable auoir uitté ses souliers ; Auec quel front osérons-nous paroistre euant la presence redoutable de Dieu, auec vne conscience chargée de pechez ?

*Uitez donc* dans ces deux dispositions autant de fois que vous aurez à vous approcher de l'Autel. Et puis qu'vne de ces fonctions est de blanchir les Corporaux, apprenez le

abluer, Calicem & patenam in vsum sacrificii eidem offerre. Oblationes quæ veniunt in altare, panes propositionis vocantur, de iplis oblationibus tantum debet in altari poni, quan um possit sufficere. *Pont.* Sedes corporis & sanguinis Christi, mensa sancta, mensa Domini, altare reuerendum, diuinum, immaculatum, sanctum quoque & Angelis metuendum. Ecce famula sit in ancillam, vt haec pedes seruorum Domini mei. *1. Reg. 15. 41.*

Respicit terram, & facit eam treinare, tangit montes & sumigant. *Ps. 103. 32.* Non præualuit ire ad altare, vt tibi obsecraret Deum, nimio enim fuerat timore perterritus, videns gladium Angeli Domini. *1. Par. 21. 30.*

Studere itaque, vt ista visibilia ministeria quæ diximus, vnde & diligentissime complent, inuisibilia horum exemplo perficiaris. *Pont.* Syndone quam solumus corporale nominare, admonet ut omnis populus & ministri altaris, nec non & sacerdos, vt sicut illud linteum castigarum est ab omni naturali viriditate, & humore: ita sit mens assistentium ab omni carnali cupiditate, & sicut illud inter suo splendore, ita intentio offerentium simplicitate niteat coram Deo. *Amala 1. 3. c. 19.*

In tribus que perducunt corporale linteum ad caudorem, inieciuntur tria, quæ faciunt ad nostram mun-

dificationem; 1. enim lauatur. 2. torquetur, 3. exsiccat. Si qui ad suscipiendum Dominum bene mundus vult fieri, 1. debet per aquam lachrymarum mundari 2. per opera penitentiae torqueri; 3. per feruorem amoris Dei, à carnalium de sideriorum amore sic. *car. S. The. opusc. 28 de fest. ait. c. 15.*

moyen de purger vostre conscience, par rapport & proportion à ce que l'on fait pour rendre le linge net. Car, comme, dit saint Thomas, pour blanchir le linge, il faut 1. le lauer; 2. le tordre & froter; 3. le seicher; de mesme pour rendre nos ames nettes, il faut les lauer dans les eaux de nos larmes, les presser par les œuures de penitence; & par la ferueur de l'amour diuin, les seicher de toute humeur des desirs terrestres & charnels: C'est l'enseignement que nous donne l'Euesque nous presentant le Calice.

*Videte cuius ministerium vobis traditur, ideo vos admoneo ut illa vox exhibeatis, ut Deo placere possitis.*

## XCV. MEDITATION.

Des fonctions du Sousdiacre, qui regardent l'instruction & l'édification des Fideles,

Et des vertus correspondantes.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Quelles sont les fonctions du Sousdiacre à l'égard du corps mystique de Iesus-Christ. | 2. Des vertus correspondantes à cette fonction. |
|--|---|

*Epistola vos estis Christi, scripta, non atramento, sed spiritu Dei vivi 1. Cor. 3. 3.*

### I. POINT.

Altare sanctæ Ecclesie ipse est Christus, telle Ioanne, qui in Apoc. sua, altare aureum se vidisse perhibet, sans ante thronum, in quo & per quem oblationes fidelium Deo Patri offeruntur. Cuius altaris pallæ & corporalia, membra sunt Christi, scilicet fideles Dei, quibus Dominus quasi vestimentis pretiosis circumdatur, ut ait Psalmista, Dominus regnavit, decorè indutus est. Si itaque humana fragilitate contingat in aliquo fideles maculari, præbenda est, &c. Ellote ergo

CONSIDEREZ que les fonctions du Sousdiacre à l'égard du Corps mystique de Iesus-Christ, sont deux principales. La 1. c'est de chanter solennellement l'Epistre à la Messe; à quoy doit répondre 1. vn grand zele d'instruire les peuples, à l'exemple des Apostres, dont il recite les Epistres: En signe de quoy l'Euéque dans l'ordination, expliquant allegoriquement ces fonctions, dit que les Palles & les Corporaux que le Sousdiacre doit lauer, sont les fideles qui seruent comme de vestemens precieux à Ies. Chr. représenté par l'Autel, lesquels, dit-il, s'il arriue qu'ils viennent par fragilité humaine à offenser en quelque chose: *Præbenda est à nobis aqua cælestis doctrina, qua purificati ad ornamentum alta-*

*ris & cultum diuini sacrificii redeant.* 2. Vne grande estime des paroles qu'il chante, desquelles il doit faire sa lecture ordinaire pour en auoir l'intelligence la plus parfaite qu'il luy sera possible. Certes, si saint Chrysostome se plaignoit autrefois des Laïcs qui ne lisoient pas les Epistres de S. Paul; qu'auroit il dit des Ecclesiastiques, lesquels pour nous seruir de ses mesmes paroles, *Ne Epistolarum quidem eius numerum sciunt?* Si vous en croyez ce Pere, iamais vous ne pourrez deuenir sçauant sans cette lecture, où au contraire avec elle : *Nihil aliud vobis erit requirendum.*

## II. POINT.

**V**Ne autre fonction du Soudiacre, c'est de porter la Croix aux Processions; à quoy doit respondre cette excellente vertu de mortification, à laquelle il doit exciter le peuple par son exemple: C'est là l'enseignement, que l'Eglise veut donner à tous ses enfans, quand elle leur propose ce signe sacré à la teste de toutes les Processions, pour montrer que toutes les prieres qui ne sont pas accompagnées de la mortification, sont inutiles, & que personne ne peut faire aucun progresz au chemin des Commandemens de Dieu: *Qui carnem suam non crucifixerit cum vitiis & concupiscentiis suis.* Enseignement que le Soudiacre doit prendre; 1. pour luy, comme si Nostre-Seigneur luy disoit du haut de la Croix; que c'est peu de chose de porter vne croix d'or, d'argent ou de bois, que nous quitterons aussi-tost; mais qu'il faut en accomplir la signification en crucifiant nostre chair, & nous mortifiant tous les iours, & demeurant attachez à la Croix, iusques à y rendre l'esprit pour luy, comme il a fait pour nous.

*Est-ce là vostre resolution de porter vostre croix, Quotidie,* comme dit Nostre-Seigneur? Vous voyez combien vous y estes obligé, non pas seulement comme Chrestien, ny simplement comme Clerc, mais encores comme Soudiacre. Combien plus, si vous estes Prestre? Faites-la donc paroistre en vostre exterior deuant les hommes, & en vostre interieur deuant Dieu, vous souuenant de cette parole terrible du Sauueur.

*Qui non baiulat crucem suam & venit post me, non potest meus esse Discipulus.* Luc. 14. 27.

tales qui sacrificiis diuinis & Ecclesiæ Dei, hoc est corpori Christi digne seruire valeatis. Et ideo: si vsque nunc somnolenti, amodo vigiles; si vsque nunc ebriosi, amodo sobrii; si vsque nunc inhæstisti, amodo cæsti, *Ps. 78.*

Doleo ac moleste fero, quod virum hunc non omnes, sicut par est, cognoscunt: verum ita illum nonnulli ignorant, vt ne epistolarum quidem eius numerum planè sciunt. Neque enim nos quæ scimus, si quid scimus ab ingenii bonitate atque acumine scimus, sed quod erga hunc virum impendit affecti, ab illius lectione nunquam discedimus.

Qua propter si & vos quoque huic lectioni diligenter attendere volueritis; nihil aliud vobis erit requirendum. *S. Chrys. præf. in Epist. ad Rom. Vide commendationem eorund. Ep. l. 4. de sac. c. 4.* Duobus modis crux tollitur, cum aut per abstinentiam affligitur corpus, aut per passionem corporis, affligitur animus. *S. Grægor. 12. in Euang.* Ego crucem dico, non ligni, sed passionem. Cæterum crux ista & in Britannia est, & in vniverso orbe terrarum. Denique quid dicit Dominus in Euangelio? Nisi tuleritis crucem meam, & quotidie secuti fueritis me: Videte quid dicat: Nisi anima vestra ad crucem fuerit parata, sicut mea fuit pro vobis, mei discipuli esse non poteritis, &c. Quotidie nobis Christus crucifigitur, nos mundo crucifigitur & Christus in nobis crucifigitur, *S. Hieron. in Ps. 95.* Qui vult venire post me, tollat crucem suam quotidie. *Luc. 9. 23.* Homo per totam vitam pendere debet in cruce. *S. Aug.* Non cessamus tollere crucem nostram, per terrarum in ea sunt hunc, sicut Christus per

Seueravit, neminem  
audiamus descensum  
à cruce suadentē, per-  
sistamus in cruce, mo-  
riamur in cruce. S.  
Bern ser. 1. in die S.  
Pasch. Mortificatio-  
nem lesu in corpore  
nostro circumferentes.  
2. Cor. 4. 10.

## XCVI. MEDITATION.

### Des conditions requises pour recevoir l'Ordre de Soudiaacre.

1. Avoir l'âge meur.
  2. Avoir éprouvé si on pourra
- | viure en continence, & quelle  
science il faut avoir.

*Congrega mihi viros de senibus Israël, quos tu nosti  
quod senes populi sint ac magistri.*

Num. 11. 16.

C'est ce que Dieu dit autres fois à Moÿse, marquant par ces paroles les qualitez & les conditions qui se doiuent rencontrer dans ceux qui sont employez au ministère des Autels, sçauoir l'aage & la science.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ conformément à cette ordonnance diuine, que c'est avec grand suiet que la 1. condition que requiert l'Eglise pour approcher du Soudiaconat, c'est vn âge meur, ou plütoſt vn âge de mœurs. 1. Parce que deuant estre pourueu de prudence & de conseil, ces deux parties ne se rencontrent ordinairement que dans vn âge auancé. 2. Parce que comme ils ont autorité sur les autres, on ne se soumet pas volontiers aux personnes si ieunes, au contraire souuent on les méprise; & leurs auertiffemens n'ont aucun effet sur ceux qui les entendent. C'est ce qui a esté obserué en toute Republique bien policée, mesme parmy les profanes, non seulement pour leurs Prestres; mais pour leurs Magistrats. Et c'est ce qui a fait que le Concile de Trente a déterminé l'âge du Soudiaacre à 22. ans, estimant que pour lors vn homme a le iugement assez solide pour s'engager dans le Celibat, & que cét aage est suffisant pour pouuoir estre d'exemple & d'édification au peuple.

Voyez si vous auez cette maturité d'âge; si vous n'estes point d'vn naturel leger & volage, suiet à changement, & ne croyez pas pour auoir vingt-deux ans, estre capable de cét Ordre, si

Nullus in posterum ad  
Subdiaconatus ordinē,  
ante 22. annum, ad  
Diaconatus autem an-  
te 23. ad Presbyteratus  
ante 25. ætatis suæ an-  
num promouetur;  
sciānt tamen Episcopi  
non singulos, in eā  
ætate constitutos, de-  
bere ad eos ordines  
assumi, sed dignos  
dumtaxat & quorum  
probata viua senectus  
sit. Trid. sess. 23. de ref.  
c. 12. in princ.  
Adoleſcentiam tuam  
nemo contemnat. 1.  
Tim. 4. 12.  
Adoleſcentulus sum  
ego, & contemptus,  
Ps. 138. 141.

Canisunt sensus ho-  
minis & ætas senectus  
vita immaculata:  
Senectus enim venera-  
bilis est, non diutur-  
na, neque annorum  
numero computata.  
Sep. 4. 8.

vous n'avez mené vne vie irréprochable; car la vicillesse ne se compte pas par les ans; mais par la bonne vie.

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la seconde condition, est d'auoir éprouué si l'on pourra viure en continence: *Qui sperent Deo auctore se continere posse*, dit le Concile de Trente; car il est trop tard d'en faire épreuve, quand on y est engagé. C'est pourquoy les Conciles veulent qu'on y apporte plus de precaution qu'aux autres ordres. Enfin la dernière condition, c'est d'auoir la science & la capacité que l'Eglise requiert, qui consiste à sçauoir 1. la difference des Ordres Majeurs & Mineurs, & de leurs fonctions. 2. à pouuoir répondre de la doctrine & de la pratique des Sacremens, sur tout, de ce qui concerne le S. Sacrifice de la Messe. 3. à sçauoir parfaitement le Catechisme, qui contient les quatre parties de la doctrine Chrestienne. 4. à connoistre la façon de reciter le Breuiaire, en auoir étudié les Rubriques, parce qu'à l'auenir il y fera obligé.

Voila les chefs principaux sur lesquels les Conciles veulent qu'on examine ceux qui se presentent aux Sousdiaconat.

*Voyez maintenant* si vous auez toutes ces parties; Et ne croyez pas que pour auoir surpris & trompé les Examineurs, vous puissiez tromper Dieu ny l'Eglise. Quelque iour il reuera vostre turpitude, comme il dit luy-mesme, c'est à dire, vostre ignorance, vostre impureté & vos autres déreglemens: Allez au deuant de ces mal-heurs, & si iusqu'à present vous auez trempé dans quelqu'un de ces defordres, releuez-vous en au plustost, de crainte qu'il ne se plaigne de vous comme autresfois il faisoit des Prestres.

*Tenentes legem nescierunt me.* Jerem. 2. 8.

Cum enim semel arctam viam ingressi ab ea minime reuolare possint, omnis penitentia fera eis est, & inutilis. *Burdeg. ult. n. c. 4.* A Subdiaconis potissimum de ordinum maiorum & minorum quærat differentia; an in minoribus ordinibus probari sint. De vobis item continentia, quod Subdiaconatus ordini coniunctum est. De sacramentorum etiam doctrina, saltem generatim, tum eorundem periculum experimenrumve fiat in officii diuini recitandi ratione, *Conc. Med. s.* Neque omnino superiores illis ordines cõferantur, quos per examen, hac insigni & mortali negligentia teneri contulit, officii diuini rationem non didicisse. *Conc. Burd. 1. tit. de sacr. ord.*  
Reuelabo pudenda tua in facie tua, & ostendam gentibus nuditatem tuam Et proiciam super te abominaciones & contumelias te afficiam, & ponam te in exemplum, *Nahum. 3. 1. 6.*

XCVII. MEDITATION.

Des obligations du Sousdiacre.

Et premierement à l'égard de Dieu.

1. Ce que c'est que le Breuiaire. | 3. L'excellence & le merite de  
 2. Deux sortes d'Oraison, l'une | cette priere publique, & la con-  
 publique, l'autre particuliere. | clusion à tirer en suite.

*Si hunc ordinem susceperitis, amplius non licebit à proposito resiliire, sed Deo, cui seruire regnare est, perpetuo famulari, & castitatem illo adiuuante seruare oportebit, atque in Ecclesie ministerio semper esse mancipatos.*

Par ces paroles que l'Euesque dit à ceux qui se presentent au Soufdiacolat, il leur fait entendre, qu'ils contractent trois obligations principales en receuant cét Ordre. La 1. à l'égard de Dieu; l'autre à l'égard de l'Eglise; & la 3. à l'endroit d'eux-mesmes. Et pour commencer par la premiere, comme la principale; l'obligation du Soufdiacre à l'égard de Dieu, est de reciter tous les iours son Breuiaire, & pour vous faire entrer d'abord dans l'estime de cét exercice.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que c'est que le Breuiaire, & pesez toutes les particules de sa definition. Le Breuiaire, à proprement parler, est vne priere & oraison publique; ou vn abregé de tout ce qu'il y a de plus beau & de plus choisi dans tous les Liures de l'Escriture Sainte, de plus remarquable dans les écrits des Peres, & de plus instructif dans la Vie des Saints, instituée de l'Eglise, pour estre recitée par ses Ministres à certaines heures du iour & de la nuit afin de rendre à la diuine Maiesté l'honneur qui luy est deu, & se sanctifier elle-mesme par ce moyen. Or pour mieux entendre cette definition,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a deux sortes d'oraison l'une publique, & l'autre particuliere: La particuliere est celle que chacun fait en son propre nom, & par sa propre deuotion, soit en priant mentalement ou vocalement, composant luy-mesme les paroles, ou disant celles qui sont écrites par d'autres. L'oraison publique est celle qui se fait au nom de



de l'Eglise vniuerselle; par paroles expressement ordonnées, & par vne personne députée à ce ministère. D'où vient que si vn Laïc dit par deuotion les Heures Canoniales, son oraison n'est pas publique, mais secrette, encores qu'il les dise en l'Eglise ou en compagnie, d'autant qu'il ne les dit pas au nom del'Eglise, dont il n'a point de charge.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'excellence & le merite de cette priere publique: Et concluez en suite combien elle vous doit estre agreable & delicieuse. Cette excellence paroist 1. En ce que c'est vne action toute celeste, laquelle entre toutes celles que vous faites, vous met singulierement en la iouissance de la fin de vostre creation, qui est de louer & glorifier Dieu. C'est vne action Angelique, parce que nous faisons en terre par ce moyen, ce que font les Anges & les Bien-heureux dans le Ciel. C'est vne action toute diuine; d'où vient qu'elle est appellée office diuin, non seulement à cause qu'elle s'adresse à Dieu, & qu'elle doit estre faite par des creatures toutes diuinisées par la sainteté de leur vie, en l'honneur de la Diuinité mesme; mais encore parce qu'elle se fait avec des paroles & des affections toutes diuines, estant les mesmes qui ont esté autrefois dictées du S. Esprit. 4. Parce que c'est l'vnique & continuel employ de Dieu mesme, qui dans toute l'éternité ne sera occupé qu'à s'aymer & à se glorifier soy-mesme.

*Auez-vous* iamais fait reflection comme il faut sur l'excellence de cette action, où vous commencez de faire par interualle ce que vous deuez faire dans toute l'éternité; où vous faites l'office d'Ambassadeur vers Dieu de là part de toute l'Eglise; l'office d'vn Ange, assistant comme luy deuant cette souveraine grandeur; & enfin, où vous faites l'office de Dieu mesme? Combien de fois vous estes vous plaint & ennuyé de la longueur de vostre office, comme si ce vous eust esté vne charge insupportable, preferant toute autre occupation à celle-là qui deuoit tenir le premier lieu? Reconnoissez le tort que vous auez eu, & faites resolution de mettre doresnauant l'office diuin, au nombre de vos principaux & plus importants exercices, & de le considerer comme celuy dont vous rendrez vn compte plus exact.

Laudabo Dominum  
in vita mea, psallam  
Deo meo quamdiu  
fuero, Ps. 145. 2.  
Beati qui habitant in  
caelestibus laudabunt  
dominum in  
caelestibus seculum  
seculorum laudabunt  
eum. Ps. 83. 5.

*Vos enim elegit Dominus, ut stetis coram eo, & ministretis illi, colatisque & cremetis ei incensum. 2. Par 29. 11.*

## XCVIII. MEDITATION.

De l'institution de l'Office diuin.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Raisons pour lesquelles l'Eglise a institué l'Office diuin.</p> <p>2. Pourquoi elle a député les Ec-</p> | <p>clesiastiques pour le dire.</p> <p>3. Conclusion à tirer en suite,</p> |
|--|---|

*Effundam super domum Dauid, spiritum gratia & precum.*  
Zach. 12. 10.

C'est la promesse que Dieu auoit faite autrefois en faueur du Nouveau Testament, laquelle se trouue accomplie au moyen ds l'Office diuin institué dedans l'Eglise.

### I. POINT.

*Vidi Dominum super folium excelsum & eleuatum, & ea quæ sub ipso erant replebant templum: Seraphim stabant super illud, sex alæ vni & sex alæ alteri: duabus velabant faciem eius, & duabus velabant pedes eius, & duabus volabant, & clamabant alter ad alterum, Sanctus, Sanctus, Sanctus, plena est omnis terra gloria eius. Isa. 6. 1. & seq.*

*Immolata Deo sacrificium laudis. Sacrificium laudis honorificabit me, & illic iter quo ostendam illi. Ps. 49. 14. & 15.*

*Reddam tibi vota mea; quæ distinxerunt labia mea. Ps. 65. 13.*

*Dignus es Domine accipere gloriam, & honorem, & virtutem, quia tu creasti omnia, & propter voluntatē tuam erant & creata sunt. Apoc. 4. 11.*

**C**ONSIDEREZ les raisons pour lesquelles l'Eglise conduite du S. Esprit, a institué l'Office diuin, ou les Heures Canoniales.

1. C'a esté pour rendre l'Eglise Militante semblable à la Triomphante, & afin que tout ainsi que Dieu est seruy, loué & glorifié dans le Ciel par les chœurs des Anges, & des Bienheureux qui assistent deuant luy avec des respects dignes de sa grandeur, il soit par proportion seruy, loué, & glorifié en terre par les chœurs des personnes, qu'il a choisies à cet effet par vne particuliere faueur, lesquelles doiuent assister en sa presence avec pareille pureté, sainteté, reuerence & attention.
2. C'a esté pour presenter à Dieu vn sacrifice de louange, & luy rendre, par ce moyen, au nom de toutes les creatures qui en sont indignes ou incapables, le souuerain honneur qui luy est deu, le remercier de tous les biens receus de sa part, & de ceux qu'il nous prepare, luy demander pardon pour nous, & pour tous ceux qui l'offensent, luy représenter les miseres & necessitez publiques & particulieres, spirituelles & temporelles, le tout conformément à ce qui se faisoit autrefois en l'ancien Testament, & à la pratique des Apostres, qui paroist dans leur

Actes & dans les Escriuains Ecclesiastiques. 3. Pour nous remettre en memoire à diuerfes heures du iour, les Myfteres de nostre Redemption.

*Sont-ce* là les fins que vous vous proposez ordinairement en disant vostre Breuiaire ?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, qu'encore que tous les Chrestiens fussent obligez de rendre ces deuoirs à Dieu, neantmoins pour suppléer à la lascheté, au peu de merite, & au peu de loisir de la pluspart, l'Eglise a deputé certaines personnes, comme Ambassadeurs, au nom de tout le peuple, qui auroient pour employ principal, de prier, louer, & glorifier la diuine Majesté, & leur a mis pour cela des paroles en bouche, qu'elle veut qu'ils luy adressent. Et encores que les Ecclesiastiques en cette qualité deuroient tousiours prier, tant pour satisfaire au précepte de l'Euangile, que pour le besoin continuel que nous auons des graces diuines; pour s'accommoder neantmoins à la foiblesse & misere de la vie humaine, qui ne permet pas vne telle continuation, elle se contente qu'ils prient sept fois le iour, le nombre de sept estant vn nombre de perfection.

## III. POINT.

**I**NFEREZ d'icy de quelle efficace est cette oraison publique, & quels auantages elle a au dessus des prieres particulieres, estant offerte à Dieu au nom de l'Eglise: laquelle ne demandant iamais que des choses bonnes, & tousiours avec les conditions necessaires, obtient infailliblement l'effet de sa demande, d'autant que Dieu ne considere pas tant le merite de celuy qui prie, que celle au nom de laquelle il prie, qui est l'Epouse de son propre Fils, lequel prie pour elle, par elle, & avec elle.

Voyez en suite de cecy, combien s'abusent ceux qui avec precipitation, sans reuerence ny attention, s'acquittent de leur Breuiaire, lesquels d'ailleurs font des oraisons particulieres souuent avec ferueur & deuotion. Examinez-vous si vous n'estes pas de ceux-là, & ne pensez pas, dit saint Bonauenture, que ces autres prieres, pour estre de surerogation puissent effacer les défauts de celles qui sont d'obligation.

Posui verba mea in ore tuo, *Isa.* 59. 21.  
Opertet orare semper; *Luc.* 18. 1.  
Septies in die laudem dixisti, *Ps.* 112. 164.  
Septem gradum erat ascensus eius, *Eccl.* 40. 22.

Qua est petitio tua; Elther vt deur tibi etiam si dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis. *Esth.* 7. 2. Per ipsum, & cum ipso, & in ipso. *Canon, Missa.*

Prenez-y garde; car c'est vne des plus fines tromperies du diable.

*V. e. vobis, qui decimatis mentham & anethum, & reliquistis qua grauiora sunt legis! Matth. 23. 23.*

## XCIX. MEDITATION.

Des conditions necessaires pour bien dire l'Office diuin; tant en public qu'en particulier.

- |   |   |                                    |
|---|---|------------------------------------|
| <p>1. L'importance qu'il y a de se bien acquiter de cet Office.</p> <p>2. Quelques conditions necessaires pour le bien reciter, l'in-</p> | <p>3. Moyens pour s'exciter à la reuerence.</p> | <p>tention &amp; la reuerence.</p> |
|---|---|------------------------------------|

*Psallite Deo nostro sapienter. Psal. 46. 8. & 9.*

Le Prophete dans ce seul mot a renfermé, suiuant l'explication des saints Peres, toutes les conditions necessaires pour se bien acquiter de l'office Diuin, en quelque lieu que ce soit; mais auant que de les examiner en particulier,

### I. POINT.

*Gloria & honor & pax omni operanti bonum; tribulatio & angustia in omnem animam hominis operantis malum. Rom. 2. p. & 10.*

*Ventum seminabunt & turbinem metent. Osée, 8. 7. Seminauerunt triticum & spinas & effluerit. Ier. 12. 13.*

**C**ONSIDEREZ, & tâchez de vous conuaincre de l'importance qu'il y a de se bien acquiter de son office, 1. En le disant comme il faut, il en reuiet de grands biens, non seulement à Dieu qui en est honoré, à l'Eglise qui en est sanctifiée, mais encore à vous mesme, qui acqueriez par ce moyen des nouueaux degrez de graces & de merites, & iouïssiez de cette tranquillité d'esprit, que la bonne œuure pour recompense mesme dès cette vie apporte avec soy; ou au contraire si vous la faites mal, Dieu en fera deshonoré, son amour trahy, l'Eglise méprisée & vous pour tout vostre trauail n'en retirerez que de l'inquietude, du démerite & des peines en cette vie & en l'autre.

### II. POINT.

*Omnes qui horis Canonis persoluendis deputati sunt, dent*

**C**ONSIDEREZ que pour reciter dignement son office, il y a trois ou 4. conditions principales. La 1. c'est l'intention

actuelle ou virtuelle de parler à Dieu. Or il y a 2. sortes d'intentions que l'on peut avoir, l'une generale, par laquelle nous considerant comme personnes publiques, & comme tenant la place de la sainte Trinité, de IESVS CHRIST & de toute l'Eglise, nous louons, nous remercions, nous satisfaisons, & demandons les choses necessaires pour toutes les creatures : L'autre est particuliere, par laquelle nous considerant comme personnes priuées, nous offrons nostre Office pour quelque fin particuliere, comme pour obtenir quelque vertu, la victoire de quelque vice & choses semblables. La 2. condition, c'est la reuerence & la modestie, tant interieure comme exterieure, laquelle est extrêmement recommandée par le Concile de Trente, comme vn des moyens les plus puissans pour bien dire l'office, & de plus grande edification aux Anges & aux hommes qui nous voyent ; & pour procurer plus aisément cette reuerence & modestie,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le principal moyen, c'est lors qu'on est, par exemple dans vn Chapitre, ou dans quelque Communauté, de s'accommoder en tout, pour le temps, le lieu & la posture, aux ceremonies que l'on y observe, & sur tout garder la meditation si recommandée des Conciles, chanter si c'est en l'Eglise, sinon de bouche, au moins dans le fond de son cœur, en cas qu'on n'ait pas de vois. Et si on est en particulier, c'est de faire choix de ces trois circonstances. Et 1. pour le temps, il faut non seulement déterminer les heures auxquelles on dira regulierement son office, qui doiuent estre conformes à celles que nous prescrit l'Eglise : mais de plus auoir vn certain espace de temps prefix & limité raisonnablement pour chaque heure : N'est-ce pas estre bien mauuais ménager de penser auoir beaucoup gagné, si on a esté vn *M. serere*, ou deux moins que les autres à dire son Breuiere ? 2. Pour le lieu, encores que chacun puisse choisir celuy qui luy est plus commode, pour obuier néantmoins aux distractions, il vaut mieux choisir vn lieu secret & recueilly, & entre tous preferer l'Eglise. 3. Pour la posture, bien que l'on puisse quelquefois, ou debout ou assis, reciter son Breuiere, la plus scante pour tant, & qui ayde plus à la collection, est d'estre à genoux.

*Examinez-vous donc.* 1. avec quelle intention vous avez dit vostre Office. Regrettez d'auoir tant perdu de biens, faute d'a-

operam, vt collectis animis, quoad fieri potest, debitum persum absoluat, nec tra se habeat vt dum voce psallunt, quiduis potius, quam Deum animo cogitare videantur, semper cauentes ne prophetium illud audiant, *Labii hi me honorant.* &c. Quis est autem voce psallere, mente autem domum, aut forum circuire, nisi homines: fallere & Deum irridere? Graue admodum est, quod Scriptura dicit, *Maledictus qui facit opus Dei negligentem.* Statuimus proinde vt laudes diuinae per singulas horas, non cursum, & festiuanter, sed tractim seruatis interuallis decentibus habita ratione dicti reuerenter & alacriter absoluantur, nequaquam in altum sublati, clamore, ne vel insanire, vel animi lasciuia gestire videantur, potius quam feruore spiritus exultare, semper versiculum decantati animo volentes Non clamans, sed amans cantat in aere Dei, audit enim ille vocem cordis, sine qua sonum oris contemnit, quare videndum est, vt qui ore psallunt, & mente psallant, Nullus item dum Canonicae preces in templo publicè decantantur aut leguntur, audeat priuatim legere aliquid, ac ne horas quidem Canonicas absolvere, sed concinat ac vna cum fratribus Deum honorificet, ceteratim faciens tanquam absens habeatur. Cautent item qui extra Chorum horas priuatim legunt, ne somnolentè aut triscatis verbis aut intra fauces compresso spiritu preces demurmurarent, vel vt ebrius quidam ait, rabiosa silena rodere videantur, sed articulate, distinctè, diserte, & cum attentione, integre omnia pronuntient. Ne deambulando horas dicant, sed in locis ali-

uoir dressé & appliqué vostre intention au commencement:  
 2. avec quelle reuerence vous vous estes comporté : Ne craignez-vous pas priant avec irreuerence, cette malediction fulminée par le Prophete, qu'au lieu d'un Ange de paix, vous ayez vn demon à vos côtez, qui marque comme autrefois à sainte Gertrude, iusques aux syllabes, & iusques aux lettres que vous obmettez, afin de prendre de là suiet de vous accuser au iour du Iugement?

*Diabolus stet à dextris eius : & cum iudicatur, exeat condemnatus, & oratio eius fiat in peccatum. Psal. 108. 6. & 7.*

### C. MEDITATION.

De deux autres conditions necessaires pour bien dire l'Office diuin ;

L'attention & la deuotion.

1. L'Attention.
2. La Deuotion.

3. Les moyens de procurer l'une & l'autre.

*Si creem lingua, mens mea sine fructu est. 1. Cor. 14. 14.*

L'Apostre nous apprend par là qu'il ne suffit pas de prier de bouche ; mais que Dieu estant vn esprit, il faut aussi le prier en esprit, c'est à dire, avec attention & deuotion.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, qu'apres l'intention & la reuerence pour bien s'acquiter de son office, il faut apporter deux autres conditions. La 1. est l'attention, qui n'est autre chose qu'une application de l'entendement à l'oraison presente, à l'exclusion de toute autre pensée; or cette attention est de trois differentes façons. La 1. superficielle, quand l'entendement s'applique seulement à bien prononcer les paroles, & à ne rien omettre de ce qui est prescrit. La 2. quand on s'applique à considerer le sens literal des paroles à mesure qu'on les prononce, & que l'on tasche d'y conformer ses affectations. La 3. spirituelle, par laquelle on enuisege Dieu present, ou bien on s'attache au sens mystique des Pseaumes,

quem orationi aptum  
 tatisper concedat, ne  
 mentis euagatio, quæ  
 ex tumultuaria deambulatione nasci solet,  
 fructu orationis interrumpiat, *Conc. Treuir. l. 2. c. omnes. 19. 49. Vide Conc. Med. 1. Quotcūq; etiam beneficia os, aut in sacris cōstitutos cū ad horas canonicas tenentur, admonet hæc sancta Synodus, si orationes suas acceptas Deo esse cupiūt, vt nō ingurgitare, vel inter dentes seu deglutiedo aut syncopādo distiones, nec colloquia vel risus intermitteōs; sed siue soli siue associati, diuinum nōsturnūque officiū reucrenter verbisq; distinctis peragāt ac tali in loco vt à deuotione nō retrahātur Ad quā se disponere ac præparare debēt iuxta id quod scriptum est, Ante orationem præpara animā tuā: ne sis quasi homo qui tentat Deum. *Con. Basileens. generale sess. 2. c. quælibet horæ Canonica dicenda sint extra chororum 14. 36. Quæ omnia in Conc. Sen. an. 1528. confirmata sunt.**

Spiritus est Deus, & eos qui adorant eū, in spiritu & veritate oportet adorare. *Ioan. 4. 24.*

Si quis principem sæculi rogaturus habitus honesti, gestu decenti, prolato one nō præcipiūt, sed distincta, attenta quoque mente seip. ū studet cōponere: quanto diligentius in sacro loco omnipotentem oraturus Deū, hæc omnino facere curabit? Stauit igitur sancta Synodus, vt in cundis Cathedralibus & Collegiis Ecclesiis, horis debitis, & signis congrua uulsi tione præmissis, laudes diuine non carlim ac festinauer, sed tractim & cum pausa

ou à quelques autres myſteres qui nous excitent à l'amour de Dieu. La 1. quoy que ſuffiſante en certains cas, eſt toujours dangereuſe & indigne d'une perſonne raiſonnable & intelligente, telle que doit eſtre vn Eccleſiaſtique : C'eſt pourquoy il faut au moins s'exercer en la ſeconde, laquelle eſtant religieuſement faite, ſuppoſe toujours la premiere, & ayde merueilleuſement à la troiſième, & par ainſi conſiderer le ſens literal des paroles, & y conformer nos ſentimens. Quelles ſont vos penſées en recitant voſtre Breuiaire ?

decenti, præſertim in medio cuiuſlibet verſiculi pſalmorum, debitam faciendæ inter ſolemne ac ſeriale officium differentiam, reuerenter ab omnibus perſonantur. . . Non ſimul aut cum aliis conſabulantes aut colloquentes, aut litteras ſeu ſcripturas alias legentes. Et cum pſallendi gratia ibidem conueniant, iuncta ac clauſa labia tenere nõ debent. . . Nemo dum

Horæ in communi publice cantantur, legat vel dicat priuatim Officium : nam non ſolunt obſequium cui obnoxius eſt, choro ſubſtrahit, ſed alios pſallentes perturbat, *Conc. Baſilienſ. ſeſſ. 21. c. quomodo diu. Off. in Eccl. ſit celebrandum.* Si orat pſalmus, orate, ſi gemit, gemitæ ; ſi gratulatur, gratulamini ; ſi ſperat, ſperare ; ſi timet & timete omnia enim quæ hic conſcripta ſunt, ſpectatum ſunt, *S. Aug. in 7. psal. 30.*

## II. POINT.

**L**A quatrième & dernière condition, pour bien dire l'office c'eſt la deuotion qui ſuit de l'attention, comme l'eſſeſt de ſa cauſe, & n'eſt autre choſe qu'une affection tendre de la volonté qui ſauoure les myſteres, ou autres bonnes penſées que l'entendement luy propoſe & laquelle a couſtume de naiſtre, dit ſaint Thomas, de la conſideration d'un coſté de noſtre neant, qui nous fait entrer dans des ſentimens de baſſeſſe, de penitence, de mortification & ſemblables, & de l'autre des perfectionſ & de la grandeur de Dieu, d'où naiſſent les affections de louange, d'admiration, de glorification, de reſignation.

22. q. 82. 43. Pſallamus ore, inquit Apoſtolus, pſallamus & mente, offeratis Domino cum Apoſtoliſ faum mellis : quid eſt fauus, niſi mel in cera ? & quid eſt mel in cera, niſi deuotio in littera ? Quidam ſunt qui ex quo verſum incipiunt, videtur eis longiſſimum quoad ad finem veniant, & ſingula verba ita currendo præcipiant, vt in fauo Domini non remaneat mel, aut cera. Verbum vnum ſub clauſula vna glutiant, & canticum Domini decurrunt, & perſundentiſ ſynalephiſ dimittant. Quædoque dum pſallimus, facimus caſtella in animo ; & imaginamur vanitates, & inſanias falſas. Labia ſunt in canticis, animus in patinis, *Per. Bleſ. ſer. 12. de vit. Mor. & offic. Praſ. & Cl.* Qualem quaſo eſſe oportet eum, qui pro vniuerſo terrarum orbe legatus intercedit, deprecatorque eſt apud Deum, vt hominum omnium non viuendum modo, ſed etiam mortuorum peccatis propitiuſ fiat ? *S. Chryſ. 6 de ac. c. 3.* Quare tu enarras iuſtitias meis & ſummiſ ſcitantium meum

Quelles ſont vos affections en recitant voſtre Office ? Car il ne ſuffit pas que voſtre bouche, voſtre memoire & voſtre entendement ſoient occupez ; mais il faut principalement que la volonté agiſſe pour ſeruir Dieu, de toutes les puiffances du corps & de l'ame.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les moyens de procurer l'attention & la deuotion, en recitant l'Office Diuin, & d'éloigner en ſuite toutes les diſtraction, ſ. C'eſt d'auoir vne grande pureté de conſcience, & pour cela produire toujours vn acte de contrition auparauant. 2. C'eſt le retranchement des ſoins & des occupations ſuperfluës ; ou des paſſions & affections trop violentes à l'égard de certains obiets qui de ſoy ſont bons,

per os tuum, id vero  
odisti disciplinā, &c.  
Pſ. 49. 16. & 17.  
Immolantes hostiam  
laudis, iungamus sen-  
sum verbis, affectum  
sensui, exultationem  
affectui, grauiarem  
exultationi. S. Bern.  
ſerm. 1. in Cant.

comme l'estude, la Predication, les Conferences & sembla-  
bles, dont il faut en ce temps-là bannir la pensée. 3. C'est de  
s'estudier à entendre les parties, desquelles est composé le  
diuin office, lisant à ce ſuiet quelque bon Interprete sur les  
Pſeaumes, les meditant. 4. C'est de preparer & preuoir l'of-  
fice, & à l'exemple de saint Charles, lire les choses mesme  
que nous ſçauons bien par cœur. 5. Enfin, c'est de se mettre  
touſiours auparauant que commencer, en la presence de  
Dieu, & des saints Anges. *Stane Ieſum ad dexteram tuam,  
& Mariam ad ſiniſtram tuam, & omnes Sanctos in circuitu eo-  
rum: omnes fratres tui ſint tanquam Angeli Dei, & cum qui-  
bus nunc pſallis interris, ſpera te cantaturum in calis.* Thomas à  
Kempis. lib. de Diſcipl. Clauſtr. 8.

## CI. MEDITATION.

Repetitions des precedentes Meditations, touchant  
l'Office Diuin.

Par forme d'examen sur les defauts que l'on y commet  
plus ordinairement.

- |  |  |
|--|--|
| 1. L'obligation que nous auons<br>de bien reciter noſtre Office. | qu'on y commet.<br>3. Les moyens a'y remedier. |
| 2. Les defauts plus ordinaires                                   |  |

*Ecce labia mea non prohibebo, Domine, in ſcisti.*  
Pſal. 39. 10.

### I. POINT.

**R**EMETTEZ-VOUS en memoire l'obligation que vous auez  
de bien reciter l'Office diuin, & avec les conditions qu'  
vous ont eſté marquées. 1. Le Commandement de Dieu & de  
l'Eglise; les auantages ou les detrimens qui vous en arriuent.  
l'excellence de cette action eſtant la plus eſſentielle de la Re-  
ligion & du culte diuin; la plus éminente & la plus noble qu'  
ſoit dans l'Eglise, qui tire avec ſoy l'honneur, le profit & le  
plaiſir tout enſemble, quand elle eſt bien faite: & au contrai-  
re la peine, les chaſtimens & l'inquietude, ſi elle eſt mal faite

II POINT



## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les defauts plus ordinaires que commettent les Ecclesiastiques en la recitation de leur Office. Ces defauts sont de deux sortes: les vns qui regardent la substance, comme sont 1. d'omettre volontairement ou tout, ou partie de ses Heures, ce qui oblige non seulement à peché; mais encore à restitution, si on a quelque Benefice. 2. Dire vn autre Breuiaire que le Diocesain, auquel on est obligé tres-étroitement, selon le Concile de Toledé, qui propose des peines tres-griefues aux contreuenans, & selon plusieurs Autheurs. 3. Ne sçauoir point ses Rubriques, & ne les estudier pas. 4. Lire seulement des yeux, sans profeser les paroles de la bouche, en sorte que l'on ne puisse s'entendre soy mesme. Les autres regardent seulement la façon, comme de les dire en estat de peché, l'esprit tout embarassé dans les affaires ou dans les études, les dire à contre-temps, sans preparation, sans intention, avec distractions volontaires, sans reuerence, avec precipitation, entrecoupant les mots, omettant des syllabes, ou les interrompant sans necessité, par coustume & à la haste, sans attention au sens literal; enfin avec dégouft, ennuy, impatience & inquietude d'esprit, desquels Nostre Seigneur parlant, dit en general; *Populus hi clauibus me honorat, cor autem eorum longè est à me.* Mat 15. 8.

*Voyez*, comme vous vous en estes acquité iusques à present, & sur tout si vous auez bien sceu vos Rubriques; car autant d'omissions ou de changemens que vous auez fait, faute de les bien sçauoir, sont autant de pechez. Si vous y prenez bien garde, sans doute vous vous trouuerez bien redeuable à la Iustice diuine; mais pour y remedier à l'aduenir,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que le meilleur moyen: C'est 1. de faire souuent reflexion sur l'importance de cette action, en faisant vn suiet de Meditation tous les 8. iours vne fois, remarquant les defauts plus ordinaires que vous y commettez, & tâchant d'y remedier. 2. De mettre bien auant dans son esprit cette verité, que depuis que nous deuons faire vne action, soit par deuoir & obligation, soit par deuotion; Il vaut beau-

*Conc. Tol. 2. c. de iis qui, & c. Binsfeld. Enchir. Theol. Pap. c. 8, concl. 8.*  
*Dominicus à Soto de iustit. & iure, l. 10, 9. 5.*  
*Bellar. controu. 10. 20 disp. de bonis morib. l. 1. c. 23. iuxta Epitomen Baptistæ des Bois Franciscani. Cardin.*  
*Sol. in compend. instrum. Etionis sacerdot. l. 2. c. 1. Nau. de horis canon. c. 19. depuis le nomb. 2. iusqu'à la fin du chap. il cite plusieurs autres auteurs 1705. graui.*

coup mieux la bien faire & le plus parfaitement qu'il sera possible, que de la faire mal, & avec des defauts ; qu'il ne faut pas plus de temps pour l'un que pour l'autre, & qu'on en retire incomparablement plus de consolation quand elle est bien faite.

*N'est-ce pas* vostre resolution de travailler à l'aduenir, à mettre vn meilleur ordre que vous n'avez fait iusqu'à cette heure à la recitation de vostre Breuiaire, pour n'estre pas du nombre de ceux, à qui le Prophete dit qu'ils ont beaucoup semé, mais bien peu recueilly.

*Seminastis multum & intulistis parum. Agg. 1. 6.*

## CII. MEDITATION.

Des obligations du Sousdiacre,

A l'égard de l'Eglise.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1. Le Sousdiacre doit trois choses à l'Eglise, le respect, l'amour & le seruice. |  | 2. En quoy consistent ce respect, cét amour, ce seruice. |
|  |  | 3. Reflexion.  |

*Super muros tuos Hierusalem custodes constitui. Isa. 62. 6.*

Ces sentinelles que Dieu a posées sur les murs de Ierusalem, ne sont autres que les Ecclesiastiques, lesquels sont obligez par deuoir de maintenir, proteger & deffendre l'Eglise.

### I. POINT,

**C**ONSIDEREZ que le Sousdiacre estant en vertu de son Ordre attaché à l'Eglise en trois differentes manieres, comme vn seruiteur à sa maistresse, vn enfant à sa mere, & vn espoux à son épouse ; aussi doit-il luy rendre des deuoirs differens qui se peuuent tous pareillement rapporter à trois, sçauoir au respect, à l'amour & au seruice, ou à l'obeissance : mais pour mieux entendre, & dans le détail, ces obligations,

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste ce respect, cét amour & ce seruice, que le Sousdiacre doit à l'Eglise. Le res-

peccé confifte 1. à estimer tout ce qui vient de sa part, iusques aux moindres choses, sans examiner, éplucher, ny contredire à ses ordonnances; faire estat de tous les Canons des Conciles, des Decrets des Souuerains Pontifes, & des sentimens des SS. Peres; à prifer dauantage les moindres degrez de l'estat Ecclesiastique, par exemple la Tonsure & les Ordres Mineurs, que toutes les grandeurs de la terre. Le seruiue & l'obeyssance consistent, 1. à exercer le plus souuét qu'on pourra ses fonctions. 2. A s'affuiettir volontiers à tout ce qu'eile nous commande, en quelque chose que ce soit, facile ou difficile, repugnante mesme à la nature, & à la mauuaife coutume; par exemple pour l'exterieur, à porter tousiours la soutanne, les cheueux courts, éloigner les superfluitez & semblables. Taschant de faire entrer les autres dans ces sentimens de respect & d'obeyssance, prenant son party contre ceux qui voudroient par leurs explications de trauers, ou par leurs mauuaifes maximes, en amoindrir le poids & l'authorité. Qui est le bon enfant qui trouue à redire au commandement de sa mere? Et qui fera estat des ordonnances de l'Eglise, & qui s'y affuiettira, si les Ecclesiastiques n'en tiennent compte? Enfin l'amour que ie Soufdiacre doit porter à l'Eglise, estant vn amour d'époux vers son épouse, consiste à luy estre vny de cœur & d'affection, à trauailler au salut des ames, qui en sont les membres, & pour cela subir tous les trauaux qui seront necessaires, sans rien épargner, y allast-il de la vie, pour ressembler à Nostre-Seigneur, *Qui tradidit semetipsum pro ea, ut exhiberet eam sibi gloriosam, non habentem maculum neque rugam.* Eph. 5. 25. 26.

III. POINT.

**E**XAMINEZ-vous maintenant sur ces trois deuoirs. Voyez les defauts que vous auez commis contre ce respect, cõtre cette obeyssance & cet amour que vous luy devez: N'auetz vous point esté de ceux qui au lieu de la deffendre & de la soutenir, auez trauaillé à la détruire & à la ruiner, & qui par vos dereglemens luy auez liuré la guerre, luy donnant occasion de dire avec le Prophete: *Ecce in pace amaritudo mea amaraissima? Pax à paganis*, dit S. Bernard, *pax ab hereticis, sed non profecto à filiis.* Remediez à ces defauts, & entrez dans ces pratiques, 1. D'estimer tout ce qui vient de la part de l'Eglise. 2. De luy obeyr en tout. 3. Enfin, d'estre attaché inseparable-

Hinc inde afflittere cernuntur; & vt vulgè aiont, eam quali ad dextrare videntur, pauci admodum sunt, qui quæ sua sunt non quætant, ex omnibus charis eius. Diligunt munera, nec possunt pariter diligere Christum, quia manus dederunt mamonæ. Intuere quomodo incedunt nitidi & ornati, cucuramidi varietate, tanquam sponsa procedens de thalamo suo. Nonne si quempiam talium repente eminus procedentem aspexeris, sponfam potius putabis, quam sponsæ custodem? Vnde vero hanc illis æstimes exuberare rerum affluentiam, vestium splendorem mensarum luxuriam, &c. nisi de bonis spõsæ? Inter hæc est quod illa pauper & inops, & nuda relinquitur, faciem miseranda, inculcata, hispida; propter hoc non est hoc tempore ornare sponfam, sed spoliare: non est custodire, sed perdere, non est defendere sed exponere, non est instruere, sed prostipere. S. Ber. ser. ad Cl. in Conc. Kenen. Sacris Patrum requisitis & constitutionibus inobedientem suscipere: o postumus, nec debemus, &c. quia infames omnes censemus, qui, &c. Apostolicam vel regularè postponit auctoritatem. B. Bern. Ep. 1. Si enim non parua stultitia esse constat, si quis euulsibilem vnius hominis sano consilio acquirere detrectat, quanto magis reprehensibile videretur, si quis imprudenter relinquit huiusmodi consiliorum statum, non vnius, sed plurium sapientium autoritate, & iudicio prolatis atque probatis? Coné. Rom. 1. sub Greg. 7. c. 4. Petre amas me? pascæ quæ meas, Ioan. 21. 27. Olim prædicatum est, & nunc tempus im-

pletionis aduenit; *Ecce in pace amaritudo mea amarissima. Amara prius in morte martyrum: amarior post in conflictu hereticorum, amarissima nunc in moribus domesticorum S. Ber. ser. ad Cl. in Conc. Romanf.*

ment à son seruice, non seulement pour vn iour, mais pour le reste de vostre vie, & ne permettez pas que cette bonne mere se plaigne de vous, en disant,

*Filios exaltaui & enutriui, ipsi autem spreuerunt me. Isa. 1. 2. Spreuerunt, adiouste S. Bernard, & inualuerunt à turpi vita, à turpi questu, à turpi commercio, à negotio perambulante in tenebris. Ibid. sup.*

### CIII. MEDITATION.

De l'obligation du Soufdiacre,

A l'égard de soy-mesme : Qui n'est autre que la chasteté.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Le soufdiacre est obligé à la chasteté.</p> <p>2. Pourquoy l'Eglise oblige les Soufdiacres à la chasteté ou</p> | <p>contenance,</p> <p>3. Les actes principaux de la chasteté en general.</p> |
|---|--|

*Mundamini, qui fertis vasa Domini. Isa. 52. 11.*

*Afric. Rom. 1. 2. 1. & 2. Tol. Agaib. Araus. Nîceen. Arlat. 1. & 2. Turo. 3. 4. & 5. Aurel. Tr. secl. 24. c. 6.*

Ces paroles ne se peuuent mieus entendre à la lettre que du Soufdiacre, qui par vertu de son Ordre, a les vaisseaux sacrez en maniemment. C'est pourquoy tous les Conciles qui traitent de la chasteté des Soufdiacres, s'en seruent comme de preuue d'autant plus forte, qu'elle a son fondement dans l'Escriture.

### I. POINT.

*Omnibus castitas per-necessaria est, sed maxime ministris Ecclesie, quorum vita aliorum debet esse eruditio. S. Aug. ser. 1. Domin. 25. post Trin. Ad exhibendam perfectæ continentiz puritatem, ne subdiaconis quidem carnale connubium concedatur. S. Leo. hist. 12. c. omnium. Idem statuit S. Gr. Ep. 42. ad Petrum Subdiacl. 1. ante trion. Sec. Sacrum*

**C**ONSIDEREZ, qu'encores que la chasteté soit d'obligation à tous les Chrestiens, elle est neantmoins d'obligation incomparablement plus étroite pour les Soufdiacres que pour tous les autres. 1. A cause de la loy Ecclesiastique qui la leur a eniointe, & l'a annexée à cét Ordre depuis 1200. ans. 2. A cause de la consecration qui est faite de leur personne, pour n'estre plus employez qu'aux ministeres des Autels, & aux choses de la Religion. 3. A cause du pouuoir qu'ils ont de toucher aux vaisseaux sacrez. Enfin, à cause du vœu solennel qu'ils font en receuant cét Ordre; lequel en-

cores qu'on ne l'exprime pas de bouche, ne laisse pas d'obliger en vertu de l'acceptation qu'on en fait, quand l'Euesque dit qu'à l'auenir il faudra garder la chasteté. Quatre raisons, qui sont comme autant de liens, qui obligent les Soufdiacres à cette excellente vertu de chasteté, & en rendent la preuariation d'autant plus criminelle.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons pour lesquelles l'Eglise oblige les Soufdiacres à la continence : La 1. c'est afin qu'ils puissent avec plus de pureté & sans distraction vaquer au seruice diuin : car la chasteté du corps contribuë beaucoup à la sainteté de l'ame. La 2. c'est parce que faisant à l'Aurel la fonction des Anges, ils doiuent leur estre semblables; or il n'y a pas d'autre moyen que la chasteté; laquelle au dire de Nostre-Seigneur rend les hommes semblables aux Anges : Mais la principale est à cause de l'amour singulier que Nostre-Seigneur porte à la pureté, & l'horreur qu'il a tousiours témoigné auoir de tout ce qui luy est contraire; d'où vient qu'il n'a iamais permis parmy toutes les iniures & les crimes, dont les Tyrans accusoient faussement ses Apostres, & la pluspart des Martyrs, qu'on leur obiectast iamais celuy d'impureté non plus qu'à luy, nonobstant qu'il fust attaqué en toute autre façon.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a deux actes principaux de la vertu de chasteté. Le 1. C'est d'auoir en horreur extrême, & fuir avec vn soin nonpareil, non seulement ce qui peut estre peché en cette matiere, par pensées, par paroles ou par œures; mais auoir en égale auersion tout ce qui peut faire brèche à cette excellente vertu, ne fust-ce qu'un regard, qu'une parole legere. Le 2. c'est d'auoir pour la chasteté des sentimens d'affection tres-tendres, taschant de toutes nos forces de l'acquérir en perfection, & de la conseruer inuiolable tant pour l'intérest de Dieu à qui elle est si agreable, que pour le profit & l'auantage qui nous en reuient.

*Voila les deux marques* qui vous feront connoistre, si vous auez la vertu de la chasteté. Examinez-vous là dessus, & pre-

Ordinē suscipiēs emittit vctum solemnē castitatis, *Dist.* 28. c. nullum.

Castitatem Deo adiuuante seruare oportebit. *Pont.*

Quis sine vxore est, sollicitus est quæ Dominus sunt, quomodo placeat Deo : qui autem cum vxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat vxori & diuitiis est. Et mulier inuupta & virgo, cogitat quæ Domini sunt, vt sit sanctæ corpore & spiritu, 1. *Cor.* 7. 32. & seq. In corruptio facti esse proximum Deo. *Sap.* 6. 20.

Neque nubent neque nubentur, sed erunt, sicut Angeli Dei.

*Mat.* 22. 30. Eius autorem quem possumus exiltimare, nisi immaculatū Deū filium ? Christus virgo, virginis sponsus, & si dici potest, Christus custos virginæ castitatis. *S. Amb.* 1. de *Virg.* Nullus vnquam Apostoli, fornicationis, aut impudicitæ crimen obiecit, sed tantummodò seductores appellati sunt. *S. Chryst.* ho 1. in 1. *Tim.* Si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum, &c. *Mat.* 5. 29. & seq. Fornicatio, & immūditia, nec nominetur in vobis, sicut decet Sanctos. *Ep.* 5. 3. Omnis ponderatio noua est digna continentis animæ. *Ecc.* 1. 25. 10.

Quid decorius castitate, quæ mundum de immundo conceptura femine, de hoste domesticum, angelum, denique de homine facit ? *S. Bern.*

nez en suite pour resolution, de mettre en pratique ces beaux mots de l'Apostre :

*Sciat unusquisque vestrum vas suum possidere in honorem & sanctificationem.* 1. Thess. 4.

Afin de pouuoir suiure Iesus-Christ dans le Ciel, aussi bien qu'à l'Autel ; car c'est le priuilege des Vierges.

*Sequuntur agnum quocunq; ierit.* Apoc. 14. 4.

## CIV. MEDITATION.

Du premier acte de Chasteté ;

Qui est d'auoir en horreur tout ce qui ternit tant soit peu cette vertu.

3. Pour quelles raisons l'impureté doit estre si fort en horreur aux Ecclesiastiques.

2. Combien elle est des-agreable

à Dieu en leurs personnes, quelles menaces il fait contre eux, & quelles punitions il en tire.

*Omnis fornicatio aut immunditia nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos.* Eph. 5. 3.

Si l'Apostre demande cela des simples Chrestiens, que demanderoit-il des Ecclesiastiques ?

### I. POINT.

*Vide Trou. 1. & 5. Eccl. 7 & 24. Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis ?* 1. Cor. 5. 15. *Cōparatus est iumentis, Ps. 48. 17. & 21. Dist. 10. c. peruenit, dist. 81. c. si quis. & c. si qui sunt. Conc. Trid. sess. 15. c. 19. c. si concubina de sent. exc. Dist. 32. c. Nullus. Non permanebit spiritus meus in homine, quia caro est. Gen. 6 3. Quicunq; fornicatus,*

**C**ONSIDEREZ pour quelles raisons l'impureté doit estre si fort en horreur, principalement aux Ecclesiastiques. La 1. c'est parce que leurs corps sont les Temples du saint Esprit, & les membres de Iesus-Christ. La 2. c'est parce que ce vice traîne vne longue chaîne de mal-heurs apres soy. 1. Il rend l'homme tout stupide & hebeté. 2. Il aucegle son esprit, renuerse sa prudence, & le fait semblable aux bestes. 3. Il bouche toutes les auenuës au saint Esprit & à ses graces. La 3. c'est parce que si le mal passe iusques à l'exterieur, pour lors ce n'est pas vne simple fornication, mais vn sacrilege, à

raison de la violation du vœu, & de plus vne espece d'adultere, qui sont trois pechez ramassez en vne mesme action, ausquels si vous adioustez le scandale que peut-on conceuoir de plus monstrueux ? La 4. & derniere raison, c'est parce qu'un Ecclesiastique addonné à l'impureté quelle qu'elle soit, à peine en reuient-il, sauf miracle ; ce vice ayant cela de particulier qu'il endureit vn homme, & le rend insensible à tous les aduertissemens que l'on peut luy donner, à cause de sa facilité qui meine à la coustume, & de la coustume à la necessité, témoins les Heresiarsques anciens & nouveaux, qui tous ont quitté l'Eglise, pour auoir plus de liberté. Remettez-vous en memoire les histoires que vous en auez peut-estre ouïes autresfois ; & si vous n'estes pas satisfait, pour connoistre encore dauantage l'énormité de ce crime,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les menaces que Dieu fait, & les chastimens qu'il en a pris. Les enfans d'Aaron furent bruslez tout vifs, pour auoir mis du feu estranger dans leur encensoir, qui estoit vne figure de l'affection desordonnée, que les mauvais Chrestiens & les Ecclesiastiques admettent dans leur cœur. Oza fut frappé de mort pour auoir seulement touché l'Arche, d'autant qu'il estoit souillé, ne s'estant abstenu de sa femme. S'il a enuoyé le Deluge, ce n'a esté qu'en punition du peché de la chair, c'est pour cela que Sodome & Gomorrhe sont abysmées. C'est pour cela mesme que plusieurs reuelations nous assurent que la plupart des fleaux que Dieu enuoye sur la terre, la peste, la guerre, la famine, viennent de ces sortes de pechez : Et il ne faut pas douter que les heresies, principalement qui naissent dans l'Eglise, ne viennent des dereglemens des Ecclesiastiques en ce point. C'est pourquoy l'Eglise en veüe de cette énormité, priuoit de benefice ceux qui estoient conuaincus d'estre tombez en ce peché, les excommunioit & les mettoit en interdit pour toute leur vie, ou à longues années. Et Saint Gregoire a prononcé cette sentence si generale ; Celuy qui apres auoir receu les SS. Ordres, tombe au peché de la chair, soit tellement priué de son Ordre, qu'il ne puisse approcher du ministere de l'Autel

*Quand il n'y auroit que les menaces & les punitions de Dieu, ne seroit-ce point assez, pour nous donner vne horreur extrême de toute sorte d'impureté ? Pensez-vous que sa main soit ac-*

peccat in corpus suū  
1 Cor 6. 18.  
Inueteratam r ubi-  
nem si tentes abra-  
re, nec summi, saltem  
digitis contingi patle-  
tur. 3. Bern. Ep. 131.

Secundum duritiam  
tuam, & impenitens-  
cor, thesaurisas tibi  
iram in die iræ.  
Rom. 2. 5.

Ecce ego stridē-  
subter vos, sicut strid-  
det plaustrum noxiū  
onustum feno. Amos  
2. 13. Occurrat eis,  
quali vrsū rapis caru-  
tis. Osee. 1. 3.

Iratus indignatione  
Dominus cōtra Ozam  
percussit eum super  
temeritate, qui mor-  
tuus est ibi iuxta ar-  
cam Dei. 2. Reg. 6. 7.  
Omnis caro corrup-  
erat viam suam, Gen.  
6. 12. Surtis in vita  
sanctæ Christina. Dist.  
82. c. Presbyteri.  
Si quis Clericus adul-  
terasse aut confessus,  
aut conuictus fuerit,  
depositus ab officio,  
communione conce-  
ssa, in monasterio toto  
vite suæ tempore de-  
tradatur. Conc. Aur.  
dist. 81. c. eod.

Qui post acceptum sa-  
crū Ordinem lapsus in  
peccatū carnis fuerit,  
sacro ordine ita caret  
vt ad altaris ministe-  
riū vltterius non ac-  
cedat. S. Greg. dist. 50.  
c. peruenit. Non est ab-  
breuiata manus Do-  
mini. Isa. 59. 1.

courcie, & que s'il a si rudement châtié les Ministres anciens, il vous épargnera dans la loy nouvelle ?

*Irritam quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione duobus vel tribus testibus moritur, quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, qui filium Dei conculcauerit, & sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, & spiritui gratia contumeliam fecerit? Hebr. 10. 28. 29.*

## CV. MEDITATION.

### Des Incontinences secretes.

- |   |  |                                     |
|---|--|-------------------------------------|
| 1. La griefueté de ce peché dans les Ecclesiastiques. |  | si on y est enclin.                 |
| 2. Les motifs pour s'en retirer,                      |  | 3. Les moyens de s'en faire quitte. |

*Nolite errare, neque adulteri, neque fornicarii, neque molles, regnum Dei possidebunt.*

1. Cor. 6. 9.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il ne suffit pas à vn Ecclesiastique de n'auoir pas chez soy des personnes de mauuais bruit, ou de n'estre pas notoirement scandaleux, comme plusieurs s'imaginent, croyant que leur incontinence est beaucoup moindre, pourueu que le scandale en soit osté. 1. Parce que dans ces incontinences, il y reste tousiours les crimes de sacrilege, d'impureté & d'adultere, n'est-ce rien à vostre auis ? 2. Parce que les yeux de Dieu sont infiniment plus à redouter, que ceux des hommes. Si donc vous estiez enclin à ce malheureux vice,

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs qui peuent vous en tirer ; car outre ceux qui viennent de vous estre proposez, ce peché estant mortel, nous priue du Royaume de Dieu, & nous engage par consequent aux peines eternelles : quel eschange d'vn petit plaisir qui se passe en vn moment, à vn tourment

*Horrendum est incidere in manus Dei uiuentis. Heb. 10.*

*Omnis fornicator, aut immundus, non habet hereditarem in regno Christi & Dei. Eph. 5. 5. Momentum quod delectat; æternum quod cruciat. S. Pet. Chrysol.*



ment qui n'aura iamais de fin? C'est pour marque de ce chastiment que Dieu frappa autrefois de mort, *Her & Onam*, *co quod*, dit l'Escriture, *rem desestabilem faciebant*. Gen. 30 10. D'autantage ces incontinences ne sont iamais cachées pour tousjours; car Dieu tost ou tard, si on ne s'amende, les met en évidence. Enfin c'est qu'elles sont toujours accompagnées de remords & de synderese, qui fait de la conscience vn enfer auancé; dit saint Bonauenture, où se trouue le feu, le ver rongeur, & la puanteur, & se verifie ce que Dieu auoit autrefois menacé par son Prophete, *Ponam eam in potestatem Ericii*.

Si par mal-heur vous y estiez autrefois tombé, ne pouuez vous pas rendre témoignage de cette funeste experience? Mais ce n'est point encore assez, si vous ne sçauiez les moyens de remedier à ce desordre, soit dans vostre personne, soit dans celle des autres.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ donc que les moyens principaux sont  
 1. De rompre de bonne heure cette mal heureuse habitude, considerant la bonté de Dieu qui nous attend à penitence, & qui excuse aussi facilement les pechez de fragilité, comme il pardonne avec peine ceux que l'on commet par malice. 2. De fuyr toutes les occasions dangereuses, & qui ont coustume d'exciter à ce mal, comme les bonnes cheres, les compagnies des femmes, les regards des-honnestes, les chansons lasciuues, les lectures des Romans & de semblables Liures, les ieux & les passe-temps, d'auoir recours à la priere. 3. Enfin auoir soin de mortifier sa chair & ses sens. C'est le remede dont se seruoit l'Apotre contre les furieuses tentations de la chair; desquelles il estoit tourmenté:

*Castigo, dit-il, corpus meum, & in seruitutem redigo.* 1. Cor. 9.

*Gustans gustauit parū mellis, & ecce morior.*  
 1. Reg. 14. 43. Fundebant semen super terram. Gen. 38. 9. & 10. Tu fecisti abscondite, ego autem faciam verbum istud in conspectu solis huius. 2. Reg. 17.  
 Qui nutriebantur, in croceis, amplexati sunt stercorea. *Thr.* 4. 5.

*Fornicata es cū amatoribus multis, ramen reuertere ad me, dicit Dominus, & ego suscipiam.* *Ier.* 1. 3. 1e.  
 An diuitias bonitatis eius & patientiæ & longanimitatis contemnis? *Rom.* 2. 4.  
 Quis miserebitur in cātorum à serpente percusso, & omnibus qui appropriant bestis? *Ecol.* 12. 13.  
 Orate vt non intretis in tentationem.  
*Mat.* 15. 42.

## CVI. MEDITATION.

Des occasions que doiuent fuir les  
Ecclesiastiques,

Pour conseruer la vertu de continence, à laquelle ils  
sont obligez.

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| 1. Il faut fuir les occasions, & celles elles sont,               | } que.                           |
| 2. Combien les excès de bouche sont indignes d'un Ecclesiastique. |                                  |
|   | 3. Les moyens de n'y pas tomber. |

*Qui amat periculum, peribit in eo. Eccl. 3. 27.*

Le S. Esprit nous apprend par là, qu'au fait de la chasteté principalement pour l'acquérir au degré que nous sommes obligez, il faut éloigner tout ce qui peut y estre tant soit peu contraire.

## I. POINT.

Ab omni specie mala abstinete vos,  
1. *Theff. 5. 22.*  
Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus. 2. *Cor. 4. 7.*  
Cave omnes suspiciones, & quidquid probabiliter fingi potest, ne fingatur, ante deuita. S. *Hier. ep. ad Nepot.*

**C**ONSIDEREZ qu'il ne suffit pas pour estre chaste; d'auoir en horreur toute sorte d'impuretez, mais il faut de plus en esloigner toutes les occasions pour petites quelles soient; d'autant que cōme il ne faut qu'une halenée pour ternir la glace d'un miroir: il ne faut que la moindre apparence pour mettre la pureté d'un Ecclesiastique en compromis. Or entre toutes les choses dangereuses, il y en a trois ou quatre principales, lesquelles il doiuent par consequent plus soigneusement éviter, comme sont les excès de bouche, les conuersations suspectes, l'oyssiueté & semblables. Et pour conceuoir de l'horreur de chacune de ces choses en particulier,

## II. POINT.

Attendite vobis, ne forte grauentur corda vestra in crapula & ebrietate. *Luc. 21. 34.*  
Non in conestationibus, & ebrietatibus, non in cubitibus & im-

**C**ONSIDEREZ, les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à éviter la gourmandise & l'yurognerie. La 1. Parce que c'est chose tout à fait indigne d'un homme d'honneur, & beaucoup plus par consequent d'un Ecclesiastique. La 2. Parce que

les excez de bouche sont comme le bois & les allumettes du feu de la concupiscence. Aussi l'Apostre parlant aux Romains, conioint-il aux crapûles & à l'yurognerie les couches impudiques : & S. Hierosime dit nettement : *Numquam ebriorum hominem castum putabo.* La 3. Parce que ce vice rend vne personne contemptible ; & fait en vn Ecclesiastique , quel'on passe aisement du mépris du ministre à celuy du Ministère. La 4. Parce que l'on se rend par ce moyen incapable des exercices de sa charge , vn homme en cét estat n'estant propre à rien : C'est pourquoy en l'ancienne loy, les Prestres qui estoient en charge, ne se deuoient pas seulement abstenir de leurs femmes & du vin, mais mesme de toute autre liqueur qui pûst enyurer. Et il n'estoit pas permis aux Nazaréens de taster seulement du raisin. Et toutel'Escrature declame contre ce vice, principalement quand il se trouue dans les Prestres & autres Ecclesiastiques.

III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de ne pas tomber dans ces excez. C'est 1. de n'aller iamais au cabaret , comme tous les Conciles le défendent; car c'est là d'ordinaire où on se laisse aller à ces débordemens. C'est pourquoy en plusieurs Dioceses l'entrée de ces lieux est interdite aux Ecclesiastiques sous peine d'excommunication. 2. C'est de fuyr , ou du moins aller fort rarement aux festins des seculiers , parce que là souuent on court risque de passer les bornes de la temperance. 3. C'est de ne faire pas mesme chez soy de festins, sinon quand l'hospitalité, ou le deuoir de la charité & l'obligation de nostre charge y conuie, & le tout dans vne frugalité Clericale, n'excitant iamais personne à boire. 4. Enfin , c'est d'auoir pour le viure vn ordinaire réglé & sortable chacun à sa condition.

*Voyez* si autrefois vous n'estes pas tombé dans ces excez. Considererez-en l'indignité , demandez en pardon , & prenez les moyens les plus propres pour vous en preseruer avec la grace de Dieu, vous souuenant de cét aduertissement de saint Pierre que l'Eglise Romaine repete tous les iours dans son office.

*Fratres, sobrii estote & vigilate.* 1. Pet. 5. 8.

publicitatis Rom. 19. 13.  
Ebrietas & vinum auferunt cor, Ofce 4. 18.  
Vinum & omne quod inebriare potest, non biberis tu, & filii tui, quando intratis in tabernaculum testimo: nii, ne mortiamini, Leu. 10. 9.  
Quidquid de vna ex- primitur non bibent, vnas recentes, siccasque non comedet omnibus diebus, quibus ex voto Domino consecrati, Num. 6. 3.  
Trom. 20. 1. Cor. 5.  
Ecll. 2. Ecll. 31. Ofce 4. 1er. 35. 1/a. 2. 2. 1. 19.

Si quis Clericus in caupona comedens deprehensus fuerit, fregretur, præterquam si in publico diuersorio in via, propter necessitatem diuertit. Can. Apost. 53. dist. 35. 6. ante omnis. Conc. Laed. an. 327. can. 24. Carr. 3. can. 17. Aquif. c. 816. Tur. 3. Aquif. c. 8. an. 129. Coniuiua et nimiam laicorum familiaritatem, multarum offensionum & scâdalorum originem debent Clerici in quocunque gradu constituti declinare ac fugere. Hostenitate vero, quæ inter Clericos tutius seruatur, amare. Conc. Aquilani. can. de vit. & hon. 61.

Illum abusum decernimus penitus abolendum, quo in quibusdam partibus ad potus æquales se obligant, & ille iudicio talium plus laudatur, qui plures inebriat, & calices fecundiores exhaurit. Si quis autem super his se culpabilem exhibuerit, si à superiore commonitus non satisfecerit competent, ab officio, vel beneficio suspendatur. Conc. Lar. jub Innoc. 3. can. 15. an. 1813.

## CVII. MEDITATION.

## De la frequentation des femmes,

## Que doiuent fuyr les Ecclesiastiques,

1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à viure éloignez de la compagnie des femmes. | saints Peres, sont rigoureux en ce point.
2. Combien les Conciles & les | 3. Excuses refutées.

*Pepigi fœdus cum oculis meis, vt ne cogitarem quidem de Virgine.* Job. 31.

C'est la resolution que tous les Ecclesiastiques doiuent prendre, s'ils veulent viure chastement.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques de viure esloignez de la compagnie des femmes.

La 1. Parce qu'il ne suffit pas aux Ecclesiastiques de viure chastement, mais il faut qu'ils ostent encore tout suiet de soupçonner le contraire, & s'ils sont obligez de conseruer leur reputation, & s'ils doiuent estre ialoux de leur honneur, c'est principalement en ce point qui est si chatouilleux.

La 2. Parce que quelque personne que ce soit, avec laquelle vn Ecclesiastique demeure ou conuerse familièrement, ce luy est tousiours vne occasion tres-dangereuse; tant à cause que les tentations contre la chasteté, sont plus violentes à leur égard, n'ayant point de remede, comme ont les hommes mariez, que pour la foiblesse de la nature, & l'infirmité du sexe. *Quid enim est mulier, disent les saints Peres, nisi notorium malum, naturalis tentatio, domesticum periculum, ianua diaboli, scorpionis percussio?*

La 3. c'est qu'encores que du commencement ces frequentations fussent innocentes, elles dégènerent souuent de l'esprit à la chair.

*Impudenter se assunt virginibus factis aut viduis, quibus tanto agglutinantur affectu, vt facilius ab Ecclesia, quod dictu quoque nefas est, quã ab earum communione discedant. Qui etsi cum illis forte non peccant, tamen malè suspitionis de se præbèdo materiam, vi am suam maculis sinistra opinionis infamant. S.*

*Prosp. de vit. Act. 4. Nemini dantes vllam offensionem. 1. Cor. 6. Inter omnia Christianorum certamina, sola sunt dura calibratis prælia, vbi quotidiana pugna, vbi rara victoria. S. Aug. de honor mul. S. Chrysom. 1. c. 19. Hier. ep. ad Ocean. 12. g. 1. sui portio. Sicut de vestimentis procedit tinea, sic à muliere iniquitas, Fecl. 42. 31.*

*Ne cū spiritu carperitis, carne consummini. Gal. 3. 3. Eliber. can. 25. Carth. 1. an. 348. Carth. 4.*

II. POINT.

can. 46. Andeg. can. 9.  
Tur. can. 9. an. 846.  
Agath. can. 10. Aurel  
1. can. 31. Hispanens.  
can. 3. Dist. 20. c. de  
libellis.  
Clerici ad viduas vel  
virgines, nisi iussu vel  
permisso Episcopi aut  
Presbyteri non accedant,  
& hoc non solum  
faciant, sed cum Clericis,  
vel cum his cum  
quibus iusserit Episcopus  
vel Presbyter.  
Cant. 1. can. 5. 2.  
B. Augustin. nec cum  
sorore h. h. h. con-  
sensit, dicens, que cum  
sorore mea sūt sorores  
meæ non sūt: dodi  
ergo viri cautela, ma-  
gna debet nobis esse  
instructio. S. Greg. l.  
2. Ep. 59.

CONSIDEREZ maintenant, si c'est sans raison que l'Eglise a défendu si expressement dans les Conciles aux Ecclesiastiques, cette sorte de frequentation avec les femmes. Pour la demeure, *Nemo Clericorum cum extranea fœmina habitet, nisi proxima fuerit*, dit S. Clement, c'est à dire, comme l'explique le Concile de Nicée, sa mere, sa grand' mere, sa sœur, ou sa tante. Pour les visites ils défendent d'en faire aucune sans necessité, & veulent que ce soit tousiours en compagnie, c'est ainsi que l'ont tousiours pratiqué les SS. Ils défendent mesme iusqu'aus regards, n'y ayant rien dans ce sexe que de pernicious aux Ecclesiastiques. C'est pourquoy saint Augustin, connoissant tres-bien cette verité, ne voulut pas mesme tenir sa sœur auprès de soy, non que la demeure d'une parente si proche pût estre suspecte; mais à raison de celles qui l'auroient pû visiter, qui n'estoient point ses sœurs. Quelles raisons pœuvez-vous maintenant apporter pour excuser ces demeures, ou ces conuersations trop libres avec des femmes, apres les défenses des Conciles, que l'on ne peut pas icy rapporter, apres la pratique & les sentimens des saints Peres, qui ont écrit des Volumes entiers, *De vitando suspecto mulierum consortio?*

III. POINT.

C'EST peut-estre avec vne personne vertueuse que vous conuersez, vous avez d'ailleurs de longues experiences de vostre chasteté; mais qu'ainsi soit, dit saint Hierosime. *Nunquid fortior Samfone, aut Davide sanctior, aut Salomone poteris esse sapientior?* C'est vne pesonne si âgée, qu'on ne peut rien soupçonner: *Et in hoc*, dit S. Cyprian, *magis illicitè delinquitur, ubi sine suspicione securum potest esse delictum.* C'est vne personne qui n'est absolument necessaire; le fust elle autant que vostre main droite, & que vos propres yeux, si elle donne aux autres occasions de soupçon, il la faut éloigner.

Voyez quelles familiaritez & quelles communications vous avez eues iusqu'à present avec ces personnes. Ne vous fiez pas à vostre chasteté passée. Soyez tousiours sur vos gardes. Faites resolution de jamais ne tenir de femmes auprès de vous quelles qu'elles soient, & de n'en visiter jamais aucune que par ne-

Nec in præterita castitate confidas.  
Memêto semper quod paradisi columnam de possessione sua mulier eiecit. S. Hier. Ep. ad Nep.  
Si oculos tuos dexter; si pes; si manus tua scandalizant te, erue eam, & proiice abs te. Mat. 5. 29.  
Hospitium tuum, aut raris, aut nunquam mulierum pedes terat. Omnes puellas & virgines Christi, aut equaliter ignora, aut æqualiter dilige, ne sub eodem tecto maneat. S. Hier. ep. ad Nepot.

214 *Que les Ecclesiastiques doiuent fuyr l'oysueté.*

cessité, & souuenez-vous que la chasteté est vn thresor, mais que nous le portons dans vn vase de terre.

*Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus.* 2. Cor. 4. 7. C'est à dire, en nos corps, qui se brisent au moindre heurt. Et si vous connoissiez quelqu'un de vos confreres engagé dans ce danger, tafchez de luy persuader cette verité: *Quis enim potest ambulare super prunas, & non comburentur planta eius?* Prou. 6. 28.

## CVIII. MEDITATION.

De l'oysueté que doiuent fuyr les Ecclesiastiques,

Comme vne peste de la Chasteté, & de la Contenance Clericale.

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| 1. <i>Raisons qui obligent les Ecclesiastiques de fuyr l'oysueté.</i> | 2. <i>Trois sortes d'oysueté.</i> |
|   | 3. <i>Moyens pour la fuyr.</i>    |

*Multam malitiam docuit otiositas.* Eccl. 32. 29.

## II. POINT.

*Fugienda otiositas, no-  
merca virtutum, S.*

*Bar l. 3. de confid. c. 13.  
Hæc fuit iniquitas Sodomo-  
ritæ, saturitas panis,  
& otium filiarum,  
eius. Ezéch 6. 46.*

*Illud vnusquisque Cle-  
ricus sæpe reperat, se  
non ad inertiam atque  
ignauia, sed ad spirita-  
lis, & Ecclesiasticæ  
militiæ labores voca-  
tum esse. Alf. Med. p.  
l. 3. tit. de vit. & hon.  
est. Cl.*

*Labora sicut bonus  
miles; 2 Tim. 2. 1.*

*Turpissima est tem-  
poris iactura quæ per  
negligentiam fit, & si  
vobiscum attendere, ma-  
gna vi æ pars elabitur  
male agentibus, maxi-  
ma nihil agentibus,  
tota aliud agentibus.  
Senec. ep. 1.*

*In labore hominum*

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques de fuyr l'oysueté. 1. C'est parce qu'entre tous les maux qu'elle produit & qu'elle enseigne, le 1. est l'impudicité car en ne faisant rien, on apprend à mal faire, & c'est ce que le S. Esprit nous a voulu faire entendre quand il attribue l'iniquité de Sodome à son oysueté. 2. C'est parce que ce vice est directement opposé à la condition des Ecclesiastiques, auxquels N. Seigneur a dit; *Ego posui vos, vt entis & fructum afferatis.* Ioan. 15. 16. Certes, iamais personne n'auança de chemin en ne bougeant d'une place, comme font les faineants; ny ne recueillit de fruit, sans y prendre grande peine.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, qu'on peut estre oysif en trois façons. **CL** 1. En faisant du mal, ce qui est condamné d'un cha-

Ann. La 2. En ne faisant rien du tout, ce qui n'est encore approuvé que de peu de personnes, & qui est pourtant bien commun parmy les Ecclesiastiques, que l'on voit souvent battre le pavé, ou appuyez sur vne fenestre, ou se promener à leur aise, pendant que tous les autres suënt & travaillent, comme dit saint Bernard, qui à la vigne, qui au labour, au grand scandale de l'Eglise. La 3. En faisant toute autre chose que ce que l'on doit faire. Et c'est celle-là, sur laquelle les Ecclesiastiques ont particulièrement à s'examiner, lesquels s'imaginent qu'après auoir dit leur Breuiaire; tout leur est permis, & qu'il peuvent sans scrupule s'occuper à toute sorte d'affaire ou d'emplois seculiers, comme aller à la chasse, s'addonner au ieu, tuër le temps, comme ils appellent, en toute autre occupation qu'en celle d'un Ecclesiastique, solliciter des procès, vacquer au soin d'un mesnage champestre, lire ou composer des Liures profanes, & choses semblables,

O Dieu, qu'il y a de personnes oysives de cette nature là! Voyez si vous n'estes pas du nombre. Et pour remede,

III. POINT.

Per suadez-vous fortement cette verité, qui que vous soyes, si vous estes dans l'Eglise, qu'il ne suffit pas de dire vostre Breuiaire tous les iours, ou si vous estes Prestre, de celebrer la sainte Messe à vostre devotion, croyant apres cela que le reste du iour, vous estes libre de l'employer en ces occupations que nous venons de dire; mais que Dieu demande encore autre chose de vous, ne vous ayant point appellé dans l'Eglise; ny conferé le talent de l'ordre pour vous seul; mais encore pour les autres. Et ne vous excusez pas, disant que vous n'avez point charge d'ames, & que vous n'estes attaché à aucune Eglise, car nous ne voyons pas que Saint Paul ait eu aucune Eglise particuliere, & cependant il dit; *Veni mihi si non Euangelizauero, necessitas enim mihi incumbit.* 1. Cor. 9. 26. Si vous ne pouuez pas prescher, au moins ne pouuez-vous pas catechiser, confesser, faire les petites Escholes, visiter les Hospitaux, consoler les malades, donner bon exemple plustost que de vous appliquer à vne infinité de choses inutiles & dommageables? Mais dautant que ces emplois ne peuvent estre continuels pour ne demeurer pas oysif le reste du temps; Vn second moyen, c'est de diuiser sa iournée, &

non sunt, & eunt hominibus non flagellabuntur, deo tenent eos superbia, operi sunt iniquitate & impietate sua, prodit quasi ex adipe iniquitas eorum. Ps. 71. 5. & seq. Meminisse debet Clerici non aliunde Clericalis ordinis dignitatem fuisse grauius offensam, quam à nimia Laicorum familiaritate, illi enim veritate de his que honesti peccati prae se ferunt, sentire solent, ita si honestum illud quod comprehendunt, assidua tractatione repetunt, parum peccat, & quos imperfectiones norunt, contentiores solent, Conc. Aquil. c. 11. de vit. & hon. Cler.

Religio munda & immaculata apud Deum & patrem, haec est: Visitare pupillos & viduas in tribulatione eorum. Iac. 1. 17. Milites in illis bonam militiam, 1. Tim. 1. 18. Nunc lege, nunc oia, nunc e cum feruore labora: sic erit hora breuis, sic labor ille leuis.

regler avec vne personne expérimentée ce que l'on pourra faire à chaque heure, ordonner le temps de la priere, des lectures, des repas, des recreations, du travail manuel: c'estoit le conseil de S. Ambroise.

Seruez-vous en donc, & pour conseruer la continence à laquelle vous estes obligé, de qui l'oisiueté est l'ennemy capital, & pour racheter le temps que vous auez peut-estre si mal employé;

*Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt. Eph. 5. 16.*

## CIX. MEDITATION.

Du second degré de la chasteté;

Qui est d'auoir cette vertu en singuliere affection.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. <i>Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire tous leurs efforts pour acquerir &amp; conseruer cette vertu.</i></p> | <p>2. <i>Quelles sont les Marques pour connoistre si nous l'auons en affection.</i></p> |
|---|---|

*Obsecro vos, dit l'Apostre, vt exhibeatis corpora vestra hostias uiuentem, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium vestrum. Rom. 12. 1.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire leurs efforts pour acquerir & conseruer cette excellente vertu de chasteté. La 1. c'est à cause des auantages & des biens qu'elle apporte dans vne ame, rendant l'esprit plus libre & plus capable des lumieres diuines, & causant vne grande tranquillité de cœur, & seruant de beaucoup pour acquerir les autres vertus. La 2. d'autant qu'elle est tres glorieuse à Dieu, le vœu de chasteté estant vn sacrifice, qui l'honore souuerainement, & auquel nous offrons non pas la chair des animaux, mais nos propres corps: mais des hosties viuantes, saintes & agreables à Dieu, comme saint Paul les appelle, à la difference des hosties de la Loy ancienne, qui n'estoient que des bestes mortes, & qui n'auoient qu'une

*Hæc est virtus sine qua quis factus est omnium reus, quæ nos Deo commendat, quæ nos Angelos facit, sine qua vasa Dei ferre non possumus. S.*

*Aug. ser. 37. ad frat. Flos est ille Ecclesiastici germinis, decus atque ornamentum gratiæ spiritualis, Dei imago respondens ad sanctimoniam Domini, illustrior portio gregis Christi. Cyp. de. disc. Virg. Nunquid ignoras Dei filium adeo carnis elegisse mundiciam, vt ne quid de pudicitia coniugali, sed de clausula potius incarnatus sit virginali? & ne hoc sufficere videatur, vt tantummodo virgo sit*



qu'une sainteté externe & figurative. La 3. parce qu'elle plaist à nostre Seigneur sur toutes les autres, comme il paroist en ce qu'estant nay d'un Pere vierge, ayant choisi vne Mere Vierge, il a semé en terre cette fleur de la chasteté, jusques alors inconnue, il l'a loüée de paroles, comme vne haute perfection, il l'a honorée par soy mesme, par sa sainte Mere, par les Ecclesiastiques qu'il veut estre chastes, & par son Eglise qu'il presente à son pere, sans ride & sans tâche.

Cette vertu n'est-elle pas bien aymable, puis qu'elle fait de nos corps un sacrifice, qu'elle nous met dans les bonnes graces de Dieu, nostre Seigneur Iesus-Christ, & nous fait entrer en alliance avec luy & avec sa sainte Mere ?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les marques, pour connoistre si nous auons ce veritable amour de la vertu de chasteté. La 1. & principale marque, c'est de veiller & de garder soigneusement son cœur. Vigilance, qui consiste 1. à détourner la veüe des choses & des personnes qui nous peuvent causer la moindre tentation; car souuent vne petite curiosité nous met en grand danger. 2. Euiter toutes les occasions que nous connoissons par experience nous estre dangereuses. 3. Ne toucher personne, ny en la main; ny au visage, & ne permettre aucun attouchement sur soy. 4. Estre extrêmement reserué, pour se regarder soy-mesme, ou autrui, ne le faisant qu'avec nécessité & tres-grande circonspection. 5. Enfin, c'est de resister dès le commencement à toutes sortes de tentations, ou de mouuemens, pour legers qu'ils soient, comme nous seotions vne bluette de feu, qui nous tombe sur la main.

Examinez-vous sur ces marques, & voyez si vous auez eu veritablement cet amour de la pureté, si en conseruant vostre corps net, vous n'aez pas eu peut-estre le cœur dans l'ordure & dans les mauuais desirs. Prenez-y garde, car par le vœu de continence vostre corps n'est pas seulement dédié à Dieu, mais encore vostre cœur.

*Omnis autem qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, iam mœchatus est eam in corde suo. Matt. 5. 28.*

mater, Ecclesie fides est quod virgo fuerit & is, qui singularis est Pater si igitur Redemptor noster tantopere dilexi floridi pudoris integritatem, ut non modo de virgineo vtero nasceretur, sed etiam à nutritio virgine tractaretur, & hoc cum adhuc paruulus vagiret in cunis, à quibus nunc obsecro tractari vult corpus suum, cum iam immensus regnat in cœlis? Si mundis attingi manibus volebat in præsepio positus, quantum corpori suo nunc vult adesse munditiam, iam in paternæ maiestatis gloria sublimatus? *Pet. Dam. episc. 7. de carib. sac. c. 3.*

O quam pulchra est casta generatio cum claritate immortalis enim est memoria eius quoniam apud Deum nota est, & apud homines. *Sap. 4. 1.* Omni custodia serua cor tuum, ex ipso enim vita procedit.

*Prov. 4. 23.* Auerte oculos meos ne videam vanitatem. *Ps. 118. 37.* Oculus meus de prædatus est animam meam. *Thren. 3.*

Cum femina frequenter esse & feminam non tangere, nonne plus est quam mortuum suscitare? Quod minus est, non potes quod maius est, vis tibi credam? Semper latus tuum ad laus mulieris in mensa, oculi tui ad oculos eius in colloquio, manus tuæ ad manus eius in opere; & continens vis purari? esto ita sit, scandalum tu mihi es, scandalus Ecclesie Dei Scripum est autem, Væ homini illi per quem scandalum venit. *S. Ber. ser. 16. in Cant.*

## CX. MEDITATION.

Des moyens pour acquerir &amp; conseruer la chasteté.

1. La priere.
2. L'humilité.

3. La presence de Dieu.

*Nemo continens esse potest, nisi Deus det: Et hoc ipsum scire, donum Dei est. Sap. 8. 21.*

## I. POINT.

Et de circo adii Domini  
num & deprecatus  
sum illum, dixi ex totis  
præcordiis meis, Deus  
patrum nostrorum,  
&c. Sap. 8.

Inter hæc media ad  
obtinendum castita-  
tem, imo & ante hæc  
omnia, de diuinis ca-  
stis auxiliium peten-  
dum est. S. Cyr. l. de  
bono pudic.

Charitas Deus meus  
accende me: continen-  
tiam iubes, da quod  
iubes & iube quod vis,  
S. Aug. l. 10. Conf. c.  
29.

**C**ONSIDEREZ que par ces paroles le saint Esprit nous apprend que le premier moyen d'acquerir la chasteté c'est la priere, puisque Dieu n'a pas de coustume de rien donner qu'on ne le luy demande, *Petite & accipietis.* Ioan. 16. 24. Et la raison, c'est afin de nous tenir tousiours dans la dépendance de ses graces, & sur la méfiance de nous mesmes. C'est le remede, dont se seruoit S. Paul contre les furieuses tentations dont il estoit tourmenté, attirant par ses prieres les graces de Dieu, sinon pour les chasser absolument, au moins pour y resister avec merite: *Propter quod*, dit-il, *ter Dominum rogavi*, c'est à dire, fort souuent. 2. Cor. 12. 8.

*Auez-vous* reconnu iusques à present cette verité, que la continence est vn don de Dieu? la luy auez vous demandée? *Auez-vous* eu recours à la priere, quand vous vous estes senty attaqué? Car ce doit estre là vostre azyle.

## II. POINT.

Si vel castitatem hu-  
militas deserat, vel  
humilitatem castitas  
relinquat, apud au-  
thorem humilitatis  
quid præualer, vel su-  
perba castitas, vel hu-  
militas inquinata?  
S. Greg. l. 21. Mor. c. 8.

**V**N autre moyen de conseruer la chasteté, c'est l'humilité; car le diable, disent les SS. Peres, ne pouuant nous attaquer par les pensées mauuaises, nous prend par la superbe: *Virginitatem cum non potest libido, solet impugnare superbia*, qui fait que comme si nous étions confirmez en grace, & s'il n'y auoit plus rien à craindre, on se iette souuent dans des occasions dangereuses, on n'appréhende point les familiaritez suspectes, on se licentie à regarder trop librement les objets, & on tombe insensiblement dans le mal.

*Vous* voulez-vous donc éuiter ce precipice? opposez à cette opi-

Nisi antea fundata sit  
humilitas vera, nul-  
lus poterit vitii vn  
quam triumphus ac-  
quiri. *Cassian. l. 6. Inst.  
c. 1.*

nion de vostre suffisance, l'humilité qui est la gardienne de toutes les vertus, & nonobstant toutes vos bonnes résolutions, méfiez vous toujours de vous-mesme vous souuenant que Dieu pour nos pechez passez, ou à cause de nostre superbe permet souuent que des tentations de la chair nous arriuent, comme quand pour punir l'orgueil des Prestres Payens: *Tradidit illos Deus*, dit S. Paul, *in desideria cordis, in immunditiam, ut contumelias afficiant corpora sua in semetipsis* Rom. r. 14. Si iusques à present, vous n'avez point succombé, c'est la grâce qui vous a soustenu; mais qui peut vous assurez que Dieu vous la continuera? Estes vous plus saint que saint Jacques l'Hermite, lequel apres trente ans de vie Angelique, apres tant de miracles fit vne cheute si lourde, qu'elle a fait trembler tout le monde?

Hic monitor Paulo datus est ad premedam superbiam, vt in curru triumphali, triumphans datur monitor suggestens; Hominem te esse memento. S. Hier. Ep. 25. ad Aulam. L'exemple du 1. Euesque de Laon S. Gennebaud est encore singulier en ce point.

III. POINT.

VN troisieme moyen de conseruer la chasteté, c'est avec cette méfiance de nous-mesmes, & cette confiance en Dieu, de se rendre sa presence fort familiere, auoir grande deuotion au S. Sacrement de l'Autel, & à l'humanité sacrée de nostre Sauueur Iesus-Christ. Vn amour filial vers la tres-sainte Vierge, luy recommandant souuent nostre cœur & nostre corps; car tant que nous nous appuyerons sur de si fermes appuis, nous ne tomberons iamais.

Memoria Dei excludit omnia peccata. S. Hier. In Deo speraui non timebo quid faciat mihi caro. Ps. 55. 11. Cum ceciderit non collidetur, Dominus enim supponit manum suam. Ps. 36: 24.

Remerciez Dieu de vous auoir donné tant, & de si excellens moyens, pour vous conseruer pur d'esprit & de corps deuant ses yeux. Et finissez par vne instante priere; Que comme il vous oblige à garder inuiolablement la chasteté, & que vous y estes engagé par vœu; il veuille vous en donner les moyens, disant avec saint Augustin: *Continentiam iubet: Domine da quod iubet & iube quod vis.*

CXI. MEDITATION.

Du dernier moyen pour acquérir & conseruer la Chasteté,

Qui est la mortification des sens.

1. Necessité aux Ecclesiastiques | 2. En quoy ils doivent se mortifier de se mortifier.

*Mortificate membra vestra que sunt super terram, fornicationem, immunditiam, concupiscentiam malam. Coloss. 3. 5.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ la necessité aux Ecclesiastiques de se mortifier pour conseruer la chasteté. La 1. raison c'est parce qu'il n'y a point de vertu, qui s'acquiere sans peine, comme Nostre-Seigneur témoigne dans l'Euangile, & comme S. Paul nous enseigne dans ce Texte aussi bien que par son exemple. 2. Parce que comme les sens extérieurs sont les portes, par où le plaisir de la sensualité entre chez nous, à moins de les garder avec vigilance, & de les tenir bien fermez, nous en ressentons des funestes effets.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy principalement les Ecclesiastiques se doiuent mortifier, pour conseruer ce thresor de la chasteté inuiolable. Il faut generalement mortifier tous les sens. Et 1. pour ce qui regarde la bouche, ne commettre iamais aucun excez au boire & au manger, ne se nourrir pas trop delicatement, ny de viandes qui puissent prouoquer à l'impureté, ne proferer aucune parole, non seulement deshoneste, ou à double entente, mais tant soit peu indecente comme les railleries, les mots pour rire, les niaiseries.

2. Pour ce qui est des yeux, c'est de ne regarder iamais les personnes de l'autre sexe fixement & en face, quand on est obligé de leur parler, ne garder chez soy ny ailleurs, où on auroit autorité, aucun tableau peu honneste; ne pas lire les Romans, ny les permettre à personne, fuyr mesme la lecture de certains Liures de Medecine, qui traitent de l'Anatomie, & n'entreprendre celle des Casuistes sur les matieres du mariage, qu'avec grande circonspection, & tousiours apres auoir imploré l'assistance Diuine, & renoncé aux mouemens & imaginations qui pourroient arriuer. Mais sur tout, n'aller ny au bal, ny à la comedie, & empêcher autant qu'on pourra qu'il ne s'en fasse dans le lieu où on est, pour le danger extré-

Regnum cœlorum  
vini patitur & violeti  
rapiunt illud. *Matth.*  
11. 7.

Omnis in illud vinum  
facit. *1. uc. 16. 16.*

Omnis qui in agone  
contendit, ab omnibus  
se abstinere. *1. Cor. 9. 25.*  
Ascendit mors per fe-  
neltras. *1. Jer. 9. 21.*

Venter enim merq̃  
æstuans, despumatin  
libidinem *Her.*  
Sine Cerere & Baccho  
friget Venus. Nam  
quæ in deliciis est  
viuens inextua est. *1.*  
*Tim. 1.*

Deponite turpem ser-  
monem de ore vestro.  
*Col. 3. 8.* Omnis sermo  
malus non procedat  
de ore vestro. *Eph. 4.*  
29. Omnis immunditia  
nec nominetur in  
vobis, aut rursipudo,  
aut stultiloquium.

*Eph. 5. 1.* Prophana  
& vaniloquia deuita,  
2. *Tim. 2. 16.*

Quippe animum ip-  
sum ferit ac commo-  
uet, non impudicæ  
tantum, sed etiam pu-  
dicæ mulieris oculus  
S. *Chryf. l. 6. de sacerdot.*  
c. 5.

Ab omnibus, quæcum  
que ad aurum & ocu-  
lorum pertinent ille-  
cebras, vnde animi  
vigor emolliri posse  
credatur, quod de ali-  
quibus generibus in u-  
scorum atque non-  
nullis rebus tentari po-

me que caufela veuë des femmes qui s'y rencontrent, des discours que l'on y tient, & des impressiõs que font dans les esprits les personnes, & les choses que l'on y represente: Ce qui a fait dire à Tertullien, que les Theatres estoient le confistoire de l'impudicité, & à S. Hierosme qu'il ne croiroit point vne persõne qui l'asseureroit d'estre fortly de ces spectacles sans quelque corruption. 2. Pour l'ouye, c'est de n'entendre iamais aucune parole, pour peu deshonneſte qu'elle puisse estre, sans en témoigner du déplaisir, & reprendre doucement d'abord, & s'il est necessaire, avec aigreur & indignation ceux qui la proferent.

Voyez maintenant comme vous vous estes comporté en la garde de vos sens: car autant que vous y auez esté mortifié, autant auez-vous eu de chasteté. Comment auez-vous gouverné vostre bouche, vos yeux, vos mains, vostre langue, vos oreilles? s'il y a eu du defaut, regrettez le, & demandez à Dieu pour l'auenir avec le Prophete, *Auerte oculos meos ne videant vanitatem. Pone Domine custodiam ori meo.* Pl. 140. 37. & 118. 3. Et ainsi de vos autres sens que vous consacrez pour ce ſuiet à IESVS-CHRIST, afin qu'il les sanctifie.

*Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem: Itaque qui hac spernit, non hominem spernit, sed Deum, qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in nobis.* 1. Theſſ. 4. 7. & 8.



test, Dei sacerdotes abstinerere debent, quia per aurium oculorumque illecebras vitiorum turba ingredi solent. Multumque que turpium & obſcenorum insolentia locorum, omnino fugiende, ceterisque fugiendas prædicare debent. Conc. Tur. 1. sub. Leo. 1. an. 811. can. 7. Idem statuitur. in Conc. Aquif. can. 81. Carth. 9. can. 11. Vener. an. 451. can. 11. Agath. can. 39. Brach. 2. can. 59. Later. sub. Innoc. 3. can. 5. Sepi aures tuas spinis, Eccl. 28. 18.



MEDITATIONS  
DE  
LA VIE ECCLESIASTIQUE  
CINQUIESME PARTIE,  
QUI TRAITÉ  
DV DIACONAT, DE SON  
MERITE, DE SES FONCTIONS,  
& de ses Vertus.

CXII. MEDITATION.

DE L'EXCELLENCE DV DIACONAT,  
tirée de sa matiere & de sa forme principale.

- |   |  |   |
|---|--|---|
| 1. De quelles ceremonies se sert<br>l'Euesque au Diaconat.          |  | principale.   |
| 2. Ce que signifie l'imposition des<br>mains, qui en est la matiere |  | 3. Ce que signifient ces paroles<br>Accipe Spiritum sanctum,<br>qui en est la forme principale. |

*Orantes imposuerunt eis manus. Act. 6. 6.*

C'est ce qui se fit en l'ordination des premiers Diacre  
& qui se pratique encore auiourd'huy, avec cette difference  
que pour lors il n'y auoit qu'une matiere & vne forme ; &

maintenant elle est double ; car à l'imposition de main, l'Eglise a adjoûté le Livre des Euangiles, pour marquer par la premiere, le pouuoir que le Diacre a sur le corps naturel de I E S U S - C H R I S T, & par la seconde le pouuoir qu'il reçoit sur son corps mystique.

## I. POINT.



CONSIDEREZ, que l'Euesque apres auoir aduertiy les Diaeres des obligations qu'il vont contracter en receuant cét Ordre, apres leur auoir déduit les vertus dont ils doiuent estre ornez, apres auoir demandé l'approbation du peuple, & employé la priere de toute l'Eglise à ce suiet, en leur

mettant la main droite sur la teste, dit à chacun ces paroles, *Accipe Spiritum sanctum ad robur, ad resistendum diabolo, & temptationibus eius.* Or pour connoistre l'excellence de cét Ordre dans la sainteté de ses ceremonies ;

## II. POINT.

CONSIDEREZ ce que signifie cette imposition de main qui en est vne des principales. Elle signifie 1. que le Diacre est mis comme sous la protection, faueur & sauue-garde speciale de Dieu. 2. qu'il se doit conduire en tout par l'esprit de Dieu, & s'humilier sous sa main toute puissante. 3. qu'il doit attendre de cette mesme main la recompense de ses travaux, s'il s'acquitte fidelement de sa charge, & apprehender, s'il fait autrement, qu'elle ne s'arme pour en prendre vengeance. 4. Enfin, c'est pour luy apprendre, que comme autrefois on imposoit les mains aux victimes que l'on vouloit sacrifier ; ainsi se doit-il considerer comme vne hostie viuante, prestée à estre sacrifiée & son corps & son ame, son temps & ses travaux au culte & au seruice de Dieu. Ne voila pas bien des mysteres cachez sous vne si petite ceremonie ?

Prenez garde si vous accomplissez toutes ces significations, si vous viuez dans cét esprit de sacrifice & d'holocauste perpetuel, si vous estes comme vous enioint l'Euesque : *Nardi, puri, casti ; mundi sicut decet ministros Christi.* Et pour vous y obliger dauantage.

Postulat sancta mater Ecclesia, vt hos presbiteros Subdiaconos ad onus Diaconii ordinatis. Commune votum, eorum munis oratio prosequatur, vt hi totius Ecclesie prece qui ad Diaconatum inuitentur præparantur, leuitica benedictionis Ordine clarescant, & spiritali conuersatione præfulgentes, gratia sanctificationis eluceant. *Tant.*

Pontificis manus impositio simul quidem manifestat sacramentalem protectionem ; qua tanquam sancti pueri paterna dilectione fouentur, quæ quidem sacerdotalem det eis habitum, & virtutem, contrarias autem potestates ab eis expellat. Docet etiam omnes functiones sacri Ordinis obire eos, qui consecrati sunt, vt sub Deo agentes, eumque omnium suarum actionum ducem habentes, in omni operis institutione, &c. *S. Dion. c. 5. Ecc. Hier.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que c'est pour ce suiet, que dans l'ordination vous avez receu le Saint Esprit, qu'ad l'Euesque vous a dit, *Accipe Spiritum sanctum ad robur* : Car par ces paroles, outre la grace sanctifiante & habituelle, commune à tous les autres Sacremens, outre la grace Sacramentale qui luy est annexée, pour garder plus étroitement le Celibat, & s'acquiter dignement de ses fonctions; le Saint Esprit luy mesme y est donné en propre personne, réellement & substantiellement pour demeurer éternellement dans l'ame du Diacre, non pas à la façon qu'il se trouue par tout par son immensité, mais d'une maniere toute speciale, pour operer en luy & produire les actions, qu'il luy a donné pouuoir d'exercer, de quoy les Escritures saintes en plusieurs endroits nous font foy.

20. 14. 15. 16. 20. 5.  
*Aug. ser. 85. de temp.*  
*S. Leo serm. 2. Pont. S.*  
*Th. 1. q. 38. a. 1. & q.*  
*43. a. 1. Quia commi-*  
*nistri & cooperatores*  
*estis corporis & sāgu-*  
*inis Domini, estote ab*  
*omni illecebra carnis*  
*alieni. Cogitare Bea ū*  
*Stephanum, merito*  
*præcipue castita i: ab*  
*Apostolis ad officium*  
*istud electum. Pont.*  
*Spiritum nostre ex-*  
*tinguere. 1. Th: 5. 19.*

*Concluez* de là quelle iniure font à Dieu, ceux qui étant dans les Ordres, prostituent leurs corps, où reside le Saint Esprit personnellement, & qui souillent leurs ames par les ordures de la chair. Donnez-vous bien de garde de faire iamais mourir ce diuin Esprit en vous.

Mais gardez-vous bien seulement de le contrister. Ce qui se fait par la moindre attache que nous auons aux creatures. *Nolite contristare Spiritum sanctum. Ephes. 4. 30.*

## CXIII. MEDITATION.

Excellence du Diaconat par rapport aux Leuites de l'ancien Testament, auxquels ont succédé les Diares dans l'Eglise.

- |  |   |
|--|---|
| <p>2. Pourquoi les Diares sont appelez successeurs des Leuites, &amp; les conuenances qui sont entr'eux.</p> | <p>2. La difference qu'il y a entre leurs ministeres.</p> <p>3. Et ensuite la difference qu'il doit y auoir des vertus.</p> |
|--|---|

*Tuli Leuitas de medio populi, ut seruiant mihi in tabernaculo.*  
 Num. 8. 18. & 19.



C'est ce que Dieu dit à la famille de Leui, qu'il auoit choisie tres-particulièrement pour le ministère des Autels, en figure de ce qui se deuoit faire en la personne des Diacres, que l'Eglise appelle enfans & successeurs des Leuites anciens.

Sto qui ab hæred. patr. paterna nomen accipiunt. *Tout,*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy les Diacres sont appellez successeurs des Leuites. C'est 1. Parce qu'ils conuiennent tous deux en mesme nom : Car si selon l'explication des Peres, *Leui* signifie *assumptus vel appositus*, les Diacres sont tirez du commun des Clercs pour entrer en participation des Ordres Hierarchiques, & estre appliquez au gouvernement des ames. 2. Parce que leurs ministeres sont tout semblables : D'où vient que l'Eglise leur dit, *Quorum nomen & officium tenetis* : Car comme les principaux offices des Leuites estoient, 1. de porter l'Arche d'alliance avec toutes les vstensiles & les vaisseaux sacrez du Tabernacle. 2. De veiller & faire sentinelle dans le Temple, de seruir aux Prestres qui sacrifioient, & de benir le peuple de la part de Dieu : Les Diacres ont pouuoir de porter & de distribuer la sainte Eucharistie signifiée par l'Arche, ils doiuent assister au Prestre, soit dans le Sacrifice, soit en l'administration des Sacremens : Et enfin ils benissent le peuple par les prieres publiques qu'ils font, & par ces paroles que l'Eglise leur met en la bouche, *Dominus vobiscum.*

Tribum Leui noli numerare, neque ponere summam eorum cum filiis Israël, sed constitutus super tabernaculum testimonii, & cuncta vasa eius, & quidquid ad ceremonias pertinet. *Num.* 1. 42.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encore que toutes ces conuenances se rencontrent entre l'Ordre des Leuites & les Diacres, cet Ordre a bien plus d'auantages dans le Nouveau Testament. 1. La raison que les Leuites anciennement venoient par succession à ces saints emplois : mais les Diacres y viennent par election, ceux là y entroient par la voye du sang & de la chair, & eux-cy par le choix & la vocation diuine. 2. Parce que tout leur seruice ne regardoit que des choses grossieres & materielles, comme le Temple & le Tabernacle, au lieu que le ministère des Diacres est purement spirituel, & regarde le corps de nostre-Seigneur Iesus Christ, qui est le véritable Tabernacle formé par l'operation du S. Esprit, dans les entrailles de la pieuse Vierge.

Deus non ex genere carnis & sanguinis sicut erat primum secundum ordinem Aaron, sed sicut oportebat in testamento nouo, ubi secundum ordinem Melchisedech, summus sacerdos est Christus, pro cuius merito, quod in eo diuina gratia contulerit, Leuitas & Sacerdotes eligit. *3. Aug.*

## III. POINT.

Et ore assumpti à carnalibus desideris, à terrenis concupiscentiis, quæ militant adversus animam, ut hereditas & tribus amabilis esse mereamini, Pont.

**C**ONCLUEZ en suite de cette difference d'honneur & de dignité, la difference qui se doit rencontrer des vertus dans les vns & les autres. Combien devez vous estre esloigné des maximes & des desirs, ou affections du siecle d'où vous avez esté tirez pour estre placez sur le Chandelier de l'Eglise, & pour ne conuerser plus qu'avec Dieu? quelle reuerence devez-vous auoir pour sa Majesté, à laquelle vous avez l'honneur de seruir? quelle pureté devez-vous procurer pour paroistre deuant des yeux si purs?

Voyez ce qui vous manque pour le demander, & songez souvent à ces paroles qui furent dites autrefois de Dieu pour les Leuites.

*Sanctificabor in ijs qui appropinquans ad me.* Leu. 10. 3.

Souuenez-vous que si vous ne le sanctifiez, c'est à dire si vous ne le glorifiez par vos pensées, vos paroles & vos œuvres? il se sanctifiera luy-mesme par les chastimens qu'il retirera de vous, comme il a fait tant de fois.

## CXIV. MEDITATION.

Excellence du Diaconat, en ce que c'est vn Ordre Hierarchique.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1. Quels sont proprement les Ordres Hierarchiques. |  | celste ou Ecclesiastique.              |
| 2. Ce que c'est qu'Hierarchie ec-                  |  | 3. Les rapports entre l'une & l'autre. |

*Constitues eos principes super omnem terram.*

Psalm. 44. 17.

Si quis dixerit, in Ecclesia Catholica non esse Hierarchiam diuina ordinatione institutam, quæ constat Episcopis, Presbyteris, & Ministris, anathema sit. Conc. Tr. sess. 23. can. 6.

Les Princes que Dieu promet de donner à toute la terre, sont autres que les Euesques, suiuant l'explication des SS Peres, & ceux qui composent la Hierarchie Ecclesiastique, comme les Prestres & les Diacres.

## I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que tous les Ordres puissent estre appellez en quelque sens, Hierarchiques, attendu que tous ont vn mesme but, qui est le gouuernement de l'Eglise & la perfection des fideles; neantmoins suiuant la doctrine des Peres & des Conciles, il n'y en a proprement que trois, à sçauoir, l'Episcopat, la Prestrise & le Diaconat, lesquels pour cela se conferent avec plus de ceremonie, estant presentez au nom de l'Eglise, par ces paroles, *Postulat sancta Mater Ecclesia, &c.* Ce qui se fait aux Diacres, & non pas aux autres Ordres inferieurs, parce que dès le Diaconat, les Clercs *ad Ecclesia regimen assumuntur.* Or pour bien comprendre l'excellence des Diacres en ce point;

## II. POINT.

CONSIDEREZ ce que c'est qu'Hierarchie. Hierarchie n'est autre chose, à parler proprement, qu'un office, vn seruire, vn ministere saint & sacré, vn sacré gouuernement, vne sacrée Principauté: Principauté qui se trouue premierement dans le Ciel parmi les Anges, puis dans la terre par proportion & ressemblance entre les Ministres de l'Eglise, qui forment ces deux Hierarchies excellentes, la Hierarchie celeste, & la Hierarchie Ecclesiastique, entre lesquelles Dieu a mis vne telle correspondance, que comme dans le Ciel, qui est l'Eglise Triomphante, il y a plusieurs Ordres des Esprits bien-heureux, depuis les Seraphins iusqu'au dernier chœur des Anges: de mesme en l'Eglise Militante, il y a plusieurs Ordres sacrez, depuis le grand Prestre iusqu'au Diacre, qui composent vne sainte Hierarchie, & dont chacun a ses fonctions particulieres par vne institution diuine, comme parle le saint Concile de Trente. Le Diacre estant pour purger & preparer les fideles, le Prestre pour les illuminer, & l'Euesque pour les perfectionner, qui sont toutes les proprietes & les operations des Ordres Ecclesiastiques, comme tout ce que font les Intelligences celestes, se reduit à ces trois termes, de purgation, d'illustration & de perfection.

*Quel honneur d'estre admis par l'ordre du Diaconat, dans  
vne participation si sainte?*

*Quis sicut Dominus ; qui suscitatur de terra inopem , & de stercore pauperem , ut collocet eum cum principibus , cum principibus populi sui ? Psalm. 112. 5. & seq.*

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour voir encore mieux le paralelle qui est entre ces deux Eglises, & entre ces deux Hierarchies, celeste & Ecclesiastique, la conformité qui se rencontre en leur establisement, en leurs operations & en l'enchaînement de leurs Ordres. Dans le Ciel les Ordres Angeliques sont distinguez, & par la diuersité de leur nature, & par la difference de leur dignité, & font leurs fonctions avec vne œconomie si admirable, & vne si grande proportion des vns aux autres, que les inferieurs sont purifiez, illuminez, & perfectionnez par la vertu, par la lumiere & par les écoulemens des esprits superieurs, qui s'impriment & se communiquent aux autres pour les attirer & venir à Dieu en les remplissant de son amour & de sa connoissance; Et dans l'Eglise les Ordres du Clergé sont distinguez par leurs especes, par leurs perfections, & par leurs excellences singulieres, & sont tellement liez ensemble, & si pleinement dépendans les vns des autres par vn enchaînement mystereux, que les superieurs, comme sont l'Episcopat & la Prestreise, ont vne influence sacrée sur tous ceux qui leur sont subalternes, & que celuy qui est au dessous reçoit sa pureté, ses illustrations, & sa perfection de celuy qui est au dessus.

*Admirez cette ceremonie diuine en la subordination si mysterieuse des Ordres; mais tremblez considerant le but & la fin de la Hierarchie qui n'est autre que d'amener les ames à la connoissance & à la ressemblance de Dieu. Que faites-vous pour cela? Mais comment pourrez vous purger les autres, si vous mesme estes remply d'ordures? Comment attirerez vous les autres à Dieu, si vous en estes esloigné?*

*Prenez y garde; car c'est pour cela que vous estes dans la Hierarchie, c'est à dire, pour vous perfectionner le premier, & puis trauailler à la perfection des autres, ce que S. Paul a compris & nous a recommandé en ces mots.*

*Docentes omnem hominem in omni sapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Iesu. Col. 1. 28.*

*S. Dion. c. 7. & 2. col.  
Hierar.*

*Ab immundo, quid mundabitur: Eccl. 34.  
4. Alienatâ via Dei,  
Eph. 4. 18.*

## CXV. MEDITATION.

Des fonctions principales du Diaconat,

Tirées du Pontifical.

- |  |  |
|--|--|
| 1. Les fonctions qui regardent le corps naturel. | le corps mystique.                                   |
| 2. Les fonctions qui regardent                   | 3. L'obligation en suite qu'il y a de les pratiquer. |

*Oportet Diaconum ministrare ad altare, predicare & baptizare. Pont.*

Ce sont les trois fonctions que le Pontifical attribue au Diaconat.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que comme la Hierarchie a pour objet d'une part le corps naturel, & d'autre le corps mystique de Jesus-Christ, le Diacre qui par son Ordre entre en participation des fonctions Hierarchiques en a pareillement qui regardent l'un & l'autre. Les premieres qui regardent le corps naturel & le Sacrifice, luy sont signifiées par le ministere qu'il doit rendre aux Autels; sous lesquelles sont compris tous ces offices suiivans, desquels quelques-uns sont encore en vsage. 1. De connoquer & admettre le peuple au Sacrifice, placer chacun en son rang, le contenir en son devoir, & le congredier à la fin de la Messe. 2. Annoncer la priere publique & y exciter les fideles. 3. Conduire le celebrant à l'Autel, luy servir & offrir avec luy. 4. Benir le peuple. 5. Chanter l'Euangile. 6. Offrir à l'Autel le pain & le vin qui est à consacrer. 7. Reciter les noms de ceux qui offrent. 8. Distribuer le corps & le sang du Fils de Dieu. 9. Chasser les indignes, à raison dequoy il crioit, *Sancta Sanctis*. 10. Faire la distribution du pain beny. 11. Donner la paix qu'il a receuë du Prestre.

Si tous ces excellens titres d'honneur ne sont pas donnez au Diacre sans raison, regardez ce que vous devez faire pour ne les pas porter en vain.

*Ministrare ad altare: Selecti liturgiæ ministri. S. Dion. c. 3. Ecol. Hier. Columnæ altaris, angelicæ virtutes, Ep. 3. ad Trallian. S. Igu. Ministri Christi, cooperatores, atque comministri corporis & sanguinis Domini. Pont.*

*Accipe potestatem legendi Evangelium in Ecclesia Dei, tam pro viuis quam pro defunctis, Offerimus tibi Domine calicem salutaris, &c. Dispensatores mysteriorum Dei. Cui comministri Domini sanguinis dispensationem. S. Laur. ad Sixtum. S. Ambro. habet consecrationem,*

## II. POINT.

**L**es autres fonctions du Diacre à l'égard du corps mystique de Iesus-Christ, c'est à dire, à l'égard du peuple fidele, sont 1. D'instruire par les Predications, ou du moins par les Catechismes, d'où ils sont appellez *Doctores*, *Euan-gelista*. De baptiser solennellement en cas de necessité, avec permission du Curé, d'où vient que quelques-fois ils sont appellez, *Sacerdotes*, parce qu'ils approchent de près des fonctions sacerdotales.

## III. POINT.

*Omnia in pondere, & numero & mensura disposuisti, Sap. 11. 15.*

**C**ONSIDEREZ, s'il est vray que le pouuoir ne se donne que pour en faire l'exercice, & principalement dans l'Eglise, où Dieu n'a rien fait, ny estably d'inutile ou de superflu; quelle obligation vous auez de vous acquiter de toutes ces fonctions. Et 1. Combien vous deuez estre affectionné au seruice de l'Autel, & curieux de bien faire vn si excellent office que celui de Diacre, si vous en auez receu l'Ordre, apprenant pour cela exactement les ceremonies qu'il y faut observer, pour les pratiquer avec modestie & grauité. 2. Combien vous deuez vous estudier à bien faire vn Catechisme, pour par ce moyen purger le monde de ses erreurs & ignorances, comme vous y estes obligé, afin de le rendre susceptible des lumieres de la grace.

*Prenez-en la resolution* auiourd'huy; si vous voulez n'estre pas compagnon de celui à qui Dieu osta le talent qu'il luy auoit donné, & le bailla à vn autre, pour ne l'auoir point employé selon ses intentions. *Omni enim habenti dabitur, & abundabit, & ei qui non habet, etiam quod habet auferetur ab eo.* Matth. 25. 29.

## CXVI. MÉDITATION.

Des conditions requises pour receuoir l'Ordre  
de Diacre.

I. Conditions que demanderent les Apostres aux premiers Diacres, qui se doiuent trouuer par proportion en ceux qui

se presentent aujourdhuy pour recevoir le Diaconat.

2. Reflexion.

*Considerate viros boni testimonii septem, plenos Spiritu sancto & sapientia, quos constituamus, &c.*

Act. 6. 3.

Ce sont les qualitez que demanderent les Apostres, dans ceux qu'ils vouloient ordonner Diacres, & qui se doiuent encore maintenant rencontrer, pour en recevoir dignement la grace & avec plenitude.

## I. POINT.

**C**ONSIDERERZ que dans ce peu de paroles nous sont marquées 4. excellentes conditions pour faire vn parfait Diaconat. La 1. C'est qu'ils soient hommes, *Considerate viros*, non pas seulement pour en exclure les femmes, ny mesme pour montrer qu'ils doiuent auoir l'age accompli, que le saint Concile de Trente determine à 23. ans : Mais pour marquer principalement qu'ils doiuent estre forts & courageux, à l'exemple d'vn saint Estienne & d'vn saint Laurent, pour entreprendre les choses difficiles, & soustenir les plus rudes assauts. La 2. C'est qu'ils ayent bon témoignage, c'est à dire, qu'ils ayent mené vne vie sans reproche; condition que saint Paul exprime par ces mots generaux : *Sine crimine, irreprehensibilis, inconfusibilis*, demandant en particulier pour les Diacres, pareilles vertus qu'aux Euesques, sçauoir, qu'ils soient chastes & sinceres, qu'ils ne soient pas addonnez au vin ny aux trafics deshonestes, mais qu'ils s'acquittent de leur office avec toute sorte de pureté, apres quoy il veut encore qu'ils soient éprouuez : *Et hi*, dit-il, *probentur primum, & sic ministrarent, nullum crimen habentes*, c'est à dire, qu'ils ne soient trouuez coupables d'aucun crime scandaleux qui les mette en mauuaise odeur parmy le peuple. La 3. C'est qu'ils soient remplis du S. Esprit, ce qui marque premierement qu'ils doiuent estre en estat de grace & d'innocence; car là où est le S. Esprit, là se trouue la grace : & au contraire, là où est le peché, là ne peut iamais se

*Quomodo enim potest obseruari à populo, qui nihil habet secreta: tum à populo, dispari multitudine? Quid enim in te miretur, & nihil in te aspiciat quod ultra se inueniat? siquid in se erubescit, in te quem reuerendum arbitratur, offendat? Orig. l. 1. cont. Celsum.*

*Diaconos similiter. i. vt Episcopos, pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes, habentes mysterium fidei in conscientia pura. Et hi autē probentur primum, & sic ministrarent, nullum crimen habentes, 1. Tim. 3. 8. & seq.*

*Plenos Spiritu S. & sapientia. supra. Non introibit in maleolam interam sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis, Sap. 1. 4. Tolle Leuitas de medio filiorum Israel & purificabiscos iuxta hunc ritum. Aspergantur aqua lustrationis, & radant omnes pilos carnis suæ, cum quo fuerint vestimenta sua, & mundati fuerint, &c. Num. 19. 6. & seq.*

rencontrer le S. Esprit. Et c'estoit en figure de cecy, que dans l'ordination des Leuites, anciennement entr'autres ceremonies, on les arrosoit d'eau beniste, on leur rasoit les cheueux & leur faisoit-on lauer iusqu'à leurs habits; Dieu voulant faire connoistre par tous ces lauemens, la pureté qu'il faut auoir pour estre appellé à vn si haut ministere. 2. Cette plénitude du saint Esprit marque qu'ils doiuent estre douiez d'une vraye, solide, & excellente sainteté, laquelle est communiquée intérieurement par le saint Esprit, non pas vne sainteté telle quelle & seulement en apparence.

## II. POINT.

**D**Eplotez icy l'abus de la pluspart des Ecclesiastiques; desquels dès là qu'ils sont faits Soufdiacres, pensent auoir droit au Diaconat sans s'éprouuer dauantage, & qui s'en approchent sans reconnoistre en eux cette force d'esprit, ny cette vie sans reproche, ny la pureté de conscience qui y est nécessaire, mais y viennent avec des dispositions toutes contraires. N'avez-vous point esté de ceux là? Certes, si toutes ces conditions sont nécessaires, vous auez bien du suiet de craindre pour vous, aussi voyez vous qu'on n'en proposa que sept, parce qu'il s'en trouue peu qui ayent toutes ces parties, encore pas vn d'eux ne se presenta-t-il, d'autant que personne ne presumoit les auoir.

*Confondez-vous* de vous voir de ce nombre, & éléué sans aucun merite de vostre part à vne si haute dignité: Estonnez-vous de voir que Dieu vous souffre en la place des Anges, qui auez merité d'estre à iamais avec les damnez. Et en tout cas, quelque bonne disposition que vous ayez, tremblez de voir parmi les 7. premiers Diacres vn Apostat, si d'entre sept il y en a vn, nonobstant le choix qu'en auoient fait les Apostres, & le bon témoignage qu'en auoit rendu le peuple, vous qui auez esté ordonné en plus grande compagnie, n'avez-vous pas iuste suiet de craindre & d'apprehender?

*Itaque cum metu & tremore salutem vestram operamini: Deus est enim, qui operatur in vobis & velle & perficere pro bona voluntate.*  
Phil. 2. 12. & 13.

Debet actū operum-  
que nostrorum testem  
esse publicam existi-  
mationem & ardeat-  
tionem, ne derogetur  
muneri, vt qui videt  
ministrum altaris con-  
gruis ornatum virtuti-  
bus, authorem præ-  
dicet, & Dominum  
veneretur, qui talis  
seruulo habet, S.  
*Amb. l. 1. de off. c. 1.*

Magna sublimitas  
magnam debet habere  
cautelam: honor gran-  
dis grandiori debet  
solicitudine circum-  
uallari. Enitendū  
est, vt digre noscāmus  
quid sumus & quod  
sumus profitemur,  
actione potius quam  
no mine demonstre-  
mus, vt nomen cor-  
gruat actioni, actio  
respondeat nomini, ne  
sit nomen inane & cri-  
men immane. S.  
*Amb. de dig. sac. c. 1.*



## CXVII. MEDITATION.

## Des obligations du Diacre.

Premiere obligation : De sçavoir les ceremonies, & de les bien pratiquer.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Pour quelle fin ont esté instituées les ceremonies.</p> <p>2. L'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de les sçavoir, quant à la substance &amp; quant</p> | <p>à la signification.</p> <p>3. Les moyens de les rendre venerables au peuple, &amp; à nous utiles &amp; profitables.</p> |
|--|--|

*Omnia honestè & secundum ordinem fiant;*

1. Cor. 14. 40.

## I. POINT.

CONSIDEREZ pour quelles fins les ceremonies ont esté instituées dans le S. Sacrifice, dans l'administration des Sacremens, & dans la celebration de l'Office divin. Elles sont instituées 1. pour seruir de marques exterieures à la Religion que nous professons; car il n'y eut iamais de Religion sans ceremonies; & ainsi comme la fausse en a d'impies & de superstitieuses, la Judaïque en auoit de charnelles, l'Euangelique en a de spirituelles & de saintes. 2. Pour s'accommoder à la foiblesse des hommes, qui ne peuuent venir en connoissance des choses interieures & spirituelles que par celles qui sont exterieures & sensibles. 3. Pour exciter la deuotion du peuple, lequel voyant dans nos ceremonies, comme en vn tableau, les plus grands mysteres de nostre Religion, representez, prend de là occasion de produire des actes plus parfaits de Religion interieure.

## II. POINT.

CONCLVEZ d'icy 1. l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de sçavoir & de pratiquer exactement les ceremonies, parce que ce sont autant d'actes exterieurs de Religion,

*Audi Israël ceremonias, atque iudicia quæ ego loquor in auribus vestris hodie, dicitur ea & opere complete.*  
Deut. 10. 1

par lesquels nous protestons de la grandeur de Dieu, & luy rendons l'honneur & la reuerence qui luy est deuë.

2. Avec quelle grauité & bien-seance elles doiuent estre faites, puis qu'estant establies pour représenter de tres-hauts mysteres, & pour éleuer les esprits à des affections saintes & augustes, & à des actes de Latrie, dont nous honorons immédiatement la Diuinité, si elles ne sont faites avec decence & maturité, tant s'en faut qu'elles doiuent seruir d'instrument de pieté & de Religion, qu'au contraire elles seront plustost occasion d'impieté & de scandale.

3. Mais sur tout, avec quelle circonspection & quelle exactitude, elles doiuent estre obseruées au saint Sacrifice de la Messe, où les ceremonies sont plus releuées en leurs significations; plus anciennes en leur établissement, plus venerables par leurs Autheurs, plus autorisées par les Canons, reglées avec plus de soin, & commandées avec plus de rigueur.

*Quelle estime en auez-vous fait iusqu'à present? Examinez-vous là-dessus; & pour vous induire à les pratiquer ponctuellement, & faire en sorte de les rendre venerables au peuple, à la veuë duquel elles sont exposées, à vous mesme utiles & profitables;*

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, qu'un excellent moyen, recommandé mesme dans les Conciles, c'est de ne s'engager à aucun Ordre ny à aucune charge, qu'on n'en sçache auparauant les ceremonies, & si par mal-heur on s'y estoit engagé sans les auoir apprises, reparer au plütoft cette faute. N'est-ce pas vne chose déplorable de voir des Prestres de deux & trois ans ne sçauoir pas ny les Rubriques du Breuiare, ny les ceremonies de la Messe, mais qui plus est, les negliger & les mépriser, comme des choses de neant? Vn second moyen, c'est d'en apprendre les significations & les mysteres, pour pouuoir les enseigner au peuple, & pour en mesme temps qu'on les fait, former les affections dans le cœur qui y doiuent estre conformes.

*Quel soin auez-vous pris pour apprendre vos Rubriques & vos ceremonies par le passé? Depuis que vous estes Souf-diaque, auez-vous iamais leu les Rubriques de vostre Breuiare? N'est ce pas vne chose que vous deuez sçauoir? Si vous estes Diaque, en auez vous iamais fait l'office? Sçauéz vous bien*

Custodi præcepta ac  
ceremonias & iudicia  
quæ ego mando tibi  
hodie, vt facias. *Deut.*  
7. 10.

Distriktè præcipimus  
vt Episcopi promo-  
uendos Sacerdotes di-  
ligenter instruant &  
informet, vel per seip-  
sos, vel per alios, diui-  
nis officiis & Ecclesia-  
sticis sacramentis,  
qualiter ea rite valeant  
celebrare. Satius est  
enim, maxime in or-  
dinatione sacerdotum  
paucos bonos, quam  
multos malos habere  
ministros. *Conc. Lat.*  
4. *Sub. Innoc. 1. cap. 17.*

Quod si audite nolueris  
vocem Domini Dei  
tui, vt custodias & fa-  
cias, omnia mandata  
eius, & ceremonias  
quas ego præcipio tibi,  
veniet super te om-

nes maledictiones ista  
& apprehendent te.  
*Deus. 28. 15. Dent. 7.  
8. 10. 11. 28.*

en quoy il consiste ? Mais n'est-ce point par mépris que vous negligez de les apprendre, croyant que Dieu n'exige pas une si grande ponctualité dans nos fonctions ? Si cela est, lisez, pour vous desabuser, dans l'ancien Testament, avec quel soin il les recommande, quelle menace il fait, & quelle punition il tire de ceux qui ne les pratiquent pas exactement. Il est toujours temps de les apprendre : Ne différez pas davantage, car quelque âge ou quelque qualité que vous ayez, dit saint Clement, vous ne ferez pas excusé deuant Dieu, si vous negligez d'apprendre ce que vous estes obligé de sçauoir.

*Nullus propter opprobrium senectutis aut iuuentutis, vel nobilitatem generis, à paruulis & minus eruditis, si quid forte est utilitatis aut salutis, inquirere negligat. S. Clem. Ep. 3.*

CXVIII. MEDITATION.

Seconde obligation du Diacre, de faire le Catechisme.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. <i>Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à ce deuoir.</i></p> <p>2. <i>Ce que c'est que Catechisme.</i></p> | <p>3. <i>La nécessité &amp; l'utilité des Catechismes.</i></p> |
|--|--|

*Paruuli petierant panem, & non erat qui frangeret eis.*  
Thren. 4. 4.

C'est le reproche que Dieu fait par son Prophete aux Ecclesiastiques qui negligent de faire le Catechisme, & qui lesendra confus au iour du Iugement.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à ce deuoir. 1. Ils sont pour cela appelez Pasteurs. Ils sont appelez Peres, or qui est le Pere qui laisse mourir de faim ses enfans ? 2. Ils ont à ce fuiet la clef de la science, & sont consequemment responsables de l'ignorance du peuple qui s'eleuera quelque iour contr'eux, s'il n'a point esté instruit

Nonne greges à Pastoribus pascuntur ? &c.  
14. 2. Interroga patrem tuum & maiores tuos. *Dent. 32. 7.*  
Filioli, quos iterum parturio. *Gal. 4. 19.*  
Tulistis clauem scientiæ. *Luc. 11. 32.*  
Labia sacerdotis custod-

diunt scientiam. Mal.  
2. 7. Adolescens iuxta  
viam suam, etiam  
cum senuerit, non re-  
cedet ab ea. Prov. 22. 6  
Semen est verbum  
Dei. Luc. 8. 11.  
Fili à iuventute tua,  
excipe doctrinā, quasi  
is qui arat, & qui semi-  
nat, accede ad eam,  
& bonos fructus ab ea  
expecta. Eccl. 6. 18.

3. C'est que les hommes sont tels qu'on les forme en la ieunesse, & partant il importe extrêmement de semer de bonne heure le bien en leur ame, ce qui ne se fait que par les Catechismes. C'est pourquoy Nostre-Seigneur dit, que la parole de Dieu est vne semence : car comme toute l'esperance qu'a le Laboureur d'une abondante recolte, vient de la semence iettée en la terre, bonne & fertile : Ainsi tout le fruit spirituel pretendu de grace & de gloire, doit provenir de la diuine semence de la parole de Dieu.

## II. POINT.

CONSIDEREZ que ce qu'on entend par Catechisme, n'est autre chose qu'une instruction familiere des points principaux de la doctrine Chrestienne : On dit vne instruction familiere, parce que les Catechismes doiuent estre sans ornement de langage, c'est pourquoy tout le monde en est capable. On appelle cette doctrine Chrestienne, parce qu'elle a esté enseignée par la bouche de Iesus-Christ mesme & qu'elle nous instruit des devoirs de la vie que doit mener vn Chrestien.

*En faut-il dauantage pour vous faire estimer l'exercice du Catechisme ?* mais si la necessité n'est point encor vn motif assez puissant pour vous y porter ;

## III. POINT.

CONSIDEREZ les vtilitez qu'il apporte. Premièrement, *Si vous le considerez de la part du Catechiste*, il est de tres-grand merite pour luy, parce que c'est la principale oeuvre de misericorde qu'il puisse faire, & la plus satisfactoire. Dauantage il participe à toutes les bonnes oeuvres que font ses Auditeurs, par le moyen des instructions qu'il leur donne. *Si vous le regardez de la part des auditeurs*, ils y apprennent à croire, esperer, & aymer actuellement, à prier Dieu, à s'affectionner à son seruice, & à frequenter les Sacremens comme il faut. 3. *Si de la part des familles*, cela fait que chacun vit en l'amour & en la crainte de Dieu, que les domestiques se maintiennent dans leur deuoir, & s'entretiennent par ensemble en paix. 4. Enfin, cela fait que l'Eglise reprend son lustre qui n'auoit esté obscurcy que par le defaut d'instruction.

*Que reste il maintenant ;* sinon de prendre la resolution de faire le Catechisme, conuaincu que vous estes de sa necessité,

Si quis errauerit à  
veritate & conuer-  
sit quis eum scire de-  
bet quoniam qui con-  
uerit fecerit peccato-  
rem ab errore viae suae  
saluabit animam suā  
à morte, & operiet  
multitudinem pecca-  
torum suorum, Iac. 5.  
32 & 20.

deses utilitez. Adioustez y encore la facilité qu'il y a de le faire, & d'en apprendre les moyens, prenant pour deuise dorésnauant ces belles paroles de saint Paul, 2. Cor. 12.

*Ego libentissimè impendam & superimpendar ipse pro animabus vestris. 2. Cor. 12. 15.*

## CXIX. MEDITATION.

De l'Excellence du Catechisme,

Et la meilleure &amp; plus vtile façon de le faire.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <p>1. L'excellence du Catechisme tirée de son auteur &amp; de sa fin.</p> <p>2. L'estime qu'en ont fait tous</p> |  | <p>les saints Personnages, &amp; sur tout Nostre-Seigneur.</p> <p>3. La façon plus vtile pour le faire.</p> |
|--|--|---|

*Sinite paruulos venire ad me, & ne prohibueritis eos.*

Marc. 10. 14.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, outre la necessité que vous vistes hier, l'excellence du Catechisme 1. C'est Dieu luy-mesme qui en est auteur, c'est sa parole qui y est annoncée, rompuë & distribuée, pour seruir de nourriture à nos ames, comme le pain materiel fait à nos corps. 2. Il regarde immédiatement le salut des ames, qui ne peuuent estre sauuées, sans la connoissance des choses qui s'enseignent dans le Catechisme, c'est pourquoy le diable n'a rien plus en auersion, scachant bien que sans cela on va le grand chemin d'Enfer; aussi remarque-t'on que la plus cruelle persecution qu'il a suscitée dans l'Eglise, a esté celle de Iulien l'Apostat, qui fit fermer les Ecoles, chasser les Maistres, brusler les bons Liures, & en substituer à la place qui estoient Heretiques.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien en consequence tous les saints Personnages en ont fait d'estat, saint Paul, saint Denys, saint Ignace, saint François Xauier, le grand Gerson. Saint

*Cum accepissetis & nobis verbum auditis Dei, accepistis illud, non vt verbum hominum, sed sicut est verè verbum Dei, 1. Theff. 2. 23.*  
 Non in solo pane viuic homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei. *Marc 4. 4.*  
 Fides enim ex auditu, auditus autem per verbum Christi. *Rom. 10. 17.*

Ipse Paulam miseris,  
& magistrum me, &  
nutritum spondeo,  
gestabo humeris, bal-  
butientis senex verba  
formabo. S. Hier Ep.  
ad Lazarum.

Cum videret Iesus  
discipulos suos com-  
minantes offerentibus  
his paruulos; indigne  
auit, & ait illis; Sinite  
paruulos venire ad me,  
& ne prohibueritis  
eos. Marc. 10. 13.  
Nolite prohibere eos.  
Mat. 19. 14.  
Nolite vetare eos. Luc.  
10. 16.

Hierosme écriuant à vne Dame Romaine, luy dit, Si vous m'enuoyez vostre fille, ie la porteray sur mes épaules; tout vieillard que ie suis ie bégayeray avec elle, & m'en tiendray plus glorieux de l'auoir pour l'éleuer & instruire, que ce Philosophe du monde. Mais sur tout, quelle estime n'en a point fait Nostre Seigneur, quand il tance si aigrement ses Disciples en trois endroits de l'Euangile, parce qu'ils empêchoient les enfans de s'approcher de luy, quand il leur recommande, *Euntes docete omnes gentes*, Matt. 28. 19. Quand nous le voyons catechiser vn Philippe, Nicodeme, l'Aueugle-né, la Chanaanée, la Magdelaine; mais sur tout vne mal viuante, & vne vile Samaritaine, tout recreu & harassé du chemin, en plein midy, teste découuerte l'espace de trois heures?

*Qu'en dites-vous?* cét homme-Dieu sçauoit il faire estat des choses autant qu'elles meritent? estes vous plus sçauant, de meilleure maison? auez-vous des talens plus releuez? Répondez, mais que ce soit avec confusion, & resolution quant & quant de l'imiter en ce point. Et si vous voulez sçauoir la meilleure façon & la plus vtile pour catechiser, soit les grands, soit les petits;

### III. POINT.

**A**prenez, Que ce n'est point de faire vn grand discours étudié; mais d'agir par demandes & par réponses étudiées, si vous voulez, mais familiares: C'est la premiere façon de l'Eglise, qui mesme se trouue recommandée en plusieurs lieux de l'Ecriture: C'est la pratique de Nostre Seigneur vers ceux qu'on vient de nommer: on entend & on comprend mieux ce qui est enseigné, l'esprit n'estât point surchargé; donnez vn pain tout entier à vn petit enfant, si vous ne le luy rompez, il mourra de faim. C'est ainsi que le pratiquoit S. Paul: *Lac potum vobis dedi, non escam*: a & ailleurs, b *Facti sumus paruuli in medio vestrum, tanquam senutrix foueat filios suos.*

Si vous considerez bien tous ces exemples, vous n'aurez pas de peine à vous seruir d'vn langage fort simple & naïf, & de vous faire tout à tous, pour les gagner tous à Iesus-Christ, à l'exemple de S. Paul, qui disoit de soy,

*Omnibus omnia factus sum, vt omnes facerem saluos.* 1. Cor. 9. 22. *Omnium me seruum feci vt plures lucrifacerem.* Ibid. 19.

Exod. 13. Ps. 77. Deut.  
33. Luc. 10. 7. 46.

2. 1. Cor. 7. 23.  
1. Thes. 2.

## CXX. MEDITATION.

## Des qualitez requises au Catechiste.

1. *A l'égard de Dieu.*  
 2. *A l'égard de soy-mesme.*  
 3. *A l'égard du prochain.*

*Qui ad iustitiam erudiunt multos, fulgebunt sicut stelle in perpetuas eternitates. Dan. 12. 3.*

Ce sont les paroles de l'Ange à Daniel, par lesquelles il luy fait voir la recompense particuliere qui est promise à ceux qui enseignent les autres, que les Theologiens appellent aureole. Mais pour s'en rendre digne il faut auoir certaines qualitez & vertus qui regardent Dieu; nous-mesmes, & le prochain.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la vertu d'un Catechiste à l'égard de Dieu c'est l'oraison, parce que si nous ne sommes remplis de ses lumieres, nous ne ferons rien qui vaille. Les Apostres furent remplis du saint Esprit, & de là est venu le fruct qui ils ont fait; douze ont conuertit tout le monde, & auioird'huy faute de cét Esprit & de la mesme grace, encores que les Predicateurs & les Catechistes soient à milliers, ils laissent perdre la Foy & les ames. Il faut donc que le Catechiste recommande tous les iours cette affaire à Nostre-Seigneur, & s'il se peut, qu'il medite quelque temps sur les mysteres qu'il doit expliquer & enseigner.

Opravi & datus est mihi sensus. Sap. 7. 7.  
 Qui manet in modo & ego in eo, hic fecit fructum multum.  
 I. Ioh. 25. Si quis vestrum indiget sapientia, postulet à Deo, qui dat omnibus affluentiter & non impropere.  
 Iac. 1. 5.

## II. POINT.

**L**es qualitez du Catechiste à l'égard de soy-mesme, sont quatre. La 1. de faire grand estat du Catechisme, fondé sur sa necessité & sur son excellence, lequel enfante souvent plus d'enfans à Dieu que la predication, & qui peut estre lit cette aumosne que Dieu repute faite à soy-mesme. La 2. est d'auoir vne grande humilité pour attirer les graces de Dieu qui luy sont necessaires, pour parer aux dégousts qui arriuent souvent, de ce que l'exercice en apparence semble bas & con-

Quamdiu fecistis vni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.  
 Mat. 25. 40.  
 Serui inuiles sumus,  
 Luc. 17. 10.  
 Elegi abiectus esse in domino Dei. Ps. 83. 11.  
 Castigo corpus meum, & in seruitutem redi.  
 go. 1. Cor. 9. 17.

temptible, ou pour ne se laisser point aller à la vanité & à la complaisance, si le succès en est heureux. La 3. c'est la chasteté, pource que l'on conuerse avec des enfans à qui il faut l'imprimer viuement: pour cela saint Paul, rauy iusqu'au troisieme Ciel, chastioit encore son corps. La 4. c'est la prudence pour n'agrir personne & contenter tout le monde.

### III. POINT.

**L**es qualitez que doit auoir le Catechiste à l'égard du prochain, sont trois. 1. Le bon exemple qui consiste en la modestie & affabilité, sans affectation & sans flaterie. 2. La ioye & allegresse spirituelle. 3. Le desinteressement, c'est à dire, fuyr tout soupçon d'auarice,

Le fruit de cette Meditation, & des deux autres precedentes; ne doit estre autre que de vous affectionner à faire le Catechisme sans difference de lieu, de personne, ny de temps aucun: soit en la ville, soit en la campagne, avec les riches, ou avec les pauvres. N'est ce pas là vostre resolution? Si Nostre-Seigneur en personne vous demandoit ce petit seruice, voudriez-vous le luy refuser? Et c'est luy-mesme qui vous crie dans l'Euangile *Mosis quidem multa, operarii autem pauci.* Matt. 9. 37. Vous estes pour cela dans l'Eglise, Iesus-Christ vous donnant le caractere, vous en a quant & quant avec le pouuoir imposé l'obligation. Si cela vous rebute, parce que ce sont des pauvres gens, rudes, grossiers, seruiteurs, seruantes; Considerez que Nostre-Seigneur est venu principalement pour eux, *Euangelizare pauperibus misit me.* Luc. 4. 18. Si parce que ce sont des enfans, c'est à ceux-là, dit Nostre-Seigneur, qu'appartient le Royaume des Cieux. S'il vous semble que le profit n'en vaut pas la peine, vous n'estes pas obligé que tous en fassent leur profit, & quand il n'y en auroit pas vn seul, *Curam exigeris, non curationem.* Si vostre parole n'a profité vne fois, elle profitera vne autre. Les Anges Gardiens ne s'ennuyent point d'assister les ames iusques à la mort, encores qu'ils ne profitent de rien. Imites les en ce point, & demandez en la grace à Dieu dans la veu du prix & de la valeur des ames; vous souuenant de cette menace effroyable de Nostre-Seigneur, qui se peut aussi bien entendre de l'aumosne spirituelle, que de l'aumosne corporelle

*Discedi.*

*Bilarem datorem diligit Deus. 1. Cor. 13. 7.*

*Non quæro quæ vestra sunt, sed vos. 1. Cor. 13. 14.*

*In hominibus, non naturam, quia ad imaginem Dei facti sunt, sed honores & diuitias veneramur. Redemptor vero noster, vobis ostenderet quia quæ alta sunt hominum, despicienda sunt, & quæ despecta sunt hominum, despicienda non sunt, ad filium Reguli ire noluit, ad seruum centurionis ire paratus fuit. S. Gr. Rom. 13. super. Euang.*

*Talium est regnum caelorum. Mat. 19. 14.*

*Hæc quod tuum est, nō Deus quod suum est, facis absque tua sollicitudine, & anxietate curabit: planta, tige; fer curam & tuas expleuisti partes: sane incrementum Deus quando voluerit dabit: Deus inquam, non tu: quod si forte noluerit, tibi deperit nihil. S. Bern. l. 4. de Consid. c. 2.*



*Discedite à me maledicti in ignem aeternum, esurivi enim, & non dedistis mihi manducare, &c. Matth. 25. 45. & seqq.*

CXXI. MEDITATION.

Des vertus principales du Diacre : Et premierement du zele qu'il doit auoir des ames.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Les raisons qui peuuent allumer ce Zele dans les Ecclesiastiques.</p> | <p>2. Ce que c'est que le zele &amp; ses actes principaux.</p> |
|   | <p>3. Reflexions.</p>  |

*Ignem veni mittere in terram, & quid volo nisi ut accendatur?*  
 Luc. 12. 49.

Ce feu que Nostre-Seigneur desire avec tant d'ardeur de voir allumé au cœur des fideles, & principalement des Ecclesiastiques ; n'est autre que le zele des ames, pour lesquelles il estoit venu en terre, suivant ce que disoit de luy le Prophete.  
*Accendetur velut ignis zelus tuus. Psal. 78. 5.*

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui peuuent allumer ce zele dans les Ecclesiastiques, & leur donner de l'affection & du courage à ce saint Exercice. La 1. est prise de son excellence, n'y ayant chose plus diuine, dit S. Denys, que de cooperer avec Dieu au salut des ames, ny, au dire de saint Gregoire, le sacrifice qui luy soit plus agreable. Et la raison en est claire, parce qu'il n'y a rien plus noble, & de quoy Dieu fasse plus d'estat dans le monde que des ames raisonnables. La 2. est, que cette action est d'un merueilleux profit, & d'un souuerain merite ; car si l'aumosne corporelle est si considerable deuant Dieu, qu'elle purifie l'ame de ses pechez, & rend vne personne digne des effets de la misericorde de Dieu & de la vie eternelle ; Que deuons nous dire de la spirituelle, qui est d'autant plus noble, que l'ame l'emporte par dessus le corps ? La 3. c'est l'amour de Nostre-Seigneur, car à la verité celuy qui aime Nostre-Seigneur Iesus-Christ ne peut qu'il n'aime les ames, qui

Nullum omnipotentem Deo tale est factitium, quale est zelus animarum S. Greg. 1. in Ezch. hom. 11. Eleemosyna à morte liberat, & ipsa est quæ purgat peccata, & facit inuenire misericordiam & vitam æternam. Tob. 12. 9. Non dixit, Petre, si me amas, ieiunia exerce, super nudâ humum dormi, vigila continenter, iniuria pressis patrocinare, orphanis patrem te ex hibe, viduæ item te maritorum loco habeat, sed prætermittis omnibus, ait, pasc oves meas. S. Chryst. l. 2. de sac. c. 2.

luy ont tant cousté, c'est pourquoy Nostre-Seigneur disoit à S. Pierre, *Simon Ioannis diligis me plus his ? pasce agnos meos*, Ioan. 21. 15. Comme voulant luy dire, s'il est vray que tu m'aimes, pais mes agneaux; c'est le témoignage que ie te demande de ton amour.

## II. POINT.

Cadit asina & est qui reputet, &c. S. Ber. l. 4. de confid. Argue, obsecra, increpa in omni patientia. 1. Tim. 4. 1. Non cessamus pro vobis orantes & postulantes vt impleamini agnitione voluntatis eius, &c. Col. 10. 9. Sollicitudo omnium Ecclesiarum. 2. Cor. 11. 18. Omnibus omnia factus sum vt omnes saluos facerem. 2. Cor. 9. 21. In laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequenter, in labore, in ærumna, in vigiliis, in fame & siti, in ieiuniis multis, in frigore & nuditate, &c. 2. Cor. 11. 23. & seq. Optabam ego ipse esse anathema pro fratribus meis. Rom. 9. 3.

**C**ONSIDEREZ que ce zele n'est autre chose qu'une affection ardente pour moyenner aux ames par toutes les façons possibles les vrais biens, qui sont les biens de la grace & de la gloire, & les deliurer du peché & de l'enfer. Ses actes principaux sont 1. Les Sermons, les Catechismes, les Conférences, & l'administration des Sacremens. 2. Les corrections & aduertissemens des fautes, remplis de charité. 3. La priere pour le salut des ames, & pour ceux qui y trauaillent. 4. La conuersation avec le prochain, qui soit fructueuse, de bon exemple, & qui sçache avec saint Paul, s'accommoder à tous pour les gagner tous. 5. La force pour souffrir tous les trauaux du corps & de l'esprit, qui accompagnent inseparablement cette negotiation, où il faut souuent ieusner, veiller, endurer les intemperies de l'air, supporter avec patience les rudesses, les rebuts, & les humeurs fascheuses de ceux que l'on veut gagner, se priuer de beaucoup de necessitez, & estre mesme prest de donner son sang, & de mourir pour leur salut,

## III. POINT.

Vbi est qui sedit iram? Vbi est qui prædicet annum placabilem Domino? S. Ber. in Cons. Remens.

**E**Xaminez-vous maintenant, & voyez suiuant ces marques, si vous estes animé de ce zele. N'est-il pas vray que nous en sommes bien esloignez, puisque nous faisons & souffrons si peu pour les ames, nous sommes si rencheris pour les ayder, nous auons tant de peur de nous incommoder? Où sont les prieres que nous faisons pour leur salut? où les secours & les seruices que nous leur rendons? Combien y en a-il, & combien sont-ils grands?

*Regrettons le passé*: & entrons dans les sentimens & dans les effets de ces paroles de S. Paul qui s'exposoit, dit-il, tous les iours à la mort pour procurer aux Corinthiens l'honneur d'estre à Dieu, & à Iesus-Christ, & les rendre dignes de la gloire eternelle.

*Quotidie morior propter vestram gloriam, fratres, quam ha*

beo in Christo Iesu Domino nostro. 1. Cor. 15. 31.

## CXXII. MEDITATION.

Des qualitez qui doiuent accompagner le zele pour le rendre legitime & profitable.

- |  |  |
|--|--|
| 1. Quatre vertus ou proprietes que doit auoir le Zele pour estre bien reglé. | 2. L'exemple de Nostre-Seigneur, & comparaison de nous avec Nostre-Seigneur. |
|--|--|

*Æmulationem Dei quidam habent, sed non secundum scientiam. Rom. 10. 2.*

S. Paul par ces paroles nous apprend qu'il y a deux sortes de zele, vn faux & vn legitime : Or pour connoistre l'vn d'avec l'autre.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le zele pour estre legitime & bien reglé, doit auoir pour ses proprietes & ses ornemens, les quatre vertus suiuantes. La 1. Qu'il soit pur & sincere, détaché de toute sorte d'interest, d'honneur & de profit, ne pretendant que la gloire de Dieu & le salut du prochain, comme faisoit S. Paul, quand il prenoit Dieu à témoin comme il aimoit tous les Philippiens dans les entrailles & le cœur de Iesus-Christ, c'est là où il prenoit le zele qu'il auoit pour leur salut, c'est de là qu'il leur parloit, qu'il leur escriuoit, qu'il les instruisoit, & c'est de la sorte que nous deuons agir avec le prochain. La 2. Qu'il soit feruent & embrasé, sans se rebuter pour les peines & les difficultez qui se presentent. La 3. Qu'il soit discret & moderé par la prudence, ce que l'Apostre appelle *Secundum scientiam*, pour ne pas s'embarquer inconsiderement en des affaires, d'où l'on ne puisse apres se retirer, & faire ou dire choses, qui nuisent plustost qu'elles ne profitent ; faute dequoy les ieunes gens, & ceux qui ont peu d'experience, font souuent des grandes fautes & causent plus de mal que de bien, se portant avec impetuosité, colere, inconstance & inconsideration en tout ce qu'ils font : ce qui est appellé

Testis mihi est Deus quomodo cupiam omnes vos in visceribus Iesu Christi. *Phil. 1. 8.*

Quis infirmus? & ego non infirmus? quis scandalizatur, & ego non vrorus? *Cor. 1. 11. 9.*

Bene patientes erunt vt annuntient. *Pf. 91. 16.*

Scientia sanctorum prudentia. *Preu. 9. 10.*

Oporter innotescat tibi zelus tuus, clementia tua, discretio quoq; moderatrix eandem virtutum. *S. Ber. 1. de consid. c. 11.* Zelum amarum habetis, *Jac. 3. 14.*

Nolite in personarum acceptione habere fidem Domini N. Iesu Christi gloriæ, &c.

Nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, diuites in fide, & hærcdes regni? Vos autem ex honoratis pauperem, *Jac. 2. 1. & 5.*

dans l'Escriture zele d'amertume. La 4. Enfin, c'est qu'il regarde non le corps & l'exterieur, mais l'interieur & les ames, étende ses soins indifferemment sur toutes, comme elles sont toutes également pretieuses deuant Dieu, & ont cousté à Nostre-Seigneur aussi cher les vnes que les autres.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, comme toutes ces vertus se trouuent excellentement dans le zele qu'a témoigné Nostre-Seigneur pour les ames. Lors qu'il estoit au monde, quel interest, & quel profit pouuoit il prendre à passer les iours entiers au Temple, & ailleurs à instruire les hommes, & les nuicts à prier pour eux ? à guerir leurs corps, souffrir leurs ignorances & grossieretez, en vn mot à mourir pour eux, & attirer sur eux les benedictions & sur soy-mesme la malediction qu'ils auoient encouruë ? Mais quelle ferueur ne faloit il pas qu'il eust pour exercer ce zele par tout dans les villes, dans les villages, dans les champs, dans les chemins, dans les maisons particulieres, en public, en secret & enuers tous, enuers les grands & les petits, les pauures & les riches, les vieillards & les enfans, les hommes & les femmes, iusqu'à en perdre le souuenir du boire & du manger ? C'est ce zele qui luy faisoit dire à ses Apostres, *Cibum habeo manducare, quem vos nescitis*. C'est ce mesme feu qui le deuoroit quand il crioit sur la Croix; *Sitio*, pour monstrier le desir ardent qu'il auoit de nostre salut, & d'endurer encore dauantage en nostre consideration s'il estoit necessaire.

*Approchez-vous* maintenant de Nostre-Seigneur, & confrontez son zele avec le vostre, & voyez ce qu'il a fait pour le bien des ames, & ce que vous faites; ce qu'il a souffert, & ce que vous souffrez : Combien apportons nous de considerations, pour tascher qu'il n'y aille rien du nostre, dans l'assistance que nous rendons aux ames pour le seul honneur ou pour l'interest ? Ne voulez vous pas doresnauant imiter Nostre-Seigneur ? prenez-en la resolution, & luy dites avec S. Paul.

*Optabam ego ipse esse anathema à Christo pro fratribus meis.*  
Rom. 9. 3.

*Quum diues esset, propter nos egenus factus est, 2. Cor. 8. 9. Et erat pernoctans in oratione Dei. Luc. 6. 12. Sanabat omnem languorem, Marc. 4. 25.*

*Virtus de illo exhibat & sanabat omnes, Luc. 6. 19. O generatio incredula & peruersa! quousque; ero vobiscum? vsquequo patiar vos? Mat. 17. 16. Christus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum, Gal. 3. 13. Itaut nec spatium manducandi haberet. Marc. 8. 31. Ioan. 4. 31. 1er. 19. 88.*

## CX XIII. MEDITATION.

Du soin des pauvres qui est propre au Diacre:

1. Les raisons qui obligent les Diacres d'auoir soin des pauvres. | 2. En quoy consiste ce soin, & l'exemple que Nostre-Seigneur nous en a donné.

*Esote misericordes, sicut & pater vester cœlestis misericors est.*

Luc. 6. 36.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encores que la misericorde soit vne vertu commune à tous les Chrestiens, elle doit neantmoins estre plus recommandable aux Ecclesiastiques, & particulierelement aux Diacres qu'à aucun autre, parce que dans leur premiere institution, ils furent establis en partie à cette fin d'auoir soin des pauvres. Ainsi voyons nous que le Pape S. Euariste en ordonna sept dans la ville de Rome, laquelle il partagea en sept quartiers, afin qu'vn en chaque quartier prist le soin des pauvres qui s'y rencontreroient; & pour cela mesme le Diacre auoit l'administration autrefois du bien temporel de l'Eglise, en estant comme le Procureur, le Receueur & l'Intendant general, lequel il dispensoit & distribuoit à la volonté de l'Euêque, tenant registre de tous les pauvres, pour pouuoir à leurs necessitez; comme nous voyons en la personne de saint Laurens, qui leur distribua auant son Martyre les tresors de l'Eglise qu'il auoit receus de saint Sixte pour manier. Vne autre raison qui oblige les Ecclesiastiques d'auoir grand soin des pauvres, c'est le cas & l'estime que Dieu en a toujours fait, quand il les appelle Bien-heureux, quand il benit ceux qui leur font du bien, & menace au contraire ceux qui les éconduisent; & quand luy mesme s'est fait semblable à eux, se depouillât de tout, afin de nous enrichir. Vne 3. raison, c'est le soin particulier que la bonté Diuine en a pris de tout temps, & à son exemple les Apostres, & tous les hommes Apostoliques, à qui Nostre-Seigneur sembloit en auoir laissé la charge par testament, & en leur persône à tous les Ecclesiastiques, quand il leur

Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, & ministrare mensis, considerate ergo viros, &c. quos constituamus super hoc opus. *Act. 6. 2.* Cui Leuita castissimus vbi eas repositas haberet ostendens, numerosissimos sanctorum pauperum obtulit greges, in quorum victu atq; vestitu inamissibiles considerabat facultates, *S. Leo in natal. S. Laur.* Beati pauperes. *Matt. 5. 3.* Venite benedicti, &c. Esuriui enim & dedistis mihi. *Matt. 25. 32.* Filius hominis non habet, vbi caput reclinet. *Luc. 9. 58.* Tantummodo vt pauperum memores estis. *Gal. 2. 10.*

dit vn peu auant de mourir, *Pauperes semper vobiscum habetis.*  
Ioan. 12. 8. Deut. 15. 11.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste ce soin que doiuent auoir les Ecclesiastiques des pauvres : il est 1. à en faire grand estat, les regardant comme les freres, les coheritiers, les membres & le bien de IESVS-CHRIST. 2. A les secourir dans leurs necessitez temporelles, leur faisant l'aumosne selon leur pouuoir, & leur en procurant auprès des autres. 3. A les visiter dans leurs maladies, taschant de pratiquer quelque Medecin, Chirurgien & Apothicaire pour leur rendre les secours de leur profession, mais c'est principalement à les consoler dans leurs miseres, les exhorter à la patience, ayant soin que sous pretexte de pauvreté ils ne croupissent pas dans l'ignorance, comme ils font d'ordinaire, ne leur donnant iamais à cét effet l'aumosne corporelle, qu'on ne leur fasse à mesme temps l'aumosne spirituelle. Et quand on ne peut les ayder autrement, en auoir au moins compassion, & les assister autant qu'on peut par prieres.

*Voyez en ce point* l'exemple de Nostre-Seigneur, de qui il est dit en la personne de Iob, que la compassion auoit esté formée avec luy dans le ventre de sa mere, & qu'ils auoient pris naissance & accroissement ensemble, & souuenez vous que les predestinez, si vous voulez estre du nombre, sont appellez dans l'Escriture des vaisseaux de misericorde, & chez Zacharie, les enfans de l'huile, c'est à dire en qui le S. Esprit a répandu le baufme de la charité, & l'huile de la misericorde, pour apres la verser sur le prochain.

*Voyez* donc comme vous estes comporté à l'endroit des pauvres, car c'est d'eux que Nostre-Seigneur a dit.

*Amen dico vobis, quamdiu fecistis vni ex fratribus meis minimis, mihi fecistis; quamdiu non fecistis vni de minoribus his, nec mihi fecistis.* Matth. 25. 40. & 45.

Honorat autem eum,  
qui miseretur paupe-  
ris. *Prov. 14. 31.*

Qui habet duas tuni-  
cas, det non habenti,  
& qui habet escas, si-  
militer faciat, *Luce. 3.*  
11.

Ab infantia mea cre-  
uit mecum miseratione,  
& de utero matris  
meae egressa est me-  
cum. *Iob. 31. 18.*  
Vasa misericordiae,  
*Rom. 2. 25.*  
Isti sunt filii olei,  
*266. 4. 14.*

## CXXIV. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de faire l'aumosne.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p>1. Les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire l'aumosne.</p> <p>2. Quelles conditions doit avoir</p> | } | <p><i>l'aumosne pour estre bien faite.</i></p> <p>3. Les mal-heurs dont Dieu menace ceux qui ne la font pas.</p> |
|---|---|--|

*Propter mandatum assume pauperem, & propter inopiam eius ne dimittas eum vacuum.*

Eccl. 29. 12.

Nous voyons par là, que ce n'est pas seulement vn conseil mais qu'il y a precepte de faire l'aumosne, confirmé par ces paroles de Nostre Seigneur dans l'Euangile. *Quod superest, date eleemosynam.* Luc. 11. 41.

## I. POINT:

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire l'aumosne. La 1. est, parce qu'ils sont appelez les Peres des pauvres par les Conciles, & le Canon dit; *Et si hoc non habent, vanum nomen habent.* La 2. c'est qu'ils sont obligez de donner bon exemple, ce qu'ils ne peuvent faire plus efficacement, que par l'aumosne. La 3. sont les grands biens qui arriuent à ceux qui la font, que Nostre-Seigneur comprend en ces mots: *Date eleemosynam, & ecce omnia munda sunt vobis,* c'est à dire, que l'aumosne sert d'une grande disposition pour purifier vne ame de tous ses pechez, & pour acquiescer vne sainteté éminente. La 4. est l'exemple de tous les SS. & des hommes vrayment Apostoliques. S. Paul qui travailloit de ses mains pour donner l'aumosne; S. Gregoire qui tenoit registre de tous les pauvres de la ville de Rome, & qui en seruoit douze tous les iours à sa table, S. Louys, S. Charles, & vne infinité d'autres.

*Gloria sacerdotum est pauperum inopia provideat. S. Hier. ep. ad Nep. Dist. 10. Fratrem.*

*Aurum Ecclesia habet, non vt seruet, sed vt erogat, & subueniat in necessitatibus. S. Amb. 21. q. 2. c. eod.*

*Nocte ac die operantes ne quem forte grauauerimus. 1. Thess. 3. 9. Q. iturabatur iam non foretur, magis autem laboret manibus suis, vt habeat vnâe tribuas necessitatem patienti. Epn. 4. 23.*

## II. POINT.

Cum facis elemosynam, noli tuba canere antete... Sed nesciat sinistra tua, quid faciat: dextera tua. *Mat. 6. 2 & 3.* Receperunt mercedem suam, *Ib. 65.*

Non ex tristitia aut necessitate, hilarem enim datorem diligit Deus. *1. Cor. 9. 7.* Qui miseretur in hilaritate. *Rom. 12. 8.* Non protrahas datum augustinati. *Eccl. 4. 3.*

**C**ONSIDEREZ quelles conditions doivent accompagner l'aumosne, pour-estre bien faite & renduë meritoire. 1. C'est qu'elle se fasse avec vne intention droite, principalement si elle se fait en public, comme doit estre faite celle des Ecclesiastiques, c'est à dire, que ce ne soit point pour estre veu & estimé des hommes. La 2. qu'elle se fasse gayement & de bon cœur. La 3. qu'elle se fasse proprement. La 4. enfin qu'elle se fasse abondamment; à proportion des commoditez que Dieu luy a données.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, pour dernier motif qui doit vous pousser à faire l'aumosne, les mal-heurs dont Dieu menace ceux qui ne la font pas. 1. Ils ne seront pas exaucez dans leurs prieres, *Qui obturat aurem suam ad clamorem pauperis, & ipse clamabit & non exaudietur.* 2. Leurs biens au lieu d'augmenter, diminuëront. *Qui despicit deprecantem, sustinebit penuriam.* 3. Les graces leur seront refusées, *Non est bene ei elemosynas non danti.* 4. Enfin pour comble de mal-heurs, c'est qu'ils seront reprovez du Paradis.

Cette foule de témoignages tirée des saintes Escritures, n'est-elle pas suffisante pour vous faire connoistre cette obligation? Voyez donc quelle aumosne vous faites? En faites vous à proportion de vos commoditez? La faites vous avec les conditions requises? Vous deuriez vous retrancher du necessaire, pour soulager les pauvres? & peut-estre ne leur donnez vous rien mesme de vostre superflu. Ne vous flatez pas en ce point: Mais comme nous sommes souvent aveugles en nostre propre cause, consultez vos directeurs pour sçavoir ce que vous estes obligé de donner en conscience tous les ans aux pauvres: Et souvenez-vous que depuis que vous avez esté fait Clerc, c'est à dire, la part & l'heritage du Seigneur, non seulement vos biens Ecclesiastiques, qui sans contredit appartiennent aux pauvres; mais mesme vos biens patrimoniaux sont deuenus l'heritage des pauvres, & doivent estre partagez avec eux.

*Thesaurisate vobis thesauros in celo, &c. Luc. 16. 19. Facite vobis amicos de mammona iniquitatis. Matt. 6. 20.*

Qui parce seminat, parce & metet, & qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus & metet, *1. Cor. 9. 6.*  
*Prou. 11. 13. Ibid. 28. 26. Eccl. 12. 13.*

Non memini me legisse, mala morte mortuum, qui libenter opera charitatis exersuit. *S. Hier. ep. ad Nep.*

Vix, vix tibi Clerice, mors in illa, mors in tuis deliciis est, &c. sumptus Ecclesiasticos gratis bibere te putas: cantando vt aiunt, tibi prouenire videntur: *h. numerat magis fodere, aut mendicare, peccata enim populi comedis, &c. S. Bern. del. in illud; Ecce nos.*

Apriuatim possidemus quod nobis sufficiat, non illa nostra sunt, sed pauperum, quorum procuracione quodammodo gerimus, non propriam nobis vsurpatione damnabili vindicamus. *S. Aug. ep. 50. ad Bonif.*



## CXXV. MEDITATION.

De la vertu de force qui est propre au Diacre.

1. Qu'est-ce que cette force requise aux Ecclesiastiques, & en quoy elle consiste.
2. Les raisons pour lesquelles cette vertu est si necessaire.
3. Quand il faut faire paroistre cette force, & en quelle occasion.

*Accipe Spiritum sanctum ad robur.*

Ce sont les paroles dont on se sert en l'ordination du Diacre, qui nous font connoistre combien il a besoin de force & de courage pour les fonctions de son ministère.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la force dont on parle icy, requise aux Ecclesiastiques, & principalement au Diacre, n'est autre chose qu'une fermeté & une constance d'esprit, pour entreprendre les choses fâcheuses & difficiles, où il va de la gloire de Dieu, & pour souffrir toutes les résistances & les oppositions que les ennemis de nostre salut peuvent y former : si bien que cette vertu a deux offices, qui sont attaquer & soutenir, agir & patir. C'est cette force dont saint Estienne estoit rempli, quand il faisoit tant de prodiges en Ierusalem, c'estoit de ce mesme esprit qu'estoit possédé S. Laurent, quand au milieu des tourmens il seroit des bourreaux.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons pour lesquelles cette vertu est si necessaire aux Ecclesiastiques. C'est 1. parce que souvent il faut qu'ils entreprennent des choses où il se rencontre bien des contradictions ; par exemple, s'il faut abolir quelque abus, ou établir quelque bien dans une Paroisse, si on veut vivre plus retiré que les autres, s'il faut s'opposer à la tyrannie d'un Seigneur, pour maintenir les droicts de l'Eglise, & semblables.

2. Parce que les ennemis que nous avons sur les bras, sont

Emite in eos quæsumus Domine, Spiritum S. quo in opus ministerii tui fideliter exequendi septiformis gratiæ munere roborentur, *Pont. in Ord. Diacon.*

Ne formides à facie eorū, nec enim timere te faciam vultum eorum, ego quippe dedi te hodie in civitatem munitam, & in columnam ferream, & in murum æreum. *Ier. 1. 17. & 18.* Stephanus plenus gratiæ & fortitudine, faciebat prodigia & signa magna in populo. *Act. 6. 8.*

Verba, iam assatum est, manducas,

Non carebis infinitis detractoribus & adulatoribus, hi obliuioni tradendi, illi dissimulandi. *S. Ber. ser. 66. super. Cant.*

Qui obseruat dicta hominum, nunquam aliquid bene faciet, iuxta illud, qui obseruat ventos non seminatur. *S. Th. sup. e n. Matth. Per bonam & malam famam, à dextris & à*

sinisteris, Chæsti miles graditur nec laude excolliitur, nec vituperatione frangitur. S. Hier. in Prol. Eph.

Non ideoque relinquenda est nobis Ecclesiastica disciplina, aut sacerdotalis sollicitudinis celsura, quoniam cõitiis infestamur, aut terroribus quatimur. Sacerdos Dei Euangelium tenens & Christi præcepta custodiens, occidi potest, non potest vinci. S. Cyp. ep. 5. ad Cornel. aduers. minus Ty. Confortamini in Domino, & in potentia virtutis eius. Eph. 6. 10.

tres-puiffans; car le diable d'vn costé se sert de toutes les voyes possibles pour nous faire tomber. Le monde d'ailleurs avec ses fausses & damnables maximes, avec ses objets sensibles & charmans, avec les respects humains, nous détourne souuent du bien que nous voudrions faire. Et la chair enfin nous liure de rudes & continuels assauts contre la chasteté que nous auons vouëe; en sorte qu'à moins d'estre soustenus par vne force toute diuine, nous sommes en continuel danger de faire naufrage, où au contraire avec cette vertu rien ne nous estonne, rien ne nous ébranle, & rien ne nous renuerse.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encores que nous deuions faire paroître cette force & ce courage en toute occasion; neantmoins c'est principalement à executer avec vigueur, constance & fermeté d'esprit, les bonnes resolutions vne fois prises, sans en démordre aucunement, quelque chose qui arriue. Par exemple, vous aurez pris resolution de porter dorefnauant en tout lieu la soutanne, de faire tous les jours l'Oraison mentale, en vn mot de viure plus regulierement que vous n'auuez fait: Il faut exactement garder l'ordre que vous-estes prescrit, & ne se relascher iamais, quelque ennuy & quelque dégouft qui vous arriue,

Qui mollis & dissolutus est in opere suo, frater est sua opera dissipantis. Prov. 18. 9.

*Helas! quelle lascheté* apportons-nous à toutes nos actions? combien peu de courage & de ferueur à executer ce que nous auons promis à Dieu? N'est-il pas vray que tous nos defauts & nos manquemens ne viennent que par faute de force? *Vsqquo marceitis ignauia?* Iosué 18. 3. dit le S. Esprit. Esueillons nous à ces paroles; & pour nous releuer de nostre paresse, & obtenir cette force si necessaire, pratiquons ces deux moyens. 1. Demandons-la à Dieu, puisque sans luy nous ne pouuons rien faire. 2. Taschons aussi de nous faire vn peu de violence; car comme nous ne pouuons rien sans la grace, la grace ne veut rien faire sans nous, & nous ne pouuons rien faire avec la grace, sans nous faire quelque force ou violence.

Sine me nihil potestis facere, Ioan. 15. 5.

*Vos ergo confortamini, & non dissoluantur manus vestrae.* 2. Par. 15. 7. *Nondum enim vsque ad sanguinem restitistis.* Heb. 12. 4.

CXXVI. MEDITATION.

Quel doit estre le modele que se doiuent proposer les Diacres dans leurs fonctions, & dans la conduite de leur vie.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Que le modele que se doiuent proposer les Diacres dans leurs fonctions, sont les Anges.</p> <p>2. En quoy les Diacres doiuent</p> | <p>imiter &amp; ressembler aux Anges.</p> <p>3. Reflexion.</p> |
|---|--|

*Conuersatio nostra in cælis est. Phil. 3. 20.*

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles que les Diacres & tous les Ecclesiastiques estant faits citoyens des Cieux, par l'honneur qu'ils ont d'estre receus dans la Hierarchie, & obligez par consequent à vne vie toute celeste, ils ne peuuent prendre de regle meilleure de leurs actions que les Anges, puis qu'ils sont establis pour faire en la terre, ce que les Anges font dans le Ciel; c'est pourquoy les Diacres sont appelez chez les SS. Peres, vertus Angeliques. Et que S. Estienne qui leur est donné pour Patron, parut au milieu de la Synagogue, le visage beau & éclatant de lumiere, comme celuy d'un Ange. Cela posé,

Viderunt faciem eius tanquam faciem Angelis stantis inter illos. Act. 6. 15.

II. POINT.

CONSIDEREZ, en quoy principalement les Diacres doiuent imiter & ressembler aux Anges. C'est 1. En leur pureté, ne souffrant en leur ame aucune affection tant soit peu déreglée, & gardant vne chasteté de corps inuiolable, afin de pouuoir dire avec S. Paul; *In carne ambulantes, non secundum carnem militamus.* 2. En l'obeyssance ponctuelle que ces esprits bienheureux rendent ateu glément aux ordres de Dieu, sans distinction des lieux ny des personnes; vn Ecclesiastique ne deuant pas auoir d'autre pensée que d'accomplir en tout & par tout la volonté de Dieu, en quelque façon qu'elle luy puisse estre conuë, sans aucun delay ny retardement 3. En la reueréce que ces Intelligences celestes portēt à la diuine Maiesté, deuant qui elles assistent avec de continuels tremblemens. 4. En la persecu-

Ministri Domini facientes verbum illius. Ps. 10. 12. 10. 1. Cor. 10. Vt impleamini agnitione voluntatis eius, in omni sapientia & intellectu spiritali. Col. 1. 9.

Vt probetis quæ sit voluntas Dei bona, bene placentes & perfecti. Rom. 12. 2. Tremunt potestates.

Requiem non habebant die ac nocte, di-centia, Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus omnipotens, &c. Apoc. 4. 8. Abundet in eis totius forma virtutis, auctoritas modesta, pudor constans, innocentie puritas, & spiritualis obseruantia discipuli.

uz. In moribus eorum  
præcepta sua fulgeant,  
ut suæ castitatis ex-  
plo, imitationem san-  
ctam plebs acquirat,  
& bonum conscientia  
testimonium præfe-  
rentes, in Christo fir-  
mi & stabiles perseue-  
rent. *Pont.*

rance, car comme ces esprits tout de feu ne cessent de chanter  
touffours les louanges de Dieu, & ne feront iamais autre chose  
dans toute l'eternité, sans perdre sa sainte presence pour vn  
seul moment : Ainsi faut il que le plus grand contentement  
du Diacre soit de conuerser avec Dieu par la priere, de bien  
dire son office, & de bien faire toutes ses fonctions. Et que s'il  
est par fois obligé de communiquer & conuerser avec les hom-  
mes, ce soit touffours en la veuë, & en la presence de Dieu &  
pour leur inspirer la grace, l'amour & l'esprit de Iesus-Christ,

### III. POINT.

**N**Est-il pas vray que si nous auions souuent ces pensées  
deuant les yeux, nous nous acquitterions mieux de nos  
obligations? Examinez-vous sur cette ressemblance qui doit  
estre entre vous & ces esprits bien-heureux. Quelle pureté re-  
marquez-vous en vostre cœur & en vostre corps? quelle  
obeyffance rendez vous à Dieu & à vos Superieurs? combien  
fidele & combien ponctuelle? Quelle reuerence portez-vous  
à la souueraine Maiesté? Combien de fois en vn iour, mais en  
vne heure, perdez-vous la presence de Dieu? Regrettez le  
pafsé; & dorefnauant quand vous serez en fonction de quel-  
que ordre, dites en vous-mesme souuent, Comment est-ce  
que mon bon Ange se comporteroit s'il auoit à faire cette  
action? Ce fera le moyen de faire avec affection & merite ce  
que vous ferez, & ce sera détourner de vous la malediction  
que Dieu fulmine contre ceux qui le seruent avec lascheté &  
negligence.

*Maledictus homo, qui facit opus Dei negligenter. Ierem.*  
8. 10.



# MEDITATIONS

DE

LA VIE ECCLESIASTIQUE

SIXIESME PARTIE.

QUI TRAITE

DE LA PRESTRISE, DE SON  
MERITE, DE SES FONCTIONS,  
& de ses Vertus.

CXXVII. MEDITATION.

DE L'EXCELLENCE DE LA  
Prestrise, tyrée de son Ethymologie.

. Ce que signifie le mot de | 2. Ce que signifie le mot de Sa-  
Presbyter. | cerdos.

*Vos estis Presbyteri in populo Dei. Iudith. 8. 21.*

## I. POINT.



CONSIDEREZ ce que signifie ce mot ; *Presbyter* : si nous le considerons selon les regles de la Grammaire, il signifie vn homme ancien & desia auancé en l'aage : mais dans vn sens d'appropriation & d'accommodation, il signifie vn homme sage, prudent, anisé, maiestueux, qui ne ressent plus rien des bouillons de la ieunesse qui est d'vn conseil rassis, & d'vn iugement meur ; tels que sont ordinairement les personnes employées dans les charges pabliques, lesquelles sont appellées par les saints Peres, *Maiores*, non pas qu'ils soient en effet plus anciens quant à l'aage, mais seulement quant aux mœurs, à l'esprit & au iugement ; car, comme remarque le Sage, il y a deux sortes de vieillesse, l'vne qui se compte par le nombre des années, l'autre qui se prend de l'integrité de la vie ; si bien que qui dit vn Prestre, ne dit pas tousiours vn homme vieillard, & qui a la barbe blanche, mais qui est d'vne vie irreprochable : c'est pour cela qu'on leur donne les qualitez de venerable & discrete personne, qu'on les appelle Peres, qu'on les nomme Reuerends.

*Examinez-vous* icy si vous estes de ces vieillards, c'est à dire, si vous auez la prudence, la sagesse & les autres parties qui vous rendent venerable au peuple. Combien peut-estre de legeretez & de traits de ieunesse, faites vous paroistre tous les iours dans les compagnies qui sont indignes de la maiesté & de la grauité d'vn Prestre ? combien vos passions sont-elles violentes ? Regrettez ces defauts, & donnez y ordre à l'aucnir.

## II. POINT.

Omni Pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in illis que sunt ad Deum, vt offerat dona & sacrificia pro peccatis, *Heb. 5. 1.* Sacerdos dicitur, quasi sacrum dans: dat enim sacrū de Deo, i. prædicationem, sacram Deo orationem, sacrū Dei, in carnem & sanguinem, dat sacrū pro

CONSIDEREZ, ce que veut dire ce mot de *Sacerdos* : s'il se prend à l'égard de Dieu, il signifie sacrificateur, s'il se prend à l'égard du peuple, il signifie : *Sacra dans*, *sacra docens*, *sacer Dux*, ou, *sacra dos*, nom qui dans sa signification nous fait connoistre que tout l'employ d'vn Prestre est d'estre tout à Dieu & tout au peuple : A Dieu, par les sacrifices qu'il luy offre ; au peuple, par l'administration des Sacremens & de la parole diuine : A Dieu par les entretiens qu'il a avec luy.

Deo, vivendi exem-  
plum, Pet. Blas. ser. 8.  
de vita & off. Presul.  
& Cler.

dans l'oraïſon, au peuple par la communication qu'il luy fait des lumieres de la grace & de l'esprit qu'il a receuës, comme vn autre Moyſe dans l'oraïſon : A Dieu en luy rendant la gloire & l'honneur ſouuerain qui luy eſt deu, au peuple en ſanctifiant leurs ames par les exercices de la Religion.

*Helas !* combien ſommes nous éloignez de cét employ ? nous ſommes tout au monde, tout aux creatures, tout à nous-mesmes, à nos plaiſirs, à nos diuertiffemens. N'eſt-il pas vray qu'il y en a bien peu qui pensent que quand on ſe fait Preſtre, il faut renoncer à tout pour n'eſtre qu'à Dieu & à ſon Eglife ? Apprenez auïourd'huy que l'enfant n'eſt point tant à ſon pere, ny la femme à ſon mary, que le Preſtre à Dieu & à l'Eglife : En forte que c'eſt veritablement de vous que l'on peut dire,

*Non eſtis veſtri.* 1. Cor. 6. 19. Et  
*Nemo veſtrum ſibi vivit,* Rom. 14. 7.

CXXVIII. MEDITATION.

Excellence de la Preſtriſe, priſe des ceremonies principales de l'Ordination du Preſtre.

- |  |                         |   |
|--|-------------------------|---|
| <p>1. La premiere ceremonie, c'eſt la vocation &amp; preſentation.</p> <p>2. Le bon témoignage que de-</p> | <p>mande l'Eueſque.</p> | <p>3. L'onction des mains, &amp; ce qu'elle ſigniſſe.</p> |
|--|-------------------------|---|

*Applica ad te Aaron fratrem tuum cum filiis ſuis, ungesque eos & ſanctificabis, vt ſacerdotio fungantur mihi.*  
Exod. 28. 30. 40.

C'eſt le commandement que Dieu fait à Moyſe, quand il choiſit Aaron pour le faire Preſtre, & vne partie des ceremonies qu'il voulut y eſtre obſeruées. Où ſe void vne figure de ce qui ſe fait auïourd'huy en l'Ordination des Preſtres Euan-geliques. Et comme il n'y a rien qui nous découure mieux les ſecrets de noſtre Religion, que les ceremonies,

I. POINT.

**C**ONIDEREZ que la 1. ceremonie, c'eſt la vocation & la preſentation qui ſe fait des Ordinans par l'Archi-

Sanctam graduum ad quos promouendi sunt, & nominum ordinandorum significationem Pontifex proclamat, hoc mysterio significante, quod Pontifex Dei amans, interpres sit diuinæ electionis, qui non ex fauore proprio eus qui ordinandi sunt, ad diuinam ordinationem adducat, sed à Deo impulsus. *3. Dion. e. 5. Eccl. Hierar. Sacerdos si pariter cum subditis peccat, non eadem, sed acerbiora parietur, Chry. hom. 27. in Mat. Si pecces priuatum, nihil tale passurus es, si in sacerdotio, perit. Chry. hom. 3. in Act.*

diacre à l'Euesque au nom de l'Eglise. Ceremonie qui marque l'inspiration & le mouuement interieur de Dieu, requis en celuy qui s'approche des saints Ordres. Laquelle estant la premiere & fondamentale est grandement à obseruer; car encores que la vocation soit commune aux autres ordres, elle doit estre neantmoins examinée plus serieusement, quand il est question de la Prestre. 1. D'autant que c'est le sommet de l'estat Ecclesiastique, c'est vn estat de perfection acquise & consommée, c'est vne profession toute diuine, & si esleuée au dessus de la portée humaine, qu'il n'est pas permis de la desirer de son propre mouuement, de la rechercher, de l'ambitionner, ny mesme de la vouer. 2. Parce que le danger y est plus grand qu'en tous les autres ordres: D'où vient que la plupart des Saints qui pour les ordres inferieurs se sont quelquesfois laissez persuader, ont fait tousiours de grandes resistances pour celuy-cy.

*Comment y estes vous entré?* Ne vous y estes vous pas appellé vous mesme? *Que vous estes heureux si vous n'y estes pas encores engagé,* pour auoir la commodité d'y songer tout à loisir.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'apres que l'Euesque, à la caution pour ainsi dire, de l'Archidiacre qui répond du mérite, & de la capacité des Ordinans, les a admis à la ceremonie. La 1. chose qu'il fait, c'est de demander le témoignage du peuple, pour monstres combien doit auoir esté innocente la vie de celuy qui s'approche des ordres, combien esloignée non seulement du mal mais mesme de tout soupçon de mal. Et la raison pourquoy on demâde le témoignage du peuple, c'est parce que le Prestre doit estre aux seculiers vn exemple de toute sorte de vertus & de bonnes œuures, & répandre en tout lieu par ses actions, par ses paroles, & par son silence mesme, la bonne odeur de Iesus Christ, dont il doit estre tout remply.

*En verité,* n'auiez-vous pas fait faire vn mensonge à l'Archidiacre quand il a dit de vous; *Scio & testificor eum dignum esse.* Quel vie auiez-vous menée? pensez y vn peu, mais que ce soit pour vous confondre, & demander pardon à Dieu de vostre temerité.

Postulat sancta mater Ecclesia, &c. Neque enim fuit frustra à Patribus institutum, ut de electione illorum, qui ad regimen altaris adhibendi sunt, consulatur etiam populus, quia de vita & conversatione presentandi, quod nonnunquam ignoratur à pluribus, scitur à paucis: & necessè est ut facilius ei quis obedientiam exhibeat ordinato, cui assensu præbuerit ordinatio. Horum siquidem Diaconorum in Presbyteros auxiliantium Domino ordinandorum cunctatio, quantum mihi videtur probata, & Deo placita existit & digna, ut arbitror Ecclesiastici honoris augmento,



## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'une autre principale ceremonie de l'ordination, c'est l'onction qui se fait des mains de l'Ordinand, quand l'Euesque dit en formant vn signe de la Croix de la droite à la gauche, pendant que l'on chante l'hymne *Veni creator : Consecrare & sanctificare digneris Domine manus istas per istam unctiorem & nostram benedictionem* : Ceremonie qui marque. 1. La plenitude de grace qui est donnée au Prestre, tant pour soy que pour les autres. 2. Qu'il doit estre tout bruslant de zele, & qu'il doit auoir des entrailles de bonté, de mansuetude, & de misericorde, qui sont les vertus signifiées par l'huile, comme expliquent les Peres. 3. Qu'il est participant de l'onction sainte & sacrée du Fils de Dieu, & que comme il n'y auoit autrefois que les Prestres & les Roys qui receuoient l'onction, il entre en participation de l'une & de l'autre dignité. Mais combien peu reçoient cette abondance & cette plenitude de grace? combien peu ont ces vertus de douceur, de patience, & autres signifiées par cette onction?

*Prenez-garde que le peu d'onction intérieure, c'est à dire, le peu de grace que vous avez receu en l'ordination, ne soit vne marque de vostre reprobation éternelle, comme S. Gregoire remarque de Saül, de qui l'onction se fit seulement avec vn petit vaisseau.*

*Cum lenticula olei. 1. Reg. 10. 11.*

Laquelle il compare avec le peu de grace qui se rencontre dans beaucoup d'Ecclesiastiques.

*Quid est quod lenticula Saül ungitur, nisi quia in fine reprobat?r?*

## CXXIX. MEDITATION.

Continuation de la precedente Meditation.

Des ceremonies qui font reconnoistre le merite de l'Ordre de Prestre.

*Sed ne vnum fortasse vel paucos aut decipiat assensio, aut fallat affectio, sententia est expectanda multorum. Itaque quid de eorum actibus, aut moribus noueritis, quid de merito sentiat, libera voce pandatis, & his testimonium sacerdotii magis pro meritis, quam affectione aliqua tribuatis: si quis igitur aliquis habet aliquid contra illos, pro Deo & propter Deum, cum fiducia exeat & dicat Deo, verumtamen memor sit conditionis suæ. *Tour.* Oleum liquoribus aliis superferitur, oleū igne fouet, oleum vulnera curare consuevit: per illud ergo misericordie bonum significatur, quia scriptum de Domino est: Misericordies eius super omnia opera eius: quia ignem fouet, predicationis gratiam designat, quæ electorum mentes illuminat: quia vero vulnera per oleū curantur, hoc profecto insinuat, quod detergenda sunt vulnera peccatorum. Vngatur ergo caput Regis, quia spirituali gratia mens est replenda doctoris: habeat in unctione sua oleum, habeat misericordiam abundantem, quæ virtutibus aliis præferatur, habeat nihilominus oleū medicinæ, vt sapienter disponat qualiter fetores peccatorum tergat, & ægram mentes saluti restituat, S. Greg. l. 4. c. 5. 121. Reg. 6. 9.*

1. Le pouuoir qui est donné au Prestre par ces paroles : *Accipe potestatem offerre*, &c.
2. L'imposition des mains, & ce que signifient ces paroles prononcées par l'Euesque en la faisant.

Après l'onction des mains, l'Euesque presentant à l'Ordinand le Calice plein de vin, & la Patene dessus chargée de l'Hostie, comme vne matiere partielle & essentielle de l'Ordination, adiouste en mesme temps ces paroles;

*Accipe potestatem offerre sacrificium Deo, Missasque celebrare tam pro viuis quàm pro defunctis, &c.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ la grandeur & l'excellence du pouuoir qui est donné au Prestre par ces mots. 1. Receuant la puissance d'offrir sacrifice à Dieu, il acquiert droit sur la victime & l'hostie du sacrifice qui est Iesus-Christ, pour le faire descendre, pour ainsi dire, du Ciel en terre par la consecration, en tel lieu, en tel temps, & autant de fois qu'il luy plaira, *Obediente Domino voci hominis*, pour l'offrir à son Pere en holocauste, & puis pour le distribuer au peuple.

Quel pouuoir est pareil à cetuy-là qui rend vne homme participant du Royal Sacerdoce de Iesus-Christ ? qui le destine pour tenir sa place à l'Autel, pour parler, pour sacrifier, & pour operer en son nom ? Si Dieu auoit donné le pouuoir à quelqu'un de faire vn Ciel nouveau, & de produire de nouveaux Astres, en qu'elle estime ne seroit-il parmy les hommes ? mais cela n'est rien au prix du pouuoir qu'a le Prestre de produire à l'Autel le Createur du Ciel & de la terre. Qui le pourroit croire, si la foy ne nous l'enseignoit, que celui que le Pere engendre de toute éternité comme Dieu, que la sainte Vierge a enfanté dans le temps comme homme, soit produit par le Prestre, comme Dieu & homme tout ensemble ? Remerciez Dieu de cette faueur signalée. Demandez-luy pardon des manquemens principaux que vous auez commis contre cette dignité.

*O potestas ineffabilis quæ in nobis habitare signata est, per impositionem sanctorum sacerdotum ! O quam magnam in se continet dignitatem formidabile & admirabile sacerdotium !*  
*Ephrem. de sac.*

Non est potestas super terram quæ comparetur ei. *Iob. 41. 24.*  
Legatione pro Christo fungimur, tanquam Deo exhortante per nos, *2. Cor. 5. 20.*  
Christus ipse est qui offert & ipse qui offertur. *S. Chryf. in Liturgia sua.*  
Vere veneranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus Dei filius velut in vtero virginis incarnatur. *S. Aug. Conc. 2. sup. T. 37.* O miraculum ! & benignitatem, qui sum Patre sursum sedet, in illo ipso temporis articulo, sacerdotum manibus pertractatur. *S. Chryf. l. 3. de sac.*

## II. POINT.

**V**N E autre ceremonie qui releue merueilleusement la dignité du Prestre, c'est l'imposition des mains que fait l'Euesque en luy disant : *Accipe Spiritum sanctum*. &c. qui est l'autre forme & matiere essentielle prattiquée de tout temps en l'Eglise, à l'exemple du Souuerain Prestre qui dit à ses Apostres : *Accipite Spiritum sanctum*. Et pour en micux connoistre les mysteres ;

*Pesez* ce qui est signifié par le saint Esprit. 1. Par le saint Esprit est signifiée & marquée la plenitude de la grace comme vous vistes hier, communiquée à l'Ordinand, non seulement pour luy, mais encore pour l'vtilité des autres. 2. Par le saint Esprit, est entenduë la puissance & le caractere que reçoit le Prestre, comme vne émanation de l'authorité suprême de Iesus-Christ, pour pouuoir produire les effets surnaturels, tels que sont la remission des pechez, & l'infusion de la grace. 3. Ces paroles enfin, nous font connoistre, que non seulement la grace sanctifiante, & la grace gratuite sont données à l'Ordinand, mais l'autheur & la fontaine mesme de toutes les graces, c'est à dire, le saint Esprit en personne, pour demeurer eternellement avec luy, en telle sorte, que comme le caractere ne s'efface point par les pechez du Prestre, le saint Esprit aussi ne peut estre chassé de son ame, mais y demeure tousiours non pas pour le sanctifier, s'il s'en rend indigne, mais bien pour sanctifier les autres par son moyen. Voila ce que signifient ces paroles, *Accipite Spiritum sanctum*. Paroles en vertu desquelles le Prestre a pouuoir de fermer les portes de l'Enfer, ouvrir celles du Ciel, affranchir vn homme de la captiuité du diable, & le faire enfant de Dieu, le déliurer du peché qui est le plus grand de tous les maux, & luy conferer la grace.

*Ne sont ce pas là* des preuues assez fortes pour nous faire connoistre l'excellence de nostre Sacerdoce, & nous faire rentrer dans nous mesmes, pour voir combien de fois nous auons contristé ce diuin Esprit, & luy en demander en suite tres-humblement pardon, luy disant avec le Prophete ;

*Ne proicias me à facie tua, & Spiritum sanctum tuum ne auferas à me. Redde mihi letitiam salutaris tui, & spiritu principali confirma me.* Psal. 50. 13. & 14.

Quem effudit in nos abunde. Tit. 3. 6.

Suar. l. 12. c. 5. in 8. par. Alens. 1. p. 94. 73. ar. 1. Salmeron. in c. 5. ad Rom.

Quidnam hoc aliud esse dicas, nisi omnium rerum caelestium potentiam illis à Deo concessam? quorumcumque enim, ait, retinueritis peccata, retenta sunt: quæ nam obsecro potestas hac vna maior esse queat? Cbry. l. 3. de sac.

## CXXX. MEDITATION.

Excellence de la Prestriſe, par comparaison avec les Prestres du vieil Testament.

1. La difference qui se trouue entre leurs sacrifices & le nostre. | 2. La difference consequemment qui se doit trouuer entre nostre sainteté & la leur.

*Lex per Moysen data est, gratia & veritas per Iesum Christum facta est. Ioan. 1. 17.*

Habemus altare de quo edere non habent potestatem, qui tabernaculo deseruiunt, Heb. 13. 10.

C'est à dire qu'autant qu'il y a de difference entre la loy & l'Euangile, entre le vieil & le nouveau Testament, entre Moysé & Iesus-Christ, autant y a-il de difference entre le Sacerdoce ancien & l'Euangelique, Et en effet, si vous

## I. POINT.

Sic ait Apost. Heb. 7.

Reprobationem factam fuisse prioris mandati propter infirmitatem eius, & inutilitatem, nihil enim ad perfectum adduxisset legem, fuisse vero introductionem melioris spei, per quam proximamus ad Deum. Tabernaculum prius fuisse vmbraile & figuratiuum respectu noui, quod finxit Deus & non homo. C. 8. sacrificia vetera desinisse sicut vmbra nouorum, quæ ipsorum exemplaria sunt, quia & illa terrena fuisse, ista porro esse cælestia, Christum longe melius quam Aaron, & eius sequaces Pontifices & Sacerdotes, sortitum fuisse ministerium, noui esse testamenti mediatoris, quod in melioribus promissionibus sanctum est &c. In omni hoc sacrificatur, & offerunt nomini meo oblationem mundam. Mal 1.

CONSIDEREZ premierement la nature de leurs sacrifices; Saint Paul nous apprend que ce n'estoient que des ombres & des figures du nostre, qui n'estoient agreables à Dieu & n'auoient de perfection qu'entant qu'ils signifioient ce luy que nous auons maintenant. C'est pourquoy nostre Seigneur disoit à son Pere: *Holocaustum & pro peccato non postulasti, tunc dixi: Ecce venio*, Psal. 39. 7. & 8. comme s'il vouloit dire Je connois mon Pere, que ny les hosties pacifiques, ny les autres oblations, ny les autres holocaustes, ny les viſtmes pour les pechez ne vous plaisent point, c'est pourquoy ie viens moy-mesme pour estre sacrifié en leur place. 2. Si vous en confiderez les viſtmes, ce n'estoient que des bœufs, des beliers, des agneaux, des brebis, des oyseaux, & semblables animaux qu'ils offroient és sacrifices, mais on offre tous les iours sur nos Autels, le Corps & le Sang d'un Dieu. 3. Quant à l'efficace, ils n'auoient aucun effet ny pouuoir d'eux mesmes; à cause de quoy S. Paul les appelle *Infirma & egena elementa*, Gal. 4. 9 qui ne pouuoient pas effacer les pechez: mais le nostre par la force & vertu infinie du Sang de Iesus-Christ, les remet efficacement à ceux à qui il est appliqué, n'estant qu'un mesme sa-

crifice avec celui de la Croix.

## II. POINT.

**C**ELA eſtant ſuppoſé, comme il eſt tres-vray, ſi on vous demande autant de ſainteté qu'à ces Preſtres anciens, eſt-ce trop? vous voyez à quoy aboutiſſoit tout leur office, à ſçauoir, de tuer des bœufs, écorcher des animaux, & les mettre en pieces, ſeparer les portions qui ſe doiuent offrir à l'Autel, ou ſe donner au Preſtre, allumer du feu, porter du bois & faire choſes ſemblables qui eſtoient plütoſt offices de couchers ou de cuiſiniers que de Preſtres, & cependant Dieu ne peut ſouffrir en eux la moindre impureté, il leur recommande ſans ceſſe d'eſtre Saints : *Sancti eſtote quia ego Sanctus ſum. Sanctificabor in ijs qui appropinquant ad me : Omnis homo te ſemine tuo*, dit-il à Aaron, *qui habuerit maculam, non accedet ad altare. Sacerdotes qui accedunt ad Dominum, ſanctificentur.* Il adiouſte meſme des menaces. Il en tire des punitions exemplaires, & nous autres qui offrons tous les iours l'Agneau ſans macule, le Saint des Saints, le Dieu du Ciel & de la Terre, qui le receuons chez nous, nous penſons eſtre en eſtat de ſa-  
lut, pourueu que nous ne faiſſions pas de gros pechez mortels & ſcandaleux.

Mal-heur à ceux, qui ne conſiderent pas la grandeur de leur miniſtere. Faisons mieux & commençons par vne haute eſtime que nous en ferons à l'auenir, non pas pour nous en glorifier, mais pour en deuenir plus ſaints, & pour ne nous point raualler à l'amour & à la ſeruitude des creatures.

*Scrutemur vias noſtras, & quaramus & reuertamur ad Dominum.* Thren. 3. 40.

## CXXXI. MEDITATION.

Excellence de la Preſtriſe, par compariſon à la grace du Chriſtianiſme.

1. Les auantages que produit la grace du Chriſtianiſme dans vne ame.

2. Combien la grace de la Preſtriſe eſt releuée au deſſus.

11. Vmbra lex habens futurorum bonorum, non ipſam imaginem, 1. Iſta ianua, rerum Hebr. 10. 1.

Impoſſibile eſt ſanguine hircorum & taurorum auferri peccata. Hebr. 10. 4.

Terribilia arque horrida fuerunt, quæ gratiæ tempus præceſſerunt, quod genus fuerunt tintinnabula, mala punica, lapides pectori ſacerdotis ſuperpoſiti, mira, cydatis &c. at vero ſiquis ea, quæ gratiæ tempus aduexit examine, terribilia, arque horrida quæ dixi, iudicabit eſſe admodum leuia, ac quod de lege à Paulo dictum eſt, hic, de nunc verum eſſe ſe comperiet, quandoquidem ne gloriſicatus quidem fuit, quædo gloriſicatum eſt in hac parte propter eminentem gloriã. Nam cum conſpicias Dominum immolatum, & illic ſitum ſacerdotem ſacrificio incubentem ac preces fundentem, etiam tunc te inter mortales verſari, atque in terra conſiſtere cenſes? Et paulo poſt.

Adeli ſacerdos non ignem geſtans, ſed ſpiritus S. Is preces diuturnas fundit, non vt flamma cœlitus deſcendat, ſed vt gratia influens in ſacrificium, per illud ipſum omnium animos inflammet & puriores reddat argento igne examinato purgatoque. S. Chryſ. 1. 3. de ſec.

Filij Belial nescientes Dominum, neque officium ſacerdotum, 1. Reg. 3. 11. & 12. Si in figura tanta obſeruantia, quanta in verita e? Amb. 1. de off. 30.

*Mortui eſtis, & vita veſtra abſcondita eſt cum Chriſto in Deo.*  
Coloff. 3. 3.

C'eſt ce que fait la grace Chreſtienne de tirer l'homme de l'ordre de la nature corrompüé, pour le faire vne nouvelle creature en Dieu : Mais le Sacerdoce tire le Preſtre de l'ordre commun de la grace, pour l'éleuer à vne vnion toute particuliere avec Ieſus-Chriſt. Et pour mieux voir ce rapport,

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ premierement les auantages que produit dans vne ame la grace du Chriſtianisme, vous verrez comme il eſt vray, qu'elle repare toutes les breſches que le peché auoit faites en elle, qu'elle la déliure de la ſeruitude de la concupiſcence, qu'elle chaſſe les tenebres de ſon entendement, qu'elle guerit ſa volonté, qu'elle la purifie de l'amour propre, qu'elle la détache de l'amour des creatures, pour la remplir d'un nouuel amour qui l'éleue à la iouyſſance du ſouuerain bien, elle la fortifie dans ſes foibleſſes; & pour dire en vn mot, cette grace fait d'un homme qui eſt par ſa naiſſance ennemy de Dieu, vn membre de Ieſus-Chriſt, & par conſequent vn enfant & vn heritier de Dieu.

*Voy-la ce que fait la grace Chreſtienne.*

## II. POINT.

**M**AIS confiderez d'un autre coſté combien la grace de la Preſtriſe eſt audeſſus; car ſi la dignité des membres de Ieſus-Chriſt, ſe doit meſurer par la dignité de la place qu'ils tiennent en ſon corps, ſelon la maxime de l'Apoſtre, & par la plus grande ou plus petite participation de ſon eſprit & de ſa vie, les Preſtres ſont les premiers & les plus nobles membres de Ieſus-Chriſt, car ils ſont, non ſeulement les yeux de ſon corps, pour éclairer & conduire les autres, non ſeulement ils ſont les mains & les bras, pour deffendre le reſte des parties qui le compoſent, à ſçauoir les Laiques, mais ils ſont les chefs ſubalternes de ce corps par la participation du Sacerdoce de Ieſus-Chriſt, qui en eſt le chef primitif. C'eſt par les Preſtres qu'il communique ſes graces aux fideles dans les Sacre-

*Sine his (Preſbyteris) neque ſalutis, neque promiſſorum bonorum cōpotes fieri poſſum⁹; nam ſi non potest quis regnum cælorum ingredi, niſi per aquã & Spiritum S. regeneratus fuerit, & qui non māducat carnem Pōnini, æterna vita privatur, & omnia hæc haud aliter quam permanens ſacerdotium perficiuntur, qui ſci vt circa illorum opē, aut gehænz ignem euitare quis poſſit, aut reſpiciat in cælo cononæ merita aſſequi? Homo enim ſunt quibus tum conceditur ſunt ſpirituales participaciones, tum etiam*

cremens, dont ils ſont Miniſtres ; c'eſt par les Preſtres qu'il les enſeigne, c'eſt par les Preſtres qu'il les forme, quand ils naiſſent au Baptême; c'eſt par les Preſtres qu'il les guerit quand ils ſont malades, au Sacrement de Penitence, c'eſt par les Preſtres qu'il les nourrit de ſon corps naturel en l'Euchariftie : quelle dignité ! quelle grandeur ! quelle élévation d'une vile creature ?

Concluez d'icy, combien doit eſtre grande & abondante la grace d'un Preſtre qui doit ſanctifier les autres. C'eſt beaucoup d'auoir la grace d'un Chreſtien, mais un Preſtre qui n'en aura pas dauantage, n'eſt point en eſtat de ſe ſauuer.

Car en vain ſaint Paul demanderoit-il tant de precautions, pour ordonner ceux meſme qui en ont les qualitez exterieures, s'il ne iugeoit qu'ils ont beſoin d'une plus grande grace, quand il dit : *Manus nemini cito impoſueris*, &c. 2. Tim. 5. 22.

Prenez-y garde, & voyez ce que vous faites de plus que le commun des Chreſtiens.

*Cui enim commendauerunt multum, plus petent ab eo.* Luc. 12.

8.

baptiſmatis partus a Deo eſt commiſſus. Per hos ipſos Chriſtum induimus, vna cum Dei filio ſepelimur, & beati illius capitis membra efficiuntur. S. Chryſ. l. 3. de ſac. c. 4.

CXXXII. MEDITATION.

Excellence de la Preſtriſe, par le rapport à la dignité de Mere de Dieu.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Les rapports qu'il y a entre les fonctions du Preſtre &amp; l'office de mere de Dieu.</p> <p>2. Les circonſtances qui rendent en quelque choſe la dignité des</p> | <p>Preſtres plus admirable que l'autre.</p> <p>3. Quel rapport il doit y auoir de noſtre vie à celle de la Mere de Dieu.</p> |
|---|--|

*Beatus venter qui te portauit & ubera qua ſuxiſti.* Luc. 11. 27.

C'eſt avec grande raiſon que l'Euangile éléue ſi hautement la dignité de la Mere de Dieu : Mais ſans vouloir entrer en comparaiſon, ny rien déroger à ſa grandeur, nous pouuons à proportion dire le meſme avec ſaint Auguſtin, de la dignité de Preſtriſe. Et pour en voir l'application,

## I. POINT.

*Ad Frat. in Eremo.*

Licet beatiffima virgo Maria, dignior, & excellentior fuerit Apostolis vniuerſis, non tamen illi, ſed iſti Dominus clauſus regni caelorum commiſit. *Innoc. 3. de pen. & rem. c. noua quaequam.*

Spiritus S. ſuperueniet iſte, & virtus altissimi obumbrabit tibi, *Luc. 1. 35.*  
*Ibid. 10. Luc. 33.*

**C**ONSIDEREZ les rapports qu'il y a entre les fonctions du Preſtre, & l'Office de Mere de Dieu : Si elle a conceu le Verbe incarné dans ſes chaſtes entrailles, c'eſt ce meſme Verbe que produiſent les Preſtres à l'Autel par les paroles de la conſecration : ſi elle a mis au monde ce Fils vnique de Dieu, ſi elle l'a allaité, ſi elle l'a porté entre ſes bras ; c'eſt ce que font tous les iours les Preſtres par proportion, quand ils manient ce precieux corps, qu'ils le mangent, qu'ils le portent, & qu'ils le diſtribuent à ceux qui le demandent : Mais remarquez principalement le rapport de ces deux excellentes dignitez en cecy. 1. Que comme pour produire & former le corps du Fils de Dieu dans le ventre de la ſacrée Vierge, le S. Eſprit luy a eſté donné, le meſme S. Eſprit eſt donné au Preſtre en l'Ordination, pour le produire par ſon miniſtere à l'Autel, quand on luy dit *Accipe Spiritum ſanctum.* Que comme le myſtere de l'incarnation ſ'eſt fait avec cinq paroles, *Fiat mihi ſecundum verbum tuum* ; De meſme la conſecration ſe fait par cinq autres paroles ; *Hoc eſt enim corpus meum.*

Admirez la grandeur des Preſtres ; & étonnez-vous de voir ſouuent des grands pecheurs aspirer d'eux-meſmes & ſans aucune vocation à cette dignité, qui fait trembler les Anges, & qui jette l'effroy dans l'eſprit des plus ſaints.

## II. POINT.

**M**AIS ſi vous conſiderez les circonſtances de ces deux grands myſteres de l'Incarnation & de l'Euchariftie vous remarquerez dans le ſecond quelque choſe de plus admirable que dans le premier. Il eſt certain que dans le 1. s'enferma eſ chaſtes entrailles d'une Vierge tres-pure, mais icy il entre en l'eſtomac d'un pecheur infect. Là il eſtoit encore paſſible & mortel : Icy il eſt exempt de toutes les infirmités humaines, & glorieux comme il eſt dans les Cieux : L'un ne s'eſt fait qu'une ſeule fois, l'autre ſe fait pluſieurs fois tous les iours : Là il receuoit l'aliment de la Vierge ſa Mere : Icy il nourrit le Preſtre de ſa propre chair, & de ſon precieux Sang. Là il receut l'humanité de la Vierge, icy il communique ſa Diuinité & ſon Humanité au Preſtre.

Quis audiuit vnquam tale, aut quis vidit huic ſimile? *Iſa. 66. 8.*  
Omnium quidem donorum magna eſt gratia, in:er omnes autē maxima eſt ſacerdotalis dignitas: *S. Chryſ. 4<sup>em</sup>. 15. 2<sup>o</sup> Math.*

Que



Quelle merueille ! mais quel excez d'amour d'un Dieu vers de ſi chetiues creatures ! car ce que le Fils de Dieu a fait pour toute la nature humaine en l'Incarnation, peſez bien cette raiſon, ce qu'il a operé pour chaque indiuidu au myſtere de l'Euchariftie, il le fait à voſtre égard & en voſtre particulier, par la vocation au Sacerdoce ; c'eſt à dire, que comme il ne pouuoit donner plus grande preuue de ſon amour à la nature humaine qu'en ſe faiſant homme, & qu'il ne pouuoit témoigner dauantage cét amour à chaque indiuidu, que par la ſainte Communion, auſſi ne le peut-il faire paroître plus grand à vn particulier que par la vocation à la Preſtriſe.

## III. POINT.

CONCLVEZ maintenant & voyez vn peu, puis que voſtre dignité a quelque choſe d'approchant à la dignité de Mere de Dieu, quel rapport il y a de voſtre vie à la ſienne, de voſtre ſainteté à la ſienne ; Et ſi apres toutes ces éminentes qualitez, l'Egliſe oſe encore dire en parlant d'elle à Noſtre-Seigneur Ieſus-Chriſt ſon Fils ; *Non horruisti virginis uterum*, vous qui eſtes infiniment eſloigné de ſes perfections, quelle penſée pouuez-vous auoir de vous-mefme ?

Confondez-vous, & demandez à Dieu par ſes merites & interceſſions ce qui vous manque, & faites ces deux reſolutions ſiſque vous auez ſi particuliere alliance avec elle. 1. De luy ſtre deuot tout le reſte de vos iours. 2. De ne celebrer iamais ſans demander ſon aſſiſtance ; car c'eſt d'elle que le ſaint Eſprit dit,

*Qui me inuenerit, inueniet vitam, & hauriet ſalutem à Domi-*  
7. Prou. 8. 35.

## CXXXIII. MEDITATION.

Excellence de la Preſtriſe, par comparaifon avec la dignité Royale.

Cette difference d'entre la dignité Royale & celle des Preſtres, ſe tire premierement de leur fin.

2. En 2. lieu de leur authorité.  
3. Mais le Royaume des Preſtres, Non eſt de hoc mundo.

*Eccē constitui te super gentes, & super regna.*

Ce que Dieu promet autrefois à Ieremie par ces paroles, se trouue maintenant accompli en la personne du Prestre. Et pour en voir la verité,

## I. POINT.

**I**L ne faut que considerer la fin pour laquelle les vns & les autres sont establis. Les Roys sont donnez de Dieu, dit l'Apostre, pour soustenir les bons, pour reprimer les méchans, pour punir les mauuaises actions par le glaive, pour conseruer le peuple en paix, le deffendre de ses ennemis, & pour le faire iouir des biens de la societé ciuile qui ne peuvent estre que charnels, & par consequent periffables; mais le Prestre est estably pour conduire les hommes à la societé du Pere, du Fils & du saint Esprit, à l'adoption eternelle, à l'incorporation avec **IESVS-CHRIST** & à la participation de sa vie, qui sont des biens eternels & incomprehensibles.

*N'est-il pas vray qu'en ce point la dignité des Roys cede desia à la dignité du Sacerdoce Chrestien? Mais allez encore plus auant, & pour*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ iusques où s'estend l'autorité des vns & des autres. Vn Roy, dit saint Chrysostome, peut bannir vn suiuet de ses Estats, & le prestre peut fermer la porte du paradis, car les clefs luy sont données pour lier aussi bien que pour deslier. La puissance du Roy s'estend sur les corps & celle du prestre sur l'ame, c'est pourquoy les Roys mesmes font hommage au prestre, se mettant à genoux deuant luy. Dauantage, les Roys tiennent leur grandeur, ou de leur naissance, ou de l'election des peuples, qui peut estre corrompue & le prestre tient sa dignité de la vocation de **IESVS-CHRIST** qui l'a separé d'entre les autres par vn choix plein de sagesse & de bonté, & qui en le choisissant le rend digne du ministere auquel il l'esteue.

*Après cela faut-il s'estonner si saint Ambroise dit que la dignité Royale comparée au Sacerdoce, est comme du plomb*

*Vid. dist. 96. à Can. 15. ad. 114. praclarā.*

*In nouo testamento sacerdotium præminet regno; sicut spiritus corpori, in veteri vero regnum præminet sacerdotio. S.*

*Th. in ep. 1. Pet. c. 2. Non sine causa gladiū portat, Dei enim ministrus est, vindex in iram ei qui male agit.*

*Rom. 13. 4.*

*Quanto anima corpore præstantior est, tanto sacerdotium excellentius regno: soluit enim, aut ligat supplicio, vel remissione dignos. S. Clem. de const. Ap. 1. 2. c. 14.*

*Per eos regenerati estis æterna regeneratione, per ipsos vobis portæ cælorum aperiuntur. S. Chrys. hom. 10. in ep. ad Thess.*

*Alii sunt termini regni, alii sacerdoti: hoc regnum illo maius est. Sacerdoti ius è supernis descendit, &c. Regi ea quæ hæc sunt, commissa sunt, mihi cælestia, mihi cum dico, sacerdotem intelligo. S. Chrys. ho. 4. in illud I. 2. In anno quo mortuus est rex Osiast. 1. de sac. c. 4. Regi corpora commissa sunt, sacerdoti animæ; Rex maculas corporum remittit; sacerdos autem maculas peccatorum: ille cogit, hic exhortatur: ille necessitate, hic consilio, ille habet arma sèlibita, hic arma spiritualia: ille bellum gerit cum barbaris, mihi bellum est ad:*

comparé à l'or, puisque le pouuoir des Roys est borné sur la terre, & que celuy des Prestres passe iusques dans le Ciel & dans les Enfers, en sorte que l'on peut dire d'eux en quelque sens : *Omnia ſubiecti ſub pedibus eius*. Mais de peur que l'éclat d'une telle dignité ne vous éblouiſſe,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ en meſme temps, & vous ſouuenez que ſi vous eſtes Roys en qualité de Prestres, & au deſſus des Roys meſmes; entant que vous eſtes les Vicaires de Jeſus-Chriſt en terre; L'Euangile nous aſſeure que ſon Royaume n'eſtoit point de ce monde, & par conſequent que vous deuez eſtre morts au monde, c'eſt à dire n'auoir point de commerce avec luy, ny d'attache à ſes vanitez, ny de pretention en ſon éclat, en ſa ioye, & en ſon eſtime. Ce ſeroit là eſtre véritablement Roy, & l'vnique moyen pour eſtre eſtimé, & de Dieu & des hommes, & des Princes meſme temporels, de mépriſer & de fouler aux pieds les grandeurs, les richèſſes, & les ſatisfaCTIONS du monde.

*Examinez-vous*, ſi vous n'avez point quelque attache contraire à cét eſprit de mort, dans lequel deuez viure au regard de toutes les choſes du monde. Voyez ſur tout, les attachemens ſecrets de l'eſprit, ſoit aux autres ſous pretexte de bien ſpirituel, ſoit à vous meſmes pour les opinions, les eſtudes, les exercices, les iugemens du prochain: Regardez-en la cauſe, les occasions & les remedes les plus propres, implorant la lumiere du S. Eſprit pour cela, & vous donnant à luy, afin qu'il faſſe cette perquiſition en vous.

*Emitte lucem tuam & veritatem tuam, &c.* Pſal. 24. 3.

## CXXXIV. MEDITATION.

Excellence de la Preſtriſe, tirée des noms qui ſont donnez au Preſtre eſ Ecritures ſainctes,

- |  |   |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans le vieil Teſtament ils ſont appellez Mediateurs, Chriſts, Anges, Dieux.</li> <li>2. Dans le Nouueau, ſel, lumiere,</li> </ol> | <p><i>Coadiuteurs de Dieu, hommes de Dieu, Vicaires &amp; Ambaſſadeurs de Jeſus-Chriſt.</i></p> |
|--|---|

*uerſus dæmones: maior hic principatus, propterea Rex caput ſubmittit manu ſacerdotis & vbique in veteri Scriptura, ſacerdotes inungebant reges, S. Chryſ. ib. Aurum non tam pretioſius eſt plumbo, quam regia poteſtate altior eſt dignitas ſacerdotalis. S. Amb. de dign. ſac. c. 2. Pſ. 8. 8. Regnum meum non eſt de hoc mundo. Ioan. 18. 36.*

Scrutamini Scripturas. Ioan. 5. 39.

## I. POINT.

Tali Leuitas vt orent pro eis, ne ſit in populo plaga. Num. 1. 18. & 19.  
 Nolite tangere Chriſtos meos. 1. Par. 16. 21.  
 Vixit te Deus oleo iuſtitiz præ confortibus tuis. Pſ. 44. 8.  
 Angelus Domini exercituum eſt. Mal. 2. 7  
 Quali tuba exalta vocem tuam, & annuntia populo meo ſcelera eorum. Iſa. 58. 1.  
 Super muros tuos, poſui cuſtodes. Iſa. 62. 6.

Sacerdotes intelligentes, qui propter excellentiam ordinis, & officii dignitatem, Deorum nomine nuncupantur, Innoc. 3. de hor. c. cum ex inuſſo.  
 Inter veſtibus & altare plorabunt ſacerdotes miniſtri Domini. Ezech. 8. 26,

**C**ONSIDEREZ qu'entre les titres d'honneur que l'Eſcriture ſainte dans le vieil Teſtament donne aux Preſtres, il y en a quatre ou cinq principaux, qui nous font parfaitement connoiſtre le merite & la dignité du Sacerdoce. Premierement, ils ſont appelez Mediateurs entre Dieu & le peuple : Office qui les oblige à détourner, par la force de leurs prieres & de leurs ſacrifices, les chaſtimens que Dieu menace d'enuoyer pour les pechez des peuples, & à procurer auprès de ſa diuine bonté toutes choſes qui leur ſont neceſſaires pour leur ſalut. 2. Ils ſont appelez Chriſts parce qu'ils reçoient l'onction extérieure, qui eſtoit vne marque de l'onction intérieure & diuine, de laquelle a eſté remply le ſouuerain Preſtre de la nouuelle loy, Noſtre-Seigneur Jeſus-Chriſt, à laquelle participent maintenant les Preſtres Euangeliques. 3. Ils ſont appelez Anges, parce que comme les Anges ſont ſçauoir aux hommes la volonté de Dieu, cette meſme volonté eſt intimée par les Preſtres au peuple. 4. Ils ſont comparez tantost à des trompettes qui doiuent inceſſamment crier, tantost à des ſentinelles qu'on expoſe ſur les murailles d'une ville, tantost aux prieres du Sanctuaire : Et enfin, comme ſi apres tout cela l'Eſcriture penſoit n'auoir encore rien dit, pour dire toutes choſes en vn mot, elle les appelle des Dieux, *Diis non detrahes*, Exod 22. 28. Qualité qui n'appartient proprement qu'aux Preſtres Euangeliques, à raiſon du pouuoir qu'ils ont de pardonner les pechez, ce qui ſembloit eſtre uniquement reſerué à Dieu ſeul, & incommunicable à tout autre. Voila vne partie des noms qui ſont attribuez aux Preſtres dans le vieil Teſtament,

Voyez maintenant ſi vous en faites l'office. 1. ſi vous priez Dieu pour le peuple. 2. ſi vous vivez en Ange. 3. ſi participant au pouuoir de Dieu, vous auez part à ſa ſainteté.

## II. POINT.

Vos eſtis ſal terræ, lux mundi. Matt. 5. 13. 14.

**C**ONSIDEREZ qu'encores que tous ces noms fuſſent treſſuffiſans pour releuer la dignité du Sacerdoce, Noſtre-

Seigneur dans l'Euangile, luy en a voulu donner encore des particuliers, appellant ſes Apoſtres, le ſel de la terre, & la lumiere du monde, pour monſtrer que comme le ſel donne gouſt aux choſes inſipides, & empesche la corruption en deſſechant l'humidité, qui en eſt le principe, le Preſtre eſt obligé de faire gouſter au peuple la pieté de l'Euangile, & empescher par ſa doctrine & ſon bon exemple, qu'il ne ſe corrompe en mauuaiſes mœurs, & en maximes pernicieuſes; D'où vient qu'il les nomme encore ailleurs, des lumieres ardentes & luitantes. S. Paul les appelle en ſes Epiſtres les Coadiuteurs de Dieu, parce qu'ils contribuent comme des inſtrumens au ſalut des ames, employ le plus diuin de tous, dit ſaint Denys. Il les appelle des hommes de Dieu, c'eſt à dire qui doiuent prendre l'intereſt de Dieu en main, comme nous appellons les Gens du Roy, ceux qui ont ſoin de ce qui regarde l'autorité Royale. Et enfin il les appelle ſoldats, & en vn autre lieu Vicaires & Ambaſſadeurs de IESVS-CHRIST. *Legatione pro Chriſto fungimur*, qualité qui ſurpaſſe infiniment l'eſprit & la portée des hommes.

Lucerna ardens &  
lucens. Ioan. 9. 95.  
Dei adiutores lumus.  
1. Cor. 3. 9.

1. Tim. 11. 2. Tim. 1.  
11. 1. Tim. 1. 2. Tim.  
2. Eph. 6. 2. Cor. 5.

Entendez-vous maintenant ce que c'eſt que d'un Preſtre? en conceuez-vous la dignité? Mais ne vous arreſtez pas ſi fort à cette Maieſté du Sacerdoce, que vous ne faſſiez en meſme temps reflexion ſur vous meſme, & ſur l'application de tous ces noms, pour voir ſi vous en accompliſſez les ſignifications. Prenez y garde, car ſi eſtant la lumiere du monde, cette lumiere eſt conuertie en tenebres, qui pourra vous éclairer? & ſi eſtant le ſel qui doit empescher la corruption, vous meſme eſtes tout corrompu, que ſera ce?

*Si ſal inſaratum fuerit, In quo ſalietur? Ad nihilum ualet ultra, iſe uol conculcetur ab hominibus.* Mat. 5. 13.

## CXXXV. MEDITATION.

Excellence de la Preſtriſe, tirée des ſentimens des  
Saints Peres.

Diuers. Eloges que les Peres donnent au Sacerdoce Euangelique. 2. Leurs ſentimens confirmez par leurs exemples.

*Interroga Patres tuos, & annuntiabunt tibi, maiores tuos & dicent tibi. Deut. 32. 7.*

Si nous voulons ſçauoir quels ont eſté les ſentimens des Peres touchant le Sacerdoce, nous n'auons qu'à lire leurs Ecrits & voir leurs exemples, & pour en donner icy quelque abregé.

## I. POINT.

a L. 1. de dign. ſac. cap. 32.

b Ep. ad Satirum, de dig. ſac. c. 5.

c. Giaphir. l. 4. cap. 20.

d Lib. 3. Sacerd. in Scorpi. c. 9.

ſer. ad Paſt. in Sin.

**C**ONSIDEREZ & peſez avec intention ce qui vous en fera icy rapporté. Saint Ephrem a dit que le Sacerdoce eſt *ſtupendum miraculum & inexplicabilis poteſtas*. S. Iſidore, *Diuinum quiddam ac rerum omnium præſantiſſimum & omnium quæ inter homines expetuntur, velut extrema meta*. S. Ignace, *Omnium bonorum, quæ in hominibus ſunt, apex*, c'eſt à dire, la cime de toute la gloire & de tous les biens que l'on peut poſſeder en terre: S. Ambroïſe, *Deiſca poſſeſſio*. Saint Cyrille, *Res magna & pretioſa in conſpectu Domini*. Le Concile c de Sardes, *Diuinum atque imprimis venerandum Sacerdotii nomen*. Saint Chryſoſtome, *d Sacerdotium in terra quidem peragitur ſed in rerum celeftium ordinem reuocatur*. Tertullien appelle le Preſtres, *Hereditarii diſcipuli & Apoſtoliſi ſeminis fructus*: S. Maxime & S. Denys, *Interpretes & internuntij diuinitatis*. S. Bernard parlant à eux, leur dit: *Quanta eſt prerogatiua Ordinis veſtri! prætulit vos Deus Regibus & Imperatoribus, prætulit ordinem veſtrum omnibus ordinibus, imo (ut alius loquar) prætulit vos Angelis & Archangelis, Thronis & Dominationibus ſicut enim non Angelos, ſed ſemen Abrahæ apprehendit ad faciendam redemptionem, ſic non Angelis, ſed hominibus, ſoliſque ſacerdotibus dominici corporis & ſanguinis commiſit conſecrationem*. Il faut droit auoir leu les ſix Liures de ſaint Chryſoſtome, de *Sacerdotio*, le Paſtoral de S. Gregoire, tout ce qu'a fait S. Bernard, ce qu'ont écrit S. Proſper, S. Auguſtin, S. Hieroſme, S. Ambroïſe, Pierre Damian, Pierre de Blois, Saluian, & innombrables autres, pour ſçauoir les ſentimens des Peres en cette matiere. Mais quand vous n'aurez que ce qui vient de vous eſtre leu, n'eſt-ce pas aſſez pour vous faire entrer en l'eſtime de voſtre dignité? Croyez vous que ce ſoit avec exaggeration que les Peres ont parlé, quand ils ont donné tous ces titres d'honneur au Sacerdoce? Nény certes, car ce qu'ils ont fait pour n'

cepter point la charge, l'a bien fait paroître, & ſi vous en loutez encore,

## II. POINT.

CONSIDEREZ les reſiſtances qu'ont fait ſaint Chryſoſtome, ſaint Gregoire, ſaint Ambroïſe, ſaint Martin, ce qu'a fait vn ſaint Marc, en ſe coupant le pouce; vn Ammouſius, qui apres s'eſtre coupé l'oreille & le nez, menaçoit de ſe couper la langue, ſi on le preſſoit dauantage; vn ſaint Paul Hermite, ſaint Antoine, ſaint Hilarion, ſaint Paphnuce, ſaint Machaire, ſaint Arſene, ſaint Benoïſt, ſaint François & quantité d'autres, de qui la memoire eſt en benediſtion: ſi vous comparez maintenant les iugemens & la pratique des ſaints Peres, les Regles de l'Egliſe, & les premiers deſſeins de Dieu, en l'inſtitution de la Hierarchie Eccleſiaſtique, avec la vie & la couſtume du Clergé, avec les ſentimens qu'en a le peuple, qui nous gaſte par ſes maximes harnelles, comme nous le gaſtons nous-mesmes par noſtre condition, n'aurons nous pas fuiet de nous écrier avec les Apoſtres;

*Quis ergo poterit ſaluus eſſe? Matth. 19. 25.*

Certes, tout ce que nous pouuons dire pour nous conſoler, eſt ce que Noſtre-Seigneur répond là deſſus à ſes Apoſtres; *Apud homines hoc impoſſibile eſt; apud Deum autem omnia poſſibilia ſunt.* Il eſt impoſſible parlant humainement, que nous nous auuions en cét eſtat de ſainteté & perfection, duquel nous ſommes ſi eſloignez. Dieu ſeul le peut faire par vne puiffance abſoluë, par vne puiffance extraordinaire, par des miracles de grace, & ſans cela,

*Apud homines impoſſibile eſt.*

## CXXXVI. MEDITATION.

De la ſainteté des Preſtres qui reſulte de ce qui a eſté dit iuſques icy du Sacerdoce.

- |   |       |  |
|---|-------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Raiſons qui obligent les Preſtres à cette ſainteté.</li> <li>• En quoy conſiſte cette ſain-</li> </ul> | teté. | 3. Trois reſolutions à prendre en ſuite. |
|---|-------|--|

*Sancti estote, quia ego sanctus sum. Leu. 11. 44.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant ces paroles que la premiere & principale raison, qui oblige les Prestres à vne si grande sainteté, c'est la liaison qu'ils ont avec Iesus-Christ, estant faits en vertu de l'Ordre, ses confreres, ses compagnons d'office & de la mesme profession avec luy: liaison beaucoup plus grande, que celle qui se trouue entre les officiers d'un mesme corps, dautant que les liens qui attachent les personnes Laïques à leurs charges, se peuent rompre, mais non pas ceux des Prestres, à cause qu'ils sont consacrez à Dieu par estat, c'est à dire, liez & obligez en telle sorte par leur profession, qu'ils n'en peuent fortir, ny s'en dégager iamais; D'où vient qu'ils portent son nom, & sont appelez non Chrestiens seulement, mais Christs comme luy: *De genere Sacerdotum Christorum*; 2. Mach. 2. 10. Adioustez à cela tout ce qui a esté dit iusques icy de la Prestrise. N'est-il pas vray que ces titres d'honneur qui sont donnez aux Prestres, ne nous preschent que la sainteté à l'égard de Dieu, sainteté à l'égard de nous-mêmes, sainteté à l'égard du prochain; ce qui donne suiet à saint Ambroise d'appeller le Prestre, le guide de sainteté, *Dux sanctitatis*, & si vous desirez sçauoir quelle doit estre la sainteté du Prestre,

*Sempiternum habet sacerdotium. Heb. 7. 24.*

*Qui in erudiendis atque instituentis ad virtutem populi praeerunt, necesse est ut in omnibus sanctus sit & in nullo reprehensibilis habeatur. S. Ista de off. l. 2. de sacerdotibus.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que cette sainteté consiste en trois choses. 1. En exemption de tout peché & de toute imperfection, ainsi Nostre-Seigneur est il qualifié dans l'Escriture, *Segregatus à peccatoribus*. Hebr. 26. 2. En l'assemblage de toutes les vertus, ainsi que nous voyons en la sacrée humanité de Iesus-Christ: *In quo sunt omnes thesauri sapientiae & scientiae Dei*. Coloss. 2. 3. pour montrer la plénitude & les richesses qui s'y rencontrent. 3. La sainteté consiste en l'assemblage des vertus non pas telles quelles, mais en vn degré souuerain, ainsi sont elles toutes en Nostre-Seigneur dans vn degré heroïque, vne charité iusques à mourir pour ses ennemis, vne humilité à l'épreue de toutes confusions, vne obeysance iusques à la mort.

*Elegit sacerdotes sine macula, voluntatem habentes in lege Domini. 1. Mach. 42. 4. In ipso inhabitat omnis plenitudo diuinitatis corporaliter Col. 2. 9. In me omnis spes vitae & virtutis, Eccl. 24. 25. Humiliabit semetipsum vsque ad mortem, mortem autem crucis. Phil. 2. 8. Didici ex iis quae passus est obedientiam, Heb. 13. 1. Persecutus est & absque macula, coram Domino Deo tuo, Dent. 18. 13.*

*Examinez-*



Examinez-vous maintenant, 1. Si vous eſtes exempt de tout peché mortel & veniel; & de toute affection à l'un & à l'autre. 2. Si vous avez les vertus d'un Eccleſiaſtique, telles que ſont la charité, la patience, l'humilité, la pauvreté, &c. Et ne dites pas que vous n'eſtes pas Religieux, car vous eſtes encore obligé à une plus grande ſainteté qu'eux. 3. Si vous avez les vertus en cét éminent degré. Et pour concluſion,

Eos qui ſacerdotum munere funguntur, ſanctiores ac puriores illis eſſe oportet, qui ad montes ſe contulerunt, i. religioſis. 5. *Iſid. Peluſ. l. 2. ep. 284.* Qui iuſtus eſt, iuſtificetur adhuc; & ſanctus ſanctificetur adhuc. *Apoſt. 2. 21.*

III. POINT.

PRENEZ aujourdhuy ces trois reſolutions. 1. De vous purger continuellement de vos pechez, de vos attaches & de vos imperfections. 2. De travailler ſans ceſſe, pour acquérir les vertus conformes à voſtre condition, par les exercices de penitence, de mortification, de la preſence de Dieu & ſemblables. 3. Et enfin, de deſir au moins de les auoir en un degré éminent. C'eſt ce que S. Paul nous conuie de faire par ces paroles. *Mundemus nos ab omni inquinamento carnis & ſpiritus, perficientes ſanctificationem in timore Dei.* 2. Cor. 7. 1.

Concupiuit anima mea deſiderare iuſtificationes tuas. *Pſ. 118. 20.*

CXXXVII. MEDITATION.

Des diſpoſitions à la preſtriſe.

- 1. Les diſpoſitions éloignées & prochaines. | 2. Motifs pour s'exciter à ces diſpoſitions.

*Sacerdotes, qui accedunt ad Dominum, ſanctificentur, ne percutiat eos. Exod. 19. 22.*

Vous voyez par là, comme non ſeulement ceux qui ſont deſia preſtres, mais ceux encores qui aſpirent au Sacerdoce, ſont obligez, pour diſpoſition premiere, d'eſtre ſaints, puis qu'ils approchent de Dieu. C'eſt pourquoy dans le

I. POINT.

CONSIDEREZ en quoy conſiſte cette ſainteté qui eſt crequise au Diacre, outre les diſpoſitions generales de

vocation & de ſcience pour ſe preſenter à la Preſtriſe. Cette ſainteté ne conſiſte pas ſeulement à eſtre en eſtat de grace ; car c'eſt le moins que vous deuez faire ; mais, comme vous viſtes hier, en l'aſſemblage de toutes les autres qualitez qui perfectionnent la ſainteté, comme la patience, la douceur, la deuotion, & principalement l'humilité. C'eſt la diſpoſition dans laquelle tous les Saints ont eſté trouuez, & c'eſt celle que l'Egliſe ſemble deſirer dauantage, quand ne conſerant autrefois l'Ordre qu'au mois de Decembre, elle a pris le Dimanche immédiatement precedent l'Ordination, cét Euangile qu'elle a touſiours retenu, où les Pontifes enuoient à ſaint Iean dans le deſert cét ambassade, *Tu quis es ?* Ioan. 1. 20. & ſeqq. comme voulant dire à celui qui ſe diſpoſe pour eſtre Preſtre le Samedi d'apres ; Toy qui parle du Meſſie & qui le veux preſcher, qui veux approcher de ſon corps, comme vn aigle, toy qui le veux auoir en ta diſpoſition, qui le veux auoir obeyſſant à ta voix, & le produire avec cinq paroles, *Tu quis es ? Elias es tu ?* Auez-vous le zele d'Elie ? *Prophetia es tu ?* Auez-vous le don d'oraïſon, qu'auoient les Prophetes ? *Quid ergo ?* A cela il n'y a point d'autre ny meilleure reſponſe qu'vn adueu ſincere & veritable de noſtre indignité.

Vne autre diſpoſition, c'eſt la retraite pendant vn certain temps, qui doit eſtre determiné par le Directeur, pour examiner ſerieuſement & avec Dieu les motifs & les raiſons qui nous portent au Sacerdoce, en conſiderer la grandeur que nous pourrons connoiſtre par la lecture & la meditation du Pontifical à ce ſuiet, & pour ioindre & vnir nos prieres avec celles que l'Egliſe ordonne à cette occaſion là, accompagnées du ieufne des Quatre-temps, pour les rendre par ce moyen plus fortes & plus efficaces. Voilà les diſpoſitions éloignées, c'eſt à dire qui ſe doiuent trouuer dans le Diaacre, auant que de ſe preſenter à l'Ordre de Preſtriſe. Mais ce qu'il faut faire pendant l'Ordination, c'eſt de ſe consacrer totalement à Dieu ſelon l'intention de l'Egliſe, ſe preſentant, non ſeulement en Sacrificateur, mais meſme en ſacrifice avec Noſtre-Seigneur, pour mourir de nouveau à noſtre corps par le vœu de chaſteté reïteré, à noſtre ame par le vœu d'obeïſſance, que l'on fait à l'Eueſque ; au monde, c'eſt à dire, à ſes deſirs & conuoitiſes déreglées, & à nos biens meſme de fortune, par la pauvreté, au moins en affection,

Sola humilitas eſt officij Sacerdotalis erectio, s. Greg. poſt. Hortatur hecynodus omnes qu ad Subdiaconatus aut Preſbyceralis Ordines promouendi ſunt, vt antequam accedant, de peccatis ſuis omnibus totius anteaſtæ v. tæ generaliter conſiteantur, ac ſpirituales quaſdam exercitationes ab Epifcopo præſcribendas obeant, adhibito ſibi duce & moderatore viro religioſo, quem Epifcopus præſecerit, quod ſi præſtiterint, id teſtatum afferant, Sin. Aqueſ. tit. de iis qui ad ſacroſanctæ Ord.

Ac vt ſubſequeus zelus priori reſpondeat, exuatque promouendus ad Preſbyteratum veterem hominē cum actibus ſuis, in anteriora ſe extendens, ſinque oculi eius ante & retro ad munia ſacerdotis debite perage. d. i. admiſſus vacet exercitijs ſpirituibus orō dierum, conſcientiam diſcutiat, mandata impleri ſuperna poſſulet gratia, enixe monemus, Sin. Burdig. tit. 6. c. de Ord. num 6.

Hoc eſt enim ſacrificium primitiuum, quando vnusquisque ſe offert hoſtiam, & à ſe incipit vt poſtea munus ſuum poſſit offerre, S. Amb. l. de Abel. c. 6.

Prenez garde si vous estes dans ces dispositions : Et pour vous y porter plus puiffamment.

II. POINT.

Prenez ces dernieres paroles du Texte sus allegué; *Ne percussiat eos Dominus*, qui marquent les chastimens que Dieu prendra de vostre temerité, si vous vous en approchez autrement. Voulez-vous sçavoir quels sont ces chastimens ? demandez le à saint Augustin. Ce ne sera ny la mort corporelle, ny le feu, ny les ouuertes de terre comme autrefois, ce sera de vous aueugler en sorte, que vous n'aurez plus de lumiere, ny pour reconnoistre vos crimes, ny les peines dont vous estes menacé, ny les maux dont vous estes cause, ny le tort que vous faites à vostre estat, en vn mot que vous serez incorrigible.

Exod. 10. 22.

Oculum cordis amittit, S. Aug. in Ps. 97.  
2. Reg. 6, Lev. 10.

Donnez vous de garde de tomber dans cét extrême malheur, & pour cela purifiez & preparez bien vostre cœur.

*Qui enim timent Dominum, preparabunt corda sua & in conspectu illius sanctificabunt animas suas.* Eccl. 2. 20. C'est ce que nous veut dire l'Euesque, quand dans son aduertissement aux Diacres il dit.

*Cum magno quippe timore ad tantum gradum ascendendum est, quatenus nec nos de vestra prouectione, nec vos de tanti officii subuersione damnari à Domino, sed remunerari potius mereamur.*

CXXXVIII. MEDITATION.

Du petit nombre des Prestres qui seront sauuez.

1. Les raisons pourquoy si peu de Prestres sont sauuez. | 2. Sentimens des Peres à ce sujet.

*Quam angusta porta & arcta via est qua ducit ad vitam, & pauci sunt qui inueniunt eam!* Mat. 7. 14.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encores que Nostre-Seigneur ait prononcé ces paroles espouuentables pour tous les  
Mm ij

Cem augentur dona, rationes etiam crescant donorum, S.

*Greg. hom. 9. in Euang.* Cæleste tenet officium sacerdos: Angelus Domini exercituum factus est, tanquam Angelus aut eligitur, aut reprobat, inuenta quippe in Angelis prauitas & districtius iudicetur necesse est, & inexorabilis quam humana. *S. Bern. decl. in illud Ecce nos. Quod quidem quid aliud signat, quam sacerdotis vulnera maiori medicamento, atque auxilio indigere, atque adeo tanto, quanto coniuncta simul vniuersi populi vulnera indigent: Porro nequaquam ea maiori indigerent, nisi grauiora forent.* *S. Chrysost. de sac. c. 7.*

Idcirco iurauit quod non expletur iniquitas domus eius victimis, & muneribus vsque in æternum. *1. Reg. 3. 14.* Neque enim peccati magnitudine, sed peccantis potius dignitate peccatum omnes merentur. *S. Chr. l. 3. de sac. c. 11.*

Tam excellens est sacerdotii electio, ut que in aliis Ecclesie membris non vocantur ad culpam, in illis tamen habeantur illicita. *S. Leo ep. ad Anast.*

Sacerdos si pariter cum subditis peccat, non eadem, sed multo acerbiora patietur. *S. Chr. hom. 27 in Mat. Rom. 3. in c. 1. Act.*

Plerumque quod in laicis culpa non est, hoc crimen est in sacro ordine constituitur. *S. Greg. ep. 5 l. 18.* Monachus si ceciderit, orabit pro eo sacerdos; pro sacerdotis lapsu quis rogaturus est? *S. Hier. ep. ad Heid.*

Chrestiens en general, elles sont pourtant plus à redouter aux Prestres qu'au reste des Chrestiens; parce qu'en effet de toutes les conditions du monde, les Ecclesiastiques sont ceux dont il y aura moins de sauuez: Et si vous voulez en sçauoir les raisons; La 1. se tire de ce qui a esté dit iusques icy de l'excellence, de la grandeur, & de la sainteté requise dans les Prestres, qui doit sans doute surpasser de beaucoup celle des Laïcs, laquelle pourtant se rencontre en fort peu. La 2. du peu de vocation qui se trouue en la plupart des Prestres qui se iettent dans l'Eglise, comme dans vn mestier profane, ou pour auoir moyen d'affouuir leur conuoitise. La 3. de ce que les pechez des Prestres sont beaucoup plus énormes que ceux des seculiers. D'où vient que Dieu demandoit autresfois le mesme sacrifice pour le peché d'un seul Prestre, que pour ceux de tout le peuple. La 4. enfin, parce qu'ils sont responsables des actions d'autruy, si bien que quand ils viuroient dans leur particulier sans faire de grand mal, si toutesfois ils n'édifient par leurs deportemens, & s'ils n'empeschent les dereglemens des seculiers quand ils le peuuent, ils ne sont pas sans faute. Mais pour mettre encore cette verité dans vn plus grand iour, & pour faire voir, comme ce n'est pas sans raison, qu'on dit qu'il y aura bien peu de Prestres sauuez,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les sentimens des saints peres à ce suiet. S. Chrysofome considerant les vertus heroïques qui sont requises aux prestres, & d'ailleurs voyant de combien ils en sont éloignez, prononce cette sentence effroyable: pesez en les paroles attentiuement: *Non temere dico, sed ut affectus sum & sentio* ( pour monstrier que ce n'estoit point par exaggeration ) *non arbitror inter Sacerdotes multos esse qui salui fiant, sed multo plures qui pereant. In causa est, quoniam res excelsum requirit animus; multas enim habet causas que depellant ipsum à suis moribus & innumeris oculis illi opus vndique, &c.* Et S. Augustin auoit dit deuant luy: *Nihil est in hac vita & maximè hoc tempore facilius & letius & hominibus acceptabilius Episcopi & Presbyteri, aut Diaconi officio, si perfunctore atque adulatorie res agatur, sed nihil apud Deum miserabilius, tristius & damnabilius.*

Ces grands Saints, à vostre aduis, estoient ils scrupuleux?

est-ce par exaggeration qu'ils parlent ? est-ce vn autre Sacerdoce à present que ce n'estoit en ce temps-là ? Est-ce vne autre Eglise ? Est-ce pas le mesme Dieu que nous seruons ? Si donc au sentiment de ces grands & éclairez Personnages, il y auoit tant de prestres damnez dans ce temps, que sera-ce à present que nous sommes dans la lie des siecles ? Que reste-il sinon de nous humilier & dire avec S. pierre.

*Domine salua nos, perimus.* Matth. 8. 25.

## CXXXIX. MEDITATION.

Des fonctions Sacerdotales. Et 1. du Sacrifice de la Messe, qui en est la premiere & principale ; & de l'excellence de ce sacrifice.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Bonté de IESVS à l'égard des Prestres.</p> <p>2. La Messe est le mystere le plus auguste, &amp; la chose la plus agreable qui soit à Dieu pour</p> | <p>deux raisons.</p> <p>3. Deux excellentes conclusions &amp; importantes à retirer en suite.</p> |
|--|---|

*Data est mihi omnis potestas in celo & in terra.*

Matth. vlt. 18.

C'est ce que dit Nostre-Seigneur à ses Apostres apres sa Resurrection, & que le Prestre par proportion peut dire, depuis que par la Prestrise, il est estably Vicaire de Iesus-Christ en terre.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, & admirez en mesme temps la bonté de IESVS, lequel non content d'auoir desia tant fait pour les hommes, n'ayant employé sa vie & sa mort, que pour leur procurer toute sorte de biens, de grace & de gloire, en partant de ce mode a voulu choisir quelques-vns d'être eux qui sont les Prestres, pour les establir ses Vicaires & ses Lieutenans en terre, leur donnant pour cela tout le pouuoir qu'il auoit receu de son Pere, par ces paroles; *Sicut misi me Pater, & ego misi vos*, Ioan. 20. 21. Pouuoir qui se reduit à deux principales fonctions, & qui s'estend sur le corps naturel, &

*Ego veni vt vitam habeant & abundantius habeant, Ioan. 10. Dominus noster Iesus Christus è terris ascensus ad celos, sacerdotales sui, ipsius vicarios reliquit, Conc. Tr. sess. 14.*

puis sur le corps mystique de Iesus-Christ : sur le corps naturel par le saint Sacrifice de la Messe, sur le corps Mystique par l'administration des Sacremens, & la Predication de la parole de Dieu. Et pour commencer par la premiere de ces deux, afin d'en connoistre le merite & l'excellence & entrer tout d'abord dans l'estime que vous en devez faire ;

## II. POINT.

Quo mihi multitudinem victimarum vestrarum ? *1<sup>a</sup> Sa. 1. 15.* Non est mihi voluntas in vobis, dicit Dominus, & munus non suscipiam de manu vestra, in omni loco sacrificatur & offertur nomini meo oblatio munda. *Mal. 1. 10. 11.*

Qui tunc ipsa fecit in illa cœna, idem enim nunc quoque facit, nos ministrorum locum tenemus, qui vero sacrificat ea, & immutat, ipse est. Tu vero eum videris sacerdotem offerentem, non sacerdotem esse putes hoc facientem, sed manum Dei invisibilem extensam. *S. Chryf. hom. 90. ad popul.*

Quis fidelium habere dubium possit in ipsa immolationis hora cœlos aperti ad sacerdotis vocem ? in illo Iesu Christi mysterio, Angelorum choros adesse, summa & imasociata ? *S. Greg. de consue. dist. c. 2. quod fit sanguis.*

Vna eademque est hostia idem nunc offerens sacerdotum ministerio qui seipsum tunc in cruce obtulit. *Cor. Trid. sess. 22. c. 2. μέγιστα δάρα τῶ θεῶ ἱερῶν τῆς βασιλείας.*

*Iust. nou. 5.* Si is qui nuptialibus non ornabatur induit, manuum pedumque loris additus in tenebras proiciatur ultionis, quid illi sperandum est, qui cœle-ribus tricliniis intro-

**C**ONSIDEREZ que le Sacrifice de la Messe est le Mystere le plus auguste & le plus venerable qui soit dans l'Eglise, & la chose la plus agreable & la plus glorieuse à Dieu, qui luy puisse estre presentée pendant toute l'eternité. 1. à raison de la chose offerte, qui est Nostre-Seigneur Iesus-Christ Homme-Dieu, & Fils unique de Dieu, d'un excellence & d'une dignité absolument infinie, & dont l'offrande & le present luy est plus agreable que si on luy donnoit des mondes sans nombre, remplis de Cherubins & de Seraphins. 2. A cause du premier & principal offrant, qui est encore Nostre-Seigneur; car quand le Prestre dit la Messe, Nostre-Seigneur Iesus-Christ la dit en sa personne, & se sacrifie de nouveau & s'offre à Dieu son Pere par ses mains, c'est pourquoy il est appellé *sacerdos in æternum*. *Psal. 109. 4.* Prestre qui perseuere continuellement à exercer son office, parce que ce qu'il a fait vne fois sur la Croix par luy-mesme, il le fait tous les iours à l'Autel par le ministère des Prestres, avec cette seule difference, que là il offroit vn sacrifice sanglant, & icy il n'y a aucun effusion de sang.

## III. POINT.

**I**nferez d'icy 1. cette grande & merueilleuse consequence dont vous deuriiez incessamment vous souuenir, si vous estes Prestre, que la Messe est vne chose si excellente & si diuine, que si on mettoit ensemble toutes les vertus, & toutes les bonnes œuures des hommes & des Anges, & toutes les louanges, les honneurs & les seruices qu'ils ont rendus & rendront eternellement à Dieu, tout cela n'est point : beaucoup prés si agreable, ny si glorieux à la diuine Maiesté comme est vne seule Messe. Et de l'excellence de ce sacrifice, concluez 2. combien grande est la dignité des Prestres

qui seuls ont le pouuoir de l'offrir exclusivement à tout autre; combien aussi reciproquement leur vie doit estre sainte: quelle affection ils doiuent auoir à celebrer souuent: mais avec les dispositions & les preparacions requises & necessaires; se souuenant que celuy qui fut trouué au festin sans la robe nuptiale, nonobstant qu'il y eust esté inuité, fut relegué aux tenebres exterieures.

*Ligatis manibus & pedibus, mittite eum in tenebras exteriores.*  
Matth. 22. 13.

*missus; non modò nou est spiritualis indumenti decore conspicuus, sed vltro etiam fœrer sordentis luxuriaz vel auaritię squalore perfusus? Tot. Dam. opusc. 8. contra Cler.*

## CXL. MEDITATION.

Des fins pour lesquelles le saint sacrifice de la Messe est institué.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p>1. Quatre sortes de sacrifices en l'ancienne Loy.</p> <p>2. Celuy de la Messe accomplit la signification de tous ces au-</p> | } | <p>tres, estant un parfait holocauste, &amp;c.</p> <p>3. Reflexion importante.</p> |
|---|---|--|

*Omnis Pontifex ad offerendum munera & hostias constituitur.*  
Hebr. 8. 3.

Tous les Prestres sçauent bien que leur office le plus digne, & leur principale fonction est d'offrir des Sacrifices à Dieu: mais qui leur demanderoit le but & la fin du sacrifice, il s'en rouueroit sans doute plusieurs fort empeschez. Pour donc remedier à cette ignorance,

### L. POINT.

**R**EMARQUEZ qu'en l'ancienne Loy il y auoit quatre sortes de sacrifices. Les premiers s'appelloient Holocaustes, qui auoient pour fin la seule gloire de Dieu, & par lesquels l'homme protestoit à sa diuine Maïesté, que comme il enoit tout de sa main, il se rendoit aussi tout à luy, d'où vient que l'animal estoit bruslé tout entier, sans en rien reseruer, pour témoigner que comme il destruisoit & faisoit mourir cette victime, Dieu auoit tout pouuoir de le détruire & luy oster la vie. Les 2. estoient les Propitiatoires establis pour

*Tanquam gutta toris antelucani, ante eum vniuersi orbis terrarum. Sap. 11. 13. Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram te, Isa. 40. 17.*

*Si sanguis hircorum; taurorum & vitulorū inquinatos sanctificat ad emundationem carnis, quanto magis sanguis Christi, qui per Spiritum S. semetipsum obulsi deo, mundabit conscientiam nostram ab operibus*

mortuis, ad feruentem Deo uiuenti?

*Heb. 9. 13. & 14.*

Quid retribuam Domino, pro omnibus quæ retribuit mihi?

*Pf. 115. 12.*

Qui proprio filio non peperit, sed pro omnibus nobis tradit illum, quomodo non omnia cum illo etiam nobis donabit? *Rom. 8. 32.*

Calix iste benedictione solenni sacrat, ad totius hominis uitam salutemque proficit, simul medicamentum & holocaustum ad sanandas infirmitates, & purgandas iniquitates existens. *S. 3. p. de cana.* Deus qui legatum differentiam hostiarum unius, sacrificii perfectione sanctissimi Secreta 7. *Domini.* post Pent.

Tradidit semetipsum pro nobis oblationem & hostiam Deo in odorem suauitatis, *Eph. 5. 2. Idem hymnus Anglicus Trisagion, & plura in canone testantur.*

Huius oblatione placatum Dominus, gratiam scilicet excitationem, & donum poenitentiae concedens, crimina & peccata etiam ligentia dimittit. *conc. Tr. sess. 22. c. 1.*

Saluare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum; semper uiuent ad interpellandum pro nobis. *Heb. 7. 25.*

Cum in altari Christus immolatur, clamor idem Redemptor ad Patrem corporaliter, suas cicatrices ostendens, quatenus ab æternis suppliciis, sua homines interpellatio custodiat, *S. Iust. ser. d. Chr. corpore.*

Gratias egit, fregit &c. *Luc. 21. 19.*

luy demander pardon des pechez commis, parce que comme nous offensoons tous les iours sa diuine Maieité, nous deuoons tous les iours luy en demander pardon. Les 3. estoient nommez Eucharistiques, instituez en reconnoissance des benefices receus de sa main liberale, tant en general qu'en particulier, de la nature & de la grace, pour lesquels nous le deuoons remercier. Les 4. estoient Impetratoires, c'est à dire pour luy demander de nouveaux bien-faits, fondez sur ce que nous auons besoin de mille choses, pour le corps & pour l'ame, & que luy seul nous les peut donner. Cela posé,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que comme le sacrifice de la Messe a succédé en suite de celui de la Croix, à tous ceux de la Loy ancienne, il accomplit luy seul avec vn auantage infiniment excellent tous leurs offices. 1. C'est vn parfait holocauste, parce qu'on rend à Dieu en luy offrant Nostre-Seigneur, vn honneur infiny; le don qui luy est fait, estant infiny, la personne qui le presente infinie, & l'amour avec lequel il le presente, infiny. 2. Il est sacrifice de propitiation prenant sa force de la Croix, qui avec le sang qui y fut répandu, a effacé tous les pechez des hommes, & fait le payement mesme avec surabondance & excès, qui estoit deu pour eux à la Iustice diuine, lequel nous est appliqué par le moyen du sacrifice de la Messe, qui sert comme d'vn appareil perpetuel de Redemption & de salut, appliqué sur nos playés.

3. Il est Eucharistique, parce qu'encores que de nous mesmes nous ne puissions rien donner à Dieu en reconnoissance de ses bien-faits, à cause que tout ce que nous auons vient de luy: en luy offrant son Fils, nous accomplissons au dernier point la Loy de gratitude, d'autant que ce que nous luy presentons vaut infiniment plus que tous les biens créez qu'il nous a départis. Enfin, c'est vn sacrifice d'impetration, pour obtenir tous les biens du corps & de l'ame, temporels & eternels, dont nous auons besoin, parce que Nostre-Seigneur est le prix plus que iuste de tout ce que nous pouuons demander à Dieu.



## III. POINT.

**A**PPRENEZ d'icy, que le plus excellent moyen d'honorer Dieu, de le remercier, d'obtenir le pardon de nos pechez, & d'impetrer de nouvelles faueurs, c'est de se ioindre avec Iesus-Christ, lequel dans le Sacrifice de la Messe, rend tous ces offices excellemment à son Pere. Vous en auez la commodité à toute heure & en tout lieu, puis qu'en diuers endroits du monde, à chaque heure du iour & de la nuit, se celebre le saint Sacrifice de la Messe.

*Souuenez-vous* de ces quatre fins toutes les fois que vous celebrerez la sainte Messe, ou que vous y assisterez, afin d'en faire l'application, & pour vous & pour les autres, cela vous donnera plus de deuotion, & au moyen de ces considerations, *Holocausum tuum pingue fiet.* Psal. 19. 4.

## CXLI. MEDITATION.

Des preparations necessaires auant la Messe.

Et premierement, de la preparation éloignée, la pureté de conscience.

1. *Raisins qui obligent les Prestres à cette pureté.*  
2. *En quoy elle consiste.*

3. *Les moyens de la procurer, d'y viure & d'y perseverer.*

*Probet seipsum homo, & sic de pane illo edat.* 1.  
Cor. 11. 8.

Cette épreuve qui dans les Laïques se fait par vne veritable penitence, n'est autre dans les Prestres qu'une grande innocence & pureté de vie, qu'ils doivent continuellement meriter; Et pour vous faire voir cette verité,

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui les y obligent. La 1. c'est par ce qu'ils offrent, comme Ministres de la sainte Eglise, laquelle estant sans ride & sans tâche deuant les

Gratias agamus Domino Deo nostro.  
*In Praef.* Sacrificium istud ad hoc institutum est, ut habeamus quo dignas Deo gratias perpetuo rependamus, pro innumeris ac ingentibus eius in nobis beneficiis, sed redemptionis praecipue, S. *Aug. Ep. 110. c. 19.* Eucharistia gratiarum actio nominatur: est enim beneficiorum recordatio plurimorum, quae caput ipsum in nos diuinae charitatis ostendunt, nosque faciunt debitas Deo gratias semper exsoluere. S. *hr. hom. 16 in Mar.* Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiae, ut misericordiam consequamur, & gratiam inueniamus in auxilio oportuno, *Heb. 4. 16.* Omnia habemus in Christo, & Christus omnia nobis: est: si vulnerum curationem desideras, medicus est: si febris aetnas, fons est: si iniuritate grauaris, iustitia est, &c. S. *Amb. l. de vis.*

Quo non oportet esse puriorem tali frequentem sacrificio? quo solari radio non splendidiorem manum carnem hanc diuidentem? Os quod igne spirituum,

Et repletur, linguam  
quæ tremendo nimis  
sanguine rubescit, S.  
Chr. hom. 38. in Mat.  
Accedentem ad al-  
tare sacerdotem, lu-  
minis instar orbem  
lustrantis animum  
splendescere habere  
oportet, *Isid. l. 9. de  
Sac.*

Necesse est sacerdo-  
tem sic esse purum, vt  
si in ipsis cælis collo-  
catus inter cælestes il-  
las virtutes medi-  
scaret, S. Chr. l. 3. de  
Sac. c. 2.

Sancta sanctis, Sa-  
cerdotes incensum &  
panes offerant Deo,  
& ideo sancti erunt,  
& non polluent no-  
men eius. *Leu. 21. 6.*

Debet esse mundo  
corde sacerdos, vt non  
solû non se immisceat  
circa negotia sæcula-  
ria: sed ne quidem cog-  
itet de mundo. Sicut  
enim oculus quanto  
mundior fuerit, tan-  
to longius videt: sic &  
anima quanto longius  
fuerit à sollicitudine  
mundiali, tanto am-  
plius Deo proximior  
est. *Hom. 10. oper.  
Imper.*

Amor terrenorum,  
vitiis est spiritualiû  
pennarum S. Aug.  
Eos qui ad sacramen-  
ta cælestia conscien-  
da accedunt, ea oportet  
esse munditia, vt  
ipsis quoque animæ  
extremas imagines  
purgatas habeant. S.  
Dion. *Eccl. Hier. c. 3.*  
Non enim est facile  
stat loco Pauli, tene-  
re gradum Petri, cum  
Christo regnantium.  
S. Hier. ep. 1.

Terribilis, profusus ter-  
ribilis est locus iste,  
locus in quo stas, ter-  
ra sancta est; locus Pe-  
tri est, locus principis  
Apostolorum, vbi ite-  
terunt pedes eius. S.  
Bern. ep. ad Eugen.

Qui pacitur inter li-  
lla, *Cant. 2. 6.* Sacer-  
dos diuinum munite-  
rium peracturus ante  
omnia confit erit & cõ  
omnibus reconcilia-  
tum se habere debet,  
nec non cor à prauis  
cogitationibus, custo-  
diuisse. S. Ch. in Li-  
urgiasua,

yeux de Dieu, leur marque que pour offrir, ils doiuent estre  
extrêmement purs. La 2. est à raison de la victime qu'ils of-  
frent qui est le Saint des Saints, la source de toute la sainteté  
des Anges & des hommes, qui ne peut souffrir par consequent  
la moindre souillure, La 3. est à raison du principal offrant,  
auquel ils se doiuent conformer, aussi bien dans la vie, com-  
me dans la fonction & l'office; C'est pourquoy le Sacrifice de  
la Messe est appellé, *oblatio munda*, pour monstrier que com-  
me en foy il est extrêmement pur, & institué mesme pour puri-  
fier, il doit estre pareillement fait par vne personne, dont la  
conscience ayt du rapport avec cette pureté. Et en effet si l'o-  
blation du pain legal demandoit de la sainteté dans ses Mini-  
stres; qu'exigera des siens l'oblation du Corps & du Sang du  
Fils de Dieu?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cette pureté qui se doit  
trouuer dans le Prestre pour bien celebrer. 1. c'est à estre  
exempt non seulement de tout peché mortel, & affection à ice-  
luy, mais encore de tout peché veniel, autant que faire se  
pourra, n'en commettant point deliberément. 2. à purger son  
cœur de l'affection aux choses inutiles & dangereuses, à re-  
trancher le soin des affaires du monde, les conuersations im-  
pertinentes, les mauuaises inclinations ou les passions dére-  
glés.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de viure & de perseverer dans  
cét estat d'innocence & de pureté si nécessaire à vn Pre-  
stre. C'est 1. de considerer souuent & faire reflexion sur la  
grandeur de son Ministère, voir quelle personne il represen-  
te, faisant de cela tous les iours vne partie de sa meditation  
2. Considerer l'exemple de Nostre-Seigneur qui en qualité de  
souuerain Prestre & d'Hostie, doit luy seruir de patron & de  
modele, lequel ne se plaist que parmy la blancheur des Lys  
3. Enfin, c'est de se confesser souuent, c'est à dire, à tout le  
moins vne fois la semaine, sauf les cas extraordinaires, & per-  
ser souuent à la Messe qu'il a ditte ou qu'il doit dire.

Voyez combien iusque à present vous auez esté peu curieu  
de cette pureté, combien d'attaches aux creatures vous re-  
marquez dans vostre ame, combien d'affections en vôtre cœur

inutiles & indignes d'un tel hoste. Faites resolution d'y travailler à l'aduenir plus courageusement que iamais, ne vous approchant iamais des saints Autels avec chose aucune, pour petite qu'elle soit, qui vous pese sur la conscience. Vous ne voudriez pas sans doute, mais vous estimeriez un grand peché de celebrer sans les habits Sacerdotaux : Or le Texte sacré nous apprend que la sainte, pure & vertueuse vie, est l'habit des Prestres le plus precieux.

*Sacerdotes tui induantur iustitiam. Psal. 131. 9.*

Nullus sibi conscius peccati mortalis, quantum sibi conritus videatur, absque præmissa sacramentali confessione ad sacrâ Eucharistiam accedere audeat. Quod à Christianis omnibus etiam ab iis sacerdotibus, quibus ex officio celebrare incumbit, hæc sancta Synodus perpetuo seruandum esse decreuit modò nõ desit copia Cõfessoris, Conc. Trid. sess. 13. c. 7. Lauabunt manus suas & pedes, ne forte moriantur. Exod. 30. 10. & 10.

CXLII. MEDITATION.

Des mal-heurs qui arriuent à ceux qui celebrent en l'estat de peché.

- 1. Les plaintes que Dieu en fait dans l'Escriture.
- 2. Les chastimens qu'il en tire,

*Qui manducat & bibit indigne, iudicium sibi manducat & bibit, non diiudicans Corpus Domini. 1. Cor. 11. 29.*

Ce n'est point seulement dans le nouveau Testament que Nostre-Seigneur a fulminé anathême contre ceux qui s'approchent indignement des mysteres sacrez; mais tout l'ancien n'est rempli d'autre chose, encore que leurs Sacrifices ne fussent que l'ombre & la figure des nostres. Et pour preuue de cette verité,

I. POINT.

CONSIDEREZ les reproches & les plaintes que Dieu fait de ces Prestres dans Malachie. Il se plaint que ceux qui sacrifient en ce mal-heureux estat, souillent l'hostie, & le present qu'ils luy font, qu'ils rendent son saint Non méprisable, & le deshonnorent autant qu'il le peut estre : *Ad vos ô Sacerdotes qui despicitis nomen meum, & dicitis, In quo despeximus nomen tuum ? Malac. 16.* Voilà, dit Dieu, en quoy vous le méprisez : *Offeritis super altare meum panem pollutum, & dicitis, Mensa Domini despecta est, Ibid. 7.* Non pas en effect, lit saint Cyrille, qu'il y ait personne assez impie pour auoir

Non est speciosa laus in ore peccatoris, Eccl. 15. 9. Qui declinat autem suam, ne audiat legem, oratio eius erit execrabilis, Prou. 18. 9. Oratio eius fiat in peccatum. Ps 108. 7. Polluimus panem, i. corpus Christi, quando indigni accedimus ad altare, & sordidi mundum sanguinem bibimus, S. Hier. in eund. loc. Malac. Filius Dei conculcavit & san-

guinem testamenti  
pollutum ducunt, &  
spiritui gratiæ contu-  
meliam faciunt.  
Heb. 10. 29.  
Qui in lege gloriaris,  
per præuarcationem  
legis Deum inhonoras.  
Coiuquinatis nihil est  
mundum. Rom. 2. 23.

cette pensée, que la table de Dieu soit contemptible : mais d'autant qu'y venant sans aucune preparation, & la conscience souillée de peché mortel, ils témoignent bien que l'Autel, duquel ils s'approchent en cet estat, n'est pas si venerable ny si digne de respect, de reuerence & de sainteté, puis qu'ils y viennent comme à vne table profane. C'est en ce mesme sens que Sophonie dit encore, *Sacerdotes eius polluerunt sanctum*. Soph. 3. 4. Et que Saint Paul dit d'eux, qu'ils foulent le Fils de Dieu aux pieds. Et ailleurs, qu'ils luy font des-honneur.

Voudriez-vous des paroles plus expresses, pour faire connoistre le tort & l'iniure que l'on fait à Dieu, lors qu'on celebre en mauuais estat ? Mais aussi pour

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la punition d'un crime si enorme n'est pas bien long temps differée; car incontinent apres ces plaintes dans le mesme lieu du Prophete Malachie, Dieu les menace 1. de les chastier par la pauureté, non tant des biens temporels, comme des biens spirituels. 2. De leur enuoyer des maledictions pour les benedictions qu'ils luy donneront. *Maledicam benedictionibus vestris & maledicam illis*. Ibid. 3. protestant de reietter sur leur face avec indignation l'ordure de leurs solempnitez : Ce qu'il auoit desia protesté de faire dans Isaye. Et en Ezechiel apres luy auoir montré les abominations qui se faisoient dans le Temple, ne pouuant plus se tenir : *Ergo*, dit-il, *faciam in furore meo, non parcat oculus meus, nec miserebor, & cum clamauerint ad aures meas voce magna, non exaudiam eos*. Ezech. 8. 18. Quelle extremité ! que Dieu qui est si bon, deuienne inexorable, & que les voyant endurer, luy qui est si misericordieux, il n'ait point de pitié d'eux. 4. De les rendre vils & méprisables à vn chacun. *Propter quod & ego dedi vos contemptibiles & humiles omnibus populis*. Faut-il s'étonner apres cela, si les Prestres sont si peu respectez, si l'estat Ecclesiastique est si auily parmi les Laïcs, si nous voyons les peuples auoir si peu de sentiment des choses de Dieu, si nous sommes affligez temporellement en tant de façons ? Tous ces desordres ne sont ce pas des suites & des punitions tres iustes des irreuerences que nous commettons dans les mysteres sacrez ?

Pleurez sur tous ces desordres, & pour tant de profanations

Mittam in vos egesta-  
tem. Mal. 2. 2.

Ecce ego proieciam  
vobis brachium, &  
dispergam super vul-  
tum vestrum stercorem  
solemnitatum vestra-  
rum & assument vos  
secum. Mal. 2. 3.  
Cum extenderit ma-  
nus vestras, auertam  
oculos meos à vobis  
& cum multiplicauerit  
oracionem, non  
exaudiam. Isa. 1. 15.  
Foris canes & impudi-  
ci & homicidæ & ido-  
lis seruantes, & om-  
nis quæramat & facit  
mendacium. Apoc. 2. 1.  
15. Mar. 2. 9.  
Domine Iesu Christe,  
sacramentum corporis  
& sanguinis tui,  
quali pignus & obse-  
dum cælestis gratiæ  
dimisit nobis, & in eo con-  
stituit nobis, non  
mortem, sed vitam, non  
iudicium, sed salutem  
quam perditas ergo  
est qui redemptionem  
in perditionem, qui  
sacrificium in sacrile-  
gium, qui mysterium  
in parricidium, qui vi-  
tam conuertit in mor-  
tem. Per. Et. Ep. ad  
R. h. Jo. den.

qui se commettent tous les iours : Prenez-garde de ne pas augmenter le nombre de ces mal-heureux : Et pour vous en donner plus d'horreur , souuenez-vous de cette parole de saint Paul :

*Voluntariè peccantibus nobis, non relinquitur hostia pro peccatis: Hebr. 10. 26.* Or qui est ce qui offense d'une volonté plus déterminée que celui qui s'approche sciemment de l'Autel avec un peché mortel sur la conscience ?

*Vae ministris infidelibus ! s'écrie saint Bernard, qui nondum reconciliati reconciliationis aliena negotia, quasi homines qui iustitiam fecerint, apprehendunt ! Vae filiis iræ ! qui pacificorum sibi usurpare gradus & nomina non verentur. Vae filiis iræ ! qui ambulantes in carne, Deo placere non possunt, & placare posse presumant. Vae filiis iræ ! qui fideles se mediatores pacis, ut peccata populi comedant mentiuntur.*

CXLIII. MEDITATION.

Des preparatiōns prochaines pour bien celebrer : La premiere , l'intention.

<p>Deux sortes d'intentions, principale &amp; moins principale. Les defauts qui se commet-</p>	}	<p>tent contre l'intention. 3. Les remedes à ces manquemens, &amp; les moyens de dresser son intention.</p>
--	---	---

*Sive manducatis, sive bibitis, omnia in gloriam Deī facite. 1. Cor 19. 31.*

S'il est important d'épurer son intention dans le boire & le manger ordinaire, il le faut faire sans doute à bien plus forte raison, lors qu'il est question de participer au corps & au Sang du Fils de Dieu Nostre-Seigneur, qui se donne à nous au Sacri-fice de la Messe, en forme d'aliment. Mais pour voir plus particulièrement en quoy consiste cette intention,

I. POINT.

CONSIDEREZ que le Prestre en celebrant peut auoir deux intentions, l'une principale & l'autre comme ac-

Hostiam & oblationem noluit, corpus autem aptasti mihi: holocausta pro peccato tibi non placuerunt, tunc dixi: Ecce venio: in capite libri scriptum est de me, vt facerem voluntatem tuam, Deus meus volui &c. Heb. 10. 5. & seq.

cessoire. La 1. doit estre de se ioindre, s'vnir & se conformer à Iesus-Christ, qui est le premier Prestre, pour entrer dans ses sentimens, & ainsi comme Iesus-Christ a offert le Sacrifice de son corps à son Pere eternel, pour l'adorer, pour satisfaire à sa Iustice, pour le remercier des graces accordées aux hommes, pour luy rendre tout ce qu'ils luy doiuent comme créatures, & comme Chrestiens, l'hommage, l'amour & la loüange, Le Prestre qui sacrifie la mesme victime en la mesme vertu, doit aussi auoir les mesmes intentions. La 2. doit estre, de profiter aux personnes viuantes ou trespasées, pour lesquelles on doit celebrer la Messe, s'en souuenant tousiours deuant la consecration, pour leur en appliquer le fruit, ou bien pour obtenir pour soy-mesme quelque grace particuliere de Dieu, pour le remercier de quelque bien-fait signalé, &c.

## II. POINT.

Omnia opera sua faciunt vt videantur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam, *Mat. 6. a. 5. & 1. Vx, vx in domo Dei horrendum videmus. Quidni idololatrias ministrantes? Mentior si non idolorum seruitus auaritia est, si non quibusdam etiam venter faus factus est Deus suus. Quantos sane videmus qui diligunt munera, sequuntur retributiones, vendunt sacramenta, iustitiam produunt, quorum guttur nec dum traxit ad laqueum, nec dum præfocauit fauces verbum blasphemiar, vox sacrilega, sermo nequam, quid vultis mihi dare? &c. S. Bern. declam in illud Ecce, nos c. 4. & 5. Vitia Ephraim, docta diligere tritiram. Osse 10. 11. Christus ipse est sacerdos & sacrificium. Cone 1. arer. sub Innoc 3. c. firmiter. Sacerdos in persona Christi loquens, hoc mysterium conficit. Flor sub. Eug. in dcr. vion. Peg Iesum Chr. offert Ecclesia, S. Iren. l. 4. c. 33.*

**C**ONSIDEREZ les defauts qui se commettent contre l'intention que l'on doit auoir en celebrant la Messe; Trois ou quatre sortes de personnes manquent contre cette disposition. 1. Ceux qui par vanité la celebrent pour paroistre gens de bien, pour s'insinuer dans l'estime du monde, & entrer plus aisément en credit. 2. Ceux qui celebrent par auarice pour gagner de l'argent, qui est vn épouuentable desordre, & la simonie la plus criminelle, pareille à celle de Iudas qui disoit aux Iuifs, *Quid vultis mihi dare, & ego eum vobis tradam.* Matth. 26. 15. C'est la pensée de saint Bernard. 3. Ceux qui celebrent par sensualité, c'est à dire, pour auoir des gousts & des consolations spirituelles, c'est là chercher le Paradis de Dieu, mais non pas le Dieu de Paradis. 4. Enfin, ceux qui par coustume, sans application ny consideration s'en approchent

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les remedes à ces manquemens, & les moyens de dresser son intention. Le meilleur moyen c'est de faire attention sur la place que l'on tient, & sur la personne que l'on represente; Car 1. si le Prestre se considere comme ministre de Iesus-Christ, il faut qu'il entre dans ses sentimens, & qu'il parle selon ses intentions, 2. S'il se regarde comme Ambassadeur de l'Eglise; il verra qu'elle n'a autre intention que celle de son diuin Espoux, par lequel elle est offert

à Dieu, comme reciproquement il est offert par elle. 3. Enfin s'il offre pour soy, il doit estre bien éloigné de ces intentions sinistres, s'il veut obtenir l'effet & le fruit du Sacrifice, parce que ne se conformant point aux intentions de Iesus-Christ, il ne prioit point en son nom, & il ne seroit point exaucé.

*Examinez-vous*, si peut-estre vous n'avez point eu de ces intentions interessées, demandez-en pardon à Dieu & proposez pour l'aduenir de n'en auoir point d'autre que celle que Dieu veut que vous ayez; de crainte qu'on ne vous die, comme à ceux qui faisoient leurs bonnes œuvres par des motifs interessés; *Amen dico vobis, receperunt mercedem suam.* Matth. 6. 2.

Sacerdos magnus  
Christus est, qui vi-  
ctima nostra & sacri-  
ficium est, qui offert  
& oblatus est. S. Aug.  
l. 10. de ciu. c. 6.  
Omnes Christiani, &  
omnes fere quæ sua  
sunt quærun, non  
quæ Iesu Christi. Ipsa  
quoque Ecclesiasticæ  
dignitatis officia in-  
turpem quæstum &  
tenebrarum negotium  
transiere, nec in his  
salus animarum, sed  
luxuria quæritur diui-  
tiarum. Propter hoc  
tendentur, propter  
hoc frequentant Ec-  
clesias, Missas cele-  
brant, Psalmos de-  
cantant. S. Ber. in  
Ps. Qui habetis.

## CXLIV. MEDITATION.

La seconde preparation prochaine.

La deuotion du cœur.

- |                                       |                                      |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. <i>Raisons qui les y obligent.</i> | 3. <i>Les moyens de s'y exciter.</i> |
| 2. <i>En quoy elle consiste.</i>      |                                      |

*Erit sanctus eius in flamma.* Isa. 10. 17.

Le Prophete par là nous apprend que l'ame iuste, telle que loit estre celle qui s'approche du saint Autel, doit estre toute pleine de feu & de deuotion.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant ces paroles que pour rendre parfaite, l'intention que l'on doit auoir pour celebrer la Messe, il faut encore qu'elle soit accompagnée de la deuotion du cœur, deuotion qui doit estre d'autant plus grande dans le Prestre, qu'il reçoit vn Sacrement en mesme temps qu'il offre le sacrifice. Or si vous voulez voir en peu de mots en quoy consiste cette deuotion,

Sæpeque ad Missarum  
peragenda mysteria  
salua linguæ nostræ  
sub virginali taciturni-  
tatis censura coër-  
cet, vel sub pudicæ  
quodammodo locu-  
tionis moderamine  
sobria verba deprom-  
mat. *Præp. am. opuse.*  
*6. cont. in sct. & igno-  
r. Cl. c. 1.*  
Deliderio desiderant  
hoc pascha mandu-  
care vobiscum, Luc.  
22. 15.

## II. POINT.

Quis det de carnibus  
eius vt saturemur?

*Iob. 1. 17.*

Quis mihi det te fratrem meum fugientem vbera matris mee, vt inueniam te foris, vt inuentum te? &c. *Car. 8. 1.*

Anima mea desiderauit te in nocte, demane vigilabo ad te. *Isa. 18. 9.* Quam dilecta tabernacula, tua Domine virtutum! concupiscit & deficit anima in atriâ Domini. *Tf. 33. 2.*

Quemadmodum desiderat ceruus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus. *Tf. 41. 1.*

Lætatus sum in his que dicta sunt mihi: in domum Domini ibimus. *Pf. 11. 1. 1.*

Rationabile sit obsequium vestrum: quomodo erit rationabile obsequium, vbi is qui offert, oblationis suæ non concepit intellectum? Cumque Deus omnipotens in offertibus mentium magis vota consideret, quam strepitum vocis attendat, quid in suis obtinere precibus valeat, qui quod nescit, implorat? *Per. Dam. epusc. 6. de insur. Cler.*

Factus in agonia proximius orabat. *Luc. 22. 41.* Ille vere victima est qui corpus & animam à vitis emundando, Deo per amorem Spiritus sancti consecrat, nec sale aspergitur, sed igne consumitur, quando non peccati tantum cogitatio, sed & presentis vitæ delectatio tollitur & futuræ conuersationis tora mente suspiratur. *S. Hier. in c. 9. Mar. Sacramentum amoris, S. Thom.*

Qui manducat me, ipse vivet propter me; in me manet & ego in illo. *Iohn. 6. 58. & 50.* Fuli sumus exterius, & de regno Dei, quod intra nos est, relicti sunt aris ac perëntibus bo-

**E**LL E consiste 1. à auoir vn ardent desir de bien dire la Messe, & de s'en approcher avec vn grand amour, ne se couchant iamais qu'on n'ait pensé à ce que l'on doit faire le lendemain, portant là nostre premiere pensée du iour, s'excitant par diuerses oraisons iaculatoires, ne perdant point la memoire tout le matin du Sacrifice qu'on y doit offrir. 2. Cette deuotion consiste à obseruer exactement les ceremonies prescrites iusques à la moindre, les faire toutes avec gravité & bien-seance, pour obeyr aux regles de l'Eglise qui les prescriuent avec tant de soin, & pour édifier les fideles qui reçoivent tant de consolation, quand elles sont obseruées, & à mesme temps qu'on les fait, appliquer son esprit au sens allegorique, & aux mysteres qu'elles signifient.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens pour procurer & s'exciter à cette deuotion. Le 1. c'est de la demander à Dieu par les merites de la priere que fit Nostre-Seigneur Iesus-Christ, au Jardin des Oliues, sur le point d'aller offrir ce Sacrifice sanglant à son Pere sur la Croix. Le 2. c'est la retraite; car il est tres difficile qu'une personne dans l'embaras des affaires du monde, puisse iouyr du repos & de la tranquillité d'esprit necessaire à la deuotion. Le 3. C'est de prendre quelque courte mais efficace consideration de ce mystere, qui donne au cœur quelques ardentès affectiõs de deuotion vers le saint Sacrement: par exemple, considerer l'amour avec lequel Nostre Seigneur se donne à nous, le desir qu'il en a, les biens qu'il nous y fait, les merueilles qu'il y produit. Le 4. enfin, c'est de prendre le temps & le loisir pour faire ces reflexions, plus ou moins longues, selon la commodité que l'on peut auoir.

*Examinez les fautes que vous auez commises en ce point avec combien de froideur & de lascheté vous vous estes approché du saint Autel, les manquemens commis contre les ceremonies, le peu d'application que vous auez fait aux mysteres qu'elles signifient, ou autrement: faites resolutiõ de les repare; detestez les deuant vostre Iuge d'un cœur sincere & humilié. Si vous estimez le temps, ou perdu, ou trop long, lequel vous employez*



employez à faire cette preparation; Souuenez-vous que Notre-Seigneur se disposa l'espace de 33. ans, par toutes les actions de sa tres-sainte vie, pour offrir à Dieu son Pere le Sacrifice de la Croix.

*Aspicite in authorem fidei & consummatorem Iesum, ut ne fatigemini, animis vestris deficientes. Heb. 3.*

nis, foris quærimus vanam consolatione de vanitatibus & infirmitatibus fallis, ac iam Religionis antiquæ, non solum virtutem amissimus, sed nec speciem retinemus. S. Bern. Apol. ad Guill. Abb.

## CXLV. MEDITATION.

Du lieu où il faut celebrer la sainte Messe.

Contre les Chapelles domestiques.

- |   |   |
|---|---|
| <p>2. <i>Raisons qui obligent les Prestres d'empescher autant qu'ils peuuent qu'on ne celebre dans les Chapelles domestiques.</i></p> | <p>2. <i>Les sentimens de l'Eglise touchant cette matiere.</i></p> <p>3. <i>Ce que doivent faire les Prestres à ce sujet.</i></p> |
|---|---|

*Cave ne offeras holocausta tua in omni loco, sed in eo quærit elegerit Dominus. Deut. 12. 13.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Prestres, d'empêcher autant qu'ils peuuent que le S. Sacrifice de la Messe ne se celebre dans les Chapelles particulieres & domestiques. La 1. c'est parce que pour l'ordinaire ces Chapelles sont iniurieuses à l'honneur de Dieu, soit à cause de l'insolence des lieux où elles sont placées, soit pour les irreuerences qui s'y commettent tous les iours, par mille actions profanes, soit pour la qualité des ornemens, soit pour les personnes qui les ont en maniere, soit pour la maniere & la posture qu'y tiennent les personnes qui y font dire la Messe, lesquelles quelquefois toutes couchées dans leur lit, ou bien accablées ou assises avec indecence assisteront à ces mysteres terribles. La 2. c'est parce que ces Chapelles sont tres-preiudiciables à la Parroisse, c'est à dire contre le bon exemple,

Ideo præcepit in templo & ad altare Domini hostias offerri, ut ubi integra est religio, ibi cultus congruus exhibeatur. *Gloss. Ord.* Ad locum quem elegerit Dominus, venietis & offeretis in loco illo victimas & holocausta vestra. *Deut. 12* In medio Ecclesiæ laudabo te, *Ps. 21. 26.* Apud te laus mea in Ecclesia magna, *Ib. 25.* In Ecclesiis benedicam te Domine, *Ps. 135. 12.* Vota mea Domino reddam in conspectu omnis populi tui, in medio tui Ierusalem, *Ps. 115. 18. & 19.* Ne populus distrahat à Missa Parochiali & ab auditione ma-

mādatōrum Dei & Ecclesiæ, prohibemus ne in capellis, &c. *Con. Se non. c. 15. an. 126. & infra.*

Et ut magis ac magis tollatur occasio celebrandi Missis in locis ac oratorijs priuatis, oriungitur suffraganeis nostris, ut non sint faciles ad consecranda altaria portacilia. Oratoriorum antiquitas si altius reputatur, parebit eum priuata facilla condendi prurium, non eam profuisse pietati quam nocuisse, propterea putauerim oratoria manasse primum ab insula libertatis cupidine, qua homines ita agantur, ut nihil nisi quod suum est existiment, dominatum etiam in Religione auerterentur, & eam non ament pietatis formam, nisi quam de proprio cerebro sibi cōfinxerunt. *Nicol. le Maître l. 3. de bonis & posses. Eccl. 4. de origine oratorior.*

Audiunt te domi declamantem in vitia sacerdotum, & suos mores duro vngue carpentem. Adulari sacerdotes insolenti & incompositæ familiaritate necesse est & eodem ore quo Christi corpus conficiunt, lasciuam & peulantium matronarum fractis oculis, libidinem, & infanos plerumque amores meditantium collaudare. *Anacl. ep. 1. an. 104. Felix 4. ep. 1. ad omnes Epif. an. 526. vbi eximia in presenii materia videre est. Agath. an. 503. refertur. Dist. 1. de consec. si quis. Aurel. c. 33. an. 541.*

Ut in diebus festis vel Ecclesiis veniant, & non inuicent Presbyteros ad domos suas ad Missam faciendam, *Aquisgras. circa an. 789. Cabillon. 2. an. 813. c. 19.* Nulli Presbytero seculari vel regulari in priuatis domibus, nec etiam nobilitum aur aliorum potentum, iux-

que les Paroissiens sont obligez de se donner les vns aux autres, & contre les deuoirs que chacun est obligé de rendre à son propre Pasteur. Dauantage elles dérogent à l'honneur qui est deu aux Ministres de l'Eglise : *Quos ut seruos admittunt, dit vn grand Docteur, nec honestius plerumque tractant, quam artifices, qui ad opera conducenda spe mercedis inuitantur.* Adioustez que l'origine de ces Chapelles domestiques n'est autre que la vanité, la paresse, l'indeuotion, la liberté ou le libertinage, pour mieux dire, qui n'aime de Religion que celle qu'il se forge de sa teste. Outre que par ce moyen, toute vne famille est priuée des Instructions necessaires à salut, des Profanes, des Catechismes, de la connoissance des festes, des ieunes & autres choses, qui se rencontrent dans la semaine, ce que l'on n'apprend que dans les Paroisses. La dernière enfin, c'est parce que l'Eglise a de tout temps reclamé contre cet abus, comme il paroist par les differens Canons qu'elle a fait contre les Chapelles particulieres, & renouuellé de temps en temps, & par les precautions qu'elle apporte, quand par necessité elle est contrainte de donner la permission d'en bastir de nouvelles. Et afin que vous ne croyez pas qu'on vous en impose,

## II. POINT.

Lisez l'Epistre 1. de saint Anaclet & de saint Felix Papes; les Conciles d'Agde, d'Orleans, d'Aix la Chapelle, de Chaalons sur Saone, de Tours, de Mayence, & entre tous, ceux de Paris, & de Trente. Dont le premier se plaint de ces Chapelles en cette sorte: *Plerique Presbyteri neglectis Basilicis Deo dicatis, in domibus & hortis, Missarum celebrationes contra diuinam auctoritatem, & Canonicam institutionem, facere presumunt: Et hoc similiter ad Episcoporum culpam pertinere perspicuum est. Proinde necesse est ut vnusquisque Episcoporum huiusmodi temerariam consuetudinem, à Parochia sua penitus amoueant.* Et peu apres il conclud. *Satius igitur illis est Missam non audire, quam eam vbi non licet, nec oportet, audire.* Et pour donner à connoistre d'autant plus clairement son sentiment en cette matjere, il adiouste: *Iterum atque iterum admonemus, ut posthabitis adiculis quos usus inolitus Capellas appellat, Basilicæ Deo dicatæ ad Missarum celebrationem audiendam, & Corporis & Sanguinis Domini perceptionem su-*

*mendam assidue, deuoteque adstantur.* Et le Concile de Trente: *Ne patiantur priuatis in domibus, atque omnino extra Ecclesiam, & ad diuinum tantum cultum dedicata Oratoria ab eisdem Ordinariis designanda & visitanda, sanctum hoc sacrificium à secularibus & Regularibus quibuscunque peragi; ac nisi prius qui intersunt, decenter composito corporis habitu, declarauerint se mente etiam ac deuoto cordis affectu, non solum corpore adesse.* C'est sur ces mesmes fondemens, que tant de saints Personnages, n'ont iamais voulu permettre, nonobstant qu'ils fussent malades, & dans le cas ce semble de necessité, qu'on celebrast la sainte Messe dans leurs chambres.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que doiuent faire les Prestres pour Coster cét abus. Premièrement, empêcher autant qu'on peut, qu'on ne bastisse de semblables Chapelles, allant au deuant quand ils en auront le bruit, & remonstrant les inconueniens qui en arriuent, les deffenses de l'Eglise, &c. 2. Se rendre fort difficiles pour y aller dire la Messe, à moins d'extrême necessité. Et en tout cas ne l'accorder pas, qu'on n'ait veu & leu la permission du Superieur. 3. N'y aller iamais, comme les Conciles ordonnent aux iours de Pasques, de Pentecoste, de Toussaincts, de Noël, de l'Epiphanie, de l'Ascension, de saint Iean Baptiste, de l'Assomption, du saint Sacrement, du Patron, & de la Dedicace de l'Eglise. 4. Représenter à ceux qui sont là presens, combien cela est de peu d'édification aux autres Paroissiens. 5. Prendre garde si le Calice & les ornemens sont maniez & conseruez avec la reuerence necessaire, si la pierre est entiere, si couuerte de trois nappes &c. Pour en donner auis ou bien à la personne mesme chez qui est la Chapelle, ou aux Superieurs afin d'y donner ordre. 6. Voir qu'il n'y ait dans la Chapelle, si c'est vn iour d'obligation, que ceux en faueur de qui a este donnée la permission, & que chacun soit dans le respect & la modestie.

*Fabricati sunt limen suum iuxta limen meum, & postes suos iuxta postes meos, & murus erat inter me & eos.* Ezech. 43. 8.

ita sacros canones sub pœna suspensionis ipso iure incurrendæ celebrare liceat. Tur. an 582. Conc. Par. temp. Greg. 4. an. 829. l. 1. c. 47. ubi præclara. Trid. sess. 22. decreto de obseruandis, &c. S. Carolus in eius vitæ qui vsum etiam & facultatem talium capellarum sustulit, l. 8. c. 4. & l. 7. c. 12.

Si quis etiam iuxta Parochias, in quibus legitimus est ordinariusque conuentus, oratorium in agro habere voluerit, reliquis festiuitatibus, vt ibi Missas teneat propter fatigationem familiarum iuxta ordinationem permittit: Pascha vero, Natali Domini, Epiphania Domini, Pentecoste, & natali S. Ioan. Baptistæ, & si qui maxima dies in festiuitatibus habentur, non nisi in ciuitatibus aut Parochiis teneant. Clerici vero, si qui in festiuitatibus quas supra diximus, in oratoriis, nisi iubente Episcopo, Missas facerent, aut tenere voluerint, à communionem pellantur. De consec. dist. 1. c. si quis, &c.

## CXLVI. MEDITATION.

Des actions de graces apres la sainte Messe.

- |  |          |  |
|--|----------|--|
| 1. Combien est importante l'action de graces apres la Messe & combien raisonnable. | } faire. | 3. Ce que doit faire le Prestre apres les actions de graces. |
| 2. Pratiques pour la bien  |          | ces.   |

*Edent pauperes & saturabuntur, &c. Reminiscuntur & conuertentur ad Dominum. Psalm.*

21. 27. & 28.

## I. POINT.

Deus non vt nostra gratiarum actione opus habens, sibi vult gratias agi, sed vt quicquid lucri est, iterum ad nos redeat, S. Chr. Hom. 26. in Gen. Exceptorium bonitatis & organum clarificationis eius, homo gratus ei, qui eum fecit exceptorium iusti iudicii eius, homo ingratus, S. Iren. l. 4. c. 24.

Dona Dei debita gratiarum actione non frustrentur, non grandia, non pusilla, nunquid non perit, quod donatur ingrato? S. Bern. ser. 51. in Cont. Ex incredulata & indisciplinata multitudine sacerdotum, hodie datur ostentui nostræ redemptionis venerabile sacramentum Pet. Bles ad Rich. Ep. Lond.

**C**ONSIDEREZ suiuant ces paroles & l'explication qu'en font les saints Peres, qu'une chose des plus importantes en la vie spirituelle, est de sçauoir bien se seruir du temps d'apres la sainte Communion, & en rendre à Dieu les actions de graces qu'il merite. Mais si cela est si important à toute sorte de Chrestiens, il doit estre beaucoup plus recommandable au Prestre apres la sainte Messe, non seulement parce que tout bien-fait merite reconnoissance, & celuy-cy estant infiny, meriteroit par consequent des reconnoissances infinies; mais principalement, parce que ne prenant pas quelque temps pour se recolliger apres la Messe, il fait vn grand des-honneur à ce diuin hoste qu'il a receu, ou le laissant tout seul sans l'entretenir, ou remplissant soudain son cœur, dans lequel il loge, de pensées, d'entretiens ou affections du monde. D'où vient qu'il n'en tire aucun fruct, & qu'apres cinq cent Messes, il sera tousiours aussi imparfait que deuant. Dauantage, le Prestre sortant quasi aussi-tost de l'Eglise que de l'Autel, & n'employant que peu de temps aux actions de graces, donne vn tres-mauuais exemple aux Layques, qui prennent l'occasion d'en faire de mesme, & de diminuer l'estime qu'ils auoient de ce diuin Mystere.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les pratiques pour faire cette action de graces, sont differentes selon que vous pouuez voir dans les Liures qui en traittent. Les vns apres les prieres déterminées par l'Eglise, retirez à l'écart produisent des actes de toutes sortes de vertus, de Foy, d'Esperance, de Charité, d'humilité, de confusion, d'adoration & semblables. Les autres s'appliquent à considerer la Maiesté de Iesus-Christ resisdant en eux, qui leur parle, tantost comme vn Maistre dans sa chaire, tantost comme vn Roy en son Throsne, tantost comme Medecin, comme Redempteur, comme Pere, comme Frere, comme amy, comme Espoux, produisans des actes conformes à toutes ces differentes qualitez : D'autres considerent ses diuins attributs, sa Bonté, sa Iustice, sa Sageffe, sa Puissance, son Immenfité, sa Sainteté, par comparaison avec les défauts contraires qui sont en eux. *Vnusquisque sicut diuisit Deus.* 1. Cor. 7. 17. Toutes ces façons sont tres-bonnes : Mais au surplus, souuenez-vous que toute l'action de graces se reduit à ces trois mots, Remercier, demander & offrir.

*Voyez* de quoy vous auez à le remercier. Voyez ce qui vous fait besoin pour le luy demander. Et voyez enfin ce que vous luy voulez offrir. Voila ce qu'il faut faire incontinent apres la sainte Messe : Mais comme ce benefice merite bien vne reconnoissance d'vn iour,

## III. POINT.

**L**E Prestre en veuë de cette faueur receuë, doit tâcher de bien conseruer en toute la iournée son corps & son ame, desquels IESVS en la Messe a pris possession particuliere, se seruant de la memoire du Sacrifice offert, pour s'empêcher du mal, & comme d'vn puissant motif pour se porter au bien & pour employer tout le reste du iour vtilement & saintement.

*Vous estonnez-vous* à present, si apres tant de Messes, vous estes encor si peu vertueux, n'apportant aucune disposition ny deuant, ny apres, pour en receuoir le fruit ? Faites resolution dorensauant de remedier à vne si énorme ingratitude que vous

Nunquid carnes san-  
ctæ aut ferunt à te im-  
littus eas : 1. Cor. 11. 29.

Inquire Domine quia  
 audit seruus tuus.  
 Verba vitæ æternæ  
 habes: Dic animæ  
 meæ; salus tua ego sū.  
 1. Reg. 3. 10a. 6. Ps. 34.  
 6. 22. 69. 2. 3.

avez si souuent commise, laissant Nostre-Seigneur tout seul chez vous apres la sainte Messe, & d'employer au moins. l'espace d'un quart d'heure, ou enuiron, à l'entretenir en ce temps là si pretieux, à l'ouïr parler, à luy decouurir vos necessitez: Il ne faudroit point de raison pour nous porter à vn si iuste deuoir, veu principalement que

*Non habet amaritudinem conuersatio illius, nec tedium conuictus eius, sed letitiam & gaudium.* Sap. 8. 16.

## CXLVII. MEDITATION.

Repetition des Meditations precedentes: Par forme d'Examen sur les fautes ordinaires qu'on commet en la celebration de la sainte Messe.

- |  |             |  |
|--|-------------|--|
| 1. Combien les manquemens & les fautes sont grandes qui se commettent en la Messe. | ordinaires. | 3. Resolution en suite qu'il faut prendre. |
| 2. Quelles sont les fautes plus  |             |  |

*Maledictus qui facit opus Dei negligenter.* Ier. 48. 10.

La commune version porte fraudulenter.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que si cette menace oblige vn chacun à bien faire toutes les actions, par lesquelles il traite avec Dieu, ou qui se rapportent; à luy c'est principalement l'action de la sainte Messe, laquelle à tres-iuste titre est appellée l'œuvre de Dieu, puisque son auteur est Dieu, ayant esté instituée & pratiquée par vn Dieu, & que sa matiere est Dieu; car ce qu'on y offre, est le Corps & le Sang d vn Dieu, sa forme est diuine, puis qu'elle se fait par les sacrées paroles & diuines du Verbe, & que sa fin est Dieu, à l'honneur duquel elle se rapporte.

### II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qui sont ceux qui se comportent negligemment en cette sainte & terrible action, c'est à dire, quels sont les manquemens les plus ordinaires qui se commet-

tent en la celebration de la sainte Messe. Il y en a de trois sortes, les vns deuant, les autres se font pendant le temps du Sacrifice, & les autres suivent. Les manquemens que l'on peut commettre auant la celebration, sont premierement, d'y venir avec vne conscience souillée de peché mortel, crime qui passe toute l'imagination des hommes & des Anges, qui porte à sa suite vn sacrilege, vn blasphème, & vne profanation horrible, & va iusques au deicide, rendant celuy qui le commet, pire & mille fois plus coupable que Judas, que les Iuifs, & que tous les demons ensemble: ou bien y venir avec attache au peché veniel, ce qui empêche, disent plusieurs celebres Docteurs, tout le fruit du Sacrement. 2. S'y presenter, ou sans aucune intention formée, ou avec des intentions toutes contraires, soit pour quelque gain temporel & sordide, soit pour en paroistre meilleur, soit pour s'acquitter simplement de son deuoir. 3. Y venir à la haste sans reflexion, par coustume, l'esprit encore tout embarrassé des affaires du monde, sans se donner le loisir de considerer où l'on va, ny de rien preuoir de tout ce qu'il y aura à faire ou à dire. 4. Auoir plus de soin d'oster son colet par vanité, que de pratiquer avec obeyssance ce que l'Eglise ordonne au parauant que se vestir des habits Sacerdotaux, qui est de preuoir la Messe & disposer le Messel, lauer ses mains, preparer le Calice, & vestir vn surplis: Combien y en a-il de ceux là? Les manquemens qui se font d'ordinaire dans l'action de la Messe, sont de n'observer pas assez exactement les ceremonies, se precipiter en les faisant pour abreger le temps comme si vne demie-heure leur duroit trop, n'auoir point d'attention aux mysteres qu'elles signifient, ou mesme ne les sçauoir pas, regarder le peuple quand on se retourne, affecter certaine façon contraire aux Rubriques, auoir la pensée ailleurs, & les autres défauts qui regardent la matiere & la forme, dont il est parlé dans le Messel. Les manquemens qui se commettent apres, sont de ne s'appliquer pas au moins vn quart-d'heure aux actions de graces, ne prenant pas le temps seulement de reciter les prieres ordonnées de l'Eglise, quoy que courtes pour cette fin; mais conuerser & traiter des affaires du monde, comme si on venoit d'un lieu ou d'une action profane, rire par fois, se mettre en colere & choses semblables,

Voyez si vous n'estes pas de ce nombre. Et pour remede,

Tremenda mysteria  
 Qui anda scelestas  
 blasphemias suas, neque  
 enim preces dixerim,  
 sacris aris inferre eas  
 que super signa illa di-  
 uina ad Christi simi-  
 litudinem dicere, non  
 est sacerdos, non est,  
 sed infestus, atrox,  
 dolosus, illuster sui,  
 & lupus in dominicæ  
 gregem, ouina pelle ar-  
 matus. S. Dion. Ep. ad  
 Demoph. 2.

Qui debuerunt esse  
 vicarii Apostolorum  
 & filii veri, facti sunt  
 socii Iudæ, & præam-  
 buli Antichristi. Ver-  
 bum quippe Gregorii  
 est: Qui Christi corpus  
 indigne cõsecit, Chri-  
 stus tradit, vt Christus  
 cum traditur, dicar.  
 Ecce manus tradentis  
 me, mecum est in mēsa.  
 Aug. super illum versu-  
 culum. Dederunt in es-  
 can meam sal. Grauius  
 inquit, peccant offen-  
 dentes indigne Chri-  
 stum regentem in cõ-  
 sis, quam qui eum cru-  
 cifixerunt ambularem  
 in terris: magis peccat  
 qui tradunt Christum  
 peccatoribus mēbris,  
 quam qui tradidit ip-  
 sum crucifixoribus Iu-  
 dæis: Verbum Hieron:  
 est. Perfidus Iudæus,  
 perfidus Christianus,  
 ille de latere, iste de  
 calice sanguinis Chri-  
 sti fundit. Repositum  
 fuit illud pretiosissimū  
 corpus in syndone  
 munda, & in monu-  
 mento nouo; iste au-  
 tem in ore adhuc potū  
 hesterni ferente, &  
 in sentina veniens,  
 adhuc præcedente cræ-  
 pula ætæternæ demer-  
 git eum quem Angelū  
 prospicere concupis-  
 cunt, quem prospici-  
 endo delectationes  
 æternas accipiunt, Vid.  
 reliqua apud Ter West-  
 es. at Rich. Lond.  
 Epj  
 Cœlū aperitur, sum-  
 ma simul in vnum &  
 ima concurrunt, & se  
 sordibus quilibet au-  
 dacter ingerere non  
 veretur, potest. Aug.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les maledictions, dont Dieu menace ceux qui s'y comportent de la sorte, qui vous ont esté cy-deuant cottées; & les biens au contraire qui reuiennent de s'y bien preparer: Et faites cette resolution en suite. 1. Outre la preparation generale & principale, qui est la pureté de l'ame, de iamais ne vous presenter à l'Autel par habitude, mais au moins vous interroger sur ces trois points: premierement, où vas-tu? secondement, qui es-tu? troisiémement, qui est celuy que tu vas recevoir? comment est-ce que tu t'en approches au-iourd'huy? 2. De pratiquer exactement les ceremonies, & pour cela, les apprendre si vous ne les sçauiez, avec leurs significations, afin de pouuoir ioindre l'interieur avec l'exterieur. 3. Enfin, ne sortir iamais de l'Eglise sans faire quelque action de graces, pour vn si signalé bien fait: autrement il vous en arri-uera comme à ce peuple rebelle, lequel auoit encore le mor-ceau en la bouche, quand la vengeance de Dieu vint fondre sur sa teste. Souuent nous sommes affligez sans sçauoir d'où, mais si nous auions les yeux assez éclairez, nous verrions peut-estre que c'est en punition de tant de Messes mal dites.

*Ideo, dit S. Paul, inter vos multi infirmi & imbecilles, & dormiunt multi. 1. Cor. II. 30.*

Encore pleust-il à Dieu de ne nous punir qu'en ce monde temporellement, ou corporellement.

*Cum enim iudicamur, adiouste le mesme Apostre, à Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur. Ibid. 32.*

## CXLVIII. MEDITATION.

De la seconde fonction Sacerdotale.

L'Administration des Sacremens.

Et premierement de l'administration des Sacremens  
en general.



1. Combien cette fonction est grande & releuée.
2. Les qualitez & les conditions que doit auoir un Prestre pour cela.
3. Les motifs qui peuuent l'obliger à s'en acquitter dignement.

*Sic nos existimet homo, ut ministros Christi, & dispensatores mysteriorum. Dei. 1. Cor. 4. 1.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien est grande & releuée cette fonction, dont parle icy S. Paul, d'estre dispensateur des Mysteres diuins, c'est à dire, d'administrer les Sacremens. Cette excellence paroist, en ce qu'il n'y a rien de si grand en l'Eglise que les Sacremens, qui contiennent la naissance, l'accroissement, la guerison, la nourriture, la sanctification, la conuersation & la perseuerance du Chrestien dans sept canaux admirables instituez par la Sageffe infinie, & inépuisable misericorde de IESVS-CHRIST; C'est pourquoy, comme en la dispensation d'vne chose de telle consequence, on ne peut apporter trop de dispositions & de circonspections, l'Apostre adiouste; *Hic iam queritur inter dispensatores, ut fidelis quis inueniatur.* Maintenant pour connoistre les conditions & les marques de ce fidele œconome, c'est à dire ce qu'il doit obseruer dans l'administration des Sacremens,

*Ecclesie sacramenta sunt, per quæ omnis vera iustitia vel incipit, vel accepta augeatur, vel amissa reparatur. Conc. Trid. sess. in proem.*

*Ab ipsa sapientia Dei, saluberrima sacramenta constituta sunt, S. Aug. de ver. Rel. c. 7.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le Prestre, pour s'acquitter dignement de cette fonction, doit premierement connoistre la nature, & sçauoir les effets des Sacremens qu'il a en sa disposition, comme sont le Baptesme, l'Eucharistie, la Penitence, l'Extreme-Onction, & le Mariage, avec la maniere de les recevoir dignement, pour en instruire le peuple, soit aux Profnes, soit aux Catechismes, ou mesmes en l'administration actuelle, comme demaede le Concile de Trente; car comment pourront-ils sçauoir le respect qui leur est deu, s'ils n'en connoissent aucune chose? 2. Sçauoir les ceremonies essentielles & autres qu'il y faut obseruer, comme elles sont prescrites dans le Rituel. 3. Les pratiquer le plus exactement

Et similes sint a quæ  
baptismatis, quæ pec-  
cata baptizatorum di-  
luens, illos ad regnum  
cælestæ mittit, & ipsa  
postea in clauas des-  
cendit. S. Greg. hom.  
de cur. pastor.

qu'il est impossible, prenant garde sur tout à deux choses. 1. A l'égard de Dieu, d'auoir la conscience nette de tout peché, de crainte qu'en sanctifiant les autres il ne se souille luy-mesme. 2. à l'égard du prochain, auoir vne grauité bien-seante, vne maiesté respectueuse, bref tout l'exterieur bien composé.

*On est tres-punctuel* dans la recherche des droicts que l'on pretend, des honneurs, des priuileges qui sont attachez aux benefices ou à l'Ordre, & on administrera legerement, sans deuotion, sans modestie, sans attention, sans esprit interieur, les Sacremens de IESVS-CHRIST? N'est-ce pas vn horrible mépris des choses saintes? n'est-ce pas vne preuue honteuse de n'auoir point de foy?

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs qui peuuent obliger les Prestres à s'acquitter dignement de cette fonction. 1. C'est de considerer qu'en ces occasions ils seruent de spectacle à Dieu, aux Anges & aux hommes. 2. C'est de penser que toutes les fautes, pour petites qu'elles soient, sont importantes en cette matiere; soit à l'égard de l'instituteur, duquel on viole les volontez; soit à l'égard de l'Eglise, dont on méprise les ordonnances; soit à l'égard des fideles qui souuent en sont scandalifez; soit à l'égard des Ministres qui se rendent coupables par des fonctions qui leur deuroient apporter des nouvelles graces.

*Prenez* donc aujourd'huy ces resolutions. 1. d'estudier la doctrine des Sacremens. 2. D'en apprendre les ceremonies. 3. De n'en administrer iamais aucun, avec quelque reproche sur la conscience: mais tousiours avec vne grande pureté, & avec l'exterieur qui donne de foy de l'estime aux assistans, de ce que vous traitez pour lors, & ainsi vous meritez ce double honneur, dont parle S. Paul quand il dit,

*Qui bene presunt Presbyteri, duplici honore digni sunt.* 1. Tim. 5. 17. C'est à dire, ils seront honorez & de Dieu & des hommes.

Spe&aculum facti su-  
mus mundo & Ange-  
lis & hominibus, 1.  
Cor. 4. 9.

Providentes bona non  
tantum coram Deo,  
sed etiam coram ho-  
minibus. Rom. 12. 17.  
2. Cor. 8. 21.

## CXLIX. MEDITATION.

De l'administration des Sacremens en particulier.

Et premierement, du Sacrement de Penitence, & de l'excellence & merite de cette fonction.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p>1. L'excellence &amp; la grandeur de cet office.</p> <p>2. Le merite qu'il y a pour le</p> |  | <p>Prestre.</p> <p>3. Conclusions &amp; resolutions à tirer.</p> |
|---|--|--|

*Quorum remisieritis peccata remittuntur eis; Et quorum retinueritis retenta sunt. Ioan. 20. 23.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ en ce peu de paroles l'excellence & la grandeur de cet office; car par là Nostre-Seigneur destinant les Prestres pour remettre les pechez, il les rend participans de son autorité de Iuge, de sa qualité de Sauveur, & de sa puissance & Maïesté diuine. 1. De son autorité de Iuge; car le Prestre dans le Tribunal de la Penitence a pouuoir de lier & de délier, d'absoudre & de condamner, de retenir ou de pardonner les pechez si absolument que ce qu'il fait icy bas en terre, est ratifié au Ciel. 2. De sa qualité de Sauveur, car c'est là que le Prestre continué l'œuvre de la Redemption du Fils de Dieu, rachetant les ames de la captiuité du peché, du diable & de l'Enfer, leur appliquant le precieux Sang du Redempteur, & le fruit de sa sainte Passion. 3. De sa puissance & Maïesté diuine; car le Prestre est là comme reuestu de la puissance de Dieu, & faisant vne chose qui n'appartient qu'à Dieu, c'est à dire, effaçant les pechez, conférant la grace & communiquant le S. Esprit aux ames; ouurage si admirable & si releué qu'apres la sainte Messe, où l'on consacre le Corps du Fils de Dieu, il ne se fait rien de plus grand en terre, rien où sa diuine Maïesté soit plus glorifiée, où Nostre-Seigneur soit plus honoré, & où les Anges & les Bienheureux esprits soient plus resiouis.

Sacerdotes Dominus noster Iesus Chr. sui ipsius vicarios reliquit, tanquam presides ac iudices, ad quos omnia criminata mortalitas deferantur. *Conc. Trid. sess. 14. c. 5.* Quæcumque solueritis super terram, erunt soluta & in celo, & quæcunque ligaueritis super terram, erunt ligata & in celo. *Mat. 18. Vsq; adeo vt quæcumq; sacerdotes confecerint, illa eadem Deus superne rata habeat, ac seruum sententiam Dominus confirmet, S. Chris. l. 3. de sac. c. 4.* Quænam obsecro potestas hac maior esse queat? pater omne iudicium dedit filio, ceterum video ipsum omne iudicium à Dei filio illis traditum, nam quasi iam in celum translati ac supra naturam humanam positi atque nostris affectibus exempti, sic isti ad principatum illum perducti sūt, quid mirum si cui Rex alicui ex subditis suis hunc honorem detulerit, vt po :

testatem habeat quofcumque velit in carcerem conuictiendi, eodemque rursus laxandi; beatus ille & admirandus iudicio omnium fuerit: at vero qui tanto maiorem à Deo potestatem, quanto cælum terra pretiosius est, quam etiam animæ corporibus præstant, &c.  
S. Chryf. l. 3. de sac. c.

4. Quis potest dimittere peccata nisi solus Deus? Marc. 2. 7. Gaudium erit Angelis Dei in cælo super vno peccatore pœnitentiâ agente, quam super nonaginta nouem iustis qui non indigent pœnitentiâ. Luc. 15 7. Omnia vestra sunt, 1. Cor. 3. 22.

Qu'est-ce que Dieu pouuoit faire dauantage pour vous? que vous soyez assis en son Throsne, pour iuger souuerainement, & decider du salut eternel d'vn ame; que vous ayez à départir les merites infinis de sa Mort & Passion, quelle merueille!

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ le merite qu'il y a pour le Prestre en cette sainte action; car si Dieu promet tant à ceux qui sont misericorde; Il n'y a personne qui exerce plus parfaitement les œuures de misericorde spirituelles & corporelles que le Confesseur, enseignant quand il reçoit les Confessions des ignorans, donnant conseil à ceux qui en ont besoin, consolant les affigez, corrigeant les pecheurs, supportant beaucoup de peine de leur part, & priant Dieu en secret pour eux, & tout cela à petit bruit & sans danger de vanité.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ d'icy quelle estime vous deuez faire de ce ministère, si vous y estes employé, combien vous le deuez affectionner, puis qu'apres le tres auguste Sacrifice de la Messe, vous ne pouuez mettre vostre temps, ny vous occuper en vne action plus sublime & plus profitable. Mais aussi considerez l'obligation que vous auez, de vous en acquiter comme il faut; car estant là pour exercer le Iugement de Dieu, & vn iugement où il y va non pas seulement d'vne chose temporelle, comme de quelque heritage, ou d'vne maison, ou de la vie du corps, mais d'vn Royaume eternel, du salut ou de la damnation des ames; 1. Vous deuez y apporter vn soin tres-particulier, & vne tres-grande application. 2. Estant là comme Sauueur, & pour continuer l'œuvre de la Redemption du monde, vous deuez agir dans la charité, patience, & humilité, avec laquelle le Fils de Dieu l'a accomplie. 3. Enfin y estant comme Dieu, reuestu de son autorité, agissant en son nom, & parlant de sa part, vous deuez y conseruer les interests de Dieu, ne regarder que Dieu, & ne trauailler qu'à l'establissement de son Royaume dans les Ames.

N'est-il pas bien raisonnable, puisque vous auez grace & caractère pour cela, que vous vous y employez, mais de la meilleure façon que vous pourrez? donnez vous de tout vostre cœur à

Dieu, pour entrer dans ces dispositions, luy disant ces paroles de l'Apostre, & dans vn esprit vrayment Apostolique :

*Ego libentissimè impendam & superimpendar ipse pro animabus vestris. 1. Cor. 12. 15.*

## CL. MEDITATION.

Des qualitez & conditions d'un bon Confesseur.

1. La science, la prudence, la patience, la chasteté, la charité. | 2. Reflexion.

*Quis putas est fidelis seruus & prudens? Matth. 24. 45.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que comme l'office du Confesseur est extrêmement releué, aussi demande-il d'excellentes parties. La premiere qualité c'est la science, qui consiste 1. à connoistre le pouuoir qu'il a. 2. à sçauoir en quelle maniere on peut offenser les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, ou les obligations de chaque estat en particulier; quelles sont diuerses especes de pechez, les circonstances changeantes ou aggrauantes, & les remedes qu'il y faut apporter. 3. à sçauoir discernier entre le peché mortel & le peché veniel, & pour ce auoir étudié les cas de conscience.

### II. POINT.

**L**A seconde qualité d'un Confesseur, c'est la prudence, laquelle il doit auoir en vn degré souuerain pour sçauoir traiter diuersement les personnes selon leurs differentes dispositions & necessitez. La 3. c'est la patience; 1. Pour supporter sans émotion ny chagrin les défauts des penitens, pour les écouter avec tranquillité, pour leur parler avec mansuetude, & pour les ayder avec charité. 2. Pour persueuerer non obstant les dégousts & les ennuis dans vn exercice si pénible. La 4. c'est la chasteté, mais vne chasteté Angelique pour pouuoir resister à toutes les tentations qui arriuent, soit

*Si cæcus cæco ducatur præter, ambo in foueam cadent. Mat. 15. 14. Nulla ars doceri præsumitur, nisi prius intenta meditatione discatur. Ab imperitis ergo magistrum suscipitur in magna temeritate, quoniam ars artium est regimen animarum: quis autem cogitationum vulnera occultiora esse nesciat vulneribus viscerum? Et tamen sæpe qui nequaquam spiritu alia præcepta cognouerunt, cordis se medicos profiteri non metuunt. S. Greg. Past.*

*p. 1. c. 1.*

*Non enim est maior defectus, quam defectus potestatis. Qui loquitur quod nouit, iudex iustitiam est. Trou.*

*12. 17.*

*Bene patientes erunt vt annunciet, Ps. 91. 16. Plus erga corrigendos agat beneuolentia quam seueritas, plus cohortatio quam cõminatio, plus charitas quam potestas; nisi delicti atrocitas maiorem exigeret seueritatem. S. Leo. Ep. 23.*

dedans, soit hors du Tribunal, en sorte que le Confesseur soit comme la rose au milieu des épines, & comme vn autre Loth, qui au milieu de Sodome estoit pur des yeux & des oreilles. A la chasteté se rapporte la sobriété, pour ne blesser en façon quelconque le sceau du Sacrement, qui court grand risque en la bouche d'un yurogne, & pour n'estre pas du nombre de ces Impies : *Qui gratiam Dei nostri in luxuriam transferunt*, dit saint Iude, & qui dans l'excez du vin se seruent de la Confession, comme d'une occasion pour pecher eux-mêmes, & pour faire pecher les autres.

## III. POINT.

**L**A dernière & principale condition requise en vn Confesseur, c'est la charité qu'il doit auoir pour luy & pour ses penitens : pour luy, s'en approchant tousiours en estat de grace, afin qu'en iugeant les autres, il ne se condamne pas soy-mesme : & pour ses Penitens, se rendant commun à tous, sans se refuser aux petits & aux pauvres pour se donner aux grands & aux riches, & de cette charité naistra la compassion pour tant d'ames ignorantes ou fautives, laquelle S. Paul recommande si expressement.

*Helas!* combien y a-t-il de Confesseurs qui manquent de plusieurs de ces qualitez ? Faut-il s'estonner si Nostre-Seigneur disoit comme par estonnement : *Quis putas est fidelis seruus & prudens?* Matth. 24. 45. Comme voulant dire suivant l'explication des Peres, qu'il s'en trouue tres-peu.

*Considérez* en cas que vous soyez employé dans ce ministère, si vous auez toutes ces qualitez, la science, la prudence, la patience, la chasteté, la sobriété & la charité; car ce sont là les qualitez qui ont éclaté au Fils de Dieu, dont vous tenez la place, & à moins de les auoir, vous estes en estat de vous perdre, car le S. Esprit nous apprend qu'il ne faut pas entreprendre de charge pardessus nos forces,

*Noli querere sicut Iudex, nisi valeas virtute irrumperere iniquitates.* Eccl. 7. 6.

Aspectu & auditu iustus erit. Pet. 1. 8.

Iude. 4.

Medice, cura te ipsum,

Luc. 1. 23.

In quo alterum iudicas, te ipsum condemnas.

Rom. 2. 3.

Non est personarum acceptio apud Deum,

Col. 2. 3.

Nulla erit distantia personarum; ita parum audietis ut magnum,

nec accipietis cuiusquam personam, quia iudicium Dei est,

Deut. 1. 17.

Qui condolere possit iis qui ignorant & errant.

Heb. 3. 2.

CLI. MEDITATION.

La pratique pour bien entendre les Confessions.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Deux principaux & tres-importans auis à obseruer, l'un deuant, l'autre apres auoir ouy les Confessions. | 2. Les manquemens que peuuent commettre les Confesseurs contre ces deux auis. |
|--|---|

*Videte quid faciatis; non enim hominis exercetis iudicium; sed Domini. 2. Par. 11. 6.*

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a deux importans & principaux cauis, que le Confesseur doit obseruer, l'un deuant, & l'autre apres auoir ouy les confessions. Le 1. deuant que d'aller au Tribunal, c'est qu'il doit considerer l'importance de cette tres-haute action, comme il s'en va ouvrir les portes du Ciel, arracher les ames de l'Enfer, appliquer le Sang de Nostre-Seigneur, dispenser les thresors de sa grace, donner des Iugemens qui precedent & qui reglent ceux de Dieu, & prononcer des Arrests irreuocables de vie ou de mort. Et ensuite dresser son intention conforme à celle de Iesus-Christ, qui n'est autre que la gloire de Dieu, & le salut des ames, implorer sa grace pour administrer saintement & selon sa volonté ce diuin Sacrement. Le 2. aduis apres auoir ouy les confessions, est celuy que le S. Concile de Trente donne aux Confesseurs; 1. touchant l'absolution, pour ne la donner pas à toute sorte de personnes indifferemment, puisque les clefs ont aussi bien données pour lier que pour délier. 2. Touchant l'imposition des penitences, lesquelles suiuant le mesme Concile, doiuent auoir trois conditions: La premiere, qu'elles soient proportionnées à la qualité des pechez, & aux facultez du Penitent; la seconde qu'elles seruent de chastiment de la vie passée, & la troisiéme qu'elles soient vn preseruatif au futur.

Nemini circo manus imposueris,  
2. Tim. 5. 22.  
Nolite sanctum dare canibus, Mat. 7. 6.  
Nam claus sacerdotum non ad soluendum duntaxat, sed & ad ligandum concessas, etiam antiqui patres credunt & docent.  
Trid. sess. 14. c. 8.

## II. POINT.

Nonne Deus elegit  
pauperes in hoc mun-  
do? *Iac. 2. 5.*  
Euangelizare pauperi-  
bus misit me,  
*Luc. 4. 18.*

Pauperes euangeli-  
zatur. *Mat. 11. 5.*

Beati pauperes, quo-  
niam ipsorum est reg-  
nam cælorum,

*Mat. 5. 1.*

Pudet dicere, sed ne-  
cesse est non tacere,

*S. Leo.*

Alligant onera im-  
portabilia, si erramus  
modicam pœnitentiam  
imponentes; non-  
ne melius est propter  
misericordiam ratio-  
nem reddere, quam  
propter crudelitatem?  
vbi enim pater fami-  
lias largus est, dispen-  
sator non debet esse  
tenax: si Deus beni-  
gnus est, ut quid acer-  
dos eius austerus est?  
*Hom. 41. oper. imperf.*  
*in Mat.*

**C**ONSIDEREZ les manquemens que peuvent commet-  
tre les Confesseurs contre ces deux aduis. 1. C'est d'estre  
porté à ce ministère par vanité, par avarice, ou par curiosité,  
d'auoir plus d'acceptation des riches que des pauvres, contre  
la maxime & l'exemple du Fils de Dieu, qui a choisi les  
pauvres, ausquels il est principalement venu prescher. 2. De  
porter enuie aux autres Confesseurs qui ont plus de Peni-  
tens, plus nobles, plus riches, ou de trouuer mauuais que  
ses penitens se confessent à d'autres, ou retirer les Penitens  
des autres pour venir à soy. 3. C'est de faire cette sainte action  
laschement, par maniere d'acquit & à la haste. 4. C'est de re-  
ceuoir ceux qu'il n'a pas le pouuoir d'absoudre, ou pour n'es-  
tre pas de sa iurisdiction, ou pour auoir des cas reseruez.  
5. Donner l'absolution indifferemment à chacun, sans faire  
distinction, entre ceux qui sont enuieillis dans les pechez,  
par exemple, d'impureté, de larcin, de iurement, de blas-  
phème, d'inimitié, & semblables: Enfin, ceux qui contre  
l'ordonnance du Concile, sans aucune necessité, & sans s'estre  
mesme enquis de ce que peut accomplir leur Penitent, en-  
ioignent de legeres peines pour de grands pechez, ou qui  
tout au contraire n'ayant aucun égard à la qualité, à l'âge,  
au sexe & aux autres dispositions de leur penitent, luy don-  
nent des choses moralement impossibles, ou que l'on preuoit  
bien qu'il n'accomplira iamais.

*Examinez vous*, si vous n'avez point commis quelque vn de  
ces manquemens pour les detester deuant Dieu, & les reparez  
avec sa grace, au mieux que vous pourrez. Et sur tout prenez  
garde de ne vous rendre pas participant des pechez d'autrui,  
en accordant si facilement l'absolution, & imposant de si le-  
geres penitences,

*Facilitas enim venia incenituum tribuit delinquenti. Sess. 14*  
*car. 8.*



## CLII. MEDITATION.

De la difficulté qu'il y a de bien confesser.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p>1. Ce qui cause cette grande difficulté.</p> <p>2. D'où vient que la plupart des Confesseurs ne reconnoissent pas cette difficulté &amp; ce peril.</p> | } | <p>3. Quelles sont les maximes suivant lesquelles ils se doivent conduire pour s'acquiescer selon Dieu de leur ministère.</p> |
|---|---|---|

*Ars artium, regimen animarum. S. Greg. i. p.  
Past. cap. i.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ce n'est pas sans raison que S. Gregoire a auancé cette proposition parce que comme la conduite des ames est le plus excellent, aussi est il le plus difficile de tous les arts; difficulté qui procede 1. à raison des conditions & des qualitez requises dans vn Confesseur, lesquelles se trouvent rarement au degré qu'il faudroit dans vn homme. 2. à raison du danger où il est exposé, soit pour la chasteté, soit autrement. 3. à cause de la corruption, & de la dépravation des mœurs, qui est venuë au point de ne pouuoir quasi souffrir de remede, chacun se formant vne Religion à sa mode; Et enfin parce qu'entre tous les Sacremens il n'y en a aucun où le Prestre agisse tant par soy mesme, où il soit si absolu, où il puisse commettre tant de fautes, où il ayt tant de pouuoir sur les ames, & où il se presente tant de vices ou de vertus à pratiquer. Ce qui l'oblige de se méfier extrêmement de soy-mesme, d'inuoquer souuent l'esprit de sagesse, de conseil, & de prudence d'estre extrêmement humble, circonfpect, retenu & zelé au dernier point pour les ames.

Quis putas est fidelis dispensator? Luc. 12. 42.

Curari tenet, medebam non sustinet, vlcus pessimum, quod nec summis quidem digitis patitur attrahari, S. Bern.

Dicunt videntibus; nolite videre; & aspicentibus; nolite aspicere nobis ea quæ recta sunt: loquimur nobis placitura, videre nobis errores. 1/a. 50. 30.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, d'où vient que la plupart des Confesseurs ne reconnoissent pas cette difficulté & ce peril, &

Sacerdotes populorū  
iniquitate damnantur,  
si eos ad ignorantem non erudiant, aut  
peccantes non arguant. S. Iſid. l. 3. de  
ſummo bon. c. 46.

Quid ei proderit, non  
puniri ſuo, qui puniendus  
eſt alieno peccato? S. Proſp. l. 1. de  
uir. contempl. c. 10.

Labor iſte paucorum  
eſt, qui poſt caſū reſurgunt,  
qui poſt vulnera conualeſcunt,  
S. Pac. Ep. 3. ad Sympron.

Facilius inueni qui  
innocentiam ſerua-  
uerint, quam qui congruè  
egerint pœnitentiam, S. Amb. l. 2.  
de pœnit. c. 10.

Lucerna pedibus meis  
verbum tuum, & lumen  
ſemitis meis,  
Pſ. 118. 105.

Tunc ſacerdos irre-  
prehendiſſimè gradi-  
etur, cum exempla pa-  
trum præcedentium  
indefiniſſimè intuetur,  
cum ſanctorum velti-  
gia ſine ceſſatione  
conſiderat. S. Greg.  
paſt. p. 2. c. 2.

commettent tant de laſcheté en l'adminiſtration de ce Sacrement. Cela vient ou bien de ce qu'ils ſont dans les maximes du monde, auſſi auant que leurs penitens, ou de ce qu'ils ont peur d'en eſtre diſgraciez, parce que leur fortune dépend de ces perſonnes; ou bien de ce qu'ils n'ont iamais bien examiné l'Euangile, qui leur deuroit neantmoins principalement ſeruir dans la conduite des conſciences; ou parce qu'ils cherchent des inuentions d'accommoder le monde avec Ieſus-Chriſt. Ou bien enfin, c'eſt parce qu'ils ne comprennent pas aſſez la grieuété des pechez commis contre Dieu, apres le Bapteſme; Et pour remedier à ce mal;

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles ſont les maximes principales; ſuiuantes leſquelles les Conſeſſeurs doiuent ſe conduire, pour s'acquiter ſelon Dieu de leur miniſtere. Ces maximes ſont autres 1. Que les regles de l'Euangile: 2. Les Decrets des Conciles: 3. Les oracles des SS. Peres, de qui les ſentimens paroiffent dans leurs écrits & dans leurs exemples; Et la pratique enfin des hommes Apoſtoliques experimentez en ces matieres; ſi bien que pour le veritable Conſeſſeur, il faut ne s'éloigner iamais de ces trois regles que nous preſcriuent l'Euangile, les Conciles, & les Peres.

*N'eſt-il pas vray que ſi on les ſuiuoit inuiolablement, on n'auroit garde de flater les pecheurs, ny de les trahir avec vne fauſſe miſericorde, & vne douceur cruelle, en courant ſeulement des playes qui ne ſe peuuent guerir ſouuent que par le fer & le feu?*

*Va qui dicunt, pax, pax & non eſt pax. Ezech. 13. 10. Ier. 6. 14.*

*Va qui conſuunt puluilloſ ſub omni cubito manus, & faciunt ſericualia ſub capite vniuerſa etatis ad capiendas animas. Ezech. 13. 18,*

### CLIII. MEDITATION.

De la troiſième fonction Sacerdotale,

La predication de la parole de Dieu.

1. L'obligation qu'ont les Prestres de prescher la parole de Dieu.
2. Ce qu'on entend par prescher
- la parole de Dieu.
3. Qu'il n'y a point d'excuse qui les en puisse dispenser.

*Euntes in mundum docere omnes gentes, baptizantes eos, &c.  
docentes eos seruare omnia quaecumque mandauit vobis.*

Matth. 28. 19. & 20.

## I. POINT.

**C**ONSIDERÉZ suiuant ces paroles, l'obligation que les Prestres ont d'annoncer la parole de Dieu, car c'est à eux que Nostre-Seigneur parle en ce lieu là, aussi bien que quand il leur dit, qu'il les a appelez, afin qu'ils aillent par le monde pour prouigner son Euangile. Dauantage ils ont receu grace & caractere pour cela, c'est pourquoy plusieurs estiment probablement, qu'il ne suffit point à vn Prestre, de dire simplement son Breuiaire, & celebrer la Messe quand il en a deuotion; mais qu'il est obligé en vertu de son Ordre à quelque chose de plus, & qu'il n'est point en seureté de conscience, s'il ne s'occupe ou à la parole de Dieu, ou aux Confessions, ou à quelqu'autre employ, auquel il peut estre propre. La raison c'est 1. Parce qu'il n'y a point de salut pour ceux, qui ne font point profiter les graces qu'ils ont receuës, comme l'Euangile le declare euidentement. Or ceux qui ne font pas vsage des graces qu'ils ont receuës dans l'imposition des mains, comme de prêcher, baptiser, confesser & autres, qui font autant de graces, de talens & de dons, n'ont garde de les faire profiter, & par consequent; 2. C'est parce que l'intention de l'Eglise semble engager les Ecclesiastiques aux autres fonctions, aussi bien comme à dire la Messe, quand il leur est dit: *Oportet sacerdotem predicare, baptizare, &c.* Ce qui paroist clairement dans la conduite de tous les siecles. Examinez bien cette verité, & pour

*Vt catis & fructus afferatis, & fructus vester maneat, Ioan. 15. 16.*

*Quare non dedisti pecuniam meam ad mentiam? Luc. 19. 23. Nos talento accepto à Deo ad negotiū missi sumus. Etenim dicit, Negotiamini dum venio. Ecce iam venit, de nostro negotio lucrum requirit. Quale est animarum lucrum de nostra negotiatione ministrabimus? quot eius conspectui animarum manipulos de predicationis nostræ segete allaturi sumus? S. Greg. hom. 4. de Cur. pass. Serue male & piger, &c. Tollite ab eo talentum & inutilem seruum eiecite in tenebras exteriores, ibi erit fletus, & stridor dentium, Mat. 25. 16. & seq.*

*Ordinari non possunt, nisi quos Episcopus iudicauerit assumendos pro necessitate vel commoditate Ecclesiarum suarum, Conc. Trid. sess. 21. c. 11.*

## II. POINT.

**C**ONSIDERÉZ que prescher la parole de Dieu, ce n'est pas seulement l'annoncer en public dans des hautes chaires

res, & avec des discours bien estudiez; mais c'est aussi bien prêcher quand on fait vn Profne, vne Exhortation, vn Catechisme, vne Instruction familiere à des domestiques, soit publiquement, soit en conference particuliere, soit dans la Confession, ou dehors, soit par lettres ou par écrits, dans vne visite de malades, dans la consolation des prisonniers, des pauures & semblables. Ainsi Possidius dit de saint Augustin: *Prædicabat priuatim & publicè, in domo & in Ecclesia, salutis verbum.* In vita sanct. August. cap. 7.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ en suite combien sont frivoles les excuses de ceux qui disent, pour se dispenser de cette obligation, ou qu'ils n'ont point la capacité de prescher, ou qu'ils n'ont point assez de hardiesse, ou enfin qu'ils ne sont point employez. S'ils n'en sont pas capables, ils doiuent se le rendre, sinon pour prêcher hautement & avec appareil, au moins pour annoncer la parole de Dieu d'une façon plus commune & plus simple: S'ils ont de l'apprehension, ils doiuent petit à petit se former, & ne point paroistre d'abord dans les chaires si celebres; outre que quand on s'y portera par vn motif de la gloire de Dieu & du salut des ames, il ne manquera pas de donner de la hardiesse, puisque sa parole y est engagée: *Dabit Dominus verbum euangelizantibus virtute multa.* Psalm. 67. 12. S'ils ne sont point employez, aux moins doiuent-ils estre dans la disposition de receuoir l'employ, où ils seront appelez, & doiuent mesme témoigner cette disposition à des personnes, à qui ils ont confiance pour leur salut. Mais il y a bien à craindre, que toutes ces excuses ne soient des pretextes pour courir souuent nostre paresse.

Voyez ce que vous avez exercé de cette fonction & ce que vous pourrez répondre, quand on vous demandera compte du talent que vous avez receu à ce suiet; car il ne sera plus temps de dire pour lors avec Isaye;

*Va mihi quia tacui.* Isa. 6. 5.

Pensemus qui vnquam per linguam nostram conuersi, qui de peruerso opere suo nostra increpatione correpti, penitentiam egerint, quis luxuriam ex nostra eruditione deseruit: Quis auaritiam, quis superbiam declinauit: Pensemus quod lucrum fecimus Deo. *S. Greg. ubi supra.*  
*Prædicatio Christiana non indiget pompa, & cultu sermonis, ne videatur esse ex verborum & calliditate humana sapientia; non veritate.* *S. Amb. in 1. Cor. c. 1.*

Ponamus ante oculos nostros illum tantæ distributionis diem, quo iudex veniet, & rationem cum seruis suis, quibus talenta credidit, ponet. Ecce in maiestate terribili, inter Angelorum choros videbitur, in illo tanto examine, electorum omnium & reproborum multitudo deducitur, & unusquisque quid sit operatus ostenditur. Ibi Petrus cum Iudæa conuersa quam post se traxit apparebit: Ibi Paulus conuersum, ut ita dixerim, mundum ducens, ibi Andreas post se Achaïam, &c. quid nos miseri dicturi sumus, qui ad Dominum nostrum post negotium vacui redimus? *S. Greg. ubi sup.*

## CLIV. MEDITATION.

## Des qualitez d'un Predicateur.

1. La bonne vie, l'estude de l'oraison ; l'humilité, vser d'une doctrine assuree, morale & facile.
2. D'où vient que la pluspart des Predicateurs font si peu de fruit?

*Cæpit Iesus facere & docere. A&. I.*

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ suiuant ces paroles, que la premiere qualité requise à vn Predicateur, c'est la bonne vie, parce qu'on enseigne bien mieux les choses avec les œuvres qu'avec les paroles. C'est ainsi qu'en a vsé le Maistre de tous les Predicateurs : C'est par ce mesme moyen, dit S. Chrysostome, que les Apostres au nombre de douze, si peu aduantagez des dons de nature, ont attiré quasi tout le monde à IESUS-CHRIST. N'entreprenez donc iamais cette charge, que vous ne vouliez pratiquer le 1. ce que vous direz aux autres. La 2. qualité, c'est l'estude de l'oraison, parce que c'est dans l'oraison & aux pieds du Crucifix autant pour le moins que dans les Liures, qu'il doit apprendre les veritez qu'il faut qu'il annonce : Si vous estes sage, dit saint Bernard, vous vous rendez semblable, non pas au canal, mais au bassin de la fontaine, qui ne se répand que quand il est plein. La 3. c'est l'humilité. 1. pour rapporter à Dieu toute la gloire de ses trauaux. 2. pour ne se point laisser aller à la complaisance, ou aux ouïanges qu'on pourroit luy donner, & ne se laisser abbatre par les disgraces & les reuers de quelque part qu'ils luy pourroient arriuer. La 4. & principale qualité, c'est d'vsur d'une doctrine assuree, morale & facile, qui soit proportionnée à la capacité de ses Auditeurs, laissant les subtilitez trop obscures, les choses douteuses ou trop pointilleuses, pour l'Eschole. Prenant en cela l'exemple de Nostre-Seigneur & de l'Apostre saint Paul, qui dit estre venu pour prêcher, mais d'une façon simple & familiere : *Vt non enacuetur crux Christi.*

*Omni sacerdos qui vult docere populum, prius seipsum doceat. S. Chrys. hom. 17. in Math.*

*In diuinis sermonibus, priusquam aliis eos proferas, teipsum require, ne insequens alioquin facta, te deserat, Greg. p. 2. c. 3.*

*Scitis quid fecerim vobis. Vos vocatis me Magister & Domine, & bene dicitis, sursum etenim, si ergo ego laui pedes vestros Dominus & Magister, & vos debetis alter alterius lauare pedes. Iam. 13. 12. & seqq. Hom. 41. in Mat. Ex Deo coram Deo in Christo. Audies de ore meo verbum, & eis annuatiabitis ex me, Ezch. 3. 17.*

*Hoc igitur dicat sacerdos quod ex diuina lectione didicerit, quod illi Deus inspirauerit, non quod præsumptione humani sensus inuenerit. Annuatiabitis, inquit, eis ex me. Ex me, non ex te mea verba loqueris, non est quod in eis, tanquam de tuis inseris. S. Presp. l. 1. de vir. cont. c. 10. Si lapis concham te exhibebis & non canalem, hic si quide non pendit simul & recipit & res in illis vero donec impletur expectat, & sic quod superabundat, hinc suo*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ d'où vient que la plupart des Predicateurs font si peu de fruit dans leurs Predications, & qu'on voit si peu de conuersions apres des Carefmes, des Aduents, & des années entieres. 1. C'est qu'ils détruisent souuent par leur vie les veritez qu'ils annoncent aux peuples. 2. C'est que la plupart préchent leurs pensées & leurs inuentions, non pas celles de Dieu, qu'ils n'ont point consulté dans l'oraïson. 3. C'est qu'ils se seruent de la parole de Dieu pour des fins mondaines & interessées, comme pour se faire estimer & connoître des hommes; pour le profit temporel, alterant souuent le sens & la simplicité de l'Escriture, par leurs discours étudiez & releuez, où la troisiéme partie de l'Auditoire n'entend rien, & qui ne buttent qu'à chatoüiller les oreilles; & non pas à persuader ny conuertir les cœurs, faisant ainsi de la chaire de verité vn theatre de vanité.

*Voilà les fautes dans lesquelles tombent ordinairement ceux qui portent la parole de Dieu, s'ils n'y prennent garde. Priez Dieu qu'il donne des hommes vrayment Apostoliques à son Eglise. Et s'il vous a donné ce talent, n'entreprenez point cette fonction legerement; mais attendez que Nôtre Seigneur vous dise par vos Superieurs:*

*Duc in altum; car alors vous pourrez dire avec S. Pierre: In verbo tuo laxabo rete, & concludes multitudinem piscium copiosam. Où au contraire vous y portant de vous mesme: vous pourrez bien trauailler long-temps sans rien faire. Et vous direz avec plus de raison, que ce grand pescheur de Galilée.*

*Tota nocte laborantes nihil cepimus. Luc. 1. 5.*

damno communicat. Verum canales multos hodie habemus in Ecclesia: conchas vero perpaucas: tantæ charitatis sunt, vt ante effundere quâ infandi velint. S. Bern. ser. 18. in Cant.

Noli gloriari, non tu radicem portas, sed radix te, Rom. 11. 18. Prudentibus vitis non placet phalerata, sed fortia, S. Prosp.

Talibus multis parabolis loquebatur eis verbum, prout poterat audire, sine parabolis autem non loquebatur eis, Marc. 4. 33.

Veni non in sublimitate sermonis aut sapientiæ .... & sermo meus nõ in persuasibilibus hominæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus, & virtutis, 1. Cor. 21. & seq.

Misit me Christus Euangelizare, non in sapientia verbi, vt non euacuetur crux Christi, Cor. 1. 17.

Cuius vita despicitur, quid restat, nisi vt prædicatio contemnatur? S. Greg. Vnus ædificas & vnus destruens, quid prodest illis nisi labor? Eccl. 12. 28. Tolle hoc vitium de Clero, ne velint hominibus placere, & sine labore omnia vitia rescantur: ex hoc vitio nascitur vt Clerici peccantes, difficile penitentiam agant: Erubescit enim aliquando reus videri qui sæper fuerat iudex S. Chrys. 43 hom. Op.

Imp. Adulterantes verbum Dei. 1. Cor. 2. 17. Non se debet Ecclesiæ doctor de generati sermonis ostentatione iactare, ne videatur Ecclesiam Dei non velle ædificare, sed magis se quantæ sit eruditionis ostendere: non igitur in verborum splendore, sed in operum virtute totam prædicandi fiduciam ponat, non vocibus delectetur populi acclamantis sibi, sed siletibus, nec plausum à populo studeat expectare, sed gemitum. Lachrimas quas vult à suis auditoribus fundi, ipse primus fundat. Tam simplex & apertus, etiam minus Latinus, disciplinatus tamen, & grauis sermo esse debet, vt ab intelligentia sua, nullos quamuis imperios excludat. Denique alia est ratio declamatorum, alia debet esse doctorum: illi elocubratæ declamationis pompam totis scindunt suæ vitibus concupiscunt, isti sobrio vîtatique sermone Christi gloriam quarunt. S. Prosp. l. 1. de vit. Contemp.

6, 23. 24.

## De l'obeyffance des Prestres à leur Euesque,

La quelle leur est marquée par la derniere ceremonie de l'Ordination.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p>a. Raisons qui les obligent à cette obeyffance.</p> <p>b. En quoy consiste cette obeyffance.</p> | } | <p>3. Les qualitez que doit auoir cette obeyffance pour estre sciou Dieu.</p> |
|---|---|---|

*Omnia anima potestatibus sublimioribus subdita sit.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'obligation qu'ont les Prestres d'estre obeyffans à leur Euesque. 1. Parce qu'ils en ont fait vœu solemnel entre ses mains lors que leur demandant en l'Ordination : *Promittis Pontifici tuo, reuerentiam & obedientiam* ? Ils ont dit, *Promitto* : promesse si authentique, qu'elle se ratifioit autrefois par écrit. 2. Parce que les Euesques sont les Peres & les Maistres des Prestres, qui sont par consequent obligez de leur rendre les mesmes deuoirs, que les enfans ont à leurs parens. 3. Ils doiuent souuent inculquer aux peuples l'obeyffance & la soumission qui est deuë aux Euesques, partant il faut qu'ils leur en donnent l'exemple les premiers.

*Ne voyla point d'assez puissans motifs pour nous obliger à un si iuste deuoir ?*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cette obeïffance, que les Prestres doiuent à leur Euesque. C'est I. De faire estimer & porter honneur à sa personne, respecter tout ce qui vient de sa part, obeïr fidelement à ses Statuts, deffendre l'Jurisdiction contre les vsurpateurs, ne contredire en aucune façon, mais accepter de bon cœur tout ce qu'il nous joint, principalement ce qui concerne la discipline Eccle-

*Subditus esto Pontifici tuo, & quasi parentem animæ cum suscipe. S. Hier. ad Nepos. Filii obedite parentibus per omnia, Col. 1.*

*Obedite præpositis vestris, & subiaccete eis, ipsi enim peruegilant, quasi rationem reddituri pro animabus vestris, ut cum gaudio hoc faciant & non gementes.*

*Heb. 13. 17.*

*Genitus iste quauis vltione deterior est Nam quando ipse nihil proficit, gemens vocat Dominum. Et quomodò vsuuenit in præceptore & educatore, quando illum puer non audiuerit, vocatur qui in eum gerat se austerius, S. Chryf. hom. 14, in Ep. ad Heb.*

*Pastores admoncant papulos crebro obedire præpositis suis, quos qui audiunt, Deum remuneratorem audiunt, qui vero contemnunt, Deum ipsam vltorem sentiant, Conc. Trid. sess. 2.*

*Eterat subditus illis, Luc. 2. 51.*

*Factus obediens vsque ad mortem. Phil. 2. 8. Non sicut ego volo,*

sed sicut tu Mat. 6. 19. Sane in omnibus quæ à Prælato iubentur. generatim damnabilis est contemptus: Et sicut charitas commendat obedientiam meritum, ita rebellio accumulata inobedientiam malum. Species contemptus est de modo mandati inquirere, hæsiare, discernere, aut differre.

In contractu enim obedientie non habet disputatio aut disceptatio locum. Nam si in discussione seu susceptionem ea quæ tibi sunt mandata deduxeris, ad lignum forent boni & mali materiam præuariationis excedis. Nihil delecta est hæc obedientia transiens iude liberationis in genus casus, non est hoc in auditu auri obedire: non est hæc regularis obedientia sine morte, sed alia iurgueritrix & aperta superbia, Greg. *Bles. Ep. 13.*

Omnia quæcumque dixerint vobis, serua & facit. Mat. 23. 3.

Perfecta obedientia legem nescit, terminus non arctatur, sed ad omne quod iniungitur spontaneus viget liberalis alacritate animi modum non considerans, in unitatem excedit, Greg. *Ber. de præc. & dispon.*

Non autem oculi venientes quasi hominibus pacem sed verum ferunt Iesu Christi faciente voluntate Dei ex animo, Col. 3. 21.

Nescit audire quisquis perfecte dicitur obedire, S. Greg. *in 1. Reg.*

fiastique, n'entreprendre rien de consequence sans l'en aduertir.

C'est là l'exemple que Nostre-Seigneur nous a donné quand dans sa vie priuée, il s'est rendu obeissant à Nostre-Dame & à S. Ioseph, & en l'ouurage de nostre salut en qualité de souverain Pontife; n'ayant point de Superieur que son Pere, il luy a esté parfaitement soumis, & a mieux aymé perdre la vie que de perdre l'obeyffance.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les qualitez que doit auoir cette obeyffance pour estre parfaite & selon Dieu. La 1. qu'elle soit simple, sans replique avec vne grande soumission, sans vouloir examiner les raisons qu'on a eu de condamner cecy ou cela, ne pas disputer ny chicaner sur l'interpretation de la loy; mais se soumettre volontiers, & c'est ce qu'on appelle obeyr de iugement, en quoy consiste le merite de l'obeyffance. La 2. qu'elle soit amoureuse & cordiale, c'est à dire avec affection, & non en rechignant, avec chagrin, melancholie, & amertume de cœur. *Obedite præpositis vestris & subiacere eis, ipsi enim perurgulant quasi rationem reddituri pro animabus vestris, ut cum gaudio hoc faciant, & non gementes; hoc enim non expedit vobis.* Hebr. 12. 7. Ce qui s'appelle obeyr de volonté. La 3. quelle soit vniuerselle, c'est à dire, qu'on soit aussi ponctué à obeyr aux choses difficiles & repugnantes à nostre nature, qu'aux choses plus aisées & conformes à nos sentimens. La 4. & dernière, qu'elle soit pure, c'est à dire pour plaire à Dieu, non pour plaire aux hommes.

Voyez en quoy vous auez contreuenu à cette obeyffance. S. dans la matiere de l'obeyffance, ou dans la façon d'obeyr; & souuenez vous que quand vous honorez ou que vous obeyffez à vos Superieurs, c'est à Iesus-Christ mesme que vous rendez ce respect.

*Qui vos audit, me audit.* Luc. 10. 16.

Et au contraire, en ne leur rendant point ce que vous leur devez, c'est Iesus Christ mesme que vous méprisez.

*Qui vos spernit, me spernit.* Ibid.



## CLVI. MEDITATION.

De certaines choses estimées indifferentes, qui sont  
ou deffenduës ou tres-dangereuses aux  
Ecclesiastiques.

Et premierement, de la Chasse, des Comedies, & des Jeux  
de hazard, à éviter.

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <p>1. <i>Quantité de choses de soy indifferentes sont renduës mauuaises, ou à raison des personnes, ou à cause du scandale.</i></p> | <p>2. <i>Que les Comedies, la Chasse &amp;c. sont de cette nature.</i></p> | <p>3. <i>Les moyens de s'en retirer sion y est habitué.</i></p> |
|---|--|---|

*Vlquequo ut paruuli diligitis infantiam? Prou. 1. 22.*

## I. POINT.

CONSIDEREZ pour fondement des veritez qui vous seront déduites cy-apres qu'il y a quantité de choses, lesquelles quoy que d'elles mesmes indifferentes, sont neantmoins renduës mauuaises, ou à raison de la dignité des personnes à qui ces actions ne seroient pas seantes, ou à raison du scandale qui en peut arriuer, ou bien enfin parce qu'elles viennent à estre deffenduës. C'est en ce sens que saint Bernard taxe de blasphème, les niaiseries, & les badineries, qui partent de la bouche des Ecclesiastiques. Et que saint Paul defendoit aux Corinthiens de manger des viandes immolées aux Idoles, non qu'elles fussent de soy deffenduës, mais à raison du scandale.

## II. POINT.

CONSIDEREZ en suite de cette verité, combien l'exercice de la chasse, les comedies, & les jeux de hazard doiuent estre fuyz des Ecclesiastiques. 1. Pour la chasse, si principalement elle se fait avec cris, bruit, & en danger de tomber en irregularité, parce qu'outre qu'on s'y laisse aisément emporter d'une passion trop vehemente, outre la grande perte

Vide elegantem Epist. Pet. Blef. de Venar. ad Guakerum Roffensem Episc. inter eius Opera. *Vid de aleis & lusibus, Conc Mogunt. Can. 13. an. 847. Augustan. can. 3. an. 952. Salisburg. an. 1274. Tolet. an. 1473. Can. 11. & innumeralia.* Non enim pariter commissa in omnibus accipienda, potentes enim, ait, potenter tormenta patientur, & qui nouit voluntatem Domini sui & non facit, vapulabit multis. S. *Chrys. hom. 27. in Mat.* Princeps, quæ digna sunt principe cogitabit. *Isa. 32. 8.* Quid interesset inter populum & sacerdotem, si isdem alitringerentur legibus? debet præponderare vita sacerdotis sicut præpoderat gratia. S. *Ambly. Ep. 25. ad Vercell.* Propter conscientiam autem dico, non tuam, sed alterius. *1. Cor. 10.* Phicoit ut eas prorsus mundanas vanitates, quas seculares viri exercere solent, in venationibus festiuitatibus, vel in canticis secularibus, aut in resoluta & immoderata licentia, in lyris, & tibiis, & his similibus lutiibus, nullus sub Ecclesiastico canone constitutus, ob inanis lætitiæ fluxum audeat præsumendo abusi, *Conc. Ferouliens. can. 6. an. 791.* Presbyteros, vel aliquem de Clero, canes venandi amos;

vel accipitres habere non liceat, sicut legitur in Conc. Tolet. Can. 10. Quisquis perforarum huiusmodi in hac voluptate delectatus fuerit, quamdiu in illa detestabili voluptate detinetur, ab omni Ecclesiastico officio cesset, *Syn. Aug. can. 2. an. 952. Idem statuitur in Mariscon. 2. 188. Vnormatiens. 369.*

de temps qui s'y fait, il faut quasi par force violer la grauité & la modestie si seante aux Clercs, ce qui a donné lieu à quantité de Conciles, de la deffendre aux Ecclesiastiques, mesme sur peine de suspension, & de mettre vn tiltre entier dans le droit Canon, contre les Ecclesiastiques chasseurs. 2. Pour les comedies & les bals publics ou particuliers, à cause des compagnies dangereuses qui s'y rencontrent, des choses souuent deshonestes qui s'y representent, & des discours lascifs qui s'y tiennent. 3. Pour les jeux de hazard, tels que sont les brelands, les dez, ou semblables, soit dans les Academies, ou ailleurs, à cause des juremens, des blasphêmes, des querelles & semblables mal-heurs qui y arriuent pour l'ordinaire: & enfin à raison du scandale que reçoient les Laïcs, de voir les Ecclesiastiques addonnez à ces fortes de diuertissemens. Et pour moyens de s'en retirer plus aisément,

### III. POINT.

*Ratisbo. 742. Suefs. 744. Later. 4. can. 15. Senon 528. & innum. prohibetur penitus vniuersis sacerdotibus ludere cum decis, & interesse spectaculis vel choræis assistere. Ordo Paris. stat. 13. an. 1175. Clerici ne in publico ludant pila, aut aliis ludis, maxime cum Laicis, à ludo alearum aliisque qui à forte pendent abstinere, neque ludentium fautores, spectatores aut telles existant. Conc. Senon. can. 25. an. 128. Clericalis ordinis hominibus omni genere saltationis & ludi, præsertim vero aleæ ac tesserarum ac talorum interdicimus, prohibemus etiã glôbos qui lignis malleis impelluntur, & laieis de Mail, item follis ludum, i. pilæ maioris, nec solum ludere vetamus, sed eos spectatores ludorum esse nolumus, aut quancumque in ædibus suis ludentem permittere. Si autem valetudinis interdum causa, parua pila, aut alio nõ indecoro exercitationis*

**C**ONSIDEREZ que le premier & le plus efficace, c'est de comprendre bien la grandeur du Sacerdoce, & l'excellence de son ministere en la personne du Prestre. Que des mains qui auront touché le matin au Corps de Iesus-Christ, viennent à manier des cartes & des dez, pour ne pas dire pis; que des yeux qui ont eu l'honneur de voir Iesus-Christ, soient attentifs & prennent plaisir à voir des folies, &c. Le 2. c'est de considerer le scandale qui en arriue. Le 3. enfin, c'est de prendre quelqu'autre recreation fortable à leur condition, comme seroit la Musique, ou autres diuertissemens innocens, sans pourtant s'y attacher, ny s'y affectionner par trop.

*Examinez-vous*, si peut-estre vous n'avez point esté addonné ou à la chasse, ou à voir les bals, ou à frequenter les Academies des ioueurs: Et ne pensez pas vous excuser sur ce que les autres le font bien, & que vous dites que cela est indifferant. Car quand ainsi seroit, l'Apostre nous apprend, qu'il y a plusieurs choses, lesquelles quoy que licites, ne sont pourtant point expedientes, c'est à dire, ou qu'elles sont dangereuses, comme l'expliquent les Interpretes, ou qu'elles sont mauuaises à raison des circonstances.

*Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt, scilicet ad salutem.*  
1. Cor. 6. 12.

Et S. Clement apres luy dit plus, que

*Qui faciunt quicquid licet, facile dilabuntur, ut id faciant quod non licet.*

enim sit modestia Clericali indignum, qui paulo ante Breuiarium manibus traſtabat, & ſacræ lecti-  
onem publicè accipere deſerret, quiſque cum Angelis in Eccleſia gratiarum actiones & laudes Deo perſoluebat, cum inter canum  
latratus & multitudinem verſari & incompoſitis obſtreſcere vocibus, omnes ſatis intelligunt, *Conc. Aquiles can. de vit. & hon.*  
*Cl. an. 1596.* Videre ne forte hæc licentia veltro offendiculum fiat, infirmis peccantes enim in fratres & percutientes conſcientiã  
eorum infirmam, in Chriſtum peccatis, 1. Cor. 8. 10. & 11.

genere vti contigerit,  
nec publicè id faciant  
nec pecunia interce-  
dat in ludo, *Conc. Med.*  
*4. can. de armis:* Quam  
enim studio intende-  
bat, cum inter canum

## CLVII. MEDITATION.

## De l'amour déreglé des parens.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <p>1. Combien cét amour est dange-<br/>reux aux Eccleſiaſtiques.</p> <p>2. Les marques pour connoiſtre</p> |  | <p>cét amour déreglé.</p> <p>3. Les moyens de ſe dépeſtrer d'u-<br/>ne affection ſi dangereuſe.</p> |
|--|--|---|

*Qui dixerit patri ſuo & matri ſue, Neſcio vos, & fratribus ſuis,  
ignoro vos, ponet thymiam & holocauſtum ſuper altare  
iuum. Deut. 33. 9. & 10.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien eſt dangereux à vn Eccleſiaſti-  
que l'amour deſordonné des parens. Le Concile de  
Trente le declare en deux mots diſant, que de là vient tout  
le deſordre de l'Egliſe; car de cette affection naiſt 1. Vn grand  
empreſſement aux Eccleſiaſtiques pour amaffer des richèſſes  
à leurs parens, iuſques à ſe priuer eux-mêmes des choſes  
neceſſaires. 2. Vn deſir inſatiable de leur faire auoir à quelque  
prix que ce ſoit, des honneurs & des charges dans le monde,  
pour ſe rendre par ce moyen plus conſiderables parmy les ſe-  
culiers, & l'abus ſouuent qui ſe fait de l'autorité Sacerdotale  
à ce ſuiet. 3. Vne impuiſſance de donner l'aumofne, ce qui  
fait que les pauures y ſouffrent grand intereſt :

Super patre & matre  
non contaminabitur &  
i. neque mundi nego-  
tiis, neque mortaliſ  
huius vitæ deſiderio  
polluetur, *Per. Dam.*  
*opus. de dign. ſac. c. 1.*  
Quam maxime poteſt  
eos ſancta Synodus  
admonet, vt omnem  
humanum hunc erga  
fratres, nepotes, pro-  
pinquosq; carnis affe-  
ctum: vnde multorum  
malorum in Eccleſia  
ſeminarium extat, pen-  
nitus deponant, *Conc.*  
*Tr. ſeſſ. 25. c. de reſ.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les marques, par leſquelles on peut con-  
noiſtre ſi vn Eccleſiaſtique eſt attaché d'affection trop  
grande à ſes parens. 1. Quand il leur procure ou leur achete

Omnino Episcopis  
interdicit ne ex redi-  
tibus Eccleſiæ conſan-  
guineos, familiſores-  
que ſuos augere ſtu-

deantur & Apostolorum canones prohibeant, ne res Ecclesiasticas quæ Dei sunt consanguineis donent. *Trid. ibid.* Hæc est vera sacerdotis fuga, abdicatio domesticorum, & quedam alienatio charitissimorum, ut suis se abneget qui seruire Deo elegerit. *S. Amb. de fuga sæculi.* Absurdum & reprehensibile quorundam Clericorum abusus, qui lugubres & luctuosas vestes induunt, & flebiliores, quia ex consanguineis eorum & amicis quidam corruptibilem carnis nostræ molem deponentes, ad æternam patriam de præsentis exilii miseria conuolant, penitus abolere volentes, statuis ut vltierus luctuosas vestes induere Clerici in sacris Ordinibus constituti vel beneficiati nostræ Prouincie non audeant, contrarium vero facientes, &c. *Conc. Tol. sub Sixto. P. 4. an. 1473.*

Clericus qui amictu Clericali indurus incedit, me ne propinquorum, ne in parentum quidem obitu vestes lugubres more Laïcorum induat gestetque. Neque vero vestis formam, aut panni genus quo Clerum vniuersum, uti moris est, commutat, *Conc. Med. an. 1578. qua ad Cler. honest. pertin.*

Fratres nostros non esse lugendos accersitione Dominica de sæculo liberatos cum sciamus, non amitti, sed præmitti, desiderari eos debere, non plangi, nec accipiendas hic esse atra vestes, quando ibi iudimenta alba sumpserint, &c. *S. Cypr. de Mort. Capita vestra nolite nundare, & vestimenta vestra nolite scindere, ne forte moriamini, oleum quippe sanctæ vntionis est super vos, Leu. 10. 6. & 7.*

des charges dans le monde & des honneurs. 2. Quand il les enrichit aux dépens des pauures, & au preiudice de sa conscience. 3. Quand il prend trop de part en ce qui les touche, qu'il s'embarasse dans la sollicitation de leurs procez & affaires temporelles. 4. Quand il donne ou procure quelque benefice à quelque parent, qu'il en iuge incapable. 6. Quand il est destourné à leur persuasion de quelque bonne entreprise, ou de faire les fonctions de Prestre, comme peut-estre trop basses à leur sentiment & à leur iugement corrompu. 7. Quand contre les saints Canons, ils disposent par testament en faueur de leurs parens, du bien qui est prouenu de l'Eglise.

Voyez en quoy vous auez manqué en ce suiet, & si vous n'estes pas encores conuaincu des raisons qui vous ont esté alleguées : iugez par les sentimens de l'Eglise, à quel point doit aller ce détachement, puis qu'elle ne nous permet pas mesme que nous portions le deuil à la mort de nos proches, comme il paroist par vn Concile de Toledé, qui nomme cette coustume, vn abus. Et certes, si les Religieux ne changent rien de leur habit pour estre morts au monde auant leurs parens : Mais dauantage, si les SS. Peres ne souffrent pas mesme aux simples Chrestiens qui viuent dans le siecle, ce changement d'habit; combien à plus forte raison les Ecclesiastiques qui dès la Tonfure y ont renoncé? Voila pourquoy dès l'ancien Testament Dieu deffendit à Aaron de faire le deuil de ses enfans : *oleum quippe sanctæ vntionis est super vos.*

### III. POINT.

Cum propinquitates corporum respicimus, corporis & animæ creatorem offendimus Et multi dum parentibus miserentur animas perdunt, *S. Hier. ep. 128. ad Fab.* Sine patre, sine matre, sine genealogia, ne que hunc vitæ habes principium neque assimilatus autē filio Dei manet sacerdos in perpetuum, *Heb. 7. 3.*

CONSIDEREZ le moyen de se dégager d'une affection si dangereuse. Le meilleur & le plus efficace, c'est de jeter les yeux sur Nostre Seigneur Iesus-Christ, nostre veritable modele, lequel a voulu estre & se dire Prestre selon l'ordre de Melchisedech, qui n'a eu ny pere ny mere, ny genealogie en la terre, c'est à dire, qu'il n'est point fait de mention de ses parens dans l'Ecriture, pour nous apprendre que ceux qui ont part à son Sacerdoce, doiuent estre purifiez de l'affection desor-

donnée des leurs, qu'ils appartiennent à vne plus sublime paternité; que c'est par l'esprit de la grace, & non par celui de la nature, qu'ils ont à se conduire. Figure qu'il a puis apres confirmée par ses paroles & par son exemple.

Prenez donc la resolution d'imiter Nostre-Seigneur en ce point, vous souvenant encore de ce qu'il dit à ce ieune homme dans l'Euangile, lequel estant appelé pour le suiure, & ayant demandé la permission d'aller seulement rendre auparavant les derniers deuoirs à son Pere, il luy répondit, *Sine ut mortui sepeliant mortuos suos.* Luc. 9. 6.

si quis venit ad me & non odit patrem & matrem, & uxorem, & filios, & fratres, & sorores, non potest meus esse discipulus, Luc. 14. 26.

Quid tibi & mihi est mulier? Ioan. 2. 4. Quid est quod me quærebatis? nesciebatis quia in his que patris mei sunt oportet me esse? Luc. 2. 49. Qui sunt fratres mei, & que est mater mea? Mat. 12. 48.

Cum factor rerum priuasset femine Clerum, & demonis ad vultu succellit turba nepotum. Scientes tolerabile detrimentum huius erga cognatos affectus, fugiamus illorum curam, tanquam diabolum armaturam aliam ad impugnamdam non habentem. S. Basil. in instit. monast. Permite mihi patrem ire & sepelire patrem meum. Luc. 6. 19.

Abstine te à litio, & minus peccabis. Eccl. 28. 10.

Temporalia potius peragenda sunt, quam ut nomen Dei propter nostras actiones blasphemetur & proximi scandalizentur, Malanus. c. 12.

Non clamabit, neque contendet, neque audiet aliquis in platea vocem eius. Peritansque ut benefaciens. Mat. 19. 8.

Litigiosus prohibetur ordinari, quia qui sus potestate discordantes ad concordiam debet attrahere. qui oblationes dissentiū prohibetur recipere, nequaquam litigandi facilitate, debet alios ad diuidium prouocare. Diss. 90. Non litigiosum, non cupidum. 1. Tim. 3. 3.

## CLVIII. MEDITATION.

Que les Ecclesiastiques doiuent éviter les Procez.

1. Les incommoditez & les inconueniens qui naissent des procez. | 2. Réponse à certaines obiections que font les Ecclesiastiques pour autoriser les procez.

*Seruum Dei non oportet litigare.* 2. Tim. 2. 24.

### I. POINT.

CONSIDEREZ les incommoditez & les inconueniens qui naissent des procez qu'entreprenent les Ecclesiastiques. C'est de là qu'il leur arriue vne dissipation entiere de l'esprit Ecclesiastique, vne malheureuse necessité de quitter les fonctions de leur ministere & de courtiser les Iuges Laïques, vne perte irreparable de temps, vne occasion d'aigreur contre leurs parties ( si on ne passe à la haine ) vne despence excessiue, & vn grand scandale des Seculiers, parce qu'il n'y a rien de plus contraire ny de plus incompatible avec le ministere du Prestre que les procez. Aussi l'Eglise demande-t-elle tous les jours à Dieu: *Ne litis horror insonet. Extingue flammam litium,* & autres-fois elle estoit si rigide qu'elle ne vouloit point qu'on admist de plaideurs à son seruice, reputant pour irreguliers tous ceux qui estoient adonnez aux procez. Et en effet estre plaideur, c'est auoir en soy vn témoignage, ou d'auarice ou de superbe, ou d'opiniatreté, ou de tous les trois. Certes, il faut que l'inte-

rest soit bien grand, s'il ne peut estre contrepesé par toutes ces considerations.

## II. POINT.

O diligentissimi exa-  
tores decimarum,  
primitiarum, vororū,  
& negligentissimi da-  
tores verbi Dei, om-  
niscrua vestra vt red-  
ditus Ecclesiæ non  
minuantur, de dimi-  
nutione vero fidei &  
charitatis, miror est  
solicitudo. Duces cer-  
ci excolante culicem,  
& camelum glutien-  
tes. *Mat. 23. 24.*

Non est sapiens inter  
vos quisquam, qui  
possit iudicare inter  
fratrem suum 31. *Cor.*  
*6. 5.* Iam quidem om-  
nino delictum est ia-  
vobis, quod iudicia  
habetis inter vos. Qua-  
re non magis iniuriam  
accipitis? quare non  
magis iniuriam pati-  
mini? *Ib. 7.*

Non nosmetipsos de-  
fendentes. *Rom. 12.*  
Pro terrena gleba in-  
numeras ex: itatis li-  
tes, *S. Chryf.*  
Secundum indulgen-  
tiam dico, non secun-  
dum imperium 1.

*Cor. 7. 6.*  
Ad verecundiam ve-  
stram dico. *1. Cor. 6. 5.*  
Orate pro persequen-  
tibus & calumniantibus  
vos. *Mat. 5. 44.*  
Seruum Dei mansue-  
tum esse oportet ad  
omnes. *1. Tim. 2. 24.*  
Nulli malum pro ma-  
lo reddentes, si fieri  
potest, quod ex vo-  
bis est, cum omnibus  
hominibus pacem  
habentes, *Rom. 12. 17.*

**C**ONSIDEREZ en suite combien sont foibles les obie-  
ctions que l'on fait ordinairement pour autoriser les pro-  
cez parmy les Ecclesiastiques: Il faut, disent-ils, conseruer  
ses droits, & empêcher qu'on n'vsurpe les biens Ecclesiastiques:  
Il est vray; mais n'y a il point d'autres moyens que les procez?  
Ne pouuez vous pas conuenir d'une personne qui compose vo-  
stre differend? C'est l'expedient que donne saint Paul, & que  
vous donnez avec luy à ceux qui plaident ensemble; pourquoy  
ne leur en baillerez vous pas l'exéple? C'est bien loin de souf-  
frir l'iniure qui vous est faite, comme le mesme Apostre dit  
vn peu deuant. Mais ma partie est déraisonnable & éloignée  
de tout accommodement: En ce cas si la chose litigieuse n'est  
pas de grand prix, elle ne vaudra ny les frais ny la peine que  
vous consommerez; si elle est de consequence, poursuiuez  
vostre differend deuant les Iuges; mais que ce soit sans au-  
cune alteration, ny de fait ny de parole, qui puisse témoi-  
gner que le procez a esté ou refroidy en vous la charité  
du prochain, sans vser ny de supposition ny de chicane pour  
prolonger l'affaire & l'embarasset, sans employer des solli-  
citations mauuaises, priant mesme tous les iours pour la  
partie aduerse, afin d'accomplir toute la Iustice. Et apres  
cela, si vous venez à perdre, adorez la volonté de Dieu,  
& ne murmurez point contre les Iuges: Et si vous gagnez,  
vsuez en l'execution de toute la courtoisie qui vous sera pos-  
sible, & relaschez mesme quelque chose de vostre droit,  
si vous le pouuez sans grand preiudice.

*Voila la façon & les precautions avec lesquelles vous pou-  
uez proceder; mais vous n'en viendriez iamais à cette extre-  
mité si vous auiez tant soit peu de charité & de zele pour  
vostre ministere, dont l'honneur & la gloire est merueilleu-  
sément auilie par la chicane & les procez.*

*Vnde enim bella & lites, dit S. Iacques, Iac. 4. 1. nisi ex con-  
cupiscentiis vestris? Prenez donc resolution avec Isaye, Non  
in sempiternum litigabo. Isa. 57. 16.*

## CLIX. MEDITATION.

Du soin des affaires seculieres, & du trafic deffendus  
aux Ecclesiastiques.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Raisons pourquoy saint Paul deffend à Timothée de se mêler des affaires seculieres.</p> <p>2. En quoy gist cette renonciation aux affaires seculieres, que</p> | <p>l'Apostre demande de nous.</p> <p>3. Les motifs qui peuvent porter les Ecclesiastiques à fuyr ces sortes de trafic.</p> |
|--|--|

*Nemo militans Deo, implicat se negotiis secularibus.*

2. Tim. 2. 4.

## I. POINT.

CONSIDEREZ pour quelles raisons l'Apostre défend à son disciple Timothée, & en sa personne à tous les Ecclesiastiques, de se mesler des affaires seculieres. La 1. est celle qu'il apporte incontinent apres, *Vt ei placeat, cui se probauit*, comme s'il vouloit dire qu'estant dédié & consacré à Dieu, pour luy rendre vn seruice qui luy soit agreable; il ne peut iamais plaire à sa diuine Maiesté, qu'il n'ait absolument renoncé à tout le soin des affaires seculieres, ny plus ny moins qu'un soldat d'abord qu'il est enroullé sous la conduite d'un Capitaine, quitte tout le soin de sa famille, & de ses affaires domestiques, pour ne songer qu'au moyen de bien combattre & de remporter la victoire. La 2. raison, est parce qu'il veut faire connoistre par là la difference qu'il y a entre la grace Chrestienne & celle de la Prestre: car quoy que la premiere oblige en effet ceux qui la reçoivent dans le Baptême, à se separer du monde, & à renoncer à toutes ses pompes quant à l'affection & à l'attachement au cœur, elle laisse neantmoins chacun en sa condition, & dans la liberté de plusieurs choses indifferentes de leur nature; mais la grace de l'Ordre porte vne obligatiō de plus grand dégage- ment, de mort plus absoluë, & de renonciation plus ge-

*Abstinere ab omnibus quæ distrahunt à Deo, hæc autem sunt negotia secularia, s. Tho. in ill. locum.*

Quapropter inueni subtilius liber, cuius nos esse Regis milites gratulamur, & quia in castris domesticis militamus, sollicite persare constringimur, quibus armis muniti cum tanto aduersario certaminis bella aggressi pugnare valeamus, ut expediti ab omni presentis seculi impedimento iniepidi in prima acie persistentes post palmam victorie triumphatricis glorie coronam ab eo Rege qui de antiquo hoste triumphauit accipere mereamur.

*Conc. Foroiul. can. 5:*

791.

Vacuum à secularibus oportet esse animum. diuina seruitutis obsequio consecratus, Magnis addictus es, nisi minimis occupari.

Minima & villa sunt quæcumque ad sæculi quæstus, & nõ ad lucra pertinent animarum. *Per. Bles. de Instit. Episc. c. 4.*

nerale; & c'est à ceux qui ont l'honneur de posseder cette qualité, qu'il est particulièrement dit: *Nolite diligere mundum neque ea quæ in mundo sunt.* 1. Ioan. 2. 15. *Nolite solliciti esse in crastinum.* Matt. 6. 34.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cette renonciation aux affaires seculieres que l'Apostre demande de nous: c'est

1. De ne faire aucun commerce sordide, par exemple, acheter du bled, du vin, huile, chevaux & autres choses pour les reuendre plus chèrement.
2. De n'entreprendre aucune affaire pour autruy, comme estre sollicitueur de procez, pratiquer des mariages.
3. De n'accepter aucune charge de Tuteur, Procureur, Facteur, Receueur, Fermier, Dépencier, Pourvoyeur ny Commissionnaire d'autruy, car toutes ces choses sont des témoignages manifestes d'auarice ou de lascheté.
4. D'euiter cette bassesse trop seruire de se donner aux grands & puiffans du siecle comme leurs domestiques, ou pour les seruir aux choses temporelles, & au ménage de leur famille.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs qui peuuent porter les Ecclesiastiques à fuyr toutes ces sortes de trafic. 1. Peser ce que Nostre-Seigneur répondit à deux freres, qui dans l'Euangile l'auoient pris pour arbitre de leur differend; *Quis me constituit iudicem super vos?* Luc. 2. Paroles par lesquelles il a voulu rabattre la chaleur de l'esprit humain qui emporte les plus sages aux affaires du monde, sous pretexte d'exercer la charité. 2. Se souuenir qu'il chassa les vendeurs & acheteurs du Temple, voulant montrer par là, disent les SS. Peres, combien le trafic luy estoit vne chose déplaisante, dans ceux qui sont destinez à son seruice. 3. De considerer outre les paroles de l'Apostre, les défenses expressees de l'Eglise à ce suiet, laquelle par ses Canons, en cas de contrauention nous menace de suspension, de nous priuer de tous les priuileges de nostre Clericature, & en vient iusques là dans vn concile d'Arles, que de fulminer anathême contre semblables personnes.

*Vsquequo claudicatis in duas partes?* dit vn Prophete. Si nous voulions nous mêler des affaires du monde, que ne demeurions-nous dans le monde? mais si nous voulons aussi nous mesler

Negotiatorem Clericum, & ex inope diuitum, & ex ignobili gloriosum, quati quãdam peltem fuge. *S. Hier. ad Nep.*

Procuratores & dispensatores domorum alienarum quomodo possunt esse Clerici, qui proprias iubentur conuenire facultates? *Id. Prædicator continentiz, nuptias ne conciliet. Ib.* Peruenit ad sanctam Synodum, quod quidam qui in Clero videntur allesti propter lucra turpia, sæcularia negotia sub cura suscipiunt, Dei quidem ministerium parupè dentes, sæcularium vero discurrentes domos, & propter auaritiam, patrimoniorum sollicitudinem sumentes. Deceunt itaque sanctũ hoc magnumque Concilium, nullum deinceps Episcopum, Clericum, vel Monachum possessiones cõducere, aut negotiis tæcularibus se immiscere. *Conc. Calced. Act. 15. can. 3. an. 451.* Nolite facere domum patris mei, domum negotiationis. *Ioan. 2. 16.* Non erit ultra mercator in domo Domini. *Zachar. 14. 21.*

Quoniã non cognoui literaturam (negotiationes) introibo, in potentias Domini. *Pf. 70. 16.*

*Lator. 3. Med. 1. Aquil. 1596. Arcl. 1. c. Ministri. Arcl. 2. c. 14. Dist. 84. c. 3. q. 1. c. geronim, & innumera alia. 3. Reg. 18. 21.*



méler de feruir Dieu , faisons-le comme il faut.

*Nemo mitens manum ad aratrum , & respiciens retro , aptus est regno Dei. Luc. 9. 2.*

## CLX. MEDITATION.

Des Festins.

Qu'ils sont dangereux aux Ecclesiastiques.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à éviter les festins.</p> <p>2. Quand est-ce que les Ecclesiastiques peuvent s'y rencontrer.</p> | <p>3. De quelle façon ils doivent s'y comporter pour honorer leur ministère.</p> |
|---|--|

*Sicut in die honestè ambulemus , non in comessationibus aut ebrietatibus. Rom. 13. 13.*

## I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à éviter les festins. 1- L'honneur de leur ministère , & la bonne estime qu'ils se doivent procurer & conserver auprès des peuples , lesquels feront toujours sans comparaison plus d'état d'un Ecclesiastique , qui se trouuera rarement dans les festins , y estant mesme inuité , que de celui qui ne refusera iamais d'y aller. Ce fut l'avis que donna S. Ambroise à S. Augustin pour se conduire en l'Episcopat , en cas qu'il y fust appellé , de n'aller iamais manger chez autrui , & que le grand S. Charles son successeur observa si exactement , qu'en 24. ans qu'il fut Archevesque , le B. Euesque de Genève remarque qu'il ne mangea iamais que deux fois chez ses freres , encore estoit-ce pour les consoler dans leurs maladies. 2. C'est parce qu'on se met souuent au hazard de passer les bornes de la sobriété , à cause de la quantité des viandes & du vin , & du long temps que l'on demeure à table , lesquelles estant prises immoderément ; étouffent l'esprit , remplissent le cerueau de fumées , alterent la santé , détournent des fonctions nécessaires , & sont suivies d'autres fâcheux accidens , c'est pour-

Clerici Laïcorum conuiuia non frequentent , quia valde honestatem dedecet Clericalem , ipsorumque Clericorum facit viles cere autoritatē. *Conc. Rauen. 3. anno 1111.*  
Facile enim contemnitur Clericus qui saepe vocatus ad prandium , ire non recusat , nunquam petentes , raro accipiamus rogati , nescio enim quomodo ipse qui deprecatur ut tribuat , cum acceptis , viliorē te iudicat ; & mirū in modum si eum rogantem contempseris , plus postea veneratur , S. Hier. ad Nep.  
Ebrietatem qui habet homo non est , S. Chryf.  
Eam qui habet , seipsū non habet , S. Aug.

quoy les ministres du Temple ancien ne pouuoient boire de vin, ny de toute autre liqueur capable d'enyurer, tandis qu'ils faisoient leurs fonctions.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, qu'encores que cela soit v ray vniuersellement parlan, il y a neantmoins certaines occasions & certains banquets où les Ecclesiastiques, principalement s'ils sont Curez, peuuent legitiment quelquesfois assister, tels que sont ceux des nopces, ou bien ceux qui se font pour moyenner vne reconciliation, ou pour receuoir vn amy : Le dis assister, car pour en faire chez eux aux seculiers, cest ce qui ne se doit faire que rarement, pour de bons suiets & avec grande frugalité, pour en donner exemple aux Laiques, & afin de pouuoir crier contre le luxe de la table avec plus de liberté.

## III. POINT

**C**ONSIDEREZ les moyens d'honorer nostre ministre quand on est obligé de se trouuer dans des festins des seculiers & de leur donner bon exemple. Ce qu'il faut faire en semblables compagnies, c'est de s'y comporter 1. avec toute sorte de modestie, ne paroistre pas friand au choix des viandes, ne montrer point qu'on se connoist aux bons morceaux ne prouoquer personne à boire, & estant prouoque, s'excuser le mieux qu'il sera possible : Y parler peu, & ne pas souffrir que l'on dise ou fasse aucune chose contre l'honneur de Dieu, ou contre la bien seance, & de se retirer incontinent, sans témoigner toutesfois aucun mépris de la compagnie ny mauuaise humeur; mais pour éviter l'occasion d'entendre ou de voir quelques folies, quand ils ne les peuuent pas empêcher.

*Helas !* combien y a-il d'Ecclesiastiques qui manquent en cecy, qui bien loin de refuser, ne cherchent que les occasions de boire & de manger, qui ne scauroient se tenir seuls, qui de leurs maisons en font des Academies de ieux & de débauches où tous les libertins sont bien venus, qui sont les premiers à dire le bon mot, à porter les santez, qui vont mesme se faouler dans les cabarets à la honte & à la confusion de l'Eglise qui ne sont pas sitost sortis du disner, qu'ils iotent pour le souper; apres le souper, pour le desieuner du lendemain, qu'

Ne auditus & obrutus  
facis mysteris deputati  
turpiū spectaculorum  
atque verborum  
contagione polluantur  
*Conc. Agath. c. 29.*

Noli esse in conuiuiis  
potatorum neque in  
comestationibus eorū,  
qui carnes ad vescendum  
conferant, quia vacantes  
potibus & dantes  
symbola, consumuntur.  
*Præf. 2. 20. & 21.*

Fuge tabernas tanquā  
officinas dæmonum.  
*S. Hier. Diligentes in  
vino noli prouocare,  
Ecl. 31, 30.*

Vae qui potentes estis  
ab bibendum, & viri  
fortes ad miscendam  
ebrietatem. *Isa. 5, 22.*  
Similam & mella  
stidiant, norunt &  
genera omnia piscium,  
in quo litore  
coucha lecta sit cal-  
lent, saporibus autum

portent leur premier pensée le matin à ce qu'ils mangeront ce iour là, qui ne se contentant pas des viandes ordinaires, cherchent les plus exquisés, & qui pour extremité de malheur, apres auoir passé la nuit à boire, & peut-estre par de là, s'en vont le lendemain la teste encore toute pleine de fumées, sans se confesser auparauant celebrer la sainte Messe : Ce sont ces gens là que S. Paul a si naïfument dépeint dans son Epistre aux Philipiens, chap. 3. qui tirent de la gloire de ce qui deuroit leur donner de la confusion.

*discernuntprovinciañ  
S. Hier. ep. ad Nep.  
Multi sunt quos sæpe  
dicebam vobis, nunc  
autem & flens dico,  
inimicos crucis Christi,  
quorum finis interitus,  
quorum Deus venter est & gloria in  
confusione ipsorum,  
Phil. 3. 18. 19.  
Domino non seruientes,  
sed suo ventri.  
Rom. 13.  
Deus venter, pulmo  
templum, aqualiculus  
altare, quibus tota  
charitas in cacabis ferretur,  
fides in culina,  
spes tota in ferculis.  
Ter.*

Prenez-garde en quoy vous auez manqué peut-estre en ce point, & faites resolution de fuir les occasions qui vous auroient peu porter à faire quelque excez par le passé dans les compagnies, & retenez encore ce mot de S. Hierosime:

*Consolatores nos potius in mæroribus suis quam conuiuas in prosperis nouerint; numquam petentes, raro accipiamus rogati; beatius enim est magis dare quam accipere.*

CLXI. MEDITATION.

De quelques vertus particulieres requises à un bon Prestre.

Et premierement, du zele de la gloire de Dieu.

- 1. Combien il importe au Prestre d'auoir ce zele.
- 2. En quoy il consiste.
- 3. Combien Nostre-Seigneur l'a excellemment pratiqué.
- 4. Comparaison de nous avec luy.

*Phinees zelando zelum Dei, accepit testamentum Sacerdotiæ aterni. 1. Mach. 2. 54.*

*Elias dum Zelat Zelum legis, receptus est in celum. Ibid. 58.*  
Ce sont les recompenses que Dieu donne dans l'ancien Testament, à ceux qui sont zelez pour son honneur.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien il est important aux Ecclesiastiques d'auoir du zele pour la gloire de Dieu. La 1. raison

*Tu autem homo Dei.  
1. Tim. 6. 11.  
Vt perfectus sit homo  
Dei, 1. Tim. 11*

Si quis est Dei iungatur mihi. *Exod. 31. 26.*  
 Dominus zelotes nomen eius, Deus est amulator, & zeb. 34. 24.  
 Gloriam meam alteri non dabo. *Isa. 42. 8.*  
 Nomen Dei per eos blasphematur in genibus. *Rom. 2. 24.*

parce qu'ils sont appellez dans l'Ecriture les homes de Dieu; c'est à dire, qui doiuent prendre la cause & la querelle de Dieu en main, & defendre son honneur au peril de leur vie, enuers & contre tous: Comme nous appellons les gens du Roy, ceux qui par office sont obligez de maintenir les droits & les interests du Roy. 2. Les ayant fait les depositaires de son honneur, duquel il est extrêmement ialoux, & leur ayant comme abandonné ses propres interests, il leur demandera vn compte tres-exact, & ne leur pardonnera aucune negligence.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste ce zele. 1. à pretendre en tout ce que nous faisons, la pure gloire de Dieu, & terminer en luy tous nos desseins. 2. à reprimer l'insolence des blasphemateurs, des libertins & des autres pecheurs publics, & leur faire voir avec discretion, l'outrage qu'ils font à la diuine Majesté. En effet, que diriez-vous de vostre amy, ou de vostre domestique, qui souffriroit que l'on déchirast vostre reputation dans vne compagnie, sans prendre vostre defense, ou pour le moins sans déplaisir, s'il ne peut s'y opposer d'autre forte? 3. à ne communiquer point les choses saintes à ceux que nous en trouuerons indignes, soit pour le Sacrement d'Eucharistie, de Penitence, ou de Mariage.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme Nostre Seigneur a pratiqué excellentement ce zele. 1. Lors qu'il ordonnoit en son particulier toutes ses actions, ses pensées, ses paroles, sa vie, sa mort, ses ioyes, ses tristesses à la gloire de son pere, d'où il est appellé dans les saintes Lettres, *Gloria Dei*. 2. Quand pour vanger l'outrage fait à son pere dans le Temple, luy qui estoit le plus doux des hommes, qui ne rendit iamais injure pour injure; mais plustost benediction pour malediction, quand il s'agit de l'honneur de son Pere, paroist neantmoins comme vn Lion, & entre dans le Temple le fouët à la main, pour en chasser les vendeurs, qui de la maison de Dieu faisoient vne banque; pour apprendre aux Ecclesiastiques qu'ils ne doiuent pas auoir de langue pour répondre aux injures qui leur sont dites; mais qu'ils doiuent auoir vne voix tonnante, quand il y va de l'honneur de Dieu.

Siue manducatis, siue bibitis, omnia in gloriam Dei facite, 2.

*Cor. 10. 31.*

Peccantes coram omnibus argue, 1. *Tim. 5. 20.*

Sacerdos, qui alium cum potest, ab errore non reuocat, seipsum errare demonstrat. *S. Leo Ep. 9. c. 15.*

Error cui non resistitur approbatur, & veritas cum minime defensatur, oprimitur. Nihil in sacerdotie tam periculosum apud Deum, tam turpe apud homines, quam quod sentiat non libere denuntiare. *S. Amb. ad Theod. 1. 3. Ep. 29.*

Nolite sanctum dare canibus, neque pretiosas margaritas vestras ante porcos. *Mat. 7. 6.*

Ego non quero gloriam meam. *Ioan. 8. 10.*

Quero non voluntatem meam; sed voluntatem eius qui misit me. *Ioan. 5. 10.*

Omnes peccauerunt, & egent gloria Dei. *Rom. 3. 23.*

Gloria Domini super te orta est. *Isa. 60. 12.*  
 Et cum fecisset quasi flagellu de funiculis, omnes ceci de templo. *Ioan. 2. 15.*

Voyons maintenant sur ce modele combien d'actions nous produisons, où au lieu d'honorer Dieu, nous le deshonorons par nos pechez. 2. Combien où au lieu de prendre pour nostre fin sa gloire & ses interets, nous prenons les nostres ou ceux des creatures. 3. Combien nous sommes lasches à procurer sa gloire parmy les hommes, à reprendre les pecheurs, à nous opposer aux desordres & aux abus qui se commettent, de peur d'irriter quelque particulier, & par considerations humaines. Faites resolution de reparer ces defauts, & préuoyez les moyens qu'il faudra tenir pour n'y plus retomber : demandez à Nostre-Seigneur, qu'il vous fasse la grace de dire avec luy & à son imitation ;

*Zelus domus tue comedit me, & opprobria exprobrantium tibi acciderunt super me, Psal. 68. 10.*

Per præuicationem legis Deum inhonoras Rom. 2. 23.  
Omnia opera sua faciunt ut videantur ab hominibus. Math. 6. 5.

## CLXII. MEDITATION.

De l'esprit de pauvreté, dans lequel le Prestre doit continuellement viure.

- |  |  |
|--|--|
| 1. L'importance qu'il y a au Prestre de viure dans cet esprit. | les actes.   |
| 2. En quoy consiste cet esprit de pauvreté, & quels en sont    | 3. Les motifs qui peuvent induire les Prestres à entrer dans cet esprit. |

Vide in hanc rem. 5.  
Proph. 1. 2. de viis. A. 6.  
c. 14. 15. 16.

*Nolite possidere aurum, neque argentum. Matt. 10. 9.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'importance qu'il y a aux Prestres de viure dans cet esprit de pauvreté, & pourquoy Nostre-Seigneur a voulu que ses Disciples fussent dans vn si grand dépouillement de toutes les choses de la terre, iusqu'à leur faire deffenses, non seulement de porter ny or ny argent; mais mesmes de rien prendre pour prêcher sa parole. C'est 1. afin que le Prestre ou l'homme Apostolique estant engagé aux choses de Dieu, & dégagé du soin des choses de la terre, il ayt l'esprit plus libre, & ayt plus de temps pour vacquer à ses fonctions. 2. Afin qu'il puisse par ce dépouillement, & ce mépris genereux des biens d'icy bas, imprimer dans les ames, vne

Volo vos sine sollicitudine esse. 1. Cor. 7. 32.  
Gratis accepistis, gratis date. Mat. 10.  
Habentes alimenta, & quibus tegamur, his cœtenti simus, 1. Tim. 5. 8.  
Dominus ordinauit iis qui Euangelium annuntiant, de Euangelio viuere; ego autē nullo horum usus sū. Non autem scripsi hæc, ut ista fiant in me, bonum est enim mihi magis mori, quam ut gloriam meam quis euertat. 1. Cor. 9. 14. 15. & 16.

forte creance, qu'ils sont véritablement méprisables, & qu'il faut faire incomparablement plus d'état de Dieu & de son salut.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour connoître en quoy consiste cét esprit de pauvreté, qu'il y a des actes intérieurs & des extérieurs, par lesquels on le doit faire connoître. Les actes intérieurs sont, 1. Vn grand amour de cette vertu, & des pratiques qui nous y conduisent, qui fait qu'un homme prise incomparablement plus la pauvreté que les richesses, qu'il se sert des choses d'icy bas, comme ne s'en seruant point, & comme n'estant pas siennes, & tousiours en disposition de les quitter, & de les perdre, quand & comme il plaira à Dieu. 2. En vertu de cét amour de chercher les occasions d'en pratiquer les actes, nous priuant à cét effet de certaines petites commoditez volontairement, estant bien aises quand quelquefois quelque chose nous manque de ce qui nous est nécessaire, bien loin d'en murmurer, nous en plaindre, ou en deuenir chagrins. Les actes extérieurs sont . De se seruir dans ses habits, dans ses meubles, dans son viure, des choses les plus communes & ordinaires, en sorte que l'on voye que nous sommes vrayment pauvres, au moins de cœur & d'affection. 2. De donner de bon cœur & libéralement aux pauvres; car en donnant ce qu'on a, c'est s'appauvrir d'autant; prendre plaisir de les voir chez nous, & à les aller visiter chez eux avec autant de soin que les riches, conuerfer avec eux; & les seruir de nos propres mains dans les occasions.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs qui peuuent induire les Prestres à prendre cét esprit de pauvreté. 1. La consideration du Sacrifice qu'ils traitent tous les iours, qui paroist extrêmement pauvre à l'exterieur, n'y ayant rien de plus chetif que des especes & des accidens, dont il est comme reuestu. 2. L'Euangile qu'ils ont à prêcher, lequel ne parle que de pauvreté, de dépouillement, & du bon-heur des pauvres. 3. L'exemple des Apostres, des Disciples, & de tous les SS. Peres; mais sur tout l'Exemple de Nostre-Seigneur, qui n'a voulu prendre aucune part aux biens du monde, ny aux affaires du monde.

*Mensulam tuam pauperes & peregrini, & cum illis Christus conuiuia nouerit, S. Hier. ad Nep. Nihil tā diuinum homo habet, quā de aliis bene mereri: fac calamitosis sis Deus, diuinam misericordiam imitando. S. Greg. Naz. Quomodo poteris, ita esto misericors: si multum tibi fuerit, abundanter tribue; si exiguum, etiam exiguum impertire stude. Test. 4. 8. & 9.*

Dare & dabitur : hæc  
ars omnium questuo-  
sissima, qua datus par-  
uis adipiscamur ma-  
gna. S. Chryf.

Prenez garde maintenant, si vous estes dans cét esprit de pau-  
vreté. Et pour le connoistre, regardez si vous aimez cette  
vertu, quelle affection vous avez pour les necessiteux, quel  
soulagement vous leur faites; en quoy vous vous incommo-  
dez pour les assister; comment vous comportez vous dans les  
pertes que Dieu vous enuoye?

Qui non renunciat omnibus que possidet, non potest meus esse dis-  
cipulus. Luc. 9. 14. 13.

CLXIII. MEDITATION.

Des grands maux que cause l'avarice des Prestres.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Les grands maux que cause<br>cette avarice. | } Prestre avaricieux.   |
| 2. En quoy se peut connoistre vn               |   |
|  | 3. Les motifs pour renoncer absolu-<br>ment à cét esprit d'avarice. |

Radix omnium malorum cupiditas. 1. Tim. 6. 10.

I. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les grands maux qui arriuent  
de cét amour déreglé des richesses dans les Ecclesiasti-  
ques: 1. Il les rend sujets aux mépris des Laïcs, cét amour  
témoignant vn esprit fort bas. 2. Il les engage en plusieurs  
procez, qui les empeschent de faire leurs fonctions. 3. Il les  
met en disposition de faire toujors quelque injustice au pro-  
chain, parce qu'il n'y a point de peché qui incline plus l'hom-  
me à raur le bien d'autruy que l'avarice: ce qui est d'autant  
plus énorme dans les Prestres, qu'ils doiuent plus libera-  
ment donner le leur. Et le pire de tous, c'est que les autres  
vices se passent avec l'âge, & par le défaut des occasions, l'a-  
varice dure toujors & s'augmente en vieillissant, & c'est le  
peché le plus difficile à arracher du cœur. C'est pourquoy les  
Peres disent, que Nostre-Seigneur se seruit du fouët, & non  
pas de la simple parole pour chasser les vendeurs du Temple.

Gravius est enim, quæ  
propria dare debuerit,  
aliena surripere. S.  
Greg. hom. 7. in Euang.  
Math. 6.  
Avaritiæ nihil satis  
est, avari animus dum  
ignescit ad id quod  
non habet, modicum  
putat quicquid habet.  
Crescit amor nummi  
quantum ipsa pecunia  
crescit. Pet. Bles. ser.  
7. S. Aug. tra. 10. in  
Ioan.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy se peut connoistre vn homme  
avaricieux. Les marques de l'avarice sont, 1. faire gran-

In multis notabilis est avaritia sacerdotum, præsertim dum pro quaeritu temporali faciunt se ordiuari, dū n spe villissimæ oblationis sacramenta conficiunt, de cadaueribus litigant, sepulturam & baptismum vendunt, nihil gratis impendentes &c. *Tert. Bles. ser. 11.* Non ille tantum avarus est qui rapit aliena, sed qui nimis cupidè seruat sua, S.

*Aug.*

Illæ nobis sunt ambiendæ diuitiæ, quæ nos ornare possunt pariter & munire, quas nec acquirere possumus inuiti, nec perdere, quæ nos contra hostiles impetus arant, à mundo disseminant, Deo commendant, ditant animas nostras a que nobilitant, nobiscum sunt, intra nos sunt. Diuitiæ nostræ credendæ sunt pudicitia, quæ nos pudicos; iustitia quæ iustos; pietas quæ pios; humilitas quæ humiles; mansuetudo quæ mansuetos, & charitas quæ nos facit Deo & hominibus charos, virtutum potentes, sæculi contemptores, bonorum omnium sectatores, S. *Prosper. 2 de vit. Act. c. 13.* Augustinus testimonium nullum fecit quia vnde faceret pauper Christi non habuit. *Pesid. in eius vita.*

de estime des richesses, desirer ou enuier les biens d'autrui inuenter ou soustenir des procez pour chose de peu de consequence, n'assister point les pauvres; se plaindre les choses necessaires, ou bien-seantes à sa condition, afin d'épargner & amasser des thresors, exiger les droits & ses debtes avec trop de rigueur & de violence, forçant les Fermiers qui sont quelquefois pauvres, à se dépouiller absolument, sans vouloir considerer leurs pertes: Enfin, quand on perd quelque chose par quelque voye que ce soit, le souffrir impatiemment avec murmure, & témoigner en estre extrêmement desolé.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs qui peuvent seruir aux Ecclesiastiques, pour renoncer entierement à cét esprit d'avarice. Le plus puissant motif, est celuy que Nostre Seigneur nous propose dans l'Euangile, quand parlant de la vanité & du danger des biens de la terre, il dit qu'ils sont sujets aux voleurs, & qu'ils ferment la porte du Royaume des Cieux. Et en effet pourquoy est-ce qu'un Prestre amasse de l'argent? Est-ce pour ses parens? n'est-ce pas assez qu'il leur laisse en mourant son patrimoine, s'il en a? Est-ce pour auoir le plaisir de voir de l'argent amassé? cela est infame pour vn honneste homme, à plus forte raison pour vn Prestre? Est-ce pour estre assisté dans ses maladies, ou en sa vieillesse? on peut mettre quelque somme à part pour subuenir aux accidens de la vie mais il faut qu'elle soit bien moderée, & que cette reserue n'offense en aucune façon la confiance que doit auoir le Prestre en la prouidence de Dieu, qui nourissant les oyseaux de l'air, à plus forte raison aura soin de ses Ministres.

*Examinez-vous* sur l'affection que vous auez aux biens, & sur les fautes que l'avarice vous a fait peut estre commettre. Detestez les deuant Iesus-Christ, & vous proposez fermement de retrancher toute occasion de vous entretenir dans vn si sale peché, vous souuenant de cette parole de l'Apostre,

*Auari regnum Dei non possidebunt.* 1. Cor. 6. 10.

Et ailleurs. *Auaritia nec nominetur in vobis, sicut decet Sanctos.* Eph. 5. 3.



## CLXIV. MEDITATION.

De l'esprit de Sacrifice, dans lequel le Prestre doit continuellement viure.

- |   |   |
|---|---|
| 1. <i>Raisons qui obligent les Prestres à viure dans cet esprit de Sacrifice.</i> | 2. <i>En quoy il consiste. Les moyens d'y entrer &amp; de s'y entretenir.</i> |
|---|---|

*Spiritus est Deus, & eos qui adorant eum, in spiritu & veritate oportet adorare. Ioan. 4. 23. & 24.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour connoistre en quoy consiste cet esprit de sacrifice, que sacrifice en general n'estant autre chose qu'une oblation faite à Dieu en reconnoissance du ouuerain domaine, qu'il a sur ses creatures, comme nous auons rien à rendre à Dieu, pour ce que nous luy deuons, & nous attendons de sa bonté, que la vie qu'il nos a donnée luy-mesme; tout ce qu'il nous demande, & le sacrifice, que nous luy pouuons rendre, consiste en vn parfait neantissement de tout ce que nous sommes, de tout ce que nous auons, & de tout ce que nous pouuons, en presence de sa sainteté infinie, reconnoissant que tout vient de luy le luy souuertant, & le luy offrant, pour estre entierement consommé à gloire; comme autrefois on détruisoit par le feu, ou autrement les victimes offertes en sacrifice, ou comme Nostre Seigneur a acheué & sacrifié sa vie en la Croix: si bien que cet esprit de sacrifice est vn esprit de mort, de renouation & de dépoüillement vniuersel de toutes les choses qui sont au dehors, & au dedans de nous, & vn certain estat & vne disposition continuelle, dans laquelle nous deuiens estre, de nous donner, & de nous offrir à Dieu, nostre corps, nostre ame, pour en disposer comme bon luy semblera, renouans absolument à nous-mesmes, & nous abandonnant à sa diuine conduite.

*Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? Ps. 115. 12.*

*Substantia mea tantumquam nihilum ante te. Ps. 38. 5.*

*Nullus magno & Deo & sacrificio, & Pontifice dignus est, nisi qui prius seipsum viuentem hostiam, sanctam exhibuerit, ac rationabile obsequium gratum atque acceptum ostenderit; denique sacrificium laudis ac spiritum, contribulatum obtulerit, quod solum sacrificium, is, qui omnia dedit, à nobis exposcit: quo tandem modo externum illud sacrificium, illud magnum mysterium antitypam ipsi offerre audeat? &c. Greg. Naz. or. 1.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Prestres de vivre dans cét esprit de sacrifice. 1. C'est parce que le Sacrifice exterieur qu'ils offrent tous les iours à l'Autel, sans cela est de nul merite deuant Dieu ; car les ceremonies exterieures, dit saint Augustin, qui se pratiquent au Sacrifice de la Messe, ne doiuent estre qu'une marque du Sacrifice interieur que le Prestre offre dans son cœur, comme la matiere & la forme de nos Sacremens ne sont que des signes sensibles de la grace inuisible que Dieu y donne. 2. Ils doiuent se conformer au premier & souuerain Sacrificateur IESUS-CHRIST Nostre-Seigneur, qui a vescu dans cét esprit continuel, qu'il a témoigné dès son entrée au monde, comme parle S. Paul, qu'il a fait paroistre dans toutes ses actions basses & humbles en apparence, dans sa condition si vile & abiecte aux yeux des hommes, dans les discours qu'il tenoit de sa Passion à ses Apostres & dans les desirs bruslans qu'il en témoignoit.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens d'entrer & de s'entretenir dans cét esprit de Sacrifice. C'est 1. D'examiner les titres par lesquels nous appartenons à Dieu. Nous sommes à luy comme des creatures à leur Createur, comme des suiets à leur Roy, comme des seruiteurs à leur Maistre; nous sommes à luy non seulement par titre de vocation generale, & de predestination à la grace & à la gloire; mais encore de vocation particuliere au Sacerdoce; sans luy nous ne sommes rien, & ne pouuons rien. Tous ces tiltres de dépendance ne sont-ils pas suffisans pour nous donner tout à luy? 2. De considerer la Passion de Nostre-Seigneur, nous en souuenant toutes les fois que nous allons à l'Autel, en meditant souuent les Mysteres, puisque c'est pour cela mesme que nos habits Sacerdotaux sont tout chargez de croix, le chasuble, le manipule, l'estole & le reste des ornemens.

*Voyez maintenant* si vous vivez dans cét esprit de Sacrifice comme vous y estes obligé. Et pour cela souuenez-vous que dans tout le Sacrifice il y doit auoir destruction ou changement; & ainsi comme la victime de ce Sacrifice interieur,

Sacrificium visibile  
inuisibilis sacrificii  
sacramentum, S. Aug.  
Ingrediens mundum,  
dixit, Hostiam & obla-  
tionem noluiti; cor-  
pus autem aptasti mi-  
hi. Heb. 10. 5.  
Baptismo habeo bap-  
tizari, & quomodo  
coarctor vsque dum  
perficiatur? Heb. 10. 5.

Sicut lorum in manu  
eguli, Ier. 18. 6.

Ego seruus tuus, ego  
seruus tuus, & filius  
ancillæ tuæ, Ps. 115.  
16. Regenerauit nos in  
spem vitam. 1. Pet. 3.

Fecisti nos Deo no-  
stro sacerdotes, Apoc.  
5. 10. In ipso viuimus,  
mouemur & sumus,  
Act. 17. 28.

Signum figure crucis  
impressum, significat  
omnium simul corpo-  
ris voluptatum cessa-  
tionem, Dei imitati-  
onem vitam, consuetan-  
tem inuolubiliter hu-  
manam Iesu diuinam  
que vitam ad crucem  
& mortem vsque cum  
impeccabilitate, cum  
diuina sustentia pro-  
cedente consistentis,  
eosque qui similitur vi-  
uunt, &c. S. Dio. Eccl.  
Hier. c. 5. in Theoria

Tolle filium tuum  
vnguentum & offeres  
ibi illum in holocau-  
stum. Gen. 22. 2.

n'est autre que l'entendement & la volonté, examinez quel changement il y a en vous. N'est-ce pas toujours vostre propre volonté qui commande? si vous l'auiez sacrifiée elle seroit détruite, elle seroit morte, ou tellement changée & transformée en celle de Dieu, qu'il ne s'en feroit plus qu'une des deux. C'est-là ce premier nay qu'il demandoit à Abraham: ne le merite il pas bien? N'est-ce pas vne chose glorieuse & auantageuse pour nous? Oüy sans doute, faisons-luy-en donc vne offrande pour aujourd'huy & pour toute nostre vie, & la reïterons plus souuent que tous les iours, disant avec Nostre Seigneur,

*Hostiam & oblationem noluit, corpus autem aptasti mihi.* Heb.

10. 5.

*Dixi: Ecce venio. Scriptum est de me ut facerem voluntatem tuam, Deus meus volui: & legem tuam in medio cordis mei.* Psal. 39. 8. & 9.

## CLXV. MEDITATION.

### De la conuersation des Ecclesiastiques.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. L'importance qu'il y a aux Ecclesiastiques de conuerser saintement.</p> | <p>la conuersation pour estre bonne.</p> |
| <p>2. Quelles conditions doit auoir</p>                                       | <p>3. L'exemple de Nostre-Seigneur.</p>  |

*In omni conuersatione sanctificatis.* 1. Pet. 1. 15.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'importance qu'il y a aux Ecclesiastiques de conuerser saintement, soit entr'eux, soit avec les Laïcs. Cela paroist éuidemment dans les grands biens qu'apporte vne bonne & sainte conuersation, & dans les grands maux que produit au contraire vne conuersation mal réglée; c'est pourquoy le Prince des Apostres écriuant aux fideles, leur commande d'auoir vne bonne conuersation non seulement entr'eux; mais encore avec les Gentils, *Vt in eo*

*Conuersationem vestram inter gentes habentes bonam, 1. Pet. 2. 12. Qui sapiens & disciplinatus inter vos, ostendat ex bona conuersatione, &c. loc. 13.*

quod detrectant de vobis, vt ex bonis operibus vos considerantes, glorificent Deum.

## II. POINT.

Verbum dulce multiplicat amicos & mitigat inimicos. *Ecc. 6. 5.*  
Sapiens verbis seipsum amabilem facit, *Ecc. 10. 11.*

Omnis amaritudo & ira, & indignatio, & clamor & blasphemie tollatur à vobis. *Eph. 4. 31.* Faus distillans labia tua sponsa, mel & lac sub lingua tua, *Cant. 4. 11.* Sermo vester semper in gratia sale sit conditus, vt sciatis quem modo oporteat vos vniqueque responderi. *Col. 4. 6.* Aliter enim cum potentibus mundi, aliter cum mediocribus, & aliter cum humilibus agendum; est aliter iterum cum mansuetis aliter cum iracundis quibus cœli oportet, *S. Amb. in illum locum.* Omnibus omnia factus sum, vt omnes facerem saluos.

1. *Cor. 9. 22.*

Conserua tempus, *Ecc. 4. 21.* Homo sapiens tacebit vsque ad tempus, lasciuus autem, & imprudens, non seruabunt tempus *Ecc. 10. 7.* In multiloquio non deerit peccatum, qui autem moderatur labia sua, prudentissimus est, *Prov. 10. 16.* Prophana & vaniloquia deuita, multum enim proficiant ad impietatem, 2. *Tim. 2. 16.*

Visitauit non omnes ex alto, *Luc. 11. 7.* In terris visus est, & cum hominibus conuersatus est. *Baruch. 3. 38.*

Discite à me quia mitis sum & huminis corde, *Mat. 11. 29.*

Venite ad me omnes qui laboratis & onerari estis, & ego reficiam vos. *Ib. 24.* Propter poterant audire, *Mat. 4. 33.*

Non habet amaritudinem conuersatio illius, *Sap. 8. 16.*

**C**ONSIDEREZ quelles conditions & quelles qualitez doit auoir la conuersation pour estre bonne. Il y en a trois principales. La 1. qu'elle soit douce, courtoise & debonnaire; douceur qui consiste à bannir la rudesse, la violence, la colere, les aigreurs & les dépités de la conuersation, & à se comporter avec vn certain air de gayeté, non pas legere & éuentée, mais qui soit graue & serieuse, c'est à dire éloignée de ces humeurs sombres & melancholiques, qui sont toujours dans des pensées noires & des discours lugubres. 2. A s'accommoder à sa condition & à celle des autres, par ce qu'il faut traiter autrement avec les femmes qu'avec les hommes, avec les personnes de deuotion, qu'avec celles qui menent vne vie commune, avec les grands & avec les petits, avec les égaux, & avec les inferieurs. 3. A faire & à parler en son temps. 4. Enfin à n'estre ny trop long dans ses discours, ny trop frequent dans ses visites. La 5. qu'elle soit vtile, c'est à dire, qu'on y parle de choses bonnes & saintes, non pas de nouvelles, ny des affaires d'autrui, ny de choses profanes & inutiles.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme Nostre-Seigneur a fait excellentement paroistre ces trois qualitez dans sa conuersation. 1. Quelle douceur n'a-il pas monstrée, accueillant si gracieusement les enfans, écoutant chacun avec vne debonnaireté nonpareille, receuant courtoisement les pauvres, les miserables & les pecheurs, les consolant avec tendresse, n'ayant iamais éconduit personne? 2. Quelle prudence n'a-il pas témoignée viuant avec tant de circonspection & tant de condescendance avec ses Apostres, s'accommodant si iustement à la capacité des personnes à qui il parloit, prenant si adroitement sujet des occasions qui se presentoient de leur dire quelque chose pour leur salut, comme il fit à la Samaritaine. 3. Pour l'vtilité, il n'a point fait vn pas qui n'ait esté infiniment profitable aux hommes: Il alloit par les villes & les villages, il entroit dans les maisons, il se trouuoit aux compagnies, jettant par tout la semence du salut & parlant du Royaume de Dieu.

Et ce de la façon que vous conuersez ? visez-vous de cette douceur, de paroles gracieuses ? Estes-vous discret à parler, ou à vous taire, quand il faut ? tâchez-vous d'entremesler quelque bon mot, lors que vous estes avec les Laïcs ? vostre modele c'est Iesus-Christ. Conuersez donc dans son esprit, puis qu'il est venu pour vous en donner l'exemple.

*Conuersemur ut templa Dei, ut Deum in nobis consistet habitare.*  
S. Cypr. de orat. Domini.

CLXVI. MEDITATION.

Des choses qu'il faut bannir de la conuersation, pour la rendre vtile & exemplaire.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Les médisances, les débats, les paroles mal seantes, les discours de vanité &amp; d'ostentation.</p> | <p>2. Motifs pour porter les Ecclesiastiques à retrancher toutes ces sortes de discours.</p> |
|--|--|

*Exemplum esto fideliam in verbo & in conuersatione.*

1. Tim. 4. 12.

I. POINT.

CONSIDEREZ que comme le principal de la conuersation consiste dans les discours, aussi ce qui est le plus dangereux, & qui doit estre par consequent retranché avec plus de soin, sont les paroles mauuaises ou indecentes. C'est pourquoy l'Apôstre recommande à son disciple Timothée qu'il soit l'exemple des fideles, *in verbo*. Et Nostre-Seigneur auoit dit auparauant, que nous serons iustifiez ou condamnez par nos paroles.

II. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ce principe, que les discours qu'il faut retrancher dans la conuersation, sont 1. Les médisances par lesquelles on déchire la reputation d'autrui,

*Labia eius, labia distillantia myrrham primam, Cant. 53. Circuibat omnes ciuitates & castella, doces in synagogis eorum & prædicans Euangelij regni, & curans omnem languorem & omnem infirmitatem, Mat. 6. 21. Tales conuenit esse Dei cultores, graues, prudetes, pios irreprehensibiles, immaculatos, vt qui viderit eos stupeat, & admiretur & dicat, Hæ homines sunt Dei, quorum talis est conuersatio, S. Aug. de vit. Chris.*

Si quis non offendit in verbo, hic perfectus est vir, *Iac. 5. 2.*  
Si quis putat se religiosum esse, non refringens linguam suam, huius religio vana est. *Iac. 1. 26* Ex verbis tuis iustificaberis, & ex verbis tuis condemnaaberis, *Mat. 12. 37.*  
Ex abundantia cordis os loquitur. *1b. 34.*  
Mors & vita in manu lingue, *Prou. 18. 21.*  
Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat, sed si quis bonus ad edificationem si seivt det gratiam audientibus. *Eph. 4. 29.*  
Surdo maledicere, est absenti & non audiente trahere, *S. Greg. Detractores Deo odiosos, Rom. 1. 30.*

Noli contendere ver-  
bis, ad nihilum enim  
utile est, nisi ad sub-  
uersionem audientiu.  
2. Tim. 2. 14.

Ne litigites cum ho-  
mine linguar. Eccl. 30. 4.  
Labia stulti miscent  
se rexis, & os eius iur-  
gia prouocet, Prou. 18.  
6.

Sepulchrum patens  
est guttur eorum. Pf.  
13. 5.

Malus homo de malo  
thesauro profert mala.  
Matth. 12. 35.

Fornicatio & omnis  
immunditia nec no-  
minetur in vobis, sicut  
deceit sanctos. Eph. 3. 3.  
Deponite turpem ser-  
monem de ore. Col. 3.  
8.

Superbiam in tuo ser-  
mone nunquam do-  
minari permittas Tob.  
4. 14.

Laudate alienus, &  
non ostium, extra-  
neus & non labia tua,  
Prou. 17. 2.

Qui se factat & dilatat  
iurgia concitat. Prou.  
20. 25.

Non enim qui seipsū  
commendat ille pro-  
batus est, sed quem  
Deus commendat, 1.  
Cor. 10. 18.

Dixi: custodiam vias  
meas, vt non delin-  
quam in lingua mea.  
Pf. 38. 1.

Nihil per contentio-  
nem, neque per inani-  
am gloriam, Psal. 2.  
3.

Digne Euangelio  
Christi conuersamini,  
Phil. 1. 27.

soit directement, soit indirectement. 2. Les débats & les contentions qui sont opposées directement à la fin de la conuersation, qui est de fomentier l'amitié mutuelle. C'est ainsi que Nostre-Seigneur en a vsé, de qui il est dit, *Non erit turbulētus, nec audietur vox eius foris, non clamabit neque contendet, Isa. 42. 3.* Tous les discours deshonestes ou mal-façants, les paroles à double entente, que quelque Docteur appelle *sputo diaboli*. Et c'est par là que l'Apostre veut que les Chrestiens puissent estre reconnus & distinguez des autres. 4. Les discours de vanité & d'ostentation, à quoy se rapportent l'audace, l'insolence, l'effronterie, les paroles hautaines, les tons impetueux, les accens d'autorité, les gestes de suffisance qu'il faut éviter, comme autant d'écueils dangereux, & qui causent d'ordinaire des querelles. Mais au contraire estre respectueux & déferans, parler honorablement de tous, & monstrier par des témoignages extérieurs qu'on fait estat d'un chacun selon sa condition.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le plus puissant motif pour porter les Ecclesiastiques à retenir leur langue, & retrancher ces sortes de discours, c'est la consideration de l'Amict que l'Euesque leur met sur la teste en les faisant Soufdiacres, leur disant: *Accipe amictum per quem designatur castigatio vocis*, par où l'Euesque leur fait entendre, que le silence leur est beaucoup plus seant qu'aux Laïques, & qu'au moins quand ils parlent, ils doivent bien peser auparavant leurs paroles, pour ne rien dire de leger, & en vn mot, comme dit S. Paul, qui ne soit conforme à l'Euangile, qui est vn esprit de pureté, de sainteté, de mansuetude, de mépris des choses temporelles & d'affection des eternelles, & dressée sur celle que Nostre-Seigneur Iesus-Christ a tenuë viuant icy bas parmy les hommes.

Examinez-vous maintenant, combien vous commettez de manquemens dans vos discours ordinaires, combien de médisances, combien de débats & de riotes, combien de comptes ridicules, combien de façons de parler bouffonnes & ineptes qui ne ressentent rien de la grauité d'un Prestre. Voyez auque de tous ces defauts vous tombez plus souuent, pour vous en corriger, & demandez luy avec le Prophete,

*Pone Domine custodiam ori meo, & ostium circumstantie labiis meis*  
Psal. 140. 3.

## CLXVII. MEDITATION.

Des railleries qu'il faut retrancher, pour rendre la conuersation vtile & exemplaire.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Pourquoi l'Apostre deffend si expressement les railleries aux Chrestiens. | 2. Deux sortes de railleries.           |
|  | 3. Considerations pour les éui-<br>scr. |

*Scurrilitas non nominetur in vobis, quæ ad rem non pertinet, sicut decet sanctos. Ephes. 5. 3.*

Si Saint Paul demande cela des simples Chrestiens, combien plus des Ecclesiastiques ?

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy l'Apostre deffend si expressement les bouffonneries & railleries aux Chrestiens. C'est à cause des dommages qu'elles causent parmy les hommes, estant tres-certain que les persecutions sanglantes que les Tyrans ont inuentées, n'ont iamais tant causé de dommage à l'Eglise, que les railleries; puisque celles-là ont fait des Saints, & ont souuent changé les bourreaux en Martyrs; mais celles-cy ont glacé le cœur d'une infinité de personnes, qui auoient de tres-bons desseins, & ont fait auorter en leur naissance les résolutions les plus saintes. C'est pourquoy saint Thomas interrogé en quoy on pourroit connoistre vn homme spirituel: Si vous voyez, dit-il, vn homme qui raille en ses discours, & qui se plaise en des niaiseries, encore qu'il fasse des miracles, ne le prenez pas pour spirituel: Et la raison qu'il en rend, c'est parce que sa vertu est sans liaison: car en effet, quelle liaison? vn homme que vous auez veu à l'Autel, au chœur, aux exercices de pieté, avec vn maintien serieux; & vne contenance reformée, & qu'on verra aussi-tost rire à gorge déployée, railler & dire mille sonnettes: cette vertu ne tient elle pas plus de l'apparence que de la verité?

Deridetur iusti simplicitas. *Iob. 12. 4.*  
Ab huius mundi sapientibus probitas virtutis, fatuitas creditur; & quidquid in opere veritas approbat, carnali sapientia fatuum sonat. *S. Greg. 10. Mor. 2. 26.*

Venenum aspidum sub labiis eorum. *Tf. 13. 2.*

Venerunt filij vsque ad partum, & vires non habet parturienti, *4. Reg. 19. 3.* Et tu adhuc in simplicitate tua permanes? benedic Deo & morere. *Iob. 2. 9.* Clericum scurrilem & verbis turpibus iocularem, ab officio re: tahendum. *Gene. Carth. 4. c. 60.*

Licet interdum iocæ honesta ac suaui fiat, tamen ab Ecclesiastica abhorrent regula, quoniam que in Scripturis sanctis non reperimus, ea que a talimodum vsu parare possimus? *S. Amb. 1. 1. off. c. 15.*  
F. Aus est mihi sermo Domini in approbatione & in derisionem tota etc. *1. Cor. 10. 3.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a deux sortes de railleries. La 1. est de se railler ou se moquer de Dieu & des choses saintes, tournant en bouffonneries les choses les plus augustes de nostre Foy & de nostre Religion, comme les Predications, les Confessions, la Messe, les ceremonies de l'Eglise, & les Sentences de la sainte Escriture. La 2. est, de se rire ou se moquer des autres, ou pour quelques défauts naturels, ou pour quelque défaut, d'esprit d'industrie & de prudence, ou pour le défaut des richesses, ou parce qu'ils sont vertueux, comme souuent on s'est raillé de Iesus-Christ & de ses Apostres, appellant la deuotion bigoterie, les deuots stupides, les patiens poltrons, les consciencieux scrupuleux, les debonnaires niais, & ainsi des autres.

## III. POINT.

**L**es moyens qui peuuent porter les Ecclesiastiques à éuiter autant qu'ils peuuent les railleries dans la conuersation; sont 1. De considerer la grandeur de leur ministere, qui a fait dire à S. Bernard, qu'une parole de gaufferie qui passeroit pour vne bagatelle, sortant de la bouche d'un homme du monde, arriue iusqu'au blasphème & au sacrilege, quand elle vient d'une personne consacrée au seruice de Dieu. 2. Que Dieu ne veut ny ne doit estre moqué, & qu'il menace de se moquer, & de se railler de ces moqueurs. 3. Qu'un des grands déplaisirs qu'ont les damnez en Enfer, est celuy de s'estre moquez & raillez des personnes vertueuses: *Hi sunt, disent-ils, quos aliquando habuimus in derisum & in similitudinem improprij; Nos insensati vitam illorum aestimabamus insaniam & finem illorum sine honore, Ecce quomodo computati sunt inter filios Dei, & inter Sanctos fors illorum est.* Remarquez qu'ils ne disent mot de leurs impuretez, gourmandises, coleres & autres pechez; mais seulement de ce qu'ils se sont moquez des gens de bien.

Pesez bien toutes ces considerations: Et si iusqu'à present vous auiez esté sujet à railler en quelque façon que ce soit, demandez en pardon à Dieu, & la grace de iamais n'y plus tomber.

Temeritate n illam reprimere volens, qua ad prophana quæque conuertuntur & torquentur verba & sententiæ scilicet Scripturæ ad scurrilia scilicet fabulosa, vana, adulationes detractationes, &c.

mandat & præcipit sancta Synodus, ad tollendam huiusmodi irreuerentiam & contemptum, ne de cætero quisquam quomodolibet verba scripturæ sacræ, ad hæc similia oudeat vsurpare, vt omnes huius generis homines, temeratores & violatores verbi Dei, iuris arbitrij pænis per Episcopos coërcantur. Conc.

Tr. sess. 4. Mar. 9. Marc. 5. Luc. 23. Añ. 1. Añ. 17.

Inter sæculares nugæ, sunt in ore sacerdotis blasphemiz. Consecrati os tuum Euangelio, talibus iam aperite illicitum, aliud esse sacrilegum est. Verbum scurrile quod facti virbanie nomine colorant, non sufficit à bròre peregrinari, procul & ab aure relegandum. S. Bern. l. 2. de consid. c. 13.

Deus non iridebit, Gal. 6. 7.

Ego in interitu vestro ridebo. Prov. 1. 26.

Domitus sub sannabir & iridebit eos. Ps. 1.

Sup. 3. 4. & seq.



CLXVIII. MEDITATION.

De la difficulté de la conuersion des Prestres.

1. Ce qui rend cette conuersion si difficile, c'est l'endurcissement de cœur.
2. Qu'est-ce que cét endurcissement, comme il se contracte, & ses degrez.
3. Trois conclusions importantes à tirer de là.

Quis vidit Clericum cito pœnitentem ? S. Chrysoft.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui rendent la conuersion des Prestres si difficile, quand vne fois ils se sont laissez aller à vne vie licentieuse. La 1. est, que leurs pechez se commettent avec plus de connoissance; par consequent avec plus de malice, & dauantage avec plus de scandale; ils se rendent indignes des graces de Dieu, sans lesquelles il est impossible de se conuertir à luy. La 2. Parce qu'estant tousiours parmy les choses saintes, comme à traiter les Sacremens, à celebrer la saincte Messe, à reciter le Breuiare, à entendre les Predications; si nonobstant tous ces exercices, par lesquels ils sanctifient les autres, ils viennent à perseuerer dans leurs desordres, & à se rendre insensibles à tant & de si puissans moyens; C'est vne marque toute manifeste, qu'ils sont tombez dans l'endurcissement de cœur, que le mal est passé en nature, & que Dieu pour châtiment de leurs pechez, au lieu de la mort temporelle, qu'il enuoyoit autrefois sur le champ aux Prestres de l'ancienne Loy, mesme pour des fautes legeres, les a abandonnez & liurez, comme parle l'escriture, en vn sens reprobé, *ô ie deplorable estat!* où on a des yeux & on ne void pas. On croit quelquefois que Dieu dissimulé les pechez des Prestres: mais on ne considere pas, que le plus grand chastiment qu'il peut enuoyer à vn Ecclesiastique, est de le laisser en paix au milieu de ses vices, si stupide & aueuglé, que quoy qu'on luy represente son mis-

Tome II.

Sed etsi deprehensus humiliauerit se, non ideo dolet, quia peccauit, sed quia perdidit gloriam suam. *Oper. imp. hom. 40. in Mar.* Peruersi difficile corriguntur. *Ecccl. 1. 15.* Corruptio optimi pessima. Latè delinquentes facè emendantur. Clerici autem si mali fuerint, inemendabiles sunt. *Op. imp. hom. 47. in Mar.* Populares quidem vel fatiati actibus suis malis, aliquando compuncti conuertuntur ad Deum, & incipiunt operari iustitiam: sacerdos autem impœnitibilis constitutus, numquã desinit peccare in Deum. *Id. hom. 40. Et paulo post.* Sæcularis homo post peccatũ facile ad carnaliteriam venit: nam occupatus negligentia sæculari, dum scripturis non satis attendit semper eaq; in scripturis posita sunt, non videntur ideoque cum audit aliquid de gloria Sanctorum, aut de prena peccatorum, quasi nouum aliquid audire expauescit: dumque aut bona concupiscit, aut mala timet, com-

punctus ad penitentiam cito recurrit, Nihil autem impossibile, quam illum corrigere quod omnia fecit, & tamen contemnens bonum, diligit malum, omnia enim quæcumque sunt in Scripturis, propter quotidianam meditationem, ante oculos eius inueterata & vilia æstimantur. Nam quidquid illic terribile est, vsu vilescit, &c. Tradidit eos Deus in desideria cordis eorum. Tradidit illos Deus in reprobum sensum. Rom. 1. 24. & 29.

Tenebris obscuratum habentes intellectum, alienati à via Dei, per ignorantiam quæ est in illis, propter cecitatem cordis ipsorum, qui desperantes semetipsos tradiderunt impudicitæ, Eph. 4 18. 19. Impius cum in profundum venerit, contemnit, Prov. 18. 3. Cor durum inale habebit in nouissimo, Eccl. 3. 2.

Quid ergo est cor durum? Ipsum est quod nec compunctione scinditur, nec pietate mollitur, nec mouetur precibus, & minis non cedit, flagellis duratur. Ingratum ad beneficia est, ad consilia infidum, ad iudicia sæuum, inuerecundum ad turpia, impaudum ad pericula, inhumanum ad humana, temeratum ad diuina, præteritorum obliuiscens, præsentium negligens, futura non prouidens, &c. 5. Ber. 1. 1. de consid.

Me tates conuerti ad Dominum, Eccl. 5. 8. Hodie si vocem eius audieritis, nolite obdurare corda vestra, Hebr. 3. 7.

nable estat, il ne le peut voir, & ne se peut persuader qu'il doit, ny qu'il puisse viure autrement : *Oculum cordis amisit, & ei pepercisse putatur Deus*, dit S. Augustin. Mais afin de vous donner encore plus d'aprehension de ce mal heureux estat,

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ plus particulièrement ce que c'est que cet endurcissement de cœur, qui sert d'obstacle à la conuersion de la pluspart des Ecclesiastiques, comment il se contracte, & quels sont ses degrez. S. Bernard nous apprend pour le premier qu'un cœur endurcy, est celuy proprement, que la componction ne scauroit briser, ny la pieté amollir, ny les peines fléchir aucunement, qui n'a plus de lumieres pour connoistre ses crimes, ny les peines dont il est menacé, ny les maux dont il est cause, ny le tort qu'il fait à son estat, ny les mépris qu'il encourt dans le monde, & qui n'a point d'horreur de foy-mesme, qui ne se sent point, & qui mesme empire par les chastimens. Pour le second, il nous apprend que l'accoustumance est vn grand chemin à l'endurcissement:

*Quid enim non inuertat consuetudo? quid non assiduitate duretur? quid non vsui cedat? quantis qui præ amaritudine prius exhorrebant, vsu ipso, malum in dulce conuersum est?* Pour les degrez il les décrit de cette façon: *Primum tibi importabile videbitur aliquid, processu temporis si assuescas, iudicabis non adeo graue; car on ne vient pas tout d'un coup à cette extremité, paulo post leue senties, paulo post nec senties, paulo post etiam delectabit, ita paulatim in cordis duritiam itur.*

## III. POINT.

**T**IREZ d'icy deux ou trois conclusions importantes : La premiere, puisque la conuersion des Prestres est si difficile, que vous ne pouuez negliger la grace qui vous est maintenant présentée de vous conuertir, & l'occasion que vous en auez, sans vous mettre en hazard de ne la recouurer iamais.

La seconde, puisque cette difficulté vient de l'endurcissement dans lequel tombent aisément les Ecclesiastiques, causé ordinairement de l'accoustumance & de la routine, avec laquelle nous nous comportons dans toutes nos actions, mesme les

plus saintes ; vous deuez à l'auenir , pour ne point tomber en cét estat deplorable , faire vos exercices avec plus d'attention & de reflexion.

Et pour la derniere , si vous trouuez en vous quelque marque d'endurcissement , comme seroit de connoistre la vertu sans faire estat de la suiure , d'estre sourd aux remontrances , ou aux inspirations de Dieu , ne pouuoir souffrir la compagnie des gens de bien , & enfin de faire le mal sans scrupule & avec plaisir qui sont les marques de l'endurcissement : Ne desesperez pas encore , car l'endurcissement n'est pas tousiours vne marque infallible de reprobation : Dieu le permettant quelquesfois , dit S. Augustin , pour le salut de ceux qui en sont affigez : mais ayez recours à la bonté de Dieu , & par vos larmes , vos bonnes œuures & vos penitences , obligez le de dire ce qui est couché dans Zacharie.

*Conuertam eos , & miserebor eorum , & erunt sicut fuerunt quando nos proieceram eos. Zach. 10. 6.*





# MEDITATIONS

DE

LA VIE ECCLESIASTIQUE

SEPTIÈME PARTIE.

QUI TRAITE

## DES MOYENS POVR

S'ACQVITER DIGNEMENT

DES OBLIGATIONS DVN

Ecclesiastique,

ET POVR ACQVERIR, CONSERVER

& augmenter les vertus qui luy font

nécessaires.

CLXIX. MEDITATION.

PREMIER MOYEN.

L'ESTIME QV'ON DOIT FAIRE

de sa Vocation.

1. On doit estimer toutes les graces de Dieu, & particulièrement sa vocation.
2. Combien il est important aux Ecclesiastiques de faire grande estime de leur vocation.
3. En quoy consiste cette haute estime.

*Obsecro vos, dit S. Paul, ut digne ambuletis vocatione, qua vocati estis. Eph. 4. 1.*

### I. POINT.



**C**ONSIDEREZ qu'encore que nous soyons obligez à faire grande estime de toutes les faueurs de Dieu, soit que nous considerions le principe d'où elles partent, soit que nous prenions garde combien elles ont cousté au Fils de Dieu qui nous les a meritées, soit que nous iettions les yeux sur la

*Vnusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat. 1. Cor. 7. 15.*

fin où elles nous conduisent, qui n'est autre que nostre beatitude eternelle : Nous devons neantmoins grandement estimer sur toutes les autres, celle de nostre vocation particuliere, d'autant que nous devons croire, apres auoir fait de nostre part ce que nous auons deu, que le choix de nostre vocation vient de Dieu, lequel sçachant ce qui nous est meilleur, nous a ordonné par sa Sageſſe eternelle, avec laquelle il regle les moindres choses du monde, celle-cy pluſtoſt que cette autre là. 2. D'autant que les graces necessaires à nostre salut sont attachées à la condition & façon de vie à laquelle nous sommes engagez. Cette verité supposée,

*Nihil in terra sine causa fit, quamobrem ego deprecabor Dominum, qui facit magna & inscrutabilia, qui ponit humiles in sublimi, & mærentes erigit suspirate. Job. 5. 6. & seqq. Eligisti me, & constitisti me. 1. Pet. 1. 8.*

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien il est important aux Ecclesiastiques, qui desirent procurer la gloire de Dieu, & seruir utilement l'Eglise, de faire grande estime de leur condition. 1. Parce que comme vous auez veu, c'est la plus releuée de celles qui sont dans le monde, laquelle surpasse incomparablement toutes les dignitez des Roys de la terre, & porte vn homme iusqu'au Throsne de Dieu, pour conuerser & pour traiter avec luy.

*Præclaram atque insignem esse Sacerdotis dignitatem, ex eo discas, quod nobile atque conspicuum in primis habet initium, atque etiam finem. S. Cyril. Alex. l. 13. de sac.*

*Si les hommes font tant de cas d'estre officiers des Roys, d'approcher de leurs personnes, d'entrer dans leurs cabi-*

nets, quelle estime ne doit pas faire vn Ecclesiastique, qui est admis à la connoissance & à la dispensation des Mysteres plus cachez de la Religion, qui par office est obligé d'assister en la presence de Dieu, de chanter ses loüanges, & de procurer sa gloire en tout & par tout. 2. Parce que cette estime sert comme de fondement à l'affection, au plaisir & à l'assiduité que chacun prend aux exercices de sa vocation, & ainsi vn Ecclesiastique sans cette estime ne fera iamais aucune fonction de son Ordre comme il faut : ce qui ne sera qu'à la haste, par maniere d'acquit, avec dégoust, lascheté, mauuais exemple, au deshonneur de la Religion, & au scandale de l'Eglise. Il negligera tout ce qui est de la discipline Ecclesiastique, méprisera ce qui luy semblera trop bas dans les fonctions de son ministère, & s'employera à toute autre chose qu'à ce que Dieu demande de luy. Pour donc remedier à vn si grand mal,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cette estime que doivent faire les Ecclesiastiques de leur condition. 1. C'est de la preferer à toutes les autres, sans toutefois les mépriser. 2. En parler avec de grands sentimens, mesme des moindres degrez de l'Eglise, & témoigner dans les occasions, que nous nous estimons trop heureux d'y estre, & que nous tenons mesme la Tonsure au dessus de nos merites. 3. Auoir vn grand respect pour tous les Ecclesiastiques, à raison de leur caractère, leur donnant la preface au dessus de tous les seculiers, de quelque condition qu'ils puissent estre, faire cas de toutes les ordonnances de l'Eglise, ne ceder point aux puissances temporelles, quand il y va de l'honneur de nostre ministère. 4. Euitter cette bassesse trop seruite, de se donner aux grands comme leurs domestiques, pour s'assujettir à eux par vne seruitude indigne d'vn Prestre, dans les choses saintes, comme font ceux, qui dans vne chambre, ou lieu prophane, où se commettent souuent mille abominations, celebrent la sainte Messe, mystere le plus saint de nostre Religion, ou, qui reuestus attendent deux ou trois heures, que Monsieur ou Madame soient leuez, poudrez & ayent fait leurs autres affaires, faisant cependant indignement dépendre d'eux celuy qui leur tient place de Iesus-Christ, & duquel ils reçoient tous les iours la paix & la benediction.

Nulli creatura licet  
sacerdotes habere sibi  
ministras, solus Deus  
sacerdotes habet, Tol.  
Infl. l. 1. c. 1  
Sacerdotibus & Cleri-  
cis tuis deun. ies pu-  
blice, ne ministri Lai-  
coram fiant, nec in re-  
bus eorum procurato-  
res existant, Decret:  
sit. ne Cler. vel Monac.  
saecul. neg. se immisc.  
Non sint conductores,  
neque Procuratores,  
neque villos turpi vel  
in honesto negotio vi-  
sum quærant, Cons.  
Carth. 3. c. 15.  
Nonnulli dum hono-  
res Ecclesiasticos æ-  
thæris vaporibus æ-  
stuantius ambiunt, in  
clientelam potentium  
tanquam seruos se  
dedunt & se illis ob-  
scenè subternunt.  
Pet. Dam. cont. Cler.  
auilic.

Vt probetis quæ sit voluntas Dei bona, beneplacens & perfecta, Rom, 12, 2.

Enfin cette estime consiste à faire parfaitement tout ce à quoy nostre vocation nous obligera, sans distinction des petites choses, faisant aussi volontiers les vnes que les autres; parce que c'est en cela que gist l'accomplissement des desseins & des volontez de Dieu sur nous, & si nous entreprenons plus ou moins, que nostre estat n'exige de nous, quoy que nous pensions faire des merueilles, nous ne ferons que des extravagances.

Examinez-vous sur ces marques pour connoistre si vous auez cette estime de vostre condition, si vous n'auilissez pas vostre caractere par des actions qui en sont indignes. Et pour moyens de l'acquérir à l'aduenir, lisez les Liures qui en traitent, & faites souuent reflexion deuant Dieu sur la grandeur de vostre estat,

*Vt dignè ambuletis vocatione qua vocati estis. Eph. 4. 1.*

CLXX. MEDITATION.

Second moyen pour acquérir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

L'Oraison Mentale.

- |   |  |   |
|---|--|---|
| 1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques plus particulièrement que les autres à faire oraison. |  | 2. Les pretextes & excuses de ceux qui s'en dispensent, refusées. |
|---|--|---|

*In meditatione mea exardescet ignis. Psalm. 38. 4.*

Le Prophete nous apprend par là que le meilleur moyen d'échauffer nos cœurs en l'amour & en la pratique des vertus, est l'exercice de la Meditation. Et parce que les Ecclesiastiques ont peine de se rendre & d'estre persuadez de cette vertu,

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui les obligent plus particulièrement que les autres à faire exercice de la Meditation. La 1. c'est à cause de l'infirmité de nostre nature,

Militia est vita hominis super terram. Job. 7. 1. Spiritus quidem promptus est. caro autem infirma.

& des tentations plus grandes & violentes que le diable a coutume de leur liurer, parce qu'il les void plus esleuez, & qu'il espere dauantage de la ruine d'un seul que de plusieurs. Laïques, contre lesquelles nous n'auons pas de moyen plus puissant de nous munir que l'oraison, ainsi que Nostre-Seigneur nous l'a assuré, & que l'exemple des Saints en fait foy. La 2. C'est à cause de la fainteté que Dieu demande des Prestres, beaucoup plus grande que dans le reste des Chrestiens, qui ne se peut obtenir que par le moyen de l'Oraison, laquelle faisant connoistre à l'homme la laideur du vice, la foiblesse des creatures, sa propre misere, la grandeur de Dieu, la beauté de la vertu, il ne se peut faire qu'aussi-tost il ne se détache de toute autre chose pour s'vnir à Dieu. La 3. C'est à cause de leurs fonctions, comme l'Office, la sainte Messe, la Predication, les Confessions, &c. lesquelles estans toutes diuines & surnaturelles, demandent aussi des graces à proportion, lesquelles nous n'obtiendrons iamais qu'en les demandant.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ maintenant combien sont vaines les excuses, & les pretextes que prennent d'ordinaire les Ecclesiastiques, pour s'exempter d'une obligation si legitime. C'est assez, disent-ils, d'auoir sa Messe & son Breuiaire à dire : Il est vray, pourueu qu'on les dise comme il faut. Or le moyen de s'en bien acquiter, c'est l'Oraison. On n'a point le loisir : il faut estudier & vacquer à ses affaires : tant s'en faut que cela y nuise. qu'au contraire, c'est le moyen de les auancer ; & de la part de Dieu & de la part des hommes ; & puis on ne vous demande qu'une petite demie heure. Helas ! combien en perdons nous inutilement ? Adioustez qu'il vaut mieux en tout cas que les affaires n'aillent pas si bien, & se sauuer. On n'a point ce semblable d'esprit ny de capacité ? aussi n'en faut-il pas beaucoup c'est pourquoy on void des personnes simples qui y excellent parmy les Laïques. Ioint qu'on peut s'ayder de Liures pour s'y accoustumer.

Tafchez de vous conuaincre fortement l'esprit de cette verité ; Et prenez en suite ces deux ou trois resolutions. 1. De faire tous les iours au moins à quelque heure de la iournée, vne demie-heure d'Oraison Mentale quoy qu'il arriue & pour en apprendre la methode, d'acheter quelque

Liur

Mat. 19. 21. Cibis eius electus. Heb. 1. 16. Oratione imitate vigilanties in ea. Col. 4. 2. Vigilare & orare, vt non iniretio in tentationem, Mat. 26. 41.

Videte vigilare & orate. Mar. 13. 34. Nisi abundauerit iustitia vestra plusquam &c. non intrabitis in regnum celorum.

Mar. 1. 10.

Primum quidem mentem ipsam de qua oritur purificat consideratio : Deinde regit affectus, dirigit actus, corrigit excessus, componit mores, vitam honestat & ordinat.

Hæc est que confusa determinat, hiantia cogit, spera colligit, secreta rimatur, vera vestigat, verisimilita examinat, ficta, & facta explorat. Hæc est que agenda præordinat, acta recogitat, vt nihil in mente relideat aut incorredum, aut correctione egeus. Hæc est que in prosperis aduersa præsentit, in aduersis quasi non sentit, S. Bar. 1. 1. de confid. c. 9.

Porro vnum est necessarium. Luc. 10. 4. Quid prodest homini si vniuersum mundum lucratur, animæ vero suæ detrimentum patiar? Mat. 18. 25. Abscondisti hæc a sapientibus & prudentibus, & reuelasti ea paruulis, Mat. 11. 23.

Non in solo pane vit homo, sed in omni verbo, quod procedit de ore Dei, Mat. 4.



4. Sicut sacerdotū sanctus ordo is est qui illuminat, proculdubio ille à sacerdotali ordine & virtute omnino prolapsus est, qui illuminans non est multoque magis neque est illuminatus. S. Dion. Ep. ad Democh. 1.

Liure qui l'enseigne, & qui en fournisse la matiere. Vous donnez tous les iours à manger à vostre corps, & vostre ame qui est la plus noble partie de vous-mesme; vous la laisserez sans nourriture? Vous cultiuez de iour en iour vostre esprit par les études, & pourquoy laisserez-vous vostre volonté seiche & aride faute d'oraïson? aurez vous moins de zele pour vostre perfection que les Laïcs, entre lesquels il s'en trouue grand nombre qui n'y manquent pas tous les iours? Vne demie heure est-ce si grande chose parmy tant de temps que l'on perd souuent tres-inutilement? Regrettez ce temps si mal employé: Remerciez Dieu de vous auoir fait connoistre cette verité. Et parce que l'oraïson est vn don qui vient de luy, demandez-le luy avec toute instance, disant avec les Apostres, *Domine, doce nos orare.* Luc. 11. 1.

CLXXI. MEDITATION.

Troisième moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques, le Reglement de son temps & de sa maison.

- |   |  |
|---|--|
| 1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à ce reglement. | } de la journée.                                     |
| 2. En quoy consiste le reglement                            |  |
|   | 3. Qu'il faut auoir soin des domestiques; & comment. |

*Ordinatione tua perseverat dies.* Psal. 118. 91.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à regler leur temps & leur maison. 1. C'est que l'ordre en toutes choses plaist extrêmement à Dieu, & nous sert d'un chemin tres-assuré pour arriuer à luy, dit saint Augustin: & la raison c'est, parce que comme Dieu fait tout avec ordre, si nous agissons avec trouble & confusion, nous nous éloignons de luy. Voila pourquoy instruisant Moyse en la montagne de Sinaï pour dresser l'ancien Tabernacle, il luy marqua iusques à l'ordre avec lequel on devoit ordonner & ranger les lampes. 2. C'est que par ce moyen on évite l'ennuy, l'oisiveté, & on satisfait bien plus aisément à ce que l'on doit

Vidit ordines ministrantium. 3. Reg. 10. 5. Ordo ducit ad Deum. S. Aug. Omnia fecisti Domine, in pondere numero & mensura. Sap. 11. 21. Quæ à Deo sunt, ordinata sunt. Rem. 11. 3. Ordinavit in me charitatem. Cant. 2. 4. Locatis per ordinem lucernis iuxta præceptum Domini, Exod. 40. 23.

à Dieu, au prochain &amp; à foy-mefme.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy confifte ce reglement, & cét ordre. 1. A ranger les diuerfes occupations de la journée, par exemple, l'exercice du matin, l'oraifon mentale ou vocale, la Mefse, la lecture fpirituelle & celle de l'Efcriture fainte, les eftudes, le trauail manuel; l'examen de confcience, la conuerfation, les visites des fains, ou des malades, la refection du corps, la recreation; le fommeil, la dépense mefme de fa maifon, les aumofnes à proportion de fa condition & de fes reuenus, &c. 2. Faire chaque chofe au temps que l'on fe fera prefcrit; fe rendât le plus fidele & le plus pōctuel qu'il fera poffible, quittant tout quand l'heure nous appelle, comme pour obeyr à la voix de Dieu. 3. A faire parfaitement ce que l'on fait, mefme les plus petites chofes, fuiuant le confeil du Sage, *Minimum pro magno placeat tibi.* Eccl. 29. 30.

*Quelle confolation* à vne perfonne qui a vefcu dans cét ordre toute fa vie, qui apres auoir vne fois réglé fes occupations, les a fait chacune en fon temps & au mieux qu'il luy a efté poffible! Et au contraire, quelle confufion à ceux qui ont rōûjours vefcu dans le defordre, auourd'huy prenant vn exercice & le quittant demain pour en prendre vn autre! Pour éuiter ce malheur, faites refolution de regler dorefnauant vos occupations; & de vous y rendre le plus fidele que vous pourrez.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il ne fuffit pas pour vn Prestre d'eftre réglé en fa perfonne & en fes occupations, mais il faut qu'il ayt encore foïn de regler fes domestiques, ayant foïn de les inftruire fur les chofes neceffaires au falut & aux bonnes mœurs, n'en fouffrant point qui iurent, qui iouent & qui faffent quelqu'autre chofe qui puiffe fcādalizer le peuple, lequel a les yeux fur les domestiques des Prestres, & iuge de la vertu de ceux-cy par la vertu de ceux-là: les porter à communier tous les premiers Dimāches des mois en public pour monftrer bon exemple, veiller fur leurs déportemens pour fçauoir les lieux où ils hantent, leur façons de parler, & de conuerfer. leur faire faire tous les foirs l'examen de confcience, les obli-

Nunc lege, nunc ora,  
nunc cuni feruore la-  
bora: fic erit hora bre-  
uis, fic labor ille leuis.  
Redde confcientiæ  
tuæ de quotidianis  
actibus rationem, vide  
fi diem & noctem fine  
cuiuflibet peccati  
macula tranfgiffi, fi  
minus legiffis, aut ora-  
ffti. Et fcias non modi-  
cant effe temporis ra-  
cturam quod in orio  
aut fabulis impendi-  
tur, Tu te omnibus  
exhibe, cogitans te  
omnium feruum, nec  
tibi fed cunctis geni-  
tum te viuere credas;  
datum indoctis docto-  
rum, affictis confola-  
torem, folacium op-  
prefforum, patrem  
orphanorum, defenfo-  
rem viduarum, & om-  
nibus debitorem. Per.  
*Bles. in Inflit. Ep. c. 4.*  
Omnia tempus ha-  
bent. *Eccl. 4. 3.*

Mala aurea in lectis  
argentis, qui loquitur  
verbū in terra pore tuo,  
*Prou. 15. 11.* Deus crea-  
uit in cælo Angelos,  
in terra vermiculos,  
nec maior in illis nec  
minor in iſtis. *S. Aug.*  
*in Pf.*

Disciplina Domini  
ex moribus familiz  
demonſtratur. *S. Chryſ.*  
*hom. 10. op. imp.*

Quod populo præcep-  
turus es, prius à do-  
mesticis exigas, *S.*  
*Hier. in 1. Tim. 3.*  
Inte eſt tuæ gloriæ, vt  
quos præ oculis habes,  
ita ſint informati  
vt: totius honeſtatis &  
ordinis ipſi ſint ſc, ec-  
clum, ipſa forma in-  
ueniantur: præ cæteris  
oportet ſint expediti  
ad officia, idonei ad  
ſacramenta, circum-  
ſpecti, cultodientes  
in omni caſtitate. *S.*  
*Bern. l. 4. de confid. c. 1.*

ger d'affister au Sermon, enfin que sa famille soit vne Eglise domestique.

Turpe est te extraneo instruere, & tuos in errore relinquere. S. Chryf.

Considerez les manquemens que vous avez commis en ce point si important. Comment vos domestiques ; (j'entens ceux qui demeurent avec vous) se comportent-ils ? comment sont-ils instruits ? Prenez-y garde. Et pour ne vous point laisser emporter à la negligence, comme la pluspart, ayez toujours en l'esprit ces paroles de l'Apostre :

*Si quis domui sue præesse nescit, quomodo Ecclesie Dei diligentiam habebit ? 1. Tim. 3. 5. Et ailleurs,*

*Si quis suorum curam non habet, maxime autem domesticorum, fidem negavit ; & infideli est deterior. 1. Tim. 5. 8.*

CLXXII. MEDITATION.

Quatrième moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

Le travail contre l'oyfueté.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques de travailler.</p> <p>2. D'où vient que nonobstant ces raisons la pluspart des Ecclesi-</p> | <p>stiques demeurent dans l'oyfueté.</p> <p>3. Les moyens d'y remedier.</p> |
|--|---|

*Tu vero in omnibus labora, opus fac Evangeliste, ministerium tuum imple. 2. Tim. 4. 5.*

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques de travailler. 1. En qualité de creatures raisonnables & de pecheurs, ils y sont obligez. 2. Par leur propre condition, ils y sont encore obligez, estant Pasteurs, Capitaines, Iuges, Medecins, & les Peres spirituels des ames, qui sont autant d'offices qui demandent du travail; encore y a t il cette obligation plus grande aux Ecclesiastiques, que les peres & les meres n'engendrent qu'une fois leurs enfans ; mais les Ecclesiastiques continuellement, *Filioli, quos iterum parturio* Gal. 4. 16. Notez cette parole (*iterum*) & celle de (*parturio*)

Homo nascitur ad laborem & auis ad volatum. *Job. 5. 7.*  
 In sudore vultus tui, velceris panem tuo.  
*Gen. 3.* Nolite errare, fratres, Deus non irridetur. Huius rei gratia Deus commisit vobis Ecclesiam suam, ut pro omnibus laboraretis. *Alex. Pap. Ep. 2.*  
 Nos quos in isto loco, de quo periculosa ratio reddiunt Dominus constituit, habemus duo quodam:

Vnum quod Christiani sumus, alterum quod prepositi sumus: illud quod Christiani sumus, propter nos est, quod autem prepositi sumus, propter vos est. In eo quod Christiani sumus, attenditur utilitas nostra, in eo quod prepositi sumus, non nisi vestra. Et sunt multi qui Christiani & prepositi perueniunt ad Deum faciliiori itinere, & tanto forte expediitius ambulantes, quanto minorem farcinam porrant.

Nos autem excepto quod Christiani sumus, unde reddemus rationem Deo de vita nostra? sumus etiam prepositi, vnde rationem reddemus Deo de dispensatione nostra? *Gen. Aquisgr. c. 12. ex S.*

*Aug.*  
Sunt nonnulli qui magis numeribus ditati, dum solius contemplationis studium inaderunt, parere utilitati proximorum refugit, secretum quietis deligunt, fecerunt speculationis percut. De quo si districte iudicentur, ex tantis procul dubio rei sunt, quanti venientes ad publicum professe poterunt. Quia enim

mente is qui proximis profuturus enitesceret, utilitati ceterorum secretum preponit suum, quando ipse summum Patris vnguentus, ut multis prodesset, de sinu Patris egressus est ad profectum nostrum? *S. Greg. pass. p. 1. c. 5.*

Odium sanctum querit charitas veritatis, negotium istum suscipit necessitas charitatis. *S. Aug. 19. de Civ. c. 19.*

Non est in medico semper relictur vitæ zgor.

Inutilem seruum profert in tenebras exteriores, *Mat. 21. 30.*  
Nunquam fructus ex renascatur, *Matth. 19. 22.* Succide illam: ut quid etiam terra occupat? *Luc 13. 7.*

qui marque le travail & les douleurs de l'enfantement. 3. La charité qu'ils doiuent auoir pour Dieu & le prochain, les y oblige, entant que le propre de cette vertu, dit S. Augustin, c'est d'agir incessamment. C'est ce qui leur est representé par le manipule qu'ils portent à l'Autel, *Per quem designatur fructus bonorum operum.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ d'où vient que nonobstant toutes ces Craisons, la plupart des Ecclesiastiques demeurent dans l'oïfueté. Ce malheur procede ordinairement de trois ou quatre sources principales. La 1. c'est l'erreur de plusieurs qui croyent que la condition d'un Prestre est pour viure à soy-mesme. La 2. la pusillanimité qui se rencontre dans quatre sortes de personnes, dont les vns sont timides, les autres melancholiques, les autres delicats, les autres inconstans & legers d'esprit. La 3. l'engagement à quelque passion contraire à son estat, la chasse, le jeu, les compagnies, la bonne chere, les affaires seculieres, la musique, la promenade, &c. La 4. c'est le pretexte de mener vne vie plus retirée & plus exemplaire que le commun des autres, contre lesquels agit fortement S. Gregoire dans son Pastoral.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de remedier à ce grand mal de l'oïfueté, si commun parmy les Ecclesiastiques, & dont la plupart font si peu de scrupule. Le 1. c'est de se débarrasser entierement de tout ce qui est incompatible avec nostre profession. Le 2. de regler son temps, la priere, l'office, la Messe, le soin de l'Eglise, le soin des ames, l'administration des Sacremens, l'étude, le travail manuel, les conferences particulieres & autres. Est-il possible qu'un Prestre ayant tant de choses à faire, puisse demeurer les bras croisez? Le 3. & qui butte contre la pusillanimité, c'est de ne se relascher iamais, soit qu'on reüssisse ou non, soit qu'on se sente dans la ferueur ou dans la secheresse.

*Ne craignez - vous pas le compte exact & rigoureux que Dieu vous demandera? Qu'avez - vous fait iusques icy dans l'Eglise depuis que vous estes Prestre, mais qu'avez - vous enuie d'y faire à l'aduenir? à quoy voulez - vous travailler? Re-*

grettez le passé, & prenez resolution de vous mettre dorestant au travail. Mais prenez garde de ne point tomber dans l'abus de plusieurs qui ayment le travail pour vn temps, par exemple, pendant qu'ils sont dans vn Seminaire, mais non pas pour tousiours, ou bien qui aiment le travail quand il est profitable ou honorable: Mais que cette resolution soit pour toute vostre vie & à l'égard de toute sorte de travail, qui ira à la gloire de Dieu, & au salut du prochain.

*Itaque fratres mei, stabiles estote & immobiles, abundantes in omni opere bono, scientes quod labor vester non est inanis in Domino. 1. Cor. 15. 58.*

Quid statis hic tota die otiosi? *Mar. 10. 6.*  
Nolite locum dare diabolo, *Eph. 4. 27.*  
Fac semper aliquid operis, vt te diabolus inueniat occupatum; *S. Hier. Temporales sent. Marc. 4. 37.*

## CLXXIII. MEDITATION.

### Cinquième moyen pour acquerir & conseruer l'esprit Ecclesiastique.

La hantise avec les bons Ecclesiastiques; & la direction que l'on doit prendre.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. L'importance qu'il y a aux Prestres de conuerser avec de bons Ecclesiastiques.</p> <p>2. Le moyen de rendre cette con-</p> | <p>uersation utile.</p> <p>3. Qu'il faut choisir d'entr'eux quelqu'un pour son Directeur.</p> |
|--|---|

*Cum sancto sanctus eris. Psal. 17. 26.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'importance qu'il y a aux Prestres de conuerser avec de bons Ecclesiastiques. 1. Parce que l'on deuiet d'ordinaire tel, que ceux avec qui l'on conuerse. 2. Parce qu'il reuiet de grands auantages des bonnes conuersations; car si on est vicieux, en considerant les autres qui sont meilleurs, on se corrige, si on est dans la tiedeur ou le refroidissement, on s'enflamme & on s'encourage; si on a quelque peine d'esprit ou autrement, on la propose, & on s'en releue; si on a des doutes on s'éclaircit; si on a besoin de prieres, on est secouru; si on est malade on est assisté & consolé pour le spirituel. Enfin quelque habitude qu'on ait prise, si on se se-

Homo homini lupus; homo homini Deus, Qui cum sapientibus graditur, sapiens erit, *Prov. 13. 23.* Respiciet homines & dicet, Peccati caui, *Iob. 33.*  
Vx solum, quia cum ceciderit, non habet sub leuantem se. *Ecol. 4. 11.*  
Lectio viua, bonorum vita. *S. Greg.*  
Domi peccator iustum considerat, seipsum arguit & condemnat. *S. Greg. 1. 15. Mor. c. 9.*  
Colloquebamur soli valde dulciter de eterna vita, & cō sermo

producebatur, vt omnis carnalis delectatio, non comparatione, sed ne commemoratione quidem digna videretur. Tu scis Domine, dum talia loqueremur, vt mundus nobis inter verba vilesceret cum omnibus delectationibus suis, S. Aug. l. 8. Conf. c. 10. Qui de terra est, de terra loquitur, Ioan. 3. 31.

pare des mauuaises compagnies pour frequenter les bonnes on se trouuera insensiblement porté à changer de vie, & à imiter leur façon de viure; car les bons sont comme des Soleils, ou des miroirs qui nous faisant voir nos defauts, nous les font haïr, & nous causent vne salutaire confusion.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le moyen de rendre cette conuersation vtile, c'est de s'y entretenir de Dieu, des fonctions de nos charges, des cas de conscience, & autres suiets semblables; non pas d'affaires, soit publiques soit particulieres où ils ne doiuent prendre aucun interest que celui de la charité, & dont le discours, outre que pour le moins il est inutile les expose au hasard de murmurer & iuger temerairement du prochain. 2. Tâcher quand on est à la campagne, de gagner les Ecclesiastiques voisins pour s'assembler à certains iours afin de conferer par ensemble, ou des choses morales, ou spirituelles, ou des Rubriques & semblables, comme il se fait en plusieurs lieax.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'vn des points importans pour les Ecclesiastiques, & qui reuiert à la conuersation qu'ils doiuent auoir avec les bons, c'est de se soumettre à la direction de quelqu'vn d'entre ceux qu'ils estimeront les meilleurs plus auisez & plus experimentez dans la vie Ecclesiastique; car quiconque, dit S. Bernard, veut estre gouverné par sa teste doit estre tout certain qu'il a pour gouverneur vn fol: Et en effet, encores qu'vn Medecin suffice à beaucoup de malades neantmoins il en a besoin d'vn autre pour soy-mesme, quand il est malade.

Faites-en la resolution, mais parce que ce choix est assez difficile à faire, demandez-le instamment à Dieu: Et sur tout ne vous accostez iamais des Ecclesiastiques scandaleux, yrognes, iouïeurs.

Mais cherchez tousiours les plus modestes, les plus exemplaires, & les plus vertueux.

*Amico enim fideli*, dit le Sage, *nulla est comparatio, & non est digna ponderatio auri & argenti, contra bonitatem fidei illius* Eccl. 6. 15.

Hec remedium à Deo datum est, vt qui sua se prudentia curare non potest, aliena iuuuetur; & quomodo contingat eum falli & errare, qui consiliu n dat, non fallitur tamé qui accipit, quando ex mandato Domini sequitur consiliu eius, Archiep. Tracha. l. de Morib. p. 1.

Prohibe pedem tuum à semitis eorum, ne accuecas eis. Ne ambules cum eis. *Prov. 1. 8.*

## CLXXIV. MEDITATION.

Sixième moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

La frequente celebration de la sainte Messe.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Raisons qui obligent les Prestres à celebrer tous les iours, ou le plus souuent qu'ils peuvent.</p> <p>2. Combien les pretextes sont</p> | <p>foibles que l'on prend pour s'en dispenser.</p> <p>3. Le moyen de se rendre digne de celebrer si souuent.</p> |
|--|--|

*Panem nostrum quotidianum da nobis hodie* Luc. 11. 3.

*Si quotidianus est, dit saint Augustin, cur post annum illum sumis ?*

## I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Prestres à dire la sainte Messe tous les iours, ou au moins le plus souuent qu'il leur sera possible. 1. Parce qu'ils se montrent indignes de la puissance redoutable qu'ils ont receuë en l'Ordination, n'en faisant point, ou fort peu d'exercice ; car l'Eglise ne les a pas fait ses ministres pour n'en retirer aucune assistance. Dauantage, ou ils ont enuie de viure comme de bons Prestres, où ils veulent mener vne vie seculiere & libertine : s'ils ont ce second dessein, ne se declarent-ils pas dignes de tous les foudres du Ciel & de l'Eglise ? S'ils veulent demeurer dans les termes de leur profession, pourquoy se priuer de cét excellent moyen qu'ils ont entre les mains, pour conseruer vne pureté de corps & d'ame aussi vigoureuse, que la dignité de leur caractere demande ? Aioustez que de manquer à offrir ce diuin sacrifice sans suiet raisonnable, c'est priuer la tres-sainte Trinité d'vne louange & d'vne gloire infinie, Nostre-Seigneur d'vn tres grand honneur, les Bien-heureux d'vne ioye nouvelle, les Ames du Purgatoire d'vn rafraischissement en leurs peines, & soy-mesme d'vn profit merueilleux.

*Ideo aiebat S. Anár.*  
 Quotidie immolo  
 Deo agnum immaculatum. *In eius. Ad. Sa.*  
 cerdotes qui sacrificiũ  
 Dei quotidie celebra-  
 mus, S. Cyp. Ep. 54.  
 Sic S. Ambr. Greg. &  
 innumeri alii. Quo-  
 tidie cœlesti pane fa-  
 rurati, dicimus fide-  
 libus: gustate & videte.  
 S. Hier. l. 2. in 1. c. 5.  
 Quotidie in sacrificiis  
 illius bibimus sangui-  
 nem. *Id. q. 2. ad He-*  
*bidiam.* Vnicus sit no-  
 bis dolor, hac esca pri-  
 uari, S. Chryf.  
 Cœperunt simul om-  
 nes excusare: primus  
 dixit, Villam emi, &c.  
 Luc. 14. Mat. 22.

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ combien les pretextes sont foibles, que l'on prend ordinairement pour s'en dispenser : les vns disent, j'ay autre chose à faire, cela seroit bon à alleguer aux seculiers : mais les Prestres ont-ils plus grande affaire que de seruir leur Maistre, eux qui doiuent estre morts au monde, à tous ses desirs & à toutes ses pompes, & qui ne sont pas dignes de ce nom, si à toute heure ils ne sont en estat de celebrer, au moins quant à leur volonté ? Les autres sont empêchez par le respect : mais ce respect est souuent vn pretexte specieux de leur peu de deuotion. S'il est sincere, il faut l'approuuer pour vn peu de temps, & non pas pour des mois, ny pour des semaines entieres. D'autres disent que quand on s'en approche avec indignité, on boit & on mange son iugement : Il est vray, mais quand on s'en approche avec pureté & amour, on y trouue l'arrest de sa grace, on reçoit vn rayon de lumiere, ou plustost le Dieu de la lumiere, qui éclaire l'esprit, & qui échauffe le cœur, qui nous fortifie contre nos ennemis & contre nous mesmes, & vne Messe est de cette sorte la preparation pour vne autre.

## III. POINT.

**C**ONSIDÉREZ que le moyen pour se rendre digne de celebrer si souuent ; c'est de viure de telle sorte, dit S. Bernard, que nous puissions receuoir ce pain celeste & diuin. Car mal-heur à celuy qui se met en vn estat où il ne peut en approcher, & encore vn plus grand mal-heur à celuy qui en approche, estant dans l'impureté & dans la corruption. Le peril, adiouste-il, est grand en l'vn & en l'autre : c'est pourquoy il nous est bien important & bien necessaire de n'estre pas trouuez indignes. Souuenez-vous de ces paroles, afin de ne point manger le corps du Fils de Dieu pour vostre condamnation, & ne trouuer point la mort où vous pensiez-trouuer la vie.

*Mutet vitam qui vult accipere vitam. Nam si non mutat vitam, ad iudicium accipit vitam, & magis ex ipsa corrumpitur quam sancitur, magis occiditur quam viuificetur.* S. Ambr. Ser. Dominic. 4. Aduentus.

*Hoc solum habemus bonum in presenti seculo, si vescamur carne eius, cruoreque potemur, S. Hier. in 6. 3. Eius.*

*Sic viuendum est vt panem illum substantialem se nper accipere mereamur, quia vā ei qui se alienam fecerit ab eo, & multum vā illi qui spurcus & immundus accesserit. Vtrobique grāde periculum video magna necessitas iustar, ne indigni inueniamur. S. Bern. de ord. vica.*



CLXXV. MEDITATION.

Septiesme moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

La deuotion à la sainte & sacrée Vierge.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 1. <i>Raisons qui obligent les Prestres à luy estre particuliere-ment deuots.</i> |  | 2. <i>En quoy consiste cette deuotion.</i> |
|---|--|--|

*Qui me inuenerit, inueniet vitam & hauriet salutem à Domino. Prou. 8. 35.*

Ce sont les paroles que l'Eglise attribue à la sainte Vierge, qui sont de très grande consolation à ses deuots.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Prestres à estre particulièrement deuots à la sainte Vierge. La premiere, à cause des grandeurs & des excellences dont la diuine bonté a voulu, ce semble, l'ennoblir pour la rendre venerable aux Anges & aux hommes, l'ayant aymée iusques à ce point, que de l'auoir choisie pour sa Mere, de luy auoir assuietty son Fils, & donné par ce moyen vne alliance si estroite avec les trois Personnes adorables de la tres-sainte Trinité. La 2. est, à raison du pouuoir qu'elle a aupres de son Fils; car comme le Pere a tout donné à son Fils, il a pareillement tout donné à sa Mere. Ce qui a fait dire à saint Anselme, que personne n'est sauué que par son moyen. La 3. est, à cause du grand amour qu'elle a pour les Chrestiens, comme elle a témoigné en vne infinité de rencontres. Mais la principale raison & qui regarde les Prestres, c'est l'affinité qu'ils ont contractée avec elle, au moyen de l'ordre & du caractere Sacerdotal, qui leur donne pouuoir de consacrer & de produire à l'Autel cette mesme humanité qu'elle a donnée au Fils de Dieu : de porter entre leurs

*Sicut omnis, ô beatissima, à te auersus & à te despectus, necesse est vt inuereat, ita omnis ad te conuersus & à te respectus, impossibile est vt peccat, 5. Ansel.*

mainz celuyqu'elle a si souuent porté dans les fiennes, & de donner aux autres ce qu'elle donne tous les iours au Ciel & à la Terre. Quelle alliance de nous à la Mere d'un Dieu, quel rapport ? mais quelle confusion ?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste la deuotion que les Prestres doiuent porter à la sainte Vierge. 1. C'est d'honorer sa personne, & l'auoir en veneration singuliere, parler d'elle avec grand respect, prêcher sa deuotion, & monstrier en quoy elle consiste, instruire à bien celebrer ses festes, desabuser les peuples qui s'imaginent que pourueu qu'on dise quelques Chapelets, ou qu'on soit enroulé en quelque Confrairie, on sera infailliblement sauué, sans se mettre en peine d'imiter la sainte Vierge en aucune façon, ny de changer de vie, conseiller les pelerinages qui se font en son honneur. 2. C'est de luy porter vne singuliere affection, comme à nostre treschere, & tres honorée Mere, éuitant toute sorte de peché, & sur tout les pechez deshonestes, & les occasions qui y portent, offrant le S. Sacrifice de la Messe en son honneur, procurant qu'elle soit seruie & honorée par les autres. 3. C'est de l'inuoquer souuent, luy rendant tous les iours quelques hommages particuliers, se mettant sous sa conduite & sa protection, sur tout, auant que d'offrir le S. Sacrifice de la Messe, luy renouellant souuent les offres de nostre seruice, ayant recours à elle dans les afflictions, les perils, les dangers, & les tentations qui nous assaillent. Enfin, la premiere & derniere pratique de deuotion enuers la sainte Vierge, c'est de l'imiter, considerant quelquefois à ce fuiet comme elle se comportoit en ses actions pendant qu'elle estoit au monde, avec quelle humilité elle receut la nouvelle de l'Incarnation, quel amour elle auoit pour son Fils, avec quelle deuotiou elle assistoit au S. Sacrifice de la Messe & ainsi des autres : pour nous conformer à elle, & c'est en cela proprement que consiste la deuotion que nous deuous auoir à la sainte Vierge.

*Voyez-maintenant si vous estes deuot comme il faut à cette Reyne du Ciel & de la terre; car en voila les marques infaillibles : premierement, quel honneur luy rendez-vous ? Quel amour auez-vous pour elle ? Que faites vous pour auancer sa gloire ? Quelles prieres luy presétez-vous tous les iours ? Mai*

sur tout, en quoy l'imitiez vous ; Si vous n'estes dans cette sainte pratique, commencez dès aujourdhuy à l'embrasser, pour honorer le Fils en la personne de la Mere : & ne vous est-ce pas assez d'honneur, voire plus que vous ne meritez, de seruir vne si grande Princeffe, & encore plus d'en estre aimé, secouru & assisté ?

*Ego enim, dit elle, diligentes me diligo, & qui manè vigilant ad me, inuenient me. Prou. 8. 17.*

CLXXVI. MEDITATION.

Huitième moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

La Retraite annuelle.

- |  |                              |                                  |
|--|------------------------------|----------------------------------|
| 1. Combien la retraite de temps en temps est nécessaire aux Ecclesiastiques. | 2. Ce que l'on y doit faire. | 3. Les motifs pour les y porter. |
|--|------------------------------|----------------------------------|

*Quam eam in solitudinem, & loquar ad cor eius.*

Osée. 2. 14.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien la retraite de temps en temps est nécessaire aux Ecclesiastiques. 1. Parce que dans la vie ordinaire, on ne fait que tres-peu de reflexion sur soy-mesme, & quand on s'examine, ce n'est que superficiellement & en passant, sans approfondir les sources & l'origine de ses défauts & de ses imperfections & sans y apporter les remedes efficaces, ce qui se fait par la retraite. 2. Parce qu'encores que les exercices & les fonctions des Prestres soient toutes saintes & pures, neantmoins comme la plupart sont au dehors, & consistent en action, elles causent souuent quelque froideur en la vie interieure, & détournent de l'application à Dieu, que le Chrestien, & sur tout le Prestre, doit tâcher de conseruer & d'augmenter à toute heure. Mais pour encore mieux conceuoir l'importance de cette retraite,

Bonum est Deo parum sese subducere, vt Moses ille olim ac postea Ieremias, & rursus ad vocantem promptè atque impugrè accurrere, quèadmodum Aaron & Iffias, &c. Ideo paulisper secessi vt meiplū inspicerem, S. Greg. Naz. or. 41. Similis viro confidenti vultu nativitatē suæ in speculo: consideravit se, & abiit & statim oblitus est qualis fuerit, Luc. 12. 23. In solitudine aër purior, calum apertius, familiarior Deus, Orig. hom. 41.

## II. POINT.

Seceſſi de populo, vni-  
cum mihi negotium  
eſt, nec aliud curo  
quam ne curem, vita  
meliore magis in ſecul-  
ſu fruam, quam in  
promptu, Tert. l. de  
Religio. c. 5.

**C**ONSIDEREZ quelle en eſt la fin principale. Le but de  
cette renouation annuelle, eſt vne entiere reforme de  
nous-mesmes, qui conſiſte en deux choſes. La 1. A arracher  
de nous toutes les mauuaiſes affectiōs & inclinations, ſoit  
habituelles, ſoit actuelles, ſoit naturelles, ſoit acquiſes. La 2. A  
chercher & trouuer la perfection que Dieu demande de nous,  
aſin que nous ſoyons ſelon ſon cœur, & en tout & par tout con-  
formes à ſa ſainte volonté, qui ſont les deux termes que les  
Philoſophes appellent, à quo & ad quem: de façon qu'en nous  
s'accompliſſent durant ce temps de la retraite ces paroles, que  
Dieu dit au Prophete Ieremie: *Ecce conſtitui te, vt deſtruas &  
a difices, & eradices & plantes.* Ier. i. 10.

## III. POINT.

Selebit ſolitarius &  
tacebit, & leuabit ſe  
ſuper ſe, Thren 3. 28.

Hæc vox non auditur  
in foro, non ſonat in  
publico, ſecretum vult  
oculum, ſecretum que-  
rit auditum. S. Bern. ep.  
107. De mundano pul-  
uere, neceſſe eſt etiam  
religioſa corda ſordescere, S. Leo ſer. 4. Quæ-  
r.

Solitudo nouit vi-  
giliis Ieſu, ſolitudo  
oratiōis Ieſu audit,  
ſolitudo naſcentem,  
ſolitudo turbas paſcen-  
tem, ſolitudo tranſgri-  
ſſatione coruſcantem,  
ſolitudo morientem,  
ſolitudo reſurgentem,  
ſolitudo aſcendentem  
Dominum conſpexit,  
Farr. Cellenſ. l. 4. Ep. 22,

**C**ONSIDEREZ les motifs qui peuuent nous porter à cet-  
te ſainte entrepriſe. 1. Noſtre profit & auancement ſpiri-  
tucl. 2. L'exemple des Saints, leſquels occupez continuelle-  
ment dans les affaires de Dieu, & à procurer le ſalut des ames,  
pour éuiter la contagion preſque inéuitable, qui ſe gagne en  
traitant avec les hommes du monde, de temps en temps ſe  
déroboient aux affaires, & s'enfermoient dans des Monaste-  
res, pour là examiner ſerieuſement l'eſtat de leur ame, pour  
voir ſi en éclairant les autres, ils ne ſe conſommoient point  
eux-mesmes, ſi la nourriture qu'ils leur donnoient ne les af-  
foibliſſoit pas: enfin ſi en ſanctifiant les autres, ils s'eſtoient  
eux-mesmes ſanctifiez. Ainſi faiſoient S. Ambroiſe, S. Charles  
Borromée, & autres, & c'eſt vne pratique quaſi vniuerſelle de  
tous ceux qui veulent conſeruer l'eſprit Eccleſiaſtique. Mais  
le dernier & plus puiffant motif, c'eſt la pratique de Noſtre-  
Seigneur, qui n'ayant aucun beſoin de retraite, neantmoins  
pour nous en donner l'exemple, ſe retiroit ſouuent & paſſoit  
les nuits tout ſeul en prieres.

Vid. c. 5. paſſ. S. Greg.  
parte 1.

*Si, ſans parler de l'exemple du Fils de Dieu, ces grands hom-  
mes qui viuoient ſur la terre comme des Anges, & en qui re-  
ſidoit vne grande plénitude de l'eſprit Eccleſiaſtique, crai-  
gnoient de perdre l'eſprit de pieté, dans les occupations pieu-  
ſes de leur miniſtere, que deuons nous faire nous autres, qui*

sommes si éloignez de leur vertu, qui trauaillons à l'œuvre de Dieu avec tant de negligence, qui sommes souuent si mal appellez à l'Ordre, & qui estudions si mal les devoirs de la Prestreise ?

Prenez donc auiourd'huy cette resolution sur le modele qui vous est proposé, & en veüé des grands auantages qui en arriuent, de faire tous les ans, à quelque temps plus commode, quelques iours de retraite. Si vostre fanté ou vos occupations ne vous permettent pas d'y donner ny dix, ny huit, ny six iours, au moins donnez-en quatre ou cinq. Mais pour y faire du fruit, congediez toute sorte d'affaires deuant qu'y venir, afin de pouuoir dire à Dieu en cét estat, que vostre cœur est prest de receuoir ses diuines lumieres.

*Paratum cor meum Deus, paratum cor meum. Psal. 107. 1.*

*Ecce ego quia vocasti me. Loquere Domine quia audit seruus tuus. 1. Reg. 3. 9.*

## CLXXVII. MEDITATION.

Neufième & dernier moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

Demeurer quelque temps dans vn Seminaire.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Les auantages que l'on reçoit de demeurer dans vn Seminaire.</p> | <p>pour enretirer du fruit.</p>                      |
| <p>2. Comme il faut s'y comporter</p>                                  | <p>3. Les manquemens qu'on y commet d'ordinaire.</p> |

*Melius est duos esse simul, quam unum; habent enim emolumentum societatis suae.*

Eccl. 4. 9.

C'est ce qui se verifie tres parfaitement dans la compagnie de plusieurs Ecclesiastiques, qui vivent ensemble sous vne mesme discipline. Et pour en voir la verité,

### I. POINT.

CONSIDEREZ les auantages que l'on reçoit de demeurer; par exemple, dans vn Seminaire où se ren-

contrent plusieurs Ecclesiastiques. 1. On y prend insensiblement l'esprit de sa profession : on apprend à faire estime de son ministere, & des moindres fonctions qui y sont attachées; on se forme dans l'administration des Sacremens à voir seulement pratiquer les autres : Les Rubriques & les ceremonies, soit de la Messe, soit de l'office, lesquelles sont presque vniuersellement negligées, quoy que d'ailleurs tres-necessaires, s'y apprennent & s'y obseruent exactement, on y prend vn train de vie, tel qu'on peut, & que l'on doit garder le reste de ses iours: Les Conferences qui s'y font, donnent plus de lumieres & échauffent plus la volonté, que quantité de lectures qu'on pourroit faire à son particulier. Enfin pour l'interieur & pour l'exterieur, & pour tous les devoirs dont vn Ecclesiastique est redevable, soit à l'égard de Dieu, du prochain, ou de soy-mesme, & qui peuuent le rendre capable de son ministere, il n'y en a point qu'on n'apprenne avec facilité dans cette école; & personne n'en sort, qu'on ne le remarque aisément, pour peu qu'il puisse y auoir demeuré. C'est pourquoy la sainte Eglise estimant que la discipline Ecclesiastique ne pouuoit se rétablir que par les Seminaraires, en a renouuellé l'institution dans le Concile de Trente en termes si expres & si beaux.

*N'oubliez pas* icy de remercier Dieu si vous y estes, de vous auoir donné vne commodité si grande, pour vous acheminer à la perfection Ecclesiastique; & faites resolution d'y porter ceux de vòtre connoissance à y faire seiour pour quelque tēps.

## II. P O I N T.

**C**ONSIDEREZ que pour retirer tous ces biens & ces auantages du seiour que l'on fait dans vn Seminaire, ce n'est point assez d'y estre present de corps; mais il faut encore y estre d'esprit, c'est à dire, auoir affection à tous les exercices qu'on y fait, assister volontiers aux conferences auxquelles les Superieurs iugent à propos que l'on assiste, estre ponctuel à tous les reglemens, sans faire distinction des petits ou des grands, sortir tres-rarement du logis, estudier aux heures réglées; mais faire sur tout grande estime de l'Oraison & autres exercices spirituels, se decouuir avec simplicité, confiance & humilité à son Directeur, luy proposant naïfement ses besoins, ses peines & ses difficultez. Enfin auoir ce desir

*Tolet. Aquisg. Liber. Trid. sess. 23. de Refor. c. 8.*

*Ve nullus Laicus ad quemlibet gradum Ecclesiasticum repente promoueatur, nisi post mutatum habitum secularem diuturna conuersatione inter Clericos fuerit comprobatus*

*Conc. Rom sub Nicolao 2. P. Canon 4. An. 1039.*

unique de se perfectionner dans sa profession.

### III. POINT.

**C**ONCLVEZ d'icy, combien s'abusent ceux qui viennent dans vn Seminaire, comme par force, seulement pour plaire à leurs Superieurs, ou pour solliciter quelque affaire temporelle, ou bien pour quelqu'autre fin encore plus basse, lesquels estant receus dans la maison, bien loin d'y édifier, ne font que scandalizer les autres, s'absentant souuent des exercices, employant le temps inutilement dans leurs études, ne se preparant point aux Conferences, ne se rendant point aux regles communes, faisant mépris de ce qui s'y enseigne, consommans leur temps en visites frequentes, soit actiues, soit passives, enfin, n'y faisant rien moins que ce pourquoy ils y sont venus.

*Examinez-vous sur ces manquemens : car c'est peu de chose de demeurer en vn lieu saint, si on n'y vit saintement. Renouellez pour cela toutes les bonnes resolutions que vous auez eu en entrant, vous disant à vous mesme avec S. Bernard,*

*Ad quid venisti? Et s'il y a quelque chose dans l'assiduité, & la continuation des exercices qui soit difficile à la nature, souuenez-vous de cette sentence de S. Paul:*

Non Hierosolymis  
vixisse, sed Hieroso-  
lymis bene vixisse,  
laudabile est, S. Hiero.

*Omnis disciplina in presenti quidem videtur non esse gaudij, sed mœroris; postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam reddet iustitia, propter quod remissas manus & soluta genua erigite. Heb. 12. 11. & 12.*



MEDITATIONS  
 DE  
 LA VIE ECCLESIASTIQUE.  
 HVICTIEME PARTIE.  
 QVI TRAITTE  
 DES DEVOIRS ET DES  
 OBLIGATIONS DV CVRE

CLXXVIII. MEDITATION.

De ce que le Curé doit à Dieu & à soy-  
 mesme.

1. Ce qu'il doit à Dieu.

2. Ce qu'il Doit à soy mesme.

*Sollicitè cura teipsum probabilem exhibere Deo, operarium  
 inconfusibilem, recte tractantem verbum veritatis.*

2. Tim. 2. 15.

Tous les deuoirs du Curé compris en ces paroles de l'Apo-  
 stre, se rapportent à trois ou quatre chefs principaux, des-  
 quels les premiers regardent Dieu ; les autres le regardent  
 luy-mesme ; & les derniers concernent le prochain.

L. POINT.



## I. POINT.



**C**ONSIDEREZ quelles sont les obligations & les devoirs du Curé envers Dieu. C'est 1. de conuerser souuent avec luy par l'Oraison : car vn Curé doit estre non seulement enfant d'Oraison comme Samuël ; mais aussi le Pere de l'Oraison. Il la doit apprendre de Dieu, afin de l'enseigner aux autres, il y doit naistre & s'y nourrir, afin d'esleuer & nourrir du lait de l'Oraison, les enfans qu'il engendre à I E S U S-CHRIST : les Apostres s'attribuent ce partage comme la premiere, la plus sainte & plus importante de toutes les fonctions Ecclesiastiques : *Nos autem orationi & ministerio uerbi instantes erimus.* Act. 6. 4. 2. C'est de glorifier Dieu & l'honorer en toutes les fonctions de son ministere, par vne veuë continue de sa diuine presence, par vne grande pureté de cœur & d'intention, obseruant tousiours, soit en l'administration des Sacremens, soit en la fécitation des loüanges diuines ou autres, deux circonstances principales. La 1. les Regles, Rubriques, & ceremonies prescrites avec decence, & modestie exterieure. La 2. la deuotion interieure & l'esprit de pieté, avec lequel les choses saintes doiuent estre saintement administrées.

## II. POINT.

**L**es obligations du Curé à l'égard de soy-mesme sont 1. Pour l'interieur, de trauailler à son salut, en procurant celuy du prochain, aspirer à la perfection Ecclesiastique, en rechercher & embrasser fortement les moyens, aimer l'esprit de pauvreté, se mortifier, & pour cela faire choix d'un bon & sage Directeur entre mille, duquel il suiue les auis avec beaucoup de simplicité & d'humilité. 2. Pour l'exterieur porter tousiours sa Sotanne & les cheueux courts eüiter toute superfluité en sa table & en ses meubles. 3. Eüiter tout ce qui est contraire à l'esprit Ecclesiastique, comme entre tous les pechez, ceux de gourmandise & d'auarice, & ceux d'impureté, fuir les mauuaises compagnies, la hantise des femmes, le trafic & le soin des affaires seculieres, les ieuX de hazard, la chas-

Exerce teipsum ad pietatem ; pietas enim ad omnia uilis est, 1. Tim. 4. 7. & 8. Ordo quippe naturalis est, prius purgari deinde purgare, sapientia instrui, atque ita demum sapientia alios instruere; lux fieri, & alios illuminare ; ad Deum appropinquare, & ita alios deducere, sanctificari & postea sanctificare. S. Greg. Naz. or. 1. Quia uultu egerunt pastores & Dominum non quesierunt, omnis grex meus dispersus est. Jer. 10. 11.

Ministerium meum honorificabo. Rom. 11. 13. Prouidebam Dominum in conspectu meo semper, Ps. 15. 8. Mundamini qui fertis uasa Domini, Isa. 52. Conscientiam habentes bonam, Heb. 13. 18. Age quod agis, operare quod operaris. Omnia honeste & secundum ordinem fiat, 2. Cor. 14. 10. Bibe aquam de cisterna tua, & deriuemus fontes tui foras. Prov. 1. Qui sibi nequam, cui bonus? Eccl. 14. 5. Magnus quæstus est pietas cum sufficientia, habentes autem alimenta, & quibus tegamur, his contenti simus, 1. Tim. 6. & 8.

Inte oculi omnium dirigitur, donustua & conuersatio tua, quasi in specula constituta, magistra est publicæ disciplina. S. Hier. Tu autem homo Deri hæc age, sectare uero pietatem, iustitiam, mansuetudinem, fidem, charitatem patientiam. 1. Tim. 6. 11. Sic ambulate, sic agite ut semper Ecclesiæ tenarus candidus constet seueritas circa feminas uigeat, autoritas polleat, uigor teneatur, grauitas ueneretur, &c. S. Cyp. de singul. Cler. Da mihi Domine se-

diarum tuarum: as-  
trictam sapientiam, &  
noli me reprobare à  
pueris tuis: mitte illà  
de sede magnitudinis  
tuæ, ut mecum sit &  
mecum laboret, &  
sciam quid acceptum  
sit coram te omni  
tempore, Sap. 9. 4.

se, la comedie, les festins, les railleries; Enfin distribuer les heures & les exercices de la journée & les suivre, s'il n'en est diuertý par necessité ou par charité, determinant l'heure de son oraison, de son office, de son estude, de la visite qu'il doit faire des malades, de la lecture ou spirituelle, ou de l'Escriture sainte, du trauail manuel & semblables: En forte qu'il ne soit jamais oyisf.

*Examinez-vous* sur tous ces points, & considerez tous les manquemens que vous y auez faits iusques à present, ignorant vos obligations ou les negligant. Humiliez-vous-en deuant Dieu, & luy en demandez pardon, & comme plusieurs ames qui sont maintenant priuées de Dieu à iamais, ont eu de semblables & plus grandes lumieres, & en ont fait vn si mauuais yfage, craignez grandement d'en abuser. Implorez sa misericorde pour en tirer les fruits qu'il demande de vous; disant avec le Prophete,

*Non confundas me ab expectatione mea: Fiat cor meum immaculatum in iustificationibus tuis, ut non confundar.* Psal. 118.

## CLXXIX. MEDITATION.

De ce que le Curé doit au prochain.

C'est à dire, à ses Paroissiens: Et premierement de la residence en sa Parroisse.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Que la residence personnelle des Pasteurs est de droit naturel, diuin &amp; Ecclesiastique.</p> <p>2. Les grands maux qui arriuent</p> | <p>de la non residence.</p> <p>3. Les pretextes &amp; excuses refutées.</p> |
|--|---|

*Attendite vobis & vniuerso gregi, in quo posuit vos Spiritus sanctus regere Ecclesiam Dei, quam acquisiuit sanguine suo.* Act. 20. 28.

C'est l'argument dont se sert le Concile de Trente, pour obliger les Pasteurs sous peine de peché mortel de resider en leurs Benefices.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant ces paroles de l'Apostre, expliquées par le S. Esprit presidant au S. Concile de Trente, que la residence personnelle à ceux qui ont charge d'ames, n'est pas seulement de droit Ecclesiastique; mais encore de droit naturel & diuin. N'est-ce pas vne chose contre nature, qu'un homme porte le nom de Pasteur, sans connoistre seulement ses brebis? Et comment, dit le mesme Concile, pourroient-ils decouurir & pouruoir à ce qui defaut à leur troupeau, s'ils en sont éloignez? *Vae Pastoribus Israël, qui pascebant semetipsos, gregem autem suum non pascebant; nonne greges à Pastoribus pascentur?* Ezech. 34. 2. Il ne faudroit que ce seul passage pour nous faire connoistre la volonté de Dieu touchant la residence, quoy qu'elle nous soit manifestée en cent autres endroits de l'Escriture, comme quand Nostre-Seigneur ne se contenta pas de dire à S. Pierre qu'il fust Pasteur; mais il luy dit expressement, *païssez mes brebis.* Et quand l'Euangile ne dit pas que le Pere de famille ait enuoyé en sa vigne des gens simplement qui sceussent trauailler, mais nommément des ouriers, quand dans les Prouerbes il dit: *Diligenter agnosce vultum pecoris tui, tuosque greges considera.* Prou. 27. 23. Et certes, c'est vne chose déplorable en ces derniers siècles d'auoir encore eu besoin apres toutes ces raisons de fulminer tant de foudres, pour obliger les Curez à la residence, comme ont fait tant de Conciles, & plus clairement que les autres, le Concile de Trente: *Sz funiculus triplex difficile rumpitur*, Eccl. 4. 12. quelle plus forte obligation que celle de resider, qui tire sa force du droit diuin, naturel & Ecclesiastique?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les grands maux qui arriuent à l'Eglise par le defaut de residence de tant de Pasteurs, & principalement à la campagne; le seruice diuin y est abandonné, les abus & les vsurpations des biens, ou des droits Ecclesiastiques s'y introduisent, les enfans y meurent sans Baptême, les malades sans Confession & Communion, l'ignorance y regne vniuersellement, la jeunesse est nourrie dans le libertinage, les Sacremens y sont à dégouust & à mépris, l'heresie y prend pied

Omnes Patriarchalibus, Metropolitanis & Cathedralibus Ecclesiis quibuscumque, quouis nomine ac titulo præfectos, monet sancta Synodus ac monitos esse vult, vt attendentes sibi, & vniuerso gregi, in quo Spirit. S. posuit eos regere Ecclesiam Dei, quam acquisiuit sanguine suo, vigilent sicut Apostolus præcepit, in omnibus laborent & ministerium suum impleant: imple autem ille se nequaquam posse sciant, si greges sibi commissos mercenariorum more deserant, atque ouium quarum sanguis de eorum est mambus à supremo iudice requirendus, custodiam minime incumbant, cum certissimum sit, non admitti Pastoris executionem, si lupus oues comedit & Pastor necit: Ac nihilominus, quod vehementer dolendum est, hoc tempore reperitur qui propriam etiam salutem in memores, terrenaque carlestibus ac diuinis humana præferentes, in diuersis Curis vagantur, aut in negotiorum temporalium sollicitudine, ouili derelicto atque ouium sibi commissarum cura neglecta, se detinent occupatos, placuit sacrosanctæ Synodo aliquos canones qui temporibus; hominum iniquaria pene in desertudinem abierunt, aduersus non residentes promulgatos innouare. &c. *Cone Tr. sess. 6. c. 1. de Ref.* Cum præcepto diuino mandatum sit omnibus, quibus animarum cura commissa est, oues suas agnoscere, pro his sacrificium offerre, verbiq; diuini prædicatione, sacramento rum administratione, ac honorum omnium ex iplo pascere, pauperum, aliarumq;

miserabilium personarum curam paternam gerere, & in cætera munia pastoralia incumbere, quæ omnia nequaquam ab iis prestari & impleri possunt, qui gregi suo non inuigilant, neque assistunt, sed mercenariorum more deserunt, sacrosancta Synodus eor admonet & hortatur, vt diuinorum preceptorum memores, factique forma gregis, in iudicio & veritate pascant & regant, *Id. sess. 23. c. 1.*

Si quis autem contra huius decreti dispositionem abfuerit, statuit sancta Synodus præter alias penas aduersus non restitentes sub Paulo 3. impositas & innouatas, ac mortalis peccati reatum quem incurrit, eum pro rata temporis absentie fructus suos non facere, nec tuta conscientia, alia etiam declaratione non secuta, illos sibi detinere posse, sed teneri, aut ipso cessante per superiorem Ecclesiasticum illos fabricæ Ecclesiarum, aut pauperibus lociterogare. *Id.*

Qui curam suscipiunt animarum, ipsi peragant, vt ipsi proprios manipulos Domino representent: nam ipse quem perditam diligenter quasiuit, ipse inuenit, ipse propriis humeris reportauit. Quid nos miseri & desides dicturi sumus, qui eriam pro ouibus nobis commissis curam impendere negligimus & aliis eas educandas tradimus: *Dam. Ep. s.*

facilement, en fin apres quelque temps d'absence d'un Pasteur, à peine reconnoistrait-on dans un village quelque vestige de la Religion. *O Pastor & idolum derelinquens gregem! Zac. 11. 17.*

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ ensuite combien sont frivoles les pretextes qu'on apporte d'ordinaire, pour se dispenser vainement d'une obligation si pressante : ils alleguent qu'ils sont de trop bonne maison pour demeurer dans vne petite Paroisse; mais Iesus-Christ a vescu & demeuré 33. ans sur la terre, luy qui estoit Fils du Dieu viuant. Ils ne peuvent souffrir la stupidité des villageois; mais la Sagesse eternelle a souffert trois ans l'ignorance de ses Apostres. Ils ont trop de peine à confesser & communier, prescher, catechiser, ou ils n'ont pas assez de capacité; mais pourquoy ont-ils pris le benefice? Ils y mettent, disent-ils, un Vicaire; mais qui sera souuent ignorant ou scandaleux. Le reuenu est petit; & quelles rentes auoient les Apostres? & puis il n'a tenu qu'à vous de le refuser. Enfin toutes leurs excuses sont excuses de peché, ou de la nature : que le grand Pasteur des ames ne receura point en ce iour terrible, où il leur demandera ame pour ame, & où ils verront ce que c'est que cette residence qu'ils ont méprisée.

*N'estoit-ce point assez de vous faire connoistre la dignité des ames, dont Nostre-Seigneur vous a donné la conduite, & de vous dire qu'il les a rachetées au prix de son Sang, pour vous obliger à en prendre le soin par vous-mesme, sans qu'il fust necessaire d'vser de menaces? Prenez-y garde, car autant de Paroissiens que vous auez, ce sont autant d'accusateurs que vous auez, & de Iuges en cet épouuantable moment, parce que Dieu vous a dit de chacun en prenant la Cure, ce qui est couché dans les saintes Lettres.*

*Custodi virum istum, qui si lapsus fuerit, erit anima tua pro anima eius. 3. Reg. 20. 39,*

## CLXXX. MEDITATION.

Second deuoir ou obligation d'un Curé vers  
ses Paroissiens.

L'instruction de parole & d'exemple.

1. L'obligation qu'il y a à un Curé d'instruire son peuple. | l'obligation de donner bon exem-  
2. L'obligation qu'il a pareil- | ple.

*Pascite qui in vobis est gregem.* 1. Pet. 5. 25

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ, qu'il ne suffit point au Pasteur de résider en sa Paroisse seulement de corps; mais il doit pour rendre cette résidence utile & profitable, repaître son troupeau suivant ce precepte de l'Apostre S. Pierre, *Pascite qui in vobis est gregem.* Or cette pasture selon le Concile de Trente consiste en deux choses, sçauoir en l'instruction & au bon exemple, si bien que

La premiere chose que doit le Curé à ses Paroissiens, c'est de les instruire dans ses Profnes & dans ses Catechismes, qu'il est au moins obligé de faire tous les Dimanches, de tout ce qu'un bon Chrestien doit sçauoir, faire, & croire pour estre sauué; & particulièrement la maniere de bien & utilement receuoir les Sacremens, s'accommodant à la foiblesse & grossiereté de ses Auditeurs, donnant du lait à ceux qui en ont besoin, & vne viande plus solide à ceux qui sont auancez; sans se rebuter pour les peines, les ennuis & les dégoufts, qui arriuent souuent à cause de la rudesse, ou de l'ignorance de ceux qui l'écoutent. Et cette obligation a esté trouuée de telle importance par les Peres du dernier Concile qu'ils veulent qu'un Curé puisse y estre contraint par censures Ecclesiastiques. Et certes quelle excuse peut alleguer un Curé pour se dispenser d'un si iuste deuoir, quand il considere le Fils de Dieu venu au monde pour instruire les

Neoues Christi esuriant, neue paruuli panem petant & non sit qui frangat eis, mandat sancta Synodus Pastoribus, vt frequenter inter Missarum celebrationem vel per se, vel per alios ex iis quæ in Missa leguntur, aliquid exponant; atque inter cætera de sacrillimi sacrificii mysterio aliquid declarant, diebus præsertim Dominicis & festis, *Cont. Trid. sess. 21. c. 8.* Vt fidelis populus ad suscipienda sacramenta, maiori cum reuerentia & deuotione accedat; præcipit sancta Synodus omnibus, vt non solum cum hæc per se ipsos erunt administranda, prius illorum vim & usum pro suscipientium captu explicent; sed etiam idem a singulis Paroeciis, prudenter; etiam lingua vernacula seruari studeant, &c. Nec non vt inter Missarum solemniam, aut diuinorum celebrationem sacra eloquia & salutaria monita eadem vernacula lingua singulis diebus lectis, vt solent;

bus explanare, eademque in omnium cordibus, postpositis inutilibus quaestionibus inserant, atque eos in lege Domini erudire studeant. 14. *sess.* 24. Episcopi saltem Dominicis & aliis festiuis diebus, pueros in singulis Parochiis fidei rudimenta, & obedientiam erga Deum, diligenter ab iis ad quos spectabit doceri curabunt, & si opus sit etiam per censuras Ecclesiasticas compellent. 14. *sess.* 24. *cap.* 4. Integritas praesidentium salus est subditorum, *Conc. Trid. sess.* 6. Qui alios doces, teipsum non doces. *Rom.* 2. 21. Qualis est rector civitatis, tales & inhabitantes in ea. *Ecl.* 10. 1. Non confundant sermones tuos opera tua, ne cum in Ecclesia loqueris, tacitus quilibet respondeat, erigitur haecque dicis ipse non facis? *S. Hier. Ep. ad Nep.* Vbi est grex qui datus est tibi, pecus inelytum tuum? *Ier.* 23. 20. Quid dices cum visitaverit? tu enim docuisti eos aduersum te, & erudisti in caput tuum. Numquid non dolores apprehendent te, quasi mulierem parturientem? *ib.* 21. Nemo amplius in Ecclesia noceat quam qui peruerse agens nomen vel ordinem sanctitatis habet. Qui ergo ad sanctitatis speciem deducatur, vel verbo ceteros destruit, vel exemplo melius profecto fuerat ut hunc sub exteriori habitu terrena acta constringerent, quam sacra officia ceteris in culpa imitabilem demonstrarent, quia nimis mirum si solus caderet utcumque hunc tolerabilior inferni poena cruciaret. *S. Gr. past. p.* 1. c. 2. Solum non potestis perire, quia praesente debetis docendo & operando. *S. Ber. serm. ad*

hommes, lequel ayant pour Apostres des pescheurs extrêmement rudes, stupides, & qui n'auoient aucune lumiere d'esprit, ne s'est iamais neantmoins dégousté, n'a iamais dédaigné de les former peu à peu, mais les a supportez avec toute la douceur & la patience possible.

## II. POINT.

**L**A seconde chose que le Pasteur doit à ses Paroissiens, c'est le bon exemple, que Nostre-Seigneur nous marque expressément, quand décrivant l'office du bon Pasteur, il dit qu'il marche deuant ses brebis, *ante eas vadit*, Ioan. 10. 4. Et quand il les compare à la lumiere, *Vos estis lux mundi*, Matt. 5. 14. Sur quoy Saint Chrysostome dit, *Tenetur lucere quem Dominus voluit habere officium lucernae*. Et la raison c'est parce que le Curé est comme l'ame de sa Paroisse, qui se remue selon son mouuement, qui regle bien ou mal toutes ses actions, qui sert de Patron à tous ceux qu'il a en sa charge. Et que sera-ce si celuy qui est obligé de guerir les autres, vient à les infecter par la contagion de son mauuais exemple?

*Quel desespoir pour vn Curé à l'heure de la mort, quand non seulement les clameurs de sa propre conscience pour ses pechez; mais toutes les ames ausquelles il aura seruy d'occasion de peché, demanderont vengeance contre luy? que répondra il à Iesus-Christ, quand il luy demandera ces ames, & qu'il luy fera voir que ses scandales ont damné ceux qu'il vouloit sauuer? Allez au deuant de ce mal-heur: Et voyez en quoy vous pouuez auoir scandalizé vos Paroissiens, pour avec la grace de Dieu vous en donner de garde: Et prenez la resolution de leur prêcher & les instruire, & de parole & d'exemple.*

*Qui fecerit & docuerit, hic magnus vocabitur in regno caelorum.* Matt. 5. 16.

## CLXXXI. MEDITATION.

Troisième obligation d'un Curé vers ses Paroissiens.  
La correction.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| 1. Raisons qui obligent les Curez à cette correction.    | } | la rendre utile, & principalement la douceur.    |
| 2. Quelles vertus doivent accompagner la correction pour |   | 3. Les moyens d'acquérir cette vertu de douceur. |

*Argue, obsecra, increpa, opportunè importunes*  
2. Tim. 4. 2.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Curez à faire la correction & la reprimande à leurs Paroissiens, quand ils les voyent faillir. Cette obligation est fondée sur la charité & sur la iustice. 1. Par charité, parce que tous les Chrestiens sont obligez par vn commandement porté en l'ancienne & en la nouvelle Loy, de corriger leur prochain, quand il manque, s'ils le peuvent faire utilement. 2. Par iustice, d'autant qu'estans faits Curez, ils sont constituez de Dieu, leurs Peres & leurs Iuges, & sont obligez par leur charge de maintenir l'ordre dans leur Paroisse, d'en bannir les pechez ou les empeschant, ou les punissant, d'y establir & auancer le Royaume de la vertu & le seruice de Dieu, qui pour ce suiuet leur en fera rendre vn compte rigoureux, estant certain que pour manquer à cette obligation plusieurs vieillissent dans les défauts, dont ils se fussent aisément défaits, s'ils en auoient esté aduisez en leurs temps.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles vertus doivent accompagner la correction pour la rendre utile ; La 1. C'est la discretion pour pouuoir reprendre selon les différentes occasions, & les différentes personnes, tantost en public, tantost en particulier, tantost dans la chaire, ou dans le confession-

Vnicuique mandauit Deus de proximo suo. *Ecel. 17. 12.*

Si peccauerit in te frater tuus, uade & corripue eum inter te & ipsum solum.

*Mat. 18. 15.*

Si quis fortè uult saluare charitatem, ante omnia ne putetis abiectionem & desidiosam, nec quadam mansuetudine, imo non mansuetudine, sed remissione &c. seruati charitatem, non ita seruat. S. Aug in 1. *Ep. l. 10. trad. 7.*

Publicè peccantes corripit omnibus argue, *1. Tim 5. 20.*

Qui condolere possit iis qui ignorant & errant. *Heb. 5. 2.* Necessè est ut redargat à subditis timeantur quando ab eis Deus

minime timere depre-  
hendunt : vt humana  
saltem formid. ne pec-  
cate metuant, qui di-  
uina iudicia non for-  
midant. *S. Greg. past.*  
*2. c. 6.* Fratres, estis præ-  
occupatus fuerit homo  
in aliquo delicto, vos  
qui spirituales estis,  
huiusmodi instruite in  
spiritu lenitatis. Con-  
siderans teipsum, ne  
& tu tenteris. *Gal. 6. 2.*

Seruum Dei oportet  
mansuetum esse ad  
omnes, docilem, pa-  
tientem, cum mode-  
stia corripientem eos  
qui resistunt veritati.  
*1. Tim. 2. 24. 25.* In  
omni patientia, 1.

*Tim. 4. 2.* Tangat mē  
memoria vniuersalis  
fragilitatis, vt repre-  
hensionem aut obiur-  
gationem, non ouidit,  
sed misericordia præ-  
cedat. *S. Aug. 1. 2. de  
ser. Dom. c. 20.*

Vt corporum ita ani-  
morum vicia molliter  
tractanda sunt *Senec.*  
Noli querere fieri iu-  
dex, nisi vales virtute  
irrumperē iniquitates,  
ne forte extimescas fa-  
ciem potentis & ponas  
scandalum in æquita-  
te tua, noli esse pusil-  
lanimis in animo tuo,  
*Ecc. 7.*

nal, pour compatir aux infirmes & aux ignorans, pour sca-  
uoir vsfer de seuerité quand la douceur n'y fait rien, pour en-  
fin s'accommoder à tous & petits & grands, & hommes &  
femmes, afin de les gagner tous à Iesus-Christ. 2. La charité,  
la mansuetude & la douceur que le Pasteur doit auoir en vn  
parfait degré, à l'exemple de Dieu, de qui il est l'Image &  
le Lieutenant, & à l'imitation de Nostre-Seigneur, dont la  
bonté & la pieté est extrême enuers les pecheurs.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les moyens d'acquiescer cét es-  
prit de clemence, & de le conseruer parmy la corre-  
ction. Pour cela il faut que le Pasteur fasse 3. choses: La 1.  
Qu'il souffre les fautes de ses suiets avec patience, c'est à dire,  
sans aigreur, sans ennuy, & sans se troubler, considerant  
que les hommes qu'il a en charge, sont extrêmement fragiles:  
En quoy manquent souuent ceux qui sont ou d'un naturel ar-  
dent & bilieux, ou nouueaux en ce ministere, ou qui s'attri-  
stent par excez des manquemens de leurs suiets. La 2. Il doit  
reprendre avec grande douceur, c'est à dire, sans colere &  
sans émotion d'esprit, pour imiter la diuine bonté, *Cuius mi-  
serationes super omnia opera eius.* Psal. 144. 9. car les blessures  
de l'ame veulent estre maniées doucement, aussi bien que cel-  
les du corps; Enfin il doit retrancher les fautes avec courage,  
ne se laissant iamais éblouir à l'éclat de qui que ce soit, pour  
le flatter ou dissimuler, quand il fait mal, ou pour auoir crainte  
par vne certaine lascheté & condescendance criminelle, de  
l'auertir de son deuoir. Car la charge d'un Curé donne vn  
front à l'épreuue de tout cela.

*Voyez les manquemens* que vous pouuez auoir commis en  
ce point: Si vous n'auiez point obmis de faire la correction à  
vos Paroissiens, quand vous y estiez obligé, par negligence,  
lascheté, ou conuenance: Si vous ne les auez point flattez, ou  
si vous ne vous estes pas priué vous mesme du droit  
que vous auiez de les reprendre, en faisant les mesmes cho-  
ses dont vous les deuez corriger. Si vous ne vous estes  
point troublé & inquieté par trop: Si vous n'auiez pas fait  
vos remontrances avec trop de colere, & avec vn zele indis-  
cret, qui aigrit pour l'ordinaire & n'amende point: De-  
mandez cét esprit de douceur à celuy qui nous a donné de si  
belles

Miscenda est lenitas  
cum seueritate, facien-  
dum quoque quoddam  
ex vtraque tempera-  
mentum, vt neque  
multa asperitate exu-  
lcerentur subditi, neque  
nimia benignitate sol-  
uantur. *S. Greg. Mor.*  
*20. c. 8.*  
Sic zelus sed non emol-  
liens, sed non exasperans:  
sic zelus, sed non immodice  
sæuens: sic pietas, sed  
non plusquam expe-  
ctans parcens, 14.



belles leçons. Et souuenez-vous pour vostre consolation, que vous estes seulement obligé de planter & d'arrouser; mais que l'accroissement dépend de Dieu.

*Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus.*

## CLXXXII. MEDITATION.

## Quatrième obligation d'un Curé vers ses Paroissiens.

## Le soin des petites Ecoles.

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| 1. <i>Raisons qui obligent le Curé à ce soin.</i> | 2. <i>En quoy il consiste.</i>     |
|   | 3. <i>Les objections refutées.</i> |

*Filij tibi sunt? Curua illos à pueritia illorum. Eccl. 7.*

Le moyen de dresser dès la ieunesse les enfans à la science & à la vertu, comme recommande icy le saint Esprit, n'est autre que les petites Ecoles.

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ les raisons qui obligent les Curez de prendre soin des petites Ecoles : La principale c'est qu'estant pour reparer les bresches faites à la Religion, & pour la maintenir, le desordre estant tout public dans le Christianisme, il n'y a point d'autre moyen pour y remedier que l'instruction des petites Ecoles faite Chrestienement. On se plaint tous les iours de voir tant de mal-heurs dans la maison de Dieu, & parmi les enfans de l'Eglise, de voir l'ignorance si extrême, & le peu de sentiment de pieté, touchant la doctrine & les veritez du salut dans toutes les conditions des hommes; on y remarque vniuersellement vn déreglement si estrange, qu'à peine y peut-on penser sans entrer dans le desespoir du mal qui paroist incurable; les enfans sont entretenus dans la faineantise & le libertinage; la ieunesse s'habitue aux iuremens, aux mensoages & à l'impureté; les personnes plus auancées en âge ne s'estudient qu'à l'auarice, ou à

*A minimis vsque ad magnos declinauerunt; non est qui faciat bonum, non est vsque ad vnum. Hæc fuit iniquitas Sodomæ, saturnalitas panis & otium filiorum eius. Adulterium, furtum, homicidium, mendacium inuolauerunt. Omnis caro corrumpit viam suam.*

*Omnis ætas ab adolescentia sua prona est in malum. Obliti sunt Deum factorem suum. Projecisti me post tergum tuum, in iuuentute tua. Qualis rector ciuitatis, tales & inhabitantes in ea. Bonum est viro cum portauerit iugum ab adolescentia sua. Thien. 2. Ad eum à teneris affue- scere malum est. Virg.*

se donner du bon temps, & tous semblent conspirer en ce point, de mettre Dieu tout à fait en oubly, & de n'auoir de Religion que celle qu'ils se forgent de leur teste, d'où vient ce mal-heür? Il ne faut pas en chercher d'autres causes que celles que nous donne le saint Esprit au commencement de la Meditation, c'est à dire, le manque d'éducation des enfans, les parens n'ayant pas esté instruits & éleuez en la crainte de Dieu, il ne faut pas s'estonner s'ils se rendent negligens à y éleuer les leurs, les parrains qui deuroient supplier à ce défaut. ne connoissant pas leurs obligations, n'en tiennent pas plus de compte; les enfans aussi nourris & croissant dans cette ignorance & impunité, s'y entretiennent toute leur vie. Les Predications estant pour la pluspart au dessus de leurs forces, & ne trouuant pas les sujets disposez à receuoir cette diuine semence, ne produisent aucun fruit. Les remedes à ces maux, sont les petites Escoles, là où les enfans ayans esté éleuez & instruits en la Religion Chrestienne, ayant appris les veritez de salut dès leur bas âge, ayant esté imbibe des principes de la pieté quasi avec le lait, ayant eu de bons exemples continuellement deuant les yeux, ayant assisté assiduëment aux Catechismes, les veritez qu'ils y ont apprises dès leur tendre ieunesse, les choses qu'ils y ont ouï dire, & celles qu'ils y ont veuës, leur demeurent imprimées long-temps, & estans deuenus grands dans la connoissance qu'ils ont, il ne negligent rien pour la conduite de leur famille, & ainsi par succession de temps vne Paroisse s'establit petit à petit, & s'ils se licentient, apres, ils reuiennent plus aisément, parce que cette semence qui a esté cachée, vient enfin à produire son fruit en son temps.

Peut-estre auez-vous esté depuis long-temps en peine de reformer vostre Paroisse: en voila le moyen. Penser que vous redressiez ces vieux arbres qui depuis tant d'années ont pris vn mauuais ply, c'est vne entreprise inutile: de faire remonter vn torrent contre son cours naturel, c'est ce qui ne se peut qu'avec grande violence, quelque peine que vous y apportiez, vostre trauail, quoy que necessaire & meritoire pour vous, sera néanmoins de tres-peu de rapport; mais si le principal de vos soins va à bien éleuer la ieunesse, le profit & le contentement que vous en recceurez en dix ans, passera toutes les peines sans comparaison, que vous pourriez auoir prises pendant 40. ans à la reformation des anciens, & le bien estant vne fois estably

quand il ne faudra plus que l'entretenir, ce vous sera vn plaisir incroyable de vous reposer à l'ombre des lauriers que vous vous ferez acquiz à la sueur de vos bras.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste ce soin que le Curé doit auoir des petites Escoles. Il consiste 1. à choisir deux personnes dans sa Parroisse qui soiēt employées à cēt exercice; l'vne pour les garçons, & l'autre pour les filles, prenant pour les garçons son Vicaire, ou quelqu'autre Ecclesiastique de la Paroisse, s'il ne peut y vaquer par luy-mesme; ou tout au moins à leur défaut vn homme de probité, d'exemple, & d'autorité d'entre les Laïcs, qui soit au gré des habitans, bien affermy & affectionné pour la Religion Catholique, attaché d'amour à la Paroisse, sçauant dans la lecture & écriture; mais plus encore dans les veritez de la Foy, & dans les maximes de l'Euangile, pour les pouoir inspirer doucement dans l'esprit de ces ieunes enfans; Et pour les filles quelque honneste Matrōne, qui ait les mesmes qualitez, sans permettre iamais (comme il est expressément deffendu dans plusieurs Conciles) que les filles soient eleuées à l'Escole des garçons, ny les garçons à l'Escole des filles, ce mélange ayant esté de tout temps estimé comme chose pernicieuse. 2. Ces deux Escoles estant établies, le soin du Curé doit estre d'y mettre de bons reglemens, tenir la main à leur execution, les visiter au moins vne ou deux fois la semaine, & ne dédaigner point de la faire quelquefois luy-mesme pour en donner l'estime, l'amour & la methode à ceux qui y sont employez, y faire les Catechismes, & pratiquer les actions d'humilité, d'obeyssance, de charité fraternelle, de mortification, & semblables. 3. Auoir soin de procurer auprès des Paroissiens, soit du public, soit des particuliers, soit mesme de la Fabrique, avec permission du Superieur Ecclesiastique, quelque appointement raisonnable pour ceux qui y travaillent, & y contribuer luy-mesme autant que ses forces le luy pourront permettre. 4. Solliciter les parens d'y enuoyer les enfans, & faire en forte que les pauures y soiēt aussi receus. 5. En remonstrer souuent l'importance, & s'affermir toūjours de plus en plus dans la persuasion de cette necessité si pressante dans l'Eglise. 6. Enfin tascher de porter ses Confreres autant qu'il pourra à vne si sainte entreprise; mais parce que le demon

fait trouuer de la difficulté à tout ce qui ruine son empire & détruit ses maximes.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les objections que l'on fait d'ordinaire, & voyez combien elles sont vaines & friuoles, à qui les veut considerer comme il faut. 1. Cét employ semble indigne d'un Curé, ouÿ bien d'un superbe, ou d'un ignorant, qui ne cherchera que les choses éclatantes, ou qui ne connoitra pas la necessité qu'il y a d'instruction, & puis s'il se trouue quelqu'autre, on ne dit pas que vous les fassiez vous-mesme, pourueu que vous ayez soin qu'elles se fassent comme il faut. 2. Le catechisant peut suppléer au defaut des Ecoles pour apprendre aux enfans la science de salut; on ne dit pas que le Catechisme ne soit necessaire quand on parle d'établir des petites Ecoles; mais on ne peut nier que si la semence que l'on jette dans l'esprit des enfans par les Catechismes qui se font dans l'Eglise, n'est entretenuë & cultiuée par l'assiduité & la perséuerance d'un Maistre intelligent, elle fera bien-tost étouffée par la corruption de la nature, par les mauuaises compagnies & les pernicieux exemples qu'ils receuront dès qu'ils en seront sortis. 3. Mais il y a du trauail: & quoy vous estes vous chargé d'une Cure pour demeurer à rien faire? Voyez vous ce que font les parés charnels de ces petits enfans pour leur amasser des biens temporels & perissables, & vous qui estes leur Pere d'une façon plus noble & plus sublime, plaindrez vous le temps, le trauail, la peine, ou le bien qu'il vous faudra donner pour leur acquerir des richesses eternelles? Confondez vous de vos objectiôs mesmes, auoüez que ce sont autant d'excuses de nature & de peché. Regrettez les fautes que vous auez commises en ce point par le passé, ayât laissé vos peuples peut-être dans le besoin d'une chose si necessaire comme sont les petites Ecoles, ou de ne vous estre pas mis en peine qu'elles fussent faites dans l'esprit du Christianisme: voyez dorefnauant ce que vous pourrez faire pour vn si bon ouurage. S'il n'y a point de petites Ecoles en vostre Parroisse, voyez comment vous les pouuez établir; s'il y en a déjà, voyez comme elles sont gouvernées, si les filles & les garçons ne sont pas sous la conduite d'une mesme personne, si vous les visitez quelquefois, si vous scauez ce que l'on y enseigne, & ce qui s'y passe, si les Maistres

Semen cecidit super  
viam & volucres cæli  
comederunt illud. Fi-  
lioli mei quos iterum  
parturio, donec forme-  
tur in vobis Christus.

& les Maitresses font d'exemple & d'édification, s'il ne s'y trouue pas de mauuais Liures & dangereux, s'il ne s'y introduit pas de nouveauté : si enfin vous pouuez en esperer les biens que l'on doit attendre d'une institution si vtile, si sainte & si necessaire à l'Eglise.

## CLXXXIII. MEDITATION.

Cinquième obligation d'un Curé vers ses Paroissiens.

Le soin des malades.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Raisons qui obligent les Curez à ce soin. | 3. Le moyen de s'acquiter de ce deuoir comme il faut. |
| 2. En quoy il consiste.                      |   |

*Non te pigeat visitare infirmum: ex hoc enim in dilectione firmaberis. Eccl. 7. 39.*

## I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent vn Curé à estre fort soigneux de visiter ses Paroissiens malades. La 1. est celle que rapporte icy le Sage, parce, dit-il, que cela concilie l'affection & la bien-veillance des peuples. La 2. parce qu'en cet estat ils sont plus susceptibles de bons aduertissemens, qu'en aucun autre temps, & Dieu fait naistre quelquefois ces occasions, pour les retirer des débauches, & leur faire changer de vie, par l'apprehension du Jugement & de l'Enfer, qui touche alors plus sensiblement. La 3. parce que les malades ont besoin de consolation, & d'estre fortifiez ou pour souffrir avec patience les afflictions du corps, ou pour resister aux tentations que le diable leur liure pour lors au dedans. La 4. enfin, parce que c'est à la mort que le Pasteur, comme dans la moisson, cueille tout le fruct de ses trauaux.

*Ex hoc in dilectione firmaberis. Non est opus valentibus medicus, sed male habentibus. Matth. 9. 12.*

## II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce soin qu'un Pasteur doit auoir de ses malades. C'est 1. à les visiter de quelque

*Pastores dici volumus nec tamen esse inuicem dimus: officii nostri*

vitamus laborem; appetimus vilitatem & dignitatem, quia presentis vite capti dulcedine, quae poena negligentiam nostram maneat in aeternum, nolimus cogitare S. Prosp. l. 1. de vit. con. temp. c. 21.

Insidiatur calcaneo. Gen. 3. 15. Descendit diabolus habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet. Apoc. 12. 12.

condition qu'ils soient riches ou pauvres sans aucune distinction, aussi-tost qu'ils sont allitez, sans attendre qu'on soit appellé, & sans craindre de passer pour importun. 2. A les presser de se reconcilier au plustost avec Dieu & le prochain. 3. A veiller avec attention sur le temps qu'il leur faudra porter les Sacremens, sur tout le saint Viatique & l'Extreme Onction, leur en faisant voir au prealable l'importance, si peu connue de la plupart des Chrestiens. 4. A n'abandonner point ceux qu'il verra tirer à la fin, dans tout le temps de l'agonie, pour chasser par sa presence le demon, qui dresse toutes les embusches qu'il peut, & reserue tout ce qu'il a de force & de finesse sur la fin de la vie, pour le fortifier par ses prieres & par ses exhortations courtes, frequentes & amoureuses.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de s'acquiter de ce deuoir, comme il faut. C'est 1. de recommander aux malades dans les visites qu'on leur rend, de faire souuent des actes de contrition de leurs pechez, de confiance en Dieu, de resignation & de conformité à sa sainte volonté, d'humiliation sous sa main toute puissante, de patience en ses douleurs & en ses necessitez, si c'est vne pauvre personne, de desir de souffrir davantage pour l'amour de Iesus Christ, & pour satisfaction de ses pechez, la deuotion à la sainte Vierge. 2. Si les malades sont pauvres, tascher de les assister temporellement par soy-mesme, & leur procurer des aumosnes auprès des gens de bien, les recommander aux prieres publiques les Festes ou les Dimanches: Et pour cela se considerer comme Pere, comme amy & comme Medecin du malade, pour luy porter compassion, pour prendre vn soin paternel de luy, & remedier aux maladies plustost de son ame, qu'à celles de son corps.

Voiez les fautes que vous auez peut-estre commises en ce point. N'avez-vous pas méprisé de visiter les pauvres? N'est-il pas mort quelqu'un sans les Sacremens par vostre faute? N'estes vous pas de ceux-là, de qui Dieu se plaint en Ezechiel: *Quod infirmum fuit, non consolidastis; & quod aegrotum, non sanasti; & quod confractum, non alligastis?* Cap. 34. 4. Prenez-y garde; car c'est icy que la Loy du Talion s'observera exactement:

*Oculum pro oculo, dentem pro dente restitues.* Leu. 24. 20.

Qui non dat pro ouibus substantiam suam, quando pro his datus est animam suam? S. Greg. hom. 14. in Anag.

## CLXXXIV. MEDITATION.

## Des devoirs du Curé vers son Eglise.

1. Raisons qui obligent à ce soin. | 3. Les motifs pour s'y porter.  
 2. En quoy il consiste.

*Quis poterit prantere, et edificet ei dignam domum?*

2. Par 26.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le Pasteur apres le soin des temples spirituels, qui sont ses Paroissiens, doit estendre ses soins au Temple materiel pour le tenir propre & orné comme il faut. Or les raisons qui l'obligent à cela sont; Premièrement, parce qu'en estant l'espoux, il doit par consequent auoir soin de son entretenement, & d'autant plus que c'est de son Eglise qu'il tire toutes ses commoditez & sa substance. Secondement, c'est vne marque d'une ame soucieuse du service Dieu; aussi dit-on qu'à la veüe d'une Eglise, on peut iuger quel est celuy qui en a la charge; car si l'on la void bien proprement ornée, on iuge aussi-tost que le Curé estant si fidele aux petites choses, il ne s'acquitte pas avec moins de fidelité de celles qui sont plus grandes & plus importantes: où au contraire, si on la void negligée & mal en ordre, c'est un preiugé contre luy que sa profession ne luy est pas beaucoup à cœur, & qu'il ne se soucie pas tant qu'il deuroit des saints Mysteres. Davantage le peuple en est edifié, & prend volontiers les motifs de sa deuotion, dans l'exterieur bien agencé, & qui luy frappe les sens.

*Carnalis enim populi  
 deuotio, quia spiritua-  
 libus non potest, cor-  
 poralibus sa'tem exci-  
 tanda est ornamentis.  
 S. Ber. Apol. ad Quir.,  
 Abb. c. 11.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste ce soin; Premièrement à faire en sorte que le Tabernacle, les Fonts Baptismaux, & les lieux où on met les saintes Huiles, soient fermez à clef, que luy seul doit tenir. Qu'il y ait des ornemens autant qu'il en faut, qui ne soient ny sales, ny déchirez; que l'E-

glise soit souuent baliée, qu'il n'y ait rien qui puisse blesser, la veüe dans les tableaux, ny dans les images, ou exciter la risée & les railleries des herétiques; que le linge qui y sert, soit en quantité & blanchy fort souuent. 2. Auoir soin qu'on satisfasse aux Obits, fondations & legs pieux, que le temporel de l'Eglise soit fidèlement administré, ne permettant point qu'il soit employé aux negoces seculiers, comme à payer les tailles, impositions ou leuées de soldats, ou bien en festins, en processions, &c. Et qu'à la fin, les comptes soient fidèlement rendus. 3. Tenir bons & fideles registres des Baptesmes, Mariages & Sepultures.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs pour vous porter à prendre volontiers ce soin. Le premier, c'est de considerer que l'Eglise est la Maison de Dieu, laquelle Nostre-Seigneur a témoigné auoir en si grande veneration, pendant qu'il estoit sur la terre. Le second, c'est de considerer les menaces qu'il fait par son Prophete contre ceux qui en negligent le soin. *Numquid tempus est vobis vt habitetis in domibus laqueatis, & domus mea deserta? Ponite corda vestra super vias vestras; seminastis multum & intulistis parum, respexistis ad amplius, & ecce factum est minus, & intulistis in domum & exussflauit illud: quia domus mea deserta est: propter hoc super vos prohibiti sunt cœli, ne darent rorem, & terra prohibita est ne daret germen suum.* Agg. 1. 4. & seqq.

Voyez ce qui manque à vostre Eglise; & soyez liberal à y faire l'aumosne tout le premier, afin d'y porter les autres, sinon pour l'enrichir, au moins pour la tenir proprement; Et ce soit que vous aurez du temple materiel, sera vne marque de celuy que vous auez des temples spirituels, qui ont tant de rapport l'un à l'autre.

*Beatus ille seruus, quem cum venerit Dominus, inuenerit sic facientem.* Matth. 2. 46.

### CLXXXV. MEDITATION.

De ce qu'un Curé doit faire d'abord qu'il entre dans son Benefice, pour se mettre en estime & credit.



- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Combien il est important à vn Curé de donner bonne estime de soy dès son entrée.</p> <p>2. Les moyens d'acquérir cette croyance sur l'esprit de ses Pa-</p> | <p>roissiens:</p> <p>3. Que ce n'est point assez d'auoir gagné cette creance; mais qu'il faut s'y maintenir, &amp; les moyens.</p> |
|---|--|

*Curam habe de bono nomine. Eccl. 41. 15.*

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien il importe à vn Prestre qui entre dans vne Paroisse pour en prendre la charge, de se mettre de bonne heure en credit, principalement s'il est encore jeune. La raison, c'est parce que les premieres impressions que nous auons d'une personne, sont tousiours les plus fortes, & ne s'affacent que tres-difficilement, & ainsi la bonne odeur que donnera de foy vn Curé dès son entrée, se fait sentir encore long-temps apres; où au contraire, si d'abord il vient par ses déportemens, ou autrement, à donner mauuaise impression de luy, il pourroit apres cela faire des miracles qu'on ne le croiroit point. C'est pourquoy saint Paul écruiant à Timothée, qu'il auoit estably Euesque d'Ephese, luy recommande de donner si bonne impression de foy au peuple, que sa ieunesse ne portast point de preiudice, ny à son ministere ny à la Religion. *Adolescentiam tuam nemo consemnat. 1. Tim. 4. 12.*

*Si ætatis defectum indolis magnitudine, morumque maturitate suppleueris, nullus iam te adolescentiæ causâ contemnet, verum mirabitur magis. S. Chrys. hom. 13. in 1. ad Tim.*

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les moyens d'acquérir cette creance sur les peuples & sur l'esprit de ses Paroissiens. C'est 1. de ne familiariser pas du tout avec les Séculars, & quand par necessité on s'y rencontre, estre fort sobre à parler & se tenir dans vne certaine grauité bien-seante. 2. D'estre moderé au commencement, n'entreprenant pas trop de choses à la fois, & que l'on soit obligé de quitter deux iours apres; tolerer pour quelque temps certains abus, afin de prendre l'occasion à propos de les abolir, sans se bander seul contre vne Paroisse toute entiere; mais sur tout, faire en sorte que les Paroissiens croyent que nous ne sommes pas gens d'intérêt.

*Non suadeo tibi auerteritatem, sed grauitatem, quia illa fugit infirmiores, hæc vero reprimat leuiore, illa quidem si adfit, facit odibilem, hæc si desit, facit contempibilem: in omnibus tamen modus melior: Ergo nec seuerius uelim, neque dissolutius. quid hæc medicocritate grauius, ut non de seueritate sis oneri, neque de familiaritate contemptui? Ad hoc semper necessaria euidia oris, quæ tamen*

afabilitatis gratiam non excludat. S. Bern. l. 2. de consid. Cum consummauerit homo, tunc incipit. Eccl. 18. 6. Natū aruit quia non habeat hūmorem. Luc. 8. 6.

Non quærimus quæ vestra sunt, sed vos. 2. Cor. 12. 24.

Hoc sit primum cunctis in commune mandatum, nullum in accepti propositi vigore lacessere; sed quasi incipientem debere semper augere quod ceperit. S. Athan. in vit. S. Antoinii.

Angelo Ephesi scribis: scis opera tua & laborem tuum, & patientiam &c. sed habeo aduersum te pauca, &c. Apoc. 3. & seqq. Iustorum semita, quasi lux splendens procedit & crevit vsque ad perfectum diem. Prou. 4. 18.

& que comme dit l'Apostre, nous ne cherchons que leur salut; . Aussi-tost qu'on est en possession, rendre ses premieres visites aux malades, puis aux pauures, & apres indifferemment à tous les Parroissiens, & en dernier lieu aux Curez voisins.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que ce n'est point assez d'auoir gagné cette creance sur l'esprit des Parroissiens; mais c'est le tout de s'y maintenir. Or vn bon moyen pour cela, c'est premierement, de penser tous les iours que nous commençons seulement à bien viure, & ainsi ne relascher iamais aucun des exercices que nous aurôs entrepris, sous pretexte ou que nous sommes assez auancez, ou que nous auons acquis assez d'authorité, ou que nous auons tant de vertu, que nous ne sçaurions plus faillir; de crainte qu'on ne nous dise comme à Timothée, lequel nonobstant tous les auertiffemens de S. Paul, apres auoir si bien commencé, se relascha sur la fin, & obligea Dieu de luy faire sçauoir de sa part par saint Iean; *Habeo aduersum te pauca, quod charitatem tuam primam reliquisti; memor esto itaque vnde excideris, & age pœnitentiã, & prima opera fac; sin autem, venio tibi & mouebo candelabrum tuum de loco suo.* Il vaut bien mieux donc commencer à petits pas, pour augmenter & auancer puis apres, que de commencer avec beaucoup de ferueur, puis s'attiedir peu à peu, parce que telles personnes deuiennent le mépris & la risée du peuple.

*Hic homo cœpit edificare & non potuit consummare.* Luc. 14. 30.

## CLXXXVI MEDITATION.

De la difficulté & du danger qu'il y a dans vne Cure;

- |  |  |                                   |
|--|--|-----------------------------------|
| 1. Raisons de cette si grande difficulté à gouverner les ames. |  | refuser quand Dieu appelle.       |
| 2. Qu'il ne faut point pourtant                                |  | 2. Resolution à prendre en suite. |

*Imposuisti homines super capita nostra.* Psal. 65. 12.

Le Prophete nous fait aisément connoistre en ce peu de paroles, la difficulté qu'il y a de gouverner les ames; car disant que Dieu a mis les hommes sur la teste des Pasteurs, & non pa-

sur leurs bras, ny sur leurs espauls; il declare que ce fardeau demande tout le traual de la teste, & l'application entiere de l'esprit.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons de cette si grande difficulté à gouverner les ames. S. Paul en rend la raison en peu de mots, quand recommandant aux suiets l'obeissance & la soumission enuers leurs Superieurs, pour les y obliger il leur dit: *Ipsi peruigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri.* Heb. 13. 17. Par où il fait connoistre aux Curez que leur office les oblige à deux choses: à veiller & rendre compte; *peruigilant*, voila la premiere, ils veillent, & comme porte le mot, ils veillent beaucoup, & traueillent grandement, s'ils veulent s'acquiter de leurs charges: *Quasi pro animabus vestris rationem reddaturi*; voila la seconde, ils doivent répondre des ames qui leur sont commises: *Hoc est maximum periculum*, dit S. Thomas, *hominem de factis alterius rationem reddere, qui pro suis non sufficit.* O Dieu quel peril! qu'un Curé soit tenu de rendre raison de ses Paroissiens, & non seulement de tous en general; mais encore de chacun en particulier, sur le gouvernement duquel il sera examiné, jugé & puny, *Erit anima tua pro anima eius.*

Après cela qui ne fremit & ne tremble à la moindre charge? Et ne faut-il pas inferer que ceux qui les desirerent & les recherchent, sont bien aueuglez, ou s'ils ont quelque connoissance de ces hazards, qu'ils font bon marché de leur salut?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ Qu'encores que les difficultez & les perils soient grands dans vne Cure, il ne faut pourtant pas que ceux que Dieu y appelle veritablement, s'en retirent; car la refusant de peur d'y offenser Dieu, ils l'offenseroient par ce refus, Dieu ne leur ayant donné certains talens, que pour les employer pour le bien des autres. Mais helas! combien peu y en a-t-il aujour'd'huy qui soient appelez! Examinez bien vostre vocation, si vous vous y trouuez engagez. Et si vous n'y estes point encôres, faites resolution, premierement, de ne en rechercher iamais, & si on vous en presente vne, de ne l'accepter qu'après auoir consulté l'oracle du Ciel, & en auoir pris l'auis

Res difficilis & ardua est ministrare in Sacerdotio, animas regere, & iuxta illud Salomonis, mittre se in turbam populi, & alligare sibi peccata duplicia. *Tet. Bless. Ep. ad Rich, London.*

Qui regendis subditis preest, reddenda apud Deum rationis tempore, vt ita dicam, tor solus animas habet: quæ nimirum cogitatio, si allicud mentem excouquit, omnem superbæ tumorem premit; *S. Greg. l. Mor. 14. c. 16.* Quam multa supplicia Pastores manent, cum ex eis vnusquisque non solum rationem redditurus sit suorum delictorum, sed eorum item omnium quæ alii commiserint, ad extremum illos venire oporteat periculum! Nam si horremus dum nobis iudicium subeundum, in quo peccatorum propriorum rationem redditori sumus, vt qui sentiamus, nos illum ignem aternum esfugere nequaquam poste, quid illi expectandum est, qui tam multorum nomine causam sit ipse dicurus? Quod autem hoc verum sit, audi B. Paulum, quin potius non Paulum, sed Christum Pauli ore loquentem: *Ipsi peruigilant pro animabus vestris rationem reddaturi.* Hicne exigustibi videitur comminationis terror? equidem illi quantus sit verbis exprimere non possumus. *S. Chry. l. 3. de Sac. cap. 15. & ho. 14. in ep. ad Hebr. & hom. 2. ad Tim. S. Greg. Moral. l. 14. c. 16.* Quid miseris illis dixis qui se conuiciunt in tan à abyssum suppliciorum? omnium quos regis multorum

& virorum, & puero-  
rum à te reddenda est  
ratio, tanto igni caput  
cum subicitis. Miror  
an fieri possit, vt ali-  
quis ex rectoribus sit  
saluus, cum videat  
post ruinas & presen-  
tem socordiam aliquos  
adhuc accurrentes &  
se conscientie in tan-  
tam molem admini-  
strationis: Nam si ii  
qui necessitate tra-  
hantur, non habent  
quo confugiant, quo  
se excusent, si res  
administrent, et si non  
negligentes? Nam &  
Aaron tractus est ne-  
cessitate, & venit in  
periculum, & Moyse  
rursus venit in pericu-  
lum cum sepe recu-  
sasset, & Saül cui  
fuerat creditum aliud  
imperium, post quam  
recusauit, vocatus est  
in periculum, quonia  
ipsum male admini-  
strauit, quando magis  
ij, qui in hoc studium  
suum ponunt & in id  
irruunt? qui est autem  
talis, longè magis se  
omni priuabit venia.  
Timere enim oportet  
& contremiscere, pre-  
pter conscientiam, &  
propter mole imperij; &  
neque qui semel trahan-  
tur recusare, neque si  
non trahantur in ipsum  
irruere, imo vero fugere,  
præuidentes magnitudi-  
nem dignitatis. Rursus  
autem eos qui fuerint  
comprehensi oportet esse  
cautos & reuerentes.  
Si priusquam factus sis  
nullum modum non præ-  
senseris; secede, tibi  
persuade, te ea te esse  
indignum, si rursus fue-  
ris comprehensus, si mi-  
liter cautionem adhibe  
& reuerentiam, ubique  
ostendens pium & gratum  
animuni. S. Chryf. hom.  
34. in Ep. ad. Hebr.

d'une personne desinteressée. Et s'il n'y a point d'appel diuin, gardez-vous bien de vous ingerer. C'est merueille, dit S. Chrysofostome, si vn seul de ceux-là s'y sauue. Car si mesme ceux qui y entrent par la necessité, & comme forcez, courent pourtât risque de s'y perdre: Que deuiendront ceux qui s'y jettent d'eux-mêmes & par la porte de l'ambition? Aaron y fut estably par l'ordonnance de Dieu, & neantmoins il y fut en peril de son salut, pour auoir conuié à l'idolatrie du veau d'or. Saül fut sacré Roy comme par force, & parce que neantmoins il s'y comporta autrement qu'il ne deuoit, il fut reprobé de Dieu. Helas! c'est tout ce que le plus homme de bien peut faire que de porter ses pechez, sans se charger de ceux des autres.

*Souuenez-vous de cette sentence del'Escriture, Durissimum iudicium his qui presunt fiet, Sap. 6. 6. Et encores de l'Ecclesiastique, Interdum dominatur homo homini in malum suum, Eccl. 8. 9. c'est à dire, que plusieurs ne sont damnez qu'à raison de leurs inferieurs, qui se fussent sauuez assurement s'ils n'eussent eu soin que d'eux-mesmes.*

*Quid prodest homini si vniuersum mundum lucretur, anima vero sue detrimentum patiat? Matt. 16. 26.*

## CLXXXVII. MEDITATION.

De la double recompense des bons Prestres en cette vie & en l'autre.

1. Quelle est la recompense que Dieu leur donne dès cette vie.
2. Combien cette recompense est grande.
3. Quelle est la recompense que les attend en l'autre vie.

*Qui bene presunt Prasbyteri, duplici honore digni sunt.*

1. Tim. 5. 17.

Ce double honneur, dont parle icy l'Apostre, se peut tres bien entendre de la recompense, qui est attachée aux ministres Ecclesiastiques en cette vie & en l'autre, qui seruira d'y

Le dernier motif, pour nous porter à l'exercice de nos fonctions, & à la pratique des vertus qui leur sont annexées.

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ quelle est la recompense que Dieu dès cette vie donne d'ordinaire aux bons Prestres. Cette recompense consiste en certains effets de sa prouidence, qu'il leur fait ressentir tant pour l'interieur comme pour l'exterieur, pour le spirituel comme pour le temporel. Et 1. Pour l'interieur, c'est vn certain sentiment de ioye, de voir accroistre le Royaume de Dieu dans les ames par les fonctions de leurs ministeres, & qu'autant d'ames qu'ils tirent de l'ignorance ou du peché par leurs instructions, ou par les Sacremens qu'ils administrent, sont autant de fleurons qui composent leur couronne. C'est ainsi que S. Paul appelle les Philipiens, *Gaudium meum & corona mea*. Philip.

4. 1. En 2. lieu, c'est le témoignage de leur bonne conscience, qui adoucit tous les travaux, qui leur fait souffrir les rebuts, les iniures & les mépris avec courage, qui les anime tous les iours à de nouvelles conquestes, & qui apres les persecutions les fait attendre avec patience, neantmoins avec crainte, ce iour bien heureux qui n'aura iamais de fin.

Pour l'exterieur, la recompense qu'ils ont, c'est que de toutes les choses qui sont absolument necessaires pour la vie & l'habit, rien ne leur manque iamais; la parole de Dieu y estant engagée, laquelle a fait vne loy expresse en ce point en faueur de ses Ministres, & qui promet mesme de donner aux simples Chrestiens qui le chercheront, toutes les choses temporelles desquelles ils auront besoin. Adioustez à tous ces auantages pour leurs personnes particulieres, qu'ils sont honorez, chers & respectez de tous.

Quand nous ne serions pas conduits par les lumieres de la foy qui nous enseigne ces veritez, l'experience ne nous l'apprend-elle pas assez tous les iours? Et cela ne deuroit-il pas nous suffire, pour tâcher de correspondre autant que nous pourrons à l'excellence de nostre estat, par vne vie plus réglée? Mais afin que vous voyez encore plus clairement la grandeur de cette recompense, promise dès cette vie aux bons Prestres;

Maiores non habeo gratiam, quam ve audiam filios meos in veritate ambulare. 3. Ep. Ioan. 4.

Dum omni modo Christus annuntietur in hoc gaudeo, sed & gaudebo. Phil. 1. 18.

Multa mihi fiducia est apud vos, multa mihi gloriatio pro vobis, repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostra. 1. Cor. 7. 4.

Gloria nostra hæc est testimonium conscientie nostræ. 2. Cor. 1. 12.

Dignus est operarius cibo suo, mercede sua, Mat. 10. Luc. 10. Tim. 5. 10. 7. 18. Quærite primam regnum Dei & cætera adiciuntur vobis, Matt. 6. 33.

Qui dat lassio virtutem & his qui non sunt fortitudinem & robur multiplicat, &c. Isa. 40. 29. Mutabunt fortitudinem, assument pennas sicut aquilæ, current & non laborent, ambulabunt & non deficient. Isa. 40. 31.

## II. POINT.

Tribulatio & angustia  
in omnem animam  
hominis operâti ma-  
lum, gloria autem &  
honor, & pax omni  
operâti bonum, *Roma.*  
*2. 6. & 10. Pœnam*  
*in possessionem tri-*  
*bit. Psal. 14. 23,*

O ambitio ambien-  
sium crux, quomodo  
omnes torquês omni-  
bus places; *S. Ter. l. 1.*  
*de confid.*

**C**ONSIDEREZ - la par rapport aux chastimens tres-  
iustes de ceux qui vivent dans le dèreglement. Voyez-  
les comme ils sont tourmentez pour amasser des biens,  
pour enrichir & eux & leurs parens : combien ils souffrent  
pour quelque petit honneur qu'ils attendent, combien de  
veilles, de peines, d'inquietudes, de seruitudes, de sou-  
pleffes, de flatteries, pour venir à bout de leurs desseins, &  
y estant paruenus, combien de craintes, de ialousies, d'en-  
uies, de coleres, &c. Mais combien par dessus tout leur  
ronge impitoyablement le cœur cette synderese continuelle  
qu'ils ressentent, pour se voir hors des termes de leur pro-  
fession, qui leur reproche sans cesse leur incapacité, leur peu  
de vocation, leur peu d'aptitude, leur ambition, leur aua-  
rice, leurs sacrileges & les peines qui les attendent.

*Est-ce vivre que cela ?* ô Dieu comment est il possible que  
le vice ayant de si funestes suites, ayt tant de sectateurs  
parmy les hommes ?

*Concluez* donc qu'il vaut bien mieux se ranger du costé  
de premiers. Et pour dernier motif dans le

## III. POINT.

Cum apparuerit prin-  
seps Pastorum, perci-  
pietis immarcescibile  
æternæ gloriæ coro-  
nam, *1. Per. 5. 4.*  
Extendat anima cupi-  
ditatem suam, & sinu  
capaciore querat com-  
prehendere quod ocu-  
lus non vidit, nec au-  
ris audiuit, nec in cor  
hominis ascendit: de-  
siderari potest, concu-  
pisci potest, suscipiari  
potest, verbis explica-  
ri non potest, *S. Aug.*  
*in Joh. 34. in Joan.*

**C**ONSIDEREZ la recompense qui les attend en l'autre  
vie. Cette recompense pour le dire en vn mot, n'est  
autre que la vie eternelle, que S. Pierre appelle vne cou-  
ronne de gloire qui ne se fiesrira iamais, laquelle le Prince  
des Pasteurs Nostre-Seigneur IESVS-CHRIST donnera à  
ceux qui luy auront esté conioints de ministere; *Vbi sum ego*  
*illic & minister meus erit.* Ioan. 12. 26. *Pater quos dedisti mi-*  
*hi, volo ut vbi sum & illi sint mecum.* Ioan. 17. 24.

*Donnez* maintenant l'effor à vostre esprit pour s'imaginer  
ce que c'est que cette recompense. Et regardez-la par rap-  
port aux chastimens preparez à ceux qui auront esté infide-  
les à leur ministere.

*Songez* à cette eternité bien-heureuse & mal-heureuse : Et  
animez vous par cette consideration à entreprendre de bon  
cœur, & avec fidelité & perseuerance iusques à la fin de vostre

vie, l'exercice de vos fonctions, & la pratique des vertus qui y sont annexées, lesquelles vous ont esté marquées dans les Meditations de route l'année.

*Qui bene ministraverint, bonum gradum sibi acquirunt, & multam fiduciam in fine que est in Christo Iesu. 1. Tim. 3. 13.*

*Hæc meditare, in his esto, ut profectus tuus manifestus sit omnibus. Hoc enim faciens & teipsum saluum facies, & eos qui te audiunt. 1. Tim. 4. 15. & 16. Amen.*







# MEDITATIONS

POVR TOVS

## LES DIMANCHES DE L'ANNEE,

PRISES SVR LE SVIET DE  
L'EVANGILE DV IOVR.

Par application aux Ecclesiastiques, pour l'usage desquels  
elles ont esté spécialement dressées.

Par M. MATTHIEV BEVVELET, *Prestre du Seminaire de  
Saint Nicolas du Chardonnet.*

TOME III.



A PARIS,

Chez GEORGES IOSSE, rue Saint Iacques, à la Couronne  
d'Espines.

---

M. DC. LXIX.

*Avec Approbation des Docteurs, & Privilège du Roy.*

# MEMORANDUM

TO : [Illegible]

FROM : [Illegible]

[Illegible handwritten text]



T A B L E

DES MEDITATIONS

P O U R

TOVS LES DIMANCHES

DE L'ANNE'E

Pour le premier Dimanche des Aduents.

**D**<sup>V</sup> Jugement dernier. pag. 1

Pour le second Dimanche des Aduents.

*Des loüanges que Nostre-Seigneur donne à S. Iean, dont la vie & les vertus doivent seruir d'exemple aux Ecclesiastiques.* 3

Pour le troisiéme Dimanche des Aduents.

*De l'honneur qui est fait à S. Iean, & de son humilité à lerecevoir.* 6

Pour le quatriéme Dimanche des Aduents.

*De la Vocation & de la Predication de saint Iean, qui nous dispose à la feste de Noël.* 8

Pour le Dimanche dans l'Octau de la Natiuité de Nostre-Seigneur.

*De la Prediction de S. Simeon touchant Nostre-Seigneur,* 10

Pour le premier Dimanche apres l'Epiphanie.

à ij

# T A B L E

<i>Du peu d'attache que doivent auoir les Ecclesiastiques à leurs parens à l'exemple de Nostre-Seigneur.</i>	13
Pour le second Dimanche apres l'Epiphanie.	
<i>De la rencontre du Fils de Dieu aux Noces de Cana.</i>	15
Pour le troisiéme Dimanche apres l'Epiphanie.	
<i>De l'obligation aux Ecclesiastiques d'assister les malades, &amp; les vertus que Nostre-Seigneur nous enseigne d'y pratiquer.</i>	18
Pour le quatriéme Dimanche apres l'Epiphanie.	
<i>Du deuoir des Ecclesiastiques dans les afflictions publiques de l'Eglise,</i> 20.	
Pour le cinquiéme Dimanche apres l'Epiphanie.	
<i>De l'uyrage que l'ennemy seme parmy le bon grain.</i>	23
Pour le fixiéme Dimanche apres l'Epiphanie.	
<i>Des maximes Euangeliques &amp; des vertez de la Foy, comparées par les saints Peres au grain de Moutarde, que Nostre-Seigneur procede au-iourd'huy en l'Euangile.</i>	25
Pour le Dimanche de la Septuagesime.	
<i>De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de travailler.</i>	28
Pour le Dimanche de la Sexagesime	
<i>Des quatre sortes de terre dont l'Euangile fait mention, adaptées aux personnes différentes qui se trouuent dans les Seminaires.</i>	31
Pour le Dimanche de la Quinquagesime.	
<i>Comment il le faut passer &amp; les deux iours suiuaus.</i>	34
Pour le premier Dimanche de Carefme.	
<i>De la Tentation de Nostre-Seigneur au desert.</i>	36
Pour le second Dimanche de Carefme.	
<i>De la transfiguration de Nostre-Seigneur sur le Thabor.</i>	38
Pour le troisiéme Dimanche de Carefme.	
<i>Du demon muet que Nostre-Seigneur chassa.</i>	41
Pour le quatriéme Dimanche de Carefme.	
<i>Du refus de l'honneur présenté à Nostre-Seigneur par ceux qu'il auoit miraculeusement rassasiés au desert.</i>	43
Pour le Dimanche de la Passion.	
<i>De l'innocence du Fils de Dieu.</i>	45
Pour le Dimanche des Rameaux.	
<i>De la Royauté de Nostre-Seigneur, &amp; ce que nous luy deuons en cette qualité.</i>	48
Pour le saint iour de PASQVES.	

# T A B L E.

*Voyez la page 262. en la troisieme partie de la vie Chrestienne. Tome I.*  
**Dessein des Meditations pour les six Dimanches depuis Pasques,**  
*iusques à la Pentecoste; pris sur six qualitez necessaires pour for-*  
*mer vn homme Apostolique, qui nous sont marquées dans les six*  
**Dimanches suiuaus.**

**Pour l'Octau de Pasques.**

*La premiere condition présupposée necessairement à toutes les autres, pour*  
*le ministère Euangelique,* 51

**Pour le second Dimanche apres Pasques.**

*La seconde qualité necessaire à vn homme Apostolique, est de repaistre le*  
*peuple de parole & d'exemple.* 53

**Pour le troisieme dimanche apres Pasques.**

*La troisieme qualité necessaire à vn homme Apostolique, l'éloignement*  
*des maximes & façons de faire du monde.* 56

**Pour le quatrieme Dimanche apres Pasques.**

*La quatrieme qualité necessaire à vn homme Apostolique; La Science.* 59

**Pour le cinquieme Dimanche apres Pasques.**

*Cinquieme qualité d'un homme Apostolique; L'esprit d'Oraison.* 61

**Pour le sixieme Dimanche apres Pasques, qui est le Dimanche**  
**dans l'Octau de l'Ascension.**

*Sixieme qualité d'un homme Apostolique; La patience dans les persecu-*  
*tions.* 64.

**Pour le iour de la Pentecoste.**

*Voyez la 33. Meditation des Festes, en la troisieme partie de la Vie Chre-*  
*stienne. Tome I.* 280

**Pour le premier Dimanche apres la Pentecoste,**

*Qui concourt tousiours avec la feste de la Tres-sainte Trinité. Voyez la*  
*trente-sixieme Meditation des Festes en la troisieme partie de la Vie*  
*Chrestienne.* 287

**Pour le second Dimanche apres la Pentecoste,**

*Qui concourt tousiours avec le Dimanche dans l'Octau du S. Sacr. Voyez la*  
*trente-huitieme Meditation des Festes en la troisieme partie de la Vie Chre-*  
*stienne.* 292

**Pour le troisieme Dimanche apres la Pentecoste.**

*Du soin particulier que doit prendre le Pasteur des brebis égarées, c'est à*  
*dire de ramener les pecheurs à leur deuoir.* 67

**Pour le quatrieme Dimanche apres la Pentecoste.**

*Comment il se faut comporter en la pesche des ames.* 70

**Pour le cinquieme Dimanche apres la Pentecoste.**

*De l'esprit interieur qui doit animer nos actions.* 72

**Pour le sixieme Dimanche apres la Pentecoste.**

*Dè la prouidence paternelle de Dieu.* à iij 75

# T A B L E

Pour le septième Dimanche apres la Pentecoste. <i>Que pour estre sauué, il faut s'acquitter de ses obligations.</i>	78
Pour le huitième Dimanche apres la Pentecoste. <i>Du compte rigoureux qu'il faudra rendre à Dieu à l'heure de la mort.</i>	81
Pour le neuvième Dimanche apres la Pentecoste. <i>De trois sortes de personnes qui prophangent la maison de Dieu.</i>	84
Pour le dixième Dimanche apres la Pentecoste. <i>De l'humilité Clericale.</i>	87
Pour le onzième Dimanche apres la Pentecoste. <i>De la surdité spirituelle.</i>	90
Pour le douzième Dimanche apres la Pentecoste. <i>Des assistances que les Ecclesiastiques doivent rendre au prochain.</i>	92
Pour le treizième Dimanche apres la Pentecoste. <i>De la gratitude &amp; reconnoissance enuers Dieu.</i>	95
Pour le quatorzième Dimanche apres la Pentecoste. <i>De l'obligation que nous auons tous de trauailler à nostre salut.</i>	98
Pour le quinzième Dimanche apres la Pentecoste. <i>Du Fils de la venue de Naim ressuscité.</i>	101
Pour le seizième Dimanche apres la Pentecoste. <i>Du peu d'estime qu'on doit faire de soy-mesme.</i>	103
Pour le dix-septième Dimanche apres la Pentecoste. <i>De l'amour des Ecclesiastiques enuers Dieu.</i>	106
Pour le dix-huitième Dimanche apres la Pentecoste. <i>Du besoin que nous auons d'estre assistez &amp; d'assister les autres en la vie spirituelle.</i> 109.	
Pour le dix-neuvième Dimanche apres la Pentecoste. <i>Du mal-heur des Prestres, qui s'approchent indignement du S. Autel.</i>	111
Pour le vingtième Dimanche apres la Pentecoste. <i>De l'endurcissement des Ecclesiastiques.</i>	114
Pour le vingt-vniefme Dimanche apres la Pentecoste. <i>De la patience &amp; douceur que les Ecclesiastiques doivent auoir enuers le prochain.</i> 117.	
Pour le vingt-deuxième Dimanche apres la Pentecoste. <i>Des parties necessaires pour former vn homme Apostolique sur le modele du Fils de Dieu.</i>	119
Pour le vingt-troisième Dimanche apres la Pentecoste. <i>De la mort que cause le peché dans vne ame, &amp; les moyens de la ressusciter.</i> 122.	
Pour le dernier Dimanche apres la Pentecoste. <i>Du scandale abominable que causent les Ecclesiastiques, par le mauvais exemple.</i>	123

Fin de la Table.

# T A B L E.

DES CINQUANTE-VNE MEDITATIONS  
sur les Conférences, qui comprennent en abrégé toutes  
les obligations de la vie Chrestienne & Ecclesiastique.

Meditations sur les veritez de la vie Chrestienne.

1. <b>M</b> EDITATION. Du bon employ du temps.	128
2. De la perfection Chrestienne.	130
3. De l'obligation aux Chrestiens d'accomplir les promesses faites au Baptesme. Et 1. de renoncer aux pompes de Satan.	132
4. De l'horreur du peché mortel.	135
5. De l'horreur du peché veniel.	137
6. De l'obligation aux Chrestiens de viure selon l'esprit de la Foy.	139
7. De l'imitation de Nostre Seigneur Iesus-Christ.	141
8. De la Confirmation, de sa necessité, & du bon usage qu'il en faut faire.	144
9. De la vertu de Penitence & de sa necessité.	146
10. Du Sacrement de Penitence & du bon usage qu'il en faut faire.	149
11. De la douleur qu'on doit auoir de ses pechez & de sa necessité.	151
12. Du bon propos, & de sa necessité.	154
13. De la satisfaction eniointe au Sacrement de Penitence.	156
14. Du frequent usage de la sainte Communion.	159
Observation sur les Meditations & Conférences suiuanes de l'estat Ecclesiastique.	
15. Meditation De la vocation & de sa necessité.	162
16. De l'esprit Ecclesiastique & de sa necessité.	165
17. De la Tonsure Ecclesiastique.	168
18. De l'habit Ecclesiastique.	170
Observation des Soutanelles.	
19. Du Surplis & de sa signification.	177
20. Des Benefices, & du bon usage qu'il en faut faire.	179
* De l'estude du Plein-chant.	184
21. De l'Ordre en general.	185
22. Des Ordres Mineurs en particulier, & 1. du Portier.	187
23. Du zele de la Maison de Dieu. Autrement, du soin de l'Eglise, qui	

# TABLE

<i>est une des qualitez principales du Portier.</i>	189
24. <i>De l'ordre du Lecteur.</i>	191
25. <i>De l'ordre d'Exorciste.</i>	193
26. <i>De l'ordre d'Acolyte.</i>	195
27. <i>Des ordres Maieurs. Et 1. du Sousdiaconat.</i>	197
28. <i>De l'office Divin.</i>	200
29. <i>Des Ceremonies Ecclesiastiques.</i>	202
30. <i>De la Chasteté.</i>	204
31. <i>Du Diaconat.</i>	207
32. <i>Du Catechisme.</i>	210
33. <i>De la Prestrise.</i>	212
34. <i>Du saint sacrifice de la Messe, premiere fonction du Prestre.</i>	215
35. <i>De l'administration des Sacremens, &amp; principalement de celui de Penitence.</i>	217
<b>Des vertus necessaires aux Prestres, &amp; notamment aux Confesseurs.</b>	
36. <i>Du zele des ames necessaire aux Prestres.</i>	220
37. <i>De la science des Prestres.</i>	222
38. <i>De la prudence Chrestienne &amp; Spirituelle necessaire aux Prestres.</i>	225
39. <i>De la sobriété necessaire aux Prestres.</i>	228
40. <i>De l'obeyssance que doivent rendre les Prestres à leurs Superieurs Ecclesiastiques.</i>	230
<b>Des principaux Exercices necessaires aux Prestres pour paruenir à la perfection Ecclesiastique,</b>	
41. <i>De l'Oraison Mentale.</i>	232
42. <i>De la mortification interieure &amp; spirituelle.</i>	235
43. <i>De l'Examen iournalier.</i>	237
44. <i>De la fuite des affaires seculieres.</i>	240
45. <i>De la bonne &amp; saine conuersation des Prestres, tant entr'eux, comme avec les Laycs.</i>	243
46. <i>De la retraite annuelle.</i>	245
47. <i>De la charge des Curez.</i>	248
48. <i>De la residence.</i>	250
49. <i>Du soin des malaades.</i>	253
50. <i>De la perseuerance &amp; de la fidelité dans l'exercice des vertus &amp; des fonctions Ecclesiastiques, chacun selon son degre qu'il a dans l'Eglise, &amp; aux resolutions prises cette année.</i>	255

FIN.



# MEDITATIONS

POVR TOVS LES

## DIMANCHES DE L'ANNEE

PRISES SVR LE SVIET

de l'Euangile du Iour.

### MEDITATION.

Pour le premier Dimanche des Aduents.

Du Iugement dernier.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 1. Pourquoi l'Eglise commence<br>son Année par la considéra-<br>tion du Iugement dernier. |  | Iugement.  |
| 2. Circonstances de ce dernier  |  | 3. L'Examen qui y sera fait de<br>nos consciences, & les moyens<br>à'en éviter la rigueur. |

*Videbunt filium hominis venientem in nube cum potestate magna.  
& maiestate. Luc. 21. 27.*

### I. POINT.



CONSIDEREZ pourquoy l'Eglise aujour-  
d'huy nous represente Nôstre-Seign. com-  
me vn Iuge redoutable, & nous met devant  
les yeux la memoire du Iugement dernier à  
ce premier Dimanche des Aduents. C'est  
pour suiure en cela la conduite ordinaire de  
Dieu qui a coustume de se seruir des motifs de crainte, pour  
nous retirer de nos pechez, & nous porter à la vertu. 2. C'est  
pour offer à ses enfans cette vaine cōfiance que la pluspart con-

Timor Domini expel-  
lit peccatum. *Ecd. 1.*  
Dum peccatores se ef-  
se intelligentes à di-  
uine iustitiæ timore  
quo vtiliter concu-  
tiuntur, ad confide-  
randam Dei miseri-  
cordiam se conuer-  
tendo, in spem eri-  
guntur, fidentes De-  
um sibi propter Chri-  
stum propitium fore,  
illumque tanquam  
omnis iustitiæ sentē

diligere; incipiunt.  
Concil. Trid. sess. 6. c. 6.  
Misericordia & veritas  
obuiauerunt tibi.  
Ps. 48. 11.

Misericors Dominus  
& iustus Ps. 114. 5.  
Pœnitentiam agit,  
appropinquauit enim  
regnum Dei. Mar. 14.  
17. Facite fructus dig-  
nos pœnitentiæ iam  
securis ad radicem ar-  
borum posita est. Cu-  
ius ventilabrum in  
manu eius, & permū-  
dabit aream suam, pa-  
leas autem comburet  
igni inextinguibili.

Mat. 3. 9.

Omnes ubique agant  
pœnitentiam. Act. 17.  
Sic S. Franciscus præ-  
ceperat discipulis suis  
de nouissimis præ-  
seruim, sermonem po-  
pulis facerent, hoc est  
de morte, iudicio, infer-  
no & paradiso.

Erunt signa in sole &  
luna & stellis, & in  
terris pressura gentium,  
præ confusione soni-  
tus maris & flu-  
uiorum, arescentibus  
hominibus præ timore  
& expectatione que  
superuenient vniuerso  
orbi. Luc. 1. 15.

Et tunc videbunt fili-  
um hominis venien-  
tem in nube. Ib.  
Tunc loquetur ad eos  
in ira sua, & in furore  
suo conturbabit eos.  
Ps. 2. 5.

2  
Con:ent de la bonté de Dieu, & leur apprendre que s'il est ex-  
cessif en ses misericordes, il n'est pas moins seuer en sa iustice.

*Misericordia & veritas precedunt faciem tuam.* Ps. 88. 15. Ce  
sont les deux attributs, dit Dauid, qui marchent tousiours de  
compagnie deuant luy, afin que comme l'vn nous le rend ay-  
nable, l'autre en mesme temps nous le rende redoutable.

Apprenez d'icy que pour conuertir les pecheurs, il faut leur  
jetter d'abord la crainte & la terreur dans l'esprit, c'est l'exem-  
ple que vous en donne l'Eglise, qui commence & finit son an-  
née par deux Euangiles du Iugement dernier, c'est l'exemple  
du Fils de Dieu, des Apostres, des Saints, & la pratique  
mesme dont se seruoit le grand S. Hierosme en son particu-  
lier, qui s'imaginoit tousiours entendre à ses oreilles cette  
trompette effroyable qui l'appelloit au tribunal de Dieu. Ser-  
uez-vous de cette mesme pensée à vostre égard, & pour entrer  
plus auant dans l'esprit d'une crainte salutaire,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les circonstances de ce dernier Iugement.  
Helas! que la venue du Fils de Dieu à ce iour terrible sera  
bien differente de celle qu'il a faite au iour de sa naissance.  
Celle-cy s'est faite dans la bassesse & dans l'humilité, & l'autre  
se fera dans la gloire & dans la maiesté. Il s'est soumis la  
premiere fois au iugement des hommes, mais il viendra alors  
pour les iuger luy-mesme. Sa premiere entrée fut accompa-  
gnée d'une infinité de prodiges de douceur & de bonté: mais  
celle-cy sera deuancée de seditions, de guerres, de pestilen-  
ces, de famine & d'alteration des elemens, qui comme auant-  
coureurs precederont pour donner nouvelle de l'arriuée de  
ce Iuge effroyable. Là il estoit couché comme vn enfant dans  
vne creiche, qui n'auoit autre parole que les larmes; icy il fera  
dans son lit de Iustice, le visage enflammé de colere, qui exi-  
gera de tous les hommes vn compte rigoureux.

## III. POINT.

Omnes enim nos ma-  
nifestari oportet ante  
tribunal Christi. 1.  
Cor. 5. 10.  
Vsq̄ ad nouissimum  
quadrantem. Mar. 5.  
26.

**P**RESENTEZ vous comme vn pauvre criminel deuant ce  
Tribunal, car vous y deuez paroistre. Que pourrez-vous  
répondre, quand vos hypocrisies, quand vos pechez les plus  
cachez que vous auez commis en des lieux secrets, que vous

penſiez couuerts à la faueur des tenebres & de la nuit, vous ſeront mis mis deuant les yeux. Sçauiez-vous qu'on vous demandera compte de toute voſtre vie, de vos eſtudes, de vos oraiſons, de vos retraites, de voſtre office, des fonctions de vos Ordres, de la moindre de vos penſées, d'une parole oyſeuſe que vous auez dite en tel lieu, en tel iour, en tel compagnie? Mais qui plus eſt, quand en qualité d'Eccleſiaſtique vous vous trouuerez coupable de tous les pechez du peuple; Quelle honte alors & quelle confuſion pour vous! O ſi les pecheurs du monde penſoient ſouuent à ce iour; mais ſi les Confefſeurs auoient deuant les yeux la rigueur de ce iugement, quand ils iugent les autres, ils ne ſe comporteroient pas dans leur miniſtere avec tant de laſcheté, comme ils font. Penſez-y doréſnauant quand vous y ſerez employé, & ſi vous voulez en éuiter la ſeuérité: Apprenez que la premiere choſe, c'eſt de vous humilier deuant Dieu. La 1. eſt, de vous adreſſer maintenant à la Vierge, pour vous rendre voſtre Iuge propice à l'heure de la mort: Car pour lors, dit l'Euaugile, le Soleil & la Lune qui vous éclairent iour & nuit, c'eſt à dire, le Fils de Dieu, ce Soleil de iuſtice, & ſa ſainte Mere figurée par la Lune, qui vous preſtent à preſent la main, & qui vous ſeruent de guide dans cette mer orageuſe, ſeront obſcurcis pour vous. Et toutes les creatures qui vous ſeruent à preſent ſ'armeront en faueur de leur Iuge pour vous faire la guerre: La 3. eſt, de veiller ſur nous-mêmes dans l'attente de cette heure effroyable. C'eſt l'aduis que donne ſaint Paul dans l'Epitre du iour, quand il dit qu'il eſt temps de nous leuer du ſommeil non pas du ſommeil naturel; mais de cét affoupiffement & de cét oubly effroyable de la mort & du iugemét, dans lequel viuent la pluſpart des hômes.

Redde rationem vſque  
 licationiſtæ. Luc 16.  
 Reuelabo pudenda  
 tua in faciem, & oſ-  
 tendam genibus nu-  
 ditatem tuam, & re-  
 gis ignominiam tuâ  
 Nabum 3. 5.  
 Vnam homines ſa-  
 perent & intelligerent,  
 & nouiſſima prou-  
 derent. Deut. 32. 29.  
 Cruelis dies & indig-  
 nationis plenus, iræ  
 & furoris. Iſa. 13. 9.  
 Dies tenebrarum &  
 caliginis, dies nubis  
 & turbis, ſimilis ei  
 non fuit à principio  
 & poſt eum non erit  
 vſque in annos gene-  
 rationis & generatio-  
 nis. Joel 2. 2.  
 Quis vobis demon-  
 ſtrauit fugere à ven-  
 tura ira? Mar. 3. 7.  
 Sol obſcurabitur &  
 luna non dabit lumen  
 ſuum. Pulchra vt Lu-  
 na. Cant. 6. 9.  
 Pugnabit cum eo or-  
 bis terrarum contra  
 inſenſatos Sap. 5. 21.  
 Qui in cunctis deli-  
 quitus, in cunctis  
 ferimur. S. Greg.  
 Euigilate iuſti, & non  
 lite peccare. 1. Cor. 15.  
 34.  
 Apprehendite diſci-  
 plinam: nequando  
 irafeatur Dominus &  
 pereatis de via iuſta,  
 Gal. 2. 12.

## MEDITATION

Pour le ſecond Dimanche des Aduents.

Des loüanges que Noſtre-Seigneur donne à ſaint Jean ;  
 dont la vie & les vertus doiuent ſeruir d'exemple  
 aux Eccleſiaſtiques.

1. Pourquoi Nostre-Seigneur | 2. Dequoy il le louë.  
louë saint Iean. | 3. Comparaison de nous avec luy.

*Quid existis in desertum videre? arundinem vento agitatam?*  
Matth. 11. 7.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur louë S. Iean. Premierement, par ce que la bonne opinion qu'on auoit conceuë de luy, iusqu'à le croire pour le Messie, s'alloit perdre à cause de la prison où Herode l'auoit mis, comme vn mal-faïcteur & vn impie.

*Apprenez de là vne belle leçon, qui est, quand vous voyez la reputation d'autruy en danger, de publier ses vertus. 2. Il le louë en son absence, pour monstrier la sincerité de ses affections; tout au contraire des hommes qui vsent de flaterie en presence de leur prochain, mais déchirent leur reputation en derriere. 3. Il le louë lors qu'il est en prison; pour monstrier qu'il ne ressemble pas à ceux qui nous caressent & témoignent de l'amitié; quand nous sommes dans la prosperité, mais qui nous abandonnent dans la disgrâce. O qu'il fait bon souffrir comme saint Iean, pour la iustice & pour la verité, pour estre ainsi louë de la bouche du Fils de Dieu.*

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ dequoy Nostre-Seigneur louë particulièrement saint Iean. Il le louë de trois choses, premiere-ment, de sa fermeté, de sa constance, & de sa sainteté de vie, voulant dire qu'il estoit le plus ferme, le plus constant & le plus resolu au seruice de Dieu qui fust au monde, qu'il ne craignoit point pour faire son office, d'encourir la disgrâce des Roys, qu'il ne scauoit ce que c'estoit de plier & de conuiuer aux volontez des puissances de la terre, à qui la rigueur & l'obscurité des prisons, les chaînes & les fers n'estoient point capables de faire changer de langage, au preiudice de la verité. 2. Il le louë de la rudeffe & de l'austerité de ses habits: *Qui mollibus vestiuntur in domibus regum sunt.* Enfin, il dit qu'il est plus que Prophete, parce qu'il en faisoit l'office avec fidelité, pure-

Herodes misit ac tenuit Ioanneta & uinxit eum in carcerem, *Mat. 6. 77.*

Dicebat enim Herodis: Non licet tibi habere uxorem fratris tui, *Mat. 6. 18.*

Quid existis in desertum videre? arundinem vento agitatam? sed quid existis videre? hominem mollibus uestitum? Ecce qui mollibus uestiuntur in domibus Regum sunt. Prophetā etiam dico uobis & plusquam Prophetā, hic est enim de quo scriptum est. Ecce ego mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit uiam tuam ante te, *Mat. 11.*

ment pour la gloire de Dieu ; & aux déspens de sa vie , voire mesme qu'il est Ange , pource qu'à l'exemple de ces Bienheureux esprits il ne regardoit que l'accomplissement de la volonté de Dieu dans l'exercice de son ministere.

II. POINT.

**F**Aites maintenant comparaison de vous avec saint Jean. Premièrement, auez-vous cette fermeté de courage pour perseverer dans les bonnes resolutions que vous faites tous les iours , & pour vous opposer avec zele aux entreprises des puissances seculieres ; & sur tout pour estre ferme dans le Tribunal , & ne les flatter point par vne lasche indulgence , mais leur dire comme faisoit saint Jean à Herodes *Non licet tibi?* &c. Helas / combien estes-vous foible & inconstant au bien que vous proposez de faire ? la moindre difficulté vous estonne & vous fait perdre cœur , les prieres & les menaces des hommes vous font fléchir , comme vn roseau au gré des vents : Vous n'osez rien entreprendre de peur de les choquer.

Pour l'austerité des habits , bien loin de porter comme saint Jean la haire & le cilice , vous ne vous contentez pas de vous seruir d'estoffes communes & dans la modestie , vous cherchez pour vos soutannés ; & les autres habits mesme qu'on ne void pas , celles qui sont les plus fines & les plus delicates , vous vous habillez à la mode , & vous louiez & estimez ceux qui sont vestus de la sorte , non seulement vous souffrez des personnes entrer dans l'Eglise avec leurs vanitez que vous pourriez peut-estre empescher , & qui meritoient pour cela qu'on leur en interdift l'entrée , mais vous vous glorifiez de les auoir pour penitentes , leur pompe & leur soye au lieu de vous donner de l'auerfion , vous donnent de l'affection pour elles , & vous les font preferer aux autres qui ne sont pas si bien vestuës ; tant il est vray que vous estes accepteur , non seulement des personnes , mais mesme de leurs habits. O l'extremité de folie !

3. Peut-on dire qu'estant obligé de faire la fonction de Prophete en qualité d'Ecclesiastique , qui est d'annoncer les veritez de l'Evangile , vous vous en acquittez avec fidelité ? Instruisez-vous ? catechisez-vous ? estudiez-vous au moins pour vous en redre capable ? sçauiez vous que vous tenez la place des Anges quelle est donc vostre science ? quelles sont vos vertus ? ae respirez-vous que l'accomplissement de la volonté de Dieu

*Ipsè habitus noster quod & solens dico, qui humilitatis esse solebat inigne, à Clericis temporis nostri in signum gestatur superbia. Vix iam in nostris Provinciis inuenimus, quo vestiri dignemur. Quis de sæculo quantumlibet honoratus etiam Rex, etiam Imperator ille fuerit, non nunc nostra horrebunt indumenta, si suo sibi modo preparata fuerint. Mollia indumenta animi molliorem indicant. S. Ber. Anal. ad Guill. Abb. Sic habitus Clericis simplex, exclusis omnibus sericis ornamentis. Conc. Aquens. 8j.*

imitiez vous la pureté, l'humilité & le zele de ces Bienheureux Esprits ?

*Voyez* ce qui vous manque de toutes ces qualitez, pour les demander instamment à Dieu par les merites de saint Iean, qu'il a voulu nous proposer aujourdhuy pour exemple.

*Quaecumque enim scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt.*  
Rom. 15. 4.

## MEDITATION

Pour le troisieme Dimanche des Aduents.

De l'honneur qui est fait à saint Iean, & de son humilité à le recevoir.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. D'où les Ecclesiastiques à l'exemple de saint Iean ; doiuent attendre l'estime &amp; les loüanges des peuples.</p> | <p>2. L'humble response de saint Iean à la demande qui luy est faite.</p> |
|  | <p>3. Comparaison de nous avec luy.</p>                                   |

*Miserant Iudæi ab Ierosolymis, Sacerdotes & Levitas ad Ioannem ut interrogarent eum, Tu quis es? Ioan. 1. 19.*

### I. POINT.

*Moyles fugiendo potentiam, potentior factus est: factus est enim in Deum Regi Pharaoni. Rex erat Pharao, sed Deus non erat, Moyles factus est illi Deus, & Regi ipsi terribilis, quem Rex metueret & timeret, sed hæc erat potentia sanctitatis. Et si tu vis Deus peccatoribus esse terrori, regibus reuerentiæ ut tanquam Deo tibi videantur esse subiecti, quia operaris in Dei nomine, contemne quæ sæculi sunt, & Dominicæ passionis opprobrium contemne omnibus præferre diuitiis, S. Ambr. in Psalms, ser. 8.*

**C**ONSIDEREZ en cette ambassade, d'où les Ecclesiastiques à l'imitation de saint Iean, doiuent attendre l'honneur & l'estime des peuples ; si vous demandez aux Iuifs ce qui les a attirés au desert, pour venir aujourdhuy presenter la qualité de Messie à saint Iean, ce n'est ny la noblesse de sa race, ny le nombre de ses miracles, ny l'éclat de ses predications, ny la conuersation avec les Grands du monde ; ny son sçauoir éminent, mais il n'y a que la sainteté de sa vie, sa penitence, sa solitude, & ses austeritez qui luy ont acquis ce credit : voila les charmes dont il se sert pour attirer toute la Iudée à soy. O si les Ecclesiastiques pouuoient bien concevoir cette verité, que tant plus ils seront retirés du monde, tant plus ils seront en honneur parmy le monde : on ne les verroit pas si souuent à la Cour, en la maison des Grands, dans les diuertissemens publics, dans les recreations des seculiers,

dans les intrigues des affaires temporelles.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'humilité de S. Iean dans la réponse qu'il fait aux Ambassadeurs qui luy sont enuoyez. Il reconnoist deuant eux ce qu'il n'est pas, & il auoüe ce qu'il est; mais avec des termes si humbles, qu'il ne pouuoit pas en tirer la moindre vanité: Je ne suis, dit-il, qu'une voix: *Ego vox clamantis*. Il s'appelle voix, parce que son office estoit de preparer les hommes par ces exhortations à recevoir Iesus-Christ: voix, parce que la voix n'estant comme rien de soy-mesme, mais ayant tout son estre & toute sa force de celuy qui la forme, il n'estimoit auoir aucune valeur en cét office que celle qu'il receuoit de Dieu, dont il estoit la voix, & lequel parloit par sa bouche: voix enfin parce que sa vie, ses paroles, ses exemples, sa doctrine, iusques à ses habits, n'estoient qu'une voix qui preschoit hautement la grandeur & la sainteté du Verbe de Dieu.

Et confessus est, & negauit & confessus est, quod non sum Christus.

## III. POINT.

**F**AITES icy reflexion sur vous-mesme, & interrogez vous aujourd'huy, *Tu quis es?* C'est Samedi prochain le iour de l'Ordinatio, uquel peut-estre vous auez receu autresfois quelque Ordre, ou bien vous desirez en receuoir quelqu'un; permettez que ie vous demande, *Tu quis es?* Vous aspirez au ministere Ecclesiastique, si desia vous n'y estes engagé, mais qui estes vous pour vous approcher de si près des Autels? *Elias es tu?* Auez-vous le don d'oraison, & le courage pour vous opposer comme luy aux ennemis de Dieu; *Propheta es tu?* Estes-vous assez éclairé pour prescher les veritez Éuangeliques aux peuples? Auez-vous consulté si c'estoit la volonté de Dieu? Remarquez-vous en vous les parties necessaires pour un office si redoutable? Mais si vous estes Prestre, *Tu quis es?* Depuis le temps que vous en auez receu le caractere, quel progresz auez vous fait en la vertu & en la discipline Ecclesiastique? En quoy auez-vous profité? Qui estes vous enuers Dieu, enuers vostre prochain, & enuers vous-mesme? mais au moins, pouuez-vous dire que vous estes une voix, & que si vous ne parlez en public, vostre vie, vos actions, vostre maintien exterieur, vostre conuersation avec le prochain, vostre assistance, vo-

Orania in Clerico debent esse vocalia S. Hier.

Cuius ego non sum dignus ut solua coram rigiam calcementi,

8 Pour le troisieme Dimanche des Aduents.

stre vigilance à l'Eglise, vostre éloignement du monde, tout cela parle & donne bon exemple : à la bonne heure, si cela est. Mais qu'il est bien à craindre que cela ne soit pas ainsi ; éprouvez vous vous-mesme : Saint Iean ne s'estime pas digne de porter ou de délier les souliers du Fils de Dieu. Helas, qu'auroit-il fait s'il eust falu le receuoir, le produire & le donner aux autres, comme vous faites tous les iours ? On pourroit bien iustement nous faire le reproche qu'il fait si hautement aux Iuifs ; *Medius vestrum stetit quem vos nescitis*, nous manions tous les iours celuy que nous ne connoissons pas en effet ; car si nous le connoissons, nous en approcherions-nous comme nous faisons avec si peu de deuotion & de sentiment, de reuerence & d'humilité ?

*Demandez pardon à Dieu de tant d'irreuerences, & pour le respect de celuy à qui vous auez à parler tous les iours, & qui vous est continuellement present : entrez dans ces sentimens de modestie que saint Paul vous recommande aujourd'huy dans l'Epistre, modestie dans vos paroles, modestie dans vos actions, dans vos habits, dans l'interieur & dans l'exterieur, en l'Eglise, en la maison, en la rue, en public & en particulier.*

*Modestia vestra nota sit omnibus hominibus, Dominus enim prope est. Phil. 4. 5.*

---

MEDITATION.

Pour le quatrième Dimanche des Aduents.

De la vocation & de la predication de S. Iean, qui nous dispose à la feste de Noël.

- |  |   |
|--|---|
| 1. <i>Necessité qu'il y a d'estre appelé au ministère de la Predication à l'exemple de S. Iean, pour y faire du fruit.</i> | 2. <i>Quelle est la predication de S. Iean, &amp; comme elle nous dispose à la feste de Noël.</i> |
|--|---|

*Factum est verbum Domini super Ioannem in deserto. Luc. 3. 23*



## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ en ce peu de paroles, la vocation admirable de saint Iean Baptiste pour la predication, & la necessité en suite aux Ecclesiastiques d'estre appellez à son exemple pour en faire la fonction : il auoit esté desia désigné à l'office de Precurseur du Messie par la bouche d'un Prophete longtemps auant que de naistre, vn Ange auoit assure qu'il ne naistroit que pour l'accomplissement de cet oracle, il auoit luy-mesme en sa naissance délié la langue de son pere pour en receuoir vne nouvelle confirmation : & cependant il passe presque toute sa vie dans le silence & dans la retraite, & ne sort du desert pour faire sa charge, à laquelle il sçauoit que Dieu l'auoit desia appellé tant de fois, & d'une maniere si extraordinaire, que par vne nouvelle mission du saint Esprit, *Factum est verbum Domini super Ioannem in deserto.*

Ecce ego mitto Angelum meum, &c.

*Malac. 3. 1.*  
Ipse præcedet ante illum in spiritu & virtute Eliæ, vt conuertat corda patrum in filios, & incredulos ad prudentiam iustorum, parare Domino plebem perfectam. *Luc. 1. 17.*

*Puer erat in desertis vsque in diem ostentis fionis sue. Ib.*

Faut-il s'estonner, si ses Predications auoient tant de force & d'effet, & si celles au contraire de tant de Predicateurs d'aujourd'huy produisent si peu de fruit, quand la pluspart vsurent cet office, & s'ingerent d'eux-mesmes, sans y estre appelez, par vn desir purement de paroistre, de se mettre en credit, d'auoir des Benefices, & semblables ?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les termes de la Predication de saint Iean; & vous les appliquez pour disposition à la Feste de Noël: *Parate viam Domini, rectas facite semitas eius: Omnis vallis implebitur, & omnis mons & collis humiliabitur.* Par là il nous marque trois dispositions importantes pour receuoir Nostre-Seigneur à cette Feste. La 1. c'est de redresser par la penitence tout ce qu'il y a de déreglé chez nous, & reparer les désordres qu'y a fait peché: *Rectas facite semitas eius*, c'est ce que prêche son desert, son cilice, & ses paroles qu'il disoit si souuent aux Iuifs, *Facite fructus dignos penitentiae.* La 2. c'est vn grand desir de receuoir ce souuerain Monarque, afin qu'il regne abolumēt chez nous, & que nostre cœur vuide de l'amour de la creature, soit remply vniquement de sa sainte dilection: *Omnis vallis implebitur*, c'est dans ce sentiment que l'Eglise par ses

*Rorate cæli desuper; &c. Craitina die delectabitur iniquitas terræ, & regnabit super nos saluator mundi; Vt humiliaretur homo, hodie natus est Ioannes: quo incipit unum decrescere dies eo die natus est Christus, quo incipiunt*

crefcere dies: magnum  
 sacramentum. Ideo ce-  
 lebramus natalem  
 Ioannis ficut & Chri-  
 fti, quia & ipfa nati-  
 uitas plena eft myfte-  
 rio: quo myfterio nifi  
 humilitatis noftræ, fi-  
 cut natiuitas Chrifti  
 plena eft myfterio al-  
 titudinis noftræ? S.  
 Aug. fer. 11. de Sanct.

foûpirs reïterez tant de fois le prie de venir en nous : *O fapientia, ô Rex gloria, veni Domine, & noli tardare.* La 3. enfin, c'eft l'humilité du cœur, *Omnis mons & collis humiliabitur*, difpofition fi neceffaire, que fans cela il eft impoffible d'eftre fait participant des graces que le Fils de Dieu nous eft venu apporter en fon Incarnation. C'eft pour cela qu'il ne fe fait connoître qu'aux humbles, à la Vierge; à faint Iofeph, à des pauvres Pasteurs, & qu'il dédaigne ces gens fourcilleux, les Scribes & les Pharifiens. Qu'il eft bien à craindre que plufieurs Ecclefiastiques ne foient du nombre de ceux à qui il fe cache en ce iour ! Les Docteurs de la Loy fçauoient bien où il eftoit né, ils l'enfeignoient aux autres, mais ils n'y alloient pas eux-mefmes.

*Mon ame!* ferions-nous fi mal-heureux que de montrer le chemin aux autres, & ne le pas fuire? Nous fçauons les routes qu'il faut tenir, les preparatifs qu'il y faut apporter, la penitence, vn defir tres-ardent, & vne humilité profonde: mettons-les donc en pratique, & prêchons-les au peuple, & ce fera parfaitement imiter le grand S. Iean Baptifte, dont l'Eglife nous a propofé l'exemple, & la predication pendant tout cét Aduent, & verifier en nous ces paroles de l'Apoftre.

*Sic nos existimet homo ut ministros Christi, & dispensatores myfteriorum Dei.* 1. Cor. 4. 1.

## MEDITATION

Pour le Dimanche dans l'Octave de la Natiuité de Nofre Seigneur.

De la Prediction de S. Simeon touchant Nofre-Seigneur.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p>1. Comment Nofre-Seigneur eft appellé en l'Escriture vne pierre defcandale.</p> <p>2. En quel fens il eft appellé vn</p> | } | <p>signe de contradiction.</p> <p>3. Reflexion fur ces deux qualitez.</p> |
|---|---|---|

*Ecce positus est hic in ruinam, & in resurrectionem multorum.*

## I. POINT.

**P**OUR entendre le sens de ces paroles, considérez pourquoy l'Euangile appelle Nostre Seigneur en ce lieu, & en d'autres, vne pierre de scandale. Ce n'est pas qu'en effet il soit cause de la ruine de personne; ce seroit vn blasphème execrable, mais c'est dans le mesme sens que l'Apôstre S. Paul parlant de la Loy, dit qu'encore que la Loy fust tres-sainte, elle auoit neantmoins seruy d'occasion pour faire connoistre & commettre plus de pechez qu'auparauant, à cause que depuis son establissement la concupiscence estant deuenüe plus furieuse à la veüe des chaînes qu'on luy vouloit donner, s'estoit débordée en toutes sortes de crimes: ainsi les Iuifs prenant occasion de la vie & des miracles du Fils de Dieu, de le calomnier, ils se sont allez briser eux-mesmes contre cét écueil, & se sont perdus par leur faute. Il est donc vray que Nostre-Seigneur est vne pierre d'achoppement, mais, à qui? aux Iuifs, aux méchans, aux Prestres de la Loy, à ceux qui ne veulent pas se soumettre à son Euangile, à ceux qui blâment sa conduite, qui se scandalisent de sa bassesse, & de son humilité, qui tiennent sa Croix pour folie, & qui ne veulent pas goûter ses maximes: *Beatus qui non fuerit scandalizatus in me. Mat. II. 6.*

*Examinez* vn peu si vous n'estes pas de ceux-là, si la vie de Iesus Christ ne vous semble pas onereuse, si ses maximes de souffrances, d'humilité, de pauvreté ne vous sont pas à dégoût: Il n'y a personne qui ne les auoüe dans la speculation, mais c'est dans la pratique qu'il les faut embrasser.

*Prenez-y garde*; car si vous venez à chopper contre cette pierre, vous vous briserez irreparablement, & pour continüer tousiours dans la mesme pensée,

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ ces autres paroles de saint Simeon, en parlant de Nostre-Seigneur. Il ne se contente pas de dire qu'il sera la ruine des vns, & le bon-heur des autres: mais il dit que ce sera vn prodige, & vn écueil, où beaucoup d'ames viendront mal heureusement se briser & se perdre que ce sera le but de toutes les médifances, vn signe fatal de cōtradiction, & l'objet de la haine & de la fureur des méchans: *Erit in signum*

Offenderunt in lapidem offensionis sicut scriptum est: Ecce posui in sion lapidem offensionis & petram scandali. Rom. 9. 32.

Erit Dominus in laqueum & in ruinam habitantibus Ierusalem, & offenderunt ex eis plurimi, & cadent & conterentur, & intuentur & capientur. Isa. 38. 14.

Concupiscentiã nesciebam nisi lex diceret, Non concupisces: occasione autem accepta peccatum per mādātum operatum est in me omnem concupiscentiam. Sine lege enim peccatum mortuum erat, sed cum venisset mandatum, peccatum reuixit. . . Itaque lex quidem sanctum & mandatum sanctum & iustum & bonum. Quod ergo bonum est, mihi factum est mors? Abiit, sed &c. Rom. 7.

Perditio tua ex te Israël. Osee. 13. 9.

Inimicos crucis Christi. Phil. 3. 8.

Deum se nosse confitentur, factis autem negant. Tit. 1. 16.

Omnis qui ceciderit super illum lapidem, conuassabitur, super quem vero ceciderit, comminuet eum. Luc. 20. 18.

*qui contradicetur.* En effet voyons-le pendant toute sa vie, comme il est persecuté de tout le monde & de toutes sortes de conditions, par ceux de sa nation, par ses proches, par les Apostres, par les Prestres, par les Scribes & les Pharisiens, par les Docteurs & les Magistrats, par le peuple, les Princes & les Roys.

## III. POINT.

**O**u'heureux seroient les Ecclesiastiques, si tenant comme ils font la place de Iesus-Christ, ils pouuoient viure en sorte que les méchans ne les pussent souffrir, qu'ils eussent assez de courage & de fermeté pour estre en butte ainsi à tout le monde, pour soustenir les traits de la médifance & de la calomnie, sans relascher pour cela de la seuerité de la discipline Ecclesiastique. C'est à quoy vous deuez vous attendre si vous voulez viure éloigné des maximes du siecle, & dans la regularité qu'exige vostre estat. Le monde s'opposera à vos desseins, vos proches vous susciteront des difficultez, & quelques fois mesme Dieu permettra, que des personnes les plus regulieres improueront vostre façon de viure; mais qu'il est glorieux d'estre en butte de cette façon, & d'estre de ces pierres reprotées & foulées aux pieds dans le monde, qui seront quelque iour éleuées *in caput anguli*; Mais non pas celles qui sont chopper les foibles, comme vne grande partie des Ecclesiastiques d'aujourd'huy, qui par leurs exemples seruent d'achoppement à ceux qu'ils deuroient releuer de leur cheute.

*Réjouyssez-vous*, si l'occasion se rencontre de souffrir de semblables contradictions: *Bonum mihi*, disoit saint Bernard, *si dignetur me Dominus uti pro clypeo, libenter excipio in me detrahentium linguas maledicas, & venenata spicula blasphemorum, ut non ad ipsum perueniāt. Quis mihi det gloriari in voce illa, quoniam propter resustinui opprobrium, operuit confusio faciem meam?* Ce doit estre là à son exemple le sujet de vostre gloire, & c'est pour cela, dit S. Paul aujourd huy dans l'Epistre, qu'il veut que nous l'appellions nostre Pere, afin de nous apprendre, que comme c'est le propre des enfans d'heriter de leur pere, si nous voulons estre les heritiers de sa gloire dans le Ciel, il faut que nous le soyés icy bas de ses confusions:

*Propter quod misit Deus spiritum filij sui clamantem Abba Pater, itaque iam non est seruus, sed filius; quod si filius & hæres per Deum.*  
Gal. 4. 6.

Hoc faciunt, inquit, cum quibus habito, si non facio quod ceteri, de singularitate notabor. Propterea, inquam, exi de medio eorum, ne aut in vbe notabiliter viuas, aut exemplo pereas aliorum. S. Bern. ep. 2. ad Fulconem.

Lapidem quem reprobauerunt, hic factus est in caput anguli.

Psal. 117. 22.

Propheta laqueus ruinæ factus est, Osée 9. 8.

Laqueus facti estis speculationi & ticut rete expansum super Thabor, & victimas declinastis in profundum. Osée 5. 11.

Non recuso inglorius fieri, ut non irruatur in Deigloriam, Gloria mihi est, confortem fieri Christi cuius illa vox est; Opprobria exprobrantiam tibi ceciderunt super me. S. Bern. l. 2. de confid. c. 1.

MEDITATION

Pour le premier Dimanche apres l'Epiphanie.

Du peu d'attache que doiuent auoir les Ecclesiastiques à leurs parens, à l'exemple de Nostre-Seigneur.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <p>1. Pourquoi Nostre-Seigneur<br/>laisse auourd'huy sa sainte<br/>Mere dans vn regret si sensible<br/>de son absence.</p> | } | <p>2. Ce que signifient ces paroles,<br/>Nesciebatis quoniam in his?<br/>&amp;c.</p> <p>3. Comparaison de nous avec luy.</p> |
|--|---|--|

*Quid est quod me querebatis? nesciebatis quia in his quae Patris mei sunt oportet me esse? Luc. 2. 49.*

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur laisse auourd'huy sa sainte Mere dans vn regret si sensible de son absence, & d'où vient qu'il la priue du contentement de le voir paroistre en vn lieu si honorable. Ce n'a point esté seulement pour luy donner occasion de pratiquer la vertu de patience & de conformité, ny pour nous apprendre à supporter ses absences sensibles, quand il se retire de nous pour éprouuer nostre fidelité, mais c'est principalement pour instruire les Ecclesiastiques par son exemple de renoncer aux affections de la nature, quand elles détournent du seruice de Dieu, & nous montrer que d'abord que nous sommes attachez au seruice des Autels, nous deuous nous separer de l'affection des parens, & s'il se pouuoit de leur conuersation: *Egredere de terra tua, & de cognatione tua. Obluiscere populum tuum, & domum Patris tui; & concupiscet Rex decorem tuum.* Et afin d'entrer plus auant dans ce sentiment,

*Qui dicit patri suo, & matri suae, Nescio vos, & fratribus suis, Ignoro vos, & nescierunt filios suos, hi custodierunt eloquium meum & pactum meum seruauerunt, Deut. 33.9.*

II. POINT.

CONSIDEREZ le sens de ces paroles que Nostre-Seigneur dit à sa sainte Mere: *Nesciebatis, quia in his quae*

*Cum factus esset Iesus annorum duodecim. Ego descendi de caelo non ut facerem volun-*

rate in eam, sed voluntatem eius qui misit me Patris. Ioan. 6.

38.

Cibum habeo manducare quæ vos nescitis, Ioan. 4. 32.

Qui facit voluntatem Patris mei qui in cælis est, ipse meus frater & foror & mater est.

Matth. 12. 30.

*Patris mei sunt oportet me esse?* Iesus est âgé de douze ans, il ne nous paroist encore dans l'Euangile aucune chose qu'il ait dite, & la premiere parole qui sort de sa bouche, c'est vn renoncement d'affection à ses parens, & d'attache à son Pere. *Nesciebatis?* &c. Voulant dire, ie ne suis pas venu en ce monde pour faire ma volonté, ny pour plaire à mes parens, mais pour faire vniquement la volonté de mon Pere celeste; ce n'est pas pour mes affaires que i'y suis; mais pour la gloire de mon Pere, & le salut des ames. C'est là la viande dont ie me nourris, pourquoy me cherchiez vous parmi mes parens, puisque ie ne connois pour freres, pour sœurs & pour mere, autres que ceux qui font la volonté de mon Pere?

*O la belle leçon pour les Ecclesiastiques, quand il est question de répondre à leurs parens touchant leur ministere!*

### III. POINT.

**F**AITES maintenant comparaifon de vous avec luy, & entrez en mesme temps en confusion de vous voir si fort attaché à la chair & au fang, & de voir vos occupations si terrestres, Le Fils de Dieu se soustrait de la presence de sa tres-sainte Mere, quoy qu'il n'en peust souffrir aucun dommage ny aucun obstacle, & vous qui avez renoucé à vos parens dès la Tonfure, & quand vous avez pris Dieu pour vostre partage & vostre heritage, s'il est question de passer six mois ou vn an dans vn lieu separé, pour y apprendre les maximes Ecclesiastiques, c'est avec toutes les peines du monde Il ne luy confie pas ce secret, quoy qu'il l'aime du plus parfait amour, qu'un homme-Dieu puisse porter à sa Mere; Et vous dans des affaires & des entreprises Ecclesiastiques, vous consultez vos parens, & souuent vous n'avez autre vocation que celle que vostre pere, ou vostre mere vous inspirent. Vous vous employez au ministere Ecclesiastique pour les enrichir, & peut-estre ne vous estes vous fait Prestre que pour les tirer de la necessité? Que peuuent-ils vous dire quand vous estes avec eux, sinon de vous parler de leur ménage, de leur trafic, de leurs affaires, pour s'en décharger d'une partie sur vous? Combien peut-estre de lascheté auez-vous fait pour ne les vouloir pas desobliger, & combien pour les maintenir auez-vous souffert de reproches?

*Examinez-vous* sur les manquemens que vous auez pû commettre en ce suiet. Voyez combien ces affections sont prei-

Remansit ipse Iesus in Ierusalem, & non cognouerunt parentes eius.

Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos.

diciables à l'honneur de vostre miniftre ; faites refolution de les rompre au pluftoft, & ne vous étonnez pas des contradictions que vous y fouffrirez, laissez dire le monde, ce font des aueugles en fait de difcipline. Tenez bon contre la couftume deprauée : Et puis que le monde n'eft plus vostre pere, dit l'Epiftre de ce iour, ne fuiuez plus fes maximes.

*Nolite conformari huic faeculo.* Rom. 12. 1.

## MEDITATION

Pour le fecond Dimanche apres l'Epiphanie.

De la rencontre du Fils de Dieu aux Nopces de Cana.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>1. L'obligation qu'ont les Pafteurs d'inftuire le peuple du Sacrement de Mariage.</p> <p>2. Que les Ecclefiaftiques doiuent</p> | } | <p><i>éuiter les feftins.</i></p> <p>3. Ce qui fe prouue par l'autorité des Conciles.</p> |
|--|---|---|

*Facte sunt nuptie in Cana, vocatus est autem Iesus, & discipuli eius.* Ioan. 2. 1.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy l'Eglife nous propofe en cette faifon l'Euangile des nopces. On en peut apporter deux raifons principales. La 1. c'eft pour donner fujet aux Pafteurs, & les obliger à l'occafion de cét Euangile, en ce temps qu'elle permet la folemnité des nopces, qu'elle auoit interdite à fes enfans, depuis le commencement des Aduents, iufqu'à cette heure, de traiter de la fainteté du Mariage, de la maniere & des difpofitions avec lesquelles les Chreftiens doiuent l'entreprendre, quelle en doit eftre la fin, quels en font les effets, l'vfage qu'il en faut faire, & les empeschemens qui mettent obftacle à cette grace. Combien peu de Pafteurs s'auifent de parler à leur peuple d'vne matiere fi importante? faut-il s'étonner de voir tant de defordres & de malheurs qui fe rencontrent fi fouuent dans les familles Chreftiennes, quand fi peu de perfonnes, faute d'en eftre inftuites fe mariét au Seigneur, cōme parle l'Apoftre, c'eft à dire, dans la veuë de Dieu & dans

Non tantum, quæ fe, myfterium pudore afficiamus. Chrifti præftantia typus eft matrimonium : tu vero inebriaris? Videntur quidem res eße indifferentes, quæ fiunt circa matrimonium, funt autem caufæ magnorum malorum, omnia funt plena iniquitate.

Quando facturus es nuptias, ne domos o-beas, fpecula & veftes commodato accipiès; res enim non fit ad oñentationem, iis quæ in ea funt, domum exhilarans, voca vicinos & amicos & cognatos. Ante alios omnes voca Chriftum: feiſper quem vocabis? Qui fecerit, inquit,

vnix minims meis,  
mihifecit: ne pures  
rem esse grauem &  
molestam pauperes  
vocare propter Chri-  
stum *Vid. praclara in  
hanc rem apud S. Chris-  
tom. 12. in 4. Col.*

Sacramentum hoc  
magnum est; in Chri-  
sto dico & in Eccle-  
sia, *Eph. 5. 32.*

l'esprit du Christianisme ( comme s'il n'y auoit aucune diffé-  
rence entre les mariages des Chrestiens & vn contract ciuil,  
ou entre les mariages des Turcs, des Heretiques & des Infir-  
delles ) quand on apporte si peu de precautions à vn Sacre-  
ment, que S. Paul appelle grand par excellence, quand on en  
bannit Iesus Christ, & qu'au lieu de la chasteté, de la Priere &  
de l'aumosne, qui sont les moyens d'y conuier ce diuin hôte,  
on ne voit qu'impuretez, que crapules, que danses & qu'yuro-  
gneries ? D'où est-ce que les fidelles doiuent attendre ces lu-  
mieres, sinon des Ecclesiastiques qui leur sont proposez, & à  
qui se doit-on prendre de tous les maux qui en arriuent, qu'à  
ceux qui estoient obligez d'en instruire ?

*Faites* resolution d'éuiter ce malheur, & de n'admettre per-  
sonne, suiuant qu'il est prescrit dans les Rituels, à ce grand Sa-  
crament, que vous ne l'ayez auparauant examiné sur les cho-  
ses qu'il doit sçauoir, & que vous ne l'ayez instruit de la sain-  
teté de l'estat qu'il entreprend, des obligations qu'il contra-  
cte, & des moyens de s'en acquitter selon Dieu.

## I I. POINT.

**L**A seconde raison, pourquoy l'Eglise nous propose au-  
liourd'huy l'Euangile des nopces; c'est pour apprendre aux  
Ecclesiastiques, par l'exemple de nostre Seigneur, comme ils  
se doiuent comporter, quand ils se trouuent dans de sembla-  
bles occasions. La premiere chose à remarquer dans la person-  
nes de Nostre-Seigneur à ce sujet, c'est qu'il y fut inuité, *Vo-  
catus est Iesus*: La seconde, c'est l'autorité que luy donnoit sa vie  
& sa doctrine, pour en cette rencontre tenir tout le monde en  
son deuoir, & empescher les desordres qu'on y fait d'ordinaire.  
La troisieme, c'est le dessein qu'il auoit de profiter au pro-  
chain, de soulager sa necessité, de sanctifier les nouveaux ma-  
riez, d'affermir la foy de ses Disciples, de faire son premier  
miracle, & d'y donner toute sorte de bon exemple. La qua-  
trieme, c'est qu'il ne s'y trouue iamais que cette fois, & en-  
core choisit-il les personnes les plus pauures, chez qui la fru-  
galité est tellement obseruée, qu'il n'y a pas mesme de vin à  
suffisance pour les conuiez.

Que diront à cela les Ecclesiastiques qui se trouuent tous les  
iours dans les banquets sans y estre appelez, qui cherchent  
les viandes les plus exquisés, & les vins les plus delicieux, qui  
font



font des laschetez horribles pour vn repas , qui prouoquent les autres à boire , qui s'emportent à des discours indignes de leur profession , & souuent scandaleux à ceux qui les entendent , & qui n'y vont que pour prendre leur plaisir , ou tout au plus pour y passer le temps ?

III. POINT.

**V**Oyez si iusqu'à present vous n'avez point trempé dans ces desordres , & ne vous flattez point de l'exemple de Nostre-Seigneur ; puis qu'il ne se trouue rien en vous qui approche de son autorité , de son credit & de sa sainteté. Les Conciles sçauoient aussi bien que vous , que Nostre-Seigneur s'estoit trouué dans les festins , cependant ils deffendent aux Prestres d'y aller , parce qu'ils courent fortune d'y perdre la sainteté , & de s'y porter , ou à des legeretez scandaleuses , ou à des excez honteux , ou d'en estre témoins sans les pouuoir empescher ; eux qui en doiuent estre les Censeurs & les Iuges. Le Concile de Laodicée leur deffend d'assister au bal , à la danse , & semblables diuertissemens qui se rencontrent ordinairement dans les nopces. Celuy d'Agde en Prouence interdit aux Prestres , aux Diacres , & aux Sousdiacres d'aller aux festins qui se font à l'occasion des nopces , de peur que les yeux & les oreilles des Ministres de l'Eglise , qui sont destineez aux saints Mysteres , ne soient souillez , ou par la veüe de quelques spectacles peu honestes , ou par des paroles meschantes.

Que pouuons nous répondre à tous ces témoignages , sinon le déplorer l'auenglement de ceux qui sont continuellement dans les festins , soit chez eux ou ailleurs , qui en cherchent les occasions , qui s'y introduisent sans y estre appellez , & qui s'y emportent avec si peu d'exemple ? Voyez comme vous vous estes comporté dans ces occasions iusqu'à present , & pour y pouruoir à l'auenir ,

Prenez ces deux resolutions. La 1. d'euiter toute sorte de festins autant que vous pourrez , & sur tout ceux des nopces , conformément à ces Conciles ; & en second lieu , de persuader aux Laïcs d'employer vne partie de la dépense qu'ils y font , en aumosnes vers les pauures ; ce sera le moyen avec l'exécple que vous leur en donnerez d'accomplir ces belles paroles de l'Epistre , par lesquelles S. Paul nous apprend que celuy qui preside , doit auoir soin de ceux qui sont sous sa charge , & soulager les

Presbyter, Diaconus, Subdiaconus, vel deinceps, quibus ducendi vxores licentiarum non est, etiam alienarum nuptiarum euentu conuitia, nec his cæribus admisceantur, vbi amatoria cantantur & turpia, aut obsecuti motus choreæ & salibus efformantur, ne auditus & onturus sacris mysteribus deurati, turpiumque spectaculorum atque verborum contagionem polluantur.  
*conc. Agat. nu. 106. can. 26. Refertur. Nou. 34. c. Præst.*

*Qui preest in sollicitudine. Neceſſitatibus ſanctorum commu-  
nicantes, hoſpitalitatem ſectantes, &c. Rom. 12. 8.*

## MEDITATION

Pour le troiſieme Dimanche apres l'Epiphanie.

De l'obligation aux Eccleſiaſtiques d'aſſiſter les malades,  
& les vertus que Noſtre-Seigneur nous enſeigne  
d'y pratiquer.

- |  |                        |
|--|------------------------|
| 1. Trois vertus principales que<br>Noſtre-Seigneur pratique en la<br>guerison de ces deux malades. | des de l'Euangile.     |
|  | 2. Reflexion & examen. |
|  | 3. Sur nous-mesmes.    |

*Domine ſi vis, potes me mundare; Volo, mundare;*  
Matth. 8.

### I. POINT.

*Extendens manum  
Ieſus tetigit eum di-  
cens, Volo, mundare.*

*Accellit ad eum Cen-  
turio rogans eum &  
dicens, Domine puer  
meus iacet in domo  
Paralyticus & male  
torquetur. Et ait illi  
Ieſus, Ego veniam &  
curabo eum.*

**C**ONSIDEREZ dans la guerison de ces deux malades de l'Euangile, trois excellentes vertus que Noſtre Seigneur nous enſeigne de pratiquer vers les malades. La 1. la charité qui le fait approcher de ce pauvre Lepreux, dans le deſir qu'il a de le guerir, & n'auoir point d'horreur de ſa maladie, qui rendoit immondes ceux qui l'auoient touché d'entre les Iuiſ. La 2. la promptitude & la condeſcendance avec laquelle il accorde liberalement la guerison à ceux qui la luy demandent. *Domine ſi vis*, dit le pauvre Lepreux, *potes me mundare*, & Noſtre-Seigneur ſans tarder d'auantage, luy repart, *Volo, mundare*. Le Centenier ne fait que luy expoſer la maladie de ſon ſeruiteur, & en meſme temps il luy dit; *Ego veniam & curabo eum*. Moy-meſme e propre perſonne, ie le viſiteray, & ie le gueriray. La 3. l'humilité qui paroift en deux choſes, 1. dans l'affection particuliere qu'il a pour les pauures, & qui le fait mettre en chemin pour aller aujourd'huy viſiter vn pauvre ſeruiteur, & refuſer vne autre fois cette meſme faueur à vne perſonne tres-qualifiée dont le fils eſtoit malade, ne voulant pas, dit fai

Gregoire, honorer de sa presence la maison d'un riche, de peur qu'il ne semblaſt vouloir honorer l'estat des richesses, & en cela paroistre auoir acceptation des personnes. 2. Dans la defense qu'il fit à ce Lepreux, apres l'auoir guery, d'en parler à personne, *Vide, nemini dixeris.*

Pouuez vous douter apres cela que vous ne foyez obligé de visiter les malades, & de les assister quand le Fils de Dieu vous en montre l'exemple, & d'autant plus qu'en ce temps-là tres-souuent les malades ont plus besoin de Medecin spirituel, que de remede corporel, parce qu'ils sont plus malades de l'ame que du corps, & que la maladie du corps est causée souuent par celle de l'ame ? Je veux croire que vous en estes assez conuaincu. Mais quand vous y allez,

*Redemptor noster vt offerderet, quia quæ alta sunt hominû despicienda sunt, & quæ despecta sunt hominû despicienda non sunt, ad filium Reguli ire noluit, ad seruum Centurionis ire paratus fuit. S. Greg. hem. 18. in Euang. Quod infirmum erat non consolidastis, & quod ægrotum non sanastis, quod confractum non alligastis. Ezech. 34. 4. Infirmus eram & non uisitastis me. Mat. 25. 43.*

II. POINT.

CONSIDEREZ si c'est avec la charité, la promptitude, la douceur, la tendresse, & l'humilité de Nostre Seigneur: Vous auez tant de peine à vous resoudre de les aller voir, vous auez si peur de vous incommoder ou de souffrir quelque chose à leur occasion. Il faut vous prier plusieurs fois pour y aller, on n'oseroit vous importuner la nuit, vous auez horreur de leurs maladies, vous faites dire que vous estes empêché. S'il vous faloit donc exposer vostre vie pendant la contagion, ne croiriez-vous pas y estre obligé? vous faites distinctiõ des personnes pour les visiter, vous enuoyez vostre Vicaire aux pauvres, si encores vous y pensez, & vous vous reseruez les riches, ne craignez vous pas aussi dans ce discernement que le partage & la maledictiõ des riches ne vous arriue? Que cherchez vous en cela que l'honneur, l'estime, ou la retribution? Est ce là visiter Nostre-Seigneur, qui va luy mesme en propre personne visiter un pauvre seruiteur; bien loin de vous enquerir des malades de vostre Paroisse, & de les preuenir dans leurs besoins, de les exhorter à la Confession, & leur rendre tous les devoirs d'un bon pere à l'égard de ses enfans?

*Nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, diuites in fide, & hæredes regni quod repromissit Deus diligentibus se? Vos autem exonorastis pauperem. Si legem perfecti regalem secundum scripturas, diliges proximum tuum sicut te ipsum, bene factus: si autem personas accipitis, peccatum operamini, redarguti à lege quasi transgressores. Iac. 2. 5.*

III. POINT.

CONSIDEREZ les fautes que vous auez commises en ce point. Entrez en confusion de voir vne infinité de Laïcs et tout sexe, & de toute condition, s'interessent pour les ma-

lades, contribuër liberalement de leurs aufmosnes, hanter les Hospitaux, fournir de remedes corporels, & s'employer franchement à toutes ces œuures de charité, pendant que vous ne vous en mettez point en peine; Craignez à leur occasion cette épouventable parole qui conclud l'Euangile du iour: *Multi ab Oriente & Occidente venient & recumbent cum Abraham in regno celorum, filij autem regni, c'est à dire les Ecclesiastiques, eijcientur foras in tenebras exteriores.* Et pour éuiter qu'elle ne s'accomplisse en vous,

Faites resolution de vous y rendre dorefnauant plus fidele pour la gloire de Dieu, pour l'interest des ames, & pour donner en cela bon exemple aux Laïcs, comme vous estes obligé, plustost que de le receuoir d'eux, & qu'ainsi vous foyez, comme dit l'Apostre en l'Epistre du iour, *Prouidentes bona non tantùm coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus.* Rom. 12. 17.

## MEDITATION

Pour le quatrième Dimanche apres l'Epiphanie:

Du deuoir des Ecclesiastiques dans les afflictions publiques de l'Eglise.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <p>1. Pourquoi l'Eglise est comparée à un Nauire</p> <p>2. Pourquoi Nostre-Seigneur permet que l'Eglise soit agitée de tempestes &amp; de persecu-</p> | } | <p>tions.</p> <p>3. Ce que doiuent faire les Ecclesiastiques en ces occasions,</p> |
|--|---|--|

*Ascendente Iesu in nauiculam, motus magnus factus est in mari, ita vt nauicula operiretur fluctibus.*

Matth. 8. 24.

Cette barque au sentiment des Peres, n'est autre que l'Eglise où Nostre-Seigneur preside.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ, pourquoy l'Eglise est comparée à vn nauire : la raison qu'en apporte saint Clement, c'est parce que comme dans vn nauire se rencontrent diuers officiers pour le conduire, & le mener au port, le Maistre, le Gouverneur, le Lieutenant du vaisseau, les Matelots, ceux qui dressent les soldats aux armes, & autres qui ont le soin que la discipline militaire soit exactement gardée : Ainsi dans l'Eglise se rencontrent par proportion tous ces officiers, le Maistre ou le Patron du vaisseau, c'est Dieu : le Gouverneur ou le Capitaine, c'est Iesus-Christ, les Lieutenans sont les Euesques, les Matelots sont les Prestres, ceux qui enseignent la milice sont les Docteurs & les Catechistes, & ceux qui ont soin que la discipline Ecclesiastique soit gardée, ce sont les Diacres. En 2. lieu, c'est que comme vn nauire qui flotte sur la mer, est suiet à mille bourrasques & à mille accidens; tantost par l'impetuosité des vents, tantost par la furie des vagues & des flots, qui mettent à tout moment le vaisseau en danger, par les écueils, les rochers, ou les sables, & enfin par les Pyrates : Ainsi l'Eglise, quoy que protégée de l'assistance particuliere de son Capitaine Nostre-Seigneur Iesus-Christ, ne laisse pas d'estre souuent agitée de diuerses tempestes. Les vents & tourbillons qui s'éleuent, sont les tentations qui affligent l'Eglise, comme les guerres, & les autres fleaux publics, que Dieu souuent enuoye pour l'éprouer: Les persecutions, les tribulations les dangers sont comparez aux flots qui l'environnent: Les pointes de rochers auancez dans la mer, sont les Princes & les Iuges seculiers qui la menacent : Ces esprits souterrains qui soufflent pour la renuerser, sont les faux Prophetes, les seducteurs & les heretiques : Et enfin les Pyrates sont les hypocrites & les faux freres.

*Iugez* de là quelle experience est necessaire aux Euesques & aux Prestres, pour pouuoir conduire ce vaisseau à bon port; quelle connoissance ils doiuent auoir de la Carte marine, c'est à dire, des ennemis de nostre salut & des embusches qu'ils nous dressent, pour en pouuoir euites les dangers, quelle priere ils doiuent faire à Dieu, pour obtenir les vents qui leur soient favorables. Qui seroit, dit S. Chrysostome, celuy qui voudroit se mesler de conduire vn vaisseau sans iamais auoir esté sur mer?

Similis est status omnis Ecclesie magna nauis, quæ per vndosum pelagus diuersis locis & regionibus viros portat, ad vnam potentis regni urbem properare cupientes. Sic ergo nauis huius Dominus, ipse omnipotens Deus; gubernator vero sit Christus, tum deinde proreæ officium Episcopus impleat, Presbyteri nautarum, Diaconi dispensatorum locum teneant, hi, qui catechizant, nauis locis conferant, episcopus autem totius fraternitatis multitudine similis sit: ipsum quoque mare mundus habetur, ventorum vero varietates, turbulenta diuersis tentationibus conferantur; persecuciones, tribulationes & pericula, fluctibus exequuntur: Terreni vero spiritus qui vel de torrentibus, vel de conuallibus spirant, pseudoprophetarum, seductorum, seu prauæ doctrinæ verba ducuntur promouoria vero & hec confragola, hi qui in potentatibus sæculi sunt iudices, & pericula minantur & mores hypocritarum autem & dolosi, pyrates sceleris habentur. Relat igitur ut hæc nauis cursu prospero rura possit peruenire, ita Deo precem fundere nauigantes, ut mereantur audiri. Ipsi itaque indefinenter supplicentur à cunctis de prosperitate ventorum; ut nauigantes omnem tribulationem & omne periculum superent, tanquam mare profundum mundi istius, & vna humane pelagus nauigantes, in quo esse nauem sit & sitendum, nec diu quoque serenda, morbi etiam corporis & angustias tolerandæ, insuper & hominum insidiis ac dolo sæpe laborandam, venitus quoque &

suggillationes ferenda, eum ex confusione peccatorum & refectione criminum velut male congregati in visceribus fellis, iactura facienda est, & abiicienda prorsus à corde omnis intrinsecus quæ latec amaritudo peccati, si quæ forte ex desideris iniquis congregata est. S. Clem. ep. 1. Militia est vita hominis super terram. Job. 7. Ipse prohibet me quasi aurum, quod per ignem tranhit. Job. 23. Vasa figuli probat fornax, & homines istos tentatio tribulationis. Eccl. 17. 6. Merito hæc patimur quia peccauimus in fratrem nostrum (Christum.) Gen. 42. 21.

Et vous qui tenez cette place, quel apprentissage en auez-vous fait ?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur permet que ces tempestes arriuent à son Eglise. 1. Pour nous apprendre que cette vie est vne milice perpetuelle, où il faut s'attendre à de continuels assauts, c'est pourquoy l'Eglise où nous viuons s'appelle Militante. 2. Pour faire épreuue de la vertu de ses enfans, & par les exercices que luy donnent les souffrances, l'affermir, la purifier & la perfectionner. 3. Pour prendre vengeance des pechez publics & particuliers qui se font tous les iours: C'est ainsi que nous voyons dans l'Histoire Ecclesiastique, que plusieurs guerres & persecutions se sont éléuées dans l'Eglise pour les pechez des peuples. Quand il n'y auroit que cette seule raison, faudroit-il s'estonner si nous voyons auiourd'huy la guerre allumée de toutes parts, causer tant de ruïnes, & mettre mesme la Religion en danger, quand nous voyons les desordres si publics, & parmy les Laïcs & parmy les Ecclesiastiques?

*Faites reflexion* sur vous-mesme, pour voir si vous n'estes pas cause en partie de toutes ces calamitez, & si peut-estre ce ne sont pas vos pechez qui ont attiré la colere de Dieu au point qu'elle paroist. Et apres que vous en auez fait penitence,

## III. POINT.

**V**Oyez ce que vous deuez aux autres en pareille occasion, pour appaiser la iustice de Dieu, & luy arracher les armes des mains, & les moyens dont vous deuez vous seruir. Le 1. c'est de recourir à Nostre-Seigneur, mais avec les dispositions contraires à celles des Disciples d'auiourd'huy, c'est à dire, avec grande confiance & grande humilité, employant pour cela ceux que Dieu nous a mis en main pour reconcilier les hommes avec luy, faisant nos fonctions avec vn esprit recueilly, s'offrant souuent en sacrifice, & sur tout à la Messe, pour les pechez du peuple. Le 2. c'est de porter en son cœur vne grande compassion vers tous les affligez, les consoler & les encourager à la patience, & presser vn chacun, comme d'autres Ionas, à faire penitence. *Quoniam vos estis Presbyteri in populo Dei,* disoit Iudith en semblable rencontre, & *ex vobis pender ani-*

Domine salua nos perimus. Mat. 8. 25. Quoniam ego in flagella paratus sum. Esal. 37. 18.

Terrant principes, consolentur sacerdotes. S. Chrys.

*ma illorum, ad eloquium vestrum corda illorum erigite. Iud. 8.*

21.

C'est ce que Dieu demande de nous comme mediateurs. C'est ce que le peuple attend, comme de ses Ambassadeurs, & ce que nostre deuoir nous oblige de faire, & le faisant nous accomplirons cette Loy de perfection recommandée dans l'Epistre du iour, c'est à dire, de la charité & de la dilection, qui ne se fait iamais mieux paroistre que dans l'extremité.

*Plenitudo legis est dilectio. Rom. 13. 10.*

### MEDITATION.

Pour le cinquième Dimanche apres l'Epiphanie.

De l'yuroye que l'ennemy seme parmy le bon grain.

- |   |                 |   |
|---|-----------------|---|
| 1. Quel est le bon grain dont<br>parle icy Nostre-Seigneur. | auons sursemée. | 3. Les moyens d'arracher cette<br>yuroye. |
| 2. Quel est l'yuroye que nous                               |                 |   |

*Simile factum est regnum celorum homini qui seminavit bonum semen in agro suo; Cum autem dormirent homines, venit inimicus eius & super seminavit zizania. Matth. 13. 24.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ quel est ce bon grain dont parle Nostre-Seigneur. Il peut estre consideré en deux façons, ou bien entant qu'il part de Dieu immediatement, comme sont tous les talens de nature & de grace que nous auons receus de sa main liberale; tels que sont la santé du corps, la viuacité de l'esprit, la vocation au Christianisme & à l'estat Ecclesiastique, les veritez, les lumieres & les reproches interieures, les inspirations, les Sacrements, & sur tout de la sainte Eucharistie, qui est appelée le froment des Eleus. Ou bien entant qu'il est semé de la main, & par le ministere des autres; comme sont

les instructions publiques & particulieres, la bonne éducation, les études, les bonnes compagnies, les bons exemples, les bonnes lectures, & semblables, que les Theologiens appellent graces exterieures.

*Reconnoissez* icy humblement deuant Dieu les graces qu'il vous a faites en toutes ces deux manieres, les bonnes semences qu'il a jettées dans vostre ame depuis peut-estre vostre tendre ieunesse, les obligations infinies que vous luy auez : De combien de moyens differens il s'est seruy pour vous porter au bien, & ce qu'il n'a pas fait pour vous destourner du mal.

## II. POINT.

**M**AIS Dieu ! que d'yuroye que vous auez sursemé vous mesme sur ce bon grain ! Combien de pechez, combien de passions déreglées & d'actions scandaleuses ! Combien d'enuies & de ialousies ! Combien de railleries de ceux qui font bien ! Combien de mauuais exemples, par lesquels, au lieu de fomentier & d'entretenir cette bonne semence, vous l'auiez estouffée ! Et si vous n'estes pas tombé dans ces grands desordres, combien au moins y-a-il de meslange & d'impureté dans vostre vertu ! Que de distractions dans vos prieres, que d'amour propre en vos actions les plus louables, que d'impudence dans vos meilleurs desirs ! Helas quel triste spectacle aux yeux d'un si bon Maistre de voir ses biens gastez & corrompus de la sorte !

*Entrez* icy dans vn grand ressentiment de toutes ces infidelitez, & parce que vous ne deuez pas seulement empescher cette zizanie à vostre égard ; pour acheuer de vous confondre, voyez combien vous auez souffert par vostre negligence & vostre lascheté, que l'ennemy commun en ait semé encore parmy le peuple, combien d'ignorance, de coustumes deprauées, de pensées, de desirs & d'inclinations au mal, combien d'oubly, d'auerfion & de mépris des choses de Dieu & de leur salut, combien de mauuais Liures se sont introduits, combien d'heretiques, d'athées, de libertins parmy vos Paroissiens ? Imputez-vous la cause de tous ces maux, & dans le

*Modicam habes virtutem. Apoc. 3. 8.*

*Non est scientia Dei in terra, maledictum & mendacium, & homicidium, & furtum, & adulterium inundauerunt, Contigit populus meus, eo quod non habuerit scientiam, Osee 4. 1.*



III. POINT.

**A**pprenez les moyens d'arracher cette yuroye, ou d'empescher au moins qu'elle ne croisse dauantage. L'unique moyen & qui nous est marqué dans l'Euangile, c'est d'estre sur nos gardes continuellement, puisque nostre ennemy prend son temps de nuict pour nous surprendre, 1. Veillant sur nous-mesmes par des frequens & serieux examens sur l'estat de nostre conscience, pour ne nous pas laisser endormir ny tomber dans le relaschement en nos fonctions & en nos exercices spirituels, 2. Veillant sur les autres par les instructions, les corrections, les perquisitions soigneuses de l'estat de la Paroisse, empescher avec adresse & generosité qu'aucun heretique, s'il se peut, ne s'y introduise, prendre garde à certains Liures tres-dangereux qui courent quelquesfois parmy les peuples, & qui sont ou contre la doctrine Catholique, ou contre les bonnes mœurs: abolir les profanations qui se font en certains iours de Feste de Patron & autres, comme S. Iean, S. Martin, les Roys, au Carnual, &c. Que le diable a introduites pour aneantir l'honneur qui se doit rendre aux Saints en ces iours-là.

*Vous eslonnez-vous* apres cela de voir tant d'yuroye chez vous, & parmy les peuples, quand vous estes si tiede & si assoupy, voire si negligent dans vos fonctions? Regrettez le passé, & proposez pour l'auenir, de vous rendre plus vigilant. Mais prenez garde que vos instructions & vos corrections soient accompagnées des vertus que demande S. Paul dans l'Epistre du iour, c'est à dire de douceur, de patience & d'humilité.

*Induite vos sous lecti Dei, Sancti & dilecti, viscera misericordie, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam, &c. Coloss. 3. 12.*

Cum dormient ho-  
mines, venit inimicus  
homo, & superfirmat  
noctis zizania.

Speculatores cœci,  
canes muti non va-  
lentes latrare, viden-  
tes vana & dormien-  
tes. *Isai. 56. 10.*

MEDITATION

Pour le sixième Dimanche apres l'Epiphanie.

Voyez l'Homelie du  
iour qui est de S. Hier.  
où il explique au long  
cette parabole de la  
doctrine Euangelique.  
Et encore S. Ambroise.

Des maximes Euangeliques, & des veritez de la Foy  
comparées par les Saints Peres au grain de  
moutarde, que Nostre Seigneur propose  
auiourd'huy en l'Euangile.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <p>1. Pourquoi la doctrine de Nostre-Seigneur, &amp; les maximes de l'Euangile sont comparées au grain de moutarde.</p> <p>2. Les effects que produisent</p> | } | <p>dans vne ame ces maximes, quand elles y sont receuës.</p> <p>3. Trois manquemens qui en empeschent le profit.</p> |
|--|---|--|

*Simile est regnum calorum grano Sinapis. Matt. 13. 31.*

## I. POINT.

Quod minimum quidem est omnibus seminibus. Cum autem creuerit, maius est omnibus oleribus & fit arbor, ita ut volucres cœli veniant & habitent in ramis eius. Non multi potentes, non multi sapientes secundum carnem, non multi nobiles. 1. Cor. 11. 26.

Erant autem homines fere centum viginti. Act. 1. 15.

In omnem terram exiit sonus eorum. Ps. 18.

Numquid non verba mea sunt quasi ignis, & quasi malleus contuens petras? Hier. 23. 29

**C**ONSIDEREZ pourquoy la doctrine de N. Seigneur est comparée au grain de moutarde. La 1. raison c'est, parce que comme entre toutes les semences, celle-cy est estimée la plus petite quand on la iette en terre, & que neantmoins elle paruiet à la hauteur d'un arbre; ainsi la doctrine de l'Euangile, quoy que tres-petite en la substance des veritez qu'elle nous propose, tres-abiecte en son style, tres-vile en la personne, & au nombre de ceux qui du commencement la prescherent & en firent profession; elle est tellement accreüe auiourd'huy qu'il n'y a point de lieux où elle ne soit annoncée. La 2. parce que comme entre tous les grains celuy de moutarde a le plus de pointe & d'acrimonie; de mesme entre toutes les veritez, celles de l'Euangile ont plus de vertu & d'energie pour émouuoir les esprits. Et pour en voir la preuue,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les effects que produisent dans vne ame ces veritez, quand elles y sont receuës: Nostre-Seigneur les a tout compris, quand il a dit que ses paroles estoient esprit & vie: *Verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus & vita sunt.* Ioan. 6. c'est à dire, que si nous nous disposons de les recevoir comme il faut, elles nous feront entreprendre vne vie nouvelle, vne vie solidement interieure, & nous rempliront de l'esprit de

**I E S V S - C H R I S T.** C'est ainsi que saint Pierre répondit à son Maître, que ses paroles estoient des paroles de vie éternelle, & que l'Espouse asseuroit de foy que ces mesmes veritez faisoient vne si puissante impression sur son ame, qu'elle la sentoit se liquéfier & se fondre, & luy mesme dit encore ailleurs, que ses paroles produisent en nous vne pureté exquisite: *Iam vos mundi estis, propter sermonem, quem locutus sum vobis.* Ioan. 15. 3.

Concluez d'icy l'estime, le respect, & l'amour que vous devez auoir pour ces maximes, en qualité de Chrestien, mais beaucoup plus comme Ecclesiastique. Car si en cette qualité vous ne les estimez, si vous ne les goustez, si vous ne les aimez, si vous ne les pratiquez, mais si vous en rougissez & que vous en ayez honte, que deuiendront les Chrestiens à qui vous devez en faire leçon? Faites donc bon vsage d'un si riche thesor, que vous auez tous les iours entre les mains, quand vous dites vostre Office, quand vous celebrez la sainte Messe, ou que vous lisez les saintes Escritures.

### III. POINT.

**M**Ais donnez-vous de garde de trois manquemens qui rendent les plus puissantes paroles sans effet. La 1. c'est de ne les lire iamais par curiosité, comme faisoient les Scribes. La 2. de ne les pas lire à la haste, & par habitude, mais avec reflexion & meditation; car comme la moutarde n'a point de force si elle n'est brisée & broyée; il en va de mesme des veritez Euangeliques, si nous ne les rompons avec la meditation, elles ne produiront aucun effet; mais si nous les meditions, elles porteront la lumiere, la chaleur, & la force dans nostre ame, elles nous feront pleurer nos pechez, & changer nos mœurs, comme ce petit grain rompu & pilé, & receu dans l'estomach, l'échauffe, le fortifie, consomme les mauuaises humeurs, & enuoye aussi-tost des vapeurs au cerueau, qui le picquent, qui le déchargent, & qui luy font ietter des larmes. La 3. c'est d'éuiter la compagnie de ceux que nous voyons dans des maximes contraires, & qui ne peuuent gouster celles de l'Euangile.

Vouslez-vous donc faire profit dorefnauant de ces diuines paroles? ne vous contentez pas de les connoistre par l'estude, de les croire par la foy, mais confidez-les, pesez-les, & goustez-

Domine ad quem libi  
mus: verba vitæ æter-  
næ habes. Ioan. 6. 69.  
Anima mea liquefa-  
cta est, vt dilectus lo-  
cutus est.

Iustitiæ Domini rectæ;  
Iustificâtes corda, præ-  
ceptum Domini luci-  
dum illuminans oculo-  
los, intellectum dat  
paruulis. Ps. 18. 6.

Væ vobis qui tulistis  
clauem scientiæ &  
non introistis.  
Luc. 11. 52.  
Videte quid audiat.  
Marc. 4. 24.  
Qui legit intelligat.  
Mat. 24. 15.

Ponite vos in cordibus  
vestris sermones istos.  
Luc. 9. 44.  
Sermo meus non capit  
in vobis. Ioan. 8. 37.  
Vivus est sermo Dei &  
efficax, & penetrabi-  
lior omni gladio an-  
cipiti, pertingens vsque  
ad diuisionem animæ  
ac spiritus, compagum  
quoque ac medullarum.  
Heb. 4. 12.  
Cum viro sancto assi-  
dus esto, quem admo-  
dum cognoueris obser-  
uantem timorem Dei,  
cuius anima est secun-  
dum animam tuam, &  
qui cum titubaueris in  
tenebris condolebit  
tibi. Eccl. 37. 25.

les dans l'oraison, tafchez de les fçauoir par cœur, de vous les rendre familiares, & fur tout liez-vous de compagnie avec des perfonnes qui en faffent mefme eftime que vous, & ce fera le moyen que les rompant & diftribuant puis apres au peuple, elles pourront trouuer place plus facilement dans leur cœur, dans le defir qu'ils auront de fe rendre vos imitateurs : C'eft ainfi que faint Paul auourd'huy fe glorifie aupres des Theffaloniciens, que fes paroles n'ont pas eité feulemēt dites en l'air ; mais qu'elles les ont portées à fon imitation, ou pluftoft à celle de Iefus-Christ.

*Gratias agimus Christo, quia Euangelium nostrum non fuit ad vos in sermone tantum, sed & in virtute & in spiritu sancto & in plenitudine multa. Et vos imitatores nostri facti estis & Domini. 1. Tess. 5.*

## MEDITATION

Pour le Dimanche de la Septuagesime.

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de trauailler.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. <i>Raisons qui obligent les Ecclesiastiques au travail.</i></p> <p>2. <i>A quoy ils doiuent trauailler.</i></p> | <p>3. <i>D'ou vient que plusieurs ne trauaillent pas du tout, ou trauaillent avec si peu de fruit.</i></p> |
|---|--|

*Simile est regnum cælorum homini patri familias, qui exiit summo mane conducere operarios in vineam suam.*

Matth. 20. 1.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques au travail. La premiere se tire de la nature de la vigne, que l'Euangile nous propose, laquelle on ne peut cultiuier ny mettre en estat de rapporter aucun fruit, sans beaucoup trauailler : car soit que la vigne se prenne pour vne image de l'Eglise, que Dieu comme ce bon Pere de famille

pouruoit de temps en temps de bons ouuriers, soit qu'on la considere comme nous representant l'estat & la condition de chacun en particulier, où il faut trauailler selon l'esprit de sa vocation : En toutes ces deux façons, ils ont obligation de trauailler. La seconde se tire du temps & de la saison où nous sommes, qui est vn temps de penitence, où l'Eglise quittant son *Alleluja*, c'est à dire, son chant de ioye, commence à prendre son grand deuil, & nous inuite à ressentir les douleurs de son Espoux, pour nous preparer par ce moyen à la Feste de Pasques, & à la ioye de la Resurrection : ce qui les oblige à entrer dans ses sentimens, & à se mettre en estat avec elle de faire penitence, & de pleurer les pechez que commettent les Chrestiens. Et c'est encore pour cette mesme fin, & pour nous inculquer plus fortement cette obligation au trauail, qu'elle nous propose les chastimens & les recompenses; les chastimens en la personne de nos premiers parens dans les Leçons du iour, qui furent chassez du Paradis pour y auoir demeuré oyseux, & les recompenses dans l'Epistre, où S. Paul nous met deuant les yeux vne couronne de gloire, qui ne s'acquiert que par le trauail.

Après cela n'aura-t-on pas suiet de vous dire, si vous demeurez sans rien faire, *Quid hic statis tota die otiosi?* Le temps qui est si court, la multitude des choses que vous auez à faire, vous permettent-ils bien de prendre vos plaisirs? Allez vous en voir, dit S. Bernard, les pauures laboureurs, & les vigneronns, *Sudant agricola, putant & fodunt vinitores*: Et les Ecclesiastiques dans le champ & la vigne de Iesus-Christ, comme s'il n'y auoit rien à faire, *torpent otio, madent delicijs, copijs affluunt otiosi.*

## II. POINT.

CONSIDEREZ à quoy doiuent trauailler les Ecclesiastiques. A deux choses principalement, 1. à leur propre vigne, c'est à dire, à leur propre perfection. 2. A celle de l'Eglise : à l'vne par les exercices de l'Oraison & par les instructions, les reconciliations & semblables, en ce temps cy particulierement, où les débauches & les insolences vont commencer parmy les peuples, pour ne finir qu'au Carefme.

*Vous sentez-vous assez fort pour ce double trauail & cette*

Circus autem si excedatrum præfret, ambo in foueam cadunt  
Matth. 9. 14.

double obligation ? à peine pensez-vous à vous-mesme, comment penserez-vous aux autres ? par quel chemin les pourrez-vous conduire à la perfection, quand vous ne l'avez iamais appris ? que pensez-vous faire, sinon en vous precipitant le premier, de retirer les autres apres vous ?

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, d'où vient que l'obligation estant si estroite, & la necessité si grande de trauailler aux Ecclesiastiques, la pluspart cependant, ou bien ne trauaillent pas du tout, ou bien fort laschement; ou enfin, s'ils le font, c'est avec peu de fruit. Tout ce manquement vient du peu de vocation qui se trouue parmi eux. Si les ouuriers de l'Euangile se fussent ingerez d'eux-mesmes d'aller trauailler en la vigne du Pere de famille, auroient-ils pû pretendre iustement leur salaire, ou qu'on leur fournist des viures & les instrumens necessaires au labour ? C'est au Pere de famille d'appeller ses ouuriers: *Nemo potest venire ad me, nisi Pater meus traxerit eum. Exiit summo mane conducere operarios.* Marquez ce mot d'ouuriers, car pour des mercenaires il y en a tout plein. Vous le sçauuez, mon Dieu, combien d'entre vn nombre innombrable d'Ecclesiastiques, il y en a peu qui trauaillent pour vous, & qui soient bien appelez. Il est vray que plusieurs courent auiourd'huy & trauaillent, mais ce n'est pas pour ce prix de gloire immortelle que nous propose saint Paul, *Omnes quidem currunt*: Mais c'est pour des fins bien differentes; les vns pour des honneurs, les autres pour le lucre, les autres pour des Cures, ou d'autres Benefices.

*Laissez les courir*, ils sont auiegles, portez leur compassion, sauuez-vous de leur compagnie, rangez-vous du costé de ce petit nombre, dont il est parlé dans l'Euangile; Courez tout à l'opposite sans plus regarder en arriere; & allez droit à cette couronne qui vous attend.

*Sic currite ut comprehendatis.* 1. Cor. 9. 24.

Curatur in Clero passim ab omni ord ne; à ætate; & doctis pariter & indoctis ad Ecclesiasticas curas, tanquã sine curis iam quisque victurus sit cum ad curas peruenerit. S. Ber. ad Henr. Senon.

67. Salua animam tuam, noli respicere post tergum, nec stes in omni circa regione, sed in monte saluone te fac, ne & tu simul percas. Gen. 19. 17.

Recedite à tabernaculis hominum impiorum. Nu. 16. 16.

Muli vocati, pauci electi.

MEDITATION

Pour le Dimanche de la Sexagesime.

De quatre sortes de terres dont l'Euangile fait mention, adaptées aux personnes différentes qui se trouvent dans les Seminaires.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Quel est ce champ de la parabole.</p> <p>2. Qui sont ceux dans les Seminaires qui sont semblables à ce sol pierreux &amp; épineux, à</p> | <p>ce grand chemin, ou à la bonne terre.</p> <p>3. Le moyen de rapporter au centuple, comme cette dernière.</p> |
|--|---|

*Exiit qui seminat seminare semen suum, & dum seminat, aliud cecidit secus viam, &c. Luc. 8. 5.*

Representez-vous Nostre-Seigneur comme ce Pere de famille, qui vient luy-mesme pour ietter sa semence. Demandez-luy grace avec les Apostres, pour entrer dans l'intelligence de cette parabole, & pour vous l'appliquer.

I. POINT.

Imaginez-vous que le champ dont il est parlé dans la parabole de l'Euangile de ce iour, c'est le Seminaire où vous êtes, dans lequel il se trouue autant d'esprits & de dispositions différentes dans les suiets, que de terres diuerfes dans l'Euangile. La semence sont les Instructions, les Conferences, les bons exemples, les saintes maximes, & les autres exercices qui s'y font. Cette semence, dit N. Seigneur, est tombée partie le long du chemin, & a esté écrasée par les passans, partie sur vn sol dur & pierreux, partie sur vne terre toute couuërté d'épines, & l'autre partie sur vn fonds bien préparé qui a rapporté au centuple.

*Aliud cecidit secus viam & conculcatum est, & volucres cœli comederunt illud. Et aliud cecidit supra petram, & natum aruit, quia non habebat humorem; & aliud cecidit super spinas, & simul exortæ spinæ suffocauerunt illud, & aliud cecidit in terram bonam, & ortum fecit: fructum centum, plurim.* *Ib.*

Inferez d'icy d'icy combien cette sentence du Sauueur, par laquelle il conclud la parabole du Dimanche dernier, est véritable, & comme elle s'accorde parfaitement avec l'Euangile de ce iour, puis qu'il n'y a que la quatrième partie de ceux à qui est annoncé qui en fassent profit, & que les trois quarts sont

perdus, & par consequent damnez. Apprenez - aussi comme il ne faut pas perdre courage dans les instructions que vous faites, pour voir que peu de personnes en fassent leur profit, puisque le mesme arriue à Nostre-Seigneur.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ qui sont ceux dans les Seminaires qui sont semblables à ce grand chemin, à cette terre pierreuse & épineuse de l'Euangile. Ceux-là dit N. Seigneur sont semblables à vn grand chemin qui écoutent en effect, & qui reçoivent la parole de Dieu, mais parce qu'ils n'y font pas reflexion davantage, & que ce n'est qu'en passant, le diable qui veille toujours à nostre ruine, emporte ce bon grain. Combien y en a-t-il dans les Seminaires, lesquels n'estant aucunement preparez par le desir d'y faire du profit, mais plustost enuercis par la longue habitude du peché & de l'oyfueté, portent en effet leurs oreilles à tous les exercices, mais ont l'esprit ailleurs, & le cœur exposé à toutes sortes de pensées & de desirs terrestres? Le moyen qu'une terre puisse porter du fruct si elle n'est preparée & si ses duretez ne sont abbatuës par le fer de la charnuë? Les autres qui sont semblables à cette terre pierreuse, sont ceux qui prennent plaisir d'entendre la parole de Dieu, & qui conçoient aysement les desirs de bien faire, mais qui quittent tout à la premiere difficulté qu'ils rencontrent: Helas! combié y a-t-il dans les Seminaires de ces esprits legers & inconstans, qui ne sont pas affermis & enracinez, comme parle S. Paul dans la vertu, qui viennent avec de bons desseins en y entrant, qui forment de bonnes resolutions pour l'auenir, quand ils y sont, qui reçoivent volontiers & même avec auidité les veritez que l'on y enseigne, mais qui n'ont pas le courage de les mettre en pratique quand ils en sont sortis, à cause de cette dureté qu'ils retiennent encore au fond du cœur, & de ce desir qu'ils ont de plaire au monde? Combien qui au sortir pour vne simple parole de risée, ou vne simple imagination de ce mal-heureux *Quid* dira-on? se tiendront scandalisez de paroistre seruiteurs de Iesus-Christ & dans les termes de leur condition, & qui quitteront plustost l'habit & les maximes Ecclesiastiques qu'ils auront apprises, que de souffrir sur ce suiet des mocqueries que leur tourneroient à louange, s'ils les scauoient bien prendre. C'est pourquoy S. Marc les appelle journaliers, parce qu'il

Qui autem secus viâ,  
hi sunt qui audiunt, de-  
inde venit diabolus &  
tollit verbum de cor-  
de eorum ne creden-  
tes salui fiant,

Nam qui supra pe-  
tram, hi sunt, qui cum  
audierint, cum gaudio  
susceperunt verbum  
& hi radices non ha-  
bent, quia ad remou-  
endum & in tempo-  
re tentationis rece-  
dunt. Temporales  
sunt. Marc. 4.  
In charitate non sunt  
radicati & fundati.  
Eph. 3. 17.

Quod autem in spinâ  
cecidit, hi sunt qui au-  
dierunt & à sollicitu-  
dinibus & à qui hi, &  
voluptatibus vite  
eunt, suffocantur, &  
non referunt fructum,

accom



accommodent leur deuotion au temps, *hi temporales sunt*. Ils seront gens de bien tandis qu'ils seront dans vn Seminaire, mais aussi-tost sortis, tout de mesme qu' auparauant. Les autres enfin qui sont semblables à cette terre couuerte d'épines, sont ceux qui écoutent la parole de Dieu, qui la retiennent & la meditent, mais qui la laissent étouffer par le soin inutile & empesché des affaires, des occupations, des richesses & des plaisirs de la vie: Combien s'en trouue-il encore de ceux-cy dans les Seminaires, lesquels connoissant & estimant les veritez Ecclesiastiques, se laissent neantmoins surprendre par le soin superflu des choses temporelles, lesquelles, quoy qu'innocentes en apparence, les empeschent pourtant de produire aucun fruit; cette sollicitude & ces emplois, avec ces anxietez suffoquant peu à peu les bons desirs & les saintes affectiions qu'on auroit pû conceuoir?

Voyez maintenant desquels vous estes; & pour remedier à l'opposition que vous auriez pû auoir apportée iusqu'à cette heure à cette diuine semence,

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens d'en faire du profit à l'auenir, & d'estre cette bonne terre, qui rapporte au centuple. Le 1. qui sert pour fermer ce grand chemin (apres la docilité & la soumission de l'esprit) c'est la recollection & la meditation, laquelle bouchant toutes les auenües à tous les diuertissemens, & aux oppositions que le diable & les habitudes de nostre vie passée pourroient former à nostre conuersion, nous fait entrer bien auant dans l'esprit les veritez que l'on nous enseigne. Le 2. c'est de ne point s'arrester, ny aux sentimens, ny aux discours des hommes, & se premunir contre cet ennemy auant que d'en sortir. Le 3. c'est le dégagement de toutes affectiions seculieres, & des soins ou empressemens pour les choses de la terre.

Examinez maintenant vostre cœur s'il est bien dans ces dispositions: Voyez celle qui vous manque pour la demander à Dieu pendant que vous estes icy, s'il y a quelque peine à se défaire de ses habitudes, à renoncer au monde, à se détacher de ses soins, & souuenez-vous qu'une terre, pour bonne qu'elle soit, ne produit point de fruit, si on ne traueille beaucoup. S. Paul mesme ne pourroit pas se vanter auourd'huy, comme il

*Quod autem in terram bonam, hi sunt qui in corde bone & optimo audientes verbum reuertunt, & fructum afferunt in patientia.*

Pour le Dimanche de la Quinquasime,  
fait dans l'Epistre, de ses trauaux, si pour estre veritable Eccle-  
siastique & Pasteur des ames, il ne faloit pas beaucoup souf-  
frir: car apres auoir fait le dénombrement de ses peines, il dit,

*Libenter gloriabor in infirmitatibus meis. 2. Cor. 12. 9.*

Lisez-la toute entiere, & vous y apprendrez quelle est cette  
bonne terre qui rapporte au centuple.

## MEDITATION

Pour le Dimanche de la Quinquagesime,

A l'occasion de Careme-prenant.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Auueuglement épouuentable des<br/>Chrestiens en ce temps.</p> <p>2. Ce que doivent faire les<br/>Chrestiens, &amp; principalement<br/>les Ecclesiastiques pendant ces</p> | <p>trois iours de Careme - pre-<br/>nant?</p> <p>3. Motifs qui peuuent porter les<br/>Ecclesiastiques aux pratiques<br/>du point precedent.</p> |
|---|---|

*Filius hominis tradetur gentibus & illudetur, & flagellabitur &  
conspuetur. Luc. 18. 32.*

### I. POINT.

CONSIDEREZ ces paroles de l'Euangile, que la sainte  
Eglise nous met auioird'huy deuant les yeux, déplorez  
l'auueuglement épouuentable de la pluspart des Chrestiens,  
qui au lieu de mediter dans ces trois iours, la Passion du Fils  
de Dieu, conformément au dessein de l'Eglise, les passent en  
jeux, en festins, en excez de bouche, & semblables. Et pour  
vous exciter à plus grande compassion, Regardez combien ces  
desordres & ces débauches en ce temps sont déraisonnables,  
& pleines d'impieté; déraisonnables, car qui vit iamais se dis-  
poser à la penitence par la débauche, à la sobrieté par la gour-  
mandise; & à la vertu par le vice? Nostre-Seigneur se dispo-  
se à son Careme, par le Baptesme de penitence, par la pra-  
tique de l'humilité, & par la correspondance aux inspirations  
du S. Esprit. Et les Chrestiens se disposent à leur Careme,

*Vx qui bibitis vinum  
in phyalis, & nihil pa-  
tiebantur super con-  
tentione Ioseph,  
Amos. 6. 3.*

*Sic nos docet implere  
omnem iustitiam.  
Baptiza us Iesus, sta-  
tim ascendit de aqua,  
& ductus est in deser-  
tum à spiritu. Mat. 3.  
4. v. 13. & 16.*

qui est vne imitation de Iesus - Christ, par les delices, les superfluitez, les dépenses excessiues, & en suiuant les suggestions du malin esprit; y a-t-il rien de plus ridicule?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que doit faire vn bon Ecclesiastique en cest trois iours. 1. c'est de se priuer des compagnies seculieres & mondaines, ne rien relascher de ses exercices ordinaires, assistant volontiers au seruice solemnel qui se fait dans les Eglises, où pendant ce temps le S. Sacrement est exposé, pratiquer quelque mortification, comme quelque ieusne ou abstinence pour satisfaire aux offenses qu'autresfois il pourroit auoir commises en pareils iours: & appaiser Dieu tandis que les autres l'offendent. 2. C'est d'empescher ces desordres parmy les Laïcs autant qu'il peut, par remonstrances publiques & particulieres, taschant d'introduire où il est, quelque suiuet de deuotion extraordinaire, pour les diuertir de leurs débauches, & les porter à la pieté, comme en quantité d'Eglises où se font les prieres de quarante heures, introduites jadis par S. Charles à cette occasion.

Cui vix? cuius patri  
vix? cui rix? cui fo-  
uea? cui sine causa  
vulnera? cui suffusio  
oculorum? nonne his  
qui morantur in vino,  
& qui student calici-  
bus epotandis?  
*Prou. 23. 29.*

Quoniam vos estis  
Presbyte: in populo  
Dei, & ex vobis pen-  
det anima illorum: ad  
cloquium vestrum  
corda eorum erigite.  
*Iud. 8. 11.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs qui peuuent porter les Ecclesiastiques à ces saintes pratiques au temps de Carefme-penant. Le 1. c'est qu'estant les amis & les fauoris de Dieu, ils doiuent luy témoigner leur fidelité, & luy faire compagnie, tandis que les autres l'abandonnent. Le 2. c'est que n'estant pas du monde, ils doiuent fuir les maximes & les façons de faire du monde. Le 3. enfin, c'est que quand ils n'auroient rien à satis-faire pour eux-mesmes, ils doiuent appaiser Dieu pour les autres.

Peatus qui non fuerit  
scandalizatus in me,  
*Matt. 11. 6.*  
Vos estis qui perman-  
sistis mecum in ten-  
tationibus meis.  
*Luc. 22. 28.*  
Nolite conformari  
huic saeculo. *Rom. 12. 12.*

prenez donc la resolution auiourd'huy, que vous voulez garder à pareil temps toute vostre vie. Imaginez-vous que Iesus-Christ vous dit comme autresfois à ses Apostres, se voyant abandonné en ces iours, méprisé, & crucifié par la pluspart des Chrestiens: *Nunquid & vos vultis abire?* Ioan. 6. Vous qu'il a tant aymé, vous pour qui il est mort: vous qu'il a fait son ayde au salut des ames, & répondez comme fit S. Pierre.

*Domine, ad quem ibimus? verba vita aeterna habes.* Ib. v. 69.

## MEDITATION

Pour le premier Dimanche de Carefme.

De la tentation de Nostre-Seigneur au defert.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Pourquoi Nostre-Seigneur a voulu estre tenté. | } çon que d'une autre.                              |
| 2. Pourquoi plusloft de cette fa-                |   |
|  | 3. Moyens qu'il nous apprend contre les tentations. |

*Ductus est Iesus in desertum ut tentaretur à diabolo.*

Matth. 4. 1.

## I. POINT.

In sanctificatis maxime diabolitenta menta grassan ur, quia victoria est ei magis exoptata de Sanctis  
 3. Hil. Can. 3. in Mat. In eo in quo passus est & tentatus, potens est & eis qui tentantur auxiliari. Heb. 2. 18. Fili accedens ad feruitutem Dei, præpara animam tuam ad tentationem. Eccl. 2. 1. Non habemus Pontificem qui non possit compari infirmitatibus nostris, tentatum autem per omnia pro similitudine absque peccato. Heb. 4. 15. Igitur diabolo se tentandum præbuit, ut ad superandas tentationes eius mediator esset, non solum per adiutorium, verum sed etiam per exemplum. S. Aug. Et iis sicut dicit Gen. 3.

**C**ONSIDEREZ pourquoi Nostre-Seigneur a voulu estre tenté. Entre plusieurs raisons qu'en apportent les Peres, ils disent que ça esté 1. Pour nous aduertir que nous nous tenions tousiours sur nos gardes, & que nous veillions continuellement contre cét ennemy si puissant & si infatigable, avec lequel les plus Saints mesme ne doiuent esperer iamais, ny paix ny trefue. 2. Pour nous apprendre que ce n'est pas vn mal de sentir la tentation, mais seulement d'y consentir. 3. Pour nous donner confiance en sa misericorde, & nous apprendre à son exemple à surmonter les tentations qui nous arriuent.

## II. POINT.

**E**T que c'est pour cela qu'il a voulu estre tenté de la mesme façon, & attaqué des mesmes armes que le demon a coustume de se seruir contre nous; qui ont leurs sources dans les trois concupiscences, du plaisir, de l'honneur & des biens. Ces tentations luy auoient si bien reüssi en la personne de nos premiers parens, qu'il nous les propose encore tous les iours pour nous faire succomber, & qu'il est bien auiourd'huy si hardy que de les proposer au Fils de Dieu mesme, pour voir s'il est vn homme comme les autres. *Si filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant*: Voila la tentation du plaisir, par où n'ayant pû rien

gagner, il l'emporte au plus haut du Temple, & le deffie de se jeter du haut en bas, afin que ne receuant point de mal de sa cheute, le monde creust qu'il estoit Fils de Dieu : Voila la tentation de l'honneur, & le chatoüillement de la vaine gloire.

Mais n'ayant pas eu plus de succez qu'à l'autre, il le porte sur vne haute montagne, d'où luy faisant voir tous les Royaumes du Monde, avec tout ce qu'ils ont de plus éclatant, il luy dit :

*Hac omnia tibi dabo si cadens adoraueris me :* Voila comme il le veut prendre par l'amour des biens de ce monde. Com-

biende fois auez-vous ressenty ces mêmes tentations, & combien de fois y estes-vous succombé pour ne vous en défier point ? Auez-vous creu que les pensées d'honneur, de biens & de plaisir, qui vous viennent si souuent, fussent les lacets de ce puissant Veneur, qui chasse ainsi aux ames ? O Dieu ! combien d'Ecclesiastiques il enuolope tous les iours dans ses pièges ! Combien y en aura-t-il par exemple qu'il portera Samedi prochain, qui est le iour de l'Ordination, sur ce pinnacle du Temple en les appellant aux Ordres, aux honneurs, & aux dignitez Ecclesiastiques ? Combien au lieu de Ministres de Iesus-Christ, se fera-t-il peut-estre de Ministres & de Prestres de Satan, qui n'auront d'autre Dieu que leur plaisir & leur ventre, qui ne sacrifieront qu'à l'Idole de la vanité & de l'ambition, qui ne reconnoistront autre diuinité que les richesses, & qui par leur vie scandaleuse, immoleront des ames aux Enfers, & seruiront de demons pour tenter les autres & les porter au mal ?

Priez Dieu pendant toute cette semaine, qu'il détourne, s'il luy plaist ces mal-heurs. Voyez si vous n'avez pas esté autresfois de ceux-là. Commencez au moins auiourd'huy, de vous en défier. Et dans le

III. POINT.

**A**prenez les moyens de vous deffendre contre ces tentations à l'auenir : Il y en a deux principaux, que Nostre-Seigneur par son exemple nous marque. Le 1. la mortification, c'est l'exercice que nous propose l'Eglise pendant cette sainte Quarantaine, dans le commandement qu'elle nous fait de ieufner. Agréez le de bon cœur, mais ioignez-y ces trois circonstances. 1. Qu'il soit fait avec pureté de conscience. 2. Avec de bonnes intentions, comme seroit l'obeyssance à l'Eglise, la sa-

*Si Filius Dei es, mitte te deorsum; scriptura est enim, quia Angelis suis mandauit de te, & in manibus tollente, &c. Ostendit ei omnia regna mundi, & gloriam eorum. Extolli ad fastigium sanctitatis non accitescas quia nemo excolit se ad sanctitatis altitudinem nisi ducente diabolo. Qui magnus & altus factus erat, ascendit in montem quem diabolus tibi elegit ad seducendum. S. Chrys. hom. 6. op. imp. in Matth.*

*Quorum Deus ventor est, aqualiculus altare, faccidus coctus, quorum fides in culina calet, charitas in olla feruet & tota spes in fereulis iacet. Terr. aduersus Pisch. Rogate Dominum mellis, vt mittat operarios suos. Mat. 9. 38.*

*Accingite vos & plagate sacerdotes, & iulate ministri altaris. iocel. 1. 13. Conuertimini ad me in ieiunio & fletu & planctu. iocel. 2. 11. Sanctificate ieiunium. iocel. 1. 14. Inter templum & altare plorabunt sacerdotes, & dicunt, &c. iocel. 2. 11. Qui corporali ieiunio*

virtia comprimis ;  
mentem eleuas, virtu-  
tem largiris & præ-  
mia. Utamur ergo  
parcius verbis, cibus &  
potibus, fomno, iocis,  
& arctius pertemus  
in custodia. Ductus  
est Iesus in desertum  
à spiritu. Deus pacis  
cõte at sathanam sub  
pedibus vestris velo-  
citer. Rom. 16. 20. Ac-  
cipite armaturam  
Dei, vt possitis resiste-  
re in die malo.  
Eph. 6. 13.

tisfaction pour nos pechez, & les pechez des autres, la liber-  
té de l'esprit pour nous appliquer à Dieu, l'imitation de  
Nostre-Seigneur, & semblables. 3. Avec l'éloignement des  
compagnies, le silence & la retraite plus grande qu'à l'ordi-  
naire, qui nous sont toutes marquées par le Baptesme que  
recept Nostre Seigneur & le mouuement qu'il eut du Saint  
Esprit de se retirer dans la folitude. Le 2. Cest de se ren-  
dre familiares les Sentences de l'Escriture sainte, lesquelles  
sont des armes deffensiuës & excellentes pour nous garantir  
des traits & des attaques de nostre ennemy.

Faites resolution de vous seruir de ces deux moyens, &  
taschez d'en faire vn saint vsage pendant ce saint temps de  
Carefme, afin que la grace qui vous est présentée dans cette  
faison; ne vous soit pas inutile, comme dit l'Epistre du iour.

*Ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. 2. Cor. 6. 1.*

## MEDITATION

Pour le second Dimanche de Carefme.

De la Transfiguration de Nostre-Seigneur sur  
le Thabor.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Pourquoi Nostre-Seigneur<br/>s'est priué pendant toute sa<br/>vie, de la gloire qui estoit<br/>deüe naturellement à son<br/>corps.</p> <p>2. L'opposition de ces deux my-<br/>steres, la Transfiguration &amp;</p> | <p>la Passion.</p> <p>3. Plusieurs Ecclesiastiques vou-<br/>droient tousiours demeu-<br/>rer sur le Thabor, mais ia-<br/>mais n'aller sur le Caluäi-<br/>re.</p> |
|--|--|

*Assumpsit Iesus Petrum & Iacobum, & Ioannem in montem  
excelsum seorsum & transfiguratus est ante eos.*

Matth. 17. 1.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pourquoi Nostre-Seigneur s'est  
priué si long-temps pendant sa vie, de la gloire qui  
estoit deüe naturellement à son corps : La seule raison de ce

miracle continuel n'a esté que pour souffrir & endurer dauantage pour nous, car si par vn effet de sa toute-puissance & de son amour ensemble, le Fils de Dieu n'eust refusé à son corps les qualitez glorieuses qui luy estoient deuës, à cause de l'union qu'il auoit avec son Ame bien-heureuse; il auroit esté impassible, & iamais les Iuifs ne l'auroient mis en Croix, comme ils ont fait. Et c'est pour cela mesme qu'il ne l'a fait auourd'huy qu'en passant, afin de ne perdre pas vn moment en toute sa vie sans souffrir pour les hommes: encore veut il que dans ce peu de temps qu'il paroist glorieux aux yeux de ses Apostres, on parle de sa mort, comme d'vn iour qu'il attend avec vne impatience & vn desir incroyable. Entrez-icy en admiration de la bonté de Dieu, & en mesme temps soyez confus de voir qu'il fait des miracles, pour se mettre en estat de souffrir pour vous. Et vous au contraire vous voudriez volontiers qu'il en fist pour vous tirer de vos peines & de vos souffrances: N'est-ce pas chose bien estrange, que ce qui nous deuroit estre sujet pour le seruir avec plus de perfection, nous en tiens occasion de lascheté, comme s'il auoit traueillé, afin que nous nous reposions, & qu'il eust tout enduré, afin qu'il ne nous reste plus rien à faire ny à souffrir?

## II. POINT.

CONSIDEREZ l'opposition de ces deux mysteres si differens, la Trâsfiguration & la Passion de Nostre Sauueur, dont l'Euangile fait auourd'huy memoire: dans le premier, on le voit tout enuironné de gloire, la splendeur de son ame clate sur son visage, & rejalt iusques sur ses habits: dans le second, il paroist tout nud, & si desfiguré, qu'il n'est plus reconnoissable; sur le Thabor le Pere Eternel le reconnoist pour son fils, sur le Caluaire le Fils se plaint d'estre abandonné de son Pere. Auourd'huy il se fait adorer par deux des plus remarquables Prophetes, au iour de sa Mort il est exposé entre deux arrons, à la risée & à la mocquerie de tous les spectateurs: auourd'huy ses Disciples sont si ravis qu'ils ne le voudroient mais perdre de veüe, mais au iour de sa Mort ils le quittent & l'abandonnent lâchement. Pourquoy ioindre deux choses si contraires, sinon pour nous apprendre que la ioye & l'aertume, la gloire & l'ignominie, l'honneur & le mépris sont inseparables en ce monde?

Si cum cognouissent, nunquam Dominum gloria crucifixissent. 1<sup>or.</sup> 1. 8.

Et descendentes illi de monte, præcepit illis dicens. Nemini diximus uisionem donec filius hominis à mortuis resurgat. Baptisus enim habeo baptizari, & quomodo conditor uisus que dum perfriciatur? Luc. 1. 10.

Et resplenduit facies eius sicut sol. Mar. 17. Et euigilantes uiderunt maiestatem eius. Luc. 9. 32.

Non est species ei neque decor, quah absconditus uultus eius, & despectus uide nec reputauimus eum. Isa. 55. 2.

Hic est filius meus dilectus in quo mihi bene complacui. Deus meus ut quid dereliquisti me? Mar. 27. 46.

Erant Moyses & Elias, uisum maiestatis. Luc. 9. 40. Et cõfixi sunt eum eodem la tone. Mar. 17. 58.

Quom est nos hic esse. Di cepit aut relicto eos fugerunt. Mat. 27. 58.

## III. POINT.

Faciamus hic tria tabernacula: tibi vnum, Moyfi vnum, & Elie vnum,

C'Est la Philosophie que saint Pierre n'auoit point encore bien comprise, quand à la veüe de tant de merueilles, il s'écrie: *Bonum est nos hic esse*. Il voudroit demeurer tousiours sur le Thabor, & iamais n'aller sur le Caluaire: la douceur de ce bien l'a tellement charmé, qu'il ne se souuiet plus de ses freres, qui sont au bas de la montagne, il ne regarde que son interest, & non pas celui des autres. Helas! combien d'Ecclesiastiques nous auons auourd'huy qui voudroient bien estre tousiours sur le Thabor, c'est à dire, dans les occupations qui leur sont agreables, mais qui ne veulent pas entreprendre celles qui sont laborieuses & penibles! les vns, pour ne parler point de ceux qui se plaisent dans l'ordure, dans la faineantise, ou dans les plaisirs & diuertissemens, mais seulement des plus innocens, sont tellement attachez à l'estude des Lettres qu'ils ne les peuvent quitter, quoy qu'ils soiēt quelquefois chargez du soin des ames. Les autres laissant leurs Paroisses, viennent demeurer dans les Villes, & s'y establisent, sous pretexte d'y prêcher, ou de quelque autre employ qui les y entretienne, ne pouuant, disent-ils, s'accômoder à la vie de la campagne. Les autres sont tellement charmez par la douceur de l'Oraison & de la conuersation avec Dieu, que toute autre chose, à l'exterieur, leur est à charge, *Bonum est nos hic esse*: Ils demeureront des iournées entieres dans leurs Oratoires & dans les Eglises, où il ne se fait point de bruit; mais pour viure vne heure dans la Paroisse, où ils donneroient bon exemple aux Paroissiens, où ils feroient des fonctions de leur ordre, le bruit, le tracas & l'embarras qui s'y trouue, les détourne de Dieu, & les distrait de leur deuotion. Qui ne voit manifestement que c'est vne pure tentation, plus grande beaucoup que celle de S. Pierre, de chercher le repos dans vne vie penible & laborieuse, de vouloir ne travailler que pour soy dans vn estat qui n'est à autre fin, que de travailler pour les autres? Ce n'est pas là que doit estre la vie d'un Prestre Hierarchique, il faut estudier & prier, mais il ne faut pas en demeurer là, mais communiquer chacun selon son talent les lumieres que nous receuôs en l'estude & en l'Oraison, à ceux qui en ont besoin, & pour qui nous sommes faits Prestres. Voyez comme la vie de Nostre-Seigneur & des Apostres est mélangée. Voila vostre modele.



Prenez resolution de les imiter, *Hæc est enim voluntas Dei*, dit S. Paul, c'est la volonté de Dieu, qui veut toutes choses dans l'ordre, & qui ne veut pas de personnes faineantes, ny qui trauaillent precisément pour soy, au nombre de ses Ministres. Reconnoissez cette obligation, & soufmettez-vous-y de bon cœur.

*Rogamus vos & obsecramus ut quemadmodum accepistis à nobis, quomodo oporteat vos ambulare & placere Deo, sic ambuletis ut abundetis magis.* 1. Theff. 4. 1.

## MEDITATION

Pour le troisiéme Dimanche de Carefme.

Du Demon muet que Nostre Seigneur chassa.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Les deux plus pernicieux effets du demon dans vne ame, sont de la rendre sourde &amp; muette.</p> <p>2. En quelles occasions les Ec-</p> | <p>clesiastiques peuuent encourir le blasme d'estre sourds &amp; muets.</p> <p>3. Le remede à ce mal.</p> |
|--|---|

*Erat Iesus ejiciens damonium, & illuderat mutum.*

LUC. 11. 14.

### I. POINT.

CONSIDEREZ que les deux plus pernicieux effets que produit le demon dans l'ame de ceux qu'il tient captifs par le peché, sont de les rendre sourds & muets, c'est à dire, leur fermer la bouche à tous les bons discours, & leur boucher les oreilles à tous les auertiffemens interieurs ou exterieurs qu'ils pourroient receuoir, soit de Dieu; soit des hommes: c'est ainsi que saint Luc remarque que le Demon que chaste auourd'huy Nostre-Seigneur ne rendoit pas seulement muet celuy qu'il auoit en sa possession comme rapporte saint Matthieu, mais qu'il le rendoit encore sourd. En effet, voyez les discours que tiennent les pecheurs, les peines qu'ils ont à declarer leurs pechez, les gehennes qu'ils souffrent en presen-

*Ecce obtulerunt ei hominem mutum & demonium habentem.*  
*Mat. 9. 32.*  
 Grauis est enim nobis ad videndum, impropereat nobis peccata legis, & diffamat in nos peccata disciplinae nostrae, tanquam nugaces estimati sumus ab illo,  
*Sec. Sap. 2. 15.*

ce des gens de bien, quand on parle de Dieu, avec quel esprit ils reçoivent les remontrances : ne diriez vous pas qu'ils n'ont plus de parole, & qu'ils ont perdu tout le sentiment de l'ouye? O Dieu ! le déplorable estat que celui-là ; de voir vn homme priué de ces deux facultez si necessaires à l'usage de la vie ; mais combien dauantage en la personne des Ecclesiastiques, qui doiuent auoir tousiours l'oreille attentive pour écouter les mouuemens secrets du S. Esprit, & la bouche ouuerte pour annoncer ses mysteres, & publier ses loüanges :

Voyez si vous n'estes pas de ce nombre. Er pour le mieux connoître,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quelles occasions les Ecclesiastiques peuuent encourir ce blasme d'estre sourds & muets ; ils sont muets quand à l'égard de Dieu, ils ne prient pas, quand ils omettent l'exercice de l'oraison, ou quelque partie de l'Office diuin, qu'ils ne parlent pas de luy, qu'ils ne le loüent, ny ne le remercient de ses bien-faits, quand par honte, & par paresse ou mépris, ils demeurent vn temps notable sans frequenter le saint Sacrement de Penitence: ils sont muets quand à l'égard du prochain, ils n'instruisent, ny ne catechisent pas, soit pour n'en sçauoir pas la methode, soit par vne negligence volontaire & affectée, soit qu'on dise des choses qui ne sont pas vtiles: quand dans les occasions ils ne corrigent pas ceux qu'ils sont obligez, & qui profiteroient de leur auertissement, comme les blasphemateurs, les jureurs, les libertins & les médifans, quand des personnes estant en discorde ou en mauuais ménage, ils ne s'interessent point pour pacifier leurs differends, quand faute de parler & de s'opposer, des coutumes mauuaises s'introduisent dans vn lieu, quand ils déguisent les veritez, quand administrant les Sacremens, sur tout de Baptême, de Penitence & de Mariage, ils ne donnent aucune instruction à ceux qui s'en approchent : en vn mot, quand ils se taisent lors que leur deuoir les oblige de parler; ce que le Prophete a compris en ces deux paroles, *Canes muti non valentes latrare*. Helas, combien y'a-il de ces muets dans l'Eglise? au moins, s'ils pouuoient entendre les sermons interieures que Dieu leur fait, & les aduertissemens qu'on leur donneroit, & qu'ils en voulussent faire du profit, le mal ne seroit pas si desesperé, mais ils sont sourds & muets tout ensemble. *Aures habent & non audiunt*, & comme ces Iuifs endurcis à la

Euangelium ponere nolunt, ponent vel pro sumptu, vel euangelizarent ut manducarent. S. Ber. de cou. ad Cloc. c. ult.

Pensandum est quando ab increpatione quiescitur, quanta culpa sit, si pax cum peccatis tenetur, si Propheta tantus hoc velut in hostiam Deo obtulit, quod contra se pro se Dominus iniurias excitauit. Hinc est quod tribus Leui assumptis gladiis per castrorum media transiens, quia feriendis noluit peccatoribus parcere, Deo manus

Predication de saint Estienne : *Obsurauerunt aures suas*, quel remede donc à vn si grand mal ?

III. POINT.

**L** Remede est de s'aller icter aux pieds de Nostre-Seigneur : *Qui surdos facit audire, & mutos loqui*, afin qu'il nous débouche vne seconde fois les oreilles, & nous délie la langue: c'est luy qui rend les langues des enfans disertes & éloquantes, disons-luy avec Moyse: *Obsecro Domine, non sum eloquens, impeditioris & tardioris lingua sum*, Seigneur, puis que vous m'obligez de parler, parlez donc vous-mesme par ma bouche. Aussi feray-ie, répondit-il à Moyse, va & ne crains rien: *Ego ero in ore tuo, & dicebo te quid loquaris*. C'est ce qu'il ne manquera pas de faire à nostre égard, pourueu que nous n'y apportions point d'opposition, & suiuant le sentiment de l'Epistre, nous éloignons de nous toutes les paroles sales, & les discours extrauagans & inutiles, & que nous ne les souffrions pas dans les autres: car le moyen que nostre bouche & nos oreilles estant pleines de ces discours, la parole de Dieu y puisse trouuer place? *Omnis igitur immunditia nec nominetur in vobis, sicut decet Sanctos, aut turpitudine, aut stultiloquium, aut scurrilitas quæ ad rem non pertinet; propter hac enim venit ira Dei, &c. Noli te ergo effici participes eorum.* Eph. 5. 3.

dicta est consecraste. Hinc Phinees peccantium ciuium gratiam spernens, coeuntes cum Madianitis perculit, & iram Domini iratus placauit, Hinc per se metipsum veritas dicit. Quid putatis, quia pacem veni mittere in terra: non utique, sed gladium, maiorum namque cum incaute amicitis iungimur, culpis ligamur. S. Greg. p. 48.

P. 3. c. 23. Ephpheta quod est adaperire. Nolite cogitare, quomodo aut quid loquamini: dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini, non enim vos estis, qui loquimini, sed spiritus patris vestri qui loquitur in vobis. Mat. 10. 19.

Turpis sermo non procedat de ore vestro. Eph. 4. 19.

MEDITATION

Pour le quatrieme Dimanche de Carefme.

Du refus de l'honneur presenté à Nostre-Seigneur, par ceux qu'il auoit miraculeusement rassasiez au desert.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Le zele de ces personnes à suivre Nostre-Seigneur dans le desert.</p> | <p>2. Pourquoi Nostre-Seigneur refuse la Royauté qu'on luy presente.</p> |
|---|--|

*Iesus ergo cum cognouisset quia venturi essent ut raperent eum, & facerent eum Regem, fugit in montem ipse solus.*

Ioan. 6. 15.

## I. POINT.

Sequebatur eum multitudo magna. Multitudo maxima venit ad eum. Vnde enim mus panes ut manducant hi? Et excepit eos & loquebatur eis de regno Dei; & eos qui cura indigebant sanabat. *Luce. 9. 11.*  
 Nemo est qui relinquerit patrem & matrem & agros, quinon accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc. *Marc. 10. 29.*  
 Quærite primum regnum Dei & cætera adificientur vobis. *Math. 6. 33.*

**C**ONSIDEREZ Nostre-Seigneur au milieu de cette grande multitude de peuple qui le suivent depuis trois iours dans le desert, abandonnans la compagnie de leurs parens, le soin de leur famille, la douceur du repos, iusqu'à perdre le souuenir du boire & du manger. Quel zele ! quelle ardeur de deuotion ! Mais voyez aussi comme Nostre-Seigneur la reconnoist, il entre en compassion de leurs miseres, & non content de les instruire, de leur parler des choses diuines, de guerir leurs maladies, il fait vn miracle pour les nourrir; pour nous apprendre qu'on ne perd rien à suivre Iesus-Christ, & que les choses mesme temporelles ne nous manqueront iamais à sa suite. Comment est-ce que vous suivez Iesus-Christ ? avec quelle affection écoutez-vous ses paroles ? Auez-vous iamais souffert la faim ou la soif, ou quelque autre chose que ce soit à son occasion ? Tant s'en faut, il vous nourrit tous les iours à l'Autel, & fait plusieurs grands miracles pour se donner à vous comme aliment, & tout cela n'est pas capable de vous attendre. Ces pauures gens furent si reconnoissans d'un bien-fait temporel, qu'ils voulurent le faire leur Roy sans qu'il voulust l'accepter, & maintenant qu'il demande de regner chez vous, vous dites, si ce n'est de bouche au moins par vos actions avec ces mauuais suiets de l'Euangile, *Nolumus hunc regnare super nos.*

## II. POINT.

**M**AIS pourquoy le Fils de Dieu refuse-t-il cét honneur ? La raison c'est à cause de l'inconstance & de l'instabilité de ce peuple qui l'auroit auioird'huy couronné pour son Roy, & n'auroit pas laissé de le liurer comme il fit peu apres entre les mains des Iuifs. Combien y a-t-il d'ames qui deuant & apres la Communiõ promettent des merueilles à Iesus-Christ, qui neantmoins à la premiere rencontre le liurent entre les mains de ses ennemis, à la colere, à vn dépit, à vne enuie, comme si iamais ils n'auoient connu ny receu Iesus-Christ ? Vne autre raison, & qui fait plus à nostre instruction, est celle qu'apporte saint Gregoire quand il dit, que Nostre-Seigneur s'enfuit, pour nous apprendre combien nous deuous ap-

prehender les charges Ecclesiastiques, & les resistances que nous devons faire quand nous y sommes pressez, bien loin de courir apres, comme font la pluspart : *Quis enim, dit ce grand Saint, tam sine culpa principari hominibus potuisset; quam is qui hos nimirum reget, quos ipse creauerat?* Et cependant parce qu'il estoit venu au monde, non seulement pour nous rachepter par sa Mort, mais pour nous instruire par son exemple; il refuse la dignité de Roy, & autant a-t'il de zele & d'empressement pour les mépris, les souffrances & la mort. Quelle leçon pour ceux qui cherchent avec tant d'avidité les ordres & les dignitez Ecclesiastiques? *Oblatam gloriam culminis fugit, pœnam probrosæ mortis appetit.* Voila l'exemple que Nostre-Seigneur nous a donné. Voyons maintenant sans nous flatter, comme nous le suiurons, les sentimens que nous auons pour les honneurs, pour la gloire, pour les préeminences; pour l'estime & les loüanges des hommes, nous trouuerons qu'ils ne sont pas morts en nous, que nous les desirons, nous les pourchassons avec ardeur. Plût à Dieu que tous ceux qui se presenteront aux Ordres Samedy prochain, eussent cét exemple deuant les yeux: sansdoute que l'Ordination ne seroit pas si nombreuse. Patience pour les Iuifs, dit saint Bernard, de chercher les honneurs, qui en attendoient de terrestres, mais avec quel front vn Chrestien, & beaucoup plus vn Ecclesiastique peut-il seulement les desirer, quand il voit son Maistre & la Sageffe mesme, les refuser & les fuir? Nous ne sommes plus seruiteurs comme eux, dit S. Paul, mais nous sommes les enfans de Dieu, & par consequent affranchis de tous les honneurs du monde, l'exemple de nostre Maistre, qui nous a tirez de cét esclauage. *Ita non iam sumus ancilla filij, sed libera; qua libertate Christus nos donauit.* Gal. 4.

*Sed quia idcirco in carne apparuit, ut non solum nos per passionem redimeret, verum etiam per conuersationem doceret, exemplum se sequentibus præbens Rex hierosolimitæ, ad crucem uero patibulum sponte peruenit, ut membra eius uideret. disceret fauores mundi fugere, terrores minime timere.*  
S. Greg. past. p. 116. 3.

Non tam alacriter current ad honores, si sentiant esse & ouera. S. Bern.  
Quærat honores paganus, qui sine Deo uiuit, quærat Iudæus qui terrenas promissiones accipit: sed qua fronte magis aut qua mente Christianus: &c.  
S. Bern. ser. in fest. omnium Sanct.

MEDITATION

Pour le Dimanche de la Passion.

De l'Innocence de Nostre-Seigneur.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Pourquoi N. Seigneur propose auourd'huy son innocence.</p> <p>2. D'où procedoit cette souveraine innocence de Iesus-Christ</p> | <p>Nostre-Seigneur.</p> <p>3. Obligation qu'ont les Ecclesiastiques de viure dans l'innocence.</p> |
|--|--|

*Quis ex vobis arguet me de peccato ? Ioan. 8. 46.*

## I. POINT.

Nolite ante tempus iudicare quoad vsque veniat Dominus qui & illuminabit abscondita tenebrarum. *1. Cor. 4. 5*

Nonne benedicimus nos, quia Samaritanus es & daënonium habes? *Ioan. 8.*

Sic nobis decebat vt esset Pontifex, sanctus innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus, & excellentior cælis factus. *Helv. 7. 26.*

Qui lo i sui necessitate exigitur summa dicere, hac eadem necessitate compellitur summa monstrare. *S. Greg. pass. p. 3.*

**C**ONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur met auourd'huy son innocence en auant, & la propose aux Iuifs. 1. Pour nous apprendre à ne pas iuger au defauantage du prochain, quoy que nous le voyons dans l'opprobre & dans la calomnie, comme le Fils de Dieu estoit parmi les Iuifs. Combien de fois auez vous porté iugement sur des legeres apparences, sur des simples rapports, & sur des faux soupçons? Les Iuifs disoient que Nostre-Seigneur estoit vn possédé, vn Samaritain, vn faux Prophete, vn homme ambitieux: Et cependant y auoit-il rien de plus contraire à la verité? Iugez en vous mesme. 2. Pour affermir par là, & prouuer sa doctrine, comme par vn argument irrefragable: *Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi? Si mihi non vultis credere, saltem operibus credite.* 3. Pour faire voir que n'estant sujet à aucun peché, quoy que sujet d'ailleurs aux autres infirmités humaines, il estoit plus que les autres hommes, & partant qu'il estoit cét Agneau de Dieu, & ce souuerain Pontife qui deuoit rachepter le monde par la force de son innocence, & cette exemption de tout peché. 4. Pour apprendre enfin à ses Ministres à viure de telle sorte, que leur vie soit vne preue, ou plustost vne pratique de ce qu'ils enseignent aux autres, & que comme ils l'imitent dans leurs fonctions, ils l'imitent aussi en quelque façon dans son innocence & dans son impeccabilité. Le faites-vous?

## II. POINT.

Quod nascetur ex te sanctum, vocat hunc filium Dei. *Luc. 1. 35.*

In quo omnis plenitudo diuinitatis habitabat corporaliter. *Col. 1. 9.*

Vidimus eum plenum gratiæ & veritatis. *Ioan. 1. 14.*

Vnigenitus qui est in sinu Patris, ipse enarrauit. *ib. 8.*

**C**ONSIDEREZ, d'où procede cette souueraine innocence en Iesus-Christ, qui ne pouoit souffrir l'ombre du moindre peché. 1. De l'union hypostatique de sa nature humaine avec la personne diuine, à qui rien n'est plus repugnant que le peché. 2. De la plenitude de la grace infuse, qui est en luy dès le premier moment de son Incarnation. 3. De la vision beatifique de laquelle son ame estoit iouyssante, & qui est incompatible avec le peché. 4. Enfin de la grace de chef qui estoit en luy, comme au principe de toutes les graces, comm

au souverain Pontife estably de Dieu pour sanctifier les pecheurs.

Adorez Iesus-Christ en toutes ces qualitez, Remerciez le de ce qu'estant l'innocence & la sainteté mesme, il a voulu neantmoins pour l'amour de nous se charger de nos pechez.

Eum qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit. 2. Cor. 5. 21.

III. POINT.

Quelle obligation apres cela au Chrestien de se confesser dans l'innocence, ou de la reparer lors qu'elle est perdue, quand il considere que c'est Iesus-Christ mesme qui au prix de son sang la luy a meritée? Mais combien plus à vn Ecclesiastique, qui est pour nettoyer & sanctifier les autres? Il est vray que tandis que nous sommes en cette vie, nous ne sommes pas impeccables, & que quelque circonspection que nous apportions, il ne nous est pas mesme possible d'éviter tous les pechez legers; mais nous pouuons au moins par la grace en éviter la plus grande partie.

Ab immundo quid mundabitur i Eccl. 14. Si dixerimus quia peccatum non habemus, mendaces sumus & veritas in nobis non est. 1. Ioan. 1. 8.

Voyez donc, si vous estes en cét estat, si tenant la place de Iesus-Christ, vous estes à proportion innocent comme luy? Si vous pouuez dire non pas à Dieu, mais aux hommes, *Quis ex vobis arguet me de peccato?* C'est là l'estat dans lequel vous deuiez estre pour entrer dans l'Eglise, combien en estiez vous éloigné? & avec quel front pourriez-vous vous vanter de vostre innocence quand il y a tant de témoins de vos desordres?

Iniquitatem odio habui, & abominatus sum. Ps. 118. 13. Cor mundum crea in me Deus, & spiritum rectum innova in visceribus meis. Ps. 50. 12. Per proprium sanguinem introiit semel in sancta, aeterna redemptione inuenta. Heb. 9. 12.

Humiliez-vous deuant Dieu. Detestez le peché comme estant contraire à l'vnion que vous deuez auoir incessamment à cette diuine Maiesté, à la grace que vous deuez posseder en plénitude, à la presence que vous deuez auoir continuellement de sa diuine bonté, & aux fonctions que vous exercez tous les iours. Et pour l'auenir, adressez vous à Iesus-Christ mesme, que saint Paul nous propose aujourd'huy dans l'Epistre, comme ce grand Prestre, lequel va commencer ce sacrifice sanglant qui doit effacer tous les pechez des hommes, le priant tres-instamment qu'il en applique le mérite pour vostre sanctification, & pour vous rendre capable de le seruir avec plus de fidelité.

*Si enim sanguis hircorum aut taurorum, inquinatos sanctificat ad emundationem carnis, quanto magis sanguis Christi qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis ad seruendum Deo viuenti?* Heb. 6. 13.

## MEDITATION.

Pour le Dimanche des Rameaux

De la Royauté de Nostre-Seigneur, &amp; ce que nous luy devons en cette qualité.

- |  |  |                        |
|--|--|------------------------|
| 1. Comment Nostre-Seigneur est<br>appellé Roy dans l'Ecriture. |  | vous en cette qualité. |
| 2. Les devoirs que nous luy de-                                |  | 2. Reflexion.          |

*Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus : Osanna filio David. Benedictus qui venit in nomine Domini. Matth. 21. 5.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que quand Nostre-Seigneur est appellé Roy dans l'Ecriture, ce n'est pas de la maniere qu'on a coutume d'honorer les Princes du monde de cette qualité : Il est vray qu'estant Fils de Dieu, & le souuerain Monarque du Ciel & de la Terre, il pouuoit paroistre avec toute la pompe & la magnificence d'un Roy, & s'approprier tous les Empires, mais comme tous ces Royaumes ne sont que des Royaumes de terre, il les méprise tous, & proteste luy-mesme que le sien est bien different de ceux-là, *Regnum meum non est ex hoc mundo*, c'est à dire, que ce n'est pas un Estat politique, gouverné par des maximes mondaines & temporelles : c'est l'Eglise qu'il gouverne par des loix éternelles & diuines, c'est le corps de tous les fideles en general & en particulier. C'est chacune des ames qu'il conduit par son esprit, par ses inspirations & par les mouuemens secrets de ses graces. O que ce gouvernement est éloigné de celuy du monde ! ô qu'heureuses sont les ames qui viuent sous vn si doux Empire !

Adorez ce Roy de vostre cœur, reconnoissez le aujour d'huy pour vostre Seigneur legitime ; Et dans le

*Domnus Rex noster saluabit nos. Isa. 33. 22.*

*Dabit illi Dominus Deus sedem Dauid patris eius, & regnabit in domo Iacob in æternum, & regni eius non erit finis. Luc. 1. 32.*

*Non enim Rex Israel Christus ad exigendū tributum, vel exercitum ferro armandum hostesq; visibiliber de bellandis, sed Rex Israël quod mentes regat, quod in æternum consular, quod ad regnū cęlorū credentes, sperantes, amantesq; erudiat. S. Aug. traict. 55. in Ioan.*



## II. POINT.

**A**pprenez les deuoirs que vous luy devez en cette qualité, Le 1. c'est la fidelité, qui consiste à ne rendre honneur à personne à l'égal de celuy que l'on rend à son Roy, & n'auoir aucune intelligence ou societé avec ses ennemis. Le second c'est le respect & la reuerence, pour ne rien faire iamais d'iniurieux contre luy. Le 3. c'est l'obeyffance & le seruice, qui demande que nous fassions ponctuellement toutes ses volontez, & mesme que nous allions au deuant. Voilà par où vous pourrez connoistre si Iesus-Christ est veritablement le Roy de vostre cœur, & comme vous le devez faire regner dans celuy des fideles en leur recommandant ces obligations importantes.

Ego Dominus & non  
 est alius præter me.  
*Exed. 10.*  
 Non assumens nomen  
 Dei tui in vanum.  
*1b. 7.*  
 Dominum Deum tuum  
 adorabis & illi soli  
 seruies. *Mat. 4. 10.*  
 Non tantum obsequi,  
 sed & adulari debe-  
 mus. *Ter.*

## III. POINT.

**M**AIS que vous estes éloigné de luy faire rendre ces deuoirs par les autres, quand vous-mesme y contreneuez si souuent ! combien de fois l'avez vous laschement trahy & liuré entre les mains de ses ennemis ? combien de fois avez-vous rendu aux creatures l'honneur qui n'estoit deu qu'à luy seul ? combien de fois en sa presence l'avez vous outragé ? combien de fois auez vous secoüé le ioug à ses volontez ? *Disisti, non seruiam* : Combien de fois enfin depuis que vous l'avez reconnu pour vostre Roy au Baptesme, l'avez vous crucifié comme les Iuifs ? car autant de fois que vous l'avez offensé, autant de fois luy avez-vous fait souffrir la mort, dit saint Paul, combien fera-t-il encores de fois crucifié d'as cette quinzaine de Pasque, soit par ceux qui s'approcheront indignement des Ordres Samedy prochain, soit par les Communions & les Confessions sacrileges d'une infinité de Chrestiens ? combien d'Herodes & de Caïphes qui le receurent chez eux pour se mocquer de luy, & luy faire iniure ? Prenez garde au moins que ces mal-heurs n'arriuent point par vostre faute, par vos absolutions precipitées, ou par vne lascheté trop grande, si vous estes Confesseur, & pour vous y rendre plus soigneux, souuenez-vous qu'il y a beaucoup à craindre que Dieu souuent ne soit bien offensé en la feste de Pasques, & qu'au reste l'Eglise vous donne pouuoir de remettre & differer la Communion

Veni interim Domine  
 Iesu, aufer scandala  
 de regno tuo, quod est  
 anima mea, vt regnes  
 tu qui debes in ea. Venit enim auaritia &  
 vendicat in me sibi  
 sedem, iactantia cupit dominari mihi,  
 superbia mihi vult esse rex, luxuria dicit, ego regnabo: Ambitio, detractio, inuidia & iracundia, certant in me ipso de me ipso, cuius ego potissimum esse videar.  
 Ego autem quantum valeo resisto renitor quantum iuuor, Dominum meum Iesum reclamo, ipse me defendo, quia ipseus me iuris agnosco, ipsum mihi Dominum, ipsum mihi Deum teneo & dico, non habeo Regem, nisi Dominum Iesum, veni ergo Domine & disperse illos in vultu tua, & regnabis in me, quia tu es ipse Rex meus & Deus meus, *S. Ber. ser. 4. super Missus est.*

Paschale pour éprouver vos penitens, & empescher les sacrileges qui se commettent ordinairement par ceux qui sont dans des pechez d'habitude, & qui ne vont qu'une fois l'an à confesse.

*Renestez-vous* des sentimens de Iesus-Christ en Croix pendant cette semaine, vivez dans vne grande humiliation à son exemple : offrez-vous en sacrifice avec ce diuin Sauueur pour vos pechez, & pour ceux du peuple, considerant que ce sont eux qui l'ont mis en l'estat pitoyable où il est.

*Hoc sentite in vobis quod & in Christo Iesu, qui cum in forma Dei esset, humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Phil. 2. 5.*

## MEDITATION

Pour le saint iour de Pasques.

*Voyez la 12. Meditation entre celles des Fêtes en la 3. Partie de la vie Chrestienne, fol. 246.*

## DESSEIN DES MEDITATIONS

Pour les six Dimanches, depuis Pasques iusqu'à la Pentecoste,

**L**E suiuet sera pris sur six qualitez ou dispositions principales necessaires pour former vn homme Apostolique, que Nostre-Seigneur nous marque dans les Euangiles des six Dimanches suiuians, par le moyen desquelles il prepare ses Apostres à la Predication, & aux autres fonctions de leur ministere, apres qu'ils aurõt receu le S. Esprit. La premiere de ces conditions & la plus fondamentale de toutes, c'est la Mission : *Sicut misit me Pater, & ego mitto vos.* La 2. c'est la nourriture qu'il faut donner au peuple de parole & d'exemple, comprise en la parabole du bon Pasteur. *Ego sum Pastor bonus.* La 3. l'éloignement des maximes & façons de faire du monde, en ces paroles. *Mundus gaudebit, vos autem contristabimini.* La 4. la science des Saints. *Cum venerit Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem.* La 5. l'esprit d'oraison. *Amen dico vobis, si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.* La dernière,

c'est la patience & le courage dans les persecutions : *Veni hora, ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se prestare Deo.*

## MEDITATION

Pour le Dimanche de l'Octaue de Pasques.

La premiere condition presuppösée necessairement à toutes les autres pour le ministere Euangelique.

### LA MISSION.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| 1. La necessité qu'il y a d'estre enuoyé pour le ministere Ecclesiastique. |  | misit me Pater.   |
| 2. Le pouuoir que donne Nostre-Seigneur par ces paroles, Sicut             |  | 3. Ce que demande de nous vne qualité si éminente de Ministres de Iesus-Christ. |

*Sicut misit me Pater, & ego mitto vos. Ioan. 20. 21.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ en ce peu de paroles, la necessité qu'il y a d'estre enuoyé pour les fonctions Ecclesiastiques. Nostre-Seigneur ne pouuoit mieux nous la faire connoistre, qu'en se proposant pour exemple, & disant qu'il n'estoit pas venu de luy-mesme, mais qu'il auoit esté enuoyé de son Pere, & que s'il enuoyoit ses Apostres, ce n'estoit que par l'ordre & le pouuoir qu'il en auoit receu de luy. Car si le Fils de Dieu, avec tous ses droicts & ses qualitez éminentes : avec l'innocence, la science, le zele, la force, l'autorité, & les autres aduantages que luy donnoit sa naissance diuine & temporelle. n'usurpe point cependant le Sacerdoce, & ne s'y appelle pas foy-mesme, que pourra-on dire de ceux, lesquels ayant vécu dans le desordre, n'ayant aucune connoissance des premieres veritez de l'Euangile, & ne sçachans pas se conduire eux-mesmes, s'ingereront d'vn ministere de sainteté, & prendront la conduite des autres, *Quomodo predicabunt nisi mirantur?*

Faites vn acte de foy sur cette verité si importante, & priez Dieu de la mettre bien auant dans l'esprit de ceux qui se disposent à l'estat Ecclesiastique.

## II. POINT.

Venit hora vt tran-  
 ſeam ex hoc mundo  
 ad Patrem, & vadam  
 ad eum qui miſit me.  
 Non turbetur cor ve-  
 ſtrum, ſed euntes præ-  
 dicare Euangelium  
 omni creaturæ : ego  
 enim elegi vos, vt  
 eatis. Sicut manda-  
 tum dedit mihi pater,  
 ſic facio, quia quæ  
 placita ſunt ei, facio  
 ſemper. A me ipſo  
 non veni, ſed eſt ver-  
 us qui miſit me : ad  
 annuntiandum man-  
 ſuetis miſit me, vt  
 mederer contritis cor-  
 de. & prædicarem  
 captiuis indulgentiam,  
 & clauſis aperitionem,  
 vt prædicarem annū  
 placabilem Domino,  
 & diem vltionis Deo  
 noſtro, vt conſola-  
 ret omnes lugentes.  
 Ego veni vt vitam ha-  
 bebant & abundantiſ  
 habeant. Ita & ego  
 mitto vos amicos  
 meos, ſicut agnos in-  
 ter lupos : quod dixi  
 vobis in tenebris, di-  
 cite in lumine, quod  
 in aure auditiſ. præ-  
 dicare ſuper tecta.  
 Accipite Spiritum  
 ſanctum : quorum  
 remiſeritiſ peccata,  
 remittuntur eis. Om-  
 nia dedit mihi pater  
 in manus : ecce omnia  
 nota feci vobis : cri-  
 tis odio omnibus ho-  
 minibus propter no-  
 men meum, ſed ne  
 timueritiſ eos, ecce  
 enim vobiscum ſum  
 vſque ad conſummationem ſæculi,

**C**ONSIDEREZ le pouuoir que Noſtre-Seigneur donne  
 à ſes Apoſtres par ces diuines paroles: *Sicut miſit me Pater,*  
 & *ego mitto vos*, & l'emphaſe & l'énergie de ce mot, *ſicut*. C'eſt  
 comme ſ'il leur diſoit. Voicy le temps qu'il faut que ie me ſe-  
 pare d'avec vous, & que ie retourne à celuy qui m'a enuoyé,  
 ne vous attriſtez pas de mon abſence, mais allez continuer  
 l'ouurage que j'ay commencé. Souuenez-vous que c'eſt moy  
 qui vous ay choiſis pour vn ſi digne employ, & que comme ie  
 ne ſuis venu au monde que par l'ordre & le commandement  
 de mon Pere; pour y faire ſa ſainte volonté, pour procurer le  
 ſalut des hommes, pour leur preſcher la penitence, pour guer-  
 rir leurs infirmités, & les deliurer de leurs pechez, pour leur  
 donner l'exemple, & leur montrer le chemin qu'ils doiuent  
 tenir: Vous autres que i'eſtablis mes Vicaires en terre, qui  
 auez eſté témoins de mes actions, que j'ay éleuez depuis trois  
 ans à mon école, à qui j'ay confié mes plus ſecrets myſteres,  
 que j'ay affociez avec moy à l'ouurage de la Redemption des  
 hommes; deuez faire le meſme. Allez donc hardiment preſ-  
 cher à tout le monde, & publier à la face de tous, ce que ie  
 vous ay dit à l'oreille. Receuez le S. Eſprit pour remettre les  
 pechez, & pour les fonctions de voſtre miniſtere. Tout autant  
 de pouuoir que mon Pere m'a donné, ie vous le communique,  
 & comme il m'a enuoyé, ie vous enuoye.

*Ne vous eſtonnez point pour les perſecutions qui vous doi-  
 uent arriuer, & foyez affurez que ie ne vous quitteray point,  
 mais que ie ſeconderay vos entrepriſes. Souuenez-vous que  
 j'ay donné ma vie pour la voſtre. En vn mot, que vous deuez  
 trauailler pour les ames, en la meſme maniere que j'ay fait.*

*Voilà le ſommaire de voſtre Miſſion. O Dieu quel miniſtere  
 qui rend les hommes ſemblables à Ieſus-Chriſt, qui les fait  
 des Redempteurs en quelque façon avec luy! Adorez cette  
 ſouueraine puiffance qu'il communique aux Preſtres de ſon  
 Eglife. Receuez ces paroles pour vous avec humilité, & pour  
 correſpondre à de ſi hauts deſſeins, voyez dans le*

## III. POINT.

**C**E que demande de vous vne qualité si éminente. Premièrement, c'est vne haute estime que vous devez faire des ames, qui ont cousté tout le sang & la vie du Fils de Dieu mesme, & pour le salut desquelles il enuoye aujour-d'huy les Apostres; & continuëra iusqu'à la fin des siècles de fournir des Ministres. La 2. c'est l'vnion avec Iesus Christ, *Manete in me & ego in vobis*, c'est à dire nous attacher à luy par imitation, le considerer comme le premier Prestre dans toutes nos fondations, auoir recours à luy & ne nous en separer iamais pour chose aucune qui luy déplaïse.

Voyez maintenant l'estime que vous auez faite d'vne ame, & pour exemple, prenez celle qui vous doit estre la plus chere; c'est à dire la vostre, car si vous la negligez, à grande peine auez vous soin des autres. Ne sçauiez vous pas que c'est perdre son ame que de pecher mortellement, que c'est la mettre en danger de se perdre que de pecher veniellement? & neantmoins combien peu vous en souciez vous? Quelle peine auez vous prise pour le salut des autres? Qu'auiez-vous enduré? comment vous tenez vous vny à Iesus-Christ? Penfiez-vous souuent à luy? Sçauiez-vous que c'est de sa part que vous estes enuoyé? Vous comportez-vous en l'exercice de vostre ministere pour l'interest: ou comme il vous a donné l'exemple? Soyez-y plus soigneux: car c'est cette seule vnion que nous auons avec luy par la foy viue & operante, qui nous donne la force, dit S. Iean, de vaincre la malice du monde, c'est à dire, de conuertir les pecheurs, & nous tous les premiers.

*Hæc est victoria que vincit mundum, fides nostra. 1. Ioan. 5. 4.*

## MEDITATION

Pour le second Dimanche apres Pasques.

La seconde qualité necessaire à vn homme Apostolique,  
est de repaistre le peuple de parole  
& d'exemple.

*Sicut enim palmas non potest ferre fructum, nisi manserit in vita, sic & vos nisi in me manseritis. Ego sum vitis, vos palmites, qui manet in me, & ego in eo, hic feret fructum multum, qui sine me nihil potestis facere. Ioan. 15. 4.*  
*Qui diligit iniquitatem, odit animam suam. Ps. 10. 6.*  
*Qui faciunt iniquitatem, hostes sunt animæ suæ. Job. 11. 10.*

1. Nostre-Seigneur dans l'Euan-  
gile nous marque trois sortes  
de Pasteurs bien differens, le  
larron, le mercenaire & le
- bon Pasteur.  
2. Marques pour les discerner,  
3. Combien peu de bons Pa-  
steurs.

*Ego sum Pastor bonus. Ioan. 10. 11.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'il y a trois sortes de Pasteurs bien differens, que Nostre-Seigneur distingue dans l'Euan-gile; les vns, dit-il, ne viennent au bercail que pour dérober ou égorger les brebis, & ceux-là sont des larrons; les autres ne voyent pas plustost le loup venir qu'ils s'enfuyent & sont des mercenaires. Il n'y a que celuy qui vient pour conseruer la vie de ses ouailles, & s'exposer pour elles au danger de la mort, qui puisse porter iustement la qualité de bon Pasteur. Demandez lumiere à Nostre-Seigneur pour connoistre desquels vous estes, & pour mieux faire ce discernement.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les marques qu'il nous donne pour les pouuoir distinguer. Il y en trois principales. La 1. c'est le chemin qu'ils tiennent tout opposé pour entrer au bercail. La 2. c'est l'intention qu'ils ont en y entrant: Et la troisiéme est, le traual & les differentes occupations qu'ils entreprennent. Le premier, n'ayant autre intention que de faire du mal: c'est à dire, de dérober, d'égorger, ou de perdre les brebis, ne se met gueres en peine par quelle voye il entre. La porte de la Simonie & de la confidence sont les plus ordinaires, par lesquelles il s'y fourre. Tout son traual quand il y est, ne tend qu'à corrompre & seduire les ouailles, soit par la fausseté de sa doctrine, soit par la deprauation de ses mœurs, soit enfin par vne hypocrisie & dissimulation affectée. Le mercenaire a cela de commun avec le premier, que son entrée n'est gueres plus legitime, n'ayant d'autre vocation pour l'ordinaire que celle que l'auarice ou l'ambition luy suggere, bien que son intention soit differen-

Fur non venit, nisi vt furetor, & mactet, & perdat: mercenarius & qui non est Pastor. videt lupum venientem & dimittit oues & fugit. Ego sum Pastor bonus, & animam meam pono pro ouibus meis.

Qui non intrat per ostium in ouile ouium, ille fur est & latro. Ioan. 10. 1.

Veniunt ad vos in vestimentis ouium, intus autem sunt lupi rapaces. Mat. 7. 15.

Mercenarius fugit, quia mercenarius est, & non perinet ad eum de ouibus. Quærit quæ sua sunt, non quæ Iesu Christi: alioquin vitæ non fugeret, sed sua, imo seipsum superimpenderet potius quam gregem suum raptibus exponeret: multi sunt mercenarii, qui in prospecta e leuiter discerni non possunt à bonis pastoribus: habent enim multa cum ipsis communia: Habuerunt namque sanam electionem in ingressu.

te ; car il ne traueille pas pour perdre les brebis comme l'autre : mais il ne cherche qu'à faire son profit. Il n'introduit pas le loup dans la bergerie : mais il s'enfuit quand il le void venir. La gloire de Dieu & le salut des ames ne luy sont en aucune consideration. Tout son traavail ne va qu'à se repaistre soy-mesme, à se mettre en credit, à s'insinuer dans l'amitié des grands, à flatter celuy-cy, à entretenir cét autre là, negligant cependant le soyn de ses ouailles, ou s'il en a du soyn, s'il traueille pour elles, & s'il fait son deuoir, comme il se peut quelquefois rencontrer, ce n'est point par principe de vertu, mais par vne esperance fordide. Il n'en va pas ainsi du bon Pasteur, qui renonce à soy-mesme, & met bas tous ses interets pour ne regarder que la gloire de Dieu & le salut des ames. Il reconnoist ses brebis, dit Nostre-Seigneur, il les nourrit de parole & d'exemple, il les conduit dans de bons pasturages, il les deffend du loup, il les soulage dans leurs necessitez, & les assiste dans leurs maladies, il les cherche quand elles sont égarées, il les rapporte sur ses propres épaules, & il expose sa vie pour la leur conseruer. C'est ainsi que Nostre-Seigneur ce bon Pasteur par excellence, se comporte tous les iours en nostre endroit, nous conduisant, nous nourrissant, & nous donnant sa vie.

## II. POINT.

**V**Oyez sur ce modele combien peu de bons Pasteurs il y a dans l'Eglise, combien de larrons & de mercenaires elle est obligée de souffrir, combien peu qui y entrent par la porte, combien qui soustrayent les brebis de leur propre Pasteur : combien qui ne traouillent que pour leur interest, qui ayment es premiers rangs dans les compagnies, qui à la premiere tentation s'absentent aussi-tost, qui endurent à leurs yeux que le mal s'establisse, qui ne peuuent rien faire ny souffrir pour les ames, estant prests cependât pour leur auarice ou leur ambitio, le s'exposer à toutes sortes de perils, d'exciter les scandales, de souffrir les inimitiez, de dissimuler les affronts, & de mépriser les iniures, dit S. Bernard : *Nec enim latere queunt pre multitudine.* La pluspart ne cherchent qu'à paistre leur vanité & leur concupiscence, ils scauent bien manger le lait des brebis & se vestir de leur laine, mais ils ne se soucient pas si ces brebis perdent, & si elles s'égarerent, si les loups les deuorent, si elles sont sales, si elles sont malades, si elles s'infectent les vnes les

su, habent nihilominus mundam conuersationem in progressu, pacem Ecclesie amant & querunt, non recusant grauèdines oneris, sed hoc ideo, quia ambiunt gloriam honoris, amant enim primos recubitus in cœnis, &c. Mellie multa, & sacerdos multi & mercenarii multi, sed operarii pauci, pauci & admodum rari inconfutibiles, qui quos habuunt verbo prædicationis non destruunt exemplo prauæ operationis, efficacius opere quam verbo prædicantes. S. Ber. ser. ad past. in Sinod. congreg.

Qui intrat per ostium pastor est ouium, huius ostiarius aperit, & oues uocem eius audiunt, & proprias oues uocat nominatim & educit eas, & cum proprias oues emiserit, ante eas vadit. Et oues illum sequuntur, quia sciunt uocem eius, alienum autem non sequuntur, sed fugiunt ab eo, quia non nouerunt uocem alienorum. Cognosco oues meas & cognoscunt me meæ. Ego sum ostium: per me si quis introierit saluabitur, & ingredietur & egredietur & pascua inueniet, & ego uitam æternam do eis; & non peribunt in æternum. Unam hodie quicunque pastores non sunt mercenarios ergi uellat exhibere, non i. pos. uti-

nam ipse non laedent; vitium non exponerent gregem, donec lupus videretur. Et post pauca; Beati qui persecutionem patiuntur propter iustitiam. Pastorum haec beatitudo, non mercenariorum, multo minus latronum est vel luporum, usque adeo si quidem persecutionem non sustinent, ut persecutionem malint quam iustitiam sustinere. Caeterum propter auaritiam, propter ambitionem paratos eos videas vniuersa pericula subire, suscitare scandala, sustinere odia, dissimulare opprobria, negligere maledicta, &c. S. Ber. de conu. ad C. serc. 23.

autres, & enfin si elles meurent. Pleust à Dieu, au moins qu'ils agissent vers leur troupeau comme des mercenaires, & non pas comme des loups: Pleust à Dieu, qu'ils ne luy fissent point de mal eux mesmes: Pleust à Dieu qu'ils ne s'enfuissent pas lors que personne ne les poursuit: Pleust à Dieu qu'ils n'exposassent le troupeau en proye, que quand ils voyent le loup venir, mais ils les troublent & les retirent eux-mesmes par leur vie scandaleuse des pasturages de la iustice & de la verité. Déplorez ce mal-heur, examinez si vous n'estes pas du nombre, & pour y remedier, adressez-vous au grand Pasteur des ames, Nostre-Seigneur Iesus-Christ, de qui l'Epistre nous met au iourd'huy deuant les yeux, les trauaux qu'il luy a falu souffrir pour ramener ses brebis égarées: Animez-vous par vn si bel exemple, puisque toutes les souffrances n'ont eu d'autre fin que pour vous seruir de modele.

*Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum: eratis enim aliquando sicut oves errantes, sed conuersi estis nunc ad Pastorem & Episcopum animarum vestrarum. 1. Pet. 2. 21.*

## MEDITATION

Pour le troisieme Dimanche apres Pasques.

La troisieme qualite necessaire à vn homme Apostolique:  
L'esloignement des maximes & des façons  
de faire du monde.

- |   |  |
|---|--|
| 1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à s'esloigner des façons de faire du monde. | } ment.<br>3. Moyens de nous en faire quitter. |
| 2. En quoy consiste cét esloignement.   |  |

*Mundus gaudebit, vos autem contristabimini.*

Ioan. 16. 20.

### I. POINT.

Vos de deorsum estis;  
ego de spernis sum;  
vos de mundo hoc

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à s'esloigner des façons de faire du monde. La premiere



miere, c'est qu'il n'y a rien de plus opposé à l'esprit Ecclesiastique; car si saint Paul a pû dire de tous les Chrestiens, qu'en se reuestant de Iesus-Christ au Baptesme, ils ont depouillé l'esprit du monde, *Nos non spiritum huius mundi accepimus*; Combien plus le doit on dire des Ecclesiastiques qui tiennent la place de Iesus-Christ mesme, lesquels il a tirez & triez d'entre ceux qui le suivent, pour leur donner d'autres pensées, d'autres affections, d'autres esperances & d'autres maximes, comme il temoigne par ces paroles adressées à son Pere en faueur des Apostres, *Non sunt de mundo*: & parlant à eux mesme, *De mundo non estis, sed ego elegeri vos de mundo*. La 2. c'est qu'ils ne peuuent en presenter le danger & la vanité aux autres comme ils sont obligez, & encore moins retirer ceux qui y ont quelque engagement, s'ils n'en sont tout à fait esloignez. Qui veut remuer le monde, disoit cét ancien, doit en auoir le pied, c'est à dire l'affection, dehors.

estis, ego non sum de mundo. *Ioan. 18.*  
 Sic debent dicere Clerici Laici, Vos effectum terram sapitis, terrenis pascimini, delectamini, inhiatis, sursum cor non habetis, ut explicat Aug. in illum locum.  
 Si creaturis omnibus prodelle cupis, à creaturis omnibus ad Deum te conuerte.  
*Thaul. ep. 30.*  
 Ego si exaltatus fuero à terra, omnia traham ad me ipsum. *Ioan. 12. 32.*  
 Nos omnia continentibus ut veritatem teneamus: ne in his tibi exhibeas molestiam, Christus enim his me docuit non egere, inquit *bas S. Epiph.*

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cét esloignement, c'est en vn mot, de faire tout le contraire de ce qui se fait dans le monde, c'est à dire, auoir autant en horreur les pompes, les richesses, les ioyes & les honneurs du monde, & les fuir avec la mesme auersion que les mondains les ayment & les recherchent avec auidité. C'est ainsi que Nostre-Seigneur nous commande auiourd'huy de pleurer quand le monde se resioiit. Quelle plus grande opposition que la ioye & les pleurs? *Mundus gaudebit, vos autem contristabimini*. Ainsi dans certaines saisons & occasions de debauches generales, côme au Carnual, & à certaines Festes de l'année, le deuoir des Ecclesiastiques, c'est de pleurer & de faire penitence. Vne seconde pratique de cét esloignement, c'est de n'auoir rien à son vsage à l'exterieur, qu'on puisse dire estre à la mode du monde, par exemple, pour les rabats, le poil, les manchetes, le chapeau, les souliers, les habits: mais suiure en tout cela les regles qui nous sont prescrites, ou bien nous en prescrire vne sur le modele des anciens & des mieux reglez, que nous ne changions iamais. C'est de cette façon que se comportent auiourd'huy vne infinité de bons Ecclesiastiques, à l'exemple mesme des Apostres, qui ne regardoient le monde que comme vn obiet d'abomination, & ses maximes que comme des maximes du diable,

*Nec in vestibus, nec in calcamentis decorem quaerant. Conc. Carr.*  
 Mihi mundus crucifixus est, & ego mundo. *Gal. 9. 14.*  
 Non potes amare quod æternum est, nisi destiteris amare quod temporale est. Qui amat sæculum, amare Deum non potest, occupatam habere manum. Dicit illi Deus, Tenequod do, non vult dimittere quod tenebat, non potest accipere quod offertur. *S. Aug.*

ce qui en faisoit faire vn tel mépris à S. Paul, qu'il le mettoit au nombre des excremens, *Omnia arbitror vt stercore.* Phil. 3. 8.

Voyez quelle attache vous y auez eu iusqu'à present, desauouez le de bon cœur, & dans le

### III. POINT.

Mulier cum parit tristitiam habet, quia uenit hora eius; cum autem peperit puerum, iam non meminit pressuræ propter gaudium. Et vos igitur nunc quidem tristitiam habetis, iterum autem uidebo uos, & gaudebit cor uestrum, & gaudium uestrum nemo tollet à uebis. Conuersatio nostra in cælis est. Phil. 3. 20. Ciues sanctorum & domestici Dei sumus, Eph. 2, 19.

**A**prenez les moyens de vous en faire quitte. Le 1. c'est de parler tousiours des façons de faire du monde, avec vn grand sentiment de mépris, bien loinde les approuuer, comme font la pluspart, considerant la fausseté, le danger, & la vanité de ses maximes, lesquelles, pour peu qu'on y soit attaché, occupent la memoire, embarassent l'esprit, & souillent la volonté. Le 2. c'est de regarder la recompense qui nous attend, si nous les méprisons; *Tristitia uestra*, dit Nostre-Seigneur, *uertetur in gaudium.* Là où tout au contraire la ioye des mondains se tournera en pleurs: Il ne faut pas s'estonner, si les pecheurs & les mondains regardant avec vn esprit terrestre les biens souuerains & infinis que Dieu prepare dans le Ciel, ils n'entienent pas grand compte, à cause qu'ils leur semblent fort petits, mais des personnes qui par leur condition sont demeurans dans le Ciel, comme sont les Ecclesiastiques, quand ils iettent les yeux icy bas, ils voyent tout ce que le monde estime si petit, qu'il ne leur paroist rien. C'est dans cette pensée qu'Isaye disoit d'eux, *Cernent terram de longe.* Le 3. enfin, c'est la pensée que nous met l'Apostre deuant les yeux, qui est de nous considerer comme des pelerins & des estrangers en la terre; c'est pourquoy, dit saint Pierre, ie vous coniuere de n'estre point attachez au monde par affection, puis que par vostre condition vous en estes separez.

*Charissimi obsecro uos tanquam aduenas & peregrinos, abstinere uos à carnalibus desiderijs, qua militant aduersus animam.* 1. Pet. 2. 11.

MEDITATION

Pour le quatrième Dimanche apres Pasques.

La quatrième qualité necessaire à vn homme Apostolique.  
La science.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. L'obligation qu'ont les Ecclesiastiques d'estre sçauans.</p> <p>2. Quelle doit estre la science</p> | <p>5. Reflexion sur le peu de science des Ecclesiastiques.</p> |
|---|--|

*Cum venerit Spiritus Paraclitus, docebit vos omnem veritatem. Ioan. 16. 13.*

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques d'estre sçauans. La raison c'est, parce que sans la science, ils ne peuvent s'acquiter en aucune façon de leur ministere, qui consiste pour la meilleure partie dans l'instruction du peuple. Et en effet, si les Apostres eussent tousiours demeuré dans leur grossiereté, & que par vne lumiere infuse le saint Esprit ne leur eust communiqué la science necessaire; comment auroient-ils pû instruire les ignorans, confondre les heresies, & establir la Foy? Desia Nostre Seigneur leur auoit donné l'intelligence des Escritures, par l'explication qu'il leur en auoit faite, & cependant il leur promet encore auioird'huy le saint Esprit, qui leur doit seruir de Pedagogue & de Maistre. Aussi est-ce par le moyen de la parole, comme d'vn sel diuin, que l'homme Apostolique preserue les cœurs des fideles de la corruption du peché: C'est par la doctrine qu'il merite le nom que luy donne Nostre-Seigneur, de lumiere du monde.

Admirez icy l'aveuglement de plusieurs, lesquels n'ayant iamais ou tres-peu estudié, ne pouuant pas faire vne exhortation d'vn quart d'heure, osent se presenter quelquefois, mesme

Paraclitus quem mittet pater in nomine meo, ille vos docebit & suggeret vobis omnia quaecunque dixerit vobis. Vos estis salterra: Vos estis lux mundi. *Mat. 5. 13.*

Venite omnes bestiae agri ad deuorandum, vniuersae bestiae saluus, speculatores eius caeci omnes; nescierunt vniuersi, canes muti non valentes latrare, videntes vana, dormientes & amantes somnia. *Isa. 56. 9.*

pour la charge des ames. N'est-ce point abuser de la puissance que l'on reçoit en l'Ordination, quand on ne la peut mettre en exercice? N'est-ce pas scandaliser l'Eglise & s'exposer au hazard de laisser perir ses ouailles, & faire des fautes dans sa charge, de donner occasion aux libertins de mépriser les choses saintes, dont il ne peut faire connoistre la sainteté; aux heretiques de destruire la verité qu'il ne peut défendre, & à son troupeau de le mépriser; voyant qu'il ne peut l'enseigner luy-mesme?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelle doit estre cette science requise aux Ecclesiastiques: Nostre-Seigneur l'a donné à connoistre par ces paroles, *spiritus sanctus docebit vos omnem veritatem*. Par où il nous apprend deux choses: 1. quelle doit estre l'estendue de cette science, *Omnem veritatem*. Et en second lieu, le moyen principal de l'acquérir: mais quand il dit toute verité, il ne l'entend pas des veritez humaines, & de cette science des Philosophes ou des Theologiens qui font connoistre les choses par leurs causes, laquelle ne sert souuent qu'à nous enfler & à nous perdre: mais d'une science qui édifie, c'est à dire, qui sert à l'instruction du prochain, à l'intelligence des Escritures, & à l'autorité de l'Eglise. Tout de mesme quand il dit, que le saint Esprit leur seruira de Maistre, ce n'est pas qu'il veuille exclure les moyens ordinaires d'acquérir la science, comme sont l'estude & la conference; mais il nous veut apprendre que comme les Apostres tout ignorans qu'ils estoient, furent rendus tres-sçauans en vn moment, & capables de paroistre dans les plus celebres Academies, & de confondre les plus sçauans du siecle, ainsi nous apprendrons souuent à son Escole dans l'oraison, beaucoup plus que nous ne ferions dans nos estudes, & qu'au moins nous deuous tousiours implorer son assistance, auparauant que de nous y mettre. Et qu'vn des plus grands empeschemens aux profits que pourroient faire les doctes, c'est qu'ils se fient trop à eux-mesmes, & ne s'abandonnent pas assez à la conduite de l'Esprit de Dieu, lequel pour ce suiet prend plaisir à faire les plus grands exploits par des personnes moins sçauantes & plus vnies à luy: ainsi que nous voyons en nos temps, qu'il daigne se seruir de personnes Laiques pour combattre l'heresie.

Qui manet in me, & ego in eo, hic ferunt fructum multum.

Ioan. 15. 5.

Vanum est vobis ante lucem surgere, surgite postquam sederitis, qui manducatis panem doloris, Ps. 116. 2.

## III. POINT.

**D**Eplorez icy le peu de conduite d'une grande partie des Ecclesiastiques, qui sçauent toute autre chose que ce qu'ils deuroient sçauoir, qui negligent les liures qui traittent de l'instruction familiere des choses qu'ils deuroient donner au peuple, pour s'adonner à des hautes & inutiles speculations, & faites en mesme temps reflexion sur vous-mesme, pour voir si vous auez la connoissance de toutes les veritez necessaires à salut que vous puissiez exposer au peuple. Ne vous fiez-vous pas trop à vous-mesme ? commencez-vous & acheuez-vous vos estudes par l'Oraison ? y auez-vous recours dans les difficultez ? Mais vostre science est-ce vne science de pratique ou purement de Theorie ? produit elle en vous premierement ce que vous desirez des autres ? vous sert-elle à la reformation de vostre vie, & à ménager vostre temps, ou si elle sert à vous en faire perdre dauantage par l'application trop grande que vous y auez, au preiudice de vos autres emplois, & principalement des exercices spirituels ? Faites vn serieux examen là dessus : Remarquez les fautes que vous y auez commises. Et demandez à Dieu que par l'onction de son saint Esprit, vostre science soit pareillement onctueuse, c'est à dire, profitable & à vous & aux autres. Adressez-vous pour cela au Pere des lumieres, de qui, comme dit saint Iacques, descendent sur nous toutes les clartez que nous auons, & qui est l'auteur de toutes les sciences, aussi bien comme il est la source de toutes les graces & de toutes les vertus.

*Omne datum optimum & omne donum perfectum de sursum est descendens à Patre luminum. Iac. 1. 17.*

## MEDITATION

Pour le cinquième Dimanche apres Pasques.

Cinquième qualité d'un homme Apostolique: L'esprit  
d'Oraison.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. L'obligation qu'ont les Ecclesiastiques à estre gens d'Oraison.</p> <p>2. Conditions necessaires pour</p> | <p>rendre nos orailons efficaces.</p> <p>3. Les defauts que l'on y commet.</p> |
|---|--|

*Amen dico vobis, si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis. Ioan. 16. 23.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant ces paroles, l'obligation que les Ecclesiastiques ont à la priere. La 1. raison, c'est que cette vertu est absolument necessaire, non seulement pour faire nostre salut, mais pour moyenner celuy des autres; car comme vn instrument pour estre de seruite, doit estre conioint à la main de l'ouurier, les Ecclesiastiques qui sont comme des instrumens en la main de Dieu pour procurer le salut des ames iamais ne pourront seruir à vn si grand dessein, s'ils ne luy sont vnis par la communication qu'ils auront avec luy dans l'Oraison. La 2. c'est parce que dans cet exercice, on apprend la conduite des ames: c'est là que l'homme Apostolique demande cette grande science à Dieu qui la luy baille: c'est là qu'il prend les lumieres pour les éclairer, les flammes pour les échauffer, & les paroles fortes & efficaces pour les toucher: c'est là qu'il puise le discernement des esprits, pour penetrer & voir clair dans le fond des consciences, pour sçauoir distinguer les bonnes voyes d'avec les mauuaises, & reconnoistre les ruses de Satan, quand pour tromper les ames, il se trauestit en Ange de lumiere.

*Admirer* icy la tromperie de plusieurs qui employent tout leur temps, & consomment toute leur vie à parler & à prescher incessamment, sans auoir iamais recours à l'Oraison pour faire fructifier, & donner force à leurs paroles. Desabusez-vous si vous auez esté dans ces sentimens, & apprenez que bien souuent la priere seruente d'vn quart-d'heure impetrera plus de grace & plus de force à vn pecheur pour quitter ses vices, pleurer ses pechez, & se conuertir parfaitement, qu'vn grand discours qu'on aura avec luy, comme il est arriué aux deux plus grands Docteurs de l'Eglise, S. Paul & S. Augustin, qui

*Mane in me, & ego in vobis. Ioan. 15.*  
*Accipe sanctum gladium munus à Deo, in quo deities aduersarius populi mei Israël.*  
*2. Mach. 15. 16.*

*Elias homo erat similis vobis passibilis, & oratione orauit vt non plueret super terram, & non pluit annos tres & menses sex, & rursum orauit, & caelum dedit pluuiam, & terra dedit fructum suum.*

*Iac. 5. 7.*

*Si Stephanus non orasset, Ecclesia Pauli non haberet. S. Aug.*

n'ont esté conuertis que par la force des prieres, celuy-cy de sa mere, & l'autre de saint Estienne.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les conditions necessaires pour emporter l'effet de nos prieres. Nostre Seigneur nous en marque d'eux en l'Euangile du iour. La 1. c'est la confiance, *Amen dico vobis, petite & accipietis, &c.* Certes, si Dieu n'auoit vne extrême enuie de nous donner, il ne nous presseroit pas tant de luy demander, luy qui est la verité souveraine & la bonté infinie. La 2. & la principale, c'est qu'elle soit faite au Nom de Nostre-Seigneur Iesus-Christ, c'est à dire, 1. qu'elle se fasse de sa part, de sorte que quand nous demandons quelque chose à Dieu, nous la luy demandions, non pas de nostre part, mais de celle de son Fils, qui la demande en nous & par nous à son Pere, & à qui proprement il la donne. Et c'est là proprement la maniere de prier des Ecclesiastiques qui tiennent la place de Iesus Christ, & qui parlent à Dieu en son nom. 2. Qu'elle soit faite par les merites de la Vie & Mort de Nostre-Seigneur ausquelles son Pere ne peut rien refuser, suiuant la pratique que l'Eglise nous enseigne, quand elle conclud toutes ses Oraisons, *Per Dominum nostrum Iesum Christum*, & qu'elle se fasse de chose necessaire ou vtile à nostre salut, & non pas de ce qui luy est dommageable, ou qui peut nous empescher nostre perfection.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les defauts que l'on commet dans la priere. Le 1. c'est de prier sans confiance, comme font plusieurs que saint Iacques compare aux vagues de la mer, que le vent pousse tantost d'un costé, & tantost d'un autre. *Non estimet homo ille*, dit-il, *quod accipiat aliquid à Domino*. Le 2. c'est de ne pas vnir ses prieres avec celle de Nostre Seigneur, parce que de cette vnion dépend précisément l'enterinement de nos requestes, n'y ayant qu'un Mediateur & vn Redempteur, aux merites duquel Dieu accorde nos requestes. Le 3. c'est de demander des choses inutiles, ou qui ne font rien à nostre salut, comme les richesses, les honneurs, &c. *Non enim petitur in nomine Saluatoris*, dit saint Augustin, *quidquid petitur contra*

*Omnia que omnes petitis, credite quia accipietis & eueniet vobis, Marc. 11. 24.* *Omnia quæcumq; petueritis in oratione credentes, accipietis, Marc. 11. 24.*

*Si fides deficit, oratio ferit, Aug. de verbis Dom. ser. 36.*

*Ego sum ostium, pulsate & aperietur: sicut Angeli ad ianuam vt introducant, non vt repellant; vt suggerant, non vt terreat; nulla est pompa in ianua mea, si accedit pupillus parua manu pulsare ianuam paternam, nuntiant eunt Angeli Domino, &c. hoc amat ianua Saluatoris, vt pulsatoribus semper abundet opportunis, importunis, propterea ipse Dominus videns ianuam suam à petitorum voce, à pulsantium clamore silere, inuitat omnes ad orationem. 5. Aug. ser. 2. in rog. ser. 1.*

*Potulet in fide nihil habens, qui enim hesitat, similis est Aquimaris, qui à vento mouetur & circumferretur, Iac. 1. 6.*

*Adeamus cum fiducia ad thronum gratiæ, Heb. 4. 16.*

*Vnus est enim mediator Dei & hominum homo Christus Iesus, ad quem habemus accessum in per fidem.*

*Et non est in aliquo alio salus, nec enim aliud nomen est sub celo datum hominibus in quo oporteat nos saluos fieri. Hoc est in nomine Christi perendum, si diuinam sine lignum gratiam, si vere beatam poscerimus vitam: quicquid autem aliud petitur, nihil, non quia nullum omnino res est, sed quia in tantæ rei comparatione, quidquid*

aliud concupiscitur ;  
nihil est. S. Aug.

Psalm. 102. in Iohann.  
Si quis auditor est ver-  
bi & non factor, com-  
parabitur viro confi-  
deranti vultum nati-  
uitatis suæ in speculo.  
considerat enim se  
& abiit & oblitus est  
qualis fuerit : qui au-  
tem perspexerit in le-  
gem perfectam liber-  
tatis & permanserit  
in ea, non auditur  
oblitus factus, sed  
factor operis, hic bea-  
tus in suo facto erit.  
Iac. 1. 23.

*rationem salutis.* Mais le grand défaut de tous, c'est celuy qui nous est marqué auiourd'huy dans l'Epistre ; en la personne de celuy qui se regarde dans vn beau miroir, mais avec tant de negligence, qu'il ne remarque pas les ordures qui sont sur son visage, ou ne se soucie pas de le nettoyer, & en perd incontinent la memoire. Il en arriue tres-souuent de mesme que ceux qui font oraison, s'y comportent avec tant de tiedeur, & ont si peu de soin de s'appliquer les veritez qui sont couchées dans la Meditation, & de mettre en pratique les resolutions que Dieu leur inspire : que ce n'est pas merueille si apres des dix & vingt années ils sont tousiours de mesme.

*Voyez* si vous n'estes pas de ceux-là, & pour y remedier, suiuez le conseil de l'Apostre saint Iacques auiourd'huy, & ne tenez point captiues les lumieres & les sentimens que vous receuez dans la Meditation, mais faites les paroistre dans vos œuures.

*Estote factores verbi, & non auditores tantum, fallentes vosmetipsos. Iac. 1. 22.*

## MEDITATION

Pour le sixième Dimanche apres Pasques, qui est le  
Dimanche dans l'octaue de l'Ascension.

Sixième qualité d'un homme Apostolique ; La patience  
dans les persecutions.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à cette vertu.</p> <p>2. Quelles sont les persecutions contre lesquelles nous deuons</p> | <p>fortement nous armer de patience.</p> <p>3. Moyens de nous affermir contre les persecutions.</p> |
|---|---|

*Venit hora vt omnis qui interficit vos, arbitretur se  
obsequium prestare Deo. Ioan. 16. 2.*



## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à cette vertu. La 1. c'est parce que leurs ministres sont accompagnez de tant de peines, & trauez de si grandes & si frequentes difficultez, qu'à moins d'estre armez d'une patience solide & à l'épreuue, ils ne peuvent iamais rien faire de grand. La 2. parce que toute leur gloire consiste à souffrir pour la querelle de Iesus-Christ, & c'est le témoignage dont parle Nostre-Seigneur, que ses Apostres doiuent luy rendre. *Et vos testimonium perhibebitis, & ailleurs: Eritis mihi testes in Hierusalem.* Comment est-ce qu'ils ont rendu ce témoignage, sinon par les souffrances, & par la grandeur de courage qu'ils ont témoigné dans le plus fort de leurs persecutions, & enfin par l'épanchement de leur sang, qui a plus attiré de monde, & conuaincu plus fortement les esprits, que tous les miracles? Ainsi voyons nous que Nostre-Seigneur ne pût porter le sacré Nom de I E S U S, c'est à dire Sauueur, qu'estant circoncis, & perdant vne partie de son Sang, & qu'il n'en pût auoir l'effet qu'en le répandant iusqu'à la dernière goutte, tant il est vray que pour sauuer les hommes il faut souffrir, pratiquer la patience, & mourir à foy-mesme.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont ces persecutions contre lesquelles nous deuous nous armer de patience: il y en a de deux sortes. Les vnes qui viennent du dedans, comme les tentations que le diable nous suscite, les chagrins, les inquietudes d'esprit, les soucis & les autres peines que saint Paul ressentoit si viuement, comme il témoigne luy-mesme en tant d'endroits de ses Epistres. Les autres viennent de dehors, comme toutes les fatigues du corps, les veilles, les rebuts, les mépris, les railleries que font les mondains des maximes Euangeliques, & de la vie des gens de bien: mais par-dessus toutes, les persecutions qui viennent de nos Confreres, qui se mocqueront quelquefois, & nous appelleront des bigots, qui nous decréditeront auprès des autres, qui interpreteront sinistrement nos intentions, qui détruiront d'un costé ce que nous tascherons d'édifier de l'autre.

Bene patientes erunt  
vt annuntient. Pf. 91.  
Sed & gloriamur in  
tribulationibus, scientes  
quod tribulatio  
patientiam operatur.  
Rom. 5. 3. Spiritus  
sanctus per omnes ci-  
uitates mihi protesta-  
tur dicens; quoniam  
vincula & tribulatio-  
nes Ierofolymis me  
manent, sed nihil  
horum vereor dum-  
modo consummem  
cursum meum, &  
ministerium quod ac-  
cepi à Domino. Act.  
20. 23. Si profuerit  
pro peccato animam  
suam videbit semen  
longæuum. 1/a. 53. 10.  
Hi sunt qui uiuent  
in carne plantauerunt  
Ecclesiastica sanguine  
suo.

In labore & ærumna;  
in vigiliis multis, in  
fame & siti, in frigore  
& nuditate. Præterea  
quæ extrinsecus sunt,  
instantia mea quoti-  
diana, sollicitudo  
omnium Ecclesiarum;  
Quis infirmatur & ego  
non infirmor? &c. Et  
ne magnitudo reuela-  
num extollat me, da-  
tus est mihi stimulus  
carnis meæ Angelus  
Satanae qui me colaphi-  
zaret. Propter quod  
placeo mihi in infir-  
mitatibus, in contu-  
meliis, in necessita-  
tibus, in persecutio-  
nibus, in angustii-  
is pro Christo. Periculis  
in falsis fratribus, &c.  
2. Cor. 11. 22. 27. & 7.

Voilà à quoy vous deuez - vous resoudre , si vous voulez vous acquitter de vostre deuoir , voyez si desia pareille chose ne vous est point arriuéé ; & dans le

### III. POINT.

**A**pprenez les moyens pour resister à toutes ces attaques ; & de vous affermir contre ces persecutions. Le 1. c'est de considerer l'exemple de Nostre-Seigneur & des Apostres , qui n'ont iamais eu de plus grands ennemis que les Prestres & les Docteurs de la Loy , & qui iamais n'ont esté plus en mépris que dans leur propre patrie. Ainsi saint Paul se vante qu'il a esté dans vn exercice continuel de patience , à souffrir la faim & la soif , la nudité , les iniures , & toutes les imprecations du monde : & saint Luc dans les Actes , dit en parlant de tous les Apostres , qu'ils n'auoient iamais plus de ioye que quand ils fortoient de deuant les Iuges où ils auoient esté mal traittez pour l'Euangile. La 2. c'est de preuoir toutes ces attaques dans l'oraison & deuant Dieu , se persuader que l'estat Ecclesiastique est vn estat de souffrance , & luy demander instamment sur tout quand l'occasion se presente , qu'il nous donne la force d'y resister , & de nous comporter en veritables Disciples & successeurs de tels Maistres , c'est l'auis que nous donne saint Pierre dans l'Epistre du iour.

*Estote prudentes & vigilate in orationibus , sicut boni dispensatores , ut in omnibus honorificetur Deus. 1. Pet. 4. 7.*



### MEDITATION

Pour le iour de la Pentecoste.

*Voyez la 28. Meditation des Festes en la troisieme Partie de la vie Chrestienne.*

---

## MEDITATION

Pour le premier Dimanche apres la Pentecoste, qui concourre toujours avec la Feste de la sainte Trinite.

*Voyez la 30. Meditation des Festes en la troiesme Partie de la vie Chrestienne.*

---

## MEDITATION

Pour le second Dimanche apres la Pentecoste, qui concourre toujours avec l'Octave du saint Sacrement.

*Voyez la 32. Meditation des Festes en la troisieme Partie de la vie Chrestienne.*

---

## MEDITATION

Pour le troiesme Dimanche apres la Pentecoste.

Du soin que doit prendre le Pasteur des brebis égarées, c'est à dire, de ramener les pecheurs à leur deuoir.

- |   |   |
|---|---|
| 1. Raisons qui l'obligent à ce soin.                              | 3. Comme Nostre-Seigneur a parfaitement accomply tous ses offices du bon Pasteur. |
| 2. Comme il se doit comporter en la recherche des brebis égarées. |   |

*Quis ex vobis homo qui habet centum oues, & si perdidit vnam, nonne dimittit nonaginta nouem, & vadit ad illam que perierat, donec inueniat eam? Luc. 15. 4.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Pasteurs à prendre vn soin particulier des brebis égarées, c'est à dire,

Neque enim tum re-  
raturum volebat,  
quantum à Petro 22

amareur: si quidem id multis nobis argu-  
mentis constabat, ve-  
rum hoc tum ille age-  
bat vt & Petrum &  
ceteros nos edoceret,  
quanta beneuolentia  
ac charitate, erga sua  
ipse Ecclesiam affice-  
retur: vt hac oratio-  
ne & nos quoque  
eiusdem Ecclesie stu-  
dium curamque toto  
animo susceperemus  
S. Chris. l. 2. de Sac.  
Si quis preoccupatus  
fuerit in aliquo delicto  
vos qui spirituales  
estis, huiusmodi ho-  
minem instruite. Gal.  
6. 1. Etenim qui oues  
perdidit vel lupis  
rapientibus, vel latro-  
nibus adorientibus,  
vel lue aliqua, forras-  
sis veniam nonnullam  
à Domino gregis im-  
petret: sin & penas  
exiget, damnum non  
nisi pecunia con-  
stat, at vero cui ho-  
mines ipsi rationalis  
Christi greges, concre-  
diti sunt, hanc pri-  
mam ex ouibus deper-  
ditis non pecuniarum,  
sed animarum proprie-  
tatem facere oportet.  
S. Chris. l. 2. de Sac.  
c. 2.

de ramener les pecheurs à leur deuoir. La 1. c'est la considera-  
tion de N. S. à qui nous ne pouuons donner vne preuue plus  
éuidente de nostre amour, qu'en prenant le soin de ce qu'il a  
tant aymé, qu'il a cherché avec tant de peine, & qu'il a ra-  
chepté au prix de tout son Sang. C'est le témoignage & l'asseu-  
rance qu'il exige de saint Pierre, auant que de luy confier  
la conduite de son troupeau, *Pierre amas me: pasce oues meas.*  
La seconde c'est la consideration mesme des pecheurs, que  
nous deuons regarder comme les membres infirmes & mala-  
des du corps du Fils de Dieu, comme le suiet de ses combats  
& de ses peines, comme le prix de ses victoires, & comme le  
bien qui luy couste la vie, auxquels nous ne pouuons aussi té-  
moigner plus d'amour qu'en les retirant du precipice, & leur  
prestant la main pour sortir du peché. La 3. enfin, c'est l'obli-  
gation que le Pasteur a de rendre compte au prix mesme de sa  
vie de toutes ses brebis. Il est vray qu'un berger qui n'a soin  
que des brebis, c'est à dire, que des animaux sans raison, s'il  
vient à en perdre quelqu'une, soit par les loups, par les vo-  
leurs, ou par quelque maladie contagieuse, il pourra bien  
obtenir quelque pardon du maistre du troupeau, dit S. Chry-  
sostome, que s'il est traité à la rigueur, il en est quitte pour  
de l'argent, mais si celuy à qui le soin des hommes de ce trou-  
peau raisonnable de Iesus-Christ a esté confié en laisse perdre  
quelqu'un, ce ne sera pas son bien, mais son ame qui en ré-  
pondra: Et c'est la plainte que Dieu forme contre eux dans le  
Prophete: *Quod abiectum est non reduxistis & quod perierat non  
quesistis.*

O Dieu quel peril! qu'un homme soit responsable des actions  
d'autruy, qui ne peut rendre bon compte des siennes!

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme se doit comporter le Pasteur en la  
recherche de ses pauures oiailles: Nostre-Seigneur nous  
apprend, que la 1. chose c'est de laisser toute autre affaire, c'est  
à dire, oublier, pour ainsi dire, le soin des bonnes ames, pour  
s'appliquer entierement à la conuersion des pecheurs, & faire  
plus d'estat d'en voir vn seul reprendre le bon chemin, que de  
voir tous les autres cōtinuer dans leur train ordinaire. Remar-  
quez icy en passant l'abus de plusieurs Ecclesiastiques, qui dō-  
nent tout leur temps à entretenir des personnes deuotes, à leur  
parler sans cesse, & qui bien loin d'aller chercher les pecheurs

Dimittit nonaginta  
nouem in deserto, &  
vadit ad illam que  
perierat donec inue-  
niat eam. Et cum in-  
uenerit eam, imponit  
in humeros suos gau-  
dens, & veniens do-  
mum, conuocat ami-  
cos & vicinos,  
dicens, Congratula-  
mini mihi, quia inue-  
ni ouem ineam que  
perierat: dico vobis  
quod ira gaudium e-  
rit in celo super vno  
peccatore penitenti-  
am agente, quam  
super nonaginta no-  
uem iustis, qui non  
indigent penitenti-  
a inuente in spiritu  
sententiis. Gal. 6. 1.

Scruium Dei mansuetum esse oportet ad omnes, docibilem, patientem, cum modesta corripientem eos qui ueritati resistunt. 2. Tim. 2. 24. Non percussorem. Tit. 7.

à peine les veulent ils entendre quand ils se presentent à eux, & leur donner vn quart-d'heure de loisir. La 2. chose c'est qu'il valuy-mesme en propre personne chercher ce que le loup luy a-rauy, & ne se repose pas qu'il ne l'ait rencontré, pour montrer comme le Pasteur doit aller, venir, demander, prier, coniuurer, n'épargner ny peine ny industrie, mais employer toute sorte de moyens pour remettre le pecheur dans le droit sentier. La 3. quand il l'a trouuée, c'est de la prendre & la charger sur ses épaules, il ne luy donne pas du baston, il ne la moleste pas, mais il la traite avec toute la douceur possible, pour montrer comme il ne faut pas rebuter les pecheurs, ny les tancer ou les reprendre avec aigreur, mais leur témoigner vn cœur ouuert, & la joye que nous ressentons de les voir conuertir.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme Nostre-Seigneur a parfaitement accompli tous ces offices de bon Pasteur, quand il est descendu du Ciel en terre, qu'il a quitté les Anges qui ne l'auoient iamais offensé pour venir chercher cette pauvre brebis, c'est à dire, l'homme qui s'estoit si fort égaré du droit chemin, quand il s'est chargé de nos miserables, quand il a trauaillé pour nous 33. ans sans relasche, quand il a pris nos pechez sur ses diuines épaules, & qu'il nous traite encore tous les iours avec tant de douceur, nonobstant toutes nos infidelitez. C'est ainsi que les Saints à son exemple se sont comportez enuers les pecheurs, c'est le moyen dont se seruit saint Iean l'Euangeliste, pour ramener ce ieune homme qu'il auoit esleué en la crainte de Dieu, & qui du depuis par mal-heur s'estoit rangé avec des voleurs, il alla luy mesme le chercher, tout cassé qu'il estoit de vieillesse, l'ayant trouué, bien loin de s'aigrir contre luy, il le consola, il le caressa iusqu'à luy baiser la main, dont il auoit fait tant de vols, & commis tant d'homicides, & luy parla avec telle douceur, tant de tendresse & si grand témoignage d'affection, qu'il luy toucha le cœur & le retira du precipice.

Est-ce ainsi que vous en auez usé iusqu'à cette heure? quel soin auez-vous pris pour ramener les pecheurs publics, & scandaleux qui sont dans vostre Paroisse? qu'y auez vous employé du vostre? Leur auez vous quelquefois parlé en public ou en particulier: de quelle maniere agissez-vous dans le Con-

Errauit sicut ouis quæ perit. Ps. 118. 176. Quærens me sedisti lassus, redemisti eum centum passus, tantus labor non sit castus, Fatigatus Iesus ex itinere. Ioan. 4. 6. Non frustra fatigatur virtus Dei; non frustra fatigatur per quæ fatigati recreantur; nõ frustra fatigatur, quæ deserente fatigamur, quo præsentè firmamur. Fatigatur tamen Iesus, & fatigatur ab itinere, & sedet & iuxta puteum sedet, & hora sexta fatigatus sedet. Tibi fatigatus est ab itinere Iesus. S. Aug. tract. 15. in Ioan.

professionnal ? avec quelle douceur & quelle tendresse ? Remarquez les defauts que vous y avez commis & proposez amandement. Aurez-vous moins de zele pour gagner des ames que le diable n'en a pour les perdre ? Voila qu'auiourd'huy saint Pierre vous le propose comme vn lion rugissant, qui rode sans cesse à l'entour des fideles, & qui ne cherche qu'à en deuorer quelqu'vn. Le moyen de dormir en repos, & de prendre ses plaisirs, sçachant que nous auons vn si puissant ennemy sur les bras ? Veillez donc afin de n'estre pas surpris, & gardez vne estroite temperance, de peur que le sommeil ne vous accable.

*Sobriū estote, & vigilate, quia aduersarius vester diabolus, tanquam leo rugiens, circuit quærens quem deuoret. 1. Pet. 5. 8.*

Non est nobis collatio aduersus carnem & sanguinem, sed aduersus principes tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ in cælestibus, Epb. 6. 12.

## MEDITATION

Pour le IV. Dimanche apres la Pentecoste.

Comme il faut se comporter en la pesche des Ames.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Pourquoi les hommes Apostoliques sont comparez dans l'Escriture à des pescheurs.</p> <p>2. Instructions que les Ecclesiastiques</p> | <p>doivent tirer de l'histoire de l'Euangile.</p> <p>3. Comme Nostre-Seigneur les a parfaitement pratiquées.</p> |
|---|--|

*Piscatores descenderant, & lauabant retia. Luc. 5. 2.*

### I. POINT.

Ecce ego mittam piscatores multos, dicit Dominus, & piscebuntur eos. *Ier. 16. 16.* Et erunt pisces multi satis postquam uenerint illuc aquæ uitæ & habunt super illas piscatores. *Ezech. 47.* Leguntur uerba piscatorum, & subduntur colla Imperatorum. *S. Aug.*

**C**ONSIDEREZ pourquoy les hommes Apostoliques sont comparez en tant d'endroits de l'Escriture à des pescheurs : 1. parce que comme les pescheurs font profession d'estre continuellement sur mer à ietter leurs filets pour tascher de prendre le poisson, ainsi les Ministres Euangeliques doivent estre tousiours le filet à la main, c'est à dire, la parole à la bouche, pour tascher selon les rencontres de gagner quelque ame à Dieu, & la tirer de cette vie perduë & abominable que

l'on mène dans le monde, qui est, comme dit S. Augustin, vne mer toujours agitée de tempestes, fameuse par les naufrages, & où les hommes comme des poissons se mangent les vns les autres. 2. Parce que comme le pescheur, dit S. Chrysostome, qui iette les filets, les iette à l'auanture, & ne sçait quel poisson il doit prendre, de mesme ceux qui preschent l'Euangile ne pouuant pas sçauoir ceux que Dieu veut attirer à soy par leur predication, il leur doit suffire de trauailler toujours & de ietter leurs filets sans se mettre en peine s'ils y reüssiront. Et partant tout ainsi que le pescheur quand la pesche luy succede, doit plus en attribuer le succez à la bonne fortune, qui luy en a voulu, ou plustost à Dieu qui a conduit son filet, & qui y a fait entrer les poissons, qu'à son adresse & à sa dexterité, de mesme quand la predication reüssit, il faut en rapporter tout le succez à Dieu qui en a disposé ainsi.

Voyez si vous estes employé dans le ministere de la Predication ou des Instructions familiaeres, comme vous vous y comportez, si c'est avec assiduité & avec humilité, referant à Dieu tout le bien qui en pourroit reuenir. Et parce qu'on peut encore faillir en beaucoup d'autres chefs dans ce ministere,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ dans la suite de l'Euangile d'aujourd'huy les instructions que Nostre-Seigneur donne à ceux qui parlent en public. La 1. dit S. Gregoire, c'est de s'accommoder à la portée du peuple, n'entrant pas si auant dans les mysteres qu'on ne puisse estre entendu de son auditoire, & ne disant pas aussi des choses trop basses & trop raualées, ce que Nostre-Seigneur a voulu signifier quand il pria saint Pierre l'éloigner vn peu sa barque de la terre. La 2. c'est de se mesier extremement de soy-mesme, c'est à dire de son adresse, de ses études, & de sa propre industrie, & mettre toute sa confiance en la force & en l'efficace de la parole de Dieu que nous prêchons: *In verbo tuo laxabor rete*. La 3. c'est, de faire de temps en temps reflexion sur soy, s'examiner sur les veritez que l'on annonce aux autres, & se purger des ordures que souuét on amasse dans les discours, & la conuersation avec les seculiers, comme les Apostres lauoiert leurs filets, afin de les rendre plus nets & plus propres à la pesche. La 4. c'est, d'auoir vne grande humilité, quelque chose qui arriue, parce qu'apres tout, nostre

Mat. istud seculum est fluctibus seu tempestatibus turbulenta periculosa, naufragis molestum, ubi te inuicem homines, quasi pisces deuorant.

S. Aug. ser. 5. de diu. uerf. 6. 2.

Sicut qui retia iactat in aquam, nescit quos pisces comprehensurus sit, sed quos Deus illis transmissit, intrant in retia, sic & doctor, quando diuini sermonis retia super populum iactat, nescit qui sunt accessuri ad Deum, sed quoscumque Deus extitauerit, illi adherent doctrinae. Ego sicut in piscatore labor solus requiritur piscandi, Deus autem transmittit capturam, sic & in doctore nihil requiritur, nisi instantia doctrinae: populum autem non corrigit homo, sed Deus. Hom. 7. oper. Imp. in c. 4. Mat.

Rogauit eum à terra reducere puillum.

Qui turbam erudiunt nec in profundum mysteriorum se abripere debent, nec etiam in terra quali terrena praedicare, sed praecapri medium tenere. S. Greg. 27. Ser. c. 12.

Doctrina mea, non est in ea Ioan. 7. 16. Exi à me Domine, oia homo peccatorum sum.

doctrine n'est pas de nous, & pour estre ministres de l'Euan-  
gile, nous ne cessons pas d'estre pecheurs; Et nous auons au-  
tant de fuiet de nous estonner que saint Pierre, de ce qu'il  
daigne se seruir de nous pour vn tel ministere. La 5. & dernie-  
re c'est, de trauailler sans cesse, mais de trauailler par l'ordre  
& en la compagnie de Nostre-Seigneur, c'est à dire, avec vo-  
cation, en estat de grace & d'vniõ avec luy, autrement nous  
trauaillerons dans la nuit, & en perdant nostre peine, nous  
perdrõs nostre ame.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ comme Nostre Seigneur a exactement  
pratiqué toutes ces conditions. 1. Quand pouuant dire les  
choses les plus belles du monde, il s'accommode neantmoins  
à ses Auditeurs, & ne parle iamais qu'en paraboles, se seruant  
de comparaisons familiares, prises des simples experiences  
journalieres. 2. Quand il ne vient que par l'ordre de son Pere,  
& apres quarante iours de preparation. 3. Quand pour eüiter  
les vains applaudissemens du peuple apres qu'il a parlé, il se  
retire tout seul sur vne montagne pour y prier. Enfin, quand  
il ne cesse pendant trois années de prescher en tout lieu, à tou-  
te personne, en tout rencontre & en tout temps.

Faites maintenant comparaison de vous avec luy. Regardez  
le ministere qu'il vous a confié, prenez garde au compte que  
vous en deuez rendre. Si les difficultez vous estonnent, de-  
mandez la grace de les surmonter, & considerez la gloire que  
vous propose auiourd'huy S. Paul dans l'Epistre, qui adouci-  
ra toutes vos peines.

*Existimo enim quod non sunt condigna passiones huius temporis,  
ad futuram gloriam quæ reuelabitur in nobis. Rom. 8. 18.*

## MEDITATION

Pour le *V.* Dimanche apres la Pentecoste.

De l'esprit interieur qui doit animer nos actions.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Qui estoient les Pharisiens, à<br>qui Nostre S. nous compare. | passer celle de Pharisiens.                 |
| 2. En quoy nostre injustice doit sur-                            | 3. Reflexion & comparaison hu-<br>miliante, |

Per totam noctem la-  
borantes nihil cepi-  
mus.

Et sine parabolis non  
loquebatur eis.  
Marc. 4. 34.  
Exiit in montem ipse  
solus. & erat perno-  
ctans in oratione Dei,  
Luc. 6. 12.

Vide ministerium  
quod accepisti, vt il-  
lus impleas. Col. 4. 17.



*Nisi abundauerit iustitia uestra plus quàm Scribarum, aut Phari-*  
*seorum, non intrabitis in regnum calorum.*

Matth. 5. 20.

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ pour mieux entendre à quoy ce precepte nous oblige, qui estoient les Pharisiens, auxquels Nostre-Seigneur nous compare : c'estoit vne certaine secte parmy les Iuifs de personnes sequestrées du monde, qui faisoient profession d'une vie plus retirée, qui obseruoient plus exactement les Commandemens de Dieu, qui passoient tres-religieusement les iours des Festes, qui ieusnoient deux fois la semaine, donnoient l'aumône aux pauvres, qui payoient tres-fidèlement les dixmes de tous leurs biens à Dieu, qui faisoient de longues & frequentes oraisons, qui n'épargnoient ny peine ny trauail pour se faire des creatures, & s'associer d'autres personnes à leur maniere de viure, qui se méloient de conduire les âmes, de monter en chaire, & d'enseigner aux peuples les veritez de la Loy, qui pour l'exterieur estoient fort exemplaires dans leur habits, leur maintien & leurs paroles, qui estoient en veneration & admiration à tout le monde, & que l'on pouuoit appeller les Religieux de ce temps-là.

*se peut-il* quelque chose dauantage ? qui en feroit autant passeroit auiourd'huy pour vn Saint, & cependant Nostre-Seigneur nous assure qu'ils ne sont point en chemin de salut, & que si nostre Iustice n'est plus grande que la leur, c'est à dire, si nous ne sommes plus parfaits, nous n'entrerons pas au Royaume des Cieux ? Comment est-ce que cela se peut entendre ? Demandez-en l'intelligence à Nostre-Seigneur ? Et dans le

## II. POINT.

**A**prenez que quãd il nous oblige à vne plus grande perfection que les Scribes & les Pharisiens, ce n'est point en la substance ny en la multiplicité de nos actions ; car qui feroit en effect toutes ces bonnes œuures que faisoient les Pharisiens comme il faut, il seroit sans doute bien agreable à Dieu, & meriteroit beaucoup ; mais c'est en la maniere de les faire qu'il veut que nous les surpassions, c'est à dire, que comme ils les

Pharisei Hebraice  
 secundum Hieron. 1.  
 quæst. sup. Gen. dicti  
 sūt, quod diuisi essent  
 à reliquo populo, à  
 quo se quasi iustiores  
 separauerant. Ieiuno-  
 bis in sabbato, deci-  
 mas de omnium quæ  
 possideo. Luc. 18. 12.  
 Orationes longas or-  
 tantes. Circuitis mare  
 & aridam, ut faciatis  
 unum profelytum,  
 Mat. 23. 15.

faisoient toutes pour le respect des hommes, nous faisons les nostres pour le respect & pour la gloire de Dieu, & que comme les leurs estoient purement apparentes & exterieures, les nostres soient au dedans, remplies d'esprit interieur, & avec de bonnes intentions. Voilà la difference principale entre l'esprit des Iuifs & celuy des Chrestiens. Voilà le grand secret du Christianisme, qui distingue encor aujourd'huy les parfaits d'avec les imparfaits, les solidement vertueux d'avec les hypocrites, & que Nostre-Seigneur nous inculque si souuent dans l'Escriture, comme en l'Apocalypse, quand il nous fait entendre, qu'il y a deux fortes d'œuvres, les vnes pleines, les autres vuides deuant Dieu, *Non inuenio opera tua plena coram Deo meo*, & principalement dans l'exemple des Pharisiens, lesquels auourd'huy quoy que gens de bien en apparence, & dans l'estime des hommes, Nostre-Seigneur neantmoins taxe d'hypocrisie & de complaisance au monde, qu'il nomme des guides aueugles, des sepulchres blanchis, des engeances de viperes, & dont le cœur estoit plein de rapine, d'avarice, & d'ambition. Cette verité supposée,

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quel estat nous en sommes reduits, & jugez combien peu il y aura, ie ne dis pas de Chrestiens, mais d'Ecclesiastiques sauuez, puisque nous en voyons si peu, qui se puissent vanter d'auoir seulement les vertus des Pharisiens; car combien s'en trouuera-il qui se retirent comme eux, des façons de faire du monde, & des maximes du siecle? Mais combien au contraire, lesquels au lieu de donner l'aumosne, ne cherchent qu'à s'enrichir; au lieu de ieuser qui s'enyurent; quand ils deuroient parler qui se taisent; quand ils sont obligez d'instruire, qui n'en sont pas capables, qui ne peuuent souffrir les maximes de l'Euangile, à cause qu'elles sont opposées à leur conuoitise; enfin qui au lieu de donner bon exemple, seruent de scandale au peuple? Au moins les Pharisiens auoient l'exterieur, & s'ils ne tenoient le bon chemin, ils l'enseignoient aux autres: mais bien souuent il se trouue des Ecclesiastiques, qui n'ont pas vne seule marque de leur profession, qui font gloire de paroistre laïcs, & qui laissent le peuple dans vne ignorance effroyable. Et parmi ceux que nous estimons les plus pieux, combien y a-il encore de Pharisiens, ie veux dire d'hypocrites?

*Vs vobis dicit ceteri, serpentes, gemina viperarum, quomodo fugietis à iudicio gehennae? Mat. 23. 33.*

que de respects humains, que d'intentions sinistres combien qui sont bien aises de paroistre mortifiez, qui tirent vanité de l'humilité mesme, *Qui dilatant philacteria sua*, par leurs habits mondains & flottans sur la terre : *Qui amant primos recubitus in cœnis, primas, cathedras in Synagogis, & salutationes in foro, & vocari ab hominibus Rabbi*, qui preschent & qui confessent pour cela, qui violent à ce suiet la discipline Ecclesiastique, & font mépris de ceux qui veulent la maintenir, qui sous pre-  
texte de direction, *Penetrant domos & captiuas ducunt mulierculas oneratas peccatis* : Qui adoucissent les veritez de l'Euangile, qui flattent les vices au lieu de les reprendre ? Où sont donc ceux entre les Ecclesiastiques plus parfaits que les Phari-  
siens ?

Qui comedunt domos viduarum, longas orationes orantes, Mat. 23, 24,

*Laissez-en* le iugement à Dieu, pour ce qui est des autres, mais prenez garde à vous-mesme, examinez-vous sur tous ces chefs, & voyez comme quoy vous auez fait iusqu'à present vos actions, si elles ont esté pleines deuant Dieu, ou seulement deuant les hommes. Demandez cette grace à Nostre-Seigneur, afin, comme dit S. Pierre dans l'Epistre du iour, que vous puissiez par la sainteté veritable de vos mœurs, & non pas apparente, comme les Pharisiens, sanctifier son nom parmy les hommes.

*Dominum nostrum Iesum Christum sanctificate in cordibus vestris.*  
1. Pet. 3. 15.

MEDITATION

Pour le VI. Dimanche apres la Pentecoste.

De la prouidence paternelle de Dieu.

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <p>1. La prouidence paternelle de Nostre-Seigneur à l'endroit de ceux qui se donnent à luy.</p> <p>2. Instruction que Nostre-Sei-</p> |  | <p>gneur donne en particulier aux Ecclesiastiques dans l'Euangile du iour.</p> <p>3. Reflexion sur ces veritez.</p> |
|---|--|---|

*Misereor super turbam, quia ecce iam triduo sustinent me, &c.*  
Marc. 8. 2.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ en ces paroles de l'Euangile, la prouidence paternelle de Dieu à l'endroit de ceux qui se donnent à luy Nostre Seigneur n'attend pas que ce peuple qui a témoigné tant d'ardeur & tant d'affection à le suivre, demande son assistance. Il preuient son desir, luy qui a plus de soin de nous que nous-mesmes, il entre en compassion de leur misere, & non content de leur auoir donné la nourriture spirituelle, il veut encore les rassasier corporellement, pour nous faire voir que ceux qui sont à sa suite ne se doiuent mettre en peine de rien, & que chose du monde ne leur manquera de ce qui est necessaire, deust-il faire vn miracle comme celuy d'aujourd'huy : Ah quel repos d'esprit, si nous pouuions nous mettre en toutes nos affaires à l'abandon de sa prouidence, comme ces bonnes gens de l'Euangile ! Si nous croyions qu'en tout temps, en tout lieu, & en toutes rencontres Dieu pense à nous, & s'applique à nos besoins, mesme temporels, avec vn soin & vn amour plus que paternel, nous n'aurions garde de nous empressez si fort pour les biens de ce monde.

*Pensez vn peu combien de fois vous auez resenty & reconnu des traits de sa diuine Prouidence en toute vostre vie, dans vostre conduite, & dans toutes vos affaires spirituelles & temporelles.*

*Remerciez-la du soin qu'elle a voulu prendre de vous jusqu'à present. Soumettez-vous avec respect à tout ce qu'il luy plaira d'en ordonner à l'auenir, & parce que cela vous est commun avec tous les Chrestiens, dans le*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les instructions particulieres que peuent recueillir les Ecclesiastiques. La 1. c'est d'apprendre qu'ils sont les dispensateurs ordinaires des graces que Dieu fait aux hommes, ainsi que N. S. donne aujourd'huy à ses Disciples à faire la distribution de ses largesses au peuple, ce qui les oblige à vne tres-grande fidelité pour ne laisser rien perdre, & ne prodiguer point les thresors qu'ils ont en maniemment, comme nous voyons qu'ils ont soin de ramasser les restes, de peur qu'ils

*Aequaliter cura est illi de omnibus. Sap. 6. 8. Non est inopia timentibus eum; diuites egerunt & esurierunt, inquirentes autem Dominum non minuentur omni bono. Ps. 33. 10.*

*Iasta in Domino curam tuam, & ipse te enutriet. Tj. 54. 25. Ad ybera portabimini, & super genua blandientur vobis, quomodo si cui mater blandiatur? Isa. 66. 22. Nunquid obliuisci potest mulier infantem suum, vt non misereatur filio vteri sui? et si illa oblita fuerit, ego tamen non obliuiscar tuum. Ecce in manibus meis descripsi te. Isa. 49. 15.*

*Dabat discipulis suis vt apponerent & sustentulerunt quod superauerat de fragmentis, septem sportas. Quis putas est fidelis dispensator, & prudens? Luc. 12. 42. Gratijs agens stegit. Math. 15. 36. Paruuli petierunt panem, & non erat qui frangeret eis. Thre. 4.*

ne se perdent. La 2. c'est de rompre au peuple quand ils parlent en public, le pain de l'Ecriture & de la doctrine Chrestienne, c'est à dire, en donner l'intelligence, & la rendre facile par des comparaisons familiares, & avec des termes qui ne soient pas tant estudiez. La dernière ; c'est de ioindre à l'exemple de Nostre-Seigneur quand ils font l'aumosne, la spirituelle avec la temporelle, s'accoustumant à ne pas donner l'aumosne à vn pauvre, ne fust-ce qu'un denier, qu'on ne luy dise quelque parole de salut quand on a le loisir, qu'on ne l'interroge sur quelqu'un des principaux Mysteres, s'il prie Dieu soir & matin, s'il sçait son *Pater, Ave, Credo*, & les Commandemens, s'il va à confesse & semblables ; car iamais les pauvres ne sont plus susceptibles d'instruction, que dans le temps qu'il nous voyent disposez pour leur faire du bien.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ maintenant avec quelle fidelité vous vous estes comporté en vostre ministere, comment vous visez des thresors que vous avez en main, la methode dont vous vous seruez dans les Instructions. Et si iamais vous vous estes aisé de faire l'aumosne, comme on vient de dire, mais sur tout quel sentiment vous avez touchant la providence de Dieu, si vous ne vous en estes iamais méfié, si vous n'avez pas murmuré contre ses ordres, si vous n'avez pas estimé d'autres plus heureux que vous, pour auoir plus de commoditez temporelles. Taschez de vous bien affermir dans cette verité auiourd'huy, que Dieu veille continuellement sur vous, afin que rien ne vous manque ; car il n'y a rien dont vous ne soyez capable avec la foy ferme de cette verité, & au milieu des plus grandes disgraces, vous iouïrez d'une paix merueilleuse, & d'un profond repos, & vos attendrez avec tranquillité & sans apprehension tous les éuenemens futurs.

*Ce sont-là les veritables sentimens d'un Chrestien, qui n'a plus de vie qu'en Iesus-Christ, & c'est cét esprit nouveau dans lequel nous devons marcher, & qui nous a esté donné dès le Baptesme, afin que nous soyons autant esloignez des maximes des Idolâtres, & des Libertins, qui mettent toute leur confiance en leur propre industrie, que nous sommes differens avec eux de Religion.*

*Quicumque baptizati sumus in Christo Iesu, in morte ipsius*

Dominus regit me, & nihil mihi deerit : in loco pascuar, ibi me collocavit. *Tf. 22. 12.*

Ego quasi nutritus Ephraim portabam eos in brachiis meis ; *Osée 11. 3.*  
Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti. *Mat. 9. 22.*

Mortui estis & vita vestra abscondita est cum Christo in Deo. *Gal. 3. 3.*

78 Pour le VII. Dimanche apres la Pentecoste.  
*baptizati sumus. Vt quomodo Christus surrexit à mortuis, ita & nos in nouitate uita ambulemus. Rom. 6. 3.*

## MEDITATION

Pour le VII. Dimanche apres la Pentecoste.

Que pour estre sauué il faut s'acquitter de ses obligations.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p>1. Trois grandes veritez que N. Seigneur nous enseigne dans l'Euangile touchant nos obligations.</p> <p>2. Trois sortes d'Ecclesiasti-</p> | } | <p>ques qui font tout au contraire.</p> <p>3. Moyens de remedier à ce mal uniuersel.</p> |
|---|---|--|

*Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum caelorum. Matth. 7. 21.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ en ce peu de paroles trois grandes veritez que Nostre-Seigneur nous enseigne aujourd'huy. La 1. c'est de nous acquitter entierement des deuoirs de nostre condition, sans quoy nous ne deuons pas esperer de salut, quoy que nous fassions d'ailleurs. C'est ce que Nostre-Seigneur entend par, *faire la uolonté de son Pere*; car comme cette uolonté est manifestée à tous les Chrestiens par les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, elle est marquée à chacun en particulier par les deuoirs & les obligations de sa condition, si bien que la uolonté de Dieu est que chacun fasse ce à quoy sa profession l'oblige, qu'un Prestre, par exemple, fasse le deuoir d'un Prestre, un Curé le deuoir d'un Curé, un Iuge le deuoir de Iuge, un Marchand le deuoir d'un Marchand, & ainsi des autres: *Vnicuique prout donauit Deus*, comme le Soleil, disoit cét Ancien, ne fait pas le mestier de la pluye. C'est ce qui nous est dit dans l'Euangile, que l'arbre qui ne produira point de fruit sera coupé: Or quel fruit doit on attendre d'un arbre que des fruits de son espece, comme d'un pommier des pommes, d'un cerisier des

*Sic nos docet implere omnem iustitiam. Mar. 3. 15. Rogamus vos, ut ambuletis dignè Deo per omnia placentes. Col. 1. 10. In qua uocatione uocati estis, in ea ambulatis. 1. Cor. 7. 20.*

*Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur. Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos,*

*Protulit terra herbam uitætem, & facientem semen iuxta genus suum, lignumque faciens fructum & habens uinum quodque*

cerises, & ainsi des autres ? La 2. c'est de s'en acquiter parfaitement : car il n'est pas simplement dit, que l'arbre qui n'apporte pas de fruit sera coupé, mais qui n'apporte pas de bon fruit, comme si on nous vouloit dire que de faire le bien à demy ou imparfaitement, ce n'est rien faire, & mesme, c'est faire du mal, par exemple, dire le Breuiaire avec distraction, dire la sainte Messe sans preparation, faire ses autres actions sans esprit interieur, ce n'est pas quelquefois vn moindre mal que de ne le point faire du tout, parce qu'il faut faire le bien pour estre bien, comme il faut qu'il soit fait. La 3. c'est, de faire nos obligations par preference à toute autre deuotion, parce que l'vn est vn bien necessaire, sur lequel nous serons iugez, & l'autre est vn bien seulement volontaire : En quoy plusieurs s'abusent, qui souuent sous pretexte de bien font tres-souuent du mal caché ; & c'est de ce bien apparent que N. S. veut que nous nous donnions de garde, aussi bien que des faux Prophetes qui se deguisent, & qui couurent leur mauuais dessein sous de belles apparences : *Attendite à falsis Prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ouium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces.*

## II. POINT.

CONSIDEREZ trois sortes d'Ecclesiastiques qui font tout au contraire de ces trois veritez. Les 1. sont ceux que saint Bernard décrit en deux endroits de ses œuvres, lesquels font tout autre chose que ce que leur condition demâde d'eux, que vous prendriez plustost pour des soldats, & pour des Marchands, pour des Laboueurs, & pour des Courtisans, que pour des Ecclesiastiques, parce qu'ils en portent l'habit & en font le mestier, ils s'intriguent comme des Courtisans, ils trafiquent comme des Marchands, ils font ménage comme des Laboueurs, ils sont suiuis de chiés, de cheuaux, d'armes & d'oyseaux, cōme des soldats. Mais pour les fonctions Ecclesiastiques, c'est ce qu'ils ne connoissent point, que pour en prendre le nom, & en tirer le reuenu. Les 2. sont ces personnes qui traouillent en effet, & qui s'acquittent de leur deuoir : mais par maniere d'acquit, fort imparfaitement, selon leur deuotion, ou selon leur humeur, qui ne veulent s'attacher ny s'obliger à rien, mais qui veulent tousiours estre independans, qui font ce que bon leur semble, & qui veulent que les Superieurs leur ayent obligation, quand ils font ce qu'ils doiuent. O Dieu que de ce temps il y en a de la sorte ! Les 3. & derniers qui sont en plus grand

fementem secundum speciem suam.

Gen. 15. 22.

Maledictus qui facit opus Dei fraudulenter, & negligenter, 1er. 48. 10.

Iuste quod iustum est persequeris. Deut. 16. 20.

Quodcumque facitis ex animo operamini, Gal. 3. 23.

Clerici aliud esse ; aliud videri volunt. nempe habitu militum, quæstus Clericos, actum neutrum exhibent : nã neque pugnant vt milites, neque vt Clerici euangelizant. Cuius ordinis sunt ? Cum vtriusque esse cupiunt, vitiumque deserunt, & confundunt. S. Bar. li. 3. de cons. c. 3.

Cum militibus superbiae factus, ampliam familiam, & nobiles apparatus, equorum phaleras, accipitres, aleas & similia quæque frequentant.

Id. in hæc verba Eccl. nos. c. 42.

nombre, sont ceux qui font le bien volontaire à l'exclusion du nécessaire, c'est à dire, qui preferent la deuotion à l'obligation, qui sous pretexte d'estudier ou de mediter, obmettent l'obligation qu'ils ont, par exemple, d'assister aux offices publics, de seruir la Paroisse, ou de voir les malades, qui s'engagent dans des Confrairies ou des Congregations, dont les deuoirs sont incompatibles avec ceux qu'ils doiuent rendre à l'Eglise, lesquels font oraison quand les autres sont au chœur, qui donnent l'aumosne aux estrangers quand ils ont de pauures parens, qui quand ils sont Pasteurs abandonnent leur troupeau pendant les Aduents & le Careme, pour aller donner la nourriture à d'autres, qui preschent aux Paroissiens des choses qu'ils n'entendēt pas, & negligent de leur faire le Catechisme, qui embrassent tant d'affaires, que l'une empesche l'autre, qui font des pelerinages les iours de Festes & Dimanches, qui feront plus de scrupule d'auoir manqué à quelque ieusne de deuotion, qu'à ceux de l'Eglise, d'auoir obmis quelque priere ordinaire que d'auoir mal dit leur Breuiare. O qu'il y en a qui se trompent en ce point, & qui quoy qu'estimez pour spirituels dans le monde, aux yeux de Dieu en sont éloignez ! Voyez si vous n'estes pas de ce nombre pour vous en tirer au pluftost. Et dans le

Pastor & idolum, de-  
restituens gregem.  
Zach. 11. 17.

Ordinauit in me cha-  
ritatem. Cant. 2. 4.

### III. POINT.

**A**pprenez les moyens de remedier à ce mal si vniuersel. Le 1. c'est de bien connoistre toutes ses obligations, en faire grand estat, voire iusques aux plus petites, les regardant comme les moyens nécessaires de nostre salut, & comme autant d'articles dont Dieu nous demandera compte, ne suiuant en cela ny nos inclinations ny l'exemple des autres qui peuent nous tromper, mais les regles qui nous sont prescrites par les SS. Canons, ou l'instruction que nous en pouuons prendre de personnes doctes, zelées, & dans la pratique actuelle de ces memes obligations. Le 2. c'est, de se desier de toute deuotion particuliere, prenant garde de n'en iamais introduire qui soit tant soit peu preiudiciable aux ordres de l'Eglise, à l'assistance du seruice ordinaire de la Paroisse, quelque apparence de pieté qu'elle ayt. Le 3. c'est, de représenter cette verité au peuple qui se laisse aller aisément à ces deuotions, d'où suiuent ordinairement de grands desordres, non seulement par l'abandonnement qui se fait des Paroisses, mais pour les querelles qui en arriuent dans

Veritatem & in me tantillum Do minus Iesus ordinet charitatis, qui dedit, vt sic. hi corae sint vniuersa quae sunt ipsius, vt tamen quod meū potissimum propositū seu officii esse constiterit, ante omnia curam.

Quod veritas indicat praeponendum id charitius amplectendum, ordo postulat charitatis. S. Ber. ser. 49. in Cant.

Omnia probate, quod bonum est tenete. Ab omni specie mala abstinetes vos. 1. Thess. 5. 21. Nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint. 1. Ioan. 4. 1. Vbi zelus & contentio, ibi inuestigatio & omne opus prauū. 1. Cor. 3. 16.



dans les familles, pour la prophanation des Sacremens, & le scandale que causent plusieurs à la deuotion mesme, se trouuant quantité de personnes qui feront grand scrupule d'auoir manqué à quelque point de leur deuotion, de n'auoir pas dit leur Chappellet & semblable, & n'en feront pas du tout de s'absenter de la Paroisse, qui sous pretexte de mediter & faire d'autres bonnes œuures, qu'elles croient les rendre en quelque façon impeccables, ne font pas de conscience de nourrir des cupiditez pour les biens & les honneurs de ce monde, d'auoir des inimitiez & des querelles dans les ménages, d'abandonner le soin de la famille, d'auoir des priuautes & des haines secretes, que d'autres moins deuotes ne voudroient point garder.

Væ vobis qui decimatis mentham & rutam & anethum, & reliquistis quæ grauiora sunt legis, iudicium & misericordiam. Hæc oportuit facere & illa non omittere: ducet ceci excolantem culicem, & camelum autem glutientes.  
Mat. 23, 23.  
Me etenim de die in diem querunt, & scire vias meas volunt, dissolue colligationes impietatis, &c. Is. 58.2.  
Emundate manus peccatores & purificate corda duplices animo, Luc. 4. 8.

Prenez icy les resolutions conformes à ces moyens, & sur tout de connoistre pleinement les deuoirs de vostre condition & vous en acquitter à l'auenir avec plus de perfection & de fidelité; car c'est là tout le fruit que Dieu demande de vous, qui doit estre le suiet de vostre couronne & de vostre recompense eternelle, comme elle sera, dit saint Paul, en cette vie; de vostre sanctification.

*Habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam. 6. 22.*

MEDITATION

Pour le VIII. Dimanche apres la Pentecoste.

Du compte rigoureux qu'il faudra rendre à Dieu à l'heure de la mort.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| 1. <i>Que tous les biens que nous auons viennent de Dieu, &amp; qu'il faudra vn iour en rendre compte.</i> |  | 2. <i>Quels seront les articles de ce compte.</i> |
|  |  | 3. <i>Moyens d'en adoucir la rigueur.</i>         |

*Redde rationem villicationis tuæ. Luc. 16. 2.*

## I. POINT.

CONSIDEREZ en ces paroles deux grandes veritez que Nostre-Seigneur nous y enseigne. La 1. que tous les biens que nous auons, viennent de luy, & que nous ne sommes que ses administrateurs ou Oeconomus, *Quid habes quod non accepisti?* Soit que nous considerions les biens temporels, corporels ou spirituels. La 2. qu'il viendra vn iour, qu'il nous faudra rendre compte de tous ces biens à Dieu qui en est le Maistre. Imaginez vous que cette heure est venue, & que c'est à present qu'il vous faut rendre compte de vostre ferme & de vostre administration, & que Dieu vous dit, *Redde rationem villicationis tue*: qu'avez-vous fait de tous les biens que vous avez receus? à quoy les avez-vous employez, à quel vsage, à quelle fin, & de quelle façon? comment avez-vous administré vostre bien temporel? comment avez-vous vsé des biens du corps & de l'ame, de la santé, des forces, des sens, de vos yeux, de vos oreilles, de vostre esprit, de vostre science, de toutes les parties & facultez de vostre ame? Comptez vn peu les allées & venues que vous avez iamais faites; nombrez les pensées, les paroles, les mouuemens libres & volontaires de vostre corps & de vostre esprit; en vn mot, tout ce qui est émané de vous, depuis l'vsage de discretion iusqu'à cette heure, tout cela est marqué dans les Liures, qui s'ouuiront au Iugement de Dieu pour estre examiné; Passez maintenant aux biens surnaturels, pour voir l'employ que vous en avez fait; quelles benedictions, quelles lumieres, quels sentimens n'avez vous pas receus de Dieu depuis vostre Baptisme ou que vous frequentez les Sacremens, que vous frequentez la meditation, que vous lisez les bons Liures, quel vsage & quel profit en avez-vous fait? Répondez.

## II. POINT.

MAIS si vous demeurez court, & n'avez rien à repliquer à ce compte, qui vous est commun avec tous les Chrestiens, que sera-ce quand on vous examinera comme vn Ecclesiastique, & quand en premier lieu on vous demandera compte des biens temporels Ecclesiastiques; si vous estes Beneficiers

Omne datum optimum  
desursū est descendens  
à Patre luminum.

Iac. 1. 17.

Manus tuæ fecerunt  
me. Iob. 10. 8.

Et cælo ista possideo.  
2. Mach. 7. 11.

Bonum nobis bonum  
nimis, si ad nos illa ap-  
temus singuli, si ad  
nos ista referamus,

qui in terra nos debe-  
mus sentire villicos  
non dominos puta-  
re: prorogationis tem-  
porariæ ministerium  
suscepisse, non inue-  
nisse ius perpetuum  
possidendi. 3. Chrisol.

serm. 126. de villico.

Quia ego dedi ei fru-  
mentum & oleum,  
& argentum multi-  
plicavi ei, & aurum  
quæ fecerunt Baal.

Osée 2. 8.

Nonne hæc condita  
sunt apud me, & si-  
gnata in thesauris  
meis? Deu. 12. 34.

Tu quidem gressus  
meos dinumerasti.

Iob. 14. 16.

Judicium incipiet à  
domo Dei. 1. Per. 4.  
17.

Judicium durissimum  
his quis præsumt fiet.

1. Cor. 6. 6.

qu'on vous fera voir que vous n'en estes que les dispensateurs, les fermiers, les receueurs & les œconomes, comme parlent tous les saints Peres, & que vous en estes bien moins propriétaires que les seculiers ne sont pas du leur, parce que ce sont le patrimoine des pauvres, & le prix des pechez ? Oserez-vous mettre pour lors en ligne de compte tout ce que vous auez employé en habits superflus, en excez de ieux, de meubles, de passe-temps, de festins : en vn mot, tout ce que vous auez depensé au seruice du monde & du diable ? Quelle detresse sera-ce pour lors, quand on vous fera voir que vous auez profané les vases du Temple, employant vostre esprit qui est consacré à Dieu par vn triple caractère & toutes ses facultez, à vn vsage qui n'est point à sa fin ? Qu'au lieu de faire profiter les graces & les lumieres que vous auiez receuës dans l'estude, dans l'oraison, dans les retraites, dans les lectures, dans les Sacremens, dans les bons exemples, dans les instructions, vous auez dissipé tout cela, n'en faisant point de profit, n'en deuenant pas plus humble, plus charitable, ny plus vertueux ? Et si vous auez charge d'ames, quand on vous demandera compte outre cela du soin de vos Eglises, de la visite, assistance & consolation des malades, de la pacification des procez & des differends, de l'instruction de vos Paroissiens, & qu'on vous dira : *Vbi est grex qui datus est tibi, pecus inelytum tuum : Quid dices*, dit le Prophete, *cum uisitauerit te ? Tu enim docuisti eos aduersum te, & erudisti in caput tuum : nunquid non dolores apprehendent te quasi mulierem parturientem ?* Ier. 13. 20.

*Humilieꝝ* - vous à la veüe de ce iugement : auoüez que vous auez dissipé les biens de vostre Maistre. Et puis que pour le passé la faute est irreparable, dans le

### III. POINT.

**V**OYEZ ce que vous pourrez faire à l'auenir pour adoucir la rigueur & l'exacritude de ce compte. Le 1. moyen, c'est d'imiter le fermier de l'Euangile, & nous faire comme luy des amis, soit par la deuotion que nous aurõs à Nostre-Dame, à saint Ioseph, à nos Patrons, ou autres Saints du Paradis, & par les prieres que nous leur presenterons tous les iours, soit par les aumosnes spirituelles & corporelles que nous pourrons faire aux pauvres à proportion de nos commoditez. Le 2. c'est de mieux employer tous les biens que nous auons receus de

Omni cui multum datum est, multum quaereur ab eo; & cui commendauerunt multum, plus petent ab eo. Luc. 12. 48. Sed & Ecclesiarum præpositi administratõis suæ rationem sunt exhibituri, atque hi præ cæteris graue ratiocinium sustinebunt. Cui enim uerbi ministerium commissum est, rigide illic examinabitur, si neque segnitie, neque inuidia quidquã præter misit eorum quæ debuerat dicere, & operibus declarauit, si omnia præcepit, nihilque quod uile esset audiret elatauerit. Rursum cui Episcopatus obigit quantum altius dignitatis fastigium conscendit, tanto grauius ab eo ratio repositur, non doctrinæ solum & circa pauperes curæ, sed & ordinandorum examinis, & aliarum rerum infinitarum. Hom. 20. S. Chris. ut putatur. in uaria lect. S. Mat.

Filius huius sæculi prudentior est filius lucis in generatione sua sunt. Facite uobis amicos de mammona iniquitatis, ut cum defecerint recipiant uos in æterna tabernacula. Grandis culpa, si sciente te fidelis egeat. S. Ambr. 3. off. 30.

Cauete intra loculos tuos includas salutem iniquum, & tanquam in tumulis sepelias uitam pauperum. Ib. 2. off. 16.

Quodcumque facitis in uerbis aut in opere, omnia in nomine Domini nostri Iesu Christi. Col. 3. 17.

Sicut exhibuistis membra uestra seruire iniquitate, ita nunc exhibete seruire iustitiæ.

Dieu : les temporels en aumosnes, & ce d'autant plus volontiers s'ils sont Ecclesiastiques; les corporels au seruice de Dieu & du prochain, & les spirituels à mortifier nos passions, à soumettre la chair à l'esprit, & l'esprit à la grace. C'est l'auis que nous donne saint Paul dans l'Epistre, quand il dit que nous sommes obligez de viure non pas selon la chair, mais selon l'esprit de Iesus-Christ.

*Debitorum sumus non carni, ut secundum carnem uiuamus, si enim secundum carnem uixeritis, moriemini; si autem spiritu facta carnis mortificaueritis, uiuetis, &c. Rom. 8. 12.*

## MEDITATION

Pour le IX. Dimanche apres la Pentecoste.

De trois sortes de personnes qui prophanent la maison de Dieu.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Les premiers sont ceux qui entrent ou se comportent avec insolence dans les Eglises.</p> <p>2. Les seconds, qui souillent leurs</p> | <p>ames par les pechez mortels.</p> <p>3. Les troisiemes sont les Ecclesiastiques Simoniaques, Conuidentiers, &amp;c.</p> |
|---|---|

Mirantur ceteri quod Lazarus suscitatus est, & reuera mirandum est mortuo corpori animam reddere. Ego praesens signum magis miror, unus homo

qui putabatur filius fabri mendicus, non habens ubi caput reclinaret, non habens exercitum, non eradux, non erat iudex. Quam itaque habuit potestatem ut faceret sibi Hagellum de funibus, & tantam eieceret multitudinem? unus inquam homo eiecere multitudinem? Et quam multitudinem eiciebat? quae vendebat, quae lucra sua in templo redimebat: nemo contradixit, nemo ausus est contradicere, filio enim defendenti patris sui insuliam, nemo ausus est resistere. S. *Chris. hom. 13. in Marcum.*

*Ingressus Iesus in templum cepit eijcere vendentes in illo, & ementes, dicens illis, Scriptum est quia domus mea, domus orationis est, vos autem fecistis illam speluncam latronum. Luc. 19. 45.*

## II. POINT.

Ut qui pompeice ingrediantur domum Domini. *Amos. 6. 1.* Auferte ista hinc, & nolite facere domum patris mei, domum negotiationis. Recordati sunt vero discipuli eius, quia scriptum est, zelus domus tuae comedit me, *Ion. 2. 17.*

**C**ONSIDEREZ que par ces Marchands & ces Larrons que Nostre-Seigneur chasse auiourd'huy du Temple, on peut entendre trois sortes de personnes qui prophanent la maison de Dieu. Les premiers sont ceux lesquels dans nos Eglises viennent la teste leuée, & comme dans vn marché, ou dans vne salle de bal, seulement pour y voir, ou pour y estre veus, qui pensent dans ce temps-là à toute autre chose

qu'à la priere, qui s'y tiennent dans des postures indecentes, & qui par le luxe de leurs habits, par les deuis & les entretiens qu'ils y font, comme dans vn lieu public, semblent vouloir brauer Dieu iusques dans sa maison. Quel desordre & quelle insolence ! Mais à qui la faute ? aux Ecclesiastiques qui manquent & de zele & d'adresse pour les empescher comme ils doivent.

*Helas !* si le Fils de Dieu s'est transporté de zele contre ceux qui prophanoient le temple de Salomon, par le trafic des choses necessaires au sacrifice, quoy que ce ne fust, suiuant quelques-vns, qu'à la porte du Temple ; Comment se deuroit allumer celuy des Ecclesiastiques contre ceux qui se comportent avec irreuerence dans nos Eglises, qui sont bien au dessus en sainteté, & en tout, de ce Temple des Iuifs ? Le m'estonne, dit saint Chrysostome, que la foudre ne nous écrase point avec les coupables, quand nous voyons ces desordres, sans nous en mettre en peine : mais comment le feroient-ils, eux qui sont les premiers à commettre des insolences, à se promener dans ces lieux Saints, à s'y entretenir des nouvelles du siecle, à se scandaliser quand on les auertit ?

Alios video stare & nugari, dum preces fiunt, & quidam ex illis adhuc meliores se idem faciunt, non solum dum preces fiunt, sed etiam dum sacerdos benedicit : & audaciam non esset mirum, si fulmen demitteretur, non solum in illos, sed etiam in nos. Digna enim fulmine sunt hæc. S. Chryf. hom. 24. in Act. 4.

## II. POINT.

**L**A seconde sorte de personnes qui prophanent la maison de Dieu, sont ceux qui par le moyen d'un peché mortel, vendent leurs ames mal-heureusement au diable, mettent l'idole de leur brutalité sur l'Autel de leur cœur, & déroben à Dieu l'honneur qui luy est deu pour le rendre au demon. Pesez bien ce mal-heur. Voilà ce qui tire aujourdhuy les larmes & la compassion de Nostre-Seigneur sur la ville de Ierusalem : Car la ruine de cette ville & la mort temporelle de tous ses habitans, estoit trop peu de chose pour des larmes si precieuses, c'est le peché de ces mal heureux qui le touche si sensiblement : Ce sont les vostres en particulier pour lesquels il gemit. Il ne peut souffrir qu'avec vne extrême douleur, de voir que vostre ame qui est son veritable temple, en qui le saint Esprit auoit estably son throsne, où il estoit present intimement par la grace sanctifiante, & par vne prouidence toute particuliere, soit deuenüe le repaire des demons, & en la possession du Prince des tenebres. C'est là cete desolation abominable dans le lieu saint, pour laquelle Nostre-Seigneur se met si fort en colere,

Proieci me post compustum. *Isa. 48. 17.*  
Percussimus sardus cum morte, & cū inferno fecimus pactū. *Isa. 48. 15.*  
Possumus regem tuam gentem nostra vitia, atque peccata eua dicere, qui appropinquans Ierusalem fleuit super illam. S. Hier.

Cum videritis aedificium desolatum stantem in loco sancto, erit tunc tribus latro magna, &c. *Mat. 24. 15.*

Infelix qui vendit, infelix est qui emit. Et mensas nummulariorum.

& s'il le dissimule, ce n'est que pour vous attendre ou pour vous punir vn iour plus grieuement.

### III. POINT.

Mensas vbi debebant esse panes propositionis & gratiarum Dei, ibi auaritia victimæ sunt. Et non sivebas transferri vas per templum.

Eo tempore in carnali templo non dimittebat ferri vas; & hodie quanta in templo Dei vasa mutantur immunda? eo tempore transferri non licebat vasa, & non dicitur immunda, sed vasa quæcumque simpliciter nuncupauit, nunc vero quanta vasa mutantur in trinfecus? Scriptum est, inquit, domus mea domus orationis vocabitur, hoc in Prophetâ legitur, vos autem fecistis eam speluncam latronum. O infelicitatem nostram! O nos omni lacrymarum fonte plangendos! In Euangelio Ioan legimus; Vos autem fecistis eam domum negotiationis. Vbiunque latrones sunt ibi domus negotiationis, vtiqum de præterito populo esset tantum dictum, vtiqum de Iudæis legeretur, non item de Christianis, ploraremur quidem illos, sed de nobis gauderemus, Nunc vero in multis locis domus Dei, domus Patris sit domus negotiationis, videtis quam trepide loquar. Res iam manifesta ret vt expositione non indigeat. Ego ipse qui loquor & vnusquisque de vobis, siue Presbyter, siue Diaconus, siue Episcopus qui heu pauper, heu diues & diuus in domo Dei, nonne vobis fecisse videtur domum negotiationis? de istis loquitur & Apostolus.

La troisieme sorte enfin des prophanateurs de la maison de Dieu, sont ceux, dit saint Chrysostome, d'entre les Ecclesiastiques qui font trafic de benefices, qui mettent à prix d'argent les graces du saint Esprit, & qui s'enrichissent & font fortune aux dépens de l'Eglise. Helas! combien est grand, dit ce saint, le nombre de ces gens là auourd'huy. Jusque hodie multi sunt in templo qui vendunt; mais mal-heureusement adiouste-il, à celui qui vend & à celui qui achete. Les Autels, dit-il, ont changé de nature, & la table qui seruoit à mettre les pains de proposition, est deuenue vn bureau & vn comptoir de Marchands, là au lieu d'y sacrifier des victimes à la Diuinité, on n'y immole plus qu'à l'auarice, *Auaritiâ Sacerdotum, altaria non sunt altaria, sed mensæ nummulariorum.* Voilà pourquoy Nostre-Seigneur auourd'huy renuerse toutes ces chaires. O le mal-heur extrême où nous sommes reduits! continuë cette bouche d'or; ie ne voy pas seulement des Marchands dans la maison de Dieu, mais y voy encore des voleurs, *Domus Dei facta est speluncula latronum.*

Ioignez vos larmes avec celles de Nostre-Seigneur auourd'huy pour pleurer ces mal-heurs, elles ne sçauoient iamais estre mieux employées; mais voyez en mesme temps si vous n'estes pas du nombre. Faites reflexion sur ces trois sortes de personnes, vous vous trouuerez peut-estre complice de toutes les trois. N'est-ce pas vous qui au lieu de donner bon exemple dans l'Eglise, & d'y empescher le bruit & les causeurs, vous y comportez avec immodestie, regardant çà & là; vous y promenant, vous y entretenant, y dormant, & y faisant choses semblables? N'est-ce pas vous qui auez si souuent pollué & profané ce temple du S. Esprit, ie veux dire vostre ame, par des pechez mortels? N'est-ce pas vous enfin, qui faites vn trafic mal-heureux de vostre ministère?

Regardez avec quelle rigueur Nostre-Seigneur traite auourd'huy ces Marchands du Temple, & souuenez vous que ce n'est qu'un crayon bien grossier, & vne figure bien imparfaite des chastimens, qu'il vous reserue, si vous venez à prophaner son Temple en quelqu'une de ces trois manieres. C'est ce que

ous fait entendre saint Paul, quand il dit, que toutes choses  
eur arriuoient en figure, & que ce nous estoient autant de le-  
ons de rigueur.

Existimantes quæstū  
esse pietatem, S. Chris-  
tom. 13. in Marcum  
et putatur.

*Hæc enim omnia contingebant illis in figura, scripta autem ad  
correctionem nostram. 1. Cor. 10. 11.*

## MEDITATION

Pour le X. Dimanche apres la Pentecoste;

De l'humilité Clericale.

Raisons qui obligent les Ec-  
clesiastiques d'estre humbles. | Ecclesiastiques.  
En quoy consiste l'humilité des | 3. Les motifs qui peuuent nous  
porter.

omnis qui se exultat humiliabitur, & qui se humiliat exaltabitur.  
Luc. 18. 14.

### I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiasti-  
ques plus particulierement que les autres; à estre fon-  
dez dans l'humilité. La premiere raison se prend de la part de  
Dieu, à cause du besoin continuel que nous auons de ses gra-  
ces, pour nous acquiter de nos fonctions; lesquelles estant  
toutes furnaturelles, & surpassant toutes les forces & l'indu-  
trie des hommes, nous tiennent dans vne dépendance conti-  
nuelle de ses dons, & nous obligent dans cét aueu de no-  
tre indigence, de les luy demander en toute humilité. La  
deuxieme se prend de la part du prochain, à qui nous sommes  
obligez de rendre seruite par nostre condition, l'estat Eccle-  
siastique estant vn estat de seruitude comme Nostre-Seigneur  
nous a montré luy-mesme, quand il dit qu'il n'est pas venu  
pour estre seruy, mais pour seruir les autres, quand parlant à  
ses Apostres, il leur assure que celuy-là sera le plus grand  
qui sera le plus petit, & que leur lauant les pieds il leur dit,  
qu'à son exemple ils en doiuent faire de mesme. D'où vient

Quanto maiores, hu-  
milia teipsum in om-  
nibus. Eccl. 3. 20.  
Quanto humilior, tan-  
to capacioꝝ, tanto  
plenior. S. Aug. ser.  
74. de temp. Deus ab  
humilibus honoratur.  
Eccl. 1. 3. 21. Sine me  
nihil potestis facere.  
Ioan. 15. 5.

Principes Ecclesie  
fiunt, vt seruiant mi-  
noribus suis, & mini-  
strent eis, quæcum-  
que acceperūt à Chri-  
sto; vt suas utilitates  
negligant & eorum  
procurent; vt si opus  
fuerit, neque mori  
recusent pro salute in-  
feriorum suorum; sic  
cut Apostolus dicit.  
Ego autem impendam  
& superimpendam ip-  
si: pro animabus ve-  
stris. Ipsi honores in  
Christo prima qui;

dem facie videntur honores, re vera autem non sunt honores diuersi, sed diuersa ministeria. S. *Chryf. hom. ep. lxxij. 10.*  
 Ea quæ multa sunt mundi elegit Deus, ut ea quæ sunt destrueret. *1. Cor. 1. 27.*  
 Obediente Domino voci hominis *1. Cor. 10. 14.*

que la plus honorable qualité du souuerain Pontife que saint Gregoire a enseigné à ses successeurs de prendre, c'est celle de seruiteur des seruiteurs de Dieu. La troisiéme enfin se tire de leur propre indignité, pauureté, nudité, ignorance, impuissance comparée à la grandeur, à la sainteté, à la maiesté, à la toute puissance de celuy dont ils tiennent la place au saint Autel, au nom duquel ils parlent, & qui pour ainsi dire, se met au dessous d'eux. Or pour connoistre en quoy consiste l'humilité des Ecclesiastiques,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que cette vertu se diuise comme en trois parties, dont la premiere est l'humilité de cœur; la seconde l'humilité de paroles, & la troisiéme l'humilité d'actions. L'humilité de cœur aux Ecclesiastiques, consiste à s'estimer indignes du moindre degré qui soit dans l'Eglise, à se défier tousiours de soy-mesme, ou de son propre esprit, pour ce qui regarde sa vocation, n'embrassant cét estat qu'avec bon conseil, & tousiours avec crainte, à bannir toutes les pensées de grandeur, d'ambition, de charges, ou de dignitez Ecclesiastiques, sans les rechercher iamais, fuyr plustost l'ordination que de s'y porter soy-mesme, ou du moins obseruer ses interstices ordonnez de l'Eglise. L'humilité de paroles consiste à ne rien dire à sa louange, ny au mépris d'autruy, ne raconter point ce qu'il fait, le credit qu'il a, les bons succez de ses emplois, mais reconnoissant que tout ce qu'il a vient de Dieu, luy en rapporter le fruiet comme à sa cause, & dire avec saint Iean, quand il a reüssi, *Dominus est*, ou comme il nous apprend ailleurs, *Serui inuitiles sumus, quod debuimus facere fecimus.*

L'humilité d'actions consiste à ne point supplanter les autres par des tours de souplesse, à se soumettre à la direction de quelque personne intelligente & éclairée pour nostre interieur, enseigner selon la necessité & les rencontres, les simples faire les fonctions des petits Ordres, faire Catechisme aux enfans, prescher aux villages, confesser les pauvres, visiter les prisons & les hospitaux; pour instruire ceux qui y sont, marcher la veuë baissée, & sur tout dans l'Eglise, à souffrir les iniures & les mépris de quelque part qu'ils nous arriuent. Enfin traiter avec respect tous ceux qui nous sont superieurs en ordre

Primatum Ecclesiasticum concupiscere neque ratio est, neque causa, quia neque iustum est neque vtile. Quis enim sapiens vitio se subicere festinat seruituti, labori, dolori, & quod maius est, periculo tibi, ut det rationem pro omni Ecclesia apud iustum iudicem, nisi fortè nec credit iudicium Dei? &c. S. *Chryf. ibid. supra.*  
 Vos estis qui iustificatis vos coram hominibus. *Luc. 16. 15.*  
 Ego non quero gloriam meam. *Ioan. 8. 50.*

In humilitate superiores inuicem arbitran-  
 tes. *Phil. 2. 3.*  
 Honores inuicem prouenientes, non alia sapientes, sed humilibus consentientes. *Rom. 12. 26.*

Publicanus à longe  
 Aans non audebat nec  
 oculos ad cælum le-  
 uare, sed percutiebat  
 pectus suam dicens;  
 Deus propitius esto  
 mihi peccatori.



dre, encore qu'ils ne soient pas d'aussi bonne maison, aussi riches, aussi sçauans, & peut-estre aussi vertueux que nous; estant les premiers à les saluër, & leur donnant par tout le lieu le plus honorable. C'est là leçon que nous apprenons aujour-d'huy du Publicain de l'Euangile, qui fait paroistre l'humilité de son cœur, en ce qu'il n'ose leuer les yeux au Ciel, l'humilité de bouche en reconnoissant qu'il est vn tres-grand pecheur, & l'humilité d'actions en frappant sa poitrine, en demandant pardon, & se tenant à l'écart.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs qui peuvent nous porter à désirer cette vertu, il ne s'en peut pas trouuer de plus puissant que celuy que Nostre-Seigneur nous propose aujour-d'huy, quand il nous met d'vn costé le chastiment de la superbe, & de l'autre la recompense de l'humilité: *Omnis qui se exultat humiliabitur*, il sera humilié, dit Nostre-Seigneur, ou en la vie civile par les hommes mesme, qui ne peuvent souffrir vn arrogant, ou en la vie spirituelle par la subtraction des graces qui l'abandonneront à des infames pechez, ou en la vie eternelle par vn iuste iugement de Dieu qui se fera contre luy. Et tout au contraire, *Qui se humiliat exaltabitur*; Il sera exalté deuant les hommes qui honorent l'humilité, deuant Dieu qui benit toutes ses actions, & les fait prosperer, deuant tous les saints de Paradis, où l'humble sera esleué aussi haut qu'il sera humilié icy-bas.

*Choisissez* l'vn des deux: d'estre exalté ou d'estre humilié de Dieu, voyez en quoy vous manquez dauantage contre l'humilité, si vous l'avez bien auant dans le cœur, si elle paroist à l'extérieur dans les discours que vous tenez, & dans les actions que vous faites, demandez-là instamment à celuy qui vous en a donné l'exemple, & qui veut que vous l'appreniez de luy. Car si, comme dit saint Paul, nous ne pouuons pas auoir de nous-mesmes vne pensée, ny le moindre dessein d'vne action vertueuse sans son assistance: Combien plus en auons nous besoin pour vne vertu si contraire & repugnante à la nature de l'homme; qui n'est que superbe?

*Nemo potest dicere, Dominus Iesus, nisi in Spiritu sancto. I.*

*Cor. 12. 3.*

Elevatum est cor eius & facta est contra eum ira, humiliatusque est postea, eo quod exaltatum fueret cor eius. 2. Par. 25. 16. Dicentes se esse sapientes sultu facti sunt, propter quod tradidit eos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam, &c. Rom. 1. 22. Quantum glorificauit se & in deliciis fuit, tantum dare ei tormentum & sucturam Apoc. 18. 7. Superbum sequitur humilitas, & humilem spiritu suscipiet gloria. Prou. 29. Humilibus dat gratiam. 1. Pet. 5. 5. Ponit humiles in sublimem. Tob. 5. 12. Paulus primo Saulus, hoc est primo superbus, postea humilis. Prostravit Christus vna voce Saulum, erexit Paulum, hoc est prostravit superbum, erexit humilem prostratus est persecutor, erectus est predicator. Aug. ser. 47. de temp.

## MEDITATION

Pour le XI. Dimanche apres la Pentecoste,

De la surdit  spirituelle,

1. Qu'est-ce que la surdit  spiri-  
tuelle. } Sur tout aux Ecclesiastiques;  
2. Combien elle est dangereuse, } 3. Remedes   ce mal.

*adducunt ei surdum & mutum & deprecabantur ut imponas  
illi manum. Marc. 7. 32.*

## I. POINT.

*Sardi audite & cæci  
intuemini ad viden-  
dum : quis cæcus nisi  
forus meus, & surdus  
nisi ad quem nuntios  
misi? Isa. 41. 18.  
Laboravi rogans,  
Isa. 45. 6.*

**C**ONSIDEREZ en la personne de ce pauvre sourd & muet, que Nostre-Seigneur guerit auiourd'huy, vne espece de surdit , qui est celle de l'esprit, beaucoup plus dangereuse que n'est pas celle du corps : surdit  qui arriue quand nous fermons l'oreille aux inspirations du saint Esprit, parce que nous ne les voulons pas absolument recevoir, ou que nous ne leur voulons pas obeyr : *Noluit intelligere ut bene ageret*, dit le Prophete en parlant des premiers, & ailleurs : *Verterunt terga & non facies*. Ils m'ont tourn  le dos, & quand ie les ay instruits & auertis du mal-heur o  ils s'alloient pr cipiter, ils ont fait semblant de ne me pas o ir. Mon Dieu, combien y a-il de ces sourds parmy les Ecclesiastiques, lesquels quand on les auertit de leur deuoir, negligent de le faire, & se mocquent de ces aduis ou les tournent tout en raillerie ? Voyez-le par vostre experience. Combien de fois Dieu vous a-il parl  par le moyen des Liures spirituels, par les Predications, par vos Confesseurs, sans que vous en ayez fait estat ? Combien de fois vous a il dit, qu'il ne falloit pas estre attach  au monde, qu'on ne pouuoit seruir   deux maistres, que pour viure en Clerc, il falloit s'eloigner des compagnies & facons de faire du monde ; il falloit aymer la paupret , la mortification, l'humilit , l'avez-vous bien o y ?

*Quis est Dominus ut  
audiam vocem eius,  
& dimittam Isra l ?  
Nescio Dominum &  
Isra l non dimittam.  
Exod. 8. 1.  
Et noluerunt attendere  
& auerterunt scapulam  
recedentem, & aures  
suas aggravauerunt  
ne audirent. Et cor  
suum posterunt ut  
admanentem ne audirent  
legem, & verba  
quæ misit Dominus*

l'avez vous crû ? l'avez vous fait ? n'est il pas vray qu'il est bien à craindre que si vous n'estes desia dans cét estat malheureux, au moins y a-il bien des dispositions ?

*Priez* Dieu qu'il vous le fasse connoistre, & pour vous en donner plus d'horreur,

in spiritu suo. Zac.  
7. 11.  
Loquor vobis & non  
creditis. Luc. 10. 25.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien cette surdité est dangereuse. 1. Parce qu'elle offense Dieu, qui nous parle, quelle indignité de ne pas écouter Dieu, quand il daigne se communiquer à nous & qu'il nous fait part de ses secrets ! 2. D'autant que par ce moyen nous nous privons des connoissances necessaires à l'affaire de nostre salut, que nous n'apprendrons iamais autrement : mais le plus grand mal de tous, & qui regarde plus particulièrement les Ecclesiastiques, c'est que Dieu fait la sourde oreille à son tour, quand nous auons refusé de l'écouter, c'est à dire, qu'il rebute nos prieres & celles que nous luy offrons pour les autres: *Locutus sum ad vos*, dit Ieremie, *& non audistis; & vocavi vos, & non respondistis, ecce proijciam vos à facie mea.* Vous vous presserez quelque iour de me parler, dit-il ailleurs, vous crierez apres moy, vous m'appellerez à vostre ayde, mais ie ne feray pas semblant de vous entendre : *Tunc inuocabunt me & non exaudiam, mane consurgent & non inuenient me.* Quelle extremité de mal-heur, où vne ame est reduite, quand Dieu dédaigne ses prieres. si vous vous reconnoissez coupable de ce mal, n'en différez pas la guerison, & pour y apporter le remede.

Qui declinat aures  
suas, ne audiat legem;  
oratio eius erit ex-  
crabilis. Psal. 28. 9.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que fit Nostre-Seigneur à ce pauvre sourd ; c'est de la que vous apprendrez ce que vous deuez faire pour vous laisser guerir, & pour en guerir d'autres. Il le tire à l'écart, c'est à dire hors de la presse, pour montrer que la voix de Dieu ne s'entend point dans le fracas du monde, & que tant que nous serons engagez dans ses maximès corrompuës, dans ses conuersations dangereuses, & dans ses desirs & ses affections déreglées, nous serons tousiours sourds à ses semonces. La voix de Dieu est extremement douce, & ne peut estre entenduë que dans le silence, dans le Tribunal, dans le list, dans vne maladie,

Apprehendens eum de  
tumba seorsum, misit  
digitos suos in auricu-  
las eius. A turbulentis  
cogitationibus, adis  
inordinatis, sermoni-  
busque incompofitis  
educitur, qui sanari  
meretur. S. Hier.  
Non in commotione  
Dominus, sed in su-  
furro auræ tenuis. 3.  
Reg. 19. 12.  
Et suspiciens in cæli  
ingenuit, & ait illi:  
Ephpheta quod est ad  
aperire & statim  
aperte sunt aures eius  
Ipse spiritus postular  
pro nobis gemitibus  
incomprehensibilibus,  
Rom. 8, 26.

c'est là où nous deuons parler plus fort, là où d'ordinaire nous sommes mieus entendus. 2. Nostre-Seigneur regardant au Ciel, iette vn grand soupir, ce qui nous marque en premier lieu, l'effet du saint Esprit dans vne ame, quand il l'a touchée dans laquelle il va produisant des remords de conscience, qui luy font ietter les yeux au Ciel, & y demander secours pour se conuertir. En 2. lieu, comme nous deuons nous comporter sur le point de faire quelque bonne œuvre, & principalement en la conuersion des pecheurs, pour qui nous deuons leuer les yeux au Ciel, d'où nous en deuons attendre le succez. Enfin, il met ses doigts dans les oreilles du sourd pour les ouuir aux dons du S. Esprit, & les boucher aux vains discours du monde, & aux nouuelles dont on est si auide.

*Presentez-vous* auiourd'huy à ce diuin Maistre & Medecin tout ensemble.

*Protestez* de vouloir écouter dorefnauant tout ce qu'il vous dira : *Loquere Domine, quia audit seruus tuus* : Seruez-vous des mesmes remedes à l'égard de ceux qui en sont affligez, & si vous en sortez ou aydez les autres à en sortir, ne vous attribuez rien, mais supprimez cela dans le silence, comme Nostre-Seigneur deffend auiourd'huy à celuy qu'il auoit guery de publier sa guerison, reconnoissant que c'est vn effet de la grace de Dieu qui a operé en vous, comme saint Paul dit de soy dans l'Epistre du iour.

*Gratia Dei sum id quod sum, & gratia eius in me vacua non fuit.*  
1. Cor. 15. 10.

MEDITATION

Pour le XII. Dimanche apres la Pentecoste.

Des assistances que les Ecclesiastiques doiuent rendre au prochain.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Combien les Ecclesiastiques sont obligez d'assister, sur tout les miserables, à l'exemple du Samaritain.</p> | <p>2. En quoy ils doiuent témoigner cette assistance.</p> <p>3. L'exemple de Nostre-Seigneur y peut seruir de motif.</p> |
|--|--|

*Dominus Deus apertuit mihi aurem, ego autem non contradico, retrospectum non abii. Isa.*

*Audiam quid loquatur in me Dominus Deus. Ps. 84. 6. Et præcepit illis, ne qui dicerent.*

*Samaritanus quidam iter faciens venit secus eum, & videns eum, misericordia motus est, & appropians alligavit vulnera eius. Luc. 10. 33.*

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien les Ecclesiastiques sont obligez d'assister le prochain, sur tous les miserables. La principale raison c'est, qu'ils tiennent la place de ce bon Samaritain, que Nostre-Seigneur nous represente aujourdhuy dans l'Euangile; duquel ils ne peuvent mieus imiter l'exemple, qu'en prenant le soin comme luy de semblables personnes, & c'est vne des principales parties que le Concile de Trente & d'autres deuant luy, demandent d'un Euesque; *Vt curam agant miserabilium personarum.* En effect, pourquoy tant de reuenus & tant de biens dans l'Eglise, sinon pour assister ceux qui en ont besoin? Et cependant par vn renuersement estrange, on voit que les plus impitoyables enuers les pauvres, les malades & les necessiteux sont les Ecclesiastiques, & à present il semble que cét esprit de charité qui a tousiours esté comme essentiel aux Prestres, soit transferé des Ministres de Iesus Christ à la confusion du Clergé, aux personnes seculieres, sans lesquelles vne grande partie de miserables seroit priuée des secours temporels & spirituels bien souuent, qui leur sont necessaires.

Cum præcepto diuino mandatum sit omnibus, quibus animarum cura commissæ est, omnes suas agnosce-re, pro his sacrificium offerre, verbiq; diuini prædicatione, sacramentorum administratione, ac bonorum omnium operum exemplo pascere, pauperum aliarumq; miserabilium personarum curam patere; nam gerere.  
*Corc. Trid. sess. 13. c. 1. Item. 7. 2. q. 1. de gloria Episcopis.*

Voudriez-vous ceder vostre couronne aux Laïcs, & vous rendre semblable à ce Prestre inhumain, & à ce Leuite, lesquels ont tant d'horreur de voir ce pauvre affligé qu'ils s'éloignent de luy & luy tournent le dos?

Auferentur à vobis regnum Dei, & dabitur genti facienti fructus eius. *Mat. 21. 43.*

II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy nous deuous assister le prochain, Cette assistance que nous luy deuous rendre, consiste en vn mot, à ne rien épargner de tout ce qui nous est possible pour son soulagement, ainsi que fit ce bon Samaritain, qui ne pouuoit faire dauantage que d'employer tout ce qu'il auoit, son huile & son vin, sa monture, son argent & sa personne pour la guerison de ce miserable Mais pour descendre plus en particulier, comme il y a trois sortes de miserables, l'vne spirituelle,

Homo quidam descēdebat ab Hierusalē in Iericho & incidit in latrones, qui etiam despoliauerunt eum, & plagis impolitīs abierunt semitibus relicto. Accidit autem ut sacerdos descenderet eadem viā, & viso illo præterit: similiter & Leuita cum esset iturus Iosueum, & videret eum, pertransiit: Samaritanus

l'autre corporelle, & la troisiéme temporelle ; Il ne suffit pas à vn Ecclesiastique de s'appliquer au soulagement de l'une ou de l'autre, mais il faut que sa charité s'estende à toutes les trois, autant que ses forces & ses facultez le luy permettent. Sur tout la spirituelle qui est la plus grande, quoy que ce ne soit pas la plus sensible, à laquelle il faut remedier par les instructions, les corrections, les Sacremens, entre les autres celuy de penitence, où il ne faut jamais porter que l'huile & du vin, & non pas du vinaigre.

*N'est-ce pas vne chose pitoyable, qu'en vn temps où nous auons la connoissance si claire des Mysteres, il y ayt encore tant d'ignorance par la faute des Ecclesiastiques, qui n'ont aucun sentiment de compassion de la misere spirituelle de leur prochain, & qui ne trauillent pas pour l'en tirer ? Voyez ce que vous auez fait iusqu'à present pour exterminer l'ignorance, ce que vous auez contribué de vostre bien, de vostre credit, de vos visites vers les malades, les necessiteux, les ignorans & les pecheurs. On ne dit pas que vous les guerissiez absolument, c'est à faire au souuerain Medecin : mais du moins que vous en preniez le soin : *Curam illius habe*, est il dit, non pas, *curationem*.*

Faites donc resolution de vous y porter avec plus de zele, & pour vous y seruir de motif.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'exemple de Nostre-Seigneur, qui a parfaitement accompli, & qui fait encore tous les iours cét office du bon Samaritain : Il a trouué le genre humain à son entrée au monde tout couuert de playes, tellement destitué de ses forces, qu'il luy estoit impossible de se releuer de luy-mesme. Il a veu nostre ame & toutes ses facultez dans l'ignorance, dans la malice & dans le dereglement : qu'a-il fait ? Il a remedié à l'ignorance de nostre entendement par les lumieres dont il l'a éclairé. Quelles lumieres & quelles veritez dans son Euangile ! Il a fortifié nostre volonté par ses paroles, par ses exemples & par sa grace, pour luy faire aymer & embrasser le bien. Y a-il rien de plus puissant que cét exemple & ces graces ? Et que fait-il autre chose tous les iours par les Sacremens qu'il a instituez

*Quis autem quidam ter faciens, venit secus eum, & videns eum misericordia motus est, & appropians alligauit vulnera eius, infundens oleum & uinum, & imponens in iumentum suum, duxit in stabulum & curam eius egit, &c.*

*facebat in malis vel etiam uolebatur, & de malis in mala precipitabatur totius generis humani massa damnata, S. Aug. in Enchir.*

Comme autant de canaux d'huile & de vin, & comme des medemens precieux qu'il a composez de son Sang pour en guerir nos maladies, que de fortifier nos foibleffes, & nous releuer de nos cheutes?

Voyez sur ce modele ce que vous avez fait, quel soin vous devez auoir, & quelle peine vous devez prendre pour le soulagement de ceux pour qui Iesus-Christ a donne son Sang; mais comment est-ce que vous donnerez le vostre pour assister les miserables, dit saint Gregoire, quand vous epargnez vostre bourse? Comment les releuerez-vous, quand vous estes par terre? comment les guerirez-vous, quand vous estes malade & à demy mort par les blessures & les cicatrices de vos pechez?

Qui non dat pro ouibus substantiam suam, quomodo pro his daturus est animum suam? S. Greg.

Reconnoissez que vous estes ce miserable, & qu'au lieu de guerir les autres, vous avez besoin de Medecin vous-mesme. Adressez-vous à ce diuin Samaritain pour cét effet, montrez luy vostre impuissance que saint Paul vous met auioird'huy deuant les yeux, & demandez luy que s'il veut se seruir de vous pour faire le mesme à l'égard des autres, il vous en rende capable.

*Non enim sufficientes sumus cogitare aliquid ex nobis, tanquam ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est, qui & idoneos nos fecit ministros noui Testamenti. 2. Cor. 3. 5.*

## MEDITATION

Pour le XIII. Dimanche apres la Pentecoste:

De la gratitude & reconnoissance enuers Dieu.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Raisons qui nous obligent à cette vertu.</p> <p>2. De quoy nous deuons remercier Dieu, &amp; en quoy consiste cette</p> | <p>reconnoissance.</p> <p>3. Moyens de la metre en pratique.</p> |
|---|--|

*Nonne decem mandati sunt? & nouem ubi sunt? Non est inuentus qui rediret, & daret gloriam Deo, nisi his alienigena Luc. 17. 17.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui nous obligent à estre reconnoissans des graces que nous receuons iournellement de Dieu. La raison c'est, parce que l'ingratitude est l'ennemi de l'ame, qui épuise tous ses merites, qui l'appauvrit des biens qu'elle auoit acquis, & l'empesche d'en acquerir de nouueaux. Voilà pourquoy Nostre-Seigneur se plaint au iourd'huy de ce qu'ayant guery dix lepreux, il n'y en a qu'un qui le vient reconnoistre, & qu'il recommande ailleurs à vn qu'il auoit deliuré du demon, de raconter les grands biens qu'il auoit receus: *Vade & annuntia quanta tibi Dominus fecerit.* Et c'est l'exercice que S. Paul nous recommande si souuent, & qui tient occupez tous les Bien-heureux dans le Ciel. Mais sans toutes ces raisons l'exemple de Nostre-Seigneur ne doit-il pas suffire pour nous porter à vn si iuste deuoir, lequel au commencement de ses prières, & deuant que faire quelque miracle, auoit coustume de remercier Dieu son Pere, iusqu'à que voulant instituer & establir le plus grand Sacrement qu'il ait laissé à son Eglise; il luy a donné le nom d'Eucharistie, pour montrer que le plus noble caractère de la Religion, dit saint Augustin, & le plus parfait hommage qu'on puisse rendre à Dieu; c'est la reconnoissance.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cette reconnoissance, & de quoy nous deuons spécialement remercier la diuine bonté.

Nous deuons luy rendre graces de tous les benefices, en gros & en particulier, connus ou inconnus, dont la multitude est innombrable, de tous ceux de la nature, comme ceux de la creation, de la conseruation, de la nourriture, du vestement, de la lumiere, des éléments & de tous les seruices que nous rendent les creatures, de tous ceux de la grace, comme de l'Incarnation, du Baptesme, & des autres Sacremens, & en particulier de ceux de la Penitence & de l'Eucharistie, de l'estat Ecclesiastique, de tous les dangers dont il nous a tirez, de toutes les tentations surmontées, de toutes les bonnes œuvres pratiquées, de toutes les graces qu'il nous a données, & de toutes celles qu'il auoit

paucos admodum notianus, qui dignas super acceptis beneficiis gratias agere videantur. S. Bern. Deus meus misericordia mea Non inuenit impletus bonis Dei, quid appellaret Deum suum, nisi misericordiam suam: misericordia mea quid est; Torum quidquid sum, de misericordia tua est.

S. Aug. in Ps. 8. Benedic anima mea Domino, & no tollisti omnes retributiones eius.

Non ait tributiones aliud enim dabatur, & reddi unum est quod non debebatur. Vnde & ille, Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi, non ait, quæ retribuit; sed quæ retribuit mihi: retribuisti tu mala pro bonis, & retribuit ipse bona pro malis. S. Aug. in Ps. 102.

In omnibus gratias agite, hæc est enim voluntas Dei in Christo Iesu in omnibus vobis. 1. Thess. 5. 18. Gratias agentes semper pro omnibus vobis. Eph. 5. 10.

Cultus Dei in hoc maxime constitutus est, quod anima ei non sit ingrata, vnde in ipso verissimo & singulari sacrificio Deo nostro gratias agere adiuuemur. S. Aug. l. de spiritu & lit. c. 11.

Venite, audite, & narrabo, omnes qui timeatis Deum, quanta fecit animæ meæ.

Psal. 6. 15.

Quid melius & animo gratius, & ore promamus & calamo exprimamus quam Deo gratias, hoc nec dici breuius nec audiri lætius, nec intelligi gratius, nec agi fructuosius potest.

S. Aug. ep. 77.

Gratiæ tuæ depreo, quæ non committis crimina, S. Aug. l. Conf.



avoit dessein de nous donner, si nous n'y eussions point apporté d'empeschement, de tous les pechez commis & pardonnez, & de tous ceux que nous pouuions commettre sans son assistãce, de la gloire qu'il nous prepare; & enfin de tous les benefices passez, presens & auenir. Voila pour ce qui regarde les biens que nous receuons de Dieu: mais la reconnoissance d'un Chrestien ne se doit point encore arrester là; il faut qu'elle aille iusques à le remercier des maux qu'il nous enuoye, comme la guerre, les maladies, les pertes de biens: En forte que nous le remercions en la pauureté, comme aux richesses, en l'infamie aussi bien qu'aux honneurs, & en la maladie, ainsi que dans la santé. Et c'est la vertu particuliere, & le propre caractere des Chrestiens, dit saint Hierosme, de rendre graces à Dieu, mesme pour les aduersitez.

Christianorum pro-  
pria virtus est, etiam  
in iis que aduersa pu-  
tant, referre gratias  
Creatori, S. Hier. in e-  
p. ad Eph.  
Non est contristatus  
contra Deum Tobias;  
quod plaga cæcitate  
eueniret ei, sed immo-  
bilis in Dei timore  
permanit, agens gra-  
tias Deo omnibus die-  
bus vitæ suæ. Tob. 2.  
13. Qui libenter bene-  
ficiũ accepit, reddi-  
dit; qui gratè benefi-  
cium accepit, primam  
eius pensionem soluit,  
Seneca.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de pratiquer cette vertu si im-  
portante de la gratitude. Le 1. c'est de conseruer chere-  
ment la memoire des bien-faits que nous receuons de Dieu, les  
priser & les estimer beaucoup par la consideration de celuy qui  
nous les donne. Le 2. c'est de le remercier avec les paroles les  
plus affectueuses qu'un cœur reconnoissant peut fournir, fai-  
sant attention particuliere à celles de nostre office, où il est  
parlé de louanges, d'action de graces, de benediction, par exé-  
ple, au *Gloria Patri*, & *Bened. camus Domino*, & les appliquant  
pour remercier Dieu au nom de toutes les creatures, comme  
nous sommes obligez, & offrant le sacrifice tousiours en partie  
à cette mesme fin. Le 3. c'est de ne l'offenser pas avec ses pro-  
pres dons: Comment, disoit saint Polycarpe, que l'on vou-  
loit obliger de renier Iesus-Christ pour s'exempter du mar-  
tyre, il y a quatre vingt six ans que ie fers Iesus-Christ, &  
en tout ce temps, il ne m'a fait aucun déplaisir, au contraire il  
m'a comblé de tous biens, & vous quel mal vous a il iamais  
fait? Le 4. c'est de lay presenter (quand certains iours appro-  
chent où nous auons receu des graces plus signalées, comme au  
iour de nostre Baptesme, de nostre ordination, de nos saints  
Patrons, de nostre conuersiõ, & des Festes solempnelles de l'an-  
née) toutes les prieres, les aumosnes, ieusnes, communions  
& autres bonnes œuures que nous ferons quelques iours de-  
uant & apres, comme autant d'hosties & de sacrifices Eucha-

Octoginta & sex an-  
nos illi inseruiui, &  
nullo me hæcenus in-  
comodo affecit; quo-  
modo igitur regem  
meum, qui me ad hoc  
vsq; ætate ipus serauit  
incolumem, contume-  
liosis verbis possum  
afficere? Bar. 47. 167;  
num. 82

Et quam vicem dignè  
huic Domino refer-  
re poterimus in quo  
& mortui viuimus?  
Reddamus amorem  
pro debito, ipsi gra-  
tias quinque sancti  
feceris remittit vsq;  
ras, & obligationis  
iumentè compendii  
prestat, solam à nobis  
sui dilectionem repe-  
tens: nemo igitur se  
excuset difficultate  
soluendi, in nobis est  
vnde soluamus: Res  
enim potestatis no-  
stræ est noster affe-  
ctus, hunc Domino  
impendamus & solui-  
mus. S. Paulin Ep. 4.  
ad Seuer, Sulp.

ristiques. Le dernier enfin, c'est de ioindre l'amour au remerciement, sur tout auoir de grands sentimens de tendresse vers Nostre-Seigneur Iesus-Christ qui nous a merité tous les biens que nous receuons tous les iours; car c'est par luy que toutes les promesses de Dieu s'accomplissent en nous; voila pourquoy saint Paul remarque auiourd'huy, que quand Dieu promet des benedictions à Abraham, il ne dit pas : *In seminibus quasi in multis, sed quasi in vno, & semini tuo quod est Christus.* Gal. 3. 16.

MEDITATION

Pour le XIV. Dimanche apres la Pentecoste.

De l'obligation que nous auons tous de trauailler à nostre salut.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Raisons qui nous obligent à trauailler vniquement à nostre salut.</p> <p>3. D'où vient qu'on y pense si</p> | <p>pen.</p> <p>3. La façon comme il faut y trauailler.</p> |
|---|--|

*Quarite primum regnum Dei, & cetera adijcientur vobis,*  
Matth. 6. 33.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant ces paroles les raisons qui nous obligent de trauailler vniquement à nostre salut. La 1. c'est parce que c'est le seul deffein pour lequel Dieu nous tient & nous a mis au monde, qui l'a obligé d'enuoyer son Fils en terre, qui luy fait tous les iours nous donner mille graces, & nous assister de ses Anges afin d'y tauailler. La 2. parce que cette affaire comprend la vie ou la mort eternelle de nos ames & de nos corps, avec l'establissement ou la ruine totale de nos contentemens, de nos honneurs & de nos biens; D'où vient que l'Escriture l'appelle l'affaire par preciput, *Negotium*, voulant signifier que l'homme n'a proprement que cette seule af-

*Deum time & mandata eius obserua, hoc est enim omnis homo, vel ut veris. S. Hier. Ad hoc natus est omnis homo. Ergo, concludit Bernic hoc est omnis homo, vt absque hoc nihil omnis homo. Ecl. 12. 16. 26. Ingressus est Daniel domum suam, Ananiasque & Misaeli, & Azaria sociis suis, indicauit negotium. Dan c. 2. 24. Rogamus vos fratres, vt operam detis, vt quieti sitis, & vestrum negotium agatis. 1. Thes. 4. 11.*

faire à laquelle il doive trauailler. En effet y a-il homme au monde si depourueu d'esprit, qui pour s'occuper à des niaiseries ou à des ieux d'enfant, voulust perdre sa fortune & ruiner sa famille? Si nous sommes sages, dit le S. Esprit, nous le ferons premierement pour nous mesmes.

*Deplorez icy l'auueuglement de la plupart des hommes, sur tout des Ecclesiastiques qui ne cherchent qu'à s'agrandir ou s'enrichir dans le monde, à iouer ou passer le temps, à baskir, trafiquer & choses semblables, negligeançant cependant l'affaire de leur salut; entre lesquels les plus innocens trauail-  
lent continuellement à acquerir des sciences pour instruire les autres, dont ils ne se seruent pas eux mesmes: Optimus rerum estimator est, dit saint Bernard, qui nihil sibi preferendum putat. Ser. 2. in Cant.*

## II. POINT.

**S**I vous demandez d'où vient vn auueuglement si estrangé, il vient de trois sources principales: 1. du peché originel, lequel a remply l'entendement d'ignorance & d'obscurité pour ne point voir les choses qui concernent sa beatitude, & la volonté de foiblesse & d'imbecillité pour ne les point sentir ny embrasser. 2. Des pechez actuels & des passions, qui par le trouble & la confusion qu'elles iettent en l'ame, font que les hōmes qui n'auoient desia la veuë que trop basse par le peché de leur premier Pere, se l'affoiblissent encore dauantage & voyēt beaucoup moins les choses de leur salut, ne les considerent ne les affectionnent, ny ne les goustent, nō plus que si elles ne leur touchoient en rien. 3. Il vient du trop grand soin qu'on prend des choses de la terre & de la préuoyance excessiue des necessitez temporelles, qui nous empeschent de nous porter avec liberté aux choses de l'autre vie. Voila pourquoy Nostre-Seigneur employe vn si long discours aujourd'huy, & apporte tant de raisons pour nous en diuertir. En effect, si comme nous le croyons par la foy, la prouidence de Dieu prend le soin des oyseaux, s'il pouuoit aux moindres animaux de la terre, & s'il est nostre Pere qui penetre dans tous nos besoins, qui a le pouuoir & la volonté de nous y assister, comment pouuons-nous entrer dans la moindre défiance touchant ces sortes de biens, sur tout si nous sommes Ecclesiastiques? Veue que dès la Tonsure on nous a fait entendre qu'il falloit renoncer à toutes ces preuoy-

Et illi hominum vsque quo graui corde, vt quid diligitis vanitatem & queritis mendacium? Ps. 4. 3.  
Cecum quippe est genus humanum quod à parente primo à paradisi gaudiis expulsum claritatem supernæ lucis ignorans, damnationis suæ tenebras patitur, sed tamen per redemptoris sui præstantiam illuminatur.  
Greg. hom. 2. in Euang. Dico vobis, ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini: Nonne anima plus est quæscæ, & corpus plusquam vestimentum? Respicite volatilia cæli, quoniam non ferunt neque metunt, neque cogregant in horrea, & pater vester cælestis pascit illa, nonne vos pluris estis illis? Et de vestimento quid solliciti estis? contemperate lilia agri quomodo crescant: non laborant, neque nent: dico autem vobis, quoniam nec Salomon in omni gloria sua, cooperatus est sicut vnum existis, si autem fœnum agri quod hodie est & cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit, quanto magis vos modicæ fidei: &c.

ances pour l'aduenir, quand on nous a coupé les cheueux sur le deuant de la teste.

Voyez combien peut-estre d'inquietudes & d'anxietez vous auez ressenties, & quels empressements vous auez eus pour des biens de cette nature. Vit on iamais vn bon seruiteur se mettre en soin qui demain luy donnera du pain, quand il sert vn bon Maistre? Et vn Ecclesiastique peut-il se deffier sans faire iniure à Dieu que rien des choses necessaires luy manque, quand il fait son deuoir? c'est pourquoy affranchissez-vous de ce soin, dit Nostre-Seigneur, pour vacquer à l'vnique affaire que vous auez au monde. *Querite primum regnum Dei, & cetera adijcentur vobis.* Mais mon Dieu quels en sont les moyens?

### III. POINT.

**L**E premier, c'est de faire vn singulier estat de nostre salut, & le preferer à tout, par ce qu'il n'y a rien de grand que cela, lequel si nous ne faisons, quoy que nous fassions, nous ne faisons rien. Le second, c'est de nous y appliquer tout à fait, adressant à ce but toutes nos pensées, toutes nos paroles & toutes nos œuvres, renouuellant souuent ce ferme propos de nous sauuer quoy qu'il couste, & repoussant genereusement tout ce qui nous y pourroit nuire de quelque part qu'il vienne, & sur tout, ces empressements pour les necessitez temporelles. Prenons l'exemple des mondains au soin de leurs affaires: que ne font-ils quand ils ont vn procez de consequence? comment se comportent-ils? ils ne pensent, ils ne parlent d'autre s'uiet: S'ils vont, s'ils viennent, s'ils donnent des presents, s'ils font des prieres, tout tend à ce procez pour le solliciter & gagner. Faisons en de mesme pour vne affaire où il y va de nostre bon-heur ou mal-heur eternal, & non contens d'entrer dans cette pratique pour nostre particulier, taschons d'en instruire les peuples, & leur faire apprehender cette verité. Si les combats qu'il faut attendre pour l'execution de ces bons desseins, & les contradictions de la chair, du monde & du diable nous estonnent, souuenons nous de la leçon que nous donne aujourd'huy l'Apostre.

*Qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis. Gal. 3.*

Martha, Martha sollicita es, & turbaris erga plurima, porro vnū est necessarium.

Luc. 10. 41.

Quid prodest homini si vniuersum mundum lucretur, animam vero suam detrimentum patiarur? aut quā dabit homo commutationem pro anima sua? Mat.

Nolite ergo solliciti esse dicentes, quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur? hæc enim omnia gentes inquirunt: scit enim pater vester cælestis, quia his omnibus indigeris. Primas apud nos curas, quæ prima habentur, obtineant, summamque sibi sollicitudinis partes, salus quæ summa est vendicet, hæc nos occupet in præsidium & tutelam sui, iam non place primū, sed sola. S.

Eucherius Ep. ad Valer. Dicendum cum sancto, Anima mea in manibus meis semper. Eligamus potius arde quam cedere, & si car quod in manibus nostris tenemus, non facile obliuiscimur, sic nunquam obliuiscamur negotium animarum, & illa cura principaliter vigeat in cordibus nostris. S. Ber. ser. 1. in vig. Nat. Romani.

MEDITATION

Pour le XV. Dimanche apres la Pentecoste.

Du fils de la veuve de Naïm resuscité.

1. Deux premières veritez que Nostre-Seigneur nous enseigne dans l'Euangile du iour touchant la mort.
2. Troisième verité que Nostre-

Seigneur nous enseigne touchant la Resurrection.

3. Trois instructions que nous en pouvons tirer.

*Cum appropinquaret Iesus porta Civitatis, ecce defunctus efferebatur filius unicus matris sue, & accedens tetigit loculum & ait, Adolescens tibi dico, surge. Luc. 7. 12.*

I. POINT.

CONSIDEREZ en l'histoire de l'Euangile du iour, trois veritez que Nostre-Seigneur nous y enseigne. La 1. c'est l'incertitude de la mort, laquelle emporte sans distinction les ieunes aussi bien que les vieux, pour nous apprendre à nous tenir tousiours sur nos gardes, & à ne nous fier pas sur la ieunesse, la vigueur ou la fanté du corps. La 2. la Prouidence admirable de Dieu à prendre ceux dans vne famille qui semblent souuent les plus vtiles & les plus ayez. Comme ce ieune homme qui estoit vnique à sa mere, & de qui elle devoit attendre du support dans sa vieillesse & dās son veuage. Ce qu'il fait quelquefois pour punir les parens qui idolatrent leurs enfans, ou pour couper chemin aux vices, auxquels desia les enfans en cet âge se portent, ou pour empescher que le mal ne s'empare de si belles ames, si la vie leur estoit prolongée.

Admirez-icy la stupidité de la pluspart des hommes qui pensent si peu à ce dernier moment décisif de leur eternité, remettant tousiours au lendemain pour s'y preparer, sans se pouvoit persuader qu'ils seront surpris, nonobstant qu'ils en

Nescit homo finem suum. *Ecl. 14. 12.*  
 Memor esto, quoniam mors non tardat. *Ecl. 14. 12.*  
 Et stote parati, quia que hora non putatis, filius hominibus veniet. *Luc. 12. 40.*

Raptus est ne malitia mutaret intellectum eius, aut ne fictio deciperet animam illius. *Sap. 4. 11.*  
 Sicut in diebus Noë, ita erit aduentus filii hominis: sicut enim erant ante diluuium comedentes & bibentes, iubentes & nuptii tradentes, donec veniret diluuium & tolleret omnes, ita erit & aduentus filii hominis. *Mat. 24. 37.*

voyent les experiences tous les iours deuant les yeux. Ne les imitez pas dans cét oubly, mais foyez tousiours en estat de paroistre deuant vostre Iuge, & de perdre cette vie miserable pour en acquerir vne meilleure.

## II. POINT.

**C'**Est la troisieme verité toute pleine de consolation, que Nostre-Seigneur nous marque dans l'Euangile, quand ressuscitant ce corps mort par son attouchement, il nous assure de la resurrection de nos corps, qui se fera vn iour par la force de sa parole. C'est pourquoy dit saint Ambroise, il estoit porté dans vn cercueil de bois : *Quia spem resurgendi habebat, ferebatur in ligno* : Parce que tout ainsi que le bois qui semble mort pendant l'Hyuer, vient à reprendre vne vie nouvelle au Printemps, ainsi l'ame apres auoir esté separée du corps, viendra à se reünir & à prendre vne vie plus parfaite. C'est ce mystere que S. Paul appelle le fondement de toutes nos esperances, qu'il étalle si au long dans sa premiere aux Theſsaloniciens où il défend aux Chrestiens cette tristesse immoderée pour la mort de leurs proches, parce que la mort des Chrestiens n'est à vray dire, qu'un sommeil paisible, dont ils se réueilleront vn iour pour iouir d'une vie qui ne sera plus suiette à la necessité de dormir. Et c'est dans cette creance que le lieu de leur sepulture s'appelle Cimetiere, qui veut dire en Grec vn Dortoir. C'est enfin ce que representent presque toutes les ceremonies qui s'obseruent en l'inhumation des deffuncts. Comme d'embaumer les corps, de porter des flambeaux, de ieter de l'eau beniste & semblables.

Formez vn acte de foy sur cette verité, & pour profit de cetté histoire, dans le

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ trois instructions que nous en pouons tirer. La 1. c'est d'apprendre que comme il y a vne mort corporelle qui met les corps en terre d'as des cercueils de bois aussi y a il vne mort spirituelle causée par le peché, qui tient l'ame enseuelie dans nos passions, comme dans vn tombeau : *Quis est iste tumulus tuus, nisi mali mores ?* dit S. Ambroise : *Tumulus tuus perfidia est ; sepulchrum tuum guttur est, sepulchrum enim*

Vana est fides nostra.  
1. Cor. 15. 17.  
Non contristemini sic  
cur & cæteri qui  
spem non habent.  
1. Theſſ. 4. 13.

Quid enim aliud nisi  
quasi in quodā phere-  
tro, hoc superni fune-  
ris instrumento iace-  
mus exanimis, cum  
vel ignis immodicæ  
cupidarum exstuat,  
vel frigidus humor  
exundat ? &c. Hi sunt  
funeris nostri portio-  
res. S. Amb. l. 1. in Luc.  
c. 7.  
Quam cum vidisset

patens est guttur eorum, unde verba mortua proferuntur. La 2. c'est que comme la mere de ce ieune homme merita par ses pleurs la resurrection de son fils, lequel ne pouuoit prier pour soy; les Ecclesiastiques qui sont les Peres spirituels à l'égard des Chrestiens, voyant leurs enfans tombez dans le peché, incapables de pleurer pour eux mesmes, doiuent recourir à Dieu pour eux, employer leurs larmes, faire penitence, & demander qu'il luy plaise les conuertir & les resusciter. La 3. enfin c'est que comme il falut que Nostre-Seigneur fist vn miracle pour resusciter ce ieune homme à la vie corporelle, ainsi faut-il qu'il en fasse tous les iours pour resusciter vne ame à la vie spirituelle. Miracle qui est d'autant plus grand que l'ordre de la grace surpasse infiniment celuy de la nature. Helas! combien a-il fait de semblables miracles à vostre suiet? autant de fois qu'il vous a pardonné vn peché, & qu'il vous a receu en sa grace, il a fait vn plus grand miracle, que s'il auoit créé mille mondes tout entiers.

Dominus misericordia motus super eam; dixit illi, ne li flere. Et si graue peccatum est, quod penitentialachrymis ipse lauare non potuit, fleat pro mater Ecclesia, quæ pro singulis, tanquam pro vnicis filiis vidua mater interuenit. Comparatur enim quodam spirituali dolore natura, cum suos liberaret, mortem cernit virgo. c. 8. *2. Reg. 16.*

Remerciez-le de tant de faueurs qu'il vous a faites, & qu'il fait encore tous les iours aux pecheurs qui se perdent, qu'il veuille les ramener à leur deuoir, en les ramenant à la vie; mais la vie de la grace, qui soit comme vne semence pour les faire tousiours viure. Et pour vostre particulier, puisque la vie d'vn Chrestien & beaucoup plus celle d'vn Ecclesiastique, est vne vie non plus de la chair ny du monde; mais vne vie de l'esprit, faites en sorte de marcher dans les voyes de l'esprit, & de le témoigner par vos œuures.

*Si spiritu viuimus, spiritu & ambulemus, bonum facientes non deficiamus, tempore enim suo metemus non deficientes. Gal 5. & 6. 25.*

MEDITATION

Pour le XVI. Dimanche après la Pentecoste.

Du peu d'estime qu'on doit faire de soy-mesme.

- 1. Pourquoi l'Eglise nous met si souuent dans nos offices, le suiet de l'humilité deuant les yeux.
- 2. En quoy gist le point principal de l'humilité que nostre-Sei-

- gneur nous recommande aujour-d'huy.
- 3. En quoy les Ecclesiastiques le doiuent pratiquer.

*Cum inuitatus fueris ad nuptias, vade, recumbe in nouissimo loco.*  
Luc. 14. 8.

## I. POINT.

Amen dico vobis, nisi conuerſi fueritis, & efficiamini ſicut paruuli, non intrabitis in regnum cœlorum.

*Matt. 18.*

Qui maior eſt veſtrum erit veſter miniſter. *Matt. 23. 11.*

Erunt nouiſſimi primi. *Mat. 10. 16.*

Quicumque humiliabit ſe ſicut paruulus iſte, hic eſt maior in regno cœlorum.

*Mat. 10. 16.*

**C**ONSIDEREZ pourquoy l'Egliſe dans le cours de l'année, nous met ſi ſouuent deuant les yeux le ſuiet de l'humilité. C'eſt pour imiter en cela N. Seign. Ieſus-Chriſt, qui n'a rien tant eu en recommandation que cette vertu ; comme il paroît en quantité d'endroits de l'Euangile, où tantost il nous menace de nous exclure du Paradis ſi nous ne deuenons humbles comme des petits enfans, tantost il donne la preference dans ſon Royaume à celuy qui aura eſté icybas le dernier, & ſpecialement en la parabole d'aujourd'huy & celle du Publicain, que nous auons il y a cinq ſemaines, lesquelles il conclud toutes d'eux par cette ſentence memorable : *Omnis qui ſe humiliat exaltabitur, & omnis qui ſe exaltat humiliabitur.* Où cette parole *omnis* eſt grandement à peſer, pour montrer que c'eſt vne loy generale qui comprend toutes ſortes de perſonnes, de lieux, d'emplois & d'occasions, qui oblige auſſi bien les ſuperieurs comme les inferieurs, chacun en ſa façon. Mais parce que l'humilité a pluſieurs offices,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy giſt principalement celle que Noſtre-Seigneur nous recommande aujourd'huy. C'eſt à nous eſtimer moins que tous les autres, & nous mettre au deſſous d'eux dans noſtre ſentiment, à deſirer & procurer en tout & par tout de preferer le prochain à nous-mesmes, à le regarder interieurement comme noſtre ſuperieur, & à luy porter exterieurement l'honneur & la reuerence que requiert l'eſtat d'vn chacun : *In humilitate superiores inuicem arbitrantur.* C'eſt ainſi qu'ont agy tous les Saints. Saint Paul s'appelle le premier, c'eſt à dire, le plus méchant de tous les pecheurs, dit ſaint Auguſtin, le plus petit de tous les Chreſtiens, le moindre de tous les Apoſtres, & indigne d'en porter le nom, Saint François ſe diſoit le plus grand pecheur qui fuſt au monde. Sainte Catherine de Sicne attribuoit à ſes pechez tous les fleaux que Dieu enuoye.

Subiecti eſſete omni creature, propter Deum. 1. *1. Pet. 2. 13.*  
Chriſtus Ieſus venit in hunc mundum peccatores ſaluos facere, quorum primus ego ſum. 1. *Tim. 1. 14.*  
Id eſt quia omnibus peior ſum, inquit S. Aug. ſer. 9. de verbis Apoſt.

Mihi omniũ Sanctorũ minimo, data eſt gratia hæc. *Eph. 5. 8.*  
Ego ſum minimus Apoſtolorum, qui non ſum dignus vocari Apoſtolorum. 1. *1. Cor. 5. 9.*



enuoye. La raison de ce bas sentiment que nous deuous auoir de nous-mesmes, dit saint Bernard, c'est que comme nous ne sçauons pas en quelle estime nous sommes deuant Dieu; c'est tousiours le plus iuste & le plus asseuré, de prendre le lieu le plus bas, d'où puis apres il nous fasse monter plus haut, que de nous placer au plus honorable, d'où il nous contraigne de descendre avec nostre honte. *Quamobrem*, continuë ce grand Saint, *noli te homo comparare maioribus, noli minoribus, noli aliquibus, noli uni*; non pas à vn seul; car que sçauons-nous si celuy-là que nous iugeons au deffous de nous, ne fera point vn iour par l'operation de la grace meilleur & plus grand que nous, & s'il l'est desia dans le dessein de Dieu? C'est pour cela, dit-il, que Nostre-Seigneur veut que deuant que de nous asseoir, nous ne prenions pas vne place du milieu, ny mesme vne des plus basses & des dernieres: mais absolument la plus-basse & la derniere de toutes, Sied toy, dit-il, au dernier lieu, mets toy apres tous les autres, fais les tous passer deuant toy, & prens bien garde, ie ne diray point de te preferer, mais mesme de t'égalier à qui que ce soit.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy les Ecclesiastiques doiuent pratiquer ce point d'humilité, & en quelles occasions ils doiuent témoigner cette petite estime d'eux-mesmes. 1. Dans les compagnies & assemblées publiques, n'y affectant pas les lieux les plus honorables, si leur caractere & leur dignité ne les y oblige; ne disputant, ny ne plaidant iamais pour des preséances mondaines, & preferant les autres interieurement à eux, lors mesme qu'ils sont necessitez de tenir le premier rang, & de les deuancer. 2. Dans le tribunal, se mettant au deffous de tous leurs penitens & les estimant meilleurs qu'eux. 3. Dans la conuersation avec leurs confreres, leur parlant tousiours avec grand respect & vne singuliere deférence, & en toute occasion leur donnant le pas deuant, quelque degré qu'ils ayent dans l'Eglise. 4. Dans les fonctions Ecclesiastiques, referant à Dieu tout le succez qui en peut arriuer, & se considerant tousiours, quoy qu'il fasse, comme vn instrument tres-chetif & vn seruiteur inutile, craignant tousiours quand il ne reussit point, que ce ne soient ses pechez qui en soient la cause. & ne parlant iamais du ministere des autres avec mépris, mais les estimant

Sic in animo non est plane timenda quantalibet humiliatio, horrenda autem nimiumque pauenda, vel minima temerè præsumpta erectio.

*Et post. pauca.*

Propterea non mediocrem, vel non penultimum, non ipsimum saltem inter nouissimos eligere locum, nos Dominus voluit, sed, Recumbe, inquit, in nouissimo loco, vt solus vide, omnium nouissimus sedes, teque nemini non diu co præponas, sed ne comparare præsumas. *S. Ber ser. 17. in Cant.*

Tum vero intime atque in corde suo humiliter, ita de se sentia, vt præsententes quorum confessiones audit, se meliores putet. *Rit. in Rub. de sacram panis.*  
Cum feceritis omnia præcepta vobis, dicite, Serui inuitiles sumus, quod debuimus facere, fecimus. *Luc. 17. 10.*  
Nemini dantes villam offensionem. *2. Cor. 6.*

tous plus vtiles à l'Eglise que soy. 5. Dans le besoin que les seculiers peuuent auoir de leur personne', se rendant de facile accez, & d'vn abord gracieux aux petits comme aux grands, & aux pauures comme aux riches. 6. Dans les ordres Ecclesiastiques se tenant humblement dans le degré que Dieu leur aura donné dans l'Eglise, & ne s'auançant pas à vn ordre superieur, qu'ils n'ayent oüy la voix du Pere de famille qui les oblige à monter plus haut, *Amice, ascende superius*. Enfin dans toutes les rencontres qui se presenteront de nous humilier, prenant vn plaisir singulier à estre au plus bas lieu, suiuant la force & l'énergie de cette parole, *Recumbe in nouissimo loco*, qui signifie se plaire, & y prendre son repos.

*Vous sçauoir les moyens d'entrer dans ces pratiques?* Ayez tousiours la memoire de vos pechez presente deuant les yeux, considerez vostre foiblesse & vostre inclination au mal, regardez les vertus qui sont en vostre prochain, que vous n'auuez pas, & voyez sur toutes choses l'exemple du Fils de Dieu, & prenez avec saint Paul, si vous pouuez, toutes les dimensions de son humilité, sa longueur, qui va depuis le commencement iusqu'à la fin de sa vie; sa largeur qui se fait paroistre en toute l'estenduë de ses actions; sa profondeur, parce que c'est par elle qu'il nous a retirez des abysses, & enfin sa hauteur qui va le couronner iusques dans le Ciel, & y donner entrée aux hommes qui en estoient bannis.

*Vt possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo, & longitudo & sublimitas & profundum. Eph. 3, 16.*

## MEDITATION

Pour le XVII. Dimanche apres la Pentecoste;

De l'amour des Ecclesiastiques enuers Dieu.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Motifs qui nous obligent à l'amour de Dieu.</p> <p>2. Comment nous deuons aymer Dieu.</p> | <p>3. En quoy les Ecclesiastiques peuuent rendre témoignage de leur amour enuers Dieu.</p> |
|---|--|

*Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo. Mat. 22. 37.*

*Elegi abiectus esse in domo Dei mei, magis quam, &c. Ps. 37. 12.*

*Nullum est peccatum quod fecit homo, quod non possit face re alter homo, si desit rector à quo factus est homo. S. Aug. ho. 23. & 50. Hom. Aliquis absque falsitate potest se credere, & pronuntiare omnibus viliozem, secundum defectus occultos quos in se recognoscit, & dona Dei quæ in aliis latent. S. Tho. 2. 2. q. 161. a. 6. ad 1.*

I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ les motifs qui nous obligent à l'amour de Dieu. Sainct Bernard les a tous compris en six paroles, quand il a dit : Que nous deuons aimer Dieu pour luy, & que nous le deuons aimer pour nous-mesmes, *Diligamus Deum propter se, diligamus propter nos*. Pour luy, parce qu'il n'y a rien de plus digne, ny qui merite mieux d'estre aymé; pour nous, à cause des biens que nous en receuons. Pour luy, c'est à dire, pour sa Maiefté infinie, pour sa souueraine puissance, pour sa bonté effentielle, pour sa fainteté, & tous ses autres attributs qui le rendent aymable; pour nous, c'est à dire, pour les graces & faueurs qu'il nous communique tous les iours. Faites dénombrement à par vous de celles qu'il vous a faites, des témoignages d'amour qu'il vous a donnez, des benedictions spirituelles & temporelles, & des seruices qu'il vous a rendus. Si le plus chetif homme du monde, vous en auoit fait la centième partie d'autant, vous luy témoigneriez plus de ressentiment, sans comparaison, que vous ne faites pas à Dieu. Est-il possible que nous soyons moins reconnoissans des graces d'un Dieu, que de celles des hommes, & que pour vne petite esperance, pour vn trait de beauté, pour vn leger plaisir qu'on nous aura fait, nous aymions les creatures, iusqu'à nous oublier nous mesmes; & que pour vn Dieu si bon, si grand, si beau, si liberal, nous n'ayons que des froideurs, & de l'indifference?

Vultis à me audire, quare & quomodo diligere deus sit Deus? causa diligendi Deum, Deus est, modus, sine modo diligere, Propter se ipsum diligendus, qui nihil fructuosius diligi potest. S. Ber. tract. de diligendo Deo. Factus est eis saluator in omni tribulatione eorum. In dilectione sua ipse redemit eos & portauit & eleuauit eos cunctis diebus sæculi, Isa. 63. 8. Sic Deus dilexit mundum vt Filium suum vnigenitum daret, &c. Ioan. 3. 16. Estote imitatores Dei, sicut filij charissimi, & ambulate in dilectione, sicut & Christus dilexit nos, & tradidit semetipsum pro nobis oblationem & hostiam, Eph. 5. 1.

*Regrettez* ce temps que vous auez si mal employé en l'amour des creatures.

*Renoncez-y* de bon cœur, pour ne plus rien aimer que Dieu; puisque c'est le premier & le plus grand de tous les Commandemens; mais comment faut-il l'aimer?

II. POINT.

**I**L le faut aymier, dit Nostre-Seigneur, *Ex toto corde*, de toute l'estenduë de nostre cœur & de nos affections, ayant vne tres-haute estime de sa Maiefté, l'honorant, & l'adorant, & le préférant à toute creature; nous complaiant en ses grandeurs, l'en louant & l'en remerciant comme de nostre bien propre. *Ex tota mente*, c'est à dire, de toutes nos puissances, referant toutes nos actions, pensées & paroles à sa gloire. *Ex tota ani-*

ma, c'est dire, par vne entiere adherence & vne vnion la plus parfaite qui se peut en ce monde. Voila ce que fait la charité dans vne ame, elle employe à l'exercice de l'amour, le cœur, la bouche & les mains, qui sont les trois parties auxquelles se rapportent les trois Commandemens de la premiere table : Le cœur pour l'aimer, la bouche pour le glorifier, & les mains pour operer pour luy. Mais d'autant que tous ces témoignages d'amour sont communs & d'obligation à tous les Chrestiens,

## III. POINT.

CONSIDEREZ en quoy particulierement les Ecclesiastiques doiuent rendre témoignage du leur. La preuue principale de nostre amour enuers Dieu, c'est de prendre le soin du salut de nostre prochain. *Petre amas me?* dit Nostre-Seigneur au Prince des Apostres, *Pasce oues meas.* Il luy pouuoit dire, dit saint Chrysostome; Pierre, si vous m'aimez, exercez-vous à ieusner, couchez sur la terre, passez les nuits à veiller, protegez les opprimez, monstrez-vous pere des orphelins, & soyez comme le mary des veuues: Il ne luy dit rien de tout cela, il luy dit seulement, *Païssez mes brebis*, comme s'il luy vouloit dire: Voulez-vous me donner vne preuue infallible & indubitable de vostre amour, faites estat des ames, comme i'en ay fait estat, prenez le soin du troupeau que i'ay achepté non pas avec de l'argent, ou autre chose semblable; mais par ma propre mort, & au prix de tout mon sang; *Pasce oues meas:* Ce qu'il luy recommande & repete par trois fois, pour monstrez comme il le faut repaistre de cœur, de bouche & d'effet: de cœur en l'aimant: de bouche en priant, preschant, consolant & faisant les autres fonctions de la parole: d'effet en assistant les pauvres, reconciliant les ennemis, & apaisant les differends, visitant les malades, les prisonniers, les Hospitaliers & semblables.

Voyez maintenant comme quoy vous aymez Dieu, combien de fois le iour vous souuenez-vous de luy? combien souuent en parlez-vous, & avec quel respect? que faites-vous pour luy? mais si vous auez la conduite des ames, soit en qualité de Pasteur, de Vicair, de Confesseur, ou de Catechiste, quel amour auez-vous pour elles? quel soin en prenez-vous? quelle assistance leur rendez-vous? C'est la pierre de touche & la marque infallible pour connoistre si on ayme verita-

Quodnam hoc vno  
matus commodum  
existat, quam si ea nos  
facta prestare consti-  
terit, quæ quidem di-  
lectionis charitatisque  
in Christum exempla  
est: Christus nos do-  
cuit? Hic enim cum  
Apostolorum principe  
verba faciens, Petre  
amas me? inquit: Atq;  
illo id consistente ad-  
iungit, Si amas me, pas-  
ce oues meas. Interro-  
gat discipulum magi-  
ster, num ab eo ame-  
tur, non ut id ipse e-  
doceatur, verum ut  
nos ipse doceat, quan-  
ta sibi cura sit gregis  
huius præsecutura.  
*Et paulo post.*

illi quidem licebat  
huiusmodi verbis  
Petrum affari; Si me  
amas Petre, ieiunia  
exerce, super nudam  
humum dormi, vigila  
contineatur, iniuria  
pressis patrocinare,  
orphani patrem te  
exhibe, viduæ item te  
maritorum loco ha-  
beant: Nunc vero præ-  
termittis omnibus  
his, quidnam ille ait?  
*Pasce oues meas.*  
*S. Chrys. l. 2. de sacerdot.*

*Et l.*  
Filioli mei non dili-  
gamus verbo neque  
lingua, sed opere &  
veritate. 1. Ioan. 3. 18.

blement Iesus-Christ, *In hoc cognouimus*, dit saint Iean, *Charitatem Dei; quoniam ille pro nobis animam suam posuit & nos debemus pro fratribus animas ponere.* 1. Ioan. 3. 16.

Regrettez les fautes que vous auez commises en ce point, & mettez-vous en estat de mener vne vie dorefnauant qui responde à la sainteté de vostre vocation, aux graces que vous auez receuës en ce monde, & aux recompenses qui vous sont promises dans l'autre. C'est saint Paul qui vous en coniuere, par les soins que vous deuez auoir de vostre salut.

*Obsecro vos in Domino, ut digne ambuletis uocatione qua uocati estis.* Eph. 4. 1.

## MEDITATION

Pour le XVIII. Dimanche apres la Pentecoste.

Du besoïn que nous auons d'estre assiste, & d'assister les autres en la vie spirituelle.

- |  |                                  |   |
|--|----------------------------------|---|
| 1. Premiere instruction que Notre-Seigneur nous donne dans l'Euangile. | 2. Trois autres instructions que | nous tirons du mesme Euangile.                                |
|  |                                  | 3. Reflexion pour connoistre l'auance qu'on fait en la vertu. |

*Et ecce offerebant ei Paralyticum iacentem in lecto;*  
Mat. 9. 2.

### I. POINT.

CONSIDEREZ quatre excellentes instructions que l'Euangile nous marque dans les circonstances du miracle d'aujourd'huy, décrit plus au long dans saint Luc. La 1. que pour faire progrez en la vie spirituelle, il est necessaire d'auoir quelque personne qui nous rende le mesme office, que l'on rend à ce Paralytique, pour estre présenté à Nostre-Seigneur, c'est à dire, d'un directeur fidele & éclairé qui nous ayde de ses prieres & de ses conseils, qui nous mene comme par la main, qui nous fasse connoistre la volonté de

*Et ecce viri portantes in lecto hominem, qui erat Paralyticus.* Luc. 5. 18.

Dieu, & nous découure les pieges de Satan. C'est le conseil de saint Ambroise, à propos de ce Paralytique. Voulez vous, dit ce grand Saint, empêcher les surprises de l'ennemy commun, & faire progrez en la vertu auant toutes choses? faites choix d'un homme saintement discret, qui soit capable de vous conduire à la fin où vous appellent les desseins eternels de Dieu: & mettez vostre ame comme le plus cher dépost que vous ayez entre ses mains. C'est pour cela que la Sagesse eternelle a mis vne grace de direction en son Eglise, qui se donne particulièrement aux Ecclesiastiques qui ont la conduite des ames, laquelle tient rang parmy les graces gratuites, dont l'usage & le profit ne regarde pas celuy qui en est gratifié; mais le prochain, parce que Dieu qui luy a confié le gouvernement des autres, ne luy a pas pourtant laissé la conduite de soy-mesme, afin de le tenir en estat de suiecttion & de dépendance.

## II. POINT.

La seconde instruction, c'est qu'apres auoir pris vn dessein veritable de changer de vie, il faut surmonter tous les obstacles qui nous y peuuent nuire comme ces bonnes gens rompirent le toit de la maison pour y faire passer le Paralytique, c'est à dire, bannir tous les respects & les considerations mondaines; les intrigues du monde, les passions déreglées, la paresse, la curiosité, la vanité & semblables.

La 3. c'est de s'affranchir de tout peché par vne bonne Confession generale au commencement de sa conuersion, & prendre de fortes auersions du peché quel qu'il soit, petit ou grand, & de toutes les occasions qui nous y peuuent porter: c'est ainsi que Nostre-Seigneur auant que de guerir parfaitement ce Paralytique, luy dit que ses pechez sont remis, *Remittuntur tibi peccata tua.*

La 4. c'est de commander à nostre humeur, à celle de toutes les passions qui predomine chez nous, la mortifier & la gouverner comme elle nous gouvernoit auparauant: c'est ce qui nous est représenté par le liét de ce Paralytique, que Nostre-Seigneur luy commande d'emporter, qui estoit au sentiment des saints Docteurs, vne figure de l'humeur, & de la passion predominante en nous: *Surge, tolle lectum tuum, & ambula.*

Primum omnium quod ante diximus, vnusquisque æger peccata debet adhibere, per quos vitæ nostræ compago resoluta a stumque nostrorum clauda vestigia verbi exaltis remedio reformantur. Sicut igitur aliqui monitores mentis, qui animum hominis, quamuis exterioris corporis debilitate torpentem ad superiora erigant, quorum rursus adminiculis & assollere, & humi iare se facili ante Iesum locetur, diuino videri digno aspectu. *Ambrosius in Luc.*

Vnicuique datur manifestatio spiritus ad utilitatem. Alij quidem per spiritum datur sermo scientiæ, alij discretio spirituum, &c. *1. Cor. 12. 7.*

Et non inuenientes qua parte eum inferrent præ turba, ascenderunt supra tectum, & per tegulas summiserunt eum cum lecto, in medium ante Iesum. *Luc. 5. 19.*

Sub te erit appetitus tuus, & tu dominaberis illius, *Gen. 4. 7.*

III. POINT.

**V**Oyez maintenant si vous estes bien auancé en la vertu, quel sont les obstacles qui vous font plus de peine à rompre pour y faire profit? Quelle auersion auez-vous du peché & des occasions dangereuses? Quel empire auez-vous sur vos passions? Mais quelle estime fairez-vous de la direction? Vous y estes-vous iamais soûmis? Auez-vous quelque personne à qui vous ouuriez vostre cœur avec toute sorte de confiance & de franchise? Suiuez-vous ses auis? Comment conduirez-vous les autres, comme vous estes obligé, si iamais vous n'auez esté conduit? Par quel chemin les menerez-vous? Ne sçavez-vous pas la menace de l'Escriture, Mal-heur à celuy qui est seul, parce que s'il tombe, il n'a personne qui le releue? Ne dites donc plus, ie n'ay que faire de personne, i'ay assez de suffisance & de discretion pour me gouverner: Mais soûmettez-vous de bon cœur à la conduite & aux aduis de quelque personne que vous ayez demâdée à Dieu; ce sera le moyen d'attirer les graces & les benedictions du Ciel, qui se communiquent particulièrement aux humbles & aux petits, & qu'aucune grace ne vous manque, soit de celles qui sont necessaires à vostre salut, soit de celles qui vous rendent vtile pour profiter aux autres, comme saint Paul nous dit auiourd'huy des Corinthiens;

*In omnibus diuites facti estis, ita ut nihil vobis desit in vlla gratia. I. Cor. I. 5.*

MEDITATION

Pour le XIX. Dimanche apres la Pentecoste.

Du mal-heur des Prestres qui s'approchent indignement du saint Autel.

1. C'est aux Ecclesiastiques proprement que N. Seigneur adresse cette parabole, Amice.  
2. Et qu'il fait reproche, Quomodo huc intrasti non ha-

bens vestem nuptialem?  
3. Chastimens que Dieu tire de ceux qui s'approchent de l'Autel sans cette robe nuptiale.

Nisi quisque adiue-  
tur à superiore, nūl-  
lo modo sibi est ido-  
neus, vt sese tantū  
miseriarum implica-  
mentis expediat: Est  
autem iustum consi-  
lium, vt qui se à po-  
tentiarū aduari vult,  
adiuet & infirmio-  
rem in quo est ipse  
pōerior. S. Aug. de  
ser. Dom. 3.  
Melius est duos esse si-  
mul, quam vnum, ha-  
beat enim emolumē-  
tum societatis suæ. Sī  
vnu ceciderit ab ali-  
tero fulciatur, vā solū  
quia cum ceciderit nō  
habebit subleuantem  
se. Eccl. 4. 9.  
Ne dicas, sufficiens  
mibi sum. Eccl. 10. 26.

*Amice quomodo huc intraſti non habens veſtem nuptialem ?*

Matt. 22. 12.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encore que tous les Chreſtiens puiſſent ſe glorifier par vn excez de la bonté de Dieu quand ils ſont en ſa grace, d'eſtre de ſes amis, cette qualité neantmoins d'amis, eſt plus propre & particuliere aux Eccleſiaſtiques, comme Noſtre Seigneur le témoigne luy meſme, quand leur parlant en la perſonne de ſes Apoltres, il leur dit : *Iam non dicam vos ſeruos, ſed amicos*, & ailleurs, *Dico vobis amicis meis*. La raiſon pour laquelle il les honore de ce titre d'amis ; c'eſt qu'il a fait pour eux au delà de tout ce qu'on peut faire, ou s'imaginer pour vne perſonne que l'on aime : non ſeulement quand il les a créés, rachetés, & baptiſez comme le reſte des Chreſtiens ; mais quand il les choiſit d'entre tous pour leur donner accès auprès de ſa perſonne, pour eſtre les Mediateurs & les Ambaſſadeurs du peuple vers Dieu, quand il les enuoye avec tout autant de pouuoir qu'il en auoit receu de ſon Pere, quand il leur donne la connoiſſance de tous ſes plus ſecrets myſteres, quand il ſe communique à eux ſi intimement tous les iours dans le ſaint Sacrifice, & dans l'Oraiſon, quand enfin il leur confie le ſoin de ſon Eſpouſe.

*Remerciez* Noſtre Seigneur de ce titre honorable d'amis qu'il vous a mérité. Mais prenez garde ſi vous correſpondez à cét amour. Vous le ferez paroître en deux choſes, Premièrement, ſi vous faites eſtime de ſa perſonne & de ſes volontez, & en ſecond lieu, ſi vous aimez ſon Eſpouſe. Voyez donc en paſſant quel amour vous auez pour luy, & quel ſentiment vous auez pour l'Egliſe.

*Helas !* dit ſaint Bernard, *Non ſunt omnes amici ſponſi, qui hodie ſunt ſponſi Eccleſie*. Voyez comme la pluſpart des Beneficiers vſent des biens que leur donne cette Eſpouſe, les vns pour s'enrichir, les autres pour entretenir leur luxe, les autres pour leurs plaiſirs : *Non eſt hoc ornare ſponſam, ſed ſpoliare ; non eſt custoaire, ſed perdere ; non eſt defendere, ſed exponere ; non eſt inſtruire, ſed proſtituere*, &c. Serm. ad Clerum in Conc. Remenſ. congreg.

## II. POINT.

ſua non ſen conſtituit amici, vt auferat ſerui, vt non in vno vtrūque maneat, ſed vt alterum altero decedente ſuccedit.

*Aug. traſt. 8. in Ioan.* Omnia enim cognoui ſtis quæ operatus ſum in medio veſtri. Ego elegi vos de mundo, & poſui vos vitæ & fructum afferatis *Ioan. 15. 16.*

Sicut miſit me Pater. & ego mitto vos. *Ioan. 15. 16.*

Vobis datum eſt noſ. ſe inſyſterim regni Dei. ceteros autem in parabolis. *Luc. 8. 10.* Seruus nescit quid faciât Dominus eius.

ſua miſerandam ſponſam ta. b. s. creditam parany npluſ, qui ſignata cultui eius proprio retinere quæ. Qui ſon verem ar non amici proſeſto ſponſi, ſed amulit ſunt.

*Ber. l. 3. de conſid. c. 5.*



## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce reproche que Nostre-Seigneur fait aujourdhuy à celuy qui estoit entré en la salle du festin sans la robe nuptiale, & appliquez-le vous à vous mesme. *Amice*, c'est à vous qu'il parle, mon amy, à qui i'ay fait tant de graces, pour qui i'ay tant souffert, & à qui i'ay confié tous mes thresors, *Quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem?* Je ne parle point de cette robe d'innocence qu'il auroit falu auoir en entrant en l'estat Ecclesiastique, mais seulement des approches que vous faites tous les iours du saint Autel, comment osez-vous bien y venir sans la robe nuptiale? c'est à dire, sans l'innocence de la vie, sans la pureté d'intention, sans la deuotion actuelle, & sans les autres preparatiions necessaires: mais avec l'engagement quelquefois au peché, avec l'attache aux creatures, avec la haine, l'enuie & la ialousie dans le cœur, l'imagination toute pleine de fantosmes indignes de la sainteté du lieu?

Vous-avez tant de soyn de l'exterieur, de vos habits & de vos ornemens, que tout cela soit propre, qu'il n'y ait rien qui puisse blesser la veuë des hommes, & vous negligez le principal qui est l'interieur, vous ne regardez pas dans vostre ame, s'il y a quelque chose qui puisse déplaire à Dieu. Hypocrite que vous estes, *Munda prius quod intus est calicis, ut fiat id quod de foris est mundam.*

Que vous en semble? n'est-ce pas à vous que s'adressent ces paroles? ne celebrez-vous point quelquesfois en ce mal-heureux estat? Tremblez si vous vous en reconnoissez coupable, Et pour vous en donner plus d'aersion,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les chastimens que Dieu tire de ceux qui s'en approchent de la sorte. *Ligatis manibus & pedibus projicite eum in tenebras exteriores.* Vous scauez quelles sont ces tenebres. Imaginez-vous maintenant vn Prestre dans les Enfers, voyez ces horribles tourmens qu'on luy fait endurer: écoutez la leçon qu'il vous fait du milieu de ces flammes, touchez vn peu ce feu qui le consume. Et qui que vous soyez, craignez à la veuë de ces peines. *Multi enim sunt vocati, pauci vero electi.*

*Ibi erit fletus & stridor dentium. Crucior in hac flamma. Luc. 16. 24. Exiguo conceditur misericordia, potentes vero potenter tormenta patientur. Sap. 6. 7.*

Helas ! si d'entre ceux qui sont bien appelez, il y en a peu de choisis, pour ne pas correspondre à l'excellence de leur vocation : Que sera-ce, dit S. Bernard, de ceux qui ne sont pas appelez ? *Quid si non vocati ?*

*Humiliez-vous* à l'éclat de cette foudroyante parole, & tâchez de viure en sorte à l'aduenir, que vous obligiez la diuine bonté de faire en vostre personne vn miracle de sa grace.

*Renoncez*, suiuant l'aduis de saint Paul, dans l'Epistre d'aujourd'huy, à toutes vos inclinations déreglées, & à tous les desordres de vostre vie passée, & reuestez-vous de ce nouuel homme qui est créé selon Dieu, en sainteté, verité & iustice.

*Renouamini spiritu mentis vestrae, & induite nouum hominem, qui secundum Deum creatus est, in iustitia & sanctitate veritatis.* Eph. 4. 23.

---

## MEDITATION

Pour le XX Dimanche apres la Pentecoste,

De l'endurcissement des Ecclesiastiques.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Nostre-Seigneur attire les hommes à penitence en différentes façons.</p> <p>2. Mais les Ecclesiastiques ans si bien que les Iuifs demeurent</p> | <p>obstinez à toutes ces sermons.</p> <p>3. Les sources de cet endureissement.</p> |
|---|--|

*Nisi signa, & prodigia videritis, non credidistis.*

Ioan. 4. 48.

### I. POINT.

Sic Magdalenam & latronem traxit interius: Sic Samaritanam. Nicodemum: Sic Centurionem & alios multos: Sic Paulum.

**C**ONSIDEREZ que Nostre-Seigneur estant venu au monde pour attirer les hommes à penitence, il les attire en différentes façons, les vns par les mouuemens interieurs, & les inspirations secretes, les autres par le

predication, les autres par les prodiges, & les miracles, & les autres enfin par les afflictions temporelles. C'est la maniere dont il se comporte aujourdhuy vers ce Seigneur de l'Euangile, enuoyant vne maladie dangereuse à son fils, afin qu'en le guerissant de sa fièvre, il eust occasion de guerir le Pere de l'infidelité. C'est encore le moyen dont il s'estoit seruy pour conuertir les Iuifs, non seulement auant sa venue, mais pendant mesme qu'il estoit au monde, leur enuoyant des Prophetes de temps en temps, conuersant parmy eux, & faisant à leur veuë des prodiges & des miracles inouïs, sans pourtant que cela püst fléchir l'opiniaistreté de leurs cœurs.

Admirez icy d'vn costé la bonté de Dieu, qui se sert de tant de moyens pour nous attirer à luy: mais estonnez vous aussi de la resistance que les hommes y apportent, & afin que cette pensée puisse faire impression sur vostre esprit, & que vous en puissiez tirer du profit,

## II. POINT.

**N**E considerez point icy seulement l'incrédulité & l'endurcissement des Iuifs, qui ne peuvent croire, ny se conuertir, s'ils ne voyent des prodiges, mais faites reflexion sur vous-mesme, & voyez combien Dieu en fait tous les iours à vos yeux, sans que vous sembliez y adiouster foy. Je ne parle point des inspirations interieures, & des bons desirs que vous sentez à tout moment, des predications & des instructions que vous auez tous les iours, des exemples que vous voyez, des lectures que vous faites: mais les maladies, les guerres, & les autres afflictions publiques & particulieres que vous ressentez; la rigueur de sa Iustice, dont vous auez si souuent des exemples en la personne des Ecclesiastiques, ne sont-ce pas des touches assez puissantes, & comme autant de signes que Dieu vous enuoye pour vous faire rentrer en vous mesme? Et cependant vous demeurez insensible, d'où vient vne si grande dureté de cœur dans des personnes si fauorisées de Dieu? le voulez vous scauoir?

Nemo venit ad me, nisi Pater meus traxerit eum. *Iohn. 6. 44.*  
 Ecce ego mitto ad vos Prophetas, & sapientes. *Mat. 23. 54.*  
 Credita sunt illis eloquia Dei. *Rom. 3. 2.*  
 Multitaram multique modis olim loquens Deus patribus in Prophetis, nouissime locutus est in filio suo. *Heb. 1.*

Interris visus est, & cum hominibus conuersatus est. *Baruch. 3. 38.*

Si opera non fecissem quæ nullus alius fecit, peccatum non haberent. *Iohn. 15. 24.*

Cum tanta signa fecisset coram eis, non credebant in eum. *Iohn. 12. 37.*

Dura ceruice & incircuncis cordibus, vos semper Spiritui sancto resistitis. *Act. 7. 51.*

Quanta nos eius miracula videmus, quot flagellis affligimur, quâvis minarum aspernabitur deterremur, & tamen vocentem se qui contemnimus? *S. Greg. in. 5. in Euang.*  
 Dabit metuentibus se significationem, ut fugiant à facie arcus, *Is. 58. 6.*

## III. POINT.

Qui volunt diuites fieri, incidunt in tentationem, & in laqueum diaboli & desideria multa nocua & inutilia, quæ mergunt homines in interitum: Radix enim omnium malorum est cupiditas, quam quidam appetentes errauerunt à fide, & inſeruerunt ſe doloribus multis. 1. Tim. 6. 9.

IL y en a deux ſources principales : La premiere vient de la conuoitiſe, c'eſt à dire, de l'affectiõn dereglee des biens, des honneurs, des plaiſirs, ou des commoditez de la vie, qui poſſede ſi abſolument vne perſonne, que tout ce qu'on luy peut dire, ne fait ſur elle aucune impreſſion. C'eſt ainſi que les Iuiſ ſe mocquoient autresfois de Noſtre-Seigneur quand il parloit du mepris des richelſſes : *Quia erant auari*, dit l'Euaugile, *deridebant eum*. Luc. 14. L'autre ſource de cet endurciſſement dans les Eccleſiaſtiques, c'eſt l'abandonnement que Dieu en fait en punition de leurs pechez paſſez & des reſiſtances qu'ils ont faites à ſes graces, là où quand ils ſont arriuez, tous les foudres du monde ne ſont pas capables de les eueiller, ils meprisent toutes les remonſtrances, ils ſe rient de la deuotion, ils ne peuuent ſouffrir la bonne vie de leur prochain : ſi on leur repreſente leur miſerable eſtat, ils ne le peuuent voir, & au milieu de leurs crimes, ils ne peuuent ſe perſuader qu'ils doiuent, ou qu'ils puiſſent viure autrement. *Sinite illos*, dit Noſtre-Seigneur, *cæci ſunt*, laiſſez-là ces aueugles, laiſſez-les tomber dans leurs pechez d'où ils ne ſe puiſſent iamais releuer, laiſſez-les mourir dans leur aueuglement, ils n'ont point voulu ſe conuertir quand ils l'ont pû, ils ne le pourront pas auſſi quand ils le voudront.

Vous n'en eſtes pas-là Dieu mercy. Louiez-en la bonte diuine, tirez profit du mal-heur des autres qui ſont abandonnez, Vous ne le ſçauriez mieux faire, qu'en obſeruant ces deux auis que vous donne l'Apoſtre dans l'Epitre du iour, qui ſont premierement, de vous tenir touſiours ſur vos gardes, pour ne vous point laiſſer aller à vos conuoitiſes, ny à la frequentation des Eccleſiaſtiques dereglez, & en ſecond lieu, de faire vn menage du temps à l'aduenir, pour reparation de celui que vous auez ſi mal employe.

*Videte quomodo cautè ambuletis, non quaſi inſipientes, ſed ut ſapientes, redimentes tempus, quoniam dies mali ſunt.*  
Eph. 5. 15.

Non regnet peccatum in veſtro mortali corpore. Non obediatis concupiſcentiis eius. Rom. 6. 12.

MEDITATION

Pour le XXI. Dimanche après la Pentecoste.

De la patience & douceur que les Ecclesiastiques doiuent auoir enuers le prochain.

- 1. Raisons qui les obligent à cette douceur & Patience.
- 2. En quoy ils la doiuent témoigner.
- 3. Reflexion.

*Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi.*  
Matth. 18. 26.

I. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent obliger les Ecclesiastiques à exercer cette patience & douceur enuers le prochain. Il n'en faut pas d'autre que la bonté de Dieu, que nous propose aujourd'huy l'Euangile, & son incroyable patience à nous souffrir depuis si long-temps dans nos desordres, & à nous pardonner des dettes infinies. Voulez vous voir combien vous luy estes redevable ? regardez les bien-faits que vous auez receus, & les pechez que vous auez commis, quand il n'y en auroit qu'un seul, cette dette est si grosse, qu'elle ne se peut exprimer que par les mille & dix-mille talens. Parcourez maintenant les bien-faits de la nature & de la grace qu'il vous a conferez : Representez vous tous les pechez que vous auez commis, & les accumulez les vns sur les autres, & faites apres si vous pouuez la supputation de vos dettes, encores n'est-ce que pour le passé; mais pour le present, combien faut-il qu'il ait encore de patience, pour le mauuais vsage que vous faites du temps, qu'il ne vous a donné que pour vous amender ? & à l'auenir quel besoin auez-vous de ses graces, pour continuer & perfeuerer iusqu'à la fin ?

*Seroit-il bien possible que Dieu ayant tant souffert de vous,*

Simile est regnum caelorum homini Regi qui voluit rationem ponere cum seruis suis. Et cum coepisset rationem ponere, oblatu est ei vnus, qui debebat ei decem millia talenta. Misertus autem Dominus serui illius, dimisit eum, & debitum dimisit ei. Dimittite nobis debita nostra.

Iniquitates meae & supergressae sunt caput meum. Ps. 37. 5.  
Circumdederunt me mala, quorum non est numerus: comprehenderunt me iniquitates meae & non potui ut viderem. Ps. 39. 15.  
Longanimis Dominus, & multum misericors. Ps. 102. 8.  
Egressus autem seruus ille inuenit vnum de conferuis suis, qui debebat ei centum denarios, & tenens suffocabat eum dicens, Redde quod debes. Et praecidens conseruus

elius rogabat eum dicens: Patientiam habere in me, & omnia reddam tibi. Ille autem noluit, sed abiit & misit eum in carcerem donec redderet debitum. Alter alterius onera portate & sic adimplebitis legem Christi. Gal. 6. 2.

Estote autem inuicem benigni, misericordes, donantes inuicem, sicut Deus in Christo donauit vobis.

Eph. 4. 32. Sic pater meus celestis faciet vobis, si non remiseritis vniuersis que fratri suo, de cordibus vestris.

Seditionarios nunquam ordinandos Clericos, sicut nec vrsarios, nec iniuriarum suarum vitores.

Couc. Agrar.

vous ne puissiez rien souffrir de vostre prochain, que vous ayant traité auez tant de douceur, vous voulussiez exiger vos dettes auez tant de seuerité ? & que vous ayant remis de si grandes sommes, vous voulussiez tenir le pied sur la gorge à ceux qui vous en doiuent de tres petites ?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quelles occasions les Ecclesiastiques doiuent témoigner cette patience & douceur à l'égard du prochain. C'est premierement, dans le tribunal de la Penitence, receuant les pecheurs avec grande compassion, ne les rebutant iamais par aucune parole rude ou méprisante, mais les encourageant sur l'esperance de la misericorde de Dieu. 2. Dans la conuersation, souffrant avec patience & benignité, les imperfections spirituelles & corporelles du prochain, sans s'aggrir de leurs humeurs, de leurs importunités, & de leurs façons lourdes & inciuiles. 3. Dans les iniures qui sont faites à leurs personnes, les pardonnant volontiers & les oubliant en sorte, que nous n'en témoignions aucun ressentiment, allant plustost au deuant de ceux qui nous auroient offensé pour les rappeler à leur deuoir, & leur monstrent l'exemple de faire le mesme enuers ceux de qui ils auroient receu quelque affront. Enfin pour reuenir au suiet de l'Euangile, cette patience & douceur doit paroistre dans les comptes que les Ecclesiastiques ont à faire avec leurs fermiers, ne leur tenant pas la rigueur comme le font la pluspart, pour les faire payer iusques au dernier denier, & aussi-tost que le terme est écheu, sur tout quand ils ont souffert des pertes, encore que quelquefois on püst les y contraindre en iustice, mais ayant patience, & leur quittant quelquefois vne partie par aumosne.

*N'est-ce pas chose digne de compassion, dit saint Bernard, de voir de pauures laboureurs trauailler tout le long de l'année pour des personnes qui vivent dans l'oyssiveté, & qui s'engraissent de leurs sueurs, sans entrer en aucun sentiment de leur misere ? Ce sont là les causes qui entretiennent maintenant les bureaux de la Iustice seculiere, ce sont les plaintes qu'on entend dans toute la campagne à la honte & à la confusion du Clergé & des reguliers, c'est ce qui scandalise les Laïcs, & qui décrie si fort la pluspart des personnes deuotes & de plusieurs saintes Communantez.*

Sudant agricolæ, putant & fodunt viticolas, inter hæc qui torpent otio accedente fructum tempore in nouari sibi iocosa iuuent, viuunt tritico, bibunt sanguinem vite meracissimum, par in est, impinguantur & dilatantur a dipe frumentis, &c. S. Bern. in illud, Ecce nos. c. 4. Væ qui bibitis vinum in phyalis, & nihil patiebantur super conuisione Ioseph.

Amos, 6, 6,

Est-ce auoir de la charité que de consommer en frais des pauures gens, qui n'ont pas le moyen de payer, bien moins de soustenir des procès, & se seruir du credit qu'on peut auoir dans le monde pour les ruïner? Si Dieu vous tenoit la mesme rigueur, que seroit-ce de vous? *Serue nequam, omne debitum dimisi tibi, nonne ergo te oportuit misereri serui tui, sicut & ego tui misertus sum?* On ne dit pas que vous abandonniez vos dettes, mais donnez-vous vn peu de patience: Vous la demandez tous les iours à Dieu, pourquoy la refuserez vous aux autres?

Charitas patiens est; benigna est.  
1. Cor. 13. 4.  
Vt his qui perdidērunt sustentiam.  
Ecol. 2. 16.  
Quare non magis iniuriam accipitis?  
1. Cor. 6. 7.

I. POINT.

CONSIDEREZ comme vous vous estes comporté iusques à cette heure dans ces rencontres, si vous auez pratiqué tous ces auis. Sinon faites resolution pour l'honneur de vostre ministere, pour le bon exemple que vous deuez au prochain, & pour pouuoir gagner vn chacun plus aisément à Dieu, de les mettre en pratique. Vous ne le pouuez pas faire de vous mesme, mais demandez-en la grace à Dieu, qui comme il vous en a donné l'exemple, ne manquera pas de vous en donner aussi les moyens, si vous mettez en luy vostre confiance,

*Confortamini in Domino, & in potentia virtutis eius.* Eph. 6. 10.

---

MEDITATION

Pour le XXII. Dimanche apres la Pentecoste.

Des parties necessaires pour former vn homme Apostolique sur le modele du Fils de Dieu, à l'occasion des louïanges que luy donnent aujourd'huy les Iuifs dans l'Euangile.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. <i>Quatre qualitez exprimées en ces paroles, Magister scimus quia verax es, &amp; viam Dei in veritate doces, &amp; non est tibi cura de aliquo, &amp;c.</i></p> | <p>2. <i>Quatre sortes d'Ecclesiastiques en qui quelqu'une de ces qualitez manque.</i></p> <p>3. <i>Resolutions à prendre sur ce sujet.</i></p> |
|--|---|

*Magister scimus quia verax es, & viam Dei in veritate doces & non est tibi cura de aliquo; non enim respicis personam hominum.* Matth. 22. 16.

## I. POINT.

Hic est ordo naturalis, purgari prius, deinde purgare: sapientia instrui, atque ita denum alios sapientia instruat: lux fieri & alios illuminare; ad Deum appropinquare, & ita alios deducere: sanctificari, & postea sanctificare. S. Greg. Naz. or. 1.  
 Dicunt & non faciunt  
 Matth. 23. 3.  
 Ipsi sacerdotes ignorauerunt intelligentiam. 1. Cor. 13. 8.  
 Ad docendum, ad corripiendum, ad erudiendum in iustitia. 2. Tim. 3. 16.  
 Habentes alimenta, & quibus tegamur, his contenti simus.  
 1. Tim. 6. 8.  
 Nolite solliciti esse dicentes. Quid manducabimus? &c. Mat. 6. 31.  
 Blandimenta mundi respectu intimo terrore despiciat, terrores autem considerato interna dulcedinis blandimento contemnat. Greg. pass. p. 2. c. 35.

**C**ONSIDEREZ en ce peu de paroles ( que la verité Carrache par force de la bouche des luifs, à la louange de nostre Maistre, quoy que ce fust avec vne intention captieuse ) quatre excellentes qualitez, comme autant de parties necessaires pour former vn homme vrayment Apostolique, sur le modele de Nostre-Seigneur Iesus-Christ. La 1. c'est la verité de la vie, c'est à dire, l'innocence & la pureté, *Scimus quia verax es*: Qualité qui marche la premiere en teste, parce que, dit saint Denis, il faut receuoir auant que de communiquer, & c'est vn ordre vniuersellement estably en toutes les choses diuines, que celuy qui les doit distribuër, les participe le premier, & soit remply des dons que Dieu par son entremise veut conferer aux autres: Si donc vous voulez porter les peuples à l'amour de la vertu, il faut que l'estime & le sentiment que vous en auez dans le cœur paroisse dans vos œuures, autrement vous serez de ces mal-heureux que Nostre-Seign. condamne dans l'Euangile, qui disent & qui ne font pas. La 2. c'est la verité de doctrine, *Et viam Dei in veritate doces*, c'est à dire, la science necessaire pour annoncer aux peuples les volontez diuines, & leur expliquer les oracles du Ciel avec sincerité, pour distinguer la lepre d'avec la lepre, pour semer la bonne semence, afin d'en recueillir vne heureuse moisson, & pour auoir la force de confondre l'heresie & l'impieté. La 3. c'est le mépris & le dégagement du monde, avec vn grand amour de la pauvreté, *Non est tibi cura de aliquo*, c'est à dire, estre tellement depouillé de l'affection de tous les biens de la terre qu'on n'ait rien & ne veuille rien, que ce dont précisément on ne se peut passer, bannissant tous les soins superflus, & les empressements des choses necessaires à la vie. La 4. & derniere, c'est la grandeur de courage & la generosité, pour éloigner de nous tous les respects humains, pour ne regarder point la personne ny le pouuoir des grands, & ne se rendre pas complaisant à leurs volontez, *Et non respicis personam hominum.*

## II. POINT.



## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quatre sortes de personnes parmi les Ecclesiastiques, en qui quelqu'une de ces qualitez manque. Les 1. sont ceux qui vivent dans le desordre, quoy qu'ils parlent, qu'ils preschent & qu'ils instruisent: Ceux-là, dit l'Evangile, portent leur condamnation sur le front, & sont desia iugez. Les 2. sont ceux qui n'enseignent pas du tout, ou pour n'en estre pas capables ou pour ne vouloir pas en prendre la peine, ou s'ils le font, c'est d'une facon estudiée, polie & affectée, qui surpasse d'ordinaire la portée de leurs auditeurs, ou bien avec des accommodemens lâches aux maximes du siecle, qui dérogent à la pureté & à la sincerité de la doctrine de l'Evangile, ou bien enfin pour s'acquérir des louanges & se mettre en reputation, encores que quelquesfois ils vivent en particulier sans reproche. Les 3. sont ces personnes attachées au monde quelquesfois par vne seruitude indigne de leur caractère; ceux qui frequentent les maisons des grands, qui font trafic & negoce, comme des Marchands, qui s'embarassent dans des ménages, qui cherchent à s'enrichir, & à se pourvoir de biens pour l'avenir, qui au lieu de donner leur temps à l'estude, à l'oraison & à la predication, l'employent en d'autres occupations indignes de leur ministere, quoy qu'ils semblent d'ailleurs en apparence s'acquitter des deux premieres obligations. Les derniers sont ceux, lesquels ou par vne crainte servile & criminelle, ou par vne esperance sordide de quelque faueur ou gratification temporelle, flattant les grands du monde, n'osent les avertir quand il est necessaire, de peur de tomber en leur disgrâce, qui s'accommodent à leur fantaisie pour l'heure de la Messe, les Festes & Dimanches contre les ordres de l'Eglise, & au preiudice des autres Paroissiens, qui leur donnent place dans le chœur tout auprès des Autels, & leur accordent la sepulture au lieu le plus apparent de l'Eglise.

## III. POINT.

**V**Oyez si vous n'estes pas coupables de quelqu'un de ces manquemens. Et pour y remedier à l'aduenir, & ne plus tomber dans ces desordres, prenez ces resolutions, & demandez au souverain Maître de les pouvoir executer à son exem-

Ex ore tuo, te iudico  
serue nequam.

Luc. 19. 22.

Qui docet & facit  
quod docet, vere ille  
docet; qui autem non  
facit quod docet, non  
alium docet, sed seip-  
sum condemnat. Et  
melius est facere &  
non docere, quam do-  
cere & non facere. S.

Chris. op. Imp. hom. : o.  
Sacerdos si prædica-  
tionis est nefcius, quam  
clamori vocem daru-  
rus est præco mutus?

S. Greg. Pass. p. 2. c. 4.

Docentes quæ non  
oportet turpis luci  
gratia. 1. Tir. 7.

Amant vocari Rabbi  
Martyres seculi,  
mundi professores,  
discipuli curiæ. Pet.  
Blas.

Sæpe rectores impro-  
vidi humanam amit-  
tere gratiam formi-  
dantes, loqui liberere-  
cta pertimescunt, &  
iuxta veritatis vocem  
nequam iam gregis  
custodia: pastorum  
studio, sed mercena-  
riorum vice deser-  
uiunt, quia veniente  
lupo fugiunt, dum se  
sub silentio abscon-  
dunt. Hinc rursum  
queritur dicens, Non  
ascendistis ex aduerso,  
nec apposuistis mu-  
rum pro domo Israël.  
Ex aduerso quippe as-  
cendere, est pro defen-  
sione gregis voce li-  
bera huius mundi po-  
testatibus contrariæ,  
S. Greg. ib. sup.

ple La 1. d'employer tous les iours quelque temps à l'estude & à l'oraïson. La 2. d'éuiter tant que vous pourrez les compaignies feculieres. La 3. de vous affranchir de tous les soins superflus pour les choses de la terre, & de la preuoyance excessiue des necessitez temporelles. La 4. enfin de vous rendre ferme & courageux, pour ne ceder ny aux prieres ny aux menaces des grands, en choses qui iront contre le seruice de Dieu ou de l'Eglise. Peut-estre en auez-vous desia pris le dessein, il ne reste plus que de l'accomplir & y perseuerer. C'est la confiance que vous deuez auoir en la grace de Dieu, si vous la luy demandez comme il faut. *Confidens hoc ipsum, quia qui cepit in vobis opus bonum, ipse perficiet.* Phil. 1. 6.

## MEDITATION

Pour le XXIII. Dimanche apres la Pentecoste.

De la mort que cause le peché dans vne ame, & les moyens de la resusciter.

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <p>1. Les rapports qu'il y a entre la mort corporelle &amp; la mort spirituelle.</p> <p>2. Trois choses à obseruer sur l'e-</p> |  | <p>xemple de Nostre-Seigneur, pour resusciter &amp; conuertir vne ame.</p> <p>3. Reflexion.</p> |
|---|--|---|

*Domine filia mea modo defuncta est, sed veni, impone manum tuam super eam & viuet.*

Matth. 9. 18

### I. POINT.

*Sic describit animam istam Iere.*  
 Candidiores Nazaræi  
 eius niue, nitidiores la-  
 Æe, rubicundiores ebo-  
 re antiquo, saphiro  
 pulchriores. Thre. 4. 7  
*Paulo post statum pec-  
 cati describens, ib.*  
 Denigrata est super  
 carbones facies eorum  
 & non sunt cogniti in

**C**ONSIDEREZ les rapports qu'il y a entre la mort spi- rituelle d'une ame causée par le peché, & la mort corporelle. La 1. c'est que comme la mort défigure tout à fait vn corps, quelque beau & accompli qu'il eust esté auparauant; ainsi vne ame, qui par la grace estoit douée d'une si exquise & si admirable beauté, qu'elle rauissoit les yeux de Dieu & des Anges, est rendue par le peché horriblement difforme, &

en si mal-heureux estat qu'il n'y a corps gasté, pourry, gangrené, ou rongé de lepre qui en approche. Le 2. c'est que comme la mort nous priue entierement de l'usage de toutes les facultez corporelles, ainsi fait le peché à nostre ame, la rendant aueugle & impuissante à toutes les bonnes œuures, luy fermant l'oreille aux inspirations diuines. Le 3. c'est que comme la mort diuisant l'ame d'avec le corps, luy fait perdre la vie naturelle, ainsi le peché nous separant d'avec Dieu, qui est la vie de nostre ame, nous fait perdre la vie surnaturelle de la grace.

Qui peut apres cela n'auoir point d'horreur du peché qui cause en nous de si funestes & pernicieux effects? seruez vous de ces motifs pour en donner de l'auersion au peuple. Et dans le

## II. POINT.

Apprenez de ce que fait Nostre-Seigneur aujourd'huy en la resurrection de cette ieune fille, les moyens de ressusciter, c'est à dire, de conuertir vne ame qui est dans le peché. Le 1. c'est d'oster tous les empeschemens, *Recedite*, dit le Fils de Dieu à tous ces jouëurs de flutte, & à tout ce monde qui estoit en trouble dans la maison, Retirez-vous, otez moy tout cela; les plaisirs, les ieux, les ébats & les tempestes d'vn esprit agité, seruent d'obstacle au pecheur pour se conuertir, il faut les retrancher. C'est ainsi qu'il en vse encore en la resurrection du Lazare, quand il dit, *Tollite lapidem*. Otez cette pierre, c'est à dire, otez cette creature, cette attache, cette ambition, cette rancune, & tous ces empeschemens de vostre conuersion & de vostre sortie du sepulchre, où vous estes gisant, comme vn autre Lazare dans la puanteur & dans l'infection. Le 2. c'est, de s'affermir le courage contre les discours, les attaques, & les railleries des hommes, lesquels voyans vne personne changer de vie, ont coustume de la blâmer aussi tost, ou du moins luy ietter des brocards, qui est la ruse la plus fine, & la tentation la plus grande du demon, & celle qui luy réussit dauantage. Si Nostre-Seigneur eût pris garde aux mocqueries que l'assemblée faisoit de luy, quand il disoit que cette fille n'estoit pas morte, elle ne fust pas retournée en vie. Le 3. Apres que les occasions sont ostées, & que l'on

plateis, adhæsit cutis  
corum ossibus, aruit &  
facta est quasi lignum,  
Obscuratum est aurum,  
mutatus est color optimus:  
& egressus est à  
filia Sion omnis decor  
eius. Ambulabant vt  
cæci, quia Domino  
peccauerunt, *Sophoni*  
1. 17. Homo comparatus  
est iumentis,  
Ps 48. 13. & 21.  
Ecce quomodo de grege  
facta est egregia  
creatura. Heu tristes &  
lächrymosa mutatio:  
5. *Ber. ser. 35. in Cant.*  
Sicut expirat corpus  
cum animam emittit,  
sic expirat anima cum  
Deum amittit. 3. *Aug.*  
*ser. 5. de verbis Dom.*  
Cum venisset Iesus in  
domum principis, &  
vidisset tibicines &  
turbam tumultuantem,  
dicebat: Recedite, non  
est enim mortua puella,  
sed dormit.

Quis est tumultus tuus,  
nisi mali mores? *Am. b.*  
Mibi autem pro minimo  
est, vt à vobis iudicer,  
aut ab humano  
die, qui autem iudicatur  
me? Dominus est.

Et deridebant eum,

Et præcepit eis vehementer, vt nemo id  
faceret, & iussit dari illi  
mâducarum. *Mat. 5. 43.*

124 Pour le XXIII. Dimanche apres la Pentecoste.

a mis bas tous les respects humains, & ainsi que le penitent par des fortes resolutions, & par quelque temps d'espreeue ( s'il en est necessaire ) est en quelque façon affermy dans le bien, c'est de luy donner à manger comme Nostre-Seigneur fit faire à cette fille ressuscitée, c'est à dire, luy conseiller le frequent vsage du S. Sacrement de l'Autel, luy enseignant les dispositions requises pour en faire du profit. Voila les trois auis que vous deuez obseruer à l'égard de vos penitens.

### III. POINT.

**V**Oyez comme vous vous estes seruy iusqu'à present de ces aduis : n'avez-vous point accordé quelquesfois l'absolution à des personnes qui estoient dans l'occasion prochaine du peché ? Les avez vous tousiours premunis de conseil contre les discours & les tentations qu'ils pourroient souffrir de la part du monde ? Et enfin ne leur avez-vous pas accordé la sainte Communion trop facilement, & sans auoir auparauant veu quelque effort notable qu'ils auroient fait sur eux-mesmes, pour renoncer à leurs mauuaises habitudes ?

*Mais vous à vostre égard les avez-vous pratiquez ? Car le moyen que vous enseigniez aux autres ce que vous ne faites pas vous-mesme ? Il faut pouuoir vous proposer pour exemple au peuple, selon que le dit l'Apostre S. Paul en l'Epistre de ce iour, puisque comme il adiouste, vous n'estes pas seulement pour les enseigner, mais que vostre vie doit estre le modele de la leur, *Imitatores mei estote, & obseruate eos qui ita ambulat, sicut habetis formam nostram.* Phil. 3. 27.*

### ANNOTATION.

*Ce liure estant pour les personnes Ecclesiastiques, il n'est pas necessaire de leur dire, que s'il y a plus de 24. Dimanches apres la Pentecoste, il faut reprendre les Dimanches qui auront esté obmis apres l'Epiphanie, reseruant tousiours le 24. pour le dernier. La Rubrique leur enseignera cela.*

MEDITATION

Pour le dernier Dimanche après la Pentecoste.

Du scandale abominable que causent les Ecclesiastiques par le mauvais exemple.

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| 1. Combien est abominable la vie d'un mauvais Ecclesiastique. | 2. Quelle desolation elle cause. |
|   | 3. Reflexion sur ces veritez.    |

*Cum videritis abominationem desolationis stantem in loco sancto, erit tunc tribulatio magna, &c*  
Matth. 24. 15.

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'encore que ces paroles puissent souffrir plusieurs explications, elles peuvent estre tres-bien entenduës des desordres que cause la vie des mauvais Ecclesiastiques : Car qu'y a-il de plus abominable que de voir vn lieu tout remply de sainteté, comme est l'Eglise, profané & des-honoré par les déreglemens de ses Ministres, de voir leurs ames consacrées à Dieu par tant de titres, & par vn triple caractère du Baptisme, de la Confirmation & de l'Ordre, deuenës la demeure du demon ? de voir que ceux qui ne doivent pas seulement estre enfans de Dieu par la grace, mais qui doivent en engendrer tous les iours des nouveaux, soient deuenus les esclaves de Satan, & au lieu d'estre par l'vniõ qu'ils deueroient auoir avec Iesus-Christ, comme leurs fonctions & leur ministere le demãdent, vn même esprit avec luy, c'est à dire, vn esprit noble, tres-pur & tres-parfait, les voir par la liaison qu'ils ont avec l'autheur du peché, deuenus méchans, viles, sales, & abominables comme luy ? C'est ainsi que les enfans d'He-ly sont appelez pour leur vie débordée & impie, *filij Belial*, les enfans du diable ; & que Iob parlant du pecheur le nomme *abominabilis & inutilis*, ou comme porte vne autre version *fa-*

Ego honorifico patrem meum, vos autem inhonorastis me. Ioan. 8. 49.  
Vos estis templum Dei viui, sicut dicit Deus, quoniam inhabitabo in illis; 2. Cor. 6. 16.  
Ego dixi, dii estis, & filii excelsi omnes. Ps. 81. 6.  
Qui adhæret Domino, vnus spiritus est. 1. Cor. 6. 17.  
Vos ex patre diabolo estis. Ioan. 8. 44.

Vas immundum; O. c. 8.  
Tu signaculum similitudinis eius, plenus sapientia & perfectus decore. Omnis lapis pretiosus operamentum

uum, fardis, topa-  
 zius, & iaspis, aurum  
 opus decoris tui, do-  
 nec inuenta est in te  
 iniquitas. *Ezech. 28. 12.*  
 Qui debebat panes  
 meos magnificauit su-  
 per me supplantatio-  
 nem. *Ps. 40. 10.*

*tidus & male olens.* Ne peut-on pas appliquer à vn Ecclesiasti-  
 que viuant en cét estat, les paroles que le Prophete Ezechiel  
 chap. 28. adresse au premier des Anges apres leur cheute, *Quo-  
 modo cecidisti de caelo Lucifer?* Vous estiez l'image parfaite de la  
 Majesté de Dieu, vous estiez plein de sagesse, & accomply en  
 beauté, vous estiez iouïssant des delices du Paradis, & repeu-  
 tous les iours de la viande des Anges, vous n'estiez couuert  
 que d'or & de pierres precieuses, iusqu'à ce que le peché s'est  
 trouué en vous qui vous a dépoüillé de tous ces ornemens &  
 vous a rendu horrible, laid, hideux & miserable. Voila pour  
 l'abomination, mais dans le

## II. POINT.

Cuius vita despicitur,  
 quid restat nisi vt præ-  
 dicatio contemnatur?  
 S. Greg. l. 8. de dign.  
 Saccer.

Disciplina Domini ex  
 moribus familie de-  
 monstratur. S. Chrys.  
 hom. 10. ep. Imp  
 Heu, heu Domine ipsi  
 sunt in Ecclesia tua  
 primi qui videntur in  
 Ecclesia tua primatum  
 diligere, gerere prin-  
 cipatum Arcem Sion  
 occupauerunt, apprehen-  
 denderunt munitiones  
 & vniuersam de-  
 inceps libere & po-  
 testatiue tradunt in  
 cendio ciuitatem: Mi-  
 sera eorum conuersa-  
 tio, plebis tuæ misera-  
 bilis tuberculo est. S.  
 Ber ser. 1. de con. S.  
 Pauli. Hæcerat scil.  
 abominatio desolatio  
 nis apud iudeos, vide-  
 re in templo vexilla  
 Romanorum imagini-  
 bus eorum plena.

**C**ONSIDEREZ la desolation que cause la vie d'vn mau-  
 uais Ecclesiastique. De là vient ordinairement le mépris  
 que l'on fait de leur personne & de leur ministere, que l'Eglise  
 Catholique est baffoüée par les heretiques & les libertins, que  
 les seculiers à leur exemple se licentient à toute sorte de mal,  
 s'imaginant aisément qu'ils sont plus excusables, comme  
 estant obligez à moins de perfection: adioustez à cela les  
 fleaux, les calamitez publiques que les sainets Peres attri-  
 buent aux pechez des Ecclesiastiques; y a-il desolation pareil-  
 le à celle là qui ruïne & qui conuertit toute l'œconomie de  
 l'Eglise, qui porte ses enfans au mal, & les engage enfin aux  
 flammes eternelles? y a-il tribulation & affliction plus grande  
 aux gens de bien? & pensez-vous qu'il ne leur est pas plus in-  
 supportable de voir vn Prestre constitué en charge ou dignité  
 Ecclesiastique, desoler toute vne ville, & quelquefois vne  
 Prouince par son mauvais exemple, qu'il estoit abominable  
 aux Iuifs, de voir les enseignes Romaines arborées sur le haut  
 de leur Temple, dans lesquelles estoient les images des faux  
 Dieux?

## III. POINT.

**P**ENSEZ maintenant quel abyfine de mal-heur & quel defes-  
 poir à vn Prestre, sur tout à vn Curé & a l'heure de la mort,  
 quand non seulement les clameurs de sa conscience pour ses  
 propres pechez, mais toutes les ames auxquelles il aura seruy  
 d'occasion de peché, demâderont vengeance cõtre luy: quelle  
 restitution, quelle reparation pourra-il faire? que répondra-il à

I. Christ, quad il luy redemandera ces ames, & qu'il luy fera voir que ses scandales ont damné ceux qu'il vouloit sauuer, que ses débauches ont aneanty la vertu de sa Croix, & osté à son sang l'efficace de la redemption ?

Repassez dans vostre esprit toutes vos actions qui pourroient auoir scandalisé le prochain pour petites qu'elles soient. Détestez les deuant Dieu, renoncez aux occasions, & demandez à Nostre-Seigneur qu'il vous fasse d'oresnauant connoistre sa volonté, comme vous exhorte S. Paul en l'Epistre de ce iour, & qu'il vous fasse la grace de conuerser & de viure d'une façon, qui ne des-honore plus vostre Maistre ny vostre Ministère, mais que vous luy soyez agreable en toutes vos actions.

*Postulantes ut impleamini agnitione voluntatis eius, in omni sapientia & intellectu spirituali, ut ambuletis dignè Deo per omnia placenses, in omni opere bono fructificantes. Col. 1. 9.*





# MEDITATIONS

## SVR LES CONFERENCES

### SPIRITVELLES ET ECCLESIASTIQUES.

Premiere Conference.

#### MEDITATION

Du bon employ du temps.

Cette Conference doit  
servir de fondement  
à toutes les suivantes.

1. *Quels sont les motifs qui obligent les Ecclesiastiques de bien employer leur temps, & principalement pendant qu'ils demeurent dans vn Seminaire.*
2. *Quelles sont les choses auxquelles ils doivent travailler pour employer leur temps, & quels sont les defauts qu'ils commettent.*
3. *Quels sont les moyens de l'employer utilement.*

*Ambulate dum lucem habetis. Ioan. 3.*

#### I. POINT.



CONSIDEREZ les motifs qui obligent les Ecclesiastiques de bien employer le temps qu'ils ont à demeurer dans vn Seminaire.

La premiere raison est, parce qu'ils n'auront iamais vne occasion si fauorable de travailler pour eux, & d'apprendre à travailler utilement pour les autres, que dans ce lieu

& durant cette année.

2. Parce qu'ils sont obligez de correspondre aux desseins de Iesus-Christ, qui n'appelle à l'estat Ecclesiastique, que pour travailler.



travailler aux desseins de l'Eglise, qui n'a estably les Seminaires à autre fin : & encore aux desseins des parens & autres personnes, qui ont procuré leur entrée dans vn lieu si auantageux pour eux.

3. Parce que l'Eglise n'a iamais eu si grand besoin d'ouuriers qu'elle en a maintenant, où on peut dire avec autant de raison ; que Nostre-Seigneur disoit autresfois à ses Apostres, *Mesiss quidem multa, operarij autem pauci.* Matth. 9.

Taschez de vous conuaincre fortement, & de vous establir bien auant dans cette verité. Et pour cela demandez-en la grace au saint Esprit au commencement de cette année.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste ce bon employ du temps. Tout l'employ d'un Clerc dans vn Seminaire se reduit à deux choses.

1. A se rendre parfait en qualité de Chrestien & d'Ecclesiastique. A tascher en 2. lieu de se rendre capable de profiter aux autres, quand il en fera forty. Qui est la seule fin pour laquelle sont faits les Seminaires.

Concluez d'icy combien sont éloignez de cette fin, ceux premierement qui ne font rien du tout. 2. Ceux qui font toute autre chose que ce qu'ils doiuent, comme font ceux qui perdent tant de temps en visites, en lectures inutiles, &c. 3. Ceux qui empeschent les autres, de faire bon vsage de leur temps, soit en les diuertissant de leurs estudes, soit par le mépris qu'ils font des reglemens de la maison en leur presence.

EXAMINEZ vous, si vous n'estes pas de ce nombre. Et pour y remedier,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les moyens de faire bon vsage d'un temps qui nous doit estre si precieux.

Le 1. c'est de retrancher tout employ superflu, comme sont es commissions ou sollicitations de procez & semblables.

Le 2. c'est de se rendre exact & ponctuel à tout ce qui sera prescrit, tant par les reglemens de la maison, que par le Directeur particulier.

Le 3. c'est de se représenter qu'ils doiuent rendre compte de

l'employ de leur temps, non seulement au Superieur, dans l'examen qui doit estre fait de temps en temps pour connoistre s'ils profitent : mais principalement à Dieu, qui leur en demandera vn tres-rigoureux, de l'occasion qu'il leur aura donnée de se perfectionner si facilement en ce lieu.

Quelle consolation à ceux qui sortant d'icy au bout de l'année, se trouueront remplis de science & de vertu par le bon ménage qu'ils auront fait du temps ? quel auantage pour l'Eglise, & quelle satisfaction pour ceux qui les y auront enuoyez ? Mais au contraire, quel déplaisir & quel regret à ceux qui se trouueront depourueus de tous les deux, & qui au lieu de s'édifier eux mesmes auront scandalisé les autres ? que diront-ils aux Superieurs ou à leurs parens ? mais que pourront-ils dire à Dieu, quand il leur fera voir, que s'il auoit fait cette mesme grace à vne infinité d'autres, ils en auroient incomparablement mieux fait leur profit ?

Faisons-nous sages à leurs dépens. Et prenons pour resolutions, les moyens qui viennent de nous estre marquez, pour faire vn saint vsage du temps que Dieu nous donne.

*Dum tempus habemus operemur bonum. Ad Gal. 6.*

*Venient enim dies, cum tempus non erit amplius. Apoc. 10.*

## MEDITATION

Sur la II. Conference.

De la perfection Chrestienne.

Raisons de l'ordre obserué dans les Meditations suiuentes.

Le principal employ d'un Chrestien, & à plus forte raison d'un Ecclesiastique, c'est de trauailler à sa perfection.

1. Quelles sont les raisons qui obligent tous les Chrestiens, & particulièrement les Ecclesiastiques, de tendre à la perfection Chrestienne.

2. En quoy consiste cette perfe-

ction.

3. Quels sont les moyens pour s'y acheminer & y paruenir, & d'où vient qu'il y en a si peu qui trauaillent pour y arriuer.

*Esote perfecti, sicut Pater uester cœlestis perfectus est. Mat. 5.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Chrestiens, & principalement les Ecclesiastiques, de tendre à la perfection Chrestienne.

La 1. se tire de l'estat du Christianisme, qui est vn estat de sainteté & de perfection, & de la promesse que nous en auons faite au Baptesme, d'où le texte sacré appelle tous les Chrestiens, *Gens sancta*, & si saints, que l'Apostre saint Paul les appelle mesme des Iesus-Christ, du nom de celuy qui est la source de toute sainteté, *In quibus estis & vos vocati Iesu-Christi.* Rom. 1.

La 2. & particuliere pour les Ecclesiastiques, se prend de l'estat Ecclesiastique mesme, lequel estant estably pour sanctifier & perfectionner les autres, suppose la sainteté & la perfection dans ceux qui y sont appellez.

*Qu'avez-vous fait iusqu'à present, pour vous rendre parfait ? que diriez-vous si on vous confrontoit avec vn million de seculiers, qui sont dans vn degré de perfection incomparablement plus éleué que vous ?*

*Confondez-vous de vous voir surmonré de ceux à qui vous deuriez seruir de modele, & qui ne sont pas obligez à vn si haut degré de perfection que celle qui appartient à vostre estat.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste cette perfection Chrestienne. Cette perfection, suiuant tous les saints Peres, consiste en l'vniõ & en la ressemblance avec Dieu : Vniõ qui comprend deux choses, la fuite du mal, & la pratique du bien, selon les termes du Prophete, *Declina à malo, & fac bonum.* *A malo*, c'est à dire, de tout peché mortel & veniel, des occasions prochaines qui y conduisent, & des affections qui nous y portent. *Fac bonum*, c'est à dire, tout le bien qui est attaché à la condition d'vn Chrestien, & à l'estat & profession particuliere d'vn chacun, qui sont deux obligations que nous auons contractées au Baptesme.

*Qu'avez-vous fait iusques icy pour les accomplir ? sçavez-vous bien qu'en renonçant au diable, à ses pompes, & à ses œuvres, vous avez renoncé à toute sorte de peché, d'occasion*

& d'affection qui pouuoient vous seruir d'obstacle à cette vnion avec Dieu ? Et que promettant d'ailleurs de suiure Iesus-Christ, vous auez promis de pratiquer toutes les vertus attachées à vostre estat & condition particuliere ?

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de paruenir à cette perfection. Le 1. est vne solide & frequente reflexion sur les obligations contractées au Baptesme, qui comprennent cét éloignement de tout peché ; & cette vnion parfaite avec Dieu. C'est l'auis que donnoit saint Ambroise aux Chrestiens, *Memor esto sermonis tui, & nunquam tibi excidat tue series cautionis.*

Le 2. moyen, c'est la priere feruente à Dieu, de nous détacher par la force de sa grace, des creatures qui nous empeschent de nous vnir parfaitement à luy.

*Vouslez vous* maintenant sçauoir, pourquoy si peu de personnes trauaillent à acquerir la perfection ? Cela vient de ce qu'ils croyent estre assez parfaits ; ou qu'ils ne pensent pas estre obligez à faire dauantage, ou qu'ils s'imaginent qu'il y a trop de difficultez.

*Prenez garde* si vous n'estes pas dans ces sentimens, pour vous en desabuser au plustost, puis qu'ils ne peuuent partir que d'un orgueil secret, ou d'une erreur tres-dangereuse. Et pour arriuer à la perfection que Dieu desire de vous ; Resoluez-vous de faire souuent reflexion, sur ce que vous auez promis dans le Baptesme, & parce que vous ne pouuez pas en accomplir les promesses de vous-mesme, d'en demander instamment la grace à Nostre-Seigneur, sans qui nous ne sommes, & nous ne pouuons rien ; disant souuent avec saint Augustin,

*Domine da quod iubes, & iube quod vis.*

*Notam fac mihi viam in qua ambulem.* Psal. 124.

*Vias tuas Domine demonstra mihi, & semitas tuas edoce me.* Psal. 24.

*Voiez dans la 1. p. de la vie Chrest., la 16. Med Dans la 2. P. 1. 5. 6. 7. Et le 5. Dim. apres la Pent. En la vie Escl. Med. 45.*

Le moyen le plus vniuersel pour arriuer à la perfection Chrestienne, c'est de bien accomplir les promesses faites au Baptesme; entre lesquelles comme la 1. contient

## MEDITATION

Sur la III. Conference.

De l'obligation aux Chrestiens d'accomplir les promesses  
faites au Baptisme.

3. renonciations, sc̄āz  
uoir la 1. à Satan, la 2.  
à ses pompes & la 3. à  
ses œuvres, on traite  
icy des deux premiè-  
res,

Et premierement de renoncer aux pompes de Satan.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1. Quelles sont les raisons qui les obligent à ces promesses ? |  | tendu par les pompes de Satan?                           |
| 2. Qu'est-ce que les Peres ont en-                             |  | 3. Quels sont les moyens pour y renoncer comme il faut ? |

*Noli conformari huic seculo.* Rom. 13.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui nous obligent d'accomplir ces promesses :

La 1. c'est quelles ont esté faites à Dieu mesme à la face de l'Eglise, & en presence des Anges, qui vous en fera rendre compte au iour du Jugement, & vous condamnera par vostre propre bouche, si vous ne vous en estes acquitté.

La 2. raison & particuliere pour les pompes & vanitez du monde, c'est parce que ces vanitez sont le piege plus ordinaire dont se sert tous les iours le demon pour abbattre les plus fermes & les plus courageux : appas d'autant plus dangereux, qu'il nous est moins connu, estant plus conforme à nostre nature ambitieuse & superbe, & se couurant tousiours du pre-texte de necessité.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ, que ce que les Peres de l'Eglise ont entendu par les pompes de Satan, n'est autre chose, que ce que les gens du monde recherchent avec tant de passion, que saint Iean rapporte à trois chefs principaux : *Omne quod in mundo est, aut est concupiscentia carnis, aut est concupiscentia oculorum, aut superbia vite.* 1. Ioan. 2.

Par la concupiscentie de la chair, on entend tous les plaisirs illicites & dangereux.

Par la conuoitise des yeux, l'avarice & la curiosité. Par la superbe, le faste, les grandeurs, le luxe dans les habits, dans les meubles, dans la table : Et enfin tout ce qui éclate aux yeux

des mondains. Et plutôt à Dieu encore que cela ne fust en estime que parmy les mondains & non parmy les Ecclesiastiques; mais la recherche de tous ces biens y est plus violente que parmy les seculiers.

*Examinez-vous vous-mesme*, combien de fois vous vous estes entretenu de Prebendes, de charges & de dignitez Ecclesiastiques: combien les desirez vous de fois le iour? combien de fois les auez vous recherchées? n'avez-vous point vsé de moyens illicites pour y arriuer? N'y a il point de superfluité dans vos maisons, dans vos meubles & dans vostre table?

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens qui peuvent seruir pour nous détacher de tous ces biens apparens.

Le 1. c'est d'en considerer la vanité & le danger que Nostre-Seigneur nous a fait assez connoistre par sa doctrine & par son exemple, & en suite en faire tres peu d'estat.

Le 2. c'est de fuir la compagnie des mondains, parce qu'on deuiet tel ordinairement que ceux avec qui l'on conuerse, & voir en chaque condition comme se comportent les plus exemplaires & les mieux reglez.

Enfin, c'est de s'abstenir de tous les soins superflus des pensées, des paroles, des empressements, & des plaintes touchant ces sortes de biens.

Et pour les Ecclesiastiques ne se contenter point de cela, mais tâcher par leurs paroles, & par leur exemple à l'imitation de Nostre-Seigneur, d'en imprimer viurement le mépris dans le cœur des Chrestiens, sur tout dans les confessionnaux, se rendant difficiles à accorder l'absolution à ceux qu'ils y trouueroient excessiuement attachez: Et dire avec saint Paul pour leur particulier,

*Mundus mihi crucifixus est, & ego mundo. Omnia arbitratus sum ut stercora.* Ad Gal. 6. Phil. 8.

C'est à dire, rien ne me touche de tout ce qui est icy bas: Je ne me soucienny des grandeurs, ny des richesses, ny des plaisirs du monde. Je renonce à toutes ses maximes, comme contraires à l'esprit du Christianisme. Dites-le de cœur & de bouche avec luy. Et apprenez ce petit mot de saint Augustin; *Fuge mundum, si vis esse mundus.*

Voyez dans la 1. p. de la vie Chrest la 12. & 23. Med. En la vie Escl. la 40.

## MEDITATION

Sur la IV. Conference.

De l'horreur du peché mortel,

Que doiuent auoir les Chrestiens, &amp; notamment les Ecclesiastiques.

1. Quelles sont les raisons qui les y obligent : d'où vient que la pluspart des Chrestiens ont si peu de sentiment du peché mortel & si peu d'apprehension de le commettre.
2. Quels sont les pechez plus ordinaires, qu'ils doiuent éviter avec plus de soin.
3. Quels sont les moyens de s'en faire quitte, sion y est engagé, & de s'affermir de plus en plus dans la resolution que l'on a prise de mourir plustost que d'offenser Dieu mortellement par quelque peché que ce soit.

C'est la 3. renoncia-  
tion que nous auon  
faite au Baptesme en  
renonçant aux œuvres  
de Satan.

*Qui mortui sumus peccato, quomodo adhuc viuemus in illo?*  
Rom. 6.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Chrestiens à éviter tout peché mortel.

La 1. c'est parce que dès le Baptesme nous auons iuré diuorce eternal avec luy, quand nous auons renoncé aux œuvres de Satan.

La 2. c'est pource que le peché mortel est l'ennemy capital de Dieu, qui empesche vniquement nostre salut, & qui est le seul mal qui soit au monde.

La 3. & particuliere pour les Ecclesiastiques, c'est en premier lieu l'excellence & la pureté de leur estat & de leurs fonctions. 2. Le scandale qu'ils donnent par leur mauuais exemple.

Affermissez-vous bien dans cette verité; & taschez de vous en bien conuaincre; pour auoir plus d'horreur de ce monstre, que vous n'avez peut-estre eu iusques à present.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les pechez que les Ecclesiastiques doiuent éviter plus soigneusement. Ces pechez se peuvent rapporter à trois ou quatre, qui sont comme les sources de tous les autres.

Le 1. c'est l'avarice qui leur fait rechercher avec passion les biens temporels, qui les fait courir le patrimoine du Crucifix pour s'enrichir eux & leurs parens, qui leur fait briguer les benefices par toutes sorte de voyes, & les leur fait changer & permuter selon qu'ils y trouuent plus de profit, *Quintulum estimant pro cer.*, & qui en viennent jusques à cette extremité, dit S. Bernard, par cette conuoitise insatiable, que de vendre les Sacremens, trahir la justice, & ne chercher en tout que les retributions.

Le 2. c'est l'oisiveté qui fait que les Ecclesiastiques ne sçachant à quoy s'adonner apres leur office, & peut-estre la Messe bien mal dite; ils sont obligez de chercher les compagnies, dans lesquelles d'ordinaire ils se perdent, & font perdre les autres, employant le temps en jeux, en promenades & visites inutiles, en beuuettes, en excez de bouche, & souuent à quelque chose de pis.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens d'éviter tout peché mortel. Entre les moyens qui sont propres & particuliers aux Ecclesiastiques, il y en a trois principaux.

Le 1. c'est la reflexion frequente sur l'énormité de leurs pechez, & sur l'iniure qu'ils font à Dieu, à l'Eglise, & à eux-mesmes.

Le 2. c'est l'oraison mentale, ne fust-ce que d'un quart d'heure tous les iours, laquelle faite avec perseverance est capable, pour ainsi parler, de rendre un Ecclesiastique moralement impeccable, pourveu qu'il observe ce 3. moyen qui est de fuir & éviter toutes les occasions dangereuses, comme sont la compagnie des seculiers, l'intrigue des affaires du monde, & sur tout la familiarité avec les femmes. Et enfin le dernier qui leur est commun avec tous les autres Chrestiens, c'est la presence de Dieu.

*Vous* voulez-vous donc sçavoir d'où vient que la plupart des Chrestiens ont si peu de sentiment du peché mortel, & si peu d'apprehension de le commettre? C'est



1. Qu'ils n'en connoissent pas la malice, & en second lieu qu'ils ont donné si grande liberté à leurs passions, qu'à la fuite du temps elles se sont renduës maistresses absoluës de la raison & de la volonté : Et dauantage, qu'ils ne pensent iamais à Dieu.

Si vous estes de ce nombre, demandez-luy grace & lumiere pour faire mourir en vous ce monstre : Et si par sa misericorde vous en estes exempt, priez-le qu'il vous affermissse dans cette resolution, de mourir plustost mille fois que d'en commettre iamais aucun.

*In terra sanctorum iniqua gessit, non videbit gloriam Dei.*  
Isa. 26.

## MEDITATION

Sur la V. Conference.

De l'horreur du peché veniel,

Que doiuent auoir tous les Chrestiens, & notamment les Ecclesiastiques.

1. Combien il importe aux Chrestiens, & sur tout aux Ecclesiastiques, d'euiter les moindres pechez veniels, & principalement ceux qui se commettent de propos deliberé, par affection & par habitude.
2. Quels sont les principaux pe-

chez veniels qu'ils sont obligez d'euiter, & d'où vient qu'on est si peu soigneux de s'en corriger.

3. Quels sont les moyens de remedier à ceux que l'on a commis, & s'en preseruer à l'auenir.

Parce que les pechez veniels disposent aux pechez mortels, & qu'ils sont contre Dieu aussi bien que les pechez mortels, ils sont contenus sous la renonciation que nous faisons dans le Baptesme aux ceures de Satan principalement ceux qui sont d'attache & d'habitude, ou qui se commettent par malice.

*Qui timet Deum nihil negligit.* Eccles. 7.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui nous obligent à fuir tout peché veniel.

La 1. c'est parce que se soucier peu de les commettre

est vn témoignage, que nous ne sommes conduits que par vn esprit de crainte & non pas d'amour, & ainsi c'est se comporter en Iuif & non pas en Chrestien : car n'est-il pas vray que si en telle & telle action vous croyez qu'il n'y a point de peché mortel, & par consequent point de peine eternelle attachée, vous le commettriez sans scrupule, & à cause qu'en telle autre rencontre il n'y a que peché veniel, vous le commettez librement ?

*Voudriez-vous vn seruiteur chez-vous qui fist tout par crainte, & rien par amour ?*

La 2. raison, c'est parce que souuent où nous pensons qu'il n'y a que peché veniel, il y aura peché mortel, dit S. Augustin. L'vn a tant de sympathie avec l'autre, parce que tous deux sont contre Dieu, que les plus grands Docteurs auoient qu'ils ont grande peine à les discerner, & combien des vostres, croyez-vous que vostre Confesseur soumet au iugement de Dieu, n'y connoissant rien luy-mesme, & ne pouuant iuger si à cela il n'y a que peché veniel, ou si cela va iusques au mortel ? Il n'y a teste d'homme qui vous le puisse dire.

*Voudriez-vous fonder vostre salut sur vne simple imagination ? Ne vaut-il pas bien mieux suiure le plus seur en matiere de si grande importance ?*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les principaux pechez veniels que les Ecclesiastiques sont obligez d'éuiter avec plus de soin, & dans lesquels ils tombent plus ordinairement, se peuuent reduire en trois classes.

Les premiers sont contre Dieu, comme certaine paresse enracinée à chasser les distractions en ses prieres, à communier, ou à dire la Messe laschement, sans disposition, ny actions de graces, ou du moins bien froides, à administrer les Sacremens sans reflexion, à la haste, faire des petites railleries des choses saintes, ne tenir point grand compte des ceremonies, rubriques, & semblables. Enfin faire tous ses exercices de deuotion, comme meditation, examen, breuiare, par routine & sans fruit.

Les seconds sont contr'eux-mesmes, comme vne certaine vanité & secrete estime de soy-mesme, vne recherche de ses commoditez, vn amour propre qui regne en tout ce que l'on

fait, vne multitude de paroles oyseuses & inutiles, de men-  
songes legers, vne negligence à bien employer le temps, &  
semblables. Enfin les autres sont contre le prochain, comme  
les iugemens temeraires en chose legere, les plaintes &  
mécontentemens que l'on peut former sans suiet, les rail-  
leries, les riottes, les mots pour rirer, & vne infinité d'au-  
tres.

*Examinez-vous* sur ces sortes de pechez. *Voyez* ausquels  
vous estes plus enclin. Et pour.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de les éviter. Le 1. c'est d'en  
faire plus de cas que nous n'auons fait par le passé, pour  
les raisons cottées au 1. Point, & pour les grands dégasts qu'ils  
causent dans nostre ame.

Le 2. c'est de prendre garde à ceux ausquels nous sommes  
plus attachez, en examiner les sources & les occasions, pour  
apres y apporter le remede, prenant à tâche pendant quel-  
que temps d'extirper celuy qui prédomine en nous, & cela par  
de frequens examens, s'imposant quelque petite penitence  
quand on remarquera d'y estre tombé: Car si vous considerez  
bien la seule raison pourquoy on tombe si souuent dans ces  
sortes de pechez, & qu'on est si peu soigneux de s'en corri-  
ger, c'est le peu d'estat que l'on en fait.

*Prenez-y* donc garde à l'auenir, & vous resoluez de les ap-  
prehender d'auantage, de peur qu'ils ne vous fassent tomber  
dans le peché mortel, & ainsi que ce ne soit vn acheminement  
à vostre perte eternelle,

*Quæ enim modica spernit, paulatim decider. Eccl. 19.*

*Voyez en la 1. p.  
de la vie Chrest. 271  
28. 29. Mod.*

## MEDITATION

Sur la VI. Conference.

De l'obligation qu'ont les Chrestiens de viure selon l'esprit  
de la Foy.

La 2. promesse que l'on fait au Baptesme, estant d'embrasser la foy de Iesus-Christ : on en parle icy apres auoir traité des renouciations.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Quelles sont les raisons qui les obligent à viure selon l'esprit &amp; les maximes de la Foy.</p> <p>2. Qu'est-ce que viure selon l'esprit de la Foy &amp; de l'Euan-gile.</p> | <p>3. Quels sont les moyens de se conduire dans toutes ses actions par cét esprit, &amp; de le communiquer aux autres.</p> |
|--|--|

*Iustus ex fide uiuit.* Rom. 10.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Chrestiens de se conduire en toutes leurs actions par les maximes & les lumieres de la Loy.

La 1. est, parce qu'ayant l'honneur d'estre Chrestiens, nous portons en suite le nom, non point de raisonnables, ny de sçauans, mais de fideles, à cause de la foy qui nous a esté infuse & communiquée au Baptesme, pour nous seruir de regle, non seulement aux choses que nous deuous croire, mais encore en celles qu'il faut faire, & nous tenir lieu d'un principe vniuersel, pour toute nostre conduite : *Nos sumus filij fidei*, dit l'Apostre. La 2. & particuliere aux Ecclesiastiques, c'est d'autant qu'ils sont obligez, non seulement d'en faire connoistre le merite & l'estime aux Laïcs : mais encor de leur en communiquer l'esprit. Aioustez qu'il se trouue quantité d'occasions où ils sont obligez de deffendre & maintenir ses maximes.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ ce que c'est que viure selon l'esprit de la Foy & de l'Euangile. Agir par la foy, pratiquer, ou viure de la foy, n'est autre chose que regarder tous les objets qui se presentent à nous, les examiner & en iuger selon la lumiere de la Foy, & dans la connoissance que Dieu en a, & que Nostre-Seigneur nous en donne dans l'Euangile, pour y conformer nostre vie : en vn mot, c'est regler sa personne, sa conduite, ses affaires, ses estudes, son bien & tout ce qui dépend de nous, sur les maximes de la Foy, comme sur des principes infailibles, & ainsi regarder les honneurs, les opprobres, les richesses, la pau-

ureté, & vniuersellement toutes les choses de ce monde, non pas à la lumiere de nostre esprit naturel, ny aux faux iours des maximes du monde, mais à la clarté de la Foy qui nous en fait iuger comme Dieu mesme en iuge.

*Comment les auez vous regardez iusques à present, & quel iugement en auez vous fait ?* Nostre-Seigneur en son Euangile parle des richesses, des plaisirs, & des honneurs comme de grands empeschemens au salut, & la chair tout au contraire, Et vous qu'en iugez vous ?

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de se conduire dans toutes ses actions par cet esprit, & de le communiquer aux autres.

Le 1. c'est de mediter souuent sur les maximes de l'Euangile, & ce par comparaison à celles du monde, pour mieux connoistre l'excellence & la sainteté des vnes, & la malice & la vanité des autres, lisant tous les iours à ce suiet quelque chose du Nouveau Testament.

Le 2. c'est de frequenter la compagnie de ceux qui sont dans les sentimens & dans la pratique de ces maximes, & éviter la compagnie de ceux qui n'y sont pas.

Et enfin bien loin d'en rougir, en parler quelquefois dans les rencontres, mais toujours avec grand respect, sans iamais prendre à contre-sens aucun mot de l'Escriture sainte. Que ces trois moyens nous seruent de resolutions auourd'huy, afin que par là, nous puissions entrer en connoissance & en affection des maximes de l'Euangile, & des veritez que la foy nous enseigne, pour apres en faire exercice & les mettre fidelement en pratique.

*Non enim auditores legis iusti sunt apud Deum, sed factores.*  
Rom. 4.

*Voiez dans la 1. p. de la vie Chrest. la 12. En la 2. p. 28. 29. 30. Et le 6. Disc. apres l'Epist.*

---

## MEDITATION

Sur la VII. Conference.

De l'imitation de Nostre-Seigneur Iesus-Christ.

La 3. promesse que l'on fait au Bapteme, est de suiure & imiter Iesus-Christ,

1. Pourquoi les Chrestiens sont obligez d'imiter Nostre-Seigneur sous peine de damnation eternelle : Et à plus forte raison les Ecclesiastiques.
2. En quoy particulièrement les Ecclesiastiques sont tenus de l'imiter, soit à raison de leur Baptesme, soit à raison de leur Baptesme, soit à raison de l'estat où il les a appellez.
3. Quels sont les moyens de se rendre parfaits imitateurs de la vie de Nostre-Seigneur Iesus-Christ. Et d'où vient qu'il y en a si peu qui y travaillent.

*Qui dicit se in Christo manere, debet sicut ille ambulauit, & ipse ambulare. 1. Ioan. 2.*

## I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles, que ce n'est pas vn simple conseil, ou vne chose purement de bienfiance d'imiter Nostre-Seigneur Iesus Christ, mais que c'est vne necessité de deuoir, à peine de n'estre pas sauué. Et

La 1. raison c'est, parce qu'en receuant le nom de Chrestien dans le Bapteme, on nous a imposé en mesme temps cette obligation. Car estre Chrestien, ce n'est pas seulement embrasser la foy de Iesus-Christ; mais c'est, dit saint Augustin, suiure en sa foy & en ses mœurs la doctrine & la vie de Iesus-Christ.

La 2. & particuliere aux Ecclesiastiques, c'est parce qu'encores que Nostre-Seigneur soit venu au monde pour seruir d'exemple à tous les hommes, il semble neantmoins desirer plus particulièrement cette imitation des Ecclesiastiques, quand leur parlant en la personne de ses Apostres, il dit: *Qui mihi ministrat, me sequatur.* Et quand la veille de sa mort il la leur recommanda si expressément par ces paroles: *Exemplum dedi vobis, ut sicut ego feci, ita & vos faciatis.* Ioan. 3.

Auiez-vous erû iusqu'à present que vous fussiez si estroitement obligé d'imiter la vie & les actions de Nostre-Seigneur & qu'il y alloit de l'enfer à vn Chrestien, & bien plus à vn Ecclesiastique?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy les Ecclesiastiques sont tenus particulièrement d'imiter Nostre Seigneur.

1. A raison de leur Baptesme ils doiuent l'imiter en tout & par tout, en la pratique de toutes les vertus Chrestiennes compatibles à leur estat & condition, pour l'interieur & pour l'exterieur. Pour l'interieur faisant d'une façon excellente les actes interieurs de foy, d'esperance, & de charité, d'humiliations, de remerciemens, en quoy Nostre-Seigneur estoit continuellement occupé. Et pour l'exterieur, faisant toutes leurs actions avec esprit, comme parler, marcher, boire, manger, iusques aux plus petites, pour les mesmes motifs & intentions qu'il faisoit les siennes, lesquelles estoient toutes tres-éminentes, & pour procurer tousiours de la gloire à Dieu son Pere.

2. A raison de l'estat où ils sont appelez, ils doiuent l'imiter en deux choses principales, qui sont le zele de la gloire de Dieu, & le zele du salut des ames, employant pour cela toutes leurs prieres & sacrifices, tous leurs soins, leurs estudes, & en vn mot y consommant toute leur vie.

*Est-ce ainsi que vous avez vécu iusques à present? Qu'avez-vous fait pour l'auancement de la gloire de Dieu, & le salut des ames, à l'exemple de vostre Maistre? mais seulement en qualité de Chrestien, quel soin avez-vous eu de l'imiter.*

*Soyez confus de ce que iusques à cette heure vous avez agy en toutes vos actions avec si peu d'esprit interieur. Regrettez cette perte, & pour y remedier,*

## III. POINT.

**A**pprenez les moyens de vous rendre parfait imitateur de Nostre-Seigneur à l'auenir.

Le 1. est, de lire & de mediter souuent sa vie & ses actions contenuës dans l'Euangile, pour nous en former de fortes & profondes idées, & pour seruir de modele aux nostres.

Le 2. est d'auoir perpetuellement ce noble Patron deuant nos yeux.

Le 3. est, de le regarder dans la personne des plus parfaits & des plus exemplaires d'entre les Chrestiens & les Ecclesiastiques, dans lesquels il continuë les actions de sa vie.

Prenez donc la resolution aujourdhuy de vous venir par ressemblance & par l'imitation de vostre vie à cét original parfait. Donnez-vous à luy pour cela, afin qu'il vous fasse part de son esprit, sans lequel il n'y eut iamais de veritable Chrestien.

*Qui enim spiritum Christi non habet, hic non est eius. Rom. 8.*

## MEDITATION

Sur la VIII. Conference.

De la Confirmation.

De sa necessité, & du bon usage qu'il en faut faire.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. <i>Qu'est-ce que les Ecclesiastiques doivent sçavoir du Sacrement de Confirmation, tant pour ce qui est de sa nature, de ses effets &amp; de la signification des ceremonies, que pour ce qui regarde sa necessité &amp; les dispositions</i></p> | <p><i>requisés pour le bien recevoir.</i></p> <p>2. <i>En quoy consiste le bon usage de ce Sacrement &amp; à quoy oblige-t'il ceux qui l'ont receu.</i></p> <p>3. <i>Quels sont les motifs pour nous porter à en faire un bon usage.</i></p> |
|---|--|

*Ipsè est qui confirmat nos Deus, & unxit nos, & signavit nos. 2. Cor. 1.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les Ecclesiastiques estant obligez d'instruire les peuples du Sacrement de Confirmation, & de les porter à le recevoir comme vn des grands moyens qui soit en l'Eglise pour fortifier les hommes dans le chemin de la vertu, ils doivent en sçavoir 1. la nature. 2. les



les effets, 3. les ceremonies & les significations, & en dernier lieu les dispositions qui sont requises pour le bien recevoir.

*Voyez en passant, si ayant à parler au peuple de ce Sacrement, vous pourriez bien l'instruire de toutes ces choses, leur déduire l'excellence de la Confirmation; leur faire connoître sa necessité. Mais parce que cela demande vne estude particuliere, qui n'est point à present de saison; Voyez seulement auourd'huy pour vostre édification, à quoy ce Sacrement vous oblige, sans lequel, disent les Peres, il n'y a point de parfait Chrestien.*

## II. POINT.

**L**A 1. chose à quoy la Confirmation oblige tous ceux qui l'ont receu, c'est de ne pas rougir lors qu'il faut faire quelque action Chrestienne en la presence des hommes, mais la faire hardiment & la teste leuée.

*N'est-il pas vray, si vous voulez iuger par vostre experience, que souuent vous auriez fait certaines bonnes actions, que vous n'áuez osé faire, de peur que le monde ne parlast de vous?*

La 2. c'est, de n'auoir aucune apprehension des maux de cette vie, ny de la difficulté qui se trouue dans l'exercice de certaines vertus Chrestiennes. C'est pour cela qu'on vous fait vne onction en forme de croix au front, qui est le lieu de la pudeur, & qu'on vous donne vn soufflet sur la ioïe, pour vous apprendre à souffrir les affronts mesme les plus signalez.

*D'où vient donc auourd'huy que le monde trouue la vertu si aspre & si difficile? sinon, ou parce qu'ils n'ont pas encore receu ce Sacrement, ou qu'ils ne l'ont pas receu comme il faut, ou qu'ils negligent la grace qu'il y ont receuë?*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les motifs & les moyens pour nous porter à en faire bon vsage.

Le 1. c'est de considerer, que s'il y eut iamais temps où la grace de la Confirmation soit necessaire: c'est en ce siecle où nous sommes enuironnez de toutes parts d'heretiques,

de faux Chrestiens, d'athées & de libertins.

Le 2. c'est de considerer ces paroles redoutables de Nostre-Seigneur : *Qui me erubuerit, & sermones meos, hunc filius hominis erubescet* ; & ainsi se soucier dauantage de ce qu'on dira au Ciel, que de ce qu'on dira au monde : car si vous rougissez de bien faire & de seruir Dieu deuant les hommes, que pouuez-vous attendre, sinon qu'il vous rougisse deuant les Anges ?

Voyez maintenant, si pour complaire aux hommes, vous n'avez rien fait au preiudice de vostre deuoir. Par exemple, si dans les compagnies vous n'avez pas souffert quelque parole iniurieuse à Dieu & au prochain, quelque discours de libertinage, ou si vous n'avez pas negligé par quelque respect humain, de faire la correction quand vous y estiez obligé.

Regrettez ces fautes, & proposez aux occasions de ne plus trahir si laschement la Iustice, au deshonneur du Christianisme & de vostre profession, disant avec S. Paul, *Mihi autem pro minimo est ut à vobis iudicer, qui autem iudicat me Dominus est.* 1. Cor. 4.

*Si hominibus placerem, seruus Christi non essem.* Gal. 1.

## MEDITATION

Sur la IX. Conference.

De la vertu de penitence & de sa necessité.

1. Pourquoi tous les Chrestiens, & sur tout les Ecclesiastiques, sont obligez de viure & mourir dans l'esprit de penitence, quand mesme ils n'auroient iamais offensé Dieu mortellement, & à plus forte raison ayant perdu la grace par le péché mortel.
2. En quoy consiste le vray esprit de penitence, & quelles sont les marques pour connoistre si nous l'auons.
3. Quels sont les moyens pour l'acquérir & le conseruer.

*Nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis.* Luc. 13.

Voyez dans la 1. p. de la vie Chrest, la 14. & 15.

Vn j. moyen pour arriuer à la perfection Chrestienne, & pour s'y conseruer, c'est l'esprit de penitence necessaire mesme à ceux qui n'ont pas offensé Dieu mortellement,

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ conformément à cét oracle du Fils de Dieu, la necessité qu'ont tous les Chrestiens de viure & de mourir en esprit de penitence, quand mesme ils n'auroient iamais offensé Dieu mortellement. Certes il ne pouvoit mieux le faire connoistre que par ces paroles qui sont si absoluës que nous ne croyons point autrement le Baptesme & l'Eucharistie : Car comme il a dit du Baptesme : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu Sancto, &c.* & de l'Eucharistie : *Nisi manducaueritis carnem, &c.* ainsi il a dit de la Penitence, *Nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis.* Et la raison c'est, parce que comme il n'y a que deux voyes pour aller au Ciel, l'innocence & la penitence, estant déchcus de la premiere innocence, Nostre-Seigneur venant apporter le remede à cette cheute si déplorable, a estably la grace de son Euangile & de la nouvelle Loy sur le fondement de la penitence, ce qu'il marque par les paroles qu'il employe au commencement de ses Predications, *Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum.* Matt. 3.

Ioan. 3.

*Si seulement en qualité de Chrestiens nous sommes obligez à la penitence, à cause de la saincteté de la grace de Iesus-Christ, que nous ne pouuons acquerir sans cela, combien plus si nous sommes tombez dans le peché mortel, qui ne se peut absolument effacer que par le remede de la penitence estably de Nostre-Seigneur dans son Eglise? Mais combien plus les Ecclesiastiques y seront-ils obligez, qui en font vne profession plus particuliere que les autres, qui la doiuent prescher aux peuples à l'exemple de Nostre-Seigneur & des Apostres, & qui doiuent suppléer au defaut des Chrestiens qui y pensent si peu?*

*Faites vn acte de foy de cette verité si importante, si peu connuë, & encore moins pratiquée.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste le vray esprit de penitence. Cet esprit consiste en trois actes interieurs principaux

que la grace de Dieu produit en nous, qui tous composent ce don & cette vertu de penitence.

Le 1. est vne auersion & vne horreur du peché, & des occasions qui nous y portent, plus que de toutes les choses du monde.

Le 2. est vne grande douleur d'auoir offensé Dieu, par le pur motif de son saint amour sur toute chose, avec vne égale volonté de plustost mourir que de iamais l'offenser.

Le 3. est vn zele pour la iustice de Dieu interessée, qui imprime vn ardent desir de luy satisfaire, par des fruiets dignes de penitence, & vanger sur nous ses iniures.

Voyez donc maintenant en quelle disposition vous estes : si vous avez cette haine du peché telle que son énormité merite ; si vous sentez ce regret en vostre cœur d'auoir offensé vne si redoutable Maïesté, quelle satisfaction vous faites à sa Iustice, non seulement pour vos propres pechez, mais encore pour les pechez des autres : car voila les marques de cet esprit de penitence.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens d'acquérir, & de conseruer cet esprit de penitence.

Le 1. moyen pour l'acquérir, c'est de le demander à Dieu instamment qui seul nous le peut donner, *Postquam conuertisti me, egi pœnitentiam.*

Le 2. c'est de faire souuent reflexion sur le nombre effroyable & l'énormité de nos pechez. C'est pour cela qu'on dit que les mesmes yeux qui nous ont esté donnez pour voir, nous seruent aussi pour pleurer.

Le 3. & qui sert beaucoup à le conseruer, c'est d'entrer dans la pratique des exercices extérieurs de penitence, ne laissant passer aucun jour sans en produire quelque acte.

Faut-il apres cela s'estonner, si on voit si peu de personnes viure dans cet esprit, puisque bien loin de prier pour l'obtenir, & d'entrer dans la consideration de ce qui le peut exciter en nous, on n'apprehende rien tant que d'oïir parler de penitence ; on ne pense à ses pechez, que quand il faut aller à confesse, & on fuit tant que l'on peut les moindres exercices de mortification extérieure ?

Soyez confus d'auoir vécu dans cet estat iusques à present,

& prenez resolution puis qu'il y va du salut, de viure & de mourir dans ces affections & ces dispositions de cœur qui vous ont esté marquées, c'est à dire dans cette auersion, dans cette douleur, & dans ce ferme propos de ne iamais commettre aucun peché, vous remettant deuant les yeux ceux que vous auez commis, pour prendre de la suiet de vous humilier & d'en demander pardon à Dieu. *Recogitabo tibi omnes annos meos, in amaritudine animæ meæ. Isa. 38.*

Voyez en la 1. p. de la vie Chrest. la 48. & 59. En la vie Eccles. la 38. 39. & 42.

## MEDITATION

## Sur la X. Conference.

Du Sacrement de Penitence, & du bon vsage qu'il en faut faire.

1. Combien le frequent vsage du Sacrement de Penitence est profitable aux Chrestiens & aux Ecclesiastiques, quand ils s'en approchent avec les dispositions requises.

2. Qu'est-ce qui fait que les vns & les autres s'en approchent souvent sans aucun profit, &

quelquefois à leur dommage.

3. Quelles dispositions doivent preceder, accompagner & suivre la confession de ceux qui se confessent souvent. Et quelle regle se peuvent prescrire les Ecclesiastiques pour le temps de leurs confessions.

D'autant qu'il arriue que peu de Chrestiens gardent l'innocence de leur Baptesme, qui seroit requise pour arriuer à la perfection: On traite icy du remede que Nostre-Seigneur nous a laissé pour la recouurer, & du moyen de se purger & preseruer des pechez qui y seruents d'obstacle,

*Qui iustus est, iustificetur adhuc. Apoc. 22.*

## I. POINT.

CONSIDEREZ combien le frequent vsage du Sacrement de Penitence est profitable aux Chrestiens, quand ils en approchent avec les dispositions requises.

1. Outre la remission que l'on y reçoit de ses pechez avec la seule attrition, chaque confession nous confere vn nouveau degre de grace, de charité & de toutes les vertus sur-naturelles, nous acquitte, ou de tout, ou d'vne partie de la

peine que nous auons meritée, nous donne des forces nouvelles, pour ne les plus commettre, pour resister aux tentations, pour pratiquer les bonnes œuures, & mener vne vie innocente.

2. Parce que les Confessions frequentes affeurent moralement le salut d'un homme, contre les dangers de la mort subite, elles donnent vn grand repos de conscience, & seruent singulierement à maintenir vne ame dans vne pureté extrême.

Si donc le frequent vsage de ce Sacrement est si important aux simples Chrestiens, combien plus aux Ecclesiastiques qui doiuent estre dans vn estat de sainteté permanente, & tousiours en disposition de se presenter deuant la face de la diuine Maiesté, qui ne peut souffrir aucune tache en ses ministres ?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les defauts que l'on peut commettre en s'approchant du Sacrement de Penitence. Ces defauts se rapportent à trois principaux.

Le 1. deuant la confession, lors qu'en s'examinant on s'attache plus à chercher le nombre de ses pechez, qu'à en decouurir la malice & l'énormité; ce qui fait qu'on manque à la principale partie de la penitence, qui est la contrition.

Le 2. dans la Confession mesme, lors qu'on declare ses pechez avec certaines formules ordinaires, disant tousiours les mesmes choses, plustost pour la décharge de la memoire qu'autrement, & avec des termes par lesquels on semble plustost s'excuser que s'accuser.

Le 3. enfin apres la Confession, ce qui arriue lors qu'on negligé les auis des Confesseurs, ou que l'on n'apporte aucun soin pour se corriger des fautes, dont on se fera mille fois confessé, & se faire quitte des habitudes & des inclinations qui nous y sont des occasions prochaines, estimant tout cela fort leger.

*Examinez vous* auquel de ces trois defauts vous estes plus suiet, & pour y apporter le remede conuenable,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les dispositions opposées à ces trois man-  
quemens, qu'il faut apporter quand on s'approche du Sa-  
crement de Penitence.

La 1. est, de s'examiner auparavant la Confession soigneu-  
sement sur tous les pechez mortels, s'il y en a, & s'ils ne sont  
que veniels, sur tout sur ceux auxquels nous sommes plus en-  
clins, ou qui nous pesent le plus, qui se commettent avec plus  
d'attache, qui sont scandaleux au prochain : bref, qui nous  
détournent davantage d'arriuer à la perfection où Dieu nous  
appelle : Et puis en concevoir vn veritable regret, & former  
vn dessein déterminé de nous en corriger,

La 2. qui doit accompagner la Confession, consiste à decla-  
rer ses pechez le plus clairement, nettement, brièvement &  
avec le moins de confusion qu'il est possible.

La 3. disposition qui doit suiure la Confession, est de faire  
protestation de nouveau de s'amender des pechez qu'on vient  
de confesser, veiller pour ce suiet plus soigneusement sur  
nous qu'auparavant, en entreprenant vn particulierement  
pour le combattre, & ne le point laisser que nous ne l'ayons  
exterminé s'il se peut.

Prenez donc aujourd'huy la resolution, si desia vous n'en  
estes dans la pratique, de frequenter ce Sacrement, puisque  
c'est vn remede si vtile, si aisé, & si puissant contre les fautes  
que nous commettons tous les iours, vous souuenant que la  
regle pour les Prestres, hors les cas de necessité extraordinaire,  
est d'y aller au moins vne fois la semaine, & pour les Clercs  
autant de fois qu'ils se disposent à la sainte Communion: *Sem-  
per confitere*, dit saint Augustin, *quia semper habes quod confitea-  
ris; difficile enim est in hac vita, ut sic homo mundetur, ut nihil in-  
ueniatur in eo, quod reprehendatur.*

*Voyez dans la 1. p. de  
la vie Chreji. la 49.  
Et en la 2. p. la 68.  
S. Aug. in l'f. 99.*

## MEDITATION

Sur la XI. Conference.

De la douleur qu'on doit auoir de ses pechez & de sa necessité.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. <i>Combien il importe aux Chrestiens, principalement aux Ecclesiastiques, d'auoir de la douleur de leurs pechez.</i></p> <p>2. <i>Quelles proprieté ou conditions doit-elle auoir pour estre</i></p> | <p><i>veritable &amp; sincere deuant Dieu.</i></p> <p>3. <i>Quels sont les moyens pour obtenir cette douleur, &amp; quels sont les motifs principaux pour la pratiquer.</i></p> |
|--|---|

*Scindite corda vestra, & non vestimenta vestra. Ioël. 2.*

I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien il importe à toute personne qui s'approche du Sacrement de Penitence, d'auoir de la douleur de ses pechez.

1. Parce que cette douleur est comme l'ame & l'esprit de la vraye penitence, sans laquelle nous ne pouuons nous conuertir parfaitement à Dieu, d'autant que comme le peché est entré dans nostre cœur par vn mauuais plaisir, il faut necessairement qu'il en soit chassé par son contraire, qui est la douleur; necessité qui est si absoluë, qu'encore que les autres parties de la Penitence puissent estre quelquefois supplées, iamaïs celle-cy ne le peut estre.

2. Parce que cette douleur est la source, d'où principalement découle tout le fruit de nos Confessions, lesquelles seront plus ou moins parfaites, & produiront du changement en nos mœurs, à mesure que nostre douleur sera plus ou moins sincere & veritable.

*Voudriez vous perdre le fruit de toutes vos Confessions par le defect d'un peu de larmes, qui vous causera plus de plaisir, que les pechez dans lesquels vous cherchez vos satisfactions? Mais d'autant que plusieurs s'abusent, pensant auoir vne veritable douleur qui n'en ont que l'apparence,*

D'autant que l'on commet quantité de defauts dans les Confessions, afin de les mieux decouurer: on traite icy des parties du Sacrement de Penitence en particulier. Et 1. de la contrition, laquelle comme elle comprend encore deux choses, le regret du passé, & le bon propos pour l'auenir: on traite en 1. lieu du regret, laissant à parler du bon propos en la suiuant.



## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les proprietez ou conditions qu'elle doit avoir, pour estre sincere & legitime deuant Dieu.

La 1. quelle soit interieure & cordiale, c'est à dire, que ce ne soit pas seulement du bout des leures que nous protestions à Dieu d'auoir regret de l'auoir offensé, mais que ce regret soit conceu au fond de nostre cœur.

La 2. qu'elle soit de tous nos pechez, au moins mortels, sans reserue d'aucun.

La 3. qu'elle soit excitée par vn mouuement du S. Esprit, & des consideracions que la foy nous enseigne.

La 4. qu'elle soit souueraine, c'est à dire, plus que de toutes les pertes du monde imaginables.

*Examinez-vous* sur vos contritions : car si elles ont manqué d'une seule de ces quatre conditions, elles ont esté faufses, & vos penitences par consequent ont esté inutiles. Et pour y remedier,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les moyens pour obtenir cette douleur, sont

1. De la demander à Dieu instamment, puisque c'est vn mouuement de son S. Esprit : *Qui pro nobis orat gemitibus inenarrabilibus.* Rom. 8.

2. De considerer souuent les motifs plus puiffans qui peuvent nous porter à cette douleur, comme sont la grandeur & la bonté de Dieu, nostre bassesse, nostre indignité, & nostre ingratitude extrême.

Enfin c'est d'en produire tous les iours à certains temps les actes, comme en l'Oraison du matin, aux examens du midy & du soir, auant la Messe, & l'Office diuin, aussi-tost qu'on s'apperçoit d'auoir offensé Dieu, & s'il se peut auant tout autre employ d'importance, à ce que rien n'empesche que Dieu y donne sa benediction. Certés, comme nous tombons si souuent, il n'y a rien qui nous doie estre plus familier que les actes de contrition. Et cependant,

Combien se passe-il de iours, sans en produire vn seul, ou

fans le produire comme il faut? Faites reflexion sur vous mesme, & iugez en par vostre experience. Qu'avez-vous fait iusques à present pour vous rendre cette douleur facile & toute familiere? N'est-ce pas souuent par routine que vous en produisez les actes? est-ce toujours avec les circonstances qui vous sont icy marquées? Prenez y garde, de peur que la parole du Prophete ne se verifie en vous.

*Destruixifi eum ab emundatione. Psal. 87.*

Voiez dans la r. p. de la vie Chrest. la 52. & 53.

## MEDITATION

### Sur la XII. Conference.

#### Du bon propos & de sa necessité.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. <i>Quels sont les motifs qui doiuent porter les Chrestiens en general, &amp; les Ecclesiastiques en particulier à garder inuiolablement le bon propos qu'ils font de s'amender toutes les fois qu'ils vont à confession.</i></p> | <p>2. <i>En quoy consiste ce bon propos, &amp; quelles en sont les marques, &amp; ce qui rend la plupart de ceux que nous faisons, sans effet.</i></p> <p>3. <i>Quels sont les moyens de s'y affermir &amp; de les rendre efficaces.</i></p> |
|--|--|

Suite de la Conference precedente, où il est traité de la Confession.

*Vade & iam amplius noli peccare. Ioan. 8.*

### I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ les motifs qui doiuent porter les Chrestiens en general, & les Ecclesiastiques en particulier à s'affermir fortement dans le bon propos qu'ils font de s'amender toutes les fois qu'ils s'approchent du Sacrement de Penitence, & de le garder inuiolablement.

Le 1. est parce que Dieu demande la conuersion parfaite de nostre cœur qui ne peut estre telle, si nous n'auons autant d'horreur des pechez que nous pouuons commettre, que de douleur de ceux qui sont desia commis, parce que les vns & les autres offensent également la diuine bonté. Le 2. est, dau-

tant que la recidiue emporte avec soy vne ingratitude extrême, laquelle bouchant toutes les auenuës aux faueurs de Dieu, l'oblige de nous soustraire ses graces, & nous conduit ainsi au dernier de tous les mal-heurs, qui est l'endurcissement de cœur. C'est dequoy Nostre-Seigneur menace dans l'Euan-gile, quand il recommande à celuy qu'il auoit guery aupres de la piscine : *Noli amplius peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.* Ioan. 5.

Ne tremblez-vous pas à ce seul mot d'endurcissement ? *Si non expauiisti*, dit sainct Bernard, *tuum hoc est.* Helas, combien d'ames sont perduës eternellement pour vne seule recheute ! faites-vous sage à leurs dépens ; & pour connoistre en quoy consiste ce bon propos,

*L. 1. de Consid. ad Eugl  
c. 8.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ce bon propos n'est autre chose qu'une ferme resolution de ne iamais plus offenser Dieu par aucun peché moyennant sa grace, & d'éuiter toutes les occasions qui nous y pourroient porter, comme aussi de satisfaire pour ceux que nous auons cy-deuant commis, de sorte que pour reconnoistre si toutes les fois que nous allons à confesse nous auons ce bon propos, il faut voir

1. Que la resolution que nous faisons de ne plus offenser Dieu, ne soit point vne simple velleité, ou vn desir inefficace, mais vne volonté ferme & délibérée.

2. Qu'elle s'estende à tous les pechez, & à toutes les occasions prochaines & dangereuses, pour les éuiter également.

3. Qu'elle soit appuyée sur la grace de Dieu, & non pas sur nous mesmes.

4. Qu'elle nous porte à satisfaire à Dieu & au prochain, à Dieu par la Penitence & les bonnes œures : & au prochain en nous reconciliant de cœur avec luy, & luy restituant l'honneur & le bien, si nous luy auons fait quelque tort.

Examinez-vous maintenant, si vos Confessions passées ont esté accompagnées de toutes ces circonstances : & si conséquemment vous auez eu ce bon propos : car en voila les marques.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de s'affermir dans ces bonnes resolutions & de les rendre efficaces.

Le 1. c'est d'enuifager les dangers & les mal-heurs effroyables de la recidiue, considerant que peut-estre le premier peché que nous commettrons, est celuy qui doit combler nostre mesure, & nous mettre en estat de l'impenitence finale.

Le 2. c'est de renouueller souuent ces mesmes resolutions, principalement à l'égard des pechez ausquels nous sommes plus enclins, & ce dans le temps de l'Oraison, le soir & le matin, demandant à Dieu la force & le courage pour surmonter toutes les difficultez qui pourroient s'opposer à l'exécution d'une si sainte entreprise. N'attendez pas à demain, mais tout dès maintenant, mettez ce second moyen en pratique. Et au regard du premier, demandez à Dieu de viure toute vostre vie dans cette sainte frayeur, qui doit nous accompagner en tout lieu & en toutes nos actions, & sans laquelle il n'y eut iamais de veritable conuersion, ou qui fut tant soit peu de durée. Ce qui faisoit dire au saint homme Iob, qu'il auoit tousiours vécu dans la crainte, *Verebar omnia opera mea, sciens quia non parceres delinquenti.* Helas, si vn homme déclaré iunocent par la bouche de Dieu mesme, vit dans cet estat; que doiuent faire des pecheurs si ingrats & si infideles à la grace?

*Cum metu igitur & tremore salutem vestram operamini*, de peur qu'il ne vous arriue le mesme qu'à celuy de l'Euangile, duquel, parce qu'il estoit retombé, Nostre-Seigneur dit en parlant de sa recheute.

*Facta sunt nouissima hominis istius peiora prioribus.* Luc. 11.

## MEDITATION

Sur la XIII. Conference.

De la satisfaction eniointe au Sacrement de Penitence.

Iob. 2.

Phil. 2.

Voyez en la 1. p. de la vie Chrest. la 57.

- 1. Quelles sont les raisons, qui nous obligent d'accepter humblement les satisfactions qui nous sont eniointes par le Prestre au Sacrement de Penitence, selon la proportion de nos pechez, encores qu'elles soient quelquefois contraires à nos inclinations, ou à nos desirs.
- 2. Quels avantages ont les satisfactions sacramentales sur cel-

les que nous faisons volontai-  
 rement, ou que Dieu nous im-  
 pose luy-mesme en ce monde,  
 ou en l'autre.

- 3. Quelles sont les satisfactions que les Ecclesiastiques se doi-  
 uent imposer eux-mesmes, pour suppléer aux defauts de celles qui leur sont eniointes par leurs Confesseurs.

Laisant la Confession qui est la 2. partie du Sacrement de Penitence, de laquelle on a parlé en la 10. Conference, On traite icy de la 3. partie, qui est la satisfaction,

*Facite fructus dignos pœnitentiæ.*

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui nous obligent d'accepter humblement les satisfactions qui nous sont eniointes par le Prestre au Sacrement de Penitence, encores qu'elles soient par fois contraires à nos inclinations, ou à nostre desir.

La 1. c'est parce que la satisfaction est vne partie tellement requise au Sacrement de Penitence, que sans elle, c'est à dire, si nous ne sommes du moins dans le dessein de l'accepter & de l'accomplir, nous ne pouuons obtenir le pardon de nos pechez.

La 2. c'est parce que telle satisfaction que le Prestre nous puisse enioindre, elle sera tousiours bien au deffous des peines de Purgatoire, qui restent souuent à payer apres la coulpe de nos pechez remise, & tousiours incomparablement plus douce, que celle qu'on impositoit dans la primitiue Eglise.

La 3. c'est parce que nous ne pouuons mieux témoigner à l'exterieur le regret que nous auons d'auoir offensé Dieu, qu'en acceptant volontiers tout ce qu'on nous peut imposer de penible & de repugnant mesme à nostre nature, pour reparation de l'iniure que nous luy auons faite par nos pechez.

Si nous auons tant soit peu de sentiment de nos offenses, nous n'aurions garde de nous rendre difficiles à accepter

les penitencés; nous demanderions d'estre traitez comme nos pechez le meritent, & dans la rigueur des Canons anciens. Et certes s'il faut faire penitence en ce monde icy, ou en l'autre, comme dit saint Augustin, ne vaut-il pas bien mieux la faire en celuy-cy, où elles sont si aisées & si efficaces, que d'attendre en l'autre, où elles seront infiniment plus dures & absolument inutiles ?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les aduantages qu'ont les satisfactions sacramentelles, sur celles que nous faisons volontairement, ou que Dieu nous impose luy-mesme.

1. Estant de leur nature & de leur institution ordonnées, pour rachepter les peines deuës aux pechez, & tirant d'ailleurs leur force & leur vertu des satisfactions de Iesus-Christ, dont le prix & la valeur est appliquée dans ce Sacrement, elles sont beaucoup plus satisfactoires que les autres, qui ne le peuuent estre que par accident.

2. Parce qu'au lieu que toutes les autres ne sont que des moyens generaux, celles-cy sont des remedes specifics & singuliers contre les pechez, ausquels nous sommes plus enclins dont nous nous sommes confessez, & nous seruent beaucoup plus à conseruer l'esprit de penitence, dans lequel nous deuous viure continuellement. Enfin elles sont beaucoup plus meritoires, parce qu'elles sont fondées sur l'obeissance, laquelle aux termes de l'Escriture vaut mieux que sacrifice.

*Voyez* donc quelle estime vous auez faite iusqu'à present des satisfactions qui vous ont esté enjointes. Comment vous vous en estes acquité, & si vous n'auz pas quelquefois preferé vos prieres ou deuotions particulieres à ce que vous estiez obligé de faire par penitence. Mais dautant que ce qui nous est imposé pour l'ordinaire n'est encores gueres proportionné au nombre & à l'enormité de nos pechez;

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles satisfactions les Ecclesiastiques doiuent faire pour suppléer au defaut de celles qui sont enjointes par le Confesseur. C'est 1. d'offrir à Dieu les merites &

les satisfactions de nostre Seigneur, de la Vierge, & de tous les Bien-heureux.

- 2. De produire souuent des actes de contrition.
- 3. De s'imposer quelque satisfaction particuliere chaque fois qu'on va à confesse, quelque priere, quelque ieufne, quelque aumosne, accepter volontiers les peines annexées à leurs fonctions & à l'exercice de leur charge, pour honorer la Iustice de Dieu, & luy satisfaire pour leurs pechez & pour ceux du peuple.

*Avostre aduis*, n'est-il pas bien raisonnable de vanger sur nous par toute sorte de moyens, les iniures que nous auons faites à sa diuiné Maiefté? Et si nous auons tant soit peu d'amour, la mort que nous auons causée à Nostre Seigneur, le mépris que nous auons fait de ses graces, l'Enfer que nous auons merité, & dont il nous a retiré, ne merite-t-il pas bien que nous exigions de nous des peines, sinon proportionnées à la grandeur de nos crimes, au moins les plus grandes qu'il nous sera possible? Voyez quelle penitence ont fait les Saints depuis leur conuersion. Vn Daudid, vn saint Pierre, vn saint Paul, vne Magdelaine, apres mesme auoir eu reuelation que leurs pechez leur estoient pardonnez Et iugez de là ce que vous deuez faire pour les vôtres.

*Voyez dans la r. p. de la vie Chrest. la 58. & 57. 58.*

*Ecce ego in flagella paratus sum, & dolor meus in conspectu meo semper.* Psalm. 37.

## MEDITATION

### Sur la XIV. Conference.

#### Du frequent vsage de la sainte Communion.

Quels sont les motifs pour porter les Chrestiens, & sur tout les Ecclesiastiques à communier souuent.  
D'où vient que l'on fait si peu de profit des frequentes Com-

munions.  
3. Quelles sont les regles & pratiques pour frequenter dignement & avec profit la sainte Communion.

Quatriesme moyen pour s'entretenir & croistre dans la vertu, & auancer au chemin de la perfection Chrestienne.

*Nisi manducaueritis carnem filii hominis, non habebitis vitam in uobis. Ioan. 6.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs principaux qui peuuent animer les Chrestiens, & particulièrement les Ecclesiastiques à s'approcher souuent de la sainte Communion.

Le 1. se tire de nostre propre interest; car les vns & les autres estant obligez de tendre à la perfection, conformément chacun à son estat; Il n'y a point de moyen plus puissant ny plus efficace pour y arriuer, que de communier souuent, parce que comme la perfection consiste dans l'vnion avec Dieu, Nostre-Seigneur vray Dieu & vray Homme dans cét adorable Mystere s'vnissant à nous en qualité de viande, & l'vnion qui se fait de la viande avec la personne qui la prend, estant la plus grande, la plus intime & la plus parfaite qui se produise dans la nature: Il s'ensuit que par la sainte Communion nous sommes vnis à Dieu le plus parfaitement & le plus intimement qu'une creature le peut estre en ce monde.

Le 2. se tire de la part de Nostre-Seigneur mesme, & de l'amour qu'il a témoigné dans l'institution de ce diuin Sacrement, & sur tout aux Ecclesiastiques, à qui il fit particulièrement paroistre cette ardeur, quand la veille de sa Passion il dit à ses Apostres, *Desiderio desideravi hoc Pascha manducare uobiscum. Luc. 22.*

Si Nostre-Seigneur nous a tant honorez, que de vouloir si amoureuxment se communiquer à nous, n'est-ce pas à dessein que de nostre part, nous entrions dans vn desir pareil de le receuoir, non pas vne fois ou deux seulement: mais tous les iours s'il estoit possible, à l'exemple des Apostres & des premiers Chrestiens? Mais dautant que par vn long usage il arriue souuent que l'on s'approche des choses les plus saintes, sans sentiment & sans aucun profit,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ce mal-heur, pour vous en donner de garde, vient de trois sources principales.

I. Des



1. Des attaches secretes aux creatures, & de l'affection que nous retenons aux pechez veniels, qui fait qu'ayant moins d'union avec Dieu par la charité : nous remportons sans doute moins de fruit de la Communion.

2. Du trop grand soin des affaires exterieures, qui nous dérobe toute l'attention d'esprit, & la deuotion de cœur que nous deurions auoir.

3. De ce que l'on s'en approche souuent, plustost par coustume que par les motifs d'amour & de religion, ce qui arriue assez ordinairement à ceux qui par deuoir ou par engagement, sont obligez de celebrer tous les iours, s'ils n'ont grand soin de purifier leurs intentions.

*Vous estonnez-vous* maintenant, si tant de personnes remportent si peu de fruit de leurs Communions, où la pluspart y apportent si peu de preparation, y allant par routine, avec des attaches à leurs pechez, & avec tant de tiédeur & de nonchalance Examinez auquel de tous ces defauts vous estes plus suiet : Et pour y remedier,

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les dispositions & les pratiques pour frequenter dignement & avec fruit la sainte Communion. Ces dispositions se rapportent à trois principales : les vnes qui deuantent, les autres qui accompagnent & d'autres qui suivent. Celles qui doivent preceder sont vne souveraine netteté de cœur & vne grande pureté d'intention, afin de ne faire cette action pour autre motif, que pour plaire à Nostre-Seigneur, pour luy donner du contentement, & pour correspondre à l'amour qu'il nous témoigne en ce diuin Sacrement.

Celles qui l'accompagnent, sont la deuotion du cœur, faute de laquelle nous sommes priuez, non seulement de la douceur spirituelle qui luy est annexée, mais encore des graces actuelles qui luy sont propres, à scauoir les bonnes pensées, les affections saintes aux occasions pour surmonter les tentations & exercer les bonnes œuures.

Celles qui suivent, sont le remerciement, & l'action de graces pour vn si grand bien-fait.

*Affectonnez-vous* donc à ces dispositions, si vous voulez remporter quelque fruit de la sainte Communion. Et souue-

nez-vous que s'il faut trauailler pour le pain materiel, beaucoup plus le faut-il pour le spirituel. Et qu'il vaudroit bien mieux enfin, ne s'en point du tout approcher, que de communier sans ces dispositions.

*Qui non vult operari, non manducet.* 2. Theff. 4.

## OBSERVATION,

Sur les Meditations suiuanes ;

**A**PRES que dans les conferences precedentes, on a tasché de rendre les Clercs parfaits, en qualité de Chrestiens ; On leur propose dans les suiuanes, les moyens de deuenir parfaits Ecclesiastiques, leur faisant connoître en quoy consiste leur perfection comme tels, & les conduisant selon le dessein de l'Eglise, depuis la Tonsure iusques à l'Ordre de Prestriſe, & à la charge de Curé.

D'où vient qu'encore que les precedentes soient communes aux simples Chrestiens, aussi bien qu'aux Ecclesiastiques : Celles qui suiuent, regardent purement les Ecclesiastiques.

Or comme pour entrer legitimement en l'estat Ecclesiastique, la 1. & principale disposition est la vocation ; on a crû qu'il estoit à propos de commencer par là.

## MEDITATION

Sur la XV. Conference.

De la vocation & de sa nécessité.

- |   |   |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quelles sont les raisons qui prouuent la nécessité de la vocation à l'estat Ecclesiastique.</li> <li>2. Qu'est-ce que vocation, &amp; quelles sont les marques d'une vocation legitime.</li> <li>3. Quelles sont les defauts qui</li> </ol> | <p>arriuent plus ordinairement en la vocation : &amp; les moyens pour les reparer : Et qu'est-ce qui empesche la pluspart de connoître &amp; iuger sainement de leur vocation à l'estat Ecclesiastique.</p> |
|---|---|

*Nemo sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo tanquam Aaron, sic nec Christus semetipsum clarificauit vt Pontifex fieret.* Hebr. 5.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour quelles raisons il faut estre appellé de Dieu necessairement à l'estat Ecclesiastique.

La 1. parce que cét estat estant d'institution diuine, les hommes ne peuuent pas sans vsurpation & temerité s'y ingérer d'eux mesmes, c'est pourquoy l'Apostre dit que personne ne s'endoit approcher qu'il n'y soit appellé, par cette fameuse sentence que vous venez d'entendre, qu'il confirme apres par les exemples des deux premiers chefs, & des deux grands Prestres du Vieil & du nouveau Testament, Aaron & Iesus-Christ.

La 2. c'est parce que les fonctions de cét estat estant toutes furnaturelles & diuines, & demandant à cét effet des vertus & vne sainteté éminente en ceux qui y sont engagez, & des graces toutes particulieres pour s'en acquiter comme il faut, Dieu ne les accordant pas d'ordinaire à ceux qui y entrent sans vocation; Ils sont par ce moyen dans vne impossibilité morale de se sauuer. Parce qu'ils se font ingerez d'eux mesmes, dit Dieu par vn Prophete, & que ie ne les ay point appelez; ie suis entré en colere contr'eux, *Ipsi regnauerunt & non ex me, principes extiterunt & ego non vocaui eos, ideo iratus est furor meus in eis*: fureur qui emporte vn abandonnement general, vne priuation absoluë de toutes les lumieres, secours, & assistances necessaires pour bien faire ses fonctions.

*Ne tremblez-vous point à ces paroles? n'avez-vous pas bien du sujet d'examiner vostre vocation, pour voir si vous n'estes pas du nombre de ces mal-heureux? Faites en l'experience sur le champ: Et pour voir si vous estes veritablement appellé,*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les marques de la vocation ordinaire & legitime sont,

1. D'y estre appellé de nostre Euesque en veü de nos merites, & de nostre capacité, & sans aucun interest de la chair ny du sang.

2. Quand nous auons inclination à cét estat dès la ieunesse; mais vne inclination constante, douce, soumise au conseil de quelque homme sage, experimenté & des-interessé, que l'on

doit consulter à ce dessein, & accompagnée d'une grande pureté d'intention.

3. Quand nous auons vne haute estime de cét estat, qui produise en nos cœurs vne sainte frayeur de son excellence, & vne forte resolution d'en porter les marques exterieures, & d'acquérir les vertus que son merite & sa sainteté requierent de tous les veritables Ecclesiastiques.

*N'est-il pas vray que le chemin que tiennent auiourd'huy la pluspart pour aller aux Ordres, est bien éloigné de ces regles? Les vns y vont pour auoir dequoy viure, les autres pour y viure à leur aise, pour mener vne vie oysie & faineante: Mais vous comment y estes vous entré? quelle intention auez vous eüe? quelle inclination & quelle estime auez-vous pour les fonctions Ecclesiastiques? Pensez y bien. Et pour connoistre en quoy peut-estre vous auez manqué,*

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les defauts que l'on peut commettre embrassant l'estat Ecclesiastique, sont trois principaux.

Le 1. c'est d'y entrer sans les conditions & les qualitez necessaires à ceux de cét estat, comme la vertu, l'innocence, la science, ou du moins l'aptitude & le desir de deuenir sçavant.

Le 2. c'est d'y entrer pour des fins & des intentions temporelles ou interessées, ou bien indignes de l'Estat Ecclesiastique, comme pour l'honneur, le lucre, ou choses semblables.

Le 3. c'est d'embrasser cét estat par des voyes purement humaines, sans regarder ny consulter la volonté de Dieu; Helas! combien y a-il peu d'Ecclesiastiques, en qui quelqu'un de ces manquemens ne se trouue? faut-il s'estonner s'il y a tant de desordres parmy eux? *Errauerunt ab vicio.* Ps. 57.

*Voyez auquel des trois vous pourriez estre tombé. Et pour y remedier, si vous estes entré dans l'estat Ecclesiastique sans les conditions requises, taschez au moins de les acquérir à l'auenir. Si vous auez croupy iusques icy dans l'ignorance, taschez par tout moyen d'acquérir la science qui vous est necessaire; & vous abstenez cependant des fonctions qui demandent la science que vous n'avez pas encore. Si vous y estes entré par des motifs purement temporels, renoncez y presente-*

ment & taschez de purifier & redresser vostre intention avec la grace. Demandez pardon de ce desordre. Enfin ne vous approchez iamais de vos ministeres qu'avec grande confusion & humiliation dans la veüe de vostre indignité. Et pour satisfaction de vostre faute, puis qu'elle est irreparable en vostre personne ; taschez de faire en sorte que d'autres qui pourroient vous consulter sur ces matieres, n'entrent iamais en l'estat Ecclesiastique sans marque de vocation, & de leur en faire apprehender viuement la necessité, que vous ne connoissiez pas lors que vous vous y estes engagé. Et du reste faites le conseil de l'Apostre, & priez la souueraine bonté, que puisque vous estes dans vn estat que vous ne pouuez quitter ; il luy plaise accorder à vos larmes, ce qu'il auoit iustement refusé à vostre ambition.

Voyez en la vie Ecol. depuis la 15. iusques à la 26. Med. Le Dim. de la Sept. & le 1. Dim. apres Pasques.

*Orate semper, ut dignetur vos uocacione sua Deus noster, 2. Theff. 2.*

## MEDITATION

Sur la XVI. Conference.

De l'esprit Ecclesiastique & de sa necessité.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Combien il est necessaire &amp; quelles sont les raisons qui obligent les Ecclesiastiques iusques aux simples Clercs, d'auoir &amp; conseruer l'esprit Ecclesiastique.</p> | <p>2. En quoy consiste cét esprit, &amp; quelles en sont les marques.</p> <p>3. Quelles sont les moyens pour l'acquerir &amp; conseruer, &amp; comment on se doit conduire avec ceux qui ne l'ont pas.</p> |
|--|--|

La marque plus insensible d'une veritable vocation, c'est d'auoir l'esprit Ecclesiastique.

*Qui spiritu Dei aguntur, ij sunt filij Dei. Rom. 8.*

Comme on ne peut estre enfant de Dieu suiuant cét oracle de saint Paul, que l'on ne soit animé de son Esprit : Aussi ne peut-on estre bon Ecclesiastique, qu'on ne soit plein de l'esprit Ecclesiastique.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien il est necessaire aux Ecclesiastiques d'auoir en plenitude l'esprit de leur estat.

1. Sans cét esprit, ils ne sont que des ombres & des fantomes d'Ecclesiastiques, que l'Escriture pour ce fuiet compare à des Idoles, tout ce qui se rencontre dans leur condition, leur est à dégoust, les entreprises en cette matiere leur semblent difficiles & insurmontables, les moindres peines leur semblent tres-ameres, ils n'ont aucune ouuerture pour les choses de Dieu & de l'Eglise, si on leur en parle, ce n'est qu'avec peine qu'ils le souffrent, ils sont comme des eaux croupissantes qui ne se remuent point, ou s'ils trauaillent c'est avec lascheté, inquietude, dépit, d'une façon déplaisante, avec impatience & à regret: en vn mot, toutes leurs actions sont mortes, & quoy qu'ils fassent dans leur condition, sans cela iamais ils ne peuvent reüssir. Là où tout au contraire, celuy qui est possédé de cét esprit ne trouue rien de difficile, il entreprend tout, il est tranquille, adroit, paisible au milieu de l'action, il a tout plein de lumieres pour les matieres Ecclesiastiques, il ne se plaist qu'à penser, & à s'entretenir des choses qui concernent son estat, cét esprit est en luy comme vn feu qui l'anime, & qui le viuifie: c'est comme vne aile qui le porte d'un bout du monde à l'autre, pour la gloire de son Maistre & le salut des peuples, & comme ce vin nouveau dont le saint Esprit remplit le cœur des Apostres au iour de la Pentecoste, qui le fait parler à tout rencontre pour l'interest de Dieu & de l'Eglise, sans considerer si le monde le tient pour vn fol, ou pour vne personne yure.

Vne autre raison, c'est pour ce que si vn Clerc n'a l'esprit Ecclesiastique, c'est vne marque infailible qu'il est encore tout remply de celuy du monde, & qu'il n'y a point renoncé comme il deuoit dès la Tonsure; & partant que viuant dans les maximes du monde contraires à celles de Iesus-Christ, il est dans le grand chemin de se perdre.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que l'esprit Clerical ou Ecclesiastique n'est autre chose qu'une grace abondante, ou vne certaine vertu de l'Esprit de Dieu, receuë en plenitude dans l'Ordination,

au moyen de laquelle nous faisons avec affection, suauité, vigueur, adresse & perseuerance les fonctions de l'estat Ecclesiastique. Esprit qui ne se peut mieux conceuoir que par la comparaison de l'ame à l'égard du corps, de la lumiere à l'égard des couleurs, ou de la sève à l'égard des plantes : car tout ainsi que l'ame donne le mouuement à vn corps, & luy fait produire des actions qui sont conformes à sa nature, & comme pour connoistre & iuger des couleurs, il faut y appliquer la lumiere, qui viuifie toutes choses ; & enfin comme la sève d'un arbre produit des fruits de son espece propre & particuliere, & differente de tous les autres arbres : de mesme pour iuger de la vocation d'une personne à l'estat Ecclesiastique il faut voir s'il en a l'esprit, & s'il en fait les actions, s'il agit par ce mouuement, si ses pensées, ses paroles, ses études & ses emplois vont aux choses Ecclesiastiques, s'il fait plus d'estime de son estat, voire des moindres degrez que des plus hautes dignitez du monde, s'il en porte les marques, s'il en fait volontiers les fonctions sans en dédaigner aucune ; si enfin il a vn grand zele de la discipline Ecclesiastique & de son establissement, & s'il y contribué de son costé ce qu'il peut, par le bon exemple, les exhortations & les autres moyens, s'il ne peut souffrir les irreuerences qui se font dans l'Eglise.

*Examinez-vous* maintenant sur ces marques, & si vous les reconnoissez en vous, remerciez en Dieu : car c'est vn témoignage que vous estes bien appelé, mais si vous ne les auez pas, il y a bien à craindre pour vous, car comme il est vray de dire de tous les Chrestiens : *Qui Spiritum Christi non habet, hic non est eius* ; Si vous n'auiez l'esprit Ecclesiastique qui consiste en ces marques, c'est en vain que vous en portez le nom.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les moyens d'acquérir & conseruer l'esprit Ecclesiastique, sont,

1. La priere pour obtenir de Dieu le dégagement absolu de l'esprit du siecle : & la possession de ce bon esprit qu'il promet à ceux qui le demandent avec instance, rapportant à cette fin celles que nous faisons d'obligation ou de deuotion.

2. L'exercice frequent de nos fonctions.

3. La conuersation avec les bons Ecclesiastiques, & la lecture des vies de ceux qui ont paru dans ces derniers temps estre plus remplis de cét esprit.

4. La demeure pour quelque temps dans vn Seminaire, où cét esprit est répandu d'une façon toute particuliere, & se conferue comme dans vne source qui ne tarit point : mais qui demeure tousiours pleine par l'ordre de Dieu, afin que ces eaux diuines coulent sans cesse dans les Dioceses, par ceux qui les y ont puisées, pour les répandre sur les peuples. Mais la principale, c'est l'vnion avec Nostre-Seigneur Iesus-Christ, comme le corps est vny à son ame, comme le sarment est vny à la vigne.

*Sicut enim palme non potest ferre fructum à semetipso, nisi manserit in vite, dit Nostre-Seigneur en l'Euangile, sic nec vos nisi in me manseritis. Ioan. 16.*

Voyez en la vie Eccl. la  
22. 23. & 177. Med.

## MÉDITATION

Sur la XVII. Conference.

De la tonsure Ecclesiastique.

La porte pour entrer  
en l'estat Ecclesiasti-  
que, c'est la Tonsure.

- |   |  |
|---|--|
| 1. <i>Qu'est-ce qu'un Ecclesiastique est obligé de sçauoir de la Tonsure, tant pour ce qui est du nom, &amp; de son institution, que pour ce qui regarde les dispositions qu'il faut apporter pour la recevoir.</i> | 2. <i>Quelles sont les ceremonies qui s'observent en donnant la Tonsure, &amp; quelles en sont les significations.</i> |
|   | 3. <i>Quels sont les fruits que l'on peut tirer de cette doctrine.</i>   |

*Hæc est generatio quærentium Dominum. Psal. 23.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que la Tonsure n'est autre chose qu'une ceremonie sainte & sacrée, qui vient de la tradition & de l'institution des Apostres par laquelle vn Chrestien est consacré à Dieu d'une façon speciale, pour luy rendre seruice dans l'estat Ecclesiastique & se disposer à recevoir les saints Ordres. On l'appelle

*Ceremonie*, parce que ce n'est pas vn Ordre ny vn Sacrement, mais seulement vne preparation pour les recevoir vn iour.



Par laquelle vn Chrestien est consacré à Dieu d'une façon speciale, &c. pour montrer que le Tonsuré n'appartient pas seulement à Dieu par les titres de sa creation, redemption, & de son baptesme, comme le reste des Chrestiens : mais encore par le titre de sa vocation, & de son eslection à l'estat Ecclesiastique, en vertu de laquelle il est obligé de s'employer vniquement aux actions de religion, & de s'appliquer aux fonctions Ecclesiastiques. Et pour cela de renoncer absolument aux autres conditions seculieres, menant vne vie autant éloignée de celle des laïques, que le Ciel est distant de la terre. C'est pourquoy il est appellé autrement du nom de Clerc, qui vaut autant à dire, que celuy qui a Dieu pour son partage & son heritage, & qui reciproquement est le partage, l'heritage & le peculium de Dieu.

*O alitudo Clericalis perfectionis, quæ toti mundo renunciat ut solum Deum possideat, & vicissim à solo Deo possideatur !*

Remerciez-le de cette faueur. Et pour fruit de cette consideration,

## II. POINT.

Tirez d'icy deux instructions importantes. La 1. combien grande est l'estime que nous devons faire de l'estat Ecclesiastique, puisque seulement la Tonsure qui n'en est que la porte, est si sainte & si venerable dans son antiquité, si precieuse dans ses ceremonies, & si releuée dans sa fin, qui n'est autre que de nous tirer du commun des hommes, pour nous assuiettir & nous dedier particulièrement au service de Dieu.

Quel cas en auez vous fait iusques à cette heure ? quel sentiment en auez-vous à present ? Ne l'avez-vous pas estimée comme vne simple puerilité ? faites vous plus d'estat de vostre condition que de toutes les grandeurs, les honneurs & les dignitez seculieres ? Si vous n'estes conuaincu de cette verité, vous ne meritez pas de porter le nom de Clerc, & vous ne ferez iamais rien qui vaille dans l'Eglise.

## III. POINT.

La seconde chose que nous devons tirer de la doctrine de la Tonsure ; c'est vn grand mépris & détachement des choses de la terre, c'est à dire, des honneurs, des dignitez, de la reputation, des plaisirs, & des richesses du monde. C'est ce qui nous est marqué presque dans toutes les ceremonies de la

Tonsure, par l'habit Ecclesiastique, par la coupure des cheveux, par la couronne; mais principalement par la promesse que nous faisons entre les mains de l'Euesque en face du S. Autel, en presence des Anges & des hommes, en disant; *Dominus pars hereditatis mea, &c.* paroles par lesquelles nous protestons à Dieu suiuant l'explication des saints Peres, que nous renouons à toutes les richesses, negoces, trafics, vanitez, plaisirs, & pretentions du monde, pour prendre Iesus-Christ pour nostre part & portion.

*N'est-ce pas là vn heureux échange & bien glorieux pour nous? qu'en pensez vous? auez-vous bien memoire d'auoir dit autrefois ces paroles? y auez-vous fait quelque reflexion? à vostre aduis, n'est ce pas vn aueuglement épouuentable, de voir des personnes receuoir la Tonsure, seulement pour amasser des richesses & viure plus à leur aise, au moyen de quelque benefice qu'ils y attendent?*

*Pleurez sur ces mal-heurs. Et renouuellant la promesse que vous auez faite à Iesus-Christ entre les Mains de l'Euesque, protestez de l'accomplir dorefnauant avec fidelité. Et pour cela que vous ne voulez plus auoir aucun commerce avec le monde ny la chair: que vous voulez viure éloigné de ses maximes, pour pouuoir dire avec le Prophete à plus iuste titre.*

*Quid mihi est in calo, & à te quid volui super terram? Deus cordis mei & pars mea Deus in aeternum. Psal. 71.*

*Voyez en la vie Eccl. depuis la 29. iusques à la 34. Med. Et le 3. Dim, d'après Pasques.*

## MEDITATION

### Sur la XVIII. Conference.

De l'habit Ecclesiastique, c'est à dire, de la soutanne, & de la Tonsure, & de l'obligation de porter l'une & l'autre.

Les obligations contractées à la Tonsure, sont. de porter tousiours l'habit Ecclesiastique, c'est à dire, la soutanne & les cheveux courts.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. D'où est venu l'usage qui est maintenant parmy les Ecclesiastiques de porter la soutanne &amp; couper les cheveux? Et ce que signifient l'une &amp; l'autre de ces ceremonies.</p> <p>2. Quelles raisons on peut mettre en auant pour montrer qu'ils</p> | <p>3. Quels sont les pretextes de ceux qui s'en veulent dispenser: &amp; quelle response on y doit faire</p> |
|--|--|

*sont tenus en conscience & sous peine de peché, de satisfaire à ces deux obligations contractées par la Tonsure.*

*Exui me tunica mea , quomodo adhuc induar ea ? Cant. 5.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ d'abord pour vous faire entrer dans l'estime de l'habit Ecclesiastique, c'est à dire, de la soutanne & de la Tonsure, que tous les Ecclesiastiques sont obligez de porter comme des marques exterieures de leur profession, quelles sont les significations de ces deux ceremonies.

La soutanne qui est appellée dans le Pontifical, habit de Religion, par sa simplicité nous marque, que nous devons renoncer à tous les ajustemens, les dépenses & superfluités dans les habits; par la qualité de l'estoffe qui estant de laine commune marque la pauvreté & la modestie; par sa couleur la mortification & la penitence, par sa longueur la perseuerance.

La Tonsure qui se fait en forme de couronne, nous represente 1. la couronne d'épines de Nostre-Seigneur, & celle qui fut faite à saint Pierre par derision. 2. Que nous sommes les Nazareens du Seigneur, comme parle l'Escriture, c'est à dire, separez, sanctifiez & consacrez à la diuine Majesté 3. Que nous devons attendre en l'autre vie vne couronne de gloire, si nous menons vne vie conforme à la perfection & à la sainteté de nostre estat, dont celle-cy est vne figure.

*Concluez* de là l'obligation que vous auez d'estimer cét habit, & de ne le quitter iamais. Et pour vous en conuaincre encore dauantage,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ 1. Que plusieurs Conciles, iusques au nombre de plus de LXX. entre lesquels il y en a nombre de generaux, vous y obligent, & il s'en rencontre plusieurs qui fulminent anathème contre les transgresseurs, dont le dernier Concile Oecumenique a renouvelé toutes les peines & les Constitutions.

2. Qu'il y va de nostre interest, estant certain que cét habit donne de la retenüe à nous-mesmes & aux autres, il empesche beaucoup de desordres, & fait que l'on nous en estime dauantage; où au contraire quand on s'en dispense, c'est vn suiet de scandale aux laiques, de mauuais exemple à nos confreres,

& vn témoignage du mépris que l'on fait des loix Ecclesiastiques, & de la volonté qu'on a de se licentier au mal.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ en suite combien sont vaines & friuoles les obiections qu'ont fait d'ordinaire en cette matiere. L'habit, dit-on, ne fait pas le moine. A cela S. Concile de Trente répond: *Quia uero etsi habitus non facit Monachum; oportet tamen, Clericos vestes proprio congruentes Ordini semper deferre*, marquez ces deux mots, *oportet & semper*. La coustume est contraire. Il est vray, parmi les libertins, les mondains, les chasseurs, les jōieurs, & semblables; mais est-ce d'eux que nous deuous prendre la regle des habits non plus que des mœurs?

Cela est bon dans la ville, mais aux champs vne soutanne est trop incommode. Comment dites-vous cela sans l'auoir éprouué? demandez à ceux qui la portent par tout. Et puis, posé qu'il y ait quelque petite incommodité, vn Religieux se plaint-il de son habit? quelle vergogne pour les Ecclesiastiques, de chercher à se dispenser d'vne chose qui leur est si glorieuse, de se forger des raisons imaginaires pour détruire les loix de l'Eglise: eux qui les deuroient proteger au peril mesme de leur vie; *Faites mieux dorefnauant*: Et si vous n'estes point suffisamment conuaincu de cette verité, faites vous-en instruire, n'en croyez point si vous voulez ce qui en est icy rapporté des Canons, mais voyez les dans leur source: & prenez en suite ces deux resolutions.

1. De porter tousiours, en tout temps, & en tout lieu la soutanne & les cheueux courts, qui est nostre habit Ecclesiastique.

2. De souffrir volontiers toutes les confusions qui vous seroient faites pour ce suiet, de crainte que Dieu, au iour de sa fureur, comme parle le Prophete, vous trouuant reuestu d'habits estrangers, ne vous exterminie pour iamais.

*Et erit, in die hostia Domini, uisitabo super omnes qui induiti sunt veste peregrina.* Sophon. 1.

---

#### OBSERVATION SVR LES SOUTANELLES.

**C**ONTRE cette obligation de porter la soutanne, plusieurs alleguent que les saints Canons, & mesme S. Charles,

permettent de porter la soutanelle, & de là prennent pretexte de se dispenser de porter la soutanne; mais c'est à tort; car sans considerer la qualité de cette soutanelle, & en quelle maniere elle est tolerée, ils détournent la permission des saints Conciles en usage qui ruine la discipline, qui détruit l'habit Ecclesiastique, qui abolit les marques de nostre condition, & qui choque toute sorte d'honesteté & de bien-seance. Pour connoître la verité de cette réponse: Premièrement, il faut remarquer que les Conciles qui ont parlé de la soutanelle, se seruent ordinairement de ces termes, *vti liceat permittimus*, par lesquels ils font assez voir, que ce n'est qu'un accommodement & vne condescendance au libertinage de quelques vns, qui estoient venus à ce point de déreglement, que de porter des habits laïcs: ce qui auoit donné sujet à ces mesmes Conciles peu auparauant, de menacer des peines d'interdit, suspension, ou autres, ceux qui ne seroient point vestus clericalemment, & d'y obliger mesme les estudians dans les Colleges; d'où on peut conclure que c'est seulement vne indulgence, qui marque plustost vn desir tacite que ces Conciles auoient, que nous portassions toujourns nostre habit, comme les Religieux font le leur, que non pas vne concession, vn aueu, & vne approbation veritable.

En 2. lieu, il faut faire vne reflexion serieuse sur ces mesmes Conciles qui adioutent, *in itinere; sicut faciendum sit*. Ce n'est donc pas en tous lieux, ce n'est pas dans la ville, ce n'est pas dans le lieu de la residence, ou du seiour, ce n'est pas dans vne petite promenade de la campagne, qu'il est permis de porter la soutanelle; mais seulement dans les voyages à cause de la difficulté des chemins, à cause des incommoditez de plusieurs lieux, dans lesquels il faut marcher.

En troisieme lieu, il faut examiner diligemment la qualité de cét habit, disent ces Conciles, *habitu contractiore vrantur*. Or quel est cét habit plus court? De s'imaginer que ce soient ces sortes d'habits, qui sont indifferemment & ordinairement portez par des personnes de toute sorte de condition, soit Magistrats, soit gens de guerre, à l'exception de la couleur. De se persuader, par exemple, qu'une soutanelle soit vn iuste-au-corps, soit vne casaque ou vn habit de semblable forme, ouuert derriere, qui ayt des manches retrouffées, ou autre aiustement propre aux habits seculiers, c'est donner, non seulement vne in-

terpretation fausse, mais encore iniurieuse à la sainteté des Canons de ces sacrez Conciles.

1. Parce que ces Conciles veulent, que cette sorte d'habits descende au dessous des genoux.

2. Parce que cela ne nous distingue point des Laïcs, qui en portent de même façon, quand ils vont à la campagne.

3. Parce qu'une personne qui auroit frappé un Clerc en cét habit, sans le connoître pour tel, ne seroit iamais tenu pour excommunié.

Enfin, parce que tel habit ne sent point la gravité, l'honnêteté, ny la bien-seance de l'ordre Ecclesiastique, comme veut le Concile de Milan.

D'où ie conclus, que tant s'en faut, que les Clercs qui portent des habits de la sorte, qu'ils appellent soutanelles, puissent s'excuser sur les Conciles, qu'au contraire ils ne leur scauroient faire plus d'iniure, que de les interpreter dans ce sens corrompu, & d'abuser ainsi de leur Indulgence. Et la raison est, parce qu'ils n'ont pretendu innouer aucune chose touchant la matiere & la forme de l'habit Ecclesiastique, mais le rendre seulement un peu plus commode pour aller par la campagne en voyage: en sorte pourtant qu'un Clerc reuestu de cét habit parust tousiours Ecclesiastique. Or ce qu'on appelle auourd'hui soutanelle, peut-il tenir lieu d'habit Ecclesiastique? qui diroit iamais qu'un iuste-au-corps, ou vne casaque fût vne petite soutanne? qui diroit qu'un habit ouuert par derriere, avec de gros boutons, ou autrement aiusté, fust habit Ecclesiastique, puisque nous voyons les soldats en porter de semblables? & qui oseroit sans faire iniure à la memoire de saint Charles, lequel a permis ces soutanelles, dire qu'il auroit approuvé un Clerc qui se seroit présenté à luy en cét estat, & qu'il auroit auoué cét habit purement seculier, pour un habit Ecclesiastique? luy qui dans ses constitutions ne recommande rien si rigoureusement que la bien-seance de l'habit Ecclesiastique, & qui l'a tellement establie dans son Diocese, qu'il ne s'y voit point de Prestres encore à present dans les champs, qui portent les soutannes plus courtes, qu'environ à demy-pied de terre. C'est de cette sorte qu'il a permis seulement de porter les soutanelles dans les voyages.

Certes, si on pouuoit souffrir dans les Clercs des habits si peu conformes à leur professiõ, ce seroit plutôt aux Clercs mariez qu'à tout autre, & cependant pour pouuoir iouyr du priuilege

In quo decorum & honestas Ordinis elucidat.

Clericus coniugatus, qui gaudere voluerit privilegio supradicto, vellem superiorem deferat, non virgatam aut bipertitam, quæ tamen ad medietatem usque tibiæ, vel ultra in longitudinem protrahatur.

Conc. Valent. ann. 1288  
Sess. 7. c. 6. Rubr. 3.

Ecclesiastique, les Conciles veulent qu'ils portent la soutanne, *vsque ad medietatem tibiae.*

Il est donc vray, & i'auoüe avec vous, que quelques Conciles permettent les soutanelles : mais remarquez 1. que ce n'est que *ad duritiem cordis*, & pour empescher l'abus de n'en point porter du tout, ainsi qu'autrefois Moyse auoit permis le libelle de repudiatio aux Iuifs, pour éuiter vn plus grand mal, qu'ils ne conspirassent contre la vie de leurs femmes : *ab initio autem non fuit sic.* 2. Ce n'est que dans le chemin, lors que l'on fait voyage. 3. Avec cette condition, qu'il n'y aura aucune difference d'auéc vne soutanne entiere, sinon qu'elle sera plus courte enuiron d'vn demy-pied, battante au moins iusques à my-jambe, tout le reste de la mesme forme & dans la mesme simplicité pour l'estoffe, les boutons & tout le reste. Mais qui est-ce qui les porte de la sorte ? voyez à quel excez & à quelle extremité nous porte le moindre relasche dans la discipline Ecclesiastique, chacun interpretant sa facilité selon son caprice, & faisant dire des choses aux Conciles, ausquelles ils n'ont iamais pensé, tant il est vray que nous auons peu d'Esprit Ecclesiastique.

On prend auantage des Canons, & on se met à l'abry de leur autorité, quand ils semblent fauoriser le libertinage, & on se moque des décisions faites & renouuellées continuellement par tous les Conciles generaux, touchant les articles les plus essentiels de la discipline. On ne permet ces habits que quand on est en chemin, & on s'en sert sans scrupule dans le lieu de sa residence, non seulement pour aller & venir dans les ruës : mais même pour celebrer, contre la rubrique toute expresse, qui demande que l'habit sur lequel on se reuest des ornemens, aille pour le moins iusques aux talons. On ne les souffre que pour la commodité, & on s'en sert pour la vanité, pour paroistre, pour aller à la chasse. A Dieu ne plaise, que nous interpretations les Canons de la sorte, & que nous fassions cette iniure à saint Charles, que Dieu a suscité en ces derniers siecles pour reformer le Clergé, de dire ; qu'il ayt voulu introduire en l'Eglise vn habit si peu conuenable à la grandeur & à la sainteté de l'estat Ecclesiastique, qui traïsne apres soy tant de mauuais exemples, tant de suites dangereuses, & qui aille à la destruction de la discipline de l'Eglise. Si vous voulez vser de l'indulgence des Conciles, à la bonne heure, mais que ce soit dans les termes que l'on vous vient de dire, & que vostre habit que

*Sacerdos celebret catus pedibus & indutus vestibus sibi conuenientibus, quarum exterior saltem talum pedibus attingat, Miss. de prepar. Sacerdotis celebratur.*

vous appelez soutanelle, soit vrayement vne soutanne, en cela seulement differente de celle que vous portez d'ordinaire, qu'elle sera vn peu plus courte, & que vous ne vous en feruiez que quand vous estes en voyage, & iamais pour vous approcher des Autels. Mais cette façon d'habit seroit trop difforme à vostre aduis, s'il estoit si different, & si esloigné de celuy des laïcs. Vous voudriez plaire & à Dieu & au monde, mais le moyen d'accorder deux choses si differentes. *Vtroque nemo Casar, aut celo, aut solo, vno carendum est: Si mundo vis placere, dit S. Bernard, cur sacerdos? si Deo, cur qualis populus talis & sacerdos? nam si placere vis mundo, quid tibi prodest sacerdotium? nec enim potes duobus Dominis seruire.*

Iugez à present par cette exposition si manifeste des Canons des Conciles, si cette permission qu'ils ont accordée de porter dans les voyages vne soutanne vn peu plus courte, que vous appelez soutanelle, fauorise vostre abus de quitter si librement vostre soutane, & de vous seruir d'habits qui ne different point de ceux des Laïcs. Si vous auiez vn peu de zele & d'affection pour vostre estat, vous penseriez que cét habit vn peu plus court, dans toute la forme que nous auons representée, n'a esté permis que pour la dureté du cœur de quelques-vns, pour reprimer vn plus grand desordre, que ces Conciles n'vissent de cette condescendance qu'à regret, & qu'ils semblent en mesme temps accuser la lascheté de ceux, auxquels ils accordent cette permission; vous feriez reflexion que vostre habit merite pour le moins autant d'estime que celuy d'vn Religieux, & cependant vous mesme ne blasmeriez-vous pas vn regulier, si pour sa commodité particuliere il changeoit si facilement la forme de ses habits? mais enfin, & ce qui doit estre la consideration la plus pressante, & seule capable de vous empescher de porter la soutanelle, vous cōnoistriez que cét habit plus court, vous oste la liberté de celebrer la sainte Messe, de faire les fonctions Ecclesiastiques, & de paroistre dans l'Eglise dans les exercices de vostre ministere, puisque la rubrique, comme nous auons dit, porte expressement, que le Prestre qui va à l'Autel ayt vn habit qui aille du moins iusques aux talons; & il est certain qu'vn homme qui pretendroit monter en chaire, & seulement porter vn surplis avec telle soutanelle, exciteroit la risée des assistans. Si donc vous voulez viure en Prestre de Iesus-Christ, ne soyez point à luy à moitié, si vous luy avez donné, comme vous avez deu, la principale partie de vous-  
mesme,



mesme qui est l'interieur, ne luy refusez pas la moindre qui est l'exterieur, que les exemples des autres ne vous estonnent point, ils n'ont peut-estre iamais fait de telles reflexions.

*Nolite effci participes eorum, magis autem redarguite.*

## MEDITATION

Sur la XIX. Conference.

Du Surplis & de sa signification.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Combien le surplis est vn habit honorable.</p> <p>2. Quel usage en doivent faire les Clercs : &amp; avec quelle re-</p> | <p>uerence ils le doiuent porter,</p> <p>3. Quelles sont les significations du surplis, &amp; les instructions que nous en deuons tirer.</p> |
|---|--|

La 2. obligation de Clerc Tonfuré, c'est de porter le surplis dans l'Eglise.

*Omni tempore sint vestimenta tua candida. Eccles. 9.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien le surplis est vn habit honorable & digne de veneration, tant à cause de son antiquité que pour les significations mystérieuses qu'il contient. Son antiquité se voit clairement dès le commencement de l'Eglise, là où les Apostres, à l'exemple des Prestres & des Leuites de l'ancienne Loy ( qui se seruoient de certain vestement de lin, qu'ils appelloient *Ephod lineum* ) introduisirent parmy les Ecclesiastiques l'usage d'vn semblable vestement, comme tres-conforme à leur profession & à la sainteté de leur ministère, ainsi que nous voyons qu'il fut pratiqué par saint Iacques Apostre Euesque de Ierusalem, & par saint Marc Euesque d'Alexandrie, lequel vestement, parce qu'il estoit fait de lin, tout pur & sans meslange, est appellé chez les anciens, *Tunica bisina*, *Tunica linea*, & quelquefois simplement, *linea* : usage qui a tousiours continué iusqu'à maintenant sans autre difference que de la forme, les vns ayans porté les manches de cét habit closes &

ferrées comme les rochets des Euesques, les autres plus larges, les autres tout ouuertes & estenduës comme des ailles, & les autres sans aucunes manches.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ maintenant quelles sont les significations du surplis.

1. Cét habit se donne au Tonsuré pour marquer le nouveau genre de vie qu'il entreprend, suiuant ces paroles de l'Euesque: *Induat te Dominus nouum hominem*, ainsi qu'il se fait à celuy qui est baptisé.

2. Il se donne pour montrer par la blancheur de cét habit, la pureté de cœur & de corps, que doit auoir celuy qui s'approche de la Tonsure.

3. Il marque le soin & la diligence, avec laquelle il la doit conseruer, n'y ayant rien plus susceptible d'ordure que la blancheur; d'où vient que suiuant la pratique de saint Charles, il s'en doit déuestir lors qu'il va à confesse, comme s'auoüant indigne de le porter pour lors.

Enfin, c'est pour marquer l'honneur & la gloire, dont le Tonsuré sera reuestu dans le Ciel, si l'innocence de sa vie répond à la sainteté de sa profession.

C'est ainsi que l'Escriture assure que ceux qui suiuent l'Agneau, *amicti sunt stolis albis*. C'est en cét habit que Nostre-Seigneur parut en sa Transfiguration, & à saint Jean dans l'Apocal. Et c'est encore l'habit ordinaire, avec lequel les Anges ont apparu aux hommes.

*Auez-vous conserué cette pureté depuis vostre Tonsure? Que pourrez-vous répondre quand Dieu vous demandera compte au Iugement de cét habit blanc, si vous l'auiez saly par vos crimes, & qu'il vous dira: Amice quomodo huc intraisti non habens uestem nuptialem? Prenez y garde.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quel vsage doiuent faire les Clercs du surplis, puisque c'est vn habit si saint & si venerable en l'Eglise.

1. C'est de ne s'en seruir iamais en lieu ny en chose profane, mais seulement en l'Eglise, & dans les fonctions &

ministres Ecclesiastiques, tels que sont, dire la sainte Messe, conformément à la rubrique, ou bien y seruir, soit en qualité de Diacre, de Soufdiacre, d'Acolythe, ou de Tonfuré, pour administrer les Sacremens, prescher la parole de Dieu, confesser, catechiser, voire mesme pour orner & balayer les Eglises, parce que ce sont autant de fonctions d'Ordre.

2. C'est de le prendre & de le porter avec reuerence, se souvenant de ses significations, & prononçant ces paroles que luy a dit l'Euesque en le luy donnant : *Induat me Dominus*, &c. par où nous demandons, que comme nous sommes reueſtus des liurées de Iesus-Christ, nous puissions aussi participer à son esprit & imiter son innocence à l'interieur, dont nous portons les marques à l'exterieur.

*Voyez en la vie Escl. la 49, 50, 51, Med.*

## MEDITATION

### Sur la XX. Conference.

#### Des Benefices & du bon usage qu'il en faut faire.

1. Combien il importe aux Clercs d'entrer legitimement dans les benefices, & quels sont les abus que l'on commet plus ordinairement en y entrant.

2. Quelles sont les obligations tant generales que particulieres qu'ont les Beneficiers, à

raison de leurs benefices.

3. Quelles sont les raisons qui obligent les Clercs de faire un bon usage des reuenus de leurs benefices; & quels sont les mes-usages plus ordinaires qu'on en fait.

Entr'autres auantages & priuileges de la Tonfure, c'est de rendre vne personne capable de tenir des benefices. Et parce que c'est celuy duquel on abuse dauantage, obmettant les autres, on en traite en ce lieu,

*Qui intrat per ostium, huic ostiarius aperit. Ioan. 10.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien il importe aux Clercs d'entrer legitimement dans les benefices, & comme on dit, par la bonne porte.

La 1. raison, c'est parce que faire autrement, c'est aller contre l'intention de Iesus-Christ, de l'Eglise, & des Fondateurs, &

en suite attirer sur soy les maledictions du Ciel, & sur tous ceux qui ont contribué à nous y faire entrer, & boucher toutes les auenuës aux graces de Dieu, comme l'experience iournaliere le témoigne.

La 2. c'est parce que la faute qu'on commet à l'entrée d'un benefice est pour l'ordinaire irreparable, à cause de la difficulté qu'on a de quitter la possession d'une chose qui semble si douce, quand mesme on reconnoistroit y estre obligé.

Or entre tous les abus qu'on peut commettre à l'entrée d'un benefice, les vns regardent la maniere & les moyens d'y entrer, les autres la fin qu'on se propose en y entrant.

Au 1. se rapportent la confidence & la symonic.

Au 2. se rapportent l'ambition & l'avarice.

*Examinez-vous* si vous auez des benefices, de quelle façon vous y estes entré. Car ceux qui s'y fourrent par l'ambition, ou l'avarice, par la symonie, ou la confidence, ne doiuent point esperer que le portier, c'est à dire Nostre-Seigneur leur ouure la porte du Ciel, parce qu'il ne connoist que ceux qu'il appelle. Mais parce qu'il ne suffit pas encore d'y estre bien entré, si on ne s'acquie de ses obligations,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les obligations des Beneficiers en general.

La 1. c'est de se contenter d'un seul benefice suffisant pour son entretien.

La 2. c'est de n'en auoir point d'incompatibles, & qui obligent à residence en mesme temps.

La 3. c'est de dire le Breuiaire conuenable tous les iours.

La 4. de satisfaire tres-fidelement à toutes les charges & fondations, celebrations de Messes & Office diuin, reparations des Eglises, aumosnes publiques, pensions congruës, &c.

La 5. & derniere, d'employer le surplus de ses reuenus en aumosnes & œures de pieté, sur les lieux où sont assis les benefices.

Et parce que cette derniere obligation est souuent la plus difficile, & la plus mal acquittée, pour vous y comporter plus fidelement à l'auenir.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Beneficiers à faire bon employ des biens Ecclesiastiques.

La 1. c'est, parce que suiuant le sentiment constant & vniuersel de tous les Peres de l'Eglise, ils ne sont qu'administrateurs, dispensateurs, procureurs, ou œconomes de ces biens, & non pas les proprietaires & les maistres.

La 2. c'est, parce que tous ces biens sont au dire de ces mesmes Peres : *Vota fidelium, pretia peccatorum & patrimonium pauperum* : Qualitez qui marquent assez la fin pour laquelle ils doiuent estre possédez.

Voyez maintenant comme quoy vous vous estes comporté dans l'administration des biens Ecclesiastiques, si vous ne les auez point employez en des dépenses superflües pour vous ou pour autruy ? si vous en auez assisté les pauvres ; car si vous n'aez pas esté fidele dans la dispensation des biens temporels, qui pourra vous confier la dispensation des thresors spirituels, des graces & des merites du Sang du Fils de Dieu, dont l'administration est beaucoup plus difficile & plus dangereuse que celle des choses temporelles & perissables ?

Voyez en la vie Eccl.  
depuis la 56. Med.  
i usqu'à la 62.

*Qui in modico iniquus est, in maiori iniquus erit. Et si in alieno fideles non fuistis, quod vestrum est quis dabit vobis ?*

## MEDITATION

De l'obligation qu'ont les Clercs de s'adonner à l'estude du Plein-chant.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Les Raisons qui obligent les Tonsurez & les Beneficiers principalement, de s'adonner à l'estude du Plein-chant. | 2. Les moyens de reüssir en cette estude. |
|  | 3. Reflexions.                            |

*Bene psallite ei in vociferatione. Psal. 32. 3.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant les principales obligations dont il est parlé dans la Meditation precedente, la necessité que les Clercs ont de s'étudier, selon leur possible à scauoir le Plein-chant, pour se pouuoir acquitter de l'Office public de l'Eglise, d'une maniere digne de Dieu, & qui soit d'édification aux peuples. 1. Elle est fondée dans la nature de leur condition, puisque l'Eglise les destinant à cette fonction suppose la capacité suffisante pour s'en acquitter. C'est sur ce fondement que les souuerains Pontifes saint Gregoire, Leon II. Benoist son successeur, & Innocent III. ont ordonné, comme il est remarqué dedans leurs Actes, *ut scienter & ex artis Ecclesiastica ratione ab omnibus canerentur*. Et que le Concile V. de Milan estroitement obserué en ce point par quelques Eglises de France, comme Rouen, Sees, Lizieux, &c. iuge de la capacité des personnes qui se presentent à l'Ordination, non seulement par la vertu & science des bonnes lettres, mais encore par ccile du Plein-chant. Et celuy de Valence tenu sous Leon IV. en ordonne l'estude, alleguant pour raison le desordre qui se voit dans les Eglises par l'ignorance des Ecclesiastiques. Le Concile de Tours ordonne aussi, sous de grieues peines, qu'on l'enseigne si exactement, qu'on y obserue iusques aux poincts & aux accents, & dans les Capitulaires de Charlemagne long-temps auparauant il auoit esté ordonné, *ut lectiones in Ecclesia distincte legantur, ut cantus discatur, &c.* D'où il faut inferer qu'il y a obligation de l'apprendre, iusques là mesme que selon le sentiment de quelques Docteurs, celuy qui ne peut ou ne veut apprendre les choses requises & nécessaires à son estat & au benefice qu'il a, doit estre priué de tel benefice ou office.

Mais en ce second lieu, quand l'Eglise n'auroit fait aucune ordonnance sur ce suiet, la chose parle d'elle-mesme: peut-on entendre sans douleur, si on a tant soit peu de sentiment de l'honneur de Dieu, vn Office si mal chanté, comme on ne voit que trop souuent, exposant par vne ignorance du chant de l'Eglise, aussi bien que par mille autres defauts de precipitation, & de manifeste indeuotion, les sacrez mysteres, & les personnes qui y sont destinées à vn mépris évident de tant de peuples, qui ne iugent ordinairement de la capacité & pro-

Ratione status ad Religionem pertinens. *Suar. de Rel. tit. 51.* Videar igitur Episcopus, ut quidquid deus, capit. bus, &c. in illis inuitantibus, quam diligentissime ab ipso teretur, &c. literarum scientia & cantus peritia, & *Conc. Med. 5. c. de inuitantibus Ord. sacramento*

Montanturque omnes cum in posterum Ordines sacros suscipiuri fuerint, etiam de peritia cantus sibi examene esse subeundam. *Alt. Eccl. Med. p. 3. c. c. de cantu & sermone.*

Vi de scholis tam diuina quam humana litteraturæ, nec non Ecclesiasticæ canonicæ, iuxta exemplum prædecessorum nostrorum aliquid inter nos tractetur & si potest fieri, statuatur atque ordinetur, &c. *Conc. Val. sub Leone 4.*

Docere tenentur, Cancellarij scilicet, quod puncta & accentus legendos, vel cantandos debite obseruent, & hoc minus sub pena priuationis fructuum suorum officiorum arbitrio Capituli vel Episcopi sollicitè exequi præcipimus. *Conc. Turo vlt. c. de capit. & dig. & Canonici.*

Octaua causa qua nonnulli se excusant à cantando in choro & in supplicationibus, est ignorantia cantus; aut vocis ad id aptæ defectus, vel prælatio qua nobilitate, scientia & gradu aliis præcellant. Quæ tamen causa non est iusta, tum quia qui non callent cantum aut aliquid aliud officio suo exercendo necessarium, non debet illud suscipere, & si susceperit, tenetur requisita illi discere, quod si nequeat, vel nolit addiscere, priuandus est huiusmodi beneficio vel

bité d'un Clerc, ou d'un Prestre, que par les qualitez qui leur donnent quelque relief à l'exterieur pour officier decemment dans vne Eglise ? n'est-ce pas vne chose déplorable de voir des Clercs ou autres Ecclesiastiques dans vn Chœur, en surplis, sans sçauoir ( par leur negligence ) éleuer vne Antienne, ou entonner vn Psalme, & estre obligez, de peur de paroistre ignorans, de s'absenter de l'Office diuin, ou de substituer en leurs places des personnes à gages, ou mesme de souffrir que les laïques & gens mariez portent la chpape, chantent l'Epistre, &c. contre l'Ordonnance des saints Conciles, qui veulent que les Ecclesiastiques chantent eux-mesmes les diuins Offices, & ne s'acquittent par substituts d'une obligation personnelle, pour laquelle ils iouyissent personnellement des biens de l'Eglise.

Adioustez à cela pour troisieme raison la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité de chanter les diuins Offices avec vne application d'esprit à Dieu, & au sens des paroles, selon que l'Eglise le commande, lors qu'on est tout occupé à suiure la notte, sans y reüssir neatmoins ; de sorte que, ny pour l'exterieur, ny pour l'interieur on ne s'acquitte de cette obligation, principalement si tels manquemens arriuent par vne ignorance affectée, ou mépris tacite des choses de Dieu.

O Dieu qui estes-vous, que vos Clers ont si peu de zele pour vostre seruice ! Que diroit vn Roy qui seroit si laschement seruy, ou que ses Gentils-hommes feroient seruir par des villageois substituez en leurs places ?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de reüssir en cette estude I. Il faut regarder la science du Plein-chant, non par vn esprit de curiosité, de vanité, d'auarice, ou satisfaction propre, mais bien par les yeux de la foy, comme celle qui nous dispose à vn ministère Angelique, l'estimer en cette consideration, & l'entreprendre comme chose importante par vn desir de se rendre capable de louer Dieu dans son Eglise à la face des Anges. 2. Il faut se resoudre de faire son possible pour ne se rebuer des difficultez que plusieurs experimentent, ou à raison de leur voix qui n'est pas bien flexible, & ne la peut estre que par vn exercice frequent, & animé d'un grand desir

officio ; &c. *Nauar. Enchir. de orat. & hōris Canon. c. 11. Conc. Lac. sub Innoc. 3. c. 17.*

Omnes vero diuina per se & non per substitutos compellantur ebire officia, &c. atq; in choro ad psallendū instituto, hymnis & canticis Dei nomen reuerenter, distincte deuoteque laudare.

*Conc. Tr. sess. 24. c. 12.*

Cum psallendi gratia conueniant, clericis videlicet. iuxta aut clausula labia tenere non debent, sed omnes, praesertim qui magno funguntur honore, in psalmis, hymnis & canticis Deo alacriter indulentur. *Statut. Eccl. Gallie. c. Quomodo diuinum offic. sit celer.*

Ad lucrandas distributiones quotidianas non sufficit, vt quis praesens sit quocumq; modo choro, sed requiritur vt in choro vbi illa lucrifunt, dicantur horā, canendo cum aliis, & communicando in recitatione. *Binsfeld. part. 4. de iust. & iniust. Cleric. in ord. ad ben. c. 7. concl. 11. vbi citantur Cal. Nau. & Sotus.*

Distincte praecipientes in virtute obedientiae, vt diuinum officium nocturnum pariter & diurnum, quantum eis Deus dederit, studiosè celebrēt pariter & deuotè. Studiosè quoque officium oris, adiouste la glose : deuotè quoque ad officium cordis.

*Decr. c. dolentes.*

Ad vsus exercitium sunt tria necessaria ; vt canter frequenter, diligenter, fortiter.

*D. Th. ser. in sessio 55. in 1o.*

Bene cane, frequenter canocum, vt memoria tui sit. *1sa. 23.*

Lectionem cantus qui firmus dicitur, i. planus, omne quod die adiant, &c.

*Ad. E. c. Med. p. 5. c. 4 de cantu & scripturae*

Omnes pronuntia eundem in psallendo tenent in odium, quem Metropolitanus. Iohē habere cognouerint. 14

diuinis officiis aut omnino in Ecclesiis, nec profana cantica sonitue, nec in sacris canticis molles flexiones vocis magis gutture oppressæ quam ore expressæ, aut denique lasciuia canendi ratio adhibeatur, cantus & soni graues sint, pii ac distincti & domui Dei ac diuinis laudibus accommodati, vt simul & verba intelligantur & ad pietatem auditores excitentur. *Conc. Med. c. de musica & cantoribus.*

Curent ergo sacerdotes & clerici sic suos cætus instituere, vt modesta honestaque psallendi grauitate placidique & grata modulatione sic aures deliniât, vt prouocent excitentque ad deuotionem, compunctionemque, non ad lasciuiam, cordisue aut animi titillationem.

*Conc. Senon. c. 17.*

d'apprendre; ou par l'impatience de ceux qui voudroient aussi-tost en sçauoir la pratique comme la theorie, qui se peut apprendre en peu de temps. Les mondains ne s'estonnent des oppositions & difficultez tres-grandes qui se rencontrent à la poursuite d'une petite satisfaction, & ne se plaignent iamais, quoy qu'ils souffrent pour le seruice du demon; aurons-nous moins de constance & de fermeté pour Dieu que ces miserables? 3. Enfin celuy qui veut reüssir en cette estude, doit toujours preferer le chant qui est plus conforme à l'usage des Eglises mieux réglées du Diocese, tel qu'est pour l'ordinaire celuy de la Metropolitaine ou de la Cathedrale, à tout autre qui tient de la corruption du siecle, comme sont certaines delicatesses qui flattent les oreilles des assistans sans échauffer le cœur à la deuotion, ne chanter mesme en son particulier que des choses appartenantes à l'Office diuin; ce qui seruira, tant pour en acquerir vne plus grande habitude, que pour éuiter quantité de fautes, de surprises, ou plûtoست de negligences, que commettent souuent ceux qui chantent les airs du monde avec facilité, & ne preuoient iamais ce qui est de l'Office diuin, témoignans en cela qu'ils font plus de cas de plaire aux hommes qu'à Dieu.

### III. POINT.

#### REFLEXIONS.

**D**E tout ce que dessus apprenez par vne serieuse reflexion sur vous-même, quel regret vous deuez conceuoir du peu d'estime que vous auez fait iusques à maintenant de cette science, & du peu de diligence à vous y appliquer, selon le deuoir de vostre profession. Voyez en gros le grand nombre d'omissions & d'autres defauts commis par l'ignorance du chant, pesez les au poids du Sanctuaire, iugez en selon les lumieres de Iesus-Christ, qui est la verité mesme; condamnez tous les abus contraires à ses maximes, & concluez par vne resolution, de n'épargner ny le temps, ny la peine, pour vous rendre capable d'apprendre à louer Dieu dans le temps, afin de le benir dans l'éternité du Paradis.

( Vbi ) cantabunt ( Sancti ) canticum nouum ante sedem ( Dei & agni. ) Apoc. 14. 3.



## MEDITATION

Sur la XXI. Conference.

De l'Ordre en general.

- |  |  |
|--|--|
| 1. <i>Qu'est-ce que les Ecclesiastiques sont obligez de sçavoir de l'Ordre, tant pour ce qui regarde son nom, sa nature, son institution, &amp; ses effects, que pour ce qui concerne le nombre &amp; la diuersité des Ordres.</i> | 2. <i>Quelles sont les raisons qui obligent les Clercs à se bien preparer à la reception des Ordres.</i> |
|  | 3. <i>Quelles sont les dispositions pour les recevoir comme il faut.</i>                                 |

Après la Tonfure qui est vne disposition au Sacrement de l'Ordre, suit de parler de l'Ordre mesme. Et r. de l'Ordre en general.

*Quæ à Deo sunt, ordinata sunt. Rom. 13.*

## I. POINT.

**R**ÉPRESENTEZ-vous d'abord l'éclat & la magnificence de l'Eglise dans la distinction de ses Ordres differens, dans la diuersité de ses Ministres, & de leur pouuoir.

Admirez la sagesse & la prouidence diuine qui a rangé & disposé toutes ces choses dans vn ordre si parfait & si rauiissant.

Considerez la subordination merueilleuse, & la dépendance que les Ecclesiastiques ont les vns des autres, les inferieurs des superieurs, les Prestres des Euesques, les Diacres des Prestres, & ainsi des autres.

Voyez le rapport admirable qui se trouue entre la Hierarchie celeste & Ecclesiastique: l'vnité qui se rencontre dans toutes leurs fonctions, & leur ministere à vne mesme fin, qui est le tres-saint Sacrifice de la Messe.

Regardez les effets prodigieux, & le pouuoir redoutable qu'ils reçoient tant sur le corps naturel, que sur le corps mystique de Iesus Chr. Et tout rauy dans la consideration de ces

merueilles, écriez-vous avec cette Reine de Saba, *Beati viri tui, & beati serui tui qui stant coram te semper, & audiunt sapientiam tuam.* 3. Reg. 10.

Et de là tirez la nécessité & l'obligation que l'on a, de se disposer pour entrer dans les Ordres. Et pour vous persuader plus fortement cette nécessité,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs, qui obligent les Clercs à se bien disposer auant la reception des Ordres. Le 1. c'est, parce que ce Sacrement ne se donne pas pour l'vtilité particulière de celuy qui le reçoit, mais pour le bien de toute l'Eglise. D'où saint Leon conclud, qu'il n'y en a pas qui se doie donner ou receuoir avec plus de precautions. Le 2. c'est, parce que ne se pouuânt receuoir qu'vne seule fois, ce seroit vne profanation horrible & vn sacrilege detestable de les receuoir indignement.

Certes, si Nostre-Seigneur luy mesme a employé trois ans entiers pour préparer ses Apostres aux fonctions ausquelles il les destinoit, deuous nous plaindre le temps que l'Eglise demande de nous, pour nous y disposer?

## III. POINT.

**O**R pour sçauoir en quoy consistent ces dispositions, il y en a de deux sortes: les vnes sont éloignées, & les autres prochaines: les dispositions esloignées sont la vocation, la pureté d'intention, estre en estat de grace, l'obseruation des interstices ordonnez de l'Eglise, & enfin estre instruit de l'Ordre que l'on va receuoir. Les dispositions prochaines sont celles qui precedent ou qui accompagnent l'Ordination. Ce qu'il faut faire auparauant, c'est, 1. de lire soigneusement le Pontifical quelques iours, plus en esprit d'oraison que d'estude, touchânt l'Ordre auquel on se dispose. 2. Considerer la vie qu'on a menée depuis le Baptême, & depuis le dernier Ordre receu, & se confondre en la veuë de ses crimes & de ses infidelitez. 3. Peser l'excellence de ce que l'on va receuoir, par comparaison à nostre indignité: Et demander en suite à Nostre-Seigneur la grace de le bien receuoir.

Pendant l'Ordination il faut, 1. dresser son intention à rece-

voir l'Ordre pour la fin que Nostre-Seigneur l'a institué, & reietter toute autre mauuaise intention que l'on pourroit auoir : 2. Estre tres-moderne à l'exterieur & fort attentif aux prieres, aduertissemens, & ceremonies que fait l'Euesque, specialement à celles, par la vertu desquelles l'Ordre est donné & conferé.

Voyez en la vie Eccl.  
la 63. 64. 65. & 66.

Si vous n'avez pas apporté ces dispositions quand vous avez esté ordonné, il ne vous reste que le regret ou la resolution, en cas que vous ayez encore quelque Ordre à recevoir, de vous y rendre plus fidele. Vous y avez interest : car à proportion que vous serez bien disposé, vous receurez aussi plus de graces.

*Dabit enim Deus*, dit Nostre-Seigneur, *unicuique secundum prapriam virtutem.* Mat. 25.

## MEDITATION

Sur la XXII. Conference.

Des Ordres Mineurs en particulier.

Et premierement du Portier.

1. Qu'est-ce qu'un Ecclesiastique doit scauoir de l'ordre du Portier, tant pour ce qui regarde son origine, son institution & sa nature, que pour ce qui regarde sa matiere & sa forme. Et quels sont les motifs pour le

porter à en faire les fonctions & acquerir les vertus qui luy sont annexées.

Des Ordres en particulier. Et 1. des Ordres mineurs, entre lesquels le 1. est le Portier.

2. Quelles sont les fonctions de cet Ordre.

3. Quelles sont les vertus qui luy sont propres.

*Sic agite quasi reddituri rationem pro his rebus qua his clauibus recluduntur.* Pont in ordin. Ostiar.

### I. POINT.

CONSIDEREZ combien il importe à ceux qui ont receu l'ordre de Portier dans l'Eglise, de s'affectionner

aux fonctions qui luy sont propres, & d'en acquerir les vertus.

1. C'est le dessein de l'Eglise, qui ne les ordonne à autre fin, d'où vient qu'elle demande à Dieu pour eux, *ut cura sit illis fidelissima diebus ac noctibus in domo Domini*, & qu'elle leur declare qu'ils en doivent rendre compte, par ces paroles, *Sic agite quasi rationem reddituri*, &c. C'est l'excellence mesme de cét Ordre, qui paroist en ce que Nostre Seigneur l'a non seulement institué, mais en a voulu faire luy mesme l'office, lors qu'il chassa les vendeurs & acheteurs du Temple.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les fonctions de cét Ordre. Le Pontifical en marque six principales : La 1. ouvrir & fermer les portes de l'Eglise. La 2. sonner les cloches aux heures conuenables pour appeller le Clergé & le peuple fidele aux diuins Offices. La 3. auoir soin de la Sacrificie, & de parer l'Autel. La 4. empescher les immodesties & irreuerences qui se commettent dans l'Eglise, principalement au temps de la sainte Messe. La 5. faire sortir tous ceux qui sont indignes & incapables d'y assister, comme les infideles, les heretiques, les energumenes, les excommuniez, & les pecheurs publics. Et la 6. d'ouvrir le Liure à l'Euesque, quand il presche la parole de Dieu.

*Auiez-vous dessein de faire ces fonctions quand vous auez receu l'ordre de Portier ? si vous ne pouuez les exercer toutes, tafchez au moins d'en faire quelques vnes. Est-ce quelque chose de trop bas pour vous, de parer vn Autel, de sonner vne cloche, d'orner vne Eglise ? si vous auiez tant soit peu de foy, vous en iugeriez bien autrement.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ maintenant quelles sont les vertus recommandées au Portier, & signifiées par ces fonctions. Ces vertus sont, 1. la vigilance, que l'Euesque luy infinuë par ces paroles, *ut sit illis fidelissima cura*, &c. & le soin par consequent de la maison de Dieu. 2. Le bon exemple marqué par ces autres paroles ; *Studete ut sicut materialibus clauibus Ecclesiam visibilem aperitis & clauditis, sic & inuisibilem*

*Dei domum, corda scilicet fidelium, dictis & exemplis claudatis semper diabolo, & aperiatis Deo.* 3. La douceur & la mansuetude pour n'aigrir personne par ses aduertissemens. 4. L'humilité qui est la principale, pour estimer toutes les fonctions de cét Ordre, & les preferer à toutes les grandeurs de la terre.

Où est donc cette vigilance sur vous-mesme, & sur la maison de Dieu ? où est cette humilité qui vous fait estimer les moindres choses de l'Eglise, qui vous les fait embrasser avec ioye, qui vous fait boire les petites confusions qui sont quelquefois attachées à ces ministeres, qui vous fait mépriser vous mesme & auoir bonne estime de vostre prochain ? si cette vertu vous manque, vous n'avez rien, & sans elle vous ne pouuez rien. *Reconnoissez le besoin que vous en auez. Demandez-la instamment à Nostre-Seigneur : par le merite de la sienne, qu'il vous donne pour modele en ces paroles :*

*Voyez en la vie Eccl. depuis la 67. iusqu'à la 74.*

*Discite à me, quia mitis sum, & humilis corde.* Matt. 11.

## MEDITATION

Sur la XXIII. Conference.

Du zele de la maison de Dieu.

Autrement, du soin de l'Eglise, qui est vne des qualitez principales du Portier.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Quelles raisons obligent tous les Ecclesiastiques, &amp; principalement le Portier, à auoir un grand zele de la maison de Dieu.</p> | <p>2. En quoy consiste ce zele, &amp; quelles en sont les marques.</p> <p>3. Quels sont les moyens pour l'obtenir &amp; le mettre en pratique.</p> |
|---|--|

Vertu principale du Portier.

*Zelus domus tue comedit me.* Psal. 68. Ioan. 2.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs qui peuvent allumer ce zele dans les Ecclesiastiques. Le 1. c'est l'exemple de Nostre-Seigneur, qui estoit si curieux de l'honneur & du respect de la maison de son Pere, que l'Euangeliste remarque en vn endroit, qu'il ne vouloit pas permettre qu'on portast ny arme, ny meuble, ny vaisseau, ny chose aucune à trauers du Temple, & ailleurs, que quand il y entroit, il regardoit soigneusement par tout, comme pour examiner si tout y estoit dans l'ordre: Ce que saint Marc exprime par ces paroles, *circumspexit omnibus*; mais qu'il fit particulièrement paroistre, quand avec colere il chassa par deux fois ceux qui le prophanoient. Le 2. c'est d'autant que ce zele est comme l'esprit qui nous anime, & nous excite à remedier à tous les desordres que nous voyons commettre dans l'Eglise, & qui fait que nous ne pouuons souffrir que la Majesté de Dieu y soit des-honorée en aucune façon.

*Aucz-vous* honte à present, de vous employer au soin des Eglises, & à procurer l'honneur qui est deu aux lieux saints?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste ce zele de la maison de Dieu, & quelles en sont les marques. La 1. c'est à n'y souffrir pas les insolences & les immodesties qui s'y commettent: Par exemple, les ris, les caquets, les promenades, les postures indecentes, le bruit que causent les paires & les enfans; empescher que les Laïes, sur tout que les femmes n'approchent si près des Autels, ny qu'elles entrent dans le Chœur: procurer le silence pendant le seruice diuin, ne permettre à personne d'y entrer avec armes ny oyseaux de chasse; enfin auoir soin, *Vt omnia rite, religiosè atque ex ordine fiant*. La 2. c'est vne grande affection pour la decoration & netteté de l'Eglise, qui consiste à parer les Autels, conformément aux iours, procurer qu'il y ait des ornemens, y contribuer selon son pouuoir, oster soigneusement les araignées & toutes les autres ordures, tenir les Images & les tableaux biens nets, ballayer fort souuent le paué, empescher qu'on ne mette des placards aux portes:

enfin, estre tres-curieux de tout ce qui peut contribuer à son ornement exterieur.

III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les moyens d'acquérir ce zele. C'est 1. de le demander à Nostre-Seigneur, puisque c'est vne participation de celuy, qu'il a fait paroistre estant au monde. 2. De conceuoir vne plus haute estime que l'on ne fait d'ordinaire des fonctions du Portier. 3. De considerer que nous ne sommes ordonnez à autre fin, que nous auons promis en l'ordination de faire ces ministeres selon nostre possible & que nous serons responsables au Iugement de Dieu, de n'auoir point fait profiter les graces qu'il nous auoit données à cét effet. 4. C'est de porter nous-mesmes les premiers l'honneur & le respect aux Eglises que nous voulons intimer aux autres. Enfin, c'est de se faire instruire & apprendre de personnes experimentées la façon de se gouverner par exemple dans l'ornement des Autels, dans l'œconomie d'une Sacrificie, & semblables.

Vous estes en partie pour cela dans le Seminaire, ne negligez point cette occasion. Prenez-en aujourd'huy la resolution, & demandez-en la grace à Dieu, afin de luy pouuoir dire en verité avec le Prophete;

*Voyez en la vie Eccl. la 75. 76. & 183. Et le 9. Dim. apres la Pent.*

*Domine dilexi decorem domus tue, & locum habitationis glorie tue. Psalm. 108.*

MEDITATION

Sur la XXIV. Conference.

De l'Ordre du Lecteur.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. <i>Qu'est-ce qu'un Ecclesiastique doit scauoir de l'ordre de Lecteur, tant pour ce qui regarde son origine, son institution &amp; sa nature, que pour ce qui re-</i></p> | <p><i>garde sa matiere &amp; sa forme.</i></p> <p>2. <i>Quelles sont les fonctions du Lecteur.</i></p> <p>3. <i>Quelles sont les vertus annexées à cét Ordre.</i></p> |
|--|---|

Second, des Ordres Mineurs.

*Accipe, & esto zelator verbi Dei.*

Pent. in ordin. Lect.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien il importe à ceux qui ont receu l'Ordre de Lecteur, d'en faire les fonctions, & d'en acquiescer les vertus. 1. Parce que nous l'auons promis dans nostre Ordination : car quand l'Euesque en nous conferant cét Ordre, nous en a marqué les fonctions en particulier; ç'a esté à dessein de nous y obliger, & nous y auons suffisamment consenty & acquiescé par nostre silence. 2. Parce que N. Seigneur n'a point méprisé, dit saint Ambroise, d'en faire luy-mesme l'exercice; quand prenant en main les propheties d'Isaye en la ville de Nazareth, il en fit la lecture & l'explication au peuple. Et cét Ordre a esté en telle veneration dans l'Eglise, que saint Cyprian nous assure qu'il se donnoit autresfois pour recompense du Martyre. Et si tous ces motifs-là ne sont assez puissans, l'Euesque nous en fournit vn dernier, quand il nous promet la mesme couronne qu'aux premiers Predicateurs, de l'Euangile, si nous nous en acquittons comme il faut, *Habituri, si fideliter & utiliter impleueritis ministerium vestrum, partem cum his qui verbum Dei rite administrauerunt ab initio.*

Mais d'autant qu'on ne se porte pas d'ordinaire à vne chose inconnüe,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les fonctions du Lecteur. La 1. c'est de chanter les Leçons & les Antiennes, soit à la Messe soit à l'Office diuin. La 2. lire les Actes des Martyrs, reciter quelque chose de la vie des Saints, les Homelies des Peres, les Lettres circulaires enuoyées aux Eglises, le Symbole & l'Oraison Dominicale. La 3. instruire le simple peuple des elemens de la doctrine Chrestienne. La 4. de benir les fruits nouveaux, laquelle seule des quatre semble n'estre plus en pratique, d'autant que cette benediction, qui pour lors se faisoit dans les maisons, ne se fait plus maintenant que dans l'Eglise, où il n'appartient qu'au Prestre de la donner.

*Agnoscite ergo ministerium vestrum & implete.* Le connoistre c'est quelque chose : mais le principal, c'est de le mettre en pratique. Et pour le faire comme il faut,



## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les vertus & les qualitez que doit auoir vn Lecteur, & qui doiuent accompagner sa vie. La 1. c'est la studiofité, c'est à dire l'affection à l'estude & à sçauoir les choses necessaires à vn Ecclesiastique, La 2. vne foy viue des veritez de l'Euangile & de toutes les maximes de Iesus Christ, conformément à ce que l'Eglise demande de luy dans l'Ordination, par ces paroles : *Quod ore legitis, corde credatis*. La 3. vn zele ardent du salut des hommes, lesquels il doit amener à Iesus-Christ par les instructions familiares, par les petits Catechismes & le bon exemple. La 4. & derniere, la lecture iournaliere par forme d'oraison, de l'Escriture sainte, & sur tout du Nouveau Testament.

Laquelle est-ce de ces vertus qui vous manque dauantage ? Examinez-le serieusement deuant Dieu, on ne vous demande pas l'impossible, dit saint Gregoire : c'est pourqu'oy ne dites pas : *Admonere non sufficio, exhortari idoneus non sum, quantum potes exhibe*. Il n'y a personne qui ne puisse donner bon exemple, & faire vn petit Catechisme : si vostre talent est petit, Dieu se contentera de peu, & vous recompensera autant à proportion que celuy auquel il en auoit beaucoup donné, vous disant aussi bien qu'à luy :

*Euge serue bone & fidelis, quia super pauca fuidisti fidelis, supra multa te constituam, in traham gaudium Domini tui. Matth. 25.*

Voyez en la vie Eccles.  
78. 79, 80.

## MEDITATION

Sur la XXV. Conference.

De l'Ordre d'Exorciste.

1. Qu'est-ce qu'un Ecclesiastique est obligé de sçauoir de l'ordre d'Exorciste, tant pour ce qui regarde son origine, son institution & sa nature, que pour ce qui concerne sa matiere & sa forme.
2. Quelles sont les fonctions de cet Ordre.
3. Quelles sont les vertus qui luy sont annexées.

Troisième des Ordres Mineurs,

Pont. in ordi. Exor.

*Accipe & commenda memoria, & habeto potestatem imponendi manus super energumenos, siue baptizatos, siue catechumenes,*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien sont excellentes les fonctions de l'Exorciste, & combien grande est ensuite l'obligation à ceux qui l'ont reçu, de pratiquer les vertus qui y sont annexées. Cette excellence paroist en ce que l'Exorciste par la force de ses paroles, & en vertu de son caractère donne la chasse aux demons, leur commandant imperieusement, office si releué, que Nostre-Seigneur sembloit n'estre venu au monde que pour en faire l'exercice au dire de saint Jean, *In hoc apparuit filius Dei, ut dissoluat opera diaboli.*

Admirez la bonté de Dieu; & remerciez-le du pouuoir qu'il a donné à son Eglise.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les fonctions de cét Ordre. La 1. c'est de chasser les demons, encore que pour le refroidissement de la charité, & le peu de sainteté des Clercs, ce pouuoir soit maintenant déuolu & reserué au Prestre avec approbation de l'Euesque. La 2. c'est de faire retirer de l'Autel ceux qui ne communient pas, afin que les autres qui communient s'en puissent approcher. La 3. c'est de preparer l'eau que l'Eglise a coustume de benir tous les Dimanches, & d'employer contre les esprits immondes; & assister au Prestre dans tous les Exorcismes, luy répondant, & tenant le Liure ouuert deuant luy: Et enfin, auoir soin que l'eau beniste ne manque pas dans les benistiers.

*Examin* 2-*vous* comme vous auez pratiqué le reste des fonctions de cét Ordre, qui ne vous sont pas interdites, & sur celles qu'à l'auenir vous pouuez commodement pratiquer; Et souuenez-vous que pour ne pouuoir pas les faire toutes, vous n'estes pas exempt neantmoins de l'obligation d'acquiescer & pratiquer les vertus qui y sont attachées. Et pour connoistre si vous les auez,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que les vertus d'une Exorciste sont, 1. Une grande mortification, *hoc enim genus demoniorum non eijctur nisi in oratione & ieiunio.* 2. Une humilité profonde, parce que le demon qui est le plus superbe esprit du monde, ne peut estre dompté que par là; ainsi voyons nous que rien n'a plus puissamment détruit son Royaume, que l'aneantissement du Fils de Dieu. 3. Une grande pureté de cœur, car comment scaurez-vous guerir les autres, si vous estes malade vous mesme? & d'autant plus malade que la possession spirituelle est incomparablement plus dangereuse & plus à craindre que celle du corps? C'est ce que l'Eglise vous recommande, & que vous avez promis à l'Euesque, quand il vous a dit: *Studete ergo, ut sicut à corporibus aliorum demones expellit, ita à mentibus & corporibus vestris omnem immunditiam & nequitiam eijciatis, ne illis succumbatis quos ab alijs vestro ministerio effugatis. Discite per officium vestrum vitijs imperare, &c.*

Et pour cela prenez-garde, quels sont les vices aufquels vous estes plus suiet, quelle est la passion qui domine en vous, afin d'y mettre ordre: car autant de vices dans lesquels vous tombez, ce sont autant de demons qui vous possèdent: Et quand vous en ferez deuenu maistre avec la grace de Dieu, tenez vous sur vos gardes,

*Ne deterius tibi aliquid contingat. Matth. 22.*

Voyez en la vie Eccl.  
la 81. 82

## MEDITATION

Sur la XXVI. Conference.

De l'Ordre d'Acolythe.

Quatrième & dernier  
des Ordres Mineurs.

Qu'est-ce qu'un Ecclesiastique doit scauoir de l'ordre d'Acolythe, tant pour ce qui regarde son institution, son origine & sa nature, que pour ce qui con-

- cerne sa matiere & sa forme.
1. Quelles sont les fonctions de cet Ordre.
  3. Quelles sont les vertus qui luy sont annexés.

*Sciatis vos ad accendenda Ecclesie luminaria mancipari: Et ad suggerendum aquam & vinum in Eucharistiam sanguinis Christi.*  
Pont.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien il importe à ceux qui ont receu l'ordre d'Acolythe d'en faire les fonctions, & d'en pratiquer les vertus. 1. Nostre-Seigneur ne l'a institué à autre fin que pour en faire l'exercice, afin que par ce moyen il en soit glorifié. C'est le dessein de l'Eglise en l'Ordination, & celuy que nous auons deu auoir pour n'estre pas coupables d'un péché tres-énorme. Dauantage, cét Ordre est le plus noble & le plus excellent de tous les petits, en ce qu'il regarde plus immédiatement le saint sacrifice de la Messe, & qu'en vertu de son caractère, il peut approcher de l'Autel, ce qui n'est pas permis aux autres.

*Voudriez-vous donc prier Dieu de la gloire qu'il pretend retirer de vostre ministere, vous qui estes obligé de la luy procurer par toutes sortes de voyes? Voudriez-vous frustrer Nostre-Seigneur & l'Eglise de son attente, & vous rendre pariure allant contre la promesse que vous auez faite en le receuant?*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les fonctions de l'Acolythe. La 1. c'est d'allumer les cierges au temps du Sacrifice & de l'Office diuin, preparer du feu & de l'encens, quand il est necessaire de faire office de Thuriferaire. La 2. c'est de porter les chandeliers à la Messe solempnelle, deuant l'Euangile, aux Processions, à l'Eleuation, à la Communion des malades, aux Conuois & semblables. La 3. preparer l'eau & le vin des burettes. La 4. & la principale de toutes, c'est de seruir solempnellement & en surplis à la sainte Messe, & en l'administration de tous les Sacremens, suiure le Prestre, comme porte l'éthymologie de son nom, si on le tire du Grec *ακολουθεω*, qui signifie *sequor*.

*N'est-ce pas vn grand bon-heur pour nous, de faire en cette fonction l'office des Anges, qui assistent avec des frayeurs & des tremblemens indicibles à cét épouuantable mystere?*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les vertus de l'Acolythe. La 1. c'est la deuotion au saint Sacrement de l'Autel, qui consiste à le visiter le plus souuent qu'il est possible, à se comporter avec grandissime reuerence tout le temps qu'on demeure dans l'Eglise, & à seruir volontiers à la sainte Messe. La 2. vne grande modestie qui doit paroistre en tout lieu, mais particulierement quand nous seruons à l'Autel, parce qu'en ce rencontre comme dit l'Apostre, *spectaculum facti sumus mundo, & Angelis & hominibus.* La 3. c'est le bon exemple, auquel les Acolythes sont obligez par toute sorte de droict, naturel, diuin & Ecclesiastique. Obligation qui leur est marquée par le cierge allumé qu'ils portent en main, par les paroles que leur dit l'Euesque en les ordonnant, & celles du Fils de Dieu qui les appelle la lumiere du monde.

1. Cor. 4. Pôiez en la vie Eccl. depuis la 84. iusqu'à la 89. & la 180. & la 144. Et le Dim apres Pasques, & le dernier apres la Pent.

*Examinez vous* sur ces vertus, mais principalement sur le bon exemple. Voyez en quoy vous auez peut-estré donné du scandale. Demandez-en pardon à Dieu, & proposez amandement pour l'auenir; de crainte que les mal-heurs dont Dieu menace par son Prophete, ne viennent à tomber sur vous.

*Quia scandalizastis plurimos in lege, propterea dedi ego vos contemptibiles & humiles omnibus populis, mittam in vos egestatem, & maledicam benedictionibus vestris & maledicam illis.* Malach. 2.

## MEDITATION

Sur la XXVII. Conference.

Des Ordres Majeurs.

Et premierement, du Souf diaconat.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. <i>Qu'est-ce qu'un Ecclesiastique est obligé de sçauoir de l'Ordre de Sou diacre, tant pour ce qui regarde son origine, son institution &amp; sa nature, que pour ce qui est de sa matiere &amp; de sa forme.</i></p> | <p>2. <i>Quelles sont les fonctions, obligations &amp; vertus annexées au Sou diaconat.</i></p> <p>3. <i>Quelles sont les dispositions requises pour recevoir l'Ordre de Sou diacre.</i></p> |
|---|--|

Après auoir traité des Ordres Mineurs, suit à parler des Ordres Majeurs & sacrez: entre lesquels le 1. est le Sou diaconat.

*Videte cuius ministerium vobis traditur; ideo vos admonco, ut ita vos exhibeatis, ut Deo placere possitis.*

Pont. in Ordin. Subd.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien l'Ordre du Sou'diacre surpasse les Ordres Mineurs en grandeur & en excellence. L'avantage de cét Ordre au dessus des Mineurs paroist 1. dans les ceremonies qui s'obseruent en l'Ordination du Sou'diacre: car avant que d'y proceder, toute l'Eglise se met en prieres, afin qu'il plaise à Dieu d'en faire, comme parle saint Paul: *Ministros idoneos Novi Testamenti.* Ce qui ne se fait pas dans les Mineurs. 2. Parce qu'ils approchent plus près des Autels, qu'ils touchent les vaisseaux sacrez & sont en quelque façon consacrateurs avec le Prestre. 3. Parce que les Sou'diacres, en vertu de leur Ordre, sont absolument sequestrez de toute autre condition seculiere, pour estre irreuocablement appliquez aux choses de Dieu, au service duquel ils sont consacrez tout entiers, quant au corps & quant à l'ame, au moyen du vœu de chasteté qui y est annexé.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que comme le Sou'diacre reçoit deux puissances differentes dans son Ordination: l'une sur le corps naturel, l'autre sur le corps mystique de Iesus-Christ, aussi y a-il deux sortes de fonctions, les vnes qui ont rapport immédiatement au Sacrifice, les autres à l'instruction ou à l'édification des fideles. Celles qui ont rapport au Sacrifice sont, 1. Laver les palles & les corporaux, toucher les vaisseaux sacrez, auoir soin de les tenir propres & nets, & les porter quand il faut à l'Autel. 2. Servir & contribuër au Sacrifice de la Messe au dessous du Diacre, luy presentant la patene & le calice, versant de l'eau dans le calice, receuant les oblations des fideles, & mettant autant d'hosties qu'il en est besoin pour ceux qui doivent communier. Celles qui regardent le corps mystique, sont 1. de chanter l'Epistre solennellement à la Messe. 2. De porter la Croix aux Processions.

*Concluez* d'icy combien il importe à vn Sou'diacre d'estre

pourueu de ces trois vertus ; de pureté, d'humilité & de mortification. De la pureté qui luy est signifiée par la blancheur des corporaux , par l'éclat & le brillant des vaisseaux sacrez qu'il a en maniment , & par l'eau qu'il verse dans le calice. De l'humilité, que luy marque l'éthymologie de son nom mesme, & de la mortification représentée par la croix qu'il porte en Procession. C'est pour ce suiet, & pour conseruer plus soigneusement ces trois excellentes vertus que l'Eglise l'oblige à deux choses principales. 1. A reciter tous les iours l'Office diuin. 2. A garder toute sa vie la continence. Comment est ce que vous vous estes acquitté de ces obligations ? combien souuent & dans quel esprit auez vous exercé vos fonctions ? où sont les vertus qui doiuent accompagner de si excellens ministres, la pureté, l'humilité & la mortification ?

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ en suite les conditions necessaires à ce-luy qui veut receuoir l'Ordre de Soûdiacre. La 1. dit le saint Concile de Trente, c'est d'estre irreprochable, *vt habeant bonum vite testimonium*. La 2. qu'ils ayent vn titre, c'est à dire, vn reuenu temporel suffisant, soit en benefice, soit en patrimoine, pour se nourrir & entretenir. La 3. qu'ils ayent gardé les interstices. La 4. qu'ils ayent l'âge, c'est à dire, 22. ans commencez. La 5. qu'ils se soient éprouuez eux-mesmes s'ils peuvent viure en continence. La 6. & derniere, qu'ils ayent la science & la capacité que l'Eglise demande d'eux.

Prenez-bien garde à toutes ces conditions, car elles ne sont pas seulement necessaires pour le Soûdiaconat, mais encor pour les autres Ordres Majeurs. Comment y estes-vous entré ? pensez-y serieusement, car si vous auez imposé aux Examineurs, ou en leur faisant voir vn titre falsifié, ou vn témoignage de vie & mœurs qui soit mendié, vous y seriez le premier trompé, parce qu'ils vous tiennent la place de Dieu, qui sçaura bien tirer la vengeance de cette effronterie. *Deus non irridetur,*

*Voyez en la vie Eclési-  
4. partie sous entiere.*

## MEDITATION

Sur la XXVIII. Conference.

De l'Office Diuin.

De son excellence, &amp; de la maniere de le bien dire.

Le Soufdiacre contra-  
cte deux obligations  
dans son ordination.  
La 1. à l'égard de Dieu.  
La 2. à l'égard de soy  
mesme. Celle qui re-  
garde Dieu, c'est l'OF-  
fice diuin & le Mini-  
stere qu'il doit rendre  
à l'Autel au Pretre  
celebrant, dont on  
traite le 1. partie en  
cette Conference, &  
l'autre qui est des ce-  
remones en la sui-  
uante,

1. *Qu'est-ce qu'on entend par ces  
mots de Breuiare, Office diuin,  
Heures Canoniales, & d'où  
est-ce qu'ils tirent leur origine.*
2. *Qui sont ceux qui sont obligez  
à reciter l'Office diuin, & com-*

*bien il importe de s'acquitter  
comme il faut de ce deuoir.*

3. *Quels sont les moyens de reci-  
ter son Office dignement &  
fructueusement.*

*Immola Deo sacrificium laudis, & redde Altissimo vota tua.*

*Psal. 149.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ que le Breuiare ou l'Office diuin, que  
sont obligez de reciter tous les iours les Soufdiacres &  
Beneficiers, à proprement parler, est vne priere & oraison pu-  
blique, ou vn abregé de tout ce qu'il y a de plus beau & de plus  
choisi dans tous les Liures de l'Escriture sainte, de plus re-  
marquable dans les écrits des Peres, & de plus instructif dans  
la Vie des Saints, instituée de l'Eglise pour estre recitée  
par ses Ministres à certaines heures du iour & de la nuit,  
afin de rendre à la diuine Majesté l'honneur qui luy est  
deu, & se sanctifier elle mesme par ce moyen. Inferiez  
d'icy combien cette priere vous doit estre agreable & de-  
licieuse, puisque c'est vne action toute Celeste, toute Angeli-  
que, & toute diuine; non seulement parce qu'elle s'adresse à  
Dieu, & qu'elle doit estre faite par des creatures toutes diui-  
nifées par la sainteté de leur vie, en l'honneur de la Diuinité  
mesme, mais encores parce qu'elle se fait avec des paroles &  
des affections toutes diuines, estant les mesmes qui ont esté au-  
tresfois dictées du saint Esprit. Et dauantage, parce que c'est  
l'vnique & continuel employ de Dieu mesme, qui ne sera dans  
toute l'eternité occupé qu'à se louer soy-même & à se glorifier.

*Auez-vous iamais fait reflexion comme il faut, sur l'excel-  
lence*



lence de cette action? Helas ! combien de fois vous estes vous plaint & ennuyé de la longueur de vostre Breuiare , comme si ce vous eust esté vne charge insupportable ? Reconnoissez le tort que vous auez eu. Et pour

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'obligation que vous auez de vous en acquitter, non seulement quant à la substance , mais encore quant à la maniere de le bien dire. C'est à quoy vous peuuent seruir de motifs, 1. Le Commandement de Dieu & de l'Eglise, laquelle en vertu de sainte obediencia commande , *ut diuinum officium tam diurnum quam nocturnum studiosè ac deuote persoluatur.* 2. Les auantages qui en arriuent quand on le dit bien, ou le detrimement quand on ne le dit point du tout, ou quand on s'en acquitte mal. Et afin que vous sçachiez les moyens pour le reciter comme il faut & avec profit,

Conc. Later. sub. Inj  
noc. 3. c. dolentes,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ, qu'il y a trois sortes de dispositions nécessaires : celles qui deuantent, celles qui accompagnent & celles qui suivent.

La 1. est la preparation qui consiste 1. à obseruer le temps ordonné de l'Eglise autant que faire se peut 2. A choisir vn lieu propre tel que l'Eglise, son Oratoire, ou quelque lieu honneste. 3. A chercher & preuoir l'Office. 4. A recueillir son interieur & son exterior, bannissant de son cœur les pensées vaines & inutiles, & rappelant à foy tous ses sens, & mesme se mettant en vne posture de corps bien-seante & respectueuse. 5. A dresser son intention pour la pure gloire de Dieu. A quoy on peut adiouster quelque autre bonne fin subordonnée.

La 2. disposition qui doit accompagner la recitation de l'Office, consiste 1. dans vne grande attention d'esprit, principalement au sens des paroles. 2. Dans vne grande ferueur & deuotion de cœur. 3. A ne rien omettre de ce qui est prescrit.

La 3. disposition qui doit suivre la recitation de l'Office, est l'action de grace, où nous deuons remercier Dieu de l'honneur qu'il nous a fait de nous appliquer à vne si excellente

fonction, & d'auoir souffert les fautes que nous y auons commises par les distractions d'esprit, desquelles il faut luy demander pardon par cette priere ordonnée à cét effet, qui commence, *Sacrofancta.*

Prenez garde si iusques à present vous auez obserué toutes ces conditions; & faites resolution de vous y rendre plus fiddle à l'auenir, de peur qu'on ne dise de vous comme Nostre-Seigneur disoit aux Pharisiens qui faisoient de longues oraisons, mais sans esprit.

*Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè est à me.*  
Matth. 15.

Voyez en la vie Eccl.  
depuis la 97. iusqu'à  
la 101.

## MEDITATION

Sur la XXIX. Conference.

Des ceremonies Ecclesiastiques.

1. *Qu'est-ce que les Ecclesiastiques sont obligez de sçauoir des ceremonies Ecclesiastiques, tant pour ce qui regarde leur nom, leur origine, leur institution, que pour ce qui concerne les fins pour lesquelles elles ont esté instituées.*
2. *Combien il importe aux Ecclesiastiques de sçauoir celles qui sont annexées à leurs fonctions, non seulement quant à la substance, mais encore quant aux mysteres qu'elles signifient.*
3. *Quels sont les moyens de s'y appliquer, & de les faire tousiours en esprit de religion & de pieté, & de les rendre venerables aux peuples, à la veüe de qui elles sont exposées.*

Vne autre partie des obligations du Sou-diacre à l'égard de Dieu, estant de seruir à l'Autel, il ne peut s'en acquitter comme il faut, qu'il ne sçache les ceremonies,

*Omnia honeste & secundum ordinem fiant. 1. Cor. 14.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ pour quelles fins les ceremonies ont esté instituées dans le saint Sacrifice de la Messe, dans l'administration des Sacremens, & la celebration de l'Office diuin.

1. Elles ont esté instituées pour seruir de marques exterieures de la Religion que nous professons; car il n'y eut iamais de

Religion sans ceremonies, & ainsi comme la fausse en a d'impies & de superstitieuses, la Iudaïque en auoit de charnelles, l'Euangelique en a de spirituelles & de saintes sur toutes les autres.

2. Pour s'accommoder à la foiblesse des hommes, qui ne peuvent venir en connoissance des choses interieures & spirituelles, que par celles qui sont exterieures & nous sont sensibles.

3. Pour exciter la deuotion du peuple, lequel voyant dans nos ceremonies comme dans vn tableau les plus grands mysteres de nostre Religion representez, prend de là occasion de produire des actes plus parfaits de Religion interieure.

## II. P O I N T.

**C**ONSIDEREZ d'icy, 1. l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de sçauoir & de pratiquer exactement les ceremonies, puisque ce sont comme autant d'actes exterieurs de religion, par lesquels nous protestons la grandeur de Dieu, & luy rendons l'honneur & la reuerence qui luy est deuë.

2. Avec quelle grauité & bien-seance elles doiuent estre faites, puis qu'estant establies pour représenter de tres-hauts mysteres, & pour éleuer les esprits à des affections saintes & aux actes de latrie, dont nous honorons immédiatement la diuinité, si elles ne sont faites avec decence & maturité, tant s'en faut qu'elles doiuent seruir d'instrument de pieté & de religion, qu'au contraire elles seront plutôt occasion d'impiété & de scandale.

Mais sur tout, avec quelle circonspection & quelle exactitude elles doiuent estre obseruées au saint sacrifice de la Messe, où les ceremonies sont plus éleuées en leur signification, plus anciennes en leur établissement, plus venerables par leurs auteurs, plus autorisées par les Canons, réglées avec plus de soin, & commandées avec plus de rigueur.

Quelle estime en auez-vous fait iusqu'à present? Examinez-vous la dessus: Et pour vous induire à les pratiquer ponctuellement, & faire en sorte de les rendre venerables au peuple, à la veüe duquel elles son exposées, & à vous mesme vtils & profitables,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ qu'un excellent moyen, recommandé mesme dans les Conciles, c'est de ne s'engager à aucun Ordre, ny à aucune charge, qu'on n'en sçache auparavant les ceremonies, & si par mal-heur on s'y estoit engagé sans les avoir apprises, reparer au plustost cette faute. N'est-ce pas vne chose déplorable de voir des Prestres de deux & trois ans, ne sçavoir pas, ny les rubriques du Breuiare, ny les ceremonies de la Messe : mais qui plus est, les negliger, & les mépriser comme des choses de neant ?

Vn 2. moyen, c'est d'en apprendre les significations & les mysteres, pour pouuoir 1. les enseigner au peuple 2. Former à mesme temps qu'on les fait, les affections dans le cœur qui y doiuent estre conformes.

*Quel soin auez vous iamais pris pour apprendre vos rubriques & vos ceremonies par le passé ? depuis que vous estes Souüdiacre, auez-vous iamais leu les rubriques de vostre Breuiare ? N'est-ce pas vne chose que vous deuez sçavoir ? en auez vous iamais fait l'office ? sçavez-vous bien en quoy il consiste ? Mais n'est-ce point par mépris que vous auez negligé de les apprendre, croyant que Dieu n'exigera pas de vous vne si grande ponctualité dans vos fonctions ? Si cela est, pour vous defabufer, lisez dans l'ancien Testament, avec quel soin Dieu les commande, quelles menaces il fait, & quelles punitions il tira de ceux qui ne les pratiquerent pas exactement. Vous estes icy en lieu où vous les pouuez aysément apprendre, faites resolution de n'en sortir pas que vous ne les sçachiez bien. Et ce sera le moyen de faire vos fonctions, comme dit saint Paul,*

*Honestè, & secundum ordinem. 1. Cor. 14.*

## MEDITATION

Sur la XXX. Conference.

De la chasteté des Ecclesiastiques.

*Voyez en la vie Eccl. la  
112*

*Deut. 7. Ib. 8. Ibid.  
18. Ib. 21. & c. 28.*

1. Combien il importe de s'éprouver soy mesme vn espace de temps raisonnable en ce qui est de la chasteté, auant que de s'engager dans le Souûdiaconat.
2. Quels sont les motifs pour
- s'affectionner de plus en plus à cette vertu estant Souûdiaconé.
3. Quels sont les moyens d'acquiescer cette vertu, de la conseruer & perfectionner.

La 2. obligation que contracte le Souûdiaconé en son Ordination, & qui est à l'égard de soy mesme, est la chasteté dont il fait vœu.

*Probet scipsum homo. 1. Cor. II.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'importance qu'il y a de s'éprouver soy-mesme vn espace de temps raisonnable en ce qui est de la chasteté, auant que de s'engager au Souûdiaconat.

La 1. raison est, parce que, entre toutes les vertus la chasteté est la plus difficile à conseruer, & c'est celle où il est besoin d'vne assistance de Dieu plus particuliere, & d'vne plus grande precaution sur nous-mesmes, tant à cause de la corruption de la nature, que pour les occasions frequentes de la perdre ou de la flestrir, qui se trouuent parmy le monde.

La 2. c'est l'intention de l'Eglise, déclarée dans quantité de Conciles, & particulièrement dans celuy de Trente, qui demande pour disposition de celuy qui se presente au Souûdiaconat cette épreuue sur soy-mesme, qui luy fasse conceuoir l'esperance avec la grace de Dieu, de pouuoir garder la continence, *qui sperent Deo auctore se continere posse*, conformément à ce que d'autres precedens auoient ordonné, & à ce qui leur est encore plus clairement déclaré dans leur Ordination par l'Euesque.

Quelle épreuue auez vous faite sur vous-mesme, si desia vous y estes engagé? si vous ne vous sentez pas assez fort, il vaudroit bien-mieux suivre le conseil de l'Apostre, *Qui se non continent, nubant*.

Pensez-y plus d'vne fois, si vous estes encore libre, pour ne vous repentir pas toute vostre vie, d'vne chose faite en vn moment.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les motifs qui peuvent porter les Soudiacres à s'affectionner de plus en plus à cette vertu.

1. C'est de considerer qu'ils y sont obligez par le vœu qu'ils ont fait en leur Ordination, qui ne peut-estre violé sans commettre vn effroyable sacrilege.

2. Que cette vertu est vn tres-puissant moyen pour vacquer plus librement & plus vtilemēt aux emplois de leur profession.

*Qui enim sine uxore est, cogitat que sunt Dei, quomodo placeat Deo.*

1. Cor. 7.

3. L'amour singulier que Nostre-Seigneur porte à la pureté, & l'horreur qu'il a tousiours témoignée auoir de tout ce qui luy est contraire.

*si ces* considerations ne peuvent rien sur vostre esprit, au moins que l'exemple de ceux là vous touche, qui pour des fautes legeres contre la chasteté ont esté rigoureusement punis dans l'Ecriture: Et que ces paroles de l'Apostre vous fassent rentrer en vous-mesme. *Quicumque templum Dei violauerit, disperdet illum Deus.* 1. Cor. 7.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens principaux pour acquerir & conferuer cette vertu Angelique.

Le 1. c'est la priere, *Nemo enim continens esse potest, nisi Deus det, & hoc ipsum scire, donum Dei est.*

Le 2. c'est de fuir tres-soigneusement la compagnie des femmes & des filles: auoir en horreur tous les discours lascifs. & des-honnestes, éuiter les festins, l'oyliuēté, & autres occasions dangereuses.

Le 3. c'est la temperance & la sobriété, dautant que l'abondance des viandes & du vin, est la source ordinaire de toutes les impuretez qui se commettent: *Hec fuit iniquitas Sodoma, abundantia panis, & otium filiarum eius.* Si bien que qui veut estre chaste, il faut necessairement qu'il soit sobre.

Le 4. vne grande modestie dans la veüe & dans le parler, pour inspirer par ce moyen cēt esprit de pureté aux autres, & éloigner par là ceux qui voudroient s'emâciper en nostre presence,

comme on dit de saint Bernard, que son maintien donnoit de la retenuë aux plus effrontez.

*Avez-vous assez de force & de courage pour vous separer de toutes les occasions qu'on vient de vous coter ? Combien estes-vous mortifié de la langue & des yeux ? avez vous cette auersion que vous devez auoir de la compagnie des femmes ? n'en retenez-vous pas chez-vous ? au moins des ieunes, ou des suspects contre les Ordonnances des Conciles ? Voyez lequel de tous ces moyens vous est plus necessaire pour acquerir cette vertu.*

*Demandez-la instamment à Dieu, afin qu'en estant reuestu vous puissiez suiure Iesus-Christ dans le Ciel aussi-bien qu'à l'Autel ; car c'est le priuilege des Vierges.*

*Voyez en la vie Eccl: depuis 104. iusques à 111. & la 51 & la iour de S. Iean. l'Euē*

*Hi sunt, dit le saint Esprit, qui cum mulieribus non sunt coinquinati, Virgines enim sunt, ipsum sequuntur Agnum quocunque ierit. Apoc. 14.*

## MEDITATION

Sur la XXXI. Conference.

### Du Diaconat.

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <p>1. <i>Qu'est ce qu'un Ecclesiastique doit sçauoir de l'Ordre de Diacre, tant pour ce qui regarde son origine, son institution, sa nature, que pour ce qui concerne sa matiere &amp; sa forme ?</i></p> | <p>2. <i>Quelles sont les fonctions du Diacre, &amp; les raisons qui l'obligent à les pratiquer.</i></p> | <p>3. <i>Quelles sont les vertus annexées à cet Ordre ?</i></p> |
|---|--|---|

Le second des Ordres Majeurs, & le première Hierarchique.

*Accipe Spiritum sanctum ad robur, ad resistendum diabolo & tentationibus eius. Pont. in Ord. Diacon.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ l'excellence & la grandeur du Diaconat dans l'Eglise : La preuue de cette grandeur des Diacres se tire, 1. des noms qui luy sont attribuez : car l'Euesque au nom de toute l'Eglise, les appelle les Ministres de Iesus-

Christ, les dispensateurs des mysteres de Dieu, l'heritage du Seigneur, & la Tribu d'élite & bien aymée, consacrificateurs & cooperateurs du corps & du sang du Fils de Dieu. S. Denis les appelle, *selecti Liturgia ministri*. Saint Ignace, les colonnes de l'Autel & les puissances Angeliques. 2. De l'imposition des mains de l'Euesque, parce que celuy qui est ordonné, reçoit le S. Esprit reellement & substantiellement, non pas à la façon seulement qu'il se trouue en tout lieu par son immensité, ou en l'ame du luste par sa grace, mais d'une maniere toute speciale pour operer en luy, & produire les actions qu'il luy a donné pouuoir d'exercer, pour le fortifier dans les rencontres, où il s'agira de la gloire de Dieu, de l'honneur de l'Eglise, ou du salut des ames, ce qui est exprimé par ce peu de paroles, *Accipe spiritum sanctum ad robur*. Que peut-on adiouster à tous ces titres d'honneur ?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les fonctions du Diacre, tant à l'égard du corps mystique, qu'à l'égard du corps naturel de Iesus Christ. Ses fonctions à l'égard du corps mystique, sont 1. d'instruire par les Predications, ou du moins par les Catechismes. 2. De baptiser solennellement en cas de nécessité. Les autres fonctions qui regardent le sacrifice & le corps naturel, sont 1. de conuoquer le peuple au sacrifice, placer chacun en son rang, le contenir en son deuoir, & le congédier à la fin de la Messe. 2. Annoncer la priere publique, & y exciter les fideles. 3. Conduire le celebrant à l'Autel, luy servir & offrir avec luy. 4. Benir le peuple. 5. Chanter l'Euangile. 6. Offrir à l'Autel le pain & le vin qui est à consacrer 7. Reciter les noms de ceux qui offrent. 8. Distribuer le corps & le sang du Fils de Dieu. 9. Chasser les indignes, à raison dequoy il crioit, *sancta sanctis*. 10. Faire la distribution du pain beny. 11. Donner la paix qu'il a receuë du Prestre. Toutes lesquelles fonctions luy sont marquées par ces paroles de l'Euesque en son Ordination : *Oportet Diaconum ministrare ad altare, baptizare, & pradicare*.

S'il est vray que le pouuoir ne se donne que pour en faire l'exercice; Regardez ce que vous deuez faire pour ne pas porter le nom de Diacre en vain; Et pour en faire les fonctions comme il faut,



## III. POINT.

**C**ONSIDÉREZ quelles sont les vertus annexées à cet Ordre : Saint Paul en marque quelques-unes, quand il dit, qu'il faut que les Diacres soient chastes & sinceres, que leurs paroles s'accordent toujours avec leurs pensées, qu'ils ne s'adonnent point au vin, ny à des trafics deshonnêtes & indignes de leur profession, & qu'ils songent à s'acquitter de leur office avec toute sorte de pureté, Mais outre cela il faut encore,

1. Que le Diacre ait vn grand zele des ames qu'il doit instruire & amener à Iesus Christ par ses instructions familières.

2. Vne grande estime des pauures, & vne affection particulière pour leur faire l'aumosne, & la leur procurer auprès des autres.

3. Vne force & vn courage inuincible, à l'exemple du grand S. Estienne, pour supporter tout ce qu'il y a de fascheux dans les fonctions Ecclesiastiques, pour s'opposer courageusement aux abus & aux vsurpations des puissances de la terre, pour ne se soucier point de tout ce que pourroient dire les libertins, ou les moins reglez dans l'estat Ecclesiastique, & pour se faire vn peu de violence & executer avec vigueur, constance & fermeté d'esprit, les bonnes resolutions qu'il aura prises.

Helas! quelle lascheté apportons-nous à toutes nos actions: combien peu de ferueur & de courage à executer ce que nous auons promis à Dieu, *Vsquequo marceitis ignauia?* dit le saint Esprit. Sueillons nous à ces paroles: & pour nous releuer de nostre paresse, & obtenir cette force si necessaire, demandons-la à Dieu, & tafchons de nous surmonter nous-mesmes.

*Vos ergo confortamini, & non dissoluantur manus vestrae; nondum enim vsque ad sanguinem restitistis.* Heb. 12.

N'est-il pas vray que vous ne vous auez pas fait grande violence pour la vertu? Commencez auïourd'huy, & si vous voulez vn dernier motif, le S. Esprit adiouste, *Erit merces operi tuo.* 2. Par. 15.

*Voyez en la vie Eccl. depuis la 112. insqu'à la 116.*

## MEDITATION

Sur la XXXII. Conference.

## De l'instruction familiere, ou du Catechisme.

1. Combien il importe aux Ecclesiastiques, & sur tout au Diacre de s'appliquer aux instructions familieres & Catechistiques ?
2. D'où vient qu'il y en a si peu qui s'acquittent d'une obligation
- si importante ?
3. Quelles sont les qualitez necessaires à un Catechiste, pour s'acquitter vilement pour les autres & pour soy de cette fonction.

Entre les fonctions du Diacre, la principale est de faire le Catechiste.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire le Catechisme.

La 1. se tire de l'excellence de cét exercice, qui paroist en ce que c'est Dieu luy-mesme qui en est auteur, c'est sa parole qui y est annoncée, rompuë & distribuée pour seruir de nourriture à nos ames.

La 2. se tire de ses utilitez : car si on le considere de la part du Catechiste; il est de tres-grand merite, si de la part des auditeurs, ils apprennent à croire, à esperer, à prier Dieu, à l'aymer actuellement, à s'affectionner à son seruire, & à frequenter les Sacremens comme il faut; si de la part des familles, cela fait que chacun y vit dans la crainte de Dieu, que les domestiques se maintiennent dans leur deuoir, & s'entretiennent en paix par ensemble.

La 3. se tire de la necessité: car comme l'Eglise n'a esté obscurcie que par le defect d'instructions, son lustre ne peut luy estre rendu par autre moyen. Adioustez que l'ignorance dans les Chrestiens est presque vniuerselle, & qu'il y a tres peu de personnes qui trauillent solidement à la déraciner.

N'y-a-il pas de quoy s'estonner apres cela, qu'il y ait si peu de personnes qui s'acquittent d'une obligation si importâte? Vou-

lez-vous sçauoir les sources de cette negligence ?

## II. POINT.

**I**L y en a trois principales : l'ambition, la paresse, ou l'ignorance. 1. L'ambition, quand on estime cette fonction trop basse & trop rualée, quand on ne veut paroistre que dans les villes & dans les grandes chaires pour y estaller vn discours bien poly. 2. La paresse, quand le pouuant faire on ne veut pas s'en donner la peine, à cause du trauail, des difficultez, de l'assiduité qu'il faut prendre, & semblables, quand on se rebute, à cause que ce sont des enfans, des gens rudes & grossiers, seruiteurs & seruantes, & en petit nombre, ou que l'on croit que c'est chose inutile, parce que les auditeurs n'en font pas de profit. 3. L'ignorance, quand on ne penetre pas assez auant dans les besoins des peuples, dans la necessité qu'il y a d'ouuriers, dans la valeur des ames, dans l'inutilité de la pluspart des predications, ou que l'on est incapable de les faire, pour ne sçauoir pas les principaux mysteres de nostre Religion qu'il faut enseigner.

Voyez lequel de tous ces empeschemens vous a iusques à present retardé d'vn exercice si auantageux à toute l'Eglise. Si c'a esté l'ambition; Voyez l'exemple du Fils de Dieu, & comme il a tancé par trois fois ses Apostres dans l'Euangile, parce qu'ils empeschoient les enfans de s'approcher de luy. Si le peu de profit qu'en font les auditeurs, *curam exigeris, non curatio-nem*. Si l'ignorance, tâchez de vous en rendre au plustost capable, car vous le pouuez. Et afin de le faire avec auantage, & pour vous & pour les autres,

## III. POINT.

**C**ONSIDÉREZ quelles doiuent estre les qualitez ou les vertus d'vn bon Catechiste.

1. A l'égard de Dieu, c'est l'oraison & la meditation des veritez & des mysteres qu'il doit enseigner, parce que sans ces lumieres diuines il ne fera rien qui vaille.

2. A l'égard de soy-mesme, il doit auoir grande estime du Catechisme fondée sur sa necessité, & son excellence; & ensuite auoir vne grande humilité, & vne chasteté à l'épreuue, comme aussi vne grande prudence pour n'aigrir personne.

3. A l'égard du prochain, les qualitez que doit auoir le Catechiste, sont le bon exemple, la ioye & l'allegresse spirituelle, & le desintereffement.

*Que rest-il donc maintenant que d'en faire la resolution, & en apprendre les moyens pendant que vous estes icy ? Ad hoc vocati estis.* Iesus-Christ le demande de vous, voudriez vous luy refuser ?

Mais si tout cela ne vous touche pas, regardez au moins la couronne qui vous attend, si vous l'entreprenex : *Qui enim ad iustitiam multos eruerint*, dit le saint Esprit par le Prophete, *fulgebunt quasi stelle in perpetuas aternitates.* Et d'un autre costé les chastimens que vous ne pouuez éuiter si vous les negligez, car c'est aussi bien de l'aumosne spirituelle que de l'aumosne corporelle que se doiuent entendre ces paroles :

*Ite maledicti in ignem aeternum : Esuriui enim & non dedistis mihi manducare, sitiui & non dedistis mihi bibere, &c. Matth. 25.*

Dan. 12.  
Voyez en la vie Eccl.  
la 118. 119. 120.

## MEDITATION

Sur la XXXIII. Conference.

De la Prestriſe.

Troisième & dernier  
Ordre Majeur.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Qu'est-ce que les Ecclesiastiques sont obligez de ſçauoir de l'ordre de Prestriſe, tant pour ce qui regarde son auteur &amp; son institution, sa matiere &amp; sa forme, que pour ce qui regarde la ſignification des ceremonies.</p> | <p>2. Combien cét Ordre ſurpasse tous les autres en grandeur &amp; en excellence : Et quelles obligations on contracte en le receuant.</p> <p>2. Quelles diſpoſitions doit auoir celuy qui le reçoit.</p> |
|---|---|

*Omnis pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in ijs qua sunt ad Deum, ut offerat dona & sacrificia pro peccatis, &c. Hebr. 5.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ combien l'Ordre de Prestriſe ſurpaſſe tous les autres : L'aduantage de la Prestriſe paroist 1. En ce que les autres ne ſont que des diſpoſitions & des degrez pour monter à celuy-cy, qui en eſt comme la fin & la conſommation, & ſont ſeulement inſtituez à deſſein de luy rendre ſeruice. 2. En ce que dans l'Ordination le Preſtre reçoit les deux plus grands pouuoirs qui ſoient en l'Vniuers, l'vn ſur le corps naturel de Jeſus-Chriſt par la conſecration, & l'autre ſur le corps myſtique, par la remiſſion des pechez & la predication. C'eſt pourquoy ſaint Ignace dit, que la Prestriſe eſt la cime de toute la gloire & de tous les biens que l'on peut poſſeder en terre.

*Concluez* de là quelle eſtime vous deuez faire du Sacerdoce: Et en ſuite combien ſe rendent coupables ceux, ou qui l'eſtant deſia, negligent d'en faire les fonctions, ou qui ne l'eſtant pas encore, s'en approchent ſans aucune diſpoſition prealable. Et afin que vous ne tombiez pas dans ce mal-heur,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles diſpoſitions doit auoir vn Diacre pour receuoir l'Ordre de Prestriſe. Ces diſpoſitions ſont, où eſloignées, ou prochaines. Les diſpoſitions eſloignées ſont,

1. La ſainteté qui conſiſte non ſeulement dans vne exemption & vn éloignement de tout peché mortel : mais à auoir mené vne vie innocente pendant vn eſpace de temps notable.

2. La ſcience pour n'eſtre pas reſproué de Dieu, comme il menace par ſon Prophete : *Quia in ſcientiam repuliſti, replam te, ne ſacerdotio fungaris mihi.*

3. Vne vocation toute particuliere, laquelle ne ſe peut mieux connoiſtre que par la communication d'vn ſage & prudent Directeur en quelque retraite, où l'on examinera à loisir la grandeur de cette dignité, le danger qui ſ'y trouue, & les motifs qui nous y portent.

Les diſpoſitions prochaines ſont, de ſe conſacrer pendant l'Ordination totalement à Dieu ſelon l'intention de l'Egliſe, &

se presenter à luy, non seulement en Sacrificateur, mais mesme en sacrifice avec Nostre-Seigneur, pour mourir à nostre corps par le vœu de chasteté, à nostre ame par le vœu d'obeyssance que l'on a fait à l'Euesque, au monde, c'est à dire, à ses desirs & conuoitises déreglées, & à nos biens mesme de fortune par la pauvreté, au moins en affection.

Voyez maintenant, si quand vous auez esté fait Prestre vous auiez ces dispositions. Helas, il est bien à craindre que depuis tant de temps que vous estes Prestre vous en soyez encore bien esloigné. Où est cette sainteté, qui comprend toute sorte de vertus? où est cette innocence de vie? où est cette science des Saints? Tremblez en faisant cét examen, humiliez-vous deuant Dieu. Demandez-luy pardon de vostre temerité & de vostre presumption.

Et si vous n'y estes pas encore engagé, faites resolution de ne vous en approcher iamais que vous ne soyez dans ces dispositions: Et pour vous y porter encore dauantage,

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les obligations que l'on contracte en receuant cét Ordre, combien elles sont grandes & sublimes.

La 1. c'est d'offrir des sacrifices à Dieu pour les pechez du peuple, *ut offerat dona & sacrificia pro peccatis.*

La 2. d'administrer les Sacremens, & sur tout celuy de Penitence, dequoy il reçoit la puissance par l'imposition des mains de l'Euesque.

La 3. c'est de prescher la parole de Dieu. Obligations qui nous engagent toutes à vne vie angelique & diuine, c'est pourquoy mesmes en cette qualité nous sommes appelez des Anges & des Dieux dans l'Escriture.

Si vous estes Prestre, voyez comme vous vous estes acquitté de ces obligations, & comme vous vous y estes comporté dans l'exercice actuel que vous en auez fait; si ç'a esté sur tout avec la pureté requise: si vous auez mené vne vie conforme à la grandeur de vostre estat; à faute dequoy assurez-vous que vostre chastiment sera beaucoup plus rigoureux que celuy des autres.

*Potentis enim potentior tormenta patientur. Sap. 6.*

## MEDITATION

Sur la XXXIV. Conference.

Du S. Sacrifice de la Messe:

Premiere fonction du Prestre:

1. Qu'est-ce qu'un Prestre est obligé de sçavoir du saint sacrifice de la Messe, tant pour ce qui est du nom, de l'auteur, de l'institution & de l'excellence, que pour ce qui regarde de la nature, les effets, les parties, les ceremonies, & les fins generales de ce

Mystere?

2. Quels sont les motifs qui doivent porter les Prestres à celebrer souuent, & avec deuotion la sainte Messe?

3. Quelles sont les dispositions pour la celebrer souuent & avec fruit.

Toutes les fonctions du Prestre se reduisent à .. principales; entre lesquels la 1. est d'offrir sacrifice,

*Sacerdotes Dei inter sanctum & profanum non habuerunt distantiam, & inter pollutum & mundum non intellexerunt. Ezech. 22.*

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ pour éuiter ce reproche de Dieu, combien il est important au Prestre de sçavoir tout ce qui concerne le saint sacrifice de la Messe, tant pour ce qui est du nom, de l'auteur, de l'institution, de la nature, & des ceremonies qui s'y obseruent, que pour ce qui regarde les effets, & les fins generales de ce mystere.

1. Parce qu'il ne peut sans cela s'acquiter de cette fonction redoutable, ny traiter ce mystere avec le respect qu'il merite, ny l'estimer comme il doit.

2. Parce qu'il doit en instruire le peuple, & luy en imprimer de tres-grands sentimens, & estre prest à satisfaire à toutes les questions qu'on luy pourroit faire sur ce sujet plus particulièrement que sur tout autre: Et en effect, que diroit-

on d'un homme qui voudroit se mesler d'une profession sans sçavoir ce que c'est, ny à quoy elle oblige ? *Va vobis duces caci.*

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs qui doiuent porter les Prestres à celebrer souuent & avec deuotion la sainte Messe.

Le 1. c'est parce que cette puissance ne leur a esté donnée que pour en faire l'exercice.

Le 2. parce que de manquer à offrir ce diuin Sacrifice sans fuyet raisonnable, c'est priuer la tres-sainte Trinité d'une loüange & d'une gloire infinie, Nostre-Seigneur d'un tres-grand honneur, les Bien heureux d'une ioye nouuelle, les ames de Purgatoire d'un rafraichissement en leurs peines, & foy-mesme d'un profit nonpareil.

Mais d'autant qu'il ne suffit pas d'offrir ce Sacrifice tous les iours, si on ne le fait comme il faut ;

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les dispositions requises pour le faire dignement & fructueusement. Ces dispositions sont de trois sortes, les 1. qui precedent le Sacrifice, les 2. qui l'accompagnent, & les 3. qui le suiuent.

Les dispositions precedentes comprennent deux choses : 1. la preparation esloignée, & celle qu'on appelle prochaine. L'une qui consiste dans vne grande innocence de vie & de conuersation, taschant de se preparer au Sacrifice non sanglant comme Nostre-Seigneur s'est preparé à celui de la Croix. L'autre qui consiste en vne grande pureté de conscience & d'intention, & en la deuotion la plus grande qu'il se peut.

Les dispositions qui doiuent accompagner, sont encore de deux sortes. Les 1. regardent le corps, qu'il faut tenir dans vne composition tres-modeste & recueillie. Les 2. regardent l'esprit qu'il faut rendre extremement attentif aux paroles & aux ceremonies, non seulement pour les faire avec bien-seance, mais pour en fauouer encore les mysteres & les significations.

Les dispositions qui suiuent le Sacrifice, consistent dans l'action de graces, qui se peut faire en plusieurs manieres, soit en s'entre-



s'entretenant avec Nostre-Seigneur, le remerciant humblement de bouche ou de cœur, & dans cét entretien produisant diuers actes de foy, d'esperance, de charité, de religion, d'adoration, d'humiliation, d'offrande, de sacrifice, de petition, & semblables; soit en considerant quelques-vnes des perfections diuines dont Nostre-Seigneur nous a faits participans en se donnant entierement à nous au sacrifice de la Messe, afin que par l'un ou l'autre de ces moyens nous ne perdions pas si tost le goust de cette viande si delicieuse, angelique & diuine, laquelle estant bien mangée avec preparation, seruira non seulement de nourriture, mais encore de medicament à nos corps & à nos ames.

*Hic est enim panis qui de calo descendit: si quis manducauerit ex hoc pane, uiuet in aeternum. Ioannis. 6.*

Ce qui s'entend, si on la prend comme il faut, car autrement au lieu de la vie, comme dit l'Apostre, on y trouuera la mort.

*Voyez en la vie Eccl. depuis la Med. 139. iusqu'à 147.*

*Qui enim manducat & bibit indignè, iudicium sibi manducat & bibit. 1. COR. II.*

## MEDITATION

Sur la XXXV. Conférence.

De l'administration des Sacremens.

Et principalement de celui de Penitence.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Quelles sont les raisons pour obliger les Prestres à se porter à cette administration.</p> <p>2. Quelles sont les qualitez ou vertus necessaires aux Con-</p> | <p>seisseurs.</p> <p>3. Quelles sont les dispositions qu'il faut apporter pour faire comme il faut, &amp; se bien acquitter de cette fonction.</p> |
|---|--|

La 2. fonction du Prestre est de remettre les pechez. La 3. est la predication de la parole de Dieu. Voyez-la au Diacre quand il est parlé du Catechisme.

*Accipite Spiritum sanctum, quorum remisseritis peccata, remittuntur eis, & quorum retinueritis retenta sunt. Ioan. 20.*

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Prestres de s'employer avec grand soin à entendre les Confessions.

La 1. parce qu'ils ont receu grace, pouuoir & caractere pour cela; pouuoir qui ne leur estant donné que pour agir, s'ils viennent à le laisser oyssif, & n'en faire point d'usage, ils en rendront compte tres-exact à Dieu, & ne seront pas moins punis que s'ils en auoient abusé

La 2. se tire de la necessité que l'on a dans l'Eglise de personnes qui s'acquittent comme il faut du deuoir de Confesseur: necessité 1. de la part des peuples, qui peuuent dire pour la plupart à la campagne comme celuy de l'Euangile, *Hominem non habeo.* 2. de la part des Confesseurs, entre lesquels il s'en trouue tres-peu qui trauaillent fortement à destruire le Royaume du peché pour establir celuy de Iesus-Christ dans les ames: Les vns flattent le mal au lieu de le guerir, les autres se contentent de prester l'oreille sans donner les auis necessaires. Les autres, dit S. Bernard, *student auaritia, sequuntur retributiones*; Enfin la plupart, *querunt qua sua sunt, non que Iesu Christi.*

La Charité de Iesus-Christ ne vous presse-elle point quand vous considerez ce besoin? Et le compte tres-estroit que vous deuez rendre à Dieu du talent receu en l'Ordination, ne vous oblige-t-il pas de vous employer avec grand zele vn à si saint & si excellent ministere? Mais dautant que cét employ est très-dangereux, s'il n'est fait de la façon qu'il faut,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles sont les qualitez d'un bon Confesseur.

La 1. c'est la science, pour pouuoir discerner entre ce qui est peché, ou qui ne l'est pas, entre le peché mortel & veniel.

La 2. c'est la prudence pour sçauoir traiter les personnes selon leurs differentes dispositions & necessitez.

La 3. c'est la patience, pour supporter sans émotion les defauts & les infirmités des penitens, & pour perseverer non obstant les dégousts dans vn exercice si penible.

La 4. c'est vne grande chasteté.

Et la 5. & dernière, c'est la charité, pour receuoir indifferement les pauvres & les riches, les grands pecheurs autant que les personnes deuotes.

*Examinez*, en cas que vous foyez employé dans ce ministe-re, si vous auez toutes ces qualitez, la science, la prudence, la patience, la chasteté & la charité : mais ne vous flattez pas : car pour estre approuué des Examineurs, on n'est pas toujours approuué de Dieu qui connoist le fond du cœur, & qui voit vostre insuffisance.

### III. POINT.

**C**ONSIDÉREZ pour la pratique d'oüir les Confessions, que les dispositions que doit apporter le Confesseur, sont trois :

La 1. auant que d'entrer au Tribunal, consiste à se mettre en estat de grace, inuoker l'assistance du saint Esprit pour soy & pour le penitent, & former son intention.

La 2. c'est pendant l'accusation du penitent, de l'ayder à declarer nettement ses pechez, sans pourtant l'interrompre par des interrogations trop frequentes, éleuer de temps en temps son cœur à Dieu, sur tout quand on declare des matieres difficiles ou dangereuses.

La 3. apres la Confession, consiste à faire connoistre au penitent l'estat de sa conscience, pour luy faire conceuoir l'énormité de ses pechez, & le porter à vne viue douleur de les auoir commis, luy donner les auis & conseils necessaires, luy eniaindre suiuant le Concile de Trente, des satisfactions salutaires & proportionnées, qui seruent de chastiment, non seulement à la vie passée, mais soient encores des preseruatifs pour l'aduenir : Et luy accorder en suite, ou luy differer l'absolution, selon les dispositions qu'il trouuera en luy.

*Auez-vous* toujours apporté ces dispositions dans les Confessions que vous auez oüy ? Vous faites l'office de Iuge & de Medecin tout ensemble dans le Tribunal, comment vous en estes vous acquitté ? Vous auez les interests de Dieu en main, auez-vous eu soin de les conseruer ? *videte quid agatis, non enim hominis iudicium exercetis, sed Dei* : c'est l'aduertissement que vous donne le S. Esprit, prenez-y donc garde, & voyez sur tout si vous auez la capacité : car autant que vous deuez vous y porter

*Voyez en la vie Ecl. depuis la Med. 148. iusqu'à 152.*

2. Par. 190.

si vous en estes capables, autant devez-vous vous en éloigner, si vous ne l'estes pas.

*Noli querere fieri iudex, nisi valeas virtute irrumperere iniquitates.* Eccl. 7.

## MEDITATION

Sur la XXXVI. Conference.

Des vertus necessaires aux Prestres, & notamment aux Confesseurs.

### 1. Le zele du salut des ames.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Quels sont les motifs pour obliger les Prestres, &amp; notamment les Confesseurs, d'avoir un grand Zele du salut des ames.</p> <p>2. En quoy consiste ce Zele, &amp;</p> | <p>quelles qualitez &amp; circonstances il doit avoir pour estre bien réglé.</p> <p>3. Quels sont les moyens d'acquiescer &amp; d'accroistre ce zele.</p> |
|--|---|

*Ignem veni mittere in terram, & quid volo nisi ut accendatur?*

Lucæ. 12.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui peuvent allumer ce feu dans les cœurs des Ecclesiastiques, & les obliger à procurer le salut des ames.

La 1. est, parce que l'estat Ecclesiastique n'est institué à autre fin. C'est pourquoy Nostre Seigneur appellant à soy ses Apostres, leur inspire tout d'abord cét esprit, & leur declare que s'il les retire de la pesche des poissons, & de leur trafic, ce n'est que pour les employer à la pesche & au gain des ames: *Venite, faciam vos fieri piscatores hominum.*

La 2. c'est l'extrême besoin qu'ont les ames d'estre secouruës dans ce siecle si corrompu, & le peu d'ouriers qui trauaillent à les retirer de leurs pechez, & à s'opposer au diable qui en entraîne la pluspart dans les enfers, *Cadit asina & est qui subleuet eam,* dit S. Bernard, *cadit anima, & nemo est qui reputet.*

Après avoir parlé des fonctions du Prestre, suit de parler des vertus & des qualitez qui luy sont necessaires pour s'en bien acquitter.

*En faut-il* dauantage pour vous conuaincre de cette obligation? L'exemple de Nostre-Seigneur qui ne vous a appellé où vous estes, que pour acheuer l'ouurage qu'il est venu commencer icy bas, la valeur des ames qui luy coustent tout son sang, le mal-heur eternel dont elles sont menacées, le compte que vous en deuez rendre, ne sont-ce pas d'assez puiffans motifs pour allumer ce zele dans vostre cœur?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste le zele du salut des ames: ce zele, qui est vn des plus grands effets de l'amour, & comme la flamme de son feu, n'est autre chose qu'une affection ardente pour moyenner aux ames par toutes les façons possibles les vrayes biens, qui sont ceux de la grace & de la gloire; & de les déliurer du peché, & de l'enfer. Affection, qui pour estre bien réglée, & selon l'esprit de Dieu, doit estre assortie de trois circonstances principales.

La 1. est vne grande pureté, & sincerité pour ne pretendre que la gloire de Dieu & le salut du prochain.

La 2. vne grande discretion pour ne pas s'embarquer en des affaires, d'où l'on ne puisse apres se retirer & faire ou dire des choses, qui nuisent plustost qu'elles ne profitent.

La 3. vne grande indifference à l'égard de toutes sortes de personnes, leurs ames estant toutes également precieuses deuant Dieu, & ayant cousté à Nostre-Seigneur aussi cher les vnes que les autres.

*Peséz* bien ces trois qualitez dans le zele, sans lesquelles il est tousiours plus nuisible que profitable.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens d'acquérir & d'accroistre ce zele.

Le 1. c'est, outre la priere que nous deuous faire à ce suiet, de se rendre capable par l'estude & autres exercices, de seruir au prochain.

Le 2. c'est d'en faire souuent les actes qui se rapportent à trois ou quatre chefs: Sçauoir, 1. les Sermons, les exhortations, les Catechismes, les Conferences, & l'administration des Sacramens. 2. Les aduertissemens & les corrections des fautes, rem-

plies de charité. 3. Les sacrifices & oraisons pour le salut des ames & ceux qui y trauaillent. 4. Les bonnes conuerfations pleines de condescendance, qui font prendre les moyens avec saint Paul, de s'accommoder à tous pour les gagner tous.

Le 3. moyen seroit, de temps en temps de s'engager en quelque employ qui vise à cette fin, autant que la liberté du temps, du lieu & de la santé pourront le permettre.

*Qu'avez-vous* fait iusques à present de toutes ces choses, pour procurer le salut des ames ? où sont les prieres que vous avez faites ? où sont les seruices que vous avez rendus à l'Eglise ? qu'avez vous souffert pour elles à l'exemple de Nostre-Seigneur, ou si vous vous y estes employé, a-ce esté avec pureté d'intention, avec prudence & indifference ? Voyez les manquemens que vous y avez commis. Regrettez-les deuant Dieu, & entrez pour l'aduenir dans les sentimens & dans les effets de ces paroles de saint Paul :

*Ego libentissimè impendam, & superimpendar ipse pro animabus vestris. 1. Cor. 12.*

## MEDITATION

Sur la XXXVII. Conference.

De la science des Prestres.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Quelles sont les raisons qui obligent les Prestres d'estre sçauans, &amp; de ne point abuser de la science que Dieu leur a donnée.</p> <p>2. Quelle doit estre la science</p> | <p>des Prestres, &amp; en quoy consiste l'abus qu'ils en peuvent faire.</p> <p>3. Quels sont les moyens pour l'acquérir &amp; pour la sanctifier, ou en faire bon usage.</p> |
|---|--|

*Labia sacerdotis custodiunt scientiam. Malach. 2.*

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ suiuant ces paroles l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques d'estre sçauans.

La 1. raison se tire du Prophete Malachie en ce mesme lieu,

parce que, dit-il, les peuples doiuent receuoir les instructions de leur bouche, tant pour ce qui est de la doctrine, comme pour ce qui regarde la conduite des mœurs: *Legem requirent de ore eius. Ibid.*

La 2. se tire encore d'un autre Prophete, qui met l'ignorance des Prestres comme vne marque de reprobation & vne irregularité indispensable: *Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi*, paroles qui emportent vne suspension generale de toutes les fonctions du Sacerdoce.

Offic. 4. v. 6.

*Eusiez-vous* crû estre obligé si estroitement sous peine de malediction eternelle à auoir de la science? Certes vous auez bien du suiet de craindre, si vous en estes depourueu. Mais si vous en auez aussi, prenez garde d'en faire bon vsage, car vous ne seriez pas moins coupable estant sçauant, d'abuser de vostre science, ou de ne l'employer pas pour les fins que Dieu veut, que si vous estiez tout à fait ignorant.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelle doit estre la science de Prestres. Cette science requise en vn Prestre se reduit à 3. chefs principaux.

1. A sçauoir les choses necessaires pour sa propre perfection, & les moyens d'y arriuer. Par exemple, la maniere de faire l'oraison, l'examen & autres exercices spirituels.

2. A tout ce qui concerne le saint sacrifice de la Messe & l'Office diuin, soit pour les ceremonies ou les rubriques, soit pour les significations, & la façon de bien faire ces deux importantes fonctions.

3. A sçauoir tout ce qui est necessaire pour s'acquitter comme il faut de l'administration des Sacremens & de l'instruction qu'ils doiuent au prochain, s'adonnant pour ce suiet à la lecture, & à la meditation de l'Escriture sainte, sur tout du Nouveau Testament, & des Liures qui expliquent les mysteres de nostre Religion, à l'estude des saints Peres, à celle du Manuel, & des cas de conscience, & autres Liures qui traitent de la pratique & de la doctrine des Sacremens.

*Examinez*, quel soin vous auez pris iusques à present pour acquerir cette science qui vous est necessaire. Sçauiez vous bien ce que vous deuez à Dieu à vostre prochain, & à vous mesme? Sçauiez vous quelles sont vos obligations en qualité de Chre-

fien & en qualité d'Ecclesiastique ? Prenez-y garde , *nam quis ignorat* , dit l'Apostre , *ignorabitur* ; mais aussi si Dieu vous a donné de la science , n'en auez-vous point abusé , ou n'en faisant aucun exercice , ou bien en la tenant iniustement captiue pour les respects humains & les maximes du monde , que vous n'ayez osé choquer , ou en ne vous accommodant pas à la portée de vos auditeurs , ou en ne conformant pas vostre vie aux lumieres & aux connoissances que vous auez ?

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens à vn Prestre d'acquérir la science qui luy est necessaire.

Le 1. c'est la priere , à l'exemple des Saints qui ont plus appris aux pieds du Crucifix que dans tous les Liures.

Le 2. c'est la lecture & l'estude des Liures , qui sont precisement necessaires pour s'acquitter de leurs obligations , y donnant tous les iours quelque espace de temps.

Le 3. c'est la conference avec personnes capables , telles que sont celles qui se font dans vn Seminaire ou ailleurs.

Mais le moyen de la sanctifier & d'en faire vn bon vsage , c'est de l'employer pour la gloire de Dieu , pour nous édifier les premiers , & pour instruire les autres , non pour en acquérir de l'estime auprès des hommes , moins encores pour en faire trafic.

*Faut-il* s'estonner , si l'on voit tant d'ignorance parmy les Prestres , principalement ceux de la campagne , quand on les void fuir l'estude , & les conferences comme vne gehenne ?

Les seculiers nous deuroient faire honte , qui passent les iours & les nuits à l'estude , sans autre engagement bien souuent que d'un peu d'honneur , ou de leur propre satisfaction , au lieu que nous autres y sommes obligés par nostre profession , & sous peine de peché , deuant estre les lumieres du monde :

Prenez-en donc la resolution : & demandez la grace à Dieu de l'executer , vous souuenant que si les aueugles , c'est à dire les ignorans , estoient autresfois reiettez du Sacerdoce legal , ils le doiuent estre à bien plus forte raison du Sacerdoce Evangelique.

*Non accedet ad ministerium si cecus fuerit. Leu. 21.*

*Voyez en la vie Eccl. la Méd. 11. 12. 13. & 15. Le 4. Dim. apres Pasques. Eueu. 1. 1. partie de la vie Chrest. 33.*



## MEDITATION

## Sur la XXXVIII. Conference.

De la Prudence Chrestienne & spirituelle, necessaire aux  
Presbres.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>1. Quelles sont les raisons qui obligent les Presbres d'auoir cette vertu.</p> <p>2. En quoy elle consiste, &amp; quel-</p> | } | <p>les en sont les marques.</p> <p>3. Quels sont les moyens pour l'acquerir &amp; l'accroistre.</p> |
|--|---|---|

Troisième vertu ne-  
cessaire à vn Presbre,  
sur tout à vn Confes-  
seur,

*Estote prudentes sicut serpentes. Matth. 10.*

## I. POINT.

CONSIDÉREZ les raisons qui obligent les Presbres d'auoir cette vertu. La 1. parce que sans la prudence toutes les autres bonnes qualitez d'un Presbre demeurent inutiles ou tres-dangereuses pour luy & pour le prochain. Sans elle nous faisons passer nos indiscretions pour vn zele, & nos empressemens pour des mouuemens de l'esprit de Dieu : Et en effet, combien de corrections inutiles, combien de confessions mal faites par le defaut de cette vertu en la personne des Presbres ? combien de ieunes gens feroient merueille dans l'Eglise, qui se perdent quelquefois, & qui perdent les autres, faute de se conduire par ses regles ? *Æmulationem Dei quidam habent, dit l'Apostre, sed non secundum scientiam. Rom. 10.*

Voyez, si vous n'estes pas de ce nombre : Et pour le mieux connoistre,

## II. POINT.

CONSIDÉREZ en quoy consiste cette vertu, & quelles en sont les marques. La prudence, comme on la prend icy, entant qu'elle est opposée à la prudence mondai-

ne & charnelle, est vn don de Dieu, & vne lumiere surnaturelle, dont le saint Esprit éclaire l'entendement, pour apporter vn certain temperament en toutes nos actions, les regler selon les desseins & les volonteze de Dieu, & nous empêcher principalement d'agir par precipitation, par boutade & legereté d'esprit. Or encore que toutes les actions d'vn Prestre doiuent estre assaisonnées de cette vertu, il la doit neantmoins faire paroistre en trois ou quatre choses principales.

1. Dans le zele & dans les entreprises où il croit procurer la gloire de Dieu & le salut des ames, en n'entreprenant rien au dessus de ses forces, en preferant le soin de son salut à celuy des autres, en s'appliquant à ce à quoy il est propre, & tâchant de se perfectionner dans la grace qu'il a receuë de Dieu, soit pour la Predication, pour le Catechisme, pour les Confessions, &c. car tous ne sont pas également capables des mesmes ministeres.

2. Dans l'administration du Sacrement de Penitence, pour accueillir indifferemment les pauures & les riches, pour ne point faire d'interrogations impertinentes, inutiles & hors de temps, & particulièrement sur le fixième Commandement, pour tirer adroitement quelque peché caché des personnes honteuses, pour auoir égard à la condition des personnes, & à la qualité de leurs pechez, pour leur imposer les penitences conuenables, & les obliger à restitution quand il le faut, & pour refuser ou differer l'absolution en certains cas.

3. Dans les corrections, pour auoir égard au temps, aux lieux, aux personnes, & à la maniere de les faire.

4. Dans la conuersation, pour faire choix des compagnies & du temps qu'on y doit employer, pour n'y estre pas ennuyeux dans ses discours, & ne permettre iamais que rien s'y fasse contre Dieu.

*Vouslez-vous donc voir si vous auez cette prudence spirituelle & Chrestienne? Voyez comme vous vous comportez dans les occasions qu'on vous vient de marquer: car en voila les marques les plus assurees que vous puissiez auoir.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens d'acquérir & d'accroître cette vertu si importante.

Le 1. est la priere, à l'exemple du plus sage & du plus aisé des hommes: *Inuocami, & venit in me spiritus sapientia.*

3. Reg. 3.

Le 2. est vne grande simplicité, qui consiste à se défair entièrement & à renoncer aux maximes de la prudence de la chair, qui ne peut aucunement compatir avec celle de Dieu; *quoniam sapientia carnis inimica est Deo, legi enim Dei subiecta non est, nec enim potest*, dit l'Apostre, c'est pourquoy apres ces paroles, *Estote prudentes sicut serpentes*, Nostre - Seigneur adiouste aussi-tost, & *simplices sicut columbae.*

Rom. 8.

Le 3. c'est la temperance & la sobriété, comme Dieu le recommande expressement aux Prestres de l'ancienne Loy, *ut habeatis scientiam discernendi inter sanctum & profanum, &c.* Leu. 10.

Le 4. & dernier, est vne consideration attentiuë de la conduite des gens experimentez dans les affaires importantes & difficiles, que l'on rencontre tous les iours dans les fonctions Ecclesiastiques.

Mettez-vous donc en estat de demander ce don tres instamment à Dieu puis qu'il vient de luy: Et pour luy faire place uidez vostre cœur de toutes les maximes de la prudence de la chair, que saint Jacques appelle terrestre, animale, & diabolique, qui ne cherche que ses interests, qui flatte les vices, & qui ne sert qu'à contenter l'auarice, la volupté & l'orgueil, & qui donne enfin la mort à ceux qui la suivent, *Prudentia carnis mors est.* Rom. 8.

Voyez en la vie Eccl. 128. 150. & 154

## MEDITATION

Sur la XXXIX. Conference.

De la Sobriete qui est necessaire aux Prestres.

Quatriemē vertu re-  
commandable au Pre-  
stres,

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Quelles sont les raisons qui obligent les Prestres à cette vertu.</p> <p>2. En quoy elle consiste, &amp; quels sont les pechez plus ordinaires</p> | <p>qu'ils commettent contre cette vertu.</p> <p>3. Quels sont les moyens pour l'acquies.</p> |
|--|--|

Sobrietas estote, &amp; vigilate. 1. Petri.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Prestres à cette vertu.

La 1. c'est parce que sans elle il est impossible de conseruer la liberté d'esprit requise en vn Prestre pour s'acquies comme il faut de ses fonctions. C'est pourquoy l'usage du vin fut absolument deffendu à ceux de l'ancienne Loy, lors qu'ils deuoient faire office.

La 2. parce qu'estant obligez par vœu à la continence, ils ne la peuuent conseruer, ordinairement parlant, sans pratiquer la sobriete, c'est pourquoy l'Apstre ioint tousiours ces deux vertus ensemble comme inseparables: *Sobrium castum, sobrium continentem, sobrium pudicum*. Et le Sage deuant luy auoit dit; *Luxuriosares vinum*.

En effet, si vous y prenez garde, la pluspart des mal-heurs des Prestres de la campagne ne vient que par l'yurognerie, qu'un Concile a pour ce suiet appellée, *Omnium vitiorum fomes & nutritrix*. De là viennent les railleries, les discours ineptes, les impuretez, le violemens du secret, les profanations des Sacremens, &c.

1. Ad Tim. 3. Ad  
Tit. 1. Prou. 20.

Agath. Conc. 47.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste la sobriété, & quels sont les pechez plus ordinaires que l'on commet contre cette vertu. La sobriété n'est autre chose qu'une vertu qui modere l'usage du vin & de toute autre boisson capable d'enyurer, & porte l'homme à ne boire que ce qui luy est nécessaire: de sorte que ceux-là pechent contre cette vertu, non seulement qui s'enyurent comme des bestes, & qui perdent l'usage de la raison: mais encores qui en prennent au de là de ce que la nécessité ou la santé requiert: Ceux qui cherchent les vins exquis & délicieux, & qui font mestier de s'y connoistre, ceux qui invitent les autres, & les pressent à excéder pour peu que ce soit, ceux qui vont dans les cabarets, & semblables.

Examinez-vous en quoy vous avez peut-estre blessé & contrevenu à cette vertu; quels defauts vous y avez commis, *Vae qui consurgitis mane ad ebrietatem sectandam & usque ad vesperam, ut vino astuetis.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens d'acquérir cette vertu. C'est

1. De fuir la compagnie des yurognes: *Si is qui frater nominatur inter vos, ebriosus est; cum eiusmodi nec commisceri, nec cibum sumere,* dit l'Apostre.

2. D'éviter les festins, *Noli esse in conviviis potatorum, nec in comessionibus eorum.* Prou. 25.

3. De regler sa boisson pour la quantité & pour la qualité, soit dans le particulier, soit dans les compagnies, eu égard à la nécessité que nous en pourrions avoir, craignant plusost d'en prendre plus que moins, & s'accoustumer de bonne heure à bien tremper son vin: Et quand on y a manqué ou excédé, s'en abstenir vn temps par penitence.

4. Enfin, de considerer les mal-heurs & les scandales que cause l'yurognerie des Prestres.

Vous estónez-vous de voir cette vertu si peu en pratique parmi les Ecclesiastiques, qui ne cherchent pour la pluspart que les lieux & les occasions de pouvoir contenter leur appetit, qui feront des laschetes intolerables pour vn repas qui font gloi-

*Voyez en la vie Eccl. la 107. & 160. Et le 2. Dim. apres l'Épip.*

re d'auoir tenu teste à plusieurs, qui cherchent des ragoufts pour entretenir & augmenter la soif. *Expergiscimini ebrj, & flete; & ululate omnes qui bibitis vinum in dulcedine, quoniam perit de ore vestro.* Pleurez sur les mal-heurs de ceux qui y sont engagez, & faites-vous sages à leurs dépens, vous souuenat de cette menace du Prophete.

*Va qui potentes estis ad bibendum vinum, & viri fortes ad miscendam ebrietatem. Isa. 5.*

## MEDITATION

Sur la XL. Conference

De l'Obeissance que doiuent rendre les Prestres à leurs Superieurs Ecclesiastiques.

Après auoir traité des obligations que le Prestre contracte dans son Ordination, & des qualitez requises pour y satisfaire, suit de parler de l'obligation qu'il contracte par la promesse qu'il fait entre les mains de l'Euesque d'obeyr à ses Superieurs Ecclesiastiques.

1. Quelles sont les raisons qui obligent les Prestres d'obeyr exactement à tous Superieurs Ecclesiastiques, & notamment aux Euesques.
2. Quelles sont les pratiques de

cette obeissance : & quelles conditions elle doit auoir pour estre parfaite.

3. Quels sont les moyens pour la pratiquer avec promptitude, facilité, & plaisir.

*Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit.*

Rom. 13.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons qui obligent les Prestres d'obeyr exactement à tous Superieurs Ecclesiastiques, & notamment aux Euesques.

La 1. c'est parce qu'ils en ont fait vœu solennel entre leurs mains, lors qu'en leur demandant en l'Ordination : *Promittis Pontifici tuo reuerentiam & obedientiam?* ils ont répondu, *Promitto* ; promesse si authentique, qu'autrefois elle se ratifioit par écrit.

La 2. c'est parce que sans cette obeissance l'Eglise ne peut subsister, que comme sa beauté & son établissement consiste

dans l'ordre & la dépendance des inferieurs aux ſuperieurs, là où cette dépendance ne ſe trouuera point, il faut par neceſſité que tout aille en deſordre & en confuſion.

Ne voila pas d'afſez puiffans motifs pour vous obliger à vn ſi iuſte deuoir?

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy conſiſte cette obeïſſance que les Preſtres doiuent à leurs Eueſques.

1. C'eſt de faire eſtat & porter honneur à ſa perſonne, reſpecter tout ce qui vient de ſa part, obeir fidelement à ſes ſtatuts, deſſendre ſa iuriſdiction contre les vſurpateurs.

2. Ne contredire en aucune façon, mais accepter de bon cœur tout ce qu'il vous enioint, principalement tout ce qui concerne la diſcipline Eccleſiaſtique, ſe ſeruir des ceremonies, Breuiaire, Rituel, & autres Liures qui nous ſont preſcrits de ſa part, de n'entreprendre rien de conſequence ſans l'en aduertir. Or pour rendre cette obeïſſance parfaite & ſelon Dieu, il faut qu'elle ſoit accompagnée de trois ou quatre conditions, dont

La 1. eſt la ſimplicité, c'eſt à dire, qu'il faut obeyr ſans replique, avec vne grande ſoumiſſion, & ſans vouloir examiner les raiſons qu'on a eu de commander ou deſſendre telle choſe.

La 2. qu'elle ſoit amoureuse & cordiale, c'eſt à dire, avec affection, & non en rechignant, avec chagrin, melancholie & amertume de cœur.

La 3. qu'elle ſoit vniuerſelle.

La 4. enfin qu'elle ſoit pure, c'eſt à dire, pour plaire à Dieu & non pas aux hommes, *Non ad oculam ſeruiemus quaſi hominibus placentes, ſed vt ſerui Ieſu-Chriſti facientes voluntatem Dei ex animo.*

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels ſont les moyens qui peuuent nous porter à la pratique de cette vertu.

Le 1. c'eſt de conſiderer l'exemple de Noſtre-Seigneur dans ſa vie priuée, lequel s'eſt rendu ſi obeïſſant à Noſtre-Dame & à S. Ioseph: Et en l'ouurage de noſtre ſalut en qualité de ſouue-

rain Pontife, n'ayant point d'autre superieur que son Pere, il luy a esté si parfaitement soumis, qu'il a mieux aimé perdre la vie que de perdre l'obeissance.

Le 2. c'est de regarder Dieu en la personne des Superieurs, dans lesquels en effect il est caché, *Verè tu es Deus absconditus.* Isaïa. 45.

Le 3. c'est de s'establir fortement dans la pratique des vertus qui peuvent nous ayder, comme sont la mortification, l'humilité, & le desir de faire en tout la volonté de Dieu.

Voyez en quoy vous auez contrevenu à cette obeissance, si dans la matiere, ou dans la façon d'obeyr, & vous souvenez que quand vous honorez, ou que vous obeyssez à vos Superieurs, c'est à Iesus-Christ mesme que vous rendez ce respect,

*Qui vos audit, me audit.* Luc. 10.

Et au contraire, en ne leur rendant point ce que vous leur devez, c'est Iesus-Christ mesme que vous méprisez. *Qui vos spernit me spernit.*

## MEDITATION

### Sur la XLI. Conference.

Des principaux moyens ou exercices necessaires aux Ecclesiastiques en general, pour paruenir à la perfection que Dieu demande d'eux, dont le premier est l'Oraison Mentale.

1. *Qu'est-ce qu'un Ecclesiastique doit sçavoir de l'Oraison, tant pour ce qui regarde sa nature, ses parties, ses effects & sa fin, que pour ce qui regarde les moyens de la bien-faire.*
2. *Quelles sont les raisons & les*

*motifs pour porter les Ecclesiastiques à cet exercice ou vertu d'oraison.*

3. *Quels sont les pretextes plus ordinaires de ceux qui s'en dispensent, & la response qu'il y faut faire.*

On a choisi entre tous les moyens propres pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques, ceux qui sont les plus familiers & d'une necessité plus pressante, desquels sans contredit l'Oraison doit estre le premier.



*Effundam super domum David , & super habitatores Hierusalem , spiritum gratia & precum. Zach. 12.*

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ que l'Oraison Mentale n'est autre chose qu'une application d'esprit à la consideration des vertus Chrestiennes & des veritez Euangeliques , qui nous porte au soin de nostre salut , à la fuite des pechez , & à l'exercice des bonnes œuvres. Dans cette oraison nous benissons Dieu , nous le louons , nous le glorifions , nous le remercions , nous luy demandons , & nous nous vnissons à luy : Et par ce même moyen il nous éclaire , nous fortifie , nous console & nous enrichit de toute sorte de biens.

*Certes , nous sommes bien coupables si ayant de si excellens moyens pour negocier nostre salut , nous venons à les negliger : car quel entretien peut-il y auoir plus doux , plus vtile , plus honorable , & plus excellent en toutes façons que celui de Dieu ? mais parce que ces raisons sont communes à tous les Chrestiens ,*

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ celles qui obligent particulièrement les Ecclesiastiques à cet exercice de la Meditation.

La 1. est à raison de l'infirmité de nostre nature & des tentations plus violentes , que le diable a coustume de leur liurer , à cause qu'il les voit plus éleuez , & qu'il espere davantage de la ruine d'un seul , que de celle de plusieurs laïques.

La 2. est à raison de la sainteté que Dieu demande des Prestres , beaucoup plus grande que dans le reste des Chrestiens , qui ne se peut obtenir que par le moyen de l'Oraison , laquelle faisant connoistre à l'homme la laideur du vice , la foiblesse des creatures , sa propre misere , la grandeur de Dieu , la beauté de la vertu , il ne se peut qu'aussi-tost il ne se destache de toute autre chose pour s'vnir à Dieu.

La 3. enfin est à raison de leurs fonctions , lesquelles étant toutes diuines & surnaturelles , demandent aussi des graces à proportion , lesquelles nous n'obtiendrons jamais qu'en les demandant.

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ maintenant combien sont vaines les excuses & les pretextes que prennent d'ordinaire les Ecclesiastiques pour s'exempter d'une obligation si legitime. C'est bien assez , disent-ils , d'auoir la Messe & son Breuiaire à dire : Il est vray , pourueu qu'on les dise comme il faut. Or le moyen de s'en bien acquitter , c'est l'oraison. On n'a point le loisir , il faut estudier & vacquer à ses affaires : Tant s'en faut que cela y nuise , qu'au contraire c'est le moyen de les auancer , & de la part de Dieu , & de la part des hommes. Et puis on ne vous demande qu'une petite demie heure. Helas ! combien en perdons nous inutilement ? On n'a point ce semble assez d'esprit ny de capacité : aussi n'en faut-il pas beaucoup , c'est pourquoy on voit des personnes simples , qui y excellent parmi les Laïques , ioint qu'on peut s'ayder des Liures pour s'y accoustumer.

Tafchez de vous conuaincre fortement l'esprit de cette verité : Et prenez en suite ces deux ou trois resolutions.

1. De faire tous les iours à quelque temps de la iournée , au moins vne demie heure d'oraison mentale , quoy qu'il arriue, Et pour cela,

2. D'en apprendre la methode tandis que vous estes en ce Seminaire.

3. D'en achepter quelque liure, qui l'enseigne & qui en fournisse la matiere.

Vous donnez tous les iours à manger à vostre corps , Et vostre ame , qui est la plus noble partie de vous-mesme , vous la laisserez sans nourriture ? Vous cultiuez de iour en iour vostre esprit par l'estude , & pourquoy laisserez-vous vostre volonté seiche & aride faute d'oraison ? Aurez-vous moins de zele pour vostre perfection que les laïques , entre lesquels il s'en trouue grand nombre qui n'y manquent pas tous les iours ? Vne demie heure , est-ce grande chose parmy tant de temps que l'on perd souuent inutilement ?

Voyez en la 3. partie de la vie Chr. la 72. En la vie Ecel. la 17. Et le 5. Dim apres Pasques

Regrettez ce temps si mal employé. Remerciez Dieu de vous auoir fait connoistre cette verité. Et parce que l'Oraison est vn don qui vient de luy, demandez-le luy avec toute instance, disant avec les Apostres, *Domine doce nos orare.* Luc. 11.

MEDITATION

Sur la XII. Conference.

De la Mortification interieure & spirituelle.

1. Quelles sont les raisons qui obligent les Prestres des pratiquer la mortification, & principalement celle qui est interieure.

sont les pratiques de cette mortification.

Second moyen, ou exercice pour acquerir la perfection Ecclesiastique,

3. Quels sont les moyens pour acquerir cette vertu, & la fortifier.

2. En quoy consiste, & quelles

*Si quis vult venire post me, abneget semetipsum, tollat crucem suam & sequatur me. Luc. 9.*

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à pratiquer la mortification interieure.

La 1. c'est parce qu'ils sont les Peres & les Maistres de la loy, & de la doctrine Euangelique, laquelle consiste toute en mortification, & ne donne grace que par elle, comme Nostre-Seigneur nous l'enseigne en vne infinité d'endroits de l'Escriture, & plus clairement en ce texte allegué qu'en tout autre, *Si quis vult venire, &c.*

La 2. c'est, parce que sans cela il est impossible d'entretenir l'esprit d'oraison, qui leur est absolument necessaire, ny de bien faire la meditation.

Priez Nostre-Seigneur qu'il vous fasse bien connoistre cette verité de foy, à laquelle la nature fait tant de resistance. Et pour voir en quoy elle consiste,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que cette mortification interieure n'est autre chose, qu'une vertu qui reforme toutes les inclinations & les affections déreglées de nos puissances interieures, à sçavoir de l'appetit sensitif, de la volonté & de l'entendement.

Dans l'appetit sensitif, elle y retranche tous les mouvemens desordonnez des passions, s'attachant particulièrement à celles qui sont plus violentes.

Dans la volonté, elle travaille principalement à trois choses : à sçavoir, à la nettoyer des ordures de l'amour propre, à la déprendre de l'attache qu'elle a à ses sentimens, & à retrancher une multitude de ses desirs ou d'affections mauvaises, vaines ou superflus.

Dans l'entendement, elle reforme l'ignorance, & fait apprendre soigneusement ce qui concerne nostre devoir, elle arreste cette avidité excessiue & insatiable de sçavoir, elle bannit la multitude des pensées non necessaires, & arreste les fantaisies, les libertinages & les grotesques de nostre imagination, elle corrige la precipitation, nous rendant plus aduisez ; & enfin elle remédie à l'opiniastrété, nous apprenant à renoncer à nostre propre iugement, & à n'estre point passionnez pour nos opinions, & nous rend par ce moyen tres-obeyssans à nos Superieurs.

*Vouslez-vous* connoistre maintenant si vous auez cette vertu ? Regardez quel empire vous auez sur vos passions : comment vous renoncez à vostre amour propre, comment vous reglez vos desirs, vos sciences, vos estudes, vostre imagination. Si vous n'agissez point par boutade, si vous n'estes point attaché à vos sentimens.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens d'acquérir cette vertu. Le 1. est la meditation frequente des paroles & de l'exemple de Nostre-Seigneur, de qui toute la vie n'a esté qu'un exercice continuel de mortification.

Le 2. est la pratique de la mortification exterieure faite avec discretion, particulièrement celle des sens, qui sont comme au-

tant de fenestres, par lesquelles les obiets entrant chez nous causent les blessures que doit guerir la mortification interieure.

Le troisieme est la haine de foy-mesme, c'est à dire, le renoncement à son esprit, à ses volonte, & à tout ce qui en dépend.

Avez-vous desia commencé à vous hayr de la sorte, à mourir à vous-mesme, à vous dépoüiller de vos sentimens, à renoncer à tout desir d'honneur, de plaisir, de richesses? Et c'est pourtant là le premier pas du Christianisme. Quelle confusion pour nous, d'estre encore aux elemens & aux principes? *Vos qui deberetis magistri esse propter tempus.* Heb. 10.

Souuenez-vous de ces paroles du Fils de Dieu. *Qui voluerit animam suam saluam facere, perdet eam, qui autem perdidit animam suam propter me, inueniet eam.* Et ailleurs: *Qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam aeternam custodit eam: Qui amat animam suam perdet eam.* Sauuer son ame, ou aymer son ame au sens de Nostre-Seigneur, c'est consentir à ses concupiscences, & se laisser aller à ses passions: Et la perdre ou la hayr, c'est luy resister fortement, & dompter ses mouuemens déreglez, Choisissez.

*Felices qui oderunt custodiendo, ne perdant amando,* dit saint Augustin.

*Matt. 16. Ioan. 12.  
Voyez en la vie Eccl.  
la 38. 42. 162. & 164.*

## MEDITATION

Sur la XLIII. Conference.

De l'Examen iournalier.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Quelles sont les raisons qui obligent les Prestres à cet exercice de l'examen iournalier.</p> <p>2. Surquoy les Prestres se doiuent principalement examiner.</p> | <p>3. Quelles sont les regles que l'on doit obseruer, tant pour ce qui regarde le temps, que pour ce qui concerne la maniere de le bien faire.</p> |
|--|--|

Troisieme moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

*Scrutemur vias nostras, & queramus, & revertamur ad  
Dominum. Thren. 3.*

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ les motifs qui peuvent porter les Ecclésiastiques à cét exercice frequent de l'examen de conscience.

Le 1. se tire de sa nécessité, d'autant qu'il est impossible de connoître ses pechez, de les detester, ny de s'en corriger, si on ne les recherche auparauant.

Le 2. se tire de son utilité, d'autant que cét examen frequent sert beaucoup pour extirper & connoître les vices auxquels nous sommes enclins, pour acquerir la prudence necessaire pour la conduite de toute nostre vie, pour prevenir le iugement de Dieu, & nous donner enfin vn grand repos de conscience.

C'est pourquoy les Saints ont esté si exacts dans cette pratique, & l'ont recommandée avec tant d'instance : *Opus suum probet unusquisque*, dit S. Paul.

Auec-vous fait iusques icy l'estime que vous auez deü, de cét important exercice, que tous les Peres de la vie spirituelle estiment si necessaire, que sans cela ils tiennent comme impossible qu'un homme puisse se sauuer : ou au contraire le pratiquant comme il faut, il est tres-difficile qu'il se damne ?

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ sur quoy les Prestres doiuent particulièrement s'examiner. Il y a deux sortes de pechez sur lesquels ils doiuent faire cét examen : Les vns qui leur sont communs avec tous les Chrestiens, & les autres qui sont particuliers à leur estat & condition, & qui se commettent contre Dieu, contre eux-mesmes, ou contre le prochain. A l'égard de Dieu, ils doiuent s'examiner comme ils se sont comportez dans l'usage de leurs Ordres, & dans l'exercice de leurs fonctions.

A l'égard d'eux mesmes, comme ils ont fait leurs exercices spirituels & autres.

A l'égard du prochain, comme ils ont obey à leurs Supérieurs, & comme ils se sont portez avec leurs égaux & leurs inferieurs : Par exemple, si leur conuersation a esté bien réglée, s'ils n'ont pas donné de scandale, &c.

*N'est-il pas vray qu'on ne pense gueres à ces pechez-là? Vous estonnez-vous de voir tant de defauts que vous commettez tous les iours, de vous voir si peu attentif & si distrait, soit en la Messe, soit à l'Office diuin, si tiède au seruice de Dieu, si lasche à bien faire vos fonctions, si precipité quand vous les faites, si peu obeïssant à vos Superieurs, si peu retenu en vos paroles : en vn mot, si panchant vers le mal, & si languissant pour le bien? C'est que vous ne faites iamais d'examen bien serieux sur toutes choses particulieres.*

*Prenez-donc resolution à l'aduenir de rechercher vos pechez plus curieusement : sur tout, ceux de vostre condition, & pour en venir à la pratique,*

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ que pour le bien faire, il faut y obseruer trois points, qui sont les trois parties de l'examen.

1. La preparation, qui consiste à remercier Dieu des benefices tant generaux que particuliers qu'on a receus de luy, du bien qu'on a fait par sa grace, & à demander la lumiere pour bien connoistre, & ne nous flatter pas dans nos pechez.

Secondement la discussion, qui consiste en la reueüe sur les manquemens commis en la iournée, & particulierement sur ceux auxquels on est plus enclin, ou qui sont les plus énormes.

3. La conclusion, qui consiste dans le regret d'auoir offensé Dieu, dans le ferme propos de s'amender, & dans l'imposition de quelque penitence.

*Est-ce ainsi que vous en auez vsé iusques à present? combien de fois y auez-vous peut-estre manqué, & quand vous l'auiez fait, avec combien de haste, combien d'ennuy, combien d'inquietude, pour en voir vistement la fin? Regrettez ces manquemens qui vous ont priué de tant de biens que vous deuez attendre de vos examens : Et prenez resolution aujour-d'huy,*

Voyez en la 1<sup>re</sup> Chr.  
la 50. En la vie Eccl.  
la 171.

1. D'y estre plus fidele, & de le faire au moins deux fois le iour, le soir sur toute la iournée, & à midy sur quelque vice ou vertu particuliere.

2. D'y employer le temps suffisant & autres choses requises pour le bien faire, vous souuenant que c'est vn moyen pour paruenir bien-tost à vne haute perfection. Ce que nous apprenons par ces paroles du Psalmiste,

*Cogitavi vias meas, & conuerti pedes meos in testimonia tua.*  
Psalm. 118.

## MEDITATION

Sur la XLIV. Conference.

De la fuite des affaires seculieres.

Quatriesme moyen  
pour conseruer les ver-  
tus Ecclesiastiques,

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Quelles sont les raisons pour lesquelles il importe aux Prestres de fuir les affaires seculieres.</p> <p>2. Qu'est-ce que l'on doit entendre par les affaires seculieres: &amp; quels sont les cas ausquels</p> | <p>il leur est loisible d'en prendre connoissance.</p> <p>3. Quels sont les moyens pour les fuir, ou pour n'en receuoir aucun dommage, s'il arrive qu'on soit obligé de s'en mesler.</p> |
|---|--|

*Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus.*  
2. ad Tim. 2.

### I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les raisons pour lesquelles l'Apostre à deffendu si expressément à son disciple & en sa personne à tous les Ecclesiastiques, de se mesler des affaires seculieres.

La 1. est, parce que ce soin est incompatible avec les obligations de leur estat, n'estant pas possible de traiter les affaires de Dieu & celles du monde en mesme temps, qui sont si contraires & si opposées.

La 2. est, parce que le soin des affaires seculieres fait perdre



dre entierement à vn Prestre l'esprit Ecclesiastique, & le met dans vn certain dégouft des exercices absolument necessaires pour s'acquitter comme il faut de ses fonctions, telles que sont l'oraïson, l'examen, la recollection] & d'autres qu'il omet souuent, ou ne les fait que par maniere d'acquit.

*Auez-vous* crû iusques à present qu'il y eust tant de danger à vn Ecclesiastique de se mêler des affaires seculieres ? N'attendez pas d'en faire l'experience à vos dépens.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ que ce qu'on entend par les affaires seculieres, se peut rapporter, ou au commerce & trafic fordide que font certains Ecclesiastiques, d'accepter pour reuendre plus chèrement, ou à la sollicitation des procez, & à l'intrigue des choses du monde, ou bien à d'autres charges de Tuteur, Procureur, Facteur, Pouruoueur, Commissionnaire & semblables, indignes de leur estat; ou bien enfin au seruice que quelques-vns rendent aux Grands, comme domestiques en leurs affaires temporelles, ou au mesnage de leur famille, au grand scandale de l'Eglise, & au deshonneur de leur ministere.

*Si vous estes* engagé en ces sortes d'affaires, sortez-en au plûtost, & ne differez point dauantage: demandez pardon à Dieu de n'auoir pas connu cette verité. Et souuenez-vous que s'il vous est permis quelquefois de traiter des affaires temporelles, ce n'est iamais que dans l'vn de ces deux cas. 1. De necessité. 2. De charité. De necessité, quand vous ne pouuez par autre que par vous-mesme donner ordre à vostre temporel. De charité, quand il s'agit de mettre la paix dans vne famille, & que vous auez grace & vocation pour cela. Examinez, si tout ce que vous auez entrepris a esté réglé & accompagné de l'vne ou de l'autre de ces circonstances. Mais ne vous flattez pas: car souuent on se couure du pretexte du charité pour couvrir l'attache & l'affection qu'on a de manier les affaires seculieres. Et afin de vous porter plus aysément à renoncer à toutes ces choses indignes de vostre estat,

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens pour se destacher de tous ces soins d'affaires & occupations seculieres.

Le 1. c'est de considerer d'une part leur bassesse, & le danger qui s'y rencontre; & de l'autre la qualite des Ecclesiastiques, qui ne sont plus du monde.

Le 2. c'est de se donner entierement à quelque employ Ecclesiastique, pour n'estre importuné par les seculiers de travailler à leurs affaires, ou bien se ranger en quelque lieu où l'on ne puisse rien entreprendre que par l'ordre & l'aveu de quelque Superieur.

Le troisieme, c'est de considerer les deffenses expressees de l'Eglise.

Mais pour n'en point tirer de dommage, quand par necessité ou par charité on est obligé de s'en mesler, il faut

1. Se bien donner de garde de s'y engager sans auoir bien prié Dieu là dessus.

Secondement, ne les entreprendre qu'avec vne tres-pure intention, & avec l'aduis de quelque personne prudente & aisé.

3. Y donner le moins de temps que l'on peut, & tousiours sans preiudice aux devoirs de nostre charge.

4. Se recueillir aussi-tost qu'on les a faite.

Voyez en laquelle de toutes ces circonstances vous auez manqué, & pesez vne bonne fois combien le maniment des affaires seculieres, est indigne de vostre estat, combien scandaleux à l'Eglise, combien dangereux pour vostre particulier. Et faites resolution pour l'honneur de vostre ministere, & pour estre plus attaché à Dieu, de vous dégager de toutes les occasions qui pourroient vous y embarasser.

*Vos enim de mundo non estis; Nolite ergo diligere mundum, neque ea que in mundo sunt.* 1. Ioan. 2.

## MEDITATION

Sur la XLV. Conference.

De la bonne &amp; sainte conuersation des Prestres, tant entr'eux comme avec les laïcs.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Combien il est important aux Ecclesiastiques de conuerser saintement, soit entr'eux, soit avec les laïques, &amp; de rendre leur conuersation utile.</p> <p>2. Quelles qualitez ou condi-</p> | <p>tions doit auoir cette conuersation pour estre bonne &amp; utile.</p> <p>3. Quels sont les moyens de la rendre telle.</p> |
|---|--|

Cinquiesme moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

*In omni conuersatione sancti suis. i. Pet. i.*

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ l'importance qu'il y a aux Ecclesiastiques de conuerser saintement, soit entr'eux, soit avec les laïques.

1. Parce que par la condition de leur estat ils doiuent estre Saints, non seulement pour eux, mais encore pour porter les autres à la sainteté, autant par l'exemple de leur vie, que par la force de leurs paroles. C est pour cela que Nostre Seigneur les appelle le sel de la terre, & saint Paul la bonne odeur de Iesus-Christ.

2. Parce que comme il n'y a point de biens pareils à ceux que produit vne conuersation sainte & bien réglée, aussi n'y a-il point de plus grands maux au contraire que ceux qui arriuent des conuersations mal réglées : car c'est là où les laïcs obseruent particulièrement les Ecclesiastiques: c'est là où ils voyent ce qu'ils doiuent faire, ou ce qu'ils doiuent fuyr, croyant que tout ce que fait vn Prestre, leur doit estre permis à plus forte raison.

*Hlas !* combien peu d'Ecclesiastiques apprehendent cette verité comme il faut, s'imaginans que dans la conuersation ils

244 *De la bonne & sainte Conuersation, &c.*  
ont toute liberté de dire ou de faire ce qu'ils veulent, sans prendre garde à en tirer profit pour eux ny pour les autres.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quelles conditions & qualitez doit auoir la conuersation pour estre bonne & loüable. il y en a trois principales ausquelles toutes les autres se rapportent.

La 1. est, qu'elle soit douce, affable, & gracieuse, accompagnée d'humilité, d'honnesteté, de courtoisie, de modestie & de gayereté.

La 2. qu'elle soit vtile par de bons discours & de bons effets à ceux avec qui l'on conuerse.

Et la 3. qu'elle soit prudente & auisée, 1. pour le choix des personnes. 2. pour l'heure & le temps qu'il y faut employer. 3. pour les discours qu'il y faut traiter, eu égard à la qualité, aux humeurs, & à la condition des personnes.

*Examinez-vous* maintenant, si vous obseruez toutes ces circonstances en vos conuersations ordinaires : quelles sont les compagnies que vous frequentez ? quels discours y tenez-vous ? comment vous y comportez-vous ? Helas ! combien pour peu de choses sommes-nous rudes, picquans querelleux, desobligeans ? combien au lieu de bons propos passons-nous de temps en discours de choses friuoles, mondaines ou inutiles ? & combien faute de prudence commettons-nous d'impertinences & d'indiscretions ? Regrettez ces desordres, & dans le

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de rendre vostre conuersation vtile & exemplaire.

Le 1. c'est de regarder tousiours Nostre-Seigneur present, qui a paru en terre reuestu de nostre chair, & a conuersé avec les hommes, pour nous apprendre à conuerse à son exemple.

Le 2. c'est d'esloigner tout ce qui pourroit empescher de la rendre vtile, & principalement les discours mauuais ou indecens, tels que sont les médifances, les débats & les contétions; les paroles deshonnestes ou à double entente, les discours de vanité & d'ostentation, & sur tout les railleries quelles qu'el-

les soient, lesquelles, au dire de S. Bernard, arriuent iusqu'au blasphème & au sacrilege, quand elles partent d'une personne consacrée au seruice de Dieu.

Que ce soit donc là vostre resolution pour l'auenir, de regler tellement vostre conuersation sur le modele de Nostre-Seigneur, qu'elle soit vtile à vous & à ceux avec qui vous vous rencontrerez. Et pour cela d'en bannir & retrancher tous les discours mauuais ou indecens, & entremesler tousiours quelque bon mot.

*Conuersatio nostra in caelis est*, dit l'Apostre : c'est à dire, comme l'explique saint Iustin, que nos discours, nos entretiens, nos façons de faire, de parler, d'écrire, de saluer, doiuent tenir du Ciel.

*Exemplum esto Fidelium in verbo & conuersatione.* 1. Tim. 4.

Voyez en la 2. partie de la vie Chr. la 12. En la vie Eccl. la 165. 166. 167.

### MEDITATION

Sur la XLVI. Conference.

De la Retraite annuelle.

- 1. *Quels sont les motifs pour nous porter à faire tous les ans quelques iours de retraite.*
- 2. *Quelles sont les dispositions qu'il faut y apporter pour la bien faire.*

- 3. *De quoy on doit traiter en la retraite : Et quelles sont les resolutions principales qu'on y doit prendre auant que d'en sortir pour en remporter quelque fruit.*

Sixiesme moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

*Ducam eam in solitudinem, & loquar ad cor eius.* Ose. 2.

### I. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent porter les Ecclesiastiques à faire tous les ans quelques iours de retraite.

Le 1. c'est parce que dans la vie ordinaire on ne fait que tres-peu ou point de reflexion sur soy-mesme, & quand on s'examine, ce n'est que superficiellement & en passant, sans approfondir.

dir les sources & les origines de ses defauts & de ses imperfections, & fans y apporter les remedes efficaces, ce qui se fait par la retraite.

Le 2. & plus puissant motif, c'est l'exemple de Nostre-Seigneur & la pratique des Saints, lesquels se retiroient de temps en temps, & se déroboient aux affaires pour examiner l'estat de leur ame.

*Si sans parler de l'exemple du Fils de Dieu, ces grands Saints qui viuoient sur la terre comme des Anges, & en qui residoit vne si grande plenitude de l'esprit Ecclesiastique, craignoient de perdre l'esprit de pieté dans les occupations pieuses de leur ministere;*

Que deuous-nous faire nous autres qui sommes si éloignez de leur vertu? qui trauaillons à l'œuvre de Dieu avec tant de negligence? qui sommes si souuent mal appelez à l'Ordre? & qui estudions si mal les devoirs de la Prestise?

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ quelles sont les dispositions qu'il faut apporter pour bien faire la retraite.

La 1. c'est de se retirer entierement, & congedier toute affaire ou occupation, quoy que licite, & hors cela mesme quelquefois necessaire, comme seroit l'estude, l'assistance aux offices diuins & semblables.

La seconde, c'est de recommander instamment cette affaire à Dieu & ne l'entreprendre qu'à dessein de reformer sa vie, & de chercher la perfection que Nostre-Seigneur demande de nous.

La 3. c'est d'auoir vne grande confiance au Directeur, pour luy declarer entierement son cœur avec simplicité.

La 4. vne grande docilité & soumission d'esprit pour faire avec plaisir toutes les choses qui seront marquées & ordonnées.

La 5. enfin, vne grande exactitude, fidelité, & diligence; pour les bien faire en temps & lieu, avec vn grand courage pour surmonter les ennuis, les dégoufts & autres difficultez qui pourroient s'y trouuer.

Mais comme le fruit de la retraite consiste à y traiter les choses qu'il faut, & aux resolutions qu'on y doit prendre pour la reforme de toute sa vie;

## III. POINT.

**I**L faut pour arriuer à cette fin dans la retraite, examiner & traiter de deux choses principales avec son Directeur, lesquelles forment la vie spirituelle.

1. De ses pechez & de la source d'iceux, pour en apprendre de luy les remedes.

2. Des defauts que l'on commet dans ses actions ordinaires, & dans la pratique des vertus, pour les faire avec plus de perfection à l'auenir.

Et pour ce qui regarde les resolutions que l'on y doit prendre : Celles qui sont plus propres aux Ecclesiastiques, seroient, par exemple, de porter tousiours l'habit Ecclesiastique, auoir les cheueux modestes : éuiter les superfluitéz & les curiositez dans les habillemens & autres meubles : fuyr les compagnies, les festins, & les affaires seculieres, & toute autre occasion qui nous porte au peché : Euiter sur tout la compagnie des femmes, & n'en tenir iamais avec soy sous quelque pretexte que ce soit, ne point frequenter avec des Ecclesiastiques scandaleux ou peu reglez : s'abstenir de jeux, de la chasse, &c. Porter le surplis à l'Eglise faire des Catechismes, s'appliquer aux fonctions de son Ordre au lieu de sa residence avec la permission des Superieurs : Donner l'aumosne selon son pouuoir : Faire tous les ans sa retraite : Ne chercher, ny plaider iamais de benefice, ou du moins n'en auoir aucun par voye tant soit peu suspecte, & s'il en arriue, se contenter d'un suffisant pour son entretien, & en tout cas n'en auoir point d'incompatibles, & qui obligent à residence en mesme temps.

Pour le spirituel, auoir vn Directeur, regler son temps, en sorte que l'on ne manque pas chaque iour à faire la Meditation, au moins d'une demie heure, l'examen, & la lecture du Nouveau Testament, & de donner quelque temps à l'estude. Et s'il nous vient quelquesfois des Prestres à confesse, leur donner ces choses-là mesmes pour aduis, ou pour penitence.

*Ce n'est pas à former ces resolutions, direz-vous, qu'est la difficulté, mais à les pratiquer. Aussi ne vous dit-on pas que vous le puissiez de vous-mesme : mais si vous en demandez à Dieu la grace avec vne volonté ferme de les accomplir, & non*

pas des simples desirs, & que vous vouliez apporter de vostre part ce qui est nécessaire pour les executer : à sçauoir, vn peu de vigilance, vn peu de force & de violence sur vous mesme, avec vn peu de fidelité, vous en viendrez aisément à bout, & il n'y aura difficulté, ny empeschement quelconque qui puisse vous arrester ;

*Qui cœpit in vobis opus bonum, perficiet, confirmabit, solidabit- que. 1. Pet. 5.*

Car encores que la nature soit extrêmement foible & corrompue, neantmoins, avec la grace de Dieu, dit l'Apôstre, nous sommes tout-puissans.

*Omnia possum in eo qui me confortat. Ad Phil. 4.*

## MEDITATION

Sur la XLVII. Conference.

De la charge des Curez.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. D'où est venue l'institution des Paroisses ; &amp; pour quelles raisons elles ont esté instituées.</p> <p>2. Quelles sont les obligations</p> | <p>d'un Curé.</p> <p>3. Quelles sont les vertus, qui luy sont nécessaires pour se dignement acquitter de ses fonctions.</p> |
|---|---|

*Ego sum Pastor bonus, bonus Pastor animam suam dat pro ouibus suis. Ioan. 10.*

### I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ pourquoy le saint Esprit a voulu que dans l'Eglise, il y eust plusieurs Paroisses, qui eussent chacune leur Pasteur.

1. Afin que les fideles en chaque lieu eussent vne personne à qui s'adresser plus aysément dans tous leurs besoins spirituels, tant pour les Sacremens, que pour l'administration de la parole de Dieu, & qu'ils eussent vne regle viuante, laquelle ils pussent suiure pour la doctrine, & pour les mœurs en

Voyez la 176. Med. de la vie Eccl. & la 71. de la 2. partie de la vie Chrestienne.

Après auoir parlé de tous les Ordres Majeurs & Mineurs, reste suiuant le projet, de traiter des Curez, & de leurs obligations brièvement.



en la personne du Pasteur qui leur est donné.

2. Afin que les Curez en ayant moins à conduire, püssent veiller avec plus de soin sur le salut des ouailles qui leur sont commises, les repaistre de paroles & d'exemple, les retirer de leurs pechez, & les conduire au chemin du Ciel: c'est pourquoy ils sont appellez dans l'Escripture, surueillans, sentinelles, Capitaines.

*Concluez* d'icy l'excellence de cette charge, qui a pour instituteur le saint Esprit, qui a pour fin la mesme que le Fils de Dieu s'estoit proposée en venant au monde, & a sous sa conduite les ames qu'il est venu rachepter au prix de son sang.

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ quelles sont les obligations d'un Pasteur envers ses Paroissiens. Le saint Concile de Trente les a reduites à sept principales; dont

La 1. est de connoistre ses ouailles.

La 2. est de faire office de mediateur pour elles envers Dieu par ses sacrifices & prieres.

La 3. est de les instruire des choses necessaires à salut, & avoir soin que la ieunesse soit instruite dans les maximes Chrestiennes aux petites écoles.

La 4. est de leur administrer les Sacremens.

La 5. est de leur seruir d'exemple.

La 6. est de prendre vn soin paternel des pauvres & des malades. Et la derniere enfin, sans laquelle on ne peut faire aucune de toutes ces autres, c'est la residence.

Si vous n'y estes point encore engagé, *Remerciez Dieu*, de vous faire connoistre à present cette verité. Et ne vous y engagez jamais que vous n'y soyez appellé, & dans la resolution de vous acquiter de tous ces devoirs: mais si desia vous y estes, voyez comme vous vous acquittez de toutes ces obligations: Connoissez-vous assez vos ouailles pour en répondre à Dieu cōme vous devez? quelles prieres faites-vous pour leur salut? quelle instruction leur procurez-vous? pouuez-vous leur dire, comme saint Paul: *Imitatores mei estote, sicut & ego Christi?* Quel soin auez-vous des pauvres? enfin quelle residence faites vous? Tremblez à la veüe d'un si pesant fardeau, vous croyant obligé de rendre compte de tous vos Paroissiens en particulier & de mettre vostre ame pour la leur, si elle vient à se perdre par

vostre faute : hélas ! c'est tout ce que le plus homme de bien peut faire que porter ses pechez , sans se charger de ceux des autres. Demandez-la grace à Dieu de n'y point succomber ; Et pour cela,

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens pour se bien acquitter de ces grandes & importantes obligations.

Le 1. c'est en veüe de la grandeur du danger & de l'importance de ce ministère , auoir vne grande méfiance de soy-mesme , & souuent recourir à l'oraison : *ipsi enim peruigilant quasi rationem pro animabus uestris reddituri*. Hebr. 13.

Le 2. c'est vn grand zele de Dieu & du salut des ames.

Le 3. c'est la science & la prudence.

Le 4. c'est vne grande force.

Le 5. & dernier, c'est la vigilance, qui leur est recommandée en vne infinité d'endroits de l'Escriture.

*Helas ! combien peu de Curez sont pourueus de toutes ces parties ? faut il s'estonner de voir tant de desordres parmy les peuples ? tant d'ignorance, tant de libertinages , quand il n'y a personne qui les repreñne , qui les exhorte , qui les instruisse ?* *Ipsi enim pastores ignorauerunt intelligentiam , omnes in viam suam declinauerunt , unusquisque ad auaritiam suam , à summo usque ad nouissimum*. Isa. 56.

Ce seroit bien-loin de donner vostre sang & vostre vie pour la leur. Si vous vous sentez coupable de ce crime , n'attendez pas que les menaces fulminées dans les Prophetes tombent sur vous : mais plustost suiuez le conseil que S. Pierre donnoit à ce premier simoniaque ;

*Pœnitentiam age ab hac nequitia tua , & roga Deum si fortè dimittat tibi*. Act. 8.

## MEDITATION

Sur la XLVIII. Conference.

De la Residence.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>1. Quelles sont les raisons qui obligent les Pasteurs de resider en leurs Cures.</p> <p>2. Quelles sont les excuses &amp; vaines pretextes de ceux qui n'y veulent pas resider, &amp;</p> | } | <p>quelle responce on y doit faire.</p> <p>3. Quels sont les moyens pour rendre cette residence utile &amp; fructueuse.</p> |
|--|---|---|

*Attendite vobis & vniuerso gregi, in quo Spiritus sanctus posuit vos regere Ecclesiam Dei, quam acquisiuit sanguine suo. Act. 20.*

## I. POINT.

**C**ONSIDÉREZ combien il est important aux Curez de resider personnellement en leurs benefices, puis qu'ils y sont obligez par toutes sortes de droits, naturel, Ecclesiastique & diuin.

Entre les obligations du Curé la 1. & principale est la residence personnelle sur le lieu de son benefice.

De droit naturel, parce qu'ils doiuent connoistre leurs ouailles, & les nourrir en qualité de peres.

De droit Ecclesiastique, ce qui paroist dans les Conciles qui en ont parlé, & plus clairement qu'en tout autre, dans le Concile de Trente.

De droit diuin, comme il se voit dans quantité de lieux, tant du Vieil que du Nouveau Testament.

Mais cette necessité paroist encore plus dans les grands maux qui arriuent par le defect de residence, & principalement à la campagne, là où si les Curez sont absens, le seruice y est abandonné, les enfans y meurent sans Baptesme, les malades sans Confession ny Communion, l'ignorance y regne vniuersellement, la ieunesse est nourrie dans le libertinage, les Sacremens y sont à dégoust & à mépris l'heresie; y prend pied facilement: Enfin apres quelque temps d'absence d'un Pasteur, à peine reconnoistra-on dans vn village quelque vestige de Religion.

## II. POINT.

**C**ONSIDÉREZ en suite combien sont friuoles les pretextes qu'on apporte d'ordinaire pour se dispenser vainement d'une obligation si pressante. Ils alleguent

1. Qu'ils sont de trop bonne maison pour demeurer dans vne petite Paroisse. Mais Iesus-Christ a vécu 33. ans sur la terre, luy qui estoit le Fils du Dieu viuant.

2. Qu'ils ne peuuent souffrir la stupidité des villageois: Mais la Sageffe éternelle a souffert trois ans l'ignorance de ses Apôtres.

3. Qu'ils ont trop de peine à confesser, communier, prescher, ou bien qu'ils n'ont pas assez de capacité : Mais pourquoy se sont-ils chargez du benefice ?

4. Qu'ils y mettent vn Vicaire : Mais souuent, ou ignorant, ou scandaleux.

5. Que le reuenu est petit, il ne tient qu'à vous de ne le point accepter : Enfin toutes leurs excuses sont des excuses du peché & de la nature, que le grand Pasteur des ames ne receura point en ce iour terrible, où il leur demandera ame pour ame, & où ils verront ce que c'est que cette residence qu'ils ont méprisée.

*Prenez-y garde : car autant de Paroissiens que vous auez, ce sont autant d'accusateurs & de iuges que vous aurez en cét épouuentable moment, parce que Dieu vous a dit de chacun en vous chargeant de la Cure, ce qui est couché dans les saintes Lettres : Custodi virum istum, qui si lapsus fuerit, erit anima tua pro anima eius. 3. Reg 20.*

Mais comme il ne suffit pas au Curé d'estre present de corps dans sa Paroisse pour fatisfaire à son obligation, dautant que sa presence est quelquefois autant & plus nuisible aux Paroissiens que profitable,

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens pour faire que la residence soit vtile aux vns & aux autres.

La 1. c'est la vie exemplaire & irreprochable en toutes choses, ne conuersant point avec les femmes, éuitant mesme la familiarité trop grande avec ses Paroissiens.

Le 2. c'est de s'occuper le long de la journée, selon le reglement qu'il se fera prescrit, tantost à la visite des malades, à la decoration de son Eglise, au soin des pauures, à l'instruction de la ieunesse, & semblables.

*En effet, à quoy sert vn Pasteur, si ce n'est pour veiller &*

repaistre son troupeau ? pourquoy receuez-vous la nourriture corporelle, si ce n'est pour leur donner la spirituelle ? pourquoy tous les autres traouillent-ils dans vne Paroisse, & vous demeurerez oisif ? Faut-il vser de menaces pour vous obliger à vn si iuste deuoir ? la dignité des ames, l'amour de Nostre-Seigneur & son exemple, ne font-ce pas d'assez puissans motifs pour vous y obliger ?

*Pascite ergo qui in vobis est gregem Dei, prouidentes non coacte, sed spontaneè secundum Deum, neque turpis lucri gratia, sed voluntariè, neque vt dominantes in cleris, sed vt forma facta gregis. 1. Pet. 5.*

Voyez la 179. de la vie Eccl.

MEDITATION

Sur la XLIX. Conference.

Du *soin des Malades.*

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Quelles sont les raisons qui obligent les Curez d'auoir grand <i>soin des malades de leur Paroisse</i> ?</p> | <p>2. En quoy consiste ce <i>soin</i> ?</p> <p>3. Quels sont les <i>moyens de s'en bien acquitter</i> ?</p> |
|--|---|

Autre obligation de Pastur.

*Non te pigeat visitare infirmum, ex hoc enim in dilectione firmaberis. Eccl. 7.*

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Curez à estre fort soigneux de visiter leurs Paroissiens malades.

La 1. est celle que rapporte icy le Sage ; parce, dit-il, que cela concilie l'affection & la bien-veillancce des peuples : *ex hoc enim in dilectione firmaberis*, à l'exemple de Nostre Seigneur, qui dit : *Non est opus valentibus medicus, sed male habentibus.* Matt. 9.

La 2. parce qu'en cét estat les Paroissiens sont plus susceptibles de bons aduertissemens, qu'en aucun autre temps : & Dieu fait naistre quelquefois ces occasions-là pour les retirer des débaüches, & leur faire changer de vie par l'apprehen-

sion du Jugement & de l'Enfer, qui touche alors plus sensiblement.

La 3. parce que les malades ont besoin de consolation, & d'être fortifiez, ou pour souffrir avec patience les afflictions du corps, ou pour résister aux tentations que le diable liure pour lors au dedans.

La 4. enfin, parce que c'est à la mort que le Pasteur, comme dans la moisson, cueille tout le fruit de ses travaux.

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ en quoy consiste ce soin qu'un Pasteur doit avoir de ses malades.

1. C'est à les visiter, de quelque condition qu'ils soient, riches, ou pauvres, sans aucune distinction, aussi-tost qu'ils sont allitez, sans attendre qu'on soit appelé, & sans craindre de passer pour importun.

2. C'est à les presser de se reconcilier au plus tost avec Dieu & avec le prochain.

3. C'est à veiller avec attention, sur le temps qu'il faudra leur porter les Sacremens, sur tout le saint Viatique, & l'Extreme-Onction, leur en faisant voir au préalable l'importance si peu connue de la plupart des Chrestiens de ce temps.

Enfin, c'est de n'abandonner point ceux qu'il verra tirer à la fin dans tout le temps de l'agonie, pour chasser par sa présence le demon, qui dresse toutes les embuches, & reserue tout ce qu'il a de force & de finesse sur la fin de la vie, & pour les fortifier par ses prieres, & par ses exhortations, courtes, fréquentes, & amoureuses.

## III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de s'acquiter de ce deuoir comme il faut.

1. C'est de recommander aux malades dans les visites qu'on leur rend, de faire souvent des actes de contrition de leurs pechez, de confiance en Dieu, de resignation & de conformité à sa sainte volonté, d'humiliation sous sa main toute puissante, de patience en leurs douleurs & en leurs necessitez: si c'est vne pauvre personne, de desir de souffrir davantage pour l'amour de Jesus-Christ, & pour satisfaction de ses pechez, la

deuotion à la sainte Vierge.

2. Si les malades sont pauvres, tâcher de les assister temporellement par soy-mesme, & leur procurer des aumosnes auprès des gens de bien : les recommander aux prieres publiques les Festes ou les Dimanches. Et pour cela se considerer comme pere, comme amy, & comme medecin du malade pour luy porter compassion pour prendre vn soin paternel de luy, & remedier aux maladies plustost de son ame qu'à celles de son corps.

Voyez les fautes que vous avez peut-estre commises en ce point. N'avez vous pas méprisé de visiter les pauvres ? N'est-il pas mort quelqu'un sans Sacrement par vostre faute ? N'êtes-vous pas de ceux-là de qui Dieu se plaint en Ezech. 34.

Voyez la 84. de la vie  
Ecll. Et le 1. Dim.  
apres l'Epiphanie.

Ezech. 34

*Quod infirmum fuit non consolidastis, & quod egrotum non sanastis, & quod confractum non alligastis.* Prenez-y garde : car c'est icy que la loy du Talion s'observera exactement.

*Oculum pro oculo, dentem pro dente restitues.* Leuit. 24. Matt. 5.

## MEDITATION

Sur la L. Conference.

De la perseuerance & de la fidelité

Dans l'exercice des vertus & des fonctions Ecclesiastiques, chacun selon le degré qu'il a dans l'Eglise : Et aux resolutions prises cette année dans le Seminaire.

1. Quels sont les motifs pour lesquels il importe grandement aux Ecclesiastiques d'estre fideles aux resolutions prises durant cette année dans le Seminaire.

plus ordinaires, qui font que plusieurs Ecclesiastiques ne perseuerent pas dans leurs bonnes resolutions.

Cette dernière Conference, répond à la première.

2. Quels sont les empeschemens

3. Quels sont les moyens d'y perseuerer iusques à la mort ?

*Qui perseuerauerit usque in finem, hic saluus erit.*

Matth. 10.

## I. POINT.

**C**ONSIDEREZ les motifs pour lesquels il importe grandement aux Ecclesiastiques d'estre fideles aux bonnes & saintes resolutions prises durant cette année dans le Seminaire.

Le 1. c'est parce que la perseuerance est celle qui gagne le prix, suiuant ces paroles de Nostre-Seigneur, & qui couronne la vertu.

Le 2. c'est parce que s'ils viennent à tomber apres auoir demeuré dans vn Seminaire, leur perte est comme irreparable, & vne marque quasi toute manifeste de reprobation: Et la raison c'est, parce que si au sentiment des Peres la cheute d'vn Ecclesiastique en quelque estat qu'il soit, est toujours dangereuse: Que sera-ce, si apres tant de graces, & d'auantages qu'on reçoit dans vn Seminaire, apres tant d'instructions, tant de lumieres, tant de bons exemples, tant de saints mouuemens, tant de bons auis, tant de bons propos, il vient à retomber? *Si sal infatuatum fuerit, ad nihilum valet ultra nisi ut mittatur foras*, dit N. Seigneur, c'est à dire, si les Ecclesiastiques qui sont comparez au sel, viennent à pecher, leur mal est irremediable, iamais ils ne feront penitence, dit saint Chrysostome: car qui les conuertiroit, puisque c'est eux qui doiuent conuertir les autres?

Si vous ne tremblez point à ces paroles, ioignez-y encore celles de saint Paul, qui menace de malediction la terre qui estant souuent arrousee ne produit pas de fruct. Quelle est cette terre, sinon vostre ame, qui a esté si souuent arrousee des graces du saint Esprit, & cultiuee par tant de bonnes & saintes instructions? Prenez donc garde qu'elle produise d'oresnauant de bons fruits pour éuiter cette malediction. Et afin que vous puissiez éloigner tout ce qui pourroit s'opposer à vn si genereux dessein,

## II. POINT.

**C**ONSIDEREZ quels sont les empeschemens plus ordinaires, qui font que plusieurs Ecclesiastiques ne perseuerent pas dans leurs bonnes resolutions.



Le 1. c'est parce qu'au sortir du Seminaire & de la retraite, ils abandonnent l'exercice de l'Oraison Mentale, ils s'emportent librement dans les affaires & les compagnies seculieres. Le 2. c'est parce qu'ils se découragent trop aisément apres quelque faute legere qu'ils ont commise. Le 3. ils s'imaginent que dans le monde on n'est pas obligé, ou on ne peut pas viure comme dans vn Seminaire, & que tout ce qui s'y fait, n'est que de pieté & non d'obligation. Le 4. ils se laissent aller à l'exemple des autres Ecclesiastiques, & se rebuttent des moindres choses qu'on leur dit. Le dernier, c'est qu'ils sont honteux de bien faire deuant les hommes, & ne peuuent souffrir qu'on les appelle bigots, reformez, &c.

Voyez de tous ces empeschemens ceux qui vous peuuent nuire dauantage, conformément à vostre naturel & à vostre inclination, pour vous affermir à l'encontre avec la grace de Dieu. Et dans le

### III. POINT.

**C**ONSIDEREZ les moyens de perseuerer iusques à la mort dans les bonnes resolutions que Dieu vous a inspirées depuis que vous estes icy. Le premier, c'est vne grande crainte & vne viue apprehension de iamais plus tomber dans vos pechez passez, fondée sur la cheute de tant de signalez Personnages, qui apres auoir commencé ont si mal finy, & sur ces paroles de S. Paul: *Voluntariè peccantibus nobis, non relinquitur hostia pro peccato.* Hebr. 10. Car qui est-ce qui peche avec vne volonté plus déterminée, & avec plus de malice que les Ecclesiastiques, en qui l'ignorance ne peut point auoir d'excuse? Le second, la priere instante par l'exercice iournalier de l'Oraison mentale. Le troisième, la frequentation des Sacremens, & la conuersation des bons Ecclesiastiques. Le quatrième, la reflexion frequente sur les plus puissans motifs qui nous ont porté à faire ces resolutions. Le cinquiesme & dernier, la modestie Ecclesiastique, c'est à dire, estre tousiours dans l'exterieur que l'Eglise demande de nous.

Si desia vous n'avez fait ces resolutions, prenez-les aujour-d'huy auant que vous départir d'icy: pour vous en souuenir, écrivez-les & les lisez souuét: faites-en le suiet de vos meditatiōs. *Hac meditare,* vous dit l'Apostre, *in his esto, vt profectus tuus manifestus sit omnibus. Attende tibi & doctrina, insta in illis: hoc enim faciens, & teipsum saluum facies, & eos qui te audiunt.* 1. Tim. 4.

Voyez en la 72. de la 2. partie de la vie Chrestienne, & la dernière de la vie Eccl. & celle du iour de l'Epiphanie.

F I N.



# TABLE

## GENERALE ALPHABETIQUE DES MATIERES, pour les trois Tomes des Meditations.

- I. marque le premier Tome.*
- II. marque le second Tome.*
- III. marque le troisieme Tome.*

### A

#### *Abaissement.*



BAISSEMENT. V. Humilité.

#### *Absence.*

Absence de Noire-Seigneur de sa sainte Mere. III. 13-14

#### *Acolyte.*

De l'ordre de l'Acolyte. II. 166. 167  
II. 195. 196.

Son excellence. II. 166. Ses fonctions II. 167. Avec quel sentiment il les doit faire. II. 167. III. 196 Des vertus recommandables à l'Acolyte. II. 168. 169

D'une autre vertu recommandable à l'Acolyte. II. 171. 172

De la troisième vertu nécessaire à l'Acolyte. II. 171. 174. III. 197

Les raisons qui l'obligent à la deuotion du saint Sacrement de l'Autel. II. 173. 174

#### *Action.*

Combien la vanité est à craindre dans les bonnes Actions. I. 49

Motif pour faire les Actions. I. 70

Quelle est la regle de nos Actions. I. 107

Ce qu'il faut pour rendre vne Action chrestienne. I. 107

Ce qu'on entend par les Actions du Chrestien I. 119

Faire nos Actions par conseil. I. 131

Merite des Actions de charité. I. 166. 167.

Pureté d'intention dans nos Actions I. 203. 204.

Faire toutes ses Actions à dessein de plaire à Dieu. I. 324

De l'esprit interieur qui doit animer nos

Actions.

III. 72. 73

Conduire nos Actions par l'esprit de la Foy. III. 141. 142. 143

Action. V. Oeuure.

#### *Adoption.*

Combien est grand ce titre d'enfans Adoptifs. I. 15

Les Aduantages qui nous en arriuent. I. 15,

Ce que nous deons à Dieu en cette qualité. I. 16

#### *Aduent.*

Meditation des Aduents. I. 216

Pourquoy l'Eglise a institué le saint Temps des Aduents. I. 216

Motifs pour porter les Ecclesiastiques à bien passer ce temps, & à se renouveler en ce commencement de l'année Ecclesiastique. I. 217

#### *Aduent.*

Meditations pour tous les Dimanches de l'Année. III. 1. 2. 3

#### *Affaire.*

Du soin des Affaires seculieres, & du trafic desendu aux Ecclesiastiques. II. 139. 320

De la fuite des affaires seculieres. III. 240. 241.

Ce que l'on entend par les Affaires seculieres. III. 241

Moyens pour les fuir. III. 242

#### *Affection.*

Affection dominante par dessus les autres. I. 67

Faut se purger des affections au peché & pourquoy. I. 90

Ce que l'on entend par ces affections. I. 90.

Moyen de s'en faire quite. I. 91

Affection. V. Inclination.

*Table des Matieres.*

*Affliction.*

Ce qui nous porte a endurer les Afflictions. I. 180  
 Du deuoir des Ecclesiastiques dans les Afflictions publiques de l'Eglise. III. 20. 21

*Affligé.*

Consolation pour les Affligés I. 266. 267

*Agilité.*

De l'Agilité. I. 266. 267

*Ayde.*

Aide. V. Assistance.

*Aimer.*

Motifs pour aimer Dieu. III. 107  
 En quoy consiste le commandement d'Aimer Dieu. I. 149  
 Que nous deuous Aimer nos ennemis. I. 160. 161.  
 Comment nous deuous Aymer nostre prochain. I. 164. 165

*Ambition.*

De l'Ambition qui est à fuir & ce que c'est. I. 46  
 Moyens de remedier à cette commodité. I. 47.  
 De l'Ambition d'entrér dans les Benefices. II. 117. 118

*Ame.*

Du tort que le peché fait à l'Ame. I. 39.  
 40. 42. 43.  
 Obligation des Ecclesiastiques de travailler pour les Ames. II. 141. 142  
 De la grande difficulté au gouvernement des Ames. II. 378. 379  
 Trois choses pour connoistre vne Ame. III. 123.  
 Comment il faut se comporter à la pesche des Ames. III. 70. 71

*Amour.*

Amour de Dieu enuers l'homme. I. 31  
 De l'Amour des richesses. I. 53  
 De l'Amour des plaisirs. 54  
 En quoy consiste le commandement de l'Amour de Dieu. I. 149  
 Deux sortes d'Amour, preensif & appreciatif. I. 150  
 La pratique de cet Amour. I. 150  
 Amour de preference. I. 150  
 Quelles doivent estre les qualitez du vray Amour de Dieu. I. 151  
 L'Amour doit estre souuerain. I. 151  
 Il doit estre temperant. I. 152  
 Il doit estre courageux. I. 152. 153  
 Il doit estre perseuerant. I. 153  
 Motifs pour nous porter à la pratique de l'Amour de Dieu. I. 154  
 L'Amour de Nostre - Seigneur consiste aux effets. I. 157. 153

En quoy specialement nous deuous témoigner cet Amour. I. 158

*Amour du prochain.*

De l'Amour du prochain, & sa necessité. I. 159.  
 De la marque de cét Amour. I. 159  
 La recommandation de ce precepte. I. 159. 160.  
 Comment nous deuous le pratiquer. I. 160.  
 Marque de nostre Amour enuers Dieu. I. 214.  
 De l'Amour de la Croix. I. 218. 219  
 Que cét Amour doit estre perseuerant. I. 220.  
 Amour du prochain. I. 164. 165  
 Cinq marques du veritable amour. I. 285. 286.  
 Les moyens de l'acquérir. I. 286  
 De l'Amour penitent. I. 310. 311. 312  
 Combien l'Amour des parens est dangereux aux Ecclesiastiques. II. 315. 316  
 Les marques pour connoistre cét Amour déreglé. II. 315. 316  
 De l'Amour des Ecclesiastiques enuers Dieu. III. 106. 107. 108  
 Motifs qui nous obligent à l'Amour de Dieu. III. 106. 107

*S. André.*

Meditation pour la feste de S. André. I. 216.  
 L'ardeur avec laquelle S. André se porte à la Croix, & pourquoy. I. 218. 219

*Ange.*

Le rachapt des hommes preferé à celuy des Anges. I. 31  
 Chastiment du peché en la personne des Anges. I. 36. 37  
 Difference de la connoissance des Anges & des Demons. I. 275  
 De la deuotion à nos Anges gardiens. I. 332.  
 De la bonté de Dieu à nous pouruoir d'un Ange tutelaire, & les bons offices qu'il nous rend. I. 332  
 Ce que nous luy deuous en reconnoissance de tant de biens. I. 333  
 En quoy les Diacres doiuent imiter & ressembler aux Anges. II. 251

*Animaux.*

Description des Animaux du Prophete Ezechiel. I. 336. 337

*S. Anne.*

Pour la feste de S. Anne. I. 314. 315  
 Des priuileges de S. Anne & des graces que Dieu luy a faites. I. 314. 315  
 Ce que nous deuous à cette sainte. I. 315

# Table des Matieres

<p style="text-align: center;"><i>Année.</i></p> <p>Pourquoy l'Eglise commence son année par la consideration du Jugement dernier. III. 1. 2</p> <p style="text-align: center;"><i>Annonciation.</i></p> <p>Pour la feste de l'Annonciation I. 270:271</p> <p style="text-align: center;"><i>Apostre.</i></p> <p>Pourquoy Nostre-Seigneur a choisi pour ses Apostres, des hommes de fatigue, &amp; leur a inspiré l'Amour de la Croix. I. 219</p> <p>De la décente du S. Esprit sur les Apostres. I. 283</p> <p>De la prudence &amp; simplicité Apostolique. I. 298</p> <p>Pourquoy Nostre-Seigneur demande-t-il à ses Apostres la vertu de prudence? I. 298</p> <p>Pourquoy Nostre-Seigneur, pour ses Apostres, a choisi des Pêcheurs? I. 313</p> <p>Raisons pour lesquelles nous devons particulièrement honorer les Apostres. I. 334</p> <p>Des qualitez des hommes Apostoliques. I. 336.</p> <p>Pourquoy les hommes Apostoliques sont comparez à la lumiere. I. 351, 352</p> <p>Vocation des Apostres. II. 34</p> <p>Du pouuoir que Nostre-Seigneur donne à ses Apostres. III. 52</p> <p>Des qualitez requises à vn homme Apostolique. III. 53, 54, 56, 59, 61, 62, 64</p> <p>Pourquoy les hommes Apostoliques sont comparez aux pêcheurs III. 70</p> <p>Des parties necessaires pour former vn homme Apostolique. III. 119, 120, 121</p> <p style="text-align: center;"><i>Appeller.</i></p> <p>Appeller. V. Vocation.</p> <p style="text-align: center;"><i>Apprendre.</i></p> <p>Du desir commode d'apprendre. I. 51</p> <p style="text-align: center;"><i>Appuy.</i></p> <p>Nostre appuy de Dieu. I. 143, 144</p> <p style="text-align: center;"><i>Ascension.</i></p> <p>De la feste de l'Ascension. I. 278, 279</p> <p>Pour l'octaue de l'Ascension I. 280, 281</p> <p>Meditation pour le Dimanche dans l'Octaue de l'Ascension III. 64, 65</p> <p style="text-align: center;"><i>Assemblée.</i></p> <p>Assemblée. V. Communauté.</p> <p style="text-align: center;"><i>Assistance.</i></p> <p>Comment se donnent les Assistances du salut. I. 212</p> <p>Des Assistances que les Ecclesiastiques doiuent rendre au prochain III. 92, 93, 94</p> <p style="text-align: center;"><i>Assister.</i></p> <p>Des besoins que nous auons d'estre Assistez, &amp; d'assister les autres en la vie spirituelle. III. 109, 110</p> <p style="text-align: center;"><i>Assomption.</i></p> <p>Meditation pour la feste de l'Assom-</p>	<p>ption de Nostre-Dame. I. 318, 319, 320</p> <p style="text-align: center;"><i>Attache.</i></p> <p>Attache qui prédomine. I. 67</p> <p style="text-align: center;"><i>Attention.</i></p> <p>De l'Attention dans l'Office diuin, &amp; les moyens de la preuenir. II. 198, 199</p> <p style="text-align: center;"><i>Auarice.</i></p> <p>De l'Auarice &amp; amour des richesses. I. 53, 54.</p> <p>Qu'est-ce qu'Auarice. I. 53</p> <p>Remede à ce mal I. 54</p> <p>De l'Auarice d'entrer dans les Benefices II. 118.</p> <p>Des grands maux que cause l'Auarice des Prêtres. I. 327, 328</p> <p style="text-align: center;"><i>Aumosne.</i></p> <p>De l'Aumosne enuers les pauvres I. 167</p> <p>Faire l'Aumosne enuers les pauvres I. 188</p> <p>Les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire l'Aumosne. II. 247</p> <p>Les malheurs dont Dieu menace ceux qui ne la font pas. II. 248</p> <p style="text-align: center;"><b>B.</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Banny.</i></p> <p>Nous sommes en ce monde comme des Bannis. I. 183</p> <p style="text-align: center;"><i>Baptisme.</i></p> <p>L'excellence du Christianisme se connoist par le Baptisme. I. 11, 12</p> <p>De la vie nouuelle &amp; diuine qu'on reçoit au Baptisme. I. 12, 13</p> <p>Effets du Baptisme. I. 13, 15, 16</p> <p>Des promesses &amp; obligations contractés au Baptisme. I. 17, 18, 19, 20, 21, 22</p> <p>Les Chrestiens sont obligez par le Baptisme, de fuir tout peché. I. 26</p> <p>Au Baptisme nous sommes faits membres de I E S V S - C H R I S T. I. 111</p> <p>Des rapports entre les effets du Baptisme &amp; de la Tonfure II. 65, 66, 67</p> <p>Difference entre la puissance spirituelle donnée au Baptisme &amp; en l'Ordre. II. 128, 129.</p> <p>De l'obligation d'accomplir les promesses faites au Baptisme. III. 133, 134</p> <p style="text-align: center;"><i>S. Barnabé.</i></p> <p>Meditation pour la feste de saint barnabé. I. 298, 299</p> <p style="text-align: center;"><i>S. Barthelemy.</i></p> <p>Meditation pour le iour de saint Barthelemy, Apostre. I. 320, 321, 322</p> <p style="text-align: center;"><i>Beatitude.</i></p> <p>Des huit beatitudes I. 168, 169, 170, 171</p> <p>Pourquoy Nostre-Seigneur commence son Sermon par la Beatitude. I. 169</p> <p>Voyez differentes voyes que tiennent les hommes pour y arriuer. I. 169</p>
---	---

Quelle est la recompense promise dans les Beatitudes. I. 196. 197

Combien cette recompense est grande. I. 197.

D'où vient qu'elle est ainsi appellée. I. 178

*Benefice.*

De l'engagement dans vn Benefice ou l'esperance d'en auoir II. 48

De la nature, de la fin & institution des Benefices. II. 103. 104

Des voyes & des moyens pour entrer dans les Benefices. II. 114. 115. 117. 118

Des voyes illegitimes. II. 114. 115. 116. 117. 118.

De la voye legitime pour entrer dans les Benefices. II. 119. 120

Ce qu'on doit faire quand on y est appelle. II. 119. 120

De l'obligation des beneficiers à l'égard de leurs benefices. II. 121. 122. 123. 124

Ce que doit faire vn Curé d'abord qu'il entre dans son benefice pour se mettre en credit. II. 376. 377. 378

Des Benefices & du bon vsage qu'il en faut faire. III. 179. 180

*Beneficier.*

De l'obligation des Beneficiers, a raison de leurs Benefices. II. 121. 122. 123. 124

Des obligations qu'ont les Beneficiers à faire bon vsage de leurs Benefices. III. 179. 180. 181.

*Bien-heureux.*

Pourquoy les fameliques sont dits Bien-heureux. I. 185. 186

De la gloire des Bien-heureux. I. 341. 342

*Biens.*

Combien le desir des Biens est contraire au Christianisme. I. 33

Nous deuous attendre de Dieu les Biens du corps & de l'ame. I. 147

N'auoir aucune affection aux Biens. I. 324.

Du bon employ & vsage des Biens Ecclesiastiques. II. 123. 124

Des Biens Ecclesiastiques. II. 113. 114. 123

*Bon.*

De la mort des Bons, pourquoy leur mort est pretieuse. I. 72

*Bon-heur.*

D'où depend nostre bon-heur. I. 70

*Bouche.*

Des excés de Bouche. II. 210

*Brebis.*

Brebis. V. Pasteur.

*Breuiare.*

Ce que c'est que le Breuiare. II. 192

**C.**

*Caractere.*

Difference entre les Caracteres de l'Ordre & du Baptesme. II. 129

*Caresme.*

Des dispositions au Caresme. I. 249. 250

Importance aux Ecclesiastiques de bien prescher le S. Temps de Caresme. I. 249. 250.

Pour quelles raisons l'Eglise l'a institué. I. 250.

Les pratiques pour le bien passer. I. 251

Meditations pour les Dimanches du Caresme. III. 36. 37

*Caresme-prenant.*

Du temps de Caresme-prenant. III. 34. 35

Aueuglement des Chrestiens en ce temps. III. 34

Ce que doiuent faire les Chrestiens & Ecclesiastiques en ces trois iours. III. 35

Les motifs qui peuuent porter les Ecclesiastiques à de saintes pratiques. III. 35

*Catechisme.*

Des obligations du diacre à faire le Catechisme. II. 235

Ce que c'est que Catechisme. II. 236

La necessité & vtilité des Catechismes. II. 236.

De l'excellence du Catechisme. II. 237. 238.

L'estime qu'en ont fait tous les saints personages II. 237. 238

La façon plus vtile pour le faire. II. 238

Des qualitez requises au Catechisme à l'égard de Dieu, à l'égard de soy-mesme, & à l'égard du prochain. II. 239

Du Catechisme, combien il importe aux Ecclesiastiques de s'y appliquer. III. 210. 211

*Catechiste.*

Quelles sont les qualitez necessaires à vn Catechiste. III. 211. 212

*S. Catherine.*

Meditation pour la feste de sainte Catherine. I. 355

De la triple Couronne qu'elle possede dans le Ciel. I. 355

Comme S. Catherine a merité les trois aureoles, de Vierge, de Martyre, & de Docteur. I. 356

*Cendre.*

Meditation pour le Mercredi des Cendres. I. 249. 250

*Censure.*

Qui sont les irregularitez & les Censures. II. 17. 18. 19

*Centuple.*

Qu'est-ce que le Centuple de la vertu. I. 98.

## Table des Matieres.

Les moyens de rapporter au Centuple.  
III. 33.

### Cereemonie.

Qu'est-ce que Cereemonie dans l'Eglise.  
II. 71.

Pour quelle fin ont esté instituées les Cereemonies. II. 233

Obligation qu'ont les Ecclesiastiques de les sçavoir. II. 233. 234

Les moyens de les rendre venerables au peuple, & à nous viles & profitables.  
II. 234.

Des Cereemonies qui font reconnoistre l'excellence du Prestre. II. 257

Des Cereemonies Ecclesiastiques. III. 202. 203. 203.

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de les sçavoir. III. 202. 203

Les moyens de s'y appliquer. III. 204

### Champ.

Quel est le Champ de la parabole. III. 31. 32.

### Chant.

Chant. V. Plein-chant.

### Chanter.

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de Chanter & Psalmodier. II. 107. 108

### Chapelle.

Contre les Chapelles domestiques. II. 289. 290.

Raisons qui obligent les Prestres de les empescher. II. 289

Les sentimens de l'Eglise touchant cette matiere. II. 290

### Charité.

De la Charité. I. 148

Pourquoy la Charité est la plus excellente de toutes les vertus. I. 148

Dieu est la mesme Charité. I. 149

Charité. V. Amour de Dieu.

Effets de la Charité, la conformité de nostre volonté avec celle de Dieu. I. 155. 156.

En quoy consiste la Charité, & quelle est sa marque la plus infaillible. I. 157. 158

De la Charité du prochain. I. 159

En quoy nous devons exercer la Charité du prochain. I. 166. 167

Quelles sont les principales actions de Charité. I. 166. 167

De la Charité que produit le S. Esprit par sa venuë dans vne ame. I. 285. 286

### S. Charles Borromée.

Méditation pour la feste de S. Charles Borromée. I. 345. 346

Des grands biens que Dieu a operez par S. Charles. 345. 346. 347

### Chasse.

Quelle Chasse est defenduë aux Ecclesiastiques. II. 313. 314

### Chasteté.

De l'amour de la chasteté, combien elle est agreable à Dieu. I. 233

Combien elle est necessaire aux Ecclesiastiques & les moyens de la conseruer. I. 233. 234.

De la Chasteté. II. 102. 103

L'Oysiueté est vne peste de la Chasteté. II. 104.

La Chasteté à quoy est obligé le Souüdicre. II. 204

Du premier acte de Chasteté. II. 206

Du second degré de Chasteté & les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à l'acquiescer & conseruer. II. 216. 217

Quelles sont les marques pour connoistre si nous l'auons en affection. II. 117

Des moyens pour acquerir & conseruer la Chasteté. II. 218. 219. 220. 221

De la Chasteté des Ecclesiastiques. III. 204. 205. 206.

De l'affection à cette vertu. III. 205

### Chef.

Iesus-Christ est nostre chef. I. 111. 112

### Cheueux.

De la coupure des Cheueux qui se fait en la tonsure. II. 79

Pourquoy on les coupe à celuy qui entre dans l'Eglise. II. 79

Obligation des Tonsurez à porter les Cheueux courts. II. 80

Ce qui est marqué pour la coupure des Cheueux aux Tonsurez. II. 131. 132

Promesse du Clerc tandis que l'Euesque luy coupe les Cheueux. II. 93. 94.

### Cheute.

De la Cheute des plus grands personnaiges. I. 125. 126

### Choisir.

Pourquoy Nostre-Seigneur, pour ses Apostres, a choisi des pescheurs. I. 313

### Chrestien.

Tout le mal des Chrestiens vient de ne pas connoistre l'excellence du Christianisme. I. 11. 12

En quoy consiste l'esprit du Chrestien. I. 23.

Combien il y a peu de veritables Chrestiens. I. 23. 24

De la sainteté des Chrestiens qui resulte du Baptesme. I. 24

Pourquoy les Chrestiens sont appelez saints. I. 24

Les Chrestiens sont obligez par le Baptesme de fuir tout peché. I. 26

## Table des Matieres.

Des conuoiſes que le Chreſtient doit ſuiter. I. 45. 47. 49. 54. 55. 56. 57. 59. 60. 62.	ſuperfluitez. II. 81. 86
Quelle doit eſtre l'occupation d'un Chreſtien. I. 62. 63	Obligation des Clercs de porter leurs croix, & ſe mortifier. II. 85. 86
De la vertu des Chreſtiens. I. 102	Obligation des Clercs à donner bon exemple. II. 89. 90
Combien doit eſtre grande la vertu des Chreſtiens. I. 102. 103	De la promeſſe que fait le Clerc à la Tonſure. II. 92. 93
Jeſus-Chriſt eſt le modele des Chre- ſtiens. I. 106	Obligation des Clercs au mépris du monde. II. 94. 95
Celuy-là n'agit pas en Chreſtien, qui n'agit pas par l'eſprit de Jeſus-Chriſt. I. 107	Du ſurplus des Clercs. II. 98. 100
Qu'eſt-ce qu'on entend par les œures d'un vray Chreſtien. I. 119	De la vie que doit mener le Clerc ton- ſuré. II. 103. 104
En quoy conſiſte la force du Chreſtien, I. 127.	Qu'il eſt obligé à vne plus grande perfe- ction que les ſimples Chreſtiens. II. 103. 104
Caractere du Chreſtien. I. 160. 161	De l'obligation des Clercs à raiſon de la tonſure. II. 105. 106
Où ſe rapportent tous les devoirs du Chreſtien. I. 154	Ce qu'il doit faire aſſiſtant au ſeruire diuin. II. 107. 108
De l'eſprit du martyr dans lequel les Chreſtiens ſont obligez de viure & mou- rir. I. 316. 317	Que les Clercs ſont obligez de donner bon exemple. II. 168. 169. 170
Ce que c'eſt qu'un Chreſtien. I. 326	Raiſons qui obligent les Clercs à la modeſtie. II. 171. 172
<i>Chriſtianisme.</i>	De l'humilité Clericale. III. 87
De l'excellence du Chriſtianisme. I. 11. 12.	Obligation des Clercs de porter la Ton- ſure. III. 168. 170. 171
Combien le deſir des biens eſt contraire au Chriſtianisme. I. 53	De l'obligation qu'ont les Clercs de s'a- donner à l'eſtude du Plein-Chant. III. 181. 182. 183.
Des principes du Chriſtianisme. I. 199	Obligation des Clercs de ſe bien prepa- rer à la reception des Ordres. III. 185. 186
Des loix fondamentales du Chriſtianif- me. I. 323. 324	Clerc. V. Eccleſiaſtique.
Les aduantages que produit la grace du Chriſtianisme en vne ame. II. 261	<i>Clergé.</i>
<i>Cicatrice.</i>	Du miſerable eſtat du Clergé à la naiſ- ſance de ſaint Charles. I. 345. 346
Cicatrice. V. Playe.	Sa reformation I. 346. 347
<i>Cierge.</i>	<i>Cœur.</i>
Ceremonie du Cierge ardent qui eſt donné au Tonſuré. III. 87. 88	Qu'eſt-ce que l'humilité de Cœur. I. 178
Significations du Cierge du Tonſuré. II. 89. 90	De la pureté de Cœur. I. 188. 189
<i>Ciel.</i>	De la pureté de Cœur. II. 99. 100
Du droit de ſenfants adoptifs au roya- me des Cieux. I. 16	De la deuotion de Cœur, en quoy elle conſiſte, & les moyens de ſ'y exciter. 287. 288.
Qu'eſt-ce que le Royaume du Ciel. I. 99	De l'endurciſſement de Cœur. II. 337. 338
Pourquoy Noſtre Seigneur monte au Ciel. I. 278. 279	<i>Colere.</i>
Qu'eſt-ce que le Ciel. I. 180	De la Colere. I. 60. 61
<i>Circoncifion.</i>	Qu'eſt-ce que la Colere. I. 61
Meditation pour la feſte de la Circon- cifion. I. 237. 238	Remede a ce mal. I. 61
Pourquoy noſtre-Seigneur s'eſt aſſuiety à la foy de la Circoncifion I. 237. 238. 239	Fuir la Colere. I. 175
<i>Clarté.</i>	<i>Comedie.</i>
De la Clarté. I. 266. 267	Des Comedies deſſendues aux Eccle- ſiaſtiques. II. 313. 314
<i>Clerc.</i>	<i>Communeauté.</i>
Du nom de Clerc. II. 63. 64	Du bien des Communeautez Eccleſiaſti- ques. I. 287. 288
Deux importantes inſtructions que four- nit le nom de Clerc. II. 64	Les moyens de plaire & d'eſtre vtile dans vne Communeauté. I. 287
Obligation des Clercs d'euiter toutes	<i>Communion.</i>
	Effet de la ſainte Communion. I. 128

## Table des Matieres.

Importance de la frequente Communion prouée par ses effets & par son autorité. I. 206. 207

Dispositions necessaires pour s'approcher de la sainte Communion. I. 208. 209

De la venue de Iesus-Christ dans les ames par la Communion. I. 227. 228

Des irreuerences à la sainte Communion. I. 273

Du bon vsage de la sainte Communion. I. 292.

D'où vient que si peu en profitent. I. 293

Les manquemens que l'on y commet. I. 293.

Effets de la sainte Communion. I. 377. 374. 376. 377. 378. 380. 382. 383. 384. 385

Du mal-heur & des chastimens de ceux qui s'approchent indignement de la sainte Communion. III. 111. 112. 114

Du frequent vsage de la sainte Communion. III. 159. 160. 161

Les motifs de Communier souuent. III. 159. 160.

D'où vient si peu de profit des frequentes Communions. III. 160. 161

Regles pour faire la Communion avec profit. III. 161

### Compagnie.

Combien les mauuaises compagnies sont dangereuses. I. 67

Trois sortes de personnes de qui on doit fuir la Compagnie. I. 68

Ce qu'il faut faire quand on est obligé par necessité de s'y trouuer. I. 68

Fuite de la Compagnie des hommes. I. 302.

### Compte.

Du Compte rigoureux qu'il faudra rendre à Dieu à l'heure de la mort. III. 81. 82

Quels seront les articles de ce Compte. III. 82. 83.

### Conception.

Pour la feste de la Conception. I. 223

### Concorde.

De la paix & Concorde avec le prochain. I. 191. 192. 193

### Condition.

De l'importance de la vocation en toute Condition. II. 27. 28

### Conducteur.

Conducteur V. Directeur.

### Conduite.

Conduite spirituelle. I. 130

De la Conduite de Dieu. I. 355

De la grande difficulté en la Conduite des ames. II. 378. 379

Conduite. V. Directeur.

## Confession.

Confereces Ecclesiastiques. III. 128. 129

### Confesser.

De la difficulté qu'il y a de se bien Confesser. II. 305

La cause de cette grande difficulté. II. 305

### Confesseur.

Des qualitez & conditions d'un bon Confesseur. II. 301. 302

D'où vient que la plupart des Confesseurs ne reconnoissent point la grande difficulté de confesser. II. 305. 306

Quelles sont les maximes, suiuant lesquelles ils se doiuent conduire en ce Ministère. II. 306

Des qualitez necessaires aux Confesseurs. III. 218

Des dispositions qu'ils doiuent auoir. III. 219.

Des vertus necessaires aux Confesseurs. III. 220. 221.

Du zele qu'ils doiuent auoir des ames. III. 220. 221.

En quoy consiste ce zele, & le moyen de l'acquérir. III. 221

### Confession.

Pour faire vne bonne Confession I. 79

Necessité de l'examen auant la Confession I. 79. 80

La Confession generale est quelquefois necessaire, & à qui? I. 88. 89

Elle est tousiours tres-vtile. I. 89

Qu'il se faut purger des affections au peché, qui restent apres la Confession sacramentale. I. 99

Effets de la frequente Confession. I. 205

La pratique pour bien entendre les Confessions. II. 303

Les manquemens qui s'y peuent commettre. II. 303

Des dispositions qui doiuent preceder, accompagner & suiure la Confession. III. 351.

De la pratique d'ouïr les Confessions. III. 219.

### Confiance.

Confiance & esperance. I. 143

De la Confiance en Dieu. I. 143

Moyens d'arriuer à cette Confiance? I. 144. 145.

### Confidence.

De la Confidence dans les Benefices. II. 115. 116.

### Confirmation.

De la Confirmation. I. 116

De l'excellence & necessité de ce Sacrement I. 116. 117

Le Sacrement de Confirmation est vn moyen



*Table des Matieres.*

moyen pour donner la force d'imiter Nostre-Seigneur,	I. 116	dition,	III. 11. 12
Pourquoy ce Sacrement est appellé Confirmation.	I. 116. 117	<i>Contrition.</i>	
Effets de la Confirmation.	I. 118	De la Contrition,	I. 81
Des aduantages de la Confirmation.	I. 119 120	Sa necessité,	I. 81
Lés dons du S. Esprit donnez principalement en la Confirmation,	I. 120	Conditions necessaires pour la rendre bonne,	I. 82
Pourquoy la force nous est donnée dans la Confirmation,	I. 127	Moyens d'en produire des actes,	I. 82
Du bon vsage qu'il faut faire de la Confirmation,	III. 144. 145	Motifs de la Contrition, tirez de la personne offensée & qui offense,	I. 83
En quoy consiste le bon vsage de ce Sacrement,	III. 145	Motifs de contrition tirez de la griefuete des pechez des Ecclesiastiques,	I. 84
Quels sont les motifs pour nous y porter,	III. 145. 146	Deux visages de la Contrition,	I. 86
<i>Conformité.</i>		De la Contrition,	III. 152. 153
De la Conformité à la volonté de Dieu,	I. 155. 156.	<i>Conuersation.</i>	
En quoy elle consiste & comment Nostre-Seigneur l'a pratiquée,	I. 156. 157	De la mauuaise Conuersation.	I. 68
<i>Connoissance.</i>		Du retranchement des Conuersations,	I. 303
Connoissance de foy mesme,	I. 80	De la Conuersation des Ecclesiastiques,	II. 331. 332
De la Connoissance amoureuse de Iesus-Christ,	I. 274. 275	Quelles conditions elle doit auoir pour estre bonne,	II. 332
Prerogatiues de cette connoissance,	I. 276.	L'exemple de Nostre-Seigneur,	II. 332
<i>Connoistre.</i>		Des choses qu'il faut bannir de la Conuersation,	II. 333
Qu'est-ce que connoistre Iesus-Christ,	I. 274.	Des railleries qu'il faut éuiter dans la Conuersation,	II. 335. 336
<i>Conscience.</i>		De la Conuersation avec les bons Ecclesiastiques,	II. 349. 350
Necessité de l'examen de Conscience,	I. 79. 80	Le moyen de rendre cette conuersation vile,	II. 349. 350
Pureté de Conscience,	II. 99. 101. 102	De la bonne & sainte Conuersation des Prestres,	III. 243. 244
De la pureté de Conscience requise aux Prestres,	II. 281. 282	Conditions quelle doit auoir pour estre bonne,	III. 244
De l'examen des Consciences au dernier iugement.	III. 2. 3	Les moyens de la rendre telle,	III. 244. 245.
De l'examen de Conscience iournalier,	III. 237. 238. 239	<i>Conuersion.</i>	
<i>Conseil.</i>		L'amour de sainte Magdelene en sa conuersion,	I. 311
Du don de Conseil,	I. 129	Que Nostre-Seigneur doit operer nostre Conuersion au S. Sacrement,	I. 373. 374
Qu'est ce que ce don de Conseil, & pourquoy il nous est donné,	I. 129. 130	De la difficulté de la Conuersion des Prestres,	II. 337. 338
Comme Nostre-Seigneur l'a fait paroistre dans toute la conduite de sa vie,	I. 130	Ce qui rend vne Conuersion difficile,	II. 237. 238.
Les manquemens que l'on y commet,	I. 130.	Trois choses pour conuertir vne ame,	III. 123.
<i>Consolation.</i>		<i>Corps.</i>	
Que le S. Sacrement nous sert de Consolation dans les souffrances.	I. 380. 381	Quatre qualitez des corps glorieux,	I. 266. 267.
<i>Contenance.</i>		De la pureté de corps,	II. 102
L'oyuétude est vne peste de la Contenance,	I. 114. 115	<i>Correction.</i>	
<i>Contradiction.</i>		Le Curé est obligé à la Correction de ses Paroissiens,	II. 367. 368
Iesus-Christ appellé signe de contradiction,		Quelles vertus doiuent accompagner la Correction,	II. 367. 368
		Les moyens d'acquérir cette vertu de Douceur,	II. 368

*Table des Matieres.*

- Correspondre.*  
 Correspondre à sa vocation. II. 56. 57
- Courage.*  
 Courage. V. Force.
- Couronne.*  
 De la Couronne du Tonsuré. II. 83  
 Quelles sont les significations de cette Couronne. II. 84  
 Des obligations de la porter, II. 84. 85  
 Ce que signifie la Couronne, II. 85. 86
- Crainte.*  
 La honte & la Crainte sont compagnes inseparables, I. 118. 119  
 Du don de Crainte, I. 121  
 Effets de la Crainte, I. 121. 122  
 Des motifs de la Crainte, I. 122. 123. 124.
125.  
 La Crainte est le premier effet de la Foy, I. 139.  
 De la Crainte de Dieu, II. 154
- Creance.*  
 Creance: V. Foy,
- Creation.*  
 De la Creation en general, I. 1. 2.  
 L'estat du monde auant la Creation, I. 1. 2.  
 De la Creation de l'homme, I. 2. 3
- Creature.*  
 Combien Phomme est esleué audeffus des autres Creatures, I. 2. 3  
 Les esperances des Creatures sont trompeuses, I. 146
- Credit.*  
 Du Credit que se doit acquerir vn Curé, II. 377. 378.
- Creche.*  
 De la Creche de Iesus Christ, I. 229. 230.
- Croix.*  
 Comment il faut former le signe de la Croix, I. 241  
 L'ardeur avec laquelle saint André se porte à la Croix, & pourquoy, I. 218. 219  
 De l'amour de la Croix, I. 219. 220  
 L'estat pitoyable de Nostre-Seigneur en Croix, I. 260  
 Le fruit que nous deuous tirer de ce mystere douloureux, I. 261  
 Meditation pour la feste de l'Exaltation de sainte Croix, I. 327. 328  
 Le dessein de l'Eglise en la feste de ce iour, I. 328  
 Du chemin royal de la Croix, I. 327. 328  
 Parabole de Nostre-Seigneur en Croix, I. 328.  
 Comment il nous appelle de la Croix, I. 329.
- De diuers signes de Croix, II. 66. 67  
 Pourquoi on coupe les cheueux en forme de Croix à la Tonsure, II. 80  
 Obligation des Clercs de porter leur Croix, II. 85. 86  
 L'exemple de Nostre-Seigneur, II. 86  
 Qui doit porter la Croix aux Processions, II. 189
- Croire.*  
 Croire. V. Foy,
- Cruauté.*  
 De la Cruauté d'Herodes, I. 235
- Cure.*  
 De la difficulté & danger qu'il y a dans vne Cure, II. 378. 379
- Curé.*  
 Des devoirs & obligations du Curé, II. 360.  
 Ce qu'il doit à Dieu & à foy mesme, II. 360. 361.  
 Ce que le Curé doit au prochain, II. 362. 363.  
 De la residence personnelle à laquelle il est obligé, II. 363. 364. 365  
 Devoir d'un Curé enuers ses Paroissiens, II. 365. 366.  
 Son obligation à instruire le peuple, II. 365.  
 L'obligation qu'il a de donner bon exemple, II. 366  
 L'obligation qu'il a de la correction de ses Paroissiens, II. 367. 368  
 Du soin qu'il doit auoir des petites Escholes, II. 369. 370  
 Des devoirs du Curé vers son Eglise, II. 375. 376.  
 En quoy consiste ce soin II. 375. 376  
 Ce que doit faire le Curé, d'abord qu'il entre dans son Benefice, pour se mettre en crédit, II. 376. 377. 378  
 Des difficultez & dangers que le Curé trouue dans vne Cure, II. 378. 379  
 De la charge des Curez, III. 248. 249  
 Quelles sont ses obligations, III. 249  
 Quelles sont les vertus qui luy sont necessaires, III. 250  
 De la residence des Curez, III. 250. 251. 252.  
 Les raisons qui les obligent à la residence, III. 251. 252  
 Raisons qui obligent les Curez d'auoir soin des malades, III. 253. 254
- Curiosité.*  
 Le dommage qu'apporte la curiosité dans les sciences, I. 51. 52

**D.**

*Debonnaire.*

**P**ourquoy les Debonnaires sont bienheureux. I. 174

*Debonnairerie.*

De la douceur & debonnairerie. I. 174  
Enquoy ellé consiste. I. 175

*Dedicace.*

Meditation pour la Vigile de la Dedicace. I. 357. 358  
Des dispositions à cette feste. I. 357. 358  
Qu'est-ce que Dedicace. I. 357  
Pourquoy en renouelle-tons les ans la memoire de la Dedicace. I. 358  
Que doivent faire les Ecclesiastiques en cette solemnité. I. 358  
Meditation pour la feste de la Dedicace. I. 359. 360. 361.

*Defaut.*

Raisons pour supporter les defauts du prochain. I. 167. 168

*Demon.*

Difference de la connoissance des Anges & des Demons. I. 275  
Du Démon que nostre Seigneur chassa. III. 41. 42  
Deux pernicieux effets du Demon dans vne ame; de la rendre sourde & muette. III. 41. 42  
Le remede à ce mal. III. 42  
Demon V. Diable.

*S. Denis.*

Meditation pour la feste de S. Denis. I. 333. 334  
Ce que S. Denis a souffert pour planter la Foy de dans Paris. I. 334  
Quelle reconnoissance nous luy devons. I. 334.

*Desert.*

S. Jean Baptiste dans le desert. I. 302. 303. 304.  
Iesus tenté au Desert. III. 36. 37  
Du zele des peuples à suivre nostre Seigneur dans le Desert. III 43. 44

*Desordre.*

La cause de plusieurs desordres. II, 50. 51. 53.

*Detraction.*

Detraction V. Médifance.

*Deuotion.*

La deuotion est insipide sans le don de Sapience. I. 134  
De la deuotion requise à l'office diuin. II. 198. 199.  
De la deuotion de cœur & en quoy elle consiste. II. 287. 288

*Diable.*

Triomphe de nostre Seigneur sur le Diable. I. 262. 263  
Diable V. Demon.

*Diaconat.*

De l'ordre du Diaconat. II. 222  
Son excellence, sa matiere & sa forme. II. 222. 223. 224.  
De quelles ceremonies se fert l'Euesque au Diaconat. II. 222. 223  
De l'excellence du Diaconat en ce que c'est vn ordre hierarchique. II. 226  
Des fonctions principales du Diaconat. II. 229. 230.  
Les fonctions qui regardent le corps naturel & mystique II. 229. 230  
Conditions que demandent ceux qui se presentent au Diaconat. II. 231. 232  
Du Diaconat. III. 207. 208

*Diacre.*

Institution du diacre. I. 259  
De l'ordre du Diacre. II. 222. III. 207.  
Pourquoy les Diacres appellez successeurs des Leuites. II. 225  
De ses fonctions. II. 229. 230. III. 208  
Des conditions requises pour receuoir l'ordre de Diacre. II. 230  
Des obligations du Diacre. II. 233. 235. 237  
Des vertus principales du Diacre. II. 241. 242.  
Les raisons qui l'obligent au zele des ames. II. 241  
Du soin des pauvres qui est propre au Diacre. II. 245  
Les raisons qui les obligent à ce soin, & en quoy il consiste. II. 245. 246.  
De la vertu de la force qui est propre au Diacre. II. 249  
Quel doit estre le modelle des Diacres dans leurs fonctions. II. 251.  
Enquoy les Diacres doivent imiter & ressembler aux Anges. II. 251  
Ses autres vertus. III. 209

*Dieu.*

Dieu étant la fin de l'homme, toute nostre étude doit estre de le seruir. I. 5. 6  
Raisons qui obligent à ne viure que pour Dieu. I. 7  
Dieu a donné deux sortes de moyens pour arriuer à luy. I. 10  
La misericorde de Dieu à nous retirer du peché. I. 17  
De l'injure que fait à Dieu le peché. I. 29. 10. 4. 42  
Combien Dieu a aimé l'homme. I. 31  
Marque de la colere de Dieu. I. 38  
Nostre appuy en Dieu. I. 143  
Nous devons attendre de Dieu les biens

*Table des Matieres.*

du corps & de l'ame.	I. 147	Pour le troisieme dimanche de Carême.	III. 4. 42.
Dieu est la mesme charité.	I. 149	Pour le quatrieme dimanche de Carême	III. 43. 44
Enquoy consiste le Commandement de l'amour de dieu.	I. 149. 150	Pour le dimanche de la Passion.	III. 45. 46
Les qualitez du vray amour de dieu.	I. 151	Pour le diman. des Rameaux.	III. 48. 49
Motifs pour nous porter à la pratique de l'amour de dieu.	I. 154	Pour le dimanche de Pasques.	I. 264. 265
De l'amour que dieu nous porte.	I. 155	Pour le dimanche de l'Octave de Pasques.	III. 51. 52
De la conformité à la volonté de dieu.	I. 155. 156.	Pour le second dimanche d'apres Pasques.	III. 53. 54 55
Marque pour connoistre qu'on aime dieu.	I. 159	Pour le troisieme dimanche d'apres Pasques	III. 56. 57
Qu'il fait bon s'entretenir de dieu.	I. 268	Pour le quatrieme dimanche d'apres Pasques.	III. 59. 60
De l'exercice de la presence de dieu.	I. 201. 202	Pour le cinquieme dimanche d'apres Pasques.	III. 61 62
Que dieu est particulierement appellé Saint.	982. 290	Pour le sixieme dimanche d'apres Pasques.	III. 64. 65
La conduite de dieu dans ses plus grands ouvrages.	I. 355	Meditation pour le dimanche de la Pentecoste.	I. 282. 283
Effet de la colere de dieu.	II. 50. 51	Pour le premier dimanche d'apres la Pentecoste	I. 289. 290. 291
Du zele de la gloire de dieu, que doit auoir vn bon Prestre.	II. 323. 324	Pour le second dimanche d'apres la Pentecoste	I. 294. 295
De la gratitude & reconnoissance enuers dieu.	III. 95. 96	Pour le troisieme dimanche d'apres la Pentecoste.	III. 67. 68
Motifs qui obligent à aimer dieu.	III. 106. 107	Pour le quatrieme dimanche apres la Pentecoste.	III. 70. 71
<i>Dimanche.</i>			
Meditation pour le premier dimanche des Aduents.	III. 1. 2	Pour le cinquieme dimanche apres la Pentecoste	III. 72. 73
Pour le second dimanche des Aduents.	III. 3. 4. 5.	Pour le sixieme dimanche d'apres la Pentecoste.	III. 75. 76
Pour le troisieme dimanche des Aduents.	III. 6. 7	Pour le septieme dimanche apres la Pentecoste	III. 78. 79
Pour le quatrieme dimanche des Aduents.	III. 8. 9. 10	Pour le huitieme dimanche apres la Pentecoste.	III. 81 82
Pour le dimanche dans l'Octave de la Natiuite de nostre Seigneur.	III. 10. 11. 12	Pour le IX dimanche apres la Pentecoste.	III. 84. 85
Pour le premier dimanche d'apres l'Epiphanie.	III. 13. 14	Pour le X. dimanche apres la Pentecoste.	III. 87 88
Pour le second dimanche d'apres l'Epiphanie.	III. 15. 16	Pour le XI. dimanche apres la Pentecoste.	III. 90. 91
Pour le troisieme dimanche d'apres l'Epiphanie.	III. 18. 19	Pour le XII. dimanche apres la Pentecoste.	III. 92 93.
Pour le quatrieme dimanche d'apres l'Epiphanie.	III. 20. 21. 22	Pour le XIII. dimanche apres la Pentecoste.	III. 95. 96
Pour le cinquieme dimanche d'apres l'Epiphanie.	III. 23. 24	Pour le XIV. dimanche apres la Pentecoste.	III. 98. 99
Pour le sixieme dimanche d'apres l'Epiphanie.	III. 25. 27	Pour le XV. dimanche apres la Pentecoste	III. 101. 102
Pour le dimanche de la Septuagesime.	III. 28. 29. 30.	Pour le XVI. dimanche apres la Pentecoste.	III. 103
Pour le diman. de la Sexagesime.	III. 31. 32	Pour le XVII. dimanche apres la Pentecoste	III. 106. 107 108
Pour le dimanche de la Quinquagesime.	III. 34. 35.	Pour le XVIII. dimanche apres la Pentecoste.	III. 109 110
Pour le premier dimanche de Carême.	III. 36. 37	Pour le XIX. Dimanche apres la Pen-	
Pour le second dimanche de Carême.	III. 38 39.		

- tecoste, III. 111. 112. 113  
 Pour le XX. Dimanche apres la Pentecoste, III. 114. 115  
 Pour le XXI. Dimanche apres la Pentecoste, III. 117. 118  
 Pour le XXII. Dimanche apres la Pentecoste, III. 119. 120  
 Pour le XXIII. Dimanche apres la Pentecoste, III. 122. 123  
 Pour le dernier Dimanche apres la Pentecoste, III. 125. 126
- Directeur.*  
 De la necessité d'un Directeur, I. 210  
 Maniere de traiter avec luy, I. 211  
 Du choix d'un Directeur, II. 350
- Docte.*  
 Docte V. Scauant.
- Doctrine.*  
 Quelle est la Doctrine de Iesus-Christ, & le moyen de la mettre en pratique, I. 110
- Domestique.*  
 Du soin qu'il faut auoir des domestiques, II. 346
- Don.*  
 Dons du S. Esprit donnez en la Confirmation, I. 120  
 Le grand besoin que nous auons de ces dons, I. 121
- Douceur.*  
 De la Douceur & de bonnairété, I. 174  
 La douceur est le propre esprit de Iesus-Christ, I. 175  
 En quoy elle consiste, I. 175  
 De l'humilité compagne de la Douceur, I. 176  
 Pourquoy Nostre-Seigneur joint-il l'humilité à la Douceur, I. 176  
 De la Douceur & mansuetude, II. 154  
 De la Douceur dans la correction, II. 367. 368.  
 De la douceur des Ecclesiastiques envers le prochain, II. 417. 418
- Douleur.*  
 Douleur de la contrition, I. 82  
 Des Douleurs de Iesus-Christ en croix, I. 260. 261.  
 Douleur. V. Contrition.
- E.*  
*Ecclesiastique.*  
 Preuve de la griecueté des pechez des Ecclesiastiques, I. 84. 85  
 Motifs pour porter les Ecclesiastiques à se renouueller au temps de l'Aduent, I. 216. 217;  
 Combien doit estre grande la pureté des Ecclesiastiques, I. 215. 224  
 Combien l'endurcissement est à crain-
- dre aux Ecclesiastiques, I. 231. 232  
 Combien la chasteté est necessaire aux Ecclesiastiques, I. 233. 234  
 De la vocation à l'estat Ecclesiastique, I. 244.  
 De la vocation à l'estat Ecclesiastique, I. 247. 248. 249.  
 En quoy les Ecclesiastiques doivent imiter S. Ioseph, I. 252. 253  
 Ce que doivent faire les Ecclesiastiques aux processions, I. 273  
 Ce que les Ecclesiastiques doivent faire au temps des rogations, I. 276. 277  
 Comparaison de la retraite des Ecclesiastiques dans les Seminaires, I. 303  
 De la vocation des Ecclesiastiques, I. 321. 322.  
 Ce que c'est qu'un Ecclesiastique, I. 326  
 De la reformation des Ecclesiastiques, I. 345. 346. 347.  
 Du respect que doivent auoir les Ecclesiastiques pour l'Eglise Romaine. I. 365. 366. 367.  
 Excellence de l'estat Ecclesiastique tirée de son ethymologie, II. 1. 2  
 Le fils de Dieu a estably l'estat Ecclesiastique pour gouverner & defendre son Eglise, II. 1. 2  
 Quel honneur aux Ecclesiastiques, II. 2. 3  
 Les parties necessaires à un Ecclesiastique, II. 3. 4.  
 De l'excellence de l'estat Ecclesiastique prise de la fin, à l'égard de Dieu, II. 5. 6  
 Tout l'employ des Ecclesiastiques doit estre aux actes de religion, II. 6  
 De l'excellence de l'estat Ecclesiastique tirée de sa fin à l'égard des hommes, II. 7. 8  
 Les Ecclesiastiques sont cooperateurs avec Dieu, au salut des ames, II. 7. 8  
 La grande difference qui s'ensuit de la d'entre la grace des simples Chrestiens & celle des Ecclesiastiques, II. 8  
 Ce qu'ils doivent au prochain en cette qualité, II. 8  
 De l'excellence de l'estat Ecclesiastique, par comparaison à l'estat Laïque, II. 9  
 Les auantages de l'estat Ecclesiastique au dessus des laïcs, II. 9. 10  
 Pourquoy Dieu les a ainsi separez, II. 10  
 De l'excellence de l'estat Ecclesiastique, par rapport à l'ordre Leuitique, II. 11. 12  
 De l'excellence de l'estat Ecclesiastique par rapport à celuy des simples Religieux, II. 13.  
 Conclusions pour les Ecclesiastiques, sur l'estime de leur condition, II. 15. 16

- Les moyens de nourrir & entretenir cette estime, II. 16. Des empeschemens canoniques, qui rendent vne personne inhabile d'entrer en l'estat ecclesiastique, II. 16. Des dispositions requises pour entrer dignement dans l'estat ecclesiastique, II. 19. 20. 21. 27. De la vie innocente requise pour entrer dans l'estat ecclesiastique, II. 20. 21. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'estre sçauans, II. 22. D'où vient qu'une bonne partie des Ecclesiastiques, sur tout de la campagne, sont ignorans, II. 23. Des grands maux que cause l'ignorance des ecclesiastiques, II. 24. 25. Quelle doit estre la science requise aux ecclesiastiques, II. 26. 27. Les liures qu'un Ecclesiastique ne doit pas lire ny estudier, II. 26. Ce qu'un Ecclesiastique doit sçauoir, II. 26. Les Auteurs & les liures où il doit puiser sa science, II. 27. De la vocation pour entrer en l'estat Ecclesiastique, II. 28. 29. 31. 33. 35. En quoy consiste la pureté d'intention pour entrer dans l'estat Ecclesiastique, II. 42. 43. Combien il est necessaire d'auoir l'esprit ecclesiastique, II. 44. Qu'est ce que cét esprit Ecclesiastique? II. 45. Les marques de cét esprit II. 45. Des empeschemens de l'esprit ecclesiastique, II. 46. 47. Moyens d'acquérir & de conseruer l'esprit ecclesiastique, II. 47. Ce qui empesche de connoistre & de bien juger de nostre vocation à l'estat ecclesiastique, II. 47. 48. Le desir violent d'estre Ecclesiastique à quelque prix que ce soit, II. 48. L'indignation de Dieu pour les pechez des ecclesiastiques, II. 48. Des malheurs qui arriuent à ceux qui entrent sans vocation à l'estat ecclesiastique, II. 50. Des malheurs qui arriuent au peuple par l'intrusion des Ecclesiastiques, II. 52. 53. Quel remede à ceux qui sont entrez dans l'estat ecclesiastique, sans marque de vocation, II. 54. 55. Ce qu'est la Tonsure à l'estat Ecclesiastique, II. 59. Comment l'habit ecclesiastique est appelé dans le Pontifical, II. 71. 72. Ses mysterieuses significations, II. 72. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à mener vne vie penitente, II. 75. 76. De la mortification exterieure en laquelle doivent viure les Ecclesiastiques, II. 77. 78. Raisons qui obligent les ecclesiastiques à euitier toute superfluité, II. 81. 82. En quoy les Ecclesiastiques doivent euitier la superfluité, 81. 82. 83. L'obligation qu'ont tous les Ecclesiastiques, de porter la couronne, II. 84. 85. Obligation des Ecclesiastiques de porter leurs croix, & se mortifier, II. 86. 87. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques au bon exemple, 89. 90. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques au zele, 91. 92. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques de faire surpris du monde, II. 94. 95. 96. 97. Du surpris des Ecclesiastiques, II. 98. 100. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à trauallier pour acquerir & conseruer la pureté de cœur, II. 100. 101. De la vie que doit mener vn Ecclesiastique, II. 103. 104. De son obligation d'assister au serueice diuin. II. 105. 106. De son obligation de chanter & psalmodier, II. 107. 108. De l'estude necessaire aux Ecclesiastiques, II. 108. 109. 110. Ce qui nous fait Ecclesiastiques, II. 111. Des immunitéz Ecclesiastiques, II. 111. 112. Pour quelle raison l'Eglise a assigné des reuenus aux Ecclesiastiques, II. 103. 104. Du bon employ des biens Ecclesiastiques, II. 123. Que les Ecclesiastiques doiuent fuir la fréquentation des femmes, II. 112. 113. De l'oyssueté que doiuent fuir les Ecclesiastiques, II. 114. 115. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à la chasteté, II. 216. 217. Necessité aux Ecclesiastiques de se mortifier, II. 210. 221. Obligation aux Ecclesiastiques de sçauoir les ceremonies, II. 231. 234. Obligation des Ecclesiastiques de faire le Catechisme, II. 235. 236. Les raisons qui peuvent allumer le zele des ames, dans les ecclesiastiques, II. 241. 242. Du soin que les Ecclesiastiques doiuent auoir des pauures, II. 245. 246. Obligation qu'ils ont de faire l'aumosne. II. 247. De la vertu de la force qui est necessaire aux Ecclesiastiques, II. 249. De l'obligation qu'ont les ecclesiastiques de vacquer aux fonctions exterieures de leurs ordres, II. 134. 135. Les grands maux qui arriuent de la negligence aux fonctions ecclesiastiques, II. 135. 136. Des pretextes & excuses des Ecclesiastiques, pour s'exempter de leurs fonctions, II. 137. 138. 139. Des conditions requises aux ecclesiastiques pour s'acquiter dignement de leurs ministeres, II. 139. 140. De l'obligation des ecclesiastiques de vacquer aux fonctions spirituelles & interieures de leurs ordres, II. 141. 142. Que les ecclesiastiques sont obligez de donner bon exemple, II. 168. 169. Du mauuais exemple des ecclesiastiques & des malheurs qui en arriuent, II. 170. 171. Les menaces effroyables que Dieu fulmine contre eux, II. 170. Raisons qui obli-

*Table des Matieres.*

- gent les Ecclesiastiques à la modestie, II. 171. 172.
- Pourquoy les Ecclesiastiques sont obligez à l'Office diuin, II. 194. 195. L'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de bien recevoir l'Office diuin, II. 200. 201
- Des occasions que doiuent fuir les Ecclesiastiques, II. 210. 211. De certaines choses estimées indifferentes, qui sont dangereuses ou deffendues aux Ecclesiastiques, II. 313.
- Combien l'amour des parens est dangereux aux Ecclesiastiques, II. 315. 316
- Qu'ils doiuent euitier les procès, II. 317
- Le soin des affaires seculieres est defendu aux Ecclesiastiques, II. 319. 320
- Des festins dangereux aux Ecclesiastiques, II. 321. 322
- De la conuersation des Ecclesiastiques, II. 331. 332. 333. 335.
- Des moyens pour s'acquiter dignement des obligations Ecclesiastiques, II. 340. 341. 342.
- Moyens pour acquerir les vertus Ecclesiastiques, II. 343. 344. 345. 347. 349. 351. 353. 355. 317. Du travail à quoy sont obligez les Ecclesiastiques, II. 347. 348. De la hantise avec les bons Ecclesiastiques, II. 349. 350. Ils doiuent demeurer quelque temps dans vn Seminaire, II. 357
- Les vertus de S. Iean Baptiste doiuent seruir d'exemple aux Ecclesiastiques, III. 4. 5. 6. 7.
- Du peu d'attache que doiuent auoir les Ecclesiastiques à leurs parens, III. 13. 14.
- Que les Ecclesiastiques doiuent euitier les festins des nopces, III. 16. 17
- Obligation des Ecclesiastiques d'assister les malades, III. 18. 19
- Du deuoir des Ecclesiastiques, dans les afflictions publiques de l'Eglise, III. 20. 21
- De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de travailler, III. 28. 29. A quoy ils doiuent travailler, III. 29
- Diuerfes affections des Ecclesiastiques, III. 40.
- L'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de viure dans l'innocence III. 47
- La necessité qu'il y a d'estre enuoyé pour le ministere Ecclesiastique, III. 51. 52
- Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à s'éloigner des affaires du monde, III. 56. 57.
- L'obligation des Ecclesiastiques d'estre scauans, III. 59. Qu'elle doit estre leur science, III. 60
- L'obligation qu'ont les Ecclesiastiques d'estre gens d'oraison, III. 62. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à la patience
- contre les perfecutions, III. 64. 65
- Trois sortes d'Ecclesiastiques qui sont contre leurs obligations, III. 78. 79
- Raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'estre humbles, III. 37. En quoy consiste l'humilité des Ecclesiastiques, III. 88
- Des assistances que les Ecclesiastiques doiuent rendre au prochain, II. 92. 93
- De l'amour des Ecclesiastiques enuers Dieu. III. 106. 107.
- Les motifs, & en quoy les Ecclesiastiques doiuent rendre témoignage de leur amour enuers Dieu, III. 107. 108
- Du mal-heur des Ecclesiastiques qui s'approchent indignement du S. Autel, III. 111. 112. 141.
- De l'endurcissement des Ecclesiastiques, III. 114. 115. 116.
- De la douceur & patience des Ecclesiastiques enuers le prochain, III. 117. 118
- Des parties necessaites pour former vn bon Ecclesiastique, III. 119. 120. 121
- Du scandale que causent les Ecclesiastiques par le mauuais exemple, III. 115. 126
- Combien est abominable la vie d'vn mauuais Ecclesiastique, III. 125. 126
- Qu'ils sont obligez de bien employer le temps, III. 128. 129
- Des principaux exercices necessaires aux Ecclesiastiques, III. 232. 235. 237. 240. 243. 245.
- Les raisons pourquoy les Ecclesiastiques doiuent s'adonner à l'oraison mentale, III. 132. 133. 134.
- Les Ecclesiastiques sont obligez d'imiter Iesus Christ, III. 143. 144
- Necessité de la vocation à l'estat Ecclesiastique, III. 162. 163
- De l'esprit Ecclesiastique & de sa necessité, III. 165. 166. Raisons qui obligent à conseruer l'esprit Ecclesiastique, III. 165. 166. En quoy consiste cét esprit & quelles sont ses marques, III. 166. 167. Les moyens pour acquerir l'esprit Ecclesiastique, III. 167. 168.
- De la censure des Ecclesiastiques, III. 168. 169. 170.
- De l'habit Ecclesiastique & de l'obligation de porter la soutanne III. 170. 171
- Obligation des Ecclesiastiques de s'adonner à l'estude du Plein chant, III. 181. 182. 183.
- Ce que les Ecclesiastiques sont obligez de scauoir de l'Ordre, III. 185. 186
- Obligation des Ecclesiastiques de scauoir les ceremonies, III. 202
- De la chasteté des Ecclesiastiques, III. 204. 205. 206.
- Ecclesiastique. V. Prestre.

*Table des Matieres.*

<i>Eglise.</i>		<i>Enfer.</i>	
Iesus-Christ chef de l'Eglise,	I. 111	Du lieu de l'Enfer,	I. 75
De la dedicace des Eglises,	I. 357. 358	Des peines qu'on y endure,	I. 75. 76
De la sainteté des Eglises,	I. 360. 361	Triomphe de Nostre-Seigneur sur l'Enfer,	I. 262. 263
Pourquoy les Eglises sont appellées maison & Tabernacle,	I. 360. 361	<i>Enemy.</i>	
Pourquoy toutes les Eglises sont dediées à Dieu sous l'innuocation de quelque Saint,	I. 362.	Quels sont nos plus grands ennemis,	I. 63. 64.
Du respect deu à l'Eglise Romaine,	I. 366	Des grands Ennemis que nous auons,	I. 125.
En quoy consiste ce respect,	I. 367	Que nous deuous aymer nos ennemis,	I. 160. 161.
Institution de l'Eglise,	II. 2	Que c'est le precepte du Chrestien,	I. 161
Prouidence de l'Eglise à l'égard de ses Ministres,	II. 113. 114	Que Nostre-Seigneur nous l'a enseigné par ses exemples,	I. 161
Pourquoy Nostre-Seigneur a voulu qu'il y eust vn ordre dans l'Eglise,	II. 126. 127	Motifs pour nous'y porter,	I. 162
Pourquoy nostre-Seigneur a voulu qu'il y eust plusieurs Ordres dans l'Eglise,	II. 143. 144.	Comment se doit entendre le commandement d'aimer nos ennemis, & à quoy il nous oblige,	I. 162. 163
Du zele contre les immodesties qui se commettent dans l'Eglise,	II. 149	L'exemple que Nostre-Seigneur nous en donne,	I. 163
De la reuerence & modestie dans les Eglises,	II. 151	<i>Entendement.</i>	
Des defauts qui s'y commettent,	II. 151. 152.	Du don d'entendement & d'intelligence,	I. 137.
Les moyens d'y remedier,	II. 152	Ce que c'est, combien il est necessaire, & les moyens de l'obtenir,	I. 133
Raisons pourquoy l'Eglise a institué l'Office diuin,	II. 194	<i>Entretien.</i>	
Des deuoirs du Curé vers son Eglise,	II. 375. 376.	Del'Entretien avec Dieu,	I. 268
Du deuoir des Ecclesiastiques dans les afflictions publiques de l'Eglise,	III. 20. 21	<i>Enuie.</i>	
Pourquoy l'Eglise comparée à vn Navire,	III. 21	De l'Enuie,	I. 56
Trois sortes de personnes qui profanent les Eglises,	III. 84. 85. 86	Combien elle est indigne du Chrestien,	I. 56.
Du soin que doiuent auoir les Ecclesiastiques de l'Eglise,	III. 189. 190	Ce que c'est que l'enuie,	I. 56
<i>Elen.</i>		Remede à ce mal,	I. 57
Du petit nombre des Eleus,	I. 123	<i>Enuoyer.</i>	
<i>Endurcissement.</i>		La necessité qu'il y a d'estre enuoyé pour le ministration Ecclesiastique,	III. 51. 52
De l'Endurcissement,	I. 231	<i>Epiphanie.</i>	
Combien cét estat est à craindre aux Ecclesiastiques,	I. 232	Meditation pour la vigile de l'Epiphanie,	I. 241. 242.
De l'Endurcissement de cœur,	II. 337	Les motifs qui obligent les Chrestiens à celebrer cette feste,	I. 242
De l'Endurcissement des Ecclesiastiques,	III. 114. 115.	Les moyens de la bien celebrer, & les fruits qu'il en faut tirer,	I. 241. 243
Les sources de cét Endurcissement,	III. 116.	Meditation pour le premier Dimanche d'apres l'Epiphanie,	III. 13. 14
<i>Endurer.</i>		<i>Epistre.</i>	
Endurer. V. Souffrir,		A qui est-ce de chanter l'Epistre à la Messe,	II. 186.
<i>Enfant.</i>		<i>Escole.</i>	
Des Enfans adoptifs,	I. 35	Du soin que le Curé doit auoir des petites Escoles,	II. 369. 370
Amour des peres enuers leurs Enfans,	I. 150.	Les raisons qui l'y obligent,	II. 369
Du soin de l'instruction des Enfans,	II. 369. 370. 371. 372.	En quoy consiste ce soin,	II. 370
		Les obiectons refutées,	II. 372
		<i>Escripture.</i>	
		Escripture sainte, V. Euangile,	Esperance:



*Table des Matieres.*

*Esperance.*

De l'esperance, I. 142  
 Qu'est-ce que l'esperance, I. 142  
 Deux sortes d'esperance, I. 143  
 Motifs d'esperance, I. 143  
 Des qualitez & marques de l'esperance, I. 144.

Quelle soit ferme & nous porte au mépris des creatures, I. 144  
 Moyens d'arriuer à cette Esperance, I. 144.

Les grands biens que produit en nous la vertu de l'esperance, I. 145

Des Esperances des hommes qui sont fort trompeuses, I. 146

En'quoy nous devons exercer l'esperance, I. 146 147

Objet de l'esperance, I. 147

*Esprit.*

De la paureté d'Esprit, I. 170 171

De l'humilité d'Esprit, I. 178

Necessité d'auoir l'esprit Ecclesiastique & ses marques, II. 44. 45

Des empeschemens de l'esprit Ecclesiastique, II. 46. 47

En quoy consiste l'esprit du monde, II. 46

Qu'est-ce que l'Esprit de la foy? II. 140

De l'Esprit Ecclesiastique. V. Ecclesiastique.

*S. Esprit.*

Des proprietiez du S. Esprit, I. 283

Le S. Esprit descend en forme de vent & de feu, & pourquoy, I. 283

Marques pour connoistre si nous auons receu le S. Esprit, I. 283

Des dons du S. Esprit en la Confirmation, I. 119. 120

Le grand besoin que nous auons des dons du S. Esprit, I. 121

Dispositions pour se disposer a recevoir le S. Esprit, I. 281. 282

De la charité que produit le S. Esprit dans vne ame, I. 285. 286

Le S. Esprit, pour se donner, demande qu'on soit assemblé dans vn lieu, I. 287

Reception du S. Esprit au Diaconat, II. 224.

Ce qui est signifié par le S. Esprit donné au peuple, II. 259

*Estat.*

Meditations de l'Estat Ecclesiastique, II. 1. 2. 3. 4. 5. 59. 60.

Estat. V. Condition.

*S. Estienne.*

Meditatiõ pour la feste de S. Estienne, I. 231

*Estime.*

De la bonne Estime que se doit acquerir yn Curé, II. 377. 378

Comment il faut recevoir l'estime, III. 6. 7  
 Du peu d'estime qu'on doit faire de soy-mesme, III. 103. 104

*Estude.*

Raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'estre affectionnez à l'estude, II. 108. 109

Quelles conditions sont requises pour rendre les estudes des ecclesiastiques vtils & agreables à Dieu, II. 109

D'où vient que si peu d'Ecclesiastiques s'adonnent à l'estude, II. 109. 110

*Euangile.*

Raisons pour lesquelles nous devons honorer les SS. qui ont les premiers annoncé l'euangile, I. 334

Des maximes de l'euangile comparées au grain de moutarde, III. 26

Les effets que produisent ces maximes dans vne ame, III. 26. 27

Trois manquemens qui en empeschent le profit, III. 27

La premiere condition pour le mystere euangelique, III. 51. 52

Instruction que les ecclesiastiques doiuent tirer de l'histoire de l'euangile, III. 71

Des dispensateurs des graces de l'euangile, III. 76

*Euesque.*

De la vocation par l'euesque, II. 37 40

Institution de l'euesque, I. 259

De l'obeissance des Prestres à leur euesque, II. 311

De l'obeissance des Prestres aux Euesques, III. 230. 231

*Eucharistie.*

De la frequentation du S. Sacrement de l'eucharistie, I. 206. 207. 208

Du bon vsage de la sainte Eucharistie, I. 292. 293. 294. 296.

De l'institution de la sainte Eucharistie, I. 257. 258.

Circonstances de cette Institution, I. 257. 258.

Du saint Sacrement de l'Eucharistie, I. 371. 373. 376. 380. 382. 384. 385. 386.

Admirable vnitè qui se trouue dans la sainte Eucharistie, II. 144. 145

De la deuotion au S. Sacrement de l'Eucharistie, II. 173. 174

En qu'y elle consiste, & les moyens de la pratiquer, II. 174. 175

*Exalter.*

De l'humilité exaltée, I. 240

*Examen.*

Necessité de l'examen de conscience, I. 79. 80.

Deux sortes de pechez sur lesquels il faut s'Examiner, I. 80

*Table des Matieres.*

Moyens pour bien faire cét Examen, I. 80	trer, II. 322
De l'Examen des consciences au dernier jugement, III. 2. 3	De quelle façon ils s'y doivent comporter pour honorer leur ministère, II 322
De l'Examen de conscience journalier, III. 237.	Que les Ecclesiastiques doivent eüiter les festins, III. 16. 17.
Obligation & les regles de cét Examen, II. 238. 239.	<i>Feu.</i>
<i>Excès.</i>	Le S. Esprit descend en forme de Feu, I, 283.
Combien les Excès de bouche sont indignes d'un Ecclesiastique, II. 210	<i>Fidèle.</i>
<i>Exemple.</i>	L'importance d'estre Fidelle à Dieu en toutes choses, I. 213. 214. 215
Raisons qui obligent les Ecclesiastiques au bon Exemple, II 89. 90	<i>Fidelité.</i>
En quoy consiste le bon exemple, II. 168. 169.	De la Fidelité que nous devons auoir dans les petites choses, aussi bien que dans les grandes, I. 213. 214
Du mauuais Exemple des Ecclesiastiques, & des mal-heurs qui en arriuent, II. 170. 171.	En quoy consiste cette fidelité, I. 214
Du bon Exemple du Curé, II. 365. 366	Les moyens de la pratiquer, I. 215
Precher de parole & d'Exemple, III. 54	De la fidelité à correspondre aux inspirations diuines, I. 243. 244. 245
<i>Exorciser.</i>	De la Fidelité & perseuerance, III. 255. 256. 257.
De la façon d'Exorciser, les possédez, II. 164. 165.	<i>Filiation.</i>
<i>Exorciste.</i>	De la Filiation adoptiue, I. 15
De l'ordre de l'Exorciste, II 160. 161	<i>Fin.</i>
Ses exemples, ses fonctions, & ses vertus en suite, II. 161	Ce qu'on entend par la Fin d'une chose, I. 4.
De la vertu d'humilité recommandable à l'Exorciste, II. 162	De la Fin de l'homme, I. 5. 8
Les raisons qui l'obligent à l'humilité, & les marques, II. 162. 163	Des moyens que Dieu a donnez à l'homme pour arriuer à sa Fin. I. 10
Quelle precaution doit apporter l'Exorciste pour exorciser les possédez, II. 164. 165	<i>Foiblesse.</i>
De l'ordre de l'Exorciste, III. 193	De nostre grande Foiblesse, I. 126
Quelles sont les fonctions de cét Ordre, III. 194.	<i>Fonction.</i>
Quelles sont les vertus qui luy sont annexées, III. 195	Deux sortes de Fonctions, exterieures & interieures, II. 141
<b>F</b>	<i>Force.</i>
<i>Faillir.</i>	Du don de Force, I. 126
<b>H</b> ommes sujets à Faillir, I. 108	Pourquoy la Force nous est donnée dans la Confirmation, I. 127
<i>Faim.</i>	En quoy gist cette Force, I. 127
De la Faim & de la soif de la justice, I 185	Les moyens de l'acquerir, I. 128
<i>Famelique.</i>	De la vertu de la Force qui est propre aux Ecclesiastiques, II. 249
Pourquoy les Fameliques sont dits bienheureux, I. 185, 186	Les raisons pourquoy elle leur est necessaire, II. 249. 250
<i>Fardeau.</i>	Quand il faut faire paroistre cette Force, II. 250.
Ce qu'on entend par les Fardeaux du prochain, I. 167	<i>Foy.</i>
<i>Femme.</i>	L'obligation que nous auons de viure & nous conformer à la Foy, I. 21, 22
Que les Ecclesiastiques doivent fuir la fréquentation des Femmes, II. 111, 113	Ce que c'est que viure de la Foy, juger par la Foy, I. 21
<i>Festin.</i>	Cette pratique en particulier, I. 22
Raisons pourquoy les Ecclesiastiques doivent eüiter les Festins, II 321 322	Combien la Foy est necessaire, I. 136
Quand est-ce qu'ils peuuent s'y rencon-	Deux sortes de Foy, I. 136
	Qualitez de la Foy, I. 137
	De la Foy viue & efficace, I. 137
	L'obligation que nous auons de rendre

nostre Foy effectiue, I. 137  
 Deux sortes de veritez de la Foy, speculatiues & pratiques, I. 138  
 Combien peu de Foy parmy les Chrestiens, I. 138  
 Des effets de la Foy, I. 139  
 Le premier effet de la Foy, c'est la crainte, I. 139.

Second effet de la Foy, de purifier les cœurs, I. 139. 140

De la Foy par forme d'examen, I. 140 141

Sur quoy particulièrement nous deuous exercer nostre Foy, I. 141

Vne Foy viue pour les maximes de l'Euangile, II. 159

L'obligation qu'ont les Chrestiens de viure selon l'esprit de la Foy, III. 139. 140. 141

Qu'est-ce que viure selon l'esprit de la Foy, III. 140

Les moyens de se conduire par cét esprit, III. 141.

### Front.

Le Front est le lieu de la pudeur, I. 118

## G

### S. Geneuiéue.

Meditation pour la feste de S. Geneuiéue, I. 239. 240

L'humilité de S. Geneuiéue durant sa vie, I. 240

Comme cette humilité est releuée & recompensée apres sa mort, I. 240

Belle leçon quelle fait aux sçauans, I. 241.

### Gloire.

De la vaine Gloire, I. 47

Qu'est-ce que vaine Gloire & d'où elle se tire, I. 47. 48

Qu'il n'y a rien de plus ridicule, I. 48

Remede à ce mal, I. 48

De la vaine Gloire dans les bonnes actions, I. 49. 50

De la Gloire des bien-heureux, I. 341. 342

Du zele de la Gloire de Dieu, II. 323. 324

### Glorieux.

Quatre qualitez du corps Glorieux, I. 266. 267.

### Gourmandise.

Des excés de bouche & Gourmandise, II. 210. 211.

### Grace.

Nous pouons deuenir saints avec la Grace, I. 25

Le peché veniel empesche les Graces effectiues, I. 42. 43

Nombre des Graces determiné, I. 114

Ce qui dispose à la Grace, I. 177

Necessité de la Grace, I. 182

Du bon vsage des Graces & talens que Dieu nous a donnez, II. 221. 222

Comment se donne la Grace du salut, I. 222.

Que Nostre Seigneur, au saint Sacrement, nous fait croistre en Grace, I. 376.

Des Graces de la vocation, II. 341

### Grain.

Quel est le bon Grain dont parle Nostre Seigneur, III. 23. 24

Pourquoy les maximes de l'Euangile sont comparées au grain de moürarde, III. 26.

### Gratitude.

De la Gratitude & reconnoissance enuers Dieu, II. 95. 96

## H

### Habit.

DE l'Habit Ecclesiastique, II. 71

Des obligations du Tonsuré en receuant l'Habit Ecclesiastique, II. 73

Les obiections refutées, II. 74. 75. 76

De l'Habit Ecclesiastique, III. 170. 171.

173. 174. 175. 176.

### Habitude.

Habitude, V. Affection.

### Haine.

De la Haine des ennemis, I. 161. 162

### Hantise.

De la Hantise avec les bons Ecclesiastiques, II. 349. 350

Hantise, V. Conuersation.

### Herodes.

De la cruauté d'Herodes, I. 235

### Hierarchie.

Ce que c'est qu'Hierarchie celeste ou Ecclesiastique, II. 216. 227

Les rapports entre l'vne & l'autre, II. 227. 228.

### Homme.

Combien l'Homme est esleué au dessus des autres creatures, I. 2. 3

L'excellence de l'Homme en ce qu'il est l'image de Dieu, & a quoy ce titre l'oblige, I. 3

De la fin de l'Homme, & ce qu'il est en ce point, I. 4

L'Homme n'a point esté fait pour les honneurs, richesses & plaisirs, I. 4. 5

Aueuglement des Hommes en ce point, I. 5.

De la fin de l'Homme en cette vie, I. 5. 6

Dieu est la fin de l'Homme, I. 5. 6

De la fin de l'Homme en cette vie, I. 8

De la fin de l'Homme apres cette vie, I. 8. 9.

Des moyens que Dieu a donnez à l'Homme

me pour arriuer à sa fin ,	I. 10	De l'humilité clericale,	III. 87
Meditation de l'Homme Chrestien ,	I. 11. 12.	En quoy consiste l'humilité des Ecclesiastiques,	III. 87
Du malheureux estat où l'homme estoit réduit par le péché du premier Pere,	I. 16. 17	Les motifs qui peuuent nous y porter,	III. 83.
L'aueuglement des Hommes qui ont si peu de reconnoissance de Dieu,	I. 17	Pourquoy l'Eglise nous met si souuent l'humilité deuant les yeux,	III. 103. 104
Amour de Dieu enuers l'Homme,	I. 31	En quoy git le point principal de l'humilité,	III. 105
La reparation de l'Homme preferée à celle des Anges,	I. 31	En quoy on la doit pratiquer,	III. 105 106.
La griueté du péché prise de la part de l'Homme,	I. 32		
La dependance que l'Homme a de Dieu au temps mesme qu'il l'offence,	I. 32	<i>Hypocrisie.</i>	
Hommes suiuis à faillir,	I. 108	Hypocrisie. V. Gloire, vanité.	
Des esperances des Hommes qui sont fort trompeuses,	I. 146	<b>I</b>	
<i>Honneur.</i>		<i>S. Iacques.</i>	
Comment il faut receuoir l'Honneur,	III. 6. 7.	<b>M</b> editation pour la feste de S. Iacques & de S. Philippe, Apostres,	I. 274. 275.
Du refus des Honneurs,	III. 44. 45	Meditation pour la feste de S. Iacques Apostre,	I 315
<i>Honte.</i>		Comme S. Iacques a obey promptement à la voix de Iesus-Christ,	I. 313
De la Honte & respect humain,	I. 118	<i>S. Iean Baptiste.</i>	
<i>Humilité.</i>		Meditation pour la Vigile de saint Iean Baptiste,	I. 300. 301
De l'humilité compagne de la douceur,	I. 176.	Pourquoy il est dit que plusieurs se réjouiront en sa naissance,	I. 300
Pourquoy Nostre-Seigneur joint-il l'humilité à la douceur,	I. 176	Quelle doit estre la joye de cette naissance,	I. 300. 301
Combien cette vertu est necessaire,	I. 176	Ce que doiuent faire les Ecclesiastiques pour honorer S. Iean Baptiste,	I. 301
Des aduantages de l'humilité,	I. 177	Meditation pour la feste de S. Iean Baptiste,	I. 302. 303
Des degrez de l'humilité,	I. 178	Pourquoy S. Iean se retire-il de si bonne heure dans la solitude,	I. 302
Deux fortes d'humilité, d'esprit & de cœur,	I. 178	Des louanges que Nostre-Seigneur donne à S. Iean,	III. 3. 4. 5
Qu'elle est l'humilité d'esprit,	I. 178	Pourquoy Nostre-Seigneur louë S. Iean,	III. 4.
Qu'est-ce que l'humilité de cœur & ses pratiques,	I. 179	De quoy il le louë,	III. 4
Effets de l'humilité,	I. 179	Comparaison de nous avec luy,	III. 5
L'humilité de cœur git en effets,	I. 180	De l'honneur qui est fait à saint Iean, & de son humilité à le receuoir,	III. 6. 7
Ses effets à l'égard de Dieu & du prochain,	I. 180. 181	De la vocation & predication de S. Iean Baptiste,	III. 8. 9. 10
Marques de l'humilité,	I. 181	<i>S. Iean Euangeliste.</i>	
Motifs de l'humilité & sa necessité,	I. 181.	Meditation pour la feste de saint Iean l'Euangeliste,	I. 233
Moyens de l'acquérir,	I. 182. 183	Exemple de chasteté en saint Iean l'Euangeliste,	I. 233
Necessité de l'humilité,	I. 183	Combien cette vertu est necessaire aux Ecclesiastiques, & les moyens de la conseruer,	I. 233. 234
Humilité sincere,	I. 191	<i>Iesus-Christ.</i>	
De l'humilité exaltée en S. Geneuiève,	I. 239. 240. 241.	Que nous devons viure de la vie de Iesus-Christ.	I. 22
L'humilité paroist au mystere de l'Incarnation,	I. 270	Qu'est ce que viure de la vie de Iesus-	
Comme nous devons nous humilier à l'exemple de Iesus-Christ,	I. 270		
Marques d'humilité,	II. 163		
L'humilité necessaire pour acquérir & conseruer la chasteté,	II. 218. 219		
De l'humilité avec laquelle il faut receuoir l'honneur.	III. 6. 7		

Christ, I. 23  
 Chastiment du peché en la personne de Iesus-Christ, I. 38. 39  
 De l'obligation que nous auons d'imiter Nostre-Seigneur Iesus-Christ, I. 106  
 Le modele des Chrestiens n'est autre que Iesus-Christ, I. 106  
 Celuy-la n'agit pas en Chrestien, qui n'agit pas par l'esprit de Iesus-Christ, I. 107.  
 Iesus-Christ est nostre original, I. 108.  
 Nous deuons estre ses copies, I. 08  
 En quoy git la ressemblance avec Iesus-Christ, I. 109  
 Iesus-Christ est nostre maistre, I. 109  
 Quelle est sa doctrine, & le moyen de la mettre en pratique, I. 110  
 Iesus-Christ est nostre chef, I. 111  
 Ce que nous deuons à Iesus-Christ en cette qualitez, I. 111  
 Iesus-Christ est nostre Pasteur, I. 112. 113  
 Qualitez de l'Imitation de Iesus-Christ, I. 114. 115.  
 Le moyen d'imiter Iesus-Christ, I. 116  
 Iesus-Christ remply de l'esprit de conseil, I. 130  
 De la consideration des playes de Iesus-Christ, I. 225. 226  
 De la Natiuité de Iesus-Christ, I. 227  
 228. 229. 230.  
 De l'amour des souffrances de Iesus-Christ, I. 253. 254. 255  
 Quand est-ce que Iesus-Christ a ordonné les Prestres, I. 258  
 Ce que nous luy deuons en reconnaissance, I. 259  
 Des fruits que nous deuons tirer de la mort & Passion de Iesus-Christ, I. 260.  
 261.  
 De la victoire de Iesus-Christ, sur la Mort, l'Enfer, & le Diable, I. 262. 263  
 De la Resurrection de Iesus-Christ, I. 264. 265.  
 Humilité de Iesus-Christ, I. 270  
 De la connoissance de Iesus-Christ, I. 274. 275. 276.  
 L'energie de la parole de Iesus-Christ, I. 313.  
 Comment Nostre-Seigneur Iesus-Christ est appellé vne pierre de scandale, III. 11. 12.  
 En quel sens il est appellé vn signe de contradiction, III. 11. 12  
 Pourquoi Iesus-Christ laisse sa sainte Mere dans vn regret sensible de son absence, III. 13. 14  
 Trois vertus de Iesus-Christ en sa guérison des malades, III. 18. 19

Pourquoy Iesus-Christ a voulu estre tenué au desert, III. 36  
 De la Transfiguration de Iesus-Christ, III. 38. 39.  
 Iesus-Chasse le Demon sourd & muet, III. 41. 42.  
 Iesus-Christ suiuy dans le desert, III. 43. 44.  
 De l'innocence de Iesus-Christ, III. 45. 46.  
 De la Mission de Iesus-Christ, III. 51. 52  
 Comme Iesus-Christ a parfaitement accompli l'office de Pasteur, III. 69  
 De l'imitation de Iesus-Christ, III. 141. 142.

*Ieu.*

Quels Ieux sont défendus aux Ecclesiastiques, II. 313. 314

*Ieudy-Saint.*

Meditation pour le Ieudy de la Semaine sainte, I. 255. 256. 257. 258

*Ieunesse.*

Du soin de l'instruction de la Ieunesse, II. 369. 370. 371. 372.

*Ieufne.*

Du Ieufne du fils de Dieu, I. 250 251

*Ignorance.*

Moyens de remedier à l'ignorance, II. 23.  
 Des grands maux que cause l'ignorance des Ecclesiastiques, II. 24. 25

*Imitation.*

En quoy consiste l'imitation de Iesus-Christ, I. 23  
 Imitation de Iesus-Christ, I. 113  
 Qualitez de l'imitation de Iesus-Christ, I. 114. 115.  
 En quoy consiste cette Imitation, I. 115  
 Imitation de Nostre-Seigneur Iesus-Christ, III. 141. 142. 143  
 Quels sont les moyens de l'imiter, III. 143.

*Imiter.*

Les obligations que nous auons d'imiter Nostre-Seigneur Iesus-Christ, I. 106  
 Motifs pour Imiter Iesus-Christ, I. 108  
 109. 110.

*Immunité.*

Des Immunités Ecclesiastiques, II. 111. 112.

*Impossibilité.*

De l'Impossibilité, I. 226. 227

*Imperfection.*

Nous deuons attendre de Dieu la victoire de nos Imperfections, I. 147

- Impureté.*  
 Pour quelles raisons l'Impureté doit estre si fort en horreur aux Ecclesiastiques, II. 206.  
 Combien elle est desagreceable a Dieu, en leurs personnes, & quelles menaces & punitions en suiuent, II. 207
- Incarnation.*  
 Memoire de l'Incarnation du Fils de Dieu, I. 216. 217  
 L'estat miserable du monde auant l'Incarnation du Verbe diuin, I. 270  
 L'humilité paroist particulièrement en ce mystere, I. 270. 271
- Inclination.*  
 Du danger de nostre propre Inclination, I. 63. 64.  
 Le danger qu'il y a de suiure nostre propre Inclination, I. 64
- Incontinence.*  
 Des Incontinences secretttes, II. 208  
 Motifs pour s'en retirer, II. 208. 209
- Infirmes.*  
 Infirmes. V. Malade.
- Ingratitude.*  
 Ingratitude du pecheur, I. 24
- Iniure.*  
 Du pardon des Iniures, I. 163
- Innocence.*  
 De l'Innocence requise pour entrer dans l'estat Ecclesiastique & en quoy elle consiste, II. 20. 21  
 De l'Innocence de Iesus Christ, III. 45. 46  
 D'où procede cette Innocence, III. 46. 47
- SS. Innocens.*  
 Meditation pour la feste des SS. Innocens. I. 235.  
 La cruauté d'Herodés dans le massacre des SS. Innocens, I. 235. 236  
 Pourquoi Nostre-Seigneur permet la mort de ces enfans, I. 336
- Inspiration.*  
 De la fidelité a correspondre aux Inspirations diuines, I. 243. 244  
 Raisons qui nous obligent a cette fidelité I. 243. 244.  
 En quoy consiste cette fidelité, & ses motifs, I. 244. 245  
 Surdité aux Inspirations, III. 90. 91
- Instruction.*  
 Zele pour l'Instruction du peuple, II. 159. 160.  
 Du soin que le Curé doit auoir de l'Instruction de la ieunesse, I. 369. 370. 371. 372  
 Quelles doiuent estre les Instructions, III. 76. 77.
- Des Instructions que nous deuons donner III. 109. 110.  
 De l'Instruction familiere ou catechisme, combien elles sont importantes, III. 210. 211
- Intelligence.*  
 Du don d'Intelligence, I. 132  
 Qu'est ce que ce don d'Intelligence, I. 132  
 Combien ce don est necessaire, & les moyens de l'obtenir, I. 133
- Intention.*  
 De la pureté d'Intention, I. 202. 203  
 En quoy consiste la pureté d'Intention pour entrer dans l'estat Ecclesiastique, II. 42. 43.  
 Quelles doiuent estre les bonnes intentions, II. 43  
 Deux sortes d'intentions, principale & moins principale, II. 285. 286  
 Les defauts qui se commettent dans l'Intention, II. 286  
 Les moyens a ces manquemens, II. 286
- Interieur.*  
 La vertu consiste dans l'Interieur, I. 105
- Interstice.*  
 Pour receuoir les Ordres il faut auoir gardé les Interstices, II. 180. 181  
 Pour quelles raisons l'Eglise a voulu ceter interualle, II. 180. 181  
 De l'empressement & precipitation a receuoir les Ordres, sans auoir gardé les Interstices, II. 182. 183  
 Les grands maux qui arriuent de cette precipitation, II. 183
- S. Ioseph.*  
 Meditation pour la feste de S. Ioseph, I. 251. 252.  
 Des priuileges de S. Ioseph, I. 251. 253  
 Ce que nous luy deuons en veuë de ses faueurs, I. 252  
 En quoy les Ecclesiastiques doiuent l'imiter, I. 252. 253
- Ioye.*  
 Quelle est la Ioye solide, I. 89  
 En quoy consiste la vraye Ioye, I. 184  
 Que le S Sacrement donne la Ioye a l'ame, I. 382. 383.
- Irregularité.*  
 Qui sont les Irregularitez & les censures, II. 17. 18. 19.
- S. Iude.*  
 Meditation pour la feste de S. Iude, I. 338. 339.
- Iuge.*  
 Du Iuge dernier, I. 74
- Iugement.*  
 Du Iugement temeraire, I. 57. 58  
 Comment on peut pecher par le Iuge-

*Table des Matieres.*

ment temeraire,	I. 58	Combien cet ordre des Leuites estoit ve-	
Remedes à ce mal,	I. 58	nerable parmi les Iuifs,	II. 12
Du Iugement particulier,	I. 73	Des Leuites de l'ancien Testament aux-	
Le Iugement suit apres la mort,	I. 73. 74	quels ont succedé les Diacres,	II. 224. 225
Combien ce Iugement est rigoureux,		Difference qu'il y a entre leurs ministeres.	II. 225.
I. 74.			
Combien il est à craindre,	<i>Ibid.</i>	<i>Lire.</i>	
Du Iugement dernier,	III. 1	Les moyens de bien Lire l'Escriture,	II. 158.
Pourquoy l'Eglise commence son année		La maniere de Lire l'Euangile,	III. 27
par la consideration du Iugement dernier,		<i>Liure.</i>	
III. 1. 2.		Des Liures que doit lire ou estudier vn Ec-	
Circonstances de ce dernier Iugement,		clesiastique,	II. 26. 27
III. 2.		<i>Loüange.</i>	
L'examen qui se fera de nos consciences		Comment il faut attendre la Loüange,	III. 6.
& les moyens d'en eüiter la rigueur,	III. 2. 3.	<i>Loüer.</i>	
<i>Iuste.</i>		Comment il faut loüer autruy,	III. 4
De la mort des Iustes,	I. 72	<i>S. Louys.</i>	
Necessité de la penitence aux Iustes,	I. 77	Meditation pour le iour de S. Louys, Roy	
<i>Iustice.</i>		de France,	I. 321. 324
De la Iustice des Chrestiens,	I. 101. 103	<i>Loy.</i>	
De la faim & de la soif de la Iustice,	I. 185. 186.	La Loy nouuelle s'estudie en l'interieur,	I. 105.
En quoy nostre Iustice doit surpasser cel-		Loix du Christianisme,	I. 323
le des Pharisiens,	III. 73. 74	Difference de l'ancienne Loy d'auec la	
		nouuelle,	II. 11. 12
		<i>S. Luc.</i>	
		Meditation pour la feste de S. Luc,	I. 335
		336.	
		<i>Lumiere.</i>	
		Pourquoy les hommes Apostoliques sont	
		comparez à la lumiere,	I. 351. 352
		<i>Lundy.</i>	
		Meditation pour le Lundy des Roga-	
		tions,	I. 276
		Meditation pour le Lundy de la penteco-	
		ste,	I. 285. 286
		<b>M</b>	
		<i>S. Magdelaine.</i>	
		<b>P</b> enitence de S. Magdelaine,	I. 91
		Meditation pour le iour de S. Marie	
		Magdelaine,	I. 310. 311
		Elle a beaucoup aimé au commencement	
		sa conuersion & en la suite de sa vie,	I. 311
		Elle a fait paroistre specialement son	
		amour dans sa solitude,	I. 312
		<i>Mage.</i>	
		De l'adoration des Mages,	I. 243. 244. 245
		<i>Main.</i>	
		Imposition des mains,	I. 120
		Ce que signifie l'imposition des Mains.	
		II. 223.	
		Que signifie l'onction des mains,	II. 256
		257. 258.	
		De l'imposition des mains,	II. 259

**L**  
*Laïque.*  
DE l'excellence de l'estat Ecclesiastique  
audeßus des Laïcs, III. 9. 10  
*Larme.*

Des Larmes, I. 193  
Quatre causes des Larmes, I. 194  
En quoy consiste la beatitude des Larmes.  
I. 183.

*S. Laurent.*  
Meditation pour la feste de S. Laurent,  
I. 316. 317.

*Lecteur.*  
De l'ordre du Lecteur, II. 155  
Son excellence, ses fonctions & le moyen  
de s'en bien acqüter, II. 155. 156  
De la premiere vertu plus recommanda-  
ble au Lecteur, II. 157. 158  
De quelques autres vertus necessaires au  
Lecteur, II. 358. 359  
De l'ordre du Lecteur, III. 191. 192  
Quelles sont les fonctions du Lecteur,  
III. 192.  
Quelles sont les vertus du Lecteur, III.  
193.

*Lecture.*  
Les moyens de tirer profit de la Lecture.  
II. 158.  
De la Lecture de l'Euangile, III. 27  
*Leuite.*  
Aduantage de la clericature audeßus de  
la condition des Leuites de l'ancienne Loy,  
II. 11. 12.

*Table des Matieres.*

<i>Maistre.</i>			
Iesus Christ est nostre Maistre,	I. 109		
<i>Mal.</i>			
Le peché est la cause de tous les Maux,	I. 30. 40.		
Mal. V. Peché.			
<i>Malade.</i>			
Consolation pour les Malades,	I. 267		
Du soin que le Curé doit auoir des Malades,	II. 373		
En quoy ce soin consiste, & le moyen de s'en acquiter,	II. 373. 374		
De l'obligation aux Ecclesiastiques d'assister les Malades,	III. 18. 19		
Trois vertus de Nostre-Seigneur, en la guerison des Malades,	III. 18. 19		
Du soin des Malades,	III. 253 254		
En quoy consiste ce soin,	III. 254		
Les moyens de s'en bien acquiter,	III. 254 255.		
<i>Malheur.</i>			
D'où depend nostre Malheur,	I. 70		
Les Malheurs qui arriuent par l'intrusion des Ecclesiastiques,	II. 40. 52. 53		
<i>S. Marc.</i>			
Meditation pour la feste de S. Marc,	I. 272.		
<i>Mardy de la Pentecoste.</i>			
Meditation pour le Mardy de la Pentecoste,	I. 287		
<i>Mariage.</i>			
L'obligation qu'ont les Pasteurs d'instruire le peuple du Sacrement de Mariage,	III. 15.		
Que les Ecclesiastiques doiuent euitter les festins des Mariages,	III. 16		
<i>Marie.</i>			
Ce que signifie Marie, & comment Nostre-Dame a parfaitement remply ce nom,	I. 325. 326.		
<i>S. Martin.</i>			
Meditation pour la Vigile de saint Martin,	I. 348. 349		
Aueuglement déplorable du monde, en ce iour là,	I. 348. 349. 350		
Meditation pour la feste de saint Martin,	I. 350. 351		
Comme il a esté veritablement la lumiere de l'Eglise,	I. 350. 351		
Comme saint Martin a parfaitement accompli l'Office d'homme Apostolique en toute sa vie,	I. 352		
En quoy nous devons l'imiter,	I. 352		
<i>Martyre.</i>			
Le Martyre se trouue partout,	I. 220		
De l'esprit de Martyre dans lequel les Chrestiens sont obligez de viure & de mourir,			I. 316
			I. 317
			I. 317
			<i>S. Mathias.</i>
			Meditation pour la feste, de S. Mathias,
			I. 247. 248.
			Trois veritez qui nous sont enseignés dans la vocation de S. Mathias,
			I. 247.
			<i>S. Matthieu.</i>
			Meditation pour la feste de saint Mathieu,
			I. 319. 330
			Promptitude de S. Matthieu à suivre Iesus-Christ,
			I. 330
			Sa vocation extraordinaire & sa correspondance à la vocation,
			I. 330. 331
			<i>Meschant.</i>
			De la mort des Méchans, & des choses qui la rendent mauuaise,
			I. 70. 71
			<i>Médifiance.</i>
			De la Médifiance,
			I. 59
			En combien de façons elle se peut commettre,
			I. 59
			Remede à ce mal,
			I. 60
			<i>Mépris.</i>
			Du Mépris du monde,
			II. 94. 95. 96. 97
			<i>Messe.</i>
			Des malheurs qui arriuent à ceux qui celebrent la Messe en l'estat de peché,
			II. 283 284.
			Des preparations prochaines pour celebrer la Messe,
			II. 285. 286. 287. 288
			Du lieu ou il faut celebrer la sainte Messe,
			II. 289 290
			Des actions de grace apres la sainte Messe,
			II. 292. 293
			Pratiques pour les bien faite,
			II. 293
			De l'examen sur les fautes de la sainte Messe,
			II. 294
			Combien ces fautes sont grandes, & quelles sont les principales,
			II. 294. 295
			Du saint Sacrifice de la Messe,
			I. 294 295
			De la grandeur & excellence de ce Sacrifice,
			II. 294. 295
			Ce qu'il faut faire pour correspondre aux desseins de Nostre-Seigneur, dans l'institution de ce diuin Sacrifice,
			I. 295
			De la frequente celebration de la Messe,
			II. 311.
			Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à celebrer tous les iours,
			II. 351
			Des pretextes pour s'en dispenser,
			II. 352
			Le moyen de se rendre digne de celebrer si souuent,
			II. 352
			Du Sacrifice de la Messe,
			III. 215. 216
			De son institution, de son excellence, de sa nature, ceremonie, & esprit,
			III. 215. 216.
			Les motifs pour la celebrer souuent,
			III. 216.
			Disposi-



Dispositions pour la bien celebrer, III.

216 217.

*S. Michel.*

Meditation pour la feste de S. michel, I. 332. 333.

*Ministre.*

Du ministre Ecclesiastique, II. 2. 3. 4

*Misericorde.*

De la misericorde, I. 187

En quoy consiste la misericorde, I. 187. 188

*Misericordieux.*

Pourquoy les misericordieux, sont dits bien-heureux, I. 187

*Mission.*

De la Mission, III. 51. 52

Le pouuoir que donne Nostre-Seigneur par ces paroles, *Sicut misit me Pater*, III. 52

*Missionnaire.*

Des qualitez requises à vn missionnaire, III. 51. 52. 53. 56. 59. 61. 62. 64.

*Modestie.*

Ce que c'est que la modestie, en quel lieu il la faut pratiquer, & les moyens de l'acquiescer, II. 171. 172. 173

*Monde.*

L'estat du monde auant la creation, I. 1. 2

Ce qu'on entend par le Monde; I. 19

Pourquoy Nostre-Seigneur nous oblige à renoncer au monde. I. 20

Nous sommes en ce monde comme des bannis, I. 183

En quoy consiste l'esprit du monde, II. 46

Obligation des Ecclesiastiques de mépriser le monde, II. 94. 95. 96. 97

Ce que l'on entend par le mépris du monde, II. 94

Raisons qui obligent les ecclesiastiques à s'éloigner des affaires du monde, III. 56. 57. 58.

*Monter.*

Pourquoy Nostre-Seigneur Monte au Ciel, I. 278. 279

*Mort.*

Du souuenir de la Mort, I. 69

Ce que c'est que la mort, I. 69

Quatre veritez épouuenterables, que la foy nous enseigne de la mort, I. 69. 70

Aucuglement des hommes qui n'y songent point, I. 70

De la mort des méchans, I. 70

Trois choses qui rendent la mort des méchans tres-mauuaise, I. 71

Il est trop tard d'attendre l'heure de la mort à estre vertueux, I. 72

De la mort des bons, pourquoy elle est precieuse, I. 72

Moyens d'obtenir vne bonne mort, I. 73

Du Jugement apres la mort, II. 73. 74

Du compte rigoureux qu'il faudra rendre rendre à l'heure de la mort, III. 81. 82. 83

Nostre Seigneur par sa mort triomphe de la mort, I. 262. 263

De la mort de la Vierge, I. 318. 319

Que le saint Sacrement cause vne bonne mort, I. 385. 386

Trois veritez touchant la mort, III. 101

De la mort que cause le peché, III. 122. 123

Les rapports qu'il y a entre la mort corporelle & la mort spirituelle, III. 122. 123

De la mort de Iesus-Christ. V. Passion. *Iour des Morts.*

Meditation pour le iour des morts, I. 343. 344.

*Mortification.*

Exemple de la mortification dans la Circuncision, I. 237. 238. 239

De la mortification comparée au martyre, I. 317

De la mortification exterieure, en laquelle doiuent viure les Ecclesiastiques, II. 77

Qu'est-ce que la mortification exterieure, II. 77.

Comme Nostre-Seigneur a esté en cela vn parfait modele aux Ecclesiastiques, II. 78

Obligation des Clercs de se mortifier, II. 85. 86. 87.

La mortification est necessaire aux Ecclesiastiques, II. 220. 221

Raisons de pratiquer la mortification, III. 235. 236.

En quoy elle consiste & quelles en sont les pratiques, III. 236

Quels sont les moyens pour l'acquiescer. III. 236. 237.

*Mourir.*

Moyens de bien mourir, I. 73

*Moutarde.*

Pourquoy les maximes de l'Euangile sont comparées au grain de moutarde, III. 26.

*Mouuement.*

Des bons mouuemens. V. Inspiration. Mouuement. V. Inspiration.

*Muet.*

Du Demon sourd & muet, III. 41. 42

**N**

*Naissance.*

DE la Naissance de S. Iean Baptiste, I. 300. 301. 302

*Natiuité.*

De la Natiuité de Iesus-Christ, I. 217. 228. 229. 230.

Meditation pour la feste de la Natiuité de la S. Vierge, I. 325. 326

*Table des Matieres.*

	<i>Neant.</i>	Trois veritez touchant nos Obligations,	111. 78
Comme Dieu a tiré le Monde du Neant,		Moyens de remedier à ce mal,	111. 86
I. 1. 1.		<i>Obstination.</i>	
Ce que nous estions dans ce Neant, I. 2.		Obstination V. Indurcissement.	
<i>Neceffiteux.</i>		<i>Oraison.</i>	
Neceffiteux. V. Pauvre.		De l'exercice de l'Oraison, I. 211. 212. 213	
<i>S. Nicolas.</i>		Deux fortes d'Oraison, l'une publique, l'autre particuliere,	II. 192. 193
Meditation pour la feste de S. Nicolas,		<i>Occupation.</i>	
I. 221.		Euitter les Occasions du peché,	I. 27
Trois grands & principaux talens de S. Nicolas,	I. 221	Euitter les Occasions du peché,	I. 92
Le bon vsage qu'il en a fait, & comment à son exemple nous deuons faire profiter les nostres,	I. 222	Ce qu'il faut faire dans l'Occasion du peché,	I. 110
Meditation pour la feste de la Translation des Reliques de saint Nicolas, I. 366.		Des Occasions que doiuent fuir les Ecclesiastiques,	II. 210. 211
367 368.		<i>Occupation.</i>	
Motifs d'honorer les Reliques de saint Nicolas,	I. 367. 368	Quelle doit estre l'occupation d'un Chrestien,	I. 62
	<i>Noël.</i>	<i>Oeuure.</i>	
Meditation pour seruir de disposition à la feste de Noël,	I. 227. 228	Qu'est ce qu'on entend par les Oeuures d'un vray Chrestien,	I. 119
L'importance qu'il y a de se bien disposer à cette feste,	I. 227	La foy se montre par les Oeuures,	I. 141
Comment Nostre-Seigneur entre dans les ames, & les moyens de le recevoir comme il faut,	I. 228	Oeuure. V. Action	
Meditation pour le iour de Noël, I. 229		<i>Offense.</i>	
De la Creche où Nostre-Seigneur nous fait leçon de toutes les vertus,	I. 229	Qu'est ce qu'Offence.	I. 32
Son extrême pauureté en cet estat, & pourquoy il a voulu naistre dans cette pauureté; & l'instruction que nous en deuons tirer,	I. 230.	Offense. V. Peché.	
Comment S. Iean nous dispose à la feste de Noël,	III. 9	<i>Offenser.</i>	
	<i>Nopces.</i>	Griefueté du peché de la personne qui Offense,	I. 83. 84
Que les Ecclesiastiques doiuent euitter les festins des Nopces,	III. 16. 17	<i>Office diuin.</i>	
	<b>O</b>	De l'obligation des Clercs & tonsurez d'assister à l'Office diuin,	II. 105. 106. 107. 108
<i>Obeïssance.</i>		De l'institution de l'Office diuin,	II. 194
<b>D</b> E l'Obeïssance des Prestres à leur Euesque,	II. 311	Raisons pourquoy l'Eglise a institué l'Office diuin,	194. 195.
En quoy consiste cette Obeïssance,	II. 311. 312.	Les conditions necessaires pour bien dire l'Office diuin tant en public qu'en particulier,	II. 196. 197
Les qualitez que doit auoir cette Obeïssance,	I. 312	L'importance qu'il y a de se bien acquitter de cet Office,	II. 196
De l'Obeïssance des Prestres aux superieurs Ecclesiastiques,	III. 230	Moyens pour s'exciter à la reuerence,	II. 197.
Quelles sont les pratiques de cette obeïssance, & les conditions quelle doit auoir,	III. 231.	Autres conditions pour bien dire l'Office diuin,	II. 198
Les moyens de la pratiquer avec promptitude,	III. 231. 232	L'obligation que nous auons de bien reciter nostre Office,	II. 200. 201
	<i>Obligation.</i>	Les defauts plus ordinaires qu'on y commet,	II. 201
Pour estre sauué il faut s'acquitter de ses obligations,	III. 78	Les moyens d'y remedier,	II. 201
		Le respect deu à l'Office diuin,	II. 202. 203
		De l'Office diuin,	III. 200. 201
		Qu'est-ce qu'on entend par ces mots, Office diuin,	III. 200
		Quels sont les moyens de le reciter dignement?	III. 201
		Qui sont ceux qui sont obligez à reciter	

*Table des Matieres.*

<b>L'Office diuin?</b>	III. 201	Difference entre la puissance spirituelle donnée au Baptesme & en l'Ordre, II. 129
<i>Officier.</i>		Des dispositions generales pour recevoir les Ordres, II. 130. 131
Difference entre les Officiers de Iesus- Christ, & d'un Roy,	II. 4	L'importance qu'il y a de s'y bien dispo- ser, II. 130. 131
Quelle estime on en doit faire,	II. 4. 5	En quoy consistent ces dispositions, & le moyen de les auoir, II. 131. 132
<i>Offrande.</i>		Ce qu'il faut faire apres auoir receu les Ordres, II. 132. 133
De l'Offrande que nous deuons faire de nous mesmes à Dieu, à l'exemple de la sainte Vierge,	I. 353	De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de vacquer aux fonctions exterieures de leurs Ordres, II. 134
Conditions avec lesquelles elle fait cette Offrande,	I. 354	Les grands biens qui arriuent de l'exer- cice des Ordres, II. 135
<i>Onction.</i>		Les grands maux qui arriuent de ne le pas faire, II. 136. 137
Onction de Iesus-Christ,	I. 116	Des excuses des Ecclesiastiques pour s'ex- empter des fonctions de leurs Ordres, II. 138. 139.
Que signifie l'Onction des mains,	II. 256. 257.	Des conditions requises aux Ecclesiasti- ques pour s'acquitter dignement de leurs ministeres, & des fonctions de leurs Or- dres, II. 139. 140
<i>Oraison.</i>		De l'obligation qu'ont tous les Ecclesia- stiques de vacquer aux fonctions spirituel- les & interieures de leurs Ordres, II. 141. 142.
De l'Oraison mentale à laquelle se doi- uent appliquer les Ecclesiastiques,	III. 232. 233. 234.	Du nombre & de la distinction des Or- dres, II. 143. 144
De l'Oraison mentale,	II. 343	Pourquoy Nostre-Seigneur a voulu qu'il y eust plusieurs Ordres dans l'Eglise, II. 143. 144.
Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire l'Oraison mentale,	II. 343. 344	Que tous ces Ordres ne font qu'un Sa- crement, II. 144
Les pretextes de ceux qui s'en dispensent,	II. 344.	Des Ordres mineurs en general, II. 145
De l'esprit de l'Oraison,	III. 61	Pourquoy ces Ordres sont appelez mi- neurs, II. 145
L'obligation qu'ont les Ecclesiastiques à estre gens d'Oraison,	III. 62	Pourquoy ils sont appelez sacrez, II. 146
Conditions necessaires pour rendre nos Oraisons efficaces,	III. 63	Des Ordres mineurs en particulier, II. 147. 148. 149.
Les defauts qu'on y commet,	III. 63	Des Ordres maieurs en general, II. 176
<i>Ordination.</i>		Du merite & de l'excellence des Ordres qu'on appelle maieurs, II. 176. 177
Ce qu'il faut faire pendant l'Ordination,	II. 131.	Pourquoy ils sont appelez sacrez, II. 176. 177.
Ce qu'il faut faire apres l'Ordination,	II. 131. 131.	Des effets qu'ils produisent, II. 177
L'importance qu'il y a de reconnoistre ce benefice,	II. 132	Des conditions necessaires pour rece- voir les Ordres maieurs, II. 178. 179. 180. 181
En quoy consiste cette reconnoissance,	II. 132. 133.	Du témoignage de vie & du titre suffisant, II. 179.
Quelles sont les pratiques de renouuel- ler tous les ans la memoire de ce benefice,	II. 133.	Qu'il faut garder les Interstices, II. 180. 181.
<i>Ordination.</i>		De l'empressement & precipitation à re- cevoir les Ordres sans auoir gardé les in- terstices, II. 182. 183
Ordination des Prestres,	I. 258	Les grands maux qui arriuent de cette precipitation, II. 183
De l'Ordination du Prestre,	II. 255	
<i>Ordre.</i>		
Des bonnes intentions pour entrer aux SS. Ordres,	II. 42. 43	
Du Sacrement de l'Ordre en general,	II. 126. 127	
De l'excellence de ce Sacrement,	II. 126. 127. 128.	
Pour quelles raisons Nostre-Seigneur a voulu qu'il y eust vn Ordre dans l'Eglise,	II. 126. 127.	
Des effets du Sacrement de l'Ordre,	II. 128.	

*Table des Matieres.*

De l'Ordre du Sou'diacre,	II. 183.	De la Paix que nous devons auoir avec Dieu, avec nous mesmes, & avec le prochain,	I. 268
De l'Ordre du Diaconat,	II. 222	Nostre-Seigneur donne la paix à ses Apostres,	I. 268
Quelles sont proprement les Ordres Hierarchiques,	II. 226. 227. 228	Trois sortes de Paix,	I. 268. 269
De l'Ordre de la Prestreise,	II. 232	Les moyens de les acquerir,	I. 269
<i>Messe.</i>			
De l'excellence du Sacrifice de la Messe,	II. 277. 278.	<i>Paradis.</i>	
Combien ce mystere est auguste,	II. 278	Paradis. V. Ciel.	
Des fins pour lesquelles le saint Sacrifice de la Messe a esté institué,	II. 279. 280	<i>Pardon.</i>	
Des preparations necessaires auant la Messe,	II. 281. 282. 284. 285. 287	Du Pardon des iniures,	I. 163
Auant que receuoir les Ordres,	III. 7	<i>Parrens.</i>	
De l'Ordre en general,	III. 185	De l'amour déreglé des Parrens,	II. 315
Ce que les Ecclesiastiques sont obligez de scauoir de l'Ordre,	III. 185. 186	Combien il est dangereux aux Ecclesiastiques,	II. 315. 316
Obligation des Clercs de se bien preparer à la reception des Ordres,	III. 185	Du peu d'attache que doiuent auoir les Ecclesiastiques à leurs parrens,	III. 13. 14
Quelles sont les dispositions pour les receuoir comme il faut,	III. 186	<i>Pareisse.</i>	
Des Ordres mineurs en particulier,	III. 187. 188.	Combien la Pareisse est indigne d'un homme,	I. 62
Des Ordres Maieurs,	III. 197	Qu'est-ce que pareisse,	I. 62. 63
<i>Oüaille.</i>			
Nous sommes les Oüailles de Iesus-Christ,	I. 113	<i>Parroisse.</i>	
Oüaille. V. Pasteur:		De la grande difficulté qu'il y a au gouvernement d'une parroisse,	II. 378.
<i>Oüir.</i>			
Comment il faut Oüir la parole de Dieu,	I. 113	D'où est venue l'institution des parroisses,	III. 248.
<i>Oysiueté.</i>			
De l'Oysiueté que doiuent fuir les Ecclesiastiques,	II. 114. 115	<i>Parole.</i>	
Trois sortes d'Oysiueté & les moyens de la fuir,	II. 114. 115	L'energie de la Parole de Iesus-Christ.	I. 313.
D'où vient que la pluspart des Ecclesiastiques demeurent dans l'Oysiueté,	II. 348.	De la predication de la parole de Dieu,	II. 307. 308
Les moyens d'y remedier,	II. 3. 8	<i>Pasques.</i>	
<b>P</b>			
<i>Pacifique.</i>			
<b>P</b> ourquoy les Pacifiques sont dits bienheureux,	I. 190	Meditation pour le Dimanche de Pasques,	I. 264. 265
<i>Paix.</i>			
De la Paix,	I. 190	Meditation pour le iour de Pasques,	I. 264. 265.
Trois sortes de Paix,	I. 190	Pourquoy la feste de pasques est la plus grande de toutes parmi les Chrestiens,	I. 264. 265.
Difference entre la paix du monde & celle des Chrestiens,	I. 190. 191	Meditation pour le Lundy de Pasques,	I. 266.
De la Paix & con corde avec le prochain,	I. 192.	Meditation pour le Mardy,	I. 268
Moyen de la conseruer & entretenir,	I. 192. 193.	Des processions au temps de pasques,	I. 272.
De la Paix & con corde avec le prochain & les moyens de la conseruer & entretenir,	I. 191. 192. 193.	Meditations pour les Dimanches d'apres Pasques,	III. 51. 52. 53. 56. 59. 61. 64.
		<i>Passion.</i>	
		Circonstances de la passion de Iesus-Christ,	I. 38. 39
		Meditation pour le temps de la passion,	I. 253. 254.
		L'importance aux Chrestiens de mediter la mort & passion de Nostre-Seigneur,	I. 253. 254.

## Table des Matieres.

Ce que Nostre-Seigneur a souffert en sa Passion & comme il l'a souffert, I. 254  
 Comparaison de nous avec luy, I. 255  
 Des fruits que nous devons tirer de la Mort & Passion de Iesus Christ, I. 260. 261.

### Pasteur.

Nostre-Seigneur a dignement fait l'office de Pasteur, I. 111. 113  
 De la residence des Pasteurs, II. 362. 363.

Trois sortes de Pasteurs dans l'Eglise, III. 54.

Marques pour les discernir, III. 54  
 Combien peu de bons Pasteurs, III. 55  
 Du soin que doit prendre le Pasteur des brebis égarées, III. 67  
 Raïsons qui l'obligent à ce soin, III. 67. 68.

Comment il se doit comporter à la recherche des brebis, III. 68

Comment Nostre-Seigneur a parfaitement accompli les offices de Pasteur, III. 67.

De la residence des Pasteurs, III. 250. 251. 252.

### Patience.

De la Patience dans les persecutions, III. 64. 65.

De la douceur & patience des Ecclesiastiques enuers le prochain, III. 117. 118

### Patir.

Patir V. Souffrir,

### Patron.

Patron parfait, I. 108

Meditation pour la feste des saints Patrons en general, I. 362

Combien il importe d'estre deuot aux saints Patrons, I. 363

Les devoirs que nous leur devons rendre, I. 363

### S. Paul.

Meditation pour la feste de S. Pierre & de S. Paul, I. 365

Pourquoy Nostre-Seigneur à choisi saint Pierre & saint Paul pour Princes de son Eglise, I. 365

### Pauvre.

De la charité enuers les Pauvres, I. 167

Faire Paumosne enuers les Pauvres, I. 188.

Du soin des Pauvres, II. 245 246

### Pauvreté.

De la Pauvreté d'esprit, I. 170. 171

Trois sortes de Pauvreté, I. 171

La seule Pauvreté d'esprit est commandée, I. 171

Marques pour connoistre si on l'a, I. 172.

De la recompense & du merite de la pauvreté dès cette vie, I. 172. 173

L'exemple de Nostre-Seigneur pour nous porter à la Pauvreté, I. 173

De la Pauvreté que le fils de Dieu nous enseigne en la Creiche, I. 229

Pourquoy il a voulu naistre en cét estat, & l'instruction que nous en devons tirer, I. 229 230.

De la Pauvreté dans laquelle le Prestre doit continuellement viure, II. 325. 326

En quoy consiste l'esprit de Pauvreté & quels en sont les actes, II. 326

### Peché.

L'estat où estoit reduit l'homme par le Peché du premier Pere, I. 16. 17

Les Chrestiens sont obligez par le Baptesme, de fuir tout Peché, I. 26

Euiter les occasions du Peché, I. 27

De la griueteé du peché, prise de sa nature, I. 28. 29

Le Peché est vn neant, I. 28

C'est le plus grand mal qui soit & qui puisse estre, I. 28

De la griueteé du peché prise de la part de Dieu, I. 29

Pourquoy il est appelé l'ennemy capital de Dieu, I. 29

Qu'vn seul Peché déplaist plus à Dieu que ne luy plaisent toutes les bonnes oeuvres, I. 30

De la griueteé du Peché prise du benefice de la Redemption, I. 30 31

La griueteé du Peché prise de la part de l'homme, I. 32

Des effets du Peché, I. 33 34. 35

Le Peché souille l'homme, I. 35

Il luy fait perdre l'amitié de Dieu & le rend esclau du Diable, I. 34

Des maux qu'il cause a l'ame, I. 34. 35. 36

Chastiment du Peché, I. 36. 37

Chastiment du Peché en la personne des Anges, I. 36

En la personne des premiers peres, I. 37

Chastiment du Peché en la personne de Nostre-Seigneur, I. 38. 39

L'horreur qu'vn Chrestien doit auoir du Peché, I. 39

Le Peché est la cause de tous les maux, I. 39. 40.

Des Pechez en particulier que doiuent euiter les Chrestiens, I. 45. 46

Moyens de ne pas tomber dans le peché, I. 63 64

Necessité de la Penitence pour effacer les Pechez, I. 77

Remede pour remettre les Pechez, I. 78

Motifs de contrition tirez de la griueteé du peché en soy, I. 82. 83

La griueteé du Peché se tire de la personne offensée & qui offense, I. 83

Ingratitude de celuy qui offense, I. 84

Deux sortes de pechez sur lesquels il faut faire l'examen de conscience, I. 80

Source de nos pechez, I. 80

Griueteé des pechez des Ecclesiastiques, I. 84. 85

Qu'il se faut purger des affections au Peché qui restent encore apres la Confession sacramentale, I. 90

Second moyen pour éuiter le Peché, I. 67.

Le moyen dont le diable se fert pour nous faire tomber dans le Peché, I. 68

Troisième moyen pour éuiter le Peché, I. 69.

Le premier fruit de la penitence est vne haïne souueraine au Peché, I. 92

Reliquats du Peché, I. 94

Le nombre des Pechez & des graces déterminé, I. 124

Nous deuous attendre de Dieu la victoire de nos pechez, I. 147

Ce qu'il faut faire dans l'occasion du Peché, I. 150

La premiere loy du Christianisme, ne commettre iamais aucun Peché mortel, & fuir le veniel autant qu'on peut, I. 323

Les mal-heurs de ceux qui celebrent la Messe en l'estat de Peché, II. 283. 284

La mort que cause le Peché, III. 122. 123. 124.

De la douleur qu'on doit auoir de ses Pechez, III. 152. 153

Quelles proprietéz & conditions doit auoir cette douleur, III. 153

*Peché mortel.*

De l'horreur du Peché mortel, III. 135. 136

Quels sont les Pechez plus ordinaires que les Chrestiens doiuent éuiter, III. 136

Quels sont les moyens de s'en deliurer, III. 136.

*Peché veniel.*

Pourquoy le Peché veniel est contraire à Dieu, I. 41

Deux sortes de Pechez veniels, I. 42

Des effets du Peché veniel, I. 42 43

C'est vn obstacle aux graces efficaces, & il conduit au Peché mortel, I. 43

Chastiment du Peché veniel, I. 44

Moyens d'effacer le Peché veniel, I. 45

De l'horreur du Peché veniel, III. 137

Combien il est important d'éuiter les Pechez veniels de propos deliberé, d'affection & d'habitude, III. 137. 138

Quels sont les principaux qu'on doit éuiter, III. 138

Les moyens de remedier à ceux qu'on à commis, III. 139

*Pecheur.*

Ce qui nous fait connoistre que nous sommes Pecheurs, I. 180

De la recherche des Pecheurs & brebis égarées, III. 67. 68 69

Comme il faut se comporter pour attirer les Pecheurs, III. 70

*Peine.*

Des Peines de l'Enfer, I. 75 76

De leur eternité, I. 76

*Penitence vertu.*

De la vertu de Penitence, & sa necessité, III. 146. 147. 148.

Pourquoy est-on obligé à faire Penitence, III. 146. 147.

En quoy consiste le vray esprit de Penitence, III. 147. 148.

Quels sont les moyens pour l'acquérir & conseruer, III. 149

*Penitence.*

De la necessité de la Penitence, I. 76. 77

La bonté de Dieu de nous pouruoir du remede de la Penitence, pour effacer nos pechez, I. 77

Sa necessité à ceux qui ont offensé Dieu par le peché mortel, I. 77

Sa necessité à ceux qui sont iustes, I. 77

Du Sacrement de Penitence, I. 78

Necessité du Sacrement de Penitence, I. 78.

Conditions necessaires pour la rendre bonne, I. 79

Combien il importe d'en instruire le peuple, I. 79

Fondement de la Penitence, I. 80

Du bon propos necessaire pour vne vraye Penitence, I. 85. 86

De la satisfaktion, troisiéme partie de la Penitence,

Nous deuous tousiours adiouster quelque Penitence volontaire à celle qu'on nous enjoint au Sacrement, I. 88

Quelles sont ces Penitences volontaires, I. 88.

Des fruits de la vraye Penitence, I. 91. 92

Le premier fruit de la Penitence est vne haïne souueraine au peché, I. 92

Le second fruit, vne disposition à souffrir tout ce qu'il plaira à Dieu, I. 92

Le troisiéme fruit, vne grande apprehension de ne plus iamais retomber, I. 92

Que le Chrestien ne doit iamais quitter l'esprit de Penitence, mais le conseruer, I. 93.

Quels sont les actes de Penitence, I. 94  
 Necessité de faire Penitence, I. 94  
 Des aduantages de frequenter le Sacrement de Penitence, I. 204. 205  
 Dispositions avec lesquelles il faut s'en approcher, I. 205  
 Raifons qui obligent les Ecclesiastiques à faire Penitence, II. 76  
 Du Sacrement de Penitence, l'excellence de cét office, II. 299. 300  
 Nostre-Seigneur attire les hommes à Penitence en diuerfes façons, III. 114. 115  
 Du Sacrement de Penitence & du bon vsage qu'il en faut faire, III. 149. 150  
 Combien le frequent vsage de ce Sacrement est vtile aux Chrestiens, III. 149. 150  
 D'où vient que quelques vns ny font aucun profit, III. 150  
 Quelles dispositions faut-il auoir, III. 151  
 De l'administration du Sacrement de Penitence, III. 217. 218  
 Penitence. V. Satisfaction,  
*Pentecoste.*  
 Des dispositions à la feste de la Pentecoste, I. 280. 281. 282  
 Meditation pour le jour de la Pentecoste. I. 282. 283.  
*Pere.*  
 Amour des Peres enuers leurs enfans, I. 150.  
*Perfection.*  
 Le peché veniel empesch e l'ame d'arriuer à la Perfection, I. 42. 43  
 Du zele de la propre Perfection, II. 91. 92  
 De la Perfection Chrestienne, III. 130. 131. 132.  
 Ce qui oblige les Chrestiens de tendre à la Perfection Chrestienne, III. 130. 131  
 En quoy consiste cette Perfection, III. 131  
 Quels sont les moyens pour y paruenir, III. 132.  
*Persecution.*  
 De la Persecution & de la souffrance, I. 193. 194.  
 Que la Persecution est vtile, I. 194. 195. 196.  
 Pourquoi Nostre-Seigneur permet la Persecution de l'Eglise, III. 22  
 De la patience dans les Persecutions, III. 64. 65.  
 Quelles sont les Persecutions contre lesquelles nous deons fortement nous armer de patience, III. 65  
 Moyens de nous affermir contre les Persecutions, III. 66  
*Perseuerance.*  
 Ce n'est qu'à la Perseuerance que la couronne est deüe, I. 153

Que le S. Sacrement donne la Perseuerance, I. 383. 384  
 Perseuerance dans les bonnes resolutions, III. 5  
 De la Perseuerance & de la fidelité, III. 255. 256.  
 Quels sont les empeschemens de ces vertus, III. 256. 257  
 Les moyens de perseuerer iusques à la mort, III. 257. 258  
*Pesche.*  
 Comment il faut se comporter à la Pesche des ames, III. 70  
*Pescheur.*  
 Pourquoi Nostre-Seigneur pour ses Apostres a choisi des Pescheurs, I. 313  
 Pourquoi les hommes Apostoliques sont comparez a des Pescheurs, III. 70. 71  
*Plaire.*  
 Faire toutes ses actions à dessein de plaire à Dieu, 324  
*Plaisir.*  
 N'auoir aucune affection aux Plaisirs, I. 324.  
 Pourquoi le Chrestien doit euitter toute sorte de plaisirs, I. 54  
 En quoy consiste l'amour des Plaisirs, I. 55  
 Remede a ce mal, I. 55  
*Playe.*  
 De la consideration des Playes de Iesus-Christ, I. 225  
 Pourquoi Nostre Seigneur a voulu conseruer ses playes apres sa resurrection, I. 225.  
 Qu'il faut entrer dedans ces Playes, I. 226.  
 Ce que nous deons faire y estant entrez. I. 226. 227.  
*Plein-chant.*  
 De l'obligation qu'ont les Clercs de s'adonner à l'estude du Plein-chant, III. 181. 182.  
 Les moyens de reussir en cette estude, III. 183. 184.  
*Pleurs.*  
 Pleurs, V. Larmes,  
*Predicateur.*  
 Des qualitez des Predicateurs I. 316  
 Des qualitez d'vn Predicateur, II. 309. 310.  
 D'où vient que la pluspart des Predicateurs sont si peu de fruit, II. 310  
 Des Predicateurs de l'Euangile, III. 76  
 Predicateur. V. Apôstre. Missionnaire.  
*Predication.*  
 De la Predication de la parole de Dieu, II. 306. 307. 308.

- Necessité qu'il y a d'estre appellé au ministère de la Predication, à l'exemple de S. Iean pour y faire du fruit, III. 8. 9  
 Quelle est la Predication de S. Iean, III. 9  
*Presence.*  
 De l'exercice de la Presence de Dieu, I. 201.  
 Effets de la Presence de Dieu, I. 201  
 Moyens de la pratiquer, I. 201. 202  
 Occasions où il la faut pratiquer, 202  
*Presentation.*  
 Meditation pour la feste de la Presentation de la sainte Vierge, I. 353  
*Prescher.*  
 Ce qu'on entend par Prescher la parole de Dieu, II. 307. 308  
 Prescher. V. Mission.  
*Presbre.*  
 Quand est-ce que Nostre-Seigneur a ordonné les Prestres & autres ministres Ecclesiastiques, I. 258. 259  
 De la dignité des Prestres, I. 296  
 Pour quelle fin Dieu vous à choisy pour estre Prestre, I. 297  
 Les moyens qu'il vous donne pour arriuer à cette fin, I. 297  
 Raïsons qui obligent les Prestres d'estre sçauans, II. 22  
 Des grands maux que cause l'ignorance des Prestres, II. 24. 25  
 Quelle doit estre leur science, II. 26  
 De l'obligation qu'ont les Prestres de s'adonner à l'estude, II. 109. 110  
 De l'ordination du Prestre, II. 255  
 Du pouuoir donné au Prestre, II. 258. 259  
 Comparaison des Prestres du vieil & nouveau Testament, II. 260  
 Les rapports qu'il y a entre les fonctions de Prestre & l'office de Mere de Dieu, II. 263.  
 Les circonstances qui rendent la dignité des Prestres admirable, II. 263  
 Quel rapport il doit y auoir entre la vie des Prestres & la Mere de Dieu, II. 264. 265.  
 Comparaison entre la dignité Royale & les Prestres, II. 265. 266  
 De l'autorité des Prestres, II. 266  
 Du Royaume des Prestres, II. 267  
 Excellence des Prestres tirée de l'écriture sainte, II. 267. 268  
 Diuers noms donnez aux Prestres, II. 267. 268. 269.  
 Excellence des Prestres tirée des saints Peres, II. 269. 270. 271  
 Raïsons qui obligent les Prestres à la sainteté, II. 271. 272  
 En quoy consiste cette sainteté, II. 272
- Des dispositions pour estre Prestre, II. 273. 274.  
 Du petit nombre des Prestres qui seront fauvez, II. 275. 276  
 Sentiment des Peres à ce suiet, II. 276  
 Des fonctions du Prestre, II. 277  
 De la pureté de conscience requise aux Prestres, II. 281. 282  
 Raïsons qui obligent les Prestres d'empescher les chapelles domestiques, II. 289. 290. 291.  
 Ce que doiuent faire les prestres apres la sainte Messe, II. 293  
 Seconde fonction des prestres qui est l'administration des Sacremens, II. 294. 295.  
 Des qualitez & conditions que doit auoir vn prestre pour l'administration des Sacremens, II. 297. 298  
 Les motifs qui peuuent l'obliger à s'en acquiter dignement, II. 298. 299. 300  
 Obligation qu'ont les prestres de prescher la parole de Dieu, II. 307. 308  
 De l'obeïssance des Prestres à leur Euesque, II. 311  
 Quelques vertus requises à vn bon prestre. II. 321. 326. 327. 329. 331. 333. 335. 337.  
 Du zele de la gloire de Dieu que doit auoir vn bon Prestre, II. 323. 324  
 De l'esprit de pauvreté dans lequel le Prestre doit viure, II. 325. 326  
 Des grands maux que cause l'auarice des Prestres, II. 327. 328  
 De l'esprit de sacrifice dans lequel le Prestre doit viure, II. 329. 330  
 De la conuersation des Prestres, II. 331. 333. 335.  
 De la difficulté de la conuersion des Prestres, II. 337  
 En quoy se connoist vn Prestre auaricieux, II. 327. 328.  
 Raïsons qui obligent les Prestres de celebrer souuent, II. 351. 352  
 De la recompense des bons Prestres en cette vie & en l'autre, II. 380. 381. 382  
 Combien leur recompense est grande. II. 381. 382  
 Du mal-heur & chastiment des Prestres qui s'approchent indignement de la sainte communion, III. 111. 112. 114  
 De l'ordre du Prestre, III. 212. 213  
 Combien cet ordre surpasse les autres, ses obligations & dispositions, III. 213. 214  
 Des vertus necessaire aux Prestres, III. 220. 221  
 De la science des Prestres, III. 222. 223  
 Qu'ils doiuent estre sçauans, III. 222. 223  
 Quelle doit estre leur science, III. 223  
 Les moyens pour l'acquérir & en faire bon



*Table des Matieres.*

bon usage, III. 223  
 De la prudence spirituelle necessaire aux  
 Prestres, III. 225  
 De la sobriete necessaire aux Prestres,  
 III. 228 229.  
 De l'obeissance des Prestres aux supe-  
 rieurs Ecclesiastiques, III. 230. 231  
 Des principaux exercices necessaires aux  
 Prestres, III. 232. 235. 237. 240. 243. 245  
 De la bonne conuersation des Prestres,  
 III. 243.

*Prestre. V. Ecclesiastique.*

*Prestrise.*  
 De la Prestrise, III. 212.  
 De l'excellence de la Prestrise, II. 253.  
 254.  
 Son Ethimologie, & ce que signifie ce  
 mot, Sacerdoce, II. 214  
 Son excellence prise des ceremonies, II.  
 255. 256. 257  
 Son excellence par comparaison avec  
 les Prestres du vieil Testament, II. 260  
 Son excellence par comparaison à la  
 grace du Christianisme, II. 261 262  
 Son excellence par le rapport de la digni-  
 té de Mere de Dieu, II. 263. 264  
 Son excellence par comparaison avec la  
 dignité royale, II. 265. 266  
 Son excellence tirée des écritures sain-  
 tes, II. 267. 268  
 Son excellence tirée des sentimens des  
 SS. Peres, II. 269 270  
 Des dispositions à la Prestrise, II. 173.  
 274.

*Priere.*

Necessité de la Priere, I. 211 212  
 De quelles conditions doit estre accom-  
 pagnée la Priere, I. 212. 213  
 Priere publique & particuliere, II. 192  
 L'excellence de la Priere publique, II.  
 193.  
 La Priere necessaire pour acquerir &  
 conseruer la chasteté, II. 218  
 Priere V. Oraison.

*Priuer.*

Pourquoy Nostre - Seigneur s'est priué  
 pendant toute sa vie, de la gloire deüé na-  
 turellement à son corps, III. 38. 39. 40

*Privilège.*

Des Privilèges Ecclesiastiques, II. 111 112

*Procession.*

Raisons pourquoy on a institué des Pro-  
 cessions au temps Paschal, I. 272. 273  
 L'obligation que nous auons d'y assister  
 avec deuotion, I. 273  
 Ce que doiuent faire les Ecclesiastiques  
 en cette occasion, I. 273  
 Qu'est-ce que les Ecclesiastiques doiuent

faire au temps des Processions, I. 277  
 Qui doit porter la croix aux Processions,  
 II. 189.

*Procés.*

Les Ecclesiastiques doiuent éuiter les Pro-  
 cés, II. 317. 318  
 Les incommoditez qui en naissent, II. 317

*Prochain.*

Des assistances que les Ecclesiastiques  
 doiuent rendre au Prochain, III. 92. 93. 94  
 Comment & combien nous deuons aimer  
 nostre Prochain, I. 164  
 Qui est nostre Prochain, I. 164  
 Deux mesures pour aimer nostre Pro-  
 chain, I. 164. 165  
 En quoy nous deuons exercer la charité  
 du Prochain, I. 166. 167  
 La charité du Prochain doit regner en  
 nostre entendement, en nostre volonté, en  
 nostre bouche & en nos mains, I. 166. 167  
 Effet de la charité du Prochain, I. 167.  
 168.  
 Raisons pour supporter les defauts du  
 Prochain, I. 168  
 De la charité du Prochain & de sa necessi-  
 té, I. 159  
 De la paix & concorde avec le Prochain,  
 I. 191. 192. 193.  
 Ce que les Ecclesiastiques doiuent au Pro-  
 chain, II. 8  
 De la douceur & patience des Ecclesia-  
 stiques enuers le Prochain, III. 117. 118

*Profit.*

Pour connoistre le profit que l'on fait en  
 la vertu, III. 111

*Promesse.*

Des Promesses faites au Baptesme, I. 18  
 19. 20.  
 Obligation des Chrestiens d'accomplir  
 les Promesses faites au Baptesme, III.  
 133. 134.

*Propos.*

Du bon Propos necessaire pour vne vraye  
 penitence, I. 85. 86  
 Necessité du bon propos, & ce que c'est  
 que ce bon Propos, I. 86  
 Moyen de le rendre efficace, I. 86  
 Du bon Propos & de sa necessité, III.  
 154. 155.  
 Motifs qui nous obligent à garder le bon  
 Propos, III. 154  
 En quoy consiste ce bon propos, III. 155  
 Moyens de se rendre efficace, III. 156

*Prouidence.*

Nostre appuy en la diuine Prouidence,  
 I. 143. 147  
 De la Prouidence paternelle de Dieu,  
 III. 75.

*Prudence.*  
 Pourquoi Nostre-Seigneur demande-t-il  
 à ses Apôtres la vertu de Prudence, I. 298  
 Pourquoi, à la Prudence adiouste-il la  
 simplicité, I. 299  
 De la Prudence des prestres, III. 225  
 En quoy consiste cette vertu, & les moyens  
 de l'acquérir, III. 226. 227

*Pompe.*  
 Qu'est-ce qu'on entend par les Pompes  
 de Satan, III. 133  
 Quels sont les moyens pour y renoncer,  
 III. 134.

*Portier.*  
 De l'Ordre du Portier, II. 147. 148  
 Son excellence & ses fonctions, II. 147.  
 148.

De la premiere vertu qui est necessaire &  
 recommandable au Portier, II. 147. 149  
 Du respect & de la reuerence que le por-  
 tier doit porter aux lieux saints, II. 151  
 De quelques autres vertus conuenables  
 au Portier, la vigilance, la crainte de Dieu,  
 & la douceur, II. 153. 154  
 Quest ce que les Ecclesiastiques doiuent  
 scauoir de l'ordre du Portier, III. 187  
 Quelles sont les fonctions de cet Ordre,  
 III. 188.

Quelles sont les vertus qui luy sont pro-  
 pres, III. 188. 189  
 Du zele que doit auoir le Portier de la  
 maison de Dieu, III. 189. 190

*Possédé.*  
 De la façon d'exorciser les possédez, II.  
 164. 165.  
 Cette fonction est dangereux, II. 164  
 Les precautions qu'il y faut apporter,  
 II. 165.

*Possession.*  
 Comment se peut connoistre vne verita-  
 ble Possession, II. 165

*Psalmodier.*  
 Psalmodier. V. Chanter.

*Pudeur.*  
 Le front est le lieu de la Pudeur, I. 118

*Pureté.*  
 De la pureté de cœur, I. 188. 189  
 Combien cette Pureté est necessaire, en  
 quoy elle consiste, I. 189  
 De la pureté d'intention, I. 202. 203  
 La pureté est necessaire aux Ecclesiasti-  
 ques, I. 223. 224  
 De la Pureté de cœur, II. 99. 100  
 En quoy elle consiste, II. 101  
 Les moyens de l'acquérir, II. 101  
 De la Pureté de corps requise au tonsuré,  
 II. 102.

De la Pureté requise aux prestres, II.  
 281. 282.  
 Pureté V. Chasteté.

*Purgatoire.*  
 Puniton des pechez dans le Purgatoire,  
 I. 44.

Des tourmens extrêmes que souffrent les  
 ames dans le Purgatoire, I. 343. 344  
 Les moyens de les soulager, I. 343  
 Ce qu'il faut faire pour éuiter ces tour-  
 mens, I. 344

*Purification.*  
 Meditation pour la feste de la Purifica-  
 tion, I. 245. 246

*Purifier.*  
 Que nous deuons continuellement nous  
 purifier, I. 189

*Quarantaine.*  
 Pour quelles raisons l'Eglise a institué  
 la sainte Quarantaine, I. 249. 250. 251

*Quatre-Temps.*  
 Meditation pour les Quatre-Temps, I.  
 364. 365.  
 Pourquoi l'Eglise les a instituez, & de  
 l'importance de les bien employer, I. 365.  
 366.

*Raillerie.*  
 Des Railleries qu'il faut éuiter dans la  
 conuersation, II. 335  
 Deux sortes de railleries, II. 336

*Raison.*  
 Que la Raison n'est pas la regle de nos  
 actions en tant que Chrestiens, I. 107

*Rameaux.*  
 Meditation pour le Dimanche des Ra-  
 meaux, III. 48. 49

*Recompense.*  
 Quelle est la recompense promise dans  
 les beatitudes, I. 197

*Reconciliation.*  
 Du precepte de reconciliation, I. 162.  
 163.

*Reconnoissance.*  
 De la Reconnoissance enuers Dieu, III.  
 95. 96.

En quoy elle consiste, & les moyens de  
 la pratiquer, III. 36. 37

*Redemption.*  
 De la grioueté du peché prise du benefi-  
 ce de la Redemption, I. 30. 31

*Religieux.*  
 De l'excellence de l'estat Ecclesiastique  
 par rapport à celuy des Religieux, II. 13

*Table des Matieres.*

*Religion.*

Institution de la Religion, II. 2  
 Tout l'employ des Ecclesiastiques doit  
 estre aux actes de Religion, II. 6  
 Quels sont ces actes, II. 6. 7

*Reliques.*

Pour la feste de la translation des Reli-  
 ques de S. Nicolas, I. 366. 367  
 Motifs pour les honorer, I. 367

*Reputation.*

Conferuer la Reputation d'autruy, III. 4

*Residence.*

De la Residence personnelle des pasteurs,  
 II. 362.

Des grands maux qui arriuent de la non  
 Residence, II. 363

Les pretextes & excuses refusez, II.  
 364. 365.

De la Residence des pasteurs, III 270.  
 251. 252.

Les raisons qui obligent de Resider, III.  
 251.

Les excuses vaines de ceux qui ne veulent  
 Resider, III. 251. 252

*Resignation.*

Resignation de la sainte Vierge a Dieu,  
 I. 354.

*Resolution.*

Perseuerance dans les bonnes Resolu-  
 tions, III. 5

Resolution. V. propos.

*Respect.*

Combien le mal du Respect humain est  
 vniuersel, I. 118

*Ressemblance.*

Ressemblance que nous deuons auoir  
 avec Iesus-Christ, I. 108. 109. 110

*Ressembler.*

Qu'est-ce que Ressembler a Iesus-Christ,  
 I. 14.

*Resurrection.*

Pourquoy Nostre-Seigneur a voulu con-  
 feruer ses playes apres sa Resurrection, I.  
 225. 226.

De la Resurrection spirituelle, I. 264. 265  
 Marques de la Resurrection veritable, I.  
 266. 267.

Verité touchant la Resurrection, III. 102

*Resusciter.*

Du fils de la veuve de Naïm Resuscité,  
 101.

Comment il faut resusciter avec Nostre-  
 Seigneur, I. 264. 265

Marques pour connoistre si nous som-  
 mes vraiment Resuscitez, I. 265

*Retraite.*

De la retraite & éloignement du monde,  
 I. 302.

Comparaïson de la retraite des Ecclesia-  
 stiques dans les Seminaires, I. 303

De la Retraite annuelle, II. 355. 356  
 Combien elle est necessaire aux Ecclesia-  
 stiques, II. 355

Ce qu'on y doit faire, II. 356  
 Les motifs pour la faire, II. 356

De la Retraite annuelle, III. 245. 246  
 Motifs de cette Retraite, III. 245

Dispositions qu'on y doit apporter, III.  
 246.

De quoy on doit traiter en la Retraite,  
 III. 247.

*Reuenu.*

Des Reuenus Ecclesiastiques, II. 113. 114;  
 123.

*Richesses.*

De l'amour des Richesses, I. 53

*Rogations.*

Meditation pour le iour des Rogations,  
 I. 276. 277.

Pourquoy ont esté instituez les Rog-  
 ations, I. 276. 277

*Roy.*

Meditation pour la veille & le iour des  
 Roys, I. 242. 243. 244

Comment Nostre-Seigneur est appellé  
 Roy dans l'Escriture, III. 48

Les deuoirs que nous luy deuons en cette  
 qualité, III. 49

*Royaume.*

Qu'el est le Royaume des Cieux en cette  
 vie, I. 173

Du Royaume des Prestres, II. 267

*Royauté.*

Pourquoy Nostre-Seigneur refuse la  
 Royauté, III. 44. 45

De la Royauté de Nostre-Seigneur, & ce  
 que nous luy deuons en cette qualité, III.  
 48. 49.

**S**

*Sacerdoce.*

**D**V Sacerdocs Euangelique, I. 296  
 Sacerdoce V. Prestre. Prestre.

*Sacrement.*

Que tous les Ordres ne font qu'un Sacre-  
 ment, II. 144

De l'administration des Sacremens, II.  
 296. 297.

Des qualitez & des conditions que doit  
 auoir vn Prestre pour cela, II. 297. 298

Les motifs qui peuuent l'obliger a s'en ac-  
 quitter dignement, II. 198

*Table des Matieres.*

De l'administration des Sacremens en particulier,	II. 199	Moyens de sanctifier cette feste,	I. 340.
De l'administration des Sacremens,	III. 217.	Meditation pour la feste de tous les Saints,	I. 341
<i>S. Sacrement.</i>		Combien est grand le bon-heur des Saints,	I. 341. 342
De la frequentation du saint Sacrement.	I. 206	Quelles circonstances de cette gloire,	I. 342.
Pour la feste du saint Sacrement,	I. 291. 292.	Les moyens d'y arriuer,	I. 342
De sa grandeur & de son excellence,	I. 292. 294.	Difference entre les Saints pour leurs couronnes,	I. 316
Du bon vsage de ce diuin Sacrement,	I. 292.	Pourquoy toutes les Eglises sont dediées à Dieu sous l'inuocation de quelque Saint,	I. 362.
Meditation pour le Dimanche de l'Octaue du saint Sacrement,	I. 294	Motifs pour honorer les Reliques des Saints,	I. 367 368. 369
Meditation pour le jour de l'Octaue du saint Sacrement,	I. 296	De la vocation des Saints,	II. 33. 34. 35. 38. 39.
Meditation pour l'Octaue du saint Sacrement,	I. 371. 372	<i>Sainteté.</i>	
Que Nostre-Seigneur doit operer nostre conuersion au saint Sacrement,	I. 373. 374	Qu'est-ce que la Sainteté & en quoy elle consiste,	I. 25
Que Nostre Seigneur au saint Sacrement nous fait croistre en grace,	I. 376 377	De la Sainteté des Prestres,	II. 271. 272
Que le saint Sacrement sert pour surmonter les tentations,	I. 378. 379	De la Sainteté que nous deuons imiter en Dieu,	I. 289 290
Que le saint Sacrement nous sert de consolation dans nos souffrances,	I. 380. 381	En quoy consiste cette imitation de la Sainteté de Dieu,	I. 290 291
Que le saint Sacrement donne ioye & sauueté à l'ame qui le reçoit,	I. 382. 383	Difference de la Sainteté des Prestres de l'ancien & nouveau Testament,	II. 261
Que Nostre-Seigneur au saint Sacrement nous donne la perseuerance,	I. 383. 384	<i>Salut.</i>	
Que le saint Sacrement cause vne bonne mort,	I. 385. 386	En quoy gist nostre salut,	I. 109
<i>Sacrifice.</i>		Marque pour arriuer au Salut,	I. 189
Du saint Sacrifice de la Messe,	I. 294. 295	Comment se donne la grace du Salut,	I. 212.
Difference entre les Sacrifices du vieil & du nouveau Testament,	II. 260	Les Ecclesiastiques sont cooperateurs avec Dieu au salut des hommes,	II. 7. 8
De l'excellence du Sacrifice de la Messe,	II. 277. 278.	Des obligarions que nous auons de traualier à nostre Salut,	III. 98. 99
Quatre sortes de Sacrifices en l'ancienne Loy,	II. 279 280	Les raisons que nous en auons,	III 98
De l'esprit de Sacrifice dans lequel le Prestre doit viure,	II. 329. 330	D'où vient que si peu y pensent,	III. 99
En quoy consiste cét esprit & des moyens de l'entretenir,	II. 330. 331	Comment il faut y traualier,	III. 100
<i>Saint.</i>		Duzele du salut des ames,	III. 220. 221
Pourquoy les Chrestiens sont appelez Saints,	I. 24	<i>Samedy-Saint.</i>	
Nous pouons deuenir Saints avec la grace,	I. 25	Meditation pour le Samedy - Saint,	I. 262. 263.
Saints suiés à faillir,	I 108	<i>Sanctification.</i>	
Les moyens de deuenir Saints,	I. 236. 237	En quoy consiste la Sanctification,	I. 290
Que Dieu est particulierement appellé Saint.	I. 289. 290	<i>Sapience.</i>	
Meditation pour la Vigile de tous les Saints,	I. 329. 340	Du don de Sapience,	I. 134
Pourquoy l'Eglise a institué la feste de tous les Saints,	I. 340	Qu'est-ce que ce don, & combien il est necessaire,	I. 134
		Les moyens de l'acquerir,	I. 135
		<i>Satan.</i>	
		Qu'est-ce que les Peres entendent par les pompes de Satan,	III. 131. 134
		<i>Satisfaction.</i>	
		De la satisfaction Sacramentale,	I. 87
		Trois sortes de Satisfactions,	I. 87.

*Table des Matieres.*

Satisfaction temporelle, I. 88  
 Satisfaction volontaire, I. 88  
 De la satisfaction au Sacrement de Penitence, III. 156. 157. 158  
 Les raisons qui obligent à recevoir les satisfactions imposées par le Prestre, III. 157.  
 Quels aduantages ont les satisfactions Saramentales sur les volontaires, III. 158  
 Quelles sont les satisfactions que les Ecclesiastiques se doiuent imposer eux-mesmes, III. 158. 159

*Sauué.*

Peu de Sauuez, I. 123

*Sauuer.*

Pour estre Sauué, il faut s'acquiter de ses obligations, III. 78

*Scandale.*

Iesus-Christ appellé Pierre de Scandale, III. 11. 12.

Du Scandale du mauuais exemple, III. 125. 126.

*Sçauant.*

Raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'estre Sçauans, II. 22

Belle leçon que sainte Geneuiève fait aux Sçauans, I. 241

*Sçauoir.*

Du desir immoderé de Sçauoir, I. 51. 52

*Science.*

De la curiosité dans les Sciences, I. 51

Le domage quelle apporte, I. 51. 52

Remede'à ce mal, I. 51

Du don de Science, quel il est, & les moyens de l'obtenir, I. 132

Quelle doit estre la Science des Ecclesiastiques, II. 26. 27

La Science requise à vn homme Apostolique, III. 59. 60

Quelle doit estre la Science requise aux Ecclesiastiques, III. 60

De la Science des Prestres, III. 222

*Secours.*

Secours. V. Assistance.

*Sel.*

Pourquoy le Sel au Baptisme dans la bouche de l'enfant, I. 134

*Semaine.*

La maniere de bien passer la Semaine Sainte, I. 255. 257

Pratiques pour la bien passer, I. 256. 257.

*Seminaire.*

Comparaison de la retraite des Ecclesiastiques dans les Seminaires, I. 301. 304

Les Ecclesiastiques doiuent demeurer quelque temps dans vn Seminaire, II. 357

Les aduantages que l'on en retire, II. 357. 358.

Comment il faut s'y comporter, II. 358  
 Les manquemens qu'on y commet d'ordinaire, II. 359

Qui sont ceux dans les Seminaires qui sont semblables au sel pierreux & épineux, à ce grand chemin & à la bonne terre, III. 32

*Sermon.*

Sermon V. Predication.

*Service diuin.*

Seruice diuin. V Office diuin.

*Seruir.*

Toute nostre estude doit estre de seruir Dieu, I. 6

Qu'est-ce que seruir Dieu, I. 7

*S. Simeon.*

De la prediction de saint Simeon touchant Nostre-Seigneur, III. 10. 11. 12

*S. Simon.*

Meditation pour la feste de saint Simon & saint Iude, I. 338

*Simonie.*

De la Simonie & comme elle se commet, II. 116.

*Simplicité.*

Pourquoy Nostre-Seigneur demande-t-il la simplicité à ses Apostres, I. 299

*Sobrieté*

De la Sobrieté necessaire aux Prestres, III. 228.

En quoy elle consiste, III. 229

Les moyens pour l'acquérir, III. 229

*Soif.*

De la faim & de la Soif de la Iustice, I. 185

*Solitude.*

Pourquoy saint Iean Baptiste se retire de si bonne heure dans la Solitude, I. 302

Solitude de sainte Marie Magdelaine, I. 312.

*Soufflet.*

Du Soufflet au Sacrement de Confirmation, I. 127

*Souffrance.*

De la persecution & de la Souffrance, I. 191. 194.

Combien la Souffrance est vtile, I. 194

De l'amour des Souffrances à l'exemple de Nostre-Seigneur, I. 255. 254

Que le saint Sacrement nous sert de consolation dans les Souffrances, I. 380. 381

*Souffrir.*

Il faut Souffrir pour la Iustice, I. 194. 195. 196.

Il faut souffrir de tous, I. 196

## Table des Matieres.

- Ce que Nostre-Seigneur a Souffert en sa Passion & comme il l'a Souffert, I. 254  
 Pourquoi Nostre-Seigneur Souffre tant de peines en la Croix, I. 260. 261
- Soulagement.*  
 Soulagement, V Assistance.
- Soumission.*  
 Exemple de Soumission en Iesus-Christ, I. 237. 238  
 Soumission, V. Obeissance,
- Sourd.*  
 Du Demon Sourd & muet, III. 41. 42  
 Du Sourd de l'Euangile, III. 90. 91
- Soûdiacre.*  
 Institution du Soûdiacre, I. 259  
 De l'Ordre du Soûdiacre en particulier, II. 176. 177. 178.  
 De son excellence, II. 184  
 La grandeur de cét Ordre se tire des ceremonies & du changement qui s'y fait, II. 184.  
 Du pouuoir qu'il donne, II. 185  
 La premiere vertu correspondante à son Office, II. 186  
 Des fonctions du Soûdiacre, II. 186  
 Deux vertus correspondantes à ces fonctions, II. 186. 187  
 Des fonctions du Soûdiacre qui regardent l'instruction des fideles, II. 188  
 Des conditions requises pour recevoir l'Ordre de Soûdiacre, II. 190  
 Des obligations du Soûdiacre à l'égard de Dieu, II. 191. 192  
 Des obligations du Soûdiacre à l'égard de l'Eglise, II. 202. 203  
 Il doit le respect, l'amour & le seruice, II. 202. 203.  
 Des obligations du Soûdiacre à l'égard de soy-mesme, II. 204  
 Qu'il est obligé à la chasteté & continence & pourquoy, II. 194. 195  
 De l'Ordre du Soûdiacre, III. 197. 198  
 Quelles sont les fonctions & obligations du Soûdiacre, III. 198  
 Quelles sont les dispositions pour recevoir cét Ordre, III. 199  
 De la chasteté que doit auoir le Soûdiacre, III. 205. 206
- Soutanelle.*  
 Obseruation sur les Soutanelles, III. 172. 173. 174. 175. 176.
- Soutanne.*  
 Obligation des Ecclesiastiques à porter la Soutanne, III. 170. 171  
 Quels sont les pretextes de ceux qui s'en veulent dispenser, III. 172
- Spirituel.*  
 Des principes de la vie Spirituelle, I. 199. 200.
- Studiofité.*  
 De la Studiofité necessaire aux Ecclesiastiques, II. 108. 109
- Subtilité.*  
 De la Subtilité, I. 266. 267
- Suiure.*  
 Du desir de Suiure Iesus-Christ, I. 279  
 Promptitude de saint Matthias à suiure Iesus Christ, I. 330. 331  
 Du zele des peuples à suiure Iesus-Christ, III. 43. 44.
- Superfluité.*  
 En quoy les Ecclesiastiques doiuent éviter les Superfluites, II. 81. 82
- Superieur.*  
 De l'obeissance des Prestres aux Superieurs Ecclesiastiques, III. 230. 231
- Supporter.*  
 Supporter les defauts du prochain, I. 167. 168.
- Surdité.*  
 De la Surdité spirituelle, III. 90. 92  
 Qu'est-ce que la Surdité spirituelle, III. 90  
 Combien elle est dangereuse aux Ecclesiastiques, III. 91  
 Remedes à ce mal, III. 9. 92
- Surplis.*  
 Que signifie le Surplis blanc, II. 67  
 De la ceremonie du Surplis qui se donne par l'Euesque à la tonsure, II. 98  
 Combien le Surplis est vn habit honneste, II. 98  
 Quelles sont les significations du Surplis, II. 99.  
 Quel vsage en doiuent faire les Clercs, II. 99.  
 De la pureté de conscience requise aux Ecclesiastiques marquée par le Surplis, II. 100. 101.  
 Du Surplis & de sa signification, III. 177  
 Combien le Surplis est vn habit honorable, III. 177  
 Quel vsage en doiuent faire les Clercs, III. 172.  
 Quelles sont ses significations, III. 17 & 179.
- T**
- Tabernacle.*  
**T**Abernacle. V. Eglise.  
 Du bon vsage des Talents que Dieu nous a donnez, I. 221. 222
- Talent.*

*Temple.*

Temple. V. Eglise.

*Temps.*

Meditation pour les Quatre-Temps, I.

364. 365. 366.

Du reglement de son Temps, II. 345. 346

Raisons qui obligent à ce reglement, II. 345.

En quoy consiste ce reglement, II. 345

Du bon employ du Temps, III. 128. 129

Les moyens de le bien employer, III.

129. 130.

*Tentation.*

Ce qu'il faut faire dans la tentation, I. 150.

Que le S. Sacrement sert pour surmonter les Tentations, I. 378. 379

De la Tentation de Iesus-Christ au desert, III. 36.

Pourquoy il a voulu estre Tenté en cette façon, III. 36. 37

Les moyens qu'il nous apprend contre les Tentations, III. 37

*Terre.*

Quatre sortes de Terre dont l'Euangile fait mention, III. 31. 32

*S. Thomas.*

Meditation pour le iour de saint Thomas Apstre, I. 225. 226

*Titre.*

Du Titre necessaire aux Ordres Majeurs, II. 179.

*Tonsure.*

De la Tonsure, II. 59. 60

De l'excellence de la Tonsure tirée de quelques comparaisons, II. 59. 60

Ce qu'est la Tonsure à l'estat Ecclesiastique, II. 59. 60

La confusion de ceux qui estiment si peu la Tonsure, II. 61

De l'excellence de la Tonsure, II. 61

Qu'est-ce que la Tonsure, II. 61. 62

Combien authentique & digne de veneration pour les auteurs de son institution, II. 62.

Combien sa fin est noble, II. 62. 63

De l'excellence de la Tonsure prise du nom de Clerc, II. 63

De son excellence prise du rapport quelle a avec le Baptisme, II. 63

Rapport des effets du Baptisme & de la Tonsure, II. 63. 66

Des conditions de celui qui se presente à la Tonsure, II. 67. 68. 69

Motifs pour ceux qui prennent la Tonsure, II. 68

Des dispositions pour bien recevoir la

Tonsure,

II. 69. 70

Des ceremonies de la Tonsure, II. 71. 72. 73.

De la coupure des cheveux qui se fait en la Tonsure, II. 79. 80

Pourquoy on donne vn cierge ardent à celui qui reçoit la Tonsure, 87. 88

De la promesse que fait le Clerc à la Tonsure, II. 92. 93

De la ceremonie du Surplis qui se donne par l'Euesque à la Tonsure, II. 98. 99

De la pureté de conscience requise aux Ecclesiastiques marquée par le Surplis, II. 100. 101.

De l'obligation des Clercs à raison de la Tonsure, II. 105. 106

Des effets de la Tonsure, II. 110. 111

*Tonsuré.*

Les raisons qui obligent les Tonsurez à porter l'habit de leur profession. II. 73

Les obiections refutées & la resolution à prendre sur ce suiet, II. 74

De la vie penitente que doit mener le Tonsuré, II. 75. 76

Obligation des Tonsurez à porter les cheveux courts, II. 80

De l'obligation des Tonsurez d'éviter toutes superfluités, II. 91

De la couronne du Tonsuré, II. 83. 84

Obligation des Tonsurez de porter leurs croix & se mortifier, II. 85. 86

De la ceremonie du cierge ardent qui est donné au Tonsuré, II. 87. 88

Obligation du Tonsuré de donner bon exemple au prochain, II. 89. 90

Pourquoy le surplis donné au Tonsuré, II. 99.

De la pureté de cœur requise au Tonsuré, II. 99. 100

De la pureté de corps requise au Tonsuré, II. 102

De la chasteté que doiuent auoir les Tonsurez, II. 102

De la vie que doit mener le Tonsuré, II. 103.

De l'obligation qu'ils ont d'assister aux offices publics, II. 105. 106

Ce qu'il doit faire assistant au service divin, II. 107. 108

De son obligation pour chanter & psalmodier, II. 107

De la Tonsure Ecclesiastique, III. 168

Qu'est-ce qu'un Ecclesiastique est obligé de scauoir de la Tonsure, III. 168. 169. 170

Quelles sont les ceremonies qui s'observent en donnant la Tonsure, & quelles en sont les significations, III. 169

Quels sont les fruits de cette doctrine, III. 169.

Des obligations de porter la Tonsure,	III. 171.	Il faut qu'un Chrestien pratique la Vertu,	I. 95.
Obligation des Tonsurez de s'adonner à l'estude du Plein-chant,	III. 181. 182. 183	L'abus de la plus-part des hommes en ce point,	I. 95. 96
<i>Toussaints.</i>		Des aduantages de la Vertu en cette vie,	I. 97.
Meditation pour la Vigile de la Toussaints,	I. 339. 340	La Vertu est honorable en cette vie,	I. 97
<i>Trafic.</i>		Elle est profitable, produisant le Centuple,	I. 97. 98
Du Trafic défendu aux Ecclesiastiques,	II. 319. 320.	Le Ciel est la recompense pour la Vertu en l'autre vie,	I. 98. 99
<i>Transfiguration.</i>		L'vnique chemin pour arriuer à l'autre vie est la Vertu,	I. 99
De la Transfiguration de Nostre-Seigneur sur le Thabor,	III. 38. 39	Motifs pour embrasser la Vertu,	I. 100
De l'opposition de la Transfiguration & Passion,	III. 39	Pourquoy la Vertu est aisée & ce qui la rend aisée,	I. 100
<i>Trauail.</i>		S'il y a de la difficulté, & en quoy,	I. 101
Du Trauail contre l'osiuerté,	II. 347. 348	Quelle doit estre la Vertu des Chrestiens, & sa difference d'aucc la Vertu morale,	I. 101. 102.
Raisons qui obligent les Ecclesiastiques au Trauail,	II. 347	Ily a peu de Vertus Chrestiennes,	I. 101. 102
Obligation des Ecclesiastiques au Trauail,	III. 28. 29. 30	Difference d'entre les Vertus des Philosophes & celle des Chrestiens,	I. 102
<i>Trauailler.</i>		Difference entre les Vertus morales & infuses,	I. 102
Des obligations que nous auons de Trauailler à nostre salut,	III. 98. 99. 100	Combien grande doit estre la Vertu des Chrestiens,	I. 103. 104
De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de Trauailler,	III. 28. 29. 30	Iusques à quel point de perfection va la Vertu des Chrestiens,	I. 104
<i>Trepassee.</i>		En quoy consiste particulièrement la Vertu,	I. 105
Meditation pour le iour des Trepassez,	I. 343 344.	La Vertu consiste auedans,	I. 105
<i>S. Trinité.</i>		Des Vertus les plus necessaires au Chrestien,	I. 135. 136
Pour le Dimanche de la sainte Trinité,	I. 289. 290.	Des Vertus Theologales, Foy, Esperance, Charité,	I. 135. 136
<i>Triomphe.</i>		Les Vertus Theologales sont les plus excellentes de toutes,	I. 137. 136
Triomphe de Nostre-Seigneur sur la Mort & l'Enfer,	I. 262. 263	Pourquoy la charité est la plus excellente de toutes les Vertus,	I. 148
<i>Tristesse.</i>		Fondement de toutes les Vertus,	I. 177
Tristesse dans ce monde,	I. 184	Des moyens pour acquerir & perseuerer dans la pratique des Vertus Chrestiennes,	I. 198. 199.
<b>V</b>		Second moyen pour faire progrès en la Vertu,	I. 202. 203.
<i>Vanité.</i>		Troisième moyen pour faire progrès en la Vertu,	I. 204
Combien la Vanité est à craindre dans les bonnes actions,	I. 49	Quatrième moyen pour faire progrès en la vertu,	I. 210. 211
Vanité. V. Gloire.		Cinquième moyen pour acquerir les Vertus Chrestiennes,	I. 211. 212
<i>Vendredy-Saint.</i>		Sixième & dernier moyen pour acquerir & conseruer les Vertus Chrestiennes,	I. 21. 214
Meditation pour le Vendredy-Saints,	I. 160.	Moyen pour acquerir les Vertus Ecclesiastiques,	II. 341. 343. 345. 347. 349. 352. 353. 355. 357.
<i>Vengeance.</i>		Pour connoistre l'auance que l'on fait en la Vertu,	III. 111
Du desir de Vengeance,	I. 61		
<i>Verité.</i>			
Veritez speculatiues,	I. 138		
Des Veritez Chrestiennes,	I. 199. 200		
<i>Vent.</i>			
Le saint Esprit descend en forme de Vent,	I. 282. 283.		
<i>Vertu.</i>			
Obligation des Chrestiens à la Vertu,	I. 95		



## Table des Matieres.

### *Vertueux.*

Il n'est pas temps d'attendre à l'heure de la mort, à estre vertueux, I. 72  
 Les marques pour discerner vn homme vertueux d'auec celuy qui ne l'est pas, I. 105. 106.

### *Vestement.*

Vestement V. Habit.

### *Victoire.*

Victoire de Iesus-Christ sur la Mort, l'Enfer & le Diable, I. 262. 263

### *Vice.*

La difficulté de la vertu se trouue dans le vice, I. 101

### *Vie.*

Meditations de la Vie Chrestienne, I. 123  
 De la fin de l'homme en cette vie, I. 5  
 Apres cette vie, I. 8. 9

D'où vient le desordre dans la Vie des Chrestiens, I. 12

De la Vie nouvelle & diuine qu'on reçoit au Baptesme, I. 13. 14

En quoy consiste cette Vie nouvelle, I. 13. 14

Fondement de la Vie Chrestienne, I. 17. 18

Que nous deuons viure de la Vie de Iesus-Christ, I. 12. 23

Les veritez de la Vie illuminatiue, I. 95

La vertu est honorable en cette vie, I. 97

Le Ciel est la recompense de la Vertu pour l'autre Vie, I. 98. 99

Quelle est cette recompense, I. 99

Le chemin pour y arriuer est la Vertu, I. 69

La Vie Chrestienne fondée sur Iesus-Christ, I. 107

En quoy consiste le bon-heur de cette Vie, I. 170

Des principes de la Vie spirituelle, I. 199

De la force de ces principes, I. 199

Moyens de les rendre efficaces, I. 200

Se prescrire vn reglement de Vie, I. 215

Meditation de la Vie Chrestienne, I. 215

Quatre principales qualitez de la Vie glorieuse, I. 266. 267

De la Vie commune, I. 287

Meditations de la Vie Ecclesiastique, II. 2. 3. 59. 60.

De la Vie innocente requise pour entrer dans l'estat Ecclesiastique, II. 20. 21

De la Vie penitente que doit mener le Tonfuré, II. 75. 76

En quoy consiste cette Vie Penitente, II. 76.

### *S. Vierge.*

De la Conception de la Vierge, I. 223. 224

Les raisons qui nous obligent de nous offrir & consacrer à la sainte Vierge, I. 245

246.

Quels sont les deuoirs que nous sommes obligez de luy rendre, I. 246. 247

Meditation pour la Visitation de la sainte Vierge, I. 308. 309

De l'Assomption de la sainte Vierge & des faueurs quelle reçoit en ce iour-là, I. 318. 319. 320.

Meditation pour la Natiuité de la sainte Vierge, I. 325. 326

Meditation pour la Presentation de la sainte Vierge, I. 353. 354.

De la deuotion à la sainte Vierge, II. 353

En quoy consiste cette deuotion, II. 354.

### *Vigilance.*

De la Vigilance, II. 155

### *Visitation.*

Meditation pour le iour de la Visitation de la sainte Vierge, I. 308

### *Visite.*

Trois vertus que nous enseigne la sainte Vierge à pratiquer dans nos Visites, I. 308. 309.

Des regles à obseruer dans nos Visites, I. 308. 309.

### *Viure.*

Raisons qui obligent à ne viure que pour Dieu, I. 77

### *Vocation.*

De la vocation à l'estat Ecclesiastique, I. 244.

De la Vocation à l'estat Ecclesiastique, I. 247. 248.

De la Vocation, I. 313. 314.

De la Vocation, I. 320.

Pourquoy l'Eglise si souvent nous met deuant les yeux la necessité de la Vocation, I. 321.

Marques pour discerner les veritables d'auec les fausses Vocations, I. 321. 322.

De l'importance de la Vocation en toute sorte d'estat & de condition, I. 27. 28.

Qu'est-ce qu'on entend par ce mot de Vocation, II. 28. 29.

De la necessité de la Vocation prouuée par l'autorité de l'Ecriture, II. 29. 30.

Preuues dans l'ancien & nouveau Testament, II. 30. 31.

De la necessité de la Vocation prise de l'exemple de Nostre-Seigneur, II. 31. 32.

De la necessité de la Vocation prise de l'exemple des Saints, II. 33. 34. 35.

Des marques de la Vocation, II. 35. 36.

De la fausse & vraye Vocation, II. 35. 36.

Des marques de la veritable & legitime Vocation, II. 37. 38. 39.

De la Vocation ordinaire & extraordinaire, II. 39. 40.

Autre marque fondamentale de la Voca-

*Table des Matieres.*

tion,	II. 44. 45	<i>Vœu.</i>
Ce qui empesche de connoistre & de bien iuger de nostre vocation à l'estat Ecclesiastique,	II. 47. 48. 49	Du Vœu des Chrestiens au Baptesme, I. 18.
Des mal-heurs qui arriuent à ceux qui entrent sans vocation à l'estat Ecclesiastique,	II. 50	<i>Voix.</i>
Quel remede à ceux qui sont entrez dans l'estat Ecclesiastique, sans marque de Vocation,	II. 54. 55	Voix. V. Parole.
Qu'il ne suffit pas d'estre appellé legitimement, si on ne correspond à sa vocation,	II. 56. 57.	<i>Volonté.</i>
Quelle marque de Vocation que nous reconnoissons en nous, il faut apprehender & correspondre,	II. 56. 57	De la conformité à la Volonté de Dieu, I. 155. 156.
La Vocation diuine necessaire à la Ton- sure,	II. 69. 70	En quoy elle consiste & comment No- stre-Seigneur l'a pratiquée, I. 156. 157.
De la Vocation aux benefices, II. 119 120		<b>Y</b>
De la Vocation à la Prestreise, II. 255		<i>Yuroye.</i>
De la Vocation de saint Matthieu & de sa correspondance à la grace, I. 330. 331		<b>D</b> E l'Yuroye que l'ennemy seme parmy le bon grain, III. 23 24
L'estime qu'on doit faire de sa Vocation, II. 340. 341.		Quelle est cette Yuroye, & les moyens de l'arracher, III. 25. 26. 27
On doit estimer toutes les graces de sa Vocation, II. 341		<b>Z</b>
En quoy consiste l'estime que les Eccle- siastiques doivent faire de leur Vocation, II. 341. 342.		<i>Zele.</i>
De la Vocation de saint Iean Baptiste, III. 8. 9.		<b>R</b> Aisons qui obligent les Ecclesiastiques au Zele, II. 91. 92
La Vocation se fait en diuerfes façons, III. 114. 115.		En quoy consiste ce Zele, II. 91. 92
De la Vocation & de sa necessité, III. 162. 163. 164.		Les moyens de l'acquérir, II. 92
Raisons qui prouuent la necessité de la Vocation à l'estat Ecclesiastique, III. 163		Du Zele de la maison de Dieu, II. 149
Quels sont les defauts que l'on commet ordinairement en la Vocation, III. 163. 164		Zele pour l'instruction du peuple, II. 159 160.
Quest-ce que Vocation & qu'elles sont les marques d'une Vocation legitime, III. 193. 194.		Du Zele du salut desames, III. 220. 221
		Ce que c'est que le Zele & ses actes prin- cipaux, II. 241
		Des qualitez qui doivent accompagner le Zele pour le rendre legitime & profita- ble, II. 243
		L'exemple de Nostre-Seigneur, II. 244
		Du Zele de la gloire de Dieu & en quoy il consiste, II. 243. 244
		Du Zele des peuples à suivre Iesus- Christ, III. 43. 44
		Du Zele de la maison de Dieu, III. 188, 189. 190.
		Quelles sont les marques de ce Zele, III. 190.

**F I N.**

P R I V I L E G E D V R O Y .



**L** OVIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement de Paris, Thouloufe, Rouën, Bordeaux, Rennes, Dauphiné, Prouence, Pau, Mets; Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel; Preuost de Paris; Senefchaux ou leurs Lieutenans; Baillifs & tous autres nos Iusticiers ou Officiers qu'il appartiendra, Salut Nostre cher & bien amé. **G E O R G E S I O S S E** Marchand Libraire en nostre bonne Ville de Paris, Nous a fait remontrer qu'il a cy-deuant fait imprimer, en vertu des Lettres de Priuilege que nous luy auons accordées, les Oeuures de feu **M. M A T T H I E V B E V V E L E T** Prestre du Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet, contenant cinq Liures, sçauoir le premier, *Meditations sur les principales veritez Chrestiennes & Ecclesiastiques, &c.* Le second, *Instruction sur le Manuel en forme de Demandes & Responces familiares, &c.* Le troisieme *La vraye & solide Deuotion des Chrestiens, &c.* Le quatrieme, *Conduites pour les Exercices qui se font dans les Seminaires, &c.* Le cinquieme, *Retraite Ecclesiastique, &c.* Desquels Ourages les Priuileges sont prests à expirer, sans que ledit Exposant ait encore, à present, pû se rembourser de ses frais, à cause que nonobstant nosdites Lettres à luy accordées, quelques Libraires & Imprimeurs de Lyon & de Rouën luy ont fait contrefaire vne partie desdits Ourages: Considerant d'ailleurs que lesdits Ourages sont tres-necessaires aux Seminaires Ecclesiastiques, au suiet de quoy il a recours à Nous, à ce qu'il nous plaïse luy accorder vn nouveau Priuilege, afin que durant le temps d'iceluy il se puisse sauuer des grands frais & dépenses par luy faits & de ceux qu'il luy faudra faire pour la reimpression desdits Liures, & faire défenses pendant le temps qui luy sera accordé, à tous Libraires, Imprimeurs & autres, tant de nostre bonne Ville de Paris, que de celle de Lyon, Rouën & autres, où ont desia esté contrefaits quelques vns desdits Liures, de faire Imprimer, vendre & debiter aucuns desdits Liures, autres que de l'impression dudit Exposant; à ces fins requerant humblement nos Lettres. **A C T S C A V S E S**, mettant en consideration les merites desdits Liures qui sont tres-necessaires aux Seminaires Ecclesiastiques, & tres-vtiles & propres pour le salut des Ames; voulant aussi donner moyen à l'Exposant de se pouuoir rembourser des grands frais qu'il a faits & qu'il sera obligé de faire pour la reimpression desdits Liures, Nous luy auons permis & permettons de grace speciale par ces presentes d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter en tous les lieux & Terres de nostre obeïssance lesdits Oeuures de feu **M. M A T T H I E V B E V V E L E T** Prestre du Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet, qui sont, **1.** *Meditations sur les principales Veritez Chrestiennes & Ecclesiastiques.* **2.** *Instruction sur le Manuel par forme de demandes & réponses familiares, pour seruir à ceux qui dans les Seminaires se preparent à l'administration des Sacremens.* **3.** *La vraye & solide Deuotion des Chrestiens dans l'accomplissement des promesses & obligations contractées aux SS. Fonts de Baptesme, &c.* **4.** *Conduite pour les principaux Exercices qui se font dans les Seminaires Ecclesiastiques, &c.* & **5.** *Adresse tres-vtile pour se preparer à bien faire vne Retraite.* Et ce coniontement ou separément, chacun en vn ou plusieurs volumes, en telles marges, caracteres & autant de fois qu'il voudra, durant le temps & espace de quinze années, à compter du iour que chaque Liure sera acheué d'imprimer pour la premiere fois, en vertu de nostre presente Permission. Faisons tres-expresses defenses tant à tous Libraires & Imprimeurs de nostre Royaume, qu'à autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer, faire imprimer, vendre & distribuer aucun desdits Liures sous pretexte d'augmentation, correction, changement de titres, fausses marques ou autres déguïsemens, en quelque maniere que ce soit, ny mesme de ceux qui ont esté contrefaits à Lyon, Rouën & autres lieux, si ce n'est de ceux qu'aura fait imprimer ledit **I O S S E**, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de six mil liures d'amende payable sans deport par chacun des contreuenans, applicable vn tiers à Nous, vn tiers à l'Hospital General de nostre bonne Ville de Paris & l'autre tiers à l'Exposant, confis-

cation des exemplaires contrefaits & de tous dépens dommages & interets, à la charge qu'il en sera mis deux exemplaires en nostre Bibliotheque publique, vn en celle du Chasteau du Louure seruant près nostre Personne, & vn autre en celle de nostre tres-cher & feal le Sieur Seguier Cheualier, Chancelier de France, auant que de les exposer en vente, & que cefdites presentes seront registrées dans le Liure de la Communauté des Librairez de nostredite Ville de Paris, suiuant les Arrests de nostre Cour de Parlement de Paris, à peine de nullité des presentes, du contenu ausquelles Nous voulons & vous mandons que vous fassiez iouïr pleinement & paisiblement durant ledit temps ledit Exposant. ou ceux qui auront droict de luy, sans souffrir qu'il luy soit donné aucun empeschement. Voulons aussi qu'en mettant au commencement ou à la fin de chacun volume vn extrait des presentes, elles soient tenuës pour bien & deuëment signifiées, & que foy y soit adioutée & aux copies collationnées par vn de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires de nos Maisons & Couronne de France & de nos Finances, comme à l'Original: Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution des presentes tous Exploits necessaires sans demander autre permission: C A R tel est nostre plaisir; nonobstant oppositions ou appellations quelconques & sans preiudice d'icelles, pour lesquelles Nous ne voulons qu'il soit differé, en retenant la connoissance à Nous & à nostre, Conseil & qui ne pourront nuire audit Exposant, en faueur duquel & du merite desdits Ouurages seulement, Nous dérogeons aussi à toutes Lettres à ce contraires, comme Clameur de Haro, Chartre Normande, Edits, Declarations, Arrests, Reglemens, Status & confirmation d'iceux, Priuileges obtenus & à obtenir, soit que le temps de ceux qui ont esté obtenus soit expiré ou non. En témoin de quoy Nous auons fait mettre nostre Scel à cefdites presentes DONNÉ à Paris le cinquième iour d'Octobre, l'an de grace mil six cens soixante-deux; Et de nostre Regne le vingtième. Signé, Par le Roy en son Conseil, M A B O V L, Et scellé.

*Registré sur le Liure de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de cette Ville le 10. Octobre 1662. suiuant l'Arrest de la Cour de Parlement du 8. Avril 1663.*

*Signé, I. DVBRAY. Syndic.*

Acheué d'imprimer pour la i. fois en verru du present Priuilege, le 2 Septembre 1664.

EXTRAIT DES REGISTRES DV CONSEIL  
Privé du Roy.

**D**N TRE Georges Ioffe Marchand Libraire demeurant en la Ville de Paris demandeur en Lettres par luy obtenües au grand Sceau le dernier Mars 1664. & en Requête par écrit & verbale des 30. May & 9. Juillet audit an, & défendeur, d'une Part, & Pierre de la Motte Maître Imprimeur de la Ville de Roüen & Clement Malassis Marchand Libraire de ladite Ville, tant en son nom que comme prenant le fait & cause dudit de la Motte défendeur, & demandeur en Requête verbale inserée dans l'appointement de Reglement rendu en l'instance d'entre les parties le 5. Iuin audit an 1664. d'autre : & les Maîtres & Gardes de l'Art de Libraires & Imprimeurs de la Ville de Roüen receus parties interuenantes en l'instance d'entre lesdites parties. suiuant l'Ordonnance du Conseil du 16. dudit mois de Iuin audit an d'autre part, sans que les qualitez puissent nuire ny preiudicier aux parties. V E V au Conseil du Roy lesdites Lettres obtenües au grand Sceau par ledit Ioffe le dit iour dernier Mars 1664. aux fins de faire assigner audit Conseil ledit Malassis & tous autres Marchands Libraires & Imprimeurs contreuenans à la Permission d'imprimer obtenuë par ledit demandeur le 5. Octobre 1662. qu'il pourroit decourrir cy-apres, pour respondre aux fins & conclusions y mentionnées, & pour se voir condamner aux peines & amandes portées par ladite Permission d'imprimer : Appointement de Reglement à communiquer, écrire & produire sur lesdites Lettres, rendu entre les parties le 5. Iuin 1664. contenant ladite Requête verbale dudit Malassis, à ce que sans auoir égard aux pretendües Lettres de continuation de Priuilege surprises par ledit Ioffe le 5. Octobre 1662. qui seroient rapportées comme nulles & renduës au preiudice des Statuts & Reglemens concernant les Communautez des Libraires du Royaume, & conformément à l'Arrest contradictoire de Reglement du Parlement de Paris du 7. Septembre 1657. faire iteratives defenses audit Ioffe & tous autres de troubler ny inquieter ledit de la Motte en l'impression ny ledit Malassis en la vente & debit du Liure en question, & condamner ledit Ioffe aux dépens : Copie dudit Arrest du Conseil dudit iour 30. May 1664. rendu sur la Requête dudit Ioffe, tendante à ce qu'il pleust à sa Maieité en consequence des saisies des exemplaires contrefaits y mentionnez & de l'instance pendante au Conseil pour raison de ce, pour empêcher ladite continuation d'impression, ordonner que lesdits exemplaires contrefaits & autres choses seruans à l'impression d'iceux, seroient derechef saisis & enleuez & mis en vne autre main tierce & tous autres exemplaires qu'on pourroit trouuer, suiuant ladite Permission d'imprimer, & Commission du grand Sceau, à l'effet dequoy que ledit Ioffe pourroit faire visiter en tous Magasins & Imprimeries où il scaura que ledit Malassis & autres seront contrefaire lesdits Liures, soit en ladite Ville de Roüen qu'aux autres lieux avec defenses à tous Iuges d'en connoistre, & audit Malassis & tous autres de plus contrefaire lesdits Liures à peine de dix mil liures de nouvelle amande applicable la moitié à l'Hospital General, & pour l'auoir fait qu'il seroit derechef condamné en tous les dépens, dommages & interets dudit Ioffe, par lequel Arrest sa Maieité auroit ordonné que sur les fins de ladite Requête les parties seroient sommairement ouïes pardeuant le sieur Rapporteur de l'instance & joint à icelle, & cependant permis audit Ioffe de faire derechef saisir & enleuer les exemplaires desdits Liures qui se trouueront contrefaits & autres choses seruans à l'impression d'iceux, & à cet effet entrer & faire visiter en toutes Imprimeries & autres lieux pour en faire recherche, avec defenses audit Malassis & tous autres de continuer l'impression desdits Liures pendant le temps à luy accordé par ledit Priuilege, ny de faire aucunes poursuites ailleurs qu'au Conseil pour raison de ce, à peine de deux mil liures d'amande, dépens, dommages & interets, & à tous Iuges de en prendre connoissance à peine d'en respondre en leur propre & priuë nom, & en tous les dépens, dommages & interets dudit Ioffe : Exploit de signification dudit Arrest à l'Aduocat dudit Malassis du 9. Iuillet audit an 1664. Ordonnance obtenuë par ledit

Iosse lesdits iour & an, aux fins de faire assigner les Aduocats des parties pardeuant le sieur de Caumartin Maistre des Requestes, Rapporteur de ladire Instance, pour estre ouïs & reglez sur les fins dudit Arrest du 30. May 1664. ensemble sur la Requeste verbale dudit Iosse, à ce qu'en consequence des Lettres de continuation de Priuilege accordées audit Iosse le 5. Octobre 1662. d'imprimer seul les Liures intitulez *Meditations Chre-  
stiennes & Ecclesiastiques*, &c. *La vraye & solide Deuotion*, &c. *Conduite pour les Exer-  
cices pour les Seminaires*, & *l'Instruction sur le Manuel*, compozes par Maistre MATHIEU  
BEVVELET Prestre de S. Nicol<sup>as</sup> du Chardonnet à Paris, tous & chacuns des exem-  
plaires desdits Liures qui ont esté contrefaits par lesdits Malassis & la Motte Libraires  
& Imprimeurs, dont il a esté saisi vn paquet contenant enuiron six cens feüilles & plu-  
sieurs autres, par le procès verbal du nommé le Duc Sergent du 9. Avril 1664. seroient  
& demeureroient acquis & confisquez au profit dudit Iosse, en quelque lieu qu'il les  
pourroit rencontrer, & lesdits Malassis & la Motte contraincts par corps representer &  
mettre és mains dudit Iosse les impressions entieres par eux faites desdits Liures, qu'ils  
ont paracheuez d'imprimer depuis & au preiudice de ladite saisie, & en contrauention  
des défenses du Conseil, & signification d'icelles, & pour ladite contrauention l'aman-  
de de six mil liures portée par ladite continuation de Priuilege, declarée encouruë contre  
chacun d'eux, au payement de laquelle ils seroient pareillement contraincts par toutes  
voies deuës & raisonnables, mesme par emprisonnement de leurs personnes, lesdits  
Malassis & la Motte en outre solidairement condamnez aux dommages & interests souf-  
ferts & à souffrir par ledit Iosse, avec iteratiues defenses à tous autres Libraires & Im-  
primeurs du Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de l'obeissance de sa Maieité, d'y rédi-  
cuiuer ny contreuenir à pareilles Lettres de continuation de Priuilege mises par copie  
au commencement ou à la fin des Liures pour lesquels elles auroient esté accordées  
& registrées sur le Liure de la Communauté des Libraires de Paris seulement, sans  
qu'il soit besoin d'autre enregistrement ny signification desdits Priuileges, nonobstant  
tous Statuts, Arrests & Reglemens & autres choses à ce contraires, suiuant & conformé-  
ment à l'Arrest contradictoire du Conseil du 14. Aoust 1663. qui seroit executé se-  
lon sa forme & teneur, nonobstant aussi tout ce qui seroit dit par lesdits Malassis & la  
Motte, dont ils seroient deboutez & condamnez aux dépens: Deffaut & reassignation  
donné en consequence de ladite Ordonnance pardeuant ledit sieur Commissaire: Procès  
verbal dudit Commissaire du 12. dudit mois de Iuillet 1664. contenant les direz & con-  
testations des Aduocats des parties, dont leur auroit esté donné acte, & les parties  
sommairement reglées à écrire & produire sur les fins de ladite Requeste verbale & par  
écrit, & ioint ledit Reglement au principal, & signifié le 12. Iuillet audit an 1664. Re-  
queste presentée au Conseil par lesdits Maistres & Gardes de l'Art des Libraires & Im-  
primeurs de ladite Ville de Roüen ledit iour 16. Iuin 1664. tendante à ce qu'il pleust à sa  
Maieité les receuoir parties interuenantes en l'instance pendante audit Conseil entre les  
parties, en faisant droit sur ladite interuention les maintenir & garder en la possession  
& iouissance de leurs Statuts de l'Art des Libraires & Reglemens des Ceurs Souuerain-  
es, & sans auoir égard à la continuation du Priuilege surpris par ledit Iosse, qui seroit  
rapporté, avec defenses de s'en ayder à peine de faux, ordonner que l'Arrest du Parle-  
ment de Paris du 7. Septembre 1667. seroit executé, & en consequence faire tres expres-  
ses & iteratiues inhibitions & defenses, tant audit Iosse que tous autres d'obtenir des  
continuations d'Imprimer aucuns Liures s'ils ne sont augmentez des feüilles portées  
par lesdits Reglemens, & leur donner acte de ce que pour toutes écritures & produ-  
ctions ils employent tout ce qui seroit écrit & produit de la part dudit Malassis, & le  
contenu en ladite Requeste sur laquelle est l'Ordonnance dudit iour 16. Iuin 1664. par  
laquelle lesdits Maistres & Gardes de l'Art des Libraires & Imprimeurs de la Ville de  
Roüen ont esté receus parties interuenantes en ladite Instance: Acte de l'employ & au  
surplus en iugeant, signifié le 18. dud. mois de Iuin. 1664. Copie imprimée desd<sup>es</sup> Lettres  
de continuation d'imprimer les Liures cy-dessus dudit iour 5. Octobre 1662. contenant  
les defenses à tous Libraires & Imprimeurs du Royaume d'imprimer, faire imprimer,  
vendre & distribuer aucun desdits Liures à peine d'amande: Procès verbal de signifi-  
cation desdites Lettres à la Requeste dudit Iosse, tant audit Malassis qu'à tous autres Li-  
braires & Imprimeurs de ladite Ville de Roüen, à ce qu'ils n'en puissent ignorer, du 7.  
Novembre 1662. Quatre-vingt dix-sept copies imprimées de Lettres de continuation  
de Priuilege accordées tant par le feu Roy que par sa Maieité à plusieurs Libraires,  
pour reimprimer tous les Liures mentionnez esdites Lettres de continuation de Priui-

lege depuis l'année 1640 iusques en la presente année 1664. par toutes lesquelles Lettres défenses sont faites à tous autres Libraires de faire pareille impression sous peine de confiscation & autres peines & amandes portées par lesdites Lettres de continuation de Priuilege, au bas desquelles sont les significacions qui en ont esté faites: Copie impr mée des Lettres patentes de sa Maiesté en forme de Declaration du 20. Decembre 1649. portant que les Lettres de Permission d'imprimer vn mesme Liure qui seroit de plus ancienne date seroient preferées & que celui au nom duquel elles auroient esté accordées, en ioüiroit par preference à tous autres: Imprimé d'Arrest du Conseil du 14. Aoult 1661. contradictoirement rendu entre Maistre Sebastien Cramoisy marchand Libraire Juré en l'Vniuersité de Paris, & Marc Antoine Rauaud & Iean Antoine Huguetan marchands Libraires Imprimeurs à Lyon, par lequel entr'autres choses defences sont faites ausdits Huguetan & Rauaud & tous autres Imprimeurs & Libraires & autres du Royaume de recidiuer ny contreuenir à pareilles Lettres de continuation de Priuilege mises par copie au commencement ou à la fin des Liures pour lesquels elles auront esté accordées, & registrées sur le Liure de la Communauté des Libraires de Paris seulement, sans qu'il fust besoin d'autre enregistrement ny signification desdits Priuileges, & que ledit Arrest seruiroit de Reglement general, nonobstant tous autres Arrests & Reglemens à ce contraires: Copie imprimée de deux autres Arrests du Conseil donnez au profit dudit Cramoisy contre Iean Berthelin & Hierosme de la Garde & consorts des 2. Decembre 16 9. & 18. Iuin 1660. par lesquels les exemplaires des Liures y mentionnez, contrefaits par lesdits Berthelin, la Garde & consorts ont esté declarez confisquees au profit dudit Cramoisy, lesdits Berthelin & la Garde condamnez aux dépens, dommages & interests, avec defences de recidiuer ny contreuenir à pareils Priuileges sur les peines portées par lesdits Arrests: Quittance de la somme de huit cens cinquante liures douze sols, receüe par lesdits Cramoisy & ses associez, dudit Hierosme de la Garde & Consorts pour lesdits dommages & interests, du premier Iuillet 1660. autre Quittance dudit Cramoisy & Associez du 10. Ianuier 1664. par laquelle ils ont receu tous les Liures contrefaits & saisis, & les dépens, dommages, & interests, suiuant ledit Arrest du 14. Aoult 1661. Trois feüilles imprimées d'vn Liure contrefait par ledit Malassis, saisies entre les mains dudit de la Motte Imprimeur à Roüen, signées & paraphées par le Duc Sergent: Procés verbal de ladite saisie faite par ledit le Duc le 9. Avril 1664. Forclusions fautes de produire par lesdits Malassis & la Motte, des 23. & 28. Iuillet & premier Aoult 1664 Certificat du Greffier Garde des sacs & productions du Conseil de ce iour que de l'autre part il n'a esté aucune chose produite en ses mains; Inuentaie, Escritures & production dudit Iosse, & tout ce qui a esté mis & produit pardeuers le sieur le Febvre de Caumartin Conseiller de sa Maiesté en ses Conseils, Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel, Commissaire à ce deputé & continué suiuant l'Ordonnance du Conseil du 4. Iuillet dernier; ouÿ son rapport & tout considéré. **LE ROY EN SON CONSEIL**, faisant droit sur l'Instance, sans auoir égard à la Requeste verbale lesdits Malassis & la Motte du 5. Iuin 1664. ny à l'interuention desdits Maistres & Gardes de l'Art des Libraires & Imprimeurs de Roüen du 16. du mesme mois, & ayant égard aux Lettres & Requestes par écrit & verbales dudit Iosse des derniers Mars 30. May & 9. Iuillet audit an, & en consequence desdites Lettres de continuation de Priuilege accordées audit Iosse le 5. Octobre 1662. A ordonné & ordonne que tous & chacuns les exemplaires desdits Liures contrefaits par lesdits Malassis & la Motte, saisis par ledit le Duc Sergent le 9. Avril dernier, seront & demeureront acquis & confisquees au profit dudit Iosse en quelques lieux qu'il les pourra rencontrer & lesdits Malassis & la Motte contraints par corps à représenter & mettre és mains dudit Iosse les impressions entières par eux faites desdits Liures qu'ils ont paracheuez d'imprimer depuis & au presence de ladite saisie & en contrauention des defences du Conseil & de la signification d'icelles. & pour lesdites contrauentions sa Maiesté a déclaré & declare parmande de six mil & pour ladicte continuation de Priuilege encouruë contre chacun d'eux, au paiement de laquelle ils seront pareillement contraints par toutes voyes deues & raisonnables, mesme par corps; & a condané & condamne lesd Malassis & la Motte solidaiement aux dommages & interests soufferts & à souffrir pour raison de ce, par ledit Iosse; a fait & fait sa Maiesté iteratiues defences tant ausdits Malassis & la Motte qu'à tous autres Libraires & Imprimeurs du Royaume d'y recidiuer ny de contreuenir à pareilles Lettres de continuation de Priuilege, mises par copie au commencement ou à la fin des Liures pour lesquels elles auront esté accordées & registrées sur le Liure de la

munauté des Libraires de Paris seulement, sans qu'il soit besoin d'autre enregistrement ny signification desdits Priuileges, nonobstant tous Statuts, Arrests, Reglemens & autres choses contraires, suiuant & conformément audit Arrest contradictoire du 14. Aoust 1663. qui sera executé selon sa forme & teneur, & a condamné & condamne ledits la Motte & Malassis aux dépens de l'Instance enuers ledit Iosse. FAIT au Conseil Priué du Roy, tenu à Fontainebleau le neuuésieme iour d'Aoust mil six cens soixante-quatre. Collationné & Signé, LA GVILLAVMYE.

**L** O V I S par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre : Au premier des Huiffiers de nos Conseils, ou autre nostre Huiffier ou Sergent sur ce requis : Nous te mandons & enioignons que l'Arrest dont l'extrait est cy-attaché sous le contrescel de nostre Chancellerie, ce iourd'huy donné entre Georges Iosse Marchand Libraire demeurant en la Ville de Paris demandeur & defendeur d'une part : Et Pierre de la Motte Maître Imprimeur de la Ville de Rouën & Clement Malassis Marchand Libraire de ladite Ville, tant en son nom que comme prenant le fait & cause dudit de la Motte, defendeurs & demandeurs, & les Maistres & Gardes de l'Art des Libraires & Imprimeurs de la Ville de Rouën interueuans : tu signifies ausdits Malassis & la Motte & à tous autres Libraires & Imprimeurs du Royaume, à ce qu'ils n'en prenent cause d'ignorance, leur faisant de par Nous les défenses y contenues sur les peines portées par nostredit Arrest, & pour son entière execution & de celuy y enoncé, faits tous exploits de contraintes & autres actes requis & necessaires à la Requête dudit Georges Iosse, sans pour ce demander autre permission ny pareatis : C A R tel est nostre plaisir, nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, Prise à partie & autres Lettres à ce contraires. DONNE' à Fontainebleau le neuuésieme iour d'Aoust, l'an de grace mil six cens soixante-quatre ; Et de nostre regne le vingt-deuxiême Signé, par le Roy en son Conseil LA GVILLAVMYE. Et scellé.

*Collationné aux Originaux par moy Conseiller Secretaire du Roy, Maison & Couronne de France & de ses Finances.*





Je suis ton Dieu, ton

Comte  
Diacre

J. Doublet Prêtre

123

25. VII. 04

A. R. A.

virtus fortitudo nostra

Deus

